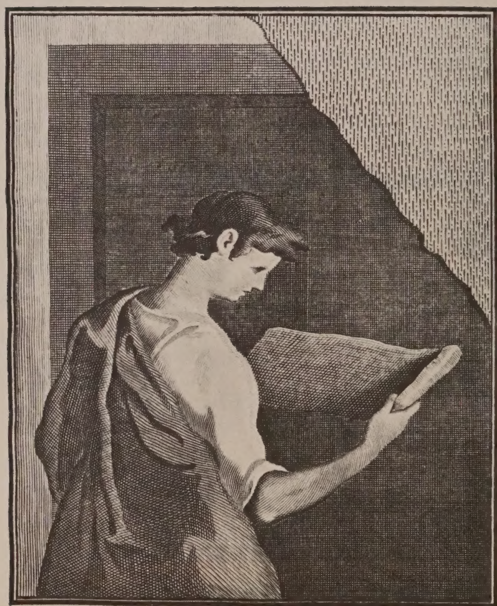


15

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
DE
BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DU ROI
ET LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :
Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE



TOME QUINZIÈME

LIVRAISON I. — JANVIER 1901



LIBRAIRIE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
ARCHÉOLOGIE, AMEUBLEMENT, DÉCORATION, BEAUX-ARTS
E. LYON-CLAESEN, Éditeur
8, RUE BERCKMANS, 8
BRUXELLES

IMPRIMÉ PAR A. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON I. — 1901



Procès-verbaux des séances.

Mélanges.

Bibliographie.

Planches et illustrations.

ANNALES

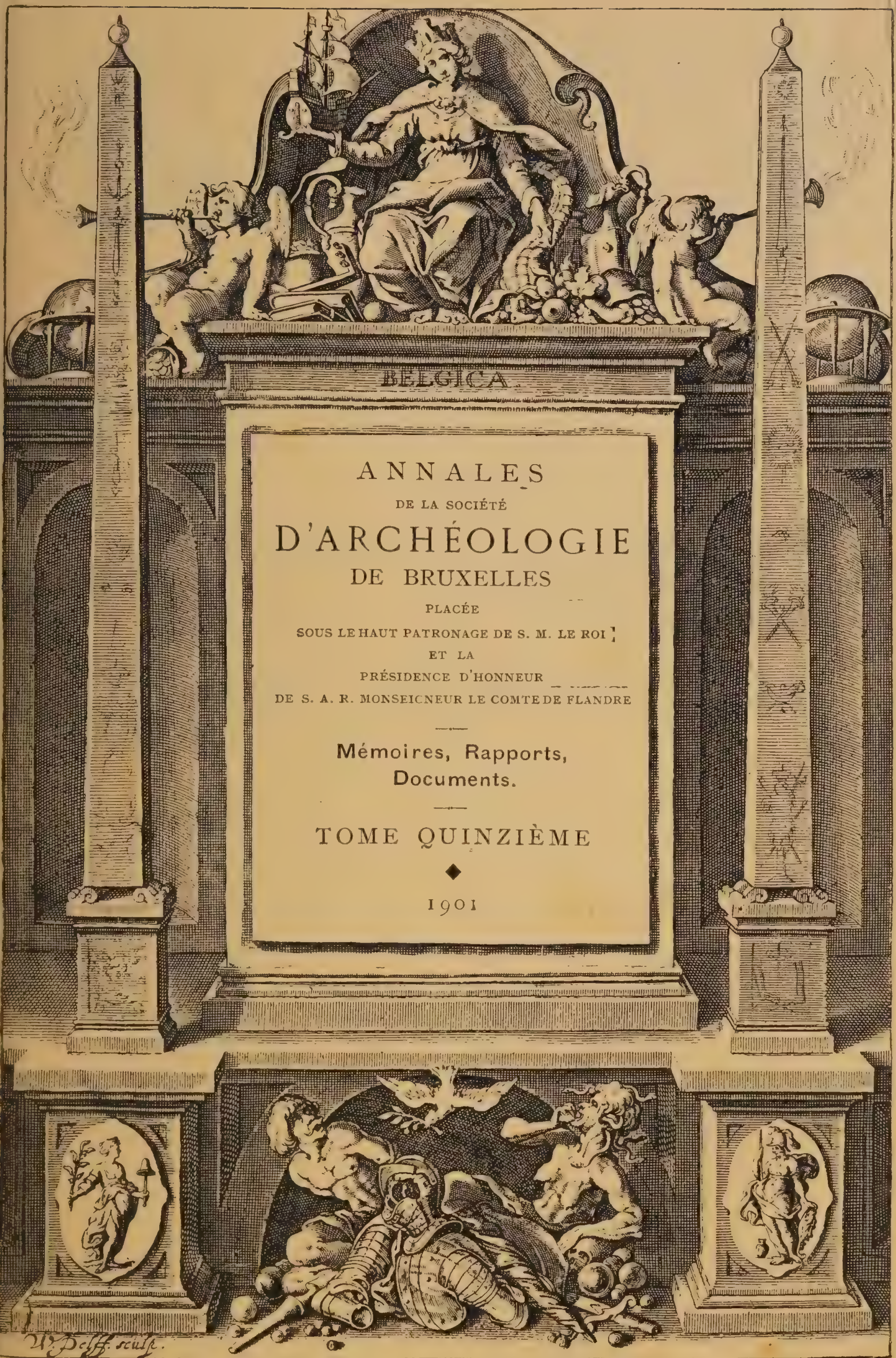
DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Cet Ouvrage
sort des Presses de l'Imprimerie



ALFRED VROMANT ET Cie, à Bruxelles,
Rue de la Chapelle, 3.



Frontispice de Emanvels Van Meteren. Historie der Neder-Landscher Oorlogen tot den Jare M. VI^c XII. — In 's Graven Haghe. By de Weduwe van Hillebrant Jacobssz van Wouw. Anno 1635.

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts.)



LES MONNAIES

DANS LES

CHARTES DU BRABANT

SOUS LES

RÈGNES DE JEAN III ET DE WENCESLAS



OTRE but, en parcourant plus de trois mille chartes brabançonnes, a été de savoir en quelle monnaie se concluaient les contrats, en Brabant, au XIVe siècle, et surtout d'étudier la question du monnayage d'or, dans ce duché, à cette époque.

Nos recherches nous ont permis de résoudre certains problèmes relatifs aux monnaies d'or brabançonnes et de substituer des faits positifs à des hypothèses plus ou moins ingénieuses. Il nous a suffi d'écouter parler les chartes, documents contemporains irrécusables et d'une valeur scientifique supérieure à tous les raisonnements.

Jean III.

Jean III, duc de Brabant, surnommé le Triomphant, eut un règne très long. Commencé en 1312, il se prolongea jusqu'au 5 décembre 1355, date de la mort de ce prince.

C'est le premier des souverains brabançons qui frappa monnaie d'or, si on en juge par les pièces retrouvées.

Les chartes de son règne, cela se conçoit, sont beaucoup moins nombreuses que celles de son successeur Wenceslas.

Il y en a environ six cents, dans les archives de l'État, à Bruxelles.

Les premières chartes, datées de 1316 à la fin de 1329, ne mentionnent que des monnaies françaises [1] ou des monnaies fictives de paiement ou de bourse.

Dans une charte de mai 1321 (n° 216), il est question de livres payables en monnaie de la halle, c'est-à-dire au cours de la halle. Plus tard, la même mention se trouve fréquemment dans les *Recettes générales de Brabant*, avec le nom de la halle particulière [2].

Une charte du 14 septembre 1324 (n° 236) parle de *livres de louvignis* (v. aussi 21 nov. 1350, n° 717); c'est la *libra lovaniensis* (charte du 1er août 1333, n° 301) que les chartes flamandes appellent *lovensche pond* (charte du 7 déc. 1341, n° 577; v. aussi charte du 2 août 1335, n° 359, où il est question de *scellinge ouder lovensce*).

Par une charte du 25 novembre 1327 (n° 249) les bourgeois de Louvain promettent de payer au duc, pour les accises, six mille livres de payement *alse in borsen sal gaen te lovene*, c'est-à-dire au cours de la bourse de Louvain. Plusieurs autres chartes mentionnent des payements au cours de la bourse [3].

[1] Charte du 16 juillet 1316, n° 204, et charte du 16 juin 1347, n° 664, où il est question de vieux gros de France à dix-huit deniers.

Chartes du 28 octobre 1316, n° 206; du 23 septembre 1321, n° 217; de 1323, n° 225; du 10 mai 1326, n° 241; d'octobre 1329, n° 270; du 14 avril 1331, nos 280 et 281, où il s'agit de vieux gros à seize deniers noirs tournois. Consultez au sujet des gros tournois les *Documents monétaires* de M. de Saulcy (4 vol.).

[2] Voyez, sous le règne de Wenceslas, ce que nous disons de la livre de payement et de la livre usitée par les drapiers.

[3] Chartes du 25 novembre 1327, n° 251; de mars 1328, n° 254; du 4 août 1331, n° 284; du 7 janvier 1347, n° 645; du 27 juin 1348, n° 688; du 4 février 1350, n° 714; du 15 février 1354, nos 755 et 756. — Voyez, au règne de Wenceslas, nos considérations sur la livre de payement.

M. G. Des Marez, archiviste adjoint de la ville de Bruxelles, a eu l'obligeance de nous signaler une charte de 1297 *(infra octavos S. Martini hyemalis)* qui mentionne déjà le cours de la Bourse : *Viginti solidos bruxell. denariorum monete usualis communiter in bursa currentis* (Arch. de la ville de Bruxelles. Fonds :

Un texte latin s'exprime ainsi : *Quadragentas libras pagamenti communiter usualis et in bursa cursilis pro tempore solutionis* (charte n° 254). Un autre texte dit : *Triginta solidi monete usualis et termino solutionis communiter in bursa currentes* (charte du 25 fév. 1338, n° 388) ; ou bien : *in wissel binnen onser stat van bruselle* (chartes du 1er août 1351, nos 721 et 722), c'est-à-dire au change de notre ville de Bruxelles [1].

Deux chartes du 14 avril 1331 (nos 280 et 281) font pour la première fois mention de monnaie d'or. Il s'agit de subsides fournis par les villes d'Anvers et de Louvain.

Les redevances sont établies en livres de noirs tournois français, le gros évalué à seize deniers, payables également en florins de Florence *(aut uno floreno aureo bono et legali de florencia pro duodecim grossis turonen. antiquis computato).*

Les florins de Florence, émis dans cette ville dès 1252, portent d'un côté un saint Jean-Baptiste et de l'autre une fleur de lis, armes parlantes de Florence. Ils eurent un succès énorme et furent imités par de nombreux princes.

On prétend que l'imitation brabançonne parut vers 1330.

Les deux chartes précitées semblent confirmer cette supposition, mais elles n'indiquent malheureusement pas l'atelier monétaire, ce qui trancherait définitivement la question, et il se peut qu'il s'agisse de vrais florins de Florence aussi bien que des florins imités par Jean III ou par d'autres princes, imitations qui ont pris, par analogie, le même nom [2]. Cependant, comme il s'agit de sub-

Chartes du XIIIe siècle). C'est le règne de Jean II. M. Des Marez pense qu'on peut, sans rien exagérer, faire remonter cette clause à 1275 au moins, c'est-à-dire au règne de Jean Ier. M. Des Marez a encore eu l'obligeance de nous communiquer deux chartes plus récentes concernant Bruxelles : une charte du 25 août 1308 : *Pro octo solidis monete pro tempore solutionis in bursa communiter currentis,* et une charte du 28 novembre 1314 : *Pro viginti solidis et duobus caponibus semper in festo Nativitatis domini monete communiter in bursa currentis* (Archives de la ville de Bruxelles ; Fonds : Chartes non classées). A partir de 1310, constate M. Des Marez, cette clause devient très fréquente.

Les lettres de foire d'Ypres, du XIIIe siècle, n'ont pas cette clause, ajoute M. Des Marez. On dit : « en telle monnaie que marchand paiera adonc à autre.. .. en telle monnaie qui courra à Bruges....., etc. ».

[1] Nous avons conservé aux textes la forme même qu'ils ont dans les chartes, en respectant les cas tels qu'ils sont régis par le verbe précédent sous-entendu.

[2] Les florins de Jean III portent une petite tête de lion pour rappeler sans doute les armoiries du Brabant.

sides payés par deux villes brabançonnes; il y a présomption que la monnaie employée ait été brabançonne. Les chartes suivantes ne sont guère plus explicites [1]. Une charte d'Édouard III, roi d'Angleterre, parle de cent mille florins de Florence ou quinze mille livres d'estrelins (probablement anglais) pour cette somme (12 juillet 1337, n° 375). On les qualifiait souvent de *petits florins* (13 juillet 1337, n° 376); en flamand, de *cleine florine van florence* (6 avril 1338, n° 390, et 1er août 1351, nos 721 et 722); en latin, *floreni parvi de florencia* (6 juin 1338, n° 399; 18 août 1338, n° 445; 23 juin 1339, n° 531; 14 juillet 1339, n° 535, et 18 mars 1352, n° 737). Aucune charte ne leur donne le nom de *Johannes gulden*; bien plus, la mention *Johannes gulden* n'a pas été rencontrée dans les chartes de Jean III.

Comme nous l'avons déjà remarqué, le petit florin de Florence était estimé à la valeur de 12 vieux gros tournois (chartes du 23 juin 1339, n° 531; du 14 juillet 1339, n° 535, et du 1er août 1351, nos 721 et 722). Cinq de ces florins valaient quatre royaux français (charte du 8 juillet 1347, n° 674).

On sait que Jean III a encore frappé des écus ou chaises [2].

[1] Chartes du 17 février 1333, n° 296; du 30 août 1334, n° 321; du 15 mars 1335, n° 349; du 17 mars 1335, n° 351; du 16 avril 1336, n° 363; du 15 décembre 1337, nos 379 et 380; du 18 mai 1338, n° 393; du 22 juin 1338, n° 407; du 20 juillet 1339, n° 536; du 13 septembre 1339, n° 544, nos 550 et 551; du 15 août 1343, n° 595; du 19 novembre 1343, n° 596; du 17 septembre 1345, n° 604; du 5 novembre 1346, n° 641; du 8 juillet 1347, n° 674; du 22 juillet 1348, n° 692; du 6 novembre 1352, n° 741.

[2] Notre aimable collègue, M. Roger Vallentin du Cheylard, est d'avis que les écus à 18 gros sont toujours de Philippe VI de Valois, mais qu'entre 1338 et 1339 la valeur de ces écus avait diminué, ce qui expliquerait l'évaluation subséquente à 16 1/2 gros (Cependant voyez charte du 8 mars 1357 avec mention d'un écu à 18 gros).

M. de Marchéville dit que les écus d'or de Philippe de Valois ont été émis depuis le mois de février 1336 et couraient *légalement* pour 20 sous ou une livre tournois. Ils contenaient environ 4 gr. 532, car ils étaient d'or fin. La monnaie d'argent était des deniers à la couronne qui valaient 10 den. tournois, et, d'après leur titre et leur poids, la livre tournois représentait en argent 54 grammes 385. Le pied de l'argent était donc 18e, et le rapport légal entre l'or et l'argent 12e environ.

Tel était donc le cours en France quand les banquiers l'acceptaient; mais à l'étranger, ajoute M. de Marchéville, il n'y avait plus de cours légal pour l'écu et il n'était reçu que pour son poids d'or. Si le rapport commercial n'avait pas été faussé en France par le cours légal, le change en vieux gros, dont notre savant confrère ne connaît ni le poids ni le titre, indiquerait, d'après lui, que

Ici, comme on le verra tantôt, les textes sont formels.

C'est en 1338 que les chartes mentionnent pour la première fois les écus : une charte du 31 mai 1338 (n° 398) parle de : *novem libras grossorum veterum in florenis dictis scilde ;* une autre charte du 9 juin 1338 (n° 400) contient des livres de vieux gros payables en escus *(in scutis) ;* une charte du 8 août 1338 (n° 413) fait connaître que deux écus valent trois sous de gros vieux tournois [1] *(videlicet duobus scutis pro tribus solid. gross. turon. antiq. computatis) ;* une charte du 10 août 1338 (n° 417) se rapporte à un payement *in florenis cum scuto, uno eorumdem pro 18 den. gross. veter. computato ;* ce qui revient au même.

Signalons en passant cette qualification de *florins à l'écu* [2], le mot florin ayant déjà pris une signification générale.

Une charte du 18 août 1338 (n° 455) évalue deux écus à trois petits florins, ceux-ci valant 12 gros et ceux-là 18 gros ; la proportion est exacte.

Dans une charte du 13 déc. 1338 (n° 475) il est question de : *Regale aureo cum schuto pro decem et octo grossis veteribus,* et dans

18 de ces pièces contenaient 12 fois plus d'argent qu'un écu d'or. Les variations du cours de ces écus, en Brabant, dépendent donc du rapport entre les deux métaux et de la valeur intrinsèque de la livre de compte de ce pays. C'est ainsi qu'en France, poursuit M. de Marchéville, la valeur nominale des écus a constamment varié dans les ordonnances des rois, et comme cette pièce contenait encore, en 1342, lorsqu'on en reprit la fabrication, le même poids d'or fin, son cours s'est élevé toutes les fois que la monnaie d'argent était affaiblie et a baissé quand la livre d'argent s'est rapprochée du poids de 54 grammes 385. La frappe de ces écus avait cessé le 31 octobre 1338, mais fut reprise le 10 avril 1342, avant Pâques.

[1] Chartes du 13 août 1338, n°s 419, 420, 421 ; du 14 août suivant, n° 425 ; du 15 août suivant, n° 443 ; du 13 septembre 1338, n° 465 ; du 14 septembre 1338, n° 467 ; du 24 mars 1339, n° 487 ; du 10 avril 1339, n° 502 ; du 15 avril 1339, n° 510 ; du 8 mai 1339, n° 524 ; de septembre 1339, n° 545 ; du 31 janvier 1340, n° 554 ; du 12 mai 1340, n° 561 ; du 20 février 1342, n° 582 ; de 1343, n° 597 ; du 11 novembre 1346, n° 642 ; du 20 août 1347, n° 675 ; du 26 août 1347, n° 676 ; du 21 septembre et du 31 octobre 1347, n°s 678 et 679 ; du 11 janvier 1348, n° 685 ; du 27 juin 1348, n°s 688, 689 et 690 ; du 7 juillet 1348, n° 691 ; du 8 janvier 1349, n° 695 ; du 16 août 1351, n° 724 ; du 11 septembre 1351, n°s 726 et 727 ; du 3 novembre 1352, n° 740 ; du 8 mai 1353, n° 744 ; du 30 octobre 1353, n° 751 ; du 24 janvier 1354, n° 754 ; du 21 avril 1354, n° 759 ; plusieurs de ces chartes, notamment les dernières, n'indiquent pas la nature spéciale des écus mentionnés.

[2] Chartes du 21 octobre 1344, n° 601 ; du 29 octobre 1346, n°s 639 et 640 ; du 13 décembre 1346, n° 644 ; du 31 janvier 1347, n° 647.

une charte du 15 mars 1339 (n° 485) on dit : *Uno denario aureo cum scuto pro xviij den. gross. veter.*

Regalis paraît avoir pris ici la même signification que *florin* à l'écu, puisqu'il ne peut être question de Royal véritable, celui-ci valant à cette époque 15 gros et ne portant pas un écu. Il s'agirait donc simplement d'un écu d'or.

Il est très douteux, d'autre part, que cette qualification puisse s'appliquer au Royal de Louis de Crécy qui diffère des Royaux de Charles IV et Philippe VI, rois de France, principalement par l'addition d'un écu placé sous la main gauche du comte. C'était, il est vrai, un *regalis cum scuto* par opposition aux Royaux français, qui ne portaient pas d'écu ; mais comme le poids droit des deux espèces de pièces est, d'après M. de Marchéville (v. Compte rendu du Congrès de Paris, p. 304), sensiblement le même, elles ont pu être estimées, dans les transactions, à la même valeur. Peut-être, dans les chartes de Flandre, trouverait-on des renseignements plus précis.

La première mention de l'écu au nom de Louis de Bavière [1] figure dans une Charte du 14 juillet 1339 (n° 535). Ce texte est tellement important que nous le transcrivons ici *in extenso*.

... *libris gross. turon. antiq. monete Regis francie videlicet grosso turonen. dicte monete pro uno denario, seu parvo floreno aureo de florencia pro duodecim denar. gross. predict. aut denario aureo vulgariter dicto Royael monete Regis francie pro quindecim denar. gross. predictor. boni justique ponderis,* SEU DENARIO AUREO CUM SCUTO SIVE SIT CESARIS ALEMANNIE *vel Regis francie ejusdem ponderis et valoris que extitit die date presentibus videlicet pro sedecim denariis cum obulo grossor. predictor. computato.*

Donc, l'écu de Louis de Bavière valait 16 et demi vieux gros tournois.

Quant aux écus du roi de France ayant le *même poids* et la *même valeur* que les écus de Louis de Bavière, c'est-à-dire valant comme eux 16 et demi gros, en 1339, ce sont évidemment des écus de Philippe de Valois [2].

Voici maintenant un texte flamand qui s'exprime de la même

[1] Empereur d'Allemagne, de 1328 à 1346.

[2] V. HOFFMANN, *Les Monnaies royales de France,* pl. XVI, n° 3. L'auteur dit que Philippe de Valois frappa ces écus dès 1336.

manière : *twe dusent twe hondert drieentachtentech scilde, goet van goude ende van gewichte* DER MUNTEN DES KEYSERS VAN ROMEN *of des conincs van Vrankerike* (Lettres du duc Jean de Brabant et de Jeanne sa fille, comtesse de Hainaut, etc., au sujet du rachat des biens meubles auxquels Jeanne avait renoncé après le trépas du comte de Hainaut, son mari, 8 novembre 1345, charte n° 609).

Toute une série de chartes du 15 juillet 1346 (n[os] 620 à 636) concernant Anvers, et auxquelles est appendu le sceau de cette ville, comptent en vieux gros tournois français et ajoutent : *seu uno aureo denario vulgariter dicto scild bono et legali pro sedecim cum dimidio denar. gross. turonen. predictor. computando.*

Une charte du 2 février 1351 (n[os] 719 et 720) prouve qu'il s'agit bien d'une monnaie du duc de Brabant :

Quatuor libras grossorum veterum turonen. monete domini Regis franchie videlicet unum aureum denarium vulgariter dictum scild DE MONETA DOMINI DUCIS BRABANTIE *bonum et legalem pro sedecim cum dimidio denar. grossorum turonen. predictorum computando.*

Mais deux autres chartes du 1[er] août 1351 (n[os] 721 et 722) s'expliquent encore plus clairement en précisant que ce sont des écus de la première frappe de la Monnaie d'Anvers :

Tiene scellinghe oude grote torn. van der gherechter munte sconincs van vrankerike, elke oude grote torn. vore ene penning ghetelt, ochte den GULDENE PENNING METTEN SCILDE *goet en gherecht van loye ende van ghewichte* VAN ONSEN IERSTEN SLAGHE ONSER MUNTEN VAN ANTWERPEN *voer* SESTIENE ENDE ENEN HALVEN PENNING OUDE GROTE TORN., *ochte den royale voer vijftiene oude grote torn., ochte den cleinen florine van florence voer twelve oude grote torn. ghetelt.*

En français : Dix sous de vieux tournois de la monnaie légale du roi de France, chaque vieux gros tournois compté pour un denier, ou le denier d'or avec l'écu, bon et loyal d'aloi et de poids, de notre première frappe de notre Monnaie d'Anvers (c'est le duc Jean III lui-même qui parle), évalué à seize et demi vieux gros tournois, etc.

Une charte suivante du 9 août 1351 (n° 723) va encore mieux déterminer l'identité de cette monnaie : ... *sesse ende dertich scel-*

linghe ouder grote tornoise van der munten des conings van vrancrike, OFTE EENEN GOEDEN OUDEN SCILT DIEN MEESTER FAUKON EERST MAECTE TANTWERPEN IN ONSE MUNTE *vore sestiene oude groete tornoise ende eenen halven gherekent ofte de werde daer af in anderen goeden ghelde.*

En français : Trente sous de vieux gros tournois de la Monnaie du roi de France, ou un bon vieil écu de l'espèce que maître Falco (ou Faucon) fit en premier lieu à Anvers, dans notre Monnaie (c'est encore Jean III qui parle) évalué à seize et demi vieux gros tournois, etc.

Or, quel était ce bon vieil écu que Falco ou Faucon (de Pistoie) frappa au commencement de sa charge de maître de la Monnaie d'Anvers ? C'était l'écu à l'aigle au nom de l'empereur d'Allemagne *(Cesaris Alemannie* ou *des keysers van romen)* Louis de Bavière, comme le démontre une charte du 3 septembre 1351 (n° 725), à qui nous laissons la parole : *In sommen dat wi onser lieven moeyen voirs. sculdich syn sestien dusent drie hondert vier ende tsestich ende enen halven scilt ter goeder rekeninghen,* OUDE SCILDE MET AERNEN *goet van goude ende rechts van ghewichte, in payment den ouden scilt voir seventien dalven (16 1/2) penninc grote gherekent ende den groten voir sestien penninghen swarten tornoyse gherekent* (de Concordia facta pro duce Guillelmo (Guillaume de Bavière, comte de Hollande, de Zélande et de Frise) et oppidis hollandie supra solutionem dotis domine ducisse (Jeanne).

En français, en abrégé : « En somme que nous devons à... autant d'écus, le vieil écu aux aigles (double aigle) évalué à seize et demi gros et le gros évalué à 16 deniers de noirs tournois ».

Il résulte clairement de tous ces textes que le chroniqueur de Dinter a parfaitement raison lorsqu'il écrit :

Indulcit Imperator Ludovicus Authoritate Cesarea, Joanni III Brabantiæ ducis ut sub nomine et titulo ejusdem imperatoris atque armorum et imperii insignis, in oppido Antverpiensi, posset facere. cudi monetam auream, cujus quidem indulti vigore Johannes dux fecit cudi in dicto oppido Antverpiensi per Falconem de Pistrio, scuta aurea, quæ in vulgari Teutonico Faukons Schilden, sive Antwerpsche Schilden nuncupantur (Chronique manuscrite d'Éd. de Dinter, lib. 5, cap. 19, ad ann. 1338).

Il ne s'agit donc pas d'Edouard III, roi d'Angleterre, et de Dinter

ne fait aucune confusion. Ce sont des pièces de la première frappe de sa Monnaie d'Anvers, dit Jean III lui-même, et aucun texte ne les attribue à Edouard III.

Depuis 1339, tous les textes, invariablement, donnent à cet écu de la première frappe d'Anvers la valeur de seize et demi gros.

Il ne peut pas être confondu avec l'écu aux quatre lions frappé plus tard à Anvers, puisque, comme nous le verrons dans les chartes de Wenceslas, cet écu valait 15 gros tournois (charte du 28 juillet 1358, n° 1671). (Voyez d'ailleurs ce que nous disons des écus aux quatre lions sous Wenceslas.)

Remarquons enfin que c'est en 1351 que nous voyons pour la première fois paraître l'expression *oude scilde* (vieux écus), expression que nous rencontrerons à partir de ce moment et si souvent pendant le règne de Wenceslas.

Antérieurement on écrit simplement *scilt* ou *scild* (écu) parce que l'on ne considérait pas encore ces pièces comme anciennes ; on était trop près de l'époque de leur émission.

A cette époque les *vieux écus* (oude scilde) sont donc les écus de Philippe de Valois et de Jean III au nom de Louis de Bavière, estimés à 16 et demi gros tournois.

Ces pièces n'étaient cependant pas, à ce temps-là, tant vieilles qu'elles méritassent ce qualificatif, mais c'était probablement par rapport aux écus plus récents, particulièrement aux écus aux quatre lions, et pour les distinguer de ceux-ci.

C'est dans une charte du 23 octobre 1351 (n° 733) que nous avons trouvé la première mention de ces écus : *viginti et septem aureos denarios cum scuto monete nostre Antwerpiensis cum quatuor leonibus*. Nous verrons que sous Wenceslas ils sont appelés *Ecus d'Anvers*.

A remarquer qu'ils ne sont pas appelés *anciens* et que la charte suivante du 29 octobre 1351 (n° 734) parle, en opposition, de *scuta antiqua : Centum libris pagamenti de buscoducis videlicet uno scudat. aureo et antiquo, bono et legali, pro trigintis duobus solidis dicti pagamenti de boscoduce.*

Une charte du 1er août 1353 (n° 746) mentionne encore des écus de la première frappe de la Monnaie d'Anvers (*den gulden penninc mitten schilde van onsen iersten slage onser munten van Antwerpen*) valant seize et demi vieux gros tournois, et une charte du 15 juin

1354 (n° 766) dit : *Seven pont ende vijf scillinghe groete tornoyse dats te wetene enen ouden scilt gherekent voer sestien groete ende een halven* (Rente sur la forêt de Soignes). *Scuto videlicet veteri pro sedecim grossis cum dimidio,* dans une charte du 29 nov. 1354 (n° 770).

Cette formule se rencontre dans une série de chartes des 3, 10 et 26 janvier 1355 (n°s 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779 et 780) [1].

Pour en finir avec les écus, mentionnons que la première charte de Jean III qui se sert de l'expression *écus philippes* est du 30 sept. 1353 (n° 749).

Une charte du 27 octobre suivant dit : *florins alescut phelipes* (n° 750), et une charte du 12 juin 1354 : *Escus quon appelle philippus* (n° 764), qu'une charte latine du 13 décembre 1354 traduit par *scudatos aureos nuncupatos philippus.*

Ces écus philippes sont les écus de Philippe de Valois que nous venons de mentionner.

Des chartes du 22 septembre 1351 (n° 730) et du 27 novembre 1351 (n° 735) parlent d'écus de Tournai *(den dornixschen scilt) : denarios aureos cum scuto monete Tornacensis.* Il est compté pour trois livres et 13 ou 15 ou 16 sous de payement.

On sait que les rois de France frappèrent depuis 1320 leur monnaie ordinaire à Tournay. Il s'agit probablement d'écus de Philippe de Valois (1327-1350) frappés à Tournay.

Une autre monnaie française, en or, qui est beaucoup plus souvent citée dans les chartes, c'est le *Royal* ou franc à pied. A partir de Louis IX (1226-1270) plusieurs rois de France frappèrent des royaux [2].

La première charte de Jean III qui en fait mention est donnée à

[1] Voir encore les chartes n°s 535, 609, 620 à 636, 719 à 723, 725, 734, 746, 766 et 770.

[2] Le Royal de saint Louis a un autre type que les Royaux de ses successeurs, où l'on voit le roi debout sous un dais. Le Royal de saint Louis porte une couronne.

Le Musée de Lille possède un Royal d'or de Louis de Crécy, comte de Flandre (1322-1346), provenant de la célèbre collection Vernier de Roubaix ; mais on voit, par les textes des chartes, qu'elles parlent de Royaux français. — Voyez compte rendu du Congrès international de numismatique, réuni à Paris en 1900, pl. XXV, n° 1 (Article de M. de Marchéville sur la monnaie d'or de Louis de Crécy, comte de Flandre).

Malines le 17 février 1333 (n° 296) : *Triginta quinque libr. grossor. turon. denar. antiquor. Regis francie vel Regali aureo denario monete francie dicto vulgariter* ROYAEL *pro quindecim denar. dictor. gross. turon. computato.*

Le royal valait donc quinze vieux gros tournois ; il conservera cette valeur pendant tout le règne de Jean III. De quel roi de France ? C'est difficile à dire, aucun texte ne précisant, mais il est permis de penser qu'il s'agit des royaux d'un contemporain, de Philippe de Valois [1].

On les appelle quelquefois *florins royaux* (chartes du 30 août 1334 (n° 323), du 5 septembre 1334 (n° 326), du 18 novembre 1334 (n° 335), du 29 janvier 1341 (n° 569).

En flamand : *Guldene die men seit Royale* (charte du 17 mars 1335 (n° 350) ou *florinen Royael* (charte du 29 septembre 1335 (nos 361 et 597), ou *Riale* (8 juin 1354 (n° 763).

En latin : *florenos Regales auri* ou *denarios aureos Regales* ou *Regalia* (charte du 25 avril 1335 (n° 355).

Une charte du 23 juin 1339 (n° 531) dit : *Uno* ANTIQUO *Regali pro 15 den. gross. veter. comput.* Ce qui semble se rapporter à des royaux de date plus ancienne. [2] Dans une charte du 14 juillet 1339 (n° 535) on lit : *Aut denario aureo vulgariter dicto Royael monete Regis francie pro quindecim denar. gross. computato.*

Citons encore une charte du 1er octobre 1351 (n° 731) qui constate qu'il faut 16 royaux pour une livre de vieux gros : *videlicet sedecim Regalibus pro una libra grossor. antiquor. computatis.*

Il résulte de toutes ces constatations que, d'après l'ordre chronologique, les monnaies d'or usitées dans les actes brabançons, sous le règne de Jean III, sont les florins dits de Florence, les Royaux et les Ecus. Il n'est jamais question de moutons, ce qui prouve péremptoirement que ce prince n'a pas frappé de telles monnaies ; elles n'apparaissent que pendant le règne de son successeur Wenceslas. Cela est certain. Aucun doute ne doit désormais subsister.

[1] et [2] Les Royaux sont cités dans les chartes nos 296, 315, 323, 326, 327, 329, 334, 335, 342, 348, 350, 352, 355, 357, 361, 364, 531, 535, 554, 569, 597, 616, 646, 674, 683, 684, 688, 689, 690, 691, 696, 712, 713, 721, 722, 729, 731, 732, 746, 749, 752, 763, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779 et 780. Ces neuf dernières chartes de l'année 1355 qualifient toutes le Royal de vieux, et l'évaluent comme toutes les autres chartes à 15 gros tournois.

Voici, pour faciliter les recherches, un tableau des monnaies d'or mentionnées dans les chartes du règne de Jean III, à partir du 16 juillet 1316 jusqu'au 8 octobre 1335 :

Florins de Florence. Monnaie brabançonne et étrangère. Première fois cités le 14 avril 1331, mentionnés par 32 chartes [1]. Valeur : 12 gros tournois.	*Écus de 18 gros,* Monnaie française ? Première fois cités le 8 août 1338, mentionnés par 16 chartes [2]. Valeur : 18 gros tournois.	*Écus de 16 1/2 gros.* Monnaie brabançonne (à l'aigle) et monnaie française. Première fois cités le 14 juillet 1339, mentionnés par 37 chartes [3]. Valeur : 16 1/2 gros tournois.
Écus. Sans autre indication. Première fois cités le 31 mai 1338, mentionnés par 29 chartes [4]. Valeur indéterminée.	*Écus aux quatre lions.* Monnaie brabançonne. Première fois cités le 23 octobre 1351, mentionnés par 1 charte [5]. Valeur : 15 gros tournois (22 gros drapiers) d'après les chartes de Wenceslas.	*Écus Philippes.* Monnaie française. Première fois cités le 30 septembre 1353, mentionnés par 3 chartes [6]. Valeur : pas indiquée.
Écus tournaisiens. Monnaie française. Première fois cités le 22 sept. 1351, mentionnés par 2 chartes [7]. Valeur en livres de payement.	*Royaux.* Monnaie française. Première fois cités le 17 févr. 1333, mentionnés par 51 chartes [8]. Valeur : 15 gros tournois.	

[1] Nos 280, 281, 296, 321, 349, 351, 363, 375, 376, 379, 380, 390, 393, 399, 407, 455, 531, 535, 536, 544, 550, 551, 595, 596, 604, 641, 674, 692, 721, 722, 737 et 741. Il va sans dire que le nombre des chartes n'indique qu'une proportion assez approximative, car la plus grande partie des chartes brabançonnes de cette époque n'est point parvenue jusqu'à nous.

[2] Nos 413, 417, 419, 420, 421, 425, 443, 445, 465, 467, 475, 485, 487, 524, 545 et 561.

[3] Nos 535, 609, 620 à 636, 719 à 725, 734, 746, 766, 770 et 773 à 780.

[4] Nos 398, 400, 502, 510, 554, 582, 597, 601, 639, 640, 642, 644, 647, 675, 676, 678, 679, 685, 688, 689, 690, 691, 695, 726, 727, 740, 751, 754 et 759.

[5] No 733.

[6] Nos 749, 750 et 764.

[7] Nos 730 et 735.

[8] Voir les numéros à la page précédente.

De très nombreux comptes sont faits en livres tournois [1], mais se soldaient souvent en monnaie d'or ou en monnaie divisionnaire brabançonne. Quelquefois le mode de payement est spécialement mentionné. Les chartes indiquent la somme de livres tournois et ajoutent : *Ochte die werde daer af in anderen goeden paymente* (ou la valeur de cette somme en tout autre bon payment) (charte du 25 novembre 1327 (n° 250).

Dans l'acte de mariage entre Marie, fille de Philippe, roi de France, et Jean, fils aîné du duc de Brabant, il est stipulé une somme de *six vins et dix mille livres de bons petis tournois tels comme ils courent maintenant cest assavoir le gros tournois dargent compte pour douze bons petits tournois* (chartes du 8 juillet 1332 (nos 289 et 290).

Jusqu'à la fin du règne de Jean III et encore sous Wenceslas, le gros tournois de France est toujours évalué, dans toutes les chartes, à seize deniers noirs tournois.

Quelques comptes sont établis en livres parisis. [2]

Ainsi une charte du 15 novembre 1334 (n° 334) porte ceci : *Receu par la main de Ernoul Velle de Brousselles, marchant et bourgois de Paris sis cens trente et huit livres et neuf souls parisis qui valent dis cens vint et un et demy Royal.*

Une charte parle de deniers qu'on dit *Compaignons :* [3] *Somme*

[1] Chartes nos 206, 209, 217, 220, 221, 225, 228, 240, 241, 250, 252, 267, 280, 281, 283, 284, 291, 295, 296, 297, 298bis, 299, 303, 304, 305, 307, 311, 312, 313, 314, 317, 320, 329, 344, 347, 352, 354, 356, 358, 360, 373, 374, 377, 389, 394 à 397, 401 à 406, 410, 415, 416, 418, 422 à 424, 426 à 442, 444 à 481, 483 à 501, 503 à 528, 531 à 535, 538 à 541, 545, 549, 555 à 578, 583, 597 à 599, 649, 650, 680 à 682, 684, 693, 706, 716, 719, 720, 721 à 723, 731, 739, 746, 753, 755, 756, 760, 765, 767, 769 et 786, soit au total 225 chartes.

[2] Chartes nos 318, 332, 334, 343.

Pour les noirs tournois, consultez Delombardy, *Catalogue des monnaies françaises*, p. 8. — Consultez encore de Saulcy sur la même question. Les gros tournois valant ordinairement 12 deniers, et la plupart des textes rapportés ci-dessus donnant l'évaluation de 16 deniers noirs tournois, il s'agit d'une monnaie à bas titre valant moins d'un denier tournois. Elle a sans doute été appelée *noire* à cause de la grande quantité de cuivre qu'elle contenait. Un simple calcul démontre que c'est une monnaie valant 3/4 de denier tournois, car $16 \times 3/4 = 12$, valeur habituelle du gros tournois. Philippe IV, dit le Bel, a émis des pièces de ce genre entre 1296 et 1305. — Voyez encore une notice de M. de Marchéville dans le compte rendu du Congrès international de Numismatique, tenu à Bruxelles en 1891, p. 251 et suivantes.

[3] Notre savant collègue, M. de Marchéville, surpris de cette mention de gros

de livres de gros payée en deniers condist compaignons, le dit denier compaignon pour un des dis gros compte (16 février 1338 (n° 387).

Dans l'acte de promesse de mariage entre Édouard, fils du roi d'Angleterre, et Marguerite, fille du duc Jean de Brabant (en 1339, charte n° 530), les arrhes sont stipulés en cinquante mille livres d'estrelins anglais (V. aussi charte du 28 décembre 1339 (n° 548).

Une autre charte intéressante, où il est question d'estrelins anglais, mérite d'être citée : *Trois cents livres desterlins tels que on rechoit de laines en le ville de Bruges* (charte du 31 janvier 1343 (n° 589), entre les échevins de Bruges et Hardelief de Barton, marchand de Kingston-upon-Hull en Angleterre).

Enfin quelques chartes nous font connaître l'intérêt de l'argent à cette époque, intérêt qui était de 10 % :

C'est ainsi que la rente de 20 livrées de terre par an, au tournois, pouvait être rachetée pour deux cents livres de cette monnaie (le gros tournois pour 16 deniers), charte du 23 mars 1334 (n° 305).

Une autre charte de juin 1334 (n° 312, stipule que la livrée de terre [1] pourra être rachetée au denier dix, donc à 10 p. cent,

deniers dits compaignons dans une charte de 1338, nous a demandé si notre charte n'était pas réellement de 1348. Pour lui donner toute certitude, voici le texte complet de cette charte :

Jehans par la grace de Dieu... Dux de lothr. de brabant et de lembourgh faisons savoir atous, comme il soit einssi, que notre tres chere et amee cousine feable le dame de fontaines ait pris et se soit tenue pour paiee de seze livres XIIJ sols et quatre deniers de gros, en quoy nous li sommes tenu chascun an si comme il est plus pleinement contenu es lettres sour ce faites, en deniers, condist compaignons, le dit denier compaignon pour un des dis gros compte, nous volons que ce ne li porte point de prejudice, que ses dites lettres ne demeurent, et soient dantel forche et viertu que elles estoient, avant ce que elle receust le dit paiement es dits deniers compaignons comme dit est, par le tesmoignage de ces lettres saiellees de notre saiel. Donne a Brouxelle le XVJ[e] jour de fevrier, lan de grace mil trois cents trente et sept (16 février 1338 n. s.).

M. de Marchéville ne voit pas à quelle pièce de Philippe VI de Valois cette appellation peut s'appliquer. Il pense cependant que le gros en question pourrait être le gros tournois, à la croix au pied long de 72 au marc et de 6 deniers de loi, qui contenait 2 gr. 699 d'argent fin.

Il a déjà rencontré ce surnom donné, il ne sait pourquoi, à un gros, mais il croyait qu'il appartenait à une pièce de Jean le Bon ; Delombardy l'attribue au gros blanc à la fleur de lis du 26 mai 1360. La date de notre charte ne permet pas cette attribution.

[1] D'après le *Glossaire de la langue romane* de ROQUEFORT, la livrée de terre était la portion de terre qui rapportait une livre de revenu, dans le cas ci-dessus une livre de noirs tournois, dont le gros valait seize deniers.

c'est-à-dire qu'il fallait multiplier la rente par dix pour obtenir le capital.

Citons encore deux chartes du 8 août 1343 (n° 593) et du 30 mai 1344 (n° 599) qui déclarent qu'une rente annuelle héréditaire de vieux gros tournois français pourra être rachetée en payant pour chaque gros dix gros.

De l'examen de toutes ces chartes il résulte qu'en Brabant, sous le règne de Jean III, la monnaie d'or était, en minorité (171 chartes sur environ 400), d'usage courant dans les comptes, tandis que sous le règne de Wenceslas, comme nous allons le voir, l'or devient presque étalon unique, les contrats étant en grande majorité établis en monnaie d'or.

Wenceslas et Jeanne

1355 à 1383.

Les comptes et les chartes des premières années du règne de Wenceslas continuent à mentionner des petits florins ou florins de Florence, [1] des écus philippes [2] et surtout des vieux écus [3] ou sim-

[1] Chartes n°s 792, 805, 1130, 1402, 1430, 1545, 1546, 1579, 1680, 1731, 1733, 1737, 1738, 1739, 1756, 1757, 1776, 1802, 1815, 1837, 1862, 1887, 1916, 1931, 1944, 1956, 1990, 2022, 2037, 2045, 2068, 2124, 2181, 2231, 2295, 2301, 2310, 2311, 2354, 2389, 2554, 2569, 2574, 2594, 4064, 4069, 4084, 4234, 4368, 4976.

[2] Chartes nos 799, 829, 831, 834, 856, 866, 867, 869, 874, 879, 1152, 1288 à 1291, 1295, 1606, 1609, 1619, 1622, 1640, 1645, 1674, 1827, 1838, 2452, 2474, 2524, 2528, 2584, 2585, 4117.

[3] Chartes nos 795, 804, 807, 808, 809, 821, 824 à 826, 833, 839, 840, 841 à 851, 852 à 855, 857, 858, 860, 862, 863, 865, 871, 872, 875 à 878, 882 à 890, 892 à 920, 922 à 942, 944 à 947, 950, 952 à 954, 956 à 969, 971, 973 à 1071, 1073 à 1086, 1088 à 1106, 1108 à 1128, 1131, 1133 à 1141, 1144, 1146, 1147, 1149 à 1151, 1153 à 1169, 1171 à 1230, 1232 à 1281, 1283 à 1285, 1292 à 1294, 1296 à 1308, 1310 à 1320, 1322, 1323, 1325 à 1340, 1342 à 1358, 1360, 1362, 1363, 1365, 1366, 1368, 1370, 1371, 1373 à 1397, 1399 à 1401, 1403 à 1429, 1431 à 1434, 1436 à 1446, 1448, 1449, 1451 à 1471, 1473 à 1479, 1481 à 1501, 1503 à 1517, 1519, 1524, 1529, 1530 à 1533, 1535 à 1540, 1542, 1543, 1547 à 1551, 1553, 1555 à 1564, 1565 bis à 1574, 1576 à 1578, 1582, 1585 à 1587, 1589, 1590, 1593, 1595, 1596, 1599, 1601 à 1603, 1605, 1607, 1610, 1612 à 1615, 1617, 1618, 1620, 1621, 1623 à 1638, 1641 à 1644, 1646 à 1662, 1664 à 1670, 1672, 1673, 1675 à 1679, 1682 à 1685, 1687 à 1694, 1697 à 1700, 1702 à 1704, 1706, 1708, 1709, 1711 à 1713, 1715, 1716, 1718, 1719, 1721, 1724, 1725, 1727, 1734, 1736, 1742, 1750 à 1752, 1759, 1760, 1762, 1775, 1778, 1785 à 1788, 1813, 1815, 1820, 1823, 1824, 1829, 1830, 1832, 1835, 1840, 1844, 1847, 1851, 1855,

plement des écus [1]. Ceux-ci désignent quelquefois les écus aux quatre lions d'Anvers (charte du 20 novembre 1356 (n° 837).

Quant aux vieux écus, ils sont encore appelés : *vieux florens, ascut* ou *alescut de franche* (charte du 27 novembre 1356, n° 841), de même que les écus philippes sont nommés : *florens ascut* ou *alescut philippes* (charte du 19 décembre 1356 (n° 856), ou *florins philippes* (charte du 10 février 1357, n° 874).

Ce qui confirme l'observation que nous avons déjà faite pour le règne de Jean III, c'est que le mot *florin* a pris une signification générale s'appliquant à toutes les pièces d'or et ne désigne plus uniquement le florin proprement dit. Mais si cette qualification est donnée, comme nous venons de le voir, même aux écus, ces pièces se distinguent toujours des florins proprement dits en ce qu'elles portent un écu, de sorte qu'il est impossible de les confondre.

Plusieurs chartes ne mentionnent que des *florins* sans autre explication. On ne peut, dans ce cas, savoir de quelle monnaie il est question; ce peut être autre chose que des florins véritables. Nous allons successivement passer en revue les monnaies mentionnées dans les chartes du règne de Wenceslas.

Petits florins ou florins de Florence.

Ces pièces sont citées par 50 chartes (Voir ci-dessus les numéros des chartes).

Une charte du 24 septembre 1357 (n° 1402) les appelle : *Oude cleine gulden van den sware gewichte* (vieux petits florins de fort poids).

Petis florins vies : charte du 9 octobre 1357 (n° 1430). *Vies mailles de Florence :* charte du 13 avril 1370 (n° 2311).

Plusieurs chartes indiquent leur taille au marc : *petis florins vies fors de sisante et dys sur le marc de troyes de fin or* (chartes du

1860, 1874, 1889, 1891, 1899 à 1901, 1906, 1912, 1917, 1920, 1922, 1941, 1951, 1955, 1967, 1986, 1993, 2018, 2026, 2076, 2085, 2091, 2098, 2103, 2104, 2108, 2109, 2151 à 2153, 2193, 2195, 2197, 2240, 2242, 2244, 2249, 2272, 2299, 2300, 2420, 2427, 2430, 2439, 2480, 2481, 4086, 4300, 4316, 4372, 4385, 4387, 4418, 4452, 4464, 4484, 4574, 4636, 4712, 4789, 4795, 4805, 4812, 4819, 4867, 4877, 4917, 4967, 4977, 4979, 4996, 5020, 5063.

[1] Chartes nos 813, 814, 817, 868, 921.

1er mars et du 26 juin 1361 (n°s 1731 et 1737); *florins vies de fort pois, les sisante et dis sur le mark de troyes* (charte du 2 mars 1361 (n° 1733) ; *florins fors de sexante et dys sur le marc de troies* (charte du 12 février 1362, n° 1757).[1]

Une charte du 21 janvier 1365 (n° 1944) constate que 20 florins d'or au mouton valent 25 florins de Florence, vieux et anciens.

Si, à cette époque (une charte du 20 mars 1358, n° 1579, évalue encore le florin à 12 gros tournois), les florins de Florence sont encore à 12 gros tournois, comme sous Jean III, il résulte de ce texte qu'alors le mouton[2] était à 15 gros tournois (la valeur des Royaux); en effet $25 \times 12 = 300 : 20 = 15$.

Environ dix ans plus tard, le petit florin n'est plus compté que pour dix vieux gros (le vieux gros à seize deniers) : *Trente petits florins, dix vies gros compteis pour le florin* (charte du 18 juillet 1374, n° 2554). *Petis florins vies de bon or et de juste pois, assavoir cinq frans conteit pour seix florins et deix vies gros tourn. pour un florin* (16 août 1374, n° 2569, et 24 février 1375, n° 4069). Deux chartes en allemand (du 11 novembre et du 6 décembre 1374, n°s 2591 et 2598) parlent de *swair gulde* de dix vieux gros ; il est probable qu'il est question des mêmes florins qualifiés *swair gulde*, ce qui équivaut à *florins de fort poids*. Cependant on ne sait s'il s'agit de florins brabançons, et ce sont peut-être des florins de moindre aloi ou de moindre poids.

Enfin, une charte du 3 février 1382 (n° 4976) compte *trois* vieux écus pour *quatre* florins de Florence. Cette proportion serait exacte en évaluant ces florins à 12 gros tournois, de sorte que $12 \times 4 = 48 : 3 = 16$ gros pour le vieil écu (c'était précisément sa valeur à cette époque). On voit que les florins de Florence ne sont plus mentionnés qu'exceptionnellement dans les chartes de Wenceslas qui vont du n° 792 au numéro 5090.

[1] C'est la taille indiquée, pour le florin de Florence, par les textes du commencement du XIVe siècle (Voir Congrès de numismatique de Paris, p. 307).

[2] Nous verrons tantôt que c'est la valeur du mouton de France. Il s'agit donc de moutons de ce pays.

Royaux.

Les royaux (monnaie française) sont cités par 146 chartes [1] ; mais ce sont particulièrement les chartes au nom du receveur de Maestricht et au nom d'Engelbert de la Marck qui établissent leurs comptes en cette monnaie.

Les chartes françaises les nomment : *royaulx d'or ;* les chartes latines : *regales aurei* ou *floreni regales aurei ;* les chartes flamandes : *royalen* ou *royaelen, ouder royale* (n° 1554), *gulden regalen, regaelen, rygolen, realen, ryaelen* ou *riaelen, ryolen, ryoelen* ou *rioelen.* Ces dernières formes sont employées surtout dans les chartes de Maestricht et des frontières du Limbourg.

Une charte du 20 mars 1358 (n° 1579) évalue encore le royal à 15 gros tournois, comme sous Jean III.

D'après une charte du 24 mars 1363 (n° 1821), le royal valait 35 gros de Vilvorde : *scilicet triginta quinque grossi vilvordienses pro quolibet regale computati.*

Enfin une charte du 18 avril 1379 (n° 4714) dit que 280 réaux ou royaux équivalent à 100 doubles moutons.

Ce sont les seules évaluations du royal que nous ayons trouvées dans les chartes du règne de Wenceslas.

Écus d'Anvers aux quatre lions.

Il en est question dans 67 chartes [2]. Ils sont nommés : *Ecus danwers, danwiers* (charte n° 801), *danwerps* (charte n° 972),

[1] Chartes n°s 1130, 1324, 1412, 1554, 1579, 1663, 1736, 1755, 1772, 1777, 1780 à 1782, 1784, 1791, 1792, 1794 à 1800, 1803, 1804, 1807, 1808, 1821, 1822, 1825, 1826, 1841, 1850, 1852, 1857, 1858, 1859, 1866, 1867, 1875, 1877 à 1879, 1884, 1888, 1895, 1911, 1914, 1918, 1946, 1972, 1977, 2006, 2008, 2009, 2023, 2025, 2028, 2031, 2035, 2050, 2053, 2081, 2089, 2093, 2095, 2101, 2107, 2115, 2118, 2120, 2127, 2129, 2134, 2136, 2160, 2169, 2170, 2172, 2173, 2177 à 2179, 2182 à 2185, 2190, 2198, 2230, 2234, 2261, 2273 à 2275, 2277, 2285, 2288, 2289, 2297, 2415, 2454, 2529, 4191, 4241, 4257, 4262, 4289, 4351, 4366, 4373, 4379, 4421, 4422, 4425, 4453, 4475, 4477, 4487, 4507, 4519, 4524, 4525, 4529, 4554, 4556, 4625, 4665, 4673, 4682, 4686, 4704, 4705, 4709, 4714, 4715, 4725, 4784, 4816, 4875, 4920, 4972, 4991, 5015, 5051, 5079.

[2] Chartes n°s 800, 801, 802, 803, 823, 837, 859, 881, 891, 948, 949, 955, 970, 972, 1072, 1087, 1145, 1148, 1170, 1231, 1282, 1287, 1309, 1321, 1324, 1341, 1361, 1364, 1369, 1372, 1398, 1435, 1447, 1450, 1471, 1472, 1480, 1502, 1518,

escus danwers a quatre leons (n° 1341) ou *lyons* (n° 1686), *florins danwiers* (n° 1435), *scuta monete antwerpiensis cum quatuor leonibus* (n° 802), *antwerpsche guldene scilde mitte vier leuwen* (n° 803) ou *antwerpsche scilde metten viere lewen* (n° 1361) ou *scilde antwerps metten vier leuwen* (nos 1608, 1611 et 1671), *scilde van antwerpen* (n° 823), *antwerpsche scilde* (n° 859), *antwerps guldenre scilde* (n° 1072), *antwerps, andwerps* ou *antwerpse scilde* (nos 1369, 1598, 1695, 1231).

Une charte du 25 février 1360 (n° 1717) parle de *vius escus danwiers*, mais comme jamais les *écus aux quatre lions* n'ont été qualifiés jusqu'alors de *vieux écus*, on peut se demander s'il ne s'agit pas de *vieux écus à l'aigle* de Louis de Bavière, frappés aussi à Anvers. Il est vrai que c'est la dernière charte où il est fait mention d'*écus d'Anvers* et que cette monnaie étant presque démodée a pu être appelée *vieille* à cause de cette circonstance.

Plusieurs chartes (nos 948, 949, 1309, 1518, 1520, 1521, 1522, 1523, 1525 à 1528 et 1575) évaluent l'écu aux quatre lions en monnaie de compte des drapiers ou de la halle aux draps (lakengeld).

Voici quelques textes :

Dat es te wetene den guldine penning die men heet scilt van der munten van Antwerpen metten viere lewen voer twee ende twintech penninghe grot. torn. ghetelt (24 mars 1357, n° 949 et aussi 948) ;

Seven en twintich pont en tiene scellinghe grote lakenghelts, eene antwerps scilt voer tweentwintich der selver grote gherekent (1er août 1357, n° 1309) ;

Achte pont grote lakenghelts, eene antwerps scilt metten viere leewen voer tweentwintich grote der voers. ghelts gherekent (18 nov. 1357, nos 1518, 1520, 1521, 1522, 1523, 1525 à 1528) ;

Eene antwerpsche scilt metten viere leewen voer twee ende twintich grote lakenghelts gherekent..... die si mi sculdich waren van lakene.... (3 février 1358, n° 1575).

Il n'est donc pas douteux que l'écu aux quatre lions d'Anvers valait alors vingt-deux gros en monnaie de compte des drapiers brabançons.

1520, 1521, 1522, 1523, 1525, 1526, 1527, 1528, 1552, 1565, 1575, 1584, 1588, 1591, 1598, 1608, 1611, 1616, 1639, 1663, 1671, 1685, 1686, 1695, 1696, 1701, 1705, 1717.

Comme nous l'avons dit, pour le règne de Jean III, il n'est pas possible de confondre les *vieux écus* (oude scilde) et les *écus d'Anvers*, à cause de leur valeur différente.

Une charte du 23 novembre 1358 (n° 1685) distingue parfaitement ces deux monnaies puisqu'elle mentionne d'un côté les *oude scilde* (les vieux écus) et de l'autre les *antwerpsche scilde* (les écus d'Anvers). D'ailleurs, une preuve plus convaincante encore résulte d'une charte du 28 juillet 1358 (n° 1671) qui relate que 3690 1/2 écus d'Anvers aux quatre lions *(scilde antwerps metten vier leuwen)* valent 3355 vieux écus (oude scilde). Cette proportion indique bien clairement que les vieux écus avaient alors une valeur supérieure aux écus d'Anvers aux quatre lions.

Or, une charte du 7 décembre 1359 (n° 1712) nous fait connaître que le *vieil écu* valait encore 16 et demi vieux gros, celui-ci étant estimé à 16 deniers noirs tournois : *xvj swerte tornoysen voir ene ouden groten ende eene oude schilt van goude voir xvj ende eene halven ouden groten gerekent.*

Or, Heylen déclare qu'en 1350 quatre écus d'Anvers aux lions valent cinq florins de Florence.

Comme ceux-ci étaient estimés à 12 vieux gros tournois de la même monnaie, nous obtiendrons facilement la valeur de l'écu d'Anvers. En effet, $12 \times 5 = 60 : 4 = 15$.

Donc l'écu d'Anvers valait 15 vieux gros tournois comme le royal. D'après cela, l'écu aux quatre lions aurait été frappé pour correspondre au royal français, de même que l'écu à l'aigle correspond à l'écu français de 16 1/2 gros.

Maintenant, il est facile de vérifier si la proportion indiquée par Heylen est exacte :

Puisque 3355 vieux écus valent 3690 1/2 écus d'Anvers aux quatre lions, nous devons obtenir :

$$3355 \times 16\ 1/2 = 3690\ 1/2 \times 15.$$

Or, les deux multiplications produisent également 55357 1/2 vieux gros tournois. Il ne peut donc être douteux que la valeur de l'écu aux quatre lions d'Anvers était de 15 vieux gros de la même monnaie et que Heylen ne s'est pas trompé.

Vieux écus (oude scilde).

Huit cent soixante-deux chartes [1] mentionnent des vieux écus, monnaie très fréquemment employée au commencement du règne de Wenceslas et jusqu'à l'apparition des *moutons*.

Presque toutes les indemnités payées pour la guerre avec la Flandre furent réglées en vieux écus. Ces pièces eurent cours pendant tout le règne de Wenceslas et la dernière charte de ce règne qui en parle est du 20 juillet 1383 (n° 5063).

Leurs noms habituels sont : *vies* ou *vieux escus, vies florins alescut* (n° 1328), *vieux florins ascut de franche* (n° 841), *vies florens ascut* (n° 858), *scuta* ou *scudata antiqua* (n°s 883 et 886), *scudata aurea vetera* (n° 1662), *aurei denarii cum scuto antiqui* (n° 1830), *oude guldene penninghe mitten scilde* (n° 1508) *aude guldene* ou *guldenre scilde* (n°s 845 et 888) et le plus souvent tout simplement *oude, aude* ou *alde scilde*.

Vers la fin du règne de Wenceslas, ce sont les chartes de Maestricht et de Bois-le-Duc qui continuent principalement à mentionner cette monnaie.

Une charte du 22 mai 1357 (n° 1112) confirme ce que nous avons déjà fait connaître pour le règne de Jean III, c'est que les écus à l'aigle sont compris dans les vieux écus :

Aude guldene penninghe die men heet schilde ghetekent metten aere (vieux deniers d'or qu'on appelle écus à la marque de l'aigle)[2].

Les vieux écus étaient les écus de l'empereur d'Allemagne (Louis de Bavière) et du roi de France (Philippe de Valois).

Alde guldenre schilde, goet van goude ende swair van gewichte. der munten des keysers van Romen of des Conincx van vrancrike (30 juin 1372 (n° 2420).

[1] Les chartes n°s 1556 à 1564 ne sont datées que de 1357, et mentionnent soit des vieux écus, soit des écus d'Anvers. Elles ne sont pas comprises dans les inventaires ci-dessus.

[2] Comme nous verrons tantôt, les écus à l'aigle de Louis de Male sont appelés Bruxghescilde ou écus de Bruges. D'ailleurs, en 1351, sous Jean III, et même en 1357, ces pièces qui venaient d'être frappées (1349 à 1358) ne pouvaient pas encore être dénommées *vieux* écus. Nous trouvons pour la première fois l'expression *vieil écu de Flandre* dans le registre 2360 (recettes de Brabant, de 1373 à 1374).

Citons encore une charte du 7 septembre 1373 (n° 2481) :

Centum et sexaginta denariis aureis ad scutum veteribus monete domine Regis francie; une charte du 19 janvier 1380 (n° 4812) disant : *Oude guldenre scilde van vrancrike* (vieux écus d'or de France), et une charte du 5 avril 1373 (n° 2452) précisant que ce sont les écus de Philippe de Valois : *la somme et valeur de deux mille vies escus du cuing forge et ensaingne de feu le Roy philippe de france, boins dor et de juste pois.*

Il résulte de là que les écus qualifiés *philippes* doivent être compris dans cette catégorie.

Une seule charte du commencement du règne de Wenceslas, donnée à Bruxelles, le 8 mars 1357 (n° 920), parle d'un vieil écu de la valeur de dix-huit gros tournois.

Deux chartes du 7 et du 25 décembre 1359 (n°s 1712 et 1713) mentionnent la valeur de 16 1/2 vieux gros tournois, valeur déjà attribuée sous Jean III, aux écus de l'empereur d'Allemagne et du roi de France, Philippe de Valois : *xvj swerte tornoysen voir ene ouden groten ende eene oude schilt van goude voir xvj ende eene halven ouden groten gerekent* [1].

Mais plus tard (charte du 31 octobre 1370, n° 2355), ces pièces ne valent plus que seize gros :

Eenen ouden scilt des Conincx van vrancrike voer zestien oude groote gherekent.

Dès lors, il est exact de compter trois vieux écus pour quatre florins de Florence (charte du 3 février 1382, n° 4976).

En effet : $3 \times 16 = 4 \times 12$.

Plusieurs chartes (1er juin et 16 déc. 1363, 15 août 1365, nos 1840, 1860 et 1993) comptent douze vieux écus pour treize moutons (v. Recettes de Brab., reg. 2354).

Une charte du 15 août 1364 (n° 1906) dit que 150 moutons valent 150 vieux écus. Il s'agit évidemment de moutons de valeur différente et probablement de pays différents. En effet, dans les Recettes de Brabant, registre 2354 (1367 à 1368), nous voyons les mentions : 150 scut. vet. = 200 moutons, ou encore 121 scut. vet. = 131 moutons (12 pour 13), d'autres fois 3 scut. vet. pour 4

[1] Dans les recettes de Brabant, registre 2354 (de la St-Jean 1367 à la St-Jean 1368), le vieil écu (scutum vetus) est encore estimé à 16 1/2 gros. Il correspond alors à douze livres de payement.

moutons, ceux-ci étant à 12 1/2 gros, enfin 5 pour 8 (reg. 2361 et 2362).

Dans un compte concernant Utrecht, l'écu est évalué à douze plaques (chartes du 12 septembre et du 17 décembre 1372, n[os] 2430 et 2439).

Enfin, une charte du 13 mars 1361 (n° 1734) établit que :

Quingentas marcas et decem solidos monete Coloniensis équivalent à 50 vieux écus, *necnon quinquaginta scuta vetera.*

Par l'ordonnance monétaire du 6 juin 1381 (charte n° 4933, publiée par M. Piot dans la « Revue belge de Numismatique », tome I[er], p. 192) les écus de France et de l'empire cités ci-dessus eurent cours légal en Brabant pour 24 livres 10 sous de payement. — De 1376 à 1377 (reg. 2362), le vieil écu est estimé à 43 gros de Flandre, de 1384 à 1385 (reg. 2370) il a une valeur de 47 gros de Flandre.

Écus Philippes.

La dénomination d'écus philippes n'a été trouvée que dans trente-deux chartes. Il est probable, comme nous l'avons dit, que ce sont les mêmes pièces que les vieux écus du roi de France à 16 1/2 vieux gros tournois. Malheureusement, aucune indication de valeur n'est faite. Une charte du 5 avril 1373 (n° 2452), citée au chapitre précédent, permet de déclarer que ce sont des écus de Philippe de Valois (1327-1350), *de feu le Roy philippe de france.*

Dans les textes, ils sont appelés *escus philippes, florens* ou *florins d'or ascut* ou *alescut philippes, phelippes, phelippres* ou *philippus* (n[os] 856, 869, 2474, 1827, 2524, 2528, 2584, 2585 et 4117), *florins philippus* (874), *escus de pheleppe* (1606 et 1609), *philips* ou *philipsche scilde* (1152, 1288, 1291 et 1295), ou *scilde philippus* (1674).

La dernière charte de Wenceslas qui mentionne ces pièces est du 3 août 1375 (n° 4117), à l'apparition des écus au saint Pierre.

Écus de Bruges.

Victor Gaillard *(Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre,* 1857, p. 159) nous dit que Louis de Male frappa des

chaises ou écus à l'aigle de 1349 à 1358, d'abord à Bruges, puis à Gand, enfin à Malines.

Les écus sortis de l'atelier de Bruges étaient de 54 au marc et à 23 1/4 carats d'aloi.

Dans les chartes du Brabant, ces pièces sont nommées *escus de Bruges* (30 déc. 1356, n° 861; 13 mars 1357, n° 943; 29 sept. 1368, n° 2216) et en flamand : *Brugssche, brugsche, bruxghe, brugse, bruxe, brux* et encore *vlaemsche scilde* (chartes n°s 851, 1604, 1107, 1502, 1813 et 4286).

Elles sont mentionnées par neuf chartes, la première fois le 3 décembre 1356 et la dernière fois le 10 septembre 1376 et encore ce dernier acte concerne-t-il la ville de Gand.

Une charte du 9 février 1363 (n° 1813) estime l'écu de Bruges à 26 gros de Flandre ou de Dordrecht *(elken bruxen scilt gherekent voir ses ende twintich vlemsche of dordresche grote).*

Écus Johannes.

Ces écus sont cités pour la première fois dans une charte du 21 février 1357 (n° 880).

Comme leur nom l'indique, ces pièces sont caractérisées par un écu, ce qui n'empêche point qu'elles sont quelquefois appelées *florins*, cette qualification, comme nous avons dit plus haut, étant générale et s'appliquant à toutes sortes de pièces d'or. En effet, une charte du 22 mars 1358 (n° 1581) parle de *guldene johannes* (ce qui signifie aussi Johannes d'or), mais une charte du 9 janvier 1374 (n°s 2511 bis et 2512) se rapportant à une rente viagère de trente écus Johannes les appelle positivement *florins*, puisque le texte poursuit en ces termes ;

... *lequelle somme de florins je congnois avoir eut et receut de Godefroit de le Tour receveur de le terre de Binche, lequelle somme de florins fu avalue a ce jour a quarante wit livres.*

Une charte flamande du 3 septembre 1357 (n° 1367) les nomme *scilde johanes.*

Nous en avons trouvé mention dans vingt et une chartes seulement,[1] encore la plupart d'elles concernent une rente viagère ser-

[1] Chartes n°s 880, 1367, 1581, 1599, 1600, 1963, 2511bis, 2512, 2516, 4111, 4193, 4277, 4344, 4439, 4479, 4557, 4661, 4767, 4807, 4846, 4905. Cette dernière charte porte la date du 7 février 1381.

vie à Nicolas de Houdaing (Houdeng), seigneur d'Epinoy, par le duc de Brabant.

Que faut-il entendre par écu Johannes ? Ce n'est certainement pas le florin dit de Florence au saint Jean-Baptiste, puisque cette monnaie ne porte pas d'écu et ne pourrait par conséquent être ainsi nommée ; ce ne doit pas être non plus l'écu aux quatre lions de Jean III, puisque des chartes contemporaines le désignent sous le nom d'écu d'Anvers. Il faut donc chercher parmi les monnaies françaises et appliquer ces dénominations aux écus de Jean le Bon [1], roi de France (1350-1364).

Francs dits Francs à Cheval.

On sait que ce type de monnaie d'or fut créé en France par Jean le Bon, le 5 décembre 1360, type usité depuis longtemps sur les sceaux et les monnaies d'argent.

Nous avons trouvé mention de cette pièce pour la première fois dans une charte flamande brabançonne du 1er février 1364 (n° 1870) qui parle simplement de *franken*, sans aucun qualificatif. Dans les chartes en français, on dit *franc* et au pluriel *frans* ou *francs*. Très souvent (95 fois) leur provenance est indiquée : *frans de france* ou *de franche, frans franchois* ou *francois, vrancke van francryx* ou *vrancryx, franken van vrankeric, frankerycsche* ou *franckerische franken, vranckrix francke, frans dor dou Roy ou du coing du Roy ou du Roy de France, gulden franken* (francs d'or); *florins francs* (charte n° 4451) ; enfin une charte du 14 juillet 1376 (n° 4268) parle de florins nommés *frans de france*, ce qui confirme encore ce que nous avons dit ci-dessus de l'appellation *florin*.

Presque toutes les chartes où il n'est pas indiqué qu'il s'agit de francs français, mais qui se bornent simplement à parler de *francs*, sans mention de provenance, se rapportent à la bataille de Bäsweiler et à des seigneurs français qui y avaient pris part, ou bien concernent les domaines que Wenceslas possède en France, ou bien sont la conséquence des relations d'affaires avec ce pays. Citons, entre autres, les chartes pour le seigneur de Grancy, pour

[1] Voyez Hoffmann, *ibid.*, pl. XIX, n° 1.

Pierre de Bar, pour Gérard de Loos, seigneur de Chauvency, pour Béatrice de Bourbon.

Il est évident que tous ces comptes sont faits en francs de France. De même, dans les *Recettes de Brabant,* nous trouvons très souvent mention de francs de France.

Exceptionnellement il est question de *francs de Hainaut* [1]; mais ordinairement l'indication est faite sans aucun qualificatif.

Une seule charte, celle du 13 mars 1374 (n° 2527), mentionne *un double franc de haynaut.* Cette appellation est intéressante, parce qu'elle nous fait connaître le nom exact de la pièce de Guillaume III, comte de Hainaut (1356-1389) que Chalon nomme le *grand Franc à cheval* (v. *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut,* pl. XIII, n° 97 et p. 78). D'après cela, Deschamps de Pas *(Revue de la Numismatique française,* 1840) avait raison de dire que le *grand cavalier* est un *double* du simple franc d'or, et Chalon a eu tort de critiquer cette opinion (v. *ibid.,* p. 79). Comme pour les doubles et les simples moutons, il ne s'est occupé que du poids des pièces, sans en examiner l'aloi et sans s'inquiéter de la façon de compter des gens du moyen âge *(ibid.,* p. 77) (v. l'article de R. Serrure intitulé : *Quelques mots sur les moutons et les doubles moutons d'or de Jeanne et de Wenceslas, ducs de Brabant,* Bull. de Numismatique, nov. 1898, 5e vol., pp. 97-102).

Parmi tous ces francs cités dans les documents que nous examinons, peut-il s'en trouver de frappe brabançonne ?

MM. Piot et Van der Chijs ont prétendu que ces pièces n'ont été émises par Jeanne qu'après la mort de son époux. Quand nous aurons parcouru les chartes de cette duchesse, nous pourrons peut-être donner des preuves précises en faveur ou contre cette opinion, mais dès maintenant les renseignements fournis par les chartes brabançonnes et les *Recettes générales* du temps de Wenceslas constituent des présomptions graves à l'avantage de l'avis de ces savants numismates. Voici ces motifs :

Du vivant de Wenceslas, aucun document monétaire ne fait mention de francs brabançons ; bien plus, la très importante ordonnance monétaire de Wenceslas, du 6 juin 1381, par laquelle le duc de Brabant accorde cours légal dans ses États à diverses monnaies

[1] Reg. 2358 (de la St-Jean 1371 à la St-Jean 1372).

d'or [1], ne parle que des francs de France estimés à 20 livres et 10 sous de payement.

Il n'est question de francs ni dans les comptes d'Amaury Boete, maître de la Monnaie de Vilvorde, ni dans les comptes de Nicolas Chavre, maître de la Monnaie de Louvain.

Dans les premiers temps du règne de Jeanne et de Wenceslas, il n'y a preuve que d'un seul atelier monétaire, à Vilvorde, et l'atelier de Louvain n'a été ouvert qu'après la fermeture de l'atelier de Vilvorde, comme nous le démontrerons au sujet de la frappe des écus au saint Pierre.

D'autre part, si des *francs* avaient été frappés, en Brabant, à peu près en même temps que les *moutons*, fût-ce aussi à une époque quelconque du règne de Wenceslas, pourquoi aucune charte ne mentionne-t-elle des francs de Brabant, des francs de la Monnaie de Vilvorde ou de la Monnaie de Louvain, tandis qu'on lit, à chaque instant, dans les comptes et les chartes, des indications comme celles-ci :

Moutons de brabant, moutons de la forge de brabant, moutons de la monnaie de Vilvorde, moutons Vilvordiens, moutons de notre coin de Brabant, Peters d'or de notre forge ou de notre monnaie de Louvain, Peters d'or du coin de Louvain, Peters d'or de Brabant, Peters d'or du coin et enseigne de mes seigneur et dame de Brabant.

Au contraire, lorsque les *Recettes de Brabant* ou les chartes donnent une qualification aux francs, c'est toujours *francs de France*, très exceptionnellement *francs de Hainaut*. Pourquoi cette préférence ?

N'est-ce pas parce que les francs de France circulaient presque exclusivement en Brabant et parce qu'il n'existait pas encore de francs brabançons ? Sinon pourquoi passer ceux-ci sous silence et ne pas les mentionner aussi bien que les *moutons* et les *Peters !*

Après cela, il serait puéril de parler d'analogies de gravure et de lettres ou même de trouvailles. Toutes ces preuves sont dangereuses et sujettes à caution.

Nous reviendrons sur cette question quand nous étudierons les chartes de Jeanne veuve.

[1] *Revue de la Numismatique belge,* 1er volume, p. 192.

En attendant, constatons que les *Francs* sont cités dans 244 chartes [1].

Une charte de septembre 1378 (?) (n° 4602), délivrée à Nicolas (Chavre), maître de la Monnaie de Brabant, donne au Franc de France une valeur de douze vieux gros tournois et au vieux mouton de France une valeur de quinze vieux gros tournois.

Il n'est donc pas étonnant de trouver dans une charte du 24 mars 1377 (n° 4376) la proportion de 4 moutons du roi pour 5 francs de France (il s'agit d'une rente dont les arrérages sont dus en France); en effet, $4 \times 15 = 5 \times 12$.

D'autres chartes du 16 août 1374 et du 24 février 1375 (n°s 2569 et 4069) comptent 5 francs de France pour six vieux petits florins, dits florins de Florence, ceux-ci étant évalués à dix vieux gros tournois par pièce ; en effet, $5 \times 12 = 6 \times 10$.

Dans les *Recettes de Brabant*, registre 2354 (de la St-Jean 1367 à la St-Jean 1368), nous voyons que 60 francs de France équivalent à 68 1/2 moutons de Brabant, c'est-à-dire que 7 francs valent 8 moutons, tandis que, dans les registres 2355, 2357, 2358 et 2360, cette proportion varie de 6 à 7 ou de 6 à 8. Dans les comptes de Renier Hollant allant de la St-Laurent (10 août 1376) à la St-Laurent 1377 (Reg. 2362) cent vingt francs valent cent et onze Pètres; un franc est estimé à un mouton brabançon et dix gros de Flandre. La valeur du franc varie d'ailleurs d'année en année, puisque de 1377 à 1387 (Reg. 2363) il vaut 37 gros de Flandre (le Pètre étant à 40 gros), de 1382 à 1383 (Reg. 2368) il vaut 37 1/2 gros

[1] Chartes n°s 1870, 2292bis, 2298, 2326, 2327, 2337, 2338, 2388, 2409, 2419, 2422, 2423, 2436, 2442, 2444, 2446, 2447, 2449, 2455, 2456, 2458, 2467, 2475, 2477, 2478, 2484 à 2487, 2491 à 2493, 2495, 2496, 2498, 2522, 2542, 2544, 2546 à 2548, 2551, 2553, 2564, 2569, 2577, 2582, 2583, 2589, 2590, 2592, 2595, 2597, 2599 à 2603, 4024, 4031, 4035, 4055, 4061, 4062, 4065 à 4069, 4071, 4077, 4086bis, 4089, 4118, 4126, 4135, 4142, 4143, 4190, 4195, 4200, 4205, 4213 à 4215, 4242, 4247, 4250, 4265, 4268, 4273, 4274, 4276, 4283, 4290, 4293, 4296, 4298, 4301, 4346, 4356, 4371, 4376, 4386, 4409, 4411, 4413, 4433, 4435bis, 4442, 4443, 4449, 4451, 4468, 4476, 4486, 4494, 4495, 4496, 4503, 4504, 4520, 4522, 4523, 4527, 4535 à 4540, 4542, 4544, 4548, 4563, 4566, 4568 à 4572, 4586, 4602, 4616, 4638, 4643, 4644, 4647, 4648, 4654, 4656, 4662, 4678, 4698, 4700, 4711, 4719, 4727, 4763, 4775, 4800, 4809, 4810, 4829, 4831, 4844, 4856 à 4858, 4869, 4871, 4876, 4882, 4891, 4892, 4900, 4904, 4931, 4935, 4942, 4963, 4978, 4979, 4981, 5010, 5016, 5021, 5025, 5032, 5034, 5036, 5038, 5040 à 5042, 5047 à 5049, 5052, 5057, 5071, 5072 et 5086.

de Flandre, et de 1384 à 1385 (Reg. 2370) il vaut 40 gros de Flandre (le Pètre étant à 42 gros).

Nous n'examinerons pas plus longuement les variations du cours du Franc en Brabant, que les économistes trouveront facilement dans les nombreux registres des Receveurs de Brabant.

Moutons et doubles moutons.

La première charte où nous avons trouvé la mention du *mouton* est du 22 avril 1356 (n° 794). Comme les moutons d'or n'ont été frappés en Flandre qu'à partir du 12 juillet 1356 et qu'il ne peut très probablement encore être question de moutons brabançons, il est à peu près certain qu'il s'agit de moutons de France. Ensuite, une charte du 16 octobre 1358 (n° 1681) mentionne : *octo denarios aureos dictos mottoen*.

A partir de 1360 (8 janvier, 2, 6 et 12 novembre) (chartes n°s 1714, 1728, 1729 et 1730) l'emploi de cette monnaie devient plus fréquent. Voici les textes : *mottoens van goude, gulde penninghe die men heet mottoen, guldenre mottoen*. Deux de ces chartes (2 et 12 nov.) se rapportent à des sommes à lever sur la ville de Louvain, de sorte qu'il est vraisemblable que ce sont des moutons de Brabant.

On voit donc qu'antérieurement à l'année 1361 on payait déjà en Brabant en *moutons* et en *royaux* et non pas exclusivement en *écus* et en *florins* proprement dits, quoique ces dernières monnaies fussent principalement usitées.

Les moutons sont qualifiés *de Brabant*, pour la première fois à notre connaissance, par une charte du 1er mars 1361 (n° 1732). Elle parle de : *Trois florins appieles moutons dor de la forge de flandres ou de brabant*.

La première mention d'un double mouton *(grooten mottoen)* figure dans une charte du 5 septembre 1364 (n° 1912).

Quoique les doubles moutons fussent émis depuis quelque temps déjà à la Monnaie de Vilvorde, nous n'avons rencontré ces pièces avec la qualification de *double*, pour la première fois, que dans les chartes de 1369.

Jean Bouttevilain reconnaît avoir reçu de Godefroid de la Tour *quarante petis mottons (Un doble motton compte pour deux petis*

3

mottons, charte du 2 mai 1369 (n° 2283) ; et dans une charte du 10 février 1369 (n° 2263) il est déjà question de *cleyne gulde mottoene der munten van brabant,* par opposition aux *doubles.*

Cette proportion d'un double mouton pour deux petits a existé dès la création du double mouton, comme il résulte des comptes d'Amaury Boete (v. reg. 2354, Recettes de Godefroid de la Tour depuis la St-Jean 1367 jusqu'à la St-Jean 1368). Cette proportion, de même que la proportion de 2 Pètres pour 3 Moutons, est répétée à satiété dans les registres des receveurs de Brabant et dans les nombreuses chartes que nous avons parcourues ; il est donc plaisant de voir des numismates essayer de contester cette proportion et faire la leçon aux receveurs de Brabant et aux contractants du 14e siècle qui, sans doute, ne savaient pas ce qu'ils disaient [1].

Les moutons et les doubles moutons sont mentionnés par plus de 2000 chartes [2]. Presque toutes les indemnités payées à la suite de la bataille de Bäsweiler ont été réglées en cette monnaie. Nulle autre monnaie n'est citée aussi souvent par les chartes, même les vieux écus.

Il n'est donc pas exact de dire que pendant longtemps la plupart des contrats, en Brabant, furent réglés en Pieters. Ces pièces ne sont mentionnées que par 86 chartes. Est-ce parce que c'était une monnaie de meilleur aloi et que, par un phénomène habituel, la monnaie la moins bonne ait été mise de préférence en circulation ? C'est vraisemblable, mais si ce nombre très minime de Pieters en comparaison de l'énorme quantité de moutons n'a pas la valeur d'une preuve complète, attendu que nous sommes loin de connaître toutes les chartes brabançonnes, il faut cependant admettre, comme pour les autres monnaies, que les chartes nous montrent une image approximative de la circulation monétaire de cette époque.

[1] Inutile de nous étendre plus longuement sur cette question. Voyez dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* tome XII, 1898, p. 274 et 480 ; *Bulletin de Numismatique,* novembre 1898, pp. 97 à 102.

Les recettes faites en doubles moutons sont réduites en simples moutons, toujours suivant la proportion indiquée, pour faciliter les comptes, parce que de nombreuses recettes sont faites en simples moutons même après l'apparition des doubles moutons.

[2] Il serait trop long de mentionner ici tous les numéros des chartes qui parlent de moutons.

Comme pour les autres monnaies d'or, on appliquait aussi aux moutons le nom général de florins. Exemple : charte du 16 avril 1361 (° 1735) où il est écrit : *florins que on dist moutons ;* charte du 17 mars 1365 (n° 1964) : *florins condist moutons de brabant;* ce qui correspond au flamand : *gulde penninghe die men heet mottoen.* On trouve aussi : *Florins d'or au mouton, Doubles florins dor au mouton du cuing de brabant* ou simplement *Doubles florins de son cuing et forge de braibant, Doubles florins au mouton de braibant* (n°s 2521 et 2533), *Florins nomeis doubles moutons de son cuing et forge de brabant* (n° 4113).

Les *petits moutons dor* étaient appelés en flamand : *Cleyne, inkel* (2358 et 4402) ou *simpele mottoene* (4092 à 4106), en latin : *mutones simplices* (n° 4305), par opposition aux *mutones duplices ;* plus curieuse est l'appellation *demi double* (15 sept. 1374, charte n° 2573) ou *le moitiet dun dobble de braibant* (29 novembre 1374, charte n° 2596).

Les textes sous-entendent quelquefois le mot *mouton* et disent simplement tel chiffre de *doubles* (25 juillet 1374, n° 2560), *twintich dubbel van brabant* (18 nov. 1372, charte n° 2434), *een brabansche dobbel voer twe mottoene gerekent* (23 janv. 1373, charte n° 2443), *vyf hondert en vive en twintich dobbel, vier peter en een vlaemsche placke voer drie dobbel* (Bois-le-Duc) (22 février 1376, charte n° 4208) *xxv dubble, zesse en dertich hollans placken voer den dubbel gherekent* (6 avril 1376, charte n° 4229); enfin une charte du 14 mai 1377 (n° 4399) emploie le mot *dupel.* De même dans les Recettes de Brabant, reg. 2360, on trouve les expressions : *doubles de Vilvorde, doubles de Hollande* [1] (Double mouton de Dordrecht nommé *dobbel Dordrichts mottoen* évalué à 50 gros de Flandre, reg. 2362).

Il en résulte que, si l'on n'avait pas sous les yeux cet ensemble de textes, mais une seule charte peu explicative, on aurait de la peine à savoir de quelle double pièce il s'agit.

Parmi les appellations les plus usitées citons : *Moutons de Brabant, de la forge de Brabant, de Vilvorde, du coin du duc de Brabant* (2218), *du coin* ou *de notre coin de Brabant* (1958, 2350), *double mouton de notre monnaie de Vilvorde* (4244 et 4245), *bra-*

[1] Dans le registre 2363 il est question d'un faux double mouton de Dordrecht.

bansche mottoenen (2394) *filforske mottoene, ghuldine penninghe die men heet mottone van onser munten van Vilvorden* (1890), *mottoene der munten* ou *onser munten van Vilvorden* (2312 à 2323), ou *onser munten van brabant* (2105), *dobbele mottoene* ou *cleine ghulde mottoene der munten* ou *onser munten van Vilvoerden, mottoen Vilvoerts* (2371) *mutones aurei nostri conei brabantie* (1883), *denarii aurei ad mutones monete brabantie* (2073), *aurei denarii ad mutones* (2083) ou *denarii aurei dicti vulgariter dobbel mottone monete filvordensis domini ducis brabantie* (4760).

On sait que les moutons furent soumis à des affaiblissements de titre considérables. Les ordonnances y relatives sont malheureusement inconnues, mais le précieux manuscrit dit de l'évêque de Chartres [1] mentionne huit émissions et les différents qui les distinguent [2].

Sous le numéro 7, il est question des moutons *qui ont ung poinct emprès la petite croix et* UNE ROSE *en millieu de la Grande Croix.*

Une charte du 28 février 1366 (n° 2036) mentionne ces pièces : *mottoen der munten van Vilvorde metten roezeke ghetekent* (mouton de la Monnaie de Vilvorde marqué à la petite rose).

Enfin, sous le numéro 8, il est question des moutons *qui ont une petite croix en meillieu de la grande croix, en lieu de la rose.*

Ces moutons sont mentionnés par quatre chartes :

1. *Mottoen van Vilvorde metten cruysken* (mouton de Vilvorde à la petite croix) (21 avril 1367, n° 2124) ;

2. *Aurei denarii communiter cruyskens mottoen nuncupati* (2 juin 1368, n° 2194) ;

3. *Mottoen cruuskens* (4 décembre 1368, n° 2239) ;

4. *Brabantsche cruuskens inkel mottoene* (5 novembre 1370, n° 2358).

Nous avons encore trouvé mention de *moutons flamens* dans une charte du 8 janvier 1365 (n° 1942). Ce sont les moutons de Louis de Male frappés depuis le 12 juillet 1356. Enfin, il est question de *moutons franchois* vers 1374 (charte n° 4035) et de *vies moutons de France* [3] évalués à quinze vieux gros tournois la pièce par une charte de 1378 (n° 4602).

[1] DE SAULCY, *Documents monétaires,* t. I, p. 72.
[2] Voir *Bulletin de Numismatique,* novembre 1898, p. 99.
[3] *Mottons du Roy,* dans une charte du 28 mai 1379 (n° 4736). Ce sont les moutons de Jean le Bon, roi de France.

Quant à la valeur du mouton brabançon, nous n'avons trouvé que de rares indications que nous nous bornerons à transcrire ici :

Une charte du 19 déc. 1361 (n° 1749) s'exprime ainsi : ... *pour cause de che quil me doivent chascun an en bourse, en brabant, en le somme de douze livres et demye de vies gros, cent quatre vins et deus moutons dor de brabant, pour le pris de xvj gros et demi vies chascun.*

Plusieurs chartes (1er juin 1363, 16 déc. 1363 et 15 août 1365, nos 1840, 1860 et 1993) comptent 13 moutons pour 12 vieux écus *(dertien mottoene voer twelf oude scilde),* mais une charte du 15 août 1364 (n° 1906) compte 150 moutons pour 150 vieux écus [1].

Godefroid de la Tour, receveur de Brabant, estime 40 moutons d'or à 40 livres [2] de noirs tournois *(viertich gulden mottoene voer viertich pont swerte tornoyse)* (12 avril 1367, charte n° 2122 ; voyez aussi charte du 27 avril 1364, n° 1885, qui parle de mouton d'or de la Monnaie de Vilvorde).

Une charte du 11 octobre 1370 (n° 2343) déclare qu'il faut 66 moutons d'or pour 30 livres de Louvain (*sesse ende tsestich guldene mottone vore dertich pont lovensche).*

Une charte du 21 janvier 1365 (n° 1944) compte 20 florins d'or au mouton pour 25 florins de Florence. Ce sont des moutons (peut-être français ?) à 15 vieux gros, car $20 \times 15 = 25 \times 12$.

On sait que les doubles moutons furent, après l'année 1369, émis à 42 de taille au marc. Voici le texte d'une charte du 23 mai 1372 (n° 2416) qui témoigne de ce fait : *Trois mille doubles, quarante deus doubles sur le mark de Troyes, ... la somme de sys mille moutons de brabant, et nous cognissons que la somme des sys mille moutons dessus dis en le valeur de trois mille doubles moutons de brabant tels quil current ad present* (somme reçue des mains de Jehan de Gand, le changeur, demeurant à Bruxelles).

En 1374 (9 janvier) le double mouton de Brabant est évalué à 54 sous (noirs) tournois (chartes nos 2511bis et 2512) et en 1376 (6 avril) à 36 plaques de Hollande (charte n° 4229).

[1] Voir nos observations précédentes au sujet de ces variations. C'est ainsi qu'on trouve (Reg. 2354, recettes de Brab) tantôt 7 francs pour 8 moutons, tantôt 8 francs pour 9 moutons ; mais l'identité de ces pièces n'est pas indiquée. Cependant, on mentionne quelquefois 7 francs de France pour 8 moutons.

[2] En comptant comme d'habitude le vieux gros à seize deniers noirs tournois, on obtient la valeur de quinze vieux gros pour le mouton ($240 : 16 = 15$).

Enfin, la proportion de deux Pieters pour trois moutons [1] ou de deux Pieters et un gros de Flandre ou deux *Scuermannen* [2] se rencontre dans de très nombreuses chartes.

Avant de terminer [3], mentionnons une charte du 18 novembre 1375 (n° 4136) qui a la plus grande importance pour la numismatique liégeoise :

.... *Welke mottoene van dien tide weert syn, als eene dobblen mottoen voir twe cleine mottoene te rekenen, ene dobbelen mottoen onser munte van Vilvoirden of der munten des bisscops van ludic voir twee mottoenen gherekent* (lesquels moutons valent à l'époque actuelle un double mouton pour deux petits moutons, un double mouton de notre Monnaie de Vilvorde ou de la Monnaie de l'évêque de Liége comptés pour deux moutons).

La date de cette charte étant 1375, il en résulte indiscutablement que le double mouton de Liége est de Jean d'Arkel (1364-1378) et non pas de Jean de Bavière (1389-1418). L'opinion de Perreau doit donc être définitivement rejetée. M. le baron de Chestret a eu raison d'attribuer le double mouton de Liége à Jean d'Arkel, mais il s'est trompé en croyant qu'il est imité d'un prétendu double mouton de Jean III, duc de Brabant [4]. Nous avons vu qu'il n'est question du double mouton que sous le règne de Jeanne et de Wenceslas. Dans leurs chartes, ces princes déclarent d'ailleurs en toutes lettres que c'est une pièce frappée dans leur Monnaie de Vilvorde.

[1] Voir chartes n°s 4216, 4263, 4384, 4454, 4518, 4530, 4541, 4567, 4605, 4624, 4713, 4738, 4771, 4864, 4909, 4958, 4979, 5003 et 5062.

[2] Voir charte n° 4412. Elle dit : *twe lovensche groete gheheten scuermans op twe gulden peeters der munten van loevene voer drie mottoene.* Voyez au surplus, sur cette proportion, notre notice dans les *Annales de la Société d'Archéologie*, t. XII, 1898, p. 480.

[3] Dans le reg. 2354 (recettes de 1367 à 1368), le mouton est évalué à 25 gros de Flandre et à 8 livres 16 sous de payement ; dans le reg. 2361 (recettes de 1374 à 1375), le mouton est déjà à 27 gros de Flandre ; dans le reg. 2362 (recettes de 1376 à 1377), le mouton correspond à 13 livres 10 sous de payement ; dans le reg. 2363 (1377 à 1378), cinq doubles moutons = sept pètres, le pètre à 40 gros de Flandre, d'après cela le double mouton était alors à 56 gros de Flandre. Notons encore les indications suivantes : reg. 2357 : vingt-deux et demi moutons par livre de gros ; reg. 2362 et 2363 : vingt-quatre moutons par livre de gros (vieux).

[4] Numismatique de la principauté de Liége, p. 165.

Écus au saint Pierre.

Dans deux registres (n[os] 2358 et 2359) des *Recettes générales de Brabant*, tenus par Godefroid de la Tour et conservés aux archives générales du royaume à Bruxelles, se trouvent trois indications relatives à la cessation du travail dans l'atelier monétaire de Vilvorde ; voici les textes :

Item quæ provenerunt de lucro auri in dicta moneta inter vj in decembri MCCCLXXI (1371) *et nativitatem domini sequentem videlicet pro* XIX *dies quia tunc moneta claudebatur* (Noël 1371).

Item de lucro monete inter nativitatem domini MCCCLXXI (1371) *et Joannis* MCCCLXXIJ (1372) *penitus vel quia moneta claudebatur circa nativitatem domini* MCCCLXXI (1371). (Reg. 2358, de la Saint-Jean 1371 à la Saint-Jean 1372.)

Primo ab Amelrico Boete (maître de la Monnaie de Vilvorde) *ex ejus computationibus in duabus partibus de lucro monete de annis preteritis* (predictis) *in duabus partibus computatis usque diem Innocentum* LXXI (28 décembre 1371) *dum moneta claudebatur et de quibus tunc non fuit computatum quia post illam computationem fuerat resignatum et ideo Theodericus hic inde computat duci et ducisse in suis receptis* II[m] (2000) *mutones*.

(Reg. 2359, comptes de Godefroid de la Tour et de son clerc Thierry de Gorichem jusqu'à la Saint-Jean 1373.)

Il résulte de ces textes précis que la Monnaie de Vilvorde fut fermée à la Noël 1371 et, d'une manière plus exacte, le jour des Innocents, c'est-à-dire le 28 décembre 1371.

Jusqu'alors tous les textes ne parlent que de l'atelier monétaire de Vilvorde ; aucun ne mentionne un atelier à Louvain ; toutes les monnaies brabançonnes de cette époque sont qualifiées de Vilvorde; aucune n'est appelée de Louvain. Qu'on nous montre un texte qui dise le contraire !

D'ailleurs Louvain et Vilvorde sont deux localités si rapprochées qu'on ne comprendrait pas l'utilité d'ateliers monétaires concomitants dans ces deux villes.

L'atelier de Vilvorde étant fermé, on ne tarda pas longtemps à en ouvrir un à Louvain [1].

[1] Voir notre étude sur Nicolas Chavre, maître de la Monnaie de Louvain, dans la *Gazette numismatique française*, 1897, pp. 187-232.

En effet, dans le registre suivant (n° 2360) rédigé par Godefroid de la Tour et son clerc, Thierry de Gorichem (de la Saint-Jean 1373 à la Saint-Jean 1374 et de la Saint-Jean 1374 à la nativité du Seigneur (Noël 1374), c'est-à-dire pour l'espace d'un an et demi), il existe un passage qui prouve que, le 24 juin 1374, il ne devait pas y avoir longtemps que l'atelier monétaire de Louvain avait été ouvert : *Item a Nicholao Savere circa festum Johannis 1374, quos ipse concesserat duci et ducisse supra lucrum* MONETE NOVE INCEPTE APUD LOVANIUM... [1]

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir mentionnés dans le même registre les nouveaux écus dits pieters de Louvain : *xx scuta lovanie nova que valent* XXIX *moet. et 11 1/2 gros.*

C'est le texte le plus ancien qui parle des écus au saint Pierre. Dès l'origine, ils ont à peu près la valeur de 2 pièces pour 3 florins au mouton, valeur que nous retrouverons ensuite.

D'autre part, c'est une monnaie nouvelle. Si elle eut été une nouvelle émission d'un type de monnaie déjà existant, il est douteux qu'elle ait été qualifiée *nouvelle* et qu'on eut dit *nouveaux écus de Louvain*. D'ailleurs une preuve péremptoire qu'elle n'était pas connue précédemment c'est qu'elle n'est jamais mentionnée avant cette date ni dans les Recettes générales du Brabant, ni dans les Comptes communaux de Louvain, ni dans les chartes de Brabant. Comme nous le verrons plus tard, même les chartes concernant spécialement Louvain sont muettes à son sujet.

Dans le compte suivant (Reg. 2361) de Thierry de Gorichem (de la Noël 1374 à la Noël 1375) il est fait souvent mention du Pètre de Louvain et de sa valeur, soit 2 pètres pour 3 moutons ou deux pètres et un gros de Flandre pour 3 moutons [2].

La plus ancienne charte brabançonne (n° 4090) que nous ayons trouvée avec mention du *Pètre* est du 17 juin 1375. Elle parle de *dijx escus appeles peters de le forge de lovaing.*

Le savant et obligeant archiviste de la ville de Louvain, M. Ed. van Even, que nous tenons à remercier ici, a bien voulu faire des

[1] Voir le texte en entier, *ibid.*, p. 193.

[2] Voir notre étude intitulée : Deux pieters = trois moutons, dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, pp. 274 et 480-482, et l'article de R. SERRURE, sur le même sujet, dans le *Bulletin de Numismatique*, 5e volume, novembre 1898, pp. 97-102.

recherches dans les Comptes communaux de Louvain; il n'a trouvé aucune mention des *Peters* dans les comptes de 1375 où il est question des *moutons*. Mais, dans les comptes de 1376, il a lu, folio 68, verso : *X Peters valent XV motonen*, et folio 73 : *V Peters die maken vij 1/2 motonen*.

Voilà donc une série de documents précis et concordants qui prouvent que les écus au saint Pierre ne paraissent qu'après l'ouverture de l'atelier de Louvain dirigé par Chavre, et on n'en trouve pas trace antérieurement.

Et il est certain aussi que, durant l'existence de l'atelier de Vilvorde, il n'y avait pas, sous Wenceslas, d'atelier à Louvain.

En voici encore des preuves :

Une charte du 29 octobre 1360 (n° 1727) se rapporte à une somme à lever sur la ville de Louvain ; la somme est comptée en vieux écus *(oude guldenre scilde)* et non pas en *Peters*. Une autre charte du 12 novembre 1360 (n° 1730), relative à un subside à payer par la même ville, s'exprime en *moutons (gulden penninghen die men heet mottoen)*. Des chartes du 19 octobre 1361 (n° 1742), du 20 décembre 1361 (n° 1750) et du 1er mai 1363 (n° 1829) concernant Louvain comptent en vieux écus *(oude scilde)*.

Au nom de Louvain, les échevins et les conseillers de cette ville reconnaissent au fameux Pierre Couthereel, pour services rendus, une pension annuelle de 1400 vieux écus *(dusentich ende vierhondert ouder scilde in onser stad wissel)* (charte de 1361, n° 1752).

La pension viagère que le duc Wenceslas (charte du 1er mai 1363, n° 1830) reçoit de la ville de Louvain est comptée aussi en vieux écus *(Aureis denariis cum scuto antiquis in cambio lovanie persolvendis)*. Il en est de même de la pension de la duchesse Jeanne à payer par la ville de Louvain (charte du 1er mai 1363, n° 1832).

Enfin une charte du 1er octobre 1369 (n° 2295) concernant le cours de la Dyle à Louvain stipule toutes les amendes en florins de Florence *(Cleyne gulden)*.

Si l'on avait déjà frappé des *Peters* à Louvain, pourquoi cette ville aurait-elle systématiquement repoussé cette monnaie dans tous les comptes qui la concernent ? Pourquoi cette monnaie n'est-elle citée par aucune charte, par aucun compte communal, par les receveurs de Brabant, avant la création de l'atelier monétaire d

Louvain sous la direction de Chavre ? Mais c'est tout simplement, il paraîtra superflu de le dire, parce qu'il n'existait pas d'écus au saint Pierre avant cette date.

Abstraction faite des chartes monétaires [1] les écus au saint Pierre sont cités par 86 chartes [2]. Plusieurs de ces chartes ont rapport à la bataille de Bäsweiler.

Ils sont nommés *Peters, Peters dor, gulden Peters* ou *Peeters, Pieters, Peteren, Pieters dor, Petres, Petres dor, Pieters dor de brabant, florins nomes Pieters dor, gulden ou guldene Peters der munten* ou *onser munten van loven, gulden penninghe gheheten Peters der munten van loven, escus appeles peters de le forge de lovaing, peters dor de notre forge de louvain* ou *monnoie de lovain, petres dor du cuing de lovaing, pietres dor du cuing et ensaigne de mes seigneur et dame de brabant.*

Quant à leur valeur :

Une charte du 22 février 1376 (n° 4208) compte 4 Petres et une plaque de Flandre pour 3 doubles moutons; c'est conforme à la proportion habituelle de 2 Peters pour 3 moutons [3].

Le Pètre est évalué à 21 gros de payement de Luxembourg par une charte du 15 mars 1376 (n° 4216) et à 13 vieux gros tournois par une charte de septembre 1378 (?) (n° 4602). Cette charte est délivrée à Nicolas (Chavre), maître de la Monnaie de Brabant, par Henri de Bastogne, chanoine de l'Église de Metz.

Dans les *Recettes générales de Brabant* (Reg. 2362, compte de

[1] Ces chartes ont été publiées par M. Piot dans le 1er volume de la *Revue de la Numismatique belge*. Nous renvoyons nos lecteurs à cette Revue.

[2] Chartes nos 4090, 4199, 4208, 4209, 4216, 4231, 4252, 4263, 4270, 4271, 4303, 4352, 4359, 4361, 4369, 4375, 4380, 4384, 4387, 4388, 4397, 4407, 4410, 4412, 4445, 4454, 4458, 4467, 4505, 4509, 4510, 4518, 4528, 4530, 4541, 4567, 4602, 4605, 4615, 4624, 4650, 4713, 4736, 4738, 4768, 4771, 4824, 4832, 4836, 4847, 4852, 4859, 4864, 4887, 4896, 4909, 4910, 4918, 4929 is, 4936, 4937, 4944, 4945, 4948, 4949, 4958, 4966, 4968, 4979, 4980, 4992, 4994, 4998, 5000, 5003, 5006, 5011, 5022, 5025, 5050, 5061, 5062, 5074, 5076, 5084 et 5092. Il est donc exagéré de dire que la plupart des contrats de rétribution et de redevance, constitués dans le duché de Brabant, furent payables en pieters de Louvain.

[3] Voir chartes nos 4216, 4384, 4412, 4454, 4518, 4530, 4541, 4567, 4605, 4624, 4713 (dans certains comptes, c'est 2 Pètres et un gros de Flandre ou deux gros de Louvain, dits scuermans, pour trois moutons), 4738, 4771, 4864, 4909, 4958, 4979, 5003, 5062 et 5092. Cette dernière charte est du 14 janvier 1384.

Renier Hollant, de la Saint-Laurent 1376 à la Saint-Laurent 1377) seize *peters* valent une livre de gros *(xvj peteren voir tpont gr. gerekent)*, c'est-à-dire que d'après cela le pieter valait 15 gros. 111 peters équivalent à 120 francs, le Pètre étant évalué à 40 gros de Flandre et le *Franc* à 37 gros de la même monnaie. Dans le registre 2363 (Saint-Laurent 1377 à Saint-Jean-Baptiste 1378), le Pètre est estimé tantôt à 21 livres, tantôt à 22 livres de payement et à 2 s. gr. ou 24 gros en monnaie de drapiers (lakengeld).

Ce registre (n° 2363) mentionne encore des écus au saint Pierre falsifiés :

Item so costen desen scilde te verwisselen metten verlise van lichtgelde ende van ongerechts gelde mit iij valschen peteren die h. Clase specht (Nicolas specht) *ende Joh. Creyt brachten van den lande van breda.*

Dans le registre (n° 2366) (comptes de Renier Hollant, de la Saint-Jean 1380 à la Saint-Jean 1381), nous voyons que le Pètre vaut 22 livres 12 sous de payement et qu'il faut 16 Peters et 8 gros de Flandre pour faire une livre de gros.

Les comptes de Renier Hollant de la Saint-Jean 1381 à la Saint-Jean 1382 (Reg. 2367) donnent au Pètre la valeur de 24 livres de payement, mais il faut toujours 16 Peters et 8 gros de Flandre pour la livre de gros.

On lit encore que dix *vieux écus* valent onze *Pètres ;* que deux Pètres et un gros de Flandre équivalent à trois moutons et que le *Pètre* vaut 40 gros de Flandre ; mais peu de temps après le *Pètre* valait 42 gros de Flandre (Reg. 2370) (Comptes de Renier Hollant, de la Saint-Jean 1384 à la Saint-Jean 1385).

D'après l'ordonnance du 19 mai 1381 [1], le *Pètre* devait valoir 24 d. gros en monnaie de drapiers (lakengelts) et 23 livres de payement pour les autres transactions commerciales, de sorte que chaque gros de drapier revenait à 19 sous 2 deniers de payement.

[1] Voir *Chartes monétaires*, publiées par C. Piot dans la *Revue de la Numismatique belge*, 1er volume, p. 56 (charte du 24 novembre 1380), p. 58 (charte de 1381), p. 173 (discussions entre le duc de Wenceslas et les États de Brabant au sujet de ses monnaies), p. 186 (Les fonctions de Nicolas Roest sont nettement indiquées; il est *overste knape en bestierre der munten* de Louvain, c'est-à-dire chef compagnon et directeur de la Monnaie de Louvain), p. 188 (charte du 19 mai 1381), p. 192 (chartes du 6 juin 1381).

L'ordonnance du 6 juin suivant confirme cette valeur de 23 livres de payement.

Terminons en disant que cette monnaie d'or fut si bien accueillie à cause de sa bonne qualité qu'au siècle suivant Philippe de Saint-Pol (1427-1430) et Philippe le Bon (1427-1467) en copièrent le type et la ressuscitèrent, pour ainsi dire, en Brabant.

Cette pièce fut imitée par d'autres princes et notamment par Jean III (1430-1440) de Luxembourg qui fit frapper des écus d'or au saint Pierre dans sa seigneurie d'Elincourt [1].

Monnaies diverses. — Monnaies fictives. — Cours de la Bourse.

Il nous reste à passer rapidement en revue les autres monnaies mentionnées dans les chartes. Un examen raisonné nous entraînerait trop loin.

[1] Voir *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge,* de R. Serrure. Bruxelles, 1880, p. 229.

Poey d'Avant s'est trompé en attribuant cette pièce à Jean de Luxembourg, châtelain de Lille, décédé en 1364. Quant à notre savant collègue M. Emile Caron,qui s'est occupé accessoirement des monnaies de Ligny et d'Elincourt, il n'a point corroboré l'attribution de Poey d'Avant puisqu'il a eu l'obligeance de nous faire savoir qu'il n'a pas d'opinion au sujet de cette pièce au saint Pierre. En réalité ce Pètre d'or que Poey d'Avant décrit dans ses *Féodales de France,* pl. CLX, nº 17, est de Jean III de Luxembourg (1430-1440). M. F. de Villenoisy, attaché des Musées nationaux, a eu l'obligeance de nous communiquer une empreinte de l'exemplaire de cette monnaie appartenant au Cabinet de France et, à première vue, il est facile de se rendre compte qu'il s'agit d'une monnaie du XVe siècle et non pas du XIVe.

La monnaie décrite par Poey d'Avant a le style des Pètres de Philippe de Saint-Pol et de Philippe le Bon; il faut être aveugle pour ne pas voir cet air de famille. Elle porte au revers exactement la même légende religieuse que les Pètres brabançons de ces deux princes : *Pax Christi maneat semper nobiscum,* légende qui n'existe sur aucune des monnaies de Jean III et de Wenceslas. La légende usitée, à cette époque, pour les monnaies d'or est : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*

C'est ce qu'on lit au revers des Pètres de Wenceslas, et il est certain que, si la monnaie de Poey d'Avant avait été copiée de ces pièces, elle porterait la même légende, comme elle porte la légende des pièces du siècle suivant qui lui ont servi de prototype. Il est d'ailleurs remarquable que la légende *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat* existe sur toutes les monnaies d'or des rois de France, depuis saint Louis jusqu'à Charles VI (1380-1422) et même au delà (*).

(*) Voir Hoffmann, *Les Monnaies royales de France.*

Noble d'Angleterre *(guldene penninghe gheheten noble van gherecht munten des Conincx van Inghelant)* (21 sept. 1368, charte n° 2209) ;

Florins de Mayence *(mentsche guldin)* à 15 gros de Luxembourg (3 nov. 1374, n° 2587) ;

Florins Robertus (2 novembre 1374, n° 2586) (Recettes de Brabant, reg. 2359, années 1372-1373) ;

Lions de Flandres (24 mars 1377, n° 4376) (Recettes de Brabant, reg. 2356, années 1369-1370).

Hallinghe. Ce mot se rencontre dans trois chartes (n[os] 4206, 4304 et 4367). Ce sont des pièces d'or *(gulde)*. Notre savant confrère M. A. Hollestelle nous écrit que ce mot signifie en lui-même *moitié, demi*. Il peut donc avoir servi à désigner le petit mouton en tant que moitié du double mouton. C'est ainsi que *helling* signifie *obole,* c'est-à-dire la moitié du denier.

Swaer gulden *(florin de fort poids,* n° 873, *pesant florin* n° 4083). Cette expression peut être employée dans des sens différents ; elle peut signifier *monnaie ayant son poids fort (van den swaren gewichte)* par opposition à *monnaie légère,* mais elle peut s'appliquer à une monnaie d'or déterminée, telle que les petits florins de Florence *(Cleine swaer guldene,* 4 avril 1358, n° 1594) ou les florins d'or de Hongrie et de Bohême (d'après l'avis de M. Hollestelle), soit à d'autres florins que nous ne chercherons pas à indiquer (chartes n[os] 1359, 1683, 1815, 1817, 2019, 2565, 4238, 4317, 4389, 4401, 4406, 4415, 4417, 4450, 4562, 4609, 4646, 4659 et 5089).

En effet, dans les chartes du 31 déc. 1373, du 3 janv. 1374 et du 13 février 1374 (n[os] 2509, 2510 et 2519*bis*), il semble être question du petit florin de Florence qui est quelquefois compté pour dix vieux gros : *honderd swair gulden csien alde groese vur yquelicke gulde* (Luxembourg). Quoi qu'il en soit, de 1376 à 1377 (reg. 2362), un florin de Hongrie valait un mouton et un gros de Flandre. Une charte de sept. 1378 (?), n° 4602, donne au *florin de fort poix* une valeur de onze vieux gros. Elle parle de *pesans florins de fort poix*. Plus tard (sous Jeanne veuve), cette appellation est donnée aux florins du Rhin.

Les gros de Flandre *(vlaendersche ou vlaemsche groete)* sont fréquemment mentionnés (chartes n[os] 1697, du 29 janv. 1359; n° 4231, du 8 avril 1376).

Une charte du 31 mai 1368 (n° 2193) donne au gros de Flandre une valeur 16 deniers tournois *(eene vlemsch grot voer xvj penninghen gherekent),* et une charte du 29 janvier 1363 (n° 1805) attribue au gros de Flandre la valeur de 6 deniers d'une livre de payement hollandaise (n° 2333).

Les GROS DE VILVORDE (chartes du 31 mai 1368, n° 2191, du 19 février 1369, n° 2266; du 10 mai 1369, n° 2286). Cette dernière charte compte cinq gros de Vilvorde pour un vieux gros du roi de France, le mouton (brabançon) étant estimé à 9 vieux gros. A cette époque, le mouton valait donc 45 gros de Vilvorde (Voyez aussi Recettes de Brabant, registre 2354).

Les PLAQUES DE HOLLANDE dont il fallait 36 pour un double mouton (charte du 6 avril 1376, n° 4229) (v. aussi Recettes de Brab., reg. 2356, de la St-Jean 1369 à la St-Jean 1370).

DES LIVRES ET SOLS DE BLANCS généralement mentionnés dans des chartes concernant Namur ou Floreffe (chartes nos 1942, 2232 (31 oct. 1368), 2457, 2518, 2519, 2530, 2541, 4074, 4078, 4202, 4221, 4239, 4248, 4255, 4370, 4398, 4408, 4485, 4490, 4675, 4691, 4813, 4912). Cette dernière charte est du 19 mars 1381.

Les SCHURMANNEN, monnaie d'argent dont le type a été emprunté au scel de Louvain de cette époque, sont cités pour la première fois dans une charte du 29 mars 1376 (n° 4224). Une charte du 20 juin 1377 (n° 4412) leur donne le nom de *Gros de Louvain : twe lovensche groete gheheten scuermans op twe gulden peeters der munten van loevene voor drie mottoene* (deux gros de Louvain appelés scuermans avec deux pètres d'or de la Monnaie de Louvain comptés pour trois moutons).

Il résulte de ce texte que deux *Scuermannen* valaient un gros de Flandre puisque dans la même proportion on comptait deux pètres et un gros de Flandre pour trois moutons.

Une charte du 24 nov. 1380 (n° 4880) publiée par M. Piot dans la *Revue de la Numismatique belge,* 1er volume, p. 56 (v. aussi p. 58), parle d'un double *Schurman* et d'un petit *Schuerman* qui était la moitié du premier. Elle en indique l'aloi et la taille. Dans les chartes suivantes (v. *Rev., ibid.,* p. 181 à 198), ces monnaies sont appelées *Dobbelen Scuerken* et *enkelen Scuerken.*

Les ordonnances monétaires du 19 mai et du 6 juin 1381 *(Ibid.,*

p. 188 et 192) mentionnent qu'il y eut deux émissions différentes de ces monnaies. Le *Scuerken* de Louvain de la 1re frappe était estimé à 6 sous de payement, tandis que le *nouveau Scuerken* de Louvain valait seulement 5 sous de payement. Ces nouvelles pièces sont peut-être celles qui furent fabriquées à Louvain du 1er avril 1380 au 1er avril 1381 et qui sont rapportées dans le compte[1] de Chavre que nous avons publié *in extenso* dans la *Gazette Numismatique française,* 1897, p. 221 (compte de la Monnaie de Louvain, du 1er juillet 1375 au 8 mars 1383), tandis que les *Scuermannen* cités ci-dessus en 1376 et 1377 seraient de la première émission. Nous renvoyons aux ordonnances précitées les numismates qui désirent étudier de plus près ces monnaies.

Constatons seulement que c'est dans le registre 2362 (compte de Renier Hollant de la St-Laurent 1376 à la St-Laurent 1377) des *Recettes de Brabant* qu'il est question des *Scurmannen (Item ontfaen van Heynric van der Gracht als vanden Scurmannen die te loven ontquamen vander paymenten vander beden),* et que, là aussi, deux Pieters avec deux *Scurmannen* sont comptés pour trois Moutons. La même indication se trouve dans le registre suivant, n° 2363 (de la St-Laurent 1377 à la St-Jean 1378), et dans le registre n° 2368 (de la St-Jean 1382 à la St-Jean 1383).

Remarquons enfin que dans les chartes, comme dans les Recettes de Brabant, nous n'avons pas trouvé mention des *Scuermannen* avant l'année 1376.

MONNAIES DE HAINAUT. Outre le double franc de Hainaut (n° 2527) les chartes mentionnent quelquefois des monnaies *Coursables* en Hainaut, sans en indiquer la nature (chartes nos 2205, 2482, 2515, 2580, 4046, 4545 et 4912).

Plusieurs comptes sont encore établis en livres de vieux gros tournois ou de gros (charte n° 1740), en *livres tournois* ou de noirs tournois, plus tard appelés vieux noirs tournois (charte n° 2291), 16 deniers noirs tournois étant comptés pour le vieux gros (charte du 7 déc. 1359, n° 1712).

[1] On peut remarquer que dans ce compte le double scuerken est évalué à 12 sous de payement, ce qui est la valeur fixée à la pièce de la première frappe. D'autre part l'ordonnance du 6 juin 1381 déclare que *die scuerken van Loven op ten iersten voet* a la valeur de 6 sous de payement et l'ordonnance du 19 mai précédent cite les nouveaux scuerken de Louvain à 5 sous comme existant déjà alors.

Cette proportion que nous avons constatée pendant le règne de Jean III existe encore à la fin du règne de Wenceslas puisqu'une charte du 1[er] août 1383 (n° 5068) estime le vieux gros à seize deniers [1].

Certaines chartes (n[os] 2408, 2518*bis*, 2576 et 4130) comptent le vieux gros à quinze deniers ; *deux cens livres vies gros tornois pour qùinse deniers* (tournois) *le piece* (2 oct. 1374, n° 2576) [2].

Une charte du 8 janvier 1365 (n° 1942) évalue le vieux gros tournois à dix deniers maille parisis.

Enfin d'autres comptes sont établis en *livres parisis* (chartes n[os] 4133, 4207, 4217, 4220, 4222, 4228, 4236, 4240, 4243, 4264, 4278, 4302, 4310, 4310, 4350, 4371, 4376, 4925, 4926, 5044 et 5083), mais ces comptes intéressent très souvent la France ou des personnages français.

Parmi les livres de payement ou de compte il y a la *Livre de Louvain* dont nous avons déjà parlé sous le règne de Jean III.

Une charte du 20 mars 1358 (n° 1579) parle de *Scellinghe lovensche*, c'est-à-dire de sous de payement de Louvain. Les termes usités sont :

Libra lovaniensis (n° 1897), *Pont leuvensche* ou *luevensche* (n[os] 1989 et 4392) ou *lovensche* (n[os] 2343, 4626, 4773, 4969).

Livres louvegnois (S[te] Gudule à Bruxelles sur la halle de Jodoigne) (charte du 16 mars 1382, n° 4983). Une rente sur le produit de la mouture à Bruxelles est fixée en livres de Louvain : *twyntech pont lovensche op de moutmolen te bruessel*, au profit de *Jan van Boechout borchgrave van bruessel* (Jean de Bouchout, châtelain de Bruxelles) (23 oct. 1378, n° 4626).

Par rapport aux moutons de Brabant, trente livres de Louvain valaient 66 moutons (11 octobre 1370, charte n° 2343), de sorte qu'une livre de Louvain était évaluée alors à 2 moutons et 1/5. Or une charte de 1367 (n° 2122) estime le mouton d'or à une livre de noirs tournois, de manière que la livre de Louvain aurait alors valu 2 livres 1/5 de noirs tournois.

[1] Voir chartes n[os] 1930, 1945, 2163, 2251, 2255, 2262, 2506, 2553, 2559, 4054, 4123, 4355, 4666, 4772, 4802, 4848, 4902, 4940, 4970, 4973, 5066 et 5068.

[2] Voir *Traité des monoyes* de Jean Boizard, Paris 1692, les gros tournois de Philippe de Valois ayant cours pour 15 deniers (pp. 304-305).

Signalons en passant des sous de payement de Cologne (*schillinge keulschs payements*) (16 oct. 1350, n° 1710), *solidi monete Coloniensis* (13 mars 1361, n° 1734), des marcs de Cologne (*marc koels*) (29 nov. 1376, n° 4308, et aussi n° 1734) et des marcs de payement d'Heinsberg (*twelf marcke payments van heynsberg*, 8 janvier 1380, n° 4804).

Une livre de compte, assez connue, était la livre usitée entre marchands de drap. Des chartes du 18 nov. 1357 (nos 1518, 1520, 1521, 1522, 1523, 1525 à 1528), du 20 nov. de la même année (n° 1534) et du 3 février 1358 (n° 1575) parlent de livres de gros en argent de drapiers (*lakenghelts*) et estiment l'écu aux quatre lions d'Anvers de Jean III à vingt-deux gros de cette monnaie de compte : *eene antwerpschen scilt metten viere leewen voor twee ende twintich grote lakenghelts gherekent, die si mi sculdich waren van lakene* (3 fév. 1358, n° 1575).

Les *laken grote* (gros des drapiers) sont cités par trois chartes des 21 juin, 23 juin et 30 juin 1368 (nos 2199, 2202 et 2206).

Dans le registre 2363 des Recettes de Brabant (de la St-Laurent 1377 à la St-Jean-Baptiste 1378) le *pieter d'or* est évalué à 2 s. gr. lakengeldt, c'est-à-dire à 24 lakengrote (v. aussi reg. 2365).

Il est à présumer que la livre des drapiers, comme monnaie fictive de compte, était soumise à toutes les fluctuations du cours des halles et par conséquent devait avoir une valeur variable non seulement d'après les époques mais encore d'après les localités, ce qui expliquerait, dans les chartes et les recettes de Brabant, l'indication fréquente de la halle où le payement devait être fait ou était censé fait.

C'est ainsi que dans une charte du 1er mai 1363 (n° 1829) concernant la ville de Louvain, on parle de livres de payement d'après le cours des halles : *pont payments vanděr lotinge van der hallen* (v. aussi charte n° 2457) ; mais il est possible cependant que ce ne soit pas en monnaie de drapiers.

Une autre livre de compte, moins connue et beaucoup moins citée, était une livre spéciale aux forestiers et aux marchands de bois. Nous en avons trouvé mention dans le registre 2365 des Recettes de Brabant (comptes de Renier Hollant, de la St-Jean 1379 à la St-Jean 1380), qui parle d'une livre *boschghelts*. Tantôt [illegible], tantôt 18 de ces livres valaient une livre de vieux gros.

La livre de payement proprement dite [1], usitée pour d'autres marchandises et appelée par une charte du 23 mars 1358 (n° 1583) livre de payement de Brabant *(pont payments van brabant)*, avait une valeur variable d'après le cours de la Bourse, d'après le change. C'est pourquoi les chartes stipulent souvent le payement selon le cours [2] de la Bourse : *Pont-scellinghe-penninghe payments alsulc alse ghemeinlec in borsen loept* (25 nov. 1357, n°s 1541, 1544, 1545 et 1546).

Livres de vies gros quil me doivent chascun an en bourse (19 déc. 1361, n° 1749 et 11 juin 1362, n° 1764) ; ou *en bourse en brabant* (12 oct. 1364, n° 1919) ; la pension viagère de Wenceslas accordée par la ville de Louvain est payable au change de Louvain *(in cambio lovaniense)* (1er mai 1363, n° 1830).

Une charte concernant Tirlemont parle de : *pont payments bursegelts* (livre de payement en argent de Bourse) (20 fév. 1364, n° 1872) ; une autre charte (9 mars 1368, n° 2175) dit : *in wyssel te bruecelle* (au change de Bruxelles).

Citons enfin une charte du 10 octobre 1374 (n° 2579) : *drie pont payments alse ten tiden van geldene in borsen ghemeynlec gaen sal,* et une charte du 3 mai 1382 (n° 4995) : *Om achte pont borseghels in alsulken ghelde alse ten tide van gheldinghen gemeynlic in borsen gaen sal* (pour huit livres d'argent de Bourse en tel argent qui aura communément cours en Bourse à la date du payement).

Dès lors, il n'est pas étonnant de voir varier continuellement la livre de payement par rapport à la valeur des monnaies et de trouver dans les comptes tantôt leur valeur réelle, tantôt leur valeur de change.

Ainsi, dans le registre 2362 des Recettes de Brabant (de la St-Laurent 1376 à la St-Laurent 1377), le double mouton est évalué à 28 livres de payement, le mouton à 14 livres (ce qui prouve encore une fois que le grand mouton est bien le double du petit), tandis que quatre ans plus tard, dans l'ordonnance monétaire du 6 juin 1381, le double mouton est estimé à 30 livres 15 sous de payement, le mouton valant alors 15 livres 7 sous et demi.

Remarquons en passant que, si le mouton de Brabant n'est pas

[1] Voir chartes n°s 819 (16 octobre 1356), 1583, 2248, 2264, 2295.

[2] Voir chartes n°s 1893 (2 juin 1364), 1981 (1er juin 1365), 2015 (1er décembre 1365) et 2057 (18 mai 1366).

mentionné spécialement dans cette ordonnance, ce n'est pas, comme le croyait feu notre regretté confrère R. Serrure [1], parce qu'il fut déclaré billon, comme d'autres monnaies, mais parce qu'il était parfaitement inutile de le mentionner dès que la valeur du double mouton était fixée, celle du simple mouton en étant la moitié.

En effet, postérieurement à cette ordonnance du 6 juin 1381, les simples moutons continuent à être employés de la même manière que précédemment et avec la même valeur proportionnelle à l'égard des *pètres* et des *doubles moutons*. Cela n'aurait pas été s'ils eussent été billon, l'ordonnance disant formellement que les autres monnaies ne devaient plus avoir cours *(sonder enighen lope te behouden)*.

Nous pouvons citer comme preuve plusieurs chartes [2] et les Recettes de Brabant [3]. Donc, en admettant même que cette prohibition résulte de cette ordonnance, en réalité le peuple n'y a pas obéi.

La même variation se remarque pour la valeur du *Pètre* en rapport avec la livre de payement [4] dont l'estimation diminue, chaque livre représentant une moindre quantité d'or, soit successivement 1/21, 1/22, 1/22 1/2, 1/23, 1/24 du Pètre [5], celui-ci conservant toutefois sa valeur propre de 40 gros de Flandre, tandis que le mouton en vaut 27 (Reg. 2367, de la St-Jean 1381 à la St-Jean 1382). Ceci explique probablement certaines contradictions des

[1] *Bulletin de Numismatique*, novembre 1898, p. 101.

[2] Chartes n°s 4939 (4 juillet 1381), 4941 (9 juillet 1381), 4957 (12 octobre 1381), 4958 (13 octobre 1381), 4975 (20 janvier 1382), 4979 (26 février 1382), 4984 (17 mars 1382), 4989 et 4990 (16 avril 1382), 4993 (25 avril 1382), 4997 (15 juin 1382), 4999 (18 juin 1382), 5000, 5001, 5003, 5017, 5022, 5024, 5031, 5051 ^{bis}, 5054, 5055, 5059, 5062, 5069, 5092 (14 janvier 1384).

[3] Voir registre 2367 (St-Jean 1381 à St-Jean 1382) : le mouton est encore évalué à 27 gros de Flandre et 2 pètres avec un gros de Flandre sont comptés pour 3 moutons, le pètre valant 40 gros de Flandre. Registre 2368 (St-Jean 1382 à St-Jean 1383) : deux pètres et deux scuermannen sont comptés pour 5 moutons. Registre 2370 (St-Jean 1384 à St-Jean 1385) : le mouton reste évalué à 27 gros de Flandre. On pourrait multiplier ces exemples. D'ailleurs la pratique des affaires ne tient pas toujours compte des prohibitions des ordonnances.

[4] Il a dû en être ainsi des autres monnaies.

[5] Nous n'avons pas examiné toutes ces variations et ne donnons celles-ci qu'à titre d'exemple.

comptes qui paraissent réelles à première vue, mais qui n'ont rien d'anormal. En effet, dans le même registre ou dans les chartes de la même époque, on lit tantôt qu'il faut deux pètres pour trois moutons, tantôt qu'il faut deux pètres et un gros de Flandre (ou deux scuermannen) pour trois moutons.

Dans le premier cas, la proportion serait établie en valeur de payement [1], tandis que, dans le second cas, il s'agirait d'une proportion faite en gros de Flandres. En valeur de payement, le mouton suit les variations du pètre ou, plus exactement, c'est la livre de payement qui varie également pour les deux monnaies ; au contraire, lorsqu'il faut compter en gros de Flandres, la variation des deux monnaies est réelle, le Pètre valant successivement 40 gros, 42 gros, 44 gros, 45 gros, 48 gros, tandis que le mouton n'augmente pas dans la même proportion.

Ainsi dans les registres 2362 et 2363 des Recettes de Brabant (de la St-Laurent 1376 à la St-Jean 1378), on lit que le mouton vaut alors 14 livres de payement, tandis que le Pètre vaut 21 livres de payement ; on a la proportion exacte : $14 \times 3 = 21 \times 2$; donc, il est exact de dire que deux Pètres valent trois moutons.

Mais, à cette époque, le Pètre vaut 40 gros de Flandres, tandis que le mouton en vaut 27. Cette fois-ci, pour que la proportion soit exacte, il faut ajouter un gros de Flandres aux deux Pètres; en effet : $2 \times 40 + 1 = 27 \times 3$.

La livre de payement variant d'après le cours de la Bourse, qui pouvait n'être pas le même dans des localités différentes, il ne faut pas s'étonner de trouver dans un même registre deux valeurs de payement dissemblables attribuées au Pètre ; cela dépendait, croyons-nous, de la provenance de la recette inscrite, à moins que, dans l'année, il y ait eu variation dans une même localité.

Dans le registre 2363 (St-Laurent 1377 à St-Jean 1378), le Pètre est l'une fois compté pour 21 livres de payement, l'autre fois pour 22 livres de payement (le mouton valant alors 14 2/3 livres) ; précédemment il ne valait même que 20 livres 8 sous environ. Dans le registre 2362 (St-Laurent 1376 à St-Laurent 1377), nous trouvons, en effet, une estimation de 13 livres 10 sous de payement

[1] En effet, dans le registre 2362 (recettes de 1376 à 1377), on lit : *X peteren in goude en in paymente maken XV moetoenen.*

pour le mouton, ce qui correspond à 20 livres 5 sous pour le Pètre [1].

Le Pètre vaut 22 livres 12 sous de payement dans le registre 2366 (St-Jean 1380 à St-Jean 1381). Dans ses comptes (du 1er avril 1380 au 1er avril 1381), Nicolas Chavre lui donne une valeur presque égale, soit 22 1/2 livres de payement; dans ce cas, le mouton vaut 15 livres de payement ou légèrement plus.

C'est, à peu de chose près, la moitié de la valeur donnée au double mouton par l'ordonnance monétaire du 6 juin 1381, c'est-à-dire 30 livres 15 sous.

Cette même ordonnance déclare que désormais le Pètre vaudra 23 livres de payement pour tous autres commerces que celui des draps; elle prouve [2] encore qu'alors la proportion entre la livre de payement et le gros des drapiers était comme 24 est à 23, mais d'après ce que nous avons vu, cette proportion n'a pas toujours dû être la même. A peine l'ordonnance du 6 juin 1381 est-elle rendue que la valeur du Pètre en monnaie de payement change déjà, car dans le registre 2367 (de la St-Jean 1381 à la St-Jean 1382) nous constatons que le Pètre vaut 24 livres de payement, le mouton étant alors à 16 livres.

Puisqu'une moindre quantité d'or était nécessaire, comme nous l'avons vu ci-dessus, pour acquitter une livre de payement, il est permis de conjecturer que pendant cette période l'or a augmenté de valeur [3].

Nous n'avons pas examiné si c'était un phénomène général ou le résultat des guerres désastreuses entreprises par le duc de Brabant [4].

[1] Plus anciennement, d'après l'ordonnance pour la frappe des premiers scuerkens, le Pètre était estimé à 14 livres de payement (voir *Revue de la Numismatique belge*, 1er volume, p. 183).

[2] La charte publiée par M. Piot, *Revue belge de Numismatique*, volume 1er, p. 189, dit : *dat sal comen elc lakengrote op x i x s. ij p. des voirs payements.*

[3] Une étude plus complète sur les variations de la livre de payement au moyen âge devrait être faite. Il faudrait aussi examiner de près la valeur successive de l'or et de l'argent et, si possible, la valeur proportionnelle de ces deux métaux. Mais tel n'a pas été le but de notre travail et une telle étude exigerait encore de très longues recherches que nous n'avons pas le loisir d'entreprendre en ce moment. Nous nous sommes borné à indiquer le résultat de nos investigations dans les chartes de Brabant qui pourra servir à signaler la voie aux explorations futures.

[4] Pour les personnages cités dans cette notice et leurs sceaux (Godefroid de

Quoi qu'il en soit, voici la valeur comparative des monnaies usitées en Brabant, telle qu'elle fut établie par l'ordonnance du 6 juin 1381 :

Le Pètre de Brabant, à	23 livres de payement. . .		
Les écus de France et de l'Empire (vieux écus) à	24 »	»	10 sous
L'écu du comte de Flandre frappé à Malines, à	23 »	»	10 sous
Le double mouton de Brabant, à	30 »	»	15 sous
Le franc de France, à	20 »	»	10 sous
Le mouton de France, à	25 »	»	11 sous
Le noble, à	42 »	»	10 sous
Le florin d'or de Hongrie et de Bohême, à . .	19 »	»	
Le florin ordinaire, à	18 »	»	14 sous
Le scuerken de Louvain (premier genre), à . .			6 sous
Le gros de Vilvorde, à.			4 sous
La plaque de Flandre (deux petites pour une grande), à			22 sous
Le vieux gros de Flandre, à			14 sous

Quant à l'intérêt de l'argent, il reste à 10 p. c., comme sous Jean III (v. les chartes n°s 1945 et 2406, du 25 janvier 1365 et du 8 octobre 1371).

G. Cumont.

21 novembre 1900.

la Tour, Nicolas de Houdaing ou de Houdeng, Pierre de Bar, Gérard de Looz, Béatrice de Bourbon, Nicolas Chavre, Bouttevilain, Boete, Gorichem ou Gorinchem, Couthereel, Bastogne, Specht, Jean Creijt, Renier Hollant, van der Gracht et Bouchout), consultez l'excellent ouvrage de M. J.-Th. de Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants* (Belgique, royaume des Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne et France).

Consultez encore : *Matériaux pour une histoire du système monétaire dans les Pays-Bas*, par M. A. Hollestelle. *(Tijdschrift voor munt- en penningkunde*, 1900, p. 201, et 1901, p. 169). Voyez aussi une notice de M. Stephanik, intitulée : *Holland 1330. Enen ghoeden ghouden Halling van Florensche*. (Même Revue, p. 185.) M. Stephanik fait remarquer que c'est au XIVe siècle, en Hollande, une des qualifications du florin d'or de Florence. Ces articles ont paru après l'impression de nos recherches sur les monnaies dans les chartes du Brabant.





QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS

SUR LA COUR DE L'ARCHIDUCHESSE

MARIE-ÉLISABETH D'AUTRICHE

GOUVERNANTE DES PAYS-BAS



OUS n'avons pas la prétention de donner ici un aperçu complet de la Cour de Marie-Élisabeth, archiduchesse d'Autriche, pendant son gouvernement aux Pays-Bas (1725-1741). Divers écrivains, dans des ouvrages devenus rapidement classiques, ont consacré à ce sujet des pages du plus digne intérêt. Tel a été notamment le cas de M. Gachard, l'érudit infatigable, dont la meilleure devise eût été *Nihil historici a me alienum puto*. Parmi les études et notices concernant l'histoire des Pays-Bas rassemblées et publiées après la mort de l'éminent archiviste, celles qui ont pour titres : *La Cour de Bruxelles sous les princes de la Maison d'Autriche*, *L'incendie du Palais royal de Bruxelles en 1731*, comptent parmi les plus intéressantes et éclairent cette époque de torpeur gouvernementale généralement discréditée.

La bonne fortune des recherches a fait tomber entre nos mains quelques pièces d'archives — malheureusement peu nombreuses — qui sont de nature à mieux pénétrer les usages et l'étiquette que l'on observait au Palais de Bruxelles, sous la régence de la sœur de l'empereur Charles VI.

Nous croyons inutile de faire précéder d'une analyse étendue la publication de ces textes : ils valent par eux-mêmes. Nous nous bornerons à identifier ou à commenter, dans des notes de renvoi, les noms des personnages ou les passages qui offrent, au point de vue de l'histoire générale, un intérêt particulier.

I

Marie-Élisabeth, fille aînée de l'empereur Léopold et de sa troisième femme Eléonore de Neubourg, était âgée de quarante-cinq ans, lorsque son frère lui confia la direction de nos provinces. Princesse sincèrement pieuse et croyante, consacrant la plus grande partie de ses journées aux dévotions et aux pratiques religieuses, elle ne semble pas avoir aimé les plaisirs brillants et le train de vie luxueux. Les distractions de sa Cour ne furent ni bien vives, ni bien variées. Rien d'étonnant à ce que les mémoires et les journaux du temps soient sobres de détails au sujet des réceptions du Palais. Aucune description ne nous en a été conservée. En revanche, nous avons rencontré aux archives du Ministère des Affaires étrangères, à Paris, une relation colorée et vivante d'une *Fête de l'Oiseau donnée à Bruxelles, le 10 octobre 1729, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin.*

La relation est envoyée par le ministre chargé des affaires de France, Chaillon de Jonville — qui organisa la réception — au marquis de Chauvelin, garde des sceaux pourvu en 1729 du secrétariat des affaires étrangères. L'étiquette rigoureuse, calquée sur celle de Vienne, que l'archiduchesse avait introduite aux Pays-Bas, les lois du cérémonial dont elle se montra toujours observatrice scrupuleuse sont dépeintes, dans la pièce que nous transcrivons, d'une plume sobre et imagée.

Lettre de Chaillon de Jonville au marquis de Chauvelin.

Bruxelles, le 14 octobre 1729.

(Archives du Ministère des Affaires étrangères. Fonds Pays-Bas. Vol. 108, f° 100.)

Monseigneur,

Je n'ay pu vous envoyer plutost le détail de la fête que j'ay donnée le 10 de ce mois pour la naissance de Monseigneur le Dauphin [1].

J'ay deja eu l'honneur de vous marquer que la maison la plus propre pour donner une grande fête est l'hôtel d'Egmont [2]; c'est dans cette maison que M. le marquis de Rossi [3] donna la sienne pour le mariage du Roy, ainsy que M. d'Acunha pour le mariage du prince de Brésil.

Avant de faire aucun préparatif pour la fête, j'ay communiqué à M. le comte de Visconti [4] tout ce que je me proposois, et j'ay évité de rien faire qui put estre désagréable à ce Gouvernement, mais je dois aussy luy rendre la justice que j'ay trouvé toutes les facilitez que je pouvois esperer.

Le *spectacle* le plus gouté en semblables occasions est celuy *de l'oiseau*, et c'est une grande marque de consideration lorsque ce Gouvernement en accorde la permission. Ce n'est que dans les plus grands événements, et quand ils intéressent le Souverain qu'on accorde cette grâce.

Je vais donner une idée de ce divertissement : on fait élever

[1] Né le 4 septembre 1729.

[2] Situé à la partie la plus élevée du Petit Sablon, à quelques pas de l'ancien palais des Gueux, le *palatium Egmondanum* avait été bâti en 1548 par Françoise de Luxembourg, princesse de Gavre (cf. la planche de l'hôtel d'Egmont dans Hymans, *Bruxelles à travers les âges*, t. I, p. 317).

[3] Léandre Rossi, marquis de Mont-Vibian-le-Vieux, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, fut chargé des affaires du roi de France aux Pays-Bas, du 15 décembre 1714 au mois de décemdre 1726.

[4] Jules de Visconti, comte de Borromes, Areze, etc., d'une des plus illustres familles de Lombardie, grand-maître et premier ministre de l'archiduchesse Marie-Elisabeth.

dans une place un grand arbre, et on y joint une perche, au haut de laquelle on attache sur une espèce d'essieu de fer un oiseau qui peut avoir 20 pieds de long, on remplit d'artifice tout le corps dudit oiseau, qui est ordinairement de bois sculpté et doré. C'est ainsy qu'étoit le mien, et il pesoit environ 200 livres; sous le ventre dudit oiseau, il y a une ouverture de la grandeur de la main par où il faut que ceux qui veulent gagner le prix qui est destiné mettent le feu avec des fusées, ce qui n'est pas fort aisé, puisque ledit oiseau est ordinairement de 120 pieds de haut.

Le prix que j'ay donné étoit composé d'un grand bassin d'argent, d'une éguerre et d'un grand gobelet aussy d'argent. Il a été trouvé très beau.

Pour en revenir au detail de ma fete, auparavant de faire toutes les invitations, j'avois demandé à M. le Cte De Visconti si je pouvois esperer d'avoir les *Dames de Cour*. On appelle ainsy les Demoiselles qui servent S. A. S. On leur rend icy, suivant l'usage de Vienne, beaucoup d'honneur, *elles ne peuvent aller qu'avec leur gouvernante, et chez les hommes qui ont femme.*

M. le Cte De Visconti me répondit le lendemain que je luy en eus fait la demande que les *Dames de Cour* viendroient chez moy, pourveu qu'il y eut une femme qui fit les honneurs de ma fete, que je pourrois trouver parmy les Dames de ce Pays quelqu'une qui eut des interests en France.

Quoyque je pusse esperer qu'il y en auroit eu qui m'auroient fait cet honneur, j'ay voulu éviter de faire aucune demande en forme tant pour m'épargner les tracasseries que j'aurois pu essuyer des autres Dames, que pour ne pas choisir une personne qui ne fut entierement agréable à ce Gouvernement, parce qu'il y a certains etiquettes auxquels quelques-unes des Dames de ce Pays ont de la peine à s'accoutumer [1].

J'ai repondu à M. le Cte De Visconti toutes les fois qu'il m'en a parlé que je le priois de me tirer d'embarras, et que si les *Dames*

[1] « Les dames titrées de ce pays, parmi lesquelles il y en a grand nombre » dont les maris sont Grands d'Espagne, ont prétendu dans les commence- » ments avoir un tabouret chez S. A. S. Mais elles ont été déboutées de leur » demande, car, à Vienne, toutes les dames, princesses et autres, se tiennent » debout devant les Archiduchesses. Les gardes ont renvoyé les Dames qui » venaient au Palais en carosse à six chevaux, car S. A. S. seule peut rouler » ainsi. »

(Lettres et mémoires du baron de Pöllnitz, t. III. Amsterdam, 1744, p. 131.)

de Cour me faisoient l'honneur de venir à ma fete, j'esperois qu'il voudroit bien me destiner une Dame pour en faire les honneurs : j'aurois bien souhaité qu'il eut voulu permettre que ce fut Mad. De Visconti, mais sans luy en avoir parlé, j'ay eu lieu de croire qu'il en auroit fait quelque difficulté. Enfin il me dit d'écrire à *Madame la Comtesse De Lallaing*[1], dont le mary est Conseiller d'Etat, Gouverneur de Bruges, et Grand Bailly de la flandre Autrichienne, d'ailleurs fort accrédité et necessaire à ce Gouvernement. J'écrivis donc au mary et a la femme, et comme je scavois que ce choix avoit été concerté avec Son Altesse, je ne doutay point de la réussite, et elle a eu lieu.

Sitost que Mad. la C^sse^ De Lallaing a reçu ma lettre, elle est revenue à Brusselles, et elle a été demandée à l'Archiduchesse que les *Dames de Cour* vinssent à ma fete, ce que S. A. a accordé en marquant beaucoup de satisfaction.

Trois jours avant la fete, j'ay envoyé des billets d'invitation à toute la principale noblesse, et aux personnes qui par leurs emplois et leurs charges pouvoient s'y trouver, et je n'ay rien oublié de tout ce que vous m'aviez prescript sur cela. J'ay eu tout lieu d'etre content, plusieurs Dames qui étoient à leur campagne ont eu l'honneteté de revenir en ville exprès pour ma fete.

L'invitation étoit pour six heures et demie, et sur les sept heures presque tout le monde étoit arrivé.

La façade de l'hotel qui a 100 pieds de longueur sur 60 de hauteur étoit garnie de pres de *6000 lampions* attachés sur une charpente, et qui formoient un fort beau dessein[2]; on y voyoit les armes et les chiffres du Roy, de la Reine et de Monseigneur le Dauphin, un soleil, beaucoup de fleurs de lys, et de Dauphins, et plusieurs autres ornements. Dans le milieu de la place étoit posé *l'oiseau*, et des deux cotés deux Theatres où etoient, sur chacun, deux pièces de vin ; on mit le feu à l'illumination sur les six heures,

[1] Digne van Hove, fille du bourgmestre d'Anvers Jean-Charles van Hove et d'Anne-Marie Roose, épousa en secondes noces Maximilien-Joseph de Lalaing, vicomte d'Audenarde, capitaine de la gendarmerie flamande, créé comte le 7 avril 1719.

[2] L'éclairage de Bruxelles laissait énormément à désirer ; jusqu'au commencement du XVIIIe siècle, les habitants avaient montré peu d'empressement à payer les frais de placement et d'entretien des lanternes. En 1703, huit cents lanternes furent commandées ; mais il semble que le *magistrat* se soit dispensé de les faire allumer ! (Gachard, Recueil des *Ordonnances des Pays-Bas Autrichiens*, 3e série, t. I, pp. 409 et 420 ; t. II, p. 533.)

et comme il faisoit un tres beau tems, il n'y eut pas un lampion qui ne prit ; toutes les personnes invitées eurent le plaisir de voir en entrant l'illumination, et firent auparavant plusieurs tours en carosse dans la place qui étoit toute remplie de monde.

Mad. la Comtesse De Lallaing se rendit des premieres à l'hotel d'Egmont pour m'aider à recevoir les *Dames de Cour*, et toutes les personnes invitées.

Sur les sept heures et demie du soir presque tout le monde étant rassemblé, je fis donner le signal pour que l'on commancast à tirer quelques Douzaines de grosses fusées, ensuite desquelles il étoit permis à tout le monde de tirer l'oiseau, et des que la premiere fusée fut partie, on fit retirer les sentinelles qui étoient pres les pièces de vin qui furent percées et abandonnées au peuple. L'arbre étoit peint en bleu avec des fleurs de Lys d'or, de mesme que les deux theatres, sur lesquels il y avoit plusieurs petits drapeaux avec des fleurs de Lys et des Dauphins. Pendant une demie heure, on vit un nombre infini de fusées tout autour de l'oiseau, et enfin il y en eut une qui y mit le feu. L'artifice de l'oiseau dura près d'une demie heure. Il y a eu plusieurs prétendants pour le prix; je l'ay envoyé aux magistrats pour décider à qui il appartenoit.

Sur les huit heures et demie, la Compagnie est passée de l'appartement sur la place par une grande gallerie qui étoit parfaitement illuminée, et est entrée dans un autre appartement destiné pour le *Bal,* et composé de 7 à 8 grandes pièces de plein pied, dans l'une desquelles étoient les portraits du Roy et de la Reine sous un Dais, et après que tout le monde eut pris place, je me suis addressé à Mad. la Çsse De Lallaing pour sçavoir par qui le Bal devoit commencer ; nous l'avions ainsy concerté. Elle me dit de m'addresser à la première des Dames de Cour, qui ont décidées que je devois d'abord prier Mad. la Princesse De La Tour [1], et si Mad. La Duchesse D'Aremberg [2] y eut été, j'aurois été à elle, parcequ'elle a le

[1] Louise-Anne-Françoise, princesse de Lobkowitz, née le 20 octobre 1683, épousa, le 6 décembre 1701, Anselme-François, prince de la Tour et Tassis, grand-maître héréditaire des postes de l'Empire, investi ensuite du généralat des postes des Pays-Bas.

[2] Marie-Louise-Françoise Pignatelli, fille de Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia, et de Marie-Angélique, comtesse d'Egmont, épousa en 1711, Léopold-Philippe-Charles-Joseph, duc d'Arenberg, d'Arschot et de Croy, conseiller d'Etat d'épée aux Pays-Bas, gouverneur militaire du Hainaut et de la ville de Mons.

premier rang parmy les Dames de ce Pays, mais elle ne vint que sur les 9 heures du soir. Après Mad. la Princesse De La Tour, j'ay été prendre toutes les Dames de Cour, ensuite Mad. la Comtesse De Visconti, et les autres Dames et Demoiselles. Après que j'eus dansé les deux ou trois premiers menuets, M. le Prince De Rubempré, [1] grand Escuyer, M^rs^ les Chambellans et plusieurs autres seigneurs et Cavaliers danserent aussy avec toutes les Dames.

Ce premier bal a duré jusqu'à dix heures et demie qu'on est allé soupper; il y avoit dans la grande Gallerie une longue table de 90 couverts avec deux grands buffets aux deux bouts, et sur le balcon de la Gallerie étoient quatre trompettes, et un timballier qui ont toujours joué pendant l'artifice et le soupper, et il y avoit 18 joueurs d'instruments pour le bal.

Comme l'invitation que j'avois faite étoit de près de 130 personnes, et qu'il y en avoit plusieurs d'absents et qui se sont fait excuser, il n'y a eu qu'environ 100 personnes qui se sont mises à table, dont 84 à la grande et 15 ou 20 à deux autres petites.

Quand tout le monde a été placé à la grande, j'ay été voir ceux qui étoient aux petites, et après leur avoir fait toutes les politesses que je devois, j'ay fait le tour de la grande table pour voir ceux qui la composoient ; elle n'étoit remplie que de personnes d'Elite, et comme un chacun me prioit de me mettre à table, ce que je refusois de faire jusqu'à ce que j'eusse vu que rien ne manquoit. Alors je me suis placé presque vis-à-vis à M. le Cte De Visconti : quelque tems après j'ay commencé à luy *porter les grandes santés,* dont j'étois convenu avec luy. Ca été *dans de grandes coupes, et d'egalle grandeur, en luy envoyant le couvercle sur une soucoupe* par mon secrétaire ; je luy ay porté d'abord l'*heureux jour,* c'est le terme du Pays, et c'est ce qui marque le sujet de la fête, ce que tout le monde a bien entendu par l'heureuse naissance de Mgr Le Dauphin ; je me suis levé, lorsque je luy ay porté cette santé ; il l'a bu levé, la reporté, et elle a fait la ronde; quelque tems après, je luy ay porté la santé du Roy avec les mêmes ceremonies, et tout s'est passé de mesme ; peu après je luy ay porté la santé de l'Empereur ; elle a été bue comme celle du Roy ; ca été par com-

[1] Philippe-François de Mérode, comte de Montfort, prince de Rubempré et d'Everberghe, grand veneur du Brabant, conseiller d'Etat d'épée, né en 1669 et mort le 24 mars 1742.

plaisance que ce Ministre s'est mis à table, parce qu'il ne souppe jamais, et il ne l'a fait que pour recevoir les santés dont j'etois convenu avec luy; il est sorti de table environ trois quarts d'heure avant la fin du repas, ce qui a fait que j'ay porté la santé de S. A. S. avec les mesmes ceremonies à M. le Nonce[1]. Ces santés ont presque fait la ronde, et j'ay remarqué avec bien du plaisir qu'on a bu souvent la santé du Roy et de Monseigneur le Dauphin. Vers une heure après minuit, on s'est levé de table, et on est retourné dans le grand appartement, où l'on avoit renouvellé toutes les bougies, et on y a recommencé le bal.

Comme l'Etiquette ne permet pas aux Dames de Cour de se trouver avec les masques, j'avois prié l'officier de garde de ne laisser entrer les masques qu'après que les Dames de Cour seroient sorties, et lorsque les Dames eurent dansé quelques menuets, la Gouvernante qui est la première voulut les remmener parce que l'heure que S. A. avoit indiquée étoit déjà passée. L'Archiduchesse a été seule toute la soirée, et a été servie par la grande maîtresse[2], et ses femmes de chambre[3]. Lad. Grande Maîtresse ne quitte jamais cette princesse, et elle ne va manger nulle part devant toujours se trouver près de S. A. S. J'ay ramené les Dames de Cour à leurs carosses, et desqu'elles ont été parties, les *masques* sont entrés en grand nombre, et j'ay fait détacher la moitié de la simphonie que j'ay envoyé dans la Gallerie; j'ay commencé le bal avec plusieurs masques, et leur ay dit ensuite de prendre qui ils voudroient, de sorte qu'en moins d'une demie heure il s'est formé 10 ou 12 danses dans la Gallerie, sans compter celles qui étoient dans le grand appartement. L'on a aussy distribué à tous les masques ce qu'ils pouvoient souhaiter, et l'on avoit garny les deux

[1] Giuseppe Spinelli, internonce de 1721 à 1725, obtint, à l'occasion de l'avènement d'une princesse de sang royal au gouvernement des Pays-Bas autrichiens, le rétablissement du titre de nonce.

[2] Anne-Marie, comtesse douairière d'Uhlfeld, sœur du comte de Sinzendorff, chancelier de l'Empire.

[3] Selon l'étiquette de la maison d'Autriche, personne n'était admis à prendre place à la table de l'archiduchesse; elle mangeait « en public » (sauf les jours où le courrier partait pour Vienne), servie par les dames de la *clef d'or*. On appelait ainsi les dames qui avaient leurs « grandes entrées » dans le cabinet et au lit de la gouvernante. C'étaient la comtesse de Trautson, la comtesse d'Aspremont-Lynden et la comtesse de Schaffenberg.

Buffets, en sorte que rien n'a manqué, et que tout le monde a été fort content. Je recevois à tous moments des compliments soit de la magnificence, soit de l'ordre qui étoit observé, et tout le monde disoit qu'on n'avoit jamais vu une si belle fête. Quelque grande qu'ait été celle que M. D'Acunha a donnée, on est convenu que la mienne l'emportoit ; il est vray que j'ay été bien servy, et que tout m'a favorisé : le tems a contribué à la beauté de l'illumination et d'un grand nombre de terines qui formoient plusieurs rangs dans la Cour dudit hotel : j'avois une garde de 60 grenadiers avec un lieutenant, et un adjudant, qui ont très bien fait leur devoir, et à qui j'avois donné des consignes pour placer les sentinelles. Enfin j'ay eu le bonheur de réussir, et de contenter quatre sortes de personnes, les Dames de Cour, la Noblesse, les Masques et le peuple.

On m'avoit pretté 10 pièces de canon, qui ont tiré lorsqu'on a bu les grandes santés, et l'on entendoit aussy les trompettes, et les timballes.

L'extreme envie que j'avois que tout allast bien m'a donné des forces, car il n'est pas possible d'exprimer les peines, et les soins que je me suis donné, et pour la depense elle n'ira pas moins de 15,000 livres de france, je crains mesme qu'elle ne passe.

Comme je suis sans argent, et que je dois considérablement, je me trouverois fort embarrassé, si le Roy ne me fait la grace de m'accorder quelque secours, ou par un suplement de gratification, ou par une augmentation d'appointement comme à mon Prédécesseur, et j'espère beaucoup de vos bontez. Mais quoy qu'il puisse arriver, je sacrifieray avec grand plaisir tout ce que j'auray pour le service du Roy, et pour me soutenir avec honneur dans l'employ que Sa Majesté a bien voulu me confier.

J'ay l'honneur d'etre avec beaucoup de respect, Monseigneur, Votre très humble et très obéissant serviteur,

CHAILLON DE JONVILLE.

A Brusselles, ce 14 octobre 1729.

II

Parmi les officiers et dignitaires du Palais, dont les traitements étaient prélevés sur la *liste civile* de 560,000 florins de Brabant votée annuellement par les États provinciaux, le grand-maître des cuisines semble, d'après les instructions que nous publions, n'avoir pas joui d'une simple sinécure. La charge, dont le comte de Lannoy de la Mottrie et plus tard le comte de Bornhem furent revêtus, valait à leur titulaire 3,000 florins.

Archives générales du Royaume. Secrétairerie allemande. Registre n° 324. F° 10.

Marie Elisabeth par la grâce de Dieu, Princesse Royale de Hongrie, de Bohême et des deux Siciles, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Brabant, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Luxembourg, de Wurtemberg, de la Haute et Basse Silésie, etc., Princesse de Souabe, Marquise du Saint Empire, de Bourgan, de Moravie, de la Haute et de la Basse Lusace, etc., Comtesse de Habsbourg, de Flandres, de Tyrol et de Gorice, etc., Gouvernante Generale des Pais-Bas autrichiens, etc., etc.

INSTRUCTION

POUR NOTRE GRAND MAITRE DES CUISINES, QUI AURA A SE RÉGLER SELON LES ARTICLES SUIVANTS :

1° Notre Grand Maitre des cuisines, qui doit professer la Religion Catholique Romaine, exercera ladite charge avec toute la fidelité et exactitude possible, il veillera avec soin à Nôtre intérêt, et bonne œconomie, et empêchera les dommages, et abus qui se sont introduits, ou pourroient s'introduire ; il se comportera toujours avec le respect dû envers nous, et notre Grand Maître, ou en son absence envers celui qui fera sa fonction. Dans des cas douteux, dont il ne seroit pas fait mention dans cette instruction, il s'adressera à Notre Grand Maître et il executera les ordres que celui-ci lui donnera à ce sujet en Notre nom, et hors de ces ordres,

il n'en reconnoitra aucuns autres, de qui que ce soit, excepté les nôtres exprès.

Si celui qui en cas de maladie, d'absence, ou autres cas imprévus desserviroit le place de Nôtre Grand Maître, ordonnoit quelque chose qui fut contraire à quelque ordre, ou disposition, que Nôtre Grand Maître auroit donné, ou faite anterieurement, Nôtre Grand Maître des cuisines avertira celui qui dessert la place de Grand Maitre, de cet ordre, ou disposition contraire, et si celui-ci, non obstant cet avis, insistoit sur l'execution de son ordre, le Grand Maitre des cuisines n'y deferera pas sans en avoir préalablement donné part à Notre Grand Maître, ou sans avoir reçu la dessus nos ordres exprès.

2° Il visitera souvent les deux cuisines de bouche, aussi bien que les autres, et il tiendra serieusement la main à ce que toutes les utensiles soyent proprement entretenûes, et bien nettoyées, avant qu'on ne s'en serve pour faire la cuisine, il ne permettra pas que personne les manie, ni reste dans les cuisines, que celles qui sont à Notre service ; Notre Grand Maitre des cuisines veillera de plus à ce qu'un chacun, soit officier, ou tel autre du nombre des domestiques, qui lui sont subordonnés, fasse son devoir avec attention, et fidélité, et s'il se trouvoit quelqu'un là dessus en défaut, il châtiera, de concert avec Nôtre controlleur, le coupable pour la première fois, et s'il retourneroit encore à manquer à son devoir, il en avertira Nôtre Grand Maître afin que celuy-ci puisse y remedier ultérieurement. Il donnera les ordres précis, pour que dans Nôtre cuisine il ne se consume inutilement quantité de bois, charbons et fagotins. Il aura en outre soigneusement l'œil sur tous les offices, et officiers qui lui sont subordonnés, afin que tout ce qui a été fourni pour la consomption de Nôtre table et de Nôtre cour, soit bien conservé dans les caves, dépense, et magazin aux chandelles, et distribue hors desdits offices avec fidelité en conformité du billet du jour appellé *Tag-Zettul,* que le controlleur de la cour donne tous les jours.

3° Nôtre dit Grand Maître des cuisines fera les accords, et arrêtera en son tems, et dans la saison propre, conjoinctement avec Nôtre controlleur, les prix de tout ce qui sera generalement fourni, et livré dans les susdits offices pour Nôtre consomption, et celle de Nôtre cour, et il s'adressera pour cet à Nôtre Grand Maître,

lorsqu'il s'agira de quelque provision considérable, comme de vin, cire, etc.

4° Tout ce qui sera tiré de nôtre cave, depense, et magazin aux chandelles, devra être porté distinctement de jour en jour en compte par les officiers respectifs, et sermentés, lesquels comptes devront être examinés, et signés par Nôtre Grand Maître des cuisines, et Nôtre controlleur, afin que non seulement le tout soit fait avec fidelité, mais aussi, afin que s'il s'y trouve des abus, et du superflu, il puisse les abolir, et retrancher en avertissant neanmoins préalablement Nôtre Grand Maître, lorsqu'il aura découvert quelque abus considérable.

5° Lorsque Nôtre Grand Maître des cuisines trouvera, ou soupçonnera que quelque officier d'œconomie est coupable de malversation, ou qu'il agit contre son serment, et instruction, en negligeant Nôtre interêt, ou profit, il commencera par le corriger serieusement, et si cela ne sufficoit point, il le donnera part à Notre Grand Maître afin qu'il soit rigoureusement chatié.

6° Si ce qui vient d'être ordonné ci-dessus, n'est pas exactement observé, et que l'on trouve qu'il y va ou de la faute, ou de la negligence de Nôtre Grand Maître des cuisines, en ce que Nôtre volonté à cet égard n'est pas ponctuellement exécutée, il sera responsable du dommage qui en sera résulté, et l'on s'en prendra à lui seul.

7° Nôtre Grand Maître des cuisines veillera soigneusement, et donnera les ordres necessaires dans les caves, cuisines, office du sommelier et magazin de la depense, afin que tout ce qui est fourni pour nôtre bouche, et table, nommement les flacons et verres servant à Nôtre boisson, soyent proprement entretenus.

8° Nôtre Grand Maître des cuisines visitera souvent, et à l'impourvûe la depense, les cuisines,caves et autres pareils offices, pour voir si l'on y observe une bonne oeconomie, si ce dont on a besoin est ordonné en tems, comme aussi, si la provision necessaire s'y trouve, et se conserve avec soin, et propreté ; à cet effet Nôtre Grand Maître des cuisines, et Nôtre Contrôleur de la cour auront des clefs particulieres de toute nos caves de bouche, et de la cour de nos cuisines, de la chambre à cire, de la depense, et des magazins de viande, et de vollaille, afin qu'ils puissent avoir d'autant plus grand soin, entrer inopinément de tous cotés, et voir si le

Gens de nos cuisines, caves, et autres endroits ne cachent pas du vin, pain epeceries, beurre, cire, ou autres choses pareilles, qui se conservent dans les offices et magazins, pour les emporter ensuite, et avec commodité chez eux. C'est pourquoy il veillera pareillement à ce que rien ne soit emporté, donné, ou prodigué, soit de nôtre table, soit des autres, qui dépendent de sa direction, contre les règles, et au delà de ce qui dû, et ordonné pour chaque table, en quelle conformité ni Nôtre Grand Maître des cuisines même, ni aucun des officiers, qui lui sont subordonnés, ne pourront s'approprier, sans nôtre consentement exprès et spécial, aucun droit ou profit de nos cuisines, caves, dépense, magazin aux chandelles, ou autres offices, sous quelque prétexte que ce puisse être.

9° Si l'on nous fait des presens, soit en vin, gibier, ou autres choses, Nôtre Grand Maître des cuisines aura soin, aussi bien que nôtre contrôleur, que tout soit porté en recette dans les respectives comptes journaliers sur le même pied que ce qui a été fourni à nos frais.

10° Nôtre Grand Maître des cuisines et le contrôleur de la cour veilleront et ne permettront pas, qu'il y ait dans la cave d'autre mesure, ou d'autres bouteilles, que celles, selon lesquelles on tient compte. Ils auront de plus soin, que les caves soyent proprement entretenues, les tonneaux bien fermés, nettoyés, et frottés en dehors, et en dedans du bondon, afin que le vin ne puisse pas s'évaporer, ou se gâter, de quoy nôtre contrôleur de la cour aura soin, particulierement pour ce qui regarde notre vin de bouche, savoir de Tockay, d'Edenburg et de Ratzelsdorff. L'experience nous ayant appris que les vins dans nos caves sont gâtés au point de n'estre pas bûvables, notament nos vins de bouche, Notre Grand Maître des cuisines veillera, et se donnera tout le soin possible pour reconnoitre, si cela arrive par le peu de connoissance que le maître cavier a des vins, ou bien par autre raison, de quoy il fera un fidèle recit à nôtre Grand Maître, afin qu'on y puisse remedier.

11° A l'égard de la consomption des vins, qui se trouvent dans nos caves, nous voulons qu'il soit tenu un compte exact de la distribution tant ordinaire qu'extraordinaire, qui s'en fera non seulement par pièces ou aimes, mais aussi par quartelettes, bouteilles, et pots, lequels comptes journaliers seront signés tous les mois par

Nôtre Grand Maître des cuisines, et nôtre contrôleur de la cour et comme on est accoutumé à remplir les pièces, ou tonneaux d vin tous les 8 jours en présence du controlleur, Nôtre Gran Maître des cuisines, comme aussi nôtre contrôleur veilleront à c qu'aucune fraude ne se commette à cette occasion non plus qu lorsqu'on tire le vin en bouteilles.

12° On ne pourra faire present d'aucune sorte de vin hors d notre cave, sans Notre ordre exprès, ou celui de Nôtre Grand Maître, et pour ce qui regarde l'extraordinaire pour la table de no Dames, celui pour nos cuisines, et tel autre extraordinaire que c soit, Nôtre Grand Maître des cuisines, et le contrôleur de la cou auront un soin tout particulier pour eviter la profusion ; et comm la consomption de la bierre va fort loin, Nôtre Grand Maître de cuisines, après s'être bien informé de ce qui se pratique à ce égard, proposera le moijen pour eviter l'exès à Nôtre Granc Maître, en defendant en attendant serieusement que personne n transporte hors de la cour aucune bièrre.

13° Tout le gibier que nous tirerons, ferons tirer, ou dont on nous aura fait present, sera bien gardé, et duement conservé dan les tonneaux pour être servi sur notre table, et sur celle de no Dames, mais on ne pourra en aucune maniere en faire present à quelque personne hors de la cour, sans nos ordres exprés.

14° Nôtre Grand Maître des cuisines examinera bien les livre des comptes du maître cavier, de l'intendant du magazin aux chan delles, ecrivain de la cuisine, et du depensier, qu'on lui apporter tous les mois. Avant de les signer, il confrontera ceux des deu derniers, qui doivent correspondre en tout ; il observera le prix aura soin de remedier à la distribution, qui se fait tant par semaine que par jour, des épiceries, et de toute autre chose qui se distribu dans nos cuisines, en cas qu'il y decouvriroit quelque défaut, e veillera surtout à ce qui se donne tous les jours extraordinairement

15° S'il arrivoit que nous donnassions quelque fête, ou que nou fissions defrayer des Princes Etrangers, Nôtre Grand Maître de cuisines aura soin que tout le necessaire soit fourni en tems et lieu en conformité de l'intimation qui lui en sera faite par Nôtre Gran Maître, sans rien épargner au prejudice de Nôtre decorum ; il doi neanmoins eviter la prodigalité, et ordonner que toutes les chose soyent portées en compte.

16° Nôtre Grand Maitre des cuisines ne permettra pas, sous quelque pretexte que ce soit, qu'on emporte, ou fasse present d'aucune sorte de mangeaille, boisson, ou d'autre provision, soit hors des caves, cuisines, tables, depense, ou d'autres offices qui lui sont subordonnés, et il se gardera lui même de le faire, sans Nôtre permission, ou celle de Nôtre Grand Maître pour eviter le mauvais exemple.

17° Comme il est serieusement defendu qu'aucun officier d'œconomie, soit de cave, cuisine, depense, ou les couvreurs des tables tiennent des pensionnaires à leurs tables, ou qu'ils fournissent à manger, ou à boire à quelqu'un sans nos ordres exprès, Nôtre Grand Maître des cuisines veillera la dessus soigneusement, et declarera les transgresseurs à Nôtre Grand Maître, pour être sévèrement punis.

18° En absence, ou en cas de maladie de Nôtre Grand Maître des cuisines cette charge ne sera desservie par autre personne, que par nôtre contrôleur.

19° Nôtre Grand Maître des cuisines ne prendra à notre service, ni congediera personne de ceux qui lui sont subordonnés, ni fera aucun changement de son chef, et sans que Nous, ou Nôtre Grand Maître, ou bien celui qui en fera les fonctions pro tempore, en soyons informés.

20° De même il ne permettra pas que les officiers, ou domestiques, qui lui sont subordonnés, et nouvellement engagés, exercent leur employs avant d'avoir prêté le serment requis par devant Nôtre Grand Maître.

21° Notre dit Grand Maitre des cuisines aura principalement tout l'égard et respect envers Nôtre Grand Maître de la Cour, s'il se presente quelque difficulté essentielle, il ne fera rien à son insçu, ou sans ses ordres, et il se rendra chez lui toutes les fois qu'il y sera mandé, soit pour assister aux conferences d'œconomie, soit pour d'autres raisons. Il fera au reste tout ce qui convient à un fidéle Grand Maître des cuisines en conformité du serment qu'il nous a preté, mettant pour cette fin, nôtre confiance en lui.

22° Finalement nous voulons soutenir, et maintenir Nôtre dit Grand Maître des cuisines dans toute l'étendue de cette instruction, et si quelque fois il arrivoit que nous commandassions quelque chose qui y fût contraire, il nous en fera très humblement souvenir,

et attendra la dessus nos ordres ultérieurs, car telle est notr volonté.

Bruxelles ce 22 Xbre 1738.

(L. S.) MARIE ELISABETH.
LE COMTE FREDERIC D'HARRACH.

Par la chancelerie aulique de S. A. S., etc
(S.) BARON DE ROSSY.

Specification des officiers, et domestiques de la Cour, qui son subordinés au Grand Maître des cuisines.

Le Sommelier.
Le Maître cavier.
L'Écrivain de la cave, qui est aussi Liecht-Cammer-Vervalter ou Intendant de la cire, ou lumière.
L'Écrivain de la cuisine.
Le Pourvoyeur.
Le Boulanger.
Le Confiturier.
Le Depensier.
Le Chef Cuisinier.
Les Couvreurs des tables.
Le Boucher.
Les Maîtres Cuisiniers et generalement tous leurs respecti suppots.

III

L'incendie qui consuma de fond en comble le Palais de Br xelles, dans la nuit du 3 au 4 février 1731, fournit une occasio nouvelle de constater le désarroi des finances et l'extrême misè qui régnaient à cette époque dans les Provinces Belgiques.

En vain, l'archiduchesse, qui désirait faire reconstruire la « Co brûlée », fit-elle appel au Conseil d'Etat, aux Etats provinciau aux contributions volontaires. Les populations étaient trop acc blées d'impôts pour qu'on pût songer à les frapper de moye extraordinaires. La gouvernante dut momentanément renonc

à son projet de réédification et prit sa résidence à l'hôtel d'Orange, que l'on appela « la Nouvelle Cour ».

Toutefois, contrairement à ce que pense Gachard [1], l'idée de faire rebâtir l'ancien Palais ne fut pas abandonnée ni par le gouvernement de Marie-Elisabeth ni par le ministère autrichien.

Après les préliminaires de Vienne arrêtés en 1735, le marquis de Rialp enjoignit au conseiller des finances Strozzi, intendant des bâtiments royaux, de lui présenter un plan de reconstruction « avec le moins de frais que faire que se pourra ». Strozzi obtempéra à cet ordre et envoya à Vienne un mémoire et un projet de réédification. Ces documents, que nous reproduisons, étaient accompagnés d'une lettre où le conseiller des finances expose au secrétaire de la *Dépêche Universelle* la nécessité de faire venir des architectes d'Allemagne et de France. « Il est incontestable, écrit-il, que » ledit bâtiment devra être relevé de ses fondemens, n'y aiant plus » aucune muraille qui puisse servir à la nouvelle construction à » la moderne, commode et solide, et garanti, autant que faire se » pourra, du feu et d'autres incommodités des saisons, auxquelles » les batimens de ces Pais ci sont exposés par la légèreté des » murailles, qui ne servent ni contre le froid, ni contre le chaud, » et où les habitans du second étage doivent régulièrement incom- » moder ceux qui habitent le premier... Il est aussi à remarquer » que la dépense et les frais à bâtir en ces pais ci excèdent ceux » de Vienne et d'Allemagne pour le moins d'un tiers, sinon de » la moitié, tant pour la main d'œuvre que pour les matériaux [2]. »

Ainsi que le porte son projet, Strozzi espérait que « Messieurs les abbés et autres ecclésiastiques qui bâtissent par toutes les provinces des palais superbes et royaux » [3] fourniraient les subsides indispensables. Il semble que l'affaire n'eut pas de suite : Charles de Lorraine devait la reprendre sans meilleur succès.

[1] GACHARD, *Études et notices historiques concernant l'histoire des Pays-Bas.* Bruxelles, 1890, t. III, p. 212.

[2] Strozzi à Rialp, Bruxelles, le 6 mars 1736. (Archives du Royaume, *Secrétairerie d'Etat et de Guerre*, Reg. 1260.)

[3] Strozzi à Rialp, Bruxelles, 20 mars 1736. (*Ibidem*, Reg. 1260.)

Mémoire concernant le rétablissement du Palais Roial de Bruxelles.

(Secrétairerie d'Etat et de Guerre. Reg. 1260, f° 14.)

Comme il est fâcheux, et triste aux yeux de Son Altesse, nôtre Serenissime Gouvernante, et du public, de voir le Palais Roial résidence perpétuelle des Princes, et Gouverneurs de toutes les Provinces des Païs-bas Autrichiens languir si longtems dans ses Mâsures.

Il semble être du service, et de la gloire de S. M. I. et C. notre Auguste Souverain, de l'honneur de toutes les provinces, de l'avantage, et de l'utilité particulière des Etats de Brabant, ainsi que de la ville de Bruxelles, qu'avec le retour désiré de la paix, on songe sérieusement à le rétablir le plutôt possible.

A quel effet, il sera d'une nécessité indispensable avant de mettre la main à l'œuvre, de trouver, et d'arrêter un fond assûré et coulant d'environs deux millions, à quoi montera certainement la dépense, si on veut le remettre dans un lustre, comme il convient, à la moderne, solide, commode, et propre à y loger roialement une Cour entière avec ses chancéleries et ses Conseils collatéraux.

La première dépense nécessaire sera, de faire venir quelques fameux architectes de Vienne, ou de Paris, ou de l'un et l'autre endroit, soit pour approuver le plan déjà fait par nôtre architecte de la Cour, et porté à Vienne par S. E. le Comte de Visconti, soit pour en lever conjointement, et de concert un autre sur le terrain d'une situation assez inégale, et irrégulière, dans lequel le bâtiment devra être élevé la plûpart sur de nouveaux fondemens, les vieux n'étant ni suffisans, ni faits à le soutenir dans la solidité moderne.

La seule dépense indispensable sera, d'abbatre jusqu'aux fondemens généralement toutes les murailles du Palais, qui sont toutes calcinées, et de faire transporter les débris, et décombres aux endroits à désigner dans, ou hors de la ville après en avoir séparé les matériaux qui pourroient être de quelqu'usage.

Si on approuve le sentiment de nôtre architecte de la Cour, qui est de combler l'étang, et de rehausser de 15 à 18 piés le fond, qui est entre la Cour et le Parc, les décombres y serviront, et le trans-

port s'en fera plus promtement, et à moins de frais, en y emploiant une partie de la garnison, avec les ouvriers de la ville.

La troisième dépense inévitable pour élever ce bâtiment Roïal dans toute son étendue convenable et nécessaire, sera d'y incorporer le Bourgendael[1], petite place derrière la Cour, avec toutes les petites maisons y situées. Comme cette place appartenante à un gentilhomme de Bruxelles, jouit d'une certaine franchise fort préjudiciable à la ville, et au Corps des Métiers, la ville contribuera volontiers une somme pour abolir cette franchise, servant dé retraite aux banqueroutiers, et pour en dédomager le propriétaire, comme aussi ceux des maisons particulières, avec lesquels on pourra en tout cas convenir à leur constituer des rentes proportionées au prix de leurs maisons à taxer par les Experts sermentés de la ville.

Après que le plan général dudit bâtiment sera fait sur le susdit pied, approuvé, et fermement arrêté en tous ses points, on viendra à la dépense en détail, et successive en commençant à faire travailler incessament.

1mo à faire faire la chaux dans les meilleurs Endroits du Païs, à travailler aux ferrailles, aux Pierres de taille pour le Bâtiment, pour les Portes, Fenêtres, Cheminées, etc., soit en Brabant, Namur ou Haynaut, où on tire le marbre, et les meilleures pierres à ces usages, et d'où les Communautés des Provinces ne feront point de difficulté de voiturer ensuitte par des Corvées à leurs fraix à Bruxelles.

2do à faire venir à tems de Hollande ou du Nord les Planches, les bois de Gîte, de charpente, Poutres, et autres Matériaux nécessaires, qui ne pourront pas se trouver dans les Provinces, propres à leur destination.

Sans tous ces Préliminaires généraux, et sans trois, ou quatre cens mille florins à la main dès le commencement, il n'y aura pas moien de travailler à un bâtiment d'une telle importance avec suc-

[1] Le *Borgendael* est resté jusqu'à la fin du XVIIIe siècle un lieu d'asile, comprenant une trentaine de maisons, où les banqueroutiers cherchaient refuge contre les poursuites. Il était permis d'y exercer toute espèce de métiers sans être reçu dans les corporations de la ville. (HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 350.)

cès, et sans interruption, pour le mettre en état, et le rendre habitable en cinq années de tems, parceque sans argent contant, les Ouvriers ne prêteront pas leur main d'œuvre, les marchands, et entrepreneurs ne fourniront pas leurs matériaux, l'ouvrage traînera en longueur, ou ne finira point, et la Dépense en sera d'un tiers plus grande sans bons effets et sans agrément.

PROJET POUR TROUVER LES MOIENS NÉCESSAIRES A REBATIR LE PALAIS ROIAL DE BRUXELLES.

S'il est du Devoir indispensable de tous les bons, et fidels sujets de secourir leur Prince, lorsque quelque Nécessité l'exige, en reconnoissance de sa haute protection, et des faveurs qu'il répand sur eux.

Il semble, que dans le cas présent du Palais Roial consommé par le feu, les Ecclésiastiques de ces Provinces, Religieux et Religieuses ne pourront se dispenser avec honneur, et justice de contribuer généreusement, et volontairement chacun selon ses forces aux fraix nécessaires à rebâtir avec grandeur, et magnificence le Palais, et résidence de leur bon Souverain, vu qu'ils doivent tous incontestablement leur établissement, leur fondation, accroissement, les Biens, et les Richesses qu'ils possèdent avec la plus tranquille jouissance, à la piété, bonté et libéralité de ses Augustes Prédécesseurs et Ancêtres.

Or, comme il y a dans les Pais-bas Autrichiens près de 70 à 80 tant Abbaïes, Prévôtez qu'autres Maisons Religieuses, partie riches, partie à leur aise, on est généralement persuadé, qu'ils pourront sans se faire de la peine, et sans aucun sujet raisonnable de se plaindre, fournir un million païable par portions égales pendant cinq, ou six années consécutives.

A quel effet, S. M. I. et C. pourroit être servie de donner un Décret à S. A. S., que convenant à son service, et au bien public de ses Païs-Bas, que le Palais de Bruxelles soit, au plutôt possible, rebâti sans charger ni ses finances, ni ses bons sujets également épuisés par les fraix de la Guerre, Sa volonté roïale est, que S. A. S. demande en Son Nom à toutes les Abbaïes, et Maisons Religieuses indistinctement un Don, ou Contribution gratuite d'un

million, qui devra se fournir par portions égales en déans le terme de 5 ou 6 ans, et dont l'import de la première année sera anticipé.

Si le bon plaisir de S. M. est d'agréer ce Projet, comme le moien le plus prômt, et le seul qui certainement sera le plus agréable et le plus universellement applaudi de toutes les Provinces, on pourra dans chaque Province traiter, ou convenir avec les Abbés, et Supérieurs de la somme à contribuer, ou taxer les moins généreux, à proportion de leurs Revenus, en les menaçant de faire une Recherche de leurs acquisitions faites depuis leur première fondation.

Louis XIV a tiré l'an 1692 des Maisons Religieuses de ses Païs-Bas, huit millions de Livres pour les dispenser d'une telle inquisition.

Quant à la seconde somme indispensablement nécessaire, il n'est pas à douter, que les Etats de Brabant, et particulièrement la ville de Bruxelles (si Sa Majesté trouve bon de ne pas en charger d'une partie les autres Provinces), ne la fournissent de gaieté de cœur tous les ans soit en argent, soit en matériaux, puisqu'il s'agira particulièrement de leur avantage, et utilité, et que la plupart de la Dépense se fera en Brabant, surtout dans la ville de Bruxelles.

La contribution volontaire, ou involontaire des Ecclésiastiques animera les Provinces, et les sujets à la gloire de concourir au Rétablissement et à la Magnificence du Palais, et Résidence de leurs Augustes Souverains.

Il semble, que le fâcheux état des finances de Sa Majesté et de ses fidels sujets en ces Provinces ne permet pas dans le Tems présent de suggérer d'autres moiens de rebâtir en 5 ou 6 ans la Résidence, ni avec plus de certitude d'y réussir, pourvu qu'on s'y prenne sérieusement par des ordres absolus.

IV

Marie-Elisabeth mourut au château de Marimont, dans la nuit du 26 au 27 août 1741. Elle aimait à passer l'été dans cette résidence qu'elle avait embellie et qu'elle voulait élever au rang de station thermale rivale de Spa [1]. Son perroquet même avait été dressé à répéter le mot « Marimont ».

L'existence y était moins cérémonieuse qu'à Bruxelles. « Elle » avait ordonné de laisser entrer tous les personnes si bien du vil- » lage qu'autres pendant son dinez ; on y voyoit des paisans de la, » des gentilhommes campagnards qui, peu accoutumez à fréquenter » la Cour, divertissoient les spectateurs » [2].

Deux jours avant sa mort, elle se fit administrer *publiquement*. On sonna toutes les cloches. « Les dames de la Cour, les cavaliers por- » tant des cierges de cire blanche furent présents lorsqu'elle reçut » le viatique et l'extrême onction ».

Dès qu'elle fut expirée, « on ouvrit le corps ; on trouva 2 pierre » formée par la bille dans le poumon, 2 polibe dans le millieu du » cœur, une escroissance dans le reins, et 2 glandes au coté gauche » du cou, ce qui étoit cause qu'elle penchoit toujours la tête de ce » côté... Son cœur et ses entrailles furent embaumez et mis chacun » à part » [3].

Dans la nuit du mardi 29 août, le cadavre fut transporté à Bruxelles « dans son carose de corps, attelé de 6 chevaux; le » miroir de devant étoit ôté ». « Les dames de la clef lui » mirent la chemise, et les filles de chambre achevèrent de l'ha- « biller ».

On l'exposa sur un lit de parade que l'on avait dressé dans le quartier de la grande maîtresse, au palais d'Orange : « A côté droit, » son cœur dans une boite d'argent vermeille, et plus bas les entrail- » les dans une boite de plomb, et une seconde de bois de chaine. » On n'ôta point les cerveaux, le médecin Lebzelter s'y opposant,

[1] GACHARD, *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, t. V. Préface, pp. XLV et ss.

[2] Archives du Royaume. *Conseil privé*, carton 485.

[3] Conseil privé. Carton 485.

» disant que ce n'étoit point la coutume à la Cour de l'Empereur. » A côté du lit il y avoit un grand vase d'argent rempli de par- » fums pour ôter l'odeur des bougies ainsi que celle du corps cau- » sée par la foule du monde et la chaleur du tems. On avait dressé » deux autels, à droite et à gauche du lit ; chaque prêtre qui y dit » la Messe a un demy écu pour honoraire pendant les deux » jours qu'elle fut exposez ».

« Mercredi 30 août, à 9 h. du soir, l'abbé de Cauberghe, prelat » domestique et curé de la Cour, accompagné du maitre et cere- » monie et des 6 chapellains de la Cour y vint jetter l'au bénite et » chanter le *Misere* et dire les prieres, en présence du grand » maitre, des cavaliers et dames et de toute la cour qui s'y rendit en » grand deuil. Ensuite la comtesse Schaffenberg, baigné de larmes, » la plus ancienne dame de la clef d'or de S. A. monta sur l'estrade » pour ôter une bague que S. A. avoit au doigt ; on fut obligée de » la soutenir en descendant, accablé de douleur, et ensuite les » Dames de la clef et les filles et femmes de chambre, assisté du » cirugien de corps Stallart la souleverent et la mirent dans le » cerceuil qu'on avoit posé sur l'estrade, avec tous ses habillimens. » Ce cerceuil étoit de plomb, matelassez d'armoisin blanc, remplie » d'aromates et herbes odorifirante. On y mit plusieurs matelats, à » côté et au dessus du corps, de meme sur la poitrine, une petite » couverte embaumée ; apres quoi les dames, et filles, femmes de » chambres se retirent ; les éteigniez fermerent le cerceuil avec des » verrains, puis le grand maitre assisté du chef et président et chan- » celier de Brabant en grand manteau trainant (celui du grand » maitre avoit une queue de 6 aulne), monterent sur l'estrade, on » ouvrit le cerceuil ; le grand maitre se tournant vers le chef prési- » dent et chancelier, leur demanda M., reconnaisez vous le corps de » S. A. S. l'Archiduchesse d'Autriche... lieutenante gouvernante » et capitaine general de ces pays bas. Le dit chef et president » et chancelier s'étant approchez du cerceuil, repondirent qu'oui ; » ensuite on ferma le cerceuil ; on le mit dans un de bois de chêne, » et dans un 3eme couvert de vlour noir, galonné d'or, fermez par 3 » cerure, et 12 manottes d'orez au côté pour le porter. On donna un » clef au grand maitre, un au chef president, la 3e au chancelier, cha- » cun sortant selon l'ordre du rang, les hommes de chambre portant

» les entrailles, le comte Lannoy le cœur, les chambellans le cerceuil
» jusqu'au carosse, pour se rendre a Ste Gudule [1]. »

Le corps fut déposé dans le caveau devant l'autel, où reposaient les archiducs Albert et Isabelle, et Ferdinand-Léopold, fils du défunt électeur Maximilien de Bavière ; — plus tard on le transporta à Vienne, à l'église des Capucins.

MICHEL HUISMAN.

[1] Le manuscrit n° 16422 de la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles contient une *Note sur la déposition du corps de Son Altesse Sérénissime, Marie-Élisabeth d'Autriche, morte à Marimont, le 26 août 1741, faite dans l'église Sainte-Gudule à Bruxelles,* qui diffère peu du texte que nous transcrivons.





UN
FACTEUR D'ORGUES BRUXELLOIS
AU XVIIIe SIÈCLE

L s'agit de Jean-Baptiste-Barnabé Goynaut ou Goignaut.

Son existence nous est révélée par la commande qui lui fut faite, en 1753, d'un orgue pour la chapelle de Salazar dans la rue des Sols, à Bruxelles.

Le 17 novembre 1753, en effet, les sieurs Jean-François Vanden Bempt et Pierre Staes, prévôts de la Confrérie du très précieux sang de notre Seigneur Jésus-Christ, érigée en la chapelle de Salazar en cette ville de Bruxelles, à ce autorisés par les anciens prévôts, suivant résolution inscrite dans le registre de la dite confrérie, en date du 11 du même mois, — comparurent devant le notaire Ignace-Josse-Joseph Van Bevere, admis par le Conseil souverain de Brabant, à l'effet de s'entendre avec le Sr Jean-Baptiste-Barnabé Goynaut, *faiseur d'orgue et inhabitant de la dite ville de Bruxelles*, au sujet de l'installation d'un orgue [1].

Goynaut s'engagea à dresser «en déans» les dix mois, dans la chapelle de Salazar, un orgue de neuf registres [2] consistant en prestant [3],

[1] Notariat général du Brabant, liasse n° 6680.

[2] Les registres sont des règles de bois qui font partie d'un sommier et dont la fonction est d'ouvrir ou de fermer le vent aux jeux de l'orgue. (Roret et Hamel, *Nouveau Manuel complet du facteur d'orgues*, t. III, p. 581.)

[3] Le prestant constitue le jeu le plus important de l'orgue ; il l'emporte par la place qu'il tient dans l'échelle générale des sons.

flûte, holpijp [1], octave, cornet, sexquialter [2] parmi l'orgue entier, nasar [3], mixture [4] et trompette, le clavier jusqu'à C sol, ut, tout entier pas dessous avec son Diesis, et en haut jusqu'à do, la, ré, avec une pédale d'octave. La caisse de l'orgue devait être fournie par les prévôts. Goynaut s'engagea en outre à tenir ledit orgue « *bonne et en due état l'espace de quatre ans après qu'elle* (car l'acte emploie le féminin) *serait parachevée, et cela à ses risques, frais et dépens* ».

Quant aux prévôts, ils se réservèrent la faculté d' « assumer tels experts que bon leur semblerait pour faire visiter et examiner l'orgue après qu'il serait achevé, et pendant les dits quatre ans ».

Goynaut devait se soumettre au jugement des experts qui seraient assumés par les prévôts ; si, de l'examen des experts, il résultait qu'il manquât quelque chose au dit orgue, Goynaut s'obligeait à le remettre en bon et dû état, à ses frais et dépens, ou à le reprendre selon qu'il serait jugé par les experts.

Le prix convenu fut de 610 florins argent courant, payable savoir : 200 florins ou davantage après que le dit orgue aurait été achevé et trouvé bon et en dû état ; puis chaque année 8 pistolles ou davantage jusqu'à règlement complet.

Si Goynaut restait en défaut de parachever l'orgue dans le délai convenu, il devait subir une pénalité de 1 pistolle par semaine.

Voilà les grandes lignes du contrat.

La fabrication des orgues n'a jamais été très répandue dans notre pays ; aujourd'hui encore, elle est plutôt aux mains d'étrangers, d'Italiens surtout [5].

Un intérêt particulier s'attache donc à la personnalité de Goynaut.

Jean-Baptiste-Barnabé Goynaut est né à Condé dans l'ancien

[1] Holpijp, en allemand *Hohlflöte* ou *Hohlpfeife*, et en francais *flûte creuse :* jeu ouvert d'un large diapason ordinairement en bois ; le son en est plein et pourtant agréable. *(Ibid.*, t. III, p. 542.)

[2] Sexquialter ou sesqualter : jeu composé de 2 rangées de tuyaux en étain ou en étoffe, du diapason du principal.

[3] Nasard : jeu des plus doux, des plus flûtés et des plus agréables de l'orgue. *(Ibid.*, t. III, p. 560).

[4] Mixture : mélange de tous les jeux.

[5] Voyez dans DE RAADT, *Sceaux armoriés*, etc., v° **Schoonveld**, un acte de 1386 très intéressant au sujet des orgues de monseigneur de Bourgogne, « estans en son hostel à Bruges ».

comté de Hainaut. Il contracta deux unions dans la paroisse de Ste-Catherine à Bruxelles où il se fixa : la première le 24 octobre 1752 avec Elisabeth-Françoise Ilias, et la seconde le 25 novembre 1766 avec Elisabeth-Marie Janssens ; de ces deux mariages naquirent huit enfants : *a)* Jean-Baptiste-Dominique Goynaut, baptisé à Ste-Catherine le 6 septembre 1753 ; *b)* Pierre-Bernard, baptisé le 10 mai 1755 ; *c)* Jean-Baptiste-Joseph, baptisé le 11 mars 1757 ; *d)* Jean-Baptiste-François, baptisé le 11 octobre 1767 ; *e)* Henri-Joseph-Charles, baptisé le 18 septembre 1770 ; *f)* Marie-Barbe, baptisée le 30 décembre 1771 ; *g)* Marie-Elisabeth, baptisée le 7 août 1773 ; *h)* Henri-Joseph, baptisé le 8 octobre 1778.

Le 26 janvier 1779, Jean-Baptiste-Barnabé Goynaut assista au mariage de son fils aîné Jean-Baptiste-Dominique avec Elisabeth Mostincx, dans l'église de St-Géry, à Bruxelles.

Il mourut dans la paroisse de Ste-Catherine le 20 mai 1780 et fut inhumé le surlendemain.

Jean-Baptiste-Barnabé Goynaut n'était pas venu seul à Bruxelles; sa sœur Marie-Catherine Goynaut épousa le 26 avril 1756, dans la paroisse de Ste-Catherine, François Dehondt [1].

J.-B.-B. Goynaut n'acquit jamais la bourgeoisie de Bruxelles ; il était simple « inhabitant », dans le quartier de la rue des Chartreux; le 17 juin 1761, il fit avec sa première épouse l'acquisition d'un hôtel avec ses dépendances « Op de Visschers zenne », au coin de la rue de la Mâchoire.

CLERBAUT.

[1] Registres de la Paroisse de Sainte-Catherine, à l'Hôtel de ville.





INTAILLE ROMAINE

TROUVÉE

A UCCLE, PRÈS BRUXELLES



PEU de temps après la découverte de l'intaille que j'ai décrite dans nos Annales, tome XIV, 1900, pp. 243-245, un orfèvre d'Uccle me montra une pierre du même genre qu'il avait, disait-il, enlevée du chaton d'une bague en or, achetée à un paysan de Linkebeek qui prétendait l'avoir trouvée sur le territoire d'Uccle. Malheureusement la bague avait été fondue, mais d'après un croquis que l'orfèvre m'en fit, il n'y avait aucun doute qu'elle ne fût romaine. C'est ce que confirme d'ailleurs le type de l'intaille qui en provient et dont j'ai fait l'acquisition.

Cette intaille est en cornaline, et représente la Fortune, tournée vers la droite. Elle tient de la main gauche une corne d'abondance, de la main droite deux épis et un gouvernail. Elle est coiffée du modius.

Des figures analogues ont été reproduites par S. Reinach, *Pierres gravées* (Paris, Didot, 1895), planches 46, n° 97^{9}, n° 98^{1} à ^{9}; 47, n° 99^{1} à ^{3}; 51, n° 14^{5} et n° 18^{3}, et par Adolphe Furtwängler, *die Antiken Gemmen,* 1900, planche 44, n°s 72-73. La Fortune

porte quelquefois tous les attributs mentionnés ci-dessus, mais elle est représentée aussi avec une partie de ces objets.



Dans le *Répertoire de la statuaire grecque et romaine* par Salomon Reinach (Paris 1897), mes collègues verront plusieurs statues de la Fortune avec des attributs analogues. Une d'elles (n° 836) montre des vêtements drapés de la même manière que sur mon intaille; de longs plis retombent le long du corps et sont soutenus par le bras qui supporte la corne d'abondance.

Plusieurs monnaies de Septime-Sévère (193-211) décrites par Cohen (Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, tome IV, 2e édition) sous les numéros 154 à 201, 208, 385, 404 à 406, 423 à 428, 460, 461, 466, 667, 903, 904 et 905 représentent la Fortune qui est parfois accompagnée d'un globe ou d'une roue qu'on ne voit pas sur l'intaille d'Uccle. De même, les monnaies[1] de Julia Domna, femme de Septime-Sévère (morte en 217 de J.-C.), celles de leurs fils Caracalla et Géta, ainsi que celles de Macrin (217-218), leur successeur, ont très souvent un revers où



[1] Comparez deux monnaies d'Apollonia aux bustes de Septime-Sévère et de Julia Domna, dans les mémoires du Congrès international de numismatique réuni à Paris en 1900, pl. III, nos 6 et 7. Sur ces pièces, la Fortune est drapée à peu près de la même manière que sur l'intaille ci-dessus décrite.

Au revers d'une pièce de Julia Domna mentionnée par Cohen, la Fortune tient deux épis.

figure la Fortune. Ce type a été usité d'ailleurs par d'autres empereurs qu'il serait trop long de citer ici.

L'intaille qui vient d'être décrite paraît avoir été gravée au IIIe siècle. Elle a quinze millimètres de longueur et à peu près onze millimètres de largeur.

La figure dans le texte est 2 fois 1/2 agrandie d'après l'empreinte qui a été photographiée, avec talent, par notre collègue M. Charlemagne Magnien, que je tiens à remercier ici.

GEORGES CUMONT.





NOTICE

SUR

QUELQUES OBJETS D'ART

DE L'ÉGLISE D'OPWIJCK [1]



A commune d'Opwijck, située à l'extrémité N.-O. du Brabant, appartenait autrefois au pays de Termonde et dépendait, au point de vue ecclésiastique, du décanat d'Alost. Elle possède une église dont la date de fondation remonte aux premières années du XIIe siècle [2], et qui, dans

[1] Nous devons de précieux renseignements sur l'objet de cette étude à M. Louis Lindemans, d'Opwijck, à qui nous empruntons spécialement les détails que nous sommes en mesure de donner sur l'histoire de l'église, et sur la famille Van Hoorenbeke, dont nous parlons plus loin.

Nous tenons à lui exprimer tous nos remerciements, ainsi qu'au clergé de la paroisse qui a soumis gracieusement à notre inspection les richesses de l'église et ses archives. Nous tenons à mentionner aussi M. de Munter, curé à Molhem et anciennement vicaire à Opwijck, qui a signalé l'existence parmi les archives du crayon généalogique de la famille Van Hoorenbeke.

La commune d'Opwijck n'appartenant pas à l'ancien quartier de Bruxelles, A. Wauters ne s'en est pas occupé dans son *Histoire des environs de Bruxelles*. Les trois tableaux de Crayer, dont il s'agit ci-après, ne sont pas mentionnés non plus dans l'énumération fort détaillée de l'œuvre du peintre, à la suite de l'article que M. Edm. de Busschère lui consacre dans la Biographie Nationale. Ils ont été naguère signalés et décrits dans un article de la *Gazet van Merchtem* du 18 juin 1893. Ils sont mentionnés aussi dans le volume de M. Jean Desmedt : *De Sans-Culotten... in Assche en omstreken*, Merchtem, Dieudonné-Vercauteren, 1898.

[2] Corneille Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, La Haye, 1725, t. II, p. 185.

« Patronatus ejus spectat ad Capitulum Teneræmundanum, dono Odardi,

le cours des temps, subit de nombreuses vicissitudes. Elle fut sans doute rebâtie aux XIVe et XVe siècles ; du moins le chœur de l'édifice actuel conserve-t-il des vestiges d'ornementation architecturale qui sont de cette époque.

En 1580, l'église et une trentaine de maisons environnantes durent aux fureurs religieuses et politiques de l'époque d'être incendiées avec tout ce qu'elles contenaient [1].

Il fallut de longues années pour la relever de ses ruines. L'archevêque de Malines la rendit au culte en 1603. Sept années plus tard, les deux autels de la Vierge et de St Nicolas reçurent la consécration de l'autorité religieuse. Il résulte des archives de l'église que les grands travaux de restauration se trouvaient achevés vers cette époque, grâce à de larges subsides fournis par la collégiale de Notre-Dame de Termonde.

Mais il fallait la meubler et la décorer. Elle eut la bonne fortune de voir appeler à sa direction un homme de science et de goût, zélé pour l'exercice de son sacerdoce et passionné pour l'éclat du culte, le curé Égide van Lokeren, natif de Zele. Cet homme éminent, alors âgé de 28 ans, fut à la tête de la paroisse pendant 34 années (1618-1652). Il dota son église d'œuvres d'art qui la firent remarquer [2] et dont plusieurs subsistent encore, notamment trois tableaux de de Crayer, qui sont d'une facture plus qu'ordinaire, des statues en bois d'Antoine Fayd'herbe et un magnifique ostensoir.

Ce sont ces œuvres d'art, trop peu connues, quoique bien dignes de fixer l'attention, qui forment l'objet de notre notice. Elles méritent d'autant mieux d'être étudiées que les archives de la cure fournissent à leur sujet d'abondants détails qui permettent d'en reconstituer l'histoire.

Dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, le développement de

sive Odonis Camerac. Episc. anno 1108, ut patet ex hoc Diplomate ». L'auteur reproduit ensuite le diplôme de l'évêque Odard, qui attribue la désignation des curés d'Opwyck au doyen et aux chanoines de Termonde, sous la réserve de son agréation.

[1] « Ende want de voorschreve Kercke met meer dan dertich huyzen aldaer rontsomme gestaen by de vrantsche maleconteñ geheel en al metten brande geruineert is » etc. (Archives de la cure.)

[2] Van Gestel disait de cette église : « Hæc Ecclesia pulchritudine sua, splendidis ornamentis, campanis bene sonantibus, et elegantibus tabulis sese reddit spectabilem ».

la population et sans doute aussi l'état de vétusté de l'église en exigèrent la reconstruction partielle et l'agrandissement. Les plans furent dressés par le frère augustin Philippe Gobert, d'Enghien. On conserva le chœur de l'époque ogivale ; la grande nef fut prolongée; les nefs latérales furent remplacées par deux nefs disgracieuses de même hauteur que la nef centrale. Comme c'était l'habitude, les parties intérieures que l'on conserva furent transformées dans le goût de l'époque.

La première pierre des nouveaux bâtiments fut posée le 22 avril 1773, « au son de toutes les cloches », par messire Adrien Ange Walckiers, haut-bailli de la ville et du pays de Termonde. La tour ancienne, d'ailleurs dépourvue de tout mérite architectural, avait été conservée.

Walckiers se montra le bienfaiteur de l'église, à laquelle il fit cadeau de deux verrières, et comme témoignage de reconnaissance les administrateurs de celle-ci firent mettre ses armes sur la façade de la nouvelle construction ; elles y sont encore.



On sait que Gaspar de Crayer a passé à Bruxelles la plus grande partie de son existence. Né à Anvers en 1584 et admis dans la gilde en 1607, il devint, en 1621, le peintre particulier de l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, qui était le protecteur de l'abbaye d'Afflighem. Il travailla pour Bruxelles et les environs pendant la période la plus féconde de son étonnante activité (1635-1664). Il vécut ensuite à Gand, où il mourut en 1669.

Crayer fit à Afflighem un assez long séjour, pendant lequel il peignit pour l'église et le réfectoire de la célèbre abbaye plusieurs de ses œuvres les plus importantes. Il n'est pas étonnant qu'un grand nombre d'églises du voisinage lui aient adressé des commandes. Les moines, grands propriétaires terriens et grands seigneurs ecclésiastiques, investis du droit de conférer de nombreuses cures, n'ont pas dû ménager leurs recommandations au profit de leur peintre, là où s'exerçait leur autorité ou leur influence. C'est pourquoi une foule de communes du voisinage montrent encore avec orgueil les toiles que l'artiste peignit pour leur église ; telles Lennick St-Quen-

tin, Assche, Merchtem, Opwijck, Cobbeghem et beaucoup d'autres.

S'il est vrai qu'il a été éclipsé en son temps par Rubens; si, parmi son œuvre considérable, il se trouve un certain nombre de productions d'un mérite inégal, il n'en est pas moins un artiste excellent, digne en tous points de la popularité dont il jouit encore aujourd'hui.

Les trois tableaux dont de Crayer décora l'église d'Opwijck représentent la Conversion de St Paul, un Episode de la vie de St Nicolas et le Triomphe de la Vierge. Lors de l'invasion française, ils échappèrent aux perquisitions des agents de la conquête, grâce à la pieuse sollicitude des habitants; il en fut de même du précieux ostensoir, dont nous parlerons plus loin.

Tels qu'on peut les voir aujourd'hui, ils ont été restaurés sous le contrôle de la Commission des Monuments, en 1862, 1863 et 1864, par M. Priemen, peintre-restaurateur à Bruxelles. En 1891, ils ont reçu une seconde restauration, cette fois par les soins de M. Lampe.

Le premier en date représente la Conversion de St Paul et avait été destiné au maître-autel de l'église d'Opwijck, érigée sous le vocable de ce saint; il a été transporté, depuis quelques années, à l'autel latéral élevé à l'extrémité du bas-côté sud.

Il représente la scène, si souvent retracée par les artistes, du chemin de Damas : St Paul, frappé par la foudre et tombé de cheval, se soulève à moitié, et tourne ses yeux vers la lumière surnaturelle dont l'éclat les a éteints. Son cheval, arrêté près de lui, est, suivant la tradition, un cheval de l'abbaye d'Afflighem, où Crayer peignit son tableau. D'après le registre des comptes de l'église, dressé en 1631, il coûta 400 florins sur lesquels 300 furent payés à valoir cette année-là. Le solde, ou 16 livres 13 escalins 4 gros, lui fut payé l'année suivante [1].

[1] Registre de 1631. *Betaelt aen Sr Gaspar de Craeyere schildere over het schilderen vanden hooghen authaer in minderinghe van vier hondert gul. dry hondert per quittant....*

Registre de 1632. *Bet. aen Myn heere den Pastoor tgene hy voorts bet. heeft aen Sr Gaspar de Craeyere over de volle betaelinghe vande schilderye vanden hooghen authaer de some van* XVI £ XIII s. IIIJ g.

La livre dont il est ici question est la livre de Flandre valant 20 escalins de Flandre ou 6 florins de Brabant ; un escalin de Flandre valait 6 sols; un gros ou denier de Flandre valait un demi sol. La livre de Brabant ne valait que 4 florins et l'escalin de Brabant 4 sols ou 12 gros ou deniers de Brabant.

Les deux autels latéraux, consacrés, l'un à St Nicolas, l'autre à la Vierge, avaient été érigés en 1610 [1].

Le curé Van Lokeren, satisfait de l'œuvre du maître, ne tarda pas à lui commander un nouveau tableau pour l'autel de la Vierge, situé dans le côté nord du transept.

Il le fournit en 1635 et reçut en payement 22 livres, 8 escalins ; le tableau fut remplacé plus tard, sans que l'on sache ce qu'il en est advenu [2].

Le second autel latéral reçut à son tour un tableau en 1639.

Cette toile est aujourd'hui appendue dans le fond de l'église et a été remplacée, à l'endroit qu'elle occupait primitivement, par la « Conversion de saint Paul ».

Elle représente une scène de la vie de saint Nicolas.

Le saint évêque a sauvé trois officiers impériaux, condamnés à mort sur une fausse accusation de haute trahison. Pleins de reconnaissance, ils apportent au bienfaiteur, à qui ils doivent la vie, de riches présents. Ils portent le costume militaire du temps du peintre et représentent, dit-on, des personnages contemporains.

Les archives renseignent qu'il toucha une première fois, en 1639, pour prix de ce travail, une somme de cent florins, à valoir, pour laquelle il donna quittance de 16 livres 13 escalins 4 gros [3].

Il lui fut payé, pour solde, en 1640, 26 livres 13 escalins 4 gros [4].

Le curé jugea que ce tableau lui avait été livré à trop bon marché, et il crut devoir faire un cadeau à la femme du peintre ; l'église

[1] Les archives de l'église font mention de la dépense qui a été faite dans la maison de M. le curé, lors de la visite de M. le doyen qui était venu consacrer ces autels: *Dry potten wyns die gedroncken is ten huyse van M. Pastoor, als M. den Lantdeken alhier was weyende twee authaeren van O. L. V. in Sinte Niclaes.*

[2] Registre de 1635. *Betaelt aen Sr Gaspar de Craeyere over den coop en leveringhe van de schilderye van Onze Lieve Vrouwe authaer volghende de quitant.* XXII £ 8 s.

[3] Registre de 1639. *Betaelt byden voors heer Pastoor de somme van een hondert guldens aen Sr Gaspar de Craeyere over de eerste paeye van de schilderye van sinte Niclaes authaer per quitan.* XVI £ XIII s. IIII g.

[4] Registre de 1640. *Betaelt den selven heer Pastoor by hem betaelt aen Sr Gaspar de Craeyere over de volle betaelge van sinte Niclaes authaer de so͞mе van* XXVI £ XIII s. IIII g.

lui offrit, en conséquence, douze pièces de lin qu'elle paya douze patacons ou 4 livres 16 escalins, 2 gros [1].

En 1650, le tableau de l'autel de la Vierge, placé en 1635, fut remplacé par celui qui se trouve encore au même endroit. Le peintre envoya deux valets pour enlever l'ancien tableau et placer le nouveau, et les comptes portent, de ce chef, une dépense de 8 escalins de gros [2], plus une autre somme de 6 escalins pour le logement de ces hommes pendant deux nuits [3].

Ce tableau représente la Mère de Dieu comme Reine de tous les saints.

Elle est assise et porte dans ses bras l'enfant divin jouant avec un rosaire; autour d'elle sont groupés sept saints ou saintes suivant le rang que leur assigne la liturgie. Le plus près d'elle se trouve saint Pierre avec les clefs; puis saint Augustin en habits épiscopaux, faisant l'offrande d'un cœur enflammé ; saint Sébastien avec le carquois ; saint Laurent posant la main sur le gril; saint Dominique avec la bannière du rosaire.

Près de la Mère de Dieu se tiennent deux saintes, l'une vierge, l'autre veuve, le peintre ayant voulu que l'humanité entière, avec toutes ses conditions d'existence, rendît hommage, dans son tableau, à la Vierge-Mère. Ce sont sainte Dorothée, avec un panier fleuri, et sainte Elisabeth de Hongrie, en royal apparat, cachant dans son tablier le pain qu'elle porte aux pauvres et qu'un miracle a transformé en roses.

Le St-Sébastien est placé là sans doute en mémoire d'une gilde locale d'archers, qui aura contribué, par une offrande, à l'acquit du prix du tableau.

Si le tableau de St-Nicolas a plus de finesse, celui du Triomphe de la Mère de Dieu est peut-être le plus remarquable par le coloris et la composition.

[1] Registre de 1639. *Betaelt byden selven twelf pattacons over een dosyn steenen vlas gecocht van Wwe Niclaes Goossens ende daervan courtoisie ghedaen aen de huysvrouwe Sr Gaspar de Craeyere ten opsichte van goeden coop van Ste Niclaes schilderye. Compt* IIII £ XVI s. II g. Le « Steen » ou pierre était un poids équivalant à 8 livres 1/4, la douzaine pesant 100 livres.

[2] Registre de 1650. *Betaelt by Mynheer den Pastoor acht schellinghen groōn aen twee knechten van Sr de Craeyere gesonden om de oude schilderye van onze L. V. aftespannen ende deselve oude schilderye ende de nieuwe optespannen ende te stellen.*

[3] Ibid. *Noch ses schellinghen groōn voor deselve knechten twee nachten te defroyeren dus hier te samen* XIIII s. g.

La Commission des Monuments, lors de la restauration de 1862, l'appelait un « important ouvrage » [1].

L'artiste reçut de ce chef, d'après les registres de 1650, la somme de 500 florins ou 83 livres 6 escalins 4 gros [2].

Le Musée de Bruxelles possède une Vierge au Rosaire, peinte pour l'église d'Anderlecht, et qui est une de ses plus belles toiles. La composition de ces deux tableaux présente des analogies et peut donner lieu à d'utiles comparaisons. Le tableau d'Anderlecht, peint d'après Wauters en 1640, avait coûté 600 florins du Rhin [3].

L'année suivante (1651), il livra encore un Christ en croix « destiné à être placé sur le maître-autel, devant le tableau de St-Paul » [4].

Cette peinture, sans doute moins importante et que l'église ne possède plus, coûta 14 livres 14 escalins.

Comme les artistes du moyen âge qui condescendaient sans peine à polychromer des statues ou des retables, Gaspar de Crayer se livrait, à l'occasion, à des besognes modestes.

C'est ainsi qu'il décora, en 1648, de nouvelles bannières pour l'église au prix de 4 livres [5].

Le curé Van Lokeren renouvela aussi, en divers temps, les statues qui meublaient son église.

Son fournisseur était Antoine Fayd'herbe, de Malines, l'un des membres d'une famille de sculpteurs d'où sortit, après lui, Lucas Fayd'herbe [6].

Antoine Fayd'herbe lui fournit, en 1625, une statue de la

[1] Lettre du 26 mars 1862.

[2] Registre de 1650. *Item bethaelt per quitantie aen Sr Gaspar de Craeyere vijf hondert g̃ls over het maecken ende leveren van de nieuwe schilderye van onse lieve vrouwe authaer.* LXXXIII £ VI s. IIIJ g.

[3] *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 65.

[4] Registre de 1651. *Item betaelt aen Sr Gaspar de Craeyere over het schilderen van het chrucifix om te stellen voor St Pauwels schilderye opden hooghen authaer per quitant.* XIIIJ £ XIIIJ s. g.

[5] Document de 1648. *Betaelt aen Sr Gaspar de Craeyere over het schilderen van nieuwe kerckvanen naer uytwysen der quitantie ter somme van* IIIJ £. gr.

[6] D'après la Biographie Nationale, Antoine Fayd'herbe, sculpteur, était le frère puiné de Henri Fayd'herbe, enlumineur, doreur et sculpteur de figurines en albâtre, et poète flamand ; ce dernier fut le père de Luc ou Lucas Fayd'herbe, architecte et sculpteur, né à Malines (1617-1697).

Vierge pour 28 florins, plus 15 sols pour le transport à Termonde [1] et en 1629 un St-Paul pour 5 livres 6 escalins 8 gros [2].

L'église a conservé ces deux statues. Celle de saint Paul es défigurée par la polychromie qu'elle a subie à une époqu récente.

Les archives mentionnent aussi un St-Antoine et un St-Roch exécutés par le même artiste. Ces statues existent encore ; mai elles ont été remisées dans les combles, à raison de l'état de mu tilation auquel elles sont réduites [3].

Amateur d'objets d'art et désireux d'en doter son église, le cur Van Lokeren porta aussi son attention vers les instruments d culte.

L'église possède un fort bel ostensoir en argent dû à l'orfèvr Jooris (en français Georges) Van Horenbeke [4].

Le pied, chargé de la profusion d'ornements qui est dans le styl de l'époque, supporte un cylindre de cristal renfermant la lunula et qui est accosté de deux anges, aux ailes déployées, d'une bell allure. Ils portent à leur tour deux petits anges debout avec le instruments de la Passion. Au-dessus, sous un dais qui repose su d'élégantes cariatides, se tient Notre Dame des Douleurs. Le tou est surmonté d'un Enfant Jésus, avec les attributs de Sauveur d Monde.

Sur le pied de l'ostensoir se trouvent trois poinçons avec le marques suivantes : 1° une main couronnée qui indique le lieu d fabrication (Anvers) ; 2° un cornet suspendu à une attache et qu rappelle le nom de l'artiste (en flamand « horen »), et 3° un M couronné.

[1] Document de 1625. *Betaelt aen Anthoni Faydherbe beeltsnyder over het levere van een Marienbeelt 28 guldens per quitan, metgaders 15 stuyvers voor tselve t Dendermonde te leveren.*

[2] Document de 1629. *Item aen Anthoni Faydherbe beeltsnyder de somme va vyf pond* VI s.VIII g. *ende dat over de leveringhe van een Sint Paulus beelt.*

[3] Registre de 1641. *Bet. denselven over tgene betaelt is geweest aen Anthon Faydherbe over de leveringhe van Ste Anths beelt.* IIIJ £ IJ s. IIIJ g.

Item het schipvracht van tselve beelt IJ s. IIIJ g.

Registre de 1642 *Item betaelt byden selven heere Pastoor aen Anthoni Faydher tot Mechelen over den coop van St Rochus beelt per quitantie de some van vyf pont g*

[4] Cet objet n'a jamais été envoyé aux diverses expositions d'art religieux.



Ostensoir de l'église d'Opwijck.

Nous reproduisons ci-contre les trois poinçons de la remontrance e J. Van Horenbeke[1] .

M surmonté d'une couronne.



Un cor, allusion au nom de l'artiste.



Main surmontée d'une couronne.



Le registre de 1645 nous apprend que cet objet d'orfèvrerie a oûté la somme considérable de 203 livres 15 escalins de gros [2].

Qui était l'orfèvre Georges ou Jooris Van Horenbeke ?

Les *Liggeren* de la gilde de St-Luc à Anvers, publiés par Ph. ombauts et Ch. van Lérius, renseignent le nom de *Jores van Horenbeke* qui fut admis dans la gilde au cours de l'exercice 1643-544, et paya son droit d'entrée. Nous voyons ensuite, d'année en nnée, Joris van Horenbeke payer sa contribution périodique, e même que sa cotisation pour le banquet de St-Luc, jusqu'en 1666.

Au compte de 1666-1667 les livres portent en recette, comme ette mortuaire *(doodschuld)* du chef de *Joris van Horenbeeck*, une omme de 3 florins 4 sols.

Les auteurs donnent en note l'épitaphe gravée sur son tombeau dans l'église St-André à Anvers. Il en résulte qu'il avait été arguillier de cette église, que sa femme s'appelait Anne van der edt, et qu'il était mort le 20 septembre 1666 [3].

[1] Dans sa *Notice sur la Corporation des orfèvres d'Anvers*, publiée dans les nnales de l'Académie d'Archéologie de Belgique,* 4[me] série, tome V. (1899), 291 et suivantes, M. P. Genard donne la suite des édits et ordonnances latifs à cette corporation. Il en résulte que les œuvres des orfèvres anversois vaient porter trois poinçons, celui du maître, celui de la corporation et celui l'essayeur, remplacé ensuite par une marque indiquant, au moyen d'une tre placée d'après l'ordre alphabétique, l'année et le décanat de la fabrication. a marque de la corporation était une main (signe employé aussi sur les monies d'Anvers), surmontée aux XVI[e] et XVII[e] siècles d'une couronne.

[2] Registre de 1645. *Item betaelt aen S[r] Jooris van Horenbeke over het maecken le leveren van de nieuwe Remonstrantie alles per specificatie ende quitantie conform bestedinghe van de selve Remonstrantie ter somme van* IJC IIJ £ XV s. g. *of e hondert en dry pond vyftien schell. groot.*

[3] *Hier leet begraven den eersamen Jooris van Hoorenbeeck out Kerckmeester deser*

Nulle part les *Liggeren* ne lui donnent la qualité d'orfèvre, nc plus qu'une autre qualification quelconque.

Il est néanmoins permis de croire qu'il s'agit de l'auteur de l'o tensoir d'Opwijck.

A l'exposition d'art rétrospectif de 1880 ont figuré, sous le n méro 951 de la classe de l'orfèvrerie, une aiguière et un platea offerts en 1681 par le magistrat de Gand à Josse Goethals. D'apr les comptes de la ville de Gand, dit le catalogue, « cet objet f fabriqué par l'orfèvre gantois Jacques Van Hoorebeke ».

Notre artiste s'appelle *Jooris*, et l'un des poinçons de not ostensoir prouve que celui-ci a été fabriqué à Anvers. Nous no trouvons donc en présence de deux objets de provenance différen et dus à deux artistes du même nom.

Une famille Van Hoorenbeke a eu des représentants à Opwij et y possédait des biens jusque fort avant dans le XVIII[e] siècle. El avait des ramifications dans le pays de Termonde, où elle ét considérée et où elle occupa des emplois importants; plus tard u branche alla se fixer à Anvers. Un carnet, composé par un certa Jean-Baptiste Van Hoorenbeke après l'année 1742 et que conserve les archives de la cure, fournit au sujet de la généalogie de ce famille de précieux renseignements.

En tête se trouve l'épigraphe : *Exaltabuntur cornua jus* D'après les indications de ce carnet, la famille Van Hoorenbe remonte à Willem, qui épousa Cathelijne (Catherine) de Keys fille de Josse et de Anesoete Van Nieuwenhove. Le testament cette dernière, fait en 1471 et qui existe encore, contient diver dispositions au profit de l'église d'Opwijck.

Willem de Keyser, frère de Catherine, y est mentionné avec qualification de « goutsmit vân Coninck van Vranckryck ».

Parmi les descendants de Guillaume Van Hoorenbeke, cit son fils Joris, et son petit-fils Antoine, né en 1479, décédé en 15 et qui eut 14 enfants, au nombre desquels on relève un autre J

kercke, sterft den 20 september 1666, ende d'eerbare jouf. Anna van der Eedt, huysvrouwe, sterft den 2 december a°. 1675, ende, etc.

Voir aussi : P. VISSCHERS, *Verzameling van grafschriften in St Andriesk te Antwerpen*. Anvers, 1851, pages 124 et suiv.

Et le recueil intitulé : *Inscriptions funèbres et monumentales de la prov d'Anvers*, Anvers, années 1856 et suiv., au tome III, p. 31.

Van Hoorenbeke « die is geweest goutsmit te Brussel, is overleden in Italiën, etc. ».

Un autre fils d'Antoine, Liévin Van Hoorenbeke, habitait Termonde. Nous apprenons à son sujet les particularités suivantes : « Om de Ketteryes wille is vluchten geweest uyt Dendermonde « binnen Antwerpen anno 1578, ende 1586 den 14 maerte is aldaer « gestorven en begraeven in Sinte Andries Kercke in het midden « van de beuck bij den preckstoel gelijck staet op den serck ».

Ce Liévin Van Hoorenbeke, qui se fixa à Anvers, fut marié trois fois, et eut de sa première femme, Marguerite Schoorman, quatre enfants et autant de la seconde. L'une de ses filles du premier lit, Catherine, épousa Pieter Luypaert qui fut greffier à Opwijck. Une autre, Elisabeth, se maria avec Jean Van Stock, dont la fille Barbe épousa Frans Domis, « goutsmit t' Antwerpen in de Wisselstraet »[1].

On voit par ce qui précède que les orfèvres étaient nombreux dans les diverses branches de la famille, et que le prénom de Joris y était également fort commun.

A la branche de la même famille qui resta au lieu d'origine, appartiennent encore : Jean Van Hoorenbeke, curé d'Opwijck, où il mourut en 1593, et Erasme Van Hoorenbeke, greffier d'Opwijck au temps du curé Van Lokeren. Notre orfèvre Joris Van Hoorenbeke n'est pas mentionné dans ce crayon généalogique ; les indications de celui-ci sont d'ailleurs incomplètes en ce qui concerne la branche anversoise des descendants de Liévin.

Il y a tout lieu de croire néanmoins que Joris Van Hoorenbeke appartenait à cette branche, et c'est vraisemblablement à raison de ces liens de proche parenté avec les Van Hoorenbeke d'Opwijck qu'il a reçu la commande de l'ostensoir que nous décrivons ci-dessus [2].

[1] Dans la notice rappelée ci-dessus, M. P. Génard mentionne *Jacques* Domis, qui fut doyen de la corporation des orfèvres d'Anvers en 1619.

[2] Quoique la sépulture de Joris van Horenbeke et de sa femme ne portent pas d'écussons, nous croyons pouvoir établir avec le recueil de Visschers un rapprochement entre le premier et d'autres personnages du même nom qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ont été inhumés dans diverses églises d'Anvers, et dont les pierres tombales sont ornées d'écussons portant trois cors de chasse. (P. VISSCHERS, recueil et endroit cités ; et *Inscriptions funèbres*, etc., tomes II et IV, passim.)

Les armoriaux de *Rietstap* et de *Bosmans* mentionnent plusieurs familles du nom de van Hoorenbeke ou van Hoorenbeeck, ayant toutes des cors de chasse dans leur blason, et il est à remarquer que l'une de ces familles porte la devise, appelée en tête du carnet d'Opwijck : *Exaltabuntur cornua justi.*

Les archives renseignent encore l'acquisition, en 1629, d'un ciboire d'argent et, en 1635, d'une couronne de la Vierge, fournis l'un et l'autre par un orfèvre du nom de Joos van Overschelde.



Le curé Van Lokeren mourut le 29 mars, jour de vendredi saint, 1652.

Il fut enterré dans le chœur de l'église dont il avait été le génie bienfaisant.

Sa pierre sépulcrale porte l'inscription suivante, dont les deux premiers mots semblent rappeler une devise propre au défunt :

Tempus loquendi.
D. O. M.
Hic jacet sepultus Reverendus Dnus ac M. Egidius Van Lokeren qui hujus parochiæ 34 annis pastor tempori loquendo vita verbo et moribus suis docuit vivendo mori et moriendo vivere
Obiit 29 martii 1652.
Huic lector bene apprecare.
Pii affectus ergo heredes posuer.



Il paraît être resté avec les artistes qu'il avait employés à la décoration de son église, tout au moins avec de Crayer, dans le termes de la meilleure amitié.

En 1651, peu de temps avant sa mort, au moment de formuler ses dernières volontés, il prescrivit qu'à son service funèbre et a repas qui suivrait on inviterait « le sieur Gaspar de Crayer » et veuve « Franchois » van Hoorenbeke [1].

[1] *Ten vyfden begeere dat myne uytvaert sal gedaen worden met d'eerste bequaemh en dat men naer de kerckelycke diensten sal oprechten een redelycke maeltyt, en sullen tot deselve diensten ende maeltyt geroepen worden..... Hier en boven sul geroepen worden d'heere Gaspar de Craeyere, de We Franchois van Hoorenbeecke..* (Testament du 4 août 1651, conservé en copie dans les archives de l'église.)

François van Hoorenbeke était-il un parent de l'orfèvre Jooris Van Horenbeke ? C'est tout au moins probable.

Le nom d'Antoine Fayd'herbe ne se trouve pas dans ce testament.

Suivant l'auteur de l'article sur la Sculpture en Belgique, publié dans la *Patria Belgica* (M. G.-J. Dodd), cet artiste mourut en 1651. Mais on admet plus généralement qu'il est mort le 8 octobre 1653 [1].

Quant à de Crayer, il survécut longtemps à son vieil ami, puisqu'il mourut, comblé d'années, le 27 janvier 1669.

JULIEN VAN DER LINDEN.

[1] *Biographie nationale ;* chev. MARCHAL, *la Sculpture et l'Orfèvrerie belges ;* EMM. NEEFS, *Histoire de la Peinture et de la Sculpture à Malines.*





LES RESTES

DE LA

STEENPOORT

ET DES

REMPARTS ADJACENTS



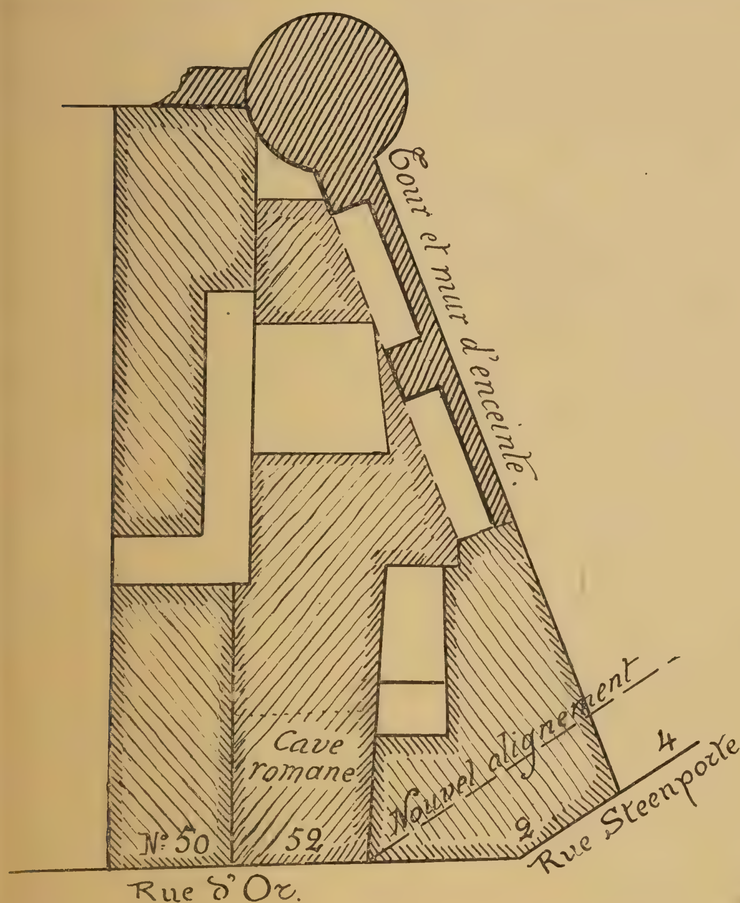
OUS avons déjà, il y a quelques années, attiré l'a tention de la Société d'Archéologie de Bruxell sur les restes de l'enceinte du XIIe siècle de not capitale.

Des pourparlers entamés entre la ville de Brux les et le propriétaire de l'un des immeubles contig à la Tour dite improprement d'Anneessens, pour arriver au dégag ment des remparts, remettent sur le tapis la question de ces vieil fortifications.

La Tour Anneessens et une partie du vieux mur adjacente du cô de la rue Haute se trouvent comprises dans un pâté de maisons qui b dent les rues d'Or, Steenpoort, de Rollebeek et le Grand Sablon.

Dans la rue de Rollebeek existe un important immeuble avec cou intérieures tenant à l'école communale et ayant des sorties rue d'Or rue de Rollebeek. Cet immeuble, dont une partie date du XVIIe siéc ne présente d'intérêt qu'au point de vue pittoresque. Mais dans l'u des cours se trouve l'entrée de la Tour.

La ville de Bruxelles a fait, il y a une couple d'années, l'acquisition de cet immeuble pour y élever les bâtiments d'une école qu'elle se proposait de construire tout d'abord en façade sur la rue Lebeau où elle possédait les terrains nécessaires, mais la vente fructueuse de ces terrains lui fit renoncer à ce projet et, par suite de la nouvelle acquisition faite, c'est



ans cet enclos que seront établis les bâtiments d'école supplémentaires ttenant à l'école de la rue de Rollebeek.

La Tour elle-même fait aujourd'hui partie de l'immeuble de la ville, nais le mur d'enceinte ne lui appartient que dans sa partie supérieure partir de la plate-forme; la partie inférieure est mitoyenne aux immeules 52, rue d'Or, et 2, rue Steenpoort.

Pour dégager la Tour et le mur d'enceinte, il faudrait procéder à une expropriation sinon totale des immeubles ci-dessus, tout au moins à celle d'une partie du fond de ces maisons, de manière à entourer les constructions militaires d'un petit jardinet qui les isolerait.

Une expropriation complète de l'immeuble 52, rue d'Or, serait évidemment des plus avantageuses au point de vue du dégagement des remparts, mais elle serait plus coûteuse. Elle aurait cependant l'avantage de pouvoir établir un jardinet à front de rue avec grille et petite maison de gardien ou de concierge, et elle attirerait de la voie publique l'attention sur la Tour.

L'intérêt que présentent ces vieux débris est grand ; nous retrouvons encore debout une partie de la vieille enceinte, la partie la mieux conservée, puisque l'on y voit même le mur de parapet intérieur porté su corbeaux, qui mettait les défenseurs à l'abri d'une chute du côté d l'intérieur de la ville.

Il y a là, à l'un des angles de l'enceinte, un fragment considérabl comprenant la Tour d'angle avec sa Tourelle, contenant l'escalier pou communiquer aux différents étages, et deux fragments du mur de défens à deux étages de voûtes crénelées, dont l'un, vers la rue Steenpoort mesure une vingtaine de mètres de longueur. A la gorge de la Tour, o remarque deux fenêtres en ogive qui sont, à n'en pas douter, des exemples de l'emploi le plus ancien de cette forme d'arc en Belgique.

Les restes qui subsistent sont-ils assez importants au point de vu archéologique pour justifier la dépense de ces expropriations, nécessaire pour en assurer le dégagement ?

Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement, à la condition toutefois que l'on ne fasse aucune réfection, mais que, après dégagement on conserve au contraire le tout dans son état actuel, en se contentan de recimenter les pierres détachées. Cette solution laisserait à l'ensemble le côté pittoresque et archéologique dont il convient de ne pas l priver [1].

En outre de la Tour et du mur d'enceinte à 2 rangées de voûtes e décharge sur une longueur de 15 mètres environ, M. de Marneffe, pro priétaire de la maison, 52, rue d'Or, nous avait signalé l'existence sous so immeuble de caves voûtées lui paraissant fort anciennes.

[1] La Commission royale des Monuments en a jugé de même et n'a pas hési à proposer à M. le ministre des Finances d'accorder à la ville de Bruxelles u subside important pour lui permettre d'assurer la conservation de ces précieu restes.


VANDAMME

Pl. III.



Une visite de ces sous-sols, en très bon état, nous a montré effectivement des voûtes d'arête sur pilastres qui ont tous les caractères d'une construction du XIIe siècle et qui formaient primitivement plusieurs travées dont une encore entière et parfaitement conservée. — La nature des matériaux employés, la forme des chapiteaux des pilastres, la manière dont les arêtiers retombent sur les tailloirs des chapiteaux, tout indique une construction antérieure à l'époque ogivale.

Quelle a été primitivement la destination de ces locaux, nous ne saurions le dire, mais nous nous demandons cependant si la proximité de ces caves de la Steenpoort, ainsi que le montre le croquis ci-joint, ne serait pas de nature à permettre l'hypothèse d'y voir les restes de bâtiments accolés jadis à cette porte et en constituant des dépendances. Des substructions s'étendent même sous la voie publique devant la maison voisine, rue Steenpoort, n° 2.

Quelle que soit d'ailleurs leur destination, leur existence méritait, je pense, d'être signalée, car ils constituent certainement les plus anciennes caves de notre bonne ville de Bruxelles.

La maison rue d'Or, 52, est assez ancienne; des papiers de famille qu'a bien voulu nous communiquer M. de Marneffe il résulte qu'au XVIIe siècle cette maison avait porté le nom *de Smisse ;* elle était appelée au XVIIIe siècle *Le papier royal.*

Parmi ces documents il en est un qui présente un intérêt véritable au point de vue de la question qui nous occupe : il s'agit d'une contestation en 1759 entre la propriétaire de la maison 52, rue d'Or, Mlle Joanna Tendyck, et son voisin du côté de la Steenpoort, M. Massion, au sujet des démolitions et reconstructions d'immeubles, à la suite de la démolition de la Steenpoort qui venait d'avoir lieu [1]. Nous croyons pouvoir la faire paraître *in extenso* :

NOTULEN VOOR JOUFFROUWE MARIA JOANNA TENDYCK SUPPLIANTE
TEGENS
SIEUR JUDOCUS MASSION GEDe.

Veneris 9 9bris 1759 Sub. P. W. De fraye in M.C.
Coram Domino de fierlant scab. in loco contensioso.

Vanden Hoven met syne meestersse in persoon geassisteert van den heere advocaet Charlier leght over syne acte van Commissie op V. E.

[1] La démolition de la Steenpoort fut commencée le 27 mars 1759.

h[ren] Commissarissen gedecerneert in date op gisteren geteekent als deze, verclaerende alhier te compareren in loco contentioso ter interventie van de gesworene Meerers deser stadt om etc. partye toe gedaeght.

Item Mons met den ged[e] in persoon, die verclaert te sullen supercederen met het opbouwen van scheyde muer in questie als mede van het afbrecken van ardüynen mur, comende tegens de Erffve der supp[te] versoeckende p̄tyen hinc inde reces ad martis hora secunda post meridiem ende vān hoven decretement ende acte van het verclaeren des Ged[e] hier voren afgeteeckent.

Habeat, Van den Hoven syn versocht decretement ende acte, et fiat res ad martis ten twee uren en half naer noen ongedaecht.

Martis 13 9[bris] 1759 Sub. P: W: Defraye
Coram D[o] de fierlant scab. in loco contentioso.

Van den Hoven ende Mons resp[ve] met syne meerstersse ende meester in persoon, die verclaeren alhier te compareren in loco contentioso, ingevolge het reces van veneris lest leden ter interventie van de gesworene meesters deser stadt om &: ende naer dien &[a] syn partyen veraccordeert in de maniere naervolgende te weten : dat de suppliante is eederende aên Ged[e] het plaetsken met het packhuys van onder tot boven liniā rectā daer achter gelegen comende tegens deser stadts oude vesten van het afgebroeken Steenpoort binnen de selve houde mueren ter eenre, van achter tegens den muer van de cokene der supp[te] ter tweedere, ende ter derdere tegens den muer vān bouw van het huys der supp[te] op conditie dat den Ged[e] aen supp[te] op het voors: plaetsken sal moeten laeten een plaetsken ter diepte van acht voeten, ende ter breede van ses en half voeten te beginnen de selve breede van op den hoeck der schouwe van het cleyn eetplaetsken aldaer uytspringende, opwelck plaetsken den ged[e] sal moeten en stellen ten synen coste een privaet, welckers afloop den ged[e] ook ten synen coste over syne erfve sal moeten afleyden tot in de beke deser stadt :

Dat het selve privaet sal moeten gestelt worden in den hoeck van het voors. plaetsken tegens over de deure van de voors. clyne eetplaetse tegens de muere van huyse aldaer op te bouwen door den ged[e], in syne mueren van wedercanten met eene deure ende schaliedack daer-


VANDAMME

boven ter groote ende breede als behoorelyck, waartoe den ged^e sal mogen emploieren de deure ende de voordere materialen daer toe gedient hebbende :

Dat den Ged^e sal moeten voorsien het schouwken van voors. clyne ꞏetplaetse, comende met eene uitspronck langs syne Erfve van alle ꞏngemaecken, ende ingevalle van eenige Caduceringe ofte ander ongeval,

Dat den ged^e deselve schouwe sal moeten stellen ten syne coste in ꞏynen voorigen staet,

Dat den ged^e niet en sal mogen amoveren den muer van de oude vesꞏen comende tegens de Erfve ende huysinghe der supp^te, behoudelyck ꞏlat het hem sal gepermitteert wesen nochtans aftebreeken de ganderye ꞏoven den voors. muer staande leydende naer thoren, staende achter ꞏet achterhuys der supp^te tot op de noten ofte uytspringende steenen, ꞏvaer op den voors. ganck is staende, ende ingevalle den ged^e den ꞏelven ganck soude comen te laeten staen, dat hy ged^e gehouden sal ꞏyn het dack van selven ganck ende alle t' gene daer van dependeert ꞏehoork. te onderhouden, ende de supp^te ende de toecomende Eygeꞏaers van haer huys costeloos ende schaedeloos moeten te bevryden ꞏnde garranderen van alle ongemaecken, synde voorders alnoch geconꞏlitioneert dat ingevalle van amoveringe van voors. ganck ende thoren ꞏls voorseydt, den ged^e sal moeten voorsien ende staende houden in ꞏynen behoorelychen staet, de schouwen, dacken ende aller t' gene ꞏvaer hy eenige schaede soude comen te veroorsaecken,

Dat den ged^e den ouden muer deserstadts vesten niet en sal vermoꞏhen af te brecken, dan als voors. staet, ende dat den selven muer altydt ꞏal moeten blyven in den staet gelyck hy tegenwoordigh bevonden is ꞏnet syne concaviteyten ende foreyten, welcken muer soo door de ꞏuppe als den ged^e ten gemeynen coste langhs den cant van der supp^e ꞏuyse sal moeten onderhouden worden.

Dat den ged^e voor de voors. confessie sal geven en betalen aan de supp^e ꞏusschen heden ende twee maenden de somme van vierthien hondert ꞏuldens wisselgeldt, waermede het geschil tusschen partyen omstaen ꞏomt te cesseren, sullende de costen eerst gebrocht synde van wederꞏeyde in massa, by partyen worden betaelt jeder voor de hellicht, verꞏoekende partyen hier van decretement ende acte, habeant

S/ P. W. De Fraye.

La Steenpoort venait d'être démolie et les terrains vendus à des particuliers allaient recevoir des bâtisses. Le terrain contigu à la maison, rue d'Or, 52, du côté de la rue Haute, avait été acquis par M. Massion, et le gros mur du rempart encore debout séparait mitoyennement les deux héritages. Des difficultés surgissent entre les deux voisins qui finissent par s'accorder sur les différents points litigieux.

Dans l'acte ci-dessus les parties règlent l'écoulement des eaux vers l'égout de la ville et conviennent que M. Massion ne pourra pas enlever le mur du rempart joignant l'héritage de Mlle Tendyck, rue d'Or, 52, si ce n'est avec la permission de cette dernière. Il pourra cependant démolir, jusqu'aux corbeaux saillants, la galerie au dessus du mur conduisant jusqu'à la Tour, mais, s'il la conserve, il devra garantir Mlle Tendyck et tous ses successeurs de tout dommage résultant de cette jouissance. Le mur du rempart, au dessous du couloir, conservé dans toute son intégrité avec ses contreforts et ses renfoncements, sera entretenu à frais communs.

Paul Combaz.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 5 NOVEMBRE 1900.

Présidence de M. J. VAN DER LINDEN, *président.*



LA séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-huit membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d'octobre. (*Adopté sans observation.*)

Correspondance. — MM. Joseph Destrée, H. Mahy et Paul Hankar s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le président communique à l'assemblée le texte de l'adresse que la Société a envoyée à Leurs Altesses Royales le Comte et la Comtesse de Flandre à l'occasion du mariage de S. A. R. le Prince Albert de Belgique ainsi que la réponse de Leurs Altesses Royales.

[1] MMmes Hermant, Cadot-Paltzer, L. Le Roy, Préherbu et Le Tellier.

Mlle Ranschyn.

MM. Puttaert, Van Gele, de Raadt, G. Cumont, J. Capart, Maertens, Soyer, Belleroche, Aughuet, De Schryver, Tahon, Comhaire, Ranschyn, De Bavay, A. Joly, Jean Poils, Rutten, J. Van der Linden, Ch. Maroy, Flébus, Hermant, le baron A. de Loë, Lefebvre de Sardans, L. Le Roy, Préherbu, Eyben, P. Wauters, Ledure, Paris, De Lara, le baron F. Chazal, Vanden Bogaerde, Vanden Eynde, Van Havermaet, J. Chevalier, A. de Behault de Dornon, Weckesser, E. Lhoest, Van Goidsenhoven, Duwelz, Ronner, De Beys, Magnien, E. Nève, Wallaert, Lacroix, De Smeth, De Ridder, C. Dens, Blin d'Orimont et Desvachez.

Monseigneur, Madame,

Les membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles prient Vos Altesses Royales de daigner agréer leurs félicitations et leurs vœux à l'occasion du mariage de S. A. R. le Prince Albert de Belgique, votre fils bien aimé.

Ils joignent à ces souhaits l'assurance et l'hommage respectueux de leur profond attachement à la Famille royale.

Bruxelles, le 6 octobre 1900.

Pour la Société d'Archéologie de Bruxelles,
Les membres de la Commission administrative :

Le Président :
J. Van der Linden.

Le Secrétaire général :
Baron Alfred de Loë.

Le vice-Président :
De Bavay.

Les Secrétaires :
L. Paris, L. Le Roy.

Les Conseillers :
P. Verhaegen, G. Cumont.

Les Trésorier et Trésorier adj. :
P. Combaz, J. Poils.

Le Conservateur des collections :
S. De Schryver.

Le Bibliothécaire-Archiviste :
H. Mahy.

Monsieur le Président,

Leurs Altesses Royales le Comte et la Comtesse de Flandre ont été très sensibles aux félicitations qui Leur ont été adressées par la Société d'Archéologie de Bruxelles, à l'occasion du mariage de Leur bien-aimé Fils, S. A. R. le Prince Albert de Belgique, avec S. A. R. la Princesse Elisabeth, Duchesse en Bavière.

Leurs Altesses Royales m'ont chargé de vous en exprimer Leurs remercîments bien sincères, à vous et à Messieurs les Membres de la Société.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire des commandements :
Jules Bosmans.

Bruxelles, 20 octobre 1900.

A M. J. Van der Linden, Président de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

M. de Raadt rend hommage à la mémoire de notre regretté con-

frère le baron de Maere d'Aertrycke, homme de cœur et d'esprit, savant distingué, dont la longue carrière extraordinairement active et remplie fut entièrement consacrée au bien de la patrie.

M. le Président dit que la Société s'associe pleinement aux sentiments exprimés par M. de Raadt.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Nouvel indicateur historique de Compiègne et de Pierrefonds, etc. 1 vol. in-8°, 1 pl. (achat).

Mailly (E.). Les origines du conservatoire royal de musique de Bruxelles. 1 vol. in 8°, br. (id.).

Mémoire explicatif du général baron de Failly, ministre de la guerre et major général de l'armée belge en 1831, 1 vol. in-8° br. (id.).

Leclercq (Jules). Un arbre de vingt-deux siècles. 2 feuillets pet. in-8° (don de l'auteur).

Cabinets du comte d'Hane de Steenhuyze et de Leeuwerghem et de la douairière D... V... A... (tableaux anciens des écoles flamande, hollandaise, espagnole et française). — Galerie du baron de Brienen de Grootelindt (tableaux anciens des écoles hollandaise et flamande). — Galerie de M. Piérard (tableaux anciens des écoles flamande, hollandaise et française). — Collections Mathieu Neven (tableaux, argenteries, porcelaines, meubles anciens et objets d'art). — Collection du comte d'Espagnac (tableaux anciens et œuvres d'art). — Collection Beissel tableaux anciens des écoles flamande, allemande, hollandaise et italienne). — Collection Henry Didier (tableaux et dessins). — Collection Papin (tableaux des écoles hollandaise, flamande et française et de l'école moderme). — Tableaux anciens provenant de l'ancien musée espagnol au Louvre, de la galerie Goesvelt, de la galerie Uurzaiz, etc. — Cabinet du vicomte de Buisseret (tableaux anciens et modernes des écoles flamande, hollandaise, etc.). — Galerie du vicomte Bernard du Bus de Gisignies (tableaux anciens des écoles flamande et hollandaise). — Cabinet du vicomte du Bus de Gisignies (tableaux anciens des écoles flamande, hollandaise et française). — Vente J. B. Madou (tableaux, aquarelles, dessins, croquis, etc.). — Vente Leys (fresque, tableaux, esquisses, aquarelles, dessins et autres objets d'art). — Galerie Edmond Ruelens (tableaux anciens des écoles française, flamande et hollandaise). Ens. 15 catalogues in-8° et in 4° brochés (don de M. Mahy).

Mortillet (G. de). Le préhistorique. Antiquité de l'homme. 1 vol. in-12 rel. toile, figures (achat).

Houssaye (l'abbé M.). Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu. 1 vol. in-8° br., portrait et fac similé de lettre (id.).

CAPART (J.). Pourquoi les Égyptiens faisaient des momies. 1 br. in-8° (id.).

Ostraca grecs d'Égypte. 1 br. in 8° (id.).

LECLERCQ (J.). Un séjour dans l'île de Ceylan. 1 vol in 18 br., planches et figures (don de l'auteur).

DE GRAUW (D.). Geschiedenis der gemeente Assche. 1 vol. in-8° br., cartes, figures, planches et portrait (achat).

CUMONT (G.). Jeton de Jean Gelucwys ou Lucwis, Maître particulier de la Monnaie de Brabant, à Anvers, 1478-1481. 1 brochure in-8°, figure (don de l'auteur).

Antiquités, verres, bronzes, bijoux, terres cuites, monnaies. Vente publique à Paris, les 9 et 10 novembre 1900. Catalogue pet. in-4° br., XII planches (don de Mme veuve Serrure).

SALVANDY (N. de). Histoire de Jean Sobiesky et de la Pologne. 1 fort vol. jésus in-18 br. (achat).

THIERRY (A.). Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du tiers état. 1 vol. in-12 format anglais br. (id.).

DENEFFE (le Dr V.). Chirurgie antique. Les bandages herniaires à l'époque mérovingienne. 1 brochure in-8°, carte et planches (don de M. Maxe-Verly).

Exposition des anciennes gildes et corporations. — Art ancien [1]. Catalogue officiel, 1900. 1 vol. in-8° br. (don de M. de Béhault de Dornon).

BÉHAULT DE DORNON (A. de). Un canon en bronze coulé en 1474 par Jehan de Malines. 1 brochure in-8° (don de l'auteur).

DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE-NEUVIREUIL. Notes historiques et généalogiques sur la commune d'Aymeries et la famille d'Aymeries dite d'Aumerie. 1 vol. gr. in-4° d. rel., planches, cartes et figures (don de M. d'Aumerie).

RAADT (J. Th. de). Les armoiries de la maison d'Arenberg. — Fleurs de néflier ou roses ? 1 brochure in-8°, 1 pl. (don de l'auteur).

Pour les collections :

Silex taillés (lames, éclats retouchés et déchets) néolithiques trouvés sur la colline de Pitthem, Flandre occidentale (envoi de M. l'abbé J. Claerhout, membre de la commission des fouilles).

Elections. — M. V. Dobrusky est nommé membre correspondant.

MM. Charles Aughuet, Charles Bosmans, le baron Félix Chazal, Edmond de Coussemaker, J.-P. Fontaine, Albert Lecointe, E. Ledure,

[1] Cette exposition a eu lieu à Liége.

Eug. Mignot, Gérard Neirynck, Alexandre Stuckens et Auguste Van Gèle sont nommés membres effectifs.

MM[mes] Emile de Munck, Emile Demunter et Julien Petit et MM. Emile Demunter et Saxe sont nommés membres associés.

Exposition. — Photographies prises au cours de l'excursion à Reims et à Laon (superbes agrandissements faits par M. Ledure).

Objets divers (bijoux, verre, vases en terre, etc...) provenant des fouilles du cimetière franc de Villers-devant-Orval.

M. le baron DE LOË dit quelques mots de ce cimetière caractérisé par l'absence d'armes et qui ne peut guère remonter au delà du VII[e] siècle de l'ère chrétienne.

Carreaux de pavement en terre cuite polychromés et vernissés, dont deux portent la date de 1632. Fabrication de Thourout. Trouvés dans des démolitions à Gand (collection J. Maertens).

Aquarelle de M. Alf. Ronner, représentant une vieille ferme de la rue de l'Orge, à Ixelles (exposée par M. E. Belleroche).

M. BELLEROCHE, propriétaire de cette aquarelle, fournit quelques renseignements sur la vieille ferme qu'elle représente et qui paraît dater du XVII[e] siècle.

Il fait don de cette aquarelle à la Société. *(Vifs remercîments.)*

M. LOUIS PARIS insiste sur la difficulté qu'il y a à organiser des expositions mensuelles plus importantes que celles qui ont habituellement lieu, à cause des conditions défectueuses du local, l'insécurité et surtout l'impossibilité de laisser sur place les objets exposés plus longtemps que la durée d'une séance.

Il ajoute que ces difficultés n'existent pas pour des expositions de petits objets que chaque exposant peut rapporter facilement chez lui après la séance et propose, en conséquence, d'organiser pour la séance de février une exposition de boîtes anciennes artistiques, telles que boîtes à tabac, boîtes à mouches, bonbonnières, etc.... (*Approbation unanime.*)

Communications.

Ch.-J. COMHAIRE. — *Iconographie et bibliographie de saint Lambert, martyr et patron de la très noble cité de Liége.*

J. CAPART. — *Rapport sur le congrès international d'histoire des religions.*

M. CAPART fait ensuite deux rectifications :

1° *au sujet de l'attribution aux Etrusques de l'invention de la voûte ;*

2° *à propos de certains vases en porcelaine de Chine trouvés dans les tombeaux égyptiens ;* et s'exprime ainsi :

Dans un des derniers numéros des Annales de la Société M. E. Lhoest attribue encore aux Etrusques l'invention de la voûte ; c'est là une opinion qui eut longtemps cours en archéologie, mais qu'il faut décidément mettre de côté. Les Égyptiens notamment font très anciennement usage de la voûte en brique et en pierre.

On pourrait en citer de multiples exemples, tant pour l'ancien empire que pour les autres époques. Je me contenterai de mentionner la splendide voûte de la tombe du prince Adu Ier découverte dans ces dernières années à Denderah par le professeur Pétrie, de Londres, et qui est datée par des inscriptions de la VIe dynastie.

Cette voûte est reproduite au frontispice de l'intéressant ouvrage *Denderah* par F. Pétrie, dans lequel on trouvera le récit des fouilles de cette localité (Mémoires de l'Egypte. Exploration Fund, volume XVII).

A une séance précédente, continue M. CAPART, j'ai eu l'occasion d'entretenir l'assemblée des curieux vases en porcelaine de Chine découverts dans des tombeaux égyptiens. J'en ai parlé récemment à plusieurs hommes compétents, entre autres à M. Guimet, fondateur-directeur du Musée d'histoire des religions, à Paris.

Ces vases sont attribués à la dynastie des Soung (960-1279 après J.-C.) et à celle des Ming (1368-1628). Ces poteries sont assez fréquentes dans les musées d'Europe. Ce qui constitue le problème intéressant, c'est que ces vases sont pour ainsi dire introuvables en Chine, au dire de M. Guimet, et, lorsqu'on les rencontre en Égypte, c'est le plus souvent dans des tombes de XIXe dynastie, sans qu'il soit possible de savoir quand et par qui ils ont été apportés là.

Lorsqu'on les découvrit pour la première fois, on crut qu'ils indiquaient une date extrêmement reculée pour l'invention de la porcelaine de Chine, mais la lecture des inscriptions chinoises qui les décorent a montré qu'on était en présence de phrases tirées de poésies composées vers le début de l'ère chrétienne très probablement.

Il est donc, jusqu'ici du moins, impossible d'expliquer l'introduction de ces objets dans des tombeaux égyptiens de XIXe et XXe dynastie[1].

M. EMILE LHOEST rappelle que les seules voûtes connues, en dehors de l'Etrurie, étaient à encorbellement. Les claveaux ne semblent pas avoir été employés. Mais des découvertes récentes paraissent, d'après l'affirmation de M. Capart, démontrer le contraire. La voûte a été connue en Égypte et en Assyrie. On ne peut, dit M. Lhoest, qu'enregistrer ces découvertes de la science contemporaine, et il n'y a pas lieu de les discuter.

[1] Peut-être sont-ils la preuve d'un commerce intense entre la Chine et l'Egypte à l'époque arabe. Les vases remplis de fards étaient, lorsqu'ils étaient vides, jetés dans les tombeaux habités par les indigènes.

Van Havermaet. — *La Belgique peu connue: Particularités concernant certaines communes du pays.*

E. de Prelle de la Nieppe. — *Notes sur les costumes chevaleresques et les armes offensives des* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles* (résumé présenté par M. de Raadt).

J. Van der Linden. — *Notice sur quelques objets d'art de l'église d'Opwyck.*

Petite chronique archéologique. — M. l'abbé Claerhout nous écrit : 1° Que les ossements humains trouvés à Nieuport ne sont pas anciens et qu'il s'agit probablement des sépultures de soldats d'une ancienne caserne ayant existé là ;

2° Que la belle hache polie en silex de Lampernisse (collection Louis Cavens) a été trouvée dans les ruines d'une ferme démolie depuis des années et où elle avait été apportée, sans doute, comme talisman.

M. Van Havermaet annonce : l'acquisition, par le Gouvernement, des ruines de Franchimont, et la restauration, par les soins de son propriétaire actuel, M. le comte John d'Oultremont, du château de Ham-sur-Heure.

La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 3 DÉCEMBRE 1900

Présidence de M. J. VAN DER LINDEN, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Soixante membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre qui est adopté sans observation.

Correspondance. — MM. Aughuet et le Bon Félix Chazal nous remercient pour leur nomination de membres effectifs.

M. le baron Maurice de Maere d'Aertrycke nous adresse ses remercîments pour les condoléances que nous lui avons fait parvenir à la suite du décès de son beau-père le baron de Maere d'Aertrycke.

M. Schweisthal nous remercie également pour les condoléances que nous lui avons adressées à la suite du décès de son frère.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Inventaires des archives de la Belgique publiés par ordre du gouvernement. — Inventaire des mémoriaux du Grand Conseil de Malines (publié par A. Gaillard), tome premier : XIVe, XVe et XVIe siècles. 1 vol. in-8° br. (Envoi du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique).

THIEULLEN (A.). Les pierres figurées à retouches intentionnelles à l'époque du creusement des vallées. 1 br. gr. in-8°, 1 figure (don de l'auteur).

FOURDRIGNIER (Ed.).—MAITRE (L.). Langage optique, photométrie, anthropographique, échelles proportionnelles. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Divinités accroupies. — A propos du dieu accroupi de Quilly. Figurine gauloise. 1 br. in-8°, figures (don de M. Fourdrignier).

FOURDRIGNIER (ED.). Le peigne liturgique. A-propos sur son origine

[1] MMes Hermant, Le Roy, Seghers, A. Delacre, Chevalier et Le Tellier.
MMlles L. Bouvier et H. Bouvier.
MM. Belleroche, Van der Linden, V. Schweisthal, Comhaire, Puttaert, le baron A. de Loë, J. Destrée, De Schryver, Verhaegen, Roosen, Jean Poils, Clerbaut, Hermant, Mahy, de Raadt, Le Roy, G. Cumont, Joly, Van Tichelen, Van Havermaet, Ledure, le comte van der Straten-Ponthoz, De Proft, Hauman, Maertens, Rutten, Seghers, De Bavay, A. de Cannart d'Hamale, de Latre du Bosqueau, A. Delacre, Van Goidsenhoven, Van den Bogaerde, Lefebvre de Sardans, Paris, De Lara, Aughuet, Ouverleaux-Lagasse, Blin d'Orimont, Ayguesparse, de Behault de Dornon, De Soignie, Verheyden, Magnien, De Beys, Chevalier, De Ridder, Ranschyn, Fernand Donnet, Titz, Pichon et Allard.

et le port des cheveux et de la barbe usité dans l'antiquité. 1 br. in-8° (id.).

Id. L'âge du fer. Hallstatt, le Marnien, la Tène. 1 br. in-8°, planches (id.).

Goblet d'Alviella (le Cte). Le peigne liturgique de saint Loup. 1 br. in-8°, 1 planche (id.).

Udden (J.-A.). An old indian village. 1 br. in 8°, planches et figures (don de l'Augustana Library).

Vente Coronel (Bruxelles). — Monnaies, médailles, jetons, méreaux, décorations et livres de numismatique. Catalogue in-8° br., planches.

Pour les collections :

Petite monnaie de bronze : Charles-Quint majeur (1515 à 1556), « de witte vlaemsche Corte », frappée à Anvers, trouvée à Middelkerke, sur la plage (don de M. E. van Overloop).

Collection de méreaux intéressant la Belgique et la Hollande :

Anvers. Corporations. Merciers. Maçons. Brasseurs. Marchands de grains. Forgerons. Brouetteurs. Monnayeurs. Culottiers. Arts chevaleresques. Méreaux des pauvres, méreaux d'églises.

Tournai, Louvain, Lierre, Eyne lez-Audenarde, Ypres, Malines, Diest, Bruxelles, Termonde, Warneton, Amsterdam, Utrecht, Dordrecht, Leyden, Gand, Namur.

Méreaux de bienfaisance, funéraires, personnels.

Quelques-uns indéterminés. Environ 170 pièces presque toutes différentes.

(*Achat de la commission des fouilles.*)

Elections. — M. Charles Stevens est nommé membre effectif.

Présentation de candidatures à la présidence en remplacement de M. J. Van der Linden, président sortant non rééligible (art. 17 et 28 des statuts).

M. G. De Bavay, conseiller à la Cour de cassation, et vice-président de notre compagnie, est proclamé candidat à la présidence de la société pour 1901. *(Vifs applaudissements.)*

Composition par voie de tirage au sort parmi les membres effectifs présents à la séance de la commission de vérification des comptes (art. 42 des statuts).

Le sort désigne, pour faire partie de cette commission :

Comme membres effectifs : MM. Van den Bogaerde, Ouverleaux-

Lagasse, Maertens, Ch. Magnien, A. de Cannart d'Hamale et Rutte
Et comme membres suppléants : MM. de Latre du Bosqueau, Béhault de Dornon, Ayguesparse, Blin d'Orimont, A. Delacre Clerbaut.

Il est décidé que ladite commission se réunira le dimanche 30 déce bre courant, à 10 heures du matin, à la bibliothèque de la société.

Exposition. — Photographies d'objets de l'Exposition rétrospecti de Paris (par M. J. Destrée).

Objets de bronze de l'âge du bronze provenant des fouilles de la s tion palustre de Denterghem (par M. l'abbé J. Claerhout).

Statuette de bronze gallo-romaine, Junon ? debout, diadémée, trouv à Vireux-Wallerand près de Givet (collection Louis Cavens).

Sucrier en argent de style Empire (par M. S. De Schryver).

Huit photographies de la *Steenpoort* (par M. Belleroche).

Communications.

J. Destrée. — *L'exposition rétrospective de l'art français, à Paris*

G. Cumont. — *Les monnaies dans les chartes de Brabant, sous règnes de Jean III et de Wenceslas.*

Abbé J. Claerhout. — *Notice sur les objets de bronze de l'âge bronze de la station palustre de Denterghem (Lecture par M. P. Verhaegen).*

Petite chronique archéologique. — M. Van Havermaet dit qu ques mots du vieux château de Farciennes, du commencement XVIIe siècle. Ce château, visité par Louis XIV en 1667, a été déshon depuis 1896 par l'établissement d'une sucrerie à l'emplacement grands appartements démolis, et il est à craindre qu'il ne disparai complètement si le gouvernement n'intervient pas en en faisant l'acq sition.

M. Van Havermaet communique ensuite à l'assemblée un article journal *L'Etoile Belge* dans lequel il est question d'anciens droits enc en usage aux environs d'Eupen, mais dont certains (notamment le d de *stiernage*, c'est-à-dire le droit de couper le foin à la main dan forêt) sont contestés par les agents forestiers de l'Etat.

Et un autre du *National bruxellois*, où il est question d'une p ture à la gouache, fort jolie, exécutée en 1813, que vient d'acquéri ville de Bruxelles pour son musée et qui représente « La première tribution des prix de la Société des Beaux-Arts de Bruxelles, à l'h de la Mairie, le 24 novembre 1811 ».

La séance est levée à 10 heures 1/2.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU LUNDI 7 JANVIER 1901.

Présidence de M. Julien Van der Linden, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et un membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Mme Camille Blanchart nous remercie des condoléances que nous lui avons adressées à la suite du décès de son mari.

La Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg nous accuse réception de l'envoi de nos publications.

Rapports annuels. — M. le secrétaire général lit le rapport de la commission administrative sur la situation morale et matérielle de la Société et sur ses travaux de l'exercice 1900.

M. le trésorier communique ensuite à l'assemblée le bilan de l'exercice écoulé et le projet de budget pour 1901.

Enfin M. de Latre du Bosqueau donne lecture du rapport de la commission de vérification des comptes.

Ces divers rapports constatent une fois de plus la prospérité toujours croissante de notre association.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Gilliodts-Van Severen. Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II. Tome XI. Gouvernement du duc de Parme. Première partie (1er octobre 1578 - 31 décembre 1579). 1 vol. in-4° br. (Envoi de la Commission royale d'histoire.)

Delescluse (A.) et Hanquet (K.). Nouvelles chartes inédites de l'abbaye d'Orval. 1 br. in-4°. (Id.)

[1] MMmes L. Le Roy, Seghers, Chevalier, A. Delacre et Fortin.
MMlles la comtesse M. F. van der Noot, H. Bouvier et L. Bouvier.
MM. Van Gele, A. Dillens, Belleroche, Paris, J. Van der Linden, Fontainas, le baron A. de Loë, Schweisthal, E. Lhoest, De Schryver, de Behault de Dornon, Puttaert, L. Le Roy, Verhaegen, de Raadt, G. Cumont, Huisman, Maertens, De Bavay, Ranschyn, de Latre du Bosqueau, Van Havermaet, Fernand Donnet, Duverleaux-Lagasse, Blin d'Orimont, Ronner, Titz, P. Combaz, Van den Eynde, Van Goidsenhoven, Magnien, Roosen, Ledure, De Soignie, De Samblanc, Seghers, De Lara, Mahy, l'abbé G. Winckelmans, De Ladrière, De Backer, Lefebvre de Sardans, Van den Bogaerde, Aughuet, Mignot, Chevalier, Ortman, Clerbaut, Lacroix, A. Delacre, de Troostembergh, De Smeth et Fortin.

Bacha (E.). La Chronique liégeoise de 1402. 1 vol. in-8° br. (id.)

Licquet (Th.) et Frère (Ed.). Rouen. Son histoire, ses monumen et ses environs. 1 vol. in-18 d. rel., gravures et plan. (Achat.)

Théâtre des cruautés des Hérétiques au seizième siècle contenant l cruautés des Schismatiques d'Angleterre au temps du roi Henri, hu tième du nom, les cruautés horribles exercées contre les catholiques e France par les Huguenots, et les barbaries et cruautés perpétrées au Pays-Bas par les Calvinistes Gueux. Reproduction du texte et des gr vures de l'édition française de 1588. 1 vol. gr. in-8° br. (Id.)

Juste (Th.). Vie de Marie de Hongrie, tirée des papiers d'Etat Christine de Lalaing princesse d'Epinoy. — Souvenirs diplomatiqu du XVIII[e] siècle : Le comte de Mercy-Argenteau. Ens. 3 ouvrag reliés en 1 vol. pet. in-8° d. rel. (Id.)

Gachad. Trois années de l'histoire de Charles-Quint (1543-154 d'après les dépêches de l'ambassadeur vénitien Bernardo Navager 1 vol. in-8° rel. perc. (Id.)

Poncelet (Ed.). Les Bons Métiers de la cité de Liége. 1 vol. in- br., planches et figures. (Achat.)

Essai historique sur la collégiale de Saint-Pierre, à Lille. 1 vol. in- cart., planches lith. (Id.)

Demarteau (J.-E.). Le vase hédonique de Herstal.— Notice arché logique. — 1 br. in-8°, planches (don de l'auteur).

Nadar. A terre et en l'air... Mémoires du Géant, avec une introdu tion par M. Babinet, de l'Institut. 1 gros vol. in-12 br. (Achat.)

Jacquemot (l'abbé A.). La Tunique sans couture de Notre-Seigne Jésus-Christ, conservée dans l'église d'Argenteuil. Essai critique et hist rique. 1 vol. in-12 cart., planches, figures et fac-similé de la *notice* [1] Hugues, archevêque de Rouen. (Achat.)

Die Sammlung des Königl. Sächsischen Alterthumsvereins zu Dresd in ihren Hauptwerken. 100 Blatt in Lichtdruck. Herausgegeben im Au trage des Königl. Sächsischen Alterthumsvereins von Otto Wanck Text von D[r] Eduard Flechsig.

Pour les collections :

Cuillère en bronze, moyen âge, trouvée aux Estinnes (Hainaut), face de la maison de Froissart, en creusant des fondations. (Comm sion des fouilles.)

Denier d'argent d'Alexandre Sévère, trouvé à 3 mètres de profonde sous le tertre du bois de Buysinghen. Alexandre Sévère (Marcus Au

[1] Il s'agit de la pièce dite *Charta Hugonis* (1156) conservée dans l'égl d'Argenteuil.

us Severus Alexander), 222 à 235 de J.-C.Imp.C.M.Aur. Sev. Alexand. ug. Son buste lauré et drapé à droite. Revers illisible. Sujet paraisınt être la Paix ou la Félicité debout, à gauche, tenant une branche 'olivier et un sceptre.

Elections. — M. Gustave De Bavay, conseiller à la Cour de cassaon et vice-président de notre compagnie, est nommé président de la ociété en remplacement de M. Julien Van der Linden, président sorınt non rééligible.

M. Louis Paris est nommé vice-président en remplacement de M. De avay appelé à la présidence.

MM. G. Cumont, le baron de Loë, P. Combaz et S. De Schryver ont maintenus dans leurs fonctions respectives de conseiller, de secréire général, de trésorier et de conservateur des collections. (*Vifs pplaudissements.)*

Enfin MM. Paul Fontainas et l'abbé Jules Valckenaere sont nommés embres effectifs et Mme Fernand Van den Corput membre associé.

Avant de quitter la présidence, M. J. VAN DER LINDEN s'exprime nsi :

Mesdames et Messieurs,

Votre nouveau bureau vient d'être constitué.

Avant de descendre de ce fauteuil, auquel votre bienveillante symthie m'a appelé pendant deux ans, j'ai un devoir à remplir vis-à-vis vous tous.

La Société d'Archéologie, le rapport annuel vient de le constater ie fois de plus, fait d'incessants progrès.

Le nombre de ses membres augmente tous les ans et a atteint le iffre de 764. Nos excursions, à l'étranger et dans le pays, trouvent ujours des confrères dévoués pour les organiser, les conduire, les ndre instructives, et jouissent d'un égal succès ; la toilette de nos blications a gagné. Nos fouilles sont aussi fécondes en découvertes iles pour la science. Nos séances mensuelles témoignent, de la part nos membres, d'une égale assiduité. Nous devons en rendre grâce à s conférenciers, aux exposants, aux auteurs de travaux, et il me a permis de signaler la part exceptionnellement considérable qu'y prise, dans ces derniers temps, notre savant et obligeant confrère J. Destrée. *(Applaudissements.)*

Je vous en sais gré à tous, Mesdames et Messieurs, et surtout je vous icite de ces résultats qui sont le gage de succès futurs.

Je remercie spécialement de leur concours actif et ininterrompu s collègues des diverses commissions. C'est à eux surtout, à leur zèle,

à leur dévouement que notre Société doit ses succès. Il m'est partic lièrement agréable de leur rendre ce témoignage.

Au moment de déposer mon mandat, je leur serre cordialement l main, avec un sentiment de vive amitié, née pendant ces 7 ou 8 anné que j'ai passées, à divers titres, avec eux; j'allais dire avec un sent ment de regret si je ne me sentais le désir et la volonté de continuer ave eux, avec vous tous, à collaborer à notre cause commune, à laquell j'aiderai dans toute la mesure de mes forces et de ma bonne volonté.

Et maintenant je prie votre honorable président de venir occupe cette place à laquelle l'a appelé votre juste estime pour son caractère son talent et ses connaissances. Mais je n'ose pas insister sur les éloge que vous lui avez décernés tous, de peur d'effaroucher sa modestie.

Je me contenterai d'exprimer plus que le souhait, la certitude qu sa présidence sera utile et féconde en brillants résultats pour notr chère Société. *(Applaudissements.)*

M. De Bavay prend alors possession du fauteuil et prononce l'all cution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Mon premier devoir est de vous remercier vivement de l'honneu que vous voulez bien me faire en m'appelant par un vote unanime présider notre Société.

Si j'avais été plus prudent, j'aurais peut-être décliné cette présidenc car à côté de l'honneur il y a la charge. Cette charge est peut-êtr trop lourde pour un homme qui avance en âge et qui a malheureus ment beaucoup d'autres occupations de tout genre. Elle est lourd surtout pour un homme dont le bagage archéologique est aussi lég que le mien. Elle me cause quelque frayeur quand je passe en revue l liste de ceux qui m'ont précédé à la présidence. Le premier de m honorables prédécesseurs, que plusieurs d'entre vous n'ont pas conn c'était Alphonse Wauters, le savant archiviste de la ville de Br xelles, l'éminent historien que l'Académie royale s'est empress d'accueillir au nombre de ses membres. Vient ensuite une série d'a chéologues distingués, d'hommes connus dans le monde savant et, po finir, l'honorable M. J. Van der Linden. Celui-là, vous le connaiss tous; et vous savez, comme moi, qu'il n'est pas seulement un homm de valeur comme député et comme jurisconsulte, mais qu'il figure a premier rang parmi nos archéologues; ses écrits sont là pour le prouve Vous savez qu'il a eu l'art et le mérite de joindre l'agréable à l'utile d'être à la fois le président aussi aimable dans la forme que sérieux a fond. En le remerciant de tout cœur des gracieuses paroles qu'il

ien voulu m'adresser, je me bornerai à dire, pour résumer son éloge 1 deux mots, qu'il est de ces hommes auxquels on ne succède pas ıns crainte et qu'on ne remplace pas sans péril.

Si j'ai plus d'un sujet d'inquiétude, je me sens rassuré d'autre part, j'ai pour cela de bonnes raisons. Ce qui me rassure tout d'abord, est la bienveillance, je dirai même la sympathie que vous m'avez moignée à diverses reprises et dont vous me donnez aujourd'hui une ouvelle preuve. Ce qui me rassure également, c'est de me voir entouré, la commission administrative, par un groupe d'archéologues de bon oi qui pourront suppléer à ce qui me manque. Si mon étoffe est un eu mince, la doublure est solide et l'ensemble pourra continuer à ire bonne figure (j'aime à le croire du moins). A ce sujet permettez-oi de m'approprier et de m'appliquer une comparaison que j'entendais ire récemment dans une autre enceinte : Je suis un peu comme ces auts fonctionnaires qui dirigent les trains royaux. Quand je dis u'ils les dirigent, l'expression n'est pas tout à fait exacte : il faudrait re qu'ils font semblant de les diriger. Ils sont à leur poste, il est vrai; se tiennent sur la locomotive. Mais ils ont soin d'avoir à côté d'eux 1 machiniste expérimenté qui tient le levier d'une main sûre et qui ne lâche point. J'ai aussi pour ma part la chance d'avoir à mes côtés ce achiniste habile et, bien qu'il soit à ma gauche, je serai heureux de nsidérer toujours notre excellent secrétaire général comme mon véri-ble bras droit.

Et maintenant je termine, Mesdames, Messieurs, en exprimant spoir que, grâce à votre bienveillant concours, il me sera donné de ener sans encombre le train royal de la Société d'Archéologie. Tous es vœux seraient comblés si j'étais assez heureux pour la laisser à on successeur aussi florissante et aussi prospère que je la trouve ıjourd'hui ! *(Vifs applaudissements.)*

Exposition. — Râpes à tabac en ivoire de la fin du XVIIIe siècle ar Mme Delacre et MM. A. de Béhault de Dornon et Van Goidsen-ven).

Photographies des monuments mégalithiques des îles anglo-norman-s: Jersey, Guernesey et Sercq (prises par M. le capitaine Botte et pré-ntées par M. L. Le Roy).

Intaille romaine trouvée à Uccle (par M. G. Cumont).

Deux aquarelles représentant l'une la chapelle Sainte-Anne, à uderghem; l'autre le château de Laerne lez-Gand (par M. Alb. illens).

Assiette en faïence représentant l'expérience d'aviation de Deghen 1784 (par M. le Dr Barella).

M. Lhoest donne quelques renseignements sur cette assiette qui en faïence de Nevers de la quatrième époque (période dite patriotiq et pense que le sujet représente l'essai d'aviation que l'aérona flamand Deghen fit à Bruges en 1784.

M. Mahy dit que Nadar, dans la préface des « Mémoires du Géant fait allusion à l'essai d'aviation malheureux de Deghen qui aurait tenté, non à Bruges, mais à Paris, au commencement du siècle derni et il croit Deghen allemand d'origine, car il l'appelle *pauvre horlog venu exprès de Vienne en Autriche.*

M. Maertens présente ensuite une plaque de baudrier en arge niellé (1602) trouvée dans l'Escaut à Tournai et donne, au sujet de c intéressant objet, les renseignements suivants :

« M. Destrée nous a parlé dans ses dernières communications pièces en argent niellé; j'ai cru le moment favorable de vous en mo trer un spécimen faisant partie de mes collections, peut-être p aussi ancien, mais assez curieux pour mériter une petite descriptio Cet objet a été trouvé à Tournai il y a deux ans, en faisant des trava de dragage dans l'Escaut : il est en argent, les parties travaillées creux sont remplies de nielle. La forme, toute particulière, n'est cepe dant pas celle d'une croix, je pense plutôt y voir la forme de la lett T, dont les deux bras sont ancrés, lettre tirée probablement du m Antoine. J'ai été porté à cette supposition par les deux lettres S A trouvant sous le montant et pouvant être les premières lettres des mo Saint Antoine, celui-ci ayant été souvent pris comme patron par l tireurs. Nous y voyons encore la date 1602 et une arbalète, ce qui f supposer qu'elle a appartenu à une gilde d'arbalétriers. Ce qui est pl important ce sont les armoiries qui se trouvent sous l'arbalète. En vo la description malheureusement incomplète, ne pouvant distinguer l couleurs. Ecartelé ; aux 1 et 4 fascé; aux 2 et 3 de... à la rustre de Ici je m'adresse à notre confrère M. de Raadt qui pourra peut-êt nous en faire connaître le nom et ainsi arriverions-nous probableme à reconstituer l'origine de cet objet. La partie postérieure est munie quatre œillets fixes qui traversaient l'étoffe ou le cuivre du baudri et que l'on ajustait au moyen d'un lacet, comme le sont encore, de n jours, les plaques de baudrier supportant les bâtons de tambour.

Communications.

Michel Huisman. — *La cour de l'archiduchesse d'Autriche Mar Elisabeth.*

Franz Cumont. — *A propos du vase de Herstal.*

Petite chronique archéologique. — M. Van Havermaet dép

sur le bureau une collection de coupures de journaux formée par lui durant le mois écoulé.

A signaler parmi ces documents un articulet de *L'Étoile belge* relatant la communication, faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, par notre distingué et érudit confrère M. Franz Cumont, du texte d'un serment de fidélité à l'empereur Auguste, découvert par lui à Vézir Keupra, dans l'ancienne Paphlagonie.

Et un article du *Petit Bleu* sur les restes de la *Steenpoort,* émettant le vœu que la ville, qui possède seulement la tour, n'abandonne pas le reste (c'est-à-dire deux rangées d'arceaux du mur adjacent à la tour) et conserve à l'art et à l'archéologie nationale l'ensemble de ces précieux vestiges des premiers remparts de la ville élevés au commencement du XIIe siècle.

La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 4 FÉVRIER 1901.

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingt onze membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de janvier. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Paul Combaz et H. Mahy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Paul Fontainas nous remercie pour sa nomination de membre effectif.

Son Altesse Sérénissime le prince de Ligne, membre honoraire de notre Compagnie, nous remercie de la lettre de condoléance que nous lui avons adressée à la suite du désastre qui l'a frappé.

M. Walthère de Sélys-Longchamps, M. Hans Presl et Mme Hankar nous remercient des sentiments que nous leur avons exprimés à l'occasion de leurs deuils récents.

La Commission impériale archéologique, à St-Pétersbourg, nous accuse réception de l'envoi du 2me fascicule du tome quatorzième de nos annales.

Mort de Paul Hankar. — M. LE PRÉSIDENT s'exprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, la Société a fait une perte cruelle.

Paul Hankar est mort le 17 janvier, à l'âge de 41 ans, enlevé par le terrible mal qui le tenait éloigné de nous depuis plusieurs mois.

[1] MMmes Seghers, A. Delacre, L. Le Roy, E. Lhoest, J. Fortin et veuve O. Leysens.

Mlles la comtesse Marie F. Van der Noot, Dielman, A. Van der Linden, Ranschyn, H. Bouvier et L. Bouvier.

MM. Van Havermaet, Van Gele, Puttaert, E. Drion, L. Paris, Jean Poils, P. Verhaeghen, le baron A. de Loë, G. Cumont, Belleroche, Vandamme, l'abbé Van Roey, De Bavay, de Brabandere, Ronner, Schweisthal, de Buggenoms, Wytsman, de Raadt, Lowet, Hauman, Vanden Eynde, Van der Linden, Ayguesparse, A. Joly, Titz, Ouverleaux-Lagasse, T'Scharner, E. Collès, Seghers, Maertens, Tahon, Hecq, Magnien, Adan, Fontainas, F. Hanon de Louvet, P. Hanon de Louvet, A. Delacre, Ranschyn, Colfs, De Proft, J. De Le Court, Rouffart, le vicomte Desmaisières, Lacroix, J. Destrée, Schwartz, De Lara, Hermant, L. Le Roy, G. Paridant, Beeli, De Bruyne, Minner, Descamps, De Soignie, Blin d'Orimont, de la Roche de Marchiennes, P. Wauters, Lefebvre de Sardans, A. Dillens, Eyben, E. Lhoest, Streel, le comte de Limburg-Stirum, Verhulst, de Zantis, Van Goidsenhoven, De Samblanc, Landrien, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Gautier de Rasse, De Smeth, Aubry, De Ridder, Allard, de Latre du Bosqueau et J. Fortin.

Je suis convaincu d'être l'interprète de vos sentiments à tous en rendant ici un juste hommage de profond regret et de reconnaissance à celui qui fut, pour notre Compagnie, un membre aussi distingué que dévoué et pour beaucoup d'entre nous un excellent ami.

(Vive approbation.)

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Recueil des Proclamations et Arrêtés des Représentants du Peuple Français, envoyés près des Armées du Nord et de Sambre et Meuse, etc., ainsi que des Ordonnances, Règlements et autres Actes du Magistrat et autres Autorités Constituées de la Ville et Quartier de Bruxelles. Emanés à Bruxelles depuis l'entrée victorieuse des troupes de la République Française dans cette Ville, le 22 Messidor, l'an 2 de la République (9 juillet 1794, vieux style).

A Bruxelles, chez G. Hughe, Imp. Lib., Marché aux Fromages. 2 vol. in-8° d. rel. (achat).

Papadopoli (le comte N.). Tarifs vénitiens avec dessins de monnaies du xvie siècle [1], 1 br. in-8°. 5 planches en fac-similés (don de l'auteur).

La Grancière (le vicomte A de). Les Romains dans le centre de la Bretagne-Armorique. — Le bain romain de Kerven. — Lapaul, en Melrand, canton de Baud (Morbihan), avec deux plans. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Le bronze dans le centre de la Bretagne-Armorique. Tumulus de Bieuzent en Cléguérec (Morbihan). 1 br. in-8° figg. (id.).

Traditions et légendes au pays d'Armor. — La massue sacrée ou er Maël beniguet. 1 broch. in-8° (id.).

A propos de la massue sacrée ou er Maël beniguet du Morbihan, 1 br. in-8° (id.).

Fouilles au nouveau cimetière de Vannes (1899-1900). — Découverte d'un graffite sur un vase. 1 br. in-8° figg. (id.).

Les Romains dans le centre de la Bretagne-Armorique. La villa gallo-romaine de Guilly en Malguénac, canton de Cléguérec (Morbihan), avec un plan. 1 br. in-8° (id.).

Collection de M. Charles Lormier, de Rouen. Jetons, médailles, sceaux, matrices, antiquités. Vente [2] des lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 décembre 1900. Catalogue in-8° br. planches (envoi de Mme veuve R. Serrure).

[1] Ou mieux : *Tarifs vénitiens du* XVIe *siècle, avec dessins de monnaies*. Voir *Mémoires du Congrès international de Numismatique de 1900*, pp. 349-359, dont le travail renseigné ci-dessus est un extrait.

[2] Cette vente a eu lieu à Paris, Hôtel des commissaires-priseurs.

Carte Générale et Alphabétique des Villes, Bourgs, Villages et Terres Franches du Duché de Brabant.

Contenant les quartiers de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers et de Tirlemont, y compris le Roman-Pays-Wallon-Brabant, indiqué suivant son ressort sous les quartiers de Louvain & de Bruxelles, les Seigneurs actuels qui les possèdent & la distance dont chaque Village est éloigné de la Ville la plus prochaine & de la Ville de Bruxelles, les Maïeries respectives d'où les lieux ressortissent, & finalement les noms des respectifs Drossards, Maïeurs & greffiers desdits lieux.

A Bruxelles, chez Pauwels, Imprimeur-Libraire sur le Marché aux Charbons. — Avec permission. In-4° rel. c. (achat).

Schaeffer (H.). Histoire de Portugal depuis sa séparation de la Castille jusqu'à nos jours. Traduit de l'allemand par Henri Soulange-Bodin avec une note sur la chronique inédite de la conquête de Guinée, donnée par M. le vicomte de Santarem. 1 vol. in-8° rel. (id.).

Juste (Th.). L'élection de Léopold Ier, d'après des documents inédits. 1 vol. in-8° br. (id.).

Le vicomte Charles Vilain XIIII, etc. 1 vol in-8° br. (id.).

Belleroche (E.). The Ravenstein Mansion (hôtel Ravenstein), etc. 1 plaquette illustrée de 5 vues phot. [1] (don de l'auteur).

Delescluse (A.). Chartes inédites de l'abbaye d'Orval. 1 br. in-4° (envoi de la Commission royale d'histoire).

Houel (Jean). Voyage pittoresque des îles de Sicile, de Malte et de Lipari, où l'on traite des antiquités qui s'y trouvent encore, des principaux phénomènes que la nature y offre, du costume des habitants et de quelques usages. Paris, imprimerie de Monsieur, 1782-1784. 2 vol. in fol. (tomes I-II) rel. c. planches dessinées et gravées à la manière du lavis, par l'auteur (don de Mme veuve Tonnelier, par l'entremise de M. Georges Cumont).

Élections. — M. Charlemagne Magnien est nommé secrétaire en remplacement de M. Louis Paris, appelé à la vice-présidence.

MM. Jules Carly, Paul Cogels, Georges Cumont, Désiré Raeymaekers, Amaury de Latre du Bosqueau, Charles Dens, Edouard Bernays, le baron Maurice de Maere d'Aertrycke, Jean Poils, Aimé Rutot, le docteur Ferdinand Tihon, Charles Winckelmans, l'abbé Claerhout et Victor Tahon sont nommés membres de la Commission des fouilles pour 1901.

[1] Les clichés de quatre de ces vues ont été pris par notre confrère M. Charlemagne Magnien. M. Belleroche nous a offert, également, un exemplaire d'une autre brochure *(Condensed Guide to the Brussels Charities)* dont il est aussi l'auteur.

MM. Camille Aubry, Paul Combaz, Georges Cumont, Théodore de Raadt, Joseph Destrée, Paul Errera, le comte Goblet d'Alviella, G. Hecq, Th. Hippert, Louis Paris, Aimé Rutot, Victor Tahon, le comte François van der Straten-Ponthoz, Julien Van der Linden et Emile Lhoest sont nommés membres de la Commission des publications pour 1901.

MM. Robert d'Awans et l'abbé Charles Valcke sont nommés membres effectifs.

M. et Mme Jean Fortin sont nommés membres associés.

Conservation des monuments. — M. le major Paul Combaz nous adresse la lettre suivante :

Bruxelles, le 4 février 1901.

Monsieur le Président,

Je ne puis assister ce soir à la séance mensuelle et je viens m'en excuser. Vous m'obligeriez donc beaucoup en donnant à l'assemblée connaissance des suites de mes communications relatives à la tour d'Anneessens de notre première enceinte.

J'ai été appelé à la Commission royale des monuments samedi dernier.

Sur le vu du rapport que je lui avais soumis et après visite des lieux, la Commission, en sa séance précitée, a décidé qu'il y avait lieu de sauvegarder ces restes si intéressants et de proposer au Gouvernement d'accorder à la Ville de Bruxelles un subside pour leur conservation.

La Commission écrira à la Ville de Bruxelles pour l'engager à cette conservation et à l'achat des deux immeubles qui, démolis, permettront de présenter, dégagés, ces restes des fortifications.

La Commission enfin serait désireuse de voir intervenir la Société d'Archéologie de Bruxelles par un vœu de conservation dont il serait fait part à l'Administration communale de la capitale.

Je me fais le porte-voix de ces nouvelles intéressantes et j'espère que l'assemblée votera l'adresse qu'on lui demande.

Recevez, je vous prie, M. le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Paul Combaz.

M. Louis Paris, au nom de M. Paul Combaz également, et de M. de Behault de Dornon, prie l'assemblée d'émettre aussi un vœu en faveur de la conservation de l'antique et intéressant château de Horst, à Rhode Saint-Pierre.

L'assemblée étant unanime à émettre ces vœux, le bureau adressera

sans retard une requête à MM. les Bourgmestre et Echevins de la ville de Bruxelles, ainsi qu'à M. le Ministre des Beaux-Arts.

Expositions et communications.

Exposition de petites boîtes artistiques anciennes.

M. Louis Paris donne d'intéressants renseignements généraux sur les boîtes anciennes, sur leurs noms, leur usage, etc., aux diverses époques.

M. de Raadt parle des boîtes westphaliennes du XVIIIe siècle dont les plus anciennes sont originaires des Pays-Bas.

M. Van der Linden communique ensuite à l'assemblée le résultat de ses études sur les boîtes tabatières hollandaises des XVIIe et XVIIIe siècles.

Exposition du « Livre de bord du vaisseau négrier Le Comte d'Artois, *de Dunkerque, du 11 août 1775 au 3 mars 1777 ».*

M. Paul Verhaegen donne d'intéressants détails sur le commerce des esclaves en Belgique au XVIIIe siècle extraits du journal de bord précité.

La séance est levée à 10 heures.





MÉLANGES



TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Renseignements concernant des fouilles exécutées en 1813 dans les tumulus de Grimde près de Tirlemont.



'EXPLORATION des tumulus de Grimde exécutée en 1892 par nos collègues MM. le baron de Loë, le comte G. de Looz, J. Poils et Ch. Dens est inscrite en lettres d'or dans les annales de la Société. La trouvaille dans le tumulus le plus rapproché de la ville d'une chambre en bois avec mobilier appartenant à une riche Romaine est présente à la mémoire de tout archéologue. De même l'existence de divers objets de haute valeur artistique tels que le fameux camée d'Auguste feront considérer cette exploration comme une des plus fructueuses, au point de vue de la science, faites depuis longtemps sur notre sol [1].

En décrivant les fouilles du tumulus n° 2, nos collègues, après avoir avancé au moyen d'une galerie ouverte dans le flanc S O et d'une longueur de 10m50 environ, se trouvèrent devant une excavation de plus

[1] *Exploration des tumulus de Tirlemont*, par le baron A. DE LOË. *Annales* de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome IX, 1895, pp. 5 à 39 du tiré à part.

de 20 mètres de pourtour qui occupait tout le centre de celui-ci. L'aire était formée par des éboulis considérables formés par l'effondrement du « toit de galeries de recherches creusées par des devanciers ».

Nous ferons connaître la date de cette exploration entreprise [1] « plutôt par simple curiosité ou dans le vain espoir de s'emparer du » trésor que la constante tradition avait placée sous les tumulus » [2].

Dans une forte liasse de vieux papiers et registres intéressant Tirlemont et remise, en 1898, par M. le chevalier de Wouters de Bouchout, de Malines, aux archives communales, se trouvent deux documents relatifs à ces fouilles. A la demande de plusieurs de nos collègues, nous avons fait des instances près de M. le bourgmestre Beauduin, membre de notre association, à l'effet de pouvoir copier ceux-ci. Avec son amabilité habituelle, M. Beauduin a bien voulu nous autoriser à en prendre copie.

M. le secrétaire communal Van Mol nous a communiqué, le 20 février dernier, la pièce suivante, libre, écrite sur du papier de l'époque, anonyme, et dont ci-après la teneur scrupuleusement observée :

« M. Jean Lambert Wouters, secrétaire de la ville de Tirlemont en » l'an 1787, nous a dit que, vers cette année, M. Bart, secrétaire de M. » le marquis de Chatelere, s'est présenté près de lui de la part du dit » marquis [3], président de l'Académie de Bruxelles, pour voir et visiter » les trois tombes qui se trouvent hors de la porte de Maestricht près » de Tirlemont ou qu'étant rendus examen et rapport fait à l'académie, » M. Wouters a reçu ordre de faire l'ouverture des dites tombes par » deux entrées croisées cette ouverture a été différée et non exécutée à

[1] Même travail, page 22, du tiré à part.

[2] Ibidem, page 22, du tiré à part.

A propos des mêmes tombes, ci-après quelques renseignements bibliographiques et cartographiques :

Le 5 mai 1772, l'abbé Defeller les visita (voir *Itinéraire ou voyages de M. l'abbé Defeller en diverses parties de l'Europe*, tome 2, 1820, p. 180).

Voir carte de Tirlemont par Deventer, 1550.

Les diverses citations données par Tarlier et Wauters, ville de Tirlemont.

Consultez également l'ouvrage bien connu de Van Gestel.

Idem les Délices des Pays-Bas.

Univers pittoresque de la collection Didier (comte de La Borde). Voir Europe, tome 34, fig. 20 (tombelles, près de Tirlemont).

[3] Dans la séance du 25 avril 1782 l'Académie impériale et royale des sciences et belles lettres de Bruxelles (voir tome 4), le marquis de Chasteler donne lecture d'une « note sur les tombes de Tirlemont ». M. Bart, le secrétaire du marquis, se serait donc rendu à Tirlemont à l'effet de fouiller celles-ci, après le dépôt de cette note qui ne fut jamais imprimée. L'auteur anonyme ne s'est-il pas trompé en disant 1787 ?

» cause des troubles qui sont survenus vers ce moment dans la Bel-
» gique [1].

» Au même instant, MM. Bart et Wouters ont été voir à Orp-le-Grand une autre tombe en partie démolie [2] où après avoir convoqué » la loi un des plus anciens président échevin octogénaire leur a déclaré » que son père également président et mort à l'âge de quatre vingt dix » années lui avait dit qu'un curé d'Orp-le-Grand avait fait ouvrir cette » motte et que l'on y avait trouvé un tombeau masconné couvert d'une » grande pierre bleu ou il avait un écrit en lettres *dites St-Pierre* contenant l'épitaphe d'Alpaide, mère de Charles Martel .

» Quelques années avant, M. Hailen, archiviste de Tongerloo [4], s'était » de même présenté chez M. Wouters et a fait lui les recherches des » antiquités de la ville de Tirlemont et de ses environs et surtout des » dites trois tombes de tout quoi il a fait différentes notes.

» M. Wouters ajoute qu'il n'a jamais ouï dire que ces tombes » auraient été fouillées.

» M. Grammaij, dans son ouvrage imprimé 1610 intitulé *Antiquitates Ducatus Brabantiæ* dit *porta hakendoviniensi sacellum est leprosarum et tres tombae ubi tres virgines sepultas fama tenet.* »

Quant au second document qui constitue un véritable journal d'exploration comprenant plusieurs grandes pages d'une belle écriture, insérées dans un registre, nous n'avons pu en prendre copie. M. le secrétaire communal Van Mol nous a manifesté l'intention de le publier en son nom. En attendant la publication de celui-ci, une lecture fort rapide nous a permis de le résumer de la façon suivante :

Le mercredi 25 juin 1813, M. le comte de l'Empire, François de Neufchateau, sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Sénatorerie de Bruxelles, l'un des 40 de l'Académie française, Président de la Société d'agriculture du département de la Seine, etc., se trouvait à Tirlemont sur l'ordre de l'autorité supérieure et donna le premier coup de bêche dans les travaux d'exploration du tumulus central de Grimde. Les fouilles, surveillées par l'architecte municipal d'alors, consistèrent dans le creusement d'une série de galeries étançonnées, horizontales et d'une longueur chacune de plus de 2 mètres.

[1] L'auteur a en vue l'époque troublée suscitée par les réformes de Joseph II.

[2] Voir Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges. Canton de Jodoigne,* pp. 277, 281. *Ville de Tirlemont,* page 23.

[3] Même ouvrage, *Canton de Jodoigne*, Orp-le-Grand, pp. 281-282.

[4] P. J. Heylen, *Lyrensis ecclesiae decani. Dissertatio de antiquis romanorum monumentis in Austriae Belgio superstitibus oliisque non ita priden abolitis; nec non de iis quod apus Tungros et Bavacenses reperta fuerint,* page 446.

Etant arrivés près du centre du tumulus, les ouvriers fouillèrent celu
ci vers le haut et, en procédant de la sorte, ils se trouvèrent en pı
sence d'éboulements. Ils explorèrent également l'éminence artificie
jusqu'à une profondeur de 2 mètres et tous leurs efforts furent négati
Vers la partie inférieure et centrale du tertre on trouva des traces
bois décomposé semblable à de la *houille* [1]. — Le jeudi 2 juillet 181
les travaux de fouille furent arrêtés et on attendit l'arrivée de M.
comte de Neufchateau. Ici se termine la relation.

Le résultat final ne fut guère brillant et même encourageant, c
dans chaque procès-verbal journalier, signé, on relate toujours l'absen
d'un objet quelconque. Chaque jour, une garde était installée près d
fouilles afin de sauvegarder l'intégrité du trésor à découvrir. En atte
dant la publication de ce journal, il nous a paru intéressant de fai
connaître son existence, sa valeur documentaire et sa teneur
abrégé.

Les tombes de Grimde étaient jadis plus élevées et plus étendu
qu'aujourd'hui. Elles se touchaient : la pluie, les vents, les gelées,
culture et des emprises faites par les cultivateurs riverains les o
séparées et amoindries plus ou moins. Avant la construction de la vo
ferrée de Tirlemont à Moll, de l'installation des entrepôts de sucre,
betteraves, de l'établissement du chemin de fer aérien, le chem
(voie romaine) qui les longeait était surtout fréquenté le lundi
Pâques par les nombreux pèlerins se rendant à l'église de Haekendov
Des gamins prenaient un cruel plaisir à placer des lacets, le matin, s
le versant sud de ces 3 éminences. En s'écartant du chemin, les pèleri
qui portaient leurs pas sur les tertres ne manquaient pas de faire
culbute. Cet accident provoquait la joie de ces écervelés qui se tenaie
prudemment à distance. Vers midi, un peu avant la bénédicti
donnée sur la montagne au nord de Haekendover, les mêmes garn
ments remettaient des lacets sur le flanc nord de ces tombes.

Le tumulus du milieu a été habité pendant quelque temps par
ivrogne invétéré nommé V... et surnommé P... Expulsé de son lo
et vivant à une époque où les asiles de nuit n'étaient pas encore conn
P... s'était fait au centre du tertre une retraite. Il s'y introduisait p
une galerie latérale bouchée extérieurement par une méchante clois
en planches. Une botte de paille étalée, une pierre pour se reposer
une autre en guise de table constituaient le pavement ainsi que le m
bilier de ce home assurément peu confortable. Fatigué de l'existen

[1] Probablement les traces du pieu central signalé par notre collègue M.
Loë dans son travail, pages 23 et 24 du tiré à part.

notre géophile se jeta, il y a plus de 50 ans, sous un train à la hauteur de la porte de Hougaerde. En passant devant les tombes, les gens du peuple disent encore aujourd'hui : *Hier heeft P... in gewoond.* (P... a demeuré ici.) — De même, on répond à une personne à la recherche d'une maison : *Kruypt in P... zijn holte.* (Allez habiter la tanière de P...)

Au mois de décembre 1896, la commission des hospices de Tirlemont a vendu à l'Etat ces trois tombes pour la somme de 11,542 francs.

Dr RAEYMAEKERS.

Tirlemont, le 3 mars 1901.





BIBLIOGRAPHIE



DOM EUGÈNE ROULIN, bénédictin de la Congrégation de Solesmes. **L'ancien Trésor de l'abbaye de Silos**. — Ernest Lerou éditeur, Paris.



'ANCIENNE abbaye de Silos, dans la vieille Castill est située à égale distance de Burgos et d'Osma, quinze lieues environ du chemin de fer et quat lieues de toute voie carrossable. C'est un des m nastères les plus célèbres de toute l'Espagne, do la fondation remonte au xe siècle; il doit sa pri cipale grandeur spirituelle et temporelle à sai Dominique dont le gouvernement dura plus de trente ans (1041-107

Dom M. Férotin a consacré à l'abbaye de Silos un ouvrage imp tant, lequel a été couronné par l'Académie des Inscriptions et Bell Lettres.

Dom Roulin nous en fait connaître aujourd'hui le trésor avec beauco d'autorité et un grand luxe d'informations, et c'est parce qu'il abor un objet qui intéresse spécialement nos études que je suis heureux lui consacrer un compte rendu d'une certaine étendue.

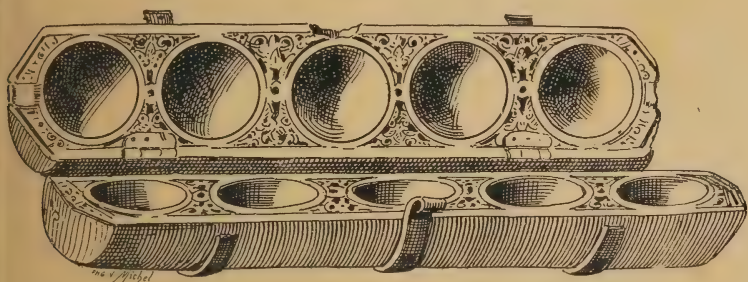
La description des pièces est précédée d'un inventaire se composa des objets conservés et des objets disparus. Cette liste comporte 57 n méros et il suffit d'un rapide coup d'œil pour apprécier les richesses ce trésor qui tenta maintes fois la cupidité de certaines factions. Mais qu'il est encore constitué aujourd'hui, il mérite d'attirer l'attention artistes et des archéologues.

I. Le premier objet est le résultat d'une combinaison étrange. A

[...]te antique on a ajouté une colombe eucharistique limousine du [...]IIIe siècle ; il est très difficile d'en donner une solution satisfaisante.

[...]II. Un étui arabe contemporain d'Abderhame III, de 912 à 961. Cet [o]bjet, d'une délicate exécution, se compose d'une ou deux valves contenant chacune deux cavités hémisphériques disposées de telle sorte [q]u'il devait servir pour un jeu de cinq boules. Dom Roulin justifie très [bi]en, à notre avis, le terme qu'il emploie. L'étui, estuit, *estugium*, en [e]spagnol *estuche*, désigne, en effet, une sorte de boîte disposée de façon [q]ue les choses qu'on veut y placer y soient étroitement serrées.

Plus tard, cet étui reçut une montre en argent. Cet étui devait être [m]aintenu pour conserver les objets qu'on lui confiait. On devait donc, [p]our s'en servir, recourir soit à une gaine de cuir, soit à une enveloppe



Etui arabe.

[d]e tissu. Quant à la décoration, elle est très délicate ; elle consiste [e]n feuillages stylisés d'une très grande élégance de forme.

[...]III. Coffret arabe qui porte la signature de son auteur Mohammed-ibn [...]gâr et la date 417 de l'hégire qui correspond à 1026 à 1027 de l'ère [ch]rétienne. On y voit sculptées des représentations de chasseurs tirant [d]e l'arc, des lions montés sur des taureaux, des quadrupèdes mono[co]rnes, etc., et des feuillages stylisés. On trouve, sur ce coffret, une plaque [é]maillée au procédé du champlevé, de l'école limousine. L'œuvre rap[pe]lle, pour le style, les admirables plaques appartenant à M. Bardac.

[...]IV. Calice ministériel [1] reproduit dans les *Monumentos Arquitectoni[co]s de Espagna* et par MM. Ferdinand de Lasteyrie et Ch. Davillier. [C]'est dans le travail de dom Roulin qu'il est étudié d'une façon approfon[di]e. Il appartiendrait à l'époque du gouvernement de saint Dominique.

[1] *Calix major* : il servait à distribuer la communion, sous les espèces du vin, [sel]on les rites de la liturgie gothique ou mozarabe qui était encore en vigueur [pe]ndant le XVe siècle.

Ce n'est pas une œuvre d'art d'un grand attrait, mais il est d'un technique intéressante. Il se compose d'une coupe hémisphérique portée sur une tige cylindrique, laquelle est traversée d'une sphère déprimée ; le pied est également hémisphérique et analogue d'aspect à la coupe, avec cette différence qu'il est muni d'un rebord plat. On y constate l'emploi de deux genres de filigranes. Quant à l'ornementation on doit signaler les arcades à *cintres outrepassés*, divers dessins symétriques et l'ornement en forme de S.

V. Devant d'autel en cuivre émaillé, actuellement au musée de Burgos. Dom Roulin considère cette pièce capitale du trésor comme un des monuments les plus magnifiques d'émaillerie et d'orfèvrerie du moyen âge. C'est un travail de Limoges, où l'orfèvre a employé le procédé du cloisonnage et celui de la taille d'épargne. L'auteur note aussi sur certaines plaques l'emploi du burin. Ce procédé, que l'on observe sur quelques productions de Limoges, se retrouve aussi dans une petite châsse conservée aux Musées royaux du Parc du Cinquantenaire. Il n'a pas été souvent en usage ; il devait, en somme, réclamer un certain temps. Or il est manifeste que l'artiste limousin aime avant tout à établir son travail avec grande économie de matière et de temps.

Un mot de l'ordonnance. Jésus-Christ apparaît dans une auréole elliptique ; de chaque côté six arcades cintrées surmontées en relief d'une partie architectonique en fonte de cuivre retouchée au ciseau. Les têtes des personnages sont également en relief. Au-dessus court une bande où les cabochons alternent avec des plaques émaillées. Le dessin des draperies, la coloration des émaux font de cette œuvre une production hors de pair de l'art limousin et on doit se rallier à l'avis de M. Rupin : les Limousins n'ont rien produit de plus parfait.

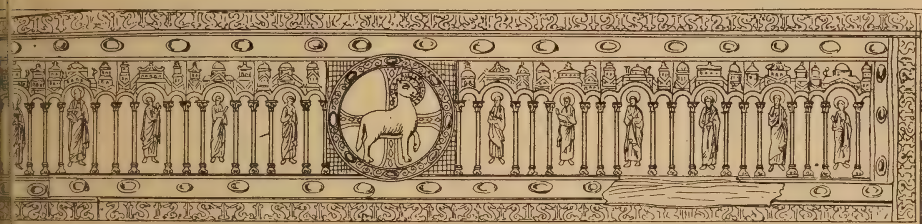
VI. *Retable en cuivre gravé et verni.* — Les personnages se rattachent, pour le style, à l'art byzantin, c'est manifeste. L'intérêt considérable réside dans l'emploi de lettres *carmathiques* ou plus exactement *fatimides* dérivées du compigne et cela dans un but de décor. On en retrouve un empioi analogue dans le *scyphos* du Limousin Alpaïs conservé au Musée du Louvre.

Le retable est limousin. En effet, si on compare le frontal de Burgos dont il vient d'être parlé avec ce devant d'autel, « on reconnaîtra, comme le dit très justement l'auteur, sur ces deux pièces, une même caractéristique pour toute l'architecture et parfois une identité complète de dessin. A notre avis une pareille ressemblance implique un même lieu d'origine. »

« L'emploi du vernis brun sur ce retable, dit dom Roulin, ne nous urprend pas plus que les éléments exotiques signalés par M. de Linas

:pendant, il a écrit à ce sujet : le procédé qui consiste à réserver des desns métalliques sur une lame de cuivre vernie et brun, ou réciproque-ent, est spéciale aux écoles de la Meuse et du Rhin [1] .» Ce procédé : la réserve métallique sur champ brun nous semble moins particulier ces écoles que ne le croyait ce docte archéologue. Les artistes qui ont briqué le cénotaphe d'Eulger l'ont employé, mais rien ne prouve ı'ils l'aient emprunté à des praticiens belges ou allemands. Il leur ait plus facile de l'apprendre à Limoges; car nous croyons pouvoir ıvancer : les artistes limousins ont parfaitement connu et pratiqué la éthode au vernis brun.

Le frontal de Burgos en offre deux spécimens intéressants qui, peut-re, n'ont pas encore été signalés. Ce sont des lames fixées à ses deux trémités ; elles portent sur fond brun une course de rinceaux dorés, avés simplement au trait et formés d'enroulements, de feuilles et de urs stylisées. Voilà donc de nouvelles affinités entre le retable de los et le célèbre frontal », etc.



Aspect général du retable (VI.)

Bien avant M. de Linas, Viollet le Duc avait reconnu que le vernis un était un procédé en vogue chez les artistes du Rhin et de la euse. En France il n'a été employé qu'exceptionnellement, ou du ins les monuments cités par Dom Roulin sont loin d'être nombreux. la dernière exposition de Paris, où l'on voyait, dans le Petit Palais, t de productions de Limoges, il ne nous a pas été donné, en dépit toute notre attention, de l'y rencontrer une seule fois. Rien ne ppose à ce que la plaque dont nous parlons provienne d'une source angère. M. Rupin, dans son ouvrage sur l'œuvre de Limoges, parle même pas de ce procédé par les artistes limousins. Les exem-s cités par dom Roulin prouvent que les artistes de Limoges ont nu et pratiqué au XII[e] siècle une recette qu'ils ont dédaignée dans suite. Comme le nombre des œuvres de Limoges du XII[e] siècle ne t pas très nombreuses, on ne saurait pas se prononcer d'une manière

Œuvres de Limoges conservées à l'étranger, p. 51.

absolue sur le degré de faveur dont ce procédé technique a joui dans ce centre artistique. Aux quelques spécimens que l'on peut rendre aux artistes français, c'est par douzaines qu'on pourrait leur opposer les pièces empruntées aux Belges et aux Allemands.

Dans les ateliers des bords du Rhin et de la Meuse on en rencontre des exemples appartenant depuis le XIIe jusque bien avant le milieu du XIIIe siècle, témoin la châsse de Notre-Dame à Huy. Je dirai plus : l'emploi des plaques vernies intervient d'une façon systématique non seulement pour l'ornementation de la face des objets, témoin la châsse de saint Servais à Maestricht, mais aussi pour les revers des reliquaires, le fond des autels portatifs, les revers de tryptiques, etc. Pourquoi les artistes limousins du XIIe siècle qui mettent en œuvre, à titre d'ornementation, les caractères coufiques, qui interprètent, on l'a vu plus haut, un modèle byzantin, n'auraient-ils demandé leur recette aux artistes belges ou allemands. Cela me paraît d'autant plus vraisemblable que l'on sait qu'en dépit des distances et des difficultés des voyages les artistes du moyen âge n'étaient pas des personnages casaniers. Les moines qui, au XIIe siècle encore, pratiquaient l'orfèvrerie ne pouvaient-ils pas introduire d'un monastère ces procédés connus ? Ne conserve-t-on pas dans le trésor de Siegebourg, près de Bonn, une châsse limousine ? Cette rencontre, qui peut s'expliquer par l'énorme diffusion par toute l'Europe de l'*opus Limovicinum* peut s'expliquer surtout dans une abbaye par les relations qui existaient entre l'abbaye de Siegebourg et celle de Grammont, ainsi que Darcel l'a établi (p. 14. *Notice des émaux et de l'orfèvrerie du Louvre*).

Nous savons fort bien que, lorsqu'il s'agit de procédé, il est difficile d'en désigner l'auteur. Sans nous prononcer d'une façon absolue dans le cas présent, qu'il nous soit permis de faire remarquer qu'il est renseigné dans le *Schedula diversarum artium* du moine Théophile, dont l'origine germanique n'a jamais, que je sache, été mise en doute.

Les auteurs du tombeau d'Eulger, du frontal et du retable de Silos, ont-ils reçu la recette par la voie du moine Théophile ou bien l'ont-ils vu pratiquer directement par des artistes de la Lotharingie ou de l'Allemagne ? Peu importe. Il y a dans les divers rapprochements que nous venons de faire des motifs sérieux de croire sinon à l'origine germanique du procédé, du moins à sa vogue persistante et universelle dans les ateliers rhéno-mosans.

VII. La patène ministérielle D. 0,31. C'est une œuvre très séduisante de l'art médiéval. Le fond polylobé contient un gros cabochon et les bords sont couverts de deux filigranes. Les deux dessins consistent en volutes et en palmettes, disposées sans symétrie, mais san



Détail du retable (VI).

lacune, avec un art tel que l'harmonie de décor n'est jamais troublée. C'est un chef d'œuvre d'ingéniosité, d'habileté et de goût. Au point de vue technique, il y a lieu de noter la disposition des filigranes soudés sur l'excipient. Les bâtis des cabochons sont droits, légèrement rabattus à la partie supérieure et entourés à la base d'un tour de fer consistant en un câble formé d'un fil enroulé sur un autre. Il est intéressant de noter que ce détail se retrouve dans les œuvres du frère Hugo ; d'ailleurs l'emploi du procédé a été fort répandu.



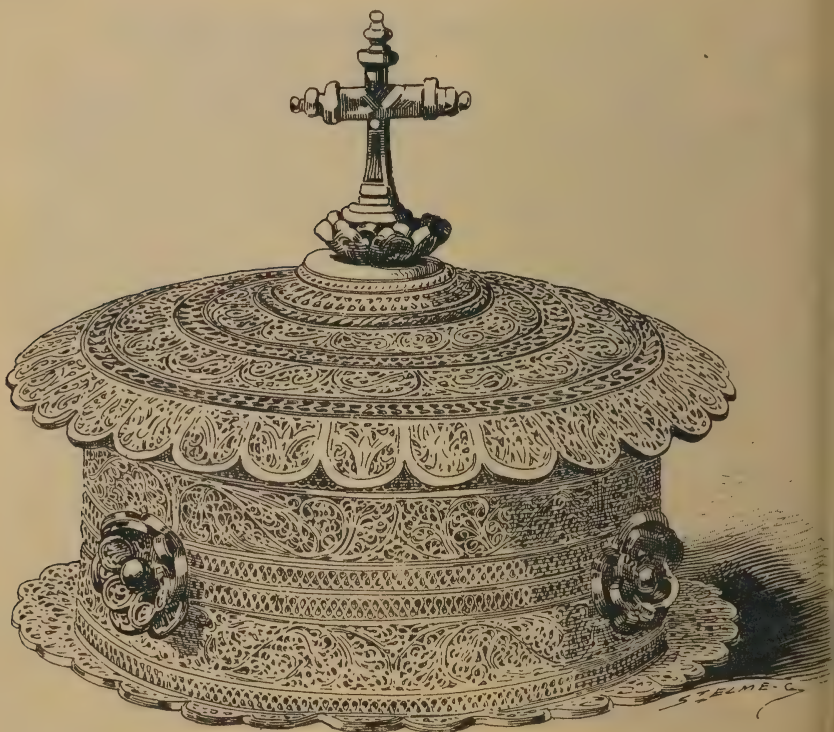
Châsse limousine, XIIIe siècle.

VIII. Châsse limousine, de la forme d'une petite maison *domuncula* xhaussée sur des pieds carrés XIIIe siècle. — Le lecteur peut se rendre ompte de l'intérêt qu'elle présente par la fig. Sur le versant du toit n voit la *Majestas Domini* inscrit dans une auréole elliptique supporée par deux anges d'une grâce robuste qui décèle grande habileté.

Les apôtres tiennent en main des croix pattées montées sur des

hampes. Cette particularité, comme le remarque l'auteur, est rare; il ne la rencontre que dans la châsse de Gimel dans la Corrèze.

Les têtes des personnages sont en reliefs et les fonds gravés sont des notes propres aux œuvres de la bonne époque, et je comprends qu'il soit tenté de la faire remonter jusqu'au XIIe siècle. Ce n'est pas se hasarder, je crois, que de considérer l'œuvre comme à cheval, en quelque sorte, sur les deux siècles.



IX. *Châsse limousine.* — Actuellement au musée provincial de Burgos a plus — sur la face antérieure dans les encadrements elliptiques On voit J.-C. sur un arc-en-ciel bénissant entre deux autres dont l'un tient un sceptre fleurdelisé, l'autre fait le geste de bénir.

X. *Main-reliquaire.* — Ce serait plus exact de dire un avant-bras Travail espagnol du XVe siècle : Ce travail a beaucoup de cachet L'avant-bras est fixé dans une base polylobée, rehaussée d'une petite galerie ajourée.

XI. *Monstrance eucharistique.* — Appelée en Espagne custodia; elle appartient à la catégorie des pièces les plus importantes qu'ait produit pendant des siècles l'orfèvrerie espagnole et qui sont la gloire des grandes cathédrales de la catholique Espagne. La *custodia* de Silos est de belle ordonnance, peut-être surchargée en certains détails. Dans nos contrées ce genre de monument simulant des dômes supportés par des colonnes se réduit d'habitude à un édicule d'un poids médiocre placé sur un pied et partant fort maniable. On peut citer à titre d'exception le fameux reliquaire de saint Sang exécuté par l'orfèvre brugeois Crabbe. Cet artiste avait sans nul doute connu des ostensoirs espagnols avant d'exécuter son chef d'œuvre. — La custodia de Silos porte la date deux fois répétée de 1526. Elle est conçue en *platercsque* ou renaissance espagnol sans le moindre rappel de style ogival.

XII. Un étui de tau œuvre d'art du XVIIe siècle — à signaler comme rareté, aucun autre spécimen analogue n'étant, que je sache, connu.

XIII. *Pyxide eucharistique.* — 40^m^09; diam. 0^m^10, du XVIIe siècle. Cet élégant objet est obtenu au moyen de filigrane de deux sortes : « uni et assez gros » il forme toutes les lignes extérieures, il sépare les différentes zones, il trace les contours principaux de l'ornementation; fin et tordu, il se déroule en sinuosités charmantes, pour composer des bandes et des rinceaux, pour garnir les lobes ajourés du couvercle et de la bordure inférieure de la crête, pour décorer enfin tous les vides sur le couvercle, sur le corps et au-dessous du récipient.

C'est un travail espagnol.— Quant au procédé technique il a été fort en honneur à Venise, à Gênes et même en Allemagne; mais il est tombé en discrédit par suite de l'abus qui en a été fait à diverses époques. Il nous souvient d'avoir vu à Buda-Pesth un buste de Napoléon — grande nature — tout en filigrane.

XIV. Une de saint Dominique, exécutée à Madrid de juin 1732 à mars 1733 — elle a coûté de sept à dix mille pesetas. C'est une œuvre un peu lourde, déjà conçue dans un style rocaille s'alliant aux lourdeurs du style Louis XIV.

XV. Deux antipendiums brodés — XVIII. Le travail espagnol est fort riche jusqu'à la surcharge.

XVI et XVII. Deux canons d'autel et un miroir sculpté du XVIIe siècle.

Il y a quatre planches rendues par l'héliogravure — les autres le sont par la zincographie; les dessins dus à l'habile crayon de M. Saint Elme Gautier rendent toutes les particularités avec un soin extrême.



Sainte Foy vierge et martyre, par H. Bouillet e
L. Servières. Rodez. E. Carrière, éditeur. M. DCCCC. Six planche
en héliogravure et de nombreuses gravures dans le texte. Prix 30 fr
Chez Picard, éditeur, à Paris.

Ce livre est un monument de foi, d'érudition et de science élevé la mémoire d'une gracieuse martyre de douze ans. La jeune vierg issue d'une famille patricienne fut mise à mort à Agen, en haine d Christ, au commencement du IIIe siècle. Et depuis cette époque elle été l'objet d'un culte des plus enthousiastes. D'ailleurs ses miracle ont rendu célèbre le sanctuaire de Conques dans l'Aveyron, qui l'insigne honneur de conserver ses reliques. Au moyen âge, le pèler nage de sainte Foy attirait des fidèles de tous les coins de l'Europe et nombreuses les églises et les chapelles qui en France, en Espagne en Angleterre, en Allemagne, etc., furent érigées en son honneur !

Les auteurs se sont appliqués dans un volume in-quarto de près d 800 pages à coordonner tout ce qui a trait à l'histoire, à la légende à l'iconographie et à la liturgie de la glorieuse martyre. Maints docu ments latins ont été traduits avec un soin tout particulier.

Retracer l'histoire du culte de sainte Foy sans s'occuper de l'églis qui lui sert de sanctuaire eut été une tâche tronquée. Aussi trouve-t-o dans l'ouvrage dont il s'agit des renseignements nombreux sur les vici situdes par lesquelles ont passé le monastère et le culte de sainte Foy Le charme de cet exposé circonstancié et toujours intéressant est dou blé grâce à une illustration aussi abondante que variée. L'aspect pittore que n'est pas exclu de cette nombreuse galerie. D'autre part le site gracieux de Conques a été reproduit de différents points. L'églis abbatiale, monument remarquable du XIIe siècle, est présenté ensuit sous tous les aspects tant de l'intérieur que de l'extérieur. Vienner ensuite des représentations de sanctuaire disséminés sur divers points d la France, de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Angleterre, etc. L'icono graphie de la sainte est aussi complète qu'on la peut désirer; elle v du Xe siècle jusqu'à nos jours. Les divers arts ont été employés tout tour pour célébrer la vierge d'Agen, la statuaire, la peinture, l'o fèvrerie, la gravure, la tapisserie, la broderie, etc.

On sent que les auteurs ont poursuivi leur enquête jusque dans s moindres détails.

Au point de vue archéologique l'ouvrage a un attrait tout spécial. contient, en effet, une étude documentée du fameux trésor de Co ques bien connu des érudits et qui constituait, lors de la dernié

exposition universelle de Paris, un des attraits du petit palais. Quel visiteur du Petit Palais ne s'est arrêté devant la statue de sainte Foy, couverte d'or, de pierres précieuses et de bijoux ? C'est une œuvre d'un aspect impressionnant et qui a su conserver dans le milieu profane d'une exposition le prestige énorme qu'elle a exercé pendant bientôt dix siècles sur d'innombrables pèlerins. — Nous aurons l'occasion d'en reparler bientôt plus longuement dans ces mêmes annales.



Statue de Sainte Foy (Eglise Sainte Foy, à Liége).

L'un des collaborateurs, un excellent photographe amateur, M. l'abbé Douillet, s'est plu à fournir au graveur une foule de documents que bien d'autres écrivains eussent peut-être négligé de rendre d'une façon

durable. — Ajoutons en terminant que MM. Bouillet et Servières parlent du culte rendu à sainte Foy dans la bonne ville de Liége. Ils reproduisent des vues de l'église dédiée à son culte ainsi que la statue qui y est conservée. Nous croyons que cette œuvre d'art doit dater du XVII[e] siècle et nous penchons à y voir une œuvre de Delcour, cet habile élève du Bernin qui a laissé dans l'ancienne capitale de la principauté de Liége tant de témoignages de son talent.



☞ AVIS. — Chaque auteur a droit à 100 tirés à part avec et faux-titre, couverture imprimée et brochage.



Société n'est pas responsable des idées émises par ses ıbres. (Art. 13 des statuts.)



s bandes ornées et lettrines ont été dessinées spécialement pour *Annales,* et sont la propriété de la Société. La reproduction en ıterdite.



Tarif des tirés à part :

'ar feuille de 16 pages ou fraction . . .	7	centimes	l'exemplaire.
ouvertures non imprimées	1 1/2	»	»
ouvertures imprimées	2 1/2	»	»
omposition et tirage des titres.	2	»	»
'lanches (photogravure en demi-teinte d'après dessin ou d'après gravure) format (in-8°) des Annales (avec insertion et papier de soie à chaque gravure)	10	»	»
'lanches doubles, idem	20	»	»
Brochage de 1 à 3 feuilles	1	»	»
» 4 à 6 »	2	»	»
» au delà de 6 feuilles . . .	4	»	»

s prix marqués sous les rubriques 3°, 4° et 7° ne seront comptés à ce ique pour un minimum de 50 exemplaires.



Publications de la Société.

I. ANNALES

de la Société d'Archéologie de Bruxelles. — Mémoires, rapports et docume
Se publient en livraisons trimestrielles formant chaque année un volu
d'environ cinq cents pages, enrichi de nombreuses planches et gravures
orné de bandes et de lettrines gravées.

VOLUME PREMIER, 1887-88, XXV, 408 p., XI pl., fig. dans le texte.
VOLUME DEUXIÈME, 1888-89, XXIV, 380 p., IV pl., 10 fig. dans le texte.
VOLUME TROISIÈME, 1889, XXIV, 396 p., XI pl., 37 fig. dans le texte.
VOLUME QUATRIÈME, 1890, XXXII, 508 p., XX pl., une carte (0.90 × 0.6
70 fig. dans le texte (Ce volume est épuisé).
VOLUME CINQUIÈME, 1891, XXXV, 560 p., XXIII pl., 78 fig. dans le texte.
VOLUME SIXIÈME, 1892, XXIV, 384 p., XXI pl., 64 fig. dans le texte.
VOLUME SEPTIÈME, 1893, XXXII, 486 p., XXI pl., 22 fig. dans le texte.
VOLUME HUITIÈME, 1894, XXXIV, 528 p., XV pl., 49 fig. dans le texte.
VOLUME NEUVIÈME, 1895, XXXII, 498 p., XXVIII pl., 45 fig. dans le te
VOLUME DIXIÈME, 1896, XXXII, 508 p., XXI pl., 11 fig. dans le texte.
VOLUME ONZIÈME, 1897, XXXI, 488 p., XIII pl., fig. dans le texte.
VOLUME DOUZIÈME, 1898, XXXII, 504 p., XIX pl., 19 fig. dans le texte.
VOLUME TREIZIÈME, 1899, XXXI, 480 p., XXIV pl., 37 fig. dans le texte.
VOLUME QUATORZIÈME, 1900, XXIX, 446 p., XXXV pl., 43 fig. dans le text

Le prix des quatorze vol. achetés à la fois est fixé à fr. 202.30 au lieu de 22
pour les membres : fr. 185.00 au lieu de 22

II. CONFÉRENCES

M. GUSTAVE HAGEMANS : Le poignard de silex — étude de mœurs pré
toriques. Un vol. in-12, V, 74 p., 1888-89. 2
pour les membres 1

M. ALPHONSE WAUTERS : L'architecture romane dans ses diverses trans
mations *(extrait des Annales)*. Un vol. in-8°. V
112 p., 1889. 2
pour les membres 1

MM. GOSSET, LUCAS ET SAINTENOY : La Conservation des Monuments en France,
Angleterre et en Belgique ; les Coupoles d'Or
et d'Occident *(extrait des Annales)*. Un vol. in
IV, 60 p., VI pl., 1890 (épuisé).

Les membres désireux d'acquérir les volumes des Annales et des Con
rences de la Société d'Archéologie de Bruxelles sont priés de s'adresse
M. le Secrétaire général de la Société, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

III. ANNUAIRE

Tome I, 1890. Rapport annuel, liste des membres, etc., etc., un vol. in
V, 80 p. *(épuisé)*.
Tome II, 1891, un vol. in-12, VI, 88 p. *(épuisé)*.
Tome III, 1892, un vol. in-12, V, 112 p.
Tome IV, 1893, un vol. in-12, VII, 108 p.
Tome V, 1894, un vol. in-12, VII, 154 p.
Tome VI, 1895, un vol. in-12, 121 p.
Tome VII, 1896, un vol. in-12, 83 p.
Tome VIII, 1897, un vol. in-12, 151 p.
Tome IX, 1898, un vol. in-12, 115 p.
Tome X, 1899, un vol. in-12, 142 p.
Tome XI, 1900, un vol. in-12, 142 p.

IV. PHOTOGRAPHIES

Tous les membres de la Société peuvent également obtenir des exempla
des 112 photographies prises pendant les excursions de la Société au
de fr. 0.80, collées, et de fr. 0.60, non collées, en s'adressant au Secréta
général de la Société.

Brux., Impr. A. Vromant et Cie, rue de la Chapelle 3

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
DE
BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DU ROI

LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :

Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE



TOME QUINZIÈME

ANNÉE 1901. — LIVRAISON II.



LIBRAIRIE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
RCHÉOLOGIE, AMEUBLEMENT, DÉCORATION, BEAUX-ARTS
E. LYON-CLAESEN, Éditeur
8, RUE BERCKMANS, 8
BRUXELLES

MPRIMÉ PAR A. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON II. — 1901



Procès-verbaux des séances.

Mélanges.

Bibliographie.

Planches et illustrations.

(Voir la suite à la 3e page de la couverture.)



EN ÉGYPTE

NOTES DE VOYAGE



S'IL est un pays au monde qui attire toutes les curiosités, vers lequel se tourne anxieusement et de plus en plus la science moderne pour lui demander de nous livrer le secret de nos origines, pour chercher à retrouver la source première de nos civilisations occidentales, c'est l'Égypte ancienne. Les merveilles accumulées par les siècles sur les deux rives du Nil sont pour les intelligences une source féconde de recherches ou de méditations.

Ayant eu l'occasion de parcourir, l'hiver dernier, une partie notable de cet intéressant pays, j'ai tenu à communiquer à mes confrères de la Société d'archéologie quelques-unes de mes impressions de voyage et à leur montrer, à cette occasion, quelques-uns des clichés photographiques que j'ai pris en cours de route.

Toute l'histoire de l'Égypte, du moins au temps de sa grandeur, pivote autour de deux centres politiques. Memphis et Thèbes sont les capitales qui ont servi de résidence aux Pharaons des dynasties les plus illustres. Sous l'ancien empire, c'est Memphis qui domine, alors que plus tard le pouvoir passe à Thèbes. Lorsque la décadence commence, le siège de l'empire se reporte dans différentes localités du delta dont il ne reste aujourd'hui que des ruines insignifiantes.

Une excursion archéologique en Égypte subit fatalement la même division ; nous visiterons donc successivement Memphis et Thèbes.

De Memphis on peut dire qu'il ne reste plus rien. Les auteurs arabes nous racontent cependant qu'au XIIe siècle ses ruines offraient encore à ceux qui les contemplaient une réunion de merveilles dépassant l'imagination, et que l'homme le plus éloquent entreprendrait en vain de décrire. Actuellement c'est à peine si l'on peut distinguer quelques buttes de décombres, au milieu d'un bois de palmiers. La destruction des monuments tient à deux causes : la première est la fondation, à proximité des ruines, de la ville du Caire. Les constructeurs traitèrent Memphis comme une carrière, et journellement encore on retrouve dans les vieilles constructions d'intéressants fragments de monuments.

La seconde cause est l'incurie des Arabes qui n'entretinrent pas les digues protégeant Memphis contre les inondations du Nil, digues que la tradition attribuait au premier roi d'Égypte, Ménès.

Les inondations successives avaient si bien caché tout ce qui restait de l'ancienne capitale qu'il a fallu les recherches sérieuses du XIXe siècle pour retrouver l'emplacement exact de la Memphis des vivants.

Mais si celle-ci a laissé peu de traces, il n'en est pas de même de la ville des morts. Les générations successives ont eu soin d'y graver, sur les parois des tombeaux, l'histoire des siècles écoulés, sous forme de bas-reliefs et de peintures qui nous permettent de nous faire une excellente idée de ce qu'était la civilisation égyptienne à cette époque. Les plus célèbres de ces tombes sont les pyramides, qui ont même donné au pays le nom que chacun connaît : « le pays des pyramides ».

Les pyramides sont très nombreuses ; on en connaît déjà beaucoup plus de cinquante, sans compter celles d'Éthiopie. On me permettra de faire remarquer incidemment que ce nombre même renverse toutes les théories que l'on a essayé de tirer de la mesure de la grande pyramide de Khéops. S'il n'existait qu'une seule pyramide on serait tenté d'y voir un monument extraordinaire dans lequel les savants égyptiens se seraient ingéniés à traduire par des mesures précises un *compendium* scientifique ; mais, s'il existe plu-

sieurs pyramides, il n'y a qu'une théorie possible, c'est celle qui s'applique à toutes sans difficultés : les pyramides sont uniquement des tombeaux, comme en font foi les inscriptions qui couvrent les murs de plusieurs d'entre elles, comme en témoignent les nombreux titres de prêtres attachés au service funèbre des différentes pyramides. Dans plusieurs même on a trouvé encore de notables fragments de la momie et du mobilier funéraire.

Nous allons d'abord visiter ensemble les grandes pyramides de Giseh. Elles sont bâties sur un vaste plateau calcaire, situé à la lisière des terres cultivées. La première que l'on rencontre en venant du Caire est celle de Khéops, la seconde celle de Khéphren et la troisième celle de Mycérinus ; tout autour, de petites pyramides et des tombeaux ayant appartenu aux membres de la famille royale ou aux serviteurs et hauts fonctionnaires des rois. La pyramide de Khéphren a conservé une partie de son revêtement à la partie supérieure : autrefois, en effet, les assises de pierre étaient entièrement recouvertes par un revêtement qui donnait à la pyramide des parois extrêmement lisses. Cela nous explique que les auteurs latins nous citent les noms d'acrobates qui sont arrivés au sommet de la pyramide, ce qui était alors considéré comme un tour de force et d'adresse.

La pyramide de Khéops est la plus grande de toutes : elle mesure encore actuellement 137 mètres de hauteur et 227 mètres de largeur à la base.

Un fait typique rapporté par de Belloc pourra donner une idée de sa grandeur : Pendant que ses officiers gravissaient la pyramide, Napoléon se contenta d'en parcourir les alentours. Les officiers revenus de leur excursion prétendirent qu'il était impossible, sans avoir été jusqu'au sommet, de se faire une idée de la grandeur de ces monuments. « En êtes-vous bien sûrs ? » dit Napoléon en souriant. « Voici pourtant qui va vous prouver que je m'en » suis rendu compte aussi bien que vous autres. » Et il leur fit voir un calcul qu'il venait de faire au crayon, calcul qui établissait que, d'après la quantité de mètres de pierres qui se trouvait réunie là, on pourrait, avec les trois pyramides de Giseh, construire tout autour de la France un mur de dix pieds de haut sur un de large.

Escalader les pyramides n'est pas uniquement un plaisir ; les assises en sont assez élevées pour qu'il ne soit pas possible de les enjamber et il faut se faire aider de deux ou trois Bédouins qui vous hissent au sommet avec une agilité surprenante. Tout le temps de la montée des petits gamins d'une dizaine d'années au plus suivent les excursionnistes en portant avec une incroyable adresse une gargoulette pleine d'eau qu'ils vous offrent à boire pendant les quelques instants de repos que l'on est forcé de prendre : comme cette eau n'est pas filtrée on n'ose pas en boire et ce sont les Arabes qui se régalent aux frais du voyageur. Arrivés au sommet les Bédouins harcèlent le voyageur sans lui permettre de jouir en paix de la beauté du spectacle ; ils proposent d'exécuter moyennant argent divers tours de force comme, par exemple, descendre de la pyramide de Khéops et escalader celle de Kéhphren en un minimum de temps. J'ai eu grand peine à les empêcher de se livrer à ce sport que je trouve assez cruel. Ayant réussi à faire monter au sommet de la pyramide mon appareil photographique, j'ai pu prendre deux vues de la nécropole : Sur la première on aperçoit l'angle de la deuxième pyramide, une partie de son enceinte et quelques tombes. La seconde, plus nette, montre au premier plan les petites pyramides dont l'une est partiellement détruite. Cette destruction remonte à l'époque de l'expédition de Napoléon. Les savants qui l'accompagnaient ont essayé de trouver de la sorte la chambre sépulcrale. Plus loin, une série de tombes appelées *mastapas* s'alignent régulièrement formant des rues. Au fond, au pied du plateau, le village arabe et enfin au dernier plan les flaques d'eau laissées par l'inondation.

Si la montée de la pyramide est fatigante, la descente est désagréable. Voici comment elle s'exécute : de chaque côté on donne la main à un Bédouin ; avec leur aide on saute de pierre en pierre en regardant toujours vers l'extérieur ; mais les guides qui connaissent admirablement le terrain m'ont paru toujours choisir les places les moins bonnes pour faire mieux sentir au voyageur la nécessité de leur aide... et réclamer un peu plus tard un plus gros backchich. C'est là un petit truc dont je me suis aperçu assez vite pour réussir à descendre très facilement.

La visite intérieure de la grande pyramide n'est pas moins fatigante :

On chemine tout le temps dans des couloirs resserrés qui ne permettent pas de se tenir debout, soit à cause de leur petitesse, soit à cause de l'inclinaison ou du poli des pierres qui en forment les parois. L'air et la lumière font également défaut et partout règne l'odeur des chauves-souris, dont les cris effrayés viennent encore augmenter l'impression désagréable de la visite. Cependant je me hâte d'ajouter que tous ces petits ennuis sont largement compensés par le sentiment d'admiration que l'on ressent pour les constructeurs de ces gigantesques monuments. L'esprit est surpris étonnamment lorsque, la bougie à la main, on suit les parois de la chambre du caveau royal, où les blocs de granit sont d'une grandeur qui paraît supérieure à toutes les forces humaines.

C'est la même perfection que l'on observe également dans le temple du sphinx, appelé ainsi quoique l'on n'ait aucune raison sérieuse de le faire. On ne sait pas au juste quelle fut la destination de cet édifice, qui est bien certainement l'un des plus anciens que l'on ait découverts jusqu'à présent. Je rappellerai seulement que dans un puits de ce temple furent trouvées plusieurs statues de rois de l'ancien empire.

Tout près on rencontre le sphinx, suffisamment connu de tous pour que je n'aie pas à vous le décrire ni à vous retracer même brièvement l'histoire de ses déblayements successifs. Aucun de ceux-ci n'est encore parvenu à nous montrer si réellement le sphinx est placé sur un soubassement, comme semblent l'indiquer des représentations égyptiennes.

La visite de quelques tombeaux d'ancien empire, tristement abîmés par le vandalisme des Arabes et par les voyageurs modernes malheureusement possédés de la manie de graver leurs noms quelconques en travers des plus beaux bas reliefs, termine la tournée classique de Giseh.

De là, en suivant la lisière du désert, j'ai été visiter à Abousir les fouilles récentes de savants allemands, Schaefer et Borchardt, qui ont découvert un temple du soleil, de la V[e] dynastie, d'un type inconnu jusqu'à présent dans l'architecture égyptienne. Ces fouilles ont mis également au jour une remarquable série de bas-reliefs du plus haut intérêt.

D'Abousir je me suis rendu à Saqqarah, où l'on penètre dans une pyramide de la V[e] dynastie, celle d'Ounas, dont l'intérieur

est rempli de textes religieux, qui ont en grande partie transformé les idées que l'on avait au sujet de la religion égyptienne à ces âges reculés.

Au pied de la pyramide, les fouilles faites par M. Barsanti, sous la haute direction de M. Maspero, ont fait découvrir plusieurs tombes de la XXVI[e] dynastie, qui nous montrent comment les anciens construisaient ces grands monuments et comment ils arrivaient à faire descendre en place un couvercle de sarcophage, pesant plusieurs milliers de kilos, en se servant uniquement de quelques blocs de bois appuyés sur le sable. Deux hommes suffisaient à la manœuvre. Cette excursion au fond de tombes, où l'on accède par des puits profonds d'une trentaine de mètres, dans lesquels on vous descend solidement attaché avec des cordes, comme un vulgaire ballot de marchandises, est certainement un des épisodes les plus intéressants de mon voyage, sur lequel je compte bien revenir dans une prochaine conférence.

Ces tombeaux visités, j'ai parcouru un bon nombre de mastabas d'ancien empire, décorés de merveilleuses sculptures représentant, on peut le dire, toute la vie égyptienne de l'ancien empire, avec une extraordinaire vivacité d'expression et un souci du détail qui ne laisse rien à désirer.

La visite du célèbre Serapeum ou tombe des taureaux sacrés, découvert naguère par Mariette, termine la journée.

Passant de Memphis à Thèbes, où les ruines occupent un espace de terrain considérable, il importe de jeter la vue, tout d'abord, sur un plan qui nous permettra de nous orienter une fois pour toutes.

Les ruines de Thèbes se trouvent sur les deux rives du Nil : sur la rive droite, le temple de Louxor, ceux de Karnak, et l'espace compris entre les deux représentant l'ancienne ville des vivants ; sur la rive gauche, au contraire, nous nous trouvons dans la nécropole. Les temples de la plaine sont les chapelles funéraires des tombeaux royaux, cachés dans la montagne. En allant du sud au nord nous rencontrons les temples de Medinet-Habou, le Ramesseum, le temple-terrasse de Deir el Bahari, et le temple de Gournah. Nous allons en visiter maintenant, ensemble, les principaux, en nous arrêtant surtout à ceux qui, dans mon voyage, ont attiré spécialement mon attention par l'une ou l'autre caractéristique.

C'est dire que je laisserai forcément de côté certains temples qui n'en sont pas moins pour cela du plus haut intérêt.

Je ne vous parlerai pas longuement du temple de Louxor, dont le plan extrêmement simple est facile à saisir. La merveilleuse beauté d'exécution qu'il présente en toutes ses parties était, il y a à peine vingt années, entièrement inconnue; le village de Louxor, bâti à l'intérieur des ruines, étouffait le temple. C'est grâce à l'intelligente intervention de M. Maspero qu'on peut actuellement parcourir le monument presque entier. Seules, dans un coin, une mosquée et quelques masures infectes attendent encore la pioche des ouvriers. Combien de temps l'attachement fanatique des musulmans à leur petite mosquée empêchera-t-il l'achèvement des travaux ? Nul ne le sait. Il faudrait que le saint dont le corps y repose vienne déclarer en songe au cheik qu'il lui serait agréable de se voir transporter ailleurs. Il paraît, heureusement, que la direction des antiquités connaît plusieurs moyens de provoquer de semblables rêves.

Les fouilles de Louxor remontant déjà à plusieurs années, je pense plus intéressant de passer directement à Karnak, où la découverte est à peu près journalière.

Le dieu primitif de la ville de Thèbes pourrait bien avoir été *Montou*. Mais rapidement, par suite de changements politiques, apparemment, il se vit obligé de céder la première place au dieu *Amon*. Les plus anciennes traces de constructions au temple d'Amon datent de la XIIe dynastie. Depuis cette époque, on y travailla à peu près sans interruption notable jusqu'à l'époque de Tibère. Le temple n'est donc pas construit sur un plan d'ensemble décidé de longue date, il s'agrandit un peu à la manière d'un arbre qui, dès ses premières années, est un être complet. Néanmoins, à chaque saison, de nouvelles branches viennent se détacher du tronc et donner par là plus d'ampleur à l'arbre lui-même.

Ces agrandissements finissent par rencontrer parfois d'autres constructions et nous aurons tantôt l'occasion d'observer une façade d'un temple de Ramsès III enclavée dans un portique bordant une cour d'époque plus récente.

Autour du temple d'Amon se trouvent d'autres temples consacrés à différentes divinités : à *Mout*, l'épouse d'Amon ; à *Khonsou*, le

fils d'Amon ; à *Path,* le grand dieu de Memphis ; à *Montou,* le dieu primitif de Thèbes, etc.

Ces courtes explications préliminaires terminées nous pouvons maintenant nous acheminer vers le temple. On y arrive par une route bordée de sphinx, qui autrefois réunissait le temple de Louxor à celui de Karnak. Laissant à notre droite un embranchement de la route se dirigeant vers la demeure du dieu Khonsou, nous traversons un magnifique petit bois de palmiers qui nous dérobe la vue du temple. Enfin nous arrivons devant le gigantesque pylone ptolémaïque.

Mais il nous faut évidemment un guide pour nous diriger au milieu de ces ruines grandioses, et certes ce n'est pas aux racontars des dragomans indigènes que nous pourrons nous fier.

Un homme s'est entièrement consacré à l'œuvre difficile et longue de déblayer et réparer le temple de Karnak : c'est M. Georges Legrain. Voilà déjà plus de 4 ans qu'il vit dans le temple, passant ses journées à diriger les ouvriers dans leurs travaux. Il l'a vu en quelque sorte sortir pierre par pierre des décombres qui l'avaient envahi au cours des siècles. Aussi faut-il voir avec quelle entrain, avec quel enthousiasme il parle de *son temple,* avec quelle joie naïve il vous en montre les beautés. Il a fait si ample connaissance avec Karnak qu'il a saisi sur le vif les procédés et les trucs de construction des anciens pour les appliquer à nouveau dans le travail difficile de reconstruction des parties éboulées. Il y a eu des jours de deuil, comme celui où plusieurs colonnes de la salle hypostyle se sont écroulées; il y a eu au contraire des jours glorieux qui ont fait surgir de terre des monuments reconstituant presque des siècles d'histoire. Jamais, dans les mauvais jours, il ne s'est rebuté et au lendemain des catastrophes c'est encore plein d'espérance qu'il dirige les travaux pénibles de réparation. Je suis heureux d'avoir ici l'occasion d'exprimer toute mon admiration pour le modeste travailleur qui s'en est allé gaiement, accompagné de sa jeune femme, s'enterrer dans un désert pour retrouver et conserver à la science les annales de siècles disparus. Je lui exprime ici également toute ma reconnaissance pour les facilités qu'il m'a accordées pendant mon séjour à Thèbes et grâce auxquelles il m'a été possible d'acquérir du temple de Karnak une connaissance quelque peu approfondie.

C'est M. Legrain lui-même qui va nous servir de guide et c'est en sa compagnie que nous allons visiter Karnak.

Nous rencontrons, en premier lieu, l'ancien quai destiné à préserver le temple contre les inondations. Il a été déblayé en 1896 par M. Legrain qui a pu y relever 35 cotes du Nil permettant de faire de fort intéressantes études comparées sur les crues anciennes et modernes (fig. 1).

En certaines fêtes solennelles, le dieu Amon s'embarquait à son



Fig. 1. L'ANCIEN QUAI, L'ALLÉE DU SPHINX ET LE GRAND PYLÔNE.

uai pour aller rendre visite officiellement à d'autres temples de hèbes. La procession terminée, il débarquait et rentrait chez lui ar l'avenue bordée de sphinx dont nous voyons encore actuelleent une bonne partie devant le premier pylône.

Ce pylône, d'époque ptolémaïque, n'a jamais été entièrement rminé. Il est de proportions gigantesques et mesure encore ujourd'hui 113 m. de longueur, 15 mètres de profondeur et 30 m. e hauteur pour le massif sud le mieux conservé des deux.

Escaladons ensemble le pylône d'où nous pourrons immédiateent jeter un coup d'œil sur les travaux de restauration de la grande

salle hypostyle. Sur un vaste espace de terrain, où l'on n'a pa encore jusqu'à présent découvert de constructions antiques, le tambours des différentes colonnes sont soigneusement rangés sur l sol, de même que les gigantesques architraves. Les travaux d déblaiement terminés, ce qui doit être à peu près achevé à l'heur actuelle, M. Legrain aura à refaire des fondations pour les colonne écroulées et alors, venant puiser dans son dépôt, il n'aura plus qu' replacer fragment sur fragment pour que les dégâts soient enti



Fig. 2. LA GRANDE COUR.
Massif sud du grand pylône avec les échafaudages antiques en briques crues.

rement réparés. Ce qui, je m'empresse de l'ajouter, ne se fe cependant pas sans beaucoup de temps et sans difficultés de to genres (pl. VI).

Le grand pylône est encore partiellement engagé dans le mas de briques crues constituant l'échafaudage. Les colonnes da l'angle du portique ne laissent dépasser que les chapiteaux, et no pouvons sur certains d'entre eux constater les premières traces dégrossissement (fig. 2).

L'échafaudage montait donc progressivement au fur et à mesu

de l'exhaussement progressif des murs formés de pierres superposées ; l'échafaudage descendait petit à petit au fur et à mesure du travail de parement.

Dans la grande cour plusieurs choses intéressantes sont à observer : tout d'abord, à gauche, un petit temple à trois chapelles construit par Seti II. A côté, adossée au portique, une série de sphinx placés les uns à côté des autres. Lorsqu'on voulut construire la grande cour, on fut, en effet, obligé de supprimer une partie de



Fig. 3. LA GRANDE COUR.
Le portique du nord et le magasin de sphinx.

avenue de sphinx conduisant au quai. Ces sphinx furent mis dans n coin de la cour et aujourd'hui ils sont extrêmement utiles pour restauration de l'allée en permettant à M. Legrain de venir uiser au magasin laissé à sa disposition par les architectes, ses rédécesseurs dans le temple de Karnak (fig. 3).

A notre droite, le petit temple de Ramsès III, avec sa belle ur ornée de piliers contre lesquels s'adossent des figures d'Osiris omie. Sa façade, entièrement engagée dans le portique de la ande cour, nous montre ainsi un excellent exemple des incon-

vénients que présentait l'accroissement successif du temple sa plan déterminé.

Il semble que ce soient ces accroissements qui aient nécessité construction, au milieu de la grande cour, d'une sorte de vestibu composé de deux rangs de cinq colonnes hautes de 21 mètres, do une seule est encore intacte à l'heure actuelle. M. Legrain suppo qu'à une époque indéterminée des dissentiments ont pu surgir ent les différentes fabriques des temples ayant leur entrée dans la gran cour, à savoir le grand temple d'Amon, le temple de Ramsès I et celui de Seti II. Pour mettre fin à ces dissentiments, il aurait é nécessaire de construire au milieu de la cour une sorte de vestibu commun, d'où notamment les différentes processions se seraie dirigées vers les divers temples, sans devoir passer sur le terra appartenant au voisin. Mais ce n'est là qu'une simple hypothè qui attend encore sa première preuve.

Le second pylône, que nous rencontrons à présent, est presq entièrement écroulé ; ce désastre a dû survenir à la suite d'un tre blement de terre qui se serait produit dans les premiers siècles l'ère chrétienne.

La chute de plusieurs colonnes de la salle hypostyle, il y a de ans, a mis sérieusement en danger ce qui reste de ce pylône, M. Legrain a été forcé de faire d'importants travaux pour em cher un nouvel éboulement qui aurait pu ruiner complètement grande salle dans laquelle nous entrons.

« Je me garderai bien de vouloir rien décrire ici, disait Cha pollion, car ou mes expressions ne vaudraient que la millième p tie de ce qu'on doit dire en parlant de tels objets, ou bien, si j traçais une faible esquisse, même fort décolorée, on me prendr pour un enthousiaste ou un fou. Il suffira d'ajouter qu'auc peuple ancien ni moderne n'a conçu l'art de l'architecture sur u échelle aussi sublime, aussi large, aussi grandiose que le firent vieux Égyptiens.

» Ils concevaient en hommes de cent pieds de haut et l'ima nation qui, en Europe, s'élance bien au-dessus de nos portiq s'arrête et tombe impuissante au pied des 140 colonnes de la sa hypostyle de Karnak. »

Donnons immédiatement quelques dimensions : la salle mes 102 mètres de largeur sur 53 mètres de profondeur. Les 12 colon



TRAVAUX DE RESTAURATION DES COLONNES DE LA SALLE HYPOSTYLE. — Vue prise du premier pylône.

le la grande nef centrale s'élèvent à 23 mètres de hauteur, tandis que les 122 des deux nefs latérales mesurent 15 mètres de hauteur.

La photographie permettra mieux que toute description, je



Fig. 4. GRANDE SALLE HYPOSTYLE.
Vue de l'aile gauche.

ense, de se faire une faible idée de la grandeur de cette forêt de olonnes (fig. 4).

Les murs de la salle, la base, le fût et le chapiteau des colonnes ont couverts de bas reliefs et d'inscriptions qui serpentent elles ussi tout le long des gigantesques architraves. Ce sont douze de es colossales colonnes qui se sont renversées les unes sur les utres, il y a deux ans, produisant un amas énorme de pierres

enchevêtrées d'une manière qui pouvait paraître inextricable a
premier abord. Le travail patient de M. Legrain est parvenu
comme je l'ai dit, à mettre de l'ordre dans ce fouillis, et dan
quelques années les voyageurs apprendront avec admiration que
plusieurs des colonnes étant tombées, elles ont été rétablies d'un
manière telle qu'elles pourront pendant des siècles encore affronte
les injures du temps.

Escaladant les débris de pierres et profitant des terrasse



Fig. 5. FENÊTRES DE LA GRANDE SALLE HYPOSTYLE.
Vue prise des architraves de la travée latérale sud.

ments nécessités par les travaux, nous parvenons sur les arch
traves de la travée latérale sud. Cela nous permettra tout d'abo
de nous rendre compte de la manière dont la grande salle ét
éclairée au moyen de fenêtres en pierre occupant tout l'espa
qui sépare le plafond des travées latérales de celui de la trav
centrale (fig. 5).

Dans l'intervalle des fenêtres nous apercevons les chapiteaux d
grandes colonnes, chapiteaux mesurant 15 mètres de circonf
rence, ce qui permettrait à 50 personnes de se tenir sur la plat
forme qu'ils constituent.

Jetons immédiatement du haut de notre observatoire un co
d'œil d'ensemble sur les ruines du fond dans lesquelles nous allo

nous engager à l'instant. Dans le fond nous voyons encore une partie assez bien conservée de la grande enceinte qui enfermait le temple de Karnak et qui mesurait 2,400 mètres de tour. Elle était entièrement bâtie en briques crues disposées en assises légèrement courbes, et cette disposition lui assurait une stabilité telle qu'actuellement encore, les travaux de déblaiement terminés, il suffira de quelques réparations pour qu'il devienne possible,



Fig. 6. LES RUINES DU FOND.
Vue prise des architraves de la travée latérale sud.

mme le disait M. Legrain, de mettre, le soir, en poche la clef Karnak (fig. 6).

Deux gigantesques obélisques frappent la vue à la sortie de salle hypostyle. Ce sont les seuls qui soient restés en place s six qui se trouvaient à cet endroit du temple et qui étaient visés en deux groupes, l'un de quatre, l'autre de deux, séparés r un pylône. Le premier que l'on rencontre est de Thoutosis I et s'élève à 23 mètres de hauteur ; le second est un élisque de la reine Hatshepsitou, mesurant près de 30 mètres haut. Plusieurs de ces obélisques ont seulement été détruits à

l'époque arabe, et l'un d'eux même était encore debout il y deux siècles à peine. Les Arabes, essentiellement pratiques, trou vèrent que la pierre était de bonne qualité, qu'il était dommage d la laisser inutilisée et qu'il serait beaucoup plus raisonnable de l débiter en plusieurs morceaux pour en faire des meules. Dans u des obélisques encore en place on peut voir les traces des pre mières tentatives faites pour renverser le monument.

Des bas reliefs extrêmement intéressants du temple de Deir e Bahari nous font assister au transport d'un des obélisques de l reine Hatshepsitou. L'énorme bloc de pierre est placé sur un im mense bateau remorqué par toute une flottille de barques. Un inscription récemment découverte nous a fait connaître le hau fonctionnaire qui fut chargé de l'érection des deux obélisque d'Hatshepsitou.

L'un d'eux se trouve actuellement couché sur le sol brisé e plusieurs moreeaux. Les guides qui ont affaire à des voyageu inavertis parient de faire toucher le sommet d'un obélisque [1] !

Nous approchons du sanctuaire des barques sacrées et, sur mur du sixième pylône rencontré depuis l'entrée, nous voyons c qu'on appelle la liste géographique. Elle comprenait autrefoi 1,200 noms de peuples vaincus ou soumis, classés par ordre gé graphique.

La partie du temple qui environne le sanctuaire des barques e peut-être la plus dévastée, et il n'est pas toujours facile au premi abord d'en débrouiller le plan. Immédiatement devant ce san tuaire Thoutmosis III avait élevé deux piliers en granit, décor de scènes religieuses sur deux de leurs faces, tandis que les de autres nous offrent la représentation des plantes symboliques de haute et de la basse Égypte. Ces piliers, d'un type absolume unique dans l'art égyptien, peuvent être comptés parmi les œuvr les plus remarquables de la XVIII[e] dynastie.

Le sanctuaire, en granit, a été rebâti par Philippe Arrhidée. L représentations des parois nous indiquent qu'il s'agissait du dépôt d barques sacrées. Le naos renfermant la divinité était fréquemme posé sur une barque richement ornée que les prêtres emportai

[1] En prenant comme point de repère cet obélisque on pourra se faire u idée de la grandeur des ruines de Karnak (Voir les fig. 6 et 7).

sur leurs épaules, à l'occasion de certaines fêtes, pour la lancer sur le lac sacré du temple, où elle se livrait à des évolutions mystiques.

A en croire les traditions arabes, la barque sacrée du dieu Amon n'a pas entièrement disparu. Il paraît qu'à certaines époques de l'année, pendant les nuits les plus sombres, la barque réapparaît sur



Fig. 7. LA SALLE HYPOSTYLE, LES OBÉLISQUES ET LE SANCTUAIRE.
Vue prise du côté du promenoir de Thoutmosis III.

les eaux du lac. Elle est chargée de trésors d'une extraordinaire richesse et elle resplendit d'un tel éclat que personne, en la voyant, ne peut retenir le cri d'admiration qui fait immédiatement s'évanouir la barque dans les flots. Un seul homme a retenu ce cri : c'est Mariette pacha qui a pu dérober de la barque d'Amon les trésors qui sont actuellement au Musée de Giseh.

Au dire des Arabes, les ruines des temples et des tombeaux sont pleines de trésors, sans cela comment expliquer que l'on vienne de si loin pour y faire des fouilles. N'est-ce pas, comme ils le racontent, dans les pyramides de Méroé que Lepsius a trouvé l'or qui,

quelques années après son voyage, permit à l'Allemagne de battre la France?

Les antiquités en général et surtout les murs des temples ont aussi de merveilleuses vertus curatives. Aussi remarque-t-on partout dans le temple de Karnak des trous faits pour recueillir la poussière d'antiquité qui, délayée dans de l'eau, constitue un médicament extrêmement puissant.

Jetons à présent un coup d'œil d'ensemble sur la partie du temple que nous venons de parcourir (fig. 7). Nous avons, de la place où nous sommes arrivés, une excellente impression générale du monument et nous pouvons nous rendre parfaitement compte de la grandeur de la fameuse salle hypostyle.

Avant d'arriver au palais de Thoutmosis III, qui constitue la majeure partie des ruines du fond, nous traversons un vaste espace où ne se rencontrent plus que quelques blocs informes. Nous sommes ici sur l'emplacement du sanctuaire primitif, celui de la XII[e] dynastie ; c'est en cette partie du temple qu'ont été trouvées les plus anciennes traces de constructions au temple de Karnak.

La grande salle que l'on a appelée le promenoir de Thoutmosis (voir fig. 6) est peut-être l'ancienne salle d'audience de ce puissant souverain. Derrière elle, diverses constructions représentent les appartements du palais. On y a notamment retrouvé la « salle des ancêtres » sur les murs de laquelle le roi était représenté en adoration devant cinquante-sept de ses prédécesseurs. Cette salle est actuellement conservée à la Bibliothèque nationale de Paris.

Un autre appartement porte le nom de jardin botanique. Les murs en sont décorés de représentations d'animaux et surtout de plantes rapportés de Syrie à la suite d'une des campagnes des Égyptiens.

Une petite chapelle de Ramsès II adossée aux appartements de Thoutmosis III et un portail terminent de ce côté les constructions du grand temple d'Amon.

Il nous reste à parcourir rapidement les petits temples groupés alentour, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la grande enceinte.

Partant du grand pylône de l'entrée et faisant le tour de gauche

à droite, nous rencontrons tout d'abord les ruines de l'ancienne ville.

Les maisons étaient bâties en briques crues, avec parfois plusieurs étages superposés. Les fouilles dans ces ruines sont assez faciles, car

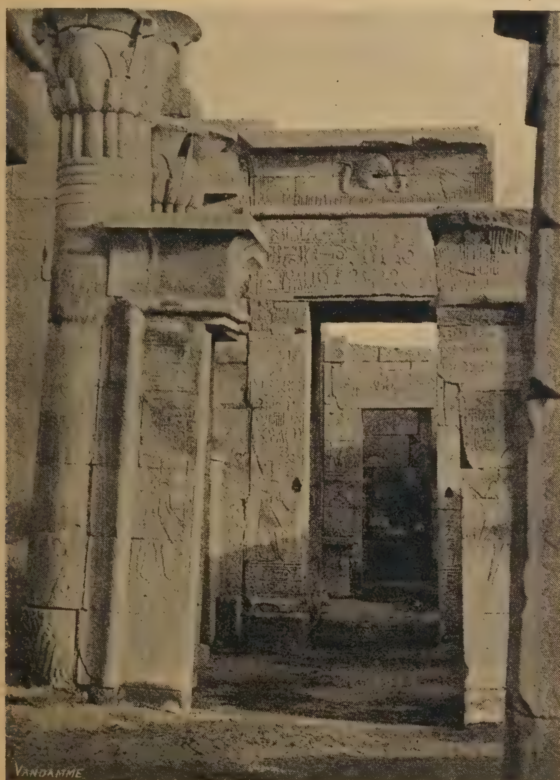


Fig. 8. ÉDIFICES AU NORD DU TEMPLE D'AMON.
Le temple de Ptah. — Vue intérieure.

les se font gratuitement par les Arabes qui viennent retirer la terre argée de nitre qui encombre les maisons. Ces déblais constituent excellent engrais que les fellahs répandent sur les terres.

Cet enlèvement de *sébak* ne se fait malheureusement jamais ns accident, l'insouciance des Arabes cause souvent des éboulements qui coûtent la vie à l'un ou l'autre des ouvriers.

Lorsque l'un d'eux est pris dans l'éboulement, il paraît que les camarades ne cherchent qu'à activer la mort du malheureux enfoui, en piétinant sur la terre éboulée. On m'a raconté que plusieurs fois on aurait pu sauver l'homme enseveli sans cette déplorable coutume.

L'ancienne ville dépassée, auprès d'une porte de l'enceinte, nous arrivons devant le joli temple de Ptah, entièrement déblayé assez récemment, grâce aux travaux de la salle hypostyle qui ont nécessité de sérieux mouvements de terres (fig. 8).

Il nous permet d'étudier une chose extrêmement intéressante : nous pouvons y voir selon quels principes les restaurations de monuments s'exécutaient parfois. Les Ptolémées rétablissant des temples de la XVIIIe dynastie se sont ingéniés à reproduire exactement le style de l'époque, dans les bas reliefs et les inscriptions. A certaines places ils ont poussé le souci archéologique si loin qu'ils ont imité les matelages du nom d'Amon, que l'on rencontre sur les monuments antérieurs au roi hérétique Aménophis IV. On a découvert également dans ce temple un certain nombre de stèles qui en constituent les archives.

De l'autre côté de la grande enceinte se trouvent les ruines du temple de Montou, malheureusement fort mutilées.

A l'angle ouest de la grande enceinte M. Legrain a déblayé un petit monument dédié au grand dieu des morts Osiris. On y a découvert dans la première salle une stèle en forme de fausse porte qui montre que le temple était bâti sur le modèle d'un tombeau (fig. 9 et 10).

Les constructions du côté du sud sont extrêmement importantes et demanderaient à être visitées très en détail. Mais il est préférable d'attendre les résultats des fouilles que M. Legrain exécute actuellement dans cette partie du temple, avant de décrire ce quartier de la ville de temples qu'est Karnak.

Déjà ces fouilles ont fait découvrir en janvier 1901 une merveilleuse statue du dieu Khonsou qui est certainement à classer parmi les chefs-d'œuvre de la sculpture égyptienne.

Franchissons maintenant le Nil pour aller visiter les monuments de la rive gauche et l'immense nécropole qui se cache dans la plaine et dans la montagne libyque.

Nous avons visité Karnak d'une façon suffisamment détaillée pour ne plus devoir étudier les temples de la rive gauche du Nil. Nous pourrons nous contenter d'un coup d'œil superficiel.

Le temple de Ramsès II, appelé Ramesseum, occupant à peu près le centre de la plaine, nous en escaladerons la salle hypostyle pour pouvoir de cet observatoire élevé nous orienter parmi les nombreux monuments qui frappent la vue de toutes parts.

Au dernier plan nous apercevons les temples de Medinet Habou



Fig. 9. CHAPELLE D'OSIRIS.
A l'angle nord-ouest de la grande enceinte.

qui, actuellement entièrement déblayés, constituent un des plus intéressants groupes de ruines de toute l'Égypte. Le déblayement et la restauration sont l'œuvre de M. Daressy, conservateur adjoint du Musée de Gizeh, qui a conduit ces travaux difficiles avec une habileté vraiment remarquable.

Nous rencontrons ensuite la colline de Deir el Medineh surmontée de constructions d'époque romaine ; vers le fond, le charmant petit temple ptolémaïque de Deir el Medineh encore actuellement entouré de son enceinte antique. La vallée qui s'ouvre derrière lui conduit aux tombes des reines.

Nous trouvant ici sur la plate-forme du Ramesseum, remarquons immédiatement les rigoles qui y sont ménagées pour drainer les eaux de pluie.

Depuis quelques années on se plaint en Égypte de la fréquence des pluies, comparativement à ce qu'elles étaient autrefois. Or, en examinant les couvertures des temples, on peut observer partout des dispositifs spéciaux destinés à recueillir les eaux et faire en sorte qu'elles ne s'écoulent pas le long des murs. La taille et l'inclinaison des pierres sont surtout intéressantes à observer à ce point de vue sur la plate-forme du temple de Gournah. Plusieurs temples ont même possédé de véritables gargouilles, aussi bien les temples ptolémaïques que ceux des premières dynasties. M. Barsanti a découvert à Saqqarah les gargouilles de la chapelle funéraire du roi Ounas de la Ve dynastie.



Fig. 10. LA STÈLE A L'INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE D'OSIRIS.

Il semble donc qu'il ait plu en Égypte autrefois comme maintenant.

Continuant notre examen du panorama, nous arrivons devant la colline de Cheikh-abd-el-Gournah entièrement criblée d'ouvertures de tombes.

Les peintures des murs de ces tombeaux sont d'une inestimable valeur pour reconstituer la vie thébaine au temps de sa splendeur. Telles représentations, comme celles de la tombe du gouverneur de Thèbes Rekhmara, sont plus précieuses pour nous que des pages d'annales. Elles nous permettent notamment, par leurs scènes d'apports de tributs, d'étudier les relations des Égyptiens avec les peuples voisins. Nous y admirons le talent extraordinaire des anciens artistes égyptiens à saisir la caractéristique des différentes

races. Le déblayement de ces tombeaux a été entrepris par M. Newberry, qui pendant mon séjour à Thèbes m'a offert dans la nécropole une amicale hospitalité, dont je ne saurais assez lui exprimer ma reconnaissance. Il a l'intention d'éditer les peintures de toutes les tombes, et la première publication qu'il vient de livrer au public nous fait espérer que la continuation de ces travaux sera comptée parmi les œuvres les plus importantes parues sur l'Égypte pharaonique.

Dans la plaine se trouve la maison d'un Arabe, bien connu de tous les touristes. C'est son frère qui découvrit les momies royales renfermées dans la cachette de Deir el Bahari. Il connaît la nécropole d'une façon parfaite et peut, s'il le veut bien et y trouve son profit, fournir aux fouilleurs des renseignements précieux. On racontait de lui cet hiver une histoire assez amusante. Aidé de deux complices, notre Arabe avait arrangé une tombe qu'il avait remplie d'inscriptions et de statuettes : le tout à l'adresse du principal marchand d'antiquités de Louxor. Une nuit, dans le plus grand mystère, se cachant soigneusement des gardes, on se rend ensemble dans la tombe, où le marchand émerveillé achète tout ce qu'il voit pour une somme importante de livres sterlings. Au bout d'un certain temps les amateurs démontrèrent au marchand qu'il avait été trompé et on parvint à faire rendre aux trop habiles associés une partie du prix de vente. Forcés de reprendre leurs marchandises ils cherchent maintenant à les écouler pièce par pièce, et dans mes tournées d'achat j'ai eu l'occasion d'en rencontrer plusieurs fois.

Sur notre droite, dans un renfoncement de la montagne, se trouve le temple de Deir el Bahari, et enfin, à l'extrémité du panorama, derrière les tombeaux de Gournah et de Drah-aboul-Neggah, s'ouvre dans la montagne l'étroite vallée qui conduit aux tombes royales de Biban el Molouk.

Nous nous contenterons de faire une rapide visite au curieux temple de Deir el Bahari, bâti sous les premiers souverains de la XVIII[e] dynastie.

Il est l'œuvre principalement de la grande reine Hatshepsitou, qui le fit établir, adossé à la montagne, bâti en plusieurs terrasses superposées. Ce monument merveilleux était, on peut le dire, presque entièrement inconnu avant les grands travaux de la société

anglaise Egypt Exploration Fund, qui le déblaya entièrement et en rétablit les parties principales.

Un des coins les plus curieux du temple est le portique nord de la seconde terrasse, où nous nous trouvons en présence de colonnes protodoriques rangées en portique venant se rattacher à angle droit à un vestibule supporté par des colonnes semblables (fig. 11).

L'impression, au premier abord, est celle d'un temple grec et s'il n'y avait pas sur les murs des peintures et des inscriptions dont la date ne peut laisser le moindre doute, on ne pourrait s'empêcher de retrouver, dans l'ensemble, des influences grecques très marquées. Et cependant, lorsque fut construit le temple, la Grèce était encore en pleine période mycénienne.

Ne peut-on se demander avec quelque apparence de vérité si les colonnes de Deir el Bahari n'ont pas inspiré les premiers architectes grecs, qui ont pu parcourir l'Égypte à partir du VIIe siècle et si ce n'est pas là qu'ils ont cherché les modèles de ce qu'on appelle le style dorique ?

Mais si les Égyptiens sont encore une fois les initiateurs de l'Occident, à ce point de vue, ils l'ont été également dans un ordre d'idées que l'on s'imagine être le résultat le plus récent de la science moderne.

Les bas-reliefs du temple sont tous extrêmement soignés comme facture et tous intéressants à l'un ou l'autre point de vue ; mais parmi eux la première place revient à ce que l'on appelle le mur de Pount. On place le pays de Pount sur la côte africaine, probablement entre Souakim et Massouah. Les Égyptiens, dès les plus anciennes époques, avaient entretenu avec ce pays des rapports constants. Vers le début de la XVIIIe dynastie, l'Égypte qui sortait d'une crise politique terrible, voulut rétablir ces rapports et une expédition partit de Thèbes ; après avoir rejoint la mer Rouge en traversant le désert, elle s'embarqua sur plusieurs navires. On arriva au pays de Pount, on fit des échanges avec les indigènes et de retour à Thèbes, avec une riche cargaison la reine Hatshepsitou fit représenter l'expédition sur les murs du temple.

Un des buts principaux était de rapporter des arbres à encens. Nous assistons à leur embarquement et nous les retrouvons plus tard plantés à Thèbes et devenus extrêmement vigoureux.

A un endroit des bas-reliefs, les artistes égyptiens ont représenté le pays de Pount tel qu'il était. Nous voyons que les Égyptiens avaient débarqué en un point de la côte où un fleuve se jetait dans la mer ; les huttes placées au bord du fleuve étaient bâties sur pilotis; on y accède au moyen d'échelles. La faune et la flore du pays sont indiquées et, dans l'eau notamment, nous voyons une série de poissons qui, étudiés par un naturaliste anglais, ont été identifiés avec des espèces encore actuellement vivantes dans la



Fig. 11. TEMPLE DE DEIR EL BAHARI.
Deuxième terrasse. — Portique nord et chapelle d'Anubis.

ner Rouge. Rappelons-nous le jardin botanique de Karnak et nous econnaîtrons que les Égyptiens, dans leurs expéditions militaires t commerciales, s'adjoignaient des savants et des artistes qui coiaient les plantes et les animaux découverts ou qui en rapportaient n Égypte des spécimens vivants, qu'ils s'efforçaient d'acclimater.

Un autre mur du temple est entièrement consacré à la naissance e la reine qui nous apparaît comme la fille du dieu Amon. Cerines des figures, comme par exemple celle de la reine mère hmès, peuvent être comptées parmi les plus remarquables productions de l'art égyptien.

Du temple de Deir el Bahari, un sentier franchissant la mon tagne conduit aux tombes des rois par une route plus courte que la vallée que nous avons signalée tantôt. Les tombes de la vallée des rois ont été décrites par tous et je ne m'attarderai pas à ce sujet ; je vous dirai seulement, aussi brièvement que possible comment s'y exécutent les fouilles.

Lorsqu'on a cru reconnaître, en un endroit quelconque de la vallée, qu'une tombe pourrait bien être cachée sous les éboulis de pierre, on conduit à la place ainsi choisie les équipes d'ouvriers. Elles se composent de quelques hommes armés de pioches, à fer extrêmement large, et d'un nombre assez grand de jeunes enfants de 7 à 15 ans, qui n'ont d'autre ustensile qu'une petite corbeille en paille tressée.

Les ouvriers attaquent les déblais et en remplissent les paniers que les enfants vont déverser quelques mètres plus loin, au milieu d'une poussière blanchâtre, qui aveugle et étouffe. Le travail extérieur n'est cependant pas très dur, mais, lorsque l'entrée dé couverte il faut remonter parfois 150 mètres de galeries obscures et surchauffées, on se demande comment il se peut que les ouvriers résistent à la tâche. D'autant plus que, pendant le carême des Arabes, le *Ramadan,* ils ne peuvent ni boire, ni manger, ni même fumer, du lever au coucher du soleil.

J'ai été plusieurs fois surpris de l'endurance des gamins, qui ne semblent pas s'apercevoir de la fatigue, et je me rappellerai toujours l'animation qui régnait à Karnak un jour où l'on venait de faire une importante découverte. Il était 4 heures de l'après midi, et les enfants qui travaillaient sans relâche depuis le matin chantaient en battant des mains ; ils couraient pour venir chercher plus vite les débris à emporter, tant la fièvre des découvertes s'était emparée d'eux.

Pendant mon séjour à Thèbes, j'ai eu la bonne fortune de pou voir entrer, avec M. Maspero, directeur du service des antiquités dans une tombe nouvellement découverte dans la vallée des rois.

Elle avait été, malheureusement, pillée, dans l'antiquité déjà par des voleurs : tout le couloir d'entrée était jonché de débris de vases.

Arrivés à une sorte de descente rapide, bordée dans sa parti

supérieure d'une banquette de pierre, les voleurs avaient placé en ordre régulier les blocs de pierre retirés de la tombe, afin d'éviter l'être pris par des éboulements. Dans une première chambre, les vases ayant contenu les offrandes étaient encore rangés en ordre le long du mur; plusieurs étaient brisés. Dans la chambre du sarcophage le désordre était à son comble ; les voleurs avaient fracuré le sarcophage de pierre, brûlé les cercueils et le mobilier unéraire. Le déblayement a permis de retrouver quelques menus objets perdus par les pillards. et, ce qui est peut-être plus imporant, les noms et titres des trois personnages qui avaient été placés lans cette tombe.

Nous avons ainsi parcouru ensemble une partie de l'Égypte ancienne; ce n'est là, évidemment, qu'une minime partie de mon voyage, mais je craindrais, en insistant davantage, de fatiguer 'attention bienveillante de mes auditeurs. Je m'arrête, en espérant que les rapides notes de voyage que je vous ai communiquées lonneront à plusieurs d'entre vous le désir d'aller, un jour, admier dans leur merveilleux cadre les monuments qui attesteront ncore dans les siècles les plus reculés l'extrême puissance de la ivilisation des anciens Égyptiens.

JEAN CAPART.





NOTICE

SUR LES

OBJETS EN BRONZ

DE L'AGE DU BRONZE

RENCONTRÉS DANS LES FOUILLES DE LA

STATION PALUSTRE DE DENTERGHEM

PRÉLIMINAIRES

OUS nous proposons dans cette notice de fa connaître les objets en bronze, de l'âge bronze, qui ont été recueillis dans la palafi de Denterghem.

La découverte de cette station palustre d de 1899.

Le ruisseau le *Peperlabeke* descend des collines de Pitthem de Thielt. Il se jette dans la vieille Mandel, sur le territoire de commune de Denterghem.

M. Coucke, échevin à Denterghem, possédait au bord de ce r seau un petit bois marécageux, qu'il a converti en pâturage ;

le faisant drainer, il y exhuma quelques dents de ruminants et une petite pierre ronde, percée d'un trou, qui paraissait se rapporter à l'époque belgo-romaine.

Ces dents se voient dans les stations lacustres de la Suisse : nous en avons observé de semblables au musée de Lucerne.

La petite pierre ronde était probablement une fusaïole : elle peut avoir servi aussi de poids de filet.

Les fouilles que nous avons entreprises au nom et avec le généreux concours de la Société d'Archéologie de Bruxelles amenèrent la découverte de la palafitte.

On aura une idée sommaire des travaux et des trouvailles en jetant un coup d'œil sur le plan de la prairie où nous avons opéré les fouilles (pl. VII).

Sous A B C D on aperçoit la première tranchée que nous avons ouverte.

L'emplacement A B E F est le seul où nous ayons trouvé les pilotis encore debout.

Sous la couche supérieure, dans laquelle croissaient autrefois le aillis et les plantes marécageuses, nous étions engagés dans les alluvions modernes du ruisseau.

Ces alluvions recouvraient la tourbe, qui reposait sur le fond du narais, sur l'argile bleue, et qui renfermait la couche archéoogique de la station palustre, à une profondeur de deux à trois nètres.

Il y avait plusieurs rangées de pieux en bois de chêne ; une listance de $1^{m}20$ séparait les rangées, et il y avait souvent un interalle de 1 mètre entre les pilotis d'une même rangée. Deux ou rois pieux se trouvaient parfois réunis au même endroit.

La dernière rangée E F est encore visible actuellement. Il y a ne particularité à noter : le goulot d'un vase belgo-romain se oyait engagé et retenu dans l'interstice de deux pilotis.

Les pieux étaient enfoncés dans l'argile sur une longueur d'envion 75 centimètres.

Nous avons découvert aussi des débris du plancher et beaucoup e poutrelles en bois de sapin et de hêtre, provenant des huttes levées sur le plancher qui ne paraît pas avoir été plus large que la ranchée que nous avons creusée.

Signalons les pièces qui ont été envoyées, en dépôt provisoire, a
Musée du Cinquantenaire.

« Les pieux les mieux conservés mesuraient encore $2^{m}20$ d
longueur ; ils étaient de forme carrée. L'extrémité inférieure ava
été taillée en pointe à l'aide d'un outil en métal. On a retrouv
également des poutres de 3 mètres de longueur avec entaille
destinées à être placées horizontalement et sur lesquelles reposa
le plancher, ainsi que des planches de 4 mètres 10 de longueur, d
30 centimètres de largeur et de 6 centimètres d'épaisseur, parfa
tement sciées et percées de larges trous faits avec une tarière e
métal [1] ».

A Denterghem on peut voir encore des pieux non dégrossis q
paraissent avoir été appointés au feu.

La couche archéologique renfermait les objets les plus diver
depuis l'outillage néolithique jusqu'à des instruments et de la pot
rie en usage au moyen âge.

L'espace E F C D, également fouillé, ne contenait plus de pilot
encore debout : mais la couche archéologique a fourni les mêm
antiquités.

Nous avons ouvert une seconde tranchée B G H I. Vers l'endro
J nous avons dégagé un tronçon d'un gros chêne qui servait prob
blement de soutien à un pont destiné à relier les habitations palafi
tiques à la terre ferme.

Le niveau L est en effet plus élevé que la prairie.

Nous n'avons plus rencontré de pilotis debout, mais des arbre
notamment des tilleuls, renversés dans le marais, des pièces d
bois, des débris de pieux et de poutrelles épars dans la tourbe.

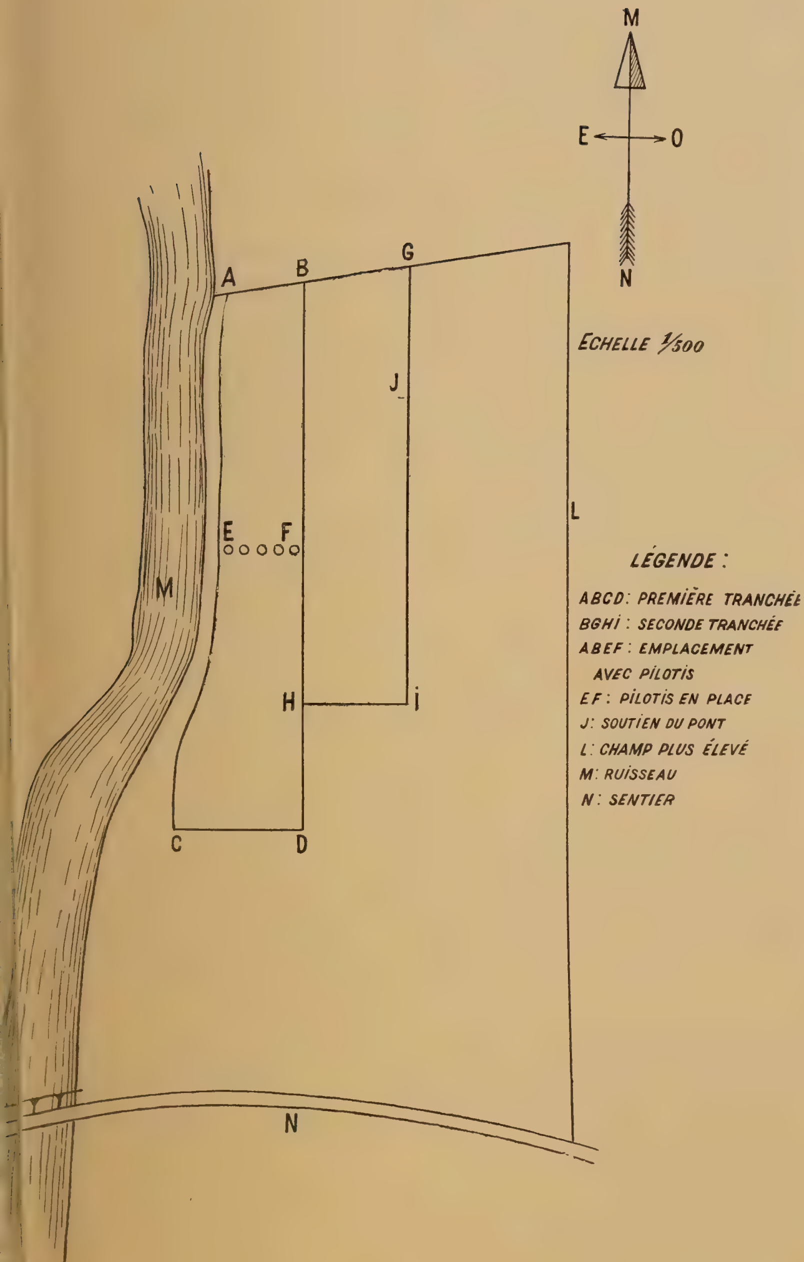
La couche archéologique n'était pas moins riche en vestiges d
différentes époques et en ossements de divers animaux.

C'est aussi dans cette tranchée que nous avons découvert la pl
part des objets de bronze que nous allons décrire dans cette notic

La palafitte de Denterghem n'est point identique aux statio
lacustres de la Suisse.

Dans l'Europe centrale on distingue nettement et on détermi

[1] Note de M. le baron de Loë. Nous le prions d'agréer ici l'hommage de no
gratitude pour le précieux concours qu'il apporte à nos études et à nos rech
ches.



Station palustre de Denterghem. — Plan des fouilles.

avec exactitude les stations néolithiques, les stations où domine le bronze et les stations de la période de Hallstatt.

La palafitte de Denterghem renferme des vestiges de toutes les époques, mais elle ne peut rivaliser en étendue avec les stations de la Suisse.

Elle ressemble étonnamment aux *crannoges* de l'Irlande et de l'Écosse.

Nous croyons pouvoir démontrer cette assertion en signalant trois caractères d'analogie frappante.

Les crannoges semblent pour la plupart remonter au premier âge du fer. C'est l'opinion de M. Munro [1]. C'est l'outillage en fer qui domine dans les trouvailles. Les habitants du marais de Denterghem ont connu et pratiqué l'industrie du fer ; les minerais, le moule et les scories que nous avons amenés au jour en témoignent.

Plusieurs crannoges fournissent cependant aussi des instruments de l'âge de la pierre polie et des ornements en bronze, tout comme la palafitte de Denterghem.

L'existence de certains crannoges s'est perpétuée jusqu'au moyen âge. Des documents en mentionnent les derniers vestiges en 1664 [2]. Nous trouvons à Denterghem des vases en poterie sonore « et jusqu'à des cruches couvertes extérieurement d'un vernis plombifère vert, brun ou jaune et qui ne sont peut-être pas antérieures au XIV[e] ou XV[e] siècle » [3].

Cette station de l'antique territoire des Morins représente un genre intermédiaire entre les crannoges et les stations lacustres de l'Europe méridionale ; elle dérive plus directement des stations lacustres que les crannoges par ses instruments en silex, son outillage en os et en bois de cerf.

[1] R. MUNRO. *The Lake-Dwellings of Europe*. London 1890. « Whatever explanation may be forthcoming as to the prevalence of prehistoric relics on these crannogs, there is no possibility of denying that the vast majority of them were not only inhabited, but constructed during the Iron Age. » P. 489.

[2] MUNRO. *Op. citat.*, p. 486.

[3] Note de M. le baron de Loë.

OBJETS DE BRONZE [1]

Bracelet.

M. Gross [2] ne signale aucun bracelet qui affecte la forme du br celet plein et pénannulaire que nous avons recueilli (pl. VII fig. 1).

L'ouverture mesure 42 millimètres et le plus grand diamèt environ 73 millimètres.

Nous croyons que ce bracelet a été coulé ; il est orné à certai endroits de lignes pointillées.

Les stations lacustres ont fourni une grande quantité de brac lets; ils présentent une grande variété de types, de dimensions et formes ; le plus souvent ils sont ornementés de stries ; les bouts terminent tantôt par de petites plaques, tantôt par une anse d'u côté, un crochet de l'autre.

Le bracelet de Denterghem n'offre pas ces particularités et d fère encore des nombreux bracelets figurés dans les ouvrages Gross et de Munro parce qu'il est d'une forme plutôt elliptiq que ronde.

Il ne ressemble non plus en aucune façon au bracelet trou dans la cachette de Jemeppe-sur-Sambre [3].

M. Evans décrit beaucoup de bracelets ouverts trouvés dans Grande-Bretagne [4]. Aucun n'est identique à celui de Dent ghem.

[1] Tous ces objets ont été dessinés grandeur réelle, sauf le bracelet qui a quelque peu réduit.

[2] VICTOR GROSS. *Les Protohelvètes* Berlin 1883.

[3] A. DE LOË. *Quelles sont les découvertes relatives à l'Age du Bronze et au mier Age du Fer faites jusqu'ici en Belgique, etc...* Bruxelles 1891.

[4] J. EVANS. *L'Age du Bronze (trad. de W. Battier).* Paris 1882. L'édi anglaise est épuisée. « Cette forme de bracelet pénannulaire très simpl trouve dans le monde entier, et a été nécessairement adoptée partout où devenu la mode de porter au bras un fil métallique épais. Elle était comm chez les anciens Assyriens, et le British Museum possède plusieurs bracelet bronze de cette forme qui proviennent de Tel Sifr, dans la Babylonie m dionale ». (P. 413.)



Fig. 1.



Fig. 2.

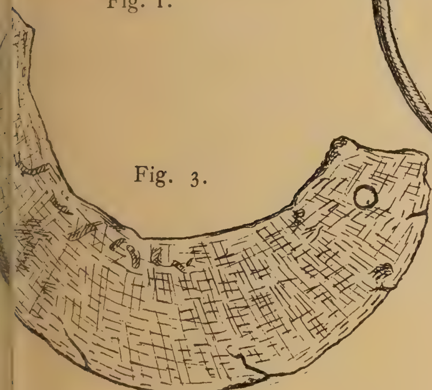


Fig. 3.

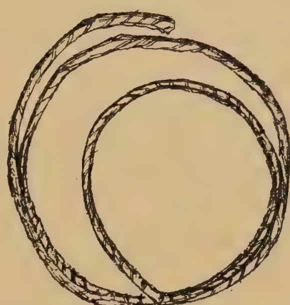


Fig. 5.

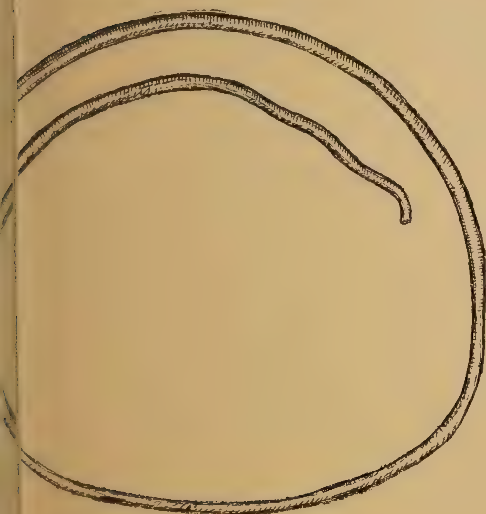


Fig. 4.



Fig. 6



Fig. 7.

…bjets en bronze, de l'âge du bronze, de la station palustre de Denterghem.
Dessins de M. le baron A. de Loë.

Il nous a été donné cependant de comparer le bracelet de Denterghem avec des bracelets lacustres et de rencontrer des formes identiques.

Depuis deux ans est ouvert, à Zurich, le Musée national de la Suisse.

Que de richesses sont accumulées dans la première salle qui abrite les antiquités lacustres, les beaux instruments de l'âge de la pierre polie, les belles découvertes des premiers âges métalliques !

Certaines vitrines contiennent les outils et les poteries, les armes et les ornements qui ont été amenés au jour dans une même station.

La vitrine 26, qui renferme les trouvailles de la riche station de Wollishofen près de Zurich, contient un bracelet de forme identique à celui de Denterghem [1]. M. Heierli ne donne pas la gravure de ce bracelet dans sa description de la palafitte de Wollishofen [2].

Contre le mur, du côté de la gare, on a aménagé quelques vitrines dans lesquelles les découvertes des lacs de la Suisse occidentale sont rangées par catégories.

On peut étudier successivement les haches, les couteaux, les rasoirs, les hameçons, les pointes de lance et de flèche, les épées, les umbos de boucliers, les épingles, les anneaux, les pendeloques et les bracelets en bronze.

Dans la vitrine 23 nous avons pu observer un spécimen analogue au bracelet de Denterghem [3].

Au Musée de Berne on peut étudier aussi de riches collections d'antiquités lacustres; la vitrine 17 contient deux bracelets semblables au nôtre [4]; ils proviennent de la station d'Estavayer.

Dans la vitrine 25 nous avons observé encore le même bracelet, trouvé dans une sépulture de l'âge du bronze à Sierre [5].

Comment le bracelet a-t-il été décoré de lignes pointillées ?

On peut tracer des dessins sur le bronze à l'aide d'un stylet en

[1] N° 1350.

[2] *Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Band* XXII. *Heft 1.* Zürich 1886.

[3] N° 30 de la planchette 31.

[4] N°s 8587, 8594.

[5] N° 18963.

bronze. Un archéologue de Copenhague en a fait l'expérience [1].

M. Gross [2] estime cependant que ces ornements ont été coulés dans le moule, parce qu'il était évidemment plus facile de tracer des dessins sur une matière molle, sur la cire ou l'argile, que sur le métal.

Pendeloque.

Nous croyons que la pendeloque de Denterghem est un spécimen unique.

On a souvent confondu les pendeloques et les rasoirs [3]; la plaque de Denterghem ne s'écarte pas de la forme de la plupart des rasoirs en bronze, mais elle s'en distingue parce qu'elle n'a ni dos ni tranchant.

Cette amulette, munie d'un trou de suspension, présente la forme d'un croissant. L'ouverture entre les deux extrémités mesure 41 millimètres et la plaque présente vers le milieu une largeur de 2 centimètres (pl. VIII, fig. 3).

Les auteurs renoncent à décrire les formes variées des pendeloques; cependant les amulettes coulées en forme de croissant sont les plus nombreuses; elles diffèrent de l'amulette de Denterghem parce qu'elles sont pourvues, au milieu du croissant, d'une tige terminée par un anneau de suspension; ce spécimen revient dans les trouvailles de plusieurs stations, comme on peut s'en convaincre aux musées de Zurich et de Berne.

Cette forme de croissant se rapporte-t-elle aux images en argile de la lune, dont les lacustres décoraient leurs habitations ?

On les considère comme des emblèmes religieux, parce que la vénération de la lune remonte à la plus haute antiquité [4].

Il est possible que cette pendeloque en forme de croissant ait servi à la fois de parure et de talisman.

[1] Sophus Müller. *Nordische Altertumskunde*. Strassburg 1897-98, I, p. 284

[2] V. Gross. *Op citat.*, p 73.

[3] V. Gross. *Op. citat.*, p. 49.

[4] J. Staub. *Die Pfahlbauten in den Schweizerseen*. Zürich 1864, p. 49.

Ornements en spirale.

On voit, dans les musées, certaines parures dont les ar-héologues ne peuvent avec certitude indiquer la destination. L'ornement en spirale que nous avons recueilli paraît être un objet de cette nature. Il offre deux particularités à noter : il st constitué d'un fil tors, et ce fil est enroulé sur lui-même de açon à former trois tours de spire. Il a un diamètre de 40 milli-nètres.

La vitrine 26 du musée de Zurich contient un fil tors ayant ervi de pendant d'oreille, recueilli dans la station de Wollis-ofen.

Un autre fil tors, dont l'usage n'est pas indiqué, provient de la nême station et se voit dans la même vitrine.

M. Heierli, dans sa notice, ne décrit pas les anneaux qui ont té amenés au jour dans la station de Wollishofen. Il se contente e mentionner qu'il y a des anneaux massifs, des anneaux creux et es anneaux en fil tordu [1].

Des pendants d'oreilles en fils tors, trouvailles de la station de Iœringen, se voient dans la vitrine 29.

D'autres pendants en fil tors sont réunis dans la vitrine 23.

Nous avons observé une parure en fil tordu au musée de Berne [2]: lle provient de la station de Montillier.

La salle des bronzes du British Museum possède une belle col-ection d'anneaux et de bracelets : nous y avons remarqué deux racelets en fils tors [3].

M. J. Evans nous fait connaître un grand nombre de colliers niculaires tordus, trouvés en Angleterre et en Irlande [4].

En 1846 on a trouvé au hameau d'Elzen, commune de Markelo, ıns la province d'Overijssel, en Neerlande, un bracelet de l'âge u bronze en fil tordu [5].

[1] J. Heierli. *Der Pfahlbau Wollishofen (Mittheil. der Antiq. Gesellsch. in irich, Band XXII, Heft 1).* Zurich 1886, p. 21.

[2] Vitrine 18, nº 9385.

[3] Vitrine D.

[4] J. Evans, *Op. citat.*, chapitre XVIII.

[5] W. Pleyte. *Nederlandsche Oudheden. Overijssel.* Leiden 1885.

Les trouvailles de l'âge du bronze contiennent un grand nomb
d'ornements en spirale.

Nous avons recueilli à Denterghem un fil de bronze en spira
dont nous ne pouvons déterminer l'usage. Il a peut-être servi
pendant d'oreille (pl. VIII, fig. 5).

La cachette de Jemeppe-sur-Sambre contenait quatre fragme
de spirale en bronze.

On connaît les célèbres tombes danoises du premier âge
bronze. Les squelettes étaient couchés dans des cercueils de chê
avec leurs vêtements, leurs armes et leurs parures en or et
bronze ; « de beaux bracelets en spirale entouraient les bras et
fines bagues de la même forme ornaient les doigts » [1].

M. Gross donne la gravure d'une double spirale en bronze, p
venant de la station de Corcelettes [2].

Un beau bracelet en spirale a été recueilli dans la station d'U
ter-Uhldingen, sur le lac de Constance [3].

Un ornement en spirale a été découvert dans le crannoge
lac Lochspouts en Écosse [4].

Nous avons remarqué plusieurs bagues en spirale au Brit
Museum.

Voici en quels termes M. J. Evans parle d'ornements analog
au fil tors de Denterghem, qui ont le même nombre de spires e
même diamètre :

« Quelques ornements en bronze, que l'on a consid
comme des bagues, ont été trouvés de temps à autre, avec d
tres objets du même métal, tels que des bracelets, des
ques, etc.

» La figure 488 représente un de ces bijoux, qui a été trouvé a
les bracelets et les palstaves de la forêt de Woolmer, comt
Hants... Il est fait d'un petit barreau de métal carré, à b
cylindriques, tordu comme les torques ordinaires et roulé en
rale. Avec cette bague il y en avait une autre en bronze tord
du même genre, mais avec une spire seulement. Je ne sais si
bagues n'étaient pas plutôt des sortes de perles servant d'orneme

1 Sophus Muller. *Op. citat.*, I, 254.
2 V. Gross. *Op. citat.*, pl. XXIII, nr 12.
3 R. Munro. *Op. citat.*, p. 143.
4 *Ibid.*, p. 423.

Rappelons-nous que trois anneaux en spirale, du même genre, mais unis et ayant chacun environ quatre spires, ont été trouvés aux bouts du torques découvert à Hollingbury Hill, comté de Sussex. Ils étaient beaucoup trop grands pour s'adapter au torque et furent regardés comme destinés à attacher les vêtements d'une façon ou d'une autre...[1] ».

M. A. de Loë estime que le fil tors de Denterghem était un ornement de tempe, porté à la façon des spirales d'or que les paysannes néerlandaises se fixent aux tempes ou une parure semblable à celle dont les femmes du Midi s'ornent fréquemment le front, ou qu'elles s'attachent près des oreilles.

L'épingle.

Les épingles en bronze sont les objets de parure que l'on rencontre le plus fréquemment dans les stations lacustres; les stations de la Suisse en ont fourni plus de dix mille.

Elles affectent les formes les plus variées, et il est probable que les femmes les piquaient en éventail derrière la tête, dans les tresses de leur chevelure. Elles servaient aussi à attacher les vêtements[2].

Nous avons recueilli une seule épingle dans la station de Denterghem.

Elle est à tête plate et la tige a une longueur de 11 centimètres (pl. VIII, fig. 7).

On observe quelques légères dépressions sur la tête ; nous ignorons si elles sont causées par l'usure ou si ce pointillage est quelque motif d'ornementation.

M. Gross ne donne la gravure d'aucune épingle à tête plate. M. Munro[3] mentionne deux épingles à tête plate : l'une provient de la station de Peschiera, dans le lac de la Garde ; l'autre d'une station du lac de Starnberg, en Bavière.

Les tombeaux du dernier âge du bronze en Danemark ont

[1] J. Evans. *Opus citat.*, p. 422.
[2] J. Evans, *op. cit.*, p. 330.
[3] R. Munro. *Op. laud.*, p. 155 et 223.

fourni aussi des épingles à tête plate. M. Sophus Müller [1] estim
qu'elles n'ont pas été coulées dans les pays scandinaves; il le
croit importées du nord de l'Italie ou de l'Europe centrale.

Il y a des centaines d'épingles en bronze au musée de Zurich
nous en avons noté cinq qui, pour la forme, sont identiques à cell
de Denterghem [2].

Une épingle analogue provient de la station d'Estavayer et es
conservée au Musée de Berne [3].

« Parmi les nombreux restes du passé, découverts dans l
caverne de Heathery Burn, comté de Durham, il y avait un gran
nombre d'épingles en bronze. M. Greenwell en a onze à tête plate
dont la longueur varie de 75 à 140 millimètres. Toutes proviennen
de cette caverne... [4] ». Elles étaient associées à des armes et
des instruments en bronze, et on peut les attribuer à l'âge d
bronze.

Anneau.

Nous avons recueilli aussi un petit anneau en bronze (pl. VIII
fig. 6).

Il y a, dans le *Jardin du glacier* à Lucerne, une vitrine dan
laquelle M. Keller a restitué en miniature les stations lacustres d
la Suisse; dans la même vitrine on peut voir des fils de bronz
recourbés, sur lesquels sont glissés de petits anneaux.

Ces anneaux se remarquent souvent dans les combinaison
d'anneaux et de fils de bronze, que les lacustres utilisaient comm
pendants d'oreille, colliers et pendeloques ; nous avons obser
plusieurs parures de cette espèce au Musée de Berne; elles prove
naient de la station de Mœringen [5].

On a retiré aussi quantité de ces petits anneaux de la station d
Wollishofen; ils servaient à orner des couteaux, des crochets, de
amulettes, des fibules et des épingles ; ils faisaient partie de petite
chaînes suspendues à certaines épingles.

[1] S. Müller. *Nordische Altertumskunde*, I, 414.
[2] Vitrine 21, planchette 53, et vitrine 19, planchette 54.
[3] Vitrine 17, n° 8726.
[4] J. Evans. *Op. cit.*, p. 330.
[5] Vitrine 16, n°s 7300, 7324, etc.

M. Heierli a observé un anneau en bronze tordu, sur lequel étaient introduits quelques petits anneaux [1].

M. Desor désigne ces combinaisons sous le nom de porte-monnaie lacustres ; on connaît l'opinion de plusieurs archéologues, qui regardent ces petits anneaux comme la monnaie des temps préhistoriques.

Un petit anneau en bronze analogue à celui de Denterghem a été trouvé dans la fameuse station de La Tène près de Marin, dans le lac de Neuchâtel.

M. Keller dit qu'il en ignore l'usage [2] ; c'est parce que, comme celui de Denterghem, il constitue une trouvaille isolée.



Il serait prématuré de déduire des conclusions de la découverte de ces objets parce que les fouilles ne sont pas encore terminées et que nous n'avons pas encore découvert les tombes où les habitants de la palafitte ont été ensevelis.

Nous avons le ferme espoir de les trouver parce qu'un vieux terrier signale un cimetière païen, situé à proximité de la palafitte ; le champ indiqué ne contient pas de vestiges de sépultures, mais il est possible que le renseignement écrit et la tradition orale ne mentionnent pas l'emplacement exact de ce cimetière antique.

La petite tribu qui occupait l'estuaire du ruisseau avait un outillage néolithique. Elle possédait les rares ornements en bronze que les fouilles ont amenés au jour : ce sont, à notre connaissance, les seuls objets de cette nature qu'on ait exhumés jusqu'ici dans la Flandre occidentale.

Ils n'ont pas été fabriqués sur place ; nous n'avons pas recueilli de moules dans lesquels ces bronzes auraient été coulés ; ce sont des bronzes d'importation, dus au commerce.

Il est intéressant de constater que ces objets ont un air de parenté avec tous les bronzes de l'Europe et, avant tout, avec

[1] J. Heierli, notice citée p. 22 et table I, fig. 24.

[2] Ferdinand Keller. *Pfahlbauten. Sechster Bericht (Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich.* Band XV, H. 7). Zürich 1866, p. 294.

les bronzes lacustres de la Suisse, de la Savoie et du Nord d l'Italie.

Ne peut-on pas en conclure que des rapports commerciaux or relié les peuplades celtiques de notre sol avec les tribus de la Gaul et du Nord de l'Italie ?

Nous avons cru utile de décrire ces bronzes pour fournir u élément de plus, quelque petit qu'il soit, à l'archéologie préhisto rique comparée des peuples aryens, qui attend toujours son Bop et son Brugmann.

J. Claerhout.





LES BOITES EN CUIVRE

DITES

TABATIÈRES HOLLANDAISES [1]

I

ON rencontre en grand nombre, chez les antiquaires de Belgique, de Hollande et de certaines parties de l'Allemagne, spécialement dans la région du Rhin et de la Bavière, des boîtes en cuivre rouge ou jaune, ou formées à la fois de lames de cuivre et de laiton, et que l'on considère généralement comme étant des tabatières hollandaises.

Ces boîtes affectent des formes variées ; les plus anciennes sont le plus souvent ovales, octogonales, hexagonales ; puis elles deviennent oblongues ; plus tard encore elles sont rectangulaires avec des coins à peine arrondis.

Nous ne parlerons que pour mémoire de certaines formes extraordinaires et accidentelles ; c'est ainsi que notre exposition en renfermait une, affectant la forme d'un livre (n° 48).

D'ordinaire elles ont environ 15 centimètres de longueur ; les boîtes hexagonales ou rectangulaires ont 6 à 9 centimètres de largeur et les boîtes oblongues environ 4 1/2 centimètres.

1. Voir, outre le catalogue de notre exposition de février 1901, celui de l'exposition nationale de 1880, sous les numéros 2179 à 2197, 2639 et 2640.

Elles attirent par leurs sujets variés, les uns exécutés avec finess
les autres dessinés grossièrement et présentés avec une naïve
étrange, autant qu'elles piquent la curiosité par leurs inscriptio
souvent pleines de saveur.

A en juger par leur ornementation, ces boîtes ne sont pas bi
anciennes. Un bon nombre, assez sobrement décorées de r
ceaux de feuillage, trahissent l'art de la fin du XVIIe siècle
du commencement du XVIIIe. Puis viennent les sujets compliqu
et les architectures aux contours gracieux et fantaisistes de l'ép
que Louis XV ou du style rocaille. Puis encore des compositio
plus sèches, plus raides, presque dénuées d'ornementation, de
fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe, époque où l
fabrication a cessé.

Les plus anciennes sont presque toujours gravées ; on en a f
aussi à l'estampage, surtout dans la seconde partie du XVIIIe sièc

Le sujet, simple ou à plusieurs compartiments, se développe
le couvercle et le revers de la boîte ; parfois l'intérieur aussi
gravé.

D'autres fois le couvercle est formé d'une feuille de me
dans laquelle les sujets sont découpés, pour être appliqués ensu
sur un fond uni ; ou bien le sujet se détache en cuivre rouge su
laiton, ou réciproquement.

Il arrive que le couvercle se compose de lamelles super
sées, dont chacune glisse dans une rainure et s'enlève comme
tiroir, recouvrant à son tour une autre lame de métal gravé : c
ce que l'on pourrait appeler des boîtes à surprise.

Si les boîtes sont gravées, leurs parois latérales sont tan
nues, tantôt ornées de sujets de chasse, des douze apôtres,
rinceaux de feuillages et d'échiquiers, de paniers fleuris, de p
verbes, d'inscriptions rappelant le nom ou les occupations
propriétaire de l'objet, et le plus souvent sans rapport avec
sujets et les inscriptions du couvercle et du revers.

Les côtés des boîtes estampées sont généralement dépour
d'ornementation.

Toutes ces boîtes constituent des monuments pour l'étude
mœurs, des idées et parfois de l'histoire.

Nous pourrions les ranger d'après leurs sujets en quelques c
gories distinctes. La plupart représentent des scènes religieu

ou bien des sujets historiques, ou encore des allégories. Sur beaucoup on voit des scènes galantes, qui forment la réplique des bergeries Louis XV, avec la grâce élégante et mièvre desquelles elles n'ont d'ailleurs rien de commun. D'autres ont rapport aux occupations journalières de l'existence hollandaise, et rappellent des incidents du labourage, la chasse, la pêche en mer, des scènes d'auberge, des calendriers, etc.

Il en est qui présentent un texte religieux ou moral, sous la forme plus piquante d'un rébus ; parfois les dessins ont la portée de véritables caricatures.

Les propriétaires de ces objets aimaient sans doute à les faire passer de mains en mains, afin de provoquer les réflexions et les propos de leur entourage.

La vulgarité de la matière qui les compose indique bien qu'ils avaient une affectation populaire et plébéienne. Les gens riches employaient aux mêmes usages des objets plus précieux ; telle la boîte en argent exposée par M. G. Cumont (n° 85).

Nous avons appelé ces boîtes des tabatières hollandaises. Pourquoi des tabatières ? Pourquoi sont-elles hollandaises ? Quelques-unes ont pu servir à d'autres usages qu'à contenir du tabac à fumer ou à priser ; par exemple à renfermer de l'amadou, avec le briquet et le silex nécessaires pour l'allumer. M. le baron d'Anethan appelle l'une des boîtes qu'il expose une aumônière, destinée à être suspendue à la ceinture (n° 47).

A cause de leur similitude de forme et d'aspect, nous les confondrons toutes dans une même étude.

D'ailleurs, à défaut de données authentiques et bien certaines, nous invoquerons, pour déterminer la destination de la plupart d'entre elles, la tradition admise chez les marchands d'antiquités et qui en fait des tabatières. Et nous remarquons précisément, parmi celles qui font partie de notre exposition, des particularités qui prouvent que tel était, en effet, leur emploi.

L'une de ces boîtes[1] porte à l'intérieur un œillet ou une patte en métal, soudée au couvercle et qui a servi à recevoir certain os de lièvre que les campagnards, de nos jours encore, ne manquent pas de mettre de côté, aux repas, pour leur servir de débourre-

[1] N° 146. M. Hermant en possède deux autres qui conservent le même œillet intact.

pipe. D'autres portent la trace manifeste d'une soudure du mêı genre [1].

Il y en a, quoiqu'elles soient assez rares, qui font allusion l'usage auquel elles sont destinées ; nous en exposons une qui mentionne dans les termes suivants (n° 151) :

. . . . . . *Veel liever sou ik rusten* . . . . .
En drinken een glas wyn, of rook een pyp toebak.

Une autre porte sur l'un des côtés : « *Vivat de beste taba rooker* » (n° 29). A remarquer : *tabakrooker,* qui indique l'eı ploi du tabac *à fumer.*

Sur une autre encore (n° 31), datée de 1811, on lit :

Voor eenen goeden vriend daar staat mijn doos voor open ;
Maar niet voor alleman die op den bedel loopen.

(Ma boîte est ouverte pour un bon ami, mais pas pour le premi mendiant venu.)

L'allusion est très claire.

Enfin nous mentionnerons une boîte décrite ci-après et qui repı sente sur l'une de ses faces un arrivage de tabac.

L'époque de leur fabrication, accusée par leur style, est d'ailleu celle où l'usage du tabac est devenu général.

Boîtes hollandaises, avons-nous dit, d'accord avec la même tı dition. Nous nous souvenons même qu'un marchand les appel plus spécialement des boîtes frisonnes.

A voir la plupart d'entre elles, il est évident que, par l'esprit la composition, les sujets qu'elles reproduisent, et surtout la lang de leurs inscriptions, elles sont d'origine hollandaise. Si elles s religieuses, sujets et inscriptions sont bien imprégnés de l'esı protestant qui régnait dans les Provinces-Unies. Sont-elles his riques, elles font allusion au commerce hollandais, reproduis des vues de villes hollandaises, ou dépeignent des faits de gue qui se sont passés en Hollande, ou des événements étrangers ont dû avoir du retentissement dans les Provinces-Unies. Beaucc portent les armoiries de villes hollandaises, telles que Amsterda Utrecht, Rotterdam et autres.

Cela ne veut pas dire que l'on n'en ait jamais fabriqué ailleuı

[1] Voir le n° 159, et une boîte de M. d'Anethan.

ous verrons, au contraire, qu'il y avait tout au moins un centre de abrication en Westphalie, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle; nais ses produits dérivent manifestement de la fabrication hollanlaise.

Nous avons signalé les inscriptions, qui rendent ces boîtes si ntéressantes et, en quelque sorte, si vivantes. Nous entendons arler, non des simples légendes indicatives des sujets, mais de celles qui ont pour but de commenter ceux-ci, ou de les compléter ; tour à tour nobles et le plus souvent en vers, s'il s'agit de ujets religieux ou historiques ; plaisantes ou piquantes, avec les ujets familiers ou galants ; simples ou naïves, quand elles concernent la vie pastorale. Souvent aussi ce sont des proverbes et les sentences, bien dans le ton de la sagesse bourgeoise qui était ropre aux concitoyens de Jacob Cats.

Les mêmes inscriptions se retrouvent fréquemment sur les pa-ois des boîtes :

Wie leeft er nu ter tyt
Die het wel gaat onbenyt.

(Qui, en ce temps, peut prospérer sans exciter l'envie ?)

Een valsche tong is wonder fel
Het doet geen mensch wel.

(Une mauvaise langue est étonnamment cruelle ; personne ne eut bien faire.)

Verlaat de werelt. (Quittez le monde.)
Recht door zee (A travers la mer), pour les marins.
Ik bou mijn lant met groot verstant. (Je cultive ma terre ec intelligence), pour les campagnards.

Parfois ce sont des rébus qui courent le long des côtés de la boîte ı s'interposent dans la décoration de ses faces. Il y en a deux qui rencontrent souvent :

Een trouw hert *is een* kroon *der werelt.*
Vat *den* tijd *en* leer *de* wereld *kenne.*

(Les mots soulignés sont remplacés par des équivalents figurés.)

Il y a aussi des textes entiers qui sont interprétés sous forme rébus et servent de sujet décoratif.

Cela est bien dans l'esprit du temps, qui se complaisait dans sortes de problèmes (le goût n'en est d'ailleurs point perdu), et céramique, la gravure imprimée en fournissent de nombre exemples.

II

Nous donnerons la description de quelques boîtes, dont la p part ont figuré à l'exposition de février dernier.

A. Boites a sujets religieux

Elles se rencontrent très fréquemment. Les sujets sont presq toujours tirés de l'Ancien Testament, très rarement de la vie Christ.

Voici une boîte octogonale, en cuivre jaune, dont le couver et le revers sont formés d'une lame travaillée à jour, curieusem déchiquetée et appliquée sur une lame de fond (n° 3 du catalogue Elle représente en gravure des scènes de la Bible, expliquées des légendes qui renvoient à des passages de la Genèse : le Sacri d'Abraham ; Abraham chassant Ismaël ; un fils promis à Abraha Cham se moquant de son père.

On remarquera que l'ordre de la composition est à l'inverse l'ordre chronologique des événements. Les bords sont déco d'élégants rinceaux et d'échiquiers encadrant deux vers à s didactique :

Zegt niemand û geheim of û geheim gedachte
Dat hede is û vriend zal morge û verachten.

(Ne dites à personne votre secret ou votre pensée intime ; v ami d'aujourd'hui vous détestera demain.)

[1] M. Van Goidsenhoven a exposé trois boîtes exécutées par le même pro

Une autre, de forme oblongue (n° 5), offre sur chaque face des sujets géminés, gravés sur laiton, et qui se détachent sur un fond de cuivre, orné de rinceaux et de légendes explicatives. Elle rappelle, comme la précédente, des scènes de la vie d'Abraham. Sur les bords en laiton, des proverbes. Ce mélange de laiton et de cuivre juxtaposés produit un effet extrêmement décoratif.

L'on sait combien les sujets tirés de la Bible, avec renvois aux passages qu'ils traduisent, étaient populaires en Hollande. Les plats, les assiettes et surtout les carreaux céramiques de Delft les ont reproduits par milliers.

Boite oblongue avec rébus, à sujets religieux, reproduisant des textes d'Isaïe et de Jérémie, où les mots rappelant des êtres animés sont exprimés par les figures correspondantes (n° 156) [1].

Boîte octogonale en laiton, gravée, avec décor de feuillages et d'échiquiers (n° 144). Sur le couvercle, huit cartouches avec personnages, et au milieu une inscription.

Ik hoop door 't Geloof en Liefde kragtig.
Het fortuyn komt van God almagtig.
Daar vreede is woont God Hebt vreede in u gemoet.
Gij wort gesegent met veel goet.

(J'espère vivement par la Foi et l'Amour. La Fortune vient de Dieu tout-puissant. Où est la paix est la demeure de Dieu. Ayez la paix en votre âme, et vous serez comblé de biens.) [2]

Revers. Armoiries d'Amsterdam.

Boîte oblongue en laiton (n° 123) ; travail au repoussé, avec sujet tiré de la vie du Christ, et daté de 1759.

Les boîtes estampées à sujets religieux se rencontrent rarement ; les boîtes sont le plus souvent historiques.

[1] Sous le n° 43, M. d'Anethan a exposé une autre boîte, ovale, à sujets religieux et avec rébus.

[2] L'exposition du 4 février en renfermait deux autres, où se trouvaient, avec cette inscription, les mêmes cartouches, mais autrement disposés.

B. Boites a sujets allégoriques ou mythologiques

Petite boîte ronde en laiton (n° 142) ; couvercle et revers coulé style du XVIIe siècle.



N° 142. Boîte estampée, diam. 0.07.

Couvercle. Vénus et l'Amour.
Revers. Danse de paysans, genre des petits maîtres holland



N° 142. Boîte estampée, diam. 0.07.

Ce revers appartient, comme on voit, à une autre catégorie de ujets.

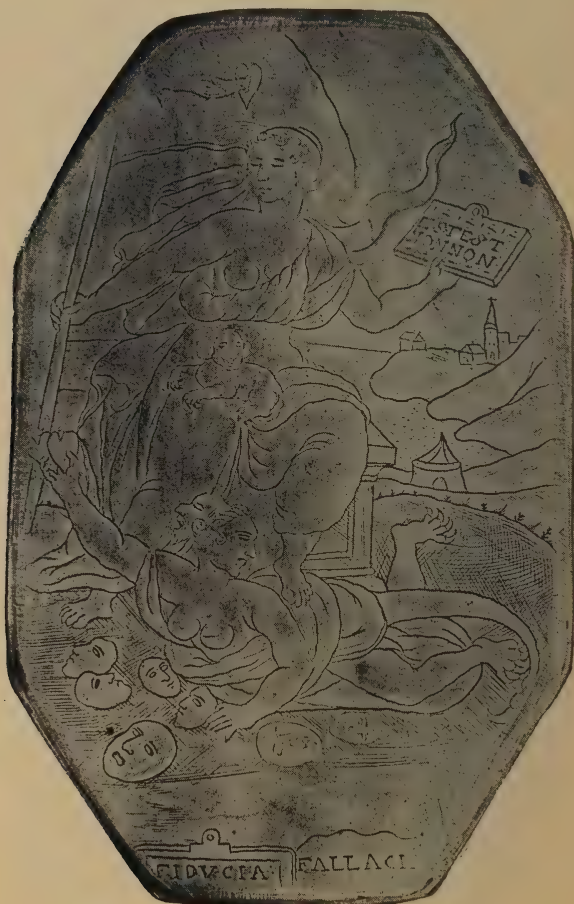
Boîte de forme ovale (n° 1) et fort bien décorée de rinceaux, sur es côtés et autour des deux faces. Celles-ci présentent deux beautés iollandaises, sous les traits et avec les attributs de Junon ayant à es pieds le paon mythologique, et de Vénus avec l'Amour mar-hant sur une torche.



N° 143. Boîte gravée, 0.14 × 0.09.

Une autre, octogonale (n° 143), a sur le couvercle un riche décor ravé, formé de feuillages enroulés qui sortent de la gueule d'un

dragon. Sur le revers, la Bonne Foi, victorieuse du Mensonge. —
Fiducia Fallacia ; femme assise tenant un livre avec l'inscription
Est — Est — Non — Non. — (L'affirmation opposée à la néga-
tion.) Elle porte sur les genoux un chien, emblème de la Fidélité, e



Nº 143. Boîte gravée 0.14 × 0.09.

foule aux pieds un démon à double tête d'homme et de femn
couché sur des masques. A l'intérieur du couvercle est gravée u
femme au bain. Sur les côtés, sujets de chasse.

Ces diverses boîtes sont du XVIIe siècle ou de la première par

u XVIIIe, époque où les allégories et les emblèmes étaient fort en onneur.

Elles renferment parfois des allusions aux événements du jour, t se confondent alors avec les boîtes historiques, dont nous parerons plus loin avec plus de détail.



N° 143. Boîte gravée, 0.14 × 0.09.

C. Boites a sujets galants

Petite boîte ovale en cuivre jaune, gravée (n° 2).

Sur le couvercle un jeune seigneur et une dame, en conversation

à la porte d'un château. Le seigneur dit à la dame, d'après l légende :

Segt ja of neen (dites oui ou non).

La réponse qu'il reçoit se trouve au revers, où l'on voit la dam tourner le dos à son galant et rentrer au château. La légend explique la scène :

Gaat soetjes hene. (Elle s'en va doucement.)

Boîte ovale en cuivre jaune (n° 126), gravée, d'un charmant tra



N° 126. Boîte gravée, 0.14 × 0.08.

vail, et représentant sur chaque face deux cartouches, à deux pe sonnages.

Les bords sont ornés de rinceaux.

Inscriptions du couvercle :

Floora lief myn waarde glans
Ontfangh myn troon met deze krans.

(Ma chère Flora, mon étoile, reçois mon trône avec cette co ronne (de fleurs).

Inscription du revers :

Ik gaan uytjagen om een jonge dogter te behagen
Mogt ik haar geniete het jage sou mij niet verdrieten.

(Je m'en vais à la chasse, pour plaire à une jeune fille. Si je pou-ais la conquérir, la chasse ne m'ennuierait point.)



Nº 126. Boîte gravée, 0.14 × 0.08.

L'exposition renfermait d'autres spécimens intéressants de ce nre de boîtes.

Ce sont de petits sujets de genre, dont il est souvent difficile de nner la description.

D. Boites a sujets familiers

En voici une empruntée à la vie rustique, et d'un développement ticulièrement riche (nº 300).

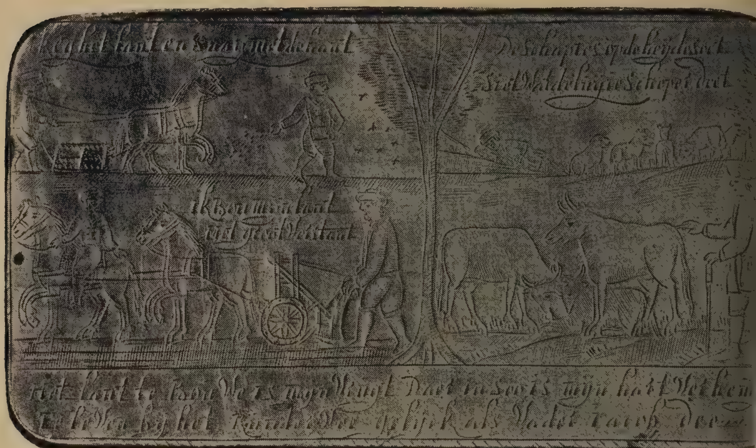
Boîte rectangulaire en cuivre jaune, à sujets gravés.

Sur le couvercle, 4 sujets champêtres avec légendes :

1º Les semailles : *Ik eg het lant en saay met de hant* (Je herse terre et je sème avec la main).

2º Le labourage : *Ik bou mijn lant met groot verstant* (Je cul- ma terre avec grande intelligence).

3° Pâtre endormi et troupeau : « *De schapies op de heijde siet wat de luijie scheper doet* ». (Les moutons sur la bru regardent ce que fait le berger paresseux.)



N° 300. Boîte gravée, 0.115 × 0.08.

4° Vaches dans la prairie. Au bas cette inscription :

Het lant te bouwe is mijn vrugt.
Daar in soo is mijn hart verheugt.
Te leven bij het rundervee
Gelijck als vader Jacob dee.

(Cultiver la terre est mon bonheur. Mon cœur se réjouit de v auprès de mes troupeaux, à l'exemple du patriarche Jacob.)

Revers : La rentrée des récoltes, scène dans un paysage c pêtre. Inscriptions :

Al wat den boer haelt uijt sijn velde,
Dat is voor schattinge en ongelde.
Als het de Heer niet kwam versoeten,
Sou den boer het velt uijt moeten.

(Tout ce que le paysan tire de sa terre est pour l'impôt d faux frais. Si le propriétaire ne venait adoucir ses charges, le pa serait bientôt expulsé de son champ.)

La dernière inscription rappelle les plaintes, qui sont communes ans tous les temps et tous les pays, chez la population rurale.



N° 300. Boîte gravée, 0.115 × 0.08.

Une petite boîte rectangulaire en laiton, richement décorée de nceaux gravés, présente sur ses deux faces, dans un cartouche en uivre rouge :

a) Un fumeur recevant des barils de tabac que lui apporte un ateau. Inscription :

Toeback gehaalt uijt vremde landen. (Tabac rapporté de pays rangers.)



Boîte gravée, 0.125 × 0.055.

b) Une scène d'intérieur où l'on voit des dames hollandaises pre-nant le thé. Inscription :

Een kopie tee is soet en aengenaem voor de vrouwe. (Une tasse de thé est bonne et agréable pour les dames.)



Boîte gravée, 0.125 × 0.055.

Nous avons parlé plus haut d'une boîte en laiton gravée (n° 47 que son possesseur qualifie d'aumônière, et qui représente sur ch cune de ses faces une scène de buveurs dans le goût de Teniers; el porte la date de 1678. Nous avons mentionné aussi une danse paysans, sur le revers d'une boîte repoussée (n° 142).

Une boîte oblongue, en cuivre jaune gravé, montre des batea de pêche en mer, et rappelle par une légende la pêche de la b leine (n° 49).

Enfin voici une boîte gravée dont la présente exposition of trois variantes (n°s 146, 158 et 119). Elle représente, d'un côté, calendrier perpétuel avec la figure des inventeurs des calendri Julien (45 avant J.-C.) et Grégorien (1482, date inscrite par err au lieu de 1582). Sur le revers, un autre personnage avec d (1497) rappelle le voyage de découverte fait en Amérique Améric Vespuce (?).

L'une de ces boîtes est datée de 1792. Elle porte sur le côté l'i cription : *Reght door zee,* dénotant qu'elle a appartenu à quel marin, qui l'a portée avec lui dans de lointains voyages.

L'autre est de 1797 ; on lit sur l'un des côtés cette inscription ppropriée :

Die desen doos draagt in sijn sak,
Heeft niet vandoen een almanak.

(Celui qui porte cette boîte dans sa poche n'a pas besoin d'un manach.)

L'exposition contenait un troisième exemplaire du même sujet, ais avec la date de 1729.

E. Boites a sujets historiques

Ce sont celles qui, par leurs inscriptions suggestives et leurs compsitions pittoresques, excitent le plus d'intérêt.

Boîte octogonale, en cuivre jaune à sujets gravés (n° 301). Couvercle : Figure de la Liberté assise, et un paysan armé, dans paysage urbain. Inscriptions :

Den landman waackt so als in stee
Voor vaaderlandt en vrijhijd mee.

Le paysan veille, comme l'homme des villes, pour la Patrie et Liberté.)

Revers. Armoiries d'Utrecht, sur un fond d'attributs guerriers. Icriptions :

Pro Patria et Libertate. Voor Vreeden en Vreijheijd-Utrecht.

ur les bords, paniers fleuris et inscriptions :

Lieve Vrijhijd levenslust
Door uwe val sterf ik gerust.
Maar eer gij valt sal t er spanne,
Daer sijn in 't land nog dappre mannen.
Het is edeler vol moet te sterve
Dan lof en de gunste te verwerven.
Van vrijhijdbeule dit volbragt
Maakt ons geroemt bij 't nageslagt.

(Liberté chérie, charme de l'existence, si tu tombes, je meurs paix. Mais, avant que tu ne tombes, il faudra voir ! Car le p renferme encore des braves. Il est plus noble de mourir que gagner des honneurs et des profits. Si telle est l'œuvre des bo reaux de la Liberté, ce sera, auprès de la postérité, notre titre gloire !)

Ces inscriptions témoignent d'une époque de patriotisme, exa par le danger et les vicissitudes de la guerre : la fin du XVIIe siè peut-être, où la Hollande avait à lutter à la fois contre l'Anglete et la France, où les armées de Louis XIV envahissaient les P vinces-Unies, tandis que leur flotte tenait la mer sous la direct glorieuse de leurs amiraux ; ou plus probablement le commen ment du XVIIIe, marqué par la guerre de la succession d'Espag dont les péripéties se terminèrent par la paix d'Utrecht (1713)

Nous possédons une petite boîte ovale, ayant d'un côté les ar des Sept Provinces, de l'autre trois cartouches dont celui du ce représente le lion symbolique de la République, et les deux au figurent deux têtes doubles qu'il faut retourner. L'une, qui



Boîte gravée, 0.115 × 0.65.

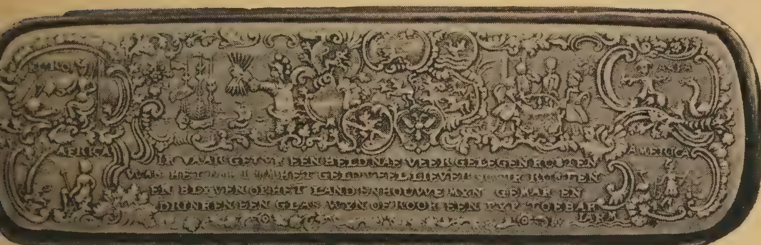
celle d'un docteur, devient alors celle d'un fou ; l'autre, qui tête du pape, devient celle de Belzébuth.

C'est une facétie protestante bien connue [1].

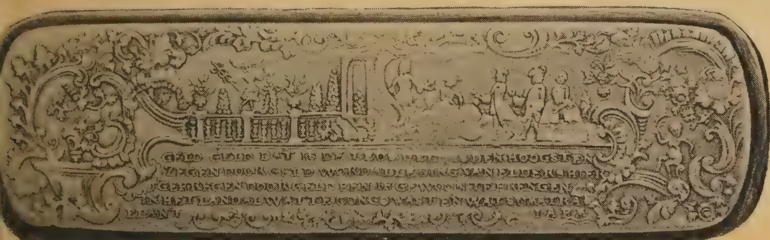
[1] Même sujet à la page 135 d'un volume portant pour titre : *Papekost in geuse schotelen*, etc., *te Blockzeel*, 1720, in-4°.



Nº 120. Boîte gravée, 0.15 × 0.045.



Nº 151. Boîte estampée, 0.15 × 0.045.



Nº 151. Boîte estampée, 0.15 × 0.045.



N º150. Boîte estampée, 0.155 × 0.045.

Une autre boîte oblongue, gravée (n° 120), fait allusion à un traité de paix; elle paraît dater de la première moitié du XVIIIe siècle.

On y voit sur le couvercle les Provinces-Unies, représentées par sept femmes portant chacune un rameau d'olivier, et emportées sur un char que traînent deux chevaux conduits par un lion. Une inscription célèbre les bienfaits de l'union et de la paix.

Le revers représente la flotte hollandaise avec l'inscription :

De see is nu in rust O Schepper operkoning,
Verleent ons rust en vree bewaert ons in ons woning.

(Maintenant la mer est tranquille. O Créateur, Roi des rois, accordez-nous le calme et la paix, conservez-nous dans nos demeures.)

Parmi les boîtes historiques du XVIIIe siècle nous remarquerons celles qui rappellent :

1° Le siège de Berg-op-Zoom et le siège de Lillo en 1747 (n° 147).

2° Le prince, la princesse d'Orange et leur famille, avec le lion et les armes des Provinces-Unies, et des inscriptions patriotiques (n° 148) :

De leeu is in de rust men hoeft hem niet te wiege.
Geen pottentat ter werelt kan hem niet meer bedriege.

(Le lion est au repos; on n'a pas besoin de le bercer.
Pas un potentat au monde qui puisse encore le tromper.)

3° La vue de la Brille (n° 161).

Toutes ces boîtes sont gravées.

4° Le port et l'hôtel de ville d'Amsterdam, boîte estampée, signée : *Giese* (n° 149).

5° La glorification de la puissance et du génie mercantile des Provinces-Unies, avec des allusions à ses établissements de Sumatra et du Congo (n° 151) ; boîte estampée, signée sur les deux faces : J. A. K. M. et *JAKM*.

Nous avons eu l'occasion, il y a plusieurs années, de présenter à la Société cette boîte intéressante. Rappelons ici l'inscription du revers, mise au bas d'une allégorie du commerce, dans un décor Louis XV.

Cette inscription est ainsi conçue :

Geld geld dat is de leus geld is den hoogsten zegen
Door geld word alle ding van elders hier gekregen
Door geld ben ik gewoon te brengen in het land
Al wat te Congo wast en wat Sumatra plant.

Traduction : « L'argent, l'argent, c'est la devise. L'argent es le bien suprême. C'est par l'argent que toutes choses sont appo tées ici des autres contrées. C'est par l'argent que j'introduis dai le pays tout ce qui croît au Congo, tout ce que plante Sumatra »

Ces vers témoignent que les Hollandais, nonobstant les droi que le Portugal exerçait sur le Congo, y avaient établi des comptoi et en exploitaient les richesses [1].

Il y a lieu de rappeler ici la belle boîte en argent, gravée, expos par M. Cumont, et qui a les mêmes caractères que les boîtes c cuivre que nous étudions. Elle est décrite comme suit au catalog de l'exposition (n° 85) :

« Scènes de sédition à Amsterdam, 24-28 juin 1748. Pillage d maisons le long du Gracht. Répression de l'émeute sur la place.

Beaucoup de boîtes de cette époque, travaillées à l'estampag représentent des faits relatifs aux guerres de Frédéric II cont l'Autriche, notamment ceux de la guerre de Sept Ans (1756-176

Il ne faut pas oublier les alliances matrimoniales que la mais des stathouders avait conclues en Allemagne.

Après la mort de la princesse Anne, veuve de Guillaume IV, pendant la minorité de Guillaume V, la tutelle de celui-ci exercée par Louis de Brunswick-Wolfenbüttel (1759-1766). Gı laume V lui-même épousa une nièce du Grand Frédéric et fu beau-frère de Frédéric-Guillaume II, successeur de ce dernier.

[1] Voir sur cette boîte la notice descriptive parue dans les *Annales de la Sc d'Archéologie de Bruxelles,* tome VII, p. 200.

Depuis lors, nous en avons vu un autre exemplaire avec un couvercle d rent, portant les portraits de François Ier et de Marie-Thérèse, celui de famille et les armes impériales. A comparer avec l'exemplaire varié app nant à M. Pol Le Tellier, notaire à Leuze, et qu'avait exposé notre con M. J.-Th. de Raadt. Cet exemplaire était signé *J. H. Hamer* (Voir *ibid.*). Il même fait partie de l'exposition de février 1901, sous le n° 213.

Les Hollandais portaient, naturellement, leurs sympathies du ôté de la Prusse, dans sa lutte contre la France et l'Autriche, et ls devaient applaudir à ses succès.

C'est pourquoi, sur une boîte de ce genre (n° 150), portant d'un ôté des sujets purement hollandais : La Flotte hollandaise, le hevalier porteur du faisceau des Provinces-Unies, et la Républi-ue batave assise, l'on voit, au revers, avec le portrait des deux rinces de la maison de Brunswick-Lunebourg, des panoramas et es inscriptions en langue néerlandaise, rappelant la retraite des rançais devant Hanovre et Brunswick, en février 1758.

Cette boîte est signée : *Giese, Iserlon.*

D'autres fois c'est Frédéric II que l'on encense dans des ins-riptions dont le ton lyrique tiendrait de la basse flagornerie, s'il e tendait aussi à flatter l'orgueil du peuple allemand pour ses ictoires, et s'il ne répondait à ce sentiment national qui s'éveillait ors si puissamment en Allemagne, sous l'inspiration de ses poètes de ses philosophes.

C'est ainsi que, sur le couvercle d'une boîte portant le chrono-amme de 1757, on voit l'effigie du grand roi, entre deux car-uches, surmontés de figures allégoriques et portant des inscrip-ons en son honneur (n° 160).

Le revers rappelle la bataille de Reichenberg (1747), la victoire le bombardement de Prague (1757).

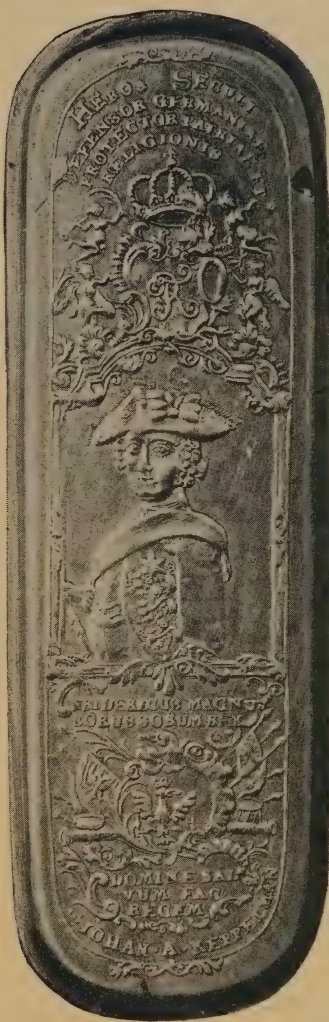
Dans les inscriptions on répète, à son adresse, le mot de César : Veni, Vidi, Vici ». On l'y traite de Terreur des Autrichiens, las de son royaume, Merveille de son siècle, Hercule alle-and, etc. Cette boîte est également signée Giese.

Inscriptions du couvercle :

Des aadlers teugelriem — Des Oostenrykers schrik
Vertoont zig in dees prent — In 't beeld van Frederik
Dien vader van zyn volk — Dien rader van zyn raden
Beroemt in 't oorlogsvelt — Door onnavolgbar daeden.
(Pro gloria et patria)

Een Atlas die zyn ryk — Op eygen scouders torst
Een wonder dezer eeu — 't Regt toenbeeld van een vorst
Een duytse Hercules — die regters regten kon
Als eertyds Cesar deed — Ik kwam ik zag ik won.
(Veritate et justitia.)

Sur les deux faces d'une autre (n° 153) se trouvent rassemblée
deux plaques en laiton, de caractère et de style tout à fait dis
parates. L'une est hollandaise et représente le prince héritie
d'Orange, comte de Buren, avec sujets emblématiques relatifs à l
vie publique des Provinces-Unies. Inscriptions :



N° 152.
Boîte estampée, 0.14 × 0.045.

Gemeenschap in de staatn
Gemeenschap in de sinnen
Gemeenschap in de handel
Dat is een goed beginnen.

La seconde est de caractère all
mand, avec un sujet emprunté à la v
militaire de Frédéric II ; son entr
triomphale à Breslau, et une inscri
tion en allemand qui, par la pompe
l'enflure, ne le cède en rien à cel
que nous venons de rappeler :

Der König komt — Wort züm er
taunen — Der Feind erschrickt
bricht auf und flieht, etc. ...

(Le roi arrive. Mot magique ! l'e
nemi prend peur, lève le camp
s'enfuit, etc...)

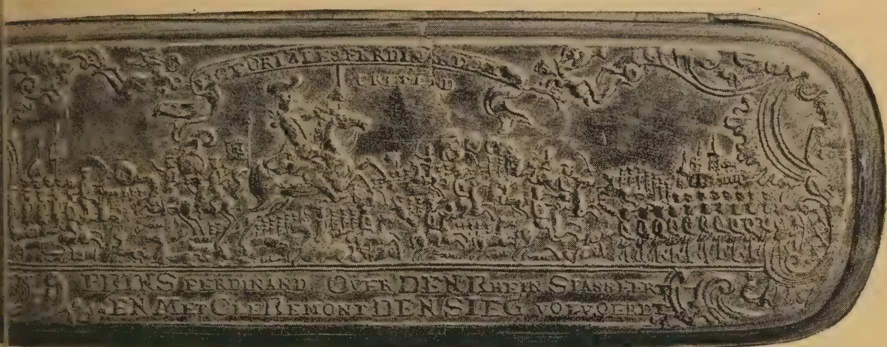
Sur une autre (n° 152), le couver
présente un beau portrait en buste
Frédéric II, signé *Johan A. Kepp*
man, avec légendes latines ; au reve
on voit représenté un général à chev
passant sur un fond de bataille,
rappelle la victoire de Crefeld, re-
portée en 1758 par le prince Fer-
nand de Brunswick sur le comte
Clermont ; signature *J. A. K.*
Elle a une légende en holland
mêlé de mots allemands :

Prins Ferdinand over den Rhein spasseert,
En met Clermont den sieg volvoerdt.

Spasseert devrait venir du verbe *spasseeren,* qui n'est pas hollan-is, mais est emprunté à *spazieren* (allemand) ; et *Sieg* (alle-and) est employé pour *zege.*

Une autre encore a, sur le couvercle, le portrait en pied du and Frédéric; sur le revers on voit douze cartouches en deux lonnes, avec les principales batailles qui ont illustré son règne. gnature : *Johan Henr. Giese* (n° 155).

Signalons encore, de cette époque, une boîte estampée, signée *han Hen. Hamer fec. Iserlohn,* ayant d'un côté les portraits de



N° 152. Boîte estampée, 0.14 × 0.045.

orges II et de Georges III, avec légendes anglaises, et de l'autre chiffre couronné, composé des lettres G. R. (Georgius Rex) relacées (n° 125).

Enfin, une boîte assez répandue et d'exécution inférieure est tive à la victoire de Fokschani, remportée par les Russes sur les cs en 1774.

Une dernière série de boîtes historiques est celle dont les sujets spirent de l'occupation française, sous la République et sous npire.

Ce sont des boîtes en laiton, de forme rectangulaire, gravées au t, et d'une ornementation très sobre.

Boîte fabriquée probablement, comme les deux suivantes, à la fin du régime français (n° 154).

Sur le couvercle, deux paysans, armés l'un d'une hache, l'autr d'une pelle, se tenant à l'ombre d'un grand oranger, et assistant à la fuite d'un soldat à cheval, qui porte sur la basque de son vête ment les lettres F. R. (Fransche Republiek). Inscription :

Weg frans gespuijs. Vertrekt naar Parijs.

(A bas racaille française ! Partez pour Paris.)

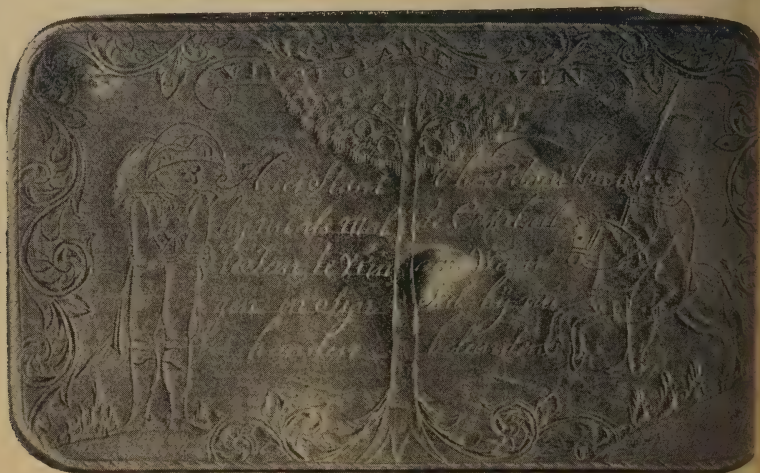
En tête la devise : « Vivat Oranie ».

Sur le revers cette inscription loyaliste :

Soo lang als son en maan sal staan.
Soo sal Oranie nooijt vergaan.

(Tant que le soleil et la lune seront là, Orange ne périra pas

La chute de Napoléon et le retour de la famille d'Orange en fire apparaître un certain nombre. Nous en avons deux autres spé mens (nos 33 et 29).



N° 33. Boîte gravée, 0.135 × 0.08.

L'une est une composition de la même inspiration que celle précède.

Le couvercle présente également un champ séparé en deux

n grand oranger, qui ombrage d'un côté un personnage coiffé 'un chapeau à double pointe, et de l'autre un cavalier ; le tout st dominé par la devise : *Oranje boven.*



N° 33. Boîte gravée, 0.135 × 0.08.

Les deux personnages sont soulignés par des inscriptions sati-ques. Sous l'un : *Hier staat hij nu als malle Jan*
Te wringen in zijn handen.

(Le voilà, comme Jean le fou, qui se tord les mains.)

Sous le cavalier : *O Heer daar komt de Kozak al aan*
Waar zal hij nu belanden.

(O Seigneur, voici le cosaque qui arrive. Où va-t-il s'arrêter ?)

Sur le revers on assiste au départ de Napoléon, et l'on voit un rviteur qui lui cire les bottes.

Inscriptions : *Prins is op den troon.*
Napoleon is verdreven,
Hij poetst de laatste schoen.

(Le prince est sur le trône. Napoléon est chassé ; il nettoie ses rnières bottes.)

L'autre boîte représente l'oranger symbolique, couronné pa des anges, ayant à ses pieds la Paix et la Justice.

Parmi les inscriptions, relevons un acrostiche en vers hollandais d'ailleurs fort boiteux, sur le nom de Napoléon.

Le côté de la boîte porte cette inscription, qui n'est sans doute pa sans relations avec le sujet :

Vivat de beste tabakrooker
Den voorge koopman is gaàn loopen.

(Vive le meilleur fumeur! Le marchand précédent a pris l fuite.)

III

Il est intéressant de se demander quels sont les auteurs de ce boîtes, et quels sont les lieux de provenance de celles-ci.

Les boîtes gravées au trait ne nous fournissent guère d'indica tions. Nous n'y avons jamais rencontré ni signature ni lieu d'or gine. Un certain nombre, il est vrai, sont ornées des armoirie d'Amsterdam, d'Utrecht ou de quelque autre ville ; mais ce n'e pas un indice suffisant pour en déterminer la provenance.

Il ne semble pas douteux qu'il y ait eu des ateliers occupant u personnel d'ouvriers spéciaux. Certains décors, mis sur les côt ou autour du sujet central d'une boîte, se retrouvent dans d'autr et trahissent la main du même graveur. L'on retrouve aussi l mêmes compositions, quoique légèrement modifiées par le grave dans les divers exemplaires qu'il fournissait. Cela a été démontré a cours de notre exposition, par l'examen de diverses boîtes repr duisant certains sujets religieux, des scènes champêtres, des cale driers perpétuels, la libération du territoire en 1814, etc.

Quant aux boîtes estampées, un bon nombre aussi sont an nymes, notamment celles qui ont l'aspect le plus ancien (n° 14 fig. 1 et 2).

Mais il en est qui sont signées.

L'exposition du 4 février en offrait deux signées J. A. K. (nos 151 et 152).

Quatre sont signées *Giese* (nos 149, 150, 155 et 160).

Cet artiste signe tout au long : *Johan Henrich Giese fecit et* *ılpsit ;* et ailleurs il met sur un de ses produits « Iserlon » qui est le ım bien connu d'une ville industrielle de la Westphalie, renommée ır ses produits estampés. Il faut en conclure qu'il avait, tout au oins, un atelier dans cette ville.

Une autre est signée *Johan Adolph* ou *Johan A. Keppelman* [1].

D'autres encore sont signées *Hamer,* ou *J. H. Hamer* [2] ou *han Hen. Hamer fecit Iserlohn* (n° 125).

Ces dernières sont généralement des boîtes, à inscriptions et jets historiques allemands, et d'une facture moins soignée.

Nous avons lu aussi la signature *Becker* ou *Joh. Henrich* *cker F.* sur une boîte représentant les médaillons de François I de Marie-Thérèse, avec une bataille contre les Turcs.

Enfin nous avons rencontré sur une boîte de 1774 une signature mée des initiales I. H. B.

Ces divers noms, Johan Henrich Giese, Johan Adolph Kepman, Johan Henrich Hamer, Johan Henrich Becker, sont emands.

Mais si plusieurs se trouvent au bas de produits consacrés à louange de Frédéric II et qui paraissent avoir été destinés à culer en Allemagne, ils se trouvent aussi sur un grand nombre produits d'une facture manifestement hollandaise, et fabriqués ır la Hollande.

Dans notre séance du 4 février dernier, notre confrère M. J.-Th. de ıdt a donné connaissance d'un article récent, publié par M. le fesseur docteur Kirmis-Neumünster, dans la revue *Daheim* ctobre 1900 [3].

L'une des faces du n° 152. Sur d'autres boîtes Johan Adolph Keppelman. t-être les produits signés J. A. K. M. ou JAKM. sont-ils aussi de lui.

Au bas de la boîte citée par M. J.-Th. de Raadt dans l'article cité des *ales,* tome VII, p. 200.

Nous en donnons ci-après le résumé qu'il a bien voulu nous communiquer.

.. Elles (les boîtes d'Iserlohn) constituaient, au XVIIIe siècle, un article que narchands vendaient dans les Pays-Bas, dans toute l'Allemagne septentrio- et centrale et même jusqu'en Scandinavie.

n les rencontrait dans beaucoup de maisons de bourgeois et de paysans, de nombreux coiffeurs ; elles étaient tellement communes que l'on n'y chait guère d'importance.

epuis une vingtaine d'années on ne les refond plus, comme autrefois, puis- les antiquaires les recherchent... De nos jours on demande surtout les boîtes

L'auteur considère les boîtes en cuivre et laiton comme éta[illegible] d'origine hollandaise ; mais il a constaté de son côté l'existen[illegible] d'une fabrication de boîtes estampées à Iserlohn, par les artist[illegible] qui signent J. H. Giese et J. H. Hamer, et il lui attribue aussi l[illegible] boîtes de Johan A. Keppelman. Il date cette fabrication de 17[illegible] (environ), jusqu'à la fin de la guerre de Sept Ans (1763), époq[illegible]

avec représentations historiques..., mais encore ne sont-elles pas rares : nc[illegible] en avons pu étudier 117, en trois mois, sans nous donner beaucoup de pei[illegible] pour les trouver.

Ces boîtes sont ovales ou bien rectangulaires. Leurs dimensions varient [illegible] 120 : 35^{mm}, et 170 : 55^{mm} ; les plus usitées semblent être de 150 : 40^{mm}. El[illegible] sont ou bien tout à fait en laiton ou bien elles ont des couvercles en laiton [illegible] des parois latérales en cuivre ; il y en a qui ont le couvercle en cuivre et [illegible] parois en laiton.

Mais toutes espèces de combinaisons se rencontrent. La demande étant ap[illegible] remment fort grande, les couvercles se fabriquaient à l'avance, et, souve[illegible] on composait les boîtes rapidement, sans grand soin dans le choix des parti[illegible]

Les plus anciennes de ces boîtes, originaires des Pays-Bas, sont, sans exc[illegible] tion, gravées et repoussées.

Elles sont en laiton, d'un bel alliage, bien brillant, et exhibent généralem[illegible] des représentations bibliques ou des scènes de la vie ordinaire.

Elles ont un certain cachet original et ne manquent ni d'intérêt artistique[illegible] de valeur historico-archéologique. C'est ainsi que l'une d'entre elles, ornée[illegible] scènes bibliques : *Jesus, voorsyt de Verwesting* * *van Jerusalem*, et *Nebu[illegible] neesor van den Menschen verstooten*, montre une superbe ornementat[illegible] au repoussé ; une autre, assez ancienne, un ingénieux calendrier perpétuel, a[illegible] des dates juliennes et grégoriennes.

Sur des boîtes postérieures, d'environ 1740, nous voyons les couvercles or[illegible] de scènes de chasse, d'allégories jouant sur le commerce, les arts et les méti[illegible] avec diverses représentations du temps.

Quant à la fabrication d'Iserlohn, les boîtes permettent de la faire remon[illegible] avec certitude, jusqu'en 1756. Elle florissait jusqu'à la fin de la guerre de S[illegible] Ans, époque où elle s'est évanouie, en même temps que la mode de ces boî[illegible] Cette industrie a été créée à Iserlohn ou bien par des Hollandais émigrés, [illegible] bien par des fondeurs et des graveurs allemands qui ont appris leur métier [illegible] Hollande, car tout le travail de ces boîtes est hollandais.

On peut assigner à Iserlohn, avec certitude, quelques-unes qui sont signée[illegible] d'autres qui portent des représentations qui se retrouvent sur ces premières. [illegible] rencontre le plus souvent les signatures : « Joh. Heinr. Giese fecit Iserloh[illegible] et « J. H. Hamer Iserlohn » ; ensuite : « Johan A. Keppelman », et, en[illegible] quelques noms abrégés, ainsi que des dénominations que la conservation de[illegible] tueuse des boîtes ne permet pas de déchiffrer.

Giese et Hamer, comme tous les autres Iserlohnois, étaient d'excell[illegible] artistes : ils savaient dessiner et manier le burin, et leurs boîtes offrent, cer[illegible] un intérêt artistique, surtout par leurs représentations.

On y trouve les scènes variées de la guerre de Sept Ans, de la guerre m[illegible]

* Sic (lisez *verwoesting*).

elle disparaît, pense-t-il. Sur ce dernier point il y a lieu de faire s réserves, ainsi qu'il est démontré par la boîte relative à la taille de Fokschani, avec la date 1774.

Quoi qu'il en soit, les indications fournies par cet auteur au jet des boîtes estampées corroborent les considérations que nous ons émises au sujet de l'existence de l'atelier ou des ateliers Iserlohn.

ie anglo-française, de la même époque, des portraits de souverains, de génénx, particulièrement Frédéric le Grand et ses faits et ses gestes. Ces représtations sont inspirées d'un tel patriotisme, d'un tel orgueil des victoires du nd roi, que, rien que pour cela, on doit aimer ces boîtes. Ou doit s'étonner aucune collection publique n'en possède la série complète.

Jne des boîtes les plus anciennes fait voir, d'un côté, les portraits-médaillons Frédéric II et Georges III d'Angleterre ; de l'autre côté, les batailles de wositz et de Prague, et la légende :

Dein Nahme ist genug sie alle zu besiegen.
Jetzt weis die ganze Welt schon Deines Krieges Lauf
Du fangst mit Siegen an und hörst mit Siegen auf.

D'un travail très joli est une boîte de Giese, de 1760, qui est consacrée aux its faits de Frédéric. Le couvercle montre la personne du roi, le dessous, is de gracieux cartouches : *Triumphe Frederici Maximi : Melwiz, Zcasla (!). edberg, Sorr, Kesselsdorf, Lowositz, Prag, Rosbach, Lissa, Zorndorf, Lignitz, gau, Pro gloria et patria.*

Les petites scènes de batailles forment toujours un détail caractéristique de journées.

Malheureusement, les boîtes elles-mêmes constituent les seuls documents que is possédions sur cette industrie. Toutes les recherches dans la littérature du le dernier (XIXe) n'ont donné aucun renseignement à ce sujet Il s'agirait fouiller dans d'anciennes encyclopédies, des lexiques démodés, surtout s les actes scabinaux et les registres paroissiaux d'Iserlohn, pour l'époque 1750-1770.

'n mot sur l'emploi primitif de ces boîtes. Elles sont évidemment trop tes pour conserver du tabac à fumer. Les soldats surtout faisaient mieux, taient leur provision dans des blagues. Les petites boîtes ne sont pas trop ides pour le tabac à priser. Mais, généralement, elles auront servi à renfer- le tabac en rouleaux, que chacun réduisait soi-même, au moyen d'une râpe, abac à priser. Ce qui le prouve, c'est la Grivoise (*Tabaksreibdose* — boîte à r le tabac), souvent très volumineuse, qui, depuis 1680 environ, était en ge chez les soldats français.

n outre, les boîtes hollandaises servaient à toute sorte de destinations, sur- à conserver les rasoirs et ce dont on avait besoin pour faire la barbe.

(Signé) Prof. Dr Kirmis-Neumünster.

evue illustrée : *Daheim. Ein Deutsches Familienblatt*, 37e année, d'octobre 0-1901, no 6, p. 24. »

Dans quel rapport se trouvaient-ils avec les ateliers hollandais
Etaient-ils fondés, comme le suppose le Dr Kirmis, par des ém
grés hollandais, ou par des Allemands qui avaient appris leur mé
tier en Hollande ?

Faut-il admettre que les Hollandais s'étaient abouchés avec de
fondeurs et des artistes d'Iserlohn pour varier les produits qu'i
livraient au commerce et pour étendre leurs débouchés ?

C'est ce qu'il est difficile de déterminer, en l'absence de to
documents positifs.

Mais il est certain que les produits d'Iserlohn sont restés
connexion intime avec les produits similaires hollandais, dont il e
difficile de les distinguer.

On a vu plus haut une inscription en hollandais mélangé d'al
mand, émanée sans doute d'un Allemand à qui la langue hollanda
était moins familière.

D'autres fois ce sont des sujets purement hollandais qui
trouvent accouplés à des sujets allemands. Cela n'est pas ra
parmi les boîtes repoussées.

Les fabricants avaient, pensons-nous, un assortiment de matric
qu'ils rassemblaient avec une certaine fantaisie, ou bien d'après
nécessités de leur commerce. C'est pourquoi l'on retrouve as
souvent des doubles, avec des couvercles ou des revers variés.

Nous pensons que bon nombre de ces boîtes fabriquées ou co
mandées en Hollande étaient des articles d'exportation destiné
desservir le marché allemand, et à être employés en Allemag
aux mêmes usages que dans le lieu d'origine.

Il y en a même à l'effigie de Marie-Thérèse et de François
Lorraine, qui pourraient bien avoir été faites à l'usage des habita
des Pays-Bas autrichiens. D'autres à l'effigie des rois d'Anglete
devaient, sans doute, circuler en Angleterre. On a fait d'ailleurs
Allemagne même des boîtes avec sujets purement allemands
l'imitation des boîtes hollandaises.

Ces échanges internationaux n'ont rien d'extraordinaire.

C'est ainsi que l'on a vu, à la même époque, les produits c
miques de Turner fabriqués en Angleterre pour être écoulés
Hollande, sous l'étiquette d'inscriptions hollandaises, et grâce
sujets patriotiques hollandais, aux Vierges de Kevelaar, aux
toires de l'Enfant prodigue et autres motifs populaires dan
Pays-Bas septentrionaux.

La fabrication des boîtes en cuivre se rattache aux anciennes linanderies et se manifeste ainsi comme la continuation d'une ndustrie dans laquelle nos provinces ont de tout temps excellé.

Parmi les boîtes gravées il en est qui révèlent chez leurs dessiateurs un véritable mérite. On doit en dire autant des boîtes traaillées au repoussé, dont plusieurs sont dues à de vrais artistes. elui qui signe J. A. K. M. entend bien l'effet décoratif ; Giese t Keppelman ont du goût et de l'élégance.

Leurs produits ne sont pas sans analogie avec ceux des médaileurs; et les reliefs historiés qu'ils ont sculptés rappellent les jetons t les médailles populaires que les Pays-Bas ont frappés en si rand nombre pour rémémorer les événements les plus marquants e l'époque.

Le nom de ceux qui les ont livrés mérite d'être sauvé de l'oubli, t leur art, quoique modeste, peut revendiquer une place parmi les dustries artistiques du passé.

Julien Van der Linden.





UN PROBLÈME

DE

MÉCANIQUE ÉGYPTIENNE



ENDANT mon séjour au Caire, j'ai consacr une journée à la visite de plusieurs monument de la nécropole de Saqqarah. Les fouilles qui y sont exécutées actuellement se font principale-ment auprès de la pyramide du roi Ounas, de la Ve dynastie, sous la direction de M. A. Barsanti conservateur-restaurateur du service des antiquités. Parmi le monuments découverts, trois présentent des particularités qui m paraissent suffisamment intéressantes pour en entretenir pendan quelques instants la Société d'Archéologie : il s'agit des trois grand tombeaux de la XXVIe dynastie, tombeaux de Psammétique Setariban et Péténisis. Une des choses qui étonnent le plus les voya geurs et les savants, en présence des gigantesques monument égyptiens, est de voir que les anciens habitants de la vallée du Ni sont parvenus, malgré le manque absolu des forces que la science mises actuellement au pouvoir de l'homme, à transporter de masses énormes de pierres et à les conduire à leur place définitiv dans la construction, avec une étonnante précision. Nombreuse sont les hypothèses que l'on a bâties péniblement à ce sujet, hypo thèses qui ne résistent pas à l'observation rigoureuse des monu

ents. Ici, à Saqqarah, heureusement, nous pouvons saisir sur le it un des procédés de construction et voir l'aide immense que les nciens ont tirée de l'emploi judicieux du sable.

Comment les contemporains de la XXVIe dynastie s'y prenaient-s pour cacher la momie d'un mort de distinction? On commençait ar creuser dans le rocher un puits d'environ 8 mètres de diamètre, descendant à environ trente mètres de profondeur. A 2 ou 3 ètres plus au sud on creusait un nouveau puits de même profon-eur, mais beaucoup plus étroit (environ 1m50 de diamètre).

Une galerie réunissait à la base les deux puits. Ces travaux pré-minaires terminés commençait la construction de la tombe pro-rement dite.

La première partie à descendre dans le grand puits était le rcophage en pierres, qui mesure ici, dans un des tombeaux, lui de Psammétique, 4m20 de long sur 2m20 de large, le couvercle ant une épaisseur de 1m05. Le couvercle ne se plaçait pas direc-ment sur la cuve, mais était soulevé sur plusieurs supports en açonnerie, attendant l'arrivée de la momie avant d'être descendu. l'intérieur de ce premier sarcophage on en trouve un second, basalte, en forme de gaine de momie. A l'entour et au dessus de s sarcophages on bâtissait la chambre sépulcrale en blocs de caire. La chambre était voûtée, et, à peu près vers le milieu de hauteur, se trouvait le gigantesque couvercle supporté sur ses iers. On sculptait alors les inscriptions de la partie supérieure de chambre, le couvercle formant échafaudage. La momie en place, roduite par le petit puits, il suffisait de faire descendre le cou-rcle pour que celui-ci forme plancher de la chambre et préserve le rt contre toute violation. Il était temps alors de sculpter le tant des parois. Une lucarne était réservée dans la voûte, de nière à ce que le remblayement du grand puits vienne remplir lement de sable la chambre funéraire. Si, maintenant, des leurs essayaient de venir piller la tombe par le petit puits, arrivait-il ? Ils rencontraient d'abord l'une ou l'autre herse de rre placée dans le couloir au moment de l'achèvement des vaux. La herse rompue, 2,000 mètres cubes de sable, d'une mer-lleuse fluidité, s'opposaient à ce que l'on vide la chambre et con-uaient même pour les violateurs un grave danger de périr enfouis s ce torrent violent.

Et c'est ce qui faillit, du reste, arriver à M. Barsanti et à s
fouilleurs.

Mais, et c'est là le point le plus intéressant, comment faisait-
descendre en place le lourd couvercle, occupant si exactemε
l'espace de la chambre, du moins sur trois de ses côtés, qu'il ét
impossible de songer à l'emploi de leviers ou autres engins qu
conques ?

Voici comment les Égyptiens ont résolu la difficulté, de faç
très simple. Le couvercle était muni de quatre oreilles qui étai
engagées dans quatre rainures ménagées dans la paroi et descend
plus profondément que le niveau de la cuve du sarcophage. (
quatre rainures étaient remplies, à peu près jusqu'au niveau des bo
de la cuve, de sable fortement comprimé, sur lequel venaient po
quatre blocs de bois résistants occupant tout l'espace compris en
le niveau du sable et les oreilles du couvercle. Cet appareil en pla
on peut sans inconvénient faire disparaître les supports de maç
nerie. Maintenant il suffira de retirer également des quatres c
et peu à peu le sable par en dessous pour que le couvercle desce
exactement à sa place en enfermant dans les rainures les qu
poutres de bois. Dans ce but, des deux côtés de la chambre, en
les deux rainures, on avait ménagé une cavité assez grande p
qu'un homme puisse y prendre place et assez grande pour qu'
fois le couvercle en place il puisse sortir de la cavité. Cette
nière communiquait avec la partie inférieure des deux rainu
Une niche analogue dans une des petites parois servait à celui
commandait la manœuvre. Les hommes à leur poste et au c
mandement, on retirait le sable petit à petit et le couvercle des
dait exactement à la place qui lui était assignée. C'est dans
niches qu'on déposait enfin les vases canopes.

L'exactitude de l'explication donnée par M. Barsanti, p
éclairer les bizarreries de plan de chambre, a été d'ailleurs confir
par la découverte, en place, prises dans le mur, des quatre pou
de bois [1].

Tel est le petit problème de mécanique égyptienne que je te
à vous soumettre, en exprimant le vœu que la continuation

[1] Consulter, pour les détails, les rapports de M. BARSANTI, dans le to
des *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte*, 1900.

fouilles de M. Barsanti nous en fasse connaître encore l'un ou l'autre du même genre.

Peu de découvertes, en effet, sont plus aptes à nous donner une meilleure idée de l'esprit pratique des Égyptiens, qui leur a permis de construire des monuments qui surpassent tout ce que l'homme a pu édifier de plus grand dans aucune contrée du monde.

JEAN CAPART.

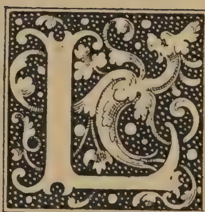




UN TONNELET

D'UNE ARMURE ALLEMANDE

DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE POUR COMBATTRE A PIED



E musée d'armes et d'armures de la Porte de la s'est enrichi, en 1896, de deux parties d'arm allemande, de la première moitié du XVIe siè pour combattre à pied, ayant figuré ancien ment dans la collection d'Ossuna. Nous proposons d'en donner une analyse dans les lig qui vont suivre.

Selon qu'elles proviendraient ou non d'une même armure, pièces seraient, l'une une braconnière et l'autre un garde-rein bien toutes deux des braconnières ou des garde-reins. La prem hypothèse, semble-t-il, est la vraie, et s'il y avait un doute à égard les détails qui vont être exposés sont, pensons-nous, de na à ledissiper.

Ces sortes de braconnières et de garde-reins, d'une forme spéciale, ont valu aux armures dont elles font partie le d'*armures à tonne* ou *à tonnelet*, d'*armures à cloche,* ou d'*arm* *à jupe*. Elles affectent, en effet, ainsi qu'on pourra s'en re compte par la reproduction de l'une d'elles (fig. 1), la forme tronc de cône dont la génératrice serait fortement inclinée rapport à l'axe.

En usage dans les *pas d'armes* et dans les *combats à la barriere* lles présentaient l'avantage de pouvoir être raccourcies facilement e plusieurs des lames inférieures pour être portées à cheval, mais lles font partie des armures principalement destinées aux com- ats à pied. Elles garantissaient les combattants qui en étaient

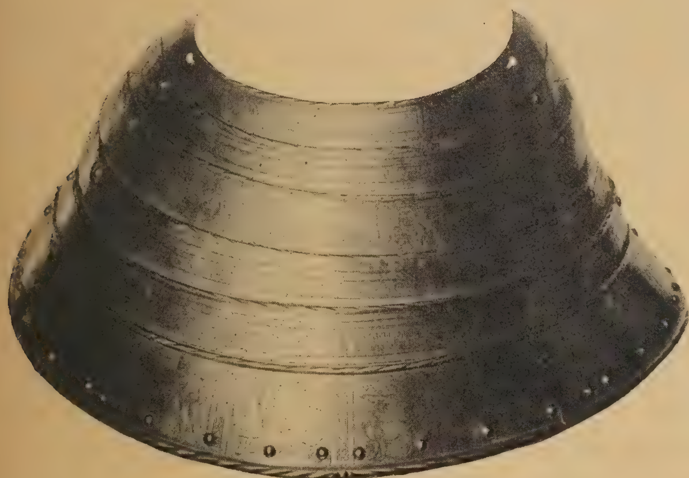


Fig. 1.

vêtus des coups d'épée portés, même obliquement, de haut en s, tout au moins dans la région du corps comprise entre la cein- re et les genoux.

« Les *pas d'armes*, où des champions, à pied et à cheval, simu- ent l'attaque et la défense d'une position militaire, d'un pas ou ssage étroit et difficile dans les vallées ou les montagnes », ne ivent pas être confondus avec les *tournois*, « où les chevaliers mbattaient par troupes, ni avec la *joute* qui était un combat igulier, de près et d'homme à homme » [1].

Mais « au XVII[e] siècle, le *combat à la barrière* n'était plus l'an- nne lutte à pied entre deux combattants ou deux petites bandes nées ; tout au moins n'en trouvons-nous guère d'exemple dans s pays postérieurement à François I[er] » [2].

Extrait de Paul Lacroix par l'auteur de *La chevalerie et les croisades*, p. 136.
J.-B. Giraud. *Armerie des ducs de Lorraine*, en 1629, pp. 65 et 66.

Le luxe était poussé fort loin dans l'ornementation de ces sort d'armures que l'on faisait même parfois argenter. L'inventai « des armes qui sont au cabinet de l'hostel de Salm » nous en don un exemple : « Deux armes [1] de combat à la Barrière argenté le devant derrier les salades, les haussecolz, brassartz et ga teletz » [2].

Outre l'intérêt qui s'attache aux documents dont le nombre e forcément restreint dans les musées, le tonnelet de la Porte de H par la richesse de la gravure dont il est orné a une grande vale archéologique. Composés chacun de six lames, ces deux demi-to nelets paraissent former un ensemble, et n'aurions-nous pas, po asseoir notre conviction, ces détails d'uniformité dans la techniq que le seul côté épigraphique nous porterait à adopter cette co clusion. En effet, les sujets traités dans la décoration à l'eau-fort genre de Nuremberg, dont chacun de ces fragments d'armure e entièrement couvert, ont entre eux beaucoup d'analogie.

La décoration de l'un des demi-tonnelets représente des p traits de personnages de l'antiquité; dix scènes symbolisant l qualités et les défauts de l'homme aux différents âges de la vie dix en dix ans; chacune de ces scènes est expliquée par u phrase latine; sur les première, deuxième et quatrième lames fig rent des variantes du texte de la Vulgate, tirées du Livre d Proverbes.

Le sujet traité dans l'autre demi-tonnelet est peu différent : d personnages dont les attitudes font allusion soit à une qualité, s à un défaut que l'homme est censé avoir selon qu'il est né so l'une ou l'autre des sept planètes. Quatre de celles-ci, le Sole Vénus, Mercure et la Lune, sont représentées d'une manière al gorique, et l'on indique dans des inscriptions latines la durée de révolution des principales planètes.

Ces inscriptions ne sont pas complètement transcrites dans not étude ; malgré le talent de paléographe de notre ami, M. Jose Buisseret, professeur d'histoire à l'École normale de l'État, à N velles, avec lequel nous avons fait le long travail de transcriptio

[1] L'on trouve parfois, mais peu fréquemment, aux XVe et XVIe siècles le n *armes* employé dans le sens d'*armures*.

[2] J.-B. GIRAUD. Op. cit , p. 75.

ertains passages, à peu près effacés, de ce curieux exemple 'épigraphie ont dû forcément être passés sous silence.

Parmi les dessins qui forment l'ornementation de ces fragments 'armure, nous en avons choisi cinq qui nous ont paru offrir le plus 'intérêt, et dont la reproduction fidèle est due au crayon de I. Maurice Lefebvre, artiste peintre, à Bruxelles.



Premier demi-tonnelet.

PREMIÈRE LAME : Elle est gravée de rinceaux avec une serve, au milieu, dans laquelle on lit : *Corona senum filii filiorum nt : et gloria filiorum patres eorum. Proverbior. XVII.*

Les enfants des enfants sont la couronne des vieillards et les pa-nts sont la gloire de leurs enfants. (Variante du texte de la Vul-te : Proverbes, chap. XVII.)

DEUXIÈME LAME : *Prœstat libere convi fratrem quam ur-m et litigantes repa..... palatii. Proverbiorum 28.*

Le graveur a dû faire confusion. En effet, les concordances bibli-es, consultées à tous les mots de ce texte par le R. P. van den ıeyn, conservateur de la section des Manuscrits à la Bibliothè-e Royale, n'ont rien fourni qui rappelle, même de loin, la cita-n dont nous nous occupons. Le R. P. van den Gheyn a ensuite nsulté, mais en vain, les *Adagia* d'Erasme, qui, pensait-il, raient pu être utilisées. Rien à tirer non plus de la Bible alle-ınde de Luther, qui n'a fait que traduire la Vulgate.

TROISIÈME LAME : Des bustes de personnages avec les noms vants : PHILOCRATES, LUCIUS, TERENCIUS, THITUS, POM-YUS, PLOSIUS, VOLUMNIUS, PLAUTUS, SERVA.

QUATRIÈME LAME : *Proverbiorum 31. Probam mulierem s inveniet. Ea prœstat gemmis. Confidit ea cor mariti et res niliaris non deficiet. Reddet ei bonum et non malum perpetuo.*

Qui trouvera la femme parfaite. Elle l'emporte sur les pierres cieuses. Le cœur de son mari se fie à elle et les biens ne lui

manqueront pas. Elle lui rendra le bien toujours et non le m
(Variante du texte de la Vulgate : Proverbes, chap. XXXI.)

CINQUIÈME ET SIXIÈME LAMES: Elles sont consacrée
l'analyse psychologique de l'homme.

Sur la cinquième lame figurent dix inscriptions dans lesque
sont notés les qualités et les défauts de l'homme de dix en dix a
Elles surmontent les dessins de la sixième lame où sont symb
sés ces défauts et ces qualités.

X annus. *Annos ante decem mihi non sapiœ* (sic) *crescit. Ut*
tans hedus sum levis atque vagus.

Ayant dix ans, la sagesse ne croît pas en moi. Je suis léger
vagabond comme un bouc sautillant.

Un enfant à cheval sur un bâton, brandissant de la main dr
un bâton plus léger ; à côté de lui gambade un bouc.

XX annus. *Sum similis vitulo dum vicesimus annis* (sic) *d*
imprudens atque parum sapio.

Je suis semblable au jeune veau aussi longtemps que ma v
tième année court, imprudent et peu sage.

Un jeune homme qui se promène et semble montrer un veau

XXX annus. *Triginta annorum thorus cognomine dicor.*
primum incipio cognitus esse mihi.

A trente ans je suis désigné par le surnom de taureau. Alors
lement je commence à me connaître.

Un homme dans toute la force de l'âge et un taureau (fig. 2

XL annus. *Quadraginti anni* (sic) *prœstant animosa leonis*
tora : tunc vires vita virilis habet.

A quarante ans les sentiments courageux du lion l'emport
alors l'homme a toute sa force.

Un guerrier appuyé sur une arme d'hast, dont on ne voit q
hampe, et accompagné d'un lion.

L annus. *Quinquaginti anni* (sic) *lincis nomen habebunt et*
sare dolos subdola corda docent.

Les cinquante ans prendront le nom du lynx et apprendron
cœurs perfides à pratiquer la ruse.

Un personnage d'âge mûr en costume civil et un lynx.



Fig. 2.

LX annus. *Efficit et rapidum me sexagesimus annis : tunc vincit tum pectus avaricia.*

La soixantième année arrive rapidement : alors l'avarice l'em-rte dans le cœur.

Un personnage et un loup.

LXX annus. *Me decies septem canibus similabitis anni ita ani-um dira vexat et in vidia.*

Dix fois sept ans, vous me rendrez semblable aux chiens. Ains terrible envie tourmente le cœur.

Un vieillard s'appuyant sur un bâton, et, auprès de lui, un chien.

LXXX annus. *Octaginta (sic) : artem felis mihi comparo (?) in nis et postea hujus fraudes insidiosus ago.*

A quatre-vingts ans j'acquiers la ruse du chat et ensuite j'emploie s artifices perfides.

Dessin analogue au précédent : un vieillard s'appuyant sur un ton, et, à ses pieds, un chat.

XC annus..... *piger me nonagesimus annus efficit, et cunctis o(r) asellus iners.*

La paresseuse nonantième année me rend..... et je suis appe
par tous un âne inerte.

Un vieillard marchant avec des béquilles, et un âne.

C annus. *Annis a centum factus sum garrulus anser et fat similis et sine mente puer.*

La centième année me rend bavard comme une oie et semblab à un fou et à un enfant sans esprit (fig. 3).

Comme on le voit, l'auteur de toute cette iconographie symb lique est impitoyable pour la vieillesse. Cette fois, il est aussi cru dans l'expression de sa pensée que tristement suggestif et m cabre dans la traduction de son sujet par le dessin : Un vieilla

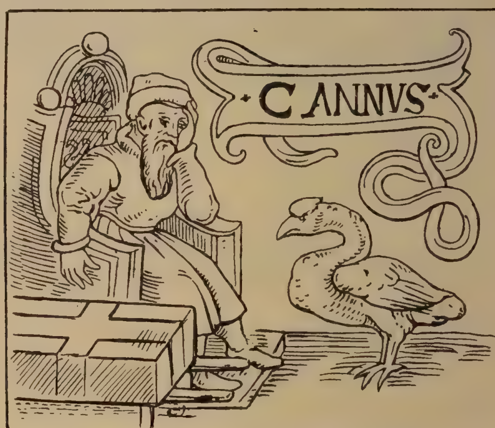


Fig. 3

assis et accoudé, à côté d'un cercueil sur une civière, et, en face lui, une oie.



Second demi-tonnelet.

PREMIÈRE LAME : La première lame, comme dans le p mier demi-tonnelet, est gravée de rinceaux avec une réserve, milieu, où figure l'inscription en caractères romains qui sert titre : *Hii sunt septem planetœ cum suis proprietatibus.*

Ici sont les sept planètes avec leurs propriétés.

DEUXIÈME LAME : *Saturnus annis triginta cursu (m) per... ppiter. Hic cœli spacium duodenis circuit annis. Annis Mars curm poterit peragrare duobus.*

Saturne accomplit sa course en trente ans... Jupiter. Celui-ci rcourt l'espace céleste en douze ans. Mars pourra parcourir sa urse en deux ans.

TROISIÈME LAME : *Phœbus ad occasum semel anno circuit ortu. Sexaginta tribus Venus et quinginta diebus. Sexaginta s graditur quinque atque trecentos. Luna dies cursum cœlo facit o viginti.*

Le soleil parcourt le ciel en un an. Trois fois soixante (?) et cinnte jours Vénus. En trois cent soixante-cinq jours marche (la re). La lune accomplit sa course dans le ciel en vingt-huit rs.

QUATRIÈME LAME : Sur la quatrième lame sont figurées tre des sept planètes : Phébus sur son char attelé de deux vaux. Vénus dont le char est attelé de deux colombes ; elle nt de la main une flèche, et, devant elle, un Amour décochant trait. Mercure, ayant en main le caducée, est assis dans un r que traînent deux coqs. La lune est figurée par un homme ant en main une conque marine, et la lune à son croissant ; le r dans lequel il est assis est attelé de deux éphèbes. Ici le bolisme que l'artiste a voulu donner à son dessin est en défaut : ne se confondait dans les temps mythologiques avec les déesses bé et Hécate, et pas, que nous sachions, avec un dieu de ympe.

es rayons des roues des quatre chars dont nous venons de er sont remplacés par six des douze signes du Zodiaque, placés l'ordre suivant : le Lion (sous forme de lion héraldique !), le reau, la Balance, le Verseau, les Gemeaux et l'Ecrevisse. Les utres signes du Zodiaque, c'est-à-dire le Bélier, la Vierge, les sons, le Scorpion, le Sagittaire et le Capricorne, sont évidemt, dans la pensée du graveur, censés remplir l'office de rayons les six roues invisibles.

rait-ce pour arriver à faire coïncider le nombre de roues avec

celui des signes du Zodiaque, que l'imagier aurait fait figurer c
chars à deux et à quatre roues ?

Les en-têtes sont en caractères romains : *SOL, VENV MERCVRIVS, LVNA*.

CINQUIÈME ET SIXIÈME LAMES : Comme dans le prem demi-tonnelet, sur la cinquième lame est gravé le texte explica des dessins qui figurent sur la sixième. Ici ce sont sept notes ast-logiques, sortes d'horoscopes, auxquelles les dessins qui y corr-pondent sont censés donner du développement.

PREMIER SUJET. *Sordidus atque*. . . . .
. . . . . . *Saturnus et alget saturno natus insidiosus erit.*
. . . . et celui qui naîtra sous Satu sera rusé.

Un moine, un mendiant ayant la besace suspendue à l'épa droite, et deux personnages discutant; l'un de ces derniers ti une faux dans la main gauche; l'autre — un vigneron ? — est a dans une cuvelle (fig. 4).



Fig. 4.

DEUXIÈME SUJET. *Juppiter est mitis clemens et religio* Jupiter est doux, clément et religieux.

Un prêtre et trois autres personnages en costume de cérémo le prêtre tient de la main droite une croix processionnelle.

Troisième sujet. L'inscription est indéchiffrable. La gravure résente quatre personnages dont l'un paraît être un échanson; semble du moins avoir en mains les attributs de la charge que us lui supposons. Les trois autres sont armés, l'un d'eux d'une che d'armes, l'autre d'une dague et d'une arme d'hast dont la mpe seule est visible, le troisième enfin d'une épée.

Quatrième sujet. L'inscription est également indéchiffrable. Cinq personnages sont figurés dans ce quatrième sujet. Deux entre eux sont couronnés; les trois autres tiennent en main res-ctivement l'un un instrument de musique, l'autre une hallebarde le troisième un arc turquois. Des deux personnages qui ont la e ceinte de la couronne à fleurons, l'un est vêtu d'une armure, utre a un oiseau — un faucon ? — sur le poignet (fig. 5).

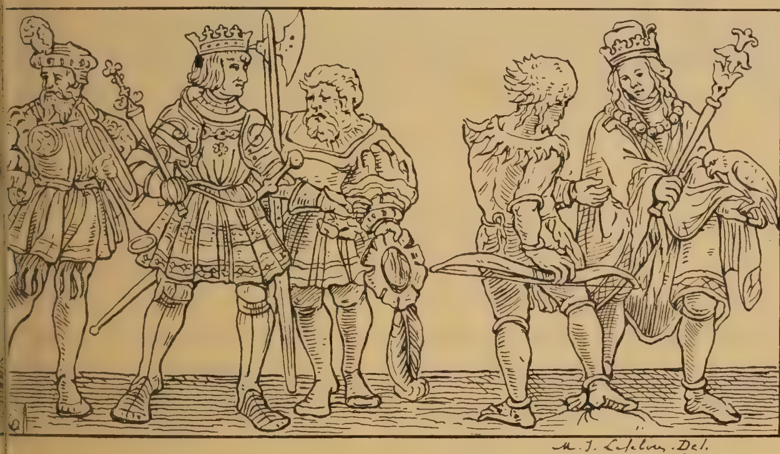


Fig. 5.

Cinquième sujet. *Sunt veneris nati semper leti, atque jocundi scuntur et ceco sunt in amore leves.*

Ceux qui sont nés sous Vénus sont toujours contents et joyeux et nt légers dans l'amour aveugle.

Scène de galanterie; un homme et une femme se tenant par la in; un joueur de fifre et de tambour, et un joueur de viole (fig. 6).

Sixième sujet. *Sunt nati sub Mercurio studiosi agilesque sunt ares et sunt ingenio docili.*

Ceux qui sont nés sous Mercure sont studieux et agiles, sont g
et d'un esprit docile.

Deux marchands, un astronome qui, ayant une mappemonde main, semble donner une explication, et un physicien (?).



Fig. 6.

SEPTIÈME SUJET. *In stabillis soboles lune est vaga : muta bellis adversis rebus persequiturque suis.*

La postérité instable de la lune est vagabonde et muette : elle poursuit dans l'adversité.

Un voyageur le sac au dos, un chasseur armé de l'épieu et couteau de chasse, un pêcheur tenant en main une épuisette, enfin un quatrième personnage.



Ces deux demi-tonnelets, comme nous le disions en commenç cette monographie, peuvent avoir fait partie d'une seule et mê armure, et c'est ce que nous pensons. L'ordonnance générale tous les plus petits détails de fabrication portent à y croire.

Dans les deux fragments, les lames sont bordées de collets n delés en torsades, et sont cloutées de laiton.

A ne s'en rapporter qu'aux seuls côtés épigraphique et icoı

aphique, il faudrait adopter cette conclusion. Le parti pris d'orne-entation est si identique dans les deux fragments, qu'il serait fficile de ne pas admettre qu'ils sont tous deux le produit du lent d'un même artiste. Au surplus, nous le répétons, une même ée a visiblement guidé l'auteur dans la conception des sujets oisis.

Le second demi-tonnelet, ainsi qu'on peut le voir (fig. 5), porte monogramme de l'artiste qui l'a rehaussé par les belles gravures nt nous venons de présenter l'analyse. M. Hymans, conservateur cabinet des Estampes, à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, us a suggéré l'idée que ce monogramme, les lettres V, S, en ractères allemands, pourrait être celui de Virgile Solis, peintre et nemaniste allemand, avec certaines estampes duquel les dessins s gravures qui nous occupent ont comme caractère une certaine alogie.

Mais Virgile Solis a-t-il jamais prêté le concours de son talent à décoration des armures ? Telle est la question que nous nous nmes tout naturellement posée. S'il ne nous a pas été donné d'y pondre d'une façon péremptoire, nos recherches du moins ont-es eu cet effet de réunir quelques indices favorables à une solu-n affirmative.

Les costumes des personnages figurés sur le tonnelet et le actère général de cette intéressante iconographie sont sans nul ıte allemands, et, si cette belle ornementation n'est pas due au ncours direct d'un maître, du moins est-elle indéniablement pruntée à des sources de la maîtrise allemande.

Nous trouvons dans l'ouvrage *Les maîtres ornemanistes* [1] la note graphique qu'on va lire sur le célèbre artiste allemand, ainsi que s détails sur ses œuvres.

Virgile Solis, peintre et graveur célèbre, né à Nuremberg e 14, mort en 1562.

Bartsch, dans son IXe volume, page 308, décrit nonante-neuf ces dues au burin du maître allemand : dessins d'orfèvrerie, gobe-s, etc., parmi lesquelles figurent *cinq gaines de poignards*. Rey-rd, de son côté, en décrit soixante, dont plusieurs n'ont pas été ées par Bartsch.

[1] D. Guilmard. *Les maîtres ornemanistes*. Plon et Cie, Paris 1880, pp. 363 et 364.

Un volume de la Bibliothèque de Paris intitulé *Virgile So*
donne la nomenclature de trois cent quinze pièces, vases, coup
encadrements, pendeloques, bordures de plats, etc., dues éga
ment au burin du maître allemand; il y est fait mention de *qua*
gaines et une épée dans son fourreau.

L'auteur du livre sur les maîtres ornemanistes ajoute que Virg
Solis a travaillé aussi pour d'autres ouvrages, notamment les *Mé*
morphoses d'Ovide et plusieurs Bibles, qu'il a illustrés par la g
vure sur bois. Les *Métamorphoses d'Ovide* ont été publiées
Francfort-sur-le-Mein, en 1563.

On doit également à Virgile Solis une série de *portraits de r*
de France depuis Pharamond jusqu'à Henri III, avec une expli
tion en latin, composée en collaboration avec Jost Amman, pa
à Nuremberg en 1576, et classée, comme les *Métamorphoses,* pa
ses œuvres les plus réputées.

Il paraît ressortir des détails qu'on vient de lire sur les œuv
du peintre et graveur allemand que la décoration du tonnelet
Musée de Bruxelles est tout au moins apparentée de très près à
dernières. Les portraits des personnages de l'antiquité, les citati
de certains passages du *Livre des Proverbes,* les explications lati
qui accompagnent tous les sujets traités dans la gravure du tonne
cela ne semble-t-il pas devoir faire reporter la pensée vers les
vres que nous venons de citer ? Mais nous devons néanmoins n
résoudre pour le moment à rester dans le domaine des conjectu
Puissent des investigations nouvelles nous donner dans la suit
certitude absolue que la belle ornementation des deux pièces
Musée de la Porte de Hal est due au burin du célèbre peintr
ornemaniste allemand ! La valeur archéologique et artistique
tonnelet, déjà considérable, serait par là notablement augmen

Quoi qu'il en soit, parmi les accroissements du Musée de B
xelles, faits durant ces dernières années, le tonnelet d'armure
digne à tous égards d'attirer l'attention des artistes, des arc
logues et, spécialement, des amateurs d'armes et d'arm
anciennes.

EDGAR DE PRELLE DE LA NIEPPE.

Novembre 1901.



DEUX
INSCRIPTIONS GRECQUES
DE SMYRNE

ES deux inscriptions, dont je voudrais dire ici quelques mots, offrent pour nous un intérêt particulier, qui justifiera, je l'espère, leur insertion dans les *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*. Elles ont été trouvées dans des travaux entrepris par une compagnie belge, la Société des Eaux de Smyrne, et j'en ai dû la connaissance au direc-ur de cette Société, M. A. Gindorff, qui a eu l'obligeance de i'en faire parvenir d'excellentes photographies [1].

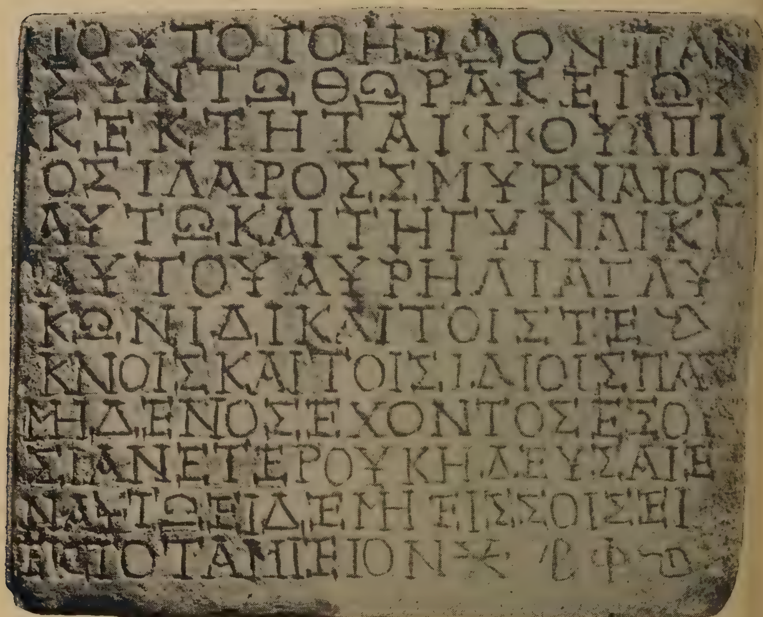
Ces deux plaques de marbre blanc, dont on trouvera ci-contre la production, ont été mises au jour au mois de novembre 1898, en xécutant des travaux de canalisation, dans le quartier dit Tépédjik, ir la route actuelle de Nif, non loin de l'église grecque de S[t]-Con-antin. Elles ornaient certainement autrefois des tombeaux qui se essaient le long de la voie antique conduisant aux « Bains de iane », bassin sacré où l'on aperçoit encore, au fond des eaux, les ines d'un édifice considérable et des restes curieux de mosaïque.

[1] Depuis la rédaction de cet article, M. Gindorff a généreusement fait don s monuments eux-mêmes au musée du Cinquantenaire. Grâce à cette libéra-é, nous avons pu contrôler notre lecture sur les originaux.

La première épitaphe est régulièrement gravée en caractères dont l'ornementation recherchée trahit une époque assez basse. Elle n'est pas antérieure au milieu du deuxième siècle de notre ère. En voici le texte et la traduction :

Τοῦτο τὸ ἡρῷον πᾶν | σὺν τῷ θωρακείῳ | κέκτηται Μ. Οὔλπι|ος Ἵλαρος Σμυρναῖος | αὐτῷ καὶ τῇ γυναικὶ | αὐτοῦ Αὐρηλίᾳ Γλυ|κωνίδι καὶ τοῖς τε|κνοις καὶ τοῖς ἰδίοις πᾶσι | μηδενὸς ἔχοντος ἐξου|σίαν ἑτέρου κηδεῦσαι ἐ|ν αὐτῷ · εἰ δὲ μὴ εἰσσοίσει | εἰς τὸ ταμιεῖον (δηνάρια) ,βφ'.

« Ce tombeau tout entier avec la clôture (qui l'entoure) a été acquis par Marcus Ulpius Hilarus de Smyrne pour lui, pour son



épouse Aurélia Glyconis, pour ses enfants et pour tous les sien Personne n'a l'autorisation d'y ensevelir un autre (corps). S'il l fait, il versera à la caisse publique 2,500 deniers. »

L'orthographe de l'inscription est très correcte [1]. Les mots a

[1] Sauf l. 11, le mot εἰσοίσει écrit εἰσσοίσει.

out des lignes ne sont coupés qu'à la fin des syllabes ; lorsqu'il este un espace vide, il est rempli par une sorte de crochet (l. 2) ou ne feuille de lierre (l. 7, 12). Malgré le soin apporté à la gravure, n remarque (l. 10) une faute d'accord peut-être imputable au lapicide (ἑτέρου pour ἕτερον). Sinon la langue ne présente point de particularité : c'est le style officiel des épitaphes.



Extrait du plan de la ville de Smyrne.

Nous apprenons donc que Marcus Ulpius Hilarus, bourgeois de Smyrne, mais citoyen romain, comme le prouve son nom, s'était fa construire, au bord de la route, un tombeau, un *hérôon,* ainsi appelé parce que le mort qui doit l'habiter est censé élevé au rang de héros, devient une sorte de divinité. Le sépulcre est entouré d'un terrain sacré, clos par un mur ou une palissade qui s'élève jusqu'à la hauteur de la poitrine (θωρακεῖον) : Ce caveau sera la sépulture commune de la famille, et celui qui y introduirait un autre cadavre sera frappé d'une amende de 2,500 deniers au profit de

caisse municipale de Smyrne. De pareilles stipulations sont fré-quentes dans les épitaphes antiques [1] : elles devaient préserver la demeure dernière, où reposaient les membres d'une même maison, contre toute intrusion d'un étranger et contre toute violation de la part des pillards. Souvent, pour être plus certain que le crime sera puni, on promet au dénonciateur un quart, un tiers, la moitié de l'amende. C'était une prime alléchante, car la somme fixée était souvent très considérable : 5,000, 10,000, 20,000 et jusqu'à 50,000 deniers. Enfin, pour assurer encore davantage la paix éternelle des défunts, on ajoutait parfois des imprécations terribles contre ceux qui ne respecteraient pas la sainteté du tombeau — tant les anciens étaient hantés par la crainte superstitieuse d'être privés de sépulture ! Leurs malédictions les plus effrayantes n'ont d'ailleurs pas réussi à arrêter davantage les voleurs d'autrefois que les archéologues d'aujourd'hui.



La seconde inscription se distingue désavantageusement de la première. Elle n'en a point la beauté symétrique ; ses lettres irré-gulières et mal gravées ne sont pas nettement séparées. A la ligne 4 un N, oublié par le lapicide, a été maladroitement ajouté au-dessus de la ligne. Nous n'avons plus affaire ici, on s'en aperçoit au premier coup d'œil, à un riche citoyen romain, mais à un homme de condition très médiocre ; c'est ce que prouve aussi le contenu de l'inscription :

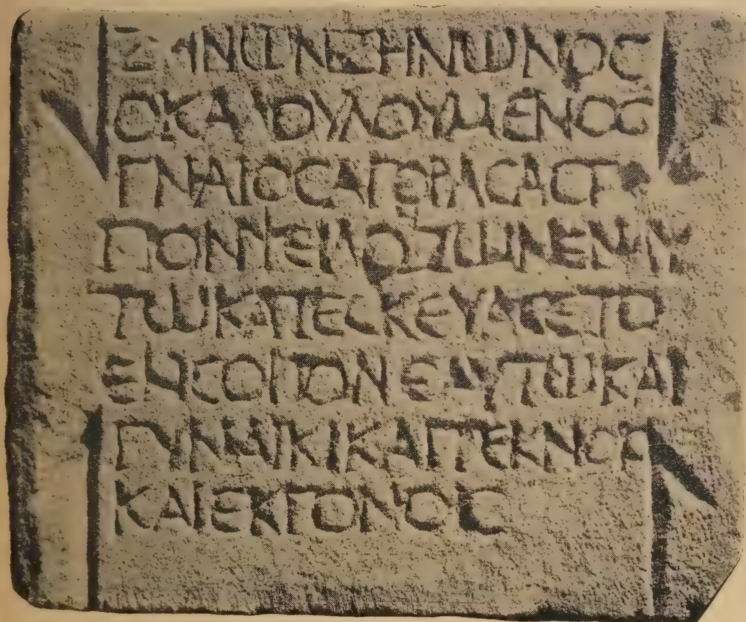
Ζήνων Ζήνωνος | ὁ καλούμενος | Γναῖος ἀγοράσας τό|πον ψειλὸν ζ|ὲν αὐ|τῷ κατεσκεύασε τὸ | ἐνσόριον ἑαυτῷ καὶ | γυναικὶ καὶ τέκνοις | κ|ἐκγόνοις.

« Zénon, fils de Zénon, surnommé Gnaios, ayant acheté de son vivant un terrain nu, y prépara un sépulcre pour lui, pour sa femme et pour ses descendants. »

Ce Zénon, fils de Zénon, qui était sans doute un petit bourgeois de Smyrne, portait un sobriquet romain, Gnaios. L'onomatolo-

[1] Cf. sur ces amendes Liebenam, *Städteverwaltung im römischen Kaiserreich*, Leipsig, 1900, p. 38 s.

latine s'était répandue dans les villes d'Asie, au point d'y devenir presque indigène, et avait pénétré dans l'usage vulgaire. En dehors



de ce surnom, notre épitaphe n'offre rien de remarquable, sauf le mot ἐνσόριον pour désigner le tombeau. Ce terme assez rare paraît s'appliquer à un caveau funéraire pouvant contenir une série de cercueils.

Franz Cumont.





LE

COMMERCE DES ESCLAVES

EN BELGIQUE

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

ORS de la réunion mensuelle du 4 février 1901 j'ai eu l'honneur de communiquer à mes con frères deux curieux volumes manuscrits, forman la plus grande partie du livre de bord d'un vais seau négrier appelé *Le Comte d'Artois*. Je croi bien faire en résumant ici les caractères princ paux de ces volumes et en analysant leur contenu, sauf à complét à l'aide d'autres sources les indications qu'ils fournissent sur traite [1].

Il s'agit du navire *Le Comte d'Artois*, du port de Dunkerque. est armé par MM. Carpeau et Cie, commandé par M. Lefebvre, lie tenant de frégate, et monté par quarante-huit hommes d'équipag Il porte huit canons, et peut renfermer trois cent quarante esclave Le livre de bord est tenu chaque jour par François Ducorray, pr

[1] Ces manuscrits, provenant d'une famille brugeoise, m'ont été très gracie sement communiqués par M. Soenens, juge au tribunal de 1re instance Bruxelles. Leur contenu a déjà fait l'objet d'une étude publiée par le journ *Le Congo belge*, 1er mai 1899.

mier lieutenant, qui annote avec soin les manœuvres faites, le point relevé, les variations de l'atmosphère et les circonstances particulières qui dérogent à la monotonie du voyage. Le rédacteur qui dispose sans doute de longues heures de loisir, et qui n'est pas étranger aux beaux arts, dessine fidèlement les principaux poissons que les hasards de la pêche amènent dans ses filets, et les profils des îles et des côtes qu'il rencontre. L'aspect que donne son crayon aux côtes d'Afrique, représentées sous la forme de collines basses, surmontées de cocotiers, rappelle à s'y méprendre les descriptions que font nos compatriotes au retour du Congo.

Dieu soit loué et la sainte Vierge Marie. Soit commencé le voyage de la côte de Guinée... Ainsi débute le récit, à la date du 15 août 1775. Dès le 11 août, le navire avait quitté les bassins de Dunkerque et s'était fait remorquer jusque dans la rade, pour y recevoir son chargement de marchandises. Le 15, il mit à la voile et il se dirigea vers Cabinda, petite localité située au nord de l'embouchure du Congo, dans les possessions portugaises actuelles. Le 13 septembre, le navire rencontra un négrier hollandais, chargé de 130 esclaves (appelés *captifs* dans le style du bord) ; le 20, il rencontra un bâtiment anglais qui en portait 230.

Le 21 novembre 1775, on est à destination et on entreprend les négociations avec les chefs nègres en vue d'échanger contre leurs prisonniers les marchandises apportées d'Europe. Mais les affaires ne marchent pas rapidement, s'il faut en croire le récit de Ducorray.

« A sept heures du soir du 28 (décembre 1775), il nous est venu un canot du navire de la baie de Cabinda à bord avec tous les principaux des nègres du dit endroit, le *mantouque* ou commandant..., et divers autres courtiers, dont nous saluâmes leur arrivée par divers coups de canon par plusieurs reprises, pour lequel salut ils ne différèrent point jusqu'au moment que nous l'aurions fait de notre chef, n'ignorant point que cela leur est dû, mais comme ils sont beaucoup sairvis avec le salut *(sic)*, et en outre pour témoigner à leurs compatriotes qu'ils sont bien reçus. C'est en outre une marque d'amitié suivant leur idée ; ils sont comme certains que l'on est d'avis de traiter chez eux. »

« Ils sont singulièrement habillés, quoique commandant en chef *(sic)*. Leur vêtement consiste en un pagne qui a 4 ou 5 aunes d'indienne ou d'autre étoffe, lesquels ils tournent autour de leur nudité,

ayant sur le ventre une peau de chat-tigre sur laquelle est attachée quantité de petites clochettes, qu'on leur apporte d'Europe, et quantité de petites clefs, ayant leurs jambes nues garnies avec quantité de bagues de fer et d'ivoire. »

« Les riches portent en guise de cela du corail rouge. Leurs bras sont également garnis dans le même genre. Sur la tête ils ont une espèce de bonnet, qu'ils se font eux-mêmes de paille ou autrement. Leur visage est peinturé de diverses couleurs qu'ils appellent fétiches. Ils ont quelquefois sur eux une veste galonnée, ils portent cela sans chemise. Rien ne frappe plus nos yeux que de voir faire leur danse qu'ils firent le soir pour nous témoigner combien ils étaient aises que nous allions traiter avec eux. Leur pagne duquel je parle, comme ils le laissent traîner derrière eux deux ou trois brasses, ils le firent voltiger avec leur pied dans le visage de l'un l'autre, en se frappant sur la gorge et faisant des cris épouvantables ; et ils nous traitèrent de frères ; il leur était cependant très facile à en faire la différence et qu'il y avait beaucoup d'erreur chez eux. »

« Ils passèrent ainsi le restant de la nuit à boire et tantôt à dormir. Pendant laquelle nuit le temps a été des plus beaux. »

Nonobstant cette entrée en matière, l'auteur ajoute :

« Nous étions fort surpris lorsque nous avons vu que la traite était si retenue, que le pays était entièrement bouleversé, sans loi, sans ordre, dans le plus grand désordre. Nul n'était maître, ils se tuaient les uns aux autres, insultant au dernier point, nous accablant de leurs menaces chaque jour. Ce qui faisait que les marchands ne venaient point avec les captifs, crainte de recevoir des coups de fusil ou d'être faits captifs eux-mêmes. »

Ce fut seulement après sept mois que le capitaine put compléter son chargement. La concurrence était acharnée, et les nègres défiants. Le livre de bord constate que, le 22 et le 24 décembre 1775, des vaisseaux négriers ont quitté Cabinda avec plein chargement, et qu'à la date du 28 l'auteur se trouve dans la rade avec quatre concurrents armés respectivement pour transporter 450, 140, 120 et 60 noirs.

Enfin, le 13 juin 1776, le *Comte d'Artois* leva l'ancre et se dirigea vers les Antilles. Il avait embarqué 398 esclaves, dont [illegible] moururent en rade et 10 en cours de route.

Le 14 juillet 1776, une première révolte éclata à bord.

« *Du samedi 13 juillet au dimanche 14 juillet 1776*... Au jour
ous ne fûmes pas peu surpris qu'à trois heures et demie du
atin nos noirs se sont révoltés, quoique cependant presque tous
ıx fers, n'en ayant qu'une trentaine de libres, (ils) ont commencé
vouloir se saisir d'une des portes du gaillard à bâbord, où était
otre coffre aux armes. Leurs *aintantions (sic)* n'étaient point mal
ises, mais nous les repoussâmes vigoureusement, cependant
ns armes à la main. Car s'ils avaient bien observé que nous
avions aucune défense, pour lors ayant des couteaux et des bouts
bois avec une partie des ustensiles de cuisine, (ils) nous au-
ient donné bien de la peine à leur être maîtres. — Cependant,
ant repoussés sur le pont, ils se saisirent d'une partie de notre
uipage, en tenant déjà une partie dessus le bord pour le jeter à
mer, ne voulant cesser la révolte. Vu leur opiniâtreté, nous
ımes forcément les contraindre, les armes à la main, à cesser.
ors les noirs, voyant que nous étions tellement courroucés
ntre eux en y donnant dessus à coups de sabre et à coups de fusil, il
a eu une partie qui se jetèrent à la mer et d'autres dans la grande
outille. Donc, après la révolte faite et apaisée, nous les fîmes
onter deux à deux pour donner des secours à ceux qui pourraient
e blessés et en même temps pour mettre aux fers ceux qui n'y
ient point. Il s'en trouvait treize qui étaient assez considérable-
nt blessés à la tête, aux jambes et ayant des meurtrissures au
rps. Nous avons eu aussi quelques matelots de blessés, princi-
lement un mousse qui l'était dangereusement à la tête. La
olte a duré l'espace d'une heure et demie. Après nous fîmes
llier (fouetter) les auteurs. »

Le 16 juillet, nouvelle tentative :

« *Du mardi 16 au mercredi 17 juillet 1776*. Au jour, il nous
rapporté par un négrillon qui couchait avec les hommes que
ant la nuit les noirs avaient formé d'autres complots pour une
onde révolte qui devait se faire ce même jour du 17, qu'ils
s auraient surpris à déjeuner. Pour les en empêcher nous fûmes
traints de leur mettre les fers aux mains à tous les hommes,
ique cependant ils nous dirent qu'il était terminé. Nous lais-
es passer la chose en *foilliant* les auteurs. »

Le 18 et le 21 juillet, des alertes du même genre forcent l'équi-
e à charger les canons, et à les braquer sur les nègres, que cet
pareil guerrier met à la raison.

A ce sujet, le narrateur raconte qu'un concurrent, qui transp[illegible] tait 400 nègres, a eu à combattre une révolte terrible à bord [illegible] arrivant à Saint-Domingue, et qu'il n'a pu la dompter qu'ap[illegible] avoir opéré un véritable massacre de noirs, et en avoir fait pen[illegible] plusieurs, tant hommes que femmes. Le narrateur ajoute :

« Ce qui les engage souvent à faire la révolte à la vue [illegible] terre, ils se mettent dans l'idée que la terre de Saint-Domin[illegible] est contiguë avec leur terre de la côte de Guinée, ce qui donne [illegible] espoir vain. »

En arrivant en vue du cap Français (6-7 août 1776), l'équipa[illegible] chante un *Te Deum* pour remercier le Ciel de sa protection au co[illegible] du voyage.

Malheureusement, une sécheresse venait d'appauvrir les pl[illegible] teurs. La vente des esclaves se faisait péniblement. Aussi fallut [illegible] longtemps pour écouler la cargaison, réduite à environ 315 noi[illegible]

« Le nègre ne valait que de 18 à 19 cents livres, nous ne pûn[illegible] arriver dans de plus mauvaises circonstances pour la vente de [illegible] noirs. Il y avait pour 9 mois qu'il n'y avait point tombé un gr[illegible] de pluie. Le pays étant totalement brûlé et consumé par les c[illegible] leurs, les habitants n'ayant point de vivres pour nourrir leurs n[illegible] étant obligés de les laisser libres pour pouvoir avoir la vie et a[illegible] cela en avait-il toujours de morts dans les chemins faute de sub[illegible] tance ; il semblait que tout était fait pour nous nuire, c'est ce [illegible] fit que nous restâmes trois mois à finir la vente de nos nègres. [illegible]

L'opération s'acheva, en réalité, en cinq mois, à des p[illegible] variant de 1,500 à 1,600 livres par tête de nègre, soit envi[illegible] 488,000 livres. Si l'on ajoute le bénéfice obtenu sur la vente [illegible] marchandises des Antilles rapportées en Europe, et celui réa[illegible] sur la cargaison importée en Afrique, les armateurs semblent n'a[illegible] pas eu à se plaindre.

Le 15 janvier 1777, le navire quittait Saint-Domingue, e[illegible] rentra à Dunkerque environ trois mois après.

Il est intéressant de rapprocher des faits que nous venons d'a[illegible] lyser les renseignements que donnent sur la traite les aut[illegible] contemporains.

En droit et en fait, l'esclavage était proscrit en Belgique à l'é[illegible] que dont nous parlons. *De Ghewiet* [1], qui résumait le droit civil [illegible]

[1] *Institutes du droit belgique,* tome I, p. 93 (édition de Bruxelles, 1758).

os provinces en 1758, énonce expressément cette suppression, à
re d'axiome incontesté. Et les auteurs rappellent l'application
le le Gouvernement des Pays-Bas fit de cet axiome, en 1731. Un
clave appartenant à un capitaine anglais s'était évadé en rade
Ostende et avait gagné la ville, où son maître le revendiquait.
gouvernement refusa catégoriquement de livrer ce malheureux,
r le motif que le droit public du pays n'admettait pas l'esclavage
ffaire Bartholomeo de Léon, arrêt du Conseil du 15 avril 1731) [1].

Mais les colonies d'Amérique offraient un marché excellent pour
s noirs. Rien n'était plus lucratif que de transporter ces derniers
Afrique en Amérique, de les acheter au moyen de marchandises
Europe acquises à bas prix, et de rapporter au retour les épices
les bois des îles, de façon à réaliser des bénéfices considérables.
trafic s'était développé au point qu'un écrivain bien informé
aluait en 1784 à 50,000 le nombre des nègres transportés ainsi
nuellement par les Anglais, et à 25,000 et 12,000 ceux que
nsportaient annuellement les Français et les Hollandais [2].

Dans nos provinces, le commerce s'était réveillé sous le règne
nfaisant de Marie-Thérèse. La guerre d'Amérique contribua à
faire progresser encore, et à développer au delà de toute prévi-
n le port d'Ostende. La traite devait tenter naturellement nos
nateurs.

Aussi les dernières années du règne de Marie-Thérèse virent-
s les grandes maisons de MM. Romberg, Walckiers de Gam-
rages, de Pestre, Chapel s'intéresser à la traite et y risquer des
itaux de plus en plus importants [3].

Romberg avait osé expédier d'Ostende le premier vaisseau
rier parti de ce port. C'était la *Marie-Antoinette*, expédiée en
70, pour transporter 290 nègres. La même année, Romberg
it expédié plusieurs négriers de la Rochelle et du Havre. En
2, dix négriers armés par lui et destinés chacun à porter 500 es-
es quittèrent le port d'Ostende. Ce n'était là, d'ailleurs,

Manuscrit 15243, Bibliothèque royale. Ch. De Facqz, *Ancien droit belgique*,
250.

De Rival. *Le voyage dans les Pays-Bas autrichiens, ou lettres sur l'état actuel
s pays* (6 vol. in-16, Amsterdam, Chauguion, 1783), tome I, p. 75.
oir aussi : Shaw. *Essai sur les Pays-Bas autrichiens*. Londres, 1787, p. 46.

De Rival, ouvrage cité, I, p. 31, 38, 58, 66, 75, 312, 394 ; II, p. 274 ;
p. 41 ; IV, p. 102 à 110.

qu'un côté de ses vastes entreprises, car il possédait à ce mome plus de 100 vaisseaux, dont 94 avaient Ostende comme port d'att che, et il commandait à plus de 10,000 matelots. Aussi Joseph II accorda-t-il, le 28 juillet 1784, des lettres de noblesse, lui conféra le titre de baron, et rappelant que, parmi ses navires, *bon noml avaient fait le voyage à la Côte d'Or pour la traite des nègres* [1].

J.-J. Chapel, banquier et industriel très important, avait aidé Ro berg à faire connaître la traite en Belgique. Tous deux, associé Walckiers et de Pestre, banquiers de Bruxelles, préparaient en 17 une vaste société pour exploiter la traite en grand. En mai 17 déjà, Chapel avait expédié d'Ostende à ses frais un vaiss négrier vers l'Afrique. Et l'auteur auquel nous empruntons détails n'hésite pas à solliciter de ce chef pour Chapel des lett d'anoblissement [2].

Le même auteur, revenant à de multiples reprises sur ce tri sujet, nous initie avec complaisance aux détails du commerce esclaves. Il énumère les divers produits belges que ce comme permet d'exporter en Afrique, les draps de Verviers, les toiles Flandres, les armes de Liége, les clous de Charleroi, les étain les cuivres de Dinant, les eaux-de-vie, la poudre à canon, la c tellerie. Il rappelle les principales conditions à observer pour c server en vie les nègres durant le voyage, puis la manière les vendre. Enfin il assure que les débouchés sont à l'abri de t doute, car, dit-il, « les ateliers des Antilles sont destructeurs »

Et quelques lignes plus loin le même auteur prend soin d'écar tout scrupule d'humanité que pourraient concevoir ses lecteu il leur dit que c'est agir humainement que faire la traite, parce « c'est soustraire des captifs à un affreux esclavage, et les livr des maîtres moins féroces [3] ».

Il est piquant de constater que ce défenseur de l'humanité c sacre ses 6 volumes à faire le panégyrique des réformes introdu ou annoncées par Joseph II, à critiquer les opinions et les in tutions des Belges sous de nombreux rapports, notamment su rapport financier. En un mot, c'est un philosophe et un éco miste, un précurseur des réformateurs de 1789. Et plusieurs

[1] DE STEIN. *Annuaire de la noblesse de Belgique,* 23e année (1869), p. 1

[2] DE RIVAL, ouvrage cité, I, p. 38.

[3] DE RIVAL, ouvrage cité, I, p. 394.

ıx qu'il loue à propos de la traite des nègres, tels que Chapel et ılckiers, joueront un rôle important lors de la conquête de la lgique par la France en 1792, puis en 1794.

[l faut pardonner, sans doute, des égarements dus aux préjugés l'époque. Pour les juger, il faut aussi ne pas oublier combien commerce belge, étouffé par les traités de la Barrière et par des erres continuelles, était amené, pour s'épanouir, à profiter de ıte occasion, fut-elle peu digne de sympathie. Il n'est pas sans érêt de rappeler que si les théories généreuses de Wilberforce, Angleterre, de Brissot, en France, commençaient à se propager, nême époque voyait le futur terroriste Fouché se proclamer 1792 le défenseur de la traite des nègres [1]. On peut rappeler ssi qu'à ce même moment l'intérêt des négociants hollandais çait les Provinces Unies à refuser d'adhérer aux projets humaaires de l'Angleterre en vue de la réduction de la traite [2].

l était encore l'empire des préjugés et des intérêts que l'esclage, supprimé dans les colonies françaises par la Convention natioe, le 4 mars 1794, fut rétabli par la loi du 20 mai 1802.

Il était réservé à la fin du XIXe siècle d'attaquer le mal dans sa ırce en mettant des obstacles insurmontables à l'enlèvement des gres habitant le centre de l'Afrique. Espérons que le XXe siècle ra la fin complète de cet affreux trafic.

Avant de terminer je dois mentionner ici une curieuse collection journaux de bord, livres de compte, livres de traite, conservée archives de l'État à Gand [3]. Ce sont les papiers et livres désés par Pierre-Ignace-Liévin Van Alstein, capitaine de vaisu, né à Gand, en 1733. Ce hardi navigateur passa sa vie au vice de divers armateurs français, et monta environ onze navires riers de 1752 à 1784. Le récit de ses expéditions se rapproche sıblement de celui que nous avons analysé dans cette note. nme le capitaine Lefebvre, Van Alstein se rendait à la côte frique, parfois même à Cabinda, y troquait ses marchandises tre des nègres, dont le nombre variait de 223 à 450, et il allait uler sa marchandise aux Antilles. Ses livres fournissent les

[1] Cfr. *Étude sur Fouché,* publiée par M. de Lanzac de Laborie, dans le *Corondant,* 10 février 1901, p. 587.

[2] THE FORTESCUE PAPERS, *preserved at Dropmore,* tome III, p. 442 à 444.

[3] Fonds intitulé « don d'Hoop », numéros 965 à 983.

détails les plus circonstanciés sur la qualité, le coût des marchan-
dises emportées, sur le prix des nègres, sur la vente des denrées
coloniales rapportées en Europe. Nous y voyons, entre autres
les chiffres suivants : En 1752, 402 nègres sont vendus 800,00
livres. En 1767, 378 nègres sont vendus 481,070 livres, soit res-
pectivement 1,990 et 1,200 livres par tête. En 1766, le capitaine
Van Alstein avait chargé, en partant d'Europe, des marchandises
valant 11,692 livres sur son navire l'*Afriquain* quittant Paimbœuf
le 25 juin 1766. Les denrées coloniales rapportées au retour se
vendirent 127,411 livres, et les 378 nègres achetés avaient coûté
seulement 8,309 livres de marchandises [1].

Ces détails confirment en tous points ceux que donne De Riv...
dans l'ouvrage cité plus haut. Ils expliquent l'essor donné à la
traite dans nos provinces, et aussi l'importance des intérêts qui
s'opposaient à sa suppression.

P. VERHAEGEN.

[1] Cfr. deux publications de M. F.-J. d'Hoop :

La famille Van Alstein, ses ascendants, descendants et leurs alliés. 1 vol.
Gand, Van der Meulen, 1891, p. 274-275.

Voyages en Afrique et en Amérique au XVIIIe siècle, par un capitaine de vaisseau natif de Gand.

Opuscule de 27 pages. Alost, Van Branteghem, 1890.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



SSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 4 MARS 1901.

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *Président.*



A séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-dix-sept membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de février. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Paul Verhaegen et Mahy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

. Schweisthal nous remercie de la lettre de condoléance que nous vons écrite à la suite du décès de sa mère.

---

[1] MMes J. Capart, Seghers, L. Le Roy, Hermant, A. Delacre, J. Schwartz t Ladrière.

Mlles Bouvier et Ranschyn;

M. Van Gele, Bruniaux, Puttaert, J. Van der Borght, Maertens, G. Cu-, Ronner, Vandamme, Hecq, J. Capart, Fontainas, Hauman, Sirejacob, der Linden, Lefebvre de Sardans, le baron A. de Loë, Jean Poils, Seghers, , De Bruyne, Descamps, Minner, Terlinden, Hymans, De Bavay, L. Le Magnien, Rutten, Hermant, De Proft, de Behault de Dornon, Crespin, Stocquart, l'abbé G. Vinckelmans, Ranschyn, Vanden Eynde, E. Lhoest, len Bogaert, Tahon, le comte de Ribaucourt, le vicomte Desmaizières, ris, le vicomte de Ghellinck, de Lara, V. Drion, Colruyt, Buschen, nderkindere, Aughuet, Schwartz, Verbrueken, De Soignies, Van Goidshen-, de Raadt, de Latre du Bosqueau, le comte de Limburg-Stirum, De La-, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Streel, Gautier de Rasse, Aubry, n, Eyben, Lacroix, De Samblanc, Weckesser et De Ridder.

M. Charlemagne Magnien, nommé secrétaire; MM. le baron Maur de Maeré d'Aertrycke et Édouard Bernays, nommés membres de commission des fouilles, et M. Julien Van der Linden, nommé mem de la commission des publications, nous adressent leurs remerc ments.

L'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlan la Société royale des Antiquaires d'Irlande, l'Académie royale belles-lettres d'histoire et des antiquités de Stockholm, le Cercle chéologique, littéraire et artistique de Malines, le Cercle archéologi du pays de Waes et l'Académie royale d'archéologie d'Anvers n accusent réception de l'envoi de nos publications.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Kurth (G.). Clovis [1]. Deuxième édition revue, corrigée et augm tée. 2 vol. in-8° br. (achat).

Maere d'Aertrycke (Maurice de). Campagnes flamandes de 130 1304 ou Gloire militaire de Bruges au xive siècle. 1 vol. in-8° br., p (don de l'auteur).

Jehan Froissart's Cronyke van Vlaenderen getranslateert uuten fr soyse in duytscher tale bij Gerijt Potter Van Der Loo in de xve ee uitgegeven en toegelicht door Jhr. Mr. Napoleon de Pauw, etc Tweede deel. — Rekeningen der Baljuws van Vlaenderen. Eerste vering. 1 vol. in-8° br. (Envoi de l'Académie flamande).

Van Duyse (P.). De Rederijkkamers in Nederland — Hun inv op letterkundig, politiek & zedelijk gebied, uitgegeven op last Academie door Fr. De Potter & Fl. Van Duyse — Eerste deel. 1 in-8° br. (id.).

Cornelissen (P.-J.) en Vervliet (J.-B.). Idioticon van het antw sch dialect (stad Antwerpen en antwerpsche kempen) de Aflever 1 vol. in-8° br. (id.).

Goblet d'Alviella (le comte). Nouveaux documents relatifs à l' nographie du bouddhisme indien. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Matthieu (E.). Les maladreries des communes rurales en Belgi 1 br. in-8° (id.).

Jankó (J). Ethnographische Sammlungen des Ung. National seums II — Magyarische Typen. Erste serie — Die Umgebrung de laton. Album in-4° de 24 planches avec texte (envoi du Musée n nal hongrois).

[1] L'Institut de France a décerné le 1er prix d'Antiquités nationales ouvrage de notre savant compatriote.

Maxe-Verly (L.). Note sur un bandage herniaire de l'époque franque ouvé à Euville (Meuse). 1 br. petit in-8° (don de l'auteur).

Collection formée en Chypre (antiquités, terres cuites, pierre calire, verres, monnaies, bijoux). Vente à Paris les mercredi 6 et jeudi mars 1901. Catalogue gr. in-8° br., planches (Envoi de Mme veuve rrure).

Maertens (J.). L'exposition de l'art ancien et des gildes à Liége. euillets in-8° (don de l'auteur).

Pour les collections :

Éclats retouchés de silex gris de Spiennes, trouvés à Pitthem (Flandre cidentale).

Élections. — MM. le comte Albert de Meeus, de Zantis de Frymer-, le baron Othon du Bois et Charles Terlinden sont nommés mems effectifs.

Mme Martin Schweisthal, Mlle Clémence Landrien et MM. Eugène scamps, Alfred Minner et Fr. Rouanet sont nommés membres asso-.

Projet de programme d'excursions pour 1901.

(Art. 86 des Statuts.)

l est donné communication à l'assemblée des propositions d'excurs parvenues au Bureau et qui sont :

isite des vestiges de l'ancienne enceinte murale de Bruxelles ;

xcursion sur la Lesse, à l'occasion des fouilles des grottes de Fur- ;

t pour notre excursion annuelle hors frontières : Cologne et la région ronnante ; ou Amiens et Rouen, ou encore Maestricht et envi-.

xposition. — Fragment de missel du XIe siècle portant une notaen neumes saxons (par le commandant G. Hecq).

anuscrit héraldique concernant la famille Van Welpen (par le baron oë).

ase en terre de couleur grisâtre, du XIIIe ou XIVe siècle, trouvé dans ravaux du canal maritime de Bruges (par M. J. Maertens).

. le Président rappelle à l'assemblée que la Société prépare pour la ce d'avril une exposition de documents iconographiques relatifs à aye de Villers et engage les membres présents qui posséderaient es documents de bien vouloir les produire.

Communications.

J. Van der Linden. — *Ypres contre Poperinghe.* Analyse de l
vrage de M. Napoléon De Pauw.

Paul Bergmans. — *Un poète latin bruxellois du XVIe siècle* (lect
par M. G. De Bavay).

Baron de Maere d'Aertrycke. — *Fouilles exécutées à Courtrai,
le champ de bataille du 11 juillet 1302* (lecture par M. le comman
Hecq).

Petite chronique archéologique.

M. J. Capart donne d'intéressants renseignements sur les catacom
découvertes récemment à Alexandrie par M. Botti, conservateu
musée de cette ville.

Celles-ci sont très remarquables par leur étendue et la richesse
sculptures qu'on y a rencontrées. Elles datent du commencement
IIe siècle de l'ère chrétienne.

M. le docteur Raeymaekers nous communique une note fort i
ressante sur des fouilles infructueuses faites en juin 1813 dans un
tumulus de Grimde lez-Tirlemont par le comte de l'Empire Franço
Neufchâteau, agissant par ordre de l'autorité supérieure.

M. l'abbé Claerhout nous informe que notre nouveau conf
M. l'abbé Valke, a recueilli, à Assebroucke lez-Bruges, plusieurs
ments de lames de silex ainsi qu'une pointe de flèche avec pédon
des grattoirs, nucleus, etc. Cette même station lui a donné une m
d'*Equus caballus* trouvée à côté d'une prairie très basse qui long
ruisseau. Les dents de cheval se rencontrant dans toutes les sta
lacustres, M. l'abbé Claerhout pense que la présence de cette dent
met de soupçonner l'existence d'une station palafittique dans les
rons immédiats de l'endroit où elle a été trouvée.

La séance est levée à 9 h. 1/2.



SEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 1er AVRIL 1901.

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Cent et trois membres sont présents 1.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d mars. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Mme Abel Le Tellier et MM. Goyers, Van der S gen, Zech-Dubiez, Julien Dillens et Van der Smissen nous remercient des félicitations que nous leur avons adressées à la suite de leurs nominations et promotions respectives dans l'ordre de Léopold.

L'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, le Cercle archéologique du Pays de Waes, l'Académie royale d'archéologie de Belgique, la Société des Antiquités de Cambridge et la Société des Antiquaires d'Irlande nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

M. Fr. Rouanet nous remercie pour sa nomination de membre associé.

La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut nous adresse le programme de ses concours.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Adriani De Smet, Gerardimontani Sacerd. De morte quinque Sacerdotum, qui, Aldenaerdae, in Scaldim a silvestribus Geusis demersi,

1 MMmes Briavoinne, Stocquart, L. Le Roy, Hermant, Le Tellier, Schwartz, Fortin, P. Combaz, E. Lhoest, Seghers, J. Capart, Chevalier, Ruloffs et A. Delacre.

Mlles Ranschyn, L. Bouvier et H. Bouvier.

MM. E Puttaert, Van Gele, Verhaegen, le baron J. d'Anethan, Ouverleaux-Lagasse, Ronner, Minner, Collès, de Brabandere, Schweisthal, Lefebvre de Sardans, Magnien, J. Capart, Ortman, Frankignoulle, De Bavay, de Raadt, Van Tichelen, Stocquart, Rutten, Hauman, Flébus, le baron de Jamblinne de Meux, L. Le Roy, le baron A. de Loë, G. Combaz, Ranschyn, Hermant, de Sadeleer, De Proft, De Buggenoms, Thiéry, De Soignie, G. Paridant, Maertens, Cumiaux, Fontainas, Schwartz, Fortin, Tahon, Gilbert, de Lara, Mahy, Paris, Bernard d'Orimont, Descamps, Vanheerswynghels, P. Combaz, Roosen, Destrée, E. Lhoest, T'Scharner, Michaux, Duwels, chevalier A. de Selliers de Moranville, De Bruyne, Vanden Eynde, l'abbé G. Winckelmans, Seghers, Hanon de Louvet, P. Hanon de Louvet, de la Roche de Marchiennes, Chevalier, E. Nève, A. Dillens, Jean Poils, G. Cumont, A. de Behault de Dornon, Ruloffs, A. Delacre, J. Van der Linden, Van Bellinghen, Verhaeren, De Smeth, Van Groidsenhoven, Eeckman, Wehrlé, Van den Bogaerde, Clerbaut, Desvachez, Aughuet, Gautier de Rasse, Lacroix, Belleroche et Patris.

perierunt anno, post Christum natum, MDLXXII, Disputatio,
præcipuis Seculi XVI monumentis, quibus illorum mors celebratu
Brugis. Ex officina libraria Societatis Sti Augustini. Desclée, De B
wer et Sociorum, MDCCCLXXXI, 1 vol. pet. in-4° br., 1 pl. (achat

DE LOË (baron A.). — Les accroissements de la section d'ethno
phie ancienne des musées royaux du Cinquantenaire en 1895 et
1896. 1 br. in-8°, planches (don de l'auteur).

Histoire de Castellane ou Connoissance exacte des changemens
venus à cette ville, des différentes parties qui la composent, des li
qui en dépendent, et des événements qui la concernent par rappor
gouvernement ecclésiastique et séculier. Avec *Une suite chronolog*
et historique des Evêques de Senez. Se vend A Castellane, Chez J
Baptiste Audemar Marchand — M. DCC.LXXV, 1 vol. in-12, re
(achat).

DA MORRONA (A.). Pisa illustrata nelle arti del disegno. 3 vol. in
br., pl. (id.).

MAZEROLLE (F.). Travaux exécutés par Du Rif, maître sculp
dans les salles du couvent des Grands-Augustins. Paris (1734), 1
in-8° (don de l'auteur).

LECLERCQ (J.). Les ruines d'Anourádhapoura (Ceylan). 1 br. i
(id.).

Le Journal des Beaux-Arts (années 1859 à 1887) [1], en feuilles
de M. Ronner).

DE PAUW (N.). Gand au XXe siècle. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Pour les collections :

Silex taillés (lames et éclats) néolithiques, recueillis à Pitthem (
mission des fouilles).

Monnaie obsidionale, 10 cent. Anvers 1814 (don de M. H. Mah

Élections. — MM. De Buggenoms, Jules Tinant et Émile Wa
sont nommés membres effectifs.

MM. De Meuleneere et Louis Van der Poorten sont nommés m
bres associés.

Exposition de documents iconographiques relatifs à l'Abbaye de Villers.

M. MAGNIEN explique tout d'abord le classement qu'il a adopté
l'arrangement des documents si nombreux et si divers qui lui o

[1] Collection complète à l'exception des nos 8 (1860), 23 (1863), 22 (
10 et 16 (1878), 6 (1884).

fiés et refait brièvement l'histoire de la fondation du monastère de lers-la-Ville.

l insiste ensuite sur les caractères que présentent les différentes par- de l'édifice, du XIIe à la fin du XVIIIe siècle, et rappelle le nom des és qui ont présidé à l'érection des divers bâtiments.

Cet exposé clair et méthodique intéresse vivement l'assemblée qui en noigne toute sa satisfaction par de longs applaudissements.

En Égypte — Souvenirs de voyage.

Sous ce titre, notre jeune et érudit confrère, M. Jean Capart, nous d compte, d'une façon aussi agréable qu'instructive, du voyage ude qu'il vient de faire en Égypte.

accompagne sa très intéressante causerie de projections fort réus-

I. le Président félicite et remercie le conférencier, auquel l'assem- ne ménage pas ses applaudissements.

La séance est levée à 10 h. 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 6 MAI 190

Présidence de M. G. De Bavay, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-quatorze membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séa du mois d'avril. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Michel Huisman, H. Mahy et É Lhoest s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

L'Académie de Stanislas, à Nancy, nous adresse le programme de concours de 1902 et de 1904 (prix Stanislas de Guaita, Dupeu Herpin).

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Joseph (P.). Der Pfennigfund von Kerzenheim beschrieben erlaütert. 1 br. in-8° (1 pl.) (don de l'auteur).

Jorio (A. de). Real Museo Borbonico — Officina de'papiri desc 1 br. in-8°, planches (achat).

Description de quelques peintures antiques qui existent au Cal du Royal Musée-Bourbon de Portici. 1 br. in-8°, planches (id.).

Lettres inédites de Pierre de Meleun, Prince d'Espinoi, etc. (15 1581), publiées par J.-L.-A. Diegerick. 1 vol. in-8°, fac-similé d' ture (id.).

Loë (le baron A. de). Rapport sur les fouilles exécutées par la So d'Archéologie de Bruxelles pendant l'exercice de 1900. 1 br. in-8° de l'auteur).

Description abrégée du grand amphithéâtre de l'inaugurati

[1] MMmes Hermant, Stockaert, A. Delacre et Seghers.

MMlles Bouvier et Ranschyn.

MM. Puttaert, J. Capart, Alph. Hanon de Louvet, G. Cumont, de R Van Gele, Crespin, De Schryvere, Belleroche, Hermant, Stocquart, Ro Blin d'Orimont, le baron A. de Loë, Magnien, F. Cumont, Terlinden, L. Le Fontainas, Minner, Paris, Hauman, Verhaegen, Ed. de Prelle de la Ni Descamps, Ronner, Ouverleaux-Lagasse, Verheyden, Dens, Bruniaux, Va Eynde, J. Van der Linden, Jean Poils, Weckesser, Clerbaut, Ranschyn, F. Hanon de Louvet, Bigwood, Van den Bogaerde, A. Delacre, Lefebv Sardans, Boucneau, Joly, Ledure, De Soignie, Tahon, Ortman, de de Zantis, Michaux, De Ridder, Seghers, P. Combaz, Nève, M. Vanderkin le comte F. van der Straten-Ponthoz, de Latre du Bosqueau, Holvoet, de B de Dornon, Chevalier, Van Havermaet, De Bavay, Aubry, Lacroix, Va Borght et J. Destrée.

[2] De l'empereur d'Allemagne Charles VI en qualité de duc de Brabant.

essé dans les Bailles de la Cour Ducale de Bruxelles, le 11 octobre 1717. feuillets pet. in-4° sous couverture (don de M. Préherbu).

Description des fêtes données à Bruxelles, le 5 de février 1767, à l'occsion de la convalescence de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc ıarles-Alexandre de Lorraine, etc., etc., etc. A Bruxelles, Chez ançois t'Serstevens, Imprimeur de la Ville. — Avec Approbations. br. petit in-8° [1] (don du même).

Les Ordonnances faictes et publiées à son de trompe par les carrefours ceste Ville de Paris *pour éviter le dangier* de Peste, 1531, précédées ıne étude sur les épidémies parisiennes, par le Dr Achille Chereau. vol. petit in-8° Tellière, 2 pl. (achat).

Gestoso y Perez (Don J.). Ensayo de un Diccionario de los artífices e florecieron en Sevilla desde el siglo xiii al xviii inclusive. 2 volumes 4° brochés (don de l'auteur)

Messager des sciences et des arts de la Belgique ou Nouvelles archives toriques, littéraires et scientifiques. Tome premier, Gand, 1833. ol. in-8° rel., planches (achat).

Vervliet (J.-B.). Pressophilie — Causerie sur les « vieilles gazettes ». r. in-8°, fac-similés et portrait (don de l'auteur).

Dissertationes isagogicæ ad herculanensium voluminum explanation. Pars prima. 1 vol. in-f° br., planches (achat).

Gachet (E.). Lettres inédites de Pierre-Paul Rubens, publiées près ses autographes et précédées d'une introduction sur la vie de ce nd peintre et sur la politique de son temps. 1 vol. in-8° br. (id.).

Leclercq (J.). Un Anglais reçu à Sainte-Hélène par Napoléon. uillets in-8° (don de l'auteur).

Catalogue de monnaies, médailles, jetons, méreaux et livres de numistique. Vente dès 1 et 2 mai 1901. — Bruxelles. 1 vol. in-8°, planches.

Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liége, publié par S. Bormans E. Schoolmeesters. Tome quatrième, in-4° br. (envoi de la Commis royale d'histoire).

Thieullen (A.). Deuxième étude sur les pierres figures à retouches ntionnelles à l'époque du creusement des vallées quaternaires. 1 br. °, figures (don de l'auteur).

Bordeaux (R.). Traité de la réparation des églises. Principes d'arlogie pratique. 1 vol. in-12 br., figures (achat).

Mont Saint-Michel, eau-forte d'Henri Voisin (don de la Société popu des beaux-arts ; section belge).

[1] Notre obligeant confrère a également fait don à la bibliothèque d'une brore intitulée : *La succession Anspach*, par un Patriote.

Histoire de la ville et cité de Tournai, etc. (par Poutrain). A La Hay chez Moetjens, libraire, 1750. 1 vol. in-4° rel. c. (achat).

Sexti Julii Frontini, viri consularis, quæ extant [1] Robertus Keucheni S. F., notis et emendationibus illustravit — Amstoladami, ex Offici Joannis à Waesberge. Anno M. DC. LXI. 1 vol. petit in-8° rel. c. (d de M. Mahy).

Pour les collections :

Grands éclats de quartzite à grain fin, d'âge *landenien supérieur*, u lisés par l'homme (industrie *mesvinienne)*, provenant du lieu « Steenberg », à Wommersom (commmission des fouilles).

Élections. — M. Jean Capart est nommé secrétaire en remplaceme de M. Hankar, décédé.

MM. Pierre Annemans, Edouard Carion, Alfred Malvaux et J. V Heerswynghels sont nommés membres effectifs.

M. Billand et Mme Jean Capart sont nommés membres associés.

Excursions. — M. le Président annonce aux membres qu'u excursion à Villers-la-Ville aura lieu le lundi de la Pentecôte, 27 c rant.

Il leur rappelle ensuite que le bureau a ouvert un *referendum* pour choix du but de l'excursion annuelle hors frontières, et que des liste signer sont déposées au fond de la salle.

M. Magnien annonce qu'il a reçu de notre aimable et obligeant c frère gantois, M. Casier, un programme détaillé d'une excursion de c jours aux environs de Cologne. Il en communique la teneur à l'asse blée.

Exposition. — Assiette attribuée à Bernard Palissy (par M. Ouv leaux-Lagasse).

Plat ovale représentant le Baptême de Jésus-Christ, encrier représ tant Jésus et la Samaritaine, pièces de la suite de Palissy, et une im tion suisse représentant la Cène (par M. Emile Lhoest).

M. Ouverleaux-Lagasse, après avoir examiné les spécimens a logues exposés par M. Emile Lhoest, pense que l'assiette qu'il soum l'assemblée, et que l'on attribue à Bernard Palissy, ne peut être co dérée que comme étant de la suite de Palissy.

M. le Secrétaire général communique à l'assemblée la note

[1] L'ouvrage de Frontin susceptible d'intéresser le plus les archéologues celui ayant pour titre : *De Aquæductibus Urbis Romæ Commentarius.*

nte que M. Lhoest, empêché d'assister à la séance, lui a fait parvenir, qui concerne les pièces qu'il a envoyées :

NOTICE CONCERNANT DEUX FAÏENCES DE LA SUITE DE PALISSY.

Bernard de Palissy, né en 1510, mort en 1590, était plutôt un savant 'un artiste. D'après Demmin, il a dû emprunter à Hirschvogel et aux lla Robbia l'application de leurs procédés. Il paraît certain que, jamais, ne modela aucune statuette ni aucune scène religieuse ou de genre. Il a fait que les rustiques figulines où se retrouvent les fougères, les couvres, les crustacés, etc.

Le plat ovale, représentant le baptême de J.-C., est de la suite de lissy, et probablement de Guillaume Dupré (qui travaillait à Avon, ès de Fontainebleau). Je l'ai acquis à la vente Plaquin (célèbre collecnneur parisien).

L'encrier, représentant Jésus et la Samaritaine, est sans doute égalent de Dupré (comme les statuettes du Joueur de Vielle, de la Nourrice, .). Je l'ai acquis, il y a environ 25 ans, en vente publique à Bruxelles. est décrit dans l'ouvrage de Carl Delange et Borneman, et reproduit naturel.

La main droite est restaurée. Il existe des exemplaires où la main ppuie sur le genou. Deux exemplaires, dont l'un avec la main sur le ou, l'autre avec la main dressée, ont été exposés au Trocadéro, lors de position universelle de 1878.

Ils provenaient de la collection de M. de Rothschild.

On a fabriqué à Manerbe (Calvados) des faïences toutes semblables à es de Palissy. Les exemplaires les plus curieux sont des « étocs » ou bis de faîtage ».

J'en possède un échantillon très curieux, et dont certains détails rapent aussi les faïences d'Oiron. Mais l'objet est très délicat et supporvit difficilement le transport. Je l'ai acquis à Lisieux, d'un antiquaire connu et décédé il y a quelques années : M. Onfroy.

On a également imité les Palissy dans d'autres pays. J'ai cru intérest de montrer un spécimen (très peu artistique, à la vérité), et reprént la Cène. Il est de fabrication suisse et date de 1630. Je l'ai acquis M. Weinberg, à Paris. Il porte en creux l'inscription suivante, en ecte suisse : « Die mien vleis est en de mien bloet drinct is in mieg en c in hem ».

ieux coins en Flandre, quarante croquis de A. Heins (par M. E. eroche).

ue du palais du prince d'Orange, à Bruxelles, en 1829 (par M. Paul haegen).

Fragment de fibule en bronze, trouvé au Saint-Gothard, au delà de Reuss (par M. Jules Janson).

Communications.

PAUL VERHAEGEN. — *Le vol des bijoux de la princesse d'Orange 1829.*

M. VAN HAVERMAET rapporte, à propos de cette intéressante communication, une légende qui a cours actuellement encore et d'après laque l'auteur du vol aurait été un Bruxellois du nom de De Bast, exerçant profession de maître d'armes et de gymnastique, et qui serait deve subitement riche.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il avait connaissance également de ce légende.

FRANZ CUMONT. — *Deux inscriptions grecques de Smyrne.*

Bon DE MAERE D'AERTRYCKE. — *Rapports divers à la Commission fouilles.*

Sous ce titre notre confrère le baron de Maere d'Aertrycke n communique d'intéressants renseignements sur les recherches, fouilles et les découvertes que l'on pourrait faire en diverses locali de la Flandre occidentale, et notamment à Wynendaele, à Westroc beke, à Liseweghe, à Dudzeele, à Heyst-sur-Mer et à Zeebrugge.

La séance est levée à 10 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 3 JUIN 1901.

Présidence de M. G. De Bavay, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-huit membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du mois de mai. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. de Prelle de la Nieppe s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Luce (S.). Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque. — La jeunesse de Bertrand (1320-1364). 1 vol. in-18 jésus (achat).

Raynouard. Histoire du droit municipal en France, sous la domination romaine et sous les trois dynasties. 2 vol. in-8° br. (id.).

Philippson. Importance historique du moyen âge. 1 br. in 8° (id.).

Pfender (C.). Louis IX. 1 br. in-8° (id.).

Bequet (A.). Le château de Montaigle, 1 br. 8° (don de l'auteur).

Baye (le baron J. de). Extrait du Bulletin de la Société nationale des ntiquaires de France. Communication faite en la séance du 11 juilt 1900. 1 br. in-8°, figures (id.).

Gosset (A.). La basilique de Saint-Rémi, à Reims. Histoire, description, construction. Précédées de la Vie de saint Rémi, de Flodoard, rêtre du diocèse, 894-946. Texte et planches in-folio dans un porteuille (id.).

Vicentiis (G. de). Italia, Napoli e Cina, 1 brochure in-8° (id.).

La Cina e la questione dell'estremo Oriente. 1 brochure in-8° (id.).

Polivanow (V.). 1896. La nécropole de Mouranka ; recherches sur rchéologie de la Russie centrale. Résumé. 1 feuillet et 3 planches n double) sous couverture in 8° (id.).

Élections. — MM. Fernand Khnopff, Léon Sneyers et Joseph Verheck sont nommés membres effectifs.

[1] Mme Cadot-Paltzer ;
MMlles Ranschyn et Vanderlinden ;
MM. Van Gele, le baron A. de Loë, Pholien, J. Destrée, De Schryver, De vay, G. Cumont, Mahy, Ronner, Minner, De Vlaminck, Paris, Ranschyn, escamps, Magnien, Capart, Leclercq, Titz, Bruniaux, Blin d'Orimont, Dens, e Soignie, Jean Poils, Van Tichelen, Carion, Vanden Eynde, Van Havermaet, Van der Linden, Lefebvre de Sardans, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Van odsenhoven, Tahon, Wehrlé, De Bruyne, De Troostenbergh, Eyben, Michaux, n der Poorten, Vanheerswynghels, Streel, Pichon, De Lara, Lacroix, Nève Aughuet.

M. Albert Huvenne et Mme Arthur de Cannart d'Hamale e MM. Gaston De Leval, Edouard Nels et Edmond Seghers sont nommé membres associés.

Exposition. — Buste de Napoléon (consul), biscuit de Sèvres (pa M. S. De Schryver).

Photographies de bijoux mérovingiens et carlovingiens (par M. Destrée).

Photographies prises au cours de l'excursion à Villers-la-Ville (pa Mme Cadot-Paltzer).

M. Mahy présente à l'assemblée un exemplaire de l'important ouvra magnifiquement illustré que M. Alphonse Gosset, notre distingu membre correspondant de Reims, vient de publier sur la Basilique c Saint-Rémi et dont il a bien voulu faire hommage à la Société. *(Re mercîments.)*

M. le Président se plaît à rappeler à cette occasion l'affabilité av laquelle M. Gosset a reçu la société lors de son excursion de l'an de nier à Reims et l'excellent souvenir que tous ceux de nos confrères q ont participé à l'excursion ont conservé de cet aimable collègue. *(Ap plaudissements.)*

Communications

M. J. Destrée. *Sur des bijoux de l'époque carolingienne.*

M. Louis Titz admet les conclusions de M. Joseph Destrée et entr tient à son tour l'assemblée de la technique des bijoux aux différent époques en accompagnant sa démonstration d'intéressants croquis.

J. Capart. — *Un problème de mécanique égyptienne.*

A. de Vlaminck. — *Le château des comtes, à Gand, antérieureme à sa reconstruction par Philippe d'Alsace, en 1180.*

Ed. Bernays. — *Wicelinus dux. Un denier tournoi inédit de We ceslas I, duc de Luxembourg (1356-1383). Traduction et annotation mémoire du docteur Emile Bahrfeldt.* (Lecture par M. G. Cumont.)

Petite chronique archéologique. — M. Van Havermaet don lecture de quelques articles de journaux relatant des découvertes fo tuites d'antiquités ou rendant compte de visites faites par la Commissi royale des monuments à certains édifices.

L'une de ces communications amène M. le baron de Loë à entret nir l'assemblée des découvertes faites à Soignies, ces jours derniers, da les terrains quaternaires au cours des travaux de la Société des carriè

u Hainaut, découvertes présentant le plus grand intérêt au double oint de vue géologique et palethnologique.

M. G. Cumont dit un mot de l'enquête qu'à la demande de la commission il a été faire à Turnhout, relativement à des découvertes rchéologiques prétendument très importantes faites récemment en ette ville. Ces découvertes se réduisent à la trouvaille d'une pierre ombale de la fin de l'époque gothique utilisée comme borne à l'époque e la renaissance.

La séance est levée à 10 heures.





MÉLANGES



TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABIL
PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Un poète latin bruxellois du XVI[e] siècle.



E me permets d'appeler l'attention de la Soci d'Archéologie de Bruxelles sur un poète la bruxellois du xvi[e] siècle, Arnold Paludanus A Palude. Aucun biographe n'a jusqu'à prés relevé son nom, dont la forme flamande serait *V den Broeck,* suivant une annotation manuscrite poète Prudens van Duyse. L'auteur l'a successivem latinisé lui-même de façon différente : *Paludanus* et *A Palude,* sur titres des deux opuscules que nous connaissons de lui, et il fait précé son prénom du mot *Lyntherides,* que je ne parviens pas à explique moins qu'il ne faille y voir, comme me l'a suggéré mon érudit lègue, M. J. Petit, une allusion à l'un des deux villages brabançons Neerlinter et d'Oplinter.

C'est par ses œuvres que nous avons quelques détails sur la biograp de Paludanus : il était prêtre et tenait à Bruxelles, au Sablon, école.

Ayant fait un voyage en Italie, il fut pris de fièvre et dut sa gu son à un vœu dont il ne se souvint qu'après son retour à Bruxel quand il fut de nouveau tombé malade, d'un accès de rhumatisme c fois, en 1542. Pour s'acquitter de son vœu, il écrivit un petit po sur le Saint-Sacrement de Miracle, et il tient à constater dans sa préf

uoi qu'en puissent penser les incrédules, qu'il fut débarrassé de son ıumatisme aussitôt qu'il eût terminé son travail.

Celui-ci parut en 1543, sous ce titre :

De Sacro = || Sanctae Synaxeos || Sacramento, || Qvod || Bruxellæ ɔud Belgas in Aduaticis & colitur ho = || die, & miraculis celebre est, istoria, per || Lyntheriden Arnoldum | Paludanum.

In Detractorem.

Quolibet ingenio celebrari Iuppiter olim
Gaudebat, Naso si modo uera canit.
Dauid ait : Dominum laudabit spiritus omnis.
Ergo hæc non carpes Zoile, si pius es.

Lovanii || Ex officina Rutgeri Rescij || An. M. D. XLIII. || Men. art.

In-4°, 7 ff. non chiffrés, signés [A] Aij — Bii [Biij], et 1 f. blanc. ar. rom. et ital.

La dédicace, adressée au jurisconsulte Jacques Vorstius (*Jacobo orstio, jureconsulto, equiti aureo, ludici selecto, patrono suo)*, est datée l'école de l'auteur : *ex ludo nostro literario, Bruxcllæ apud Zauulon. Calend. Ianuar. Anno ab orbe redempto. M. D. XLII.* Ce dernier lonne les détails biographiques que je viens de citer, et nous y nomme ı médecin : *Pancratius Strobanus a Sterrenbeca,* Pancrace Stroobant Sterrenbeeck.

Le poème débute par une courte description du Brabant et de ses lles, avec un éloge du poète Christophe Longolius ou de Longueil, à Malines; puis Paludanus s'occupe des Juifs, du sacrement de l'Eucaristie, du crime de Jonathas, et de son châtiment par le duc enceslas.

Une seconde partie raconte les merveilleux effets du Saint-Sacrent de Miracle lors de l'épidémie de suette, en 1530, et se termine, rès une apostrophe à Martin Cools, curé de Sainte-Gudule, par une urte prière.

Arnold Paludanus reprit plus tard les quelques vers qu'il avait conrés à l'Eucharistie, les corrigea et les augmenta au point d'en faire nouveau poème, spécialement consacré à démontrer la réalité de la ɪsence corporelle du Christ dans le Sacrement. Cette amplification, minée en 1560, fut imprimée deux ans plus tard :

Carmen | Votivvm || Paucis Ex Evangelio De = || monstrans verita-

tem & præsentīa corporis || Christi, in sacramento Synaxeos, per || Ly-theriden Arnoldum à || Palude, Præsby= || terum. || * ||

D. Iod. Schellincq ;
P. Diui Nicolai apud Bruxellam,
ad Lectorem.
Lyntheridis versus lege, perlege, & imbibe Lector :
Quisquis es antiquæ relligionis amans.
Sit procul αἱρετικῶν *sacramentaria turba :*
Toxica qui dulci melle venena ferunt.

Lovanii. || Apud Martinum Verhasselt. || Anno 1562. || Cum grati[a] Priuilegio Reg. || Subsig. De Perre. || *(Ornement typographique.)*

Pet. in-8°, 12 ff. non chiffrés, signés [A] Aij — B [Biv]. Car. it[al.] et rom.

La dédicace à Gérard Casens, *V. I. Licentiato, & Patrono ca[u]sarum in Senatu Brabantiæ apud Bruxellam celeberrimo,* est da[tée] de Bruxelles, *Cal. Iulij, ab orbe redempto, M.CCCCC.LX ;* elle n[ous] apprend que Paludanus avait autrefois enseigné la grammaire à Case[ns].

Les opuscules de Paludanus sont de la plus grande rareté, et je [ne] connais de chacun d'eux qu'un seul exemplaire conservé respectivem[ent] à la bibliothèque royale de Bruxelles et à la bibliothèque de l'univ[er]sité de Gand. J'ai cru devoir les signaler à la Société d'Archéologie [de] Bruxelles, à raison de l'intérêt qu'ils présentent pour cette ville, et [en] particulier pour l'histoire du Saint-Sacrement de Miracle.

Paul Bergmans.





BIBLIOGRAPHIE



Ypres contre Poperinghe.

re jeghen Poperinghe angaende den verbonden, Ypres contre Poperinghe, au sujet des traités intervenus entre elles ; pièces de procédure u XIVe siècle relatives à la fabrication des draps, publiées et annoées par M. NAPOLÉON DE PAUW, premier avocat général près la our d'appel de Gand, membre effectif de l'Académie royale amande, etc... Gand, Siffer, 1899, 1 vol. de 332 pages, avec une itroduction de XLVI pages.



ANS la préface de son ouvrage, l'auteur expose la signification des pièces qu'il a mises au jour.

On connaît les démêlés constants qui existaient au XIVe siècle entre les grandes villes et les villes de moindre importance ou les villages de la Flandre, et qui avaient pour objet notamment leur industrie, leur commerce ou leur juridiction.

e que l'on connaissait moins jusqu'ici, c'étaient les motifs juridiques lesquels les deux parties se fondaient pour justifier leur prépotence eurs immunités, non pas comme étant le résultat légitime d'une oire due à la force, mais comme dérivant d'un droit propre et ntestable.

. de Pauw publie un dossier extrait des archives d'Ypres, et qui, ept mémoires très étendus, expose les moyens invoqués tour à tour Ypres et par Poperinghe, à l'appui de leurs prétentions respectives. t, dit-il, la seule série de pièces de ce genre qui ait survécu, et elle

est d'une valeur incalculable, comme source pour la connaissance l'état économique, politique et industriel de notre pays au moyen âg car Gand et Bruges n'auront pas fait valoir d'autres motifs pour opp mer les petites villes et les villages du « plat pays », et ces derni auront invoqué les mêmes arguments que Poperinghe pour justif leurs révoltes contre les grandes communes, ou même la violation leurs conventions les plus solennellement acceptées.

La procédure dont il est question date de l'année 1372.

Le 29 avril 1343, par une décision d'un collège d'arbitres, comp des trois grandes villes de la Flandre, Gand, Bruges et Ypres, Po ringhe s'était vue obligée de ne plus fabriquer ni vendre à l'avenir c tains genres de draps, « gesmoutte drapperie ende strijpte l lakenen » [1], sous peine d'une amende de 100 livres de gros.

Cette décision reposait sur un privilège immémorial reconnu au p fit d'Ypres, et, quoiqu'elle eût été ratifiée et sanctionnée à plusie reprises, Poperinghe continuait néanmoins à fabriquer les draps lui étaient interdits.

De là le procès, qui fut porté devant le conseil du comte Louis Maele.

Ypres se fondait sur la foi due aux traités.

Poperinghe prétendait que ces traités étaient sans valeur, parce qu lui avaient été imposés par la force, à la faveur d'une situation troub qu'elle les avait acceptés sans l'autorisation de son seigneur tempo l'abbé de St-Bertin, à St-Omer, et que la sanction du comte n'avait é obtenue que par dol. Elle invoquait les considérations les plus élev se prévalant du droit naturel, de la liberté du travail et du comme de l'égalité qui devait exister entre toutes les communes, gran et petites. Elle se fondait sur la longue possession qu'elle avait du d de fabriquer toute espèce de draps.

Ypres répondait que toutes les ordonnances et sentences qui lui éta favorables avaient été librement rendues par les autorités légitime approuvées régulièrement par le comte. En ce qui concernait la liber l'égalité, il fallait distinguer trois espèces de droits : le *droit naturel*, c mun aux animaux et aux hommes, qui régissait, par exemple, les relat entre l'homme et la femme ; le *droit des gens*, qui était propre aux h mes, comme le droit de travailler, de tisser, de fouler, celui d'achet de vendre, de donner et de prendre à bail, et, en troisième lieu, le *civil*, fait pour les franchises et les villes, et d'où résultait qu'on ne pou

[1] KILIAAN. *Gesmout*, unctus. — *Smouten*, linere arvina, butyro, oleo, p liquore. On peut donc traduire par : « draps graissés ou huilés ». St halfla kenen sont des « demi-draps rayés ».

availler que d'après certaines règles établies par l'usage, par la constition même des villes et des villages, par les octrois des souverains et consentement du peuple, et dont le principe fondamental était qu'il llait laisser à chacun ce qui lui appartient. Elle partait de là pour vendiquer le monopole de la fabrication qui lui était particulière. Elle comparait, non sans orgueil, aux grandes villes comme Rome et onstantinople, qui sont mieux organisées que les petites. La Flandre, sait-elle, est un palais reposant sur trois colonnes, à savoir les trois andes villes, Gand, Bruges et Ypres; on ne pouvait les ébranler dans ır base sans faire crouler tout l'édifice.

Poperinghe répondait en se moquant d'Ypres, cette « simple ville » mple stede), qui se mesurait à Rome et à Constantinople, villes unirselles, capitales de la papauté et de l'Empire. Puis, se souvenant 'elle plaidait devant le comte, elle ajoutait diplomatiquement qu'elle connaissait pas ces trois grandes colonnes prétendues de l'édifice ; sa connaissance il n'y en avait qu'une seule, à savoir le très noble redouté comte de Flandre, à qui elle n'entendait en rien porter préice. Elle maintenait énergiquement qu'il n'y avait qu'une espèce de oit, le droit commun, qui permet à chacun de gagner son pain à de de son travail, comme il pourra et en tout bien. Elle avait le it de fabriquer ses draps, tout comme les nombreuses communes éminées sur le territoire de la Flandre et qui tiraient leur richesse cette fabrication. Aussi bien elle fabriquait des draps à sa marque, l'on ne pouvait confondre avec ceux d'Ypres; et elle ne lui faisait même de concurrence réelle, car les demi-draps rayés de Poperinghe portaient en Allemagne, tandis que ceux d'Ypres avaient leur ouché en Espagne.

hacune des deux villes intéressées avait apparemment confié la nse de son droit à quelque juriste expérimenté. Celui qui tenait la ne pour Poperinghe harcelait son adversaire à l'aide d'arguments ois subtils, de traits mordants et de sarcasmes. Ypres affectait de ıdre un ton hautain vis-à-vis de son humble rivale.

ous venons de voir quels étaient, avec d'autres considérations de les principaux arguments invoqués par l'un et l'autre des plaideurs ses défenses. Le tout était délayé en de longs mémoires et répli-, répété à satiété en dupliques, tripliques et quadrupliques, comme it l'usage ; agrémenté d'extraits de la Bible et de l'Evangile, des s de saint Augustin, des Décrétales des Papes, du droit canon et roit romain, ainsi que de l'autorité de Cicéron, qu'on appelle Tul- « le Père du Droit ».

lle est en résumé, et d'après l'auteur lui-même, l'analyse du dossier procès.

Dans son introduction, il montre comment les revendications
Poperinghe, légitimes au point de vue du droit absolu, devai
échouer devant l'organisation féodale qui était maîtresse de la Flan
communale elle-même, les grandes communes imposant leur loi a
petites, et, dans les grandes communes, certains métiers command
aux autres.

Le comte donna tort en effet aux bonnes gens de Poperinghe.

Poperinghe, dit l'auteur, se vengea d'Ypres, comme devaient
faire des faibles, quand ils appartiennent au pays d'Uilenspiegel et
Reinaart de Vos.

C'est à propos de ces démêlés avec sa grande voisine qu'il rapp
l'exhibition par Poperinghe du cortège grotesque de Sire ou Mai
Ghijbe ou *Gib*, ce chevalier armé d'une broche en guise d'épée, d'
poêle comme cuirasse, de cuillers au lieu d'éperons, et qui se pro
nait par les rues, assis à rebours sur un âne dont la queue lui servait
bride, tandis qu'il martelait un caillou, déposé devant lui sur un cous
Ce cortège était formé par la chambre de Rhétorique *de Keikop*
qui, à cause des scandales qu'elle donnait, fut fermée par le consei
Flandre en 1663.

La tradition donnait à ce cortège une signification symboliq
Gibbe représentant la ville de Poperinghe et l'âne la ville d'Ypres.

M. de Pauw n'admet pas cette interprétation populaire. Pour lui,
mot *Gib*, originairement *Gibid*, formé des initiales des cinq chefs-villes
mandes, Gand, Ypres (Ipra), Bruges, Lille (Insula) et Douai, dont les d
dernières, suivant les vicissitudes politiques, se trouvaient alternat
ment prises et reprises par les rois de France et par les comtes ; ce
désignait la Flandre, tantôt entière (Gibid), tantôt mutilée (Gib)
il en fait remonter l'origine à la Prophétie du moine brugeois *Lubr*
Hauscilt, parue vers l'an 1400 sous le titre de *Imago Flandriæ,*
vaticinium.

L'auteur entre à ce sujet dans d'intéressants développements
quels nous renvoyons le lecteur.

Il reconstitue ensuite, d'après les comptes de Gand, de Brug
d'Ypres, l'histoire des démêlés qui avaient donné lieu au procès.

Après les pièces de la procédure et les annexes se trouvent pla
des tables précieuses : une table des matières, une table indicative
noms de personnes et une table des lieux cités dans le corps
l'ouvrage.

Remarquons encore que l'auteur donne, sous les divers docum
qu'il reproduit, la description des sceaux qui y sont attachés.

On voit, par la courte relation qui précède, l'intérêt considé

ui s'attache à l'œuvre de M. de Pauw, et le jour précieux qu'elle tte sur l'histoire de nos anciens métiers.

Disons aussi un mot de la langue des divers documents qu'il a trans-its.

Les mémoires relatifs au procès sont en flamand. Malgré leurs lon-ieurs, malgré les gallicismes trop nombreux qui les émaillent et qu'il ut attribuer surtout au voisinage des contrées de langue française, ils frent des spécimens d'une prose simple et parfois remarquablement rte et vivante.

Parmi les autres documents, les actes émanés des communes sont en ngue flamande ; ainsi la sentence arbitrale des trois chefs-villes rendue ı 1343, et un bon nombre d'actes et de déclarations, émanés d'Ypres de Poperinghe. De même aussi les comptes de Gand et de Bruges ; ux d'Ypres sont pour partie en français et pour partie en flamand.

Un décret de Robert de Béthune de 1314, sur la fabrication des aps à Gand, est en flamand également. Ceux de Louis de Nevers r la même fabrication à Ypres sont en français. De Louis de Maele il ı quatre décrets en flamand et un en français ; il y en a un en nçais de Philippe le Hardi.

L'authenticité des actes cités ci-dessus, et qui sont émanés des mmunes, est attestée en latin par notaires. En latin aussi un acte ›venant de l'official de l'évêque de Thérouanne, de même que la cita-n devant le conseil du comte, signifiée en 1872 par la ville d'Ypres a commune de Poperinghe, et par laquelle a débuté le procès onté par l'auteur.

J. VAN DER LINDEN.





ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
DE
BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DU ROI
[ET SOUS] LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :
Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE



TOME QUINZIÈME

ANNÉE 1901. — LIVRAISONS III ET IV



LIBRAIRIE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
ARCHÉOLOGIE, AMEUBLEMENT, DÉCORATION, BEAUX-ARTS
E. LYON-CLAESEN, Éditeur
8, RUE BERCKMANS, 8
BRUXELLES

IMPRIMÉ PAR A. VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES

SOMMAIRE DES LIVRAISONS III ET IV. — 1901



Procès-verbaux des séances.

Mélanges.

Bibliographie.

Planches et illustrations.

(Voir la suite à la 3e page de la couverture.)



LE
CHATEAU DES COMTES
A GAND

VANT ET APRÈS SA RESTAURATION PAR PHILIPPE D'ALSACE EN 1180



I. L'ANCIEN GRAVENSTEEN

I. — Le Vieux-Bourg.



la suite de la destruction de leur abbaye par les Normands, en 879, les moines de Saint-Bavon avaient perdu la plus grande partie de leurs trésors littéraires et artistiques. Parmi les rares débris qu'ils étaient parvenus à sauver du désastre, il convient de signaler un manus-t précieux et hautement apprécié par les érudits, à cause de son tiquité et des renseignements historiques qu'il contient. Nous ulons parler de la *Vita Bavonis,* rédigée, croit-on, au VIIIe cle.

C'est dans cet écrit que se trouve la plus ancienne mention d'un *strum Gandavum*. Voici en quels termes l'auteur anonyme en rle : « *Adlowinus, vir Dei,... ad memoratum pontificem* [Aman-

dum], *qui morabatur in castro cuius vocabulum est Gandavu[m] repedavit (quod videlicet castrum iuxta Scaldim, ubi idem amn[is] Scaldis Legiam flumen recipit, situm est)* [1].

Les mots placés entre parenthèses furent interpolés, d'apr[ès] ce que présument les savants [2], dans le courant du Xe ou du X[I^e^] siècle.

Suivant ce récit, saint Amand aurait donc fixé sa résidence da[ns] le *castrum Gandavum,* d'où les chroniqueurs tirèrent cette concl[u]sion que celui-ci ne pouvait représenter que l'abbaye de Saint-Bav[on] elle-même, laquelle, en effet, est nommée *Ganda* dans certains act[es] authentiques, et c'est évidemment ce raisonnement qui les indui[sit] à chercher le berceau de la ville de Gand en cet endroit.

Tout bien considéré, la légende relative à l'emplacement de [la] fameuse citadelle ne paraît pas avoir d'autre origine. Or, suiva[nt] notre manière de voir, ce n'est pas sur le territoire ou dans [le] voisinage immédiat de l'antique monastère que ce *castrum* devr[ait] être cherché, mais à une assez bonne distance de là, notamme[nt] dans le hameau connu, de tout temps, sous le nom de *Vetus C[as]trum,* en français *le Viesbourg,* en flamand *de Oudburg.*

Ce hameau s'étendait entre le Fossé-aux-Bateaux au nord, [la] Lys à l'est, la rue de la Monnaie jusqu'au pont du Comte (aujo[ur]d'hui pont de la Boucherie) au sud, et l'ancien Fossé-aux-C[or]royeurs *(Plottersgracht* ou *Witte-Leertouwersgracht)* à l'ou[est]. La rue actuelle du Vieux-Bourg *(Oudburgstraat)* y était comp[ris]e et celle du Bourg ou de Bruges *(Burgstraat* ou *Brugstraat)* y conduisait.

Quant à l'époque de sa fondation, elle est totalement inconn[ue], et nous en sommes également réduit aux conjectures en ce [qui] concerne ses origines.

Nous verrons tout à l'heure que les habitants du Vieux-Bo[urg] jouissaient de privilèges remarquables. Comme les bourgeois [ré]dant dans les dépendances du château des Comtes, ils éta[ient] exempts du paiement de tout droit de tonlieu et avaient la franc[hise]

[1] *Acta SS. Belgii,* t. II, p. 501.

[2] HOLDER-EGGER, *Zu den Heiligengeschichten des Genter S.-Bavosklo[ster]* dans les *Historische Aufsätze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet.* Han[nover], 1886, p. 636.

de la pêche dans l'Escaut et la Lys jusqu'à une certaine distance de la ville.

Le Château des Comtes à Gand, antérieurement à sa reconstruction en 1180.

La comtesse Marguerite de Constantinople et son fils Guy de ampierre abandonnèrent, en 1273 et 1274, aux Gantois « le Vies-

bourg séant en nostre vile de Gant »[1], et depuis lors il n'est plus question de ce quartier comme juridiction séparée autonome.

A la suite de cette cession et de l'annexion à la ville, en 1299 (1300 n. st.), du Briel et du restant du faubourg, le domaine du châtelain de Gand avait perdu beaucoup de son importance. Il importe toutefois de remarquer que l'ammanie du Vieux-Bourg fut conservée jusqu'à l'époque de la réunion de notre pays à la France vers la fin du XVIII[e] siècle[2].

De temps immémorial, le Vieux-Bourg servait de siège à une célèbre cour féodale, connue sous le nom de Châtellenie du Vieux-Bourg *(Kasselrij van het Ouderburgsche)* ; elle s'étendait originai rement sur les propriétés du comte de Flandre et du châtelain de Gand disséminées à l'entour de cette ville et fut transformée plus tard en un district administratif, après que les domaines particu liers de quelques autres grands propriétaires et ceux des abbaye de Saint-Bavon et de Saint-Pierre y eurent été réunis. Au commen cement du XVII[e] siècle, elle se déployait sur environ quarante-cin villages et était limitée au nord par les Quatre-Métiers, à l'est pa le pays de Waes et le pays de Termonde, au sud par le comté d'Alo et la châtellenie d'Audenarde, et à l'ouest par le Franc de Bruge

A la tête de cette circonscription civile était placé un officier d comte, portant le titre de bailli, lequel avait à rendre compte annue lement de sa gestion financière. On conserve aux Archives géné rales du royaume à Bruxelles la série des comptes de ces fonctio naires à partir de l'année 1291.

Dans l'ordre hiérarchique, les baillis du Vieux-Bourg, des Quatr Métiers et du pays de Waes étaient subordonnés au bailli de ville de Gand[3], qui prit en conséquence le titre de *haut-bailli*[4].

[1] Voir les actes dans DIERICX, *Mémoires sur la ville de Gand,* t. I, pp. 444 445, et plus exactement dans F. DE POTTER, *Gent van in den oudsten tijd heden,* I, p. 79.

[2] « Che sont li home de fief à Monsigneur de Flandres en le vile de Gant en le castellenie lan XXXJ (1331) : Simons Lauman tient en fief de mon signeur le ammanschep dou Vieusborch en le vile de Gand, à plain rel dou quel fief il doit à Monsigneur foy et loyalteit. » (Comptes en roulea aux Archives générales du Royaume, n° 4c.)

[3] Voir lettre du comte Louis de Male du 16 janvier 1302, dans l'Invent analytique publié par PR. VAN DUYSE, p. 78, et autres lettres du même prin du 16 janvier 1323. Ibid., p. 105.

[4] « Dit is de rekeninghe Oliviers van der Steenbrugghe, hoghe bailliu Ghend », du 9 mai au 19 septembre 1373. Ibid., n° 1725

En abandonnant aux Gantois le Vieux-Bourg, la comtesse Marguerite et son fils leur avaient cédé en même temps « le place devant nostre chastel de Gant », c'est-à-dire le parvis Sainte-Pharaïlde et ses attenances, que certains actes désignent sous la dénomination de « devant la ville » *(ante urbem*, par rapport à la Cité). Ce faubourg était tenu en fief du comte par les châtelains de Gand, qui y avaient institué une commune libre en la fusionnant avec d'autres territoires, tels que le Groenenbriel et la rue du Bourg. Le châtelain Hugues II et sa femme Marie accordèrent, au mois d'octobre 1244, aux habitants de cette agglomération, plusieurs privilèges et réglèrent le mode de renouvellement de la magistrature [1].

Ajoutons que, peu de temps après l'incorporation du Vieux-Bourg, le Groenenbriel et la rue du Bourg furent, à leur tour, annexés à la ville [2], à l'exception toutefois de l'ammanie ou mairie de ce dernier quartier, laquelle fut maintenue comme l'avait été celle du Vieux-Bourg [3].

II. — Le Novum Castellum ou Château-Neuf.

Les documents du moyen âge font fréquemment mention d'un *novum castellum,* qu'ils mettent en opposition formelle avec le *vetus castrum* de Gand et avec la cité proprement dite, ou le *portus*.

La plus ancienne mention de ce *castellum* se trouve dans les *Annales Sancti-Bavonis,* qui racontent comment, à la demande du comte Arnould le Vieux, les reliques de saint Bavon et de sainte Pharaïlde furent déposées, en 939, provisoirement dans l'église établie dans le nouveau *castellum,* pour y être mises à l'abri de toute profanation durant le temps que la contrée environnante restait

[1] « Notum facimus praesentes litteras inspecturis quod nos dilectos scabinos et burgenses nostros de Brelo, de Borchstraete et Ante Urbem ab omni pace et talia in perpetuum quitos clamamus, etc. WARNKŒNIG, *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte, IIen Bandes Ie Abth., Urkundenbuch,* p. 44.

[2] Acte de 1244, dans WARNKŒNIG-GHELDOLF, *Gand,* p. 273.

[3] « De Rasse Kalle de se cense de le mairie de la Borgstrate derrière le castel de Gant, pour le terme de le Saint Jehan lan XXXVJ (1336), XXX s. (Comptes en rouleaux, aux Archives générales, nº 10.)

déserte et plongée dans la désolation à la suite des incursions des Normands, et comment, l'année suivante, on réintégra les précieux ossements dans l'abbaye de Saint-Bavon [1].

Ces textes sont formels; ils s'accordent sur ce point capital qu'une église s'élevait dans l'enceinte du Château-Neuf; or, on sait que l'église formait une partie essentielle du bourg dans les anciennes villes flamandes.

Il est bien vrai que les *Annales Sancti Bavonis* et le *Chronicon Sancti Bavonis* sont des écrits des XIV[e] et XV[e] siècles, qui ne peuvent avoir, pour la connaissance d'événements survenus quatre siècles plus tôt, la même autorité que les témoignages d'auteurs contemporains ; mais nous possédons, dans un autre manuscrit portant pour titre : *Miracula sancti Bavonis,* et qui, suivant l'attestation de M. Holder-Egger, qui le publia dans le t. XV des *Monumenta Germaniae historica,* ne peut être postérieur à l'année 1010, la confirmation de ce que les *Annales* avancent, et cette confirmation est en outre corroborée par d'autres faits dont nous parlerons plus loin.

Voici comment le rédacteur des *Miracula* s'exprime : *Et quoniam eötenus, ut totus circumjacens pagus, ita et Gandensis cænobii locus pene videbatur similior deserto vacuatus cultoribus, in novo edificata castello aecclesia, illö ea introduxerunt custodienda.*

Aucun doute n'est possible : l'oratoire dont il s'agit est l'église dédiée à sainte Pharaïlde, laquelle était considérée comme chapelle castrale des comtes de Flandre [2].

« Mais, répond M. J. Vuylsteke, dans une étude très fouillée qu'il a consacrée à l'examen de notre travail sur les *Origines d*

[1] « Anno 939, Sanctus Bavo, cum aliis pignoribus sanctorum et reliquiis de Lauduno ad ecclesiam in novo castello constructam deportatur, decimo tertio kalendus Octobris, quia coenobium Gandae nondum plene restauratum fuerat. » *Annales Sti Bavonis,* dans le *Corpus chronicorum Flandriae,* I, p. 444. Cf *Chronicon Sti Bavonis,* ibid., p. 513.

« Anno 940, aliquibus sanctorum Bavonis et Pharaildis reliquiis in ecclesia prædicta novi castelli, supra ripam fluminis Legiae sita, ad instantiam et devotam supplicationem Arnulphi comitis Flandriæ relictis... sanctorum Bavonis et Pharaildis praedictorum corpora... de saepedicta novi castelli ecclesia cum innumerabili multitudine populorum ad coenobium Gandense reportantur. » (*Annales Sti Bavonis,* ibid., et *Chronicon,* p. 514.)

[2] Voir lettre de l'archevêque de Reims de 1179, dans MIRAEUS-FOPPENS, I, p. 974.

la ville de Gand [1], les *Miracula* affirment qu'il existait dans le *novum castellum* une église, savoir celle de Sainte-Pharaïlde, et fournissant ainsi la preuve péremptoire que ce *novum castellum* ne saurait être confondu ni avec le château des Comtes, ni avec l'ancien Gravensteen, qui évidemment n'ont jamais renfermé une église quelconque. En effet, Sainte-Pharaïlde n'a jamais été comprise ni dans le château ni dans le *Steen ;* elle s'élevait en face, de l'autre côté de la place Sainte-Pharaïlde » [2].

L'affirmation, comme on le remarquera, est catégorique ; mais est-elle fondée ? Examinons la chose de plus près et voyons d'abord ce que pensent de l'emplacement de ce *castellum* les auteurs qui se sont le plus spécialement occupés de la question.

Warnkœnig, qu'on aime toujours à consulter en premier lieu dès qu'il s'agit de questions relatives à l'histoire ancienne de la Flandre, identifie le *novum castellum* de Gand avec le quartier nommé le Vieux-Bourg ; il présume que celui-ci reçut la qualification de *novum* par opposition à l'ancien *castrum*, mais sans spécifier ce qu'il entend par cet ancien *castrum* [3].

Son traducteur, A. Gheldolf, plus explicite, ajoute : « par opposition à l'ancien château d'Othon » [4], ce qui est inadmissible puisqu'il est aujourd'hui généralement reconnu que l'existence du château d'Othon ne repose sur aucune base sérieuse, et est au contraire en contradiction avec les faits historiques les mieux établis.

Pour A. Van Lokeren, le *novum castellum* n'est autre que le Gravensteen, dénommé ainsi à raison de sa construction plus récente [5].

C'est également l'opinion de M. Pirenne. Il estime que le château des Comtes aura remplacé un ancien fort ou burg érigé à la

[1] Notre travail a paru dans le tome XLV des *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, 1891 ; celui de M. Vuylsteke, portant pour titre *Het Gravenkasteel*, dans les *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. II (1895), pp. 57-124.

[2] *Het Gravenkasteel*, pp. 73-74.

[3] « Wann man angefangen, die befestigte 864 erbaute Villa die alte Burg zu nennen, ist nicht auszumitteln ; in der Chronik von Sanct Bavo hiess sie noch 9[?]4 und 940 *Castellum novum* im Gegensatz des alten Castrum. » *Loc. cit.*, p. 95.

[4] *Gand*, p. 187.

[5] *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 25.

fin du IXe siècle contre les Normands et probablement démoli p eux peu de temps après [1].

M. Vuylsteke, comme nous l'avons remarqué, se rallie à autre système. A l'exemple de Warnkœnig, il voit, dans le *novu castellum*, non un manoir féodal, mais un territoire urbain d'u assez grande contenance, notamment le Vieux-Bourg, qu'il éte jusqu'à la Lieve; il croit que l'auteur des *Miracula* nomme ce ville *novum castellum,* par esprit d'antagonisme à l'égard moines de Saint-Pierre et, subsidiairement, parce qu'il n'a voulu laisser échapper l'occasion de proclamer l'antériorité de propre couvent, de l'antique *castrum famosum nomine Gandavu* situé au confluent de l'Escaut et de la Lys, dans lequel, d'ap les traditions chères à sa communauté, saint Amand for l'abbaye de Saint-Bavon [2].

Quant à nous, il nous est impossible de voir dans le *Novum C tellum* autre chose que l'ancien Gravensteen avec ses dépendanc c'est-à-dire cette partie de la ci-devant île située entre le Fo aux Corroyeurs au nord, la rue de la Monnaie jusqu'au pont Comte (pont de la Boucherie) à l'est, la Lys au sud et la Liev l'ouest [3]. Ce terrain, comprenant environ un hectare et demi [4], mait une agglomération distincte à laquelle on donna le nom *paroisse Sainte-Pharaïlde.* Il englobait le Gravensteen, l'ég Sainte-Pharaïlde, la place de ce nom, la rue Haute-du-Soleil rue de la Monnaie, et était en communication, au moyen de t ponts, avec la rue des Pierres, la rue du Haut-Port et la rue Bourg. Il continua d'exister comme circonscription ecclésiasti jusqu'à l'époque des troubles religieux du XVIe siècle et fut ré seulement en 1614 à la paroisse de Saint-Nicolas [5].

Suivant notre manière de voir, ce territoire reçut le nom *Novum Castellum* en opposition avec le *Vetus Castrum,* s'étendait de l'autre côté de la rue de la Monnaie et dans leq ainsi que le suppose M. Pirenne, aura existé jadis une anti

[1] *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand,* 2e année, p. 268

[2] *Opus cit.*, p. 78.

[3] Le plan-croquis ci-avant donnera une idée de l'emplacement du *N Castellum,* tel que nous nous le représentons; seulement notre graveur a par inadvertance *Novum Castrum* pour *Novum Castellum.*

[4] 15,500 mètres carrés, d'après le mesurage qu'a bien voulu en faire, à demande, M. l'architecte J. De Waele.

[5] MIRAEUS-FOPPENS, II, p. 1109.

orteresse, probablement détruite lors des incursions des Normands.

Dans l'acte rappelé plus haut, par lequel Marguerite de Constantinople et son fils Guy vendent à la ville de Gand entre autres le Vieux-Bourg, le terrain en question est délimité comme il suit : « le place séant devant nostre chastel de Gant ki gist entre les trois pons, c'est assavoir le pont con claime le pont le conte, le pont ki siet entre nostre chastel et le maison Philippart de le Val, et le pont con apiele hovesbrighe (hovetbrighe ?), deviers le Burgstrate duques à le justice le chastelain, tout entirement si comme le gist dedens les trois pons deseuredis et les pons avoec, si avant que nous i avons [1]»; par conséquent tout le terrain compris entre le pont de la Boucherie, le pont jeté sur le Fossé-aux-Corroyeurs et le pont de la Décollation, donc tout le *Novum Castellum* tel que nous l'avons circonscrit, à l'exception naturellement du Gravensteen et des attenances, lesquels restèrent la propriété du souverain, et dont quelques-uns furent plus tard donnés à cens à des particuliers pour y élever des habitations, autrement dit « pour y maisonner » [2].

« Le place séant devant nostre chastel » est ici incontestablement le même espace que ce que les règlements de tonlieux de 1199 appellent *bona appenditia castello Gandensi* et qui y figure à différentes reprises.

III. — Les règlements de péage de 1199. L'anticastellum.

Les règlements dont il s'agit pouvant répandre un jour très vif sur le point en litige, il ne sera pas inopportun de nous y arrêter quelques instants.

1 F. De Potter, *op. cit.*, I, p. 79.

2 Par une disposition additionnelle, le même acte établit à nouveau très nettement la démarcation entre le vieux et le nouveau Bourg, en stipulant que nul ne pourra être arrêté pour dettes le jour où il se présentera, soit spontanément, soit sur convocation régulière du bailli, aux plaids légaux à tenir au Vieux-Bourg ou sur la place Sainte-Pharaïlde : « On ne puet nul de nos homes tenir ne arrester pour dette ne pour catel kil doivent, les jours kil venront à plait ou pour plainte faire en el vies bourg ne en le place deseuredit ne as jours ke nous ou nostre baillius les i avoit mandés ». *Ibid.*, p. 79.

Le comte Baudouin IX et sa femme Marie, voulant mettre terme aux exactions de toute nature dont les agents du fisc se re daient coupables dans l'exercice de leurs fonctions, publièrent, mois de juillet 1199, divers édits pour renouveler le tarif des dro que les bateliers et commerçants avaient à payer à chaque bure de perception à Gand et dans les environs. Le montant des somm dues y est indiqué en détail et les personnes jouissant de la fra chise de tonlieu y sont énumérées.

Ainsi, le tarif des droits à percevoir au pont de Brabant exem entre autres de toute taxe les bourgeois domiciliés en deçà quatre anciennes portes de la ville, les habitants du Vieux-Bourg ceux qui demeurent dans les appendances du château [1].

Le règlement de tonlieu perçu dans la ville proprement d reconnaît que les pêcheurs de Gand, ceux du Vieux-Bourg ou demeurent dans les dépendances du château peuvent librem pêcher dans la Lys jusqu'au pont de Rekkelinge près de Deynze dans l'Escaut, en amont, jusqu'à Knapenaerde près de Vurste en aval, jusqu'à l'embouchure du ruisseau dit Berthoudsbeke p de Wichelen [2]. Il prescrit en outre que les bourgeois de Ga domiciliés entre les quatre portes de la ville et ceux qui demeur dans le Vieux-Bourg ou sur les propriétés dépendantes du chât des Comtes, ainsi que les habitants de la *villa* de Saint-Ba doivent être francs de tout tonlieu [3].

Le règlement relatif au tonlieu dit de sire Wasselin, au Marc aux-Légumes, accorde la franchise aux bourgeois de Gand résid entre les quatre portes de la ville, à ceux du Vieux-Bourg et à c qui sont domiciliés dans les appendances du château [4].

[1] « Ab hoc theloneo liberi sunt omnes burgenses infra quatuor portas G davi manentes, et qui manent in veteri castro, et illi qui manent *in bonis ap ditiis castello Gandensi.* » WARNKŒNIG, *op. cit.*, 1re partie du t. II, *Urkun buch,* p. 20.

[2] « Piscatores de Gandavo et illi de veteri castro et illi qui manent *in b appenditiis castello* liberi et sine contradictione piscare possunt usque ad pon Rekeline et usque ad Cnapenaerde et usque ad Bertoudibeeke ». *Ibid.*, p. 2

[3] « Omnes burgenses manentes Gandavi infra quatuor portas et illi manent in veteri castro, et illi qui manent *in bonis appenditiis castello Gand* similiter et homines Sancti Bavonis, liberi sunt a supradicto theloneo ». *I* p. 23.

[4] « Burgenses de Gandavo manentes infra quatuor portas Gandavi et il veteri castro, et qui manent *in bonis appenditiis castello Gandensi,* liberi sun hoc theloneo ». *Ibid.*, p. 24.

Du tonlieu perçu à Schelderode sont déclarés exempts les bour-
ois de Gand et ceux d'Audenarde, ainsi que les habitants du
eux-Bourg, de même que ceux qui demeurent dans les propriétés
pendantes du château. Il est en outre stipulé que, si un bateau
anger transporte des marchandises appartenant à des bourgeois
Gand ou d'Audenarde, à des habitants du Vieux-Bourg ou à
bourgeois demeurant dans les dépendances du château de
nd, le navire seul sera imposé, tandis que la cargaison restera
lemne [1].

Enfin, au bureau de perception établi près du Pont-de-Pierre
ecnbrug), à proximité de l'église Saint-Jacques, étaient exempts
droit de tonlieu, connu ici sous le nom d'aumône *(eleemosina),*
bourgeois de Gand demeurant entre les quatre portes aussi bien
les habitants du Vieux-Bourg, en outre ceux qui demeuraient
les propriétés dépendantes du château et ceux qui résidaient
s l'*anticastellum* [2].

On aura remarqué la persistance que mettent ces actes à isoler le
ux-Bourg, à l'opposer au *Novum Castellum,* et ceci nous donne
n le droit de soutenir que les deux agglomérations doivent être
sidérées comme formant deux sections distinctes.

Mais, répond M. Vuylsteke, il existe d'autres écrits dans les-
s cette distinction n'est pas faite et où la même expression
rasse les deux sections. Ainsi, le règlement du tonlieu de Ter-
de, daté également de 1199, place sur le même pied les Gan-
domiciliés entre les quatre portes et *illi qui pertinent ad*
rum comitis [3]. Par ceux *qui pertinent ad castrum comitis* on
gne incontestablement les habitants de tout le Bourg, aussi

Burgenses de Gandavo et illi de Aldenardo et homines de veteri castro
qui manent *in bonis appenditiis castello Gandensi,* liberi sunt ab hoc thelo-
Si tamen navis istorum res alienas tulerit, res alienae debitum dabunt
neum et navis erit libera. Similiter si navis aliena tulerit res Gandensium
vium Aldenardensium, vel illorum de veteri castro, vel illorum, qui
nt *in bonis appenditiis castello Gandensi,* navis persolvet theloneum et res
liberae ». *Ibid.,* p. 26.

Ab hoc theloneo liberi sunt omnes homines qui manent infra quatuor
Gandavi, et qui manent in veteri castro, et illi qui manent *in bonis appen-*
astello, et illi qui manent in anticastello ». *Ibid.,* p. 27.

Sciendum autem, quod illi de Gandavo neminem debent trahere ad
n suam, quam illos, qui manent infra quatuor portas de Gandavo, et
ui pertinent ad Castrum Comitis ». *Ibid.,* p. 29.

bien ceux du Vieux-Bourg que ceux des *bona appenditia cast*
C'est aussi l'opinion de Diericx *(Lois,* I, 226-233). Il en es
même de la convention du 12 mars 1254 (1253, v. st.) con
entre la ville et l'abbaye de Saint-Pierre relativement à la const
tion de nouvelles fortifications (Warnkœnig-Gheldolf, *G*
p. 285), où l'on stipule que, si l'abbaye de Saint-Bavon ou le vic
de Gand ou les habitants du faubourg Outre-Escaut ou enfin
du Vieux-Bourg *(illi de veteri burgo)* obtiennent des condi
meilleures que celles qui ont été accordées à l'abbaye de S
Pierre, celle-ci pourra se prévaloir des mêmes faveurs. *Illi de*
burgo, ceux du Vieux-Bourg, impliquent ici, évidemment,
bien les habitants des *appenditia castello* que les habitants du
tier désigné plus spécialement sous le nom de Vieux-Bourg
garda ce nom. Enfin, dans deux actes, l'un du 31 mars
(1273 v. st.) (Diericx, *Ville,* I, 444) et l'autre du 1er janvier
(1282 v. st.) (F. De Potter, *Petit cartulaire,* p. 19), l'expre
le Viesbourg englobe aussi tout le Bourg »[1].

Ce raisonnement nous semble fort peu concluant. On sait
bien certains textes anciens sont laconiques et partant laiss
désirer sous le rapport de la précision.

Ainsi, dans les lettres de plein pouvoir délivrées, en 1274,
comtesse Marguerite à son fils Guy pour autoriser l'incorpo
du « Viesbourg daleis Gant [2] », il n'est fait aucune mention d
pendances du château, quoique nous sachions d'une manière
nente que ces dépendances étaient comprises dans la vent
silence que gardent ces lettres au sujet des *bona appendit*
donc aucune signification et prouve tout simplement que le
s'est borné à énoncer les points essentiels, sans s'arrêter aux d
Il en est de même des autres actes cités, et cela se conçoit d'
mieux que, depuis la démolition des remparts avancés et la
struction du Gravensteen sous Philippe d'Alsace, tout le cô
est du *novum castellum* (place Sainte-Pharaïlde, etc.) se t
sous beaucoup de rapports dans la même situation topogra
et était soumis au même régime juridique que le Vieux-
De plus amples détails étaient donc parfaitement inutiles,

1 Vuylsteke, *loc. cit.,* p. 105-106.
2 Diericx, *Ville,* I, p. 144.

éressé ne pouvant se méprendre sur la portée réelle du texte [1].
Mais que veut dire *anticastellum ?*
Dans notre ouvrage sur les *Origines de la ville de Gand* (p. 67), ıs avons cru pouvoir établir une connexité entre l'*anticastellum* 1199 et le bâtiment servant de vestibule au *Steen*. Cependant, ıt bien considéré, il nous semble plus rationnel d'identifier ce ıtibule avec l'*aula Comitis,* dont il est question dans deux doıents anciens [2], et partant de chercher un autre emplacement ır l'*anticastellum*.
La keure octroyée, vers 1190, par Philippe d'Alsace à la ville de ıges stipule, à l'article 25, que les causes relevant spécialement la juridiction du souverain, nommément celles dont il s'était ervé la connaissance, se décideront, soit au burg même, soit ant ce château, *ante castellum,* en présence du comte ou de son résentant [3]. Il en était de même à Gand, où, aux termes de la ıde charte de 1191, les cas d'importance majeure, *sublimia ne-a,* devaient se traiter sur la place Sainte-Pharaïlde, devant le vensteen [4].
Par suite de la tenue de ces assises en plein air, il a dû se former onne heure, aux abords du porche du château, une espèce glomération, à laquelle les rues Haute-du-Soleil et de la Mon- sont redevables de leur développement. Or, le château, depuis econstruction, n'ayant été occupé que temporairement et à des rvalles irréguliers par ses propriétaires, il n'est pas étonnant ceux-ci aient songé à mettre en valeur les terrains vagues bor- leur enclos. Diericx cite un acte à la fin du XV[e] siècle par el le terrain s'étendant depuis les bailles du Gravensteen jus-u pont de la Décollation est donné en fief par le comte de ıdre à un certain Dominique Claissone [5]. Un demi-siècle plus

« Domus quae aula Comitis dicebatur ante castrum nostrum Gandense. » E POTTER, *Petit cartulaire de Gand,* p. 16.
V. *Lex super placito de pecunia,* de 1228, dans WARNKŒNIG, *op. cit., Ur-nb.,* p. 38, et dans DE POTTER, *Petit cartulaire,* p. 16.
WARNKŒNIG-GHELDOLF, I, p. 421.
WARNKŒNIG, *op. cit. Urkundenbuch,* p. 17.
Een huus ende woenste staende up Ste Veerelde plaetse an ende nevens n. casteel beginnende aen de baillie van de poorte ende streckende alzoe x den muere van den zelven casteele ter Hooftbrugghen waert. » DIERICX, t. II, p. 514.

tôt (1444), ce même terrain avait été donné en fief à Simon Utt
spore [1] et antérieurement, par acte du 29 mai 1359, à Jean Jans
chambellan de Louis de Male [2].

Ces concessions successives ne furent sans doute pas les p
mières ; tout porte à croire, au contraire, que d'autres rem
tent à une époque plus reculée.

D'autre part, nous savons que des autorisations de bâtir cor
les murs du *Steen,* le long de la rue de la Monnaie, ont été acc
dées à différentes reprises [3].

Ne serait-ce pas à l'ensemble de ces constructions que n
règlement de tonlieu fait allusion lorsqu'il parle d'un *anti
tellum ?*

Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas parvenu à trouver p
celui-ci un emplacement plus convenable, et nous constatons
notre habile contradicteur n'a pas été plus heureux dans
recherches [4].

IV. – Age, emplacement, aspect et étendue du Château-Neuf.

Le château fort de Gand figure dans les actes publics dès
née 1139, par conséquent longtemps avant les construction d
Philippe d'Alsace ; il y est textuellement cité sous le nom de *ca
lum Gandense* [5].

Aucun doute ne semble permis, nous nous trouvons ici de
un véritable manoir féodal et non devant un quartier urbain pl o
moins peuplé, plus ou moins étendu.

M. Vuylsteke objecte, il est vrai, que le terme *castellum*

[1] *Ibid.*

[2] F. De Potter, *Petit cartulaire,* p. 46.

[3] Diericx, *Ville,* t. II, p. 459.

[4] « Ik moet zeggen dat ik zelf met dat *anticastellum,* eene uitdrukki
maar in een enkel stuk voorkomt, hoegenaamd geenen weg weet ». Vuyls
op. cit., p. 105.

[5] « Notum sit tam futuris quam presentibus, quod quidam miles
nomine Hugo de Inckers, sortitus in conjugium filiam Sigeri, castellan
densis, nomine Aliciam, et per eam *castellum Gandense,* et officium, et
ipsius hereditatem et allodium, venientes Burnehem, conquerabantur adv
nos. » E. de Marneffe, *Cartulaire d'Afflighem,* p. 95.

ıployé en ce dernier sens dans certaines pièces diplomatiques atives au Franc de Bruges (p. 76 et 114), mais les textes qu'il ɔduit sont loin de confirmer ses assertions; ils prouvent uniqueınt que le mot *castellum* s'applique aussi au Bourg de Bruges, i n'était, en somme, lui-même, qu'un château féodal, dont les nensions correspondaient à peu près à celles du *Novum Castelm* de Gand.

L'archéologie va nous enseigner ce que peut avoir été, à cette ɔque lointaine, l'aspect du Gravensteen :

« Au X[e] et au XI[e] siècle, dit A. de Caumont, les châteaux ient en général composés de deux parties principales : d'une ır basse et d'une seconde enceinte renfermant une tour ou ıjon.

» L'étendue de la cour basse, ou première enceinte, était protionnée à l'importance de la place. Souvent elle occupait environ demi hectare, quelquefois un hectare de terrain et même davan-e. Si j'en juge par le grand nombre d'emplacements de châteaux i j'ai observés, beaucoup étaient entourés d'un rempart en terre s maçonnerie, qui devait être surmonté de palissades en bois, t ont l'approche était défendue par un fossé plus ou moins proɔl [1]. Beaucoup de châteaux avaient aussi des murs en pierre. .nportance des places n'a pas toujours déterminé à employer la re de préférence au bois. Des châteaux appartenant à des mes puissants, situés dans des localités où les matériaux t ent difficiles à se procurer ou à transporter, n'ont eu que des s en terre et en bois, tandis que d'autres, peu considérables, pu être garnis de murs en maçonnerie, là où la pierre était ıdante et où l'on savait la mettre en œuvre.

A l'une des extrémités de la cour, quelquefois au centre, vait une éminence arrondie, souvent artificielle, quelquefois relle, sur laquelle était assise la citadelle ou le donjon. Lorscette butte était artificielle, elle offrait habituellement l'image régulière d'un cône tronqué. C'est ce que l'on appelait *une de* » [2].

[1] La première enceinte du *suburbium* de Bruges, ou la ville proprement dite, composait que d'une palissade en bois. Elle fut entourée d'un fossé seuleen 1128.

[2] *bécédaire d'archéologie. Architecture civile et militaire*, 3[e] édit., 1870, p. 392.

Le bourg de Bruges, quoique apparemment d'une concepti plus grandiose [1], peut nous donner une idée de ce que fut autref la résidence comtale de Gand.

Dans cette dernière s'élevait, entre autres, l'habitation du prin la *lapidea domus* que Galbert a connue. A côté, et y attenant pe être, se dressait le donjon *(turris)* ; dans le voisinage se rem quaient la prison ou maison des ôtages *(gijselhuis)*, la salle justice *(praetorium)*, la grange domaniale, les écuries, le colombi qui ne disparut qu'en 1308, et les autres édifices accessoires ; peu plus loin, les jardins, la chapelle castrale de Sainte-Pharaïl les demeures prébendales des chanoines, les écoles dont le c pitre avait le monopole à Gand, la plaine du château servant au de parvis et nommée dans quelques actes *Forum Comitis*. Aux t mes de la keure octroyée en 1191 par la comtesse Mathilde, était défendu d'établir des boutiques en plein vent sur cette plaine

Tout l'enclos s'étendait, du côté du midi, jusqu'aux berges de Lys [3]. Trois, et jadis peut-être quatre ponts, y donnaient acc savoir : le pont du Comte ou de la Boucherie *(Gravenbr Vleeschhouwersbrug)* conduisant au Nouveau Marché-au-Pois et au Haut-Port *(Hoogpoort)* ; le pont capital *(Hoofdbrug)*, imp prement appelé Pont de la Décollation, par où l'on se rendai Bruges par la chaussée de Bruges ou du Bourg *(Burgstraat Brugstraat)* ; le pont du Vicomte *(Burggravenbrug)* jeté sur Fossé aux Corroyeurs et conduisant vers le Groenenbriel, et en un pont ou une porte mettant le Château-Neuf en communicat avec l'antique rue du Vieux-Bourg, dans la direction de la p Grise *(Grauwerpoort)*.

[1] Voir le plan de la ville de Bruges en 1127 publié par M. Pirenne dans *Histoire du meurtre de Charles le Bon*. Le *burgus, castellum* ou *castrum* occu l'emplacement aujourd'hui encore connu sous le nom de *Bourg* ou *Bur* était défendu par un fossé sur lequel étaient jetés trois ou quatre ponts. A l' rieur, autour d'une cour centrale *(curtis comitis)*, se groupaient diverses cons tions, telles que l'église Saint-Donatien, le dortoir, le cloître, le réfectoire chanoines, les écoles, la maison du prévôt, la salle de justice *(domus scabina* Ces bâtiments étaient couverts en bois ; l'église seule avait un toit en t Cf. PIRENNE, *opus cit.*, p. 49-50.

[2] « Nemini in foro comitis stallos locare licebit. » WARNKŒNIG-GHEL Gand, p. 226.

[3] « Anno 1073. In ecclesia novi castelli, supra ripam fluminis Legiae, in Gandensi sita. *Annales Sti Bavonis, Corpus*, I, p. 447.

C'est dans ladite église de Sainte-Pharaïlde que les moines de obbes-sur-Sambre introduisirent, en 1060, les reliques de saint rsmer, lors d'une tournée qu'ils entreprirent en Flandre dans le ıt de recueillir les fonds nécessaires à la reconstruction de leur mple abbatial incendié. Les pieux voyageurs étaient venus de ille en passant par Strazeele, Blaringhem, Cassel, Bergues-Saint-inoc, Furnes, Bruges, Oostburg, Lisseweghe et Leffinghe. Le juin, ils arrivaient à Gand, « *et imprimis introducti castrum apud Pharaildam orare* [*cœperunt*] » [1].

MM. Pirenne et Vuylsteke sont d'accord pour croire que par mot *castrum* le narrateur entend le Vieux-Bourg. Nous ne oyons pas pourquoi, dans ce récit, on n'interpréterait pas plutôt *strum* par *novum castellum* ou Vieuxbourg, à moins que *castrum* soit ici tout bonnement l'équivalent de ville *(civitas, portus)*, qui peut très bien se soutenir.

S'il est impossible de déterminer l'époque à laquelle le *Novum stellum* prit naissance, nous pouvons du moins conjecturer, en mettant que les indications de Meyerus relatives à la construc-n de l'église Sainte-Pharaïlde soient exactes [2] — et tout permet croire qu'elles le sont — que les commencements du château question remontent au moins au xe siècle.

Nous n'étions donc pas si loin de compte lorsque nous crûmes oir établi par des citations de documents et d'auteurs dignes de que le Gravensteen est bien antérieur au règne de Philippe d'Alsace.

Lors de la construction du mur d'enceinte de la ville, dans le urant du xie siècle, le Vieux-Bourg fut compris dans les lignes défense de la place, et il y a lieu de présumer que c'est à cette oque, ou quelques années plus tard, que l'antique palissade, pro-ttgeant le Nieubourg du côté de la rue de la Monnaie, fut démolie mme étant devenue sans objet.

L'endroit conserva néanmoins une espèce d'autonomie, même rès l'érection de la citadelle de Philippe. Cela résulte de l'ensem-ble des règlements de tonlieu en vigueur à la fin du xiie siècle si que de l'acte de cession du 8 avril 1274, dans lequel « le

[1] *Miracula Sti Ursmari in itinere per Flandriam,* M. G. SS, XV, p. 841.
[2] « Gandavi iuxta novam arcem templum divae Pharahildis extrui coeptum. » MEYERUS, ad ann. 912, et *Chronicon Sti Bavonis, Corpus,* I, p. 506.

place séant devant nostre chastel » continue à figurer comme u domaine à part. Seulement, à la suite du démantèlement parti dont nous venons de parler, l'église Sainte-Pharaïlde ne se tro vait plus enclavée dans l'enceinte du château, mais en rest exclue. C'est ce qui explique pourquoi l'auteur du *Chronicon Bavonis,* qui vivait au XV[e] siècle, a pu croire de bonne foi que s sources se trompaient, alors que c'était au contraire lui-même q en les corrigeant, versait dans l'erreur [1].

V. — La ville du comte.

Dans la keure concédée aux Gantois en 1191 par la comte Mathilde, il est stipulé (art. 21) que, lorsque le comte en p sonne ou le vicomte, comme son représentant, voudra régler qu que affaire d'intérêt majeur, les échevins devront à cet effet co paraître devant lui entre la chapelle de Sainte-Pharaïlde et la v du comte, « inter capellam Sti Pharaïldis et urbem comitis ». Nous avions émis l'opinion que, par l'expression *urbs comitis,* l faut entendre le Gravensteen ou la *gravenstede;* mais M. Vuylst comprend les choses autrement ; il estime que par *urbs comitis* le rédacteur de l'acte désigne le Vieux-Bourg. « L'endroit, dit-il, parlant de la place Sainte-Pharaïlde, se trouve à la vérité en la chapelle ou église Sainte-Pharaïlde et le château des Com mais il s'étend aussi entre cette église et le hameau qui, sous la dénomination de *vetus castrum* (dans son sens restreint), distingué des *bona appenditia castello* ou de « le place devan chastel », et ce rapprochement suffit pour faire voir qu'il entendre, avec Diericx *(Ville,* p. 441) et Warnkœnig-Ghel *(Gand,* 29, 30), par *urbs comitis,* le hameau le Vieux-Bourg »

Cette interprétation, si elle était admise, cadrerait parfaiten avec notre thèse, à savoir que le Vieux-Bourg constituait un t toire distinct ; seulement, nous croyons devoir faire remarquer les plaids, *placita* ou *sublimia negotia,* dont il s'agit [4], et qu

[1] « Anno 912 : ecclesia, quae nunc dicitur Sanctae Pharahildis, in Gar fundatur *juxta* novum castrum. » *Corpus,* I, p. 506.

[2] WARNKŒNIG-GHELDOLF, *Gand,* p. 230.

[3] *Het Gravenkasteel, loc. cit.,* p. 109-110.

[4] « Causae oppidi et placita non tractabuntur nisi apud Sanctum Johann quadrivia praetorii, nisi forte comes in propria persona, vel castellanus

tenaient jadis dans le Vieux-Bourg, furent transférés, en vertu de cet acte, sinon antérieurement, devant les « bailles » du château des Comtes [1], de sorte qu'il serait malaisé d'appliquer l'expression *urbs comitis* à autre chose qu'à ce château même.

VI. — J. van Thielrodé n'a pas connu d'autre château des Comtes que le Gravensteen actuel.

Passons maintenant aux arguments tirés des écrits de Jean van Thielrode [2].

Ce moine, crédule et romanesque, qui rédigea, vers la fin du XIII[e] siècle, une chronique dans laquelle la fiction l'emporte de beaucoup sur la vérité historique, attribue l'érection du *castellum Gandense* aux empereurs allemands ou plutôt aux césars romains *(imperatores Romanorum)*. Il raconte entre autres comment, du temps d'Arnould le Vieux, le château, après un siège long et mémorable, tomba aux mains des comtes de Flandre, qui s'en rendirent maîtres grâce à l'adresse d'un certain chevalier nommé Lambert, lequel fut, pour ce fait, élevé à la dignité de châtelain héréditaire.

Ce qu'on peut tirer de plus clair de ce récit embrouillé c'est que, par l'expression *castellum Gandense quod ad ripas Leie situm est* [3], notre chroniqueur n'entend nullement une ville ou un hameau, en un mot le quartier du Vieux-Bourg, mais un véritable château fort, par conséquent le Gravensteen. Cela résulte non seulement de tout le contexte, mais aussi des particularités que l'auteur donne

ipsius, de aliquo sublimi negotio tractare voluerit ; tunc enim schabini ad eum debent accedere, et inter capellam Sanctae Pharaildis et urbem comitis, de causa proposita tractare. » WARNKŒNIG, *loc. cit.*, *Urkundenbuch*, p. 17.

[1] « Item, pour un messagé ki porta lettres dou bailliu de Gant à Monsigneur Philippe à Biaumont sour Oise pour lui faire savoir l'estat des follons, des tisserans et des drapiers de Gant et del accort ki fut fait entre eaus et pour avoir lettres dou signeur de Sottenghien pour desariester *le plait des hommes devant, le castiel de Gant,* ke lidis sires de Sottenghien a arriestei, l sols. » Compte du bailli de Gand pour l'année 1304 (comptes en rouleaux, n° 1699), aux Archives générales du Royaume. Voir aussi les actes cités par J. Vuylsteke, dans sa notice *Het Gravenkasteel*, p. 109, n° 1.

[2] JOHANNIS DE THILRODE *chronicon*, M. G. SS. XXV, pp. 561-564.

[3] A l'époque de Thielrode, le château des Comtes ne se trouvait plus sur les bords de la Lys, mais notre moine rappelle ici la situation antérieure du temps que la rivière baignait les murs de cette forteresse.

sur les péripéties du siège auquel il nous fait assister. On sait, d reste, qu'à l'époque où vivait Thielrode le Vieux-Bourg avait ces depuis des siècles de servir d'enceinte fortifiée. Aussi ne craignon nous pas d'affirmer que, dans les documents qui nous sont pa venus — et ils sont fort nombreux pour cette époque — on r trouve pas la moindre trace d'un autre château comtal qui aura prétendûment existé à Gand au XIIe ou XIIIe siècle.

VII. – Le STEEN ou DOMUS LAPIDEA et son donjon.

On est resté pendant longtemps dans une ignorance à peu pr complète sur le point de savoir quelle peut avoir été la physion mie réelle de l'antique résidence de nos comtes et quelles étaient les dispositions intérieures. C'est seulement après que travaux de restauration actuellement en cours eurent reçu une i pulsion sérieuse que la lumière commença peu à peu à se faire jo Grâce aux efforts méritoires de quelques archéologues gantois, est parvenu à la fin à rassembler des données précises sur l'ense ble et les subdivisions de cette célèbre forteresse.

Le regretté Hermann Van Duyse, entre autres, nous a laiss cet égard deux intéressantes études, l'une dans les Annales du c grès archéologique d'Anvers, de 1892 [1], l'autre dans les Mémoi du congrès de Gand, de 1896 [2]. De son côté, M. G. De Waele, l chitecte qui fut chargé de la direction des travaux de restaurati a publié dans les Annales de ce dernier congrès un résumé succi mais aussi complet que possible du résultat des fouilles exécut sous ses ordres [3].

Des observations recueillies par ces deux spécialistes il rés que le donjon consiste en deux constructions superposées, d l'une, celle de dessous, date du Xe ou XIe siècle et appartient,

[1] *Le château des Comtes à Gand,* dans le *Compte rendu du Congrès archéolo et historique d'Anvers,* 1892, pp. 41-107.

[2] *Quel était le dispositif de défense du château des Comtes aux* XIe *et* XIIe *siè* dans les *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique.* Cor de Gand, 1896, 2e partie, pp. 208-250.

[3] *L'âge des différentes parties du château des Comtes au point de vue arc tonique. Ibid.,* pp. 185-207.

onséquent, au Gravensteen primitif. C'est en voulant débarras-er les substructions des décombres qui les masquaient que l'on mit découvert l'ancienne crypte.

Ces travaux de déblaiement permirent en même temps de con-tater que le vieux donjon avait des dimensions identiques au nou-eau ; il était de forme rectangulaire allongée ou barlongue et omposé de trois étages, dont les salles mesuraient chacune 27m4 le long sur 8m26 de large. Les deux inférieures sont encore dans in bon état de conservation, la supérieure servant de rez-de-chaus-ée au donjon de Philippe d'Alsace. « La suture entre l'ouvrage rimitif, dit M. De Waele, et la construction plus récente est don-iée, tantôt par le passage de l'appareil oblique à l'appareil hori-ontal, tantôt par des contreforts simplement accolés à l'ouvrage ncien et faisant corps avec l'œuvre de Philippe d'Alsace, tantôt ar l'enlèvement de la partie supérieure d'un arc dont les reins estent engagés dans la maçonnerie »[1].

Les murs, d'une épaisseur moyenne de 1m70, sont étançonnés e massifs contreforts et bâtis en appareil oblique ; il serait difficile 'en déterminer l'âge exact.

La salle inférieure, autrefois divisée en deux travées, couvertes e voûtes en briques, est aujourd'hui convertie en une cave unique. elle-ci reçoit le jour par des ouvertures longues et étroites placées une hauteur de 1m80 du sol. Aucune trace de fenêtres ne se emarque à l'étage supérieur[2].

Ainsi que nous l'avons déjà dit, notre château est expressément ésigné sous le nom de *castellum Gandense* dans un acte authen-ique de 1139. Quelques années auparavant, le notaire Galbert le omme *domus lapidea,* en flamand *steen,* un nom qu'il conserva travers les siècles et que l'on trouve souvent traduit par *petra mitis, gravenstena,* etc.

Nos pères, plus modestes que nous, nommaient en effet un château mplement *domus*. Ainsi, le comte Philippe date, en 1188, une ses lettres de sa maison de Male lez-Bruges : *Actum in domo a Malen*[3]. Un acte de l'an 1261, scellé par Jeanne, dame d'Es-noy et de Moerzeke, est expédié de son habitation de Moerzeke :

1 *Ibid.*, p. 186-187.
2 *Ibid.*, p. 188.
MIRÆUS-FOPPENS, t. I, p. 188.

apud Morske, coram nobis, in mansione domine memorate [1]; u document du 1er septembre 1223, souscrit par Hugues 1er, châte lain de Gand, se termine par ces mots : *Actum apud Husdinium in domo mea* [2]. L'ancien château de Termonde est généralemen appelé *maison (het huis van Dendermonde)*. Celui d'Ypres pren presque toujours le nom de *salle (de zael van Yperen)* ; aujourd'hu encore la résidence royale près de La Haye a conservé la dénomi nation de *Huis* ou *Huis-ten-Bosch*. On peut donc dire que *domu* et *castellum* s'emploient couramment l'un pour l'autre.

On aurait tort de considérer la demeure du comte à Gan comme un édifice de banal aspect ; il était loin d'être insignifian Construit en moellons disposés en *opus spicatum*, soutenu par un haute tour, et muni d'ouvrages extérieurs s'étendant jusqu'au po de la Boucherie, il doit avoir eu, au contraire, l'apparence d'un forteresse très respectable.

C'est dans ce *steen*, ainsi que dans le donjon attenant, que l partisans de Guillaume de Normandie se retranchèrent en 11 pour y soutenir un siège de la part des adhérents de Thierry d'A sace.

A l'occasion d'une sortie qu'ils firent, dans la nuit du 1er 2 mai, ils réussirent à mettre le feu à une rangée de maisons tuées dans les rues avoisinantes ; et, tandis que la bourgeoi s'efforçait par tous les moyens d'éteindre l'incendie, ils courure démantibuler les mangonnaux ou machines de jet que l'enne avait dressés contre leurs murs [3].

Galbert ne faisant pas mention des palissades en bois qui ento raient le *steen*, on peut en conclure, semble-t-il, que ces défen avancées étaient déjà détruites, au moins en partie ; elles doiv avoir disparu complètement en 1180.

Le même auteur, à un autre passage de son journal, parle

[1] *Ibid.*, t. IV, p. 562.

[2] A. DU CHESNE, *Histoire généalogique des maisons de Gand et de Gui* p. 489.

[3] « Illi qui in Gandavo, in domo comitis, a civibus illis adhuc obsessi tenel tur, eo quod in parte Willelmi consulis persisterent, exierunt et platearum mos plurimam incenderunt. Cumque cives pro ignis destructione laborar securibus exciderunt iactatoria ingenia, scilicet mangunellas, quibus lapid domum et turrim, in qua degebant obsessi, prosternerent. » GALBERT, *Hist du meurtre de Charles le Bon*, édit. PIRENNE, p. 156.

ıuveau du château des Comtes. Il nous raconte que Guillaume Normandie reprocha vivement aux meneurs d'avoir laissé le uple de Gand périr d'inanition, à la porte de son *steen*, bien qu'il ır eût été facile de procurer aux affamés la nourriture dont ils aient besoin [1].

Le fait que le Gravensteen primitif s'élevait sur l'emplacement cupé depuis par la citadelle de Philippe d'Alsace est confirmé plicitement par les *Annales* de Saint-Bavon, qui nous enseignent e le château des Comtes était jadis connu sous le nom de *Nom Castellum* [2].

M. Vuylsteke le reconnaît, du reste. « Il y avait là, dit-il, en lant du Gravensteen, une autre habitation du comte, également nie de moyens de défense, mais d'une importance moindre. lbert ne nous dit pas, à la vérité, où la *domus lapidea* se ssait, et Gislebert n'en parle pas, mais je crois pouvoir le luire de la dénomination populaire de *Gravensteen* qui, durant t le moyen âge, resta attachée au *castellum* de Philippe lsace, alternant parfois avec celle de *Gravenkasteel*. En effet, ique ce ne fût plus un *steen*, mais un château, on lui conserva remière appellation » [3].

Iaintenant que nous savons que les deux termes s'emploient, et l'autre, dans les actes officiels, pour désigner un château lal, l'observation du critique gantois tombe d'elle-même. onnaissons toutefois que ces expressions ne sont pas absolunt synonymes, le mot *castellum* impliquant une idée de force, randeur et de confort que n'a pas celui de *steen* ou de *domus dea*, et c'est sans doute pour ce motif que Philippe d'Alsace sert de préférence dans l'inscription qu'il fit placer sur le is qu'il venait de réédifier et de rendre inexpugnable.

ne objection qu'on n'a pas manqué de nous faire mérite qu'on arrête. Dans l'inscription lapidaire il est dit que Philippe fit ce monument, *fecit hoc castellum componi*, et l'historien

[1] Similiter per omnem comitatum suum perceperat, per hac in futuro consuauperibus quantam poterat. Illos etiam ex Gandavo turpiter redarguit, qui sunt ante ostium domus suae mori pauperes fame, quos pavisse poterant.» p. 7.

[2] Anno 1335, ecclesia novi castelli, nunc comitis castellum nominati. » *s chron. Fland.*, t. I, p. 450.

[3] *oc. cit.*, pp. 67 et 71.

Gislebert de Mons, de son côté, atteste que Philippe *castrum gandavense construxerat* [1], d'où l'on conclut que ce prince est le véritable fondateur du château. Seulement, on semble perdre de vue que, dans le langage du moyen âge, les verbes *componere* et *construere* sont souvent employés dans un sens itératif avec la signification de *reconstruire, réédifier*. Ainsi Everhelm, auteur du XI[e] siècle, raconte qu'un certain Lausus, à son retour de la Terre Sainte, manifesta le désir d'être inhumé à Gand dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, qu'il avait fondée, *quam ipse construxerat* [2]; or, le savant Ghesquière n'a pas eu de peine à démontrer qu'il s'agit ici, non d'une construction nouvelle, mais d'une reconstruction [3], ce qui démontre qu'il ne faut pas toujours prendre ces termes dans l'acception littérale du mot.

D'autre part, on peut dire que les travaux exécutés par ordre de Philippe étaient d'une importance telle qu'ils pouvaient être assimilés à une véritable création. En effet, il ne restait de l'ancien *steen* que les substructions seules, tout le reste ayant été rasé. A la rustique palissade en pieux on avait substitué une imposante enceinte en maçonnerie flanquée de tours de rempart à deux étages de défense. Grâce à ces transformations, le Gravensteen était donc devenu une citadelle pour ainsi dire nouvelle, qui devait à coup sûr provoquer l'admiration des contemporains et dont son propriétaire avait le droit de tirer vanité.

VIII. Les châtelains ou commandants du burg.

Une autre et indéniable preuve de la vénérable antiquité de notre château nous est fournie par l'institution séculaire des châtelains de Gand.

Les châtelains, en latin *castellani*, étaient des fonctionnaires chargés, comme leur nom l'indique, de la garde et de la défense du burg. Il fallait donc nécessairement que ce burg préexistât

[1] GISLEBERTI, *Chronicon Hanoniense*, M. G. SS. XXI, p. 577.

[2] « Atque Gandavi in ecclesia Sancti Johannis, quam ipse construxerat, locum sibi funereae quietis delegerat ». *Vita Popponis abbatis Stabulensis*. M. G. SS. XI, p. 296.

[3] *Acta SS. Belgii*, t. II, p. 26.

avant qu'on ne pût songer à procéder à la nomination d'un commandant en titre.

Eh bien, on possède des documents qui nous font connaître la série des châtelains ou vicomtes de Gand depuis la première moitié du XIe siècle. N'est-on donc pas fondé à en conclure que le calcul de ceux qui ne font remonter le château des Comtes qu'à l'année 1180 reste bien en dessous de la réalité ?

Il nous manque des preuves suffisantes pour décider quels liens de parenté existaient entre les premiers châtelains et les avoués de Saint-Pierre et de Saint-Bavon; mais on remarque que ces deux catégories de dignitaires apparaissent à la même époque et occupent à peu près la même position sociale. A partir du milieu du XIe siècle, les avoués adandonnent en général leur titre de *advocatus* et prennent celui de *castellanus*.

Nous avons, dans notre travail rappelé plus haut, indiqué succinctement les droits et les devoirs des châtelains de Gand, et énuméré, d'après Duchesne *(op. cit.)*, les noms des plus anciens connus d'entre eux, à partir de Lambert, avoué de Saint-Bavon.

Ce Lambert, Ier du nom, est cité dans plusieurs actes de l'an 1010 à l'an 1034.

Son fils Folcard lui succéda et trépassa en 1073.

Après lui vint son fils Lambert II. Il eut plusieurs enfants, dont Wénemar et Sohier 1er.

L'aîné, Wénemar, épousa Ludgarde, morte sans enfants en 1101, et ensuite Gisèle, dame de Guines, qui lui procréa Arnould, tige des comtes de Guines.

Sohier Ier participa à la châtellenie en même temps que son frère Wénemar. Il eut une fille du nom d'Alice, qui hérita du titre de châtelaine et se maria avec Hugues d'Inckers et, ensuite, avec Seppon de Viggensele.

Arnold, le fils aîné de Wénemar, aurait dû, d'après les règles de la loi féodale, succéder à son père, mais, ayant usurpé le comté de Guines contre le gré de son suzerain Thierry d'Alsace, celui-ci concéda les fonctions de châtelain de Gand à Roger, châtelain de Courtrai, qui les conserva sa vie durant, de 1151 à 1190.

A la mort de Roger, Sohier II, fils d'Arnould, vint faire valoir ses droits à la garde du château, se basant sur une possession héréditaire ininterrompue. Mais Baudouin IX, successeur de Philippe

d'Alsace, n'ayant pas vu de bon œil le pouvoir toujours croissan de son féal et ne pouvant se résoudre à livrer son château récemment réédifié aux mains d'un vassal entreprenant, à la fidélité duquel il ne se fiait pas entièrement, refusa son assentiment Cependant, n'osant pas pousser l'injustice trop loin, de crainte d s'aliéner Sohier et toute sa famille, il lui donna, en compensation cent livrées de terre. Une convention dans ce sens fut conclue, au termes de laquelle Sohier abandonna la garde effective du château sous réserve que lui et ses descendants conserveraient à perpétuit le titre honorifique de châtelain et jouiraient des autres avantage attachés à la possession de leur fief.

C'est ce qui résulte implicitement du récit de Gislebert, le chancelier et panégyriste du comte Baudouin. Voici comment ce auteur s'exprime : « Sohier, châtelain de Gand, qui comptait e Flandre beaucoup de parents et de vassaux, et possédait des richesses considérables, réclama, comme relevant de son fief, la garde d château de Gand, que Philippe, comte de Flandre, avait constru pour mater l'arrogance excessive des Gantois ; mais le comte, do l'autorité n'était pas encore bien affermie en Flandre, ne voula pas que Sohier eût à se plaindre de lui, et pour ne pas avoir l'a d'enfreindre les règles de l'équité, lui accorda, en compensation c la garde de cette forteresse, un revenu annuel de cent livrées c terre, dans l'espoir que Sohier et ses fils lui seraient à l'avenir fo utiles et le serviraient en toute loyauté »[1].

Depuis cette époque, le châtelain ou burgrave de Gand n'exer en effet plus aucune autorité sur le château des Comtes, dont garde fut confiée à des agents subalternes, qui, quoique prena le titre de châtelain, n'étaient en réalité que des touriers ou co cierges, c'est-à-dire des fonctionnaires d'un rang fort inférieur dont l'office finit par être affermé moyennant finances.

[1] Gisleberti, *Chronicon Hanoniense,* dans les M. G. SS. XXI, p. 577.

IX. — Conclusions.

La pénurie de documents authentiques parvenus jusqu'à nous ne us permet pas de donner une plus grande ampleur à la présente de. Contentons-nous donc de résumer en quelques traits rapides ésultat de nos constatations.

A une époque reculée, qu'il est impossible de préciser, un ouvrage défense de la nature de ceux qu'on nommait *castra* occupait nplacement du Vieux-Bourg, c'est-à-dire l'espace compris entre Fossé-aux-Bateaux, la Lys, la rue de la Monnaie et l'ancien ssé-aux-Corroyeurs.

Cette construction militaire, probablement détruite par les Nornds, au IXe siècle, fut remplacée, peu de temps après, par un teau féodal de dimensions moyennes, auquel on donna, par osition, le nom de *Novum Castellum* ou Château-Neuf. Count une superficie d'environ un hectare et demi et formant une oisse distincte, il offrait une étroite analogie avec le château Comtes ou Burg de Bruges. A l'Orient, il confinait au Vieuxrg et renfermait dans son périmètre le bâtiment dit Gravensteen, lise Sainte-Pharaïlde avec son parvis, appelé *Forum Comitis,* i que d'autres constructions.

n le trouve déjà mentionné, sous la dénomination de *Castellum um,* dans les anciennes chroniques aux années 938 et 940, de ne que dans un manuscrit rédigé avant 1010 et corroborant les cations de ces chroniques.

la tête du Château-Neuf étaient placés des fonctionnaires porle titre de châtelain et dont nous possédons la liste complète à r du commencement du XIe siècle.

s partisans de Guillaume de Normandie y soutinrent, en 1128, ège en règle de la part des adhérents de son compétiteur rry d'Alsace.

uelques années plus tard, en 1180, Philippe d'Alsace, succesdu comte Thierry, ne jugeant plus le *castellum Gandense,* ment dit le *Steen,* en état d'opposer une résistance efficace aux prises de ses turbulents sujets, devenus de plus en plus auda-, donna ordre de l'abattre et d'ériger, sur son emplacement, un n nouveau, qu'il fit clore d'une enceinte murée, moins vaste beaucoup plus solide que l'ancienne palissade en bois. Cette

enceinte, de forme elliptique, garnie de tours d'angle et précéd d'un long vestibule voûté, existe encore en grande partie, av la porte monumentale y donnant accès et au dessus de laquel s'étale l'inscription lapidaire que l'on sait.

En 1192, la garde du Gravensteen fut définitivement retirée a châtelains de Gand, qui n'en conservèrent pas moins le titre de le précédent office, mais finirent par y substituer celui de *vicomtes Gand*.

Dans un travail qui fera suite à celui-ci nous nous occuperon du nouveau Gravensteen, dont la restauration se poursuit actuel ment et avance à grands pas.

A. DE VLAMINCK.





FAUX MONNAYEURS

EN BRABANT

FIN DU XIVe ET COMMENCEMENT DU XVe SIÈCLE

I

Arrestation et exécution d'un faux monnayeur, à Bruxelles, en octobre 1399.



EN octobre 1399 fut arrêté, à Bruxelles, Chrétien Calf pour avoir fait de la fausse monnaie, rue Sainte-Catherine, dans cette ville.

On trouva cette fausse monnaie dans sa maison.

Il fut exécuté à Bruxelles, de la manière u tée pour les faux monnayeurs, c'est-à-dire par l'eau bouillante.

Les agents de l'amman de Bruxelles qui se saisirent de lui r urent six florins de Hollande, mais dans cette somme étaient c npris les frais d'emprisonnement.

l fallut encore débourser quatre couronnes de France pour emniser de sa location le propriétaire de la maison qu'il habitait Sainte-Catherine.

e bourreau de Bruxelles, Pierre de Cock (ou de Coc), réclama is florins de Hollande — le florin de Hollande valait alors 52 s de Flandre — pour livraison de la paille, du bois et d'autres

objets nécessaires à l'exécution. Toutes ces dépenses s'élevaie donc à 989 livres 4 sous de payement, c'est-à-dire à 24 francs 5 so 4 deniers 2 esterlins gros de Flandre.

Tout le mobilier de Calf fut confisqué et vendu aux priseu jurés de la ville de Bruxelles pour la somme de 423 livres 12 so de payement, qui valait alors 10 francs (d'or) 3 sous 10 deniers gr de Flandre [1].

Ce mobilier avait été préalablement évalué par ces mêmes p seurs jurés [2].

Le receveur général, qui avait dans ses attributions la poursu des faux monnayeurs, eut à s'occuper de cette affaire et, dans déplacements pour cette cause, perdit un cheval qui tomba m entre Haelen et Bruxelles, pour lequel il réclama douze couron de France. La couronne de France valait alors de 74 à 76 gros Flandre.

Voici le texte flamand :

Item was gevaen kerstiaen Calf te brux. in octob. xcix die vals maecte, in sinte kathelinen strate, te bruessel, dier met bevonden binnen sinen huse, dair over gericht was, ontfaen van alder huysr binnen sinen huse te bruessel vonden dwelc den scatters van brue vercocht was, te gader om iiij^c^ *xxiij lb. xij s. p. val. x fr. iij s. x d. vlem.*

Plus loin : « *welke goede gescadt waren vander gesworen scaters brux* ».

Plus loin : *xij cronen vrancr. voir een peert dat die rentmeester om doot reet tusschen halen ende bruessel.*

Item was gevangen in octobri xcix kerstiaen Calf die valsch ghelt ma dair over te brux. gericht was gegeven van alderhande coste dair

[1] Le franc valait alors 39 livres 13 sous de payement et 66 gros de Fla (anciens).

[2] Un arrêt du conseil de Flandre du 31 décembre 1672, que je rapporte après, ordonne encore la confiscation des biens, en ces termes :

« Déclare tous vos biens (il s'agissait de Nicolas Harache, de Rouen) alleux que fiefs et catteux, quelque part qu'ils puissent être situés, comm confisqués au profit de Sa Majesté, les frais et mises en justice préalabl déduits ».

Dans le *Messager des sciences historiques de Belgique*, tome LXVI, année 1 M. J.-Th de Raadt a publié, sous le titre *Glanures numismatiques*, d'intéres documents relatifs à des pénalités prononcées contre des faux monnayeu Malines, en 1392 et en 1459.

edam mit vj gulden hollants die Ammans knapen hadden die en vinghen, netten coste die hij dede opten steen dair hij gevangen lach mit iiij croeen vrancr. van huyshueren gegeven dair hij in woonde ende mit iij gullen hollants peteren den Coc gegeven voir hout stroe ende anders te gader loe men dair over richte, te gader ix^c iiij^xx ix lb. iiij s. pay. valent xxiiij r. v s. iiij d. ij yng. gr. vlems.

Archives gén. du royaume à Bruxelles, Chambre des Comptes, eg. 2388, premier compte d'Etienne de *(van der)* Nederalphen, eceveur général de Brabant, du 5 août 1399 à la Saint-Jean 1400.

II

Arrestation de Jean Michiels, maître de la Monnaie du seigneur de Brederode, à Waalwyk, en décembre 1400.

Le 5 décembre 1400, sur l'ordre de la duchesse Jeanne de Brabant, receveur général de Brabant, Etienne de Nederalphen, accompagné du drossard de Brabant [1] et de quelques hommes, se rendit Oosterwijk [2] et, de là, à Waalwijk [3] pour arrêter Jean Michiels, maître monétaire qui faisait frapper monnaie dans cette localité pour le compte du seigneur de Brederode [4].

Ce voyage dura six jours et coûta 19 1/2 doubles couronnes de Hainaut [5] équivalant alors à 26 francs et 26 gros de Flandre [6].

Voici le texte flamand :

« *Item v in decembri xiiij^c gereden bi bevele mynre vrouwen toesterwijc mitten drossate van Brabant ende een deel gesellen mit hem gevuert, ende van dair voirt gereden tot waelwijc omme te wane Janne Michiels, muntmeester aldair muntende van des heren wegen van*

[1] Le drossard de Brabant était alors Henri van der Lecke (Lek).
[2] Oosterwijk, localité située entre Tilburg et Bois-le-Duc (Brabant septentrional). Walwijk, commune du Brabant septentrional, située entre Heusden, Gertruidenberg et Tilburg.
[3] Waalwijk-Gansoijen, seigneurie dans la mairie de Bois-le-Duc près la vieille Meuse *(Aardrijkskundig woordenboek der Nederlanden,* Brabant septentrional, door A. J. van der Aa, 1843).
[4] Jean de Brederode.
[5] La double couronne de Hainaut valait, à cette époque, 92 gros de Flandre, ancienne monnaie ou monnaie légère.
[6] Le franc était alors à 68 gros de Flandre, même monnaie.

» *Breder Rode, uutgeweest vj dagen, verteert xixz dobbel crone heneg. vc*
» *xxvj francken xxvj gr. vlem* [1] ».

Feu l'archiviste de Bois-le-Duc, C.-R. Hermans, dit [2] qu'au x
siècle Waalwijk ou Gansoijen fut un remarquable atelier monétai
En 1364, ajoute-t-il, Waalwijk fut vendu, par Wenceslas
Jeanne, au seigneur de Brederode, mais à condition de ne pas
élever de château.

Guillaume de Brederode, en 1387, et Jean de Brederode,
1400, sont cités comme seigneurs de Waalwijk. C'est donc
Jean de Brederode qu'il est question dans le texte mentionné
dessus. Gansoijen, actuellement un hameau dépendant de la co
mune de Drongelen, était anciennement une importante seign
rie avec haute, basse et moyenne justice, et il s'y trouvait
antique château.

D'après une charte de Jean de Brederode, Hermans pense
les seigneuries de Waalwijk et Gansoijen ont été possédées c
curremment par la maison de Brederode.

Dans une charte donnée en 1400 par Jean de Brederode
employés de la Monnaie de Waalwijk il est fait mention
maître monétaire, des monnayeurs et des ouvriers de la Mon
de la terre de Waalwijk et autres possessions, « *een muntmees*
werkluijden ende munteren vande munten van onsen landen
Waalwijk ende andersins ons toebehoorende ».

D'après la note du registre d'Etienne de Nederalphen,
savons que ce maître de la Monnaie de Waalwijk était, à
époque, Jean Michiels.

Il faut croire qu'il parvint à se justifier et à prouver qu'il avai
droit de monnayer à Waalwijk en vertu d'une commission
lière, car, après quelques années, nous voyons Jean Michiels m
nayer pour Jean IV, duc de Brabant, à Vilvorde (en 1417
Maestricht (1418-1419) et à Bruxelles (1420-1421), et il ne p
pas douteux que ce ne soit le même personnage.

[1] Archives générales du royaume à Bruxelles, Chambre des comptes de
bant, registre 2389, deuxième compte d'Etienne de Nederalphen, de la
Jean 1400 à la Saint-Jean 1401.

[2] Geschiedkundig mengelwerk over de provincie Noord-Brabant, eerste
1840, bl. 103.

III

Supplice de deux faux monnayeurs, à Haelen (Limbourg), en 1404.

J'ai publié dans les Annales de notre Société d'archéologie (tome XIII, 1899, p. 114) un document relatif au supplice d'un faux monnayeur à Arlon, en 1378.

Voici maintenant, d'après une note (sous le titre : *Ander uutgheven om te hebben gericht ende justicie gedaen)* du receveur général, Guillaume Tonsus, dans ses comptes depuis la Saint-Jean 1404 à la Saint-Jean 1405, pour le duc Antoine de Bourgogne, alors gouverneur du Brabant, un récit très complet et très intéressant de la procédure suivie à l'égard de deux faux monnayeurs et de leur supplice à Haelen [1].

Deux compagnons, Arnoul *(Aerndt)* Sans et Jean Winterbacker, avaient frappé *(gewracht ende gemunt)* et imité à Pietersheim *(Pietersem)* [2] des mites [3] de Flandre et de Namur [4].

En juillet 1404, le mayeur de Haelen, Libert *(Lijbrecht)* Zauwen, fit appréhender ces deux hommes et les trouva en possession des pièces falsifiées qui furent envoyées à Bruxelles et remises au duc de Limbourg, Antoine de Bourgogne, et à son conseil. Pour opérer cette arrestation, le mayeur employa deux chevaux et fut deux jours en route, pendant lesquels il dépensa 6 moutons d'or.

Les faux monnayeurs furent d'abord emprisonnés à Haelen et, de là, transportés à Trois-Fontaines, près Vilvorde, où il y avait une forteresse. Pendant ce voyage, les prisonniers étaient sous la garde de huit cavaliers. Le mayeur se rendit à Bruxelles pour ren-

[1] Chambre des comptes, registre 2392, Archives générales du royaume, à Bruxelles.

[2] Le château de Pietersheim, situé sur la rive gauche de la Meuse, à une lieue au nord de Maestricht, fait aujourd'hui partie du territoire de la commune de Lanaeken.

[3] Petite monnaie de cuivre.

[4] Mites de Philippe le Hardi, comte de Flandre (1384-1404), et probablement de Guillaume II, comte de Namur (1391-1418). M. Chalon, dans son livre Les monnaies des comtes de Namur, mentionne plusieurs mites contrefaites.

dre compte à Henri vander Lecke (Lek), chevalier, drossard (bail
du Brabant, des ordres qu'il avait exécutés. Le mayeur fut abse
deux jours, pendant lesquels il employa deux chevaux et dépen
8 moutons d'or.

Les accusés séjournèrent huit jours à Trois-Fontaines (en juill
et le châtelain Jean Thuyn réclama 3 sous 4 deniers gros p
les frais.

Pendant ce temps, ils furent torturés *(geaerbeit ende gepi*
par Pierre de Cock, le bourreau de Bruxelles *(der stad hange*
van bruessele), en présence du drossard vander Lecke et du s
gneur de Coolscamp, conseiller du duc de Limbourg.

Ils furent ensuite reconduits à la prison de Haelen où on
retint en tout huit jours, y compris le premier séjour, et jusq
leur exécution. Le geôlier *(de vruijnteneer)* réclama de ce c
10 moutons d'or.

Pendant ce voyage de Trois-Fontaines à Haelen, les prisonn
étaient sous la garde de Jean Suetinc, de Jean Tenenpot, de J
vander Mouter (ou Monter) *(roucken in brabant)* [1], de H
Moorckman et de Henri Moore, gardes de la forêt de Soig
(vorsters in Zonien).

A deux reprises, Gielis [2], le bourreau de Tirlemont *(de ha*
dief van Thienen) les mit à la torture *(gepijnt ende gearbeit)*,
la prison de Haelen, et reçut 6 moutons d'or pour cette beso
Tout ce monde *(3 roucken, 2 zonie vorsteren, 2 hanghed*
c'est-à-dire les bourreaux de Bruxelles et de Tirlemont et d'au
qui devaient assister et prendre part à l'exécution des crimi

[1] Les auteurs du XIVe et du XVe siècle emploient cette expression a
même signification, c'est-à-dire dans le sens de garde ou gardien.

La qualification *in brabant* indique une situation officielle.

Dans son *Etymologicon*, Kiliaen dit qu'au XVe et au XVIe siècle le mot *ro*
rouck correspondait à *gerechtsdinaar*, sergent de justice, huissier, recors.

Notre savant et obligeant membre correspondant, M. P. Alberdingk-T
que j'ai consulté à propos de la traduction du mot *rouck*, m'a répo
« Vous avez parfaitement raison de traduire *roec* ou *rouck* (en 1404) par
ou gardien ».

Je tiens à remercier ici M. Alberdingk-Thijm de sa précieuse confirmat
aussi mon aimable collègue M. Julien Van der Linden pour les recherche
a bien voulu faire à ma demande.

[2] *Gielis* est la forme flamande du prénom de Gilles.

gea trois jours à Haelen, à l'auberge du Casque *(inden helm)*, nue par l'hôtesse *Belie* [1].

Guillaume Tonsus, le receveur général de Brabant, et le châtein de Trois-Fontaines, Jean Thuyn, qui devaient veiller à l'exétion, avaient pris logement dans la même hôtellerie. La dépense tale s'éleva à 13 couronnes de France, plus 13 plaques.

La présence du receveur général s'explique parce qu'il avait, après sa commission, le droit et le devoir de faire arrêter et nprisonner, en Brabant, tous les faux monnayeurs.

Les lettres patentes que venait de lui accorder tout nouvelleent le duc de Bourgogne, gouverneur du Brabant, l'investissaient écialement de ce pouvoir :

« *Item dat onse voirs. overste rentmeester van brabant mach vaen resteren ende in gevanckenisse leggen, inden lande van Brabant alle lsch munteneren ende ander misdaders also verre dat sine ambacht hout om die te houden in gevanckenissen ende daer met voirt te wer-ı gedaen alsoot behoren sal na recht ende reden.* [2] »

Enfin le jour de l'exécution arriva. La peine était terrible et bien nforme aux lois criminelles de l'époque :

Les deux malheureux (le texte ne dit pas si, vaincus par la ture, ils avouèrent leur crime), accusés d'avoir fabriqué et té des monnaies de cuivre de faible valeur, furent enchaînés et cés dans un chaudron où les bourreaux les laissèrent bouillir. Détail horrible : on négligea de remplir le chaudron d'assez de uide, de sorte que la violence du feu l'endommagea à tel point après l'exécution il n'avait plus aucune valeur et qu'il fallut er tout son prix, 3 couronnes de France et 14 plaques à Brier, archand de Haelen, qui l'avait vendu.

Toute cette procédure coûta 4 livres 1 sou 7 deniers gros de ndre (monnaie forte), mais les conseillers de la Chambre des

Belie est un diminutif flamand d'Isabelle.

Voyez le texte complet de cette commission écrit en préambule du troisième nte de Guillaume Tonsus, depuis la Saint-Jean 1403 au 7 mai 1404. Registre , Chambre des comptes du Brabant, Archives générales du royaume, à elles.

Guillaume Tonsus avait un autre droit concernant la monnaie : « *Item orloven m dat hi alleen sal heffen ende boiren tonsen behoef alle die bate ende pourfite ns van onser munten comen selen* ».

comptes trouvèrent que cette dépense n'incombait pas au duc ma au receveur général, parce que (comme il est écrit dans le regist en marge) celui-ci « le devoit faire a cause de son office moye nant les gaiges quil en a ».

En effet, le duc Antoine lui avait alloué un traitement annuel 300 couronnes d'or de France — ces 300 couronnes, alors à 40 gr de Flandre (monnaie forte), valaient donc 50 livres de gros (mo naie forte) — avec les autres profits afférents à cette charge [1].

Dans son *Histoire du droit pénal dans l'ancien duché de Br bant,* M. le professeur Edm. Poullet mentionne qu'en 1430 condamna, à Louvain, deux faux monnayeurs. Ils furent au exécutés par l'eau bouillante et leurs biens furent confisq (Chambre des comptes, registre 12655, compte de la Saint-Je 1431 à la Noël). On voit, ajoute M. Poullet, que la peine mort qualifiée par l'eau et l'huile bouillante, dont les édits XVIII[e] siècle [2] menaçaient les faux monnayeurs, n'était pas innovation dans le droit criminel brabançon ; mais je n'adm pas l'opinion de M. Poullet lorsqu'il dit que le crime de fau monnaie était assez rare dans les temps primitifs. J'ai rencon souvent, dans les comptes, des mentions de fausse monnaie d au XIV[e] siècle ; les faussaires, il est vrai, restaient ordinairem inconnus et par conséquent échappaient à la peine de leur cri c'est ce qui explique la croyance de M. Poullet.

Si l'officier criminel de Louvain fut embarrassé, en 1 devant un cas qu'il n'avait jamais rencontré dans sa carrière j ciaire, c'est qu'il était bien novice et ne s'était pas donné la p de rechercher les précédents, puisque l'exécution de Haele remontait alors qu'à vingt-six ans à peine [3].

[1] *Mitten rechten, pourfiten, opcomingen ende vervallen gewoenlic ende ge van outs tot hertoe ende daer toebehorende.*

[2] Et aussi les édits du XVI[e] et du XVII[e] siècle.

[3] Voyez Knobbaert, *Jus civile Gandensium rub.* 1, *art. 9, n° 11, tomus p* p. 134, Anvers 1677, où il rapporte tout au long la sentence rendue au C de Flandre, le 31 décembre 1672, contre Nicolas Harache, qui fut jet l'huile bouillante après avoir été étranglé sur un échafaud dressé place S Pharaïlde, à Gand, avec quelques-unes des pièces falsifiées attachées au son corps fut ensuite transporté et pendu à la potence ordinaire.

Au parlement de Flandre, la peine ordinaire de ce crime était la p (arrêt du 8 avril 1685).

Voyez aussi : Un faux monnayeur, arrêté à Lessines, le 2 septembre

Ander uutgheven om te hebben gericht ende justicie gedaen.

Lijbrecht Zauwen meijer van halen om te hebben gevanghen opden (in blanc) *dach van Julio 1404. Aerndt Sans ende Janne winterbacker gesellen, die quade ende valsche miten bij hemlieden hadden, die zij te Leetersem gewracht ende gemunt hadden, op de munten van vlaendren ende van namen, ende doe die vors. miten gebracht te bruessel tot mijn heeren van lijmborch voirs. ende sinen rade, dien hij te kenne gaf tvoirs. stuck, dair hij om uut was mit ij paerden ij dagen. Voir elken dach iij mouton. zijn vj mouton., valent, den mouton te xiij d. ob. gr. gerekent . . . . vj s. ix d. gr.*

Den selven voir de costen van viij personen, elc mit eenen peerde, die de voirs. ij gevangenen voerden van halen voirs. dair sij gevangen waren, tot den drien bornen, ende voirt dat die meijer voirs. quam vanden drienbornen te bruessel aen heeren henrick vander lecke ridder, drossate van brabant, hem secghen dat die voirs. gevanghenen bracht waren ten drien bornen gelijc als hij bevolen hadde te doin, dair die meijer voirs. om uut was ij dagen mit ij peerden, voir al viij mout. valent als boven . . . . ix s. gr.

Den vruijnteneer van halen vanden costen die de voirs. ij gevangene deden inde voirs. vruijnte, bin viij dagen dat sij dair lagen gevangen do ierst warf dat sij dair lagen eer dat mense ten drien bornen wacrt voerde, so dair nair dat sij van danen wederbracht waren tot mense justicierde, voir al x mouton. valent . . . . xj s. iij d. gr.

Janne thuijn Castellain vanden drienbornen, vanden costen die de voirs. ij gevangenen daden bin viij dagen dat zij dair laghen gevanghen inde maent van julio voirs., ende van dat sij gevoert waren, vanden drien bornen, weder te halen, hem dair op betaelt ter goeder rekeninghe. . . . . iij s. iiij d. gr.

Janne Suetinc, janne tenenpot ende janne vander mouter roucken in brabant, vair dat sij holpen weder voeren de voirs. ij gevangenen vanden drien bornen voirs. tot halen als boven, Ende vandat sij opden dach dat mense richte, dair waren, ende holpen dair toe, elc iij dagen, zijn ix

Notice de R. Serrure, dans la *Revue belge de numismatique*, 1880, p. 341. L'auteur dit : « On sait sur quelle vaste échelle se pratiquait, dans les temps passés, la lucrative mais dangereuse industrie de la contrefaçon monétaire », et cite plusieurs monnaies évidemment contrefaites.

Voyez aussi : *Practique judiciaire es causes criminelles*, par Messire Josse de Damhoudere, Anvers, 1564. Ce crime, dit l'auteur, est si odieux qu'il n'est pas permis au condamné d'en appeler.

dagen. Dair sij af heesschen sdaischs i Royal, waren ix Royalen, hemliede dair op betaelt, altsomen . . . . iij s. iiij d. gr

Heijnen moorckman, ende heijnen moore vorsters in zonien, van d sij holpen de voirs. gevangenen voeren weder tot halen, ende richtere als voirs. is, elc iij dagen. Dair sij af heesschen sdaichs i Roijal a boven, betaelt hemlieden dair op tsamen. . . . . iij s. iiij d. gr

Gielise den hangedief van thienen, om te hebben de voirs. ij gevangene gepijnt ende geaerbeit tot halen, ten tween stonden vj mouton. valent a boven . . . . vj s. ix d.

Den selven om te hebben geholpen de voirs. ij gevanghenen richte ende zieden iij cronen vranckr., valent te iij s. iiij d. grote stuck . . . . x s. g

Petren den Cock der stad hangedief van bruessele om te hebben d voirs. ij gevangene gearbeit ende gepijnt ten drienbornen in presenti vanden drossate voren genompt, ende den heeren van Coolscamp ra mijns heeren van lijmborch. Ende oec om te hebben deselve gevangen mit gielise den hangedief van thienen voirs. gericht ende gesoden halen. Voir al v cronen, valent als boven. . . . x vj s. viij d. g

Brier te halen, vanden keijtele dair de voirs. ij gevanghenen inne ges den waren de welke keijtel soo verbrandt wart, datter engheen prouffijt quam na dat Richte gedaen was, coste iij cronen vrank. ende xi placken, valent . . . . xj s. ij d. g

Belien werdinne inden helm te halen, voir die costen die de ren meester general dede mitten voirs. castelain vanden drien bornen roucken ij zonie vorsteren ij hanghediefs, ende anderen bin iij dag dat die voirs. ij gevangenen geaerbeit ende gejusticiert waren te hal voirs. xiij cronen vranck. ende xiij placken, valent als boven . . . . xliiij s. v. d. g

Somme (totale) : *iiij lb. i s. vij d. gr.*

En marge : *Royé pour ce que le receveur le devoit faire a cau de son office moyennant les gaiges quil en a.*

IV

Un autre passage des comptes de Guillaume Tonsus (Re 2392 de la Saint-Jean 1404 à la Saint-Jean 1405) se rapporte à d perquisitions faites au mois d'août 1404, au sujet de faux *b*

ragers ou *lions heaumés*, contrefaits d'après ces pièces d'argent appées en Flandre par Philippe le Hardi [1].

Voici le texte :

Den selven (le messager Thierry vanden Broeck) *gesonden te sint uden om een prueve ende assay te doin maken den* (la date en blanc) *ich van oegst xiiij^c ende viere van selveren boddragers geslagen opde unte van vlaendren die een wisselaer van diest* (un changeur de Diest) *achte den rentmeijster general om daer af inquisicie te doin want hij ver af bescaedt was als hij seide wel toter some van cl. l. gr.* (150 livres gros) *de welke vors. boddragers valsch ende quaet vonden waren in oije ende sneden* (en aloi et en taille), *daer hij om uut was met enen rde* iiij *dagen, hem gegeven* iij *s.* iiij *d. groet* (3 sous 4 deniers gros, est-à-dire 40 gros).

Janne collenere wercman om te hebben geweist inde vors. maent van gst te meghem te batemborch te roden dat godevaert cuignij toehoert te uchout ende anders waer om te vernemen waer ende wie die vors. lsche boddragers gemunt hadden ende vant dat een willem tack ende ige jan van houte daer gewracht hadden maer sij waren wege. Daer om uut was te voet wel x v dagen, hem gegeven ij *cronen vrancr. vaut vj s. viij d. gr.* (c'est-à-dire 80 gros, la couronne de France valant rs 40 gros).

En marge on lit : *Roye faulte de mandement, roye pour ce quil* receveur général de Brabant) *le doit faire a cause de son ice*. Ces perquisitions devaient donc être faites aux frais du receur général et ne devaient pas être supportées par le duc de abant.

8 septembre 1901. G. Cumont.

[1] V. *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la Maison de Bourgne*, par M. L. Deschamps de Pas, Paris, 1863, pl. VI, n° 7.





WICELINUS DUX

UN

DENIER TOURNOIS INÉDI

DE WENCESLAS I, DUC DE LUXEMBOURG

(1356-1383)

PAR LE D[r] ÉMILE BAHRFELDT

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE DE BERLIN



PARMI les ouvrages qui furent présentés au C grès international de numismatique réuni à Pa en 1900 se trouve un mémoire de M. le D[r] Em Bahrfeldt intitulé *Wicelinus Dux,* dans leq le savant vice-président de la Société numism tique de Berlin nous révèle l'existence d denier tournois de Wenceslas I[er], duc de Luxembourg (1356-138

La découverte d'une monnaie belge inédite est chose toujours intéressante que nous avons immédiatement sollicité de M. le Bahrfeldt l'autorisation de traduire et de publier *in extenso* son t vail, écrit en langue allemande, afin de faire connaître davant dans notre pays cette excellente étude et son précieux obj Cette autorisation nous ayant été courtoisement accordée, voy ce qu'est *Wicelinus Dux,* et cédons la place à notre auteur.

« *Droit.* ✠ WICELINVS DVX, croix longue dont le pied coupe le grènetis intérieur et la légende.

» *Revers.* ✠ TVRONVS CIVIS, châtel tournois. Grènetis extérieur. Billon blanc : 19^{mm}. Poids : 1 gr. 14.



» Cette monnaie de bas aloi, dit M. Bahrfeldt, se trouvait depuis de longues années dans ma collection où je l'avais classée à la suite des médiévales françaises. Elle paraissait y être à sa place, ne fut-ce qu'à cause du châtel tournois qu'on distinguait sur son revers, un fort dépôt d'oxydation, en apparence indérochable, empêchant d'en déchiffrer davantage. Mais ayant récemment entrepris de la nettoyer avec soin, il me fut possible de la dégager parfaitement, ainsi qu'il appert du dessin ci-dessus, et j'eus la satisfaction de pouvoir constater qu'à ma connaissance, du moins, cette pièce était inédite.

» Dès le premier aspect il est facile de constater que l'on se trouve en présence d'une reproduction de l'archétype français. Il est, en effet, bien connu que certaines espèces monétaires acquirent au moyen âge une vogue si considérable qu'elles durent à la faveur dont elles jouissaient dans leur pays d'origine non seulement d'être imitées par les États voisins de leur lieu d'émission, mais encore d'être transportées et reproduites au loin. Sans dresser ici une liste de ces imitations je me bornerai à indiquer deux monnaies françaises qui furent tout spécialement l'objet de fréquentes reproductions.

» C'est tout d'abord le *gros tournois :* créé à Tours, au XIIIe siècle, il fut bientôt copié dans toute la France, où il resta longtemps recherché ; ensuite les Pays-Bas, les régions rhénanes, la Westphalie et d'autres pays plus éloignés encore imitèrent et répandirent son type à l'envi. Il était surtout affectionné des petits dynastes auxquels il facilitait la diffusion, si lucrative pour eux, de leur mauvais numéraire.

» C'est ensuite le *denier tournois,* qui existait déjà sous le règne

» de Philippe-Auguste (1180-1223) et qu'on reproduisit jusque
» dans les principautés grecques des princes croisés. Son aire
» d'extension fut toutefois moins étendue que celle du gros tour
» nois.

» La monnaie que nous publions appartient à cette second
» espèce. Quel est son pays d'origine ? La réponse à cette ques
» tion ne paraît pas possible à priori : le revers porte les mot
» TVRONVS CIVIS, ce qui est l'immobilisation de l'archétyp
» tournois, mais il est clair que cette pièce ne peut être un produ
» de l'atelier monétaire de Tours, à cause du nom du souverain
» WICELINVS, qui se lit sur l'autre face. D'autre part la reche
» che d'un prince de ce nom demeure tout d'abord stérile : il n
» peut être question de l'archevêque de Strasbourg, Wicelin
» (1001-1029), tant à cause de l'époque reculée à laquelle il vivai
» que du titre DVX qui lui est inapplicable. Mais, si j'avise le d
» Wenceslas Ier de Luxembourg (1356-1383), je crois que j'au
» découvert et le prince émetteur, et le pays d'émission. Les co
» tes, puis ducs de Luxembourg ont maintes fois copié le num
» raire français, et Wenceslas Ier suivit en cela ses prédécesseur
» on s'en assure facilement en parcourant l'*Essai de numismatiq*
» *luxembourgeoise* de feu R. Serrure, si prématurément enleve
» la science. On remarque notamment parmi les espèces de We
» ceslas Ier une monnaie identique aux deniers tournois, frappée
» Luxembourg, et portant la mention TVRONVS LVCEB, al
» qu'on lit TVRONVS CIVIS sur la nôtre ; celle-ci se différen
» encore de celle-là par sa croix longue et son plus grand modu
» toutefois c'est certainement à côté de la pièce de Serrure q
» notre denier doit venir se ranger, et le dernier doute s'évano
» lorsqu'on rapproche WICELINVS de WICEL, WINC
» et même WICELARDVS, qui sont les diverses formes qu
» fecte le nom de Wenceslas Ier sur les monnaies luxembourgeois

» Rien n'indique l'atelier d'où sortit ce denier tournois : on
» donc le choix entre les officines de Luxembourg, de Musson
» d'Yvoix ; ces deux dernières n'eurent toutefois qu'une imp
» tance secondaire.

» Le successeur de Wenceslas Ier au duché de Luxembourg
» son neveu Wenceslas II, empereur d'Allemagne et roi
» Bohême ; mais ce n'est certes pas à ce monarque qu'il faud

classer notre pièce, vu qu'il s'intitule *roi* sur *toutes* ses espèces luxembourgeoises; du reste la facture de cette monnaie s'opposerait de prime abord à pareille attribution ».

(s.) Dr E. BAHRFELDT.

Nous ajouterons quelques mots à l'intéressante notice qu'on vient de lire.

Le précieux denier tournois que nous décrit M. Bahrfeldt vient heureusement combler une lacune de la série luxembourgeoise; c'est le double de ces mailles tournoises de Wenceslas Ier, auquel notre auteur se réfère, et qui lui permirent de fixer sa détermination avec certitude. Ces mailles, figurées aux numéros 125 et 126 de l'ouvrage de Serrure, portent au droit, entre deux grènetis, la légende WENCESLAVS DVX, ou WICELARDVS DVX entourant une croix pattée à branches égales, et au revers TVRONVS LVCEBG, autour d'un châtel tournois surmonté d'un petit lion; aucun grènetis ne sépare le châtel de la légende. Elles pèsent de 0 gr. 58 à 0 gr. 65, soit précisément la moitié du denier en question, qui est donc bien l'unité monétaire immédiatement supérieure, conformément au système tournois français.

Les mailles tournoises de Wenceslas Ier, sans être communes, sont pourtant représentées dans la plupart des collections; on en connaît d'assez nombreuses variétés de coin, ce qui témoigne en faveur d'émissions fréquentes; par contre le denier ne nous est connu que par le seul exemplaire qui a fait l'objet du travail de M. Bahrfeldt. Cette grande rareté est-elle due à un monnayage restreint, à des refontes subséquentes, ou au simple hasard? Un texte seul pourrait nous donner une réponse satisfaisante; remarquons toutefois que les unités sont en général plus répandues que leurs fractions, vu qu'on en émettait davantage; notre denier faisant exception à cette règle, il ne serait peut-être pas téméraire d'attribuer sa pauvreté numérique à un monnayage de courte durée.

Nous terminerons en disant que *Wicelinus Dux* fait aujourd'hui partie de notre série luxembourgeoise, grâce à la charmante attention de M. le Dr Bahrfeldt, qui voulut bien s'en dessaisir en notre faveur.

ED. BERNAYS.



LE VOL DES BIJOUX

DE LA

PRINCESSE D'ORANG

A BRUXELLES EN 1829



E 26 septembre 1829, dans la matinée, le br d'un vol aussi important qu'audacieux se pandait dans Bruxelles et faisait taire mom tanément les controverses brûlantes qui p ludaient à la révolution de l'année suivan On avait soustrait les bijoux de la prince d'Orange, séjournant en ce moment en Belgique avec la Cour.

La veille au soir, un grand feu d'artifice avait attiré la popu tion à l'Allée Verte, théâtre des promenades *fashionables* l'époque. Une fête offerte par la princesse Fréderic d'Ora retenait le monde officiel et les serviteurs de la Maison roy Le prince héritier d'Orange et sa femme, née grande-duchesse Russie, occupant le palais des Académies actuel, étaient momenta ment absents, l'un pour une inspection de la garde civique, l'a pour une visite à Tervueren. Leur palais presque désert se pré ainsi aux exploits des malfaiteurs.

La situation de cette demeure princière facilitait encore les tatives des voleurs. Isolée de toute construction, elle était ado

ı la campagne qui couvrait le quartier Léopold actuel, et n'en :tait séparée que par le boulevard et par la muraille de l'octroi. Son ardin était longé par la rue Latérale, alors fort peu habitée, et où e factionnaire posté d'habitude avait été relevé par suite de l'ab-;ence des princes.

Une terrasse reliait le palais au mur de clôture du jardin, établi ·ers la rue Latérale. C'est un fragment de cette levée qui forme ujourd'hui la butte existant dans le jardin vers l'hôtel du ıinistre de l'industrie et du travail, alors hôtel de Trazegnies.

Le 26 septembre, vers sept heures du matin, un frotteur péné-rant dans l'appartement de la princesse, situé à l'angle du palais ·ers le parc, remarqua un désordre extrême et donna l'éveil. Les utorités appelées immédiatement constatèrent ce qui suit : Des ·ens venus du dehors s'étaient approchés par la terrasse d'un ves-:bule situé au premier étage, avaient brisé un carreau de vitre, en mortissant le bruit de l'effraction à l'aide d'argile humide, et vaient pu ainsi ouvrir une porte d'entrée. Ils s'étaient rendus di-:ctement dans l'appartement voisin, occupé par la princesse. Là, s étaient allés droit à un meuble appelé *diamantaire,* et en vaient forcé la porte. Ils en avaient enlevé le contenu, et s'étaient :tirés sans toucher à deux autres meubles où certains bijoux étaient galement déposés. Au dehors, des traces de pas sur la terrasse, 'autres traces sur le mur d'enceinte vers la rue Latérale, une ıontre entourée de brillants retrouvée au pied du mur, une :helle placée contre le mur de l'octroi, du côté de la campagne, ıfin un châle de la princesse abandonné près de l'échelle indi-ıèrent la voie suivie par les voleurs. Leurs traces permirent affirmer qu'ils étaient au moins à deux sur la terrasse, et que ırmi eux se trouvait une femme.

Si le crime était singulièrement audacieux, son objet n'était pas oins susceptible de frapper l'opinion. Un signalement répandu ır les soins de la police renseigna 77 numéros, dont le plus grand ombre étaient des bijoux d'une valeur inappréciable, brillants de mensions inusitées, perles énormes, camées rares, miniatures présentant des membres de la famille de la princesse. Sans ı'on put justifier le chiffre on parla d'un préjudice d'un ou deux illions.

On se figure sans peine l'émoi que causa pareil événement non

seulement à Bruxelles mais dans tout le royaume des Pays-Bas même à l'étranger. On se doute aussi des recherches minutieu entreprises par la justice. Celle-ci multiplia ses efforts en prop tion de la qualité des préjudiciés et de l'importance des objets sou traits. Magistrats, policiers, hommes de cour, agents politiq rivalisèrent de zèle pour découvrir les coupables ou au moins bijoux enlevés. On fouilla Bruxelles, on avertit les autorités étra gères, on fit surveiller les principaux marchés de bijoux des de mondes. Ce fut en vain. La police promit 50,000 florins à q révélerait les noms des coupables. Pas un renseignement, p une trace ne purent être recueillis. On eut dit que la chose ten du miracle, tant demeuraient profonds le silence et le mystère q couvraient les détails du vol.

Et comme il arrive souvent, lorsqu'un aliment n'est pas off à ses convoitises, la malignité publique s'attaqua aux victim faute de pouvoir s'en prendre aux coupables. On accusa le pri d'Orange d'avoir inspiré la soustraction, afin de se procurer fonds à l'aide des brillants de la princesse. L'insuccès de l'instr tion judiciaire confirma ces soupçons téméraires, et les animosi politiques achevèrent de les répandre dans l'esprit sinon de majorité des contemporains au moins de beaucoup d'habitants Bruxelles.

On rencontre encore aujourd'hui, dans les collections de cari tures de l'époque, des dessins injurieux représentant le pri d'Orange occupé à piller les coffrets de bijoux de sa femme. E fut démontré plus tard, au cours d'une instruction judiciaire d nous parlerons bientôt, que le ou les voleurs s'amusaient beauc à considérer ces images de leur prétendu complice.

La révolution survenue en Belgique au cours de 1830 détou au bout d'une année les esprits; on reporta au second plan l'affa criminelle dont nous parlons. La retraite du gouvernement ne landais, la séparation des deux peuples, la division opérée d l'administration de la justice suspendirent et les recherc et l'attention publique.

Mais dans le cœur des populations néerlandaises, attachée leurs souverains, dans les préoccupations des autorités de La Ha désireuses à bon droit de sauvegarder l'honneur princier, et poursuivre la réparation de l'attentat, un souci cuisant contin

e subsister. Les neuf premiers mois de l'année 1831 s'étaient écou-s quand, soudain, une dépêche du ministre néerlandais à Was-ington, adressée au département des affaires étrangères à la Haye, nnonça tout à la fois l'arrestation du coupable et la découverte de plupart des bijoux volés.

Dans ce document, daté du 31 juillet 1831, complété par des ommunications qui le suivirent rapidement, le baron Huygens, inistre du roi des Pays-Bas, racontait en détail les faits suivants, ui tenaient du roman.

Le 28 juillet 1831, au soir, un inconnu s'était présenté chez Iuygens, à New-York, pour réclamer la prime promise à ceux qui énonceraient les voleurs. Il déclarait qu'un étranger, nommé Po-ari, arrivé depuis peu de jours d'Europe, était nanti de la plupart es objets volés. Il ajoutait qu'il fallait agir d'urgence parce que olari, ayant contrevenu aux lois américaines prohibant l'entrée es bijoux, avait été arrêté, puis relâché, mais avait vu saisir par s autorités une partie des brillants qu'il n'avait pu cacher.

Sans perdre un instant, Huygens courut chez l'avocat de la léga-on, s'adressa avec lui au magistrat compétent, et assisté des dé-ctives américains se rendit au domicile de Polari. A neuf heures soir, la maison de ce dernier était cernée, et la police y entrait. ais le coupable s'évadait par dessus une muraille.

Le lendemain, le même inconnu, ayant retrouvé la trace de Po-ri, signala sa nouvelle retraite à Huygens, qui y courut une conde fois. Ce fut en vain encore, car Polari se sauva par les its.

Cette fois, le ministre fit publier un avis promettant 2,000 dol-s de récompense à qui livrerait le présumé voleur. Le soir même, ux amis de ce dernier venaient dénoncer sa retraite ; c'était en hors de la ville. Les autorités s'y rendirent sur-le-champ. Polari, ujours avisé, prit la fuite à la vue des policiers. Déjà il avait gné la campagne, poursuivi dans sa course par les agents de po-e, par Huygens et par l'avocat de la légation. Trompé par l'obs-rité, il tomba dans un ravin, l'avocat s'y précipita à sa suite, le sit par les jambes, et permit ainsi aux policiers de se saisir enfin celui qu'ils poursuivaient depuis deux jours.

Interrogé immédiatement, le prisonnier déclara qu'il avait ieté à un inconnu les bijoux saisis par la douane, puis il préten-les avoir trouvés.

Persuadées de tenir le coupable, les autorités s'occupèrent e premier lieu de récupérer les objets volés. Non sans peine on obti restitution des objets saisis par la douane. Une autre partie d bijoux, notamment des perles superbes, fut retrouvée dans l'appa tement de Polari, cachée dans des manches de cannes et de par pluies.

D'autres, soigneusement enfouis dans un bois près de Nev York, y furent exhumés par une femme vivant avec le prisonnie et emportés à Liverpool, où la police, prévenue à temps, les sai à l'arrivée du bateau. D'autres enfin, joints aux fragments de mo tures que le voleur avait déposés dans une cachette au cimetiè de Saint-Josse-ten-Noode, y furent plus tard repris par les agen secrets de la police hollandaise, munis d'un plan découvert da les papiers du détenu.

Désormais l'instruction judiciaire pouvait se dérouler sans re contrer de difficultés autres que celles dérivant des distanc énormes séparant les magistrats instructeurs, le prisonnier, le lieu crime. Ces difficultés se prolongèrent durant plus de deux anné Nous les passons sous silence et nous nous contentons de rappe la version assez originale que Polari présenta comme moyen défense définitif, pour expliquer la possession du trésor princier.

Il avouait sans détour qu'après avoir été condamné aux trava forcés pour vol sous l'Empire il avait séjourné à Bruxelles 1827 à 1830. — « En 1829, disait-il, j'étais en rapport av M. Rey, fabricant à Forest. Un matin de novembre, sorti par porte de Hal, je m'étais rendu à Forest par les bois de M. Moss man, et j'y avais vu de loin des gens enterrer un objet de grand dimensions. Après leur départ j'ai recherché cet objet, et j trouvé un coffre rempli de bijoux que j'ai enterré ailleurs dans bois. Au mois de juin 1830 j'ai déterré le trésor, j'en ai appris valeur et je me suis rendu avec lui en France, d'où j'ai gag l'Amérique en 1831. Avant de partir j'ai séjourné à Bruxelles da une petite maison située porte de Namur, et j'ai démonté bijoux les plus importants, afin d'emporter plus aisément les b lants et les perles. J'ai caché les fragments de monture et d'aut bijoux au pied du mur du cimetière de Saint-Josse-ten-Noode, h de la porte de Louvain. »

Ce fut, en effet, en ce lieu, indiqué sur un petit plan saisi par

ɜnts de la police, que ces derniers retrouvèrent, comme nous vons dit, la dernière partie des objets volés, et notamment camées représentant les membres de la dynastie impériale de ssie.

Vers la fin de l'année 1833, Polari fut enfin amené en Europe dirigé sur La Haye, où l'instruction put marcher vers son terme. Le prisonnier se décida alors à parler.

Selon un procès-verbal du 18 novembre 1833, il déclara au juge nstruction qu'il avait commis le vol étant seul et qu'il en avait hé le produit dans la forêt de Soignes avant de quitter l'Europe. ısieurs lettres adressées par l'inculpé du fond de sa prison à erses autorités confirmèrent ces aveux.

Quoique singulièrement désintéressée vis-à-vis d'une poursuite, désormais semblait n'importer qu'à nos voisins du Nord, l'opin publique se réveilla en Belgique à l'approche des débats plics. Elle remarqua l'invraisemblance qui entourait les aveux l'inculpé, l'impossibilité pour lui de préparer, perpétrer, cacher crime, les indices accusant la pluralité des voleurs. Elle se pela des déclarations faites au cours de l'instruction par la ıtresse et par un ami de Polari, disant tous deux que Polari it raconté avoir fait le coup avec deux camarades. Et elle prélit que les soupçons répandus naguère à l'adresse du prince tier se trouvaient plutôt confirmés que détruits par l'attitude nge de l'inculpé. Dans les aveux de ce dernier elle s'obstina ir uniquement le désir secret d'obliger le prince en vue de se ager les faveurs du gouvernement après une condamnation itable.

ivés de tout moyen d'élucider davantage le problème, les istrats durent se décider à déférer le prisonnier et le dossier juges compétents, c'est-à-dire à la Cour d'assises.

i se présenta une dernière difficulté.

après la législation, d'accord avec le bon sens, on ne pouvait du débat que la Cour d'assises du lieu du crime, ou du domile l'inculpé, ou du lieu où il avait été trouvé. Aucune Cour rritoire néerlandais ne se trouvait dans ces conditions. L'inse trouvait dans le ressort de la Cour de La Haye, mais par de circonstances indépendantes de sa volonté, car il y avait mené de force.

Plutôt que de renvoyer l'affaire aux juges belges, dans lesqu
une révolution récente permettait au gouvernement néerland
de ne pas avoir confiance, les autorités se décidèrent pour la Co
de La Haye et lui soumirent l'affaire.

Le 7 mars 1834 s'ouvrirent enfin les débats publics devant
Cour d'assises de la Hollande méridionale.

L'attente des esprits curieux ou friands de scandales fut dès
début complètement déçue. De retentissante qu'elle était en ap
rence la cause devint banale. L'accusé se borna à avouer le v
commis par lui seul, disait-il, et à solliciter grâce. Son avo
plaida l'incompétence de la Cour, mais l'accusé observa que
moyen était soulevé contre son gré et en blâma l'emploi. L'avo
dut alors se contenter de faire valoir l'invraisemblance de
version de Polari et l'impossibilité pour lui d'avoir agi seul.

L'instruction et les débats prirent à peine quelques heures.
8 mars, la Cour condamna Polari du chef de vol qualifié à do
années de réclusion et à une demi-heure d'exposition publique

La vindicte des hommes était satisfaite, semble-t-il, par
sentence qui tenait compte de la participation d'autres coupab
restés inconnus, de la réparation partielle du préjudice causé
de la longue détention préventive infligée au condamné.

Mais l'opinion publique, en Belgique, refusa d'envisager com
définitive la version de ce dernier, acceptée par la justice n
landaise. Et longtemps encore elle persista à envelopper, dans
vol de 1829, d'autres coupables, et même à les trouver sur
marches d'un trône [1].

P. VERHAEGE

[1] Nous avons emprunté les éléments principaux de cette note à l'ouvr
Procès de Constant Polari, condamné le 8 mars 1834 par la Cour d'assis
Hollande, par P.V. Arntzenius. 2 vol. La Haye et Bruxelles, 1835. I. Leje
éditeur. Divers détails nous ont été fournis par la correspondance du b
Huygens, ministre des Pays-Bas à Washington, correspondance dont les mi
nous ont été gracieusement communiquées par le chevalier van der Elst,
du cabinet de M. le ministre des affaires étrangères à Bruxelles.





NOTES

SUR

'ARCHITECTURE MÉDIÉVALE
FRANÇAISE

A PROPOS D'UNE EXCURSION A REIMS ET A LAON

Conférence faite à la Société, le 2 décembre 1901.

Introduction.

Mesdames, Messieurs,



'EXCURSION de notre Société à Reims et à Laon nous a permis de vérifier quelques-unes des données sur lesquelles se base l'étude de l'archéologie française médiévale, d'après de récents travaux.

Ces données sont d'une précision toute scientifique et considèrent, pour expliquer l'efflo- nce monumentale, les caractères ethniques des races colla- rices du mouvement artistique, les conditions d'exécution, raditions constructives des races antérieures et les influen- es peuples étrangers se produisant par échanges commerciaux r incursions guerrières.

C'est ainsi qu'on a observé très judicieusement que l'art ogi naît, en France, dans les pays colonisés par les peuples dits b bares : Kymris, Bolgs, Burgondes, Franks, Saxons et Norma venus après le IIIe siècle. M. Raoul Rosières a observé que ces p ples blonds n'ont pas dépassé dans leurs établissements défini une ligne allant de Granville (côte de la Manche) à Lyon. Le c tre du mouvement, là où l'art ogival se montre le plus pur, ce s les bassins de l'Oise et de l'Aisne, c'est-à-dire précisément domaine patrimonial des rois franks [1].

Vous voyez donc une double constatation de faits : d'une p les établissements barbares, d'autre part le règne de l'art og concordant sur les mêmes contrées.

Ce rapprochement ne peut être fortuit ; au contraire, il indi clairement un fait.

Les peuples blonds se sont croisés avec les populations ce latines et ont apporté à celles-ci des aptitudes spéciales.

Cela n'exclue donc pas la part romaine dans l'élaboratio l'art ogival, mais en diminue considérablement l'importance, b coup trop grandement estimée par de Caumont, qui ne voyait le roman que du romain dégénéré et dans le gothique que roman perfectionné.

M. Alphonse Wauters était du même avis lorsque, dans *Annales,* il a posé en principe que l'architecture romane c prend trois périodes : le roman proprement dit, qu'il date d siècle au milieu du XIe siècle et qu'il appelle le *roman gothi* le roman orné, qui va jusqu'au milieu du XIIe siècle et nomme *roman lombard,* et la *transition romano-ogivale,* qui mène au milieu du XIIIe siècle.

Je ne relève ni les anachronismes ni les contre-vérités que p système présente et continue à analyser l'opinion de M. Wau

Celui-ci n'admettait pas non plus l'appellation d'*archite latine* d'Albert Lenoir, car pour lui tout est latin dans l'arch ture chrétienne d'Occident, depuis N.-D. de Tournai en pa par les cathédrales de Reims et de Cologne, jusqu'à Saint-P de Rome, parce que « leurs plans dérivent tous de celui de la lique plus ou moins modifié ».

[1] COUGNY, l'*Art au moyen âge,* p. 191.

Nouveaux anachronismes et autres non-sens !
Il n'admettait pas davantage, en Occident, l'influence byzantine, st-à-dire orientale, ailleurs qu'à Ravenne et à Venise.
Pour lui, l'architecture d'Occident était caractérisée par le plan silical, tandis que celle d'Orient l'était par le plan rond ou polynal, et toutes deux, croyait-il, avaient puisé uniquement leurs ncipes dans l'architecture romaine.
Si, en Occident, nous trouvons des églises rondes, c'est, disait Wauters, à l'imitation des coupoles romaines que nous le ons.
Il n'admettait pas plus l'influence arabe sur l'art romano-ogival celle des Croisades.
En un mot, pour lui l'architecture romane est purement et plement un dérivé de l'architecture romaine.
Tout naturellement de ce principe, qui n'est vrai qu'en moindre tie, M. Wauters a tiré des conclusions inexactes. Le contraire étonné. Je cite :
Un édifice ogival est absolument différent d'un temple grec u romain, tandis que la basilique romane constitue une imitaon (sic), une adaptation (re-sic) de la basilique primitive ! »
aint Remy de Reims (fig. 2) une imitation de Saint-Pierre les murs ou de Saint-Clément de Rome ! [1]
Et encore :
Le monument de *Galla Placidia* à Ravenne, plus ancien cent ans que Sainte-Sophie, fournit le plus ancien exemple nnu d'une voûte sphérique avec pendentifs [2]. »
t l'architecture des Sassanides ?
les coupoles de Syrie ?
Enfin ceci :
« En réalité, Ravenne constitue la première étape de la route l'architecture romaine s'engagea pour devenir l'architecture mane ! [3] ».
le voit, l'art de l'Exarchat est romain et non byzantin, Saint- comme les deux Apollinaires sont romaines ou mieux

[1] AUTERS, l'*Architecture romane*. Bruxelles, Vromant, 1889, p. 13.
[2] EM, p. 23.
[3] EM, p. 25.

romanes, et ajoutons, pour rendre fidèlement la pensée de M. W
ters, *romanes gothiques*.

C'était là une thèse insoutenable que le respect dû à un sa
dont notre pays s'honore à juste titre a empêché de re
jusqu'ici les contre-sens.

La vérité c'est qu'il manquait à Alphonse Wauters, la cri
qui ne peut s'apprendre que par les monuments eux-mêmes
traiter pareille question et que vous avez raison de faire des e
sions !

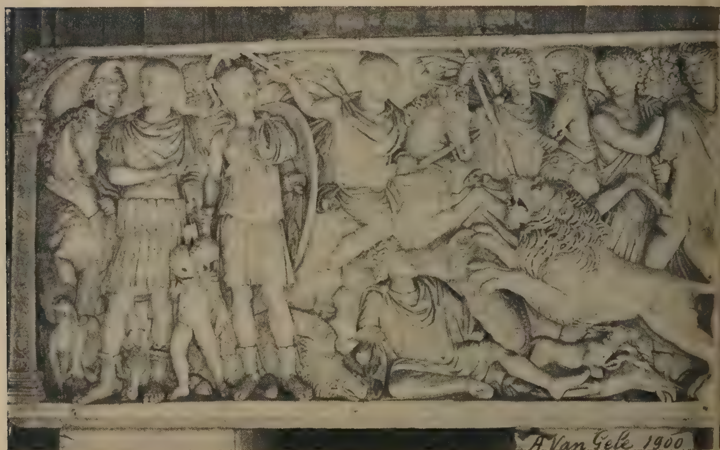


Fig. 1. — Reims. — Tombeau de Jovin.

A ce point de vue, la visite du musée lapidaire de
a été particulièrement suggestive pour nous, car, concent
quelques exemples, elle nous a fait voir tous les facteur
amenèrent l'éclosion de l'art roman ou mieux encore médiév

Les éléments celtes et latins tout d'abord ; puis les influ
byzantines, barbares, arabes et d'autre part encore par v
commerce ou de voyages d'artisans, par voie religieuse — le
rinages au tombeau du Christ — ou militaire — les croisa
l'influence de l'art perse et de l'art syrien, tous éléments q
concouru à l'éclosion de l'art que nous appelons roman. Or

ès clairement cela à Reims, au Musée de l'Hôtel Dieu, et il n'y a as jusqu'à la tombe du consul *Flavius Valentinus Jovinus* (fig. 1) ui ne montre jusqu'à quelle décadence était tombé l'art romain au ve siècle. On conçoit en étudiant cette sculpture que ce n'est oint uniquement de là qu'est sorti l'art qui nous a légué les admira-les statues de la cathédrale, ni les beaux chapiteaux de l'église aint-Remi.



Fig. 2. — REIMS. — Église Saint-Remi. Façade.

Certes non, Rome n'a pas été l'initiatrice unique de l'art chréti n d'Occident au moyen âge. On peut attribuer une part considérable aux éléments barbares et orientaux. Ceux-là sont bien visibles dans les sculptures des parties primitives de Saint-Remi (fig. 2), parties peut-être carlovingiennes, dans certains des chapiteaux de l'église d'Urcel (fig. 3) qui racontent si drôlement la genèse et aussi dans ceux d'une curieuse église que nous avons vue proche

de Laon et que j'ai bien regretté de ne pouvoir étudier longuemen C'est aussi en visitant cette église que nous avons vu, dans l'absid une méthode de voûter rappelant celle du Périgord, de même qu dans la chapelle basse du palais épiscopal de Laon, nous avions en voir un autre exemple.

Or c'est d'Orient en droite ligne que l'école périgourdine a pu ce mode de couverture cupoloïde. C'est la coupole syrien comme la coupole sassanide comme enfin celles, géniales, d'Antl



Fig. 3. — Intérieur de l'église d'Urcel.

mius de Tralles et d'Isidore de Millet qui en sont les prototypes caractéristiques.

On a trop oublié dans l'étude archéologique du moyen âge Rome après le ve siècle avait reçu, sur le sol de ses anciennes vinces, des peuples que les Romains nous ont accoutumés à app barbares, mais qui possédaient eux aussi des principes d'art. musées de Namur et de Charleroi en font une démonstration vaincante.

Pour étudier ce fait, Reims est bien située. L'antique *Durocc rum* devait être, sous les Romains, une ville importante à en j

par l'Arc de Mars (fig. 4) élevé, paraît-il, par les *Remii* en l'honneur de César et d'Auguste, et par les superbes mosaïques qu'on y voit dans le musée de l'hôtel de ville. Voici donc une municipe devenue siège d'un archevêché métropolitain. La municipe ne disparaît pas entièrement après la conquête barbare. Il reste des vestiges d'organisation municipale à côté de l'organisme religieux. Les institutions civiques disparaissent plus ou moins, mais l'esprit municipal persévère qui deviendra plus tard la Commune ou la Paix jurée.



Fig. 4. — Reims. — Porte de Mars.

L'organisation romaine ne disparaît donc pas entièrement. Un élément nouveau s'y introduit seulement. Cet élément, ce sont les envahisseurs barbares qui l'apportent et ce sont eux que décèlent les sculptures du musée lapidaire et les chapiteaux carlovingiens de Saint-Remi. L'art romain seul par la marche de sa décadence n'eût pouvait amener semblables œuvres.

Nous avons donc pu lire, dans ces pierres vénérables, l'histoire de la formation de notre art occidental roman, et cela avait d'autant plus d'intérêt pour nous que le siège métropolitain de Reims étendait son domaine spirituel jusque sur une partie de nos provinces actuelles.

En effet le siège d'Arras, restauré par saint Waast, puis de Cambrai-Arras, les sièges de Noyon-Tournai, puis de Tournai, enfin celui de Térouanne étaient suffragants de Reims, tandis que

celui de Liége l'était de Cologne. Comme l'observe M. Pirenn
c'est la division des *civitates* romaines des Tongres, des Nervien
des Ménapiens et des Morins persistant depuis avant la colonis
tion romaine. Les institutions nouvelles ne sont donc que la con
nuation des institutions anciennes. Mais ce qui s'est passé au poi
de vue politique et religieux ne devait pas arriver au point de v
de l'Art. Dans ce domaine, tout de sentiment, les nationalités, p
atavisme, reparaissent. L'ouvrier romain et l'ouvrier barba
s'influencent l'un l'autre, et de leur œuvre d'abord parallèle, ensu
convergente, influencée par l'étranger, naît un beau jour l'a
roman, non point romain d'origine, mais aussi barbare par
croisement antérieur des races.



Fig. 5. — Cathédrale de Laon. Portail.

Pour le siège métropolitain de Cologne, il en est de mêr
seulement l'envahissement barbare étant beaucoup plus intens
part romaine en est décrue et la part germanique prépondérant
cependant la culture romaine avait été bien brillante sur les b
du Rhin, la *Germania inferior* comptait des centres co
Cologne, Remagen, Bonn, Mayence, Neuss, Xanten, Nimègu

Il a fallu l'intensité de la colonisation barbare pour donner
population la faculté de produire des œuvres aussi franche

caractérisées si on les compare à des églises comme Saint-Remi de Reims.

Nos provinces placées entre ces deux centres, Cologne germano-romaine et Reims romano-germaine, se sont trouvées donc être admirablement situées pour recevoir l'empreinte des deux cultures artistiques. Chose curieuse, l'influence rhénane s'étend notablement sur les diocèses rémois, témoin les églises de Tirlemont, de Soignies, de Nivelles, de Tournai, de Lobbes, d'Harlebeke, tandis que, dans le diocèse de Tongres-Liége, la *civitas tongrorum,* cette influence est toute naturelle à Maestricht, à Tongres, à Liége, à Waha, etc. Cela se comprend si l'on se rappelle combien l'épiscopat tout entier de Lotharingie était impérialiste aux IX[e] et X[e] siècles. En réalité donc le lien politique rattachant les sièges de Cambrai, Tournai et Térouanne à l'Empire était bien plus puissant que le lien purement religieux qui les rattachait à Reims.

La cathédrale de Tournai nous montre cette dualité d'origine. Il y a là part des deux influences bien marquées, et certes Saint-Remi de Reims a une affinité de style avec elle. L'ensemble est plutôt rhénan, les détails en sont plutôt gallicans.

Nous lisons donc dans ce livre de pierre, comme a dit le poète, l'histoire de notre pays et, viendraient à disparaître nos archives, la cathédrale parlerait encore !

Les monuments ont leur histoire écrite sur leurs pierres : reste à savoir la lire ; c'est ce que l'archéologie moderne, avec ses méthodes de précision scientifique, nous enseigne. C'est pourquoi l'étude de fragments lapidaires comme ceux de Reims, comme ceux de l'église Saint-Remi (fig. 7) est si fertile en déductions précieuses pour l'histoire.

Waller a écrit :

We write in sand, our language grows,
And, like the tide, our work o'erflows.

C'est là ce qui n'arrivera pas aux archéologues habitués à lire et à déchiffrer dans ces fragments, ces débris, la paternité multiple de leurs créateurs.



Les cathédrales.

Nous abordons maintenant le seuil des deux prestigieuses cathédrales de Reims et de Laon, deux des six plus belles cathédrales de France, qui sont Paris, Chartres, Amiens, Bourges, Reims et Laon, d'après le dicton populaire.

Laon et Reims, le début et l'apogée de l'art ogival, l'édifice municipal et l'édifice royal ; celui dont les créateurs étaient encore tout palpitants des événements sanglants que la Commune leur avait infligés et celui qui semble encore susciter à notre vue les cortèges royaux venant recevoir la consécration suprême de Clovis à Charles X dans la métropolitaine. L'histoire du peuple et l'histoire des rois, celle de l'émancipation populaire et celle de la consécration religieuse du pouvoir temporel.

Voilà ce que nous avons vu.

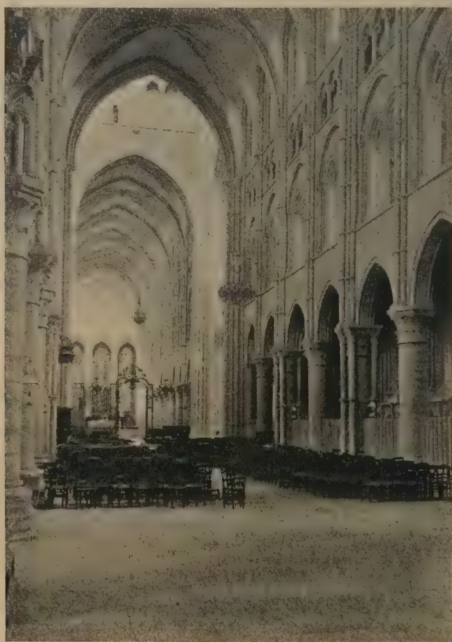


Fig. 6. — Laon. — Intérieur de la cathédrale.



Fig. 7. — Cathédrale de Reims. Portail latéral.

Reprendre l'étude de la cathédrale de Laon ne peut être fait ici. Vous redire le caractère à la fois religieux et civil de ces édifices, comment ils furent élevés en une fièvre de piété et d'émancipation, à la fois par le peuple et l'évêque, jaloux d'élever ce symbole de leur puissance vis-à-vis des pouvoirs royal, féodal et monacal, n'est point admissible dans les limites d'une conférence (fig. 5).

A peine pouvons-nous ici esquisser, en quelques mots, l'histoire des deux cathédrales visitées.

La cathédrale de Laon date de la seconde moitié du XIIe siècle. On en place l'érection sous l'épiscopat de Gauthier II de Mortagne (1155-1174), pour sa plus grande partie. Sa longueur est de 121 mètres, sa largeur au transept de 53 mètres 75 centimètres, et la hauteur des tours du transept de 59 mètres 75 centimètres. On dit que la flèche démolie, en 1794, avait 123 mètres 50 centimètres de hauteur (fig. 6).

La terminaison de l'abside en plan carré est une des questions les plus intéressantes soulevées par cet édifice.

Presque unique dans les grandes églises et très répandue en Angleterre, cette disposition n'a-t-elle pas été importée à Laon par Gaudri, évêque de Laon et référendaire d'Henri I, roi d'Angleterre, dans la première moitié du XIe siècle ? Nous savons que la cathédrale actuelle est de longtemps postérieure à sa mort, mais le nouvel édifice n'a-t-il rien conservé des dispositions de l'ancien ? Celui-ci n'avait-il pas un parti semblable à celui d'Ely, de Peterborough que Gaudri a pu voir en Angleterre ? Quoi qu'il en soit, la cathédrale de Laon a ceci de particulier. Elle succède à une

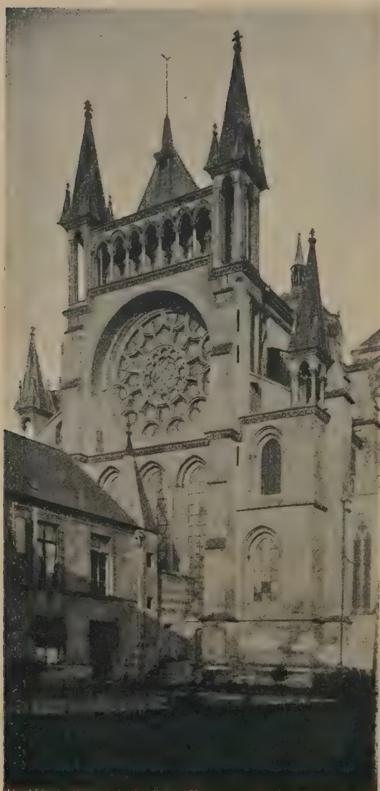


Fig. 8. — Cathédrale de Laon.
Chœur.

cathédrale brûlée lors des événements communaux de 1111[1]. Vous avez tous connaissance de ces faits qu'Augustin Thierry a si bien narrés dans ses *Lettres sur l'histoire de France.* Vous vous souvenez de l'évêque Gaudri, d'ailleurs fort méprisable, qui avait obtenu son siège, en 1106, à force d'argent, refusant la charte de Commune que ses archidiacres avaient concédée au peuple en son absence, puis la vendant et la faisant retirer enfin par le roi de France Louis VI, le Gros, tout en en retenant le prix.

La vengeance populaire fut terrible, ainsi qu'Augustin Thierry nous le narre avec une précision remarquable [2].

Une foule assaillit le palais épiscopal au cri de *Commune ! Commune !*

On égorge ceux qui en défendent l'entrée et le peuple se répand dans l'intérieur en criant : *A mort l'évêque !* Celui-ci se réfugie dans un tonneau où le découvre un nommé Thiégaud, serf de l'église Saint-Vincent. L'évêque donnait à cet homme de mœurs brutales, par plaisanterie et à cause de sa mauvaise mine, le sobriquet d'*Isengrin.* Lorsque le couvercle de la tonne où se cachait l'évêque eut été levé par ceux qui le cherchaient : *Y a-t-il quelqu'un ?* cria Thiégaud en frappant un grand coup de bâton. — *C'est un ma*

[1] La cathédrale de Laon a été restaurée à partir de 1854, par E. Boeswilwald jusqu'en 1897.

Depuis c'est M. Sauvageot qui en est l'architecte.

[2] E. Lemaitre, *Laon, histoire, monuments, environs.* — Laon 1896, p. 8.

ureux prisonnier, répondit l'évêque. *Ah ! ah !* dit le serf de Saint-incent, *c'est donc vous, Messire Isengrin, qui êtes blotti dans ce nineau.*

En même temps, il tira l'évêque par les cheveux hors de sa chette.

On l'accabla de coups, on le traîna dans la rue. On n'écouta ses plaintes ni ses prières; enfin un nommé Bernard Desbruyères i asséna un coup de hache sur la tête et un second coup de hache deux tranchants lui fendit le visage et l'acheva.

N'y a-t-il pas là un spectacle terrifiant et burlesque à la fois, ne de ces sombres tragédies dont l'histoire du moyen âge est malureusement fertile ?

Toujours est-il que ces événements amenèrent la ruine par le de la cathédrale. On cherche à restaurer ces vestiges de 1112 1114 jusqu'à l'épiscopat de Gauthier II de Mortagne qui reconuisit le tout. Le plan nouveau ne prit-il rien du plan ancien ? ul ne peut le dire et des fouilles sous le pavé du temple en amèraient seules la preuve. Toujours est-il que la disposition des nsepts sortant largement des murs de la nef, flanqués de leurs atre clochers, que l'absence de chapelles, autres que les deux idiales transceptales, la présence de collatéraux supérieurs d'un ès difficile, facile à intercepter, permettant de vastes assemblées ulaires dénotent bien le double caractère religieux et profane de lifice (fig. 8).

La ville de Laon était, au moyen âge, une admirable place défen- ; escarpée est sa colline de toutes parts. Rien d'étonnant que athédrale bâtie par une population guerrière et ardente parti- de ce caractère militaire.

L'influence civile y domine donc sur l'influence religieuse.

Presque pas de narthex, pas de crypte, pas de déambulatoire ou le, je l'ai dit, pas de chapelles choréales (celles qui existent sont ne époque postérieure prises entre les contreforts), pas de jubé, e clôtures ; on dirait que la part épiscopale devait toujours être z étendue.

viens de parler des collatéraux supérieurs. Une question bien ressante se pose à leur sujet (fig. 6).

es galeries sont d'un usage difficile et nées du *Pluteum* basiliques romaines. On les rencontre dans l'art roman

à Caen (abbaye aux hommes), à Jumièges, à Saint-Germer, dan les églises d'Auvergne, à Peterborough, à Ely, à Durham, etc. en Angleterre. On les retrouve dans les monuments ogivau du XIIe siècle à Noyon, à Notre-Dame de Paris, à Senlis, à Châ lons, à Saint-Remi de Reims, à Laon, enfin, qui nous occup en ce moment. D'où vient cette disposition ? On a beaucou discuté à ce sujet. Je ne suis pas éloigné de penser que ce par architectural a comme unique but de donner une contre-buttée plu facile à la voûte haute en permettant de surhausser les nefs basses J'y vois un tâtonnement de constructeur n'osant pas encore lance des arcs-boutants assez hardis et j'en trouve la preuve dans ce fa que le XIIIe siècle amène la disparition de cette disposition dar l'architecture française. A ce propos, je vous rappelle que, dans deu de nos églises importantes, le même fait peut s'observer, à Tourn et à Soignies, à l'époque romane. L'église d'Eu marque la transitio Les deux étages restent visibles dans la travée vers la haute ne mais le collatéral n'a plus qu'un étage. La cathédrale de Bourg marque la transition dans l'abandon complet de la disposition.



Dans la cathédrale de Reims, plus de ces tâtonnements, le par est franc, complet, le système est certain, l'expérience faite, constructeur n'a pas la hardiesse de celui d'Amiens, le sublin génie confinant à la folie de celui de Beauvais, mais il a fait œuv admirable de raison, de suprême intelligence et de parfaite ente de l'art. N'était la modification apportée aux plans par la dimin tion de la hauteur de la nef, ce serait l'édifice parfait du moy âge, son Parthénon ou sa Sainte-Sophie !

L'architecte de Reims a laissé un héritage dont la postérité pas accompli toutes les obligations. On n'a pas respecté as ses dispositions en le continuant. N'avons-nous pas eu notre P laert mort trop tôt pour empêcher des lignes courbes de prendre place des lignes droites de ses soffites et de sa pyramide rêvés ? n'achève pas un tableau commencé par le grand Léonard ou Rubens, on modifie l'œuvre du modeste maître des œuvres, et simple élu du suffrage populaire en remontre sur ce point à l'arc tecte de génie comme Colas à son curé, sans hésiter !



Église Sainte-Clotilde a Reims (xixe siècle).
Architecte : Alphonse Gosset.

Robert de Coucy est l'un des architectes de la cathédrale de Reims, commencée en 1212 sous l'épiscopat d'Albéric Humbert ; choeur fut achevé vers 1232, inauguré en 1241. En 1260, on émolit la façade et on la reconstruisit. C'est probablement l'œuvre e Robert.

Les travaux furent arrêtés en 1295, les clochers continués au IVe siècle et les flèches vers 1400.

M. Demaison, notre collègue de l'Académie nationale de Reims, démontré dans son rapport lu en Sorbonne, au Congrès des Sociétés savantes de 1894, que Jean d'Orbais fournit les plans de la cathérale et en fit l'abside ou chevet. Après lui on compte Jean Loups,



Fig. 9. — Laon. — Porte de l'Ardon.

ucher ou Gautier de Reims et Bernard de Soissons. Villard de nnecourt dont vous connaissez le célèbre album leur a, dit-on, nné des conseils.

Reims est du type de la cathédrale à cinq clochers sur le transt et à deux clochers sur la façade occidentale. Elle a 138m70 de gueur et 49m45 de largeur. Elle n'a jamais été achevée. Il y a endant une belle œuvre à accomplir pour la France tout entière, œuvre comme celle que l'Allemagne a faite à Cologne et que la arquable unité de style de Notre-Dame de Reims permet d'exécer avec les plus grandes chances de succès.

Que vous dire encore de ce prestigieux monument qui n'en ait

été dit ? Je l'ai revu à vingt années de distance et la même impre sion de poignant enthousiasme m'a étreint en me retrouvant deva ce géant. Quel labeur il faut à l'humanité pour enfanter pareil œuvre, que de siècles de préparation il lui a fallu à l'art chréti pour amener cette éclosion qui marque à son achèvement le mill naire ou à peu près de l'édit de Milan. Car un monument ne s pas tout entier du cerveau d'un artiste. Il est le produit de l'eff des générations qui le précèdent. Heureux celui qui en est l'abo tissement suprême, le Jean d'Orbais ou le Robert de Coucy cet enfantement produit par le travail d'une race, parfois d' monde. Ici c'est le christianisme qui remue les idées, qui est générateur de cet immense mouvement. Il lui a fallu mille a pour qu'il aboutisse au chef-d'œuvre digne de prendre place à c du temple sublime de la beauté païenne, du temple d'Athéna da les annales de l'humanité.

Et c'est un hosanna que nous devons entonner en l'honneur ces glorieux triomphes de l'esprit humain.

Lorsque nous visitions, en cette excursion, l'église de Bruyèr tandis que le prêtre, qu'une longue barbe blanche nous disait m sionnaire ou ancien aumônier militaire, faisait communier de jeu enfants, et qu'une voix, profondément touchante, tintait dou ment aux longs des voûtes sonores,

Le Ciel a visité la terre

le rapprochement se faisait en mon esprit entre ce maître s œuvres et la perfection infinie, et l'idée s'imposait triompha e à ma pensée !

Oui, certes, ce sont les Ictinos, les Callicrates et les Robert e Coucy qui se sont élevés jusqu'à l'infini, par l'effort de leurs as dants et par leur propre effort. Par eux, ils ont eu la visio u Beau, de ce resplendissement de la forme suprême, de la lum e infinie, en un mot de l'idéal de l'humanité : le beau, le vra e juste, et ils ont pu l'exprimer.

Envions leur sort !

L'organisme social de nos jours tend à faire et fait de nou rien, un infime rouage du grand mécanisme social, un être isolé, est sans force devant la masse populaire, non pas un libre comme le comprenaient les Grecs, aux conceptions ne

récises, simplifiées, quintessenciées. Etonnez-vous alors de l'atté-uation de la faculté créatrice, de l'atrophie de l'imagination de nos ontemporains qui, collégiens, soldats, citoyens, encasernés, régle-entés, légiférés, commandés, enrégimentés, contrôlés et inspec-s, voient toujours une loi, un règlement, une règle, une coutume dresser entre leurs aspirations artistiques et leurs réalisations astiques.



Fig. 10. — Église de Bruyères. (Église fortifiée, XIIe et XIIIe siècles.)

On sent qu'ils étaient libres les collaborateurs anonymes de la nde Œuvre de Reims, ces tailleurs d'images qui sur leurs géniales lptures n'ont pas mis leurs noms en grandes lettres.

Comme ils clament haut leurs ancêtres, ces artistes communiers, nme on retrouve en eux les statuaires grecs, comme certaines leurs figures semblent échappées du ciseau de Praxitèle ou de pas.

L'art gréco-latin des belles époques renaît ou plutôt se ravive à némoire devant ces œuvres étonnantes (fig. 7).

Enfin, à l'intérieur de la cathédrale de Reims, admirons les

Arrazi célèbres, les tapisseries dues aux ateliers des Pays-B bourguignons, puis espagnols. Elles ornent Notre-Dame de Rein depuis le don qu'en fit Robert de Senoncourt en 1530 et le ca dinal de Lorraine en 1570. Enfin, observons les œuvres du tapissi Pepersack — un Flamand évidemment — qui, d'après nos collègu rémois, était établi à Charleville où il travaillait pour le duc Mantoue. Il y a de lui 17 tapisseries représentant la vie du Chris données en 1633 par l'archevêque Henri de Lorraine. Reims po



Fig. 11. — Église de Vorges. (Édifice fortifié, xIIe et xIIIe siècles.)

sède, en outre, nombre d'églises intéressantes comme Saint-J ques, dont la nef est à étudier, Saint-Maurice, et qu'il me s permis de la citer ici dans ces notes d'archéologie, l'église Sain Clotilde [1] dont l'architecte Alph. Gosset, membre correspond récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur, nous a

[1] Construite en 1898, en moellons et briques, en commémoration du ce naire de la conversion de Clovis et des Francs au Christianisme, comme te pèlerinage national. La décoration intérieure, uniquement demandée à la p ture d'histoire, montrera les grandes épopées de la France chrétienne.

es honneurs et qui est un excellent exemple de ce que peut un omme de talent servi par une connaissance approfondie du passé, nais dont l'esprit reste libre de satisfaire aux programmes de l'ar-hitecture moderne. Il nous a donné dans le temps, à Bruxelles, ne excellente conférence sur les coupoles d'Orient et d'Occident, a été notre hôte et il s'en est souvenu en nous recevant à eims, entouré des siens, avec sa science et avec son cœur.

Je suis sûr d'être votre interprète en remerciant ici l'architecte u théâtre et de l'église Sainte-Clotilde de Reims (pl. X), [. Gosset, de son sympathique accueil. *(Applaudissements.)*



Les monuments religieux et civils.

Parlons maintenant, si vous le voulez bien, des monuments ligieux et civils d'une moindre importance, vus pendant ces uatre curieuses journées d'excursion. Sans autre transition, parlons es églises des environs de Laon.

Je me souviendrai longtemps de cette délicieuse excursion en oiture, à Bruyères, à Urcel, à Presles où un déjeuner champêtre este gravé dans vos mémoires, où encore ? que sais-je moi, à orges, à Nouvion-le-Vineux, etc., un rêve d'excursion, enfin, au nlieu d'églises charmantes, qui feraient la joie des artistes et des rchéologues belges, qui seraient chez nous citées, visitées, inspec-tes par la Commission des monuments, peintes et dorées — las ! — et qui là-bas... se ruinent, restent abandonnées, puis-je e ! Mais aussi quelle joie pour nous de trouver l'œuvre du ssé intacte, laissée loin des architectes, des commissions, des sides de l'Etat et des dons des fidèles trop généreux ; avec de la usse sur les pierres, de la poussière sur leurs cordons, de la poé-partout, de ce charme que le temps, ce grand artiste, apporte en œuvres. J'ai crainte de détruire l'impression que je conserve de édifices en vous rappelant trop de détails sur eux. A Bruyères, ne rappelle le clocher roman (fig. 10), les fonts et les vestiges fresques, les débris de l'enceinte de la « Commune ». Car une rte de paix fut octroyée à cette vieille Bruyères et conservée jusqu'en 1789. On a voulu y voir, mais à tort, la *Bibrax* de

César. Puis, à Vorges (fig. 11), l'église fortifiée (XIIe siècle), et, à Presles, l'église et les ruines du château féodal des évêques de Laon, des ruines vraiment trop ruines, peut-on dire, et qui appeller les soins des archéologues de la région.

Ces ruines devraient être sauvegardées contre le vandalisme comme les Anglais en usent avec leurs *abbeys* et leurs *castles*.



Fig. 12. — Église de Nouvion-le-Vineux. (Église des XIIIe et XIVe siècle

A Nouvion-le-Vineux, nous avons vu une église de la du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe siècle (fig. 1 C'est vraiment un ensemble complet avec des fonts baptisma que je crois d'origine tournaisienne. D'ailleurs, plusieurs des fo de ces contrées sont en calcaire bleu, comme aussi les colonn du jubé de la curieuse église d'Urcel. Dans ce dernier villa

ous nous sommes trouvés devant l'ancienne église d'une com-
ıanderie des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1130 à 1438).
[ais j'incline à croire que la dite église est antérieure à 1130. A
ɔter, un porche, véritable narthex à galerie s'ouvrant à l'exté-
eur, vestige de l'*atrium* basilical. Les chapiteaux des colonnes
ɲnt d'un puissant intérêt. J'ai dit ailleurs que j'y voyais traces
art barbare (fig. 13).



Fig. 13. — Église d'Urcel. (Édifice des XIe et XIIIe siècles.

Enfin, Laon nous a encore montré ses fortifications du moyen
ıg, sa porte de l'Ardon (fig. 9), sa tour penchée, l'église Saint-
Mrtin [1], ancienne abbatiale norbertine (l'abbaye de Prémontré
s proche d'ici), et la curieuse chapelle des Templiers (1134).

A signaler, dans l'abbaye Saint-Martin, un gigantesque escalier à quatre
os (XVIIe siècle), et, dans l'église, une statue tombale représentant Jeanne
e landre (1334), veuve d'Enguerrand IV, sire de Coucy, et qui mourut
bisse de Sauvoir sous Laon, en 1334. On l'attribue à un sculpteur flamand
ɔ né « Pierre de Luez » (sic). Je livre la question à MM. le chevalier
ie hal, Destrée et H. Rousseau, qui se sont occupés de l'histoire sculpturale
e os provinces, sans me prononcer aucunement (Voir catalogue du Musée
e ulpture comparée au Trocadéro, p. 30).

Puisque nous voilà revenus à Laon, rappelons à votre souven
les explications que M. Gautier, architecte de la ville, nous donn
sur la cathédrale et remercions-le de son obligeance, de même qu
son concitoyen, le bibliothécaire municipal, dont les collection
musée et bibliothèque, méritent d'attirer l'attention du gouvern
ment français. Elles sont logées très à l'étroit et réclament u
personnel mieux rétribué et plus nombreux. Ajoutons qu'ell
devraient être réunies aux collections placées au palais des ancie
évêques pour former un tout intéressant. *(Applaudissements).*

Cet édifice fort curieux en lui-même — il date du XIII[e] siècle
me rappelle un intéressant incident de voyage. Deux de nos pl
aimables confrères ont transformé un de nos dîners à l'hôtel de
Hure — ô poésie des vieilles enseignes — en un débat oratoire,
l'un d'eux m'a demandé d'insérer ici une « petite » note sur L
guet ; car c'est sur le célèbre pamphlétaire de Reims qu'a ro
cet incident. Voici la note en question : Auctore Jules de Soigni

Linguet, le premier avocat de son temps, né à Reims le 14 juillet 1736, ap
avoir joué un rôle très bruyant en France et en Belgique, sous Joseph II,
décapité à Paris en 1794. A l'hôtel de la Hure où nous avons dîné à Laon
fus provoqué à donner des explications au sujet de cette illustration. Fau
le considérer comme un maître-chanteur, un Arétin moderne se vendant au p
offrant et indigne de toute considération ? *that is the question.*

Voici ce qu'a dit incidemment Louis Hymans dans *Bruxelles à travers les â*
ouvrage invoqué à l'appui de cette dernière opinion :

« Les anciens statistes avaient pour soutiens dans la presse l'abbé de Fe
et un journaliste français d'un *incontestable mérite,* mais passant pour s'être ve
à Joseph II avant de s'être mis au service des Etats. C'était Simon Nic
Henry Linguet, ancien avocat au barreau de Reims, espèce d'aventurier
racheta ses faiblesses par le courage dont il fit preuve quand la Terreur l'env
à la guillotine. »

Et puis c'est tout. Ce passage invoqué contre Linguet n'a rien de prob
rien de bien décisif.

M. Ch. Piot, feu notre savant archiviste général du royaume, a donné, d
le *Bulletin de l'Académie royale,* un travail assez étendu et fort étudié
cette « espèce d'aventurier » dont le rôle ardent remua toutes les questi
« A cette époque, dit M. Piot, la presse française, devenue une véritable p
sance, était choyée par tous les gouvernants, moyennant finances bien ente
La littérature française brillait partout d'un éclat extraordinaire ; elle
devenue en quelque sorte universelle. Tout le monde s'inclinait devant sa p
sance et ses arrêts. Les souverains désireux d'obtenir les faveurs de ce pou
nouveau voulaient posséder chacun leur écrivain français, appelé à les défe

au besoin, à faire leurs louanges... Voltaire, Diderot, d'Alembert, La ·pe, La Beaumelle et d'autres écrivains de France ne remplissaient-ils pas rôle à peu près semblable en Prusse, en Russie, en Danemark et ailleurs ? ministère autrichien, désireux d'avoir aussi son philosophe et publiciste fran-, avait jeté à cet effet les yeux sur Linguet. »

.e 19 mars 1786, Joseph II lui accorda les lettres de naturalisation et trois rs plus tard le diplôme de noblesse, « à cause, est-il dit, de la considéra-ı que notre cher et bien aimé Linguet s'est acquise, tant par ses dif-ntes productions littéraires que dans l'exercice de la profession d'avo- ».

'oilà de la part d'un empereur éclairé une attestation qui, semble-t-il, a quel- autorité.

.oin de nous pourtant de prétendre que Linguet fut toujours et en tout d'une 'aite correction dans sa carrière belliqueuse et agitée ; mais il faut se reporter ·poque excessivement troublée où il fut en action : l'amour de la vérité, de ıstice et du bien public domine toute les phases de sa vie tourmentée. s l'étourdissement des affaires difficultueuses dont il était accablé, sa bonne l'aujourd'hui parfois ne ressemble plus à sa bonne foi d'hier : trop de bile le sang, trop de penchant à critiquer, à prendre d'instinct et avec passion ›ntre-pied des idées reçues. Esprit naturellement inquiet, pessimiste, iras-, obstiné, parfois paradoxal, il portait la cognée sur tous les abus, se tait à toutes les intrigues, bravait tous les obstacles, à tel point qu'il finis- par se brouiller même avec ses bienfaiteurs, ce en quoi il montrait plus lépendance que d'amour du lucre. Il excellait à dégonfler d'un leste coup ingle les boursouflures oratoires de ses rivaux du barreau et à faire descen- r certaines statues de leur piédestal. Sa parole claire, autant que sèche et ınte, courait au but, sifflant comme une balle pressée de faire mouche au de l'ennemi. Jamais homme ne sut moins supporter une injure : pour un qu'on lui portait, il en rendait dix sur l'heure et en pleine poitrine. Ses tés poussées à l'extrême, comme ses imperfections, lui attirèrent — faut-il étonner ? — des haines vivaces dans un temps où grondaient les passions utionnaires, et ses ennemis, aussi nombreux qu'acharnés, usèrent contre cette arme si redoutable : la calomnie. Linguet et ensuite d'autres écri- ont fait bravement justice de certaines infamies lancées contre lui ; mais s invraisemblables qu'elles fussent, elles n'en ont pas moins été recueillies, vées, serties par l'Envie et la Vengeance. C'est ainsi qu'il fut momentané- rayé du barreau, puis enfermé à la Bastille de septembre 1780 à mai 1782. pas peu contribué à faire démolir cette prison d'Etat, monument d'ini- par le fameux mémoire où il en exposa vaillamment les horreurs, au peut-être d'y retourner.

'e toutes les horreurs qui me pénétraient, a dit notre personnage, celle e causait le plus d'effroi, c'était la légèreté des hommes à adopter la calom- eur empressement à persécuter un malheureux, précisément parce qu'il est 'infortune. Quand deux chiens se battent dans la rue, tous les chiens qui ·nnent se précipitent sur le plus faible. »

Voici encore ce qu'il écrivait de Londres au comte de Vergennes :

« Il n'y a point de galant homme qui ne se fasse un devoir d'aimer sa patri on peut avoir à se plaindre d'elle, on peut gémir des injustices qu'on y éprou des ingratitudes qu'elle tolère, mais il n'est jamais permis de s'en détacher. C' une mère sujette à des absences, et dont une larme, une caresse font oubli tous les caprices. Je le répète, j'adore ma patrie ; je l'ai quittée, parce que personne était en danger, parce que les lois et la justice étant en ce moment sa force, il n'était pas de la prudence de rester exposé à des excès qu'elle pouvait réprimer. Voilà ce qui m'a déterminé à m'éloigner de la Franc mais je périrais mille fois plutôt que de hasarder un pas qui pût lui être pré diciable. »

Linguet fut en quelque sorte le précurseur du journalisme politique moder et ses *Annales*, essentiellement patriotiques, eurent le plus grand succès. « C' une chose si délicate, disait Voltaire en parlant de cette revue périodique, de vouloir rappeler à une nation ses intérêts, lorsqu'elle s'est privée elle-mê de tous les moyens de régénération ! Je doute que Xénophon eût osé le ten chez le jeune Cyrus; mais, ce qui me donne les plus grandes espérances, c'est M. Linguet a les outils universels avec lesquels on fait tout ce qu'on veut, *courage et l'éloquence.* »

Dans son grand ouvrage : *Le socialisme au XVIIIe siècle,* André Lichtenbe signale Linguet comme une des personnalités littéraires les plus en vue ayant divination remarquable de nos modernes questions sociales. On peut égalem consulter à la Bibliothèque royale : *Oubliés et dédaignés,* par Monselet; *avocat journaliste au XVIIIe siècle,* par Jean Cruppi, et *Notice pour serv l'histoire de la vie et des écrits de Linguet,* par Desévérité.

« Nous croirons toujours, dit ce dernier, qu'il est difficile de soupçonne bassesses secrètes et déshonorantes un homme dont le cœur s'est montré c tamment si fier ».

L'académie de Reims a mis à son concours de 1859 une étude sur Ling Le prix (une médaille d'or de 300 francs) fut décerné au remarquable mém de M. Henri Martin, de Paris, mémoire que nous avons transmis à la Biblio que royale avec quelques autres sur le même sujet[1]. L'auteur expose consc cieusement les grands mérites et les torts du célèbre publiciste qui, « soi défendant la monarchie contre l'esprit de désordre, soit en disputant la lib aux entreprises démagogiques, a courageusement soutenu les principes inv bles de la société et est mort pour elle ».

Aussi, c'est à juste titre que la municipalité de Reims a donné son nom à de ses principales rues, non loin de l'hôtel de ville, et c'est à juste titre é ment que nous lui avons consacré un petit chapitre dans notre livre de 340 intitulé : *Les mauvaises langues.* Le pauvre Linguet fut une de leurs nombre victimes.

Non ignara mali miseris succurrere disco.

[1] Il s'agit des *Annales de l'Académie de Reims,* volumes 1, 30 et 31.

Je rappellerai la spirituelle riposte de notre collègue et ami an Havermaet, et le succès fait à tous deux par l'auditoire viveent intéressé.

Linguet nous ramène à Reims, sa ville natale, où nous avons à ous rappeler notre visite à l'Hôtel de Ville, au Musée et à la bliothèque, sous la conduite du savant et très distingué M. Henri dart, bibliothécaire de la ville, conservateur du Musée et secréire perpétuel de l'Académie nationale de Reims dont je suis r d'être membre d'honneur depuis 1890, à l'hôtel Belleau, ont notre savant collègue M. Ch. Givelet a publié l'intéresnte histoire, enfin aux caves grandioses de je ne sais plus elle grande marque de champagne, visite non prévue au proamme, mais qui nous a laissé une impressionnante vision.



Maintenant, Mesdames et Messieurs, je vais faire défiler devant s yeux les projections des très artistes clichés pris pendant l'exrsion qui a servi de sujet à la conférence que je viens d'avoir onneur de vous faire.

Ils ont comme auteur M. Auguste Van Gèle, auquel je paye ici u légitime tribut d'admiration pour sa très grande habileté prosionnelle.

. . . .

Tel est le bilan de cette excursion de quatre jours passés au mii de splendeurs de l'art, des monuments de l'Histoire et de pays unés. Nous en sommes revenus plus instruits, mieux informés choses de notre art et moins enclins à faire de notre village al, de notre petit pays, le centre du monde architectural médié, comme on le faisait naguère. Certes notre passé est gloix, certes nous avons toutes les raisons d'en être fiers, mais ns admirer les cathédrales de France ; nous n'avons rien à leur oser, pas même l'abside de Tournai, si française elle-même. isée à l'époque romane entre les écoles liégeoise et tournaisienne, a Belgique n'a pas connu d'art autochtone avant le XVe siècle, et

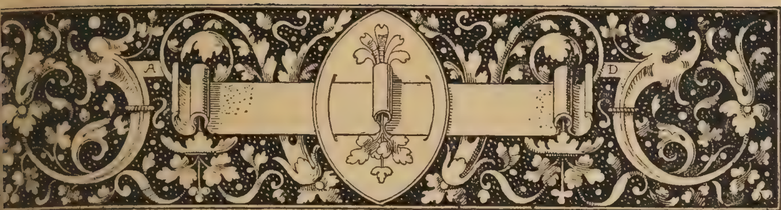
c'est l'école brabançonne qui l'a formé. Alors s'élevèrent nos ég
ses ; mais le grand siècle était déjà loin, et les admirables méthod
tombées en décadence.

Si la riche floraison monumentale de nos provinces ne no
a pas laissé des cathédrales comme celles de Reims et de Lac
elle nous a pourtant légué des monuments qui en soutiennent
comparaison. Rappelant notre admirable passé municipal, n
hôtels de ville peuvent être placés parmi les chefs-d'œuvre
l'architecture, et devant les halles d'Ypres comme devant l'hô
de ville de Bruxelles, devant les halles de Bruges comme dev
l'hôtel de ville de Louvain, nous pouvons clamer haut la glo
artistique de nos pères.

PAUL SAINTENOY.

10 mars 1901.





DOMINATION ROMAINE EN BELGIQUE



L'EMPLOI DE L'ARDOISE

POUR

COUVRIR LES TOITURES

LES commentateurs de Pline ont toujours été très embarrassés par cette phrase du chap. IV, liv. XXXVI, de l'*Histoire naturelle*, où le naturaliste romain, parlant des pierres qui se laissent facilement travailler, *de mollibus lapidibus,* ajoute qu'on en trouve aussi dans la Province Belgique. Les versions de ce passage diffèrent suffisamment pour qu'elles soient ici rapportées.

Julius Sillig, l'un des meilleurs éditeurs, donne [1] le texte suivant avec les variantes « *In Belgica provincia candidum lapidem serra qua lignum faciliusque etiam secant ad tegularum et imbricum vicem vel, si libeat, ad quæ vocanta pavonacea tegendi genera, et hi quidem sectiles sunt* ». *Secant,* barbarisme du MS. de Paris, n° 6801, *secantium* dans le MS. de Bamberg et le N° 6797 de Paris ; *tegularum* dans le même de Bamberg ; *ad,* qui se trouve dans le

[1] *Hamburgi et Gothæ.* 1851. Vol. V, p. 359-360.

Codex de Paris, n° 6801, mais omis dans Bamberg et Paris 679; *tegendi*, sans *genera,* dans Paris 6797, et au contraire *legendi* da Bamberg; enfin *et hi quidem* dans Bamberg, *et iidem* dans Pa 6801 et MS. de Jacob Dalecampius, *et igne quidem durati iide* dans le même MS., et *igne quidem rati,* dans Paris 6797.

L'édition de Franzius [1], d'après celle du jésuite Hardouin, do Sillig a conservé le texte, ajoutait en note pour le dernier memb de phrase : *et igne quidem durati iidem sectiles sunt.* C'est enco la version d'une édition rare, par Alex. Benedict [2], que m'a comm niquée le Dr Alexandre, archiviste provincial honoraire à Liége.

Poinsinet de Sivry, qui s'en tient partiellement à la première v sion dans son édition anonyme [3], transforme le *hi* du dernier me bre de phrase en *hic* et le met ainsi en opposition au *trans Alpes* q précède. Il traduit alors : « Dans la province Belgique est u pierre blanche, si tendre qu'on la scie plus facilement que le bo Quant à l'Italie, elle ne manque point de ces sortes de pierres te dres qui servent à couvrir les toits et les auvents, ou à faire des co vertures de toits de différentes couleurs, disposées de manière imiter le beau plumage du paon ».

L'édition de Littré enfin [4], conforme au premier texte donné, accompagnée d'une traduction toute autre : « Dans la province B gique est une pierre blanche qu'on coupe avec la même scie que bois, et même plus facilement ; on en fait des tuiles et des faîtièr ou, si l'on veut, l'espèce de toiture qu'on nomme pavonacée. Vo les pierres qui peuvent se couper ».— N'est-il pas, peut-être, pré rable de lire : « Dans la Province Belgique est une espèce de pie blanche, que l'on coupe comme le bois et même plus facileme remplaçant les tuiles plates et les tuiles courbes, utilisée encore l'on préfère, pour l'espèce de toiture que l'on appelle pavonacée

Ce *candidum lapis* constitue précisément la pierre d'achop ment, le motif des hésitations des traducteurs de Pline ; ca

[1] Lipsiæ, 1778-91, — liv. IX, C. XLIV, p. 747.

[2] Lugduni, 1510.

[3] *Hist. nat. de Pline traduite en françois, avec le texte latin rétabli d'apr meilleures leçons manuscrites; accompagné de notes critiques* [par Guettar autres]. — Paris, chez veuve Desaint. 12 vol. gr. in-4°. MDCCL MDCCLXXII, t. XII, p. 62, etc.

[4] Paris, 1855, XXXVI, XLIX, t. II, p. 525.

xpression de *candidus* ne peut s'appliquer à certaine *pierre anche* ou *pierre franche* qu'on trouve en Picardie (éditions de ardouin, Franzius, Dupinet, Poinsinet de Sivry, etc.), il est bien fficile d'en décorer les variétés de nos ardoises, si communément nployées dans nos régions pour la couverture des édifices depuis s temps historiques les plus anciens. L'édition de Poinsinet de vry renferme, en particulier, une très longue discussion de Guit-rd (p. 66 à 75) sur ce point. Durondeau et Dewez pensent, de ur côté, qu'il n'est nullement question de l'ardoise, alors que hayès [1] — et d'autres, au surplus [2] — reste convaincu qu'il s'agit en là de cette espèce de schiste ou phyllade, expliquant l'emploi ı *candidus* par ce fait que Pline n'aurait jamais vu de toiture uverte d'ardoises et qu'il ne parle que par ouï dire. Le mot est u propre, en effet, à rendre l'impression, si colorée le plus sou-nt, de toits de ce genre. Les ardoises ont des teintes qui du gris ir s'étendent à des tons noirâtres, bleuâtres, rougeâtres, viola-s [3]. « Leur couleur la plus ordinaire, écrivait d'Omalius d'Halloy [4], le gris bleuâtre qui passe souvent au verdâtre, au rougeâtre, au s de cendre, etc. ». Mais il est bon d'ajouter qu'il arrive parfois e ces tons gris des ardoises sont si clairs, si décolorés qu'ils ivent les faire paraître blanches : « Les ardoises qui se montrent jour sur les plateaux, ajoute plus loin d'Omalius [5], ont en général ouvé une certaine altération; elles ont une couleur plus pâle e les autres, et deviennent souvent blanchâtres;... mais il est emarquer que ce genre d'altération n'a pas lieu dans les ardoises e l'on expose maintenant aux actions météoriques, ni même s celles qui se montrent au jour dans les escarpements qui nent les flancs des vallées... » Le *Rapport* de MM. Cauchy, get et Dandelin, signalé plus haut, dit même [6] que la présence la pyrite de fer caractérise aussi certaine variété défectueuse,

II, p. 49, note.
Bull. des Comm. r. d'art et d'arch. de Belg., V, p. 155.
Voir le *Rapport* de MM. Cauchy, Roget et G. Dandelin, de la *Commission matériaux indigènes*, à M. le ministre des Travaux publics et de la Guerre, 341, sur l'industrie belge des ardoises. Petit in-folio, 36 pages.
Éléments de géologie. Seconde partie. Des éléments d'hist. nat. inorganiques. 3e l. Bruxelles, 1838, p. 249.
Ibid., p. 245-250.
. 9.

dite « blanche ». Beaucoup d'entre nous auront certes remarq sur les toits anciens, de ces ardoises aux teintes très pâles, ardoi des plateaux géologiques, ou ardoises dites blanches, ou ardoi altérées par les intempéries, et surtout cet aspect que prend u toiture d'ardoises lorsque, après une pluie d'été, le soleil fait relu l'eau qui n'a pas encore eu le temps de sécher. Que Pline, admettant qu'il ait vu l'un ou l'autre toit humide, se soit trom c'est encore admissible.

Schayès est, dans tous les cas, convaincu de l'emploi de l'ardo sous la domination romaine. Il écrivait [1] que les couvertures ardoises paraissent avoir été, du temps de Pline, inconnues d toute autre partie de l'Empire romain que la Belgique. « E semblent même, ajoute-t-il, avoir été employées assez rareme car, à notre connaissance, on n'a pas encore trouvé jusqu'ici ardoises dans les ruines de constructions romaines ». Cependar revient ailleurs sur la question (t. I, p. 147) et parle de la trouva faite en 1844, à Trèves, de grandes ardoises percées de trous clous, dans les restes d'un édifice romain.



La question peut être considérée aujourd'hui comme résolue cours de fouilles dont avait bien voulu me charger M. le mini de l'Intérieur, il y a quelques années, dans des substructions be romaines, aux environs du château de Vervoz, commune de vier, dans le Condroz liégeois, j'ai été assez heureux de déterre nombre très considérable d'ardoises en fragments plus ou m grands, toujours très épais [2]. Ces ardoises sont de la variété di *Fumay* ou *de France* [3], c'est-à-dire que leur teinte est violette fragments les plus considérables peuvent laisser supposer ardoises entières de 37 centimètres de côté environ [4], le plus g

[1] *Histoire de l'Architecture,* t. I, p. 55.

[2] Journaux *L'Express,* de Liége, du 19 oct. 1893 ; la *Chronique,* de Bru du lendemain ; la *Meuse* des 20 et 21, et revues *Le Messager,* de Gand, p. 503, et *Westdeutsche Zeitschrift,* von Trier, XIII, III, S. 323, 1894.

[3] Voir le rapport cité de MM. Cauchy et autres.

[4] La plus grande de nos ardoises modernes belges et françaises est *l* *mesure,* d'Angers (30 à 33 centimètres de long sur 22 à 25 centimètres de l mais les ardoises importées d'Angleterre sont de beaucoup plus grandes et 11, *loc. cit.* Cauchy, et prospectus de divers marchands.

es morceaux recueillis a 36 1/2 centimètres de long et est encore rge de plus de 25 centimètres[1]; elles font, par leur taille, songer ıx *herbin*, *herpai*, *cherbin* [2], ces grandes plaques de schistes dont ı recouvre les toitures dans la région ardennaise de notre pays. eux ou trois trous observés sur certains de ces morceaux per- ettent de croire que nos ardoises ont été utilisées fixées au moyen e clous. J'estime à plusieurs douzaines — un mètre cube — le ombre d'ardoises trouvées en morceaux dans la partie déblayée es constructions [3] et, fait curieux, à un moment donné, la pioche e l'un de mes ouvriers rencontra une douzaine de ces ardoises npilées l'une sur l'autre.

Ces ardoises gisaient dans un amas épais de débris romains de outes espèces, tuiles, tessons céramiques, clous et ferrailles, menus bjets et ossements. Il n'y avait aucun doute qu'elles ne soient omaines. Ces substructions se trouvaient dans une campagne qui a été défrichée que depuis une cinquantaine d'années et où, au rplus, les débris modernes font quasi totalement défaut. Il n'a été massé de moderne qu'un demi fer à cheval et, sur des milliers de ssons céramiques, il n'y a à signaler qu'une dizaine de fragments signifiants de poterie moderne ou du moyen âge. D'autres frag- ents d'ardoises ont été relevés dans l'hypocauste et l'un d'eux sait même à deux pieds de profondeur dans des remblais anciens us un épais et dur plancher en ciment encore en place. Près de morceau se trouvait un tesson de patelle en terre arétine au nd inscrit du sigle SECVNDINI.



La rencontre d'ardoises dans les substructions de Vervoz n'est p un fait isolé; cependant les exemples en sont rares. Le point iıéressant était de savoir si les ardoises ont servi à couvrir des toi-

[1] Ce spécimen est au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles.

[2] *Bull. Soc. liég. de littérature wallonne*, XI, p. 163. Aussi *Mémoire* de M. Albin B y, ibid., p. 158, et *Rapport*, pp. 35 et 83. — *Bull. Soc. d'Anthropologie de B xelles*, séance de juillet 1894, vol. XIII, p. 267. — Aussi *Rapport* de MM. C chy et autres, p. 33 et 35.

[3] Je ne mentionne que pour mémoire un fragment de fine ardoise grisâtre qui, or de demi-cercles et autres dessins gravés, doit avoir appartenu à un objet q conque, cadran solaire, tabelle à écrire, par exemple.

tures, comme de nos jours, ou si elles ont été utilisées dans l
pavements ou si, à la façon des plaques de marbre et de verre, ell
ont servi à lambrisser les murailles des appartements ? — Si l
ardoises de Vervoz avaient été fixées à la muraille, on eut trouvé s
l'une de leurs faces des traces du placage en ciment ou mortier q
contribuait à les maintenir en place [1], et, de plus, on eût consta
l'absence de trous de clous ; or ce n'a pas été le cas.

Cependant, le Musée de Charleroi possède une forte ardoi
longue de $0^{m}26$ et épaisse de 12 centimètres, qui porte au rev
des traces de ce placage en ciment argileux. M. Van Bastel
est tout aussi disposé à croire que cette plaque, trouvée à Lamb
sart, reposait sur le sol comme pavé [2]. C'est encore son opin
pour quelques débris d'ardoises fort épaisses de la villa de Vil
sous la Neuville, à Montignies-sur-Sambre [3], de la villa de M
ceau-sur-Sambre [4] et, peut-être, pour des ardoises, plus d
teuses, trouvées dans les substructions d'Aiseau [5]. C'est l'usage q
leur supposait aussi M. le comte Georges de Looz, lorsqu'il renc
tra dans la villa d'Embresin [6] deux ou trois petites dalles en ard
d'un beau vert clair, d'un doigt d'épaisseur et mesurant envi
$0^{m}21$ de long sur $0^{m}10$ de large : « C'est, pensons-nous, ajoute-t
en fait de matériaux romains, le premier objet de ce genre qui
été découvert en Belgique. Comme le côté non poli présente enc
des traces de mortier et que, d'autre part, ces dalles n'offren
rebord ni trace de clous, nous inclinons à croire qu'elles ont
tenir lieu de pavement, en remplacement de carreaux en t
cuite ». — Nous serons d'accord avec MM. de Looz et Van Ba
laer pour ne voir dans ces fragments que des *matériaux de const*
tion plutôt que des ardoises proprement dites. C'est ce que pr
la découverte de blocs de schiste dans les murailles d'une autre v
dont le nom m'échappe.

[1] Il est à noter cependant que les *herbins* ou *herpais*, ces grandes plaqu
phyllades ou de schistes dont il a été question, se placent souvent en Ar
et se plaçaient au moyen âge, avec du ciment ou de l'argile (Albin Body
cit., et *Rapport* cité, p. 35).

[2] *Doc. Soc. de Charleroi*, IX, p. 104 et 153.

[3] *Ibid.*, p. 104.

[4] *Ibid.*, p. 104.

[5] *Ibid.*, p. 153, note 1.

[6] *Bull. des Comm.*, XV, p. 257.

Par contre, nous trouvons quelques faits positifs à mettre en arallèle de la découverte de Vervoz. Dans la villa de Hebeindje, ommune de Limerlé (Luxembourg) [1], le sol de l'hypocauste se ouvait dallé « assez peu élégamment » avec des ardoises de l'en-roit. Or, ces ardoises se trouvent toutes percées, à l'un de leurs ngles, d'un trou qui montre qu'« avant de s'en servir comme dalles n les avait employées à la couverture d'un édifice, ou que, tout au oins, telle avait été leur première destination » [2]. Le profes-ur Bozet ajoute que le grand nombre de clous à deux têtes trou-és dans les décombres « ne permet pas de douter qu'une partie de édifice n'ait été couverte elle-même de pareilles ardoises ».

Le président Jeantin [3] parle de bâtiments près de Gérouville ouverts en ardoises « dont de nombreux débris se retrouvent dans s fondations ».

En 1844, près de l'amphithéâtre de Trèves, on découvrit, dans n petit bâtiment romain, de grandes ardoises percées de trous our les clouer [4].

Feu l'abbé Jos. Habets, archiviste provincial à Maestricht, oyait aussi que les trois fragments d'ardoise, de couleur vert pâle grossièrement taillés, qu'il trouva dans la villa de Billich près de uquemont [5], ont pu servir dans une toiture.

Feu le curé Sulbout a signalé [6] deux fours à potier de l'époque maine, découverts entre Sohier et Froidefontaine, et dont la toi-t e fut couverte d'ardoises épaisses, bleues ou rougeâtres. Il ajoute e cette particularité s'est, au surplus, rencontrée pour d'autres nstructions romaines à Froidefontaine [7].

Enfin j'ai eu l'occasion de voir depuis, dans la collection de l'ingénieur Alfred Lemonnier, à Mesvin-Ciply près de Mons,

Dr Bozet. *Villas romaines et autres monuments anciens dans la commune de Limerlé,* 1851, p. 6.

Ibid., p. 7-8.

Les Chroniques de l'Ardenne et des Woëpvres, t. I, p. 554, 1851.

Schayès. *Histoire de l'Architecture,* I, p. 147. — Habets. *Bull. des Comm.,* XII, p. 354.

Bull. des Comm., XVII, p. 354.

Ann. Soc. arch. Namur, V, p. 164 et 167. Encore, VII, 307. — D'après des olles faites en 1883 (ibid., XVI, pp. 389-391) l'un de ces fours serait carlo-ien ?

Ann. Soc. arch. Namur, V, pp. 169-171.

actuellement à Bruxelles, deux fragments d'ardoises de grand taille et très épaisses, d'une teinte gris argenté. L'un d'eux es percé d'un trou de clou. Ils proviennent de l'établissement romai de la *Terre à pointes,* aux Estinnes.

Ces quelques faits — je passe sous silence *a)* la découverte dan une sépulture romaine rencontrée à Furfooz, près des retranche ments, d'une urne placée sur une ardoise (*Ann. Soc. arch. Nam.* XIV, 408) ; *b)* de grandes plaques de schiste pavant un certai nombre de tombes de la vaste nécropole belgo-romaine de Flavio (*Ann. Soc. arch. Namur,* VII, p. 22 et suiv.) ; *c)* le morceau d schiste ou d'ardoise trouvé par M. Schuermans dans le tumulı romain de Middelwinde (*Bull. des Com. d'art et d'arch.,* V, p. 15 note 3, 1866) — démontrent amplement que nos populations belg romaines connaissaient l'emploi de l'ardoise pour couvrir les to tures, qu'elles l'utilisaient peu cependant, et qu'elles convoyaie à de grandes distances des matériaux de construction, des matièr très pondéreuses [1], l'établissement de Vervoz étant situé, à v d'oiseau, à soixante ou soixante-dix kilomètres d'Herbeumont de Fumay, sièges de cette variété d'ardoises.

CH.-J. COMHAIRE.

Liége, 3 novembre 1901.

[1] Ce fait se lie intimement à celui de la construction de la sépulture mor mentale de Vervoz, que j'ai découverte au cours des mêmes recherches, et d les matériaux — plusieurs mètres cubes de blocs de calcaire à encrines — p viennent également des bords de la Haute-Meuse.





L'ALBUM

DE

MARTHE FOGELWAYDER

LES albums de vers, de sentences et de pensées diverses, de dessins et de peintures à l'aquarelle ou à la gouache ne sont pas une invention de notre temps. Ils étaient en usage dès le XVIe et le XVIIe siècle, et il nous reste un certain nombre de ces recueils intimes où ceux qui ont voulu laisser quelque souvenir d'eux-mêmes ont tracé un trait de leur main, ou déposé, s'ils étaient artistes, un menu produit de leur fantaisie.

Sans compter les recueils de poésie et de musique, formés par Marguerite d'Autriche [1], la Bibliothèque royale en possède plusieurs de caractères différents, tels l'*album amicorum* de Basile Brauwers, d'Amsterdam, qui remonte aux années 1565 à 1567 ; celui du chanoine Jean Hemelarius, d'Anvers, composé de 1598 à 1600 ; ou celui de Petrus Hondius, qui est de la même époque [2]. On y trouve, à côté de peintures, de dessins ou d'emblèmes gravés, les noms d'une foule de personnages notables du monde de la politique, des arts et de la science.

1. Bibl. Roy. Ms. nos 228 et 11239.
2. Ms. nos 15699, 15698 et II 2254.

Tel encore l'album d'Otto Venius, avec les charmants portrai de parents et d'amis de l'artiste [1] ; ou celui de Philippe de Va kenisse, que remplissent de superbes armoiries peintes sur parch min [2].

A côté de l'album aristocratique de Marie de Mompraet, cor mencé en 1590, et où le prince-évêque de Liége, Ernest (Bavière, le duc Charles de Croy, des membres de la maison (Ligne ont consigné le tribut de leurs hommages [3], elle possè ceux de deux dames d'extraction moins élevée, Christine van d Hove et Cornelia van Peene [4], composés l'un et l'autre quelqu années plus tard. Dans ce dernier, un minuscule album de jeu fille, sont inscrits des vers, des devises, des réflexions. Il a da l'ensemble un ton naïf et candide qui forme contraste avec le co tenu parfois quelque peu osé de l'album de Marie de Mompraet

Tous ces recueils fixent l'attention, non seulement par les sc venirs historiques que plusieurs d'entre eux évoquent, mais par qu'ils révèlent certains côtés familiers de l'âme même du pass ils sont d'ailleurs la manifestation d'un art spécial dont la place (indiquée à la suite des productions plus solennelles du grand art

[1] Ms. II, 874.

[2] Ms. II 1688. Il a fait l'objet d'une notice dans l'*Annuaire de la Bibliothè royale* de 1846. Les albums ou recueils d'armoiries semblent être originaires l'Allemagne, où ils existaient en grand nombre sous le nom de *Stammbüch* Notre confrère, M. Martin Schweisthal, nous écrit à ce sujet :

« Les *Stammbücher*, livres de la souche (généalogique), étaient primitivem (il paraît qu'ils remontent au xv[e] siècle) des livres dans lesquels on inscri sa parenté, son arbre généalogique, avec, au fur et à mesure, les changeme qui survenaient. La bourgeoisie a imité cet usage en réservant, chez les cath ques dans la grande *Postille*, chez les protestants dans la Bible de famille, une deux pages à la chronique de famille. La coutume, me semble-t-il, est res essentiellement germanique. Les étudiants, les jeunes gens qui voyaga aimaient à collectionner les autographes de leurs professeurs célèbres. Vous a un exemple classique de l'espèce dans le jeune étudiant qui, venant voir Fa est reçu par Méphisto inscrivant : « Exitis sicut dei, scientes bonum et malu Toutes les bibliothèques allemandes ont de ces albums auxquels on atta surtout du prix quand ils renferment des autographes des grands hom du temps de la réformation. La bibliothèque grand-ducale de Weimar e toute une collection. »

[3] Ms. nº 19338. V. sur l'album de Marie de Mompraet un article de M. Reiffenberg dans le *Bibliophile belge* de 1845, tome II.

[4] N[os] 21718 et 19721.

[5] M. de Reiffenberg a fait remarquer qu'il faut en accuser des additions fa à une époque postérieure.

Dans la dernière de ces catégories d'albums, les albums de dames, range celui que voici, extrait de quelque coffret aux archives miliales, et arrivé de là dans la boutique d'un antiquaire.

Il date du premier tiers du XVIIe siècle, et il fut à son origine la opriété d'une personne de nos contrées, qui s'appelait Marthe ogelwayder ou de Vogelweyder. C'est un volume in-8° oblong, ré sur tranches, garanti par une reliure en velours noir brodée de s de métal, à coins en argent niellé.

L'un de ses plats est orné d'un grand V, dont chaque côté est compagné d'un trait latéral, de façon à former un M. La base de tte majuscule repose sur un croissant, tandis que ses côtés intéurs inscrivent un cœur symbolique, surmonté d'une couronne. autre plat présente le monogramme M. F. pareillement counné. Sur chaque face, la broderie trace, autour du sujet central, cartouche de fleurs et de feuillages de fantaisie, qu'encadrent s bouquets, et le long des bords se déroule un dessin, formé de urs alternant avec des perles.

L'intérieur contenait primitivement environ 160 feuillets, queles-uns restés blancs, les autres couverts de compositions rimées, dessins à la plume, d'armoiries peintes, de sujets miniaturés. is un bon nombre ont été, dans le cours du temps, arrachés ou itilés, soit qu'ils aient été en butte aux ravages d'enfants inconents, soit que leur sujet ait offusqué les susceptibilités de quel aïeule, soucieuse de les soustraire à d'indiscrètes curiosités.

Les sujets figurés représentent des emblèmes, des scènes mythoiques, des épisodes romanesques.

Quant aux compositions en vers, elles expriment des conceptions timentales, des déclarations galantes, le plus souvent en langue nçaise, quelquefois en italien ou en espagnol.

Au bas de plusieurs feuillets se trouve une date : 1626 sur quels-unes des premières pages, 1634 sur les dernières.

La dame à qui appartenait le volume se piquait d'art et de littéire. Nombreux sont les familiers qui pendant ces huit années ont fait leur cour, en lui dédiant les produits de leur plume ou leur pinceau. On peut distinguer parmi les écritures une vingie de mains différentes, et l'on en démêle huit ou dix dans le des dessins et des gouaches. Plusieurs ont, avec complaisance, né leurs œuvrettes, et plus d'un y a mis ses armoiries.

Il devient dès lors possible de déterminer, avec une précisio relative, la personnalité des auteurs qui, dans les péripéties de (scénario aimable, ont été appelés à jouer un rôle.



Qu'était-ce que la famille Fogelwayder ? Qui était parmi s membres la personne répondant au prénom de Marthe ? Le nom p tronymique de cette famille indique une origine allemande ; ma dans nos contrées il a pris plus d'une fois une forme flamande.

L'armorial de Rietstap mentionne ses diverses branches, sous l noms de Fogelwerder, Fogelweyder, Fogielwarder [1], comme ét blies en Suisse, à Bruxelles et en Pologne. Il blasonne ainsi qu suit ses armoiries : « D'argent à la bande d'azur chargée de quat étoiles d'or. Casque couronné. Cimier : un homme posé de prof habillé aux armes de l'écu, supportant de sa main dextre un fauc chaperonné ».

D'après les actes et documents conservés dans nos collectio publiques, elle aurait eu chez nous des représentants aux XVIe XVIIe siècles.

Le premier personnage de ce nom dont nos archives fasse mention avait épousé Isabeau Pensaert. Son fils Charles Vogelweyder, écoutète de la ville de Lierre en 1595 [2], eut po femme Marthe van den Hecke, fille de Guillaume, qui fut bou mestre de Bruxelles, et d'Anne de Hennin ou de Haynin [3 et 4].

[1] Notre auteur signe Fogelwayder. Nous rencontrerons d'autres orthograp au cours de cette étude.

[2] A. BERGMAN, *Geschiedenis der Stad Lier,* p. 637.

[3] BUTKENS, *Trophées du Brabant,* t. II, p. 429, le cite comme trésorier d Ville de Bruxelles en 1578 et 1579.

[4] Voir sur les détails généalogiques qui précèdent et sur ceux qui suivent

A la Bibliothèque Royale, le Ms. van Halen, *Miroir des Preuves,* t. f° 110;

Ib., n° 19459, pp. 155 à 157.

Ib., n° 5685. LE BLON, *Œuvres généalogiques,* t. VI, p. 70.

Ms. VALKENISSE, à Anvers, vol. I, p. 271, et vol, II, pp. 306-30 p. 310.

Ms. n° 32 du Ministère des Affaires étrangères, p. 54.

Nous citons ces sources à titre d'indications et sous les réserves qu'appel plusieurs d'entre elles.

ousa en secondes noces Florence van Mechelen dont le père, artin van Mechelen, fut écoutète à Turnhout et bourgmestre de erre.

Jean-Baptiste Fogelwayder, fils de Charles, fut reçu dans le lignage uxellois de Coudenberg en 1618, et remplit la charge d'échevin Bruxelles à diverses reprises, en 1626, 1627 et 1637 [1]. Il y ntracta mariage avec Catherine de la Derrière (van Ginderhter ?), fille de Guillaume. Il était seigneur de la Tour et licencié droits (J. U. L.) [2].

Sa fille Marie Florence eut pour mari Philippe Gudelinus, hevin de la ville de Louvain [3].

Au XVIII[e] siècle, cette famille est éteinte. Le Ms. van Halen, i date de 1754, s'en exprime en ces termes :

« *Familia de Vogelweyder quœ non amplius extat* ».

Elle avait laissé des souvenirs à Lierre.

« Un vitrail à ses armes s'y trouvait, à l'église des Chartreux, pprimée par édit de Joseph II, en 1784. Un avis, inséré dans la *zet van Antwerpen* du 25 février 1785, fait un appel aux familles bles, entre autres aux Fogelwayder, à l'effet de retirer leurs raux armoriés » [4].

Marthe était la fille de Charles et la sœur de Jean-Baptiste [5].

Dans quelle ville a-t-elle habité ?

A Bruxelles vraisemblablement, où sa mère s'était mariée et où elle s'unit elle-même, en 1635, avec un personnage du nom de

Les registres conservés dans les archives de la Ville de Bruxelles le renent comme échevin pendant les mêmes années. Sic : BUTKENS, *Trophées*, AUTERS, *Histoire de Bruxelles*.

. J.-TH. DE RAADT, dans ses *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoiits*, décrit le sceau de Maître Jean-Baptiste Fogelweyder ; ses armoiries sont s de l'album.

D'un acte de la Chambre des tonlieux de Bruxelles du 17 janvier 1631, il te qu'il acquit de Gommaire Fogelweyder une rente, hypothéquée sur s immeubles en cette ville : « in den naem ende van wegen Jo[r] Gomer Fogelweyder, capitain gereformeerd... tot behoef van Jo[r] Jan-Baptist Fogelweyder oudt scepene deser stadt Brussele ». *(Archives de l'Etat.)*

Le Grand Théâtre sacré du duché de Brabant, 1[re] part., p. 110.

Renseignement de M. Van Cauwenbergh, bourgmestre de Lierre, et voir *Bergman*, ouvr. cité, p. 309.

Ministère des Affaires étrangères, Ms. n° 32.

Joseph de la Borda [1]. Nous n'avons pas d'autres renseignemen sur sa personnalité, non plus que sur celle de l'homme dont el partagea la destinée.

Au moment où s'ouvre son recueil, elle commençait une ex tence mondaine qui semble lui avoir valu maints succès personne et dont nous pouvons suivre l'histoire jusqu'à son mariage, neuf a plus tard. Les feuillets de son album nous paraissent en effet s'ét remplis dans l'ordre chronologique, sauf une page consacrée a armoiries de son mari et qui sans doute a été ajoutée par la suite placée, comme de droit, parmi les pages blanches du début; sa aussi un autre feuillet qui est de sa main et où elle a peint, milieu d'une pièce de vers signée de son nom, un écu en losan mi-parti des armes de la Borda et de celles de sa propre famille.

Les armes de la Borda sont reproduites avec casque, bourrel, cimier et lambrequins.

L'écu est parti : au premier d'azur à la bande d'or, accompagn de deux oiseaux du même (?), à la bordure d'or chargée de huit de sable. Au deuxième, écartelé en sautoir : au premier et q trième palé de huit pièces de gueules et d'or; au deuxième gueules à trois fleurs d'or tigées et feuillées de sinople, mal ord nées ; au troisième d'azur à six fleurs de lis d'or 1, 2, 2, 1, acco pagnées au centre du champ de deux herses (?) de gue accostées.

Les deux feuillets suivants reproduisent, avec des contours fantaisie, les écussons des ancêtres maternels et paternels de M the Fogelwayder :

vanden Hecke dict Cauwenberge. *Billemon*
Haynin, *Buysegem*

[1] Au sujet des attaches bruxelloises de Marthe Fogelwayder, nous dev l'obligeance de M. Van Malderghem, archiviste de la Ville de Bruxelles, les seignements suivants, extraits des anciens registres de l'état civil :

« Charles Vogelweide et Marthe Van den Hecke se sont mariés à l'é Sainte-Gudule, le 9 mars 1590. Leurs bans avaient été publiés à l'église Chapelle en février 1590 ; l'époux y était renseigné sous le nom de : Vogelwayde ». Joseph de la Borda et Marthe Fogelwyder ont été unis la même paroisse le 21 janvier 1635. » Parmi les témoins au mariage de dernière figure Jean-Baptiste Fogelwyder (son frère, sans doute, dont i question dans les lignes qui précèdent).

Et :

Vogelwayder, *Rathkowsky,*
Pensaert, *Boisot* [1].

Puis vient un écu ovale timbré, aux armes de la famille Fogelayder ; au bas, une bandelette, sur laquelle on lit le nom et la evise : « *In utrumque vola* ».

Dans la suite du volume on rencontre le blason de la famille de 'asservas.

L'écu, déchiqueté en forme de cuir, porte des armes parlantes, ui consistent en trois aiguières d'or sur champ d'azur. Il est touré de lambrequins aux couleurs de l'écu, et sommé du casque, la couronne de chevalier et d'un cimier : un cygne d'azur becqué gueules, aux ailes éployées d'or. Au bas, la date 1626 et une vise : « *En tous lieux marche-Wasservas* ».

Cette famille, allemande d'origine, avait des représentants dans tre pays aux XVI[e] et XVII[e] siècles. Godefroid, baron de Wasservas, cédé en 1590, et son fils Jean étaient l'un et l'autre seigneurs de arcke et furent grands maïeurs de Namur. Ce dernier épousa adeleine van den Hecke, sœur de Marthe, qui était femme de arles Fogelwayder [2].

Rangés dans l'ordre suivant :

van den Hecke, Haynin, Bilemons, Buysegem ,
et Vogelwayder, Pensaert, Rathkowsky, Boisot,

rappellent ses alliances, conformément au crayon généalogique des familles den Hecke et Fogelwayder, contenu dans le ms. 19459 de la Bibl. royale, 155, et à celui de la famille Boisot, dans Le Blon, *Œuvres généalogiques,* e VI, p. 70 (Bibl. royale, ms n° 5685). Ce dernier ne mentionne pas touis le nom de Rathkowsky.

es armes de cette famille, reproduites dans notre manuscrit, sont : Coupé, premier d'argent plain ; au deuxième taillé, émanché d'or et de gueules.

ous renvoyons aux recueils d'héraldique pour la description des armes des es familles citées au texte. Remarquons qu'à cette page, comme plus loin s les alliances des van Reynegom, la bande aux quatre étoiles de la famille elwayder est sur champ diapré.

e *Grand Théâtre sacré du Brabant* cite des membres de ces familles (sauf de Rathkowsky) dont les tombes se sont trouvées dans les églises de xelles, d'Anvers, de Malines et de Louvain.

Voir à la Bibliothèque royale, Hellin, t. VIII, p. 42, et, au Ministère des ires étrangères, le ms. n° 32, p. 54.

es *Inscriptions de la province d'Anvers* mentionnent les plaques tombales de ieurs des membres de cette famille.

otre confrère M. J.-Th. de Raadt a bien voulu nous signaler qu'elle était lie en Westphalie, en Artois et en Alsace.

Plus loin encore se trouvent les armes de la famille van Reyn-gom, avec la devise « *Espoir me comforte* », adoptée, à ce qui semble, par Marthe Fogelwayder, et le nom : Philippe de Reyn-gom.

De chaque côté sont rangés, dans l'ordre suivant, les écus des familles :

Van Reynegom,	*Vander Haept,*
Zevender,	*Butkens,*
Van Hooff,	*Fogelwayder,*
Elderen,	*Pensaert van Herlaer.*

Les généalogistes mentionnent, à une époque contemporaine de notre album, un Philippe van Reynegom, qui devint successivement échevin, bourgmestre et trésorier de la ville de Malines[2] et qui mourut en 1666. Il était fils de Robert et d'Élisabeth van der Haept, dont la mère, Marie Vogelweyder, était la sœur de Charles, écoutète à Lierre.

Ils signalent dans une branche collatérale un autre Philippe van Reynegom, J. U. L., décédé en 1648.

Si donc certains membres des familles de Wasservas et van Rey-negom ont collaboré à l'album, leur concours s'explique par les liens du sang qui existaient entre eux et leur belle cousine [3].



Marthe Fogelwayder cultivait les lettres. Nous avons dit que son volume contient une poésie dont elle est l'auteur ; c'est une « chanson » en langue française, composée de quatre couplets de six vers chacun, y compris le refrain. A en juger par l'écu mi-parti

[1] Les armoiries de ces familles se retrouvent dans les armoriaux belges. A comparer les alliances ci-dessus de la famille van Reynegom avec celles mentionnées dans HELLIN f°, t. IV, pp. 445-446, et *Quartiers,* t. II, p. 3.., VALKENISSE., t. II, p. 310. Nous reproduisons les noms ci-dessus, comme nous l'avons fait pour ceux cités en italique à la page précédente, avec l'orthographe adoptée par l'album.

[2] Sic. BUTKENS, *Trophées,* t. IV, p. 349 et suivantes.

[3] Pour plus de clarté nous résumons, dans le crayon ci-dessous et d'après les généalogies précitées, ces divers renseignements. (Voyez page suivante.)

R. Vogelweyder,
ép. Isabeau Pensaert

Charles Vogelweyder,
écout. de Lierre, épouse
1° Martha van den Hecke
2° Florencia van Mechelen.

Jean-Bapt. Vog.,
éch. de Bruxelles
(1626-1637),
épouse en 1631
Cather. de la Derrière.

Marie-Florence Vog.
ép. Philippe Gudelinus,
éch. de Louvain.

Martha Vogelweyder
ép. Joseph de la Borda.

Alexandrine ou
Madelaine Vog.
ép. Florent van Mechelen
éc. de Lierre.

. . . .
Madeleine van den Hecke,
sœur de Marthe,
ép. Jean, B[on] de Wasservas.
(v. ci-contre).

Charles-Philippe de W.
né en 1602, ép[se] en 1628
Michelle de Sneve.

Marie Vogelweyder,
Roger van der Haept,

Élisab. van der Haept,
† en 1643
ép. en 1609
Robert van Reynegom,
† en 1622.

Philippe van Reynegom,
bourgm. de Malines,
† en 1666.

dont elle l'a ornée, elle l'a écrite après son mariage. Elle l'adre
à un ancien soupirant qui s'était cru maltraité, et elle se mont
à son égard d'assez méchante humeur. Sa verve poétique, do
nous n'avons que ce seul spécimen, n'a pas été mise, il faut le dir
au service d'une inspiration bien hardie, et ses vers ne dénote
pas non plus une connaissance fort affinée de la langue qu'elle e
ploie.

En dehors de cela, son recueil ne contient plus d'elle qu'u
pensée ou une promesse énigmatique, exprimée par ces mots: « *l*
seul désir » ; à quoi l'un de ceux qui forment son entourage e
pressé répond, en des termes sans prétention au bel esprit : «
moy aussy ». Et il signe : *P. A. D. Assignies.*

Les sentences brèves, les proverbes, les devises sont fort da
le goût du temps.

« *Hazr y callar* » (faire et taire) ;
« *Plus penser que dire* »;
« *Personne sans ennemis* »;

et beaucoup d'autres [1].

Parmi les compositions poétiques, au bas desquelles on lit
signatures, des initiales ou des monogrammes, il se trouve
quatrains et des sixains, des sonnets et des chansons, parfois
essais plus prétentieux.

Tous les vers ne sont pas bons, tant s'en faut, et certain
leurs auteurs s'essoufflent manifestement en cherchant à hau
le ton. Mais ce qu'il est intéressant de relever, c'est que tous a
rent à écrire des vers ; c'est la culture intellectuelle de cette so
mêlée, où la composition du personnel administratif, amené pa
gouverneurs généraux, autant que le recrutement des armée
roi avaient introduit nombre d'étrangers ; où, indépendamm
de la langue du pays que l'on affectait souvent de dédaign
français, l'italien et l'espagnol étaient à l'usage des gens de qua

Quant aux formes adoptées pour l'expression de la pensée p
que, on sait combien le sonnet et la chanson étaient alors
mode.

L'une de nos chansons a pour thème l'éloge du bleu, qui

[1] L'album de Cornélia van Peene en a rassemblé tout un choix.

uleur dominante dans les armes de Marthe. L'auteur l'exalte au trimentdes autres couleurs, notamment le griset le jaune, quelles e soient d'ailleurs en la matière les préférences des Phillis de poque. A ses yeux, le vert et l'incarnat, « lisabel et la merante, stre et le céladon », ne rencontrent pas plus de faveur :

> « *O beau bleu couleur des cieux,*
> *Je vous ayme beaucoup mieux* ».

On croirait entendre une variante de la chanson du Souci par les Durand :

> « *J'aime la belle violette,*
> *L'œillet et la pensée aussi.*
> *J'aime la rose vermeillette,*
> *Mais surtout j'aime le souci* ».

.es rimes comme belle et cruelle, âme et « flâme » voisinent fré- mment.

u surplus, il ne faudrait pas prendre trop au sérieux les protes- ons enflammées ou les déclarations plus ou moins discrètes des eurs.

'oici un quatrain signé D. R. (Est-ce de Reynegom ?):

> « *Faire et taire c'est la devise*
> *Qu'un cœur plain de discrétion*
> *Doibt avoir en affection*
> *Pour ce seul subiect ie l'ay prise* ».

n feuilletant l'album de Christine van den Hove, nous y avons vé, non sans surprise, le même quatrain, écrit de la même n, sous la même signature. Ce qui prouve que l'auteur, pour ne trop se mettre en frais, ne dédaignait point d'offrir à la fois à ieurs des beautés à la mode les inspirations de sa muse [1].

[1] e rapprochement sert à déterminer d'une manière plus précise la date de m de Christine, que le catalogue De Jonghe (sous le nº 2697) fixe à la fin 1e siècle ou au commencement du siècle suivant. Il est d'une époque plus le de 1626.

peut en induire aussi que Christine van den Hove et Marthe Fogelwayder aient la même ville. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu entre elles cer- relations de famille. Nous voyons en effet la première relever parmi les

Au nombre des assidus de cette cour d'amour, il en est un don le talent n'est point banal, et qui signe volontiers ses productions les unes en italien, les autres en français, de son nom : *Don Carl Crivelli sig^re^ di Messancourt.*

Nous manquons de renseignements sur ce personnage, qui n semble pas avoir laissé de trace dans l'histoire du temps.

Messancourt, ou plutôt Messincourt, dont il se qualifiait le se gneur, faisait partie de l'ancien duché de Luxembourg et se trouv aujourd'hui dans le canton français de Carignan. A certaine page il dessine avec orgueil ses armoiries, qui sont celles de la maiso italienne des Crivelli. Surmontées du heaume et de la couronne cinq fleurons, des lambrequins et du cimier (un chevalier dont front est ceint de la couronne fermée et qui tient dans la dextre u crible, emprunté aux meubles de l'écu), ces armoiries sont suppo tées par deux lions héraldiques, tenant des bannières aux armes d Crivelli. En tête, un cri : *Meliora Mihi,* inscrit sur un listel [1].

alliances de sa famille les van Ginderachter, que nous avons retrouvés ci-dess sous le nom de « de la Derrière » ; et, mieux encore peut-être, notre alb contient une devise signée *Digna van Hove,* un nom fort peu différent dans forme du nom de famille de Christine.

[1] Il est à remarquer que dans ce dessin, qui est daté de 1626, l'or et les co leurs sont indiqués par un pointillé et des traits ou hachures, semblables à ce que l'héraldique a adoptés pour leur désignation, et dont l'usage est deve général au cours du XVIIe siècle. Toutefois il entoure son écu d'une bord étroite, formée de lignes diagonales entrecroisées, et qui semble être u addition fantaisiste aux armoiries connues de sa famille.

M. J.-Th. de Raadt. *(Sceaux armoriés des Pays-Bas,* etc., introduct p. 101 et suiv.), constate que les hachures se rencontrent dans les sceaux dè XIIIe siècle. Mais à qui faut-il attribuer l'invention du système *conventio* moderne des hachures ?

On en a souvent fait honneur au jésuite romain Sylvestre a Petra Sa dont l'ouvrage : *Tesseræ Gentiliciæ,* etc., parut en 1638. Or les dessins de Criv sont de 1626. Jacques Francquart, dans sa *Pompa funebris archiducis Alb* imprimée à Bruxelles en 1623, employait déjà un mode raisonné de hachu ayant de nombreuses analogies avec le système moderne.

En 1645, un autre Belge, Thomas de Rouck *(Den Nederlandschen Hera* proposa un système de hachures, dans lequel notamment le sable était dési comme dans celui de Francquart, à l'aide de traits s'entrecoupant en diago

En réalité l'on n'était point d'accord.

Quant aux hachures croisées en diagonale dont Crivelli fait usage dans la dure de son écu, on doit supposer qu'elles figurent l'azur ; car il s'en ailleurs pour figurer cette couleur dans les armes des Fogelwayder, et peut leur emploi à cette place s'explique-t-il par une intention galante.

Carlo Crivelli tient à la fois de l'artiste et du poète; c'est de lus un calligraphe émérite. Non seulement il est doué d'une écriure élégante et ornée, mais il connaît toutes les ressources que eut fournir la plume pour la décoration du papier, et il en met es artifices au service d'une imagination nourrie de la symbolique le l'époque.

Dans une de ses illustrations, le sujet central est un simple uban, décrivant de gracieux entrelacs en forme de 8, et sur lequel e déroule le nom de Martha Fogelwayder, avec la date 1626, e tout dans un semis de cœurs et d'étoiles (les étoiles rappellent e blason de sa dame). Au-dessus, un écu en losange aux armes de ette dernière, et sa devise : *Espoir me conforte.* Puis, dominant e tout, une couronne de fantaisie, traversée par deux grandes lèches en sautoir, et portant entre ses perles des étoiles et des œurs enflammés, marqués au monogramme M. F. Au bas, cette léclaration, mêlée d'une pointe d'impertinence : *Sig*ra *si voi volette i'anc io ; si non volette a Dio* ». (Madame, s'il vous plaît, il me laît aussi; s'il ne vous plaît point, adieu !) Puis sa devise : *Pian Piano* (tout doucement), et sa signature.

Dans un sixain qui suit, il loue d'ailleurs son mérite et sa vertu, n proclamant que

« *Rien ny attaint que la panssée* »,

t il termine en s'écriant :

« *Felice l'alma che per voi sospira* ».
(Heureuse l'âme qui pour vous soupire !)

Sur une autre page [1], c'est un cœur couronné et embrasé, ortant dans une niche cintrée le même monogramme, entouré e rayons. Il est soutenu par deux serpents entrelacés, dont s replis forment au centre un ovale, traversé par la bande aux uatre étoiles, tandis qu'à chaque extrémité leur queue porte n calice, d'où s'échappent des cœurs dans les flammes d'un brasier. eux cupidons, aux coins supérieurs de la composition, décochent

[1] Voir planche XI.

leurs flèches. Le bas de la page est occupé par un cartouche où se lisent ces vers :

« *C'est un amant ouvrez la porte*
Il est plain d'amour et de foy
Que faitte vous MARTHA *estez vous morte.*
Non vous ne lettez que pour moy ».

Puis, au lieu de signature, le monogramme D. C. sous une couronne.

Entre ces deux compositions se placent, sur deux pages en regard l'une de l'autre, deux écussons couronnés, et formés le premier pa les lettres de la devise : *Espoir me conforte,* le second par celles du nom de Marthe Fogelwayder[1]. Grâce à l'ingénieuse disposition de ces lettres, le nom ou la devise se dégagent en quelque manièr qu'on essaie de les lire, de gauche à droite ou de droite à gauche de haut en bas ou de bas en haut. Dans les marges, un encadremen formé d'insectes gracieux et de couronnes traversées par des flèches[2]

Nous ne parlerons que pour mémoire de sujets plus simples mais auxquels il attache, sans nul doute, un sens allégorique : u aigle posé sur un rosier en fleurs ; — un cerf se désaltérant dan une eau limpide.

Tout chez lui est prétexte à jeu d'esprit. Il termine un quatrai ou un sonnet par cette inscription qui sollicite la sagacité d lecteur :

« *Pri : bonne : se, Pren : fait bon : dre* »,

pour : « Bonne prise fait bon prendre ».

Ou par un rébus :

Comme (ici un grand cœur embrasé, dans les contours duquel s dessinent deux cœurs plus petits) : *Ay : S : mer jusques.*

Ce qui semble vouloir dire :

« Comme deux cœurs en un cœur brûlent jusques s'aimer » ou « Comme un cœur embrase deux cœurs jusques s'aimer ».

Ses vers ne manquent ni de trait ni de nombre.

[1] Voir planche XII.
[2] Sur ces tours de force de la calligraphie, voir : JOHN GRAND-CARTERET *Vieux papiers, vieilles images,* Paris 1896, p. 156 et suivantes.

Ainsi le début et la fin d'un sixain :

> « *Tel qu'est auprez d'un cors le hibou solitaire*
> *Triste et vivant seulet aux ombres des tombeaux, etc.*
> *Belle ne donne donc le fruict de ta jeunesse*
> *A un cors demy-mort par la froide viellesse* ».

Un sonnet, avec l'épigraphe :

> « *Militat omnis amans et habet sua castra Cupido* »,

est ainsi conçu :

> « *Amour et Mars sont presque d'une sorte*
> *L'un en plain iour, l'autre combat de nuict*
> *L'un aux rivaux, l'autre aux gens d'armes nuiet*
> *L'un ront une huis, l'autre ront une porte.*
>
> *L'un finement trompe une ville forte*
> *L'autre coiement une maison séduit*
> *L'un le butin, l'autre le gain poursit*
> *L'un déshonneur, l'autre dommaige apporte.*
>
> *L'un couche à terre et l'autre gist souvent*
> *Devant un huis à la froidur dur du vent*
> *L'un boit meinte cave, l'autre boit meinte larmes.*
>
> *Mars va tout seul, les amours vont tous seuls.*
> *Qui voudra doncq ne languir paresseux*
> *Soit l'un ou l'autre, amoureux ou gendarmes.*
>
> *Pri : bonne : se, Pren : fait bon : dre* ».

Puis encore une autre pièce de huit vers :

> « *Je pense incessanment, sans cesse ie souspir*
> *Du depuis que ie suis esloigné de vos yeux*
> *Et rien n'est sufisant d'aleiger mon martir*
> *Que d'avoir pour obiet le suiet de mes vœux.*
>
> » *Un grand mal, un grand bien, pour un mesme suiet*
> *Agissent dedans moy d'une force oppressée*
> *Le mal vient de panser un si parfait obiet*
> *Et le bien de l'avoir tousiours en la penssée* ».

Il met d'ailleurs dans ses confessions un singulier détache-

ment de grand seigneur. Une chanson débute de la manièr suivante :

> « *Par tous les lieux, la ou ie pasce*
> *Je me play a changer souvant*
> *Et tous les sermants qui ie fasce*
> *Autant en amporte le vant* ».

Et dans une intention malicieuse, en harmonie avec l'idée expri mée par sa chanson, il dessine en marge une pensée retournée.

Quand Crivelli écrivait ces vers, on était à l'époque dont Bo leau disait : « Enfin Malherbe vint ». Malherbe était venu, e même, en 1626, il était à la veille de sa mort; mais son influenc n'avait pas eu le temps de s'étendre, à l'étranger surtout. Crivel restait sous l'empire de l'universel engouement produit par Ron sard, et à sa suite par les auteurs de la Pléiade. Et, d'autre par c'est sans doute à l'imitation de du Bartas qu'il se complaisait da des artifices de langage comme : « Du-depuis que je suis esloigné ou : « la froidur-dur du vent ». Italien, il devait subir le charm des concetti, en grande vogue dans son pays d'origine, et qui France avaient exercé leur séduction sur tant d'imitateurs.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher le langage que parlent l écrivains de l'album, les images qui ornent leur prose rimée ou le vers imparfaits, du ton et des procédés galants qu'au même mome un Français, attiré dans nos provinces par le désir d'y trouver m tière à un roman à sensation, prêtait aux personnages de la Co de l'Infante.

Son livre, construit à la mode des pénibles et prétentie romans de l'époque, s'appelle le *Roman de la Cour de Bruxell* » *ou les advantures des plus braves cavaliers qui furent jamais* » *des plus belles Dames du monde* ».

Il est dû à Puget de la Serre, qui le fit imprimer en 1628 » Spa et à Aix en Allemagne », avec approbation et privilège [1] lire ses pages alambiquées et filandreuses, il est certain que galanteries de nos mondains, tout imprégnées qu'elles fussent la préciosité de l'époque, avaient infiniment moins de fleurs et recherche.

[1] M. Camille Picqué a naguère analysé ce « roman à clef » dans la *R* *trimestrielle,* tome xxv, p. 171.

Pl. XI.



Espoir Me Conforte
C'est vn Amant ouurez la porte
Il est plain d'amour & de foy
Que faitte vous MARTHA estez vous morte
Non vous ne l'estez que pour moy

Pl. XII.

Si Crivelli excellait dans les dessins à la plume et dans les tours
force de la calligraphie, plusieurs autres, parmi les collabora-
urs de l'album, se sont plu à le décorer de peintures à la goua-
ie.

On ne s'étonnera pas d'une éducation artistique à ce point
pandue dans les sphères supérieures de la société, si l'on songe
ie l'on se trouve dans un pays où non seulement la grande pein-
re décorative et de chevalet, mais aussi l'art de l'enluminure
aient en honneur depuis des siècles. Que l'on se souvienne que
t art était représenté, un ou deux siècles plus tôt, par des familles
tières, dont les noms doivent encore pour la plupart être exhu-
és de la poussière des archives ; que leurs romans historiés se
ouvaient dans la bibliothèque des grands seigneurs et des riches
urgeois, et que leurs livres d'heures étaient aux mains de toutes
dames [1]. C'est leur art qui s'est trouvé vulgarisé au XVII[e] siècle,
c'est de leurs successeurs que viennent nos pages d'art familier,
alheureusement mutilées par des mains ignorantes.

Nous n'en sommes pas moins à l'époque où les progrès de l'im-
imerie ont entraîné la décadence de la miniature.

Au XVII[e] siècle, on n'enlumine plus qu'exceptionnellement les
tiphonaires et les livres d'heures. L'enluminure a pour objet les
ages de sainteté ; elle s'adresse aussi à ce qui reste des produc-
ns manuscrites, comme nos albums. Chez la plupart de ceux qui
cultivent, ce n'est plus le travail délicat, minutieux, exquis des
ivres dues aux siècles précédents. Leur manière devient souvent
is large et plus sommaire, comme dans la peinture à l'huile. Ils
rent en réalité de petits tableaux sur papier ou sur parchemin ;
is ce sont néanmoins des tableaux, exécutés à la colle et à la
mme, avec les substances colorées et par les procédés des an-
ns miniaturistes.

Depuis la fin de ce siècle, et jusqu'à la miniature Louis XV et
uis XVI, qui s'attache aux sujets de boudoir et aux portraits,
ne fera plus guère que des coloriages étalés sur des gravures,
de l'imagerie religieuse sans grand effort d'art.

Voir dans les *Merveilles de l'Art ancien en Belgique*, Bruxelles 1890, p. 273
uivantes, l'article de M. CHARLES RUELENS sur les manuscrits.
t voir *Les Heures de Notre-Dame de Hennessy*, par JOSEPH DESTRÉE. Bru-
es 1895.

Les sujets peints de notre volume s'inspirent des conceptions bituelles de l'époque.

Les uns sont des allusions empruntées à la mythologie classic les autres sont des emblèmes.

On connaît le goût du temps pour les réminiscences de l'a quité et, à la fois, les ingénieux raffinements, les rapprochem bizarres auxquels donnait lieu la recherche des emblèmes et allégories [1]. Les chambres de rhétorique les transportaient c plaisamment sur la scène ; les graveurs de l'école d'Anvers en reproduit des milliers, et on en trouve le langage figuré jusque les titres des livres imprimés, à travers les XVII[e] et XVIII[e] siè Dans l'ordre où notre recueil les présente on rencontre d'abc Actéon métamorphosé en cerf, puis un sujet emprunté à l'Éné croyons-nous : le Débarquement d'Énée sur la côte de Li puis encore Didon assistant au départ d'Énée.

Ces trois sujets sont de facture différente.

L'un est manifestement de la main qui a peint le blason Wasservas ; il est d'un membre de cette famille sans dout même dont la signature ou le paraphe se rencontrent à dive pages du volume.

Plus loin le dieu Amour est mis en scène dans une suite de sujets miniaturés, peints avec grâce et traités avec une re quable finesse dans les paysages de l'arrière-plan. A la page q trouve en regard, ces sujets sont commentés dans des quat entourés d'une guirlande de feuillage, ou d'un cartel form cuirs, de fruits et de fleurs, et sur les bords duquel vienne poster des oiseaux multicolores.

Les quatrains ont en tête un titre explicatif et se terminen une phrase sentencieuse qui en résume le sens.

I. « AMOUR AVEUGLE ».

« *Cupidon à tastons cherchât d'un pas pénible*
» *Son chemin, la sagesse il laisse à droite main,*
» *Et de l'autre costé de la raison le frein.*
» *Être sage et aimer mesme aux dieux n'est possible.* »

[1] Voir HENRI HYMANS, *Images populaires flamandes*. Liége 1869.

2. « AMOUR TROUVE MOYEN »[1].

« Voycy le dieu d'amour qui hardy passer ose
» Les vagues de la mer, flottant sur son carquois.
» D'une rame luy sert son petit arc turquois.
» L'amant pour voir sa dame entreprend toute chose. »

3. « COUP SUR COUP ».

« Voyez ce bois de dards que la dextre cruelle
» De Cupidon sans cesse envoye dans mon cœur,
» Le ployant tous les iours de nouvelle douleur.
» L'amant meurt en vivant mille fois pour sa belle. »

ient ensuite une série de sujets emblématiques.
'est un cœur blessé par une flèche, sortie d'un œil où sont s une dizaine d'autres flèches. En tête on lit : *Toutes sont à l ;* et au bas : *Mais une seule au cœur me touche* [2].
u bien un cygne blessé, voguant sur une grande nappe d'eau, hantant son chant funèbre :

« Je ne puis soulager les ennuis de ma mie
» Que du doulx souvenir de mon proche trespas
» Et de mes airs jamais on oit la mélodie
» Que mon cœur de mort ne sente les appas ».

u bien encore deux mains sortant d'un nuage et secouant un e. Beaucoup de pensées s'y sont trouvées, et retombent sur le u'elles jonchent ; une seule est restée, et on peut lire en d cette explication un peu subtile, mais délicate : *Toutes pen- passent sauf une qui demeure sur Elle* [3].

[1] oir planche XIII.

[2] 'album de Marie de Mompraet exprime une pensée analogue sous cette : *Toutes à l'œil et nulles au cœur.*

[3] oir planche XIV. Le volume ne fournit pas d'éléments qui puissent déter- à qui sont dues ces trois gouaches, non plus qu'il ne laisse deviner l'auteur is sujets qui représentent un cupidon. Dans la planche XIV, la présence ble (en italien *crivello)* fait naître dans l'esprit un rapprochement avec le Crivelli, d'autant plus que le crible figure dans les armoiries de celui-ci. e pouvons néanmoins attribuer cette peinture et les deux autres qui e la même main à Carlo Crivelli, car chacune d'elles est accompagnée égende ou de vers dont l'écriture, le style et l'orthographe sont fort diffé- es productions signées de lui.

Dans les dernières pages du volume, une date, 1634, nous p
à huit années de distance de celle des pages initiales. Nous y t
vons une nouvelle signature, celle de J. P. Terzis, outre sa dev
« *Celle que* (sic) *m'afflige m'oblige* » ; et plus loin ses armoirie
couleurs. Ce sont celles d'une noble famille italienne, qui a
aussi dès le XVI[e] siècle des représentants dans notre pays [1].

J. P. Terzis cultivait divers genres d'art, mais avec une inféric
marquée vis-à-vis de son compatriote Crivelli.

Outre ses armoiries, qui remplissent un feuillet, il y a de
une invocation pressante autant que malhabile, en 17 vers
xandrins, terminés par ce trait final :

« *Rendez-vous, il est temps, oh ! fleur de la beauté* ».

Elle sert d'explication à une miniature où l'on voit un élé
cavalier, donnant la main droite à une jeune dame qui s'avar
côté de lui.

Le cavalier porte moustaches, et a une longue chevelure
clée ; il est vêtu d'un pourpoint à col rabattu, d'une culotte
tante et d'un manteau jeté sur l'épaule ; le tout en étoffe ro
rayée d'or. Il chausse des bottes molles à grands revers et ga
d'éperons d'or. Sa main gauche tient un chapeau de feutre n
plume.

La jeune dame à sa droite a des cheveux blonds frisés q
s'arrêtent à la nuque. Elle est vêtue d'un riche costume d
large col retombe sur ses épaules découvertes. Sa robe noir
serrée à la taille, a de larges manches bouffantes à crevés ble
se termine en une traîne noire, également ouverte par devan
une jupe bleue.

Ce sont des costumes Louis XIII.

Un dessin à la plume, dû à la même main, termine le re
Ce dessin représente un monogramme passablement enche
mais où l'on peut lire entre autres les lettres M. F. R. Il por
couronne, et est accompagné de deux flèches entre lesque
voient deux cœurs superposés que traverse en sautoir une

[1] V. Rietstap, et Bibl. royale, Ms. n° 19206, f° 107. Ce ms. menti
moins trois générations de personnages appartenant à la famille de T
descendant de « Jean Jacques de Terzis, noble Vénitien », qui épousa M
Sweene.

Pl. XIII





che et une épée. Le monogramme sépare en deux parties ces rs :

> « *Deux âmes, et deux cœurs, de deux fidèls aimâs*
> *Doïbvent en un seul corp, les deux estre vivâs* ».

Le couple peint par Terzis et que nous venons de voir en miniae est-il un double portrait ?

Comment, en cette même année 1634, se sont nouées les relans qui ont amené, en janvier 1635, le mariage de Marthe Fogelvder avec Joseph de la Borda ?

Est-ce à Terzis que Marthe adresse peu de temps après, dans la nson signée d'elle, ses reproches courroucés ?

Nous ne savons.

Quoi qu'il en soit, c'est sur cette page de l'album que finit ylle à personnages multiples racontée par ses feuillets jaunis, dont il ne nous a point été possible de percer plus à fond les stères.

J. VAN DER LINDEN.





EXPOSITION

DE

BOITES ARTISTIQUES ANCIENN

(4 FÉVRIER 1901)

CATALOGUE



LS deviennent chaque jour plus nombreux c que la curiosité de l'esprit et l'amour du b conduisent à la recherche de ces mille p objets où les charmes de l'art s'attachent productions les plus délicates de l'industrie. S doute, les *bibelots,* considérés d'une ma générale, n'ont pas toujours ce mérite ; et pourtant, que satisfaction ne procurent-ils pas à celui qui sait choisir avec g et de préférence parmi les anciens, ceux dont il s'entoure !

Si l'on rencontre bien souvent dans les collections privées objets conservés à titre de souvenir, auxquels s'attache un in de sentiment plutôt qu'un mérite artistique, gardons-nous bie les dédaigner. Ce sont eux, en effet, qui presque toujours ont stitué le premier fonds des ensembles qui méritent le plus j ment notre admiration. Celui qui a appris à conserver ceux- leur valeur fût-elle médiocre — est bien près d'éprouver le d'en acquérir d'autres offrant un réel intérêt artistique ou arch gique.

La présomption de pareil entraînement, que nous venons d'ex-imer en termes d'une portée générale, a-t-elle nulle part plus de iances de s'être réalisée que chez les membres d'une association lle que la nôtre ?

Nous n'en avons pas douté.



Pour tenter l'entreprise d'une première exposition de ces petits ojets d'art d'espèces si nombreuses et si variées, il a semblé que préférence devait être donnée aux boîtes anciennes.

Aucun autre groupe, puisqu'il fallait se limiter à l'un d'eux, ne uvait nous offrir au même point la multiplicité des types, la diver-é des modes d'ornementation, la quantité des usages auxquels boîtes ont servi de tout temps.

La boîte, en effet, n'a pas de forme ; elle les a toutes. Dans rs dimensions réduites, les unes reproduisent les formes harmo-ques, l'intelligence des proportions que nous admirons dans les npositions grandioses de l'architecture, tandis que d'autres nous issent par la justesse et l'élégance de leur dessin.

Toutes les matières précieuses ont été mises en œuvre pour leur ıfection. Dans leur ornementation interviennent toutes les res-irces des arts industriels. Orfèvres, ciseleurs, graveurs, peintres, ailleurs, céramistes et tant d'autres se sont employés à les enri-r de décorations qui souvent en font de petites merveilles.

Parfois ces pièces expriment l'usage auquel elles étaient desti-s tandis que leur caractère et leur style révèlent l'époque de leur rication.

N'est-il pas vrai de dire, enfin, que ces éléments judicieusement ervés et comparés constituent de précieux appoints pour l'his-e des mœurs, des usages, des modes de nos devanciers en liquant les allusions analogues qui se rencontrent dans les uments écrits ?



est de ces considérations qu'est né le projet d'organiser une osition de petites boîtes artistiques anciennes, en invitant les nbres de la Société d'Archéologie de Bruxelles à nous confier objets de ce genre qu'ils possèdent. Cette proposition a ren-

contré un accueil favorable, et l'ensemble de plus de trois ce pièces choisies réuni dans nos locaux, le 4 février 1901, a véri amplement nos espérances.

Nous devons ajouter que le catalogue qui suit, reproduisant étiquettes qui étaient jointes à chacun des objets, a été rédigé, p une part importante, au moyen de renseignements qui nous été fournis par leurs propriétaires. Nous remplissons le plus agr ble des devoirs en adressant publiquement, au nom de la Soci d'Archéologie, de vifs remerciements à tous ceux de nos confrè qui ont bien voulu contribuer à la réalisation de cette expositi

M. Jules Van Goidsenhoven,

19, rue du Parchemin, Bruxelles.

1. Boîte en cristal, monture or; couvercle orné d'un portrait d'h me peint en miniature. — xvii[e] sc.
2. Bonbonnière en cristal taillé. — xix[e] sc.
3. Nécessaire bronze doré et nacre gravée. — xviii[e] sc.
4. Bonbonnière ronde en corne; couvercle orné d'un portrait femme en miniature. — Commencement du xix[e] sc.
5. Boîte ronde en écaille, décor au vernis Martin; couvercle repré tant Amphitrite en camaïeu ivoire. — xviii[e] sc.
6. Boîte ronde en ivoire, doublée intérieurement d'écaille. Su couvercle : médaillon peint représentant les trois Grâces.—xvii
7. Tabatière en écaille à incrustations d'or.
8. Boîtelette en argent de style Louis XV, ornée d'un médai émaillé.
9. Bonbonnière ronde en corne; monture et incrustations genre roc en argent. — xviii[e] sc.
10. Petite boîte-pendeloque en forme de poire, émail de Batters montée en argent. Aurait servi à contenir des poisons. — xvii
11. Boîte à dragées en cuivre émaillé. Décor de fleurs et scène gal sur fond blanc, genre Saxe. — xviii[e] sc.
12. Boîte à dragées en cuivre émaillé décoré de sujets de genre fond blanc. — xviii[e] sc.
13. Bonbonnière ronde en émail. Scène galante sur fond blanc de fleurettes, genre Saxe. — xviii[e] sc.
14. Etui à cartes en nacre gravée de sujets chinois, monté en arg — Commencement du xix[e] sc.

5. Boîte à parfum en cuivre émaillé. Coq représenté sur fond rosé.
6. Boîtelette carrée en cuivre émaillé jaune. Décor polychrome de fleurs et de fruits. — XVIIIe sc.
7. Boîtelette oblongue en cuivre émaillé rose décorée de motifs Louis XV et de fleurs semées. — XVIIIe sc.
8. Boîtelette à dragées en marbre italien, monture en cuivre.
9. Boîte à tabac hollandaise oblongue en cuivre jaune incrusté de cuivre rouge, ornée de gravures représentant des scènes galantes.
0. Tabatière en bronze doré ciselé, de style Louis XVI.
1. Boîte de poche en cuivre émaillé ayant la forme d'une pêche. — XVIIIe sc.
2. Boîte à parfum en forme de corbeille remplie de fruits. Argent.
3. Boîte à mouches en bronze doré renfermant la petite cuillère dont on se servait pour saisir ces minuscules accessoires de la toilette féminine au XVIIe sc.
4. Tabatière en bronze doré à double couvercle, de style Louis XVI.
5. Boîte de toilette en argent affectant la forme d'un grand coquillage fantaisiste de genre Louis XV.
6. Boîtes à mouches en bronze doré ; ornements repoussés et ciselés. — XVIIe sc.
7. Boîte ronde en cuivre jaune d'une fabrication analogue à celle des boîtes à tabac dites hollandaises. Sur le couvercle figuraient en gravure, aujourd'hui presque effacée, des indications relatives à la connaissance des temps. — XVIIIe sc. ?
8. Boîte à tabac en laiton. Scène gravée représentant des fumeurs. — XVIIIe sc.

M. le baron Jules d'Anethan,

95, rue Joseph II, Bruxelles.

1. Boîte à tabac hollandaise en cuivre jaune. Ornementation gravée : Un oranger, emblème patriotique *(Den | Oranien | Boom van | Godt geplant)*, accompagné de la Paix *(Vreeden)* et de la Justice *(gerechtighyt)*.

Sur le côté antérieur de la boîte on lit :

Vivat de Beste Tabak Rooken,
Den voorge koopman is gaan loopen.

et, sur le fond, une pièce de vers acrostiches du nom de Napoléon :

N *acht En dagen Zonder Rust*
A *ltyd woolig in Zijn leeven*
P *racht En Room Zucht &c.*

30. Boîte à tabac hollandaise, le couvercle et le fond en cuivre jaun
les parois en cuivre rouge. Ornementation en gravure grossiè
représentant une chasse au cerf; au dessous l'inscription :

de jagt is myne lust. myn sal niet verdrieten.

31. Boîte en cuivre jaune. Ornementation gravée reprétentant d
scènes d'agriculture avec l'inscription :

Akerman Fret meeste Werk Wort van ù Voórrigt aller
Wat ons Voet En dekt syn Wij an u Voorpligt.

sur le fond on lit :

Voor Eenen goede Vrindt door staat myn doos voor ope,
Maar niet voor alleman die op den bedel loopen. Anno 1811.

Sur la face intérieure du couvercle on remarque les restes d'u
sorte d'agrafe en cuivre destinée, sans doute, à retenir quelq
accessoire à l'usage du fumeur.

32. Id., couvercle et fond en cuivre jaune, parois en cuivre roug
les extrémités arrondies. Ornementation en gravure grossiè
représentant Jésus sur le lac de Genezareth, accompagnée d'in
criptions faisant allusion au nom de *Petrus*. Sur la paroi antérieur
VAART WEL.

33. Id., en cuivre jaune, de forme plate et à coins arrondis. Sur
couvercle est gravé un oranger dans la frondaison duquel pas
un listel portant l'inscription : *Vivat oranie boven*. De chaque cô
sont figurés, d'une part, Napoléon, avec l'inscription :

Hier staat | hij nu als mal | le Jan te vrin | gen in syn | hand

de l'autre, un Cosaque arrivant au galop de son cheval :

O heer daar Komt | de Cosak al | aan Waar | sal hy nu | beland

Sur le fond de la boîte on voit un homme cirant les bottes
Napoléon, tandis que, derrière celui-ci, un soldat tient son chev
Les inscriptions qui accompagnent cette scène sont en partie i
sibles :

...... | *prins is | op | den | troon*

et de l'autre côté :

Napoleon | is ver | dreven | hy poest de laas... | schoen.

Sur les parois on lit :

De Oranie stam sal bloeien in Neerlans tuyn geplant.
Waar aan drie telgen groeien aan dus oranie stam ?

4. Id. oblongue en laiton. Ornementation en gravure : la Foi *(Geloof)*, sur le couvercle ; l'Espérance encourageant un naufragé *(Hoop)*, sur le fond ; sur la paroi antérieure : *Regt door Zee.*

5. Id. oblongue à bouts arrondis, en cuivre jaune. Décoration gravée. Sur le couvercle : un personnage présente à une femme, étendue sur un divan, une coupe qu'il vient de prendre sur une table dressée derrière lui. Au-dessus de cette scène court un phylactère portant une inscription presque effacée :

Voor te...... en tander.

Sur la table on lit la date : 1775.

Les parois sont ornées d'une suite de rinceaux gravés avec plus de soin que la scène décrite ci-dessus et que les autres se rapportant à la vie champêtre qui paraissent à moitié effacées sur la face du fond de cette boîte.

Id. oblongue en cuivre jaune et parois en cuivre rouge. Ornementation gravée ; scènes et légendes presque effacées. On distingue la fin d'une légende :

...... *sonder brylof kleet*

Le fond est occupé par un Saint Antoine de Padoue. Sur la paroi antérieure est figuré le rébus suivant :

Een (un cœur) *is een* (une couronne) *der* (un globe terrestre).

Id. en cuivre jaune. Gravures fort grossières représentant, sur le couvercle, un homme monté sur un char traîné par deux chevaux ; sur le fond, des personnages aux prises avec deux ours (?). Traces d'inscriptions illisibles.

Id. oblongue en cuivre jaune. Les deux faces de cette boîte sont divisées chacune en quatre panneaux ronds encadrés d'ornements d'une gravure soignée, tandis que les scènes qui occupent ces compartiments sont d'un travail grossier.

— Abrams offer / Haande.
— Jacob ontmort / syn broeder.
— Jacob ontfangt / Den seegen.
— Esou verkoop / syn Regt.

Parois ornées de rinceaux.

39. Id. oblongue à faces biseautées. Cuivre jaune. Ornementatio gravée. Sur le couvercle, quatre médaillons contiennent l figures : l'Espérance, la Foi, la Charité, la Fortune. Sur le for sont représentées de la même façon : la Vérité, la Justice, ... (l'Abondance.

Sur les parois sont représentés deux hommes, l'un fumant pipe, l'autre vidant un verre, tous deux abrités sous un arbr Inscription :

En blyven op het land | en houden myn gemak.
En drinken een glas wyn | of rooken een pyp tabak.

40. Id. à pans coupés, en cuivre. Sur les deux faces paraissent qua médaillons encadrant des personnages allégoriques et des inscr tions en gravure assez grossière.

41. Id. à pans coupés, en cuivre. Ornementation gravée. Sur couvercle se voient deux médaillons contenant les portraits buste du prince et de la princesse d'Orange, et entre ceux l'oranger emblématique. Inscription :

Oranje door godt kragt geeft eendragt vreeden en magt | so la als son en maan sal aan den hemel schynen sal nooyt de Orang ver welken off verdwynen so lang Jehova godt gedenkt aan verbonden syne | boog vertoondt aan dit beneder rondt. so lang schepsels syn die haare | maaker looven so lande weerelt staat b nog Oranje booven.

42. Id. oblongue, en cuivre. Décoration estampée. Sur le couvercl voit le portrait de Frédéric le Grand, dans un médaillon conten en exergue : *Fridericus Borussorum rex.*

Sur l'autre face figure, au milieu, un cartouche accosté d'H cule et de Pallas, encadrant une scène de bataille avec la légen

Complete victorie by praag
door de pruysien bevoghten.

Deux médaillons contenant des représentations similaire trouvent aux extrémités et sont accompagnées des inscript suivantes :

Victorie by Reichenberg den 21 ap. 1747.	*Bombardement van praag. den 30 may 1757.*

43. Boîte hollandaise en cuivre jaune, de forme elliptique et à

bombées. D'un côté on lit un rébus sur « *Math. 23. vers 37* » et de l'autre l'inscription :

O Heylant wilt myn
Ziele naaderen En
onder u Vlugelen
verg...

44. Boîte à tabac hollandaise en cuivre jaune, de forme elliptique et à faces biseautées. Ces biseaux sont occupés par une ornementation gravée, tandis que les deux plats portent des scènes bibliques et des légendes estampées, mais fort effacées par le frottement.

45. Id. de forme elliptique. Les faces bombées sont en cuivre jaune et ornées de scènes de la vie des champs assez grossièrement gravées, ainsi que d'inscriptions telles que celle-ci :

Ik hoe myn lant met voorstant.

La paroi est en cuivre rouge.

6. Id. ovale en cuivre jaune. La face supérieure porte une figure représentant saint Augustin dans un médaillon surmonté des lettres *I. K.* ; le tout gravé.

7. Boîte hollandaise de forme ovale, en cuivre jaune, munie d'un anneau destiné, sans doute, à la porter suspendue à la ceinture. Sur les faces sont gravées, avec un certain soin, des scènes dans le genre des petits maîtres néerlandais, représentant, d'une part, des paysans buvant ; de l'autre, des paysans fumant et jouant. On y lit aussi les initiales *B. G. — I. W.* et la date *1678*.

8. Boîte tabatière en cuivre jaune, affectant la forme d'un livre. Les plats sont ornés de sujets gravés représentant des scènes galantes.

9. Boîte à tabac hollandaise oblongue, en cuivre jaune. Décoration gravée représentant une pêche à la baleine.

0. Boîte à allumettes en cuivre jaune. Faces unies.

. Id. id. en cuivre jaune. Ornements estampés

. Id. id. en cuivre jaune orné de suites de petits fleurons estampés.

. Boîte à allumettes en cuivre jaune. Même ornementation.

. Bonbonnière en argent. Décor filigrane. — XVIIe sc.

. Id. en argent. Décor guilloché. — XVIIe sc.

. Id. ronde en argent. — XVIIIe sc.

. Id.

. Boîtelette à parfum en argent. Décor en repoussé. — XVIIe sc.

5. Id. id. en argent. Scènes de chasse estampées. XVIIe sc.

60. Boîtelette à parfum en argent, affectant la forme d'une petite corbeille à fleurs. Décor repoussé avec l'inscription : *Lekker van Reuk*. — XVIIIe sc.
61. Boîte à dragée en argent. Décor Louis XV en filigranes et guillochis.
62. Boîte à parfum formée de deux écus hollandais. — 1786.
63. Id. id. en argent. — XVIIIe sc.
64. Boîte à dragée en nacre et argent. Sur le couvercle sont figurés une dame et son chien. — XVIIIe sc.
65. Boîtelette en argent. La face supérieure et formée d'une médaill représentant des émigrants juifs. — XVIIIe sc.
66. Boîte à thé en argent. Scènes de chasse et travaux des champ encadrés d'ornements de style Louis XV, le tout estampé.
67. Bonbonnière. Email bleu à fleurs. Serait de fabrication genèvoise vers 1830 [1].
68. Bonbonnière. Email vert à fleurettes et ornements dorés. — XIXe sc.
69. Boîte ayant l'aspect d'une tabatière en os sculpté et travaillé jour, monture en argent. Confectionnée aux Indes néerlandais vers 1790 [2].
70. Tabatière en bronze garnie d'ornements dorés de style Louis XV dit rocaille.
71. Boîte ronde en laque peinte. Sur le couvercle est représenté u buveur flamand.
72. Boîte ronde en laque peinte. Couvercle décoré d'un paysage da le genre italien.
73. Boîte ronde, vernis Martin doublée d'écaille. Portrait de femm en miniature. — XVIIIe sc.
74. Boîte rectangulaire en bois de palissandre peint. — XIXe sc.
75. Id. id. en bois de palissandre ornée de peintures (a cien Spa ?).
76. Tabatière en corne. Sur le couvercle est figurée la Sainte-Cène e relief. — XIXe sc.
77. Tabatière courbée en écaille gravée aux armes anciennes de famille d'Anethan, 1815 [3].
78. Id. en argent. — Commencement du XIXe sc.
79. Boîte rectangulaire à face supérieure biseautée. Fer damasqui d'argent. Décoration mauresque rectiligne.
80. Boîte oblongue en bois laqué. Sur le couvercle est représentée buste une femme coiffée d'une sorte de turban.

[1] Renseignement fourni par l'exposant M. le baron J. d'Anethan.
[2] Id. id. id.
[3] Id. id.

C'est dans des cassettes de ce genre, dites d'Hindeloope en Frise, que les femmes de cette contrée enfermaient leurs corsages de dentelle [1].

81. Cassette plate en fer décorée d'une peinture représentant un paysage. — Commencement du XIX[e] sc.

82. Id. Même décor.

M. M. SCHWEISTHAL.

9, rue d'Edimbourg, Ixelles.

3. Boîte ronde en laque ornée d'une peinture représentant une tête de vieillard.

M. GEORGES CUMONT.

19, rue de l'Aqueduc, Saint-Gilles.

4. Tabatière en argent de style Louis XV, à panneaux en nacre gravée. Celui qui occupe le couvercle représente le couronnement de la Vierge; dans les autres se voient sainte Thérèse, saint François d'Assise, saint Antoine de Padoue et un quatrième saint.

5. Boîte à tabac hollandaise en argent. Décoration gravée : scène de sédition à Amsterdam, *24-28 juin 1748*. — Pillage des maisons le long du *Gracht*. — Répression de l'émeute sur une des places de la même ville. Poinçon aux armes d'Amsterdam à l'intérieur de la boîte. — XVIII[e] sc.

. Tabatière en noix sculptée. Travail exécuté probablement aux colonies. — XVIII[e] sc.

. Boîtes à mouches de style Louis XVI. Couvercle encadrant une peinture sous verre représentant un port italien.

. Chaufferette à main en bronze uni. Ce petit globe, dont les hémisphères peuvent se séparer pour y introduire des braises incandescentes et se refixer ensuite au moyen d'un pas de vis, s'emportaient par les temps froids soit dans les poches soit dans le manchon. — Fin du XVIII[e] sc.

. Id. en cuivre. Les deux pôles sont ornés de rosaces gravées dont le style permet de les dater de la première moitié du XVIII[e] sc.

Renseignement fourni par l'exposant.

M. Paul Fontainas,

27, rue Caroly, Ixelles.

90. Bonbonnière en or ornée de peintures en camaïeu représentant des scènes antiques : Hommage à Pan — L'Amour surpris.— xviii sc

Présent du prince Charles Alexandre de Lorraine [1].

M. A. de Lara,

59, rue de Ten Bosch, Ixelles.

91. Boîtelette oblongue en argent niellé. Couvercle orné d'une scène flamande dans le genre dit *à la Teniers.* — xix[e] sc.

M. Charles de Proft,

192, rue de la Loi, Bruxelles.

92. Nécessaire à farder. Boîte cubique en bois décoré au vernis Martin panneaux de style Louis XV sur fond blanc. Contient quatre fiole en cristal garnies d'argent et les cassolettes usitées pour la pré paration et l'application des fards. La face intérieure du couverc est occupée par une petite glace. — xviii[e] sc.

M. Stanislas van der Elst,

212, rue Stévin, Bruxelles.

93. Bonbonnière ronde en écaille décorée au vernis Martin et entour d'un encadrement en argent. Dans un médaillon qui occupe l milieu du couvercle est peint un petit épagneul.

Cette peinture représenterait un chien de la reine Marie-Antoinette

M. Paul Hankar,

63, rue Defacqz, Saint-Gilles.

94. Tabatière en bois sculpté représentant un personnage grotesqu — xix[e] sc.

[1] Renseignement fourni par l'exposant.
[2] Id. id.

Mme LA COMTESSE DE LOOZ-CORSWAREM.

. Boîte à mouche en bronze doré et ciselé, contenant une petite cuillère de même métal, au moyen de laquelle on saisissait les minuscules fragments de tafetas qui eurent au XVIIe siècle une si grande importance dans la toilette féminine.

M. G. DE BAVAY,

32, rue des Palais, Schaerbeek.

16. Aumônière. Deux plaques d'émail français présentant chacune un portrait (seigneur et dame du XVIIe siècle), encadrées d'ornements à rinceaux sur fond bleu et reliées entre elles de manière à former bourse au moyen d'un soufflet en soie jaune.

M. JOSEPH MAERTENS,

33, rue de Flandre, Gand.

7 Boîte à dragée en argent, ornée de filigranes et de gravures. — XVIIe sc.

8. Id. en argent. Décor repoussé et gravé. — XVIIe siècle.

9. Id. en argent. — XVIIe sc.

0. Boîte à thé, ronde. Cuivre émaillé : panneaux à décors chinois sur fond bleu.

MADAME HERMANT-BAMPS,

25, rue Anoul, Ixelles.

1. Boîte à parfums, contenant deux fioles et un entonnoir. Par sa forme, ses dimensions et son genre de garniture (en peau de serpent), cet objet semble destiné à être porté en poche. — XVIIIe sc.

. Bonbonnière en cuivre doré et nacre gravée de style Louis XVI.

. Tabatière en étain. Sur le couvercle se voit une scène pastorale encadrée de décors rocaille qui ornent également les autres faces. — XVIIIe sc.

Boîte à dragée en argent. Décor Louis XVI au repoussé.

. Tabatière en écaille, monture en argent.

. Coffret à deux compartiments ayant chacun son couvercle. Agate sardoine, monture en cuivre doré. — XIXe sc.

. Bonbonnière en ivoire, ornée d'un médaillon en argent à l'effigie de Napoléon I. — Premier Empire.

108. Bonbonnière en ivoire ornée de motifs en argent, au repouss Sur le couvercle est représenté de cette manière un fauconnier. - XVIIe siècle.
109. Boîte à mouches en bronze doré. Décor Louis XV.
110. Boîte de toilette en ivoire, de forme oblongue. Couvercle orn d'un médaillon peint et muni à l'intérieur d'un petit miroir. XVIIIe sc.
111. Boîte à dragée en argent. Décor gravé. — XVIIe sc.
112. Boîte à parfum en argent. Décor gravé de style rocaille. XVIIIe sc.
113. Boîtelette à parfum en argent. Inscription gravée : *Touiour un* — XVIIIe sc.
114. Id. Id. Décor gravé dans le genre *rococo*. — XVIIIe sc.
115. Boîte à parfum en argent. Décor gravé. — XIXe sc.
116. Id.
117. Id. Décor gravé de style Louis XVI.
118. Id. ayant la forme d'un livre minuscule en arge orné au trait gravé. — XIXe sc.

M. le Dr E. Hermant,

25, rue Anoul, Ixelles.

119. Boîte à tabac hollandaise de forme oblongue, en cuivre jau Décor gravé : calendrier perpétuel et inscriptions. — XVIIIe sc.
120. Id en cuivre jaune et rouge. Ornementation gra représentant les Provinces-Unies figurées par sept femmes ten chacune un rameau d'olivier et montées sur un char conduit un lion. — Au revers se voit la flotte hollandaise. Inscription

De see is me in rust O schepper operkoning,
Verleent ons rust en vree bewaert ons in ons woning.

Commencement du XVIIIe sc.
121. Id. en cuivre jaune. Scène gravée représentant l légende de l'Enfant prodigue. — XVIIIe sc.
122. Boîte à tabac en cuivre jaune et rouge. Décoration estampée prince Ferdinand de Brunswick à la bataille de Crefeld (23 j 1758). — Portrait de Frédéric II. — XVIIIe sc.
123. Id. en cuivre jaune. Scènes de la vie de Jésus-Chr estampées. — *1759*.
124. Id. en cuivre jaune et rouge. Décoration estamp

épisodes de la campagne des Russes contre les Turcs. — Victoire de *Focxiani*, 10 août 1774 [1].

25. Id. en cuivre jaune et rouge. Ornementation estampée : portraits de Georges II et de Georges III d'Angleterre, accompagnés d'inscriptions en langue anglaise. On y lit aussi cette indication qui fait connaître l'auteur et le lieu de la fabrication de cette boîte : *Ioh. hen. Hamer fec. Iserlohn.* — XVIIIe sc.

26. Boîte à tabac hollandaise de forme elliptique en cuivre jaune. Décoration gravée. Sur le couvercle se voient des scènes galantes, avec l'inscription :

Floora lief myn waarde glans
Ontfangt myn troon met deze krans.

Sur le revers est représentée une chasse commentée de la manière suivante :

Ik gaan uitjagen Om een jonge dochter te behagen
Mogt ik haar genieten. Het jage sou mij niet verdrieten.

XVIIIe sc.

Mlle HENRIETTE BOUVIER,

26, rue d'Edimbourg, Ixelles.

27. Cassette rectangulaire de style néo-classique en écaille et métal. Sur le couvercle un panneau gravé, représentant *La mort de Socrate*, porte la signature : *Morel. f.*
Commencement du XIXe sc.

Mme AMB. DELACRE,

24, rue du Beau-Site, Bruxelles.

28. Boîte ronde à priser en écaille, garnie de vernis Martin et argent. Sur le couvercle : tête d'homme peinte. — XVIIIe siècle.

29. Tabatière en écaille. Couvercle orné d'incrustations en argent. — XVIIIe sc.

30. Bonbonnière en porcelaine Capo di Monte, portant une marque de Naples (1759-1821).

[1] Il s'agit de la ville de Fokschany dans la province de Valachie, qui fut si longtemps le théâtre des luttes entre Russes et Ottomans.

131. Boîtelette à parfum. Lapis lazuli, garniture en argent ciselé de style Louis XV.
132. Boîte à thé (?). Laque rouge ornée de décors chinois.

M. E. De Deyn,

Bourgmestre de Ninove.

133. Boîte ronde à priser en écaille. La face supérieure du couvercl est un portrait de femme, attribué à Isabey, dans un encadrement d'or. — Premier empire.
134. Cassette ovale. Cuivre émaillé : fleurettes et papillons sur fond blanc.
135. Bonbonnière en or. Ornementation ciselée à cartouches d'émai blanc et bleu.
Attribué à Sèvres [1].
136. Tabatière en cuivre doré garni d'émaux et d'incrustations d'or. Dans un médaillon à encadrement ciselé figure, sur le couvercle le rébus : « Tout plait en », entre les traits d'une lettre L formée d petites perles. De style Louis XVI.
137. Tabatière en bronze doré, doublée d'écaille. Décoration de styl Louis XVI en ciselures.
138. Boîte ronde en marbre italien ornée de peintures en fine gouach représentant des sujets galants. Garnitures en vermeil. — XVIIIe sc.
139. Cassette à dragée en cuivre émaillé blanc à sujets genre Wattea A l'intérieur du couvercle, portrait de femme peint. — XVIIIe s
140. Boîte à tabac hollandaise de forme elliptique. Cuivre couvert d'u vernis bronze foncé. Sur le couvercle est appliqué un chiffre décou en argent [2]. Sur la face inférieure de la boîte est représentée gravure une scène de paysans festoyant à table. — XVIIIe sc.
141. Boîte à tabac hollandaise de forme oblongue en cuivre jau découpé à jour. Médaillons encadrant des sujets emblématiques inscriptions. — XVIIe sc.

M. Julien Van der Linden,

10, rue Crespel, Bruxelles.

142. Boîte ronde en cuivre jaune. Ornementation au repoussé. Sur couvercle : Vénus et l'Amour. Au revers : Danse de paysans. XVIIe sc.

[1] Renseignement fourni par le propriétaire.
[2] Ce chiffre est celui d'*Albert Elsen*, suivant l'exposant.

143. Boîte à tabac hollandaise octogonale en cuivre jaune. Décoration gravée représentant la Bonne Foi terrassant le Mensonge. *Fiducia Fallacia*. Sur la face intérieure du couvercle se voit une femme au bain. — XVII[e] sc.

144. Id. octogonale en cuivre jaune. Décoration gravée offrant, sur le couvercle, des sujets religieux, avec l'inscription :

Ik hoop door 't Geloof en Liefde krachtig
Het fortuyn komt van God almagtig.
Daar vrede is woont God. Hebt vreede in u gemoet
Gy wort gezegent met veel goet

Au revers se trouvent les armoiries de la ville d'Amsterdam. — XVIII[e] sc.

145. Id. ovale en cuivre jaune. Ornementation gravée : rébus. — XVIII[e] sc.

146. Id. oblongue en cuivre jaune. Porte un calendrier perpétuel gravé, et la date *1792*. Sur la paroi antérieure se lisent les mots : *Recht door zee.*

147. Id. oblongue en cuivre jaune et rouge. Décoration gravée représentant d'une part le siège de Berg-op-Zoom, de l'autre celui de Lillo.

148. Id. oblongue en cuivre jaune. Décoration gravée comprenant comme sujets principaux les portraits du prince et de la princesse d'Orange, accompagnés du lion et des armes des Provinces-Unies. Légende :

De leeu is in de rust, men hoeft hem niet te wiege
Geen pottentat ter werelt kan hem niet meer bedriege.

XVIII[e] sc.

149. Id. oblongue en cuivre jaune. Représentation au repoussé de l'hôtel de ville et du port d'Amsterdam, signée : *Giese.* — XVIII[e] sc.

150. Id. oblongue en cuivre jaune et rouge. Décoration à l'estampage représentant, sur le couvercle, des sujets emblématiques et patriotiques hollandais; sur le revers, les portraits des deux princes de Brunswick-Lunebourg et la retraite des Français devant Hanovre et Brunswick (26 et 28 février 1758). Signée : *Giese, Iserlon.*

151. Id. oblongue en cuivre jaune et rouge. Déco-

ration à l'estampage : La navigation. — Etablissements des Hollandais à Sumatra et au Congo. Signée : *I. A. K. M.* — XVIIIe sc.

152. Id. oblongue en cuivre jaune et rouge. Travail estampé. Sur le couvercle, un portrait en buste de Frédéric II. Cette plaque est signée : *Johan A. Keppelman.*

Au revers de la boîte, la victoire de Crefeld (1758), signée des initiales : *J. A. K. M.* Légende :

Prins Ferdinand over den Rein spasseert
En met Clermont den sieg volvoerdt.

XVIIIe sc.

153. Id. oblongue en cuivre jaune et rouge. Décoration à l'estampage représentant, d'une part, le portrait du prince d'Orange, c'est-à-dire du comte de Buren, prince héritier, avec l'inscription

Gemeenschap in de Staaten
Gemeenschap in de Sinnen
Gemeenschap in de Handel
Dat is cen goed beginnen.

d'autre part, l'entrée de Frédéric II à Breslau (1741), avec la légende :

Der könig komt
Wort zum erstannen
Der Feind erschrickt
Bricht auf und flicht, etc.

154. Id. rectangulaire en cuivre jaune. Travail gravé. Scènes et inscriptions se rapportant sans doute à la retraite des Français, après la chute de l'Empire. *Vivat Oranie,* et au dessous :

Weg frans gespuijs. Vertrekt naar Parijs.

Au revers :

Zoo lang als son en maan sal staan,
Soo sal Oranie nooijt vergaan.

M. EMILE WALLAERT,

71, rue Marie-Thérèse, à Bruxelles.

155. Boîte à tabac hollandaise oblongue en cuivre jaune et rouge. Décoration à l'estampage. Sur le couvercle : portrait en pied de Frédéric II ; au revers douze cartouches encadrés d'ornements de style

rocaille, et rangés deux à deux, contiennent la représentation d'autant de batailles. Signée : *Johan Henr. Giese.*

M. Simon De Schrijver.

16, rue Delocht, à Schaerbeek.

156. Boîte à tabac hollandaise oblongue en cuivre jaune et rouge. Sujets religieux. Versets d'Isaïe et de Jérémie exprimés en rébus, le tout gravé. — XVIIIe sc.

157. Id. ovale en cuivre jaune. Sujets religieux gravés. — XVIIIe sc.

158. Id. oblongue en cuivre jaune. Calendrier perpétuel gravé, avec la date : *1797*. Sur le revers se lit l'inscription :

Die desen doos draagt in zijn zak,
Heeft niet vandoen een almanak.

159. Id. oblongue en cuivre jaune. Sujets galants gravés. — XVIIIe sc.

160. Id. oblongue en cuivre jaune. Travail à l'estampage représentant le portrait de Frédéric le Grand entre deux cartouches où se lisent ces inscriptions.

Dans l'un :

Des aadlers teugelriem — Des Oostenrijkers schrik.
Vertoont zig in dees prent — In 't beeld van Frederik
Dien vader van zijn volk — Dien rader van zijn raden
Beroemt in 't oorlogsvelt — Door onnavolgbar daaden
(Pro gloria et patria)

Dans l'autre :

Een atlas die sijn rijk — Op eygen scouders torst
Een wonder deeser eeu — 't Regt teenbeeld van een vorst
Een duijtse Hercules — die regters regten kon
Als eertijds Cesar deed — Ik kwam ik zag ik won.
(Veritate et justitia)

Sur le revers sont représentés la bataille de Reichenberg (1747) et le bombardement de Prague (1753).

Cette boîte porte la date de *1757* et la signature *Giese.*

161. Id. rectangulaire en cuivre jaune. Gravure représentant une vue de la Brille. — XVIIIe sc.

Mme J.-Th. de Raadt,

63, avenue Ducpétiaux, à Saint-Gilles.

162. Bonbonnière cylindrique en verre ornée d'une peinture représentant le Roi de cœur.

Boîte offerte par Marie-Thérèse à son filleul François-Joseph, baron de Loën d'Enschede [1].

Mlle la comtesse Marie F. van der Noot.

163. Tabatière de forme elliptique en bronze doré, ornée de ciselures dans le style Louis XVI.
164. Tabatière oblongue en or ciselé renfermée dans un écrin recouvert de chagrin. — Commencement du XIXe sc.
165. Boîte ronde en écaille. Sujet néo-classique peint sur soie. — Ier Empire.
166. Id. en bois de palissandre, à ornements dorés et incrustations de nacre. — Commencement du XIXe sc.
167. Id. en écaille garnie de bronze doré, de style Louis XVI.
168. Boîte à perles en carton. Sur le couvercle figurent des attributs représentés au moyen de petites perles et protégés par une glace recouvrant la face supérieure. — Commencement du XIXe sc.
169. Tabatière de forme elliptique écaille et or. Ornementation ciselée de style Louis XVI.
170. Cassette de toilette. Panneaux d'aventurine montés en argent. — Commencement du XIXe sc.

Mme Fr. Seghers,

49, rue de Naples, Ixelles.

171. Boîte à épingles (?) en nacre. Dans le couvercle sont incrustés deux médaillons géminés en vermeil sur lesquels sont représentés en gravure un buste d'homme et un buste de femme. Le tout est surmonté d'unne couronne royale et entouré d'attributs. — XVIIIe sc.
172. Boîte à dragée en écaille et vermeil. Décoration de style Louis XVI. L'intérieur est orné de peintures. — XVIIIe sc.
173. Boîte de toilette de forme ronde. La face supérieure est ornée d'un décor peint sous verre dans un encadrement de bronze doré. L'inté-

[1] Renseignement fourni par l'exposant.

rieur est doublé d'écaille, à l'exception du fond du couvercle occupé par un miroir. — XVIIIe sc.

M. Victor Tahon,

159, rue de la Loi, à Bruxelles.

174. Boîte bonbonnière en cuivre émaillé. Décor bleu à dessins blancs et panneaux blancs à fleurettes. — XVIIIe sc.

175. Coffret « bahut » en bois de chêne recouvert de cuir estampé, garni de charnières et de fermoirs en fer. Le style des armoiries et des inscriptions en caractères gothiques empreintes dans le cuir donne à l'ensemble de la décoration une apparence allemande et porte à attribuer cet objet au XVe sc.

Mme Errera,

14, rue Royale, à Bruxelles.

176. Tabatière en ivoire sculpté. Travail allemand du XVIIe sc.

177. Boîte à dragée en bois sculpté représentant une lutte d'amours. Travail probablement français du XVIIe sc.

178. Bonbonnière en bronze doré. Décor de style Louis XV, dit *rocaille*, en émail blanc et or.

179. Boîte à dragées en écaille incrustée d'argent. Sur le couvercle est représentée de cette façon une scène galante dans un encadrement de style Louis XV, dit *rococo*.

180. Tabatière en écaille et argent, aux armes impériales de Russie. — Fin du XVIIIe sc.

181. Boîte à tablettes en nacre gravée et dorée. Sujets allégoriques. — Fin du XVIIIe sc.

182. Boîte à pains à cacheter en écaille et bronze doré. Couvercle orné d'une peinture en camaïeu représentant un sujet néo-classique. — Ier empire.

183. Boîte à thé en porcelaine. Décor polychrome et or. — XVIIIe sc.

184. Boîte à biscuits en fer laqué. Décor chinois doré sur fond noir. Porte la marque *China* et la date *1825*.

M. et Mme PAUL ERRERA,

12, avenue de Marnix, à Bruxelles.

185. Coffret en bois revêtu de fer ajouré en meneaux gothiques. Serrure et annelets. Travail allemand du XVIe sc.

186. Cassette à panneaux de lapis-lazuli montés en bronze doré et émaillé. Sur les faces sont gravé et doré la couronne et l'écu d'un dauphin de France. — XVIe sc.

187. « Coffret de mariage hollandais ». Cassette en bois de chêne revêtu de cuir bouilli décoré au fer. Menottes et pieds en bronze. — XVIIe sc.

188. « Coffret de mariage hollandais ». Cassette en bois recouvert de cuir bouilli. Décor renaissance estampé et doré : scènes de chasse marine, etc. Entrée de serrure, charnières, menotte au dessus du couvercle et pieds en bronze doré. — XVIe sc.

189. Boîte à poids en bronze composée de six cuvettes. — Pays-Bas XVIIe sc.

190. Boîte ronde en buis sculpté. Travail flamand représentant une scène de réjouissance rurale dans le genre de D. Teniers. Intérieur doublé d'écaille. — XVIIe sc.

191. Cassette en bois sculpté de style Louis XIII. Travail français du XVIIe sc.

192. Cassette en cuivre dont le couvercle seul est ancien. Celui-ci représente Jason aidé des dieux conquérant la Toison d'or. Travail français du XVIIe sc.

193. Nécessaire de couture en cuivre argenté. Ornementation au repoussé, de style Louis XV.

194. Bonbonnière ronde en or. Décoration gravée et ciselée de style Louis XVI, en ors de nuances différentes.

195. Boîte à dragée en argent. Ornements Louis XVI estampés.

196. Boîte ronde en laque doublée d'écaille. Sur le couvercle est peint un sujet néo-classique avec l'inscription : *A l'amitié*. — Commencement du XIXe sc.

197. Boîte à épingles de forme oblongue en ivoire et porcelaine de Wedgwood. Sujets antiques. — XIXe sc.

198. Boîte ronde en bois laqué garnie de gravures coloriées et vernies sur papier, représentant un train du chemin de fer de Milan-Venise vers 1850 et une carte de la même ligne.

M. Adolphe May.

. Cassette à bétel en argent. Travail chinois du XVIIIe sc.

Mme A. Le Tellier,

26, rue de la Grande Triperie, Mons.

. Cassette à dragée. Email français, décor vert et or encadrant de petits panneaux peints. — XVIIIe sc.

. Bonbonnière en vermeil. Ornementation au repoussé garnie de corail gravé serti. — Commencement du XIXe sc.

. Boîte ronde en ivoire, doublée d'écaille. Médaillon peint en miniature — XVIIIe sc.

. Boîte à mouches en porcelaine de Mennecy-Villeroy (1735-1773).

. Bonbonnière ou boîte à parfum en émail anglais. Décor fleurettes genre Battersea. — XVIIIe sc.

. Bonbonnière en cristal taillé et gravé. Initiale : C. — XVIIIe sc.

. Boîtelette à parfum en argent. Sujets galants estampés. — XVIIIe sc.

. Boîte à soie en ivoire.

Id.

Tabatière : agate et nacre gravée montée en argent. Sujets emblématiques avec l'inscription : *Amor pretiosior auro.* — XVIIIe sc.

Boîte ronde en racine. Scène gravée avec l'inscription : *Le Lion de Florence.* — XVIIIe sc.

Boîte ronde en écaille. Le couvercle est garni d'une ornementation en perles d'acier protégée par une glace. — Commencement du XIXe sc.

Bonbonnière ronde en ébène et écaille. Sujet en nacre et or incrustés. — Commencement du XIXe sc.

Boîte à tabac hollandaise oblongue en cuivre jaune. Ornementation estampée représentant, d'une part, les portraits de l'empereur François I et de Marie-Thérèse avec les armes de l'empire ; de l'autre, les quatre parties du monde, des armoiries, etc. — XVIIIe sc.

Tabatière en argent. Ornementation gravée. — Fin du XVIIIe sc.

Tabatière (?) en noix de coco sculptée. Ornée des attributs de la musique.

16 Id. Ornementation néo-classique.

Boîte sphérique. Décorée de stries. Ces trois derniers objets auraient été exécutés au bagne de Toulon [1].

[1] Renseignement fourni par l'exposant.

218. Boîte ronde en racine doublée d'écaille garnie d'un médai
doré aux effigies de Napoléon et de Marie-Louise.— Ier empire

Mlle ANT. VANDERLINDEN,

14, rue Hydraulique, Bruxelles.

219. Tabatière en or décorée de ciselures et de guillochis angl
Boîte offerte, après Waterloo, à M. Lefebure, maître des post
Bruxelles, par l'empereur de Russie [1].
220. Boîtelette à parfum en argent. Sujet estampé représentan
Fuite en Égypte. — XVIIIe sc.
221. Id. id. en argent. Ornée d'un buste estampé. S
Louis XVI.
222. Bonbonnière en argent. Ornementation au repoussé représent
d'une part, des fiançailles ; de l'autre, des scènes champêtres
XVIIIe sc.
223. Boîte ronde en écaille garnie de panneaux en argent gravé re
sentant le buste de Catherine II et les armes de Russie
XVIIIe sc.
224. Boîte ronde en ivoire doublée d'écaille. Le couvercle est orné
portrait de femme peint en miniature. — Commencemen
XIXe sc.
225. Boîte ronde en bois d'olivier doublée d'écaille. Décor néo-cl
que. — Commencement du XIXe sc.

M. FRANÇOIS BOUCNEAU,

84, rue de la Victoire, Saint-Gilles.

226. Boîte à thé (?) en étain estampé. Ornementation néo-classiqu
Ier empire.

Mme A. BONMARIAGE,

46, rue du Fossé-aux-Loups, Bruxelles.

227. Boîte de toilette cylindrique en ivoire. Couvercle orné d'un por-
trait de femme peint en miniature dans un encadrement en b
doré de style Louis XVI.
228. Tabatière en argent niellé. Sur le couvercle, une reproducti
la Sainte-Famille de Raphaël. — XIXe sc.

[1] Renseignement fourni par l'exposant.

Mme Leo Errera,

rue Royale, Bruxelles.

Boîte à parfum en or, à double couvercle. Ornementation ciselée encadrant un panneau guilloché. — xixe sc.

Tabatière double en bronze doré. Ornementation ciselée de style Louis XVI.

M. Alph. Ayguesparse,

79, Marché aux Herbes, Bruxelles.

Tabatière en racine. Sur la face supérieure en buis sont représentées n bas-relief trois têtes de rieurs qui rappellent les types populaies bruxellois appelés autrefois *les trois marchands de peaux de ipins*. — Milieu du xviiie sc. ?

M. Charles Brunard,

15, rue de l'Ecuyer, Bruxelles.

Coffret à bijoux en bronze doré ciselé. Panneaux de nacre ornés de amées. — Commencement du xixe sc.

on de l'infante Isabelle Ferdinande de Bourbon (avant 1848) [1].

M. Oscar Landrien,

14, rue Bosquet, Saint-Gilles.

Boîte en forme de tête d'homme coiffée d'une couronne fermée. uivre émaillé. — xviiie sc. ?

Bonbonnière en cuivre émaillé, décoré de sujets genre Watteau. — iie sc.

Bonbonnière en argent de forme hexagonale. Ornementation grae. — Commencement du xixe sc.

Boîtelette à parfum en argent. Se portait en breloque. — xixe sc.

Boîte à tablettes en argent affectant la forme d'un carnet à plats nés de gravures Louis XV. Devait se porter suspendue. — iiie sc.

[1] Renseignement fourni par l'exposant.

M. H. Préherbu,

70, rue de Spa, St-Josse-ten-Noode.

238. Boîtelette à parfum en argent. Décoration au repoussé rep tant deux hommes chargés de raisins de la terre promi xviiie sc.
239. Boîte à tablettes en cuir glacé blanc et tapisseries. — Comr ment du xixe sc.
240. Boîte ronde en écaille et vermeil. Ornementation de style XVI : Amour aiguisant ses traits. — xviiie sc.
241. Boîte ronde en carton ornée d'une peinture sous verre. intérieure du couvercle est occupée par un miroir. — Vers

M. H. Van Havermaet,

32, rue des Commerçants, Bruxelles.

242, Bonbonnière en porcelaine de Meissen. Décor peint imi genre Louis XVI.
243. Boîte à tabac (?) hollandaise en cuivre jaune. Ornementation représentant notamment une vue d'Amsterdam et les armoi cette ville. — xviie sc.
244. Tabatière en argent niellé. Sur la face supérieure figu scène qui représenterait la présentation de Rebecca à Is xixe sc.

Mme la comtesse E. de Limburg-Stirum,

166, rue de la Loi, Bruxelles.

245. Boîte à poudre en ivoire à monture d'argent. Compar intérieurs. — xviiie sc.
246. Boîte à poudre en écaille. Décor de style Louis XV en i tions d'or et de nacre. Compartiments intérieurs dont l'un c encore du fard de l'époque et la houppe à farder. Miroir su intérieure du couvercle. — xviiie sc.
247. Boîte à poudre en écaille blonde à incrustations d'or et d Compartiments, miroir et houppe à farder à l'intérieur. — xviiie sc.
248. Boîte à mouches ou à épingles. Corne ornée d'incrustation d'argent. — xviiie sc.
249. Boussole de poche avec cadran solaire en ivoire. — xviie sc

Boîte ovale en ivoire et argent. Décor au pointillé. — Fin du :VII sc.

Bonbonnière en or. Ornementation ciselée de style Louis XVI en rs de différentes nuances. — XVIII[e] sc.

Bonbonnière ronde en écaille blonde à incrustations d'or. — VIII[e] sc.

Bonbonnière ronde en corne incrustée d'or et d'argent. Le couercle est orné d'un portrait en miniature de Maximilien le Grand e Bavière. — XVII[e] sc.

Bonbonnière ronde en écaille blonde ornée d'incrustations d'or et argent. Sur le couvercle se voit un portrait peint en miniature ı comte de Thiennes. — Fin du XVIII sc.

Bonbonnière ronde en écaille blonde. Le couvercle est garni de la présentation en cheveux d'une tombe ombragée par un saule. — ɔmmencement du XIX[e] sc.

Bonbonnière ronde en écaille blonde à incrustations d'or et d'arnt et ornée d'une miniature. — Commencement du XIX[e] sc.

Bonbonnière ronde en écaille blonde ornée d'une miniature encaée d'or. — Fin du XVIII[e] sc.

Boîte à dragées en bronze émaillé français. Décor de style ouis XV. — XVIII[e] sc.

oîte à dragées en bronze émaillé. La décoration représente des ıx d'enfants. — Commencement du XVIII[e] sc.

Deux boîtes à dragées posées sur un plateau, le tout en argent. nementation de style Louis XVI. — XVIII[e] sc.

M. Henry Le Bon,

Avocat, à Nivelles.

oîte ovale en ivoire sculpté aux armes (deux écus ovales sous e couronne à trois fleurons alternant avec des perles et suppor- par deux lévriers, — Écu dextre : d'azur à un chevron accomgné en chef de deux étoiles à cinq raies et en pointe d'un croist montant, le tout d'or ; — Écu senestre : de gueules à un eau hissé sur une tour d'or et tenant de la patte une couronne mée du même).

oîte elliptique, peut-être une bonbonnière, en ivoire sculpté. cessoires en or.

tte boîte et la précédente auraient appartenu à des chanoises de Nivelles [1].

eignement fourni par l'exposant.

M. Louis Paris,

39, rue d'Arlon, Bruxelles.

263. Boîte à échecs en bronze doré revêtue d'écaille. Ornement de style Louis XV. Contient les pièces du jeu. — xviiie sc.
264. Boîte de poche affectant la forme d'un cœur. Ecorce de l revêtue de carton verni. Sur le couvercle est peint un amour dant un cœur enflammé, allusion qui s'attache à la boîte elle-m comme l'explique la légende : *Je vous l'offre.* — Fin du xviii
265. Boussole de poche avec cadran solaire. Buis. — xviiie sc.
266. Tabatière en argent gravé. Ornementation de style Louis — xviiie sc.
267. Tabatière en argent. Ornementation gravée et guillochée. T allemand. — xixe sc.
268. Tabatière en argent ciselé et gravé. — Commencement du xi

M. Émile L'Hoest,

14, rue de Suisse, Saint-Gilles.

269. Tabatière de forme arquée en buis sculpté, portant des att maçonniques. — Fin du xviiie sc.
270. Bonbonnière en porcelaine de Paris. Décor de style Louis X
271. Boîte sur pieds en porcelaine dure de Loosdrecht (marque M — Moll en Lied). Décor en camaïeu bleu et or. Guirlandes daillons de style Louis XV. — De 1772 à la fin du siècle.
272. Boîte à épices avec compartiments intérieurs en faïence de F Fond bleu Raymond pâle avec décor chinois en jaune. — 1720.
273. Boîte à thé en faïence de Delft noire (Pynacker). Décor de et arabesques en blanc, jaune, bleu, vert et rouge. — Vers 1
274. Boîte à savon (jabonera) en porcelaine de Buen-Retiro (M Inscription : *D^a Maria Sousa.* — Vers 1800.
275. Boîte à dragées de baptême ayant la forme d'un bercea lequel repose un nouveau-né. Faïence de Tervueren à décor bleu et manganèse. Sous la boîte se voit la marque :

c c
c

en noir et à l'intérieur se trouve cette autre en jaune :

c c
c

— Vers 1760.

M. JEAN POILS,

59, rue de la Source, Saint-Gilles.

Boîte à tabac en cuivre. Sur le couvercle se voit une représentation du Sacrifice d'Abraham.

Id. en cuivre. Décoration peinte comprenant une vue de ville au bord d'un fleuve.

Tabatière en écaille sculptée. Monture en argent. — XIXᵉ sc.

Boîte ronde en bois noir. La face supérieure du couvercle est occupée par une peinture représentant « L'offre galante » d'après Jan Steen. — XVIIIᵉ sc.

Boîte ronde en carton. Monture en cuivre. Le couvercle est orné d'une peinture sous verre représentant une dame dont le costume paraît être de la Restauration.

Tabatière en argent ornée d'attributs guerriers. – XVIIIᵉ sc.

COLLECTIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES.

Petite boîte en bronze de forme ronde, *capsula,* trouvée dans l'un les tumulus de Grimde lez-Tirlemont fouillés par la Société d'Ar-héologie de Bruxelles en 1892. Elle contient encore quelques norceaux d'une subtance terreuse de couleur rougeâtre qui semble tre la *fucus* (φυκος), c'est-à-dire le *rouge* ou l'espèce de fard réquemment employé par les femmes grecques et romaines. — Fin u Iᵉʳ ou commencement du IIᵉ sc. [1]

Mᵐᵉ PASTUR-DE BROUCKÈRE,

43, rue des Deux Églises, Saint-Josse-ten-Noode.

Boîte à tabac hollandaise ovale en cuivre jaune. Ornementation ravée représentant, d'une part, Junon avec le paon et, de l'autre, énus accompagnée de l'Amour foulant une torche éteinte. — VIIᵉ sc.

[1] *Exploration des Tumulus de Tirlemont,* par le baron ALFRED DE LOË *le la Société d'Archéologie de Bruxelles,* tome 9, pp. 432, 451).

295. Boîte à tabac hollandaise ovale en cuivre jaune. Décorat gravée. Sur le couvercle se voit un jouvenceau adressant à belle ces mots inscrits sous la scène :

Segt ja of neen.

Sur le revers figurent les mêmes personnages. Pour toute répo à la demande qui vient de lui être adressée, la belle tourne le à son interlocuteur :

Gaat soetjes hene.

XVIIIe sc.

296. Id. id. octogonale en cuivre jaune. Plats o de découpures et de scènes gravées : Abraham chassant Ismaël La naissance d'Isaac annoncée à Abraham. — Cham se moqu de Noë ivre. L'inscription suivante n'a aucun rapport appa avec les sujets représentés :

Zegt niemand u geheim of u geheim gedachte
Dat hede is u vriend zal morgen u verachten.

XVIIIe sc.

297. Id. id. octogonale en cuivre jaune et ro Sur le couvercle est représenté en gravure un paysan condu une charrue. — XVIIIe sc.

298. Id. id oblongue en cuivre jaune et ro Sujets religieux gravés. — XVIIIe sc.

299. Id. id. oblongue en cuivre jaune et ro Décoration au repoussé représentant Guillaume d'Orange, c de Buren. — XVIIIe sc.

M. JULIEN VAN DER LINDEN,

10, rue Crespel, Bruxelles.
(Supplément.)

300. Boîte à tabac hollandaise de forme rectangulaire en cuivre Sur le couvercle sont représentées quatre scènes champêtres a pagnées de légendes.

— Un semeur :

Ik eg het land en saay met de hana

— Un laboureur :

Ik bou myn lant met groot verstand

— Un berger endormi :

De schapies op de heide soet
Siet wat de luye scheper doet.

— Des vaches dans un pré :

Het land te bouwe is myn vrugt.
Daar in soo is myn hart verheugd.
Te leven by het rundervee
Gelyk als vader Jacob dee.

Au revers est représentée la rentrée des récoltes.

Al wat den boer haelt uuyt syn velde,
Dat is voor schattinge en ongelde.
Als het de Heer niet kwam versoeten,
Sou den boer het velt uyt moeten.

…1. Id. octogonale, en cuivre jaune. Ornementation gravée. Sur le couvercle se voit un paysan en armes auprès de la Liberté assise.

Den landman waackt so als in stee
Voor vaderland en vrijheid mee.

Le fond du revers est occupé par un ensemble d'armes où paraissent les armoiries d'Utrecht.

Pro Patria et Libertate
Voor Vreeden en Vreyheyd — Utrecht.

Sur les bords se lit l'inscription suivante :

Lieve Vrijheid, levenslust, door uwe val sterf ik gerust.
Maar eer gij valt sal 't er spanne, Daer sijn in 't land nog dappre [mannen.
Het is edeler vol moet te sterven, Dan lof en de gunste te verwerven.
Van vrijheidbeule dit volbragt, Maakt ons geroemt bij 't nageslacht.

— Fin du XVIIe sc. ou commencement du XVIIIe sc.

L. Paris.





LE

TRÉSOR DE CONQUES



N des grands événements, si je puis ai m'exprimer, de l'exposition rétrospective Paris a été la présence du trésor de Conqu Le sanctuaire de la Rouergue, sis au pied Pyrénées, fut longtemps perdu de vue. En 18 Prosper Mérimée en signale l'existence grâce à son intervention, cette remarquable église abbat fut consolidée. Alfred Darcel, en 1861, en fit connaître trésor dans une étude descriptive qui a paru dans les *Ann archéologiques* de Didron ; et, comme le chanoine Bouillet le observer très justement, « les recherches de MM. de Lasteyrie[1], I Verneille [2], Ch. de Linas [3], J. Labarte [4], d'Émile Molinier [5], I Rupin [6], en faisant la lumière sur bien des points restés obsc

[1] *Observations critiques sur le trésor de Conques et sur la description qu'en a née M. Darcel.* Extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de Fr tome XXVIII, p. 122.

[2] *Les émaux français et les émaux étrangers. Mémoire en réponse à M. de L rie,* dans le *Bulletin monumental,* tome XXX, p. 126.

[3] *Le reliquaire de Pépin d'Aquitaine au trésor de Conques en Rouergue. G archéologique,* 1887.

[4] *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la renaissance.*

[5] *L'émaillerie.* Cf. *Magasin pittoresque,* 1887.

[6] L'œuvre de Limoges.

ont pu, en bien des cas, que confirmer les conclusions de Dar-
el, dont la sagacité a été rarement trouvée en défaut ».

De son côté, M. le chanoine Bouillet, dans son grand ouvrage ur sainte Foy, a écrit un chapitre important sur le célèbre trésor [1]. 'est à la statue de l'aimable sainte qu'il a consacré de préférence es efforts. Grâce à son obligeance extrême, nous sommes à même e signaler au lecteur les pièces capitales de cet ensemble impo- ant.

Reliquaire de Pépin d'Aquitaine.

Ce coffret en bois, de forme rectangulaire avec couvercle à quatre mpants, a reçu des revêtements précieux de plaques d'or qui à ur tour ont été rehaussées de gemmes, de filigranes et même émaux translucides. Les deux reproductions qui accompagnent travail nous permettent d'être sobre de commentaires. Au point vue technique, il y a lieu de noter le procédé du repoussé pour ndre les figures, les bâtes des gemmes dites *au rabattu*, le fili- ane obtenu par la torsion de deux fils, l'emploi d'arcatures pour décoration des châtons ou des tranches de parties saillantes oir planches II et III), le revers à gauche du spectateur et enfin ux plaques d'émail translucide champlevé sur or, disposées dans enfoncements sous les bras de la croix. Au témoignage de Molinier les émaux dont il s'agit « constituent un fait inexpli- ble ; jusqu'ici on ne leur connaît point d'analogues, du moins ur cette période ; et, même à une époque plus tardive, un pareil tème de décoration constitue une exception très rarement ren- trée [2] ».

es plaques ont été placées sur ce reliquaire au même titre que pierres et les camées. Elles sont de formes irrégulières et n'occu-

1. A. Bouillet et L. Servières : *Sainte Foy vierge et martyre*. Rodez, E. Car- e, éditeur. MD.CCCC. C'est dans cet ouvrage que nous avons puisé la tance de cet article. Il faudra toujours que le lecteur y retourne s'il désire ofondir l'un ou l'autre point délicat. D'ailleurs, ces quelques pages ont, t tout, un but de vulgarisation. Une étude spéciale eut pris des propor- très considérables et eut exigé un long commerce avec les objets. Cette ntion ne se justifierait guère après les contributions si importantes de confrères français.

2. E. Molinier. *L'émaillerie*, p. 71.

pent qu'une partie du champ sur lequel elles sont appliquée
D'autre part elles ne rappellent dans leur dessin aucune des form
employées pour les autres éléments. Ne pourrait-on pas y voir d
productions byzantines ? L'âge de cette châsse a été déterminé p
Ch. de Linas, qui l'attribue non à Pépin le Bref, mais à Pépin, fi
de Louis le Débonnaire, qui régnait en Aquitaine au XI[e] siècle (81
838) [1].

Parmi les affinités que cette œuvre présente avec les pr
ductions de l'art de l'époque mérovingienne, il me semb
qu'on peut en citer quelques-unes, telles que l'emploi
rabattu pour les bâtes et les arcatures décorant des tranches
le bandeau gemmé qui entoure la représentation en bas-reli
du soleil et de la lune. Il est manifeste que dans ce derni
point il y a une réminiscence de la fibule mérovingienne consista
en une gemme centrale entourée de pierres plus petites, le to
étant relié par des filigranes. De-ci de-là il y a eu des remaniemen
des interpolations. Des lacunes ont été comblées par des emprun
faits à d'autres reliquaires tels que la lanterne de saint Vincent.

Statue de sainte Foy.

Cette image était désignée jadis sous le nom de Majesté
sainte Foy, *Majestas sanctae Fidis*. « C'est d'ailleurs, dit le c
noine Bouillet, le nom réservé aux statues ou aux bustes qui co
naient quelque relique insigne du saint représenté. Ainsi, d'aprè
livre des miracles, dans un synode convoqué par Arnaud, évê
de Rodez, on avait apporté et déposé sous des tentes « les maje
de saint Marius, confesseur, et de saint Amans, confesseur pon
la châsse d'or de saint Saturnin, martyr, la statue d'or de la sa
mère de Dieu, une croix d'or renfermant un fragment de la v
croix et enfin la *Majesté d'or de sainte Foy* ». L'on voit qu
statue d'or de la sainte Vierge ne portait pas le nom de *Maj*
probablement parce qu'elle ne contenait que des reliques de
vêtements, et non une portion de son corps [2]. »

Nous inclinons à croire que ce nom de *Majesté* a une autre

[1] *Le reliquaire de Pépin d'Aquitaine au trésor de l'abbaye de Conques.*
[2] Voir p. 168, *ouv. cit.*

ine ; n'aurait-il pas été déterminé non par la présence d'une elique plus ou moins précieuse provenant du corps, mais ar l'attitude même de la figure. Le terme de *Majestas* st donné à la représentation du Christ assis sur un trône u sur l'arc-en-ciel [1]. Ordinairement cette figure est disposée dans *mandorla,* laquelle est cantonnée des symboles des évangélistes. ar analogie on appelle sceaux de majesté ceux qui offrent l'effigie un roi ou d'un prince assis sur son trône, portant la couronne et nant en main un sceptre. Si la statue n'avait pas été privée des ains originales, on se rendrait plus facilement compte de la va- ur du terme. En admettant que sainte Foy était représentée nant un sceptre en main, l'assimilation est complète, étant donné u'elle a déjà le front ceint d'une couronne.

Ce genre de figure ne constituait pas une exception. C'est ce qui sulte du témoignage d'un écrivain du XI[e] siècle. Nous croyons tile de le citer parce qu'il semble corroborer notre sentiment ant à la signification du mot Majestas. « Il était d'usage, dans Église universelle, dit Bernard d'Angers, de réserver la pierre, bois, le métal pour représenter Notre-Seigneur sur la croix, et n'employer la sculpture ou le métal fondu que pour le divin ucifié. Les saints, me semblait-il jusqu'ici, ne doivent recevoir que s honneurs de l'écriture ou de la peinture, soit en noir, soit en uleurs ; il me paraissait absurde et impie de leur élever des sta- es. Mais d'après une antique coutume, spécialement en vigueur ns toute la région de l'Auvergne, du Rouergue et du pays tou- usain et dans les autres pays voisins, chaque église possède une atue de son patron, en or, en argent ou en tout autre métal, selon ressources, et y renferme soit le chef, soit quelque autre relique signe du saint [1]. »

L'historien et son compagnon de pèlerinage étant de l'Anjou, où tte coutume était inconnue, furent choqués de cette pratique. Elle nous semblait empreinte de superstition, comme un reste de lte païen… Mais le peuple de cette contrée y est si attaché que, ssant à Aurillac, si j'avais exprimé ouvertement mon blâme ntre la statue de saint Géraud, j'aurais été maltraité comme un minel… Lorsque nous fûmes arrivés à Conques, devant la véné-

Liv. I. C. XIII. Voir *ouvrage cité,* p. 168.

rable statue de sainte Foy, je jetai à la dérobée à mon compagnon un coup d'œil significatif appuyé d'un sourire railleur qui exprimait mon blâme... J'ai poussé ma témérité jusqu'à donner à cette statue le nom de Vénus et de Diane. J'exprime ici mon plus vif regret de ce propos insensé et de ces conceptions étroites... Cette sainte statue n'est pas une idole immonde qui reçoit un culte d'oracle et de sacrifice: c'est un pieux mémorial devant lequel le cœur implore la sainte avec plus de ferveur ; ou mieux encore c'est une châsse qui renferme le chef tout entier de la sainte martyre ; seulement l'orfèvre lui a donné une forme humaine. »

La statue de sainte Foy est en bois largement sculpté. L'âme est recouverte de feuilles d'or. Ce travail a été réussi, au point que même à une faible distance on a l'impression d'une figure entièrement en or. Les yeux sont en émail blanc et bleu. Le regard a une fixité et une intensité qui exerçaient sur les pèlerins de Conques une véritable fascination. Cette statue a été comparée aux divinités égyptiennes par M. Emile Molinier. L'assimilation n'est pas si dépourvue de vraisemblance qu'on pourrait le croire. Une fois entrevue, l'image de sainte Foy ne s'efface jamais de la mémoire ; elle est empreinte je ne sais de quelle grandeur farouche. Cette impression cependant est loin d'être en harmonie avec la réalité historique. On se représente difficilement, en effet, sous ces traits de femme sévère, la jeune martyre de 12 ans dont la grâce et la vertu avaient ravi toute la cité d'Agen. D'ailleurs il semble que sainte Foy n'ait jamais renoncé au privilège de son âge, car, si elle se montre parfois sévère, la bienheureuse Foy manifeste sa jeunesse par les faveurs d'une grâce toute juvénile connues sous le nom de badinages de sainte Foy. Il est intéressant de comparer les autres figures de cette vierge conservées dans le trésor de Conques. L'une appartient à une magnifique croix processionnelle du début du XVIe siècle. Ici l'artiste s'est dégagé de l'obsession, si je puis ainsi dire, que devait exercer sur lui la *Majesté* de sainte Foy. Et c'est à cette liberté d'allure que nous devons un gracieux chef-d'œuvre, l'une des plus belles figurines appartenant à l'art religieux : cette image peut supporter la comparaison avec les productions émanant de Memling ou de son atelier.

A quelle date remonte la Majesté de sainte Foy ? Darcel la

ılaçait à l'époque où le corps de sainte Foy fut transporté d'Agen à Conques, c'est-à-dire à la fin du IXe siècle. F. de Lasteyrie en ıttribuait la confection à Bégon III qui gouvernait l'abbaye de Conques dans les dernières années du XIe siècle et les premières du XIIe siècle. Il est certain que la première date est prématurée; l'on 'en rend très bien compte en comparant, par exemple, les procédés techniques employés dans le reliquaire de Pépin d'Aquitaine et ceux mis en œuvre sur la statue. La formation des filigranes obtenus au moyen de fils tordus, les bâtes à griffe du reliquaire, ıdices d'un art venant à la suite des productions de l'art barbare, e se retrouvent déjà plus sur la statue. Le filigrane consiste en ne mince lamelle dentelée et non en fils tordus. Le style e la figure ne peut faire songer au XIIe siècle. MM. Molinier t Rupin estiment que la statue fut exécutée sous le gouvernement de l'abbé Etienne, évêque de Clermont, dans la seconde moitié du Xe siècle : 942-984. Un fait est acquis c'est que statue existait au début du XIe siècle, car Bernard d'Angers, qui crivait vers 1013 les premiers récits de son livre des miracles de ainte Foy, y parle en plusieurs endroits de la vénération dont les èlerins entouraient cette statue. D'ailleurs la chronique de ıbbaye de Conques et, après elle, la *Gallia Christiana* affirment ıe c'est l'abbé Étienne qui aurait fait exécuter la statue d'or pour renfermer le chef de sainte Foy.

Cette statue constituant un spécimen unique, il ne peut être estion de faire des rapprochements avec l'un ou l'autre monument. Cependant il n'est pas hors de propos de noter que le genre coiffure se remarque dans un certain nombre de monuments zantins, et sa fabrication, comme le fait observer M. Molinier, n'a s été exempte d'influence byzantine…

Il n'entre point dans cette étude de faire une analyse circonnciée de cette statue ; néanmoins il est utile de la voir sous ses férents aspects. Que cet antique mémorial ait subi des détériorans au cours des siècles, c'est un fait évident. Les mains ont été evées au XVIe siècle, lors des troubles de religion; celles qui leur été substituées depuis cette époque sont trop grêles. A la place boules de cristal de roche qui surmontent les montants du ne se trouvaient jadis des colombes d'or qui avaient été donées par Bernard II, abbé de Beaulieu et plus tard évêque de

Calais, qui répondait, ainsi que nous l'apprend l'écolâtre d'Angers à une invitation qui lui était adressée par la sainte elle-même. L *scabellum* est une adjonction moderne, due à un orfèvre de Paris M. Poussielgue. Ce scabellum détonne étrangement tant il es dépourvu de caractère. N'eut-il pas été préférable de le mettr en harmonie avec le trône en reprenant les motifs adoptés pou l'ornementation de ce dernier ?

Le trône est d'une forme intéressante, et ses ajours en manièr de croix méritent d'être notés, car on les trouve précisément dan l'évangéliaire de Morienval en ivoire et en corne du Xe siècl appartenant à l'église de Notre-Dame de Noyon [1].

Plusieurs plaques de revêtement en or proviennent d'un rel quaire très ancien qui remonte peut-être au VIIIe ou IXe siècle ; l figures sont d'un sentiment encore tout barbare. Est-ce une piè de remploi ou une adjonction plus ou moins postérieure à statue ?

La statue de sainte Foy à elle seule nécessiterait tout une disse tation archéologique. Nous ne parlerons pas des camées et d intailles antiques dessinées par Darcel. Au point de vue médiéval n'y a à relever qu'un béril représentant le crucifiement, œuv dépourvue de sentiment artistique qui doit appartenir au VIIIe IXe siècle. On ne peut songer à faire l'analyse de toutes les piè se répartissant sur plusieurs siècles ; il y en a de deux genres : d débris provenant des reliquaires de Conques, et d'autres qui ont fixés par les pèlerins. En sorte que la statue devient en quelq manière la gardienne des hommages de la piété des générati qui se sont succédées. Nous croyons devoir cependant atti l'attention du lecteur sur la pl. VI, fig. 2, et la pl. VII ; on y r contre des fragments provenant d'une châsse d'un style t barbare du VIIIe ou du IXe siècle. — Avec des guides com MM. Darcel et Bouillet, il est facile de se rendre compte l'appoint des diverses époques.

[1] Catalogue illustré officiel, p. 24.

Autel portatif.

L'objet reproduit par la planche VIII est un des monuments les us en vue du fameux trésor de Conques. Il est considéré par les ıs comme un autel portatif, par les autres comme une plaque évangéliaire. A vrai dire, le fragment d'albâtre qui occupe le ilieu fait plutôt admettre la première hypothèse qui est partagée itre autres par M. Molinier.

Seulement M. le chanoine Bouillet a soulevé à ce sujet une jection qu'il est impossible de passer sous silence. Il fait observer, effet, que « la forte saillie des cabochons », qui décorent les ndes d'encadrement, « eut rendu difficile et même dangereuse la lébration des saints mystères ». Le même auteur ajoute en note e les autels portatifs du Musée de Cluny, de la cathédrale Namur et celui de l'abbaye de Stavelot, conservé actuellement x Musées royaux du Cinquantenaire, ont une décoration sans llie. La plaque d'albâtre aurait été précédée soit par une plaque métal, soit par un bas-relief en ivoire.

L'encadrement de cette œuvre d'art est décoré de médaillons aillés qui sont pourvus d'un fond et de cloisons en cuivre. L'ar-te se rattache évidemment à la tradition byzantine.

Les inscriptions en latin prouvent à l'évidence que ce travail est rigine occidentale, et le regretté M. Darcel n'a pas hésité à les ısidérer comme des productions émanant de quelque atelier ousin. « Ce qu'il y a de curieux à observer dans ces émaux, dit Darcel, c'est le procédé par lequel on les a exécutés. L'émail-r a commencé par tracer sur une plaque de cuivre son sujet, un te de saint, par exemple ; puis il a découpé complètement à l'intérieur de cette plaque en suivant le contour de son sin.

l a ainsi obtenu la silhouette du personnage à représenter, et, ippliquant au moyen de la soudure cette première plaque à la onde, il s'est trouvé en présence d'une caisse métallique sur le l de laquelle il n'a plus eu qu'à fixer les cloisons déterminant traits du visage, les plis des vêtements, etc. Ces émaux ne sont purement cloisonnés, mais ce ne sont pas encore des champlevés. procédé de fabrication est toujours facile à reconnaître sur la che des émaux : en regardant attentivement on aperçoit tou-s la soudure des deux plaques superposées. »

La réunion des émaux, des gemmes entourées de filigranes et le estampages donnent un très bel aspect à cette plaque. Apparen ment ceux qui reproduisent des trèfles, des fleurs de lis appartie nent au XIII[e] siècle et proviennent d'un autre reliquaire.

Autel portatif de l'abbé Bégon.

La planche III reproduit une des faces de l'autel portatif consi tant en une tranche de porphyre rouge pourvue d'une monture (argent. Les figures représentées ont été niellées avec beaucou d'art ; elles ont du style et de l'aisance. Il y a lieu de remarqu qu'elles se détachent sur un fond pointillé et doré. Cet particularité mérite d'être relevée. D'habitude le nielle s'e lève sur un fond d'argent uni. Au point de vue archéologiqu cette pièce a une importance capitale tant pour l'exécution q l'inscription qui en fixe exactement la date.

ANNO AB INCARNATIONE DOMINI MILLESIMO : SEXTO K·L IVLII DOMNVS PONCIVS BARBASTRENS hOC ALTARE BEGONIS ABBATIS DEDICAVIT ET I ✠ XPI ET SEPVLCRO EIVS MVLTASQVE ALIAS SAN TAS RELIQVIAS hIC REPOSVIT.

L'an 1100 de l'Incarnation, le sixième jour des Calendes de ju let, le seigneur Pontius, évêque de Barbastre et moine de sai Foy, vierge, — a consacré cet autel à l'abbé Bégon et y a placé c fragments de la vraie croix du Christ et de son sépulcre ainsi c beaucoup d'autres reliques.

Reliquaire de Pascal II.

Ce reliquaire est, comme beaucoup des monuments de Conqu une pièce remaniée (voir pl. IX). La partie la mieux conser est une plaque représentant le crucifiement. L'emploi du scal lum pour les figures de Marie et de saint Jean mérite d'être rele et décèle un emprunt non déguisé à des productions byzanti

Il y a lieu de citer l'inscription : ME FIERI IVSSIT BEGO C MENS CVI DOMINVS SIT. Cette inscription doit être incomplète

vide a été rempli par une plaque portant les mots: SIT RELI-
IAS DE, et qui est empruntée à un autre reliquaire.
La base et les chanfreins portent l'inscription : ANNO AB INCA/
ATIONE DOMINI MIL/LESIMO: C: DOMI/NVS PASCALIS. II. PAPA/
ROMA HAS MI SIT RELIQVIAS DE / E ✠ XPI ET SE/PVLCRO
VS ATQ[VE] / PLVRIMORVM SANCTORVM [1].
Pascal II, ancien moine de Cluny, monta sur le siège de saint
erre en 1099 et mourut en 1118. Quant à Bégon, qui avait fait
re le reliquaire, il monta sur le siège abbatial de Conques en
87, et précéda de dix ans, dans la tombe, le pape Clunisien
ec qui il était en relation. Le chanoine Bouillet penche à admet-
que le crucifiement provient d'un évangéliaire. Il reconnaît
endant l'identité des caractères de la première et de la troisième
cription : la deuxième SIT RELIQVIAS est une interpolation
e au moyen d'une plaque se rapportant à un autre reliquaire. A
re sentiment il faut s'en tenir à l'hypothèse du reliquaire. C'est
eule qui justifie les inscriptions I et II.

Reliquaire de Bégon.

onnu également sans le nom de lanterne ou de « falot de
t Vincent ». (Voir planche X.) Ce titre pittoresque assez bien
fié s'applique à un reliquaire en bois avec revêtement de pla-
d'argent en partie dorées. Le dôme est couvert de tuiles dont
angées sont alternativement d'argent clair et d'argent doré ;
t surmonté d'une bague filigranée et gemmée dans laquelle on
it inséré soit l'attache d'un anneau, soit la tige d'une croix.
le toit on lit l'inscription suivante :

ABBASSANCTORVMBEGOPARTEHLE
ORVMDANIEL'STRIHICHAB

bbé Bégon a renfermé ici les restes de saint Daniel. Quand
rois dernières syllabes TRI HIC/HAB, M. le chanoine Bouillet
mande s'il ne s'agit pas des trois enfants d'Habacuc men-

[1] an 1100 de l'incarnation du Seigneur, le seigneur pape Pascal II a envoyé de
ces reliques de la croix du Christ de son tombeau et de plusieurs saints.

tionnés dans une liste conservée à Conques. Sous les verres sépar par des colonnettes se présentent six bustes d'hommes imberbe nimbés et bénissant, qui s'enlèvent sur un fond décoré de trémi

La base rectangulaire de l'édicule était décorée de revêtemen en métal. Celui que l'on voit à la base nous montre Samson décl rant la gueule du lion. Le groupe se détache en relief très préc très accentué sur un fond maté, et rien n'est plus caractéristiq que le profil sémite du personnage dont les longs cheveux ond lés, séparés en deux nattes, sont soulevés par le vent; « il est, Darcel, long et maigre et appartient, par le caractère, à l'école sculpture à qui l'on doit le bas-relief du tympan de la cathédr d'Autun [1] ».

Suivons maintenant, pour nous rendre compte de l'économie ce petit monument, les renseignements de M. le chanoine Boui qui a pu l'examiner et l'étudier dans tous ses détails. « Les t autres faces étaient ornées de représentations analogues. U d'elles a complètement disparu; elle a été remplacée par plaque de métal couverte de losanges et de fleurettes, de mê provenance que les bandes verticales du reliquaire de Pascal Les deux autres ont été enlevées en partie pour être appliqu sur les faces latérales du reliquaire de Pépin (voir planches II et I et il est facile de les reconstituer en entier par simple rappro ment. Sur l'une on voit le Christ assis, les pieds nus posés cha sur un animal à longue queue, peut-être l'aspic et le basilic livres saints et de l'iconographie médiévale; d'une main il t un livre, de l'autre il porte le globe du monde; sur la nière plaque, saint Jean-Baptiste, également assis, tient entre mains l'agneau symbolique qu'il montre au monde, la tête ce du nimbe crucifère, la croix soutenue par les pattes » [2].

Les bustes nimbés de l'édicule et les figures qui ont été transfé sur la châsse de Pépin d'Aquitaine (voir planche II, face laté sont apparemment de même facture et sont bien contempo de l'exécution du reliquaire. Par contre le bas-relief représe Samson décèle une facture plus serrée, plus délicate et paraît

[1] DARCEL. *Notice des émaux et de l'orfèvrerie du musée du Louvre,* p. 39

[2] C'est sans doute à ce sujet que se rapporte l'inscription incomplète lit sur un côté de la pièce : ET AGNVS.

une époque plus récente [1]. Selon toute vraisemblance il aura pris place du bas-relief qui aura été enlevé ou détruit d'une façon quelconque. On ne peut, en tout cas, pas y voir une adaptation à petit bonheur comme on en rencontre maints exemples dans le trésor de Conques. En effet, l'orfèvre restaurateur a très bien pris les mesures, et le bord plat de la moulure n'empiète guère sur l'inscription.

Les revêtements en mauvais état de la plinthe ne donnent que des inscriptions incomplètes :

SICNOSTERDAVIDS ////// TANASVPERA[VIT]
AVCTOREMMORTI ////

Sic noster David Satana superavit auctorem mortis.

Samson et David, comme le dit très bien M. le chanoine Bouillet, sont, sur le monument qui nous occupe, la figure du Christ vainqueur annoncé et glorifié dans sa puissance.

L'âge de ce curieux monument unique en son genre nous est donné par le nom de Bégon qui figure dans l'inscription transcrite ci-dessus; et ce Bégon n'est pas, comme le pensait M. de Lasteyrie, Bégon I qui vivait à la fin du IXe siècle, mais Bégon III contemporain de Pascal II. Il n'est pas inutile de remarquer que l'épigraphie du reliquaire qui porte le nom de ce pape (voir planche IX) coïncide avec celle de la lanterne de saint Vincent.

Tableaux reliquaires.

Apparemment les reliquaires (voir planches XI et XII) ne sont pas des œuvres originales. Il serait difficile de se montrer plus éclectique que celui qui a assemblé les fragments si disparates dont sont constitués ces deux tableaux. M. le chanoine Bouillet tenant compte d'une inscription du XVIe siècle estime qu'il faut rapporter à cette époque la formation de ces deux objets. « La plupart des

1. Voici à cet égard une note [1] de la p. 219 de l'ouvrage de M. Bouillet : « M. Rupin (l'auteur de *L'ouvrage de Limoges*) remarque que ces deux figures (du Christ et de saint Jean-Baptiste) ont un tout autre caractère que celle qui représente Samson, et que cette dernière, plus finement ciselée, paraît bien être plus récente.

pièces du trésor de Conques ont alors subi des remaniements et d
réfections plus ou moins complètes. »

Ces modifications seraient la conséquence des événements do
l'abbaye avait été le théâtre. On sait, en effet, qu'en 1561 les p
testants pillèrent l'abbaye de Conques. Le trésor échappa à le
recherches ; mais il serait « permis de croire que, cachées a
précipitation, peut-être sous terre, les pièces d'orfèvrerie se tr
vèrent bien endommagées quand elles revirent le jour. Peut-ê
même certains objets qui n'auraient pu être dissimulés à ter
avaient-ils été mis en pièces. C'est alors, sans doute, qu'on réso
de les rendre de nouveau dignes de figurer dans le trésor, et que
ouvriers d'un goût peu éclairé furent chargés de cette besog
qu'ils accomplirent surtout à coup de cisailles et de marteaux »

On peut retrouver des éléments depuis l'époque mérovingien
tels que les plaques rectangulaires avec des verroteries cloisonn
et la fibule qui constitue le centre du tableau (planche XII).
rencontre aussi sur le même tableau, à la partie inférieure,
bande ornée de cabochons sertis dans une bâte entourée d
creux. Ces éléments alternent avec des ornements en forme
croix ou d'étoiles. Il en résulte un motif décoratif du même st
que celui qui orne l'évangéliaire de Charles de Chauve.

A la partie supérieure apparaissent des fragments d'une fig
estampée qui doivent provenir d'une ancienne châsse et dont
voit des fragments sur la statue de sainte Foy (figure 2, p
che VI et planche VII).

Notons aussi, pour les deux reliquaires, les bandes ornée
gemmes et de filigranes obtenus par la torsion de deux fils,
on remarque l'emploi sur la châsse de Pépin d'Aquitaine.

Le quatrefeuilles qui s'épanouit au centre du tableau reliqu
(planche XI) est enrichi d'un filigrane en relief qui appart
au XIIIe siècle.

On pourrait encore pousser l'analyse plus avant, mais
dépasserait le cadre de cette étude.

Reliquaire A *dit* de Charlemagne.

« Une tradition recueillie par l'auteur de la chronique de Con-es veut que Charlemagne ait envoyé à vingt-trois ou vingt-quatre bayes, fondées par ses soins, autant de reliquaires affectant acun la forme d'une lettre de l'alphabet » [1].

De son côté le chroniqueur Mouskes qui vivait au XIII[e] siècle fait l'écho de cette tradition qu'il avait rencontrée dans les gran-s chroniques de Saint-Denis :

Or vous dirai-je tout premiers
Les noms de XXIII mostiers
Que li boins Carles fist de gré
Sor le nombre de l'a bé cé,
Quar il estoist Kampions Dieu
Si les fist faire en plaisant lieu,
Si comme la gieste de Paris
Le nous tiesmoigne à Saint-Denis [2].

En 1315 Bernard Gui renseignait la même tradition dans les urs des chroniques, et dans sa dernière rédaction, en 1327, il érait la liste des abbayes, laquelle mentionne vingt-quatre bayes au lieu de vingt-trois. A quatre abbayes près cette liste respond à celle de Philippe Mouskes.

Quant à l'origine carlovingienne du reliquaire, les objections ne t pas défaut.

supposer que la tradition eût quelque fondement, fait observer le chanoine Bouillet, il faudrait encore expliquer pourquoi la mière lettre de l'alphabet aurait été offerte à une abbaye dont notoriété était alors restreinte. D'autre part le style et la ure de cette pièce ne possèdent aucune analogie avec ceux e œuvre carlovingienne telle que la châsse de Pépin d'Aqui-e ; enfin ce vers :

ABBAS FORMAVIT BEGO
RELIQVIASVELO[CAVIT.]

[1] *ui monasterio Conchas, primo inter monasteria per ipsum* [Carolum] *fundata, litteram alphabeti A de auro et argento ibi relinquens et suis magnis privi-litans.*

[2] *hronique rimée de Philippe Mouskes,* publiée par le baron de Reiffenberg, . 3624.

placé sur le côté, nous fixe sur l'origine et l'époque de cette œu d'art. Elle a été faite sous le règne de Bégon III qui vivait à la du XIIe et au début du XIIIe siècle. Cette pièce d'orfèvrerie a forme d'un A majuscule ; elle est formée d'une âme de bois a un revêtement de plaques en argent doré qui, avec les gemm les filigranes et les estampages, font tous les frais de cette riche dé ration.

Groupe de la Vierge tenant l'Enfant Jésus.

Il est formé d'une âme de bois sur laquelle sont appliquées plaques d'argent en partie dorées. Primitivement Marie de tenir un sceptre en main. La tête de la Sainte Vierge est ce d'une couronne gemmée. Le siège est décoré d'estampages c sistant en courses de rinceaux ou en losanges inscrivant une f rette. Les yeux de la madone étaient munis autrefois de pier Apparemment ce groupe ne s'impose pas à notre admiration ses mérites plastiques ; mais il est intéressant de voir com ce monument rappelle ces madones réalistes dont le XIIe s nous a laissé des spécimens si remarquables. On ne s'est a enquis, que je sache, de la provenance de ce groupe : il ne rap guère les productions limousines. On pencherait plutôt à adm que le lieu d'origine doit être l'abbaye ou les environs.

Dans le sentiment de la tête, la manière de former l'œil pourrait peut-être découvrir des réminiscences de la statu majesté de sainte Foy. En tout cas le spécimen qui nous occup est très éloigné.

Croix processionnelle.

Cette œuvre d'art, au témoignage de M. le chanoine Bouillet d'une haute faveur auprès des habitants de Conques, et c'est droit, aucun objet de ce genre n'unissant, mieux que lui, l'aspe coratif à la beauté de l'exécution. Cette croix se compose d'un de bois et de revêtements d'argent. Les divers champs sont verts de lames décorées de feuillages rehaussés de gemmes bords du montant et de la traverse ont une bordure ajourée médaillons des extrémités et les angles formés aux points d section de la croix sont agrémentés respectivement de petits tons sphériques ou de glands.



Vue générale de Conques (Aveyron).



Reliquaire de Pépin d'Aquitaine (face). — (IXe siècle.)
Autel portatif de Bégon. — (XIIe siècle.)



Reliquaire de Pépin d'Aquitaine (revers). — (IXe siècle.)



Statue d'or de sainte Foy. — (Xe siècle.)
Avec des adjonctions de diverses époques.

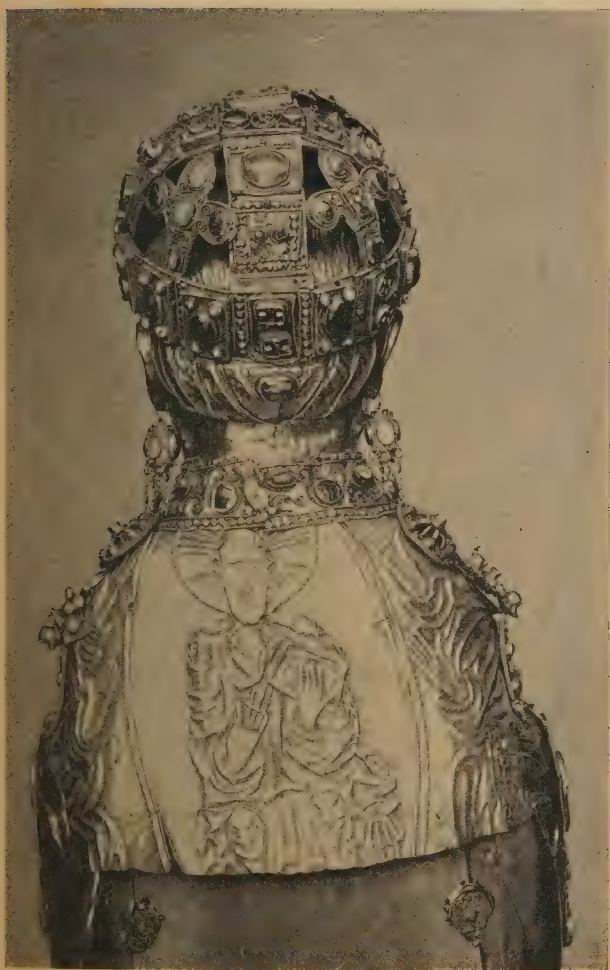


Statue de sainte Foy — Vue de profil.





Fig. 1. STATUE DE SAINTE FOY. — Buste vu du dos et de profil. Fig. 2.



Statue de sainte Foy. — Vue du dos sans le siège.



Autel portatif ou reliure d'évangéliaire. — (XIIe siècle.)



Reliquaire de Pascal II. — (XII[e] siècle.)

★★



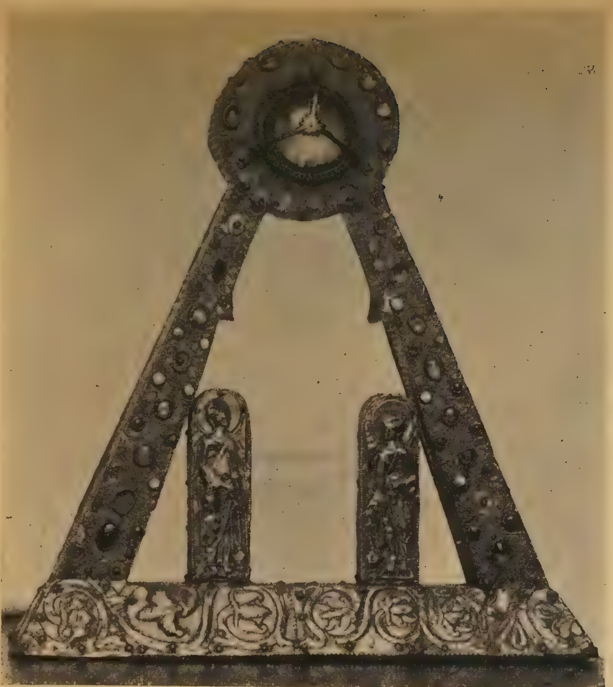
RELIQUAIRE DE BÉGON. — (XIIe siècle.)
Connu sous le nom de « lanterne » ou falot de Saint-Vincent.



Tableau-Reliquaire pentagonal
(XII[e] siècle avec des éléments de diverses époques.)



Tableau-Reliquaire hexagone.
(XIIe siècle avec des éléments de diverses époques.)



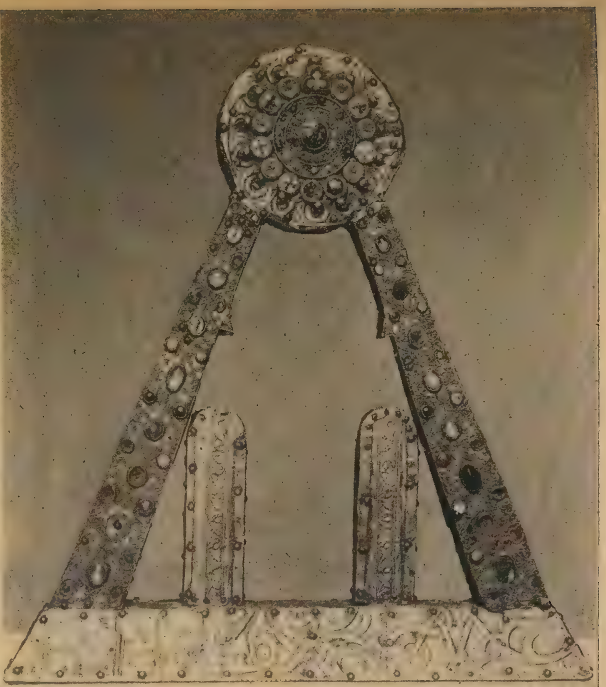


Fig. 1. A *dit* DE CHARLEMAGNE (face et revers). — (XIIe siècle.) Fig. 2.



Statue de la Mère de Dieu. — (XIIIe siècle.)



CROIX PROCESSIONNELLE DE CONQUES. — (XVe-XVIe siècles.)



Statuette de sainte Foy.
(Ornant le revers de la croix processionnelle.)

Cette particularité se rencontre évidemment dans les produc-ons italiennes ; et, cependant, elle est bien de provenance fran-aise cette croix à laquelle la si noble image du Christ et celle de ainte Foy, si pleine de charme et de grâce, donnent tant de prix. l me semble que ces deux figures doivent être reportées vers la n du XVe siècle ; pour les autres que l'on voit dans le nœud et aux ois extrémités de la partie supérieure, on songe plutôt aux œuvres issues à Dijon sous l'influence du génie du nord représenté ar Claude Sluter et ses compagnons.

Pour celles-ci, il nous semble permis de nous rallier à l'avis de I. le chanoine Bouillet. « Les figurines qui ornent la croix et le œud rappellent, par leurs proportions ramassées et trapues, par s plis cassés de leurs draperies, par le style et le caractère des sages, les œuvres de l'école de Bourgogne au commencement du ve siècle. Néanmoins la présence d'un poinçon d'orfèvre, portant fleur de lis couronnée, affirme que nous avons l'œuvre d'un tiste français qui peut-être avait été formé dans quelque école urguignonne ». A notre avis, il y a deux sources d'inspiration en distinctes. L'image du Christ et celle de sainte Foy procèdent sentiment français et par les autres figurines dérivent de l'in-ence du nord si bien caractérisée à Dijon par des œuvres hors ne. Rien n'empêche que les unes et les autres ne soient contem-raines. Il n'est pas sans exemple en France de rencontrer sem-ble phénomène d'éclectisme : témoin le monument de Fran-s II conservé à la cathédrale de Nantes. On voit, dans des oculi ce tombeau, des pleurants inspirés des tombeaux de Dijon dis que les figurines d'apôtres disposés dans des niches ont taines affinités de style avec les œuvres d'origine italienne. En anche les statues représentant les quatre vertus cardinales posées angles sont d'une conception et d'un sentiment bien français.

Au point de vue architectonique le nœud de la croix de Conques certes du XVe siècle ; les plaques de revêtement, le motif con-tant la bordure sont du XVIe siècle. Tel est l'avis de M. le noine Bouillet, et il nous paraît justifié. Bien que remaniée et çue dans des vues éclectiques, la croix de Conques reste un des numents les plus gracieux qui aient échappé, en France, à la mente révolutionnaire.

JOSEPH DESTRÉE.

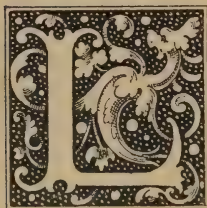


PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 1er JUILLET 190

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *président.*



LA séance est ouverte à 8 heures.

Trente-trois membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du proc verbal de la séance de juin. *(Adopté sans obser tion.)*

Correspondance. — MM. Fernand Khnopff Joseph Vervaeck, nommés membres effectifs, et MM. Albert Huve et Edmond Seghers, nommés membres associés, nous adressent le remerciements.

L'Académie royale d'Archéologie de Belgique, la Société royale antiquaires d'Irlande et l'Institut royal des architectes anglais n accusent réception de l'envoi de nos publications.

M. le baron de Royer de Dour nous remercie des condoléances nous lui avons adressées à la suite du décès de son père.

M. P. J. Maas, inspecteur de l'enseignement primaire à Roulers, se propose d'entreprendre des fouilles archéologiques à Neeroet

1 MM. Ch J. Comhaire, J. Destrée, Van Gele, Sirejacob, Ronner, de R le baron A. de Loë, De Bavay, De Schryver, G Cumont, Schweisthal, Lefe de Sardans, Carion, Descamps, Ouverleaux-Lagasse, Tahon, Magnien, man, Van der Poorten, Van Tichelen, De Soignie, Jean Poils, Va Eynde, Paris, Blin d'Orimont, de Lara, Pholien, Alb. Jacquot, L Vanheerswynghels, Lacroix, le comte van der Straten-Ponthoz et Picho

province de Limbourg), prie la Société de bien vouloir déléguer un des membres de la Commission des fouilles pour le guider et l'assister dans ses travaux.

Sur la proposition de M. le président, l'assemblée désigne M. Poils, qui accepte de remplir cette mission.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Bobrinskoy (le comte A.). — Kourgani i sloutchainia archeologitcheskia nachodki blis miestetczka Smiela. Tom tretii.

Dnevniki raskopok 1889-1897, gg[1], 1 vol. in-folio br.,cartes, planches, et figures dans le texte (don de l'auteur).

Van Gele (A.). — Guide dans les ruines de Villers. 1 br. in-12, planche, plan et figures (achat).

Tarlier (J.) et Wauters (A.). — La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges [2] : canton de Genappe, canton de Nivelles, ville de Nivelles, canton de Wavre, canton de Perwez, canton de Jodoigne, ville de Tirlemont, canton de Tirlemont (communes rurales), canton de Glabbeek, canton de Léau. Ens. 11 vol. in-8° br. cartes (achat).

Saint-Génois (J. de). — Charles et Elegast, ancien roman en vers, traduit du flamand. 1 br. in-8° (don de M. Mahy).

A la mémoire de Michel-Edmond baron de Sélys-Longchamps 1813-1900. 1 br. in-8°, portrait et fac-similé de signature (envoi anonyme).

Du Pays (A.-J.). — Itinéraire descriptif, historique et artistique de l'Italie et de la Sicile, tome premier : Italie du nord; tome second : Italie du sud. Ens. 2 gros vol. in-12 rel., cartes et plans (achat).

Joanne (A.). — Itinéraire descriptif et historique de l'Allemagne : Allemagne du nord; Allemagne du sud. Ens 2 gros vol. in-12 rel. t. ; cartes et plans (id.).

Richard et Joanne (A.). — Itinéraire descriptif et historique de la Grande-Bretagne : Angleterre, Ecosse, Irlande. 1 gros vol. in-12 relié en 3 parties (id.).

Reclus (Élisée). — Guide du voyageur à Londres et aux environs. 1 gros vol. in-12 rel. t. carte et plans (id.).

Lacroix (Jh) — Nouveau guide général du voyageur aux Pyrénées. 1 vol. in-12 rel., cartes, vignettes et vues (id.).

Joanne (Ad.). — De Paris à Lyon et à Auxerre. 1 vol. in-12, cart., cartes, plans et vignettes (id.).

[1] Tumulus et autres découvertes archéologiques près le hameau de Smiela. Tome troisième. Journal des fouilles des années 1889 à 1897.

[2] Tout ce qui a paru de l'ouvrage.

La Grancière (Vte A. de). — Notes d'archéologie : I. Statuette en bronze d'orateur au Musée de la société polymathique, à Vannes. II. Inscriptions relatives à deux magistrats venètes. III. Tête en marbre d'Aphrodite au musée de la Société polymathique, à Vannes. 1 br. in-8°, 2 pl. (don de l'auteur).

L'archéologie préhistorique à l'exposition de 1900. Quelques comparaisons avec les monuments et antiquités du Morbihan. 1 br. in-8° (id.).

Le Mont Saint-Michel en Carnac (Morbihan), 1862-1900. — Simple compte rendu d'une visite aux nouvelles fouilles. 1 br. in-8° (id.).

Collection de M. le comte J. Tyszkiewicz. [1] Monnaies grecques et romaines. Catalogue in-8° br., pl. (envoi de Mme Ve R. Serrure).

Série de 32 planches gravées sur acier (monuments et sites) (don de M. De Schryver).

Joanne (A.). — Normandie. 1 gros vol. in 12, cartes et plans (achat).

Henrard (P.). — Histoire de l'artillerie en Belgique depuis son origine jusqu'au règne d'Albert et Isabelle. 1 vol. in-8° br. (id.).

Maas (P.-J.). — Coup d'œil historique sur Neeroeteren à propos d'un sceau gothique de la même commune. 1 br. in-8° 1 pl. (don de l'auteur).

Joanne (Ad.). — De Paris à Bordeaux. 1 vol. in-12 rel. cartes, plans et vignettes (achat).

Bernard (F.). — De Lyon à la Méditerranée. 1 vol. in-12 rel., cartes et vignettes (id.).

Du Pays (A. J.). — Itinéraire descriptif, historique et artistique de la Hollande. 1 vol. in-12 rel. t. cartes et plans (id.).

Richard. — Manuel du voyageur sur les bords du Rhin. Itinéraire descriptif et historique, etc. 1 vol. in-18 rel. t. carte, plan et vue (id.).

Vanden Bussche (E.). — Flamands et Danois. Recherche sur les relations qui existèrent autrefois entre la Flandre et le Danemark. 1 vol. in-8° br. (id.).

Mariette-Bey (A.). — Exposition universelle de 1867. Aperçu de l'histoire ancienne de l'Égypte pour l'intelligence des monuments exposés dans le temple du parc égyptien. 1 vol. in-8° br. (id.).

Société d'archéologie de Bruxelles [2]. — Guide pour l'excursion du 1er-7 juillet 1901. Amiens, Rouen, Jumièges, Lille. 1 br. in-12 plan et figures.

[1] Vente à Paris le mardi 25 juin 1901.

[2] La rédaction de cet opuscule, qui a été très flatteusement apprécié par les excursionnistes, est due à notre dévoué secrétaire, M. Charlemagne Magnier.

Pour les collections :

Silex taillés néolithiques (grattoirs, lames, éclats et déchets) recueillis à Pitthem (Commission des fouilles).

Débris de tuiles et fragments de moulures en ciment provenant des bains romains de Royat (don de M. L. Delevoy).

Élections. — MM. Paul Verhaegen, Louis Le Roy, Jean Poils et Hippolyte Mahy sont maintenus dans leurs fonctions respectives de conseiller, de secrétaire, de trésorier adjoint et de bibliothécaire archiviste pour un nouveau terme d'une année. *(Applaudissements.)*

MM. Armand Simon et Hubert Van Neuss sont nommés membres effectifs.

Mme Armand Simon et MM. Paul Berger, Jules Crêvecœur, Polydore Meirsschaut et Yvon Van den Driessche sont nommés membres associés.

Comme il ne doit pas y avoir de séance générale en août ni en septembre, l'assemblée décide, pour ne pas retarder jusqu'en octobre l'admission dans la société des personnes présentées à la séance de ce jour, de voter également sur l'admission de celles-ci.

MM. Arthur Campioni, Victor Carez et Hector Colard sont donc nommés membres effectifs. Mme veuve Matyn et MM. Charles Campioni et Edouard Van Nooten sont nommés membres associés.

Exposition. — Plaques de schiste percées de trous forés régulièrement trouvées dans des démolitions à Liége (par M. Ch.-J. Comhaire).

M. Schweistal croit reconnaître dans ces objets, dont M. Comhaire déclare ignorer la destination, des fragments d'anciennes tables de malterie. Il donne, à cette occasion, d'intéressants détails sur l'antiquité de la fabrication de la bière dont la légende attribue l'invention au roi Gambrinus.

Photographies des tapisseries de la collection de Somzée vendues récemment (par M. J. Destrée).

Communications.

E. de Prelle de la Nieppe. — *Un tonnelet d'armure de joute du XVIe siècle* (Résumé présenté par M. de Raadt).

Ch.-J. Comhaire. — *Coutumes liégeoises :* Le « Bouquet » de la paroisse de Saint-Nicolas en Outre-Meuse, à Liége, et les Sociétés à bouquet.

Baron de Loë et D. Raeymaekers. — Rapports divers de la commission des fouilles *(Vestiges d'exploitation préhistorique de l'argile à Hau-*

trage. — Ouvrage en terre existant à Wichelen. — Tertre à Noduwez — Découverte d'antiquités belgo-romaines à Ath).

J. Destrée. — *Quelques remarques sur les tapisseries de la collectio de Somzée vendues récemment.*

M. J. Destrée expose diverses remarques qu'il a eu occasion de fair concernant les tapisseries qui constituaient naguère encore une de notables parties de la collection de Somzée. Notre confrère s'étend lon guement sur les caractéristiques de certains centres de production qu' lui a été loisible d'étudier, lors de l'exposition qui a précédé la dispe sion des tentures dont il s'agit. Il s'efforce de mettre en lumière le taler avec lequel les artistes de Bruxelles ont réussi, au début du XVIe siècl à produire des œuvres éminemment décoratives. M. Destrée fait obse ver que dans la composition de certaines tapisseries anciennes c remarque deux phénomènes, à savoir : la *simultanéité* des épisodes l'*adjonction* de certains personnages à titre purement décoratif. Or, dernier phénomène se constate surtout dans les cartons émanant l'école de Bruxelles. C'est ainsi que pour les tapisseries représenta *Bethsobée à la fontaine* et des épisodes de l'*Histoire de Mestra*, de collection de Somzée, le dessinateur des modèles s'est permis d'ajout aux quelques personnages indiqués par les auteurs, une série de group qui n'ont aucune relation directe avec les scènes représentées. Il a su primé, d'autre part, la perspective.

M. Paris fait remarquer que s'il est vrai, comme l'a dit M. Destr que les anciens tapissiers mettaient peu de soin à observer dans le dessins les règles de la perspective, que l'on trouve souvent les div épisodes de l'histoire ou de la légende qu'ils voulaient illustrer, figu dans un même cadre, comme s'il s'agissait d'un ensemble d'incide simultanés, il y aurait cependant exagération à en déduire que ces a sans avaient une manière propre de composer leurs panneaux, man entièrement distincte de celle dont un peintre contemporain au conçu le même sujet à représenter sous forme de tableau. M. Dest qui a vu tant de monuments iconographiques anciens et qui a étu particulièrement les manuscrits à miniatures, a certainement obse que les singularités dont il s'agit se constatent fréquemment dans œuvres des peintres et des enlumineurs, comme dans les illustrat gravées du XVe et même du XVIe siècle. Il n'hésitera donc pas à préc les termes dont il s'est servi en développant les généralités historic et techniques qu'il nous a exposées en commençant l'intéressante c munication que l'on vient d'entendre.

M. Destrée dit qu'il n'examine pas l'objection de M. Paris, du m en ce qui concerne les manuscrits et les incunables par exempl

maintient néanmoins le bien fondé de son observation quant aux modèles des tapisseries de l'école de Bruxelles. D'ailleurs le but de l'enlumineur n'était nullement celui du dessinateur pour tentures. Que l'enlumineur présente des épisodes isolément ou qu'il les juxtapose, il suit d'habitude un programme très nettement tracé qui lui est livré soit par le texte, soit par une sorte de tradition constante. Le peintre de cartons du début du XVIe siècle vise avant tout à couvrir de grandes surfaces en évitant les vides ou les trous et les perspectives fuyantes. Dans ce but il supprime presque complètement le ciel et il corse les scènes en ajoutant aux personnages indiqués par le texte des auteurs telles figures qui donneront de l'agrément à l'ensemble. Qu'il y ait une parenté réelle entre les « histoires » des manuscrits et des tentures anciennes, il n'y a pas une ombre de doute à cet égard; seulement on n'y trouve pas, ce semble, des personnages affectés à un remplissage purement décoratif, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Conservation des monuments. — M. OUVERLEAUX-LAGASSE engage la Société à joindre ses efforts à ceux de la Commission royale des monuments afin d'obtenir du gouvernement qu'il devienne promptement acquéreur du porche de l'ancienne abbaye de Herckenrode et y fasse exécuter des travaux de conservation.

La séance est levée à 10 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 7 OCTOBRE 1901.

Présidence de M. Gustave De Bavay, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-quatre membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de juillet. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Mme Mayer van den Bergh, Mme Puttaert et MM. Montefiore, Vermeersch et Gaëtan de Somzée nous remercient pour les condoléances que nous leur avons adressées à la suite de leurs deuils récents.

MM. Arthur et Charles Campioni, nommés respectivement membre effectif et membre associé, nous adressent leurs remercîments.

M. H. Mahy s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Ernest van den Broeck, secrétaire général de la Société belge de Géologie, nous remercie de l'invitation que nous lui avons adressée pour notre excursion sur la Lesse. Il l'accepte avec plaisir et met gracieusement à la disposition de ceux de nos confrères qui participeront à l'excursion un certain nombre d'exemplaires de la brochure qu'il vient de publier sur les fouilles qu'il a exécutées récemment à Furfooz.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Jacquot (A.). Essai de répertoire des artistes lorrains. Sculpteurs. 1 br. in-8° pl. (don de l'auteur).

Labarre (L.). Antoine Wiertz, étude biographique. Avec les lettres de l'artiste et la photographie du « Patrocle ». 1 vol., in-8° br. (achat).

Gilbert (A. P. M.). Description historique de la basilique métropolitaine de Paris. 1 vol. in-8° cart. planches (id.).

Hachez (F.). Voyage de François Vinchant en France et en Italie du 16 septembre 1609 au 18 février 1610. Texte accompagné d'une introduction. 1 vol. in-8° br. (don de l'auteur).

[1] MMes Schweisthal, Stocquart, Seghers et Delacre ;

Mlle Ranschyn;

MM. Van Gele, Alph. Hanon de Louvet, Descamps, Belleroche, le comte van der Straten-Ponthoz, G. Cumont, Schweisthal, Ranschyn, Stocquart, Lefebvre de Sardans, De Bavay, Van Tichelen, Magnien, Titz, de Raadt, le baron A. de Loë, G. Winckelmans, Minner, J. Van der Linden, Beeli, Destrée, A. Delacre, Seghers, Carion, Ed. Seghers, Hermant, Paris, De Soignie, Ledure, de Lara, de Behault de Dornon, Van der Poorten, E. Lhoest, Van Havermaet, De Ridder, Blin d'Orimont, M. Vanderkindere, H. Francart et Sibenaler.

Description et histoire de Mons. Notice publiée en anglais en 1709, aduite en français avec introduction et notes. 1 vol. in-8° br., planches : plans (id.).

La Cour des Chênes à Hornu. 1 br. in-8°. 1 pl. (id.).

Le pâturage de Quaregnon. 1 br. in-8° (id.).

Le cénotaphe de saint Véron, à Lembecq. 2 feuillets in-8°, 1 planche l.).

L'hôtel d'Enghien à Mons (XIVe siècle). 4 feuillets in-8° (id.).

Relation en langue espagnole d'un combat à Jemappes et d'une cami-de à Harmignies en septembre 1572. 1 br. in-8° (id.).

Recherches historiques sur la kermesse de Mons. 1 br. in-8° (id.).

Couplets sur la retraite des Français en mars 1793. 4 feuillets in-8° l.).

La littérature du sacrilège de Cambron. 1 br. in-8° (id.).

Examen d'une facétie sur le Dragon de Wasmes par Deux Curieux de Nature. 1 br. in-8° (id.).

Les protestants de Dour au XVIIIe siècle. 1 br. in-8° (id.).

Les poupées en costume de chanoinesses de Sainte-Waudru envoyées à l'impératrice Marie-Thérèse. 4 feuillets in-8° (id.).

Démolition de l'église des ci-devant Jésuites de Mons, 1779. 2 feuillets in-8° (id.).

Saint Ghislain jouant aux dés avec le Diable. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Edmond Manteau, industriel et amateur de beaux-arts montois. br. in-8°, 1 pl. (id.).

Les œuvres de Jean Le Maire de Belge. 1 br. in-8° (id.).

Griefs du chapitre de Sainte-Waudru contre le Magistrat au sujet de la ducasse de Mons. 4 feuillets in-8° (id.).

Hugues Capet et ses enfants hainuyers et brabançons d'après un roman du XIVe siècle, 4 feuillets in-8° (id.).

Discours républicain prononcé à Mons par le citoyen Delneufcour le floréal an IV (24 avril 1796). 1 br. in-8° (id.).

Lutte de Hanotin de Succre contre le chevalier Bayard, 1491. 1 br. in-8° (id.),

Parcours de Bruxelles à Quiévrain par Mons en 1762, 4 feuillets in-8° (id.).

Note sur *Le petit razoir des ornements mondains*, de Philippe Bosquier. 1 br. in-8° (id.).

Quelques éphémérides montoises du XVIIIe siècle. 1 br in-8° (id.).

Un manuscrit copié à Mons pour la doyenne Hermine. 2 feuillets in-8° (id.).

Le campement de Belmoncel à Harmignies, 1185. 1 br. in-8° (id.)

Notice biographique sur le général Clump. 1 br. in-8° (id.).

Notice historique sur la navigation de Mons à l'Escaut. 1 br. in (id.).

Inauguration des comtes de Hainaut. 8 feuillets in-8° (id.).

Le jubilé de la Sodalité de la Visitation en 1716. 4 feuillets in-8° (i

Le jubilé de l'école dominicale en 1748. 2 feuillets in-8° (id.).

Le jubilé de Saint-Macaire en 1716. 4 feuillets in-8° (id.).

Une contravention de police à Mons en 1608. 4 feuillets in-8° (i

Sceau du chapitre de Cambrai aux Estinnes. 1 feuillet in-8°, 1 (id.).

L'abbatialité du chapitre de Nivelles promise à M[me] d'Autri 4 feuillets collés in-8° (id.).

La collection de médailles de Jean-Baptiste Leclercqz. 2 feui in-8° (id.).

Biographie montoise : Philippe-Joseph Hocqueux. François et L Picqueri. Jean Wauquelin. 4 feuillets in-8° (id.).

Notice sur les Généalogies tirées du Recueil des Chroniques du naut par maître Bauduin d'Avesnes. 5 feuillets in-8° (id.).

Séjours de Jehan Lhermite à Mons et au château de Betissa Ormeignies. 1 br. in-8° 1 pl. (id.).

François Du Mont, marquis de Gages. 1 br. in-8° 1 pl. triple (id

Un manuscrit de l'*Enseignement de la vraie noblesse,* provenant bibliothèque de Charles de Croy comte de Chimay. 1 br. in-8 (id.)

Armoiries de familles alliées aux Croy copiées au XVIII[e] siècle à l' de ville de Mons. 1 br. in-8° (id.).

Addition à la notice sur les « Armoiries de familles alliées Croy copiées au XVIII[e] siècle à l'hôtel de ville de Mons ». 1 feuillet (id.).

Epitaphes et armoiries recueillies dans les églises du Hainaut. in-8°, 1 pl. (id.).

Conflit entre le mayeur et les échevins de Mons, 1717-1735. in-8° 1 pl. (id.).

Les prisons de Mons sous le régime français. 1 br. in-8° (id.).

Visites de l'archiduchesse Marie-Elisabeth à Mons en 1734 et Notice historique. 1 br. in-8° 1 pl. (id.).

CANNART D'HAMMALE (L. et A. de). Histoire du Cannart s'H gneurie située à Stevoort (Limbourg) et origines de la maison de nart d'Hammale. 1 br. in-8° planches, crayon généalogique et (don des auteurs).

THIERRY (Aug.). Histoire de la conquête de l'Angleterre par le mands, etc. 4 tomes en 2 vol. in-8° et rel. (achat).

Gestoso y Perez (J.). Sevilla monumental y artistica. Historia y escripción de todos los edificios notables, religiosos y civiles, que existen actualmente en esta ciudad y noticia de las preciosidades artisticas arqueológicas que en ellos se conservan. 3 forts vol. in-8° br. pl. lon de l'auteur).

Board of education. South Kensington. National art library Victoria nd Albert Museum. Classed catalogue of printed books. Heraldry. vol. in-8° br. (Envoi du Secrétariat du Museum.)

Doudou (E.). A propos d'un troglodyte moderne. 1 br. in-8° (don de auteur).

Les cavernes de Chokier. Traces y laissées par l'homme. 1 br. in-8° d.).

Station préhistorique de Chokier. 1 br. in-8° (id.).

Nouvelles explorations dans les cavernes de la vallée de la Méhaigne. br. in-8° (id.).

Preuves indéniables que la grotte de Spy a été fouillée sans méthode que les ossements qu'on y a découverts n'ont pas d'âge sûr. 1 br. -8° (id.).

La station préhistorique d'Ampsin. 1 br. in-8° (id.).

Malastrie (L. de). Chronologie historique des papes, des conciles généraux et des conciles des Gaules et de France, etc. 1 vol. in-8° rel. rtrait (achat).

Theiner (A.). La Suède et le Saint-Siège sous les rois Jean III, Sismond III et Charles IX, d'après des documents découverts dans les chives du Vatican. Traduit de l'allemand par Jean Cohen. 3 vol. in-8° rel. (id.).

Aristote. La République athénienne traduite en français pour la emière fois, par Théodore Reinach. 1 vol. in-18 br. (don de . Mahy).

Goblet d'Alviella (le comte). Antiquités préhistoriques de Court-int-Étienne. Silex néolithiques et paléolithiques de Court-Saint-tienne. 1 vol. in-8° br., planche et carte archéologique (id.).

Goblet d'Alviella (le comte). De l'emploi de la méthode comparae dans l'étude des phénomènes religieux. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

De Behault de Dornon (A.). Notice historique sur les cloches et carillons de Mons. 1 br. in-8° (id.).

Un parallèle entre les grandes bombardes en fer forgé du xve siècle les canons de gros calibre en fonte et en acier du xix e siècle. 1 br. 8° (id.).

La tour d'angle voisine de la Steenpoort de la première enceinte urale de Bruxelles. 1 br. in-8° (id.).

Une pièce d'artillerie du XVe siècle ornée des armoiries de la fami d'Auxy. Notice. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Joseph Proost. Biographie. 1 br. in-8°, port. (id.).

Chaumeil de Stella (Jh) et Santeul (Aug.). Essai sur l'histoire Portugal depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la mort de Pèdre IV (1080-1834). 2 vol. in-8° br. fac-similés d'autographes (don M. Mahy).

Van Orden (G.). Handleiding voor verzamelaars van nederlandsc historiepenningen, enz. 1 vol. in-8° d. rel. (achat).

Ulloa (le G^al.). Guerre de l'indépendance italienne en 1848 et 1849. 2 vol. in-8° br. cartes (don de M. Mahy).

Hachez (F.). L'escalier du grand portail de l'église de Sainte-W dru à Mons, 1 br. in-8°, pl. (achat).

Le Hon (H.). Découverte de sépultures de l'époque romaine à Sch beek lez-Bruxelles. 1 br. in-8° 1 pl. (id.).

Zech-Du Biez (G.). La chapelle du cimetière de Soignies. 1 pl. (id.).

Trésor de l'église Notre-Dame à Tongres. 1 br. gr. in-8° pl. et (id.).

Journal belge de l'architecture et de la science des constructions (1 54-55-56). 4 vol. in-8° d. rel. pl. (id.).

De Bruyn (l'abbé H.). Origine de Notre-Dame au Sablon à Bruxe 1 br. in-8°, 1 fig. (id.).

Van Duyse (H.). Le château des comtes, de Gand. Notice pour vir de guide aux visiteurs des ruines. 1 br. in-8° pl. (id.).

Mourlon (M.). Sur la découverte d'un gisement de mammouth Condroz dans la tranchée de la station de Sovet de la nouvelle lign construction, dite du Bocq. 1 br. in-8° (id.).

Vatin (C.). Notice sur les arènes de Senlis découvertes en 1865. in-8°, 2 pl. (id.).

Coppieters (J.). Anciennes clefs d'ancre de la ville d'Ypres. 1 br. i (id.).

Cloquet (L.). Quelques nouveaux documents sur l'art à Tourna br. in-8° (id.).

Notes sur les anciens ateliers de sculpture de Tournai et l'étendu leur débouché. 1 br. in-8° (id.).

Le jubé de l'église de Saint-Piat, à Tournai, 1 br. in-8° (id.).

Notes sur l'architecture tournaisienne, romane et gothique. Rap présenté au congrès archéologique de Tournai 1895. 1 br. in-8° fig.

Siebenaler (J. B.). Taques et plaques de foyer du musée d'Arlo br. in-8° (id.).

Birnbaum (V.). Les musées d'Arlon. 1 br. in-8° (id.).

Bequet (A.). Le manoir de Thy-le-Château. 1 br. in-8° 1 pl. (id.).

Lohest (M.) et Braconier (I.). Exploration du Trou de l'Abîme à ouvin. 1 br. in 8° (id.).

Hubert (J.). Note sur la question de la démolition de la tour du al-des-Ecoliers, à Mons. 1 br. in-8° 1 pl. (id.).

La Bulle d'or au Musée historique de la ville de Francfort-sur-Mein. euillet pet. in-4° collé sous couverture (don de Mlle Marie Dekeyzer r l'intermédiaire de M. Mahy).

Theiner (A.). Jean Henri comte de Frankenberg, cardinal arche- que de Malines, primat de Belgique, et sa lutte pour la liberté de glise et pour les séminaires épiscopaux sous l'empereur Joseph II, duit par Paul de Geslin. 1 vol. in-8° d. rel. (achat).

Pierre tombale de Rennequin Sualem (inventeur de la machine de rly) et de Marie Nouelle, son épouse, dans l'église de Bougival, près ris. Epreuve photographique de 28 × 19 collée (don de M. Co- d).

Lecomte (J.). Venise, etc. 1 vol. in-8° br. (achat).

The Charters of the Borough of Cambridge. Edited for the Council of Borough of Cambridge and the Cambridge Antiquarian Society, Frederic William Maitland and Mary Bateson. 1 vol. in-8° rel. angl. pl. phot. (Envoi de the Cambridge Antiquarian Society).

Skeat (the rev. Walter W.). The place-names of Cambridgeshire. 1 in-8° (envoi de la même société).

Decamps (G.). Mons. Guide du touriste. 1 vol. in-8° rel. t. carte, nches et figures (achat).

Rios de la Rada y Delgado (D. Juan de). Necropolis de Carmona. moria escrita en virtud de acuerdo de las Reales Academias de la oria y de bellas artes de San Fernando. 1 vol. in-4° cart. planches, es et figures (id.).

a Grange (A. de) et Cloquet (L.). Etudes sur l'art à Tournai et sur anciens artistes de cette ville. 2 vol. in-8° br. pl. et fig. (id.).

Cloquet (L.). Monographie de l'église paroissiale de Saint-Jacques à rnay. 1 vol. in 8° br. pl. et fig. (id.).

Holien (F.). La verrerie au pays de Liége. 1 vol. in-8° br. fig. (id.).

an Caster (G.). Malines. Guide illustré. 1 br. pet. in-8° plan et fig. .

esnier (P.). Autun pittoresque. 1 vol. in-12 br. plan et fig. (id).

atthieu (E.). Enghien, son parc et ses monuments. Guide illustré. l. pet. in-8° br. (id.).

onseur (E.). Le Folklore wallon. 1 vol. in-12 br. (id.).

Salmon (P.), D'Ault Du Mesnil et Capitan. Age de la pierre. Habit tions néolithiques. La campignien. Fouille d'un fond de cabane au Ca pigny, commune de Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure). 1 br. in- fig. et cartes (id.).

Bonsor (G.). Les colonies agricoles pré-romaines de la vallée Bétis. 1 vol. in-8° br. (id.).

Chotin (A. G.) Etudes étymologiques et archéologiques sur les no des villes, bourgs, villages, hameaux, forêts, lacs, rivières et ruissea de la province du Hainaut. 1 vol. in-8° br. (id.).

Etudes étymologiques sur les noms des villes, bourgs, villag hameaux, rivières et ruisseaux de la province du Brabant. 1 vol. in br. (id.).

Loë (le baron A. de) et de Munck (E.). Ateliers et puits d'extract de silex en Belgique, en France, en Portugal, en Amérique. Notice des fouilles pratiquées récemment sur l'emplacement du vaste ate néolithique de Spiennes (Hainaut). 1 br. in-8° pl. (id.).

Carton (le docteur L.). De Tunis à Dougga. 1 br. in-8° pl. (id.).

Fédération historique et archéologique de Belgique, IXe session 1 Congrès archéologique et historique de Mons. Compte rendu pu sous la direction du comité général d'organisation par MM. les se taires Emile Hublard, Alphonse Wins et Ernest Matthieu. 1 vol. in- rel. pl. (id.).

Gosse (le docteur Jh A.). Recherches sur quelques représentation vase eucharistique. 1 br. in-4° pl. et fig. (id.).

Jacquot (A.). Essai de lutherie décorative à l'Exposition univer de Bruxelles. 1 br. in-4° fig. (id.).

Inscriptions funéraires et monumentales de la province de Hai Première série, n° VIII. Canton du Rœulx.

Schmerling (le docteur P. C.). Recherches sur les ossements fo découverts dans les cavernes de la province de Liége. 2 vol. in-4 (id.).

Hubert (J.). Des architectes de la collégiale de Sainte-Waud Mons. Extraits de *l'Emulation, des Annales de la Fédération arc gique et historique de Belgique* et des *Annales de la Société d'arché de Bruxelles*. Ens. 3 br. in-8° (id.).

Raeymaekers (D.) et Loë (le baron A. de). Quelques observa faites aux environs de Grez. 1 br. in-8° (id.).

Cumont (G.). Monnaies récemment découvertes dans les cime francs d'Eprave (province de Namur). Un cachet inédit grav Théodore Van Berckel. 1 br. in-8° (id.).

Vallentin (R.). De la circulation des florins d'Utrecht en Dau à Avignon et dans le Comtat. 1 br. in-8° (id.).

ERNIER (Th.). Notice sur des antiquités préhistoriques et belgo-romai-
trouvées à Angre et dans les environs. 1 br. in-8° (id.).
OË (le baron A. DE). Compte rendu de l'excursion de la Société
ale malacologique de Belgique aux environs de Hasselt et de Ton-
les 25, 26 et 27 août 1888. 1 br. in-8° (id.).
E PUYDT (M.). Note sur une partie de crâne humain trouvé dans le
n d'une grotte près de Pepinster, quatre instruments néolithiques
orés, des silex taillés paraissant quaternaires trouvés à Sainte-Ger-
le. Un vase néolithique de Tourinne. 1 br. in-8°, fig. (id.).
RAPIEZ. Notice sur l'établissement géographique de Bruxelles. 1 vol.
in-18 cart 1 pl. lith. (don de M. Mahy).
AN DEN BROECK (E.). Explorations nouvelles et découvertes faites
s le site de Furfooz. I. Le Puits des Veaux et le Trou qui fume. II.
Trou du Renard et le Trou du Crâne. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Pour nos collections :

Deux fragments de haches polies en silex trouvés l'un à Everbergh et
tre à Tervueren (lieu dit *Moerseloo*) (don de M. Aug. Braun).
Monnaie romaine (grand bronze) de Constantin, recueillie sur la
ine Nord-Ouest du territoire d'Harmignies (don de M. Emile de
nck).
Débris d'une urne belgo-romaine recueillis à peu de profondeur dans
ol de la plaine qui s'étend entre l'estaminet portant l'enseigne « Aux
amps Élysées » et la ferme Du Sart, territoire de la commune de
nt-Symphorien (don du même).
Liard de François de Bourbon, prince de Conti et de Château Re-
ud, trouvé dans une briqueterie à Ressaix (don de M. A. Rutot).
Petit bronze de Claude-le-Gothique, trouvé à Rondu, province de
xembourg (don de M. G. Cumont).
Assiette en terre grise, débris de vases divers, ossements humains
inés et monnaie (moyen bronze de Claude Ier, 41 à 54), provenant
fouilles faites à l'emplacement d'un cimetière belgo-romain à Fonte-
lle (province de Luxembourg) au lieu dit *Champ de la Croix Pierre*
rée. (Commission des fouilles.)
Silex taillés néolithiques (tranchet et éclats) recueillis à Ath, vers
ncheau et au lieu dit « Bois de Chièvres » (id.).
Silex taillés (nucléus, lames, grattoirs, tranchet et superbe pointe de
he), outils divers et emmanchures de hache en bois de cerf ; belle
ngle de tête et perle de collier en bronze ; vase minuscule en terre
e ; nombreux fragments de poteries et ossements d'animaux ; fer de
elot, probablement franc, et monnaies du XVIe siècle provenant des

dernières fouilles de M. l'abbé Claerhout dans la station palustre
Denterghem (id.).

Divers écus de Louis XV et de Louis XVI provenant d'une trouvai
faite aux environs de Tirlemont (id.).

Louis XVI. Ecus de 6 livres, 1re période 1774-1791.

Ateliers.

A Paris.

Une vache Pau.

M Toulouse.

Louis XV (1715-1774). Écus de 6 livres.

Ateliers.

A Paris.

D Vache Pau.

L Bayonne.

T Nantes.

9 Rennes.

Silex taillés (nucléus, lames, grattoirs, pointes de flèche, éclats et
chets), recueillis à Pitthem (id.).

Exposition.— L'album de Martha Fogelweyder (par M. Julien V
der Linden).

M. Belleroche expose quelques dessins de notre regretté confr
Alfred Ronner et rend un juste hommage au caractère et au talent
cet artiste distingué.

Communications.

E. de Munck. — *Note sur la découverte de l'emplacement d'une
bitation belgo-romaine à Saint-Symphorien lez-Mons* (lecture par M. L
Paris).

J. van der Linden. — *L'album de Martha Fogelweyder (1
1634).*

Abbé J. Claerhout. — *Nouvelles fouilles dans la station palu
de Denterghem* (lecture par M. C. Magnien).

G. Cumont. — *Arrestation d'un faux monnayeur à Bruxelles en
et supplice de deux faux monnayeurs à Haelen en 1404.*

P. J. Maas. — *Note sur des fouilles exécutées à Neeroeteren (
bourg)* (lecture par M Louis Titz).

En quelques paroles qui rencontrent l'approbation unanime
l'assemblée, M. Van Havermaet rend hommage à la mémoire de
tiste consciencieux et de l'archéologue distingué que fut Émile Putt
enlevé presque en même temps que Ronner, autre assidu de nos séa
à l'affection et à l'estime de ses confrères de la Société.

La séance est levée à 9 h. 3/4.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 1901.

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-sept membres sont présents [1].

Avant de donner la parole au secrétaire général, M. le président xprime comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Notre Société s'occupe surtout des choses du passé. Ce n'est pas à dire ur cela qu'elle se désintéresse des choses du présent !

Elle ne saurait rester indifférente à l'heureux événement qui comble vœux de la Famille Royale et ceux de toutes les personnes qui se préoc- ent de l'avenir de la Belgique.

Le jeune prince qui vient de naître est, d'ailleurs, le petit-fils de Son esse Royale le comte de Flandre, notre président d'honneur.

Il convient donc de lui adresser les félicitations de notre compagnie. fs applaudissements.)

L'assemblée décide l'envoi à Leurs Altesses Royales le comte et la itesse de Flandre d'une adresse de félicitation à l'occasion de l'heu- x événement dynastique et charge le bureau de ce soin.

I. le secrétaire général donne ensuite lecture du procès-verbal de la ice d'octobre. *(Adopté sans observation.)*

orrespondance. — Notre confrère, M. le docteur TIHON, de Theux, nbre de la Commission des fouilles, nous annonce la découverte d'un etière belgo-romain aux environs de la localité qu'il habite et nous part de son intention d'en entreprendre la fouille méthodique.

M. F. Cumont et Ch.-J. Comhaire s'excusent de ne pouvoir assister séance.

[1] Ime Seghers ;
Mlles Ranschyn, H. Bouvier et L. Bouvier ;
M. Alphonse Hanon de Louvet, Belleroche, le baron A. de Loë, Vervaeck, Gele, G. Cumont, De Schryver, Paris, Flébus, De Bavay, Ranschyn, vre de Sardans, Lowet, Maroy, Rutten, Beeli, F. Seghers, Ed. Seghers, Van der Poorten, Magnien, Mahy, Verhaegen, Van der Mynsbrugge, non de Louvet, Nels, Ambroise, V. Drion, Bruniaux, Aubry, De Soignie, ant, Meirsschaut, Tahon, le comte F. van der Straten-Ponthoz, P. Com- . Destrée, Bodart, Ortman, Verhoogen, l'abbé G. Winckelmans, de Raadt, adrière, De Backer, Holvoet, J. Van der Linden, Crespin, Huisman, dder, de Lara, Wehrlé, de Latre du Bosqueau et Vanheerswynghels.

Mme veuve Léo Rectem et MM. de Villenoisy et Edouard Ronn nous remercient pour les condoléances que nous leur avons adressées à la suite de leurs deuils récents.

La Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg, nous accuse réception de l'envoi de nos publications.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

GROB (J.). Der Anthropologentag, in Metz, von 5-9 Augusti 190 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Památky archæologické a místopisné. Dilu XIX sésit VI. Roku 190 1 fascicule in-4°, pl. et fig. (don de M. Piĕ).

GÉRARD DAVID. Le couronnement de la Vierge, photographie col (don de M. Mahy fils).

Nil-Saint-Vincent (Brabant) : La tour dite des Sarrasins, photographie collée (id.).

CARRA DE VAUX (baron). L'Abrégé des Merveilles, traduit de l'arabe d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris (publié dans les Actes de la Société philologique). Tome XXVI, 11e de la nouvelle série, année 1897 (achat).

LOISEAU (capitaine). Le Mexique et la Légion belge (1864-18 1 vol. in-8° d. rel., dessins, cartes et plans (id.).

ONGHENA (C.). Nouveau plan de Gand et de ses faubourgs, avec le nom des rues, en français et en flamand, et une description sur chaque bâtiment remarquable (1831). In-8° cart. (id.).

HUBERT (J.). Comité provincial de la Commission royale des monuments. Rapport annuel adressé à M. le gouverneur-président (19 1 br. pet. in-8° (don de M. Hubert).

POZZO DI BORGO (le comte CH.). Correspondance diplomatique du comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie en France, et du comte de Nesselrode, depuis la restauration des Bourbons jusqu'au congrès d'Aix-la-Chapelle, 1814-1818, publiée avec une introduction et des notes. Tome premier, 1814-1816. 1 vol. in-8°, br. port. (don de M. Mahy).

CHODZKIEWICZ (L.). Une inscription cunéiforme de Persépolis. Nouvelle interprétation. 1 br. in-8° (achat).

Un vers d'Aristophane. Texte persan de la comédie *Les Acharniens* expliqué. 1 br. in-8° (id.).

HYMANS (H.). Les images populaires flamandes au XVIe siècle. 1 br. in-8° (id.).

Pour les collections :

Vases, monnaies et applique en bronze (tête de lion), provenant 'une sépulture belgo-romaine découverte à Ath, au lieu dit « Couture ı Bois de Chièvres » (don de M. Félicien Wincqz, ingénieur à Ath).

Jeton banal de compte, frappé à Tournai, type de l'écu (don de . Van Hammée).

Document imprimé sur soie, datant du 6 octobre 1682 et émanant Olivier-François Limnander (don de M. le baron de Maere d'Aert-cke).

Fac-similé d'une pierre votive romaine, de l'église de Celles lez-nant (don de M. C. Magnien).

Grandes briques, carreaux, tuiles, fragments de poteries du moyen e et des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, méreau en plomb anépigraphe du ve siècle et petite monnaie de cuivre de Jean-Sans-Peur, comte de andre, trouvés au cours des fouilles exécutées en 1898 à l'endroit nommé *de Hoogte*, à Lisseweghe (Flandre occidentale). Commission fouilles.

lections. — M. José Gestosos y Perez est nommé membre cor-pondant.

MM. Léon Govaerts, Louis Noël Guérin-Dupont, Pierre-Jean as et Henri Van Massenhove sont nommés membres effectifs.

Mme Gaston De Leval et M. Emile Van der Mynsbrugge sont nommés mbres associés.

xposition. — Photographie d'une statuette en bronze de Mars or, trouvée à Quevaucamps (par M. F. Cumont).

ieux coins en Flandre, quatre-vingts croquis de A. Heins (par Belleroche).

lanche de poignard, en os gravé, du XVIe siècle, trouvé dans l'Es-a, à Anvers, lors des travaux de rectification des quais (par M. G. ont).

essins d'objets trouvés dans des fouilles à Courtrai (par M. le baron laere d'Aertrycke).

hotographies prises au cours de l'excursion du mois d'octobre à ooz, Vève, Celles et Dinant (par M. Van der Poorten).

eux haches-marteaux en roche cristalline, de la fin de l'âge de la e polie ou de l'âge du bronze, provenant du Jutland (par M. Emile est).

lle série de photographies relatives aux monuments et antiquités ord (par le même).

La parole est donnée à M. EMILE LHOEST pour quelques explica tions relatives aux photographies exposées par lui et représentant de monuments et des antiquités du nord de l'Allemagne, du Danemark e de la Scandinavie.

L'orateur a visité d'abord la ville de Munster. Il signale des analo gies frappantes entre l'art gothique flamand et la façade de l'hôtel d ville et son riche pignon, ainsi que les transepts de la cathédrale. L salle célèbre où fut signée la paix de Westphalie en 1648 porte aus un cachet flamand, celui de la Renaissance.

A Lubeck, la capitale de la Hanse teutonique, en rapports con tants avec la Flandre, l'inspiration flamande se reconnaît un peu partou Mais nos compatriotes, tirant parti des ressources que leur fournissaie les matériaux du pays, varièrent les tons des briques émaillées dont se servaient et produisaient des effets décoratifs très heureux.

L'architecture anglaise les a repris fréquemment.

En entrant en ville on admire la magnifique porte, qui rappell avec plus de richesse, celle du Rabot de Gand, les anciennes port d'Anvers, etc. L'architecture flamande s'affirme dans la cathédrale, da d'autres églises et dans l'hôtel de ville. La Renaissance flamande e remarquable dans certaines salles de l'hôtel de ville et dans la mais der *Kuxplente Compagnie*.

Lubeck était également en rapport avec l'Italie et l'influence l'art de ce pays a produit des chefs d'œuvre tels que l'escalier l'hôtel de ville et la salle de la Kriegs-Stube. Les deux inspiratio italienne et flamande se juxtaposent sans réagir l'une sur l'autre.

Si Lubeck frappe par son aspect flamand, le vieil Hambourg rapp exactement Amsterdam.

Cette ville, de même que les capitales du nord, n'est pas riche monuments. A Copenhague, l'archéologue remarque tout d'ab l'admirable musée préhistorique, le plus beau de l'Europe. M. Em Lhoest décrit quelques pièces de ce musée, donne certains détails les Kjökkenmöddings, etc.

Il présente à l'assemblée deux haches-marteaux en pierre po trouvées dans le Jutland. M. Cumont émet l'avis qu'elles appartienn à l'âge du bronze. M. Emile Lhoest se range à cette opinion.

Poursuivant sa description, il passe successivement en revue Musée Thorwaldsen, l'ancienne glyptothèque, les palais royaux, c de Roosenborg, puis il montre le passage du Sund, avec le chât d'Elseneur.

Après avoir décrit le curieux travail des écluses de Trölha (Suède) datant de 1750, il présente à l'assemblée les photographies

isseaux des Vikings, conservés à Christiania, puis celles des maisons
ı moyen âge et de la célèbre église de Gol (dans le Hallingdal) trans-
rée dans le parc de l'Oscarhall, près de Christiania. Il montre égale-
ent des photographies des objets les plus intéressants des Musées de
ockholm, tant au point de vue historique qu'au point de vue artisti-
ıe et de cette science nouvelle, le folklore, qui prend pour tâche de
nserver le souvenir des usages et des mœurs anciennes, qui tendent
plus en plus à disparaître.

A ce point de vue, les collections du Musée du Nord de Stockholm
nt peut-être les plus riches de l'Europe. Elles se trouvent actuelle-
ent disséminées dans plusieurs locaux et une grande partie n'est pas
sible. Mais on poursuit activement la construction d'un palais où,
ıns un an ou deux, il sera possible d'installer toutes ces richesses.

Communications.

F. Cumont. — *Note sur une statuette en bronze de Mars Ultor trou-
e à Quevaucamps.* (Lecture par M. Georges Cumont.)

P. Combaz. — *Le catéchisme de Malines sous l'Empire.*

Bon de Maere d'Aertrycke. — *Rapport sur des fouilles exécutées à
urtrai en 1901.* (Lecture par M. Charlemagne Magnien.)

G. Cumont. — *Quelques remarques sur les monnaies gauloise, méro-
gienne et anglo-saxonnes* trouvées à La Panne par feu l'ingénieur
orges Donny.

Ch. J. Comhaire. — *Domination romaine en Belgique : emploi de
doise pour couvrir les toitures.*

. Destrée. — *Les sculptures en albâtre de Nottingham importées
le continent au XVe siècle.*

La séance est levée à 10 heures 1/4.





MÉLANGES



TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILI
PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Note sur la découverte de l'emplacement d'ui habitation belgo-romaine à Saint-Symphori lez-Mons.

Saventhem, le 1er août 1901.

Messieurs et chers Confrères,



'AI le plaisir de vous annoncer qu'au cours de r explorations géologiques dans le Hainaut j'ai déc vert à Saint-Symphorien lez-Mons, dans le cour de l'hiver passé, l'emplacement d'une habitat belgo-romaine.

Cet emplacement est situé à 160 mètres envi au sud de l'église de ce village, au centre d'un en en partie entouré de murs et sur le flanc (exposé au Nord-Ouest la vallée d'un petit affluent de la Trouille.

La quantité de débris de *tégulae*, d'*imbrices* et de fragments de teries de toutes les formes gisant à la surface du sol de ce lieu d'hab tion antique semble annoncer que des fouilles pourraient y être tiquées avec fruit.

L'emplacement que je viens de vous signaler se trouve à 500 mè environ au Nord Ouest d'un établissement belgo-romain, aujourd

totalement détruit, mais qui a fait l'objet d'une note due à la plume de notre excellent confrère M. le baron de Loë [1], et que lui et moi avons indiqué sur notre carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons [2].

La situation des deux emplacements belgo-romains dans le voisinage immédiat de l'agglomération de Saint-Symphorien, la découverte récente, sur le territoire de cette commune, d'une poterie appartenant à une époque non encore exactement déterminée, mais qui me paraît gauloise, la mise au jour, sur ce même territoire, d'une urne cinéraire [3] belgo-romaine que je me fais un plaisir d'offrir à notre société semblent assigner au village de Saint-Symphorién une origine fort ancienne.

Quant à l'occupation de la région voisine de ce village par nos ancêtres des temps quaternaire et néolithique elle est amplement démontrée :

1° Par l'existence d'un vaste atelier paléolithique dont les silex taillés, offrant tous les caractères absolument typiques de l'industrie mesvinienne, se présentent en affleurement précisément sur le flanc dénudé du petit affluent de la Trouille dont j'ai parlé plus haut. Cet affleurement n'est autre qu'un prolongement du classique dépôt de silex mesviniens qui, à la carrière Hélin, se trouve à environ 8m50 sous la surface du sol actuel [4-5-6];

2° Par la présence sous les limons quaternaires de tout le territoire

[1] Baron A. de Loë. *Découverte de vestiges de deux établissements belgo-romains aux environs de Mons,* Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, t. III, 1889.

[2] Baron A. de Loë et E. de Munck. *Essai d'une carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons,* Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, t. IV, 1890.

[3] Cette urne, remplie d'ossements calcinés, a été recueillie, à peu de profondeur, dans le sol de la plaine qui s'étend entre l'estaminet portant l'enseigne *Aux Champs Élysées* et la ferme Du Sart, c'est-à-dire à égale distance (environ 200 mètres) des emplacements belgo-romains de Saint-Symphorien et du bois d'Havré.

[4] *Compte rendu des travaux du Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique,* 6me session (Liége 1890), séance de la première section (août 1890),

[5] E. de Munck. *Les silex mesviniens datent-ils d'une époque antérieure à l'industrie acheuléenne ?* Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, t. V, 1891.

[6] E. de Munck. *Observations nouvelles sur le quaternaire de la région de Saint-Symphorien, Spiennes, etc.* Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, séance du 27 février 1893.

de Saint-Symphorien, et dont l'épaisseur atteint parfois 8 à 9 mètres de nombreux silex utilisés ou travaillés appartenant aux industrie rentélo-mesvinienne, mesvinienne et monstérienne [1];

3° Par la présence, sur ce même territoire, de stations préhistorique qu'une étude d'ordre géologique et stratigraphique m'autorise à considérer comme appartenant incontestablement à la période néolithique [2].

Veuillez agréer, Messieurs et chers Confrères, l'assurance de tou mon dévouement.

Em. de Munck.



Inventaire des objets principaux trouvés lors d fouilles exécutées au château historique d Wynendaele, *dans la propriété de* M. Matthieu.

(Etage de l'yprésien recouvrant les collines de Flandre, cote 36.50.)

1° Carreaux pour pavement en mosaïque, paraissant remonter a moyen âge;

2° Matériaux de construction (briques vitrifiées) et tuyaux de drainag ayant conduit au château les eaux de la fontaine située à la cote 45;

3° Trois morions;

4° Plusieurs fers de lances, gardes et lames d'épées et de rapières;

5° Quelques boulets de canon pleins;

6° Fers à cheval;

7° Un grelot pour animal de trait;

8° Bouteilles à fond plat; certaines d'entre elles portent, soufflé dans la pâte du verre, les armoiries des propriétaires; on y remarqu notamment les armoiries accolées de Jean-François Borluut, seigne d'Assenbourg et de Noortdonck, et de sa première femme Madelei de Dongelberghe (unis du 29 janvier 1630 au décès de l'épou le 18 mai 1656);

9° Des breloques (XVI[e] et XVII[e] siècles), parmi lesquelles figure u petit cheval en or de la dimension des broches;

10° Les coquillages habituels de l'étage géologique précité.

M. M.

[1-2] E. de Munck. *Observations sur quelques gisements préhistoriques de la rég de Mons*, Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, séance du 28 ja vier 1901.

Copies d'indications *relatives à des parcelles du terrain d'Ichteghem occupées en 1696 et 1697 par l'armée française commandée par Villeroy*. (Indic. consignées le 8-7-1700. Archives d'Ichteghem.)

9ste BEGIN. ART. 243.

« Denzelven an de westzyde daeran seven lynen XCI roeden lant synde de platse daer d'hofstede op gestaen heeft die ten jare 1696 afgetrokken is door t' frans legger, ander commande van Marschal de Villeroy liggende in dese prochie gecampeert, commende met de suytzyde jegens syn selfs lant dat onder Wynendaele licht en de met Westhende an syn lang voersch. meersch vuergemeens. »

9ste BEGIN. ART. 410.

« Mevrouwe Van Hoydenbrugghe ant westhinde daeran vier lynen XI roeden lants synde eene hofstede afgetrokken door t' frans legger liggende ghecompeert tot Wynendaele ten jare 1696, verhoeckende an de noortzyde by t' westende noortwars inne tot an frans breydel meersch de badthouck straete loopende an de suytsyde strekkende met het westende aan haer selfs lant. »

11ste BEGIN. ART. 51.

« Jan Minne an de oostzyde daeran twee lynen LXXX roeden busch » genaemt t' fransch kerckhof strekkende zuyt en noort Joan de Ghel- » dere met syn stuk an de oostzyde strekkende met beide henden an » d'hoirs moke lant. »

11ste BEGIN. ART. LXXXVII.

« Denselven (Pieter Witaert) ant suythende daeran vyf lynen LIII » roeden lant synde eene platse strek. meest oost en de west met de wal » rond mede gemeten daer d'hofstede het groot Loockhuys op staat » rontomme liggens syn selfs lant. »

13de BEGIN.

« Denselven (de kerk van Couckelaere) an de westzyde met het » noorthinde daeran een gemet LIIII roeden lants synde eene hofstede » afgetrokken door t' fransch legger onder de commande van den mar- » schal de Villeroy ten jare 1697 strek. suyt en de noort verhoeckende » an noortsyde noortwaert inne tot an haer lang voorz. smal stuk. »





BIBLIOGRAPHIE



Mme Isabelle Errera, **Catalogues d'étoffes anciennes**, 199 pp. et 420 photogr. Bruxelles, Falk, 1901.



La collection d'étoffes anciennes formée durant c dix dernières années par Mme Isabelle Errera e devenue rapidement célèbre dans le monde d spécialistes et des amateurs. Elle est probabl ment dans son genre, en dehors des musées p blics, la plus importante d'Europe. Mme Errera r s'est point bornée à réunir au prix de mil peines et de voyages répétés cet ensemble merveilleux, elle a tenu dresser elle-même un inventaire méthodique de ses trésors, patiemme amassés. Tous les archéologues lui sauront gré de leur avoir fait co naître en détail ces productions si variées de l'art textile de nos aïeu depuis les vêtements somptueux portés par des prélats jusqu'a haillons lacérés d'une valeur documentaire souvent inappréciable.

Une centaine de pièces de la collection remonte au moyen âge, v^e^ aux xive-xve siècles : soies byzantines répétant des sujets antiq dont le sens n'était plus compris, étoffes arabes avec des versets Coran, tissus hispano-mauresques ou siciliens encore sous l'influence modèles orientaux, puis les premiers produits des métiers d'Occide italiens, allemands et espagnols. Il semble qu'un miracle seul ait conserver à travers les siècles tous ces frêles lambeaux exposés à tant causes de destruction.

Si ces œuvres archaïques ont le mérite de la rareté, l'intérêt artistic est plus sensible dans le reste de la collection qui comprend plus quatre cents numéros. Les gracieux motifs d'ornementation que la I

ıaissance a imaginés charmeront même ceux que les problèmes tech-ıiques de l'industrie textile laissent indifférents. Il serait impossible de lécrire ou de classer ici cette riche suite d'échantillons de toute prove-ıance et de toute nature : damas, velours, soies, satins, draps d'or et l'argent des divers ateliers d'Europe et d'Asie. L'infinie variété de ces ›uvrages échappe à l'analyse ; il faut, pour s'en faire une idée, parcourir 'élégant volume qui leur est consacré et détailler ses excellentes ›hotogravures, où l'on croit voir chatoyer les couleurs des originaux.

Les reproductions tout à fait distinctes qui illustrent chaque notice ›nt rendu possible d'abréger le texte qui les accompagne, un copieux ndex permettant, au surplus, de retrouver immédiatement chaque hème décoratif. Point de longues descriptions confuses, mais de courtes nentions des matières et des couleurs employées, puis l'indication de la ›rovenance du morceau, de son origine et de sa date probable. Dans es déterminations si délicates, Mme Errera aime à s'effacer modeste-nent pour laisser la parole aux spécialistes les plus compétents, mais si on ne savait qu'elle a étudié et manié longtemps *con amore* ses chers hiffons, on s'en apercevrait aux mille comparaisons qu'elle établit avec :s tissus conservés dans les divers musées ou avec le style d'un vêtement ans tel tableau ancien, telle tapisserie ou même telle miniature de ma-uscrit.

Ces rapprochements nous révèlent en même temps l'importance artis-que des moindres débris, longtemps dédaignés et qu'un heureux hasard sauvés de la hotte du chiffonnier. Leur étude ajoute un chapitre nou-:au à l'histoire de l'ornementation. Tout se tient dans une époque, et :s diverses branches des arts décoratifs — et la peinture elle-même — ›nt liées à l'industrie des tisserands de lin ou de soie. Le développe-ent de cette industrie s'explique par celui des autres arts et l'éclaire son tour.

Mme Errera n'a pas voulu que la série de documents qu'elle avait unie avec tant de peine fût un jour dispersée. Elle a assuré la perpé-ıité de son œuvre en offrant au Musée du Cinquantenaire, qui doit :jà à sa générosité une série remarquable de tissus coptes, toutes ses ıtres étoffes. La valeur de cette libéralité ne doit pas se mesurer unique-ent au prix des pièces offertes, bien qu'il soit considérable, mais aussi 'insigne rareté de beaucoup d'entre elles. Difficiles à acquérir, il y a elques années, elles seraient aujourd'hui introuvables, tant la con-rrence s'est faite vive entre les amateurs. L'État pourra, sans doute, :roître encore, par des achats ultérieurs, le trésor dont il est devenu gardien, mais, certainement, le fond de ses richesses restera toujours collection Isabelle Errera.

F. C.



TABLE DES MATIÈRES



Procès-verbaux des séances.

Mélanges.

Bibliographie.



TABLE DES PLANCHES ET FIGURES



Tableau-Reliquaire pentagonal (XIIe et XVIe siècles) (pl. XIo).
Tableau-Reliquaire hexagonal (XIIe et XVIe siècles) (pl. XIIo).
A *dit* de Charlemagne (face et revers. XIIe siècle) (pl. XIII, fig. 1 et 2).
Statue de la Mère de Dieu (XIIIe siècle) (pl. XIVo).
Croix processionnelle de Conques (XIIIe siècle) (pl. XVo).
Statuette de sainte Foy (ornant le revers de la croix processionnelle (pl. XVIo).



ERRATA

TOME XV :

Page 6, note 3, au lieu de *octavos* lisez *octavas*.
» 7, ligne 1, » *quadragentas,* lisez *quadringentas.*
» 7, » 4, » *currentes,* lisez *currentis.*
» 10, » 27, » *que,* lisez *quorum.*
» 10, » 27, » *bresentibus,* lisez *presentium.*
» 10, » 28, » *computato,* lisez *computatis.*
» 12, » 30, » *indulcit,* lisez *indulsit.*
» 12, » 31, » *ducis,* lisez *duci.*
» 12, » 32, supprimez *et.*
» 13, » 31, au lieu de *libris,* lisez *libras.*
» 13, » 32, » *trigintis* lisez *triginta.*
» 13, » 33, » *boscoduce,* lisez *boscoducis.*
» 39, » 6, » *quae,* lisez *que.*
» 39, » 8, » *pro,* lisez *per.*
» 39, » 14, supprimez *in duabus partibus.*
» 39, » 15, » *predictis.*



Brux., imp. A Vromant et Cie, 3, rue de la Chapelle.

Planches et illustrations *(Suite).*

AVIS. — Chaque auteur a droit à 100 tirés à part avec [...]et faux-titre, couverture imprimée et brochage.

Publications de la Société.

I. ANNALES

de la Société d'Archéologie de Bruxelles. — Mémoires, rapports et docu[...] Se publient en livraisons trimestrielles formant chaque année un v[...] d'environ cinq cents pages, enrichi de nombreuses planches et grav[...] orné de bandes et de lettrines gravées.

VOLUME PREMIER, 1887-88, XXV, 408 p., XI pl., fig. dans le texte.
VOLUME DEUXIÈME, 1888-89, XXIV, 380 p., IV pl., 10 fig. dans le texte.
VOLUME TROISIÈME, 1889, XXIV, 396 p., XI pl., 37 fig. dans le texte.
VOLUME QUATRIÈME, 1890, XXXII, 508 p., XX pl., une carte (0.90 × [...] 70 fig. dans le texte (ce volume est épuisé).
VOLUME CINQUIÈME, 1891, XXXV, 560 p., XXIII pl., 78 fig. dans le texte
VOLUME SIXIÈME, 1892, XXIV, 384 p., XXI pl., 64 fig. dans le texte.
VOLUME SEPTIÈME, 1893, XXXII, 486 p., XXI pl., 22 fig. dans le texte.
VOLUME HUITIÈME, 1894, XXXIV, 528 p., XV pl., 49 fig. dans le texte.
VOLUME NEUVIÈME, 1895, XXXII, 498 p., XXVIII pl., 45 fig. dans le [...]
VOLUME DIXIÈME, 1896, XXXII, 508 p., XXI pl., 11 fig. dans le texte.
VOLUME ONZIÈME, 1897, XXXI, 488 p., XIII pl., fig. dans le texte.
VOLUME DOUZIÈME, 1898, XXXII, 504 p., XIX pl., 19 fig. dans le texte.
VOLUME TREIZIÈME, 1899, XXXI, 480 p., XXIV pl., 37 fig. dans le text[...]
VOLUME QUATORZIÈME, 1900, XXIX, 446 p., XXXV pl., 43 fig. dans le [...]
VOLUME QUINZIÈME, 1901, XXXIII, 510 p., XXX pl., 40 fig. dans le t[...]

Le prix des quinze vol. achetés à la fois est fixé à fr. 216.75 au lieu de [...]
pour les membres : fr. 198.20 au lieu de [...]

II. CONFÉRENCES

M. GUSTAVE HAGEMANS : Le poignard de silex — étude de mœurs [...] toriques. Un vol. in-12, V, 74 p., 1888-89. [...]
pour les membres [...]

M. ALPHONSE WAUTERS : L'architecture romane dans ses diverses t[...] mations *(extrait des Annales)*. Un vol. in-[...] 112 p., 1889.
pour les membres [...]

MM. GOSSET, LUCAS ET SAINTENOY : La Conservation des Monuments en Fra[...] Angleterre et en Belgique ; les Coupoles [...] et d'Occident *(extrait des Annales)*. Un vo[...] IV, 60 p., VI pl., 1890 (épuisé).

Les membres désireux d'acquérir les volumes des Annales et des [...] rences de la Société d'Archéologie de Bruxelles sont priés de s'ad[...] M. le Secrétaire général de la Société, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

III. ANNUAIRE

Tome I, 1890. Rapport annuel, liste des membres, etc., etc., un vol [...] V, 80 p. *(épuisé)*.
Tome II, 1891, un vol. in-12, VI, 88 p. *(épuisé)*.
Tome III, 1892, un vol. in-12, V, 112 p.
Tome IV, 1893, un vol. in-12, VII, 108 p.
Tome V, 1894, un vol. in-12, VII, 154 p.
Tome VI, 1895, un vol. in-12, 121 p.
Tome VII, 1896, un vol. in-12, 83 p.
Tome VIII, 1897, un vol. in-12, 151 p.
Tome IX, 1898, un vol. in-12, 115 p.
Tome X, 1899, un vol. in-12, 142 p.
Tome XI, 1900, un vol. in-12, 142 p.
Tome XII, 1001, un vol. in-12, 132 p.
Tome XIII, 1902, un vol. in-12, 126 p.

IV. PHOTOGRAPHIES

Tous les membres de la Société peuvent également obtenir des exe[...] des 112 photographies prises pendant les excursions de la Société [...] de fr. 0.80, collées, et de fr. 0.60, non collées, en s'adressant au S[...] général de la Société.

Brux., Impr. A. Vromant et Cie, rue de la Cha[...]

ANNALES

DE LA

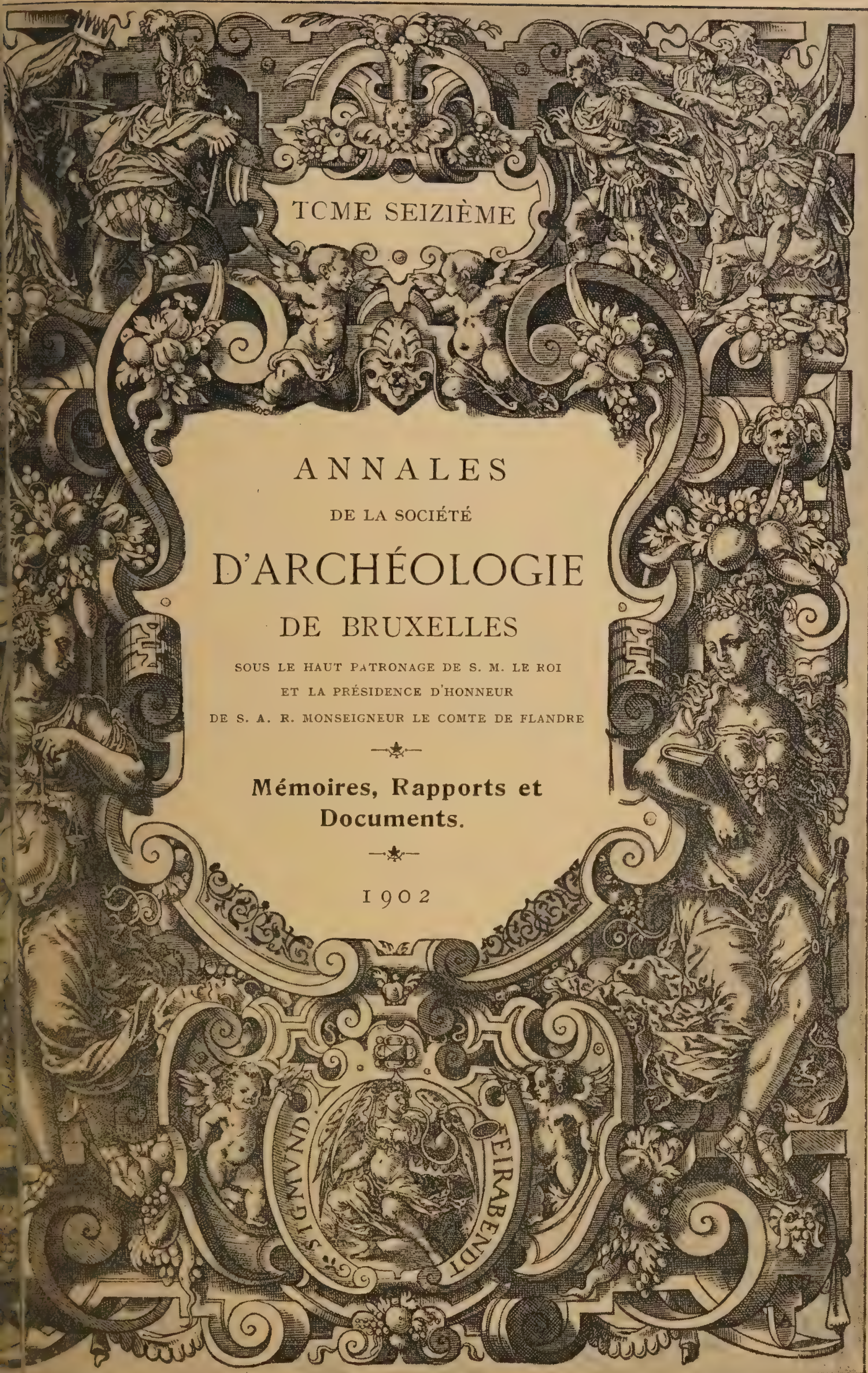
OCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Cet Ouvrage
sort des Presses de l'Imprimerie



ALFRED VROMANT ET Cie, à Bruxelles,
3, rue de la Chapelle, 3.

16



des *Annalium Boïarum Libri VII,* par Jean Thurmayer. Francfort s/Main, Jean Feyerabendt, 1580. Collection de M. J. van der Linden.

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts.)

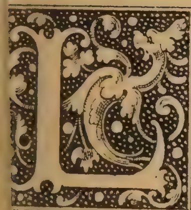


RAPPORT

SUR LES RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'EXERCICE DE 1901



A commission des fouilles n'est pas restée inactive en 1901, et son bilan est digne de celui des années précédentes.



Elle a fait surveiller des travaux de terrassement exécutés sur [di]vers points et notamment à Turnhout et dans la forêt de [So]ignes.



Les membres de la commission se sont livrés à des enquêtes à [Ai]sche-en-Refail, à l'occasion d'une trouvaille d'antiquités belgo-[ro]maines, et à Lincent, au sujet de la découverte de deux sépul[tu]res paraissant dater des derniers temps de l'époque franque :

[A]NTIQUITÉS BELGO-ROMAINES DÉCOUVERTES A AISCHE-EN-REFAIL (PROVINCE DE NAMUR).

Au mois de mai dernier, le docteur Raeymaekers s'est rendu à [Ai]sche-en-Refail, localité située à 3 kilomètres environ au S.-S.-E.

de Perwez, à l'effet de contrôler des renseignements assez vague qui nous avaient été donnés concernant des trouvailles d'antiquité belgo-romaines faites jadis dans cette commune.

La *chaussée Brunehault* longe, vers le nord, le territoire de c village. A 200 mètres à l'ouest de l'église, près du point d'inter section de deux chemins dont l'un va de Perwez vers Saint-Ger main et l'autre vers *la Baraque,* il existe un champ dénomm *Pachau au sauvion* (Pré au sable). Il y a un certain nombr d'années, en extrayant le sable nécessaire à la construction d l'église, on y aurait mis au jour une quantité de tuiles romaine (dont plusieurs étaient entières) associées à des moellons de grè landenien supérieur, recouverts encore de mortier. M. le docte Nihoul aurait recueilli plusieurs de ces *tegulæ,* qui doivent s trouver actuellement dans les collections du musée provincial d Namur.

En 1882, lors de la construction de la maison située en fa du *Pré au sable,* on aurait constaté, en outre, les vestiges d'u route empierrée.

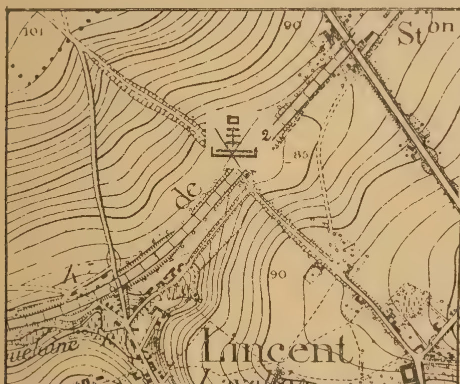


Extrait de la feuille XL, planchette nº 7 de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$

Découverte de deux sépultures anciennes a Lincent (province de Liége).

Le docteur Raeymaekers a pu recueillir également des renseignements très précis au sujet de deux tombes anciennes, découvertes autrefois à Lincent :

Le village de Lincent est relié à celui de Pellaines par un chemin encaissé, désigné sous le nom de *Chavée du bailli*. Cette voie antique traverse le sommet + 101 et passe devant un arbre vénérable qui sert de limite aux deux communes précitées. Elle est coupée par le chemin de fer de Tamines à Landen. Après avoir dépassé la barrière nord de cette voie ferrée, on aperçoit dans le talus de droite, en montant vers Pellaines, une petite borne en grès de Gobertange marquée T. L. (Tamines-Landen) limitant un champ appartenant au sieur Isidore Pirsoul.



Extrait de la feuille XLI, planchette nº 1 de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e

C'est là qu'il y a neuf ans environ ce cultivateur trouva, à une istance de 2m50 de la barrière nord, en pratiquant un accès en ente douce dans le talus de droite, deux sépultures jumelles, bor-ées de moellons d'assez grande dimension, en tufeau dit *de Lin-nt* (landenien inférieur), posés de champ [1]. Le dessus et le

[1] Le point exact de cette trouvaille est : Long E. 0° 39′ 16″ et lat. E. 50° 43′ ″. Altitude du sol : + 83.50.

dessous de ces deux tombes étaient formés par des blocs de grès pl cés horizontalement. Elles contenaient chacune un squelette huma intact et d'une bonne conservation. Ces squelettes, orientés oues est, les pieds vers l'est, étaient de grande stature, et les avaient conservé leurs rapports anatomiques. On ne remarq aucune trace de mobilier ni de cercueil.

L'orientation des squelettes, leur haute stature, le mode construction des tombes, leur peu de profondeur relative [1] et le situation sont autant de circonstances qui nous permettent de co sidérer ces deux sépultures comme pouvant dater des dernie temps de l'époque franque.

*
* *

Il a été procédé à l'examen et à l'étude sur place de lieux di ou de monuments de nature, d'origine ou d'âge peu ou po connus, à Kersbeek-Miscom, à Laer, à Bost, à Merckem, à H trage, à Vaelbeek, à Virton, à Brusthem, à Wechmael et à Zi beke :

Recherches à Kersbeek-Miscom, aux lieux dits « Calenberg » et « Calenberg bosschen ».

En faisant l'histoire de la commune de Kersbeek-Miscom, T lier et Wauters citent comme lieux dits (Canton de Léau, pp. 1 149) — *Calenberg (op ten Calenbergh, 1495-1686), Calenb bosschen*. D'après ces mêmes auteurs, en différents endroits et particulier au *Calenberg*, on aurait trouvé des puits hors d'usa des monnaies, de grandes tuiles et autres vestiges des te passés. Cette citation a engagé le docteur Raeymaekers à aller e miner l'endroit [2]. Il y a trouvé à la surface du sol, couvert de c loux quaternaires, un fragment de tuile romaine, ainsi qu'un ra et un nucléus en quartzite de Wommersom. Au cours de recherches, notre confrère a observé un caillou quaternaire m festement retouché par la main de l'homme.

Comme sous-sol, on rencontre, à peu de profondeur, la prés de l'argile de Boom. En explorant le *Calenberg bosschen* (boi

[1] Le couvercle des tombes ne se trouvait qu'à 1 mètre sous la surface d

[2] Long. E. 0° 40′ 2″; lat. E. 50° 54′ 24″.

Montagne chauve), dont la partie culminante est à la cote 65.00, il a noté à la surface du sol une grande quantité de cail-ıx quaternaires. De là peut-être l'appellation de ce point, due, ıs doute, à l'aridité du sol. Ayant interrogé les plus vieux habitants ncernant les trouvailles signalées par Tarlier et Wauters, il n'a obtenir aucun renseignement.

Le sommet du *Calenberg bosschen* est entouré à peu près com-ətement d'une ceinture de bois. Après la coupe de ceux-ci, l'aire s recherches sera agrandie et on pourra alors contrôler d'une ;on plus approfondie l'assertion des historiens de nos communes abançonnes.

« Aschbol » et le « Waeleveld » a Laer (province de Liége).

A Laer, petite localité située aux confins des provinces de Liége de Brabant, existe un lieu nommé *De Aschbol* (La Boule de ıdre).

La tradition veut qu'en cet endroit saint Trudon, le patron de glise, ait eu autrefois « son château » ou « son ermitage ». Le cteur Raeymaekers a étudié sur place ce lieu dit [1].

C'est une dépression de terrain, limitée assez nettement par des ıs peu élevés et de niveau, en un point du bord sud de la cuve, c le terrain environnant. Cette cuve, complètement ouverte du é nord, confine à un ruisseau sans nom, affluent de la Petite-the. Le sol est formé par du limon quaternaire, recouvrant gile à psammites du landenien inférieur.

Une exploration en surface de cette dépression a donné un petit gment de *tegula* (?) et trois racloirs en silex d'Orp-le-Grand.

Dans la direction du sud-est, à 730 mètres de l'*Aschbol,* vers la e + 57, à la surface des champs désignés sous le nom de *eleveld* (champ des Wallons), notre confrère a recueilli égale-ıt un outil en silex d'Orp-le-Grand.

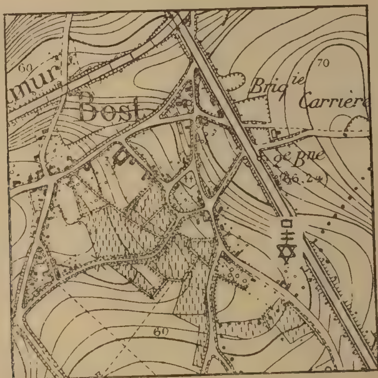
l ne pense pas que des fouilles à l'*Aschbol* et au *Waeleveld* ssent donner des résultats.

[1] Long. E. 0° 38′ 54″ ; lat. E. 50° 46′ 26″. Altitude, + 47.

DÉBRIS ROMAINS AU LIEU DIT « BOVEN DEN BRUEL », A BO PRÈS DE TIRLEMONT.

Le docteur Raeymaekers a observé sur le territoire de la c mune de Bost, au lieu dit *Boven den Bruel* [1], à la surface d champ situé contre la chaussée de Tirlemont à Hannut, assez b de fragments de tuiles romaines. Ceux-ci ont un aspect roul fruste. Il y a recueilli également un racloir en silex gris noirâ rubanné, maestrichtien.

L'expression *Boven den Bruel* doit vouloir dire au delà o dessus du Bruel.



Extrait de la feuille XXXII, planch. nº 8 de la carte topographique au 2

Dans le cas présent, le mot *Bruel* signifie pâture comm (gemeente weide, pascuum commune). Le *Bruel* est un lieu d nord-est de Gossoncourt et près de la limite de ce village av localité de Bost. Tarlier et Wauters, art. Gossoncourt, p citent : « *In de Brule, daer den paelsteen opstaedt, alsoo vo » deel onder dese heerlyckheydt ende tresterende onder Ho » den, regende de straete bydende vuyt ast naer Thienen* » (1662). En Campine, ce mot a pour synonymes *werf, weerd,* c dire une prairie à côté d'une habitation. D'après M. Le curé à Membruggen, il est certain que *Bruel* est le uml

[1] Long. E. 0° 34′ 30″ ; lat. E. 50° 47′ 13″. Altitude, + 60.

ëel ou Brûel; umlaut produit par le *i* suivant de la terminaison La racine peut être *(Brûw) Brûd (brug), brod* ou *bord*. Il existe lement, à Malines, une rue portant le nom de *Bruel*. Ce t pourrait se traduire par *marais*, dans le sens de *broeck, goor, bewassen met kreupelhout, laar, biest, vroente* et, par extenn, *pâture communale*.

Au XIII[e] siècle, à Louvain, il existait un endroit « de Bruele », geant la Voer et la rue des Dominicains. (Voir Piot, *Histoire de uvain,* 1839, p. 170.) Au reste, ce mot se retrouve dans beauıp de localités flamandes du pays.

EU DIT « MILANE KERKHOF » A MERCKEM (FLANDRE OCCIDENTALE).

La commune de Merckem s'étend jusqu'au *Vrybosch,* près de la oisse de Jonkershove. En face de l'auberge *De Milane,* il y a pièce de terre appelée *Milanekerkhof*. Il ne s'agit pas là d'un etière antique, nous dit M. l'abbé Claerhout, mais d'un cimetière dépendait jadis d'une chapelle qui s'élevait à cet endroit. a page 145 des *Annales de Merckem* (Bruges 1878) on peut , en effet, le texte suivant de 1506 : *Die Mercurii in Paschati- te Melanen fit missa et concio.*

STIGES D'UNE EXPLOITATION (PRÉHISTORIQUE ?) D'ARGILE, A HAUTRAGE (HAINAUT).

n septembre 1899, M. Jules Cornet, professeur de géologie à ole des mines du Hainaut, et M. Emile Hublard, docteur en nces à Mons, ont pu observer dans une sablière, située non de la fosse Saint-Hubert, à environ 1,100 mètres nord-est de ise d'Hautrage, la coupe bien nette d'un puits, d'un mètre à e de diamètre, creusé au travers du sable *Bernissartien* en vue eindre l'argile sous-jacente.

exploitant de cette sablière affirma, en outre, à M. Cornet avoir vé dans les remblais de ce puits plusieurs silex taillés.

ous sommes allé visiter cette sablière le 24 mars 1901, en pagnie de M. E. Hublard ; malheureusement les travaux d'ex-

ploitation du sable, continués depuis, avaient anéanti toute tr
Quoi qu'il en soit, nous avons cru utile de consigner ici le fa

Examen d'une pierre présentant l'apparence d'u polissoir, a Vaelbeek, près de Louvain.

Cette pierre, actuellement dressée contre le mur de la ma du sieur Verstappen, a été trouvée, il y a une trentaine d'ann dans le bois d'Héverlé, au cours de travaux de défrichement. C un grès gris brunâtre appartenant au landenien supérieur et pr nant des assises des environs de Tirlemont.

Elle mesure $1^{m}27$ de hauteur, 98 centimètres de largeur et 12 centimètres d'épaisseur.

La face antérieure, qui présente une cassure interrompue a jusqu'au milieu, est entièrement usée et polie par place. La postérieure n'offre rien de particulier.

L'avis de MM. Raeymaekers et de Loë, qui ont examiné m tieusement cette pierre, est qu'elle ne présente pas de carac assez accusés pour qu'il soit possible de la considérer comme un polissoir ni une meule préhistorique.

Le « Chateau Renaud » et le « Trou des Fées » a Virton.

A l'extrémité du territoire de la ville de Virton, vers Sa Marie, soit à environ 6,400 mètres nord de l'église de V dans le bois d'Ardenne, sont deux lieux dits, voisins l'un de tre : *Le Château Renaud* et *Le Trou des Fées*.

Le Château Renaud est un mont naturel, assez import assez élevé (cote 360), constitué de sable et de grès (*grès d V ton* des géologues). On y remarque, sur le versant no plusieurs petites grottes ou excavations naturelles, creusées p eaux aux époques géologiques et en partie remplies de terre tale, dans lesquelles il serait peut-être bon de faire quelques fo Les gens du pays vous disent que sur cette montagne exist trefois le château d'une famille très puissante.

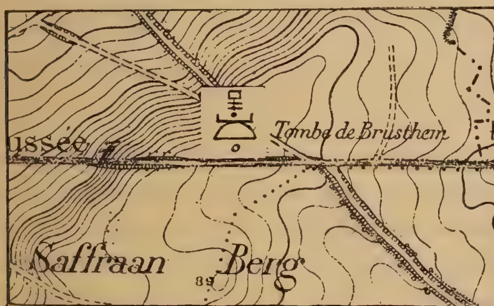
Le Trou des Fées est un mamelon naturel, constitué égal de sable et de grès et situé à 300 mètres du *Château Re*

ı sommet atteint la cote 345. Sur le versant est sont aussi des ·ités, sortes de longs couloirs, ayant la même origine que les :avations du *Château Renaud*. Il n'y a pas lieu d'y faire des illes, étant donnée l'absence de tout dépôt dans ces galeries.

Le Trou des Fées aurait, d'après la légende, servi jadis non seuıent de demeure aux fées elles-mêmes, mais aussi aux *Égyptiens* parcouraient autrefois la contrée en se faisant regarder comme ; sorciers (sic).

La « Tombe » a Brusthem (province de Limbourg).

Il existe sur le territoire de cette commune une éminence artifille appelée *De Tomb*, que l'on ne doit pas confondre avec les



ait de la feuille XXXIII, planch. n° 7 de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e

x tertres féodaux qui se trouvent dans le voisinage de l'église [1]. .e monticule en question, comme son nom l'indique, est un ulus.

Le premier, qui est le plus grand des deux, est très mal conservé ; ımmet est aplati et il a été, en outre, complètement défiguré lors de ·lissement du cimetière. On y remarque, en un point, de rares vestiges de ·ruction.

second, que quelques mètres seulement séparent du premier, est au con- ·admirablement bien conservé. Il a la forme d'un cône tronqué et est ıré d'un fossé circulaire plein d'eau. Il est surmonté d'une grosse tour en

Il est situé à 1,800 mètres sud-est du centre du village, co
la voie romaine de Bruxelles à Tongres, en un point culmi
d'où l'on découvre l'horizon de tous les côtés. Bien que fort
baissé, il mesure cependant encore 6 à 7 mètres de hauteur et
diamètre d'environ 75 mètres.



Extrait de la feuille XXXIII, planch. n° 6 de la carte topographique au $\frac{1}{20}$

Il appert, tant des renseignements recueillis sur place par M
Loë et Raeymaekers que de leurs recherches bibliographi
que ce tumulus a été fouillé vers 1846 par M. l'ingénieur G
qui y a constaté des traces de fouilles antérieures et y a e
trouvé des fragments d'objets romains (tuiles, vases, clous, et

Examen et étude des « Grottes d'Henisdael » a Vechmael (province de Limbourg).

On désigne ainsi, sans doute du nom d'un des proprié
anciens de ces terrains, trois groupes de galeries souterraine
étendues et assez spacieuses ouvertes à la scie dans l'assise

ruines, de forme octogone, construite en moellons de grande dimension
les murs atteignent une épaisseur de plus de deux mètres.

Cette tour date de la fin du XII[e] siècle et a son histoire.

[1] *Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique,* t. XIII (1846), 1°, p. 90.

Bullet. des comm. royales d'Art et d'Archéologie, t. I, 1862, p. 111,
1866, p. 473, notes, V.

eure du *tufeau de Maestricht* et résultant de l'exploitation de tte roche, soit comme pierre à bâtir, dans ses parties les moins ables, soit pour l'amendement des terres.

Les entrées des galeries sont situées dans un petit bois, à 1,100 ètres au sud-est de l'église de Vechmael. Ces carrières étaient icore exploitées vers 1835 [1] ; mais certaines galeries sont sans oute fort anciennes.

Il s'y rattache quelques légendes :

Un château existait autrefois au dessus de ces souterrains ; il ait habité par des brigands qui ferraient leurs chevaux à nvers afin de dérouter ceux qui auraient voulu les poursuivre...

Les *Hus* (?) y ont fabriqué du salpêtre.

Certaines de ces galeries se prolongent jusque Tongres ! Etc.

Elles n'offrent point d'autre intérêt.

ROSSE PIERRE DÉCOUVERTE DANS LES BOIS AUX ENVIRONS DE ZILLEBEKE (FLANDRE OCCIDENTALE).

Nous avons été examiner cette pierre qui, disons-le tout de te, ne présente aucun intérêt par elle-même.

C'est un bloc assez volumineux, de grès tertiaire brut et sans la indre trace d'utilisation. Il a été trouvé dans un bois à environ oo mètres à l'est de l'église de Zillekeke, dans le voisinage ne source à laquelle se rattachent, paraît-il, quelques légendes.

M. l'abbé Huys, le vénérable curé de Zillebeke, a, depuis quel-es années déjà, fait transporter cette pierre dans le jardin du sbytère, où chacun peut la voir.



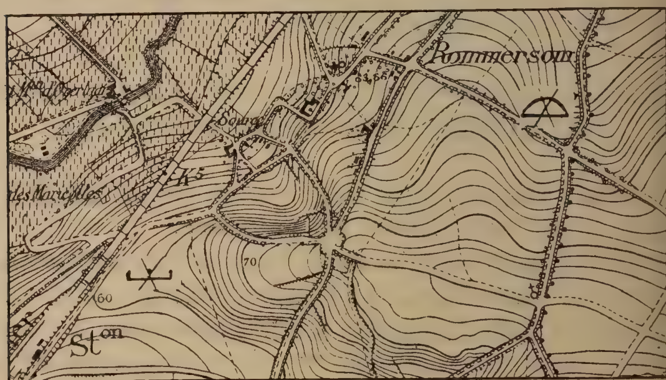
Des visites des lieux, préparatoires aux fouilles, ont été faites à nplacement présumé de la *Tombe de Rommersom,* près de Hou-rde; au *Hunsberg*, à Merchtem ; à Noduwez, où il existe une ıbelle, et à Wichelen, où se voit un ouvrage en terre très ieux :

[1] Voir Dictionnaire géographique de van der Maelen, province de Lim-rg, 1835, art. Vechmael.

« La Tombe » de Rommersom, près de Hougaerde (Brabant).

Parmi les *lieux dits* de Hougaerde, Tarlier et Wauters [1] rens gnent *Het Tommeken* (1662-1671), appelé aussi *Het Tomme van Rommelseem* (1458), *of Rommersom* (1659), près du sen conduisant à la gare de Hougaerde et à Steenbergen, ham entre le Grand Pont et la station du chemin de fer.

Le 6 novembre dernier, le docteur Raeymaekers a exploré point. Comme coordonnées supposées de la tombe en questio croit pouvoir indiquer approximativement : long. E. 0°32'17"



Extrait de la feuille XXXII, planchette n° 8 de la carte topographique au — 20 0

lat. E. 50°46'36" ; altitude actuelle, + 61-62 environ. De nombre d'années la main de l'homme et l'action du temp nivelé complètement ce point et, à l'heure présente, des fouill cet endroit seraient très chanceuses. On n'y aurait jamais tr des vestiges romains ou autres. Néanmoins, les recherche notre confrère ont été assez fructueuses au point de vue néo que.

Il y a recueilli :

Une pointe de flèche en silex noirâtre, zoné de gris, de 49 mi

[1] *Géographie et histoire des communes belges*. Hougaerde, pp. 4-12.

longueur et de 31 millim. de largeur; des déchets de taille en ex d'Orp-le-Grand ; un racloir en quartzite de Wommersom ; des ils en grès landenien supérieur; un percuteur en silex d'Orp-le-ind ; enfin plusieurs silex travaillés, du gisement d'Avennes.

Tarlier et Wauters [1] mentionnent également qu'à l'est de la ipelle de Saint-Servais, à Rommersom, on aurait trouvé un 'eau en pierres avec des urnes et des vases anciens.

Une enquête faite sur les lieux a permis au docteur Raeymaekers fixer sur la carte l'emplacement exact de cette trouvaille, soit : g. E. 0°33'13" et lat. E. 50°46'49".

Il y a quarante-cinq ans environ, en opérant des déblais dans e carrière renseignée sur la carte au 1/20,000e de l'Institut tographique, édition de 1869, on mit au jour un caveau de tion cubique, fermé complètement par des blocs de grès lan-nien supérieur ; ce caveau ayant été défoncé on y trouva gnés dans le fond une vingtaine de petits vases en terre et des sements calcinés.

...a Motte » et le « Hunsberg » a Merchtem (Brabant).

La commission des fouilles se souvenant des renseignements éressants donnés sur ces deux monuments lors du congrès de Fédération archéologique et historique de Belgique, à Bruxelles, 1891 [2], par M. Julien Van der Linden, notre ancien président, a de nouveau étudier les lieux.

Le rapport qui lui a été adressé à ce sujet par MM. le docteur ...ymaekers et le baron de Loë peut se résumer ainsi :

L'endroit appelé encore aujourd'hui « de Motte » est une par-e de terrain de forme ovale, mesurant à peu près 140 mètres de ...geur sur 80 mètres de largeur , située derrière l'église et com-...ement entourée d'eau.

On y voit à présent un joli chalet au milieu d'un parc très soi-...: C'est là que s'élevait autrefois, *sur sa motte,* le château du ...neur.

[1] *Géographie et histoire des communes belges.* Hougaerde, p. 12.
[2] *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique,* 7e session, *...elles 1891,* t. II, p. 408.

A environ 2,400 mètres sud-est de cet endroit, sur un pc
élevé (cote 40) à droite, contre la route de Wolverthem [1] et ca
actuellement dans un petit bois, est un tertre artificiel qui a n



Extrait de la feuille XXIII, planchette n° 6 de la carte topographique au $\frac{1}{20.(}$

Hunsberg, Montagne des Huns, et sous lequel la tradition pl
une statue d'or (« nen Gulden Mahomet »).

Ce tertre, constitué de limon remanié, devait être considéra



Extrait de la feuille XXIII, planchette n° 6 de la carte topographique au $\frac{}{20}$

autrefois. Il est maintenant très défiguré et très réduit par suite
la culture, des plantations et de certains travaux qu'on y a faits
ne sait dans quel but.

[1] A 37 mètres du fossé de la route.

Dans son état actuel il présente une forme plutôt allongée et sure 5 à 6 mètres de hauteur.

On y remarque, au pied, les vestiges d'un fossé circulaire, qui vait l'entourer.

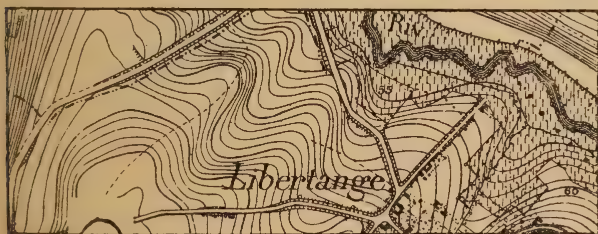
En tout état de cause, ce tertre, par sa situation topographique, nble être cependant un tumulus.

Des fouilles, ou tout au moins des sondages, devraient y être écutés.

EXAMEN D'UN TERTRE A NODUWEZ (BRABANT).

Le 5 mai 1901, M. le docteur Raeymaekers et nous, avons été aminer un tertre que Tarlier et Wauters signalent sur le territoire la commune de Noduwez.

Le tertre en question est situé, non entre Noduwez et Linsmeau, nme le disent par erreur les auteurs précités [1], mais bien entre oduwez et Libertange, à 650 mètres nord-est de l'église de oduwez, en un point tout à fait culminant (cote 80) appelé *Le mbois*, d'où l'on découvre l'horizon de tous les côtés.



ait de la feuille XXXII, planchette n° 8 de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$ e

e tertre de forme circulaire est très arasé et ne mesure plus e que deux mètres de hauteur. Il devait être assez considérable efois.

est surmonté d'une chapelle qu'ombragent des ormes et qui e le millésime de 1840.

[1] *éographie et histoire des communes belges*, canton de Jodoigne, p. 265.



C'est vraisemblablement un reste de tum lus, et il serait intéressant d'y continuer fouilles que la Société y avait commencées 1897 [1].

Nous avons ramassé dans un champ co tigu, du côté sud, des silex taillés et un fra ment de *tegula*.

Examen d'un ouvrage en terre ex tant a Wichelen (Flandre oriental

Nous avons été examiner à Wichelen un t curieux ouvrage en terre situé sur la rive dr de l'Escaut, à 200 mètres du fleuve et à mètres de la route de Gand à Termonde, d un endroit relativement bas et isolé. Il cons en un espace de forme à peu près rectangul de 140 mètres de longueur et de 100 mètre largeur, tracé par un fossé, et à l'intérieur du est un terre-plein de forme circulaire, mesu environ 50 mètres de diamètre, délimité ég ment par un fossé. Les terre-pleins ne dé sent pas le niveau du sol environnant. Le est mis en culture et des arbustes croisser long des fossés.

Nous n'avons remarqué aucun débris surface du sol.

Des fouilles, fort désirables ici, nous fer peut être connaître la destination et l'âge curieux ouvrage, qui présente la plus gr analogie avec le *Vagevuer*, de Saint-Léo (province d'Anvers), dont nous avons donné déjà une des tion [2].

De l'autre côté de l'Escaut, à Uytbergen, est un groupe de

1 Voir *Annuaire*, tome IX, 1898, pp. 19 et 20.
2 Voir *Annuaire*, tome X, 1899, pp. 25, 26 et 27.

ou six monticules *naturels*, de sable, d'origine éolienne. Ils sont assez élevés et l'un d'eux atteint même la cote + 15. On doit y trouver du silex.

Plan

Nord-Ouest

Coupe



Echelle 5 10 15 20 25 30 35 40 45 50 mètres

Récolte de silex sur le territoire de la commune d[e] Pitthem (Flandre occidentale).

M. l'abbé J. Claerhout a continué à explorer la station préhist[o]rique de Pitthem. Parmi les silex recueillis sont des lames, d[es] grattoirs, un fragment de hache polie et une pointe de flèche tria[n]gulaire, avec ailerons et pédoncule à la base. Ces objets ne pr[o]viennent pas seulement du *mont de Pitthem*, mais aussi de cham[ps] situés à différents endroits de la commune, qui a une superficie [de] 2,423 hectares.

Découverte de débris romains a Tirlemont.

M. le docteur Raeymaekers a pu observer dans la campagn[e], au pied d'un talus [1], beaucoup de fragments de *tegulæ* dont p[lu]sieurs étaient fort grands.

Un sondage exécuté en cet endroit lui a donné :

Talus : limon brun et jaune	3.50	
Sondage : même limon jaune grisâtre, humide, argileux ; grisâtre et fin à la partie inférieure, avec poupées calcaires . . .	2.00	
Gravier, base du quaternaire, composé de cailloux roulés	0.05	
Sable graveleux, verdâtre, glauconifère, très humide (niveau d'eau). Base du bruxellien	0.40	(non perc[é])
Total. . .	5.95	

L'argile landenienne supérieure doit être proche, car le long [du] même talus et au point de jonction d'un rédent à direction N. N[O]. (altitude + 55 ; long. E. 0° 34' 35" ; lat. 50° 49') on peut f[aire] l'observation suivante : hauteur du talus gazonné 3^m40, comp[osé] de limon quaternaire. Au bas de celui-ci, un sondage a montré :

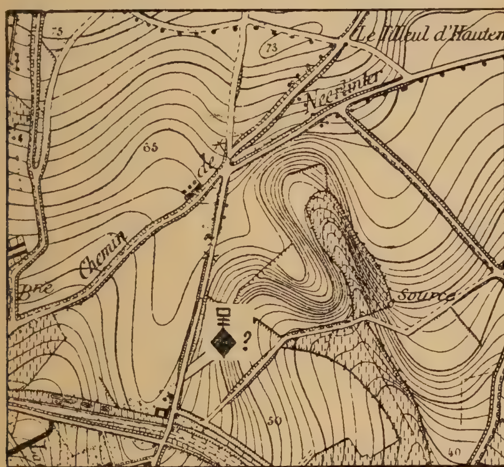
Limon brun, altéré par la végétation . . . . [illegible]

Limon devenant gris brunâtre, fin, argileux, humide . . [illegible]

[1] Long. E. 0° 34' 33" ; lat. E. 50° 48' 57".

non avec nodules calcareux, grisâtres, très tendres . .	0.20
mon gris clair, calcareux, fétide ; en descendant il devient humide, gris noirâtre et sableux (base du quaternaire) .	0.80
gile grise brunâtre, dure, fine, très tassée, landenienne supérieure, entrevue sur	0.40
Total . . .	2.40

La présence de ces *tegulæ* au bas d'un talus, alors qu'elles ne nt pas représentées à la surface des champs bordant la partie périeure de celui-ci ; l'absence de tout vestige de substructions, proximité d'excellente argile et la présence du sable et de l'eau mblent indiquer, dit notre confrère, qu'on se trouve là à l'emacement d'une tuilerie belgo-romaine, le talus représentant les nites de cette exploitation.



rait de la feuille XXXII, planchette n° 8 de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$ e

Enfin, des fouilles ont été pratiquées à Denterghem, dans la ion palustre ; à Ath, à Fontenoille et à Deigné, à l'emplacent de cimetières belgo romains ; à Maeseyck, au lieu dit *Bois Tombes ;* à Aeltre, en une pièce de terre appelée *Cimetière n ;* à Wulverghem, en une motte féodale, et à Courtrai, à nplacement de la bataille du 11 juillet 1302.

CONTINUATION DES FOUILLES DE LA STATION PALUSTRE DE DENTERGHEM (FLANDRE OCCIDENTALE) [1].

Il restait encore quelques mètres carrés à fouiller du côté sud la palafitte, qui a été occupé surtout à l'époque belgo-romaine.

M. l'abbé Claerhout y a recueilli, au cours de ce travail :

1° Une belle lame de silex, longue d'environ 9 centimètres;

2° Des côtes de bœuf, qui peuvent avoir servi de lissoirs ;

3° Du minerai de fer et des scories ;

4° Trois pièces de monnaie du XVIe siècle, trouvées à un mè de profondeur ; elles ne proviennent pas de la couche archéo gique, mais des alluvions qui recouvrent la tourbe ;

5° Une pointe de flèche ou de javelot en fer, qui paraît av perdu sa forme primitive par un long usage. La douille cassée plus qu'une longueur d'environ 23 millimètres. Elle offre beauc de ressemblance avec les petits javelots francs.

M. l'abbé Claerhout a ensuite repris ses investigations du c nord de la station palustre. Cet endroit lui a fourni avant tout vestiges de l'âge de la pierre polie et de l'âge du bronze.

Les deux tranchées ouvertes les années précédentes ont été p longées.

On y a rencontré, de nouveau, des pilotis encore debout,



Extrait de la feuille XXI, planchette n° 6 de la carte topographique au $\frac{}{20}$

[1] *Annuaire*, tome XIe, 1900, p. 35, et tome XIIe, 1901, p. 35.

ngés et peu nombreux, plus courts et paraissant plantés au
isard ; les intervalles semblaient avoir été comblés avec des
scines et même des arbres entiers, pour former le tassement
abitable.

Notre confrère a recueilli beaucoup de tessons de poterie très
ossière, des percuteurs, des débris de polissoirs et de meules
ormantes, de nombreux ossements de divers animaux.

Environ 25 instruments en silex : des grattoirs de divers types,
n ciseau long de 6 centimètres, plusieurs lames, un fragment de
ache polie, trois tranchets et une superbe pointe de flèche en
lex noir : c'est une lame triangulaire assez délicatement retou-
iée sur les deux faces, longue d'environ 45 millimètres, avec
lerons et pédoncule à la base.

Un petit vase presque entier en poterie très grossière, sans aucun
rnement.

Un marteau en bois de cerf. Il est pourvu d'une ouverture pour
lapter le manche en bois et a une longueur d'environ 10 centi-
ètres.

Une gaine de hache en corne de cerf. Elle est relativement bien
nservée et mesure environ 15 centimètres de longueur. On
erçoit une partie de la douille et un trou pour recevoir le manche
i bois.

Un fragment de bois de cerf, dont l'usage reste à déterminer.
est légèrement recourbé, parfaitement arrondi, et a une lon-
eur d'environ 25 centimètres. Il est percé d'un trou pour passer
manche ; à l'autre extrémité l'instrument est creux et brisé.

Une petite sphère en bronze, trouée, qui paraît être une tête
épingle.

Enfin, une épingle en bronze, à tête plate et dont la tige mesure
viron 21 centimètres de longueur.

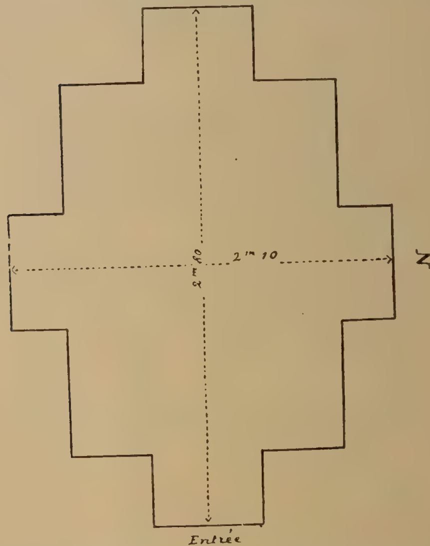
ÉCOUVERTE D'UNE SÉPULTURE BELGO-ROMAINE A ATH, AU LIEU DIT « COUTURE DU BOIS DE CHIÈVRES ».

En novembre 1899, MM. les ingénieurs Félicien Wincqz et
orges Delhaize ont fait la découverte d'une sépulture à l'extrême
lite du territoire d'Ath, à environ 2,750 mètres est de l'église

Saint-Julien, et à quelques pas, pour ainsi dire, de l'emplaceme des deux tombes fouillées par M. Mondez en 1896 [1].



Extrait de la feuille XXXVIII,
planchette nº 6 de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$ e



Plan d'une sépulture belgo-romaine découverte à Ath.

[1] *Annuaire*, 1897.

C'est la maigreur habituelle des récoltes en cet endroit qui avait vélé la présence de cette sépulture.

Mis en rapport avec MM. Wincqz et Delhaize par notre conère M. Sirejacob, et nous étant rendu avec eux sur les lieux, ous avons pu recueillir des renseignements très précis sur cette ouvaille, grâce à l'extrême obligeance de ces messieurs.

La tombe, dont les parois étaient revêtues d'une maçonnerie de oellons, mesurait $2^{m}80$ de longueur sur $2^{m}10$ de largeur. Elle ait une profondeur d'environ $1^{m}50$ et était primitivement recourte d'une voûte construite en tuf (voir le plan).

L'entrée du tombeau, qui était pourvue de deux marches, s'ouait au levant.

Cette sépulture avait malheureusement été pillée à une époque t ancienne et on n'y a plus trouvé que des vases brisés, une plique en bronze et deux monnaies (moyens bronzes) frustes [1].

A la suite de notre visite nous avons fait pratiquer, dans le voiage immédiat des tombes trouvées précédemment, toute une ie de sondages et des tranchées qui, malheureusement, n'ont nné aucun résultat.

CHERCHES A FONTENOILLE (PROVINCE DE LUXEMBOURG) A L'EMPLACEMENT D'UN CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN.

En septembre dernier, MM. Carly et de Loë ont fait quelques illes en un terrain inculte appartenant à la commune de Fonteile, au lieu dit *Champ de la Croix Pierre Morée,* où précédemt, en tirant du sable pour bâtir, des urnes cinéraires et autres s avaient été rencontrés [2]. Ce terrain occupe le milieu d'une te exposée au midi, au bas de laquelle coule le ruisseau du

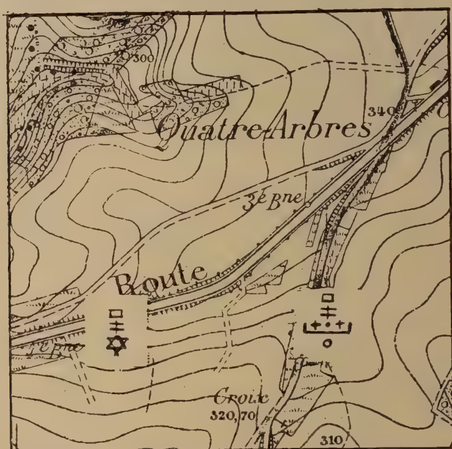
M. Félicien Wincqz a bien voulu faire don de ces objets à nos collections. s sommes heureux d'avoir l'occasion de lui renouveler ici tous nos remernts.

M. l'abbé Andrin, curé de Sainte-Cécile, fut même assez heureux pour en er quelques-uns qu'il donna au Musée d'Arlon (voir *Annales de l'Institut ologique du Luxembourg,* LIVe année, tome XXXV, 1900, p. 298).

Arsène Richard, négociant à Florenville, possède trois vases (une petite e en terre rouge vernissée, une autre en terre de couleur gris foncé et une e cruche sans anse en terre blanche) provenant aussi du cimetière du *Champ Croix Morée.*

Fond des Saulx. Il est longé par un diverticulum, *le chemin* [...] *Romains,* qui se détache, près de Carignan, de la grande voie [...] Reims à Trèves, passe à Fontenoille et se dirige ensuite v[...] Bouillon. Nos fouilles ont amené la découverte d'une assie[...] en terre grise, de 17 centimètres 1/2 de diamètre, trouvée enc[...] en place, à 60 centimètres de profondeur ; d'une monnaie, mo[...] bronze de Claude Ier (41 à 54); de débris d'ossements humains ca[...]nés et d'innombrables tessons de vases divers. Des recherches p[...] prolongées feraient sans doute encore découvrir en cet endroit [...] nombre d'autres sépultures.

A 550 mètres de là, sur le même versant, au lieu dit *Masu[...] d'Azy,* on trouve, paraît-il, lorsqu'on creuse le sol, des subst[...]tions et des débris de pavement en mosaïque.



Extrait de la feuille LXVII, planchette n° 7 de la carte topographique [...]

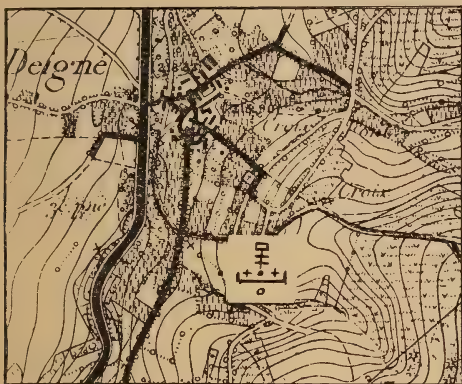
FOUILLE D'UN CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN A DEIGNÉ, COMMUNE DE LOUVEIGNÉ (PROVINCE DE LIÉGE).

Le docteur Tihon a pu fouiller méthodiquement une quin[...] de tombes d'un petit cimetière belgo-romain découvert par le [...] Hordebise, journalier à Deigné, en extrayant du sol les maté[...] nécessaires à la construction de sa maisonnette.

Ce cimetière occupe le versant ouest d'un mamelon pierre[...]

u dit *Hayes des Paxhis,* contre le *Vieux chemin de Liége à Sta-lot* qui est une voie romaine.

Les objets trouvés sont des vases en terre présentant les formes bituelles, une fibule et deux épingles à cheveux, en bronze, et ux monnaies (un grand et un moyen bronze) presque entièrement istes.



Itrait de la feuille XLIX, planchette n° 3 de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$ e

Les tombes avaient été creusées simplement en pleine terre et cune dalle ne protégeait le dépôt funéraire.

FOUILLES EXÉCUTÉES A MAESEYCK (PROVINCE DE LIMBOURG) LES 3 ET 4 SEPTEMBRE 1901.

Notre confrère M. P. J. Maas a bien voulu nous adresser, au s et de ces fouilles, le rapport suivant :

« Le terrain sur lequel les fouilles ont été exécutées se nomme *Tomboschken* ou *Tomboschken* (Bois des tombes) ; il se trouve s le territoire de Maeseyck, près du hameau de *Solt,* qui forme e lave.

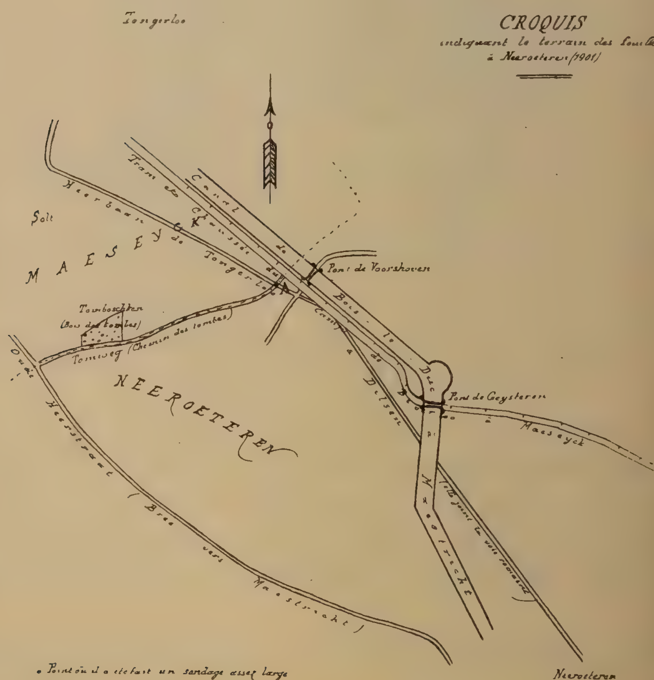
Il est situé le long d'un chemin appelé *Taomweg* ou *Tomweg,* a iennement *ane de Tomme* [1], *den Thoemwech* (Chemin des

[1] HABETS : *De Archieven van het Kapittel van Thorn,* p. 163 (5 juin 1329 : *ue le Tomme).*

MAAS : *Coup d'œil historique sur Neeroeteren,* p. 29 (22 septembre 1364 : *ane le Tomme).*

tombes)[1], *den Toomweg,* etc.[2]. Ce chemin relie deux rues conn[u]
sous le nom de *Heerbaan* et *Oude Heerstraat.* La première de c[es]
routes conduit de Tongerloo à Dilsen (vers l'ancienne chaussée [de]
la rive gauche de la Meuse), la seconde va de Brée vers Maestric[ht].
(Voir le croquis ci-annexé.) Le *Tomweg* a une longueur de 1,10[0 à]
1,200 mètres et, sur tout son parcours, les lignes séparatives [des]
héritages sont perpendiculaires à l'axe du chemin ; sa direction [est]
de l'est à l'ouest.

» A l'endroit où les fouilles ont été pratiquées, l'altitude est [de]
54 mètres et le sol est en déclivité du sud au nord. Le terr[ain]
appartient au *Campinien* (quaternaire) et se compose de sa[ble]
jaunâtre, très graveleux, renfermant beaucoup de cailloux roulés [et]
d'éclats de silex.

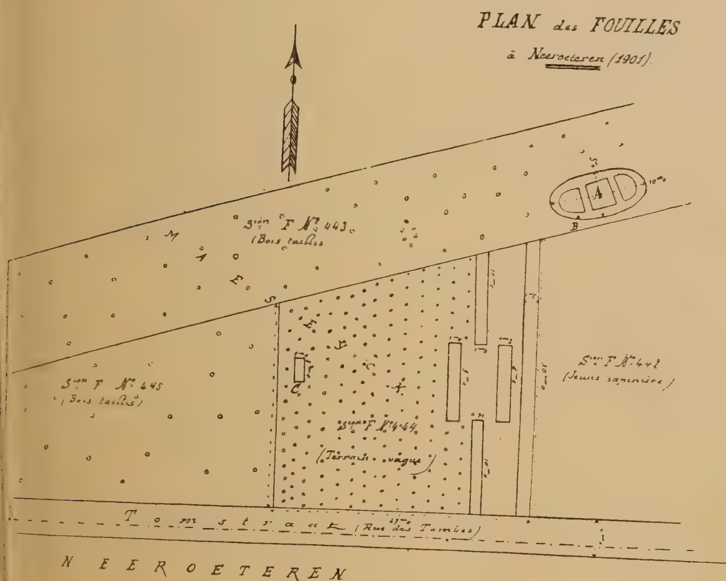


[1] *Archives de l'État à Hasselt; Dépôt de Neeroeteren; Reg. n° 14* (17 jan[vier]
1624 : *op den Thoemwech).*

[2] *Archives de l'État à Hasselt; Dépôt de Neeroeteren; Reg. n° 17* (8 octo[bre]
1698 : *op den Toomweg int Voorshoven).*

» Au nord de la parcelle section F, n° 442 (voir plan ci-annexé), trouve, au milieu d'un taillis, une dépression de terrain de 2 à mètres de profondeur sur 10 mètres de longueur et 5 mètres de rgeur ; on la désigne sous le nom de *Auwelenkuil* (Trou des nu-ns). Il se rattache à cet endroit une foule de légendes, plus ïves les unes que les autres, mais se rapportant toutes à une popu-tion de troglodytes ayant habité dans les environs. Je pense que est là une réminiscence lointaine de l'âge de la pierre ; on a, en fet, trouvé plusieurs objets de l'époque néolithique au *Jagers-rg*, entre Neeroeteren et Maeseyck [1]. Quoi qu'il en soit, cet foncement me paraît naturel, car il n'a aucune issue qui pourrait re croire à une extraction de gravier en cet endroit [2].

» J'ai commencé par faire déblayer les bords de cette dépression à



[1] Bamps, *Le Limbourg primitif, etc.* ; 3e partie, pp. 5 et 6 ; 4e partie, pp. 19 . Les silex travaillés sont assez communs à Neeroeteren. En me prome-dernièrement sur la hauteur *De War* (à l'est du village), j'ai ramassé, en d'une heure, trois ébauches de pointes de flèches ; je conserve égale-des ébauches de couteaux et de grattoirs, trouvées dans les environs de la *nenstraat*.

[2] Le propriétaire assure avoir trouvé là plusieurs de ces pipes en terre, si unes dans la Campine (petite tête et tuyau très gros).

une profondeur de 30 à 40 centimètres et sur une largeur de 0.7
1 mètre ; ensuite j'ai ouvert deux tranchées de mêmes dimensio
dans la direction du nord au sud et coupant le fond de l'exca
tion. Sur le bord sud du ravin j'ai trouvé, à une profondeur
35 centimètres et sur une surface de 30 centimètres de côté,
cendres de bois éparpillées; à proximité j'ai recueilli quelques déb
de schiste (ardoise) qui semblent avoir subi l'action du feu. C'est t
certainement un foyer remontant à une haute antiquité. Toutefo
comme, après plusieurs sondages en dehors de la ligne des tranché
je n'ai plus rien découvert, j'ai abandonné ces travaux pour co
nuer les fouilles sur la parcelle section F, n° 444.

» D'après les renseignements recueillis, cette parcelle aurait
anciennement cultivée ; il s'y trouve encore actuellement
troncs de sapins abattus et qui paraissent avoir été de très m
vaise venue.

» J'ai fait ouvrir sur cette parcelle cinq tranchées dans la direct
du nord au sud. La largeur de ces diverses tranchées varie e
0^m75 et 1^m50 et elles sont distancées de 0^m75 à 1 mètre. Le p
ci-annexé en fait connaître les dimensions et les dispositions. L
profondeur a été généralement de 30 à 40 centimètres, lin
extrême à laquelle j'ai rencontré partout le sol dur, non remué.
couches fouillées se composent généralement comme suit :

Gazon, bruyère et sol végétal	10 cent	
Sable grossier, jaunâtre	15	»
Cailloux roulés, sable graveleux, éclats de silex . .	10	»

» Mes travaux au moyen de tranchées ne donnant pas de résult
je les ai cessés le 4 septembre à midi. J'ai alors fait pratiquer
le reste de la parcelle des sondages à un mètre de distance l'un
l'autre et à la profondeur de 30 à 40 centimètres. Ayant renco
à l'endroit marqué C (voir le plan) de la terre remuée jus
50 centimètres de profondeur, j'ai fait ouvrir une nouvelle tranc
J'ai trouvé à 60 centimètres des gazons brûlés et un morcea
brique. Cette dernière étant de cuisson récente (siècle dernier),
conclu à un trou pratiqué par le propriétaire qui a antérieuren
cultivé le terrain.

» J'ai alors fait des sondages multiples dans les taillis (chêne
couvrent les parcelles S^{on} F, n°s 443 et 445 ; toutes les inéga
du terrain ont été fouillées avec un soin minutieux, mais sans

r de résultat. Je n'ai pas été plus heureux en faisant un son-ge au point d'intersection du *Chemin des Tombes* et de la *Heer-an*.

CONCLUSIONS

» Comme le *Tomweg* ou *Chemin des Tombes* a une longueur de 100 à 1,200 mètres et que les fouilles n'ont embrassé qu'une partie 50 mètres de longueur, il n'y a pas lieu de désespérer, et à une ochaine campagne les travaux pourraient être couronnés de ccès. Comme les autres terres le long du chemin sont cultivées, i prié le secrétaire communal et le garde champêtre de marquer ec soin, au printemps prochain, les points des champs où les blés endront mieux qu'en d'autres endroits. Ces points serviront alors repère pour les sondages et pourront même marquer les lignes s plus favorables pour l'ouverture de tranchées après l'enlève-ent des récoltes. »

P. J. MAAS.

Roulers, 11 septembre 1901.

OUILLES EN UNE PIÈCE DE TERRE APPELÉE « CIMETIÈRE PAÏEN » (HEIDENSCH KERKHOF), A AELTRE (FLANDRE ORIENTALE).

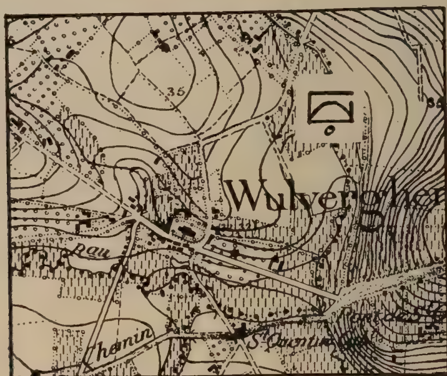
Les comptes de la fabrique de l'église d'Aeltre mentionnent à férentes reprises un coin de terre, attenant au cimetière de ce lage, dont il n'est séparé que par un mur, et appelé *cimetière ïen*. Des fouilles exécutées dans cette pièce de terre n'ont amené cune trace de sépultures.

FOUILLES DANS LA MOTTE DE WULVERGHEM (FLANDRE OCCIDENTALE)[1].

La motte de Wulverghem se trouve à gauche de la route de tschaete à Wulverghem, à peu de distance de ce dernier village; e mesure une hauteur d'environ 4 mètres et a environ 145 tres de circonférence à la base ; sur cette motte s'élevait pro-blement un château féodal ; une tranchée ouverte par M. l'abbé

Annuaire, tome XIIe, 1901, p. 24.

Claerhout, du côté du midi, ne lui a fourni, dans les couches sup[é]rieures de la motte, que quelques tessons de poterie du moyen âg[e]. D'autres fouilles pratiquées ensuite, à environ 20 mètres de distan[ce] du tertre, ont mis au jour les fondements des murs d'enceinte, bâ[tis] en pierres et en briques, et quelques débris de poterie du moyen â[ge] également.



Extrait de la feuille XXVIII, planchette n° 3 de la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$

Fouilles exécutées a Courtrai, a l'emplacemen[t] de la bataille du 11 juillet 1302.

Rapport de M. le baron de Maere d'Aertrycke :

« Les jeudi 10 janvier et vendredi 10 mai, avec l'autorisa[tion] du fermier, j'ai fait procéder au creusement de plusieurs tranc[hées] vers la source actuelle du Groeninghebeek dans une prairie [o]ù les cotes varient entre $15^{m}50$ et 16 mètres.

» Il s'agissait de retrouver éventuellement des objets proven[ant] de la bataille livrée à Courtrai le 11 juillet 1302, l'endroit fo[uillé] ayant dû faire partie du terrain commis à la garde du comt[e de] Saint-Pol pour y couvrir en cas de besoin la retraite de ses fr[ères] d'armes.

» Le sol avoisinant la prairie au sud et à l'ouest la domine [d'un] mètre à un mètre cinquante, et différents sondages ont révélé [qu'il] est constitué de matériaux rapportés, ce qui est plausible, att[endu]

'aujourd'hui il est sec, uni et résistant, tandis que jadis se trouit à cet emplacement un grand marais.

» Après avoir creusé dans la prairie jusqu'à 1m50, c'est-à-dire oir atteint une profondeur de 3 mètres sous le niveau du terrain oisinant, on a retrouvé en état de décomposition les plantes rnissant les fonds de cours d'eau et les marais; les mottes de terre rtaient notamment leurs empreintes d'une façon très distincte.

» Immédiatement au-dessous de ce niveau se trouvait un sol erge, tandis que la couche supérieure était constituée par des rres remuées contenant beaucoup de briques et de tessons de teries.

» Les objets suivants ont été indistinctement découverts dans la ême couche de 10 centimètres d'épaisseur environ, située imméatement au-dessus du lit de l'ancien marais ou cours d'eau :

1° 26 ossements de chevaux, les uns calcinés, d'autres ayant quis la teinte noire de l'ébène ;

2° Un grand nombre de morceaux de chaux atteignant parfois le ids d'un demi-kilogramme ;

3° Quantités de cendres, de morceaux de bois à demi calcinés divers fagots n'ayant pas été consumés ;

4° Six billes en terre cuite de 11 à 12 millimètres de diamètre ;

5° Une semelle et une lanière de cuir ;

6° Un anneau métallique pouvant entourer le petit doigt d'un alte ;

° Divers objets tels qu'une noisette, un morceau de bois travlé, etc.

Lors de divers sondages effectués à proximité des fouilles et à de celles-ci, le terrain naturel (yprésien inférieur, éocène n en) a été rencontré à environ trente centimètres de profonr, dans les parties de la prairie non constituées par des matéix rapportés.

Conclusions : Jadis l'affaissement du sol vers le grand marais plus caractérisé de l'est à l'ouest que de nos jours. Au niveau en de ce marais on a fait des feux d'où proviennent les cendres s objets calcinés rencontrés.

Les Flamands auraient-ils, dans le but d'assainir le champ de ille, brûlé les cadavres de chevaux le long du Groeninghebeek,

complétant les mesures de désinfection par l'apposition de couch de chaux ? C'est possible, mais rien n'autorise d'assigner avec cer tude une origine aux objets ramenés à la surface.

Fouilles entreprises dans la ville de Courtrai :

» Sous l'intelligente direction de M. Th. Sevens, le zélé sec taire du Comité de Groeninghe, d'autres fouilles ont été exécut dans la ville de Courtrai entre l'Esplanade et le boulevard de Gr ninghe pendant le printemps de 1901.

» Il m'a été donné d'assister à l'une d'entre elles, pendant laque plusieurs ossements et dents de chevaux ont été découverts ai qu'un fragment de fer à cheval.

» Au cours d'autres fouilles, entreprises dans les mêmes parag M. Sevens a trouvé :

1° Un éperon qui paraît être d'un des modèles usités à la du XIIIe et pendant les XIVe et XVe siècles ;

2° Un fer de pique à crochets recroisés ;

3° Une garde d'épée ;

4° Plusieurs fers à cheval ;

5° Quantité d'ossements de chevaux en parfait état de con vation, notamment des maxillaires entiers garnis de leurs dent

» On peut aisément reconnaître dans deux dents l'âge du che tellement le cornet dentaire externe présente en pinces les par larités voulues.

» Quant à la ferrure, les spécimens trouvés se rapportent aucun doute à des chevaux ayant beaucoup de sang oriental. fers sont usés principalement suivant les rives externes, il beaucoup de couverture, on distingue nettement les crampo fers postérieurs et les étampures ; on reconnaît qu'une des bra a été tronquée pour éviter à un cheval de se couper. Le trava ferrure paraît avoir été très soigné.

» Le fer de pique, type semblable à celui renseigné par Violl Duc (Paris 1875, Morel), p. 26 du t. VI du Dictionnaire rais du mobilier français, et la garde d'épée ou de rapière type du n° série VI, du Musée de la Porte de Hal, sont d'une époque fort térieure à celle de la bataille des Éperons d'or.

» Aucune déduction ne peut être formulée relativement au

ıent où ces objets furent enfouis. L'éperon ressemble au type du º 32, série V, du Musée de la Porte de Hal.

» Mais les indices relatifs aux chevaux, bêtes de race, donc e grande valeur, font supposer que les restes sont ceux d'animaux yant servi de monture à des personnes riches; leur accumulation un endroit où la cavalerie subit de grandes pertes, le 11 juillet 302, permet de présumer qu'il s'agit des chevaux des chevaliers ançais. A côté des massives montures de jadis figuraient dans les rmées, spécialement après les Croisades, un grand nombre d'aniıaux de sang oriental; la cavalerie légère, attachée aux arbaléiers de Jehan de Brulas, devait probablement compter des arbes, des genêts d'Espagne et vraisemblablement des purs-sangs rabes. »

BARON DE MAERE D'AERTRYCKE.



La commission des fouilles adresse ses très sincères remercîents à tous ceux qui ont bien voulu lui accorder des autorisaons et l'aider dans ses recherches et ses travaux et notamment à . Dinbourg, pharmacien à Lincent; à M. Gustave Coucke, échen à Denterghem ; à M. l'abbé Achille Coucke, vicaire à Moorele; à M. Félicien Wincqz, ingénieur à Ath; à notre confrère . Sirejacob; à MM. les bourgmestre et échevins de la commune Fontenoille, et à M. Th. Sevens, secrétaire du comité de Groenghe, à Courtrai.

Elle les prie d'agréer ici l'assurance de sa vive reconnaissance.

BARON ALFRED DE LOË.





UNE

SORTE DE FOOTBALL

AU MOYEN AGE

A TIRLEMONT ET A JODOIGNE



EN feuilletant un manuscrit d'une lecture fac d'une date postérieure à 1783, mais parais s'arrêter pendant la domination française, n avons trouvé la relation d'un jeu populaire, semblant assez bien au football actuel. Cet vrage, composé d'une soixantaine de feuil reliés dans la couverture d'un vieux missel, donne des rensei ments intéressant Tirlemont et concernant les anciennes fami le pillage d'un couvent en 1635, les remparts, etc., etc. En réa il s'agit d'une série de notes sans lien aucun, et constituant un méli-mélo fort décousu. Nous transcrivons littéralement le du jeu en question, et nous ferons suivre celui-ci d'une tradu française. Ce divertissement populaire avait lieu tous les ans endroit bien connu de Tirlemont, au *Grype*.

Le *Grype* est un lieu dit, situé à un kilomètre environ à l' de l'église de Notre-Dame-au-Lac et constitué par des t arables en pente douce vers la rive gauche de la Mène, un aff de la Grande-Gèthe. En cet endroit s'élevait jadis un château le voisinage de l'emplacement de la maison de plaisance de

[.Spruyt. Un grand étang nommé le *S'Hertogs wouwer* l'entourait, la pièce d'eau actuelle n'en est plus qu'un pâle vestige. De l'autre ɔté du chemin conduisant vers Hoxem il y avait un autre étang, de roportions plus modestes, aujourd'hui comblé et nommé le *Sinte 'atelijne Poel.* Devant la demeure seigneuriale et à côté du ruis-eau, de *Kleynbeek,* un lazaret, bâti au XIIIe siècle, fut démoli ıelques siècles plus tard. Aujourd'hui on n'en voit plus aucun estige. La région du Grype est assez accidentée et le terroir est ɔnstitué par du limon reposant sur le bruxellien et les deux termes ı landenien. Le sommet + 59 de la carte militaire porte actuelle-ent le nom de *Goudberg,* parce que presque tous les ans, en retour-ınt le sol, les cultivateurs y trouvent des pièces d'or des règnes de ıarles-Quint et de Philippe II. Dans la nuit des temps, ces parages ıt été habités par des peuplades de l'âge de la pierre : témoins les ɔuvailles d'instruments en pierre que nous avons eu l'occasion d'y ıre. Nous en parlerons d'une façon plus détaillée ailleurs. Aux oques romaine et franque ils ont été habités d'une façon suivie. 'est ainsi que dans la direction de la station du chemin de fer, à verses reprises, on a déterré des objets ayant appartenu à ces an-ens occupants. Il est à remarquer que la station romano-franque la porte de Louvain est fort proche. Tout récemment, en faisant l déblais nécessaires pour la construction d'un hangar destiné x machines du tram vicinal de Tirlemont-Tervueren, on a mis au jır une série de vases romains. La plupart de ceux-ci étaient sés, mais plusieurs étaient intacts et ont été remis au surveillant s travaux. Nous avons pu en recueillir un pour les collections de l Société.

Il y a deux ans environ, en faisant des sondages au point de vue s atigraphique, près du confluent du Molenbeek et du Kleynbeek, n ıs avons trouvé, à une profondeur de deux mètres, des fragments d tuiles romaines.

En 1340, il y avait déjà un chevalier Walter de Grijpe, et un m ulin sur la Mène s'appelait « Grypemolen ».

Le mot Grype nous rappelle également une monnaie d'argent n r, en usage au XIVe siècle : 16 grypen valaient une livre de g s. (Comptes communaux de 1470-1471.)

TEXTE :

Eene derde recreatie te thienen was, genoemt den acker Lo pen te grijpen, dese recreatie hadde plaets des maendaegs in Kermisweke naer den middagh, alle meijers en de pastoirs met hun parochianen wierden hier toe versocht door die magistraet, e ieder die quamp, was ten besten gekleeden ende vriendel gecomen, dese recreatie bestont in een amusement door een redelijken bal, welcken door den meijer wierd geworpen in acker, ende als dan met de voeten sijnde voorts gejaegt tot die riviere mene, soo sagh men dikwils persoonen vallen in waeter, welke te ieverigh waeren om desen bal op te vatten, e alsoo den prijs daer op gestelt te connen winnen, dit gelijke recr tie hebbe ik sien gebeuren tot geldenaeken achter het casteel jaere 1767 ende wierd genaemt roûler la boûle.

Op gestelde ûre sag men omtrent het stads hôtel comparee eene partije oft trouppe van jaegers wel gekleed, ende vele jo heijd daer hennen gaen, voor uijt gaende een schoon musiek, e sij vergeselschapten den leëren bal die door eenen jaeger w gedraegen geaccompagneert door den heere meijer ende die gistraet, soo allen het volck op ende omtrent den acker verga was, soo wierd desen bal gebannen ende geworpen inden a tot grijpen, ende voortsgedreven door het volck door tot wijden regenoterende de riviere mêne, als een amusement tot recreatie van het volck, somtijts sag men den bal bij gevangen, somtijts sag men eenen nalooper in het water des vallen, den langen lesten wierd den bal gevangen en den houdenden liefhebber won alsoo eenen prijs, ende het volck ke lancx den Carlowijcx gange ter stadt waerts met vreught acclamatie, desen carlowijcx ganck ofte wegh was van weder beplant met boomen tot bij het broeck, wanneer die magis eene recreatie gaf aen het volck die den acker hadde geloope ons getuijgen die stadts overgebleve rekeningen van 1522 tot alnog ter greffie Liggende, tot de welcke den leser can re nemen.

Traduction à peu près littérale.

A Tirlemont, il existait un divertissement populaire a « Courir les champs à Grypen ». Il avait lieu le lundi de la

esse, dans le courant de l'après-midi. Le magistrat y invitait us les chefs de métiers ainsi que les curés avec leurs paroissiens. out le monde y venait revêtu de ses meilleurs atours et était rdialement reçu par l'édilité. Cet amusement consistait à pour-ivre à coup de pieds jusque près de la rivière « La Mène » une ule de grosseur raisonnable qui avait été jetée par le mayeur à surface des champs. C'est ainsi qu'on vit souvent des personnes ncées à la poursuite de cette balle et désireuses de gagner le prix taché à cette joute tomber à l'eau. En 1767, à Jodoigne, j'ai sisté à pareil jeu, dans un champ situé derrière le château, et on pelait cela : « roûler la boûle ».

A l'heure fixée, on voyait comparaître, tout autour de l'hôtel de le, une bande de chasseurs bien costumés, et cette troupe était compagnée de la jeunesse locale. Tout le monde se rendait suite à l'endroit susdit. Précédés d'une belle musique, ces gens compagnaient un chasseur porteur d'une balle en cuir. Le yeur et le peuple se rendaient alors près de l'endroit convenu. balle étant lancée à la surface des cultures de Grype, le peuple pourchassait, en guise d'amusement et de récréation, à coups de d, jusqu'aux prairies qui avoisinent la rivière « La Mène ». rfois, quand la balle était sur le point d'être saisie, on pouvait r un joueur trop fougueux tomber dans la rivière la Mène. Vers fin, lorsque la balle avait été attrapée et le joueur gagnant si un prix, le peuple regagnait la ville, par l'impasse Carlowycx, milieu de la joie et de l'acclamation générales. Cette impasse rue Carlowycx était un chemin planté d'arbres, des deux côtés que près du marais [1]. Les comptes communaux de 1522 à 48 qui se trouvent encore aujourd'hui au greffe témoignent temps où l'édilité offrait ce divertissement au peuple qui avait ru les champs. Le lecteur peut y recourir [2].

Nous avons consulté différents plans anciens de la ville sans pouvoir y ver l'emplacement exact de cette impasse ou rue. Celle-ci devait être pro- de la Mène et se trouver à proximité de la rue du Marais actuelle Sous le de Carlowycx, 1470, Tarlier et Wauters la signalent dans leur histoire irlemont. Le mot Carlowycx rappelle le nom d'une ancienne famille puis-e déjà connue au XIV[e] siècle et ayant séjourné probablement dans le voi-ge de cette ruelle. Sous Charles-le-Téméraire, Walter Van Carlowyck un doyen des forgerons. Voir Tarlier et Wauters, art. Tirlemont, p. 42. En , la juridiction censale de Carlowycx était encore connue.

Les comptes communaux de ces années n'existent plus à l'hôtel de ville irlemont.

L'expression de « rouler la boule » paraît faire double emp avec celle du « souic », ainsi que nous l'apprennent Tarlier Wauters dans leur histoire de Jodoigne.

Le 25 mars (fête de l'Annonciation de la Vierge), dans le c rant de l'après-midi, le peuple se réunissait dans un champ près la Maladrée ou Ladrerie, aujourd'hui une ferme située à un qu de lieue à l'ouest de Jodoigne. Rangés en deux camps suiv qu'ils étaient mariés ou célibataires, les joueurs chassaient à gra renforts de coups de poing, de pied et de coude une balle en c fort grosse et rembourrée de crin, vers un but déterminé d'ava par le magistrat de Jodoigne.

A l'issue de cette joute, le parti vainqueur était complime par l'autorité et, précédé de celle-ci, était ramené en ville aux s du tambour.

Ensuite, à l'hôtel de ville, on fêtait la victoire par des « l veries de bière de Hougaerde » et des « mangeailles ». Ces c pléments d'ordre bachique et gastronomique étaient payés pa caisse communale.

Le 1er mars 1780, le conseil de Brabant défendit de jete boule. En 1776, un nommé Crehen, André, Philippe, propriét d'une terre sise près de la Maladrée et lésé par les dégâts o sionnés annuellement à sa culture, se plaignit près du Consei Brabant. Le procès fut pendant durant quatre ans et se term par la sentence ci-dessus. De plus, le tribunal alloua au plaig des dommages-intérêts.

D. Raeymaekers.





OTE SUR UNE STATUETTE

DE MARS ULTOR



A statuette de bronze que reproduit la figure ci-contre a été acquise par le Musée de Bruxelles en 1849, en même temps qu'une figurine de Mercure fort endommagée [1]. Elles avaient l'une et l'autre été exhumées peu auparavant à Quevaucamps, village du Hainaut sur l'ancienne
te romaine de Bavai à Bouchaut [2]. Nous n'avons pu retrouver des renseignements très vagues sur les circonstances de leur ouverte : la tradition veut qu'elles aient été retirées d'un ma-
[3], et l'oxydation profonde qui a entamé l'épiderme du métal
l, en effet, vraisemblable que ces deux bronzes ont séjourné
un terrain humide.

a statuette qui nous occupe a cependant moins souffert que sa
pagne. On peut se rendre compte encore du fini du travail et du
avec lesquels les moindres détails avaient été traités. C'est

nventaire nos 597-8; cf. Schayes, *Catalogue du musée royal d'armures, d'an-ès et d'ethnologie,* 1854, p. 73, n° 203.

. Van Dessel, *Topographie des voies romaines de la Belgique,* p. 13.

f. Toilliez, *Messager des sciences historiques,* 1848, p. 508. « Il y a trois u plus deux statuettes de bronze furent recueillies dans le marais de Que-mps ». Ce sont sans aucun doute les nôtres. Le catalogue de Schayes donne ne provenance : « Découverte à la Bruyère de Quevaucamps ».

ainsi que l'émail, autrefois enchâssé dans les yeux, fait mainter saillie, comme des têtes d'épingle, au milieu du visage gangre Cette figurine représente un personnage debout, revêtu d' armure complète. Sur son épaisse chevelure bouclée est posé casque élevé, dont le cimier est brisé. Son torse est protégé une cuirasse, retenue par des épaulières, et qui porte à la pa inférieure un ornement en forme de feuille d'acanthe ; elle munie de lambrequins de cuir découpé, sous lesquels apparaî bord inférieur d'une tunique courte. Les jambes de ce guerrier couvertes de hautes cnémides, décorées de foudres, et ses p chaussés de sandales richement ornées. Un manteau militaire, en écharpe, traverse le dos, et l'une de ses extrémités, passant su bras droit, retombe en s'élargissant, tandis que l'autre, qui n'est conservée, pendait de l'épaule gauche. La main droite, qui défaut, retenait sans doute un bouclier posé sur le sol, tandis qu gauche, également absente, s'appuyait sur une lance, comme dique le mouvement du bras.

Le petit bronze est un exemplaire nouveau d'un type fréqu ment reproduit et dont l'origine est aujourd'hui parfaitement d minée. A propos d'une statuette semblable de la collectio Somzée, M. Furtwängler a, le premier, entrepris de démontrer toute cette série de répliques remontait à un original célèbr l'époque d'Auguste : la statue qui se dressait dans le templ Mars Ultor, consacré par l'empereur en l'an 2 avant Jésus-C sur le Forum [1]. Depuis, cette opinion a été confirmée par l' nieuse interprétation que M. Gsell a donnée d'un bas-relie Carthage où les images de Mars Ultor et de Vénus sont assoc comme nous savons qu'elles l'étaient dans le temple de Ro

Mars Ultor avait été élevé par Auguste au rang de prote suprême des armées [3]; au IIIe siècle il occupait la première parmi les divinités officiellement honorées dans les camps [4] troupes, en propageant son culte jusqu'aux frontières de l'em ont popularisé dans toutes les provinces latines la figure de ce

[1] Furtwängler, *Collection Somzée,* 1897, p. 63 ss.

[2] Gsell, *Revue archéol.,* 1899, t. I, p. 37 suiv., et pl. II

[3] Preller-Jordan, *Röm. Myth.,* 368 s. ; Wissowa *Relig. der Römer,* 133

[4] von Domaszewski, *Die Religion des Röm. Heeres,* 1895, p. 34 ss.



STATUETTE DE MARS ULTOR
Musée de Bruxelles.

la guerre [1]. Les représentations qui en ont été retrouvées t particulièrement nombreuses en Gaule [2], et la figurine de ɜvaucamps n'aurait point mérité peut-être qu'on parlât d'elle si longuement si elle ne se distinguait par des particularités ıressantes.

'out d'abord, le dieu est représenté ici imberbe [3], ce qui est eptionnel. Dans un article récent, M. Michon s'est occupé de te variété du type ordinaire, à propos du Mars Ultor figuré sur :uirasse de la statue d'Auguste de Prima Porta et qui a également une apparence juvénile [4]. Il a supposé que ces figures au nton glabre étaient des reproductions de la statue placée dans un ond sanctuaire du dieu Vengeur, sanctuaire situé sur le Capitole. 'outefois il ne nous a pas entièrement convaincu [5]. Peut-être le e imberbe est-il simplement une production de l'éclectisme régnait sous l'empire. On sait avec quelle liberté les stes anciens transformaient les modèles dont ils s'inspint, et l'attitude de notre statuette nous en fournit un mple frappant. En effet, la représentation y est *inverse* celle de l'original, tel que de nombreuses copies pertent de le reconstituer. Le poids du corps repose sur la jambe te, la gauche est dégagée et le torse, par conséquent, est incliné la droite, tandis que c'est le contraire dans les répliques es. De même les deux mains ont échangé leur attribut manteau est drapé dans une direction opposée. On pour- supposer que le fabricant d'idoles à qui notre bronze est dû ulu plaire à ses clients en créant une variété nouvelle d'un devenu banal. Cet industriel aurait d'ailleurs abouti à un

[1] me borne à renvoyer à Salomon Reinach, *Répertoire,* t. I, p. 379, nº 1440 e à Naples), et t. II, p. 189 ss.

[2] einach, *Musée de Saint-Germain, Bronzes de la Gaule,* nº 35 ss.; Babelon nchet, *Bronzes de la Bibliothèque nationale,* p. 86, nºs 190 ss.; Walters, *gue of the bronzes in the British Museum,* nº 798, et pl. XXIII; *Bulletin Antiq. de France,* 1900, p. 84 (Bronze du musée de Beaune).

[3] phototypie pourrait laisser subsister quelque doute sur ce point, mais en de l'original fait cesser toute hésitation : le bas du visage est conservé

[4] chon, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 27 juin 1900.

[5] r les monnaies où le *sacellum* du Capitole est figuré, la statue a un aspect fférent ; cf. Roscher, *Lexikon* s. v. Mars, col. 2392.

résultat absurde, car jamais un soldat n'a porté le bouclier du b droit, ni tenu une lance de la main gauche. Mais l'idée de ce malencontreuse transformation ne lui fut probablement pas pers nelle. En effet, des monnaies d'Alexandre Sévère [1] offrent image semblable à notre bronze, c'est-à-dire que Mars Ultor y figuré dans une attitude inverse de celle de la statue romaine changement s'explique ici plus naturellement : par paresse ou fantaisie le médailleur a gravé le coin à l'endroit et l'empre s'est ainsi trouvée frappée à l'envers. Le style soigné dans détails mais assez lourd de notre figurine convient bien à l'épo des Sévère, et son auteur a fort bien pu imiter des modèles les ateliers monétaires avaient largement répandus. Si notre su sition est exacte, nous avons ici un curieux exemple de l'influ d'un type numismatique sur un type plastique.

FRANZ CUMONT.

[1] Cohen, *Monnaies des empereurs romains,* t. IV 2, 418, 157 ss ; cf. Fur gler, *l., c.,* p. 64.





LA TOMBE

DE

ZETRUD-LUMAY

DANS leur histoire de Zetrud-Lumay, Tarlier et Wauters renseignent (p.p. 142-145) comme lieux dits: *Al Tombe (Op de Tommen, 1450) — Achter die Tomme, 1544, 1576.— Sur la Tombe, joindant le chemin qui va de Lumay vers Jean Geest,.......... — joindant le chemin qui va de* ...*igne à Tirlemont, 1672 ; — Campagne de la Tombe, 1672.*

...e 26 octobre dernier, nous nous sommes rendu à Zetrud-...ay, aux fins d'une enquête au sujet de cette tombe. A l'appui ... travail nous avons tracé, à l'échelle du 1/20,000^e^, un plan des ... avec l'indication des noms des chemins et des terres. Nous ...ons nous passer ainsi de la description topographique. Il ré-... de nos investigations que la tombe signalée durant plusieurs ...s et qui a donné son nom à la campagne environnante a été ...lètement nivelée. Aujourd'hui, il n'en reste plus une trace et la ...on du *Sentier de la Tombe* peut nous amener à pointer sur la ... l'emplacement supposé de cette éminence artificielle par les ...onnées :

...ng E 0° 31′ 15″ et latitude E 50° 45′ 18″. Altitude du sol + 85.00.

... sommet de cette campagne montre, en deux endroits rappro-

chés, les vestiges de deux exploitations de sable bruxellien et grès landenien supérieur. Ces derniers ont été utilisés et débités pavés. Le manteau limoneux est plus ou moins épais et repose l'intermédiaire d'une base caillouteuse parfois visible à la surface sol sur une pellicule de sable graveleux bruxellien. Les grès sign plus haut se trouvent disséminés au sein du gravier quaternaire



Croquis d'après la carte topographique au $\frac{1}{20.000}$e.
Feuilles XXXII, planchette n° 8.

vu leur nombre ainsi que leurs dimensions, ils ont servi à certaines rues de la localité. La surface de la campagne de la T montre dans la direction nord des talus d'exploitation ou de c dirigés de l'ouest vers l'est. Du côté de la chaussée de Jod à Tirlemont elle porte le nom wallon de *Fond del Tombe.*

L'exploration du terroir de la *Tombe* nous a fait noter :

Des débris de poteries, en terre et en grès, de différentes ép d'ardoises, etc., quelques fragments de tuiles romaines ;

Plusieurs racloirs, un percuteur fort martelé et des d de taille, le tout en silex d'Orp-le-Grand ;

Jn fragment de hache polie retaillée, en silex de Spiennes;
Deux racloirs, en grès landenien supérieur appartenant à deux es lithologiques différents et à décrire dans un travail spécial;
Jn éclat de grès bruxellien lustré et retouché ;
Des débris retouchés de grès landenien provenant de l'endroit me.

3ref, un emplacement néolithique pauvre et se caractérisant :
° par la pauvreté en outils de silex et comme corollaire la perion relative de certains de ceux-ci ;
° l'utilisation de matériaux empruntés, aux lieux mêmes ou s le voisinage, à des grès landeniens supérieurs.

amais on n'a trouvé, nous a-t on assuré, d'antiquités au somt de cette éminence. La *Chavée d'Estampia* sépare l'*Al Tombe* deux terres désignées sous les noms de *Grande* et *Petite chelle* et, sur le territoire de Saint-Jean-Geest, elle porte le 1 de « Voie de la Tombe » en souvenir du consortium tumulaire ette dernière localité.

rande et *Petite Machelle*.— *Machelle* provient probablement du 1 *Macellum,* tuerie, bataille sanglante ; en grec μαχη, combat, ille. Tarlier et Wauters donnent les citations suivantes 142, art. Zetrud) : *In de Martselle, 1576 — Margelle, 2-1576 ; — En la Grande Machelle,* Petite Magelle, 1672 [1].
e peuple raconte qu'un trésor considérable est enfoui dans ces es. Dans la nuit des temps, une bataille sanglante y fut livrée 'action fut tellement chaude que la Gèthe fut rouge de sang. même tradition a cours à Saint-Jean-Geest concernant ce même roit. Les morts y furent enterrés pêle-mêle avec leurs armes et argent de poche. Quelle fut cette bataille ?
uoi qu'il en soit, la désignation du lieu est antérieure au XVI[e] e. A plusieurs reprises, à l'occasion de travaux agricoles, on a

adis à Rome, dans le quartier de Coelimontium, s'élevait un vaste et maue marché appelé « Macellum magnum ». Plus tard, on y transféra égale- tous les autres marchands de comestibles.
Bomal, il y a un lieu dit « A la Marcelle, 1440 » — voir Tarlier et Wau- art. Bomal, p. 326.
Mont-Saint-André, il y a « La Morsalle (Chavée à Marcelle 1371) — Al elle, XVII[e] siècle » — voir les mêmes auteurs, art. Mont-St-André, p. 148.
Namur, il y a une rue Basse Marcelle.

mis au jour des ossements humains et de chevaux, des armes tel que des fusils à silex et des sabres. Il est de tradition à Zetru Lumay que l'armée de Louis XIV y fit, depuis 1680 à 1707, di rents séjours toujours désastreux pour les habitants. Un vieilla âgé de plus de 90 ans, et mort tout récemment dans cette locali racontait que, vers la fin du XVIIIe siècle, la Machelle fut le théâ d'une rencontre entre les Français et les Patriotes. Le sieur Théod Talman, habitant Lumay, au *Fond del Tombe* et contre la chaus de Tirlemont à Jodoigne, a trouvé, il y a des années, en fais un silo dans son jardin, un squelette humain recouvert de ch et accompagné d'un sabre.

En explorant le sol des deux côtés du sentier de Diest à Saint-Je Geest nous n'avons rien noté de spécial, si ce n'est la présence deux percuteurs, d'un beau racloir et de plusieurs déchets taille en silex d'Orp-le Grand, d'un éclat légèrement retouché silex de Spiennes et d'un fragment de grès lustré, landen inférieur, travaillé.

Au point de vue géologique, le sol est constitué par le lim quaternaire reposant sur l'argile à psammites du landenien ma

Dr D. RAEYMAEKERS





LA

RUTHWELL CROSS[1]

A croix dont le moulage figure, sous le n° 2354, dans la section d'Art monumental des Musées du Parc du Cinquantenaire se trouve actuellement dans l'église de Ruthwell *(Dumfriesshire,* Écosse). Une plaque de cuivre, fixée au mur voisin de ce vénérable monument archéologique, ne en quelques mots d'une concision lapidaire ce résumé de histoire :

LA RUTHWELL CROSS

ate de l'époque anglo-saxonne : Renversée pendant les conflits uivirent la Réforme : Déposée sur le sol de cette église de à 1790 : Érigée dans le jardin du presbytère en 1823 : Abri- i et déclarée monument soumis à la loi sur les monuments ns en 1887.



tte croix présente une forme peu connue dans nos contrées : ontant, de $5^{m}28$, se rétrécit au fur et à mesure qu'il s'élève,

[1] ous devons une grande partie des renseignements contenus dans cette à une obligeante communication de M. David J. Vallance, conserva- u département d'Art et d'Ethnographie au Musée de Science et d'Art nbourg.



affectant en quelque sorte la forme d'un obélisqu son épaisseur est de $0^m73 \times 0^m51$ à la base c tre $0^m23 \times 0^m18$ seulement au sommet ; la traver longue de 0^m97, est très rapprochée de l'extrém supérieure ; cette traverse est moderne.

La croix est en pierre de sable de deux tons di rents : le bloc inférieur est d'un jaune ocreux ; ce du dessus est d'une couleurrougeâtre et plus fonc

Les deux faces principales de la croix sont dé rées de sujets sculptés en bas-relief et formant panneaux encadrés d'une plate-bande qui porte inscriptions explicatives gravées en capitales ron nes ; ce sont des extraits de la *Vulgate*.

Les compositions se suivent, de bas en haut, d l'ordre que voici :

A. — Face antérieure.

La Crucifixion. — Sur le seul des quatre c du soubassement qui porte encore des traces sculpture on distingue assez nettement la cro laquelle est attaché le corps du Christ, dont les p touchent le sol. Les figures de deux personnage sans doute la Vierge et saint Jean l'Évangéliste — qui se tenaie ses côtés, sont plus effacées. Le disque du soleil est encore vi au dessus de l'un des bras de la croix ; le croissant de la lune devait se trouver du côté opposé, a disparu.

Ce sujet est dépourvu d'inscription.

Les suivants sont :

1. — *L'Annonciation.*

L'ange Gabriel, ailé, et Marie se tiennent debout tous d leurs têtes sont nimbées ; l'ange lève la main comme en un de bénédiction ; la Vierge a les mains jointes sur la poitrine, une attitude d'adoration. Texte :

✠ INGRESSVS ANGELVS *(ad eam dixit : Ave gratia p Dominus)* TE *(cum)* BE *(nedicta tu in mulieribus).*

2. *Le Christ guérit l'aveugle-né.*

Les deux personnages sont debout. Le Christ se reconnaît au imbe crucifère. L'inscription porte :

· ET PRAETERIENS VIDI*(t hominem cæcum)* A NATIVI-TATE ET S*(anavit eum a)*B INFIRMITA*(te)*.

3. *La Madeleine oint les pieds du Christ.*

La tête du Seigneur se détache sur le nimbe crucifère. Il tient un vre de la main gauche, et lève la droite en attitude de bénédic-on :

✠ ATTVLIT AL*(ab)*ASTRVM VNGVENTI ET STANS ETROSECVS PEDES EIVS LACRIMIS CEPIT RI-ARE PEDES EIVS ET CAPILLIS CAPITIS SVI TER-EBAT.

4. *La Visitation.*

La Vierge et sainte Élisabeth sont debout, tendant les bras ıne vers l'autre, prêtes à s'embrasser ; c'est l'attitude tradition-elle que leur ont donnée la plupart des artistes qui ont traité ce ıjet, même à une époque de beaucoup postérieure.

Il manque en cet endroit des fragments de la croix originale, et nscription est trop détériorée pour pouvoir être lue.

5. Le petit panneau placé immédiatement sous la traverse de la oix porte la figure d'un archer, vu à mi-corps, l'arc tendu, visant ı but, vers la droite [1].

6. La pierre formant le sommet de la croix est décorée d'une urine peu visible, accompagnée d'un oiseau au bec crochu, sans ute saint Jean l'Évangéliste avec l'aigle symbolique ; c'est, du oins, la conjecture que permet l'inscription ; elle reproduit les ots par lesquels débute l'évangile de saint Jean :

IN PRIN*(cipio)* ERAT VERBVM.

… Et je regardai, et je vis un cheval blanc ; et celui qui était monté dessus ait un arc… *(Apocalypse,* VI, 2.)

B. Face postérieure.

Nous avons dit que la décoration du soubassement est comp- tement effacée de ce côté. Les panneaux, dans l'ordre suivi pré- demment, représentent :

1. La fuite en Égypte.

La Vierge, tenant l'Enfant Jésus dans ses bras, est assise l'âne, que conduit saint Joseph. Il ne reste de ce dernier que tête, dans l'angle supérieur gauche du panneau. La majeure pa de l'inscription a disparu ; il n'en subsiste que les mots :

MARIA ET IO*(sephus)*.

2. Saint Paul et saint Antoine, dans le désert, rompent un pa.

Cet épisode est tiré de la vie de saint Antoine, relatée par sa Jérôme.

Les deux personnages sont debout, face à face, tenant ensem ce que la légende explicative suivante nous dit être un pain :

SCS PAVLVS ET A*(ntonius eremitae)* FREGER*(un)*T PANEM IN DESERTO.

3. Le Christ.

La tête se détache sur le nimbe crucifère ; le Seigneur tient la main gauche un rameau et bénit de la droite. Il foule aux pi deux animaux qui paraissent être des porcs. Le texte est tiré l'Évangile apocryphe de la Nativité :

✠ IHS XPS IVDEX AEQVITATIS BESTIAE ET DR- CONES COGNOVERVNT IN DESERTO SALVAT- REM MVNDI.

4. Saint Jean-Baptiste.

Le saint est représenté debout sur deux globes ; il porte cor la poitrine l'*Agnus Dei*, qu'il désigne de la main droite. L'insc- tion est en partie brisée, en partie effacée ; on n'en déchiffre plus le mot :

*(a)*DORAMVS.

Pl. II



La Ruthwell Cross.

5. La pierre du sommet porte, de ce côté, un oiseau (une colombe?) ui tient un rameau (d'olivier ?).

Ce sujet est entouré d'une inscription runique dont nous parle- ons plus loin.



C. — Les faces latérales.

Sur chacune des deux faces latérales de la croix, plus étroites que s deux autres, court une tige ondulée portant des enroulements e feuillage, sortes de rameaux lancés alternativement à droite et à auche de la branche qui se termine dans le haut par une spirale ntourant une grappe de raisin d'un côté, un groupe de baies de utre. Les rameaux les plus grands portent des fleurs et des fruits nventionnels ; les autres sont terminés par de longues feuilles intues. Çà et là, des oiseaux, des animaux de fantaisie, dont arrière-train s'enroule en spirale terminée par une feuille, ecquettent les fruits ou rongent l'écorce des branches.

L'ornementation du soubassement a complètement disparu sur s deux faces ; celle du haut de la croix a beaucoup souffert.

Ces deux côtés de la croix sont encadrés de plates-bandes dans squelles sont gravées des inscriptions runiques ; avant de donner détail de celles-ci nous ne croyons pas inutile de dire quelques ots des *runes*.



La date de l'invention de l'écriture runique est encore incertaine ; elques auteurs la déclarent antérieure à l'ère chrétienne, tandis ie d'autres soutiennent qu'elle n'a pas existé avant le IXe siècle J.-C.

On lui reconnaît une origine scandinave ; elle était en usage chez s Danois, les Suédois, les Norvégiens et les Allemands du Nord.

Cette écriture se rencontre d'abord dans des inscriptions au sens cret et mystérieux, gravées sur des bâtons *(stafas)* et comprises ulement des prêtres et du souverain.

L'inconvénient de découper des lignes dans le sens des fibres du is a fait éviter les traits horizontaux ; aussi les caractères runiques nt-ils formés surtout de traits verticaux et obliques.

On a donné à l'alphabet runique, par analogie avec notre expre sion de « A, B, C » ou *Alphabet*, le nom de *Futorc*, tiré d six premières lettres qui le composent : F, U, T, O, R, C.

On distingue six espèces de runes : 1° Les runes gothiques c vieux-scandinaves ; on en connaît deux cents inscriptions, data du IIIe au VIe siècle ; le Futorc se compose de vingt-quatre signe

2° Les runes angliennes, usitées dans la Northumbrie (le premi des trois royaumes angles et le cinquième de l'Heptarchie) a VIIe siècle ; le Futorc a de quatre à douze lettres additionnelles ;

3° Les runes scandinaves postérieures, employées dans deu mille inscriptions connues en Suède et en Norvège du VIIe au XV siècle ; le Futorc contient seize caractères ;

4° Les runes de Man, dont on connaît vingt inscriptions da l'île de Man et les autres îles des côtes de l'Écosse ; le Futorc n que quatorze signes.

Les runes n'étant pas groupées en mots séparés par des espace la première difficulté que présente leur traduction est d'opérer division des mots et de déterminer la langue employée dans l'i scription — travail d'érudition, d'observation et de calcul tout à fois, si bien décrit par Edgar Poë dans *le Scarabée d'or*. On co çoit aisément qu'une erreur sur ce point primordial entraîne résultat complètement erroné ; ce fut ce qui arriva pour les premie essais de traduction des textes de la Croix de Ruthwell.

Un savant Islandais, suivi bientôt par un Danois, fit u première tentative. Tous deux procédèrent en partant de la supp sition que le langage employé était le dialecte vieux-scandina Il résulta de leurs travaux que la « Ruthwell Cross », d'après inscriptions qu'elle porte, devait consacrer le souvenir du « d d'une cuve baptismale pesant onze livres, fait par l'autorité d Pères Therfusiens, en expiation d'un dommage pour la dévastati des champs ».

L'érudit professeur danois Finn Magnusen, qui vint ensui obtint une traduction toute différente : en consultant d'une p une gravure de la Croix, exécutée en 1789 par l'archéologue éc sais Adam de Cardonnel, d'autre part les dessins du Dr Dunca dont nous parlerons plus loin, il acquit la conviction que les tex runiques se rapportaient non pas à une « dévastation », mais à douaire, celui d'un Ashlof, dont il prétendait lire dans les ru

naissance, la parenté et l'éducation ! Nous voici loin de la ver-
n première.

Il était réservé à un savant anglais d'établir le véritable sens des
criptions mystérieuses, et une découverte fortuite devait plus
d confirmer péremptoirement ses assertions.

Les deux essais prémentionnés avaient été écartés lorsqu'en 1838
John M. Kemble, dans un essai sur les « Runes anglo-saxon-
s », démontra de façon concluante que les inscriptions de la Croix
Ruthwell n'appartenaient à aucun langage scandinave, mais bien
dialecte anglo-saxon parlé en Northumbrie aux VIIIe et IX
cles ; elles constituaient, d'après lui, un poème de vingt-cinq
nes, plus ou moins complet, ayant pour sujet la Sainte Croix.
sons tout de suite à l'honneur du professeur Finn Magnusen :
il fut le premier à accepter la nouvelle théorie de Kemble et à
onnaître sa propre erreur.



Avant d'aller plus loin donnons — en leur substituant des lettres
nes — la disposition des runes sur la croix de Ruthwell :

Côté droit.		Côté gauche.	
. .	(ON) GERE	+ KRISTWAESON	
I)	DAE	MI	RO
()	HI	ThS	DI
C	NAE	TRE	HW
IN	GO	LU	ETh
CU	DA	MG	RAE
G	LM	IW	ThE
EA	EYO	UN	RF
N	TTI	DAD	USAE
H	GTh	ALE	FEAR
	AH	GDU	RAN
D	EW	NHIAE	KWO
EL	AL	HINAE	MUAE
C	DE	LIMW	ThThIL
NIDA	ON	ŒRIG	AETIL
SAE	GA	NAEGI	ANU

BISM	LG	STO	MIC
AERAED	UG	DDU	THAETA
UUNG	IST	NHIM	LBI (H)
CET	IGA	(AET) H	(EA) L (I
MEN	MOD	(ISL) I	S (ARE)
BAAET	IGF	CAES	ICWAE
GAD	ORE	(H) EAF	SMI (Th)
(R) EIC	(ALE)	(DU) M	SOR
(WAES)	MEN	(BI) HEA	GU (M)
MIThB	(B) UG	(L) DU	GI (D)
LODAE	(AIC)	(N) HI	RŒ (FE)
BIST	(NIDA)	(AE) ThE	DH (N)
EMI	(RS) TE	RH (EA)	AG (IC)
(D) BI		(FUN)	
(G) OT			
(EN) O (F)			

En groupant ces lettres par mots nous obtenons le texte, vieil anglo-saxon, que voici :

1. — (ON) GEREDAE HINAE GOD ALMEYOTTIG, ThA WALDE ON GALGU GISTIGA, MODIG FORE (ALE) MEN. (B) UG (IC) (NI) (DARS) TE.

2. — (AHOF) IC RIICNAE CUNINGC, HEAFUNAES HLAFA HAELDA IC (N) I DARSTAE. BISMAERAEDU UNCET MEN AETGAD(R)E. IC (WAES) MITH BLODAE BISTEMI(D), BI(G)OT(O(F).

3.—KRIST WAES ON RODI. HWEThRAE THER FUSAE FEARR KWOMU AEThThILAETI LANUM. IC ThEAT ALBI (H)EAL(D) S(A IC WAES MI(TH) SORGU(M) GI(D)RAE(FE)D. H(N)AG (IC).

4. — MITh STRELUM GIWUNDAD. ALEGDUN HIAE HI LIM-WŒRIGNAE. GISTODDUN HIM (AET) H(IS) (LI)CAES (H)E DUM. (BI)HEA(L)DU(N) HI(AE) ThER H(EA)FUN.

Cette translation des runes en caractères latins est du profes Stephens. Les lettres entre parenthèses ont été ajoutées soit d'a des dessins faits à l'époque où la croix était couchée dans l'é de Ruthwell, soit d'après le document dont nous allons pa

M. Kemble avait achevé sa traduction lorsqu'un savant allemand, professeur Blume, trouva, dans l'ancienne Bibliothèque conven-elle de Vercelli, un vieux livre en parchemin, à demi détruit, qui ntenait plusieurs poèmes écrits en runes sud-angliennes et datait l'an 1000 environ. Une traduction de ce volume, due à M. Thorpe, mba entre les mains de M. Kemble et son attention fut attirée r un poème en 314 lignes, intitulé: *Le Songe de la Sainte Croix*: pieux auteur, endormi, voit en rêve la Croix entourée d'anges apparaître dans le firmament et elle-même lui raconte la Cruci-ion telle qu'elle l'a vue ; le poète anglais rapporte les paroles de Croix.

Or, M. Kemble constata bientôt que certaines lignes de ce poème ient identiques aux phrases qu'il avait déchiffrées sur la Croix de thwell.

L'exactitude de sa version était donc hors de doute.

Voici — en traduction libre — un fragment du poème de rcelli; les passages gravés sur la Croix de Ruthwell sont *en itali-* ; le reste est donné pour l'intelligence du texte. Le poète dit bord :

. . . .

Soudain je crus voir au milieu des airs
Entouré de rayons de lumière
Un arbre merveilleux

. . . .

Ainsi je restai couché,
Regardant longuement et soupirant,
Contemplant avec tristesse
L'Arbre du Guérisseur,
Jusqu'à ce qu'enfin, très haut,
Éclata son cri,
Paroles prononcées
Par ce bois bénit entre tous.

. . . .

(Ici la croix prend la parole) :
« C'était il y a longtemps
Et maintenant encore je m'en souviens,
Quand j'étais plantée
A la lisière d'un bois, sur une colline :
Des haches me séparèrent de ma souche,
Des ennemis m'emportèrent brutalement

. . . .

Ils me portèrent sur leurs épaules courbées
Jusqu'à ce qu'ils s'arrêtèrent sur une colline.
Alors ces hommes farouches me plantèrent droit... »

1. *Alors ils l'entourèrent,*
Lui, ce Dieu de Toute-Puissance,
Lorsqu'il monta au gibet
Devant toute l'humanité,
L'âme ferme, intrépide.
Je n'osais me courber.
J'étais Croix maintenant.

2. *Riche souverain soulevant*
Le Seigneur des Royaumes de lumière,
Je n'osais m'incliner.
Ils nous narguaient tous deux vilement et nous maltraitaient,
Et j'étais là, éclaboussée du sang
Que douloureusement laissait jaillir son flanc sacré.
. . . .
Toute la création se lamentait
Pleurant la chute de son Roi.

3. *Le Christ était sur la Croix,*
Mais rapidement, de loin,
Accouraient ses amis
Vers le supplicié.
Je voyais tout.
J'étais torturé d'affreuses douleurs;
Humblement *je m'inclinais*
Aux mains de ses serviteurs.

4. *Tout meurtri, ils le descendirent*
Et le couchèrent, les membres raidis,
Ils se tenaient au-dessus de Sa tête sans vie
Contemplant tristement le Maître des Cieux.
. . . .



Nous avons dit que le bas-relief qui figure un oiseau portant [un] rameau est entouré d'une inscription runique; le professeur Steph[en-]



Piédroits de l'ancien portail de Sainte-Gertrude, à Nivelles.

y a lu : CAEDMON MADE ME (Caedmon me fit), et affirme que ;ette inscription désigne Caedmon, le premier grand poète anglo-axon, comme l'auteur du poème gravé sur la Croix.

Cette opinion peut sembler quelque peu hasardée ; il est vrai que Caedmon, qui mourut vers l'an 680, fit une poésie sur la Création et des paraphrases en vers de l'Ancien et du Nouveau Testament, réunies et imprimées en 1655, sous le titre de *Caedmonis monachi paraphrasis poetica*, etc. ; mais il paraît excessif d'en nférer qu'il est aussi l'auteur du *Songe de la Croix*.

Nous serions bien plutôt porté à croire que Caedmon donne le nom du sculpteur qui façonna la croix ; en effet il est à remarquer que le verbe *to make* s'applique tout au moins autant aux ouvrages matériels (dans le sens de *fabriquer*, *manufacturer*) qu'aux œuvres de la pensée : d'ailleurs, M. Holbeche Bloxam [1] cite des croix et dalles funéraires à inscriptions runiques qui ne donnent que les noms d'un défunt, de celui qui lui consacra le monument commémoratif et de celui qui l'exécuta ; l'absence de tout poème rend ici le doute impossible ; il est très probable que de même, dans l'inscription de Ruthwell, *made* doit être rendu par *sculpsit*.

Enfin, sur l'un des côtés de l'extrémité supérieure de la Croix, on remarque encore des runes que le professeur Stephens a lues DÆGISCÆF... mais dont il n'a pas donné la signification.



Il n'est pas étonnant, surtout dans l'Écosse imaginative et poétique, qu'à cet étrange monument soit attribuée une origine fabuleuse. Aussi la légende rapporte-t-elle que la Croix de Ruthwell vint sur mer ; qu'elle fut érigée d'abord sur la côte du golfe du Solway, dans un bosquet sacré, puis emportée par un attelage de bœufs appartenant à une veuve ; les bœufs s'arrêtèrent d'eux-mêmes — sans doute pour se reposer — au lieu où, toujours d'après la légende, la croix devait être dressée. Après son érection on construisit une église pour l'abriter, et elle y demeura sans accident jusqu'aux troubles de la Réforme ; c'est, en fait, de ce moment que

[1] *Companion to the principles of Gothic Ecclesiastical Architecture.* — London, George Bell and sons, 1882.

commence son passé historique: en 1642 le Révérend Gavin Young ministre à Ruthwell, reçut de l'Assemblée générale de l'églis presbytérienne, réunie à Saint-André, l'ordre de détruire la croix comme « objet de superstition pour le vulgaire ». Cet ordre d vandales ne reçut pas, fort heureusement, son entière exécution: l croix fut renversée, le bloc monolithe qui en formait la base fu brisé en deux fragments et la partie supérieure eut fort à souffrir mais on ne poursuivit pas sa destruction complète et, dans cet état elle put rester sur le sol pendant près de cent trente ans.

Plusieurs voyageurs la virent, durant ce long espace de temps et la mentionnèrent dans leurs notes.

L'évêque Gibson en parle dans ses *Additions to Camden'* *Britannia,* publiées en 1695, et l'appelle (p. 982) « un pilie curieusement sculpté portant une inscription danoise ». Huit an plus tard, en 1703, parut le « Thesaurus of Ancient Norther Dialects », du professeur Georg Hickes, donnant des dessins de quatre faces du montant. D'autres dessins furent exécutés e publiés en 1727 par Alexander Gordon, dans son *Itinerariu* *Septentrionale, or a Journey trough most of the Counties of Scotlan* *and those in the North of England.* Thomas Pennant, qui visit Ruthwell en 1772, publia en 1776 son *Tour in Scotland,* où il d avoir vu dans l'église « un monument extrêmement curieux — u OBÉLISQUE jadis d'une grande hauteur, maintenant gisant brisé e trois morceaux ».

Nous avons expliqué, en commençant, comment la forme e talus des quatre faces de la croix lui prête la forme d'un obélisqu si l'on fait abstraction de la traverse; or, cette traverse était bris à l'époque du voyage de Pennant; c'est probablement dans s débris qu'il a cru voir « quelques fragments *du chapiteau* av lettres semblables aux autres », et il fait allusion à la pierre du sor met en parlant d'un morceau qui porte « sur chaque côté opposé u aigle nettement sculpté en relief ».

Cette mention *du chapiteau* d'un obélisque paraît assez étonnant sans doute Pennant a-t-il employé le mot *capital* dans le sens d *la partie supérieure,* formant *la tête (caput).*

Un peu plus tard, en 1789, l'archéologue Adam de Cardonn copia les lettres gravées sur ce fragment et dessina soigneuseme le montant de la croix avec ses inscriptions.

L'année suivante, des travaux furent exécutés dans l'église, et les stes de la croix, qui gênaient la circulation des ouvriers, furent légués dans le cimetière ; les débris de faible dimension s'égarèrent ; 1802 on en retrouva quelques-uns en ouvrant un vieux tombeau ; pierre qui porte l'image d'un archer était du nombre ; mais la averse avait disparu pour toujours.

Vers cette époque le Dr Duncan devint ministre de Ruthwell ; il ntéressa au vénérable monument délaissé, s'efforça de le reconituer en remettant à leur place les fragments qui subsistaient et en uchant les vides ; il sculpta aussi, d'après ce qu'il crut avoir existé ns l'original, la nouvelle traverse, décorée d'un côté de l'image soleil, entre un quadrupède couché et un oiseau ; de l'autre, du angle symbolique entouré d'un cercle, entre un dauphin (?) à ache et un dragon ou un serpent ailé à droite. Peut-être le Rév. Duncan a-t-il voulu représenter ici les monstres dont parle pocalypse, et dont la figuration se justifierait, au-dessus de nage de saint Jean l'Évangéliste.

La croix, ainsi restaurée, fut dressée dans le jardin du presbyte, en 1823. Nous avons vu déjà qu'elle y demeura jusqu'en 1887, oque à laquelle ce monument fut enfin placé sous la protection la loi régissant la conservation des monuments anciens, et mis nitivement à l'abri des intempéries et des vandales, dans une idiole ajoutée, spécialement dans ce but, au temple de Ruthwell.

Le Dr Duncan, à l'initiative de qui cet heureux résultat est dû grande partie, a publié en 1833 une description détaillée de la ix, illustrée de gravures d'après ses propres dessins ; plusieurs ants en firent des études approfondies, notamment le professeur orge Stephens, que nous avons déjà cité, et qui la considère me « la plus belle croix runique du monde » [1].



serait de haut intérêt de pouvoir déterminer de façon précise ite de l'exécution de cette croix remarquable. Certains archéoes la font remonter à la fin du VIIe siècle et précisent même :

[1] *Runic monuments of Scandinavia and England,* édit. in-f°, I, pp. 405-448, et III, p. 430.

vers 680, date de la mort du poète Caedmon ; peut-être se laissent ils influencer en cela par l'hypothèse suivant laquelle le poèm écrit en runes aurait ce dernier pour auteur ; nous avons dit ce qu l'on peut admettre de cette supposition.

Sans doute les capitales romaines remontent, comme les rune à une époque fort ancienne ; la lettre Ā, avec la barre au som met et la traverse brisée, se trouve dès le VIIe siècle, de même qu l'O en losange, qui est employé ici en même temps que l'O circ laire, etc. ; mais nous croyons qu'il ne faut pas se baser uniqueme sur cet argument : nous connaissons, en Belgique, des pierr tombales d'une Renaissance avancée qui, par leurs inscriptio évidemment copiées, seraient à rattacher au XIVe et au XVe siècle

Pour ce qui concerne les runes — et ceci a son importance — est logique qu'elles aient fait leur apparition en Écosse sous u forme archaïque par rapport à celle qu'elles revêtaient à ce mome dans leur pays d'origine : celui-ci avait pu les modifier durant temps, assez long selon toute vraisemblance, qu'a dû deman l'introduction en Northumbrie d'un mode d'écriture venu des pa scandinaves et qui s'est évidemment répandu d'autant plus len ment que son emploi était limité à certains usages.

Le caractère de la sculpture — figures et ornements — a p d'importance à nos yeux, et nous ne pouvons nous empêc d'établir un rapprochement entre la Croix de Ruthwell et certa monuments d'origines très diverses : les pierres coptes conserv au British Museum, par exemple, surtout un médaillon sur le est représenté un oiseau portant un rameau, qui provient ancien couvent de la Haute-Égypte ; une stèle celtique, datan VIIIe ou du IXe siècle, dont l'original est à Nigg (Ross-shire) moulage au Victoria and Albert Museum ; le motif d'ornementa relevé sur les deux côtés de la croix : branches ondulées rameaux en spirale, oiseaux et animaux divers, se rencontre dans une mosaïque d'époque constantinienne, trouvée à Tyr le rencontre aussi à Ravenne, sur des sarcophages chrétiens et le fameux « Siège de Maximien », qui date du VIe siècle, et tard, dans notre pays, sur l'encadrement de porte de l'église Sa Gertrude, à Nivelles (XIe siècle), et sur d'autres monument l'époque romane.

D'autre part, la parenté entre les branchages parsemés d

ıaux de la Ruthwell Cross et la décoration des portes des anciennes
glises scandinaves de Flaa et de Sauland est évidente ; ces der-
ières sont pourtant d'un travail plus fin ; elles datent du XIe siècle.
En somme, nous serions tenté de rattacher l'origine de la Croix
e Ruthwell à l'époque de l'occupation de la Northumbrie par les
anois, c'est-à-dire au IXe siècle. Peut-être — ce qui expliquerait la
ble suivant laquelle elle « vint sur la mer » — fut-elle transportée
ans le Dumfriesshire, à travers le golfe du Solway, de l'île de
Ian, où l'on retrouve une certaine quantité de monuments ana-
gues, attribués pour la plupart au Xe siècle et dont plusieurs por-
nt des inscriptions runiques. Remarquons toutefois que ceux-ci,
ı général, sont faits du schiste argileux qui abonde dans l'île,
ındis que la Croix de Ruthwell est en pierre de sable.

Quant à sa destination elle n'a pu être, la traduction définitive
es runes l'a établi, de commémorer un événement tel qu'une do-
ıtion, ainsi que les premiers traducteurs l'avaient cru ; les sujets
ı'elle représente, le poème relatant la mort du Christ, nous
ortent à croire qu'elle fut destinée dès l'origine à un cimetière,
ais probablement pas à une tombe particulière, car, en ce cas, le
om du défunt y serait mentionné de préférence à celui du sculp-
ur ; peut-être, cependant, ce nom est-il donné par les runes non
aduites où l'on a cru lire IDÆGISCÆF... ?

Il subsiste d'assez nombreuses croix comparables à celle de
uthwell — quoique moins belles pour la plupart — dans diverses
ırties de la Grande-Bretagne, surtout dans le Cumberland, voisin
l'ancienne Northumbrie ; en Irlande, l'ancien lieu de sépulture
es princes irlandais, Clonmacnoise, en a conservé plusieurs fort
marquables.

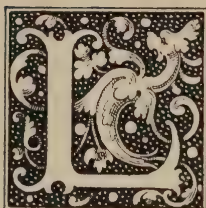
HENRY ROUSSEAU.





LES MÉGALITHES

DE FRANIÈRE ET DE THOREMBAIS-ST-TRONI



ES mégalithes sont, on le sait, assez rares e Belgique, et bien souvent l'un ou l'autre di paraît sous le marteau du vandalisme. No croyons donc faire chose utile en signala l'existence d'un de ces intéressants mon ments que nous avons récemment découve et en donnant des renseignements sur un autre déjà connu.

Mégalithe de Franière.

Ce mégalithe pourrait tout aussi bien être attribué à la commu de Floreffe, car il se trouve à cheval sur la limite de Franière de Floreffe. Il occupe une position admirable au sommet des bea rochers de Saint-Pierre, à Franière. Au sommet de ces rochers trouve un petit plateau à pic de trois côtés et qui domine vers sud la vallée de la Sambre. Du haut de ce plateau on jouit d'u coup d'œil splendide sur toute la vallée. C'était là, comme on sait, le site préféré des constructeurs de mégalithes. Notre pierre trouve à quelques mètres au nord d'un chemin empierré dirigé

est à l'ouest et qui du hameau de Taravisée passe par celui de remouroux pour arriver au lieu dit « Petit Pairoit ». Coordonnées ar rapport à l'église de Floreffe : Long. O = 1640 m. Lat. Sud = o m. Au milieu d'un terrain cultivé on voit se dresser une erre volumineuse, de forme grossièrement triangulaire, d'environ m. de hauteur sur $0^{m}40$ de largeur. Le triangle a l'aspect néral d'un triangle rectangle, un des côtés tombant à peu près rticalement. Toutes les arêtes de la pierre sont absolument rondies, de même que la pointe du triangle.

La roche est formée d'un grès finement grenu saccharoïde blanc-ne, jaunâtre ou rougeâtre. La surface de la pierre est comme lie, frottée légèrement, vernissée, brunie ; elle présente des pressions arrondies et des surfaces un peu mamelonnées. A tous caractères on reconnaît un grès blanc tertiaire. Quant à préciser antage l'âge de cette roche, la chose présente quelque diffi-té. Disons tout d'abord que des blocs de roche semblable sont abondants sur tout le plateau, au sud de Franière et au sud-st de Floreffe, et que nous en avons retrouvé jusque près de la te de Fosses à Tamines. Il y a tout particulièrement un ravin é à l'ouest de la ferme Winnebausteck (sud-ouest de Floreffe), est tout encombré de ces blocs de grès. Nul doute qu'il n'y ait adis un vaste massif tertiaire sur tout le plateau entre la Sambre, uisseau de Floreffe et l'Eau-Morte de Falizolle, massif dont il este peut-être plus d'autres traces que ces blocs de grès gisant e plateau ou dans les ravins, sur les terrains primaires. Jamais ai eu l'occasion de rencontrer ces blocs en place dans une for-on tertiaire reconnaissable. Or l'aspect minéralogique de sem-les grès n'est nullement un critérium certain. De tels grès enant de la consolidation de sables blancs fins peuvent se er dans beaucoup de terrains. Et de fait il en existe dans le nien supérieur un peu partout. A environ deux lieues au nord-de là il en existe dans le bruxellien à Onoz et Velaine ; enfin ait qu'il s'en trouve aussi dans les sables tongriens. Une nnière de sable jaune tongrien (Om) est en exploitation à on 100 m. au nord-ouest du mégalithe et il existe à environ m. au sud-est six vastes exploitations de sable blanc tongrien. à environ 7,000 m. à l'est-sud-est, au hameau de Dessus-les-(Fosse), il existe des sablonnières de sable blanc landenien

supérieur, à proximité d'autres blocs de grès blanc. On n'a do[illegible] que l'embarras du choix. Jusqu'à preuve du contraire nous con[illegible] dérons ces blocs comme landeniens supérieurs, vu leur inti[illegible] ressemblance avec ces grès.

Quoi qu'il en soit la roche ne doit pas venir de loin, en suppos[illegible] même qu'elle ne soit pas à l'endroit où l'ont laissée les érosio[illegible] qui ont entraîné les sables qui l'enveloppaient. Cela étant, on p[illegible] se demander si la pierre de Franière est bien un mégalithe et [illegible] quoi on peut reconnaître l'intervention de l'homme dans ses car[illegible] tères.

Voici, d'après nous, quels sont les faits qui montrent d'une fa[illegible] indubitable que cette pierre a bien été installée dans la posit[illegible] où elle se trouve par la race des constructeurs de dolmens :

1° Contrairement à ses congénères voisins la pierre se tro[illegible] dans une situation à part dans un site comme l'affectionnèrent [illegible] constructeurs de mégalithes ;

2° En supposant même que la pierre soit en place, il est cer[illegible] qu'elle a été dressée de main d'homme. Vu sa forme tabulaire [illegible] devrait reposer à plat. Au lieu de cela elle est dressée verticale[illegible] et une pointe en haut, cas général dans ce genre de monume[illegible]

3° La pierre est de fortes dimensions, et il est certain qu[illegible] base enfouie dans le limon doit être encore plus considérable; [illegible] cela sous l'influence de la gelée et de l'érosion il y a longtemps [illegible] la pierre aurait basculé et serait disposée à plat. Des fouilles s[illegible] pourront nous donner les véritables dimensions de cette pierr[illegible]

4° Par opposition avec ses congénères anonymes, celle-ci [illegible] un nom. On l'appelle dans le pays « la pierre Sainte-Agat[illegible] C'est là, on le sait, un indice d'antiquité. Une personne [illegible] cinquantaine d'années qui nous a donné des renseignements [illegible] appris que son père, octogénaire, avait toujours connu cette [illegible] dans la même position. Ajoutons même qu'elle a les honneu[illegible] superstitions légendaires. On dit dans le pays que ceux qui [illegible] nent aiguiser leur couteau sur cette pierre sont sûrs de le [illegible] dans l'année. Le nom de Sainte-Agathe est appliqué à plu[illegible] endroits de la commune de Franière ;

5° Nous croyons aussi que le fait de voir la limite de deux [illegible] munes passer par cette pierre n'est pas non plus sans impor[illegible] car jadis ces monuments excitaient un vif intérêt ;

6° Enfin, pour terminer, nous dirons que le plateau des roches nt-Pierre sur lequel se trouve notre pierre constitue une riche tion néolithique déjà signalée.

M. de Radiguès, de Namur, y a recueilli de magnifiques spéci-ns d'objets de l'âge de la pierre. Nous-même y avons recueilli elques silex taillés.

De tous ces faits on peut, je pense, conclure que la pierre nte-Agathe constitue bien une pierre levée mégalithique, autre-nt dit un menhir.

Il est étonnant qu'elle n'ait pas été signalée plus tôt. Nous-me, qui avons parcouru bien des fois la région pour le levé de carte géologique, nous ne l'avions pas observée quand dernière-nt, au cours d'une excursion avec mes deux amis, les ingénieurs Kersten et H. Bogaert, nous avons constaté sa présence.

Nous attribuons ce fait à la disparition, par suite de constructions ivelles, des haies qui clôturaient jadis le terrain.

Mégalithe de Thorembais-Saint-Trond

A la limite des communes de Perwez, Thorembais-Saint-Trond Thorembais-les-Béguines se trouve un monolithe dont l'exis-ce a déjà été signalée et qui figure notamment dans le relevé omplet des mégalithes de Belgique de M. de Loë [1].

Ayant eu l'occasion de passer à proximité il y a quelque temps,

[1] DE LOË. *Étude sur les mégalithes ou monuments de pierre brute existant ou t existé sur le territoire de la Belgique actuelle.*

édération historique et archéologique de Belgique, 4° session, à Charleroi, 5-8 1888.

oici textuellement ce qu'il en dit :

THOREMBAIS-LES-BÉGUINES (BRABANT)

« GROSSE-PIERRE ».

M. Van der Elst, à la suite de son article sur « Les dolmens, leurs premiers tructeurs, leur destination et leur usage » *(Annales de l'Académie chéologie de Belgique,* 2me série, t. IX, p. 778), dit qu'il paraît y avoir eu négalithes à Dilbeek, à Wavre-Sainte-Catherine, à Assche *et à Thorembais.* s ne possédons aucun renseignement sur les deux premières de ces localités, *nous savons qu'il existe, sur le territoire de Thorembais-les-Béguines, un lieu Grosse-Pierre, Grossè-Borne, campagne des grosses pierres* ».

je suis allé le voir et j'ai constaté certains faits qu'il est utile de point laisser perdre.

Disons tout d'abord que ce monolithe, appelé dans le pays « Grosse Pierre » et plus souvent « La Grosse Borne », se trou[ve], comme nous l'avons dit, à la limite de trois communes, ce [qui] explique son nom de Borne. Elle est à 1,400 mètres à l'ouest-no[rd-] ouest de la gare de Perwez et à 360 mètres nord-nord-est [du] cabaret « Au repos du chasseur », situé sur la grand'route Wav[re-] Huy. Elle se trouve là au croisement de deux chemins creux da[ns] l'angle formé par les deux tronçons allant vers le sud-ouest et [le] nord-ouest. C'est un bloc de pierre dressé verticalement dans [le] talus du chemin creux. Sa forme est celle d'un parallélipipède r[ec]tangle d'environ 0m80 de long sur 0m60 de large et 1m50 de h[au]teur pour la partie émergeant du sol. Les angles de la pierre s[ont] grossièrement arrondis. La roche est absolument identique à ce[lle] du mégalithe de Franière, et elle ressemble trait pour trait [aux] blocs de grès blanc landenien supérieur exploité à environ d[eux] lieues de là, à Huppaye, pour la confection de pavés. Aucun g[ise]ment de cette roche n'existe dans les alentours à une lieue [à la] ronde au moins. La grosse borne a donc certainement été ame[née] de main d'homme et dressée à l'endroit où nous la trouvons aujo[ur]d'hui. Cela ne peut pas faire de doute. Ce n'est pas tout. A [ma] grande stupéfaction j'ai constaté la présence d'une inscription [sur] la face terminale sensiblement plane du mégalithe. Quoique le g[rès] en question soit bien peu propre à ce genre de travail, vu sa dur[eté], on y a gravé l'inscription suivante :



Nous avouons ne pas saisir le sens ni le but de cette inscript[ion]. Mais voici cependant quelques indications. Dans l'excellent tra[vail]

Wauters et Tarlier si pleins de renseignements sur nos com-
nes brabançonnes : *Géographie et histoire des communes belges*,
chapitre : Thorembais Saint-Trond, M. Wauters nous donne
lques détails de nature à jeter un peu de jour dans la question.
mi les noms de lieux dits anciens il cite en effet : la cham-
gne Guillaume Libiet et le chesne Guillaume Libiet signalés en
4. Grâce à ce dernier nom : chesne Guillaume Libiet, on peut
ver à compléter l'inscription comme suit :

JE
FAICT
LE
CHESNE
GU(ILLA)UME
(LIB)IE(T)

ai mis entre parenthèses les lettres restituées qui font défaut sur
cription, soit qu'elles n'aient jamais été tracées, soit qu'elles aient
paru. En effet, sur cette inscription, à l'endroit que nous avons
turé d'une ligne en pointillé, se trouve une dépression ou cuvette
la pierre. Peut-être provient-elle d'un éclat disparu, peut-être
t-le empêché le graveur d'achever son œuvre. Quoi qu'il en
it il est possible que le lieu dit « chesne Guillaume Libiet » se
ve à proximité de notre pierre, ce qui aura motivé l'inscription
moins de nature très anormale. M. Wauters ne donne aucune
dication concernant la situation de ce lieu dit ancien.

La présence de cette inscription doit-elle faire considérer la
borne comme ne remontant qu'au moyen âge ? Nous ne le
ons pas.

Comme nous l'avons dit, la pierre est considérable et sa
t souterraine doit l'être encore davantage et par conséquent
se peut-être des milliers de kilogrammes. Transporter une
pierre de deux lieues au moins de distance pour le simple plai-
de marquer les limites de trois communes ou celui encore moins
able d'y graver une inscription quelconque ne nous paraît pas
du moyen âge. Seuls les constructeurs de mégalithes avaient
de vénération pour les grosses pierres pour s'imposer ce
de Titan. Il nous paraît très vraisemblable que la pierre est
ure à la délimitation des communes et, comme nous l'avons

dit pour le mégalithe de Franière, il est bien plus probable que limites des trois communes sont venues aboutir à ce point à ca des idées superstitieuses et anciennes qui s'attachaient à ce ge de monuments. Un exemple de ces idées nous est donné par W ters, qui rapporte qu'une sorcière aurait été brûlée, suivant la dition, près de la grosse borne. Aussi, pour nous, la Grosse Bo est un vénérable débris de la période mégalithique. C'est un me ou pierre levée. Nous ferons remarquer incidemment la prédi tion qu'affectaient les peuplades mégalithiques du centre de Belgique pour le grès blanc landenien. Nous citerons le zeupir Gozée, la pierre précitée de Franière, celle-ci, le menhir de Velai

Nous ajouterons, pour terminer, que la grosse borne n'est p être pas le seul mégalithe de la localité. M. Wauters signale effet, l'existence à Thorembais-Saint-Trond, au bord de la rout Wavre à Huy, près de l'église, d'un énorme bloc de grès q environ $1^{m}70$ de long, $0^{m}25$ de large et $0^{m}75$ de haut. Ce monol était, dit-il, jadis placé à l'angle du mur du cimetière.

Nous n'avons pas eu l'occasion de l'observer.

X. Stainier.

[1] On a reconnu que le grès de Velaine est non pas landenien mais bruxe D'éminents géologues s'y sont trompés; les peuplades anciennes pouvaient bien les confondre.





QUELQUES

OBJETS EN CORNE ET EN OS

PROVENANT DE LA

STATION PALUSTRE DE DENTERGHEM



LES objets en corne et en os utilisés par les peuplades néolithiques ne présentent pas le même intérêt que les instruments en pierre ; ils méritent néanmoins un examen approfondi.

Ils contribuent pour leur part à nous initier aux mœurs et aux coutumes des populations lafittiques, à reconstituer le tableau non seulement conjectural uis précis de l'état social de ces tribus, d'autant mieux que les lafittes ont souvent conservé plus d'objets que les tombes [1].

Une tombe nous fournit un objet déterminé, un produit isolé de ndustrie d'un peuple ; les débris des villages lacustres nous vèlent toutes les manifestations de la vie des habitants ; ils nous rmettent de surprendre leurs arts et leurs travaux, leurs habiles et leurs plaisirs.

Les fouilles pratiquées à diverses reprises dans la station palustre Denterghem, en 1899, en 1900 et en 1901, ont amené au jour e série d'objets en corne et en os ; l'intérêt qui s'attache à la scription de ces instruments sera d'autant plus grand que celle-ci

R. Munro. *The Lake-Dwellings of Europe*. Londres, 1890, p. 496.

mettra en lumière leur parfaite concordance avec les ustensiles de lacustres de l'Europe centrale.

Quelques-uns des instruments en corne sont perforés ; les archéo logues suisses estiment que les lacustres ont pu aisément les pe forer, de même que les haches en pierre, à l'aide d'un cylindr creux en corne ou en os, auquel on joignait un peu de sabl humecté d'eau et qu'on mettait rapidement en rotation [1].

Quelle est la nature du gisement qui contenait la plupart de ce objets ?

Ils proviennent presque tous du côté nord de la station.

Voici en quels termes M. Keller décrit une station sur le lac d Baldegg en Suisse :

« Les lacustres avaient établi un fondement à l'aide de caillou et de branches ; ce tassement était maintenu par des pilotis d 60 centimètres à 1 mètre de longueur, séparés les uns des autres des pieux, longs de trois à quatre mètres, plus éloignés les uns d autres, étaient destinés à soutenir les huttes. Ce mode de structu s'observe surtout dans les tourbières des marais » [2].

Cette description s'applique trait pour trait à la partie septentri nale de la station palustre, dans laquelle nous avons terminé l recherches en 1902.

Nous retrouvons les cailloux et les pierres mélangés avec le bo pourri des fascines ; les petits pilotis sont épars au milieu de cet couche et de temps à autre nous dégageons un pieu, beaucoup pl long et plus solide, qui probablement, comme dans les statio analogues de la Suisse, avait servi de soutien aux habitations.

Pics.

Les néolithiques s'adonnaient à l'agriculture et à la domesticati des animaux qu'ils élevaient pour leur subsistance. On en a retrou la preuve dans les stations lacustres de la Suisse et dans les an de coquillages les plus récents, abandonnés par les néolithiq du Danemark [3].

[1] J. Keller. *Pfahlbauten. Achter Bericht (Mittheilungen der Antiquarisc Gesellschaft in Zürich. Band XX, Abtheilung I, Heft 3).* Zürich, 1879, p. 49.

[2] F. Keller. *Pfahlbauten. Achter Bericht.* Zürich, 1879, p. 25.

[3] Sophus Muller. *Nordische Altertumskunde.* Strassburg, 1897, tome I



Fig. 1.



Fig. 2.

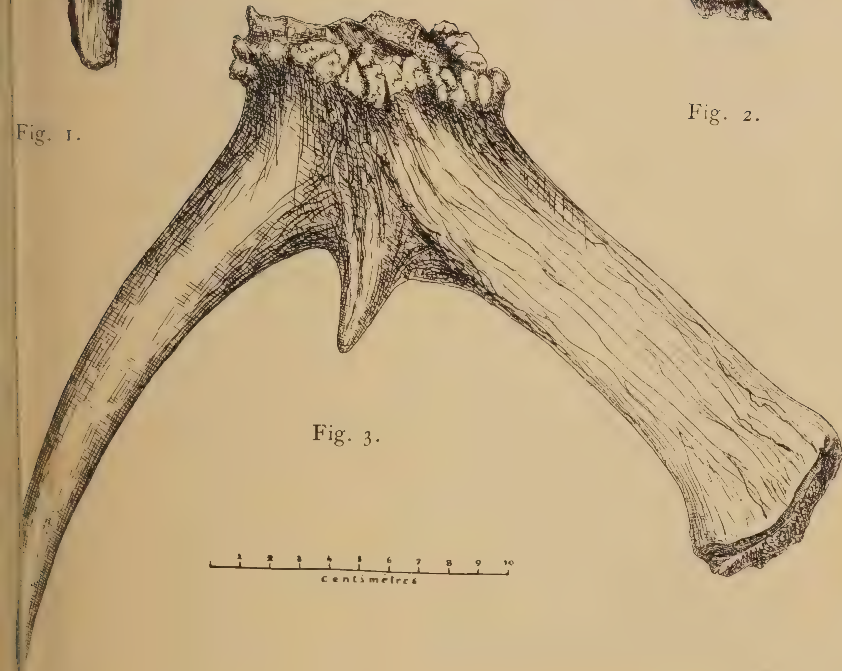


Fig. 3.



Dessins de M. le baron A. de Loë.

Il est probable que les habitants de la station palustre de Denter-
iem ont labouré la terre dès l'époque néolithique; les ossements animaux domestiques sont associés à un outillage robenhausien ins la partie septentrionale de la palafitte; la couche archéolo-que a conservé plusieurs meules dormantes en grès tertiaire, sur squelles on broyait le grain au moyen d'une molette pour le duire en une farine grossière. Ces meules ressemblent à celles qui it été recueillies dans les dolmens et qui attestent que les construc-urs de ces monuments se livraient à la culture des champs [1].

Le premier instrument aratoire c'est le pic ou la pioche, parce e l'agriculture n'a pas débuté par le labeur de la charrue, mais r le travail que les Allemands désignent sous le nom de *Hack-rthschaft,* le travail de la pioche ou de la houe [2].

Nous croyons avoir recueilli deux outils aratoires en bois de rf.

La première pièce (pl. IV, fig. 3) est un bel instrument qui ne res-nble pas aux outils aratoires figurés dans les rapports de M. Gross, Keller et Heierli.

La pointe de la pioche est constituée par l'andouiller basal ; à la ule il forme un angle droit avec une portion assez épaisse du rrain, qui remplissait probablement l'office de manche; de cette nière on a pu utiliser le pic sans l'aide d'une poignée en bois.

Nous avons vu au Musée de Bienne une pioche analogue, mais n type moins gracieux que celle de Denterghem [3]. Elle est plus e aussi que l'outil aratoire de même forme, figuré par MM. G.

— A. P. MADSEN, S. MÜLLER, C. NEERGAARD, C. G. J. PETERSEN, E. RØRUP, K. J. V. STEENSTRUP, H. WINGE. *Affaldsdynger fra Stenalderen i Danmark.* Copenhague, 1900, p. 171 et *passim*. Nous citerons ce précieux ou-vrage sous le titre : *Affaldsdynger*, amas de détritus.

OSCAR MONTELIUS. *Der Orient und Europa (Deutsche Uebersetzung von J. Mestorf).* Stockholm, 1889. Note de la page 4 : « In einem Schwedischen hügel der Steinzeit hat man eine Handmühle gefunden unter Umständen, he zu der Annahme berechtigen, dass sie aus derselhen Zeit stammt, wie Ganggrab, welches den Hügel bedeckte ». — GABRIEL et ADRIEN DE MOR-TILLET. *Musée préhistorique.* Paris, 1881. Explication de la planche LXI : « Les s de meules dormantes et les molettes avec lesquelles se trituraient les les et se fabriquait la farine... abondent de toute part ».

AUGUST MEITZEN. *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostger-n, Kelten, Römer, Finnen und Slawen.* Berlin, 1895, tome I, p. 69.

itrine qui porte l'inscription : *Sütz-Lattrigen.* Elle renferme deux pioches bis de cerf.

et A. de Mortillet [1]. La découverte de cet instrument a une c
taine importance, parce que, selon le témoignage de MM. de M
tillet, « nous sommes bien pauvres encore en objets se rapport
à l'agriculture » [2]. D'ailleurs, pour la plupart des pays, il n'est
toujours aisé de démontrer que les néolithiques se sont livré
l'agriculture, et en 1875 M. le Dr Cloquet pouvait encore éc
pour la Belgique : « Nous ne retrouvons pas les instruments d
les néolithiques se servaient pour labourer la terre » [3].

En Belgique on a recueilli beaucoup de pics en bois de cerf ;
proviennent des galeries pratiquées dans les assises crétacées
Spiennes et d'Obourg et ont été utilisés par l'homme né
thique pour l'extraction du silex [4]. Un pic trouvé à Obourg
M. de Munck ressemble au pic de Denterghem [5].

Le second instrument est douteux. C'est un bout de co
légèrement recourbé, long d'environ 25 centimètres ; il a
un certain rabotage, destiné à l'arrondir ; à 15 centimètres
l'une des extrémités on a percé une ouverture pour y adapte
manche en bois. Cette extrémité était coupée horizontaleme
dans la partie médullaire on avait enfoncé deux petits coins
corne de cerf. L'outil a été probablement abandonné parce
l'autre extrémité était brisée ; celle-ci se terminait peut-être
pointe parce que ce qui reste de cet instrument offre une res
blance frappante avec deux beaux outils aratoires qui sont fig
dans l'ouvrage de M. Gross et qui proviennent de la statio
Fénil sur le lac de Bienne [6].

Le Musée de Bienne possède un pic analogue, long de 27 c
mètres, mais il n'est pas pourvu d'une ouverture pour adapte
manche [7].

1 G. et A. de Mortillet. *Op. cit.*, planche LXI, n° 585.

2 G. et A. de Mortillet. *Op. cit.*, explication de la planche LXI.

3 Dr N. Cloquet. *Les peuples de l'âge de la pierre polie en Europe ont-*
tivé la terre ? dans *Documents et Rapports de la Société Paléontologique et*
logique de Charleroi. Mons, 1877, tome VIII, p. 465.

4 A. de Loë et E. de Munck. *Ateliers et puits d'extraction de silex en Be*
en France, en Portugal, en Amérique. Notice sur des fouilles pratiquées réce
sur l'emplacement du vaste atelier néolithique de Spiennes. (Présentée au
international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de Paris en 188

5 Musée du Cinquantenaire. Vitrine 24 bis, n° 17.

6 Victor Gross. *Les Protohelvètes.* Berlin, 1883, planche III, fig. 6 et

7 Vitrine qui porte l'inscription : *Bieler See. Sütz-Lattrigen.*

Manches.

On peut voir au Musée de Zurich un manche en bois de cerf ›nt la douille contient encore un ciseau en silex. Il provient)bermeilen, la première station lacustre découverte en Suisse [1].

Pour la forme et les dimensions il présente une certaine ressem-ınce avec un manche en bois de cerf, recueilli à Denterghem, qui ıne longueur d'environ 9.5 centimètres et un diamètre d'environ millimètres (pl. V, fig. 3).

M. Munro signale encore un manche de cette forme, trouvé dans célèbre station de Schussenried, dans le Wurtemberg [2]. Il paraît ›ins usé que l'exemplaire de Denterghem, qui est ébréché aux ıx extrémités. Les fouilles ont encore fourni trois ou quatre nches tout à fait détériorés.

)n insérait souvent des poinçons en os dans ces poignées en ne de cerf [3]; ces instruments ont été recueillis en grand nom- dans la station de Saint-Aubin; on peut les voir au Musée de nne [4].

Gaines.

.es lacustres utilisaient aussi la corne de cerf pour en façonner gaines de hache.

.e Musée du Cinquantenaire possède une emmanchure dont la ie opposée à la douille est taillée carrément pour l'adaptation ı manche en bois [5].

'est par centaines qu'on voit dans les Musées ces gaines de ıe à talon cubique que les auteurs décrivent de préférence.

'n peut observer aussi des types d'emmanchement que les urs signalent plus rarement : ce sont les gaines dont la partie rieure est percée d'un trou rond ou carré pour y introduire le che en bois.

1. R. Munro. *Op. cit.*, planche I, fig. 11.
2. R. Munro. *Op. cit.*, planche XXXIV, nº 19.
3. R. Munro. *Op. cit.*, p. 502.
4. Vitrine qui porte l'inscription : *Neuenburger See. St-Aubin.*
5. Bon Alfred de Loë. *Quelques renseignements sur la provenance des objets ...res acquis récemment par le Musée royal d'antiquités, et description de ces ... (Extrait du Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.)* Bruxel-les, 1891, planche III, nº 37.

M. Gross nous fait connaître un exemplaire [1] ; il provient de station de Locras et il ressemble à une emmanchure, haute (11 centimètres, que nous avons recueillie à Denterghem (pl. fig. 1). Dans le spécimen de Locras, comme dans celui de Dente ghem, des lamelles ont été découpées aux deux extrémités l'ouverture pour le manche, pour qu'on pût plus aisément perfor la corne.

En 1901 les fouilles ont fourni une seconde gaine, munie d' trou pour le manche; elle a une longueur d'environ 15 centimètre elle est plus longue qu'un exemplaire analogue, figuré par MM. et A. de Mortillet [2] ; la douille est quelque peu endommag

Marteau.

Plusieurs stations lacustres ont fourni un grand nombre d'inst- ments en bois de cerf. Une des plus riches est sans contredit c de Nussdorf, sur le lac de Constance, dans laquelle on a recu jusqu'à 16 marteaux en corne de cerf.

Les lacustres de Nussdorf avaient choisi pour façonner s outils la partie la plus rapprochée de la racine et l'avaient mu d'un trou pour passer le manche en bois.

M Lachmann [3], qui décrit minutieusement les trouvailles cette station, fait observer que tous ces marteaux avaient été p- faitement polis; ce détail nous intéresse, parce que le petit mart que nous avons trouvé à Denterghem paraît avoir reçu le m polissage que les marteaux de Nussdorf.

M. Keller [4] nous donne la figure de deux marteaux de Nussd ils sont plus grands que celui de Denterghem. M. Munro [5] n donne la figure d'un autre marteau de Nussdorf ; il est analo pour la forme au marteau de Denterghem, qui mesure env

[1] V. Gross. *Op. cit.*, planche VII, fig. 3 ; V. Gross. *Une nouvelle palafi l'époque de la pierre à Locras,* dans Ferdinand Keller. *Pfahlbauten A Bericht*. Zürich, 1879, p. 28 et planche V, fig. 33.

[2] G. et A. de Mortillet. *Op. laud.*, planche XLVII, fig. 431.

[3] Th. Lachmann. *Beschreibung der Pfahlbauten im Ueberlinger-See,* dans dinand Keller. *Pfahlbauten. Sechster Bericht*. Zürich, 1866, p. 280.

[4] *Ibidem,* planche VII, fig. 20 et 21.

[5] R. Munro. *Op. cit.*, planche XXXI, fig. 23.



Fig. 1



Fig. 2

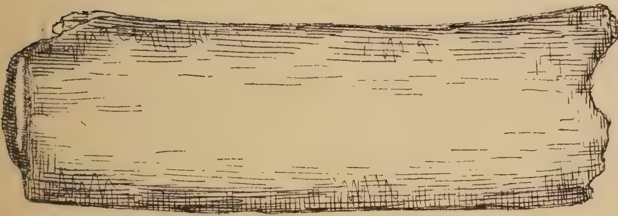
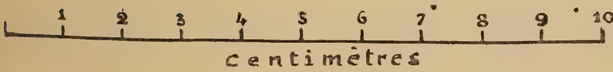


Fig. 3



Dessins de M. le baron A. de Loë.

centimètres de hauteur. L'ouverture pour le manche a un dia-ètre de 16 millimètres.

Hache.

Nous estimons avec M. le baron A. de Loë que la figure 1 . IV) représente la partie supérieure d'une hache en corne de rf, dont le tranchant et l'un des côtés se sont effrités par un long ıge.

Dans les haches l'extrémité opposée au tranchant était constituée la meule de la portion de ramure ; il y avait deux manières les perforer pour le manche ; les archéologues danois font server que souvent l'ouverture est percée à l'endroit où un douiller a été enlevé [1] ; c'est le cas pour deux haches, dont ils us donnent la figure [2], pour la plupart des haches qu'on peut r dans les musées de la Suisse, pour la belle hache que possède Musée du Cinquantenaire et qui provient de la station de Saint-ise, sur le lac de Neuchâtel [3].

'arfois les haches sont perforées dans une direction perpendi-aire à celle que nous venons de mentionner ; c'est le cas pour haches de Laibach, figurées par M. Munro [4], pour une hache venant de l'amas de Ertebölle en Danemark [5], pour deux haches Robenhausen, conservées au Musée de Zurich [6], et pour le cimen de Denterghem.

eux exemplaires analogues, qu'on peut voir à Zurich et qui endommagés comme l'outil de Denterghem, proviennent de la te station *Bauschanze*, à Zurich [7].

ous connaissons encore deux haches en bois de cerf, perforées me celle de Denterghem : l'une a été recueillie dans une

Affaldsdynger, pp. 58 et 108.

Affaldsdynger, planche VII, l'exemplaire inférieur, et p. 108, fig. 5.

Bon Alfred de Loë. *Quelques renseignements sur la provenance des objets tres acquis récemment par le Musée royal d'antiquités, et description de ces . (Extrait du Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.)* Bruxel-891, planche III, fig. 30.

R. Munro. *Op. cit.*, toutes les figures de la planche XLIV.

Affaldsdynger, la hache supérieure de la planche VII.

itrine 6, n[os] 430 et 440.

itrine 10. Planchette portant l'inscription : *Zürich-Bauschanze*, n[os] 967 8.

tourbière à Mérendré, lors du creusement du canal de Schipdonck l'autre est conservée au Musée d'histoire naturelle à Bruxelles provient du *trou du Chêne,* aux environs de Dinant [2].

Lissoirs.

A plusieurs reprises nous avons retiré des côtes de bœuf de couche archéologique (pl. IV, fig. 2).

Les lacustres de la Suisse aiguisaient une des arêtes de sem blables côtes pour les transformer en couteaux [3], ou ils les acéraie à l'un des bouts et les reliaient trois par trois avec des ficelles po façonner des peignes à carder le lin [4].

Nous avons vu plusieurs de ces côtes dans les musées; u seule n'avait été ni aiguisée ni appointée et ressemblait à celles Denterghem [5].

1 SCHAYES. *Notice sur plusieurs découvertes d'antiquités à Lede, à Montrœul-Haine, et dans les fouilles faites pour le creusement des canaux de Schipdonck e Zelzaete,* dans les *Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et beaux-arts de Belgique,* tome XIV, IIe partie, 1847. Bruxelles, 1847, p. La note suivante se rapporte, très probablement, à une station palustre, id tique à celle de Denterghem : « La première de ces découvertes eut lieu dan partie du canal de Deynze à Schipdonck, comprise entre Nevele et le cana Bruges, dans un sol de tourbière rempli d'une énorme quantité de détritus bres, et sur une étendue d'environ 200 mètres, un peu en aval du pont de rendré. Elle consiste : 1° en une grande quantité de cornes de cerfs, de va et de taureaux sauvages, d'os de sangliers, de chats, de chiens, d'animaux ap tenant à la classe des rongeurs, etc. Une tête complète de taureau sauvage corne d'élan et les squelettes de rongeurs sont les plus remarquables d ossements non fossiles. Trois cornes de cerf ont été taillées pour servir d'ar et sont percées d'un trou pour y adapter un manche ;

2° En un très beau fer de lance romaine en bronze, d'une conservation faite et haut de 27 centimètres sur 4 centimètres 4 millimètres de largeur ;

3° En une grande aiguille de tête en bronze, telle que les portent enco nos jours les paysannes du midi de l'Italie. Elle a 29 centimètres de longue se termine par une tête plate de 3 centimètres de diamètre...» Le n° 16 planche (p. 262) figure deux haches en corne de cerf, perforées comme de Denterghem.

2 Salle : *Ethnographie et Paléontologie.* Dernier compartiment de la vitrin porte l'inscription : *Histoire du travail pendant les âges de la pierre, da cavernes de Belgique.* — On peut voir des gaines et des haches en corne de au Musée du Cinquantenaire.

3 F. KELLER. *Pfahlbauten. Achter Bericht.* Zürich, 1879, p. 8

4 F. KELLER. *Ibidem.* — F. KELLER. *Pfahlbauten Sechster Bericht.* Z 1866, p. 261. — V. GROSS. *Op. cit.,* p. 17.

5 Musée de Zurich. Vitrine 6, n° 454.

Les archéologues danois ont recueilli beaucoup de côtes de outon et de porc dans les amas de détritus ; elles sont marquées raies longitudinales ; pour expliquer ces raies on estime que ces tes ont pu servir à aiguiser des corps plus durs [1].

Nous admettons l'opinion de M. le baron A. de Loë qui regarde s côtes de Denterghem comme des lissoirs.

Poinçons.

Les lacustres brisaient ou fendaient les os longs pour en traire la moelle ; avec les éclats et les déchets ils façonnaient s poinçons [2].

La figure 2 de la planche V représente un beau poinçon fait d'un bitus de cheval. Le Musée du Cinquantenaire possède un poinçon alogue [3] qui provient de la station de Saint-Blaise. Les auteurs nalent la présence d'un grand nombre de poinçons en os dans ites les stations néolithiques et nous avons vu plusieurs poinçns identiques à celui de Denterghem dans les musées de Bienne de Zurich [4]. MM. G. et A. de Mortillet donnent la figure d'un inçon fait d'un cubitus de chèvre [5]; les archéologues danois nous t connaître plusieurs poinçons façonnés avec le cubitus du vreuil ; cet os semble destiné par la nature à être transformé outil et sa protubérance présente une espèce de poignée [6].

Dent.

e goût des ornements était très développé chez les lacustres ; nme ils s'habillaient probablement de peaux de bêtes à l'orie, ils portaient des dents perforées de chien, de loup, d'ours de porc comme objets de parure ou de superstition ; ces

Affaldsdynger, pp. 142, 156 et 169.
F. Keller. *Pfahlbauten. Achter Bericht*. Zürich, 1879, p. 8.
Bon A. de Loë. *Op. laud.*, planche III, n° 35.
Musée de Zurich. Vitrine 9, planchette 3.
G. et A. de Mortillet. *Op. cit.*, planche XXXVIII, n° 316.
Affaldsdynger. Planche VII et p. 62.

amulettes convenaient à la nature des vêtements des néol
thiques [1].

On peut voir au Musée de Zurich plusieurs dents de chie
percées au sommet de la racine d'un trou de suspension [2] : ell
proviennent de la station de Wangen, sur le lac de Constance. I
station de Nussdorf en a fourni 16, dont 12 canines et 4 molaires
une canine de chien analogue a été recueillie à Denterghem ; el
est identique à la canine de chien figurée par MM. G. et A.
Mortillet [4].

J. CLAERHOUT.

[1] SOPHUS MÜLLER. *Op. cit.*, tome I, p. 151. — *Affaldsdynger*, p. 169.
[2] Vitrine 4, planchette 112.
[3] F. KELLER. *Pfahlbauten. Sechster Bericht.* Zürich, 1866, p. 281.
[4] G. et A. DE MORTILLET. *Op. cit.*, planche LIV, nº 630.





ÉTUDE

SUR LE

COURS DES MONNAIES

EN BRABANT

PENDANT LE RÈGNE DE LA DUCHESSE JEANNE, VEUVE, DEPUIS 1383 JUSQU'A 1406

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES



ETTE étude a été faite dans le but de compléter mes recherches sur les monnaies dans les chartes du Brabant, sous les règnes de Jean III et de Wenceslas (voyez tome XV des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* pages 5 à 54).

Elle comprend la longue période du veuvage Jeanne de Brabant, c'est-à-dire un espace de vingt-trois ans.

J'ai soigneusement parcouru les onze cents chartes de cette chesse qui font partie de la riche collection des Archives royales à Bruxelles et j'ai scruté, ligne par ligne, les vingt-cinq registres d receveurs généraux de Brabant relatifs à la même époque. ice surtout à ces registres, j'ai pu dresser un tableau synoptique e chronologique du cours des monnaies d'or pendant les années q se sont écoulées depuis la mort de Wenceslas jusqu'au décès d sa veuve. L'examen de ce tableau montre, à toute évidence,

une hausse constante de la plupart des pièces d'or, car les un faisaient prime, à cause, sans doute, de leurs qualités intrinsèque plus sûres et de la confiance qu'elles inspiraient, tandis que autres restaient stationnaires ou ne progressaient que faibleme Ainsi il est remarquable que les *Moutons* de Brabant gardent cours invariable de 27 gros de Flandre, au milieu de la hausse autres monnaies d'or, et ce fait pourrait beaucoup étonner, si l' ne savait que ces pièces subirent, dans leurs diverses émissio des affaiblissements de titre considérables [1].

Si le phénomène de la hausse de l'or, en tant que métal, av été seul en jeu, il est évident que ces moutons auraient dû pa ciper, fût-ce même avec grande modération, à la hausse de majorité des monnaies d'or; mais il intervenait ici une ca économique qui jaugeait ces pièces d'après leur cours commerc c'est-à-dire d'après le cours de la bourse, comme il est indi dans de nombreux actes contemporains.

C'est ce qu'une charte du 8 octobre 1393 [2] dit expressément ces termes : *deux cents mottoens petis par an heritablement, v siept gros de flandres, tels quen bourse au jour dhuy sont cour pour le mottoen toudis comptet.*

Cette hausse de l'or, quelquefois tellement rapide qu'elle se duisait en moins de six mois [3], n'était pas sans inconvénient

[1] *Bulletin de Numismatique,* novembre 1898, 5e vol., 7e livraison, pp. 100. Quelques mots sur les moutons d'or de Jeanne et Wenceslas, duc Brabant, par R. Serrure. Exceptionnellement le mouton d'or atteint le c de 28 gros et de 28 gros et 1/3 (voyez les registres 2373 et 2374), particul ment pour certains marchés, mais généralement il ne dépasse jamais ce cou

[2] Archives du royaume à Bruxelles, chartes des ducs de Bra nº 5585, registre 2392, où il est question de couronnes de France *inder wissel van Bruessel* (au change de Bruxelles).

Dans le registre 2379 (de la Saint-Jean 1393 à la Saint-Jean 1394) il es qu'un marc d'argent fin valait 6 francs à 53 gros de Flandre, donc 318 gr Flandre.

[3] C'est ainsi que le receveur Renier Hollant, dans son compte depu Purification de la Vierge 1388 à la Noël 1389 (reg. 2375), évalue le vieil 50 gros de Flandre pour la première moitié de l'année *(vanden yersten h jare)* et à 54 gros pour l'année suivante *(vanden jaerr daer na volgende);* à cause de cette rapide augmentation de presque toutes les monnaies d'o les évalue-t-il pas, en tête de son registre, mais se borne-t-il à dire : *te w den franke ende alle andere gout gerekent vore alsoe vele alst werd was te alstment ontfinc ende uutgaf, ende na dat ondersproken werdt inde coemer*

es affaires. Pour cette cause, Barthélemy Thomas, maître monnayeur du Brabant, ne put continuer à frapper monnaie à Louvain et cessa ses fonctions le 28 janvier 1395 (n. s.); en effet, le quatrième compte du receveur général de Brabant, Renier Goetheere[1], signale cette impossibilité dans la note suivante :

*Primo van berthel thomaes muntmeester van brabant in drehanden particulen tusschen xviij in juli mcccxciiij ende den xviij*ten *dach van januari mcccxciiij doen bertel die munte liet, ende niet meer ghemunten en const midts dat tgelt soe op liep...*

Philippe le Hardi fut même obligé de prendre des mesures pour modérer la hausse excessive de ses monnaies d'or qui dépassaient de beaucoup leur juste valeur et avait pour conséquence l'envahissement de ses états par les monnaies étrangères, moins bonnes et par suite de préférence dans la circulation, au grand détriment du commerce[2].

C'est pourquoi le comte de Flandre, pour remédier aux embarras occasionnés par ces fréquents changements de valeur, rendit, le 7 avril 1402, à Arras, une ordonnance prescrivant aux receveurs d'inscrire dans leurs comptes et dans leurs lettres de recette la valeur de chaque pièce d'or ou d'argent[3].

lijc hier na verclaert steet (à savoir, le franc et toutes les autres monnaies d'or comptés à la valeur qu'ils avaient à la date de la recette ou de la dépense et d'après la valeur convenue dans chaque affaire, ainsi qu'il est déclaré ci-après). Encore une preuve de cette variation, c'est la note de Renier Hollant dans le registre 2370 (de la Saint-Jean 1384 à la Saint-Jean 1385) : *Reynier en hadde den yrsten niet meer voer den scilt dan xliiij groeten ende xlv groeten nochtan rekent reynier deen onder dander te xlvj groeten vlemsche ende den franc voer xl groten.*

La valeur normale du vieil écu, indiquée dans le préambule, était de 47 gros.

[1] Archives générales du royaume, à Bruxelles, chambre des comptes, registre 2380.

[2] Voir essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne par L. Deschamps de Pas, Paris, 1863, pp. 23 et 24, et pièces justificatives n°s 92, 93, 94 et 95 (sept. et nov. 1399).

Dans un mémoire en date du 8 mars 1387 (v. s.) on accusait les orfèvres et les changeurs de Gand d'exiger un plus haut prix que celui fixé par les ordonnances des monnaies nouvelles et de favoriser par là même le cours des monnaies étrangères. Même accusation contre les orfèvres d'Ypres et de Courtrai (lettre du 7 avril 1388). Ibid., pp. 11 et 12, documents n°s 7 et 8.

[3] Ibid., p. 25, et pièce justificative n° 114. Quant aux avantages donnés aux marchands d'or fin et à la crue du prix du marc d'or, voyez les n°s 13, 14, 18, 41, 42, 44, 48, 50, 51 et 106.

Il serait inutile d'insister plus longuement sur cette question, tableau synoptique ci-annexé indiquant clairement les étapes su cessives de la hausse des diverses monnaies d'or qui passaient p les mains des receveurs généraux de Brabant.

L'examen de leurs comptes a fait connaître qu'ils étaient établ en monnaie d'or et, chose remarquable, que toutes ces pièces d' étaient évaluées en monnaie flamande et très rarement en monna brabançonne [1].

Le receveur Guillaume Tonsus mentionne particulièrement usage dans son troisième compte (registre 2392, depuis la Sai Jean 1403 jusqu'au 7 mai 1404) : *Die welke rekeninge gemaect is vele ende diversen munten die alle gevalueirt zyn in goeden vlaem schen gelde inder manieren hier na verclaert.*

Et en effet, très souvent, ces registres ont un préambule où tou les monnaies d'or reçues sont évaluées en gros de Flandre. Mê lorsque ce préambule n'existe pas, l'évaluation de ces monnaies toujours faite en gros de Flandre [2] ou en livres de payement c cordantes. J'expliquerai ce rapport dans un chapitre spécial à livre de payement.

On sait que plusieurs États européens ont actuellement ado le régime du double étalon monétaire en stipulant un rapport f entre la valeur de l'or et celle de l'argent.

Il en est résulté, comme plusieurs économistes l'ont déjà remarquer, que ces pays n'ont eu en fin de compte qu'une mes des valeurs et toujours la moins bonne. Dès qu'un des deux mét faisait prime, il disparaissait de la circulation et la monnaie dép ciée continuait seule à se montrer.

Si l'on examine le tableau synoptique ci-annexé on se conva bientôt que tel n'était pas le système en vigueur dans le Braba à l'époque dont il est question.

[1] Cela peut s'expliquer par les relations étroites existant alors entre la Fla et le Brabant, mais aussi par la qualité supérieure de la monnaie flamande le commerce aura adoptée comme monnaie de payement type.

[2] J'ai toujours contrôlé ces évaluations en faisant les calculs nécessaires toutes les mentions de valeur consignées dans le corps des registres, et ainsi que j'ai pu établir exactement le cours des monnaies d'or lorsqu'il avait aucun préambule, en comparant mes calculs et en constatant qu'ils s'ac daient. L'examen de mon tableau synoptique prouve combien est faux le tème de ceux qui veulent déterminer la valeur d'une monnaie d'or de ce te d'après son poids.

La monnaie d'or, à quelques exceptions près, changeait de leur d'une année à l'autre, et quelquefois avec plus de rapidité core, comme par soubresauts. Pendant le règne de Jeanne veuve, ugmentation de cette valeur fut presque générale, mais certaines onnaies augmentaient dans des proportions plus grandes que autres; même quelques-unes, comme je l'ai déjà dit, conservaient rapport uniforme ou peu variable avec la monnaie d'argent. Il s'agit donc pas seulement de la hausse de l'or vis-à-vis de l'argent, en tant que métal, mais d'une hausse capricieuse des monies d'or, par conséquent de l'or considéré au point de vue de sa me monétaire ; en un mot, de l'or monnayé.

En réalité, les monnaies d'or sont considérées comme une marandise plus ou moins bonne, plus ou moins recherchée, plus ou ins précieuse, dont la valeur varie d'après la faveur dont elles issent dans le commerce, et que leur assignait, par conséent, le cours de la bourse.

C'est pourquoi leur variation est individuelle.

Il n'y a donc pas, à cette époque, de rapport fixe entre les mones d'or et les monnaies d'argent ; donc pas de double étalon.

Tous les comptes importants sont établis en monnaie d'or; c'est ce que l'or est alors véritablement étalon unique. La monnaie rgent n'est plus qu'une monnaie de payement dont le rapport c la monnaie d'or doit être réglé dans chaque contrat parce que valeur libératoire comparée à celle de la plupart des pièces d'or dait continuellement à diminuer. Et c'est dans cette combinaison la livre de payement a sa principale raison d'être.

Le nombre et la diversité des monnaies d'or qui avaient cours, ce temps là, en Brabant auraient rendu d'ailleurs tout autre ème presque impraticable. Plusieurs de ces pièces dataient du le précédent ; les unes étaient d'un aloi indiscutable, les autres ent subi trop d'affaiblissements pour inspirer confiance, d'autres n provenaient de l'étranger. Les nécessités du commerce ne vaient permettre une distinction entre les monnaies à plurs émissions, entre les pièces de même espèce mais d'origine rente. Il fut obligé de considérer les monnaies d'or comme e autre marchandise, d'accepter à un taux élevé les pièces les leures, d'établir une moyenne pour les pièces analogues mais rovenances multiples, de refuser toute hausse aux pièces d'aloi

douteux [1]. C'est pourquoi les cours sont si différents d'une monnai à l'autre; c'est pourquoi les francs, par exemple, ont un cours un forme sans indication habituelle d'espèce [2].

Le tableau synoptique montre combien nombreuses étaient l monnaies diverses qui passaient par les mains des receveurs Brabant ; mais c'étaient principalement, il va sans dire, les mo naies mentionnées dans l'acte d'accord entre Jeanne et ses bonn villes du Brabant, au sujet de la Monnaie (acte du 1er octobre 139 chartes des ducs de Brabant, n° 5781, Arch. gén. du royaume Bruxelles).

Pour porter remède à l'envahissement des monnaies étranger en Brabant, cet acte limite leur cours aux pièces suivantes :

1° De l'empereur d'Allemagne et du roi de France (vieux éc couronnes, moutons, francs);

2° Du roi d'Angleterre (nobles) ;

3° Les monnaies du comte de Flandre ;

4° Les ducats ou florins de Hongrie et de Bohême ;

5° Les florins du Rhin.

Ces florins du Rhin, qui eurent un succès énorme et dont le t fut imité par divers pays, n'ont cependant qu'un cours unifo pour chaque période. Cette observation s'applique à d'autres m naies, comme le démontre le tableau synoptique. J'ai dit le m de ce fait.

Comme sous Wenceslas, pendant les premières années du vage de sa femme (de la Saint-Jean 1383 à la Saint-Jean 1 reg. 2369, 2370 et 2371), les recettes et les dépenses mention dans les registres des receveurs généraux de Brabant furent to sées en *moutons brabançons*.

Mais dans les registres suivants (nos 2372 à 2391), c'est-à- pendant la période de temps qui s'écoula de la Saint-Jean 13 la Saint-Jean 1403, les additions furent faites en *francs*, e

[1] L'inconvénient de ce système était corrigé par la latitude qui était l aux parties contractantes de fixer une valeur conventionnelle aux mon stipulées par le contrat (voir ci-après).

[2] Je n'ai pas trouvé dans les textes la désignation spéciale de *francs b çons*, pas plus du temps de Wenceslas que pendant le veuvage de Jean regrette, par conséquent, de n'avoir pu trouver une preuve précise en fav l'opinion de MM. Piot et Van der Chys qui prétendaient que ces pièces été émises en Brabant, par Jeanne, qu'après la mort de son époux,

cettes ou les dépenses en autre monnaie subirent dans ce but, a fin de chaque chapitre, une réduction en *francs,* opération ès facile, puisque toutes ces pièces étaient évaluées en gros de andre et qu'il était aussi très simple, comme nous verrons plus in, de calculer la livre de payement en monnaie d'or et récipro- iement.

On comprend qu'avec la hausse de presque toutes les monnaies or les receveurs aient cessé d'établir les totaux de leurs comptes i *moutons* parce que le cours des moutons était stagnant et pré- ntait un écart de plus en plus grand avec les autres pièces, tandis ie les *francs* suivaient la progression générale.

Le mouton était resté beaucoup trop en arrière pour concourir ec les autres pièces et son emploi n'aurait fait que compliquer utilement les calculs.

A partir du moment (reg. 2392 et suiv.) où le duc Antoine de ›urgogne devint gouverneur du Brabant, les comptes des rece- urs généraux furent clôturés en livres de monnaie flamande et ivant le système suivi en Flandre.

Je vais étudier successivement, et dans autant de chapitres sépa- r, les questions que l'examen minutieux des registres des rece- urs, mieux que les chartes, m'a permis de résoudre.

Les chartes sont, en effet, rarement explicites, tandis que ces r istres, chronologiquement et méthodiquement rédigés, forment u source incomparable de renseignements.

Ces nouvelles recherches m'ont permis de compléter et de rec- tier certaines théories que j'ai seulement pu esquisser dans mon é de sur *les monnaies dans les chartes du Brabant sous les règnes d Jean III et de Wenceslas.*

LA LIVRE DE PAYEMENT

La livre de payement se divise, comme toute autre livre, en sous et en 240 deniers, le sou valant 12 deniers.

Il s'agissait de savoir ce que cette livre valait en Brabant par rapport à la monnaie d'or et ce qu'elle représentait.

Nous savons que cette monnaie d'or est évaluée, dans les regis- tr des receveurs généraux de Brabant, tantôt en gros de Flandre, tantôt en livres de payement.

Or, il arrive que des comptes indiquent l'estimation de livres de payement en gros de Flandre ; dès lors, nous avons trouvé la c pour calculer en livres de payement la monnaie d'or dès que no connaissons sa valeur en gros de Flandre et, réciproquement, est facile de savoir à combien de pièces d'or de telle ou te espèce correspond certain nombre de livres de payement.

Dans le registre n° 2391 (premier compte de Guillaume Tons du 24 mai 1402 au 24 mars 1403 n. s.) il est mentionné que :

20 livres 8 sous de payement valent 34 gros de Flandre (mo naie légère).

Comme la livre vaut 20 sous, il en résulte que 408 sous de pay ment valent 34 gros de Flandre et qu'un gros de Flandre va 408 : 34 = 12 sous de payement.

Un autre compte du même registre dit que :

16 livres de payement valent 26 gros et 2 esterlins de Flandre donc 320 sous de payement moins 312 sous (26 gros de Fland = 2 esterlins de Flandre, c'est-à-dire que 2 esterlins valent 8 s de payement, par conséquent un esterlin, ou 1/3 de gros, corr pond à 4 sous de payement.

Dès lors une livre de payement de Brabant valait un gros Flandre et 2/3 ou deux esterlins.

Un compte analogue se trouve dans le registre 2377 (du 12 r 1391 à la Saint-Jean 1392) où 20 livres de payement sont estim à 33 gros et un esterlin de Flandre (même indication dans registre 2380).

Le registre 2377 mentionne encore que :

36 livres de payement valent 1 franc et 8 gros de Flandre ; franc vaut alors 52 gros de Flandre ; en multipliant 52 pa (sous) on obtient 624 (sous) et en divisant cette somme pa (sous) on trouve 31 livres 4 sous de payement, la valeur, en temps là, du franc en monnaie de payement, et on a la propor 52 gros de Flandre = 31 livres 4 sous de payement de Brabant

Il résulte encore de ces calculs que 8 gros de Flandre = 36 li de payement moins 31 livres 4 sous = 4 livres 16 sous ou 96 de payement.

[1] Dans le registre 2390 on trouve la proportion : 193 livres et 12 so payement = 26 sous 10 deniers 2 esterlins de Flandre, ce qui donne au de Flandre la même valeur de 12 sous de payement.

Donc un gros de Flandre = 96 : 8 = 12 sous de payement; ce
i est conforme aux autres renseignements.

Dans le registre précédent (n° 2376) le franc est quelquefois
timé à 30 livres de payement, quelquefois à 31 livres 4 sous de
yement; c'est que le cours du franc a varié rapidement et que
rtaines affaires ont été conclues au cours que le franc va recevoir
néralement à l'époque suivante (reg. 2377), c'est-à-dire lorsqu'il
udra 52 gros de Flandre.

Quant au cours de 30 livres de payement, il est facile de calculer
combien de gros de Flandre il correspond. En effet 30 livres =
0 sous et en divisant 600 par 12 on obtient la somme de gros de
andre correspondante, c'est-à-dire 50 gros de Flandre (recette
s receveurs).

Du 22 avril 1390 (après Pâques) au 1er novembre 1391 (reg. 2376),
valeur du franc progresse de 50 à 51 et à 52 gros de Flandre.
ns le cas intermédiaire, le franc est indiqué à 30 livres et 12 sous
payement.

Dans un compte, le receveur général établit une moyenne entre
francs reçus et les estime tous à 51 gros, parce qu'une partie de
francs avait été reçue à 50 gros et une autre partie à 52 gros
orum francorum pars valebat l gr. et pars lij gr.).

Pour compléter la démonstration que 12 sous de payement cor-
pondent réellement au gros de Flandre, voici encore deux
ptes du registre 2380 :

1 livres de payement=6 moutons et 18 gros de Flandre;
1 liv. ou 2160 sous=6 × 27 ou 162 gr. + 18, c'est-à-dire 180 gr. de Fl.;
2160 : 180=12; donc un gros de Flandre=12 sous de payement.

re exemple : 129 livres et 12 sous de payement=8 moutons ;
livres ou 2592 sous=8 × 27 ou 216 gros de Flandre ;
2592 : 216=12 ; donc même conclusion.

ans ces deux cas le mouton est à 27 gros de Flandre, c'est-à-
à 16 livres et 4 sous de payement.

a livre de payement correspond à la valeur de la monnaie d'or
rapport à la monnaie d'argent; dans l'espèce, au gros de
dre.

omme cette monnaie d'or, ainsi qu'il résulte du tableau synop-
e ci-annexé, haussait alors, en général, par rapport à la mon-

naie d'argent, puisqu'il fallait un plus grand nombre de gros d
Flandre pour payer l'or, il s'en suivait qu'il fallait aussi un plu
grand nombre de livres de payement pour compter la monnaie d'o
et en ce sens, comme je l'ai dit dans mon précédent travail[1], la livr
représentait une moindre quantité d'or ; mais il va de soi que
monnaie d'or variait proportionnellement dans son évaluation e
gros de Flandre et c'est par erreur que j'ai cru que l'écu au sain
Pierre pouvait conserver la même valeur en gros de Flandre alo
que son évaluation en livres de payement variait. Au contrair
cette variation était correspondante et, si je n'ai pas vu alors ce fai
c'est que les chartes examinées ne m'avaient donné aucune indic
tion suffisante pour résoudre ce problème.

Par conséquent, il faut aussi modifier mes déductions au sujet
rapport de l'écu au saint Pierre et du mouton (ibidem page 52
d'autre part, si, dans le même registre, l'écu au saint Pierre
compté l'une fois à 21 livres de payement, l'autre fois à 22 livres
payement, la cause en est, comme je l'ai constaté ci-dessus pour
franc, dans la variation rapide de la valeur du Pètre en gros
Flandre.

J'examinerai, ci-après, dans un chapitre spécial, le rapport en
l'écu au saint Pierre et le mouton et comment on comptait al
ces pièces relativement l'une à l'autre.

Il est encore certain que les monnaies d'or n'avaient pas
valeur particulière en dehors de leur valeur de change, puis
c'est le cours qu'on leur attribuait dans le commerce, à la bour
en monnaie d'argent, en gros de Flandre, qui seul déterminai
qu'elles valaient. Et, précisément, la livre de payement était la
duction, en monnaie fictive, de cette variation. En consultan
cours de telle ou telle monnaie d'or, il était facile de la calcule
monnaie de payement et celle-ci pouvait aussi, sans difficulté,
ramenée à n'importe quelle monnaie d'or. On peut dire que la l
de payement était vraiment la conséquence de l'étalon d'or,
elle signifiait le rapport de la monnaie d'or à la monnaie d'arg
Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'avantage qu'il y avait pou
commerce de calculer de cette manière.

[1] Les monnaies dans les Chartes du Brabant, sous les règnes de Jean III
Wenceslas. *Annales de la Soc. d'Arch. de Bruxelles,* tome XV, 1901, page 5

La livre de payement variait donc avec la valeur des monnaies, mais non pas indépendamment et par elle-même, comme je l'ai d'abord cru, en opposition à une prétendue estimation n'ayant rien à faire avec la valeur du change. Il n'y avait, en réalité, que cette dernière évaluation des pièces d'or et la livre de payement était l'expression de cette valeur de change. La première se modelait à la seconde et, si la livre de payement variait, c'est que l'estimation en monnaie d'argent des pièces d'or changeait aussi continuellement.

De là les expressions rapportées dans mon premier travail, page 50 :

Drie pont payments alse ten tiden van geldene in borsen gheneynlec gaen sal, etc., etc... *Pont payments bursegelts....*

Seven pont ende thien scillinghe payments borsgelds tsiaers (Charte du 20 juin 1397, n° 5893). (V. aussi chartes du 7 mars 1404 et du 20 février 1405.)

Une charte du 3 mai 1392 (n° 5551) compte 63 gros de Flandre pour chaque vieil écu d'après le change *(int wisselvoet).*

La monnaie d'or était donc considérée comme une marchandise quelconque dont la valeur équivalente en monnaie d'argent variait d'après le cours du change ; c'était la valeur de la monnaie d'or en monnaie de payement ou d'argent, car les deux expressions sont employées comme synonymes [1].

En effet, une charte du 12 janvier 1391 (n°s 5490, 5491 et 5492) dit : *den schilt gerekent voir achtenvijftich grote vleemsch, so in gulden so in selveren gelde, gelyc men die partien dair af inder stat wissel te bruessel ter froyeren huys...* (l'écu compté pour 58 gros de Flandre, tant en or qu'en argent, d'après le change de la ville de Bruxelles), et une charte du 5 février 1391 (n° 5496) dit la même

[1] Dans une charte du 25 juin 1392, donnée à Vilvorde (ch. des comptes, carton 63, Arch. gén. du royaume à Bruxelles), et intitulée *Dits die ordinancie vander munten van brabant,* cette synonymie est bien clairement exprimée : *Op den xxv^ten dach van juni int jaer ons heeren mccccxcii^o soe maecke mijn ghenedeghe vrouwe die hertoghinne van lutcemburg ende van brabant, Ghijsbrecht vanden biessen van tongheren haeren muntmeester van brabant, te slaen yerstwerf te vilvorden* DAER GEEN GOUT GHEMUNT EN WAIRT, MAER PAYMENT, *dats te wetene dobbel lobbay, lobbay ende half lobbay...*

Payment indique bien la monnaie d'argent en opposition avec la monnaie d'or.

chose, mais en employant l'expression *in paymente* au lieu de *selveren gelde* : *Enen dertich hondert ende sessentseventich scilde au so in goude so in paymente gelyc men die partien dair af ind voirs. wissel, den scilt gerekent voir achtenvijftich grote vleems na inhouden der ordinantien.*

Cela signifie que la somme est payable soit en or [1], soit en mo naie de payement (argent), d'après le cours du change, en com tant le vieil écu à 58 gros de Flandre d'après la prescription d ordonnances [2].

LA LIVRE DE PAYEMENT ET LE GROS DE VILVORI

Dans le registre 2369 tenu par le receveur Renier Hollant, dep la Saint-Jean 1383 jusqu'à la Saint-Jean 1384, il est fait mention l'achat de peaux de moutons à raison de 6 gros de Vilvorde p peau ; or 285 de ces peaux à 6 gros de Vilvorde sont estimées 342 livres de payement [3].

Le chiffre de 285 × 6 = 1710 gros de Vilvorde, prix des 2 peaux de moutons. Donc 1710 gros de Vilvorde = 342 livres payement, et une livre de payement vaut, par conséquent, 171 : 342 = 5 gros de Vilvorde.

J'ai démontré que la livre de payement valait un gros de Flan et 2/3. Il en résulte qu'il fallait, à la date précitée, 3 gros de Vilvo pour un gros de Flandre (monnaie légère) et que le gros de V vorde était à 4 sous de payement (la valeur de l'esterlin de Fl dre), tandis que le gros de Flandre était à 12 sous de payement.

[1] En effet, le payement de la dette n'avait pas toujours lieu en la monnaie i quée dans le contrat ; de là des expressions comme celle-ci : *ses hondert fran van vrancrijc oft die werde dair af in anderen goiden goude* (six cents franc France ou la valeur en tout autre monnaie de bon or) (Charte du 25 mars 1 n° 5203).

[2] Il va de soi que les ordonnances ne faisaient qu'enregistrer la valeur que monnaies d'or avaient dans la circulation; une valeur arbitraire aurait été, leurs, désavouée par le monde commercial, et c'est ce qui est arrivé plus d fois. C'est vainement que Philippe le Hardi a voulu maintenir à ses Nobl même cours que celui des Nobles d'Angleterre.

[3] Autre indication : 349 peaux de moutons à 6 gros de Vilvorde sont mées à 418 livres et 16 sous de payement. Le résultat du calcul est le même ci-dessus.

LA LIVRE DE PAYEMENT DE HAINAUT

Il est quelquefois question de cette livre dans les registres des ceveurs de Brabant au sujet d'achats ou de dépenses en Hainaut, ais les renseignements sont trop restreints pour déterminer avec cer- ude la valeur de cette livre. Il faudrait de longues recherches ns les archives du Hainaut et je borne ici mon étude au Brabant. Voici cependant les indications de quelques comptes :

Des vins achetés à Mons et à Aimeries ont coûté 167 livres 18 niers de payement de Hainaut valant 126 francs et 5 gros de andre, le franc compté pour 26 1/2 sous de cette monnaie de yement. Or 167 livres de payement valent 167 × 20 = 3340 s de payement. 126 à 26 1/2 sous = 3339 sous. Donc les 5 gros Flandre qui restent valent la différence, soit 1 sou et 18 deniers 30 deniers de payement de Hainaut, c'est-à-dire que 1 gros de ndre valait alors 6 deniers de payement de Hainaut. On aurait, ns ce cas, 318 deniers de payement (26 1/2 × 12) pour le franc comme 6 de ces deniers valent un gros de Flandre, on obtient valeur de 318 : 6 = 53 gros de Flandre pour le franc (regis- 2376). La couronne de France est comptée pour 29 sous de ce ement, c'est-à-dire pour 348 deniers (29 × 12) ; en divisant ce fre par 6, valeur du gros de Flandre, on obtient 58 gros de ndre pour la valeur de la couronne (même registre). Douze iers ou un sou de payement de Hainaut valaient donc à cette que 2 gros de Flandre (1390 à 1391).

lus tard (de la Saint-Jean 1394 à la Saint-Jean 1395), cette ortion n'est plus tout à fait la même : 1 gros de Flandre valait ron 5 et 2/5 deniers de payement de Hainaut et le sou de paye- t de Hainaut aurait donc valu 2 gros et environ 1/4 gros de ndre.

la semble résulter des proportions :

livres 18 sous 5 deniers de payement de Hainaut = 17 francs gros de Flandre ;

livres 15 sous 9 deniers de payement de Hainaut = 9 francs gros de Flandre.

dis : semble résulter, parce qu'il faut que le franc soit compté ros de Flandre, telle que sa valeur est indiquée dans le préam- du compte de Renier Goetheere (registre 2380), mais qu'il

n'est pas certain que le franc ait été compté à cette valeur, Hainaut.

LA LIVRE DE PAYEMENT ET LA MONNAIE FORTE

J'examinerai dans un chapitre particulier les rapports de la monnaie légère et de la monnaie forte de Flandre [1].

Lorsque ce rapport fut parvenu comme 2 est à un, c'est-à-dire qu'il fallait 2 gros de Flandre de monnaie légère pour un gros de Flandre de monnaie forte, on constate que 24 sous de payement de Brabant correspondent à un gros de Flandre en monnaie forte.

Voici la démonstration de ce fait :

La couronne à 40 gros de monnaie forte est estimée à 48 livres de payement ; or 48 × 20 = 960 sous : 24 s. = 40 gros (reg. 2… de la Saint-Jean 1403 à la Saint-Jean 1405) ;

660 livres de payement = 2 livres 5 sous et 10 deniers (de monnaie forte), donc 13200 sous de payement = 550 gros de monnaie forte et un gros vaut 13200 : 550 = 24 sous de payement (même registre) ;

De même, 45 livres de payement valent 3 sous 1 denier, ou (monnaie forte), c'est-à-dire 37 1/2 gros de monnaie forte ; en effet 37 1/2 × 24 = 900 sous ou 45 livres.

Enfin, derniers exemples tirés du même registre :

800 livres de payement = 2 livres 15 sous 6 deniers e… (monnaie forte) ;

120 livres de payement = 8 sous et 4 deniers ou 100 gros (monnaie forte) ;

Un gros (monnaie forte) valant donc 24 sous de payement équivaut à 1 livre et 4 sous de payement.

Dans le 4e compte du receveur général Tonsus (reg. 2392, … Saint-Jean 1404 à la Saint-Jean 1405), il est dit que chaque livre payement de Brabant équivaut à 20 mites (de monnaie flamande forte) (elc pont brabants payments te xx miten vlemsch fort…

[1] Guillaume Tonsus, dans son troisième compte (registre 2392, de la … Jean 1403 au 7 mai 1404), inaugure la comptabilité en monnaie forte ; … qu'il a soin de déclarer ainsi : *die welke rekeninge gemaect is in vele ende … munten die alle gevalueirt zijn in goeden vlaemsschen gelde.*

nséquence 3000 livres de payement = 10 livres 8 sous 4 deniers os (monnaie forte).

Puisque la livre ou 20 sous de payement = 20 mites, il en résulte e la mite de Flandre (monnaie forte) équivalait à 1 sou de payement de Brabant. Aussi, dans le registre suivant (n° 2393), est-il entionné en toutes lettres que 15 sous de payement de Brabant lent 15 mites de Flandre (monnaie forte). Comme un gros de andre (monnaie forte) correspondait à 24 sous de payement de abant, il s'en suit qu'il valait 24 mites, ce qui est conforme à la ılité.

J'examinerai plus longuement ce qui concerne les mites dans un apitre spécial.

LA LIVRE DE PAYEMENT ET LE VIEUX GROS

Dans le registre 2392 on trouve que :

62 livres de payement valent 4 sous et 6 deniers de vieux gros 54 vieux gros ;

Ces 162 livres représentent 38880 deniers de payement ; or, en sant cette somme par 54, on obtient 720 deniers ou 60 sous de ement pour la valeur du vieux gros.

Comme le gros (monnaie légère) vaut 12 sous de payement et le s (monnaie forte) 24 sous de payement, on peut en conclure le vieux gros valait alors 5 fois plus que le premier gros : 12 = 5) et 2 fois 1/2 plus que le second gros (60 : 24 = 2 1/2).

sous et 6 deniers de vieux gros = 11 sous 3 deniers de gros nnaie forte) ; en effet 4 sous 6 deniers × 2 1/2 = 11 sous 3 den.

De même 25 sous de vieux gros ou 300 vieux gros = 3 livres us et 6 deniers de gros (monnaie forte) ou 750 gros forts ; : 300 = 2 1/2, valeur indiquée ci-dessus.

ans un autre compte on voit que 10 sous de vieux gros valent re 5 sous 2 deniers 1/4 de gros (monnaie forte) ; donc le vieux est compté dans ce cas à un taux légèrement supérieur à 2 1/2 (monnaie forte) ; à 2 1/2 on aurait exactement 1 livre et 5 sous ros (même registre).

our plus d'explications, lisez le chapitre où il est question du x gros.

GROS DE FLANDRE NOUVEAUX. GROS DE FLANDRE DE MONNAIE FORTE [1].

Le 2e compte du receveur général Jean de Cologne (de la Sai Jean 1390 à la Saint-Jean 1391, reg. 2376) mentionne l'acha Bruges, en mai 1391, de certaine quantité d'épiceries qui fur payées en livres de gros de Flandre nouveaux *(nove monete),* noble étant compté pour 6 sous de cette monnaie, de sorte qu'u somme de 7 livres 3 sous et 11 deniers gros de Flandre nouvea valait en ancienne monnaie de Flandre *(in antiqua moneta fl drie)* 10 livres 15 sous 10 1/2 deniers gros de Flandre, en compt 2 sous ou 24 deniers de monnaie nouvelle pour 3 sous ou 36 deni de monnaie ancienne [2].

Donc 1 gros de Flandre nouveau était estimé à 1 1/2 gros Flandre ancien et le noble était évalué à 72 gros en monnaie n velle et à 108 gros en monnaie ancienne, autrement dit à 6 s nouveaux et à 9 sous anciens (voir le tableau synoptique).

On sait que Philippe le Hardi, par une ordonnance de juin 1 décrète la fabrication de doubles gros de la valeur de 6 sous de g le noble, et des divisions inférieures. Il règle, en même temps, le noble aura cours pour 6 sous de gros [3].

C'est donc de cette monnaie qu'il s'agit dans le compte préc

Le premier compte de Renier Goetheere (reg. 2377, du 12 nov bre 1391 à la Saint-Jean 1392) indique que cette proportion rest même pendant cette période de temps.

En effet, 8 livres 19 sous 5 deniers gros de monnaie nouv *(neus* ou *nuwes ghelds)* valent 62 francs et 5 1/2 gros de Fla (monnaie ancienne, *ouds gelts).*

Le franc étant alors à 52 gros (monnaie ancienne), 62 fran 5 1/2 gros valent 3229 1/2 gros (monnaie ancienne).

Or, le nombre de livres susdit = 2153 gros de Flandre nouve en multipliant ce nombre par 3 et en le divisant par 2 on ob précisément 3229 1/2.

[1] Voyez le chapitre où il est question des plaques.

[2] En effet, 1727 d. gros nouveaux = 2590 1/2 d. gros anciens $\left(\frac{1727 \times 3}{2}\right)$

[3] Voyez *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la Maison de Bour gogne,* par Deschamps de Pas, pages 17 et 18 et page 32 où il est questi doubles gros à 6 esterlins et de gros à 20 mites.

De la Saint-Jean 1392 à la Saint-Jean 1393 (reg. 2378), le gros de andre nouveau commence à valoir un peu plus de 1 1/2 gros de andre ancien.

Le franc conserve sa valeur de 52 gros anciens tandis qu'il vaut gros nouveaux.

En divisant 52 par 34 on trouve 1 et 18/34, c'est-à-dire 1/34 de os de plus que 1 et 17/34 ou 1 1/2.

L'année suivante (de la Saint-Jean 1393 à la Saint-Jean 1394, gistre 2379) le franc vaut 53 gros anciens, de sorte que la diffé- nce est de 2/34.

De la Saint-Jean 1394 à la Saint-Jean 1395 (registre 2380), la férence augmente considérablement :

Le franc est à 57 gros anciens et à 33 gros nouveaux, de sorte un gros nouveau est égal à 1 gros ancien et 24/33 ou 8/11.

Un compte dit que 37 1/2 livres de gros nouveaux valent 272 ncs et 41 1/2 gros anciens ; par conséquent 9000 gr. nouv. = 545 1/2 gr. anciens. C'est la même proportion de 1 à 1 8/11.

Dans l'espace de temps depuis la Saint-Jean 1395 à la Saint- n 1396 (reg. 2381 et 2382) le franc vaut 60 gros anciens et 33 s nouveaux ; donc un gros nouveau égale 1 9/11 gros ancien. C'est ainsi qu'il est marqué que 43 livres ou 10320 gros nouveaux = 78 livres 3 sous 8 d. gros anciens ou 18764 gros anciens. La portion est comme la précédente de 1 à 1 9/11.

Le registre suivant, n° 2383 (de la Saint-Jean 1396 à la Saint- Nolas de la même année), donne au franc une valeur de 62 gros iens ; la proportion est alors comme 1 est à 1 29/33.

Le franc monte ensuite à 63 gros anciens (reg. 2384, du 7 embre 1396 à la Saint-Jean 1397) ; la proportion devient comme t à 1 30/33.

De la Saint-Jean 1397 au 5 août 1399 (reg. 2384, 2385, 6 et 2387), le franc se maintient à 64 gros anciens et à 33 nouveaux, de sorte que la proportion est, durant cette époque, me 1 est à 1 31/33.

nfin, du 5 août 1399 à la Saint-Jean 1400 (reg. 2388), le franc e à 66 gros anciens et reste à 33 gros nouveaux, de manière n gros nouveau a la valeur de 2 gros anciens [1].

[1] e noble de Gand est alors à 72 gros nouveaux ou à 6 s. gr. et le noble leterre à 74 gros nouveaux ou à 6 s. 2 d. gr.

Ainsi 23 sous 1 den. gros de Flandre (monnaie nouvelle) val
8 francs 2 sous et 2 deniers gros de Flandre (anciens), ce qui v
dire que 277 gros de Flandre nouveaux valent 554 gros de Flan
anciens, soit 2 pour 1.

De ces faits il résulte que, depuis 1390, cette monnaie nouv
qui était d'abord à l'ancienne comme 1 est à 1 1/2 a graduellem
augmenté de valeur et, à partir de la fin de l'année 1399, est e
arrivée à la proportion de 1 pour 2 *(de twee voir een,* comme
un compte du registre 2393).

Cette dernière proportion s'est maintenue du moins jusqu'à
fin du règne de Jeanne (1er décembre 1406), car je n'ai pas exam
les registres plus récents.

Dès lors, les nouveaux gros valent bien 6 esterlins (vo
Deschamps de Pas, loco citato) vis-à-vis des gros anciens
étaient à 3 esterlins et, comme l'esterlin vaut 4 sous de payem
de Brabant, il arrive alors, ainsi que je l'ai déjà constaté, qu
gros nouveau est évalué dans les comptes à 24 sous de payem
de Brabant, tandis que le gros ancien conserve sa valeur de
sous de payement.

Dans le registre 2388 (5 août 1399 à la Saint-Jean 1400) l'exp
sion de gros *nuwes gelts* ou de monnaie nouvelle est encore le
souvent usitée, mais on commence à se servir dans le même
des appellations *moneta fortis*, monnaie forte (en abrégé *fors)*
opposition à *moneta levis*, monnaie légère, monnaie faible *(ligt*
et même gros de Flandre petits *(cleyn)*, antithèse [1] de *stark g*
Ces expressions sont couramment employées dans les com
suivants :

De la Saint-Jean 1400 à la Saint-Jean 1401 (reg. 2389
évalue le franc à 68 gros anciens et à 34 gros nouveaux (2
10 deniers gros de Flandre nouveaux, *gr. vlem. nuwe voir*
franc).

Dans un compte, il est vrai, le franc est évalué à 2 sou
deniers et 1 esterlin de monnaie nouvelle, c'est-à-dire à 34 e
gros de cette monnaie, ce qui donnerait au franc, en mo

1 Mouton d'or à 28 gros *(vlems cleyn)*, tonlieu des laines anglaises
2392). On dit aussi *goed geld* pour *stark geld.*
Dans le registre 2393 on lit : *twee lichte voir een sterck.*

ienne, une valeur de 68 2/3 ou 68 et 2 esterlins, mais cela uve qu'à la fin de cette période le franc augmentait de valeur ır se rapprocher de 70 gros anciens, son estimation dans le istre suivant.

/oici quelques indications des registres suivants :

33 sous 9 deniers de gros forts = 3 livres 7 1/2 s. gr. fl.

; sous 9 deniers de gros forts = 7 1/2 sous gr. fl.

5 sous forts = 12 sous gr. fl.

22 1/2 s. fors = 45 sous gr. fl. (*lichtsgelts*) (registre 2390).

22 sous gr. forts = 7 francs 2 sous gr. fl. (le franc à 72 gros les), ce qui équivaut à 264 gros forts = 528 gros faibles.

; sous 8 d. gr. forts = 2 francs et 5 sous, 4 deniers gr. faibles franc à 36 gros forts), ce qui équivaut à 104 gros forts = 208 s faibles (registre 2391).

livres 8 sous 8 den. gr. (*vlaemsch licht gheld*) = 3 livres 4 sous en. gr. fors.

livre gr. fors = 2 livres gr. faibles.

1 lb. 10 d. gr. *vlem. lichts gelts maken in starken gelde* 5 l. s. 5 d. gr. vlem. (reg. 2392).

5 l. 13 s. 10 d. gr. *vlem. licht valent, gerekent die ij voir een,* b. 16 s. 11 d. gr. fors (registre 2392, 4e compte, et registre 3).

lb. 4 s. ob. (1/2 gros, c'est-à-dire 12 mites) poit. (1/4 gros, -à-dire 6 mites) et 2 mites (en tout 20 mites), *vlem. lichts (de ɔir een)* = 3 l. 2 s. gr. et 10 mites (monnaie forte) (même stre, 4e compte).

LIVRE PARISIS ET LA LIVRE DE GROS DE FLANDRE (MONNAIE FORTE)

ıns le registre 2392 (4e compte de Guillaume Tonsus, de la -Jean 1404 à la Saint-Jean 1405) on lit *in fine* qu'un sou parisis naie française) vaut 2 gros de Flandre (monnaie forte) *nc parisis voir ij d. gr. vlemsch fors).* Puisque 1 sou ou eniers parisis valent 2 gros de Flandre, il s'ensuit qu'un gros andre (fort) équivaut à 6 deniers parisis et que le denier s est le sixième du gros de Flandre; qu'un sou de gros de lre valait 6 sous parisis.

Donc une livre parisis, c'est-à-dire 20 sous parisis = 20 × 2
40 gros de Flandre (monnaie forte). — C'est alors précisément
valeur de la couronne française. Et, en effet, dans le 5e compte
Guillaume Tonsus (reg. 2393, *in fine,* de la St-Jean 1405 à
St-Jean 1406) il est écrit en toutes lettres que la couronne franç
a cette valeur *(gerekent die crone vrancr. te xx s. parisis)* et
20 livres parisis équivalent à 20 couronnes de France à 40 g
forts, c'est-à-dire à 3 livres 6 sous et 8 deniers gros de Flan
(monnaie forte). Au surplus, on comptait ordinairement, à c
date, 8 couronnes de France pour 9 francs de France [1].

LA LIVRE PARISIS ET LA LIVRE DE GROS DE BRABA

Dans le 4e compte de Guillaume Tonsus (reg. 2392) on
que 6 livres 12 sous parisis (monnaie française), en comp
20 sous de Brabant par livre, valent 22 sous gros de Fla
(monnaie forte), soit 3 sous et 4 deniers ou 40 gros de Fla
forts pour chaque livre.

Le gros de Brabant (*gr. brabants paymens*) est évalué à 4 n
flamandes fortes (reg. 2392 et 2393).

Donc un sou de Brabant vaut un sou parisis et celui-ci équi
à 48 mites flamandes fortes, c'est-à-dire à 2 gros de Flandre (m
naie forte) comme il est dit ci-dessus.

En effet, une livre parisis (20 s. × 48) vaut 960 mites flama
fortes; un gros de Flandre valant 24 mites, il en résulte qu
livre parisis vaut 960 : 24 = 40 gros de Flandre (monnaie fo
ce qui est conforme à ce qui est démontré au chapitre précéd
D'après cela le gros de Brabant est le 1/6 du gros de Fl
fort; il est à celui-ci comme 4 est à 24. En effet, dans le re
2393, le gros de Brabant est compté à 4 mites de Flandre,
naie forte, le gros de Flandre (monnaie forte) étant à 24 r
comme il a été démontré ci-dessus.

1 Dans le registre 2391 on trouve que 276 livres 17 sous 5 deniers
nois (66449 d. tourn.) valent 193 1/2 francs (alors à 72 gros légers) ou
gros légers.

A une époque antérieure, dans une charte du 29 avril 1386 (no 52
compte 20 gros de Flandre pour chaque livre parisis.

La livre de gros brabançonne vaut, par conséquent, une livre risis (monnaie française) : elles sont de 960 mites flamandes tes ou de 40 gros de Flandre forts, alors la valeur de la couıne française et de l'écu au saint Pierre brabançon ; elles ne forent donc alors que le sixième de la livre flamande de 240 gros ts à 24 mites ou 5,760 mites flamandes fortes [1].

MITES

On sait qu'il fallait 12 doubles mites et 24 mites pour un gros de andre; 24 doubles mites pour un double gros [2].

A partir du moment où Antoine de Bourgogne devient gouverur du Brabant et même dès l'accord avec la duchesse de Bourgne au sujet de ce gouvernement, c'est-à dire dès le 3[e] npte de Guillaume Tonsus (reg. 2392, depuis la Saint-Jean 1403 7 mai 1404), les recettes et les dépenses sont indiquées de la mare usitée en Flandre [3].

Les calculs sont faits en deniers gros, oboles, poitevines [4], dous mites et mites.

Relativement au gros qui est l'unité, ces noms correspondent à un ni, un quart, un douzième, un vingt-quatrième de gros.

Dans les textes flamands *obole* est synonyme de *hellinc, hallinc, ling, halling*, contraction de *halveling,* moitié.

Quelques textes (reg. 2392) disent *aenden hellinc* ou *hellinck,* s le sens de *à la moitié*.

D'autre part, il n'y a aucun doute que ce mot a également le s d'obole ou demi-denier puisqu'il existe des chartes où le mot

Les registres 2392 et 2393 correspondent aux années 1403, 1404, 1405 et .

Voyez au sujet de ces deniers noirs l'*Essai sur l'histoire monétaire des s de Flandre de la maison de Bourgogne,* par L. DESCHAMPS DE PAS. Paris , pages 8 et 10.

Le 1[er] juillet 1404, Antoine de Bourgogne avait institué à Bruxelles ambre des comptes de Brabant à l'instar de celle de Lille, et de là est venu n auteur, que la manière de compter usitée en Flandre et en France a été duite en Brabant.

La poitevine, que l'on nomme aussi pougeoise, fut d'abord une monnaie , mais devint ensuite une monnaie de compte. C'était la moitié d'une ou le quart d'un denier.

flamand *hellinc* [1] employé dans le corps même de la charte fla mande est traduit au verso par *obole* (Voyez notamment un charte du 28 juillet 1391, chartes de Brabant, Arch. du royaum à Bruxelles, nº 5517).

Le 1/3 de gros est dit *een esterlinc* et le 1/6 de gros *een ha esterlinc*.

Il est donc très facile de calculer toutes ces monnaies et d'obt dir leur addition en remplaçant tous ces noms par les chiffres et le fractions qu'ils représentent, et l'on a ainsi 240 gros (la livre 12 gros (le sou), 1 gros (le denier), 1/2 gros (l'obole), 1/4 gr (la poitevine), 1/3 gros (l'esterlin), 1/6 gros (le demi-esterlin 1/12 gros (la double mite) et 1/24 gros (la mite).

En flamand, le mot *denier* est traduit par *penning*, et le mot *s* par *scelling* [2].

L'obole ou demi-gros vaut, par conséquent, 12 mites ;
La poitevine ou quart de gros » » 6 mites,
et l'esterlin ou tiers de gros » » 8 mites (re 2392, 4e compte).

Dans le 4e compte de Guillaume Tonsus (reg. 2392) il est éc sur la couverture du registre qu'un franc vaut 35 1/2 gros de Fla dre forts et 1 1/3 mite si l'on compte 8 couronnes de France po 9 francs.

Or la couronne étant à 40 gros, 8 couronnes valent 320 gro en divisant 320 par 9 on a la valeur du franc, c'est-à-dire 35 de gros.

Comme il est dit précédemment que le franc vaut 35 1/2 g de Flandre et 1 1/3 mite, la valeur de 1 1/3 mite sera la différe entre 5/9 et 1/2, c'est-à-dire entre 10/18 et 9/18. Il en résulte 1 mite 1/3 représente 1/18 de gros. C'est ainsi qu'était exprim alors, faute de nos méthodes de calcul, cette fraction du g (18 × 1 1/3 = 24 mites, valeur du gros de Flandre).

[1] A propos du mot hellinc dans le sens d'obole, voyez les chartes du 8 vrier 1389, nº 5407 ; du 23 décembre 1395, nº 5658 ; du 25 juin 1396, nº 5 du 17 février 1397, nº 5828, et du 26 avril 1397, nº 5834 ; au pluriel on *hellinghe* (mêmes archives).

[2] Plusieurs auteurs ont eu tort de traduire ce mot dans les textes de c époque par *escalin*.

Il n'est pas encore question alors d'escalins. D'ailleurs la livre se divisai 20 sous de 12 deniers.

VIEUX GROS

Une charte du 26 août 1386 (n° 5264) parle de cent livres de petits eux noirs tournois aclef, un vieux gros compté pour dix deniers : une maille de parisis (même chose dans une charte du 25 février 387, n° 5305). Une charte du 17 janvier 1386 (n° 5189) menonne dix deniers et une obole parisis. Des chartes du 9 septembre 385 (n° 5173) et du 20 mai 1386 (n° 5233) évaluent le vieux gros quinze deniers tournois.

Une charte du 4 octobre 1394 (n° 5613), relative à une rente nuelle, évalue le vieux gros à seize tournois noirs *(sestien zwarte rnoyse)* et compte seize et demi vieux gros tournois pour le vieil u (à l'aigle, de l'empereur d'Allemagne) *(voir enen ouden sciltsesn ende enen halven ouder grote tornoyse gerekent)*. C'est la valeur diquée déjà dans les chartes du règne de Jean III, et il est probable e cette rente remonte à cette époque (voyez, dans ce sens, arte du 17 juin 1405, n° 6178). Voyez aussi la charte du 2 octoe 1397 (n° 5909) qui se rapporte aussi à une rente annuelle et ritable.

Un acte du 25 décembre 1404 (n° 6076) attribue au vieux gros e valeur de deux plaques de Brabant. Voici ce texte intéressant : *t hoere* (de Jeanne) *rentmeester van lovene inden namen van ere ghehaven ende ghenomen heeft voer den ouden groten twee cken brabantsche ende niet meer... ;* plus loin : *twee placken brantsche voer den ouden groten te doen heffen dit jegenwordich jaer.*

Très souvent, dans les registres [1] des receveurs généraux de Brat, les rentes viagères et héritables, les douaires et apanages *ftochtsgelt)* sont mentionnés en livres de vieux gros évaluées monnaies d'or brabançonnes ou en gros de Flandre. Il serait gereux de tirer des conclusions de la plupart de ces évaluations ce qu'elles remontent souvent à l'époque de la constitution de la te, et que les dates initiales ne sont pas indiquées par les receurs. D'autre part, avec la grande variation de valeur de certaines nnaies d'or, l'évaluation de la livre de vieux gros varie aussi.

Dans le compte de la Saint-Jean 1383 à la Saint-Jean 1384 (reg. 2369), une e de vieux gros tournois est évaluée à 24 moutons de 27 gros de Flandre ; s le compte suivant à 26 moutons et 18 gros de Flandre ou à 25 3/4 mous.

Quoi qu'il en soit, voici quelques évaluations de cette livre q semblent indiquer une hausse constante depuis certaine époque

1 liv. de vieux gr. *(lyftochtsgelt)*	= 58 sous de gr. de Fl. (2 l. 18 s.); reg 23 (Saint-Jean 1386 à Saint-Jean 138	
» » » »	= 3 liv. 4 d. gros de Flandre;	reg. 237
» » » »	= 3 liv. 3 sous et 8 d. gr. de Fl.;	reg. 237
» » » »	= 3 l. 13 1/2 ou 14 s. gr. de Fl.;	reg. 237
» » » »	= 3 liv. 15 sous gr. de Fl.;	reg. 237
» » » »	= 3 liv. 17 1/2 sous gr. de Fl.;	reg. 238
» » » »	= 4 liv. 2 sous 8 d. gr. de Fl.;	reg. 238
» » » »	= » » » »	; reg. 238
» » » »	= 4 livres 5 sous gros de Fl.;	reg. 238
» » » »	= 4 livres 10 sous gr. de Fl.;	reg. 238
» » » »	= » » » »	; reg. 238
» » » »	= 4 liv. 12 1/2 sous gr. de Fl.;	reg. 238
» » » »	= 4 livres 15 sous gr. de Fl.;	reg 238
» » » »	= » » » »	; reg. 239
» » » »	= 5 livres gros de Flandre [1];	reg. 239

Ce dernier registre va du 24 mai 1402 à la Saint-Jean 1403.

Dans le registre suivant (n° 2392), la livre de vieux gros *(l tochtsgelt)* est comptée pour 15 couronnes de France à 40 gros Flandre (monnaie forte), ce qui donne à la couronne de Fra une valeur de 16 vieux gros.

La livre de vieux gros vaut donc, dans ce cas, 2 1/2 livres gros de Flandre (monnaie forte) ou 5 livres de gros de Flan (monnaie faible); c'est la valeur indiquée dans le registre pré dent [2].

[1] Il s'agit dans toutes ces évaluations de gros de Flandre, monnaie faible.

[2] Cependant on constate dans le même registre que les lombards compt 20 couronnes de France par livre de vieux gros, ce qui donne à celle-ci une leur de 3 1/3 livres gros de Flandre (monnaie forte) ou 6 2/3 livres de gros Flandre (monnaie faible).

Ainsi dans un compte du même registre, concernant les lombards, on lit 11 livres 5 sous de vieux gros valent 225 couronnes de France (à 40 gros for c'est-à-dire 37 1/2 livres de gros de Flandre (monnaie forte). D'après cela 2 vieux gros = 9000 gros de Flandre forts et un vieux gros est évalué à 3 1/3 de Flandre fort. C'est une proportion de 20 couronnes de France à la livre vieux gros.

Dans cette proportion on compte le vieux gros pour 20 gros braban (reg. 2392). En effet, au chapitre relatif à *la livre parisis et à la livre de*

Parmi les recettes des monastères (reg. 2392) on voit que la ›re de vieux gros est ordinairement évaluée à 15 couronnes de ›ance, mais on trouve aussi l'évaluation à 14 1/4 couronnes et ême à 15 couronnes et 4 1/2 gros de Flandre forts.

Le receveur général explique cette valeur exceptionnelle par la ›te suivante :

dat al dat die rentmeester van bruessel betaelt heeft van lyftocht gerekent xv cr. vr. iiijz gr. fors voir j. lb. oud. gr., mais il ne malheureusement pas le motif pour lequel, dans ce cas, la re de vieux gros est évaluée à un taux supérieur à 15 couronnes France (reg. 2392, 3ᵉ compte de Guillaume Tonsus).

Mais dans son 4ᵉ compte (même registre) le receveur général illaume Tonsus fait remarquer, à propos d'une recette du ton- u de Louvain, que cette année là (de la Saint-Jean 1404 à la nt-Jean 1405) il n'avait pu obtenir que 15 couronnes de France ır la livre de vieux gros : *mair dit jair ne heeft hi niet meer faen voir toude pont gr. dan xv cronen te iij s. iiij d. gr. stic ir om hier xxiv lb. ouder grote valent ten voirs. prise van xv nen voir tpont ende de crone te iij s. iiij d. gr... lx lb. gr. n.*

Ce qui est conforme à la valeur indiquée ci-dessus.

Il résulte encore de ces indications que la livre de vieux gros iait de valeur [1] d'une année à l'autre puisque durant ce temps ouronne de France reste à 40 gros de Flandre en monnaie forte ır le tableau synoptique).

Brabant, il a été indiqué qu'il faut 6 gros de Brabant pour un gros de Flan- ort. Donc, en comptant le vieux gros à 3 1/3 gros de Flandre fort, on nt 3 1/3 × 6 = 20 gros brabançons pour le vieux gros.

On comptait ordinairement 15 vieux écus pour une livre de vieux gros, donc eil écu à 16 vieux gros, mais comme le vieil écu augmente successivement aleur en gros de Flandre, il en résulte que la livre de vieux gros corres- proportionnellement à une plus grande somme de gros de Flandre. Par équent, si le vieil écu vaut invariablement 16 vieux gros, en réalité sa valeur ente malgré cette apparence de stabilité puisque le vieux gros acquiert une ır supérieure en monnaie flamande.

PLAQUES

Une charte du 9 juin 1402 (n° 6164) donne ce nom aux nouve gros de Flandre *(xv placken of nuwe groete vlems)*.

Il en résulte que dans les comptes la plaque sera estimée à même valeur que les nouveaux gros de Flandre puisque, dans cas, ces deux appellations représentent une seule et mê monnaie.

Et en effet, dans le registre 2380 (de la Saint-Jean 1394 à Saint-Jean 1395), il est écrit que 6 tours et 4 plaques valen francs et 32 gros de Flandre.

A cette époque la tour a une valeur de 61 gros de Flandre (m naie légère) et le franc une valeur de 57 gros de Flandre (mê monnaie) ; on a donc : 6 × 61 = 366 gr. + 4 plaques = 6 × 57 342 gr. + 32 gr. = 374 gr.

C'est-à-dire que 4 plaques = 374 — 366 = 8 gros de Flan (monnaie légère ou ancienne).

Il s'ensuit qu'une plaque était équivalente à 2 gros de Flar anciens et à 1 gros de Flandre nouveau, celui-ci valant le do du premier.

Dans le compte suivant (reg. 2381) on trouve de même 2400 plaques = 4800 gros de Flandre (anciens) ; dans le reg 2387 on lit que 20 plaques valent 3 sous et 4 deniers gros Flandre ou 40 gros de Flandre anciens.

Le registre 2390 (Saint-Jean 1401 au 24 mai 1402) menti que 190 plaques sont équivalentes à 228 livres de payemen Brabant.

En effet, 190 × 2 = 380 gros de Flandre anciens ; j'ai démontré qu'un de ces gros équivaut à 12 sous de payemen Brabant ; par conséquent 380 gros = 380 × 12 = 4560 sou payement de Brabant : 20 = 228 livres de payement.

La plaque vaut donc 1 livre et 4 sous (une livre et un cinqui ou 24 sous de payement de Brabant (228 : 190), et c'est pré ment la valeur en cette monnaie de payement du gros de Fla nouveau. Tout cela est parfaitement concordant.

Autres exemples : 295 plaques = 354 livres de payement 2390) ;

(295 × 24 = 7080 : 20 = 354 lb.) ;

40 plaques = 48 livres de payement (reg. 2390) ;
659 plaques = 18 francs (à 72 gros de Flandre anciens) et 22
os de Flandre = 1318 gros ; donc le franc est à 36 plaques ou
os de Flandre nouveaux (reg. 2391) ;

mouton (à 27 gr. de Fl. anciens) = 13 1/2 plaques		
» (à 28 » ») = 14 plaques		reg.
» (à 27 » ») = 13 1/2 gr. de Fl. (monnaie forte)		2393
» (à 28 » ») = 14 » »		

plaques = 1 sou 5 d. gr. forts ou 17 gr. (monnaie forte)	reg.
0 plaques = 16 sous 8 d. g. forts ou 200 gr (monnaie forte)	2392 et 2393

Toutes ces plaques mentionnées dans les comptes sont des plaues flamandes [1].

Une charte du 12 avril 1394 (n° 5598), concernant Maestricht, mpte *xiiij aude vlemsche placken voer den mottuen* [2]. Des chartes us anciennes (21 sept. 1390, n° 5469 ; 2 mars 1391, n° 5501, et oct. 1393, n° 5586), concernant aussi Maestricht, constatent la ême chose : *x iiij vlemsche placken voer eynen cleynen mottoen rekent.*

Dans une charte datée de Bruxelles le 22 juin 1396 (n° 5755) on : *vijf hondert mottoenen gerekent voir elken mottoen dertien acken ende een halve der munten van Ghent* (chaque mouton à 1/2 plaques de la Monnaie de Gand).

Au chapitre qui traite du vieux gros j'ai fait remarquer qu'il vaut 2 gros de Flandre (monnaie forte) si l'on compte 15 couronnes France à 40 gros (monnaie forte) par livre de vieux gros et 3 1/3 os de Flandre (monnaie forte) si l'on compte, comme les lomrds, 20 couronnes de France à cette livre.

C'est cette seconde manière de compter qui est suivie dans un rlement relatif au tonlieu de Louvain (sans date, vers 1400 ? ;

[1] Elles sont déjà mentionnées dans le registre 2376 (22 avril 1390 au 1er nov. 1) ainsi :

47 plaques	— 5 francs (à 50 gros)	et 44	gros de Flandre,
13 »	= 8 francs (à 50 gros)	et 26	» » ,
53 »	= 2 francs (à 51 gros)	et 4	» » ,

ussi dans le reg. 2371 (de la Saint-Jean 1385 à la Saint-Jean 1386) où sont es des *vlemsche placken*.

[2] Voyez encore une charte de Maestricht, du 7 sept. 1397 (n° 5907), et une e charte concernant Maestricht, vers 1400 (n° 7508).

sans numéro dans la collection des chartes des ducs de Braba[illegible] aux Archives du royaume à Bruxelles) intitulé : *dit is doude ghele[illegible] dat tolcameren van lovene toe behoert datmen nemen sal binnen d[illegible] palen van brabant te water ende te lande.*

Il est stipulé ceci :

Ghi selt nemen voirden oude grote iij placken ende j derdend[illegible] gerekent eene crone voir xl placken.

Traduction : Vous accepterez le vieux gros pour 3 1/3 plaqu[illegible] la couronne étant comptée à 40 plaques (ce qui est conforme à [illegible] proportion indiquée ci-dessus).

Item voirden ouden engelsch j *plack ende een quart der mu[illegible] voirscriven.* Pour le vieil esterlin vous prendrez une plaque et [illegible] quart de plaque ; *Item voirden zwarten een quart van een pla[illegible] der munte voirs.* De même vous exigerez un quart de plaque p[illegible] le denier noir.

Une charte de 1400 (vers le 1er mai, n° 6028) estime le flo[illegible] du Rhin à 32 plaques, ce qui correspond à sa valeur, vers la mê[illegible] époque, de 64 gros de Flandre (monnaie ancienne).

Je n'ai trouvé qu'une mention de plaques brabançonnes et [illegible] déjà indiqué que le vieux gros était évalué à deux de ces plaqu[illegible]

Les comptes des receveurs généraux de Brabant et les char[illegible] de Brabant en général contiennent donc des évaluations des m[illegible] naies en plaques comme en gros de Flandre, à l'exclusion des [illegible] ques de Brabant ou d'autres états. Par son importance politique [illegible] économique, la Flandre avait donc, en quelque sorte, imposé [illegible] Brabant sa monnaie de payement à laquelle on rapportait, dan[illegible] comptabilité, presque toutes les monnaies brabançonnes.

LA PLAQUE ET LE SCUERKEN

Dans le registre 2392 (3e compte de Guillaume Tons[illegible] de la Saint-Jean 1403 au 7 mai 1404) on lit : *Is te weten dat [illegible] sculdich is te nemen van allen vremden byer dat bynen brabant [illegible] gebrouwen en is, want dat compt ende waer dat gebrouwen is, [illegible] elken boden* ij *loevensch scuerken, dats van elken vaten* iiij *loven[illegible] scuerken, dair men voir nemt een oude vlems plack.*

On évaluait donc, à cette époque, quatre *scuerkens* de Louv[illegible] à une vieille plaque de Flandre.

On sait que le *scuerken* était équivalent à 6 sous de payement Brabant, c'est-à-dire à un demi gros de Flandre (ancien). Il fal- donc 2 *scuerkens* pour un gros de Flandre ancien. Or une que vaut 2 gros de Flandre anciens, ou 1 gros de Flandre nou- u. Il en résulte, comme il est dit dans le texte ci-dessus, qu'une que vaut réellement quatre *scuerkens* et qu'un *scuerken* équivaut n quart de gros de Flandre nouveau (voyez mon travail sur les nnaies dans les chartes de Brabant sous les règnes de Jean III le Wenceslas).

Le scribe écrit *loevens scoerkins* et *lovens scuerkins*, dans le stre suivant (n° 2393).

LA PLAQUE D'ANVERS

ntoine de Bourgogne, duc de Limbourg, fit frapper à Anvers plaque au type du lion heaumé (reg. 2393). Elle était de la ur de 5 esterlins de Flandre (monnaie forte), *goede enghelsche*, me dit l'ordonnance monétaire [1], et correspondait, par consé- nt, à 1 et 2/3 gros de Flandre (monnaie forte). L'esterlin (mon- forte) étant à huit sous de payement de Brabant, il s'ensuit la plaque d'Anvers vaut deux livres de payement de Brabant me elle est estimée dans l'ordonnance monétaire.

remarquer encore que cette ordonnance monétaire nomme la ue *penninc*, tandis que la demi-plaque de 2 1/2 esterlins, que ins numismates appellent *gros d'Anvers*, mais qui ne fut is frappée, est nommée *half penninc* et devait correspondre à ivre de payement de Brabant, tandis que le quart de plaque de erlin et un quart (jamais frappé non plus) devait équivaloir demi-livre de payement ou à 10 sous de payement de Bra-

I fut aussi question de frapper des mites et des doubles mites spondant à un sou et à deux sous de payement de Brabant, ce st conforme à ce que j'ai dit ci-dessus, la mite étant le 1/24 et ible mite le 1/12 du gros de 24 sous de payement de Bra-

[1] chives générales du royaume à Bruxelles, chambre des comptes, car- 63.

Six plaques d'Anvers valaient 5 doubles gros ou 10 gros de F dre (monnaie forte) ; en effet, 6 × 5 = 30 esterlins (monnaie fo à 8 sous de payement de Brabant = 240 sous de payement de I bant (12 livres), et d'un autre côté 10 gros de Flandre (mon forte) à 24 sous de payement le gros donnent la même valeur payement.

Au dos de cette ordonnance monétaire est écrit qu'elle fut m trée aux échevins d'Anvers le 6 août 1405 (voir *Mélanges numis tiques,* publiés dans la *Revue néerlandaise de numismati* 1902, p. 239).

LIVRE DE LA HALLE DE GAND

Le compte de Renier Holland depuis la Saint-Jean 1384 Saint-Jean 1385 (reg. 2370) mentionne un achat de draps à la h de Gand pour une somme de 40 livres *(hallegelts van Gend)*, e receveur général, pour établir son compte, fait remarquer que cune de ces livres vaut 18 gros de Flandre de plus que la livre grosflamande *(ende es te weten dat elc pont hoeght* xviij *gr. vl. b vlems gelt),* de sorte que, grâce à ce (metten hoechsel) surhau ment, ces 40 livres valent 43 livres de gros de Flandre.

En effet, 40 × 18 = 720 gros : 240 = 3 livres.

Cette livre de la halle aux draps de Gand qui pourrait aussi appelée livre des drapiers, livre *lakengeld, libra pannalis,* co pondait donc à 258 gros de Flandre et à 154 livres 16 sous de p ment de Brabant. Si l'on multiplie 258 par 40 on obtient 1 gros de Flandre comme valeur de ces 40 livres de la halle divisant 10320 par 240 on a 43 livres de gros de Flandre, livre de gros étant, comme on sait, de 240 gros. Ces 40 valaient alors 258 francs (à 40 gros), et chaque livre représ par conséquent 6 francs et 18 gros [1].

Dans le registre suivant (2371), la formule est à peu pr même : *elc pont van den lakengelde hoeght boven tvlemsch gel gr. vlem.* Mais le franc vaut cette année-là 42 gros et il ne fau que 6 francs et 6 gros pour cette livre des drapiers.

[1] Cette année là on obtenait pour un franc un muid de seigle et pou moutons d'or un muid de froment, le franc étant à 40 gros de Flandre mouton à 27 gros.

Même chose exactement, l'année suivante (reg. 2372).

Dans les registres suivants (n[os] 2373, 2374, 2377), la formule : semblable, mais la valeur du franc change (voir le tableau ıoptique).

Le registre 2376, tenu par Jean de Cologne, chanoine de Nivelles, rédigé en latin, et le receveur général mentionnant l'achat de ıps, à Gand, appelle cette livre : *libra monete pannalis flandrie* emsche pond lakengelts), et ajoute : *Et est sciendum quod quae-t libra predicta exaltat ultra libram grossorum flandrie xviij ossos flandrie.*

De la Saint-Jean 1393 à la Saint-Jean 1394 (reg. 2379) la livre s drapiers de Gand ne vaut plus que 4 francs et 46 gros parce le franc a haussé jusqu'à 53 gros de Flandre.

Dans le registre suivant (2380), de la Saint-Jean 1394 à la nt-Jean 1395, il est écrit, au sujet d'achat de draps, à Gand : *xxvijlb. iiijz s. gr. vlemsche nuwe halgels (hallegelts) dat hoeght en elc lb. xviij gr. vlem. nuwe, soe dat thoeghsel compt op xiiij ix d. gr. vlemsche nuwe alsoe dat die somme te gader compt op lb. v s. iij d. gr. vlemsche nuwe — xxxiij gr. vlemsche nuwe r den francke.*

A partir de cette date, la livre des drapiers de Gand est comptée gros nouveaux et représente désormais 258 de ces gros de ndre nouveaux.

Comme ces gros nouveaux ont une valeur supérieure aux an-ns, il faudra évidemment un plus grand nombre de francs pour ivaloir à cette livre.

Pendant cette période, le franc est à 57 gros anciens et à 33 gros veaux; dans cette proportion les premiers sont aux seconds me 57 est à 33 ou comme 1 8/11 est à 1, c'est-à-dire qu'il faut 11 gros ancien pour 1 gros nouveau [1].

Il aurait fallu 4 francs et 30 gros anciens (à 57 gr. anciens) pour cienne livre; il faut sept francs et 27 gros nouveaux (à 33 gros veaux) pour la nouvelle livre.

En consultant les variations de la valeur du franc indiquées le tableau synoptique il sera facile de calculer la valeur de livre, en francs, aux époques successives (reg. 2382, 2385, 38, 2389).

[1] Voyez le chapitre sur les gros nouveaux de Flandre.

Lorsque le gros nouveau fut estimé exactement à deux gros : ciens et que le franc arriva donc à valoir 66 gros anciens et gros nouveaux (reg. 2388), l'ancienne livre des drapiers aurait v 3 francs et 60 gros anciens, tandis que la nouvelle livre équiv à 7 francs et 27 gros nouveaux, soit précisément le double l'ancienne livre (en effet, 3 francs 60 gr. anc. × 2 = 7 fra 27 gros nouveaux).

LA LIVRE DES DRAPIERS EN BRABANT

J'ai déjà dit quelques mots de la livre des drapiers dans m étude sur *les monnaies dans les chartes du Brabant sous les règ de Jean III et de Wenceslas.*

Après la mort de Wenceslas (7 déc. 1383), voici le cours cette livre :

Dans le registre 2369 (de la Saint-Jean 1383 à la Sa Jean 1384) il est mentionné que 37 livres 12 sous 5 den. *lakengelts* valent 376 écus au saint Pierre et 9 gros de Flanc l'écu au saint Pierre vaut alors 40 gros de Flandre ; il en rés que 9029 gros *lakengelts* ou des drapiers sont équivalents à 15 gros de Flandre, de manière que, dans ce cas, 1 gros de Flan vaut 3/5 d'un gros des drapiers et qu'un gros des drapiers vaut 1 gros de Flandre. L'écu au saint Pierre à 40 gros de Flandre v par conséquent $\frac{40 \times 3}{5} = 24$ gros ou 2 sous des drapiers.

La livre des drapiers est donc, alors, à 400 gros de Flandre à 10 écus au saint Pierre.

De même 91 livres 15 sous des drapiers = 917 écus au s Pierre et 20 gros de Flandre, c'est-à-dire 22020 gros des dra = 36700 gros de Flandre; la proportion est semblable, $\frac{22020 \times 2}{3} = 14680 + 22020 = 36700$.

Le registre 2371 (de la Saint-Jean 1385 à la Saint-Jean 1 mentionne que 10 écus au saint Pierre valent une livre des drap Donc un écu au saint Pierre vaut 24 gr. ou 2 sous des drap

L'écu au saint Pierre est alors à 44 gros de Flandre. La livre drapiers est dans ce cas à 440 gros de Flandre et le gros drapiers vaut 1 5/6 gros de Flandre.

Quand l'écu au saint Pierre atteint la valeur de 48 gro

ndre (reg. 2373, de la Saint-Jean 1387 à la Saint-Jean 1388), ivre des drapiers arrive à valoir 480 gros de Flandre et un s des drapiers est égal à deux gros de Flandre.

n effet, dans ce registre, on trouve que 91 livres 3 deniers gros drapiers équivalent à 910 écus au saint Pierre et 6 gros de ndre, c'est-à-dire que 21843 gros de drapiers = 43686 gros de ndre, ce dernier nombre étant le double du premier (même eur de l'écu au saint Pierre dans le reg. 2374).

)ans le registre 2375, cette proportion dépasse légèrement le ble, mais dépend du cours du franc qui est très variable à cette que (46, 47 et 48 gros de Flandre). Aussi le receveur général il soin de mentionner dans le préambule de ses comptes : *e wetene den franke ende alle andere gout gerekent vore alsoe alst werd was ter tide alstment ontfinc ende uutgaf, ende na ondersproken werdt inde coemenscap* (à savoir le franc et es les autres pièces d'or avec leur valeur à l'époque de la tte ou de la dépense et d'après ce qui a été convenu dans aire).

e receveur compte 22 gros des drapiers pour un franc, donc rancs et 10/11 de franc par livre des drapiers. Le franc étant à ros, un gros des drapiers vaut 2 2/11 gros de Flandre; si le n'est qu'à 46 gros, un gros des drapiers vaut 2 1/11 gros de dre.

nsi une note de ce registre dit que 3 livres de gros des drae = 32 francs et 35 gros de Flandre. Dans ce cas, le franc est gros de Flandre et la livre des drapiers à 523 2/3 gros de dre. Même observation pour la note : 58 sous des drapiers francs et 30 1/2 gros de Flandre.

ns le registre suivant (2376), qui est rédigé en latin, le receu général appelle cette livre : *libra pagamenti monete pannalis*. vieil écu est estimé à 26 gros des drapiers (2e compte) et le à 22 de ces gros (3e compte). Le franc étant à 52 gros, un des drapiers vaut alors 2 4/11 gros de Flandre.

suite l'écu au saint Pierre qui était compté pour ce marché ommé à cause de cela *peter lakensgelts* ou *laken peter)* à 56 le Flandre (couramment il était à 58 gros) continuait à valoir s des drapiers, c'est-à-dire que le gros des drapiers correspon lors à 2 1/3 gros de Flandre, et la livre à 560 gros de Flaneg. 2377 et 2378, du 12 nov. 1391 à la Saint-Jean 1393).

Depuis cette date jusqu'à la Saint-Jean 1394 (reg. 2379), l'é
au saint Pierre (lakengelts) monte à 57 1/2 gros de Flandre
vaut toujours 24 gros des drapiers.

Ensuite le rapport est établi en tours d'or. Il sera facile de trou
la proportion entre le gros des drapiers et le gros de Flandre ;
me borne donc à indiquer rapidement ces rapports successifs :

La tour d'or	à 24 gr.	des drapiers		et à 61	gr.	de Fl.	(reg. 2380),
»	»	»	»	et à 64	»	»	(reg. 2381 et 238
»	»	»	»	et à 66	»	»	(reg. 2383),
»	»	»	»	et à 68	»	»	(reg. 2384 et 238
»	»	»	»	et à 69	»	»	(reg. 2387),
»	»	»	»	et à 72	»	»	(reg. 2388 et 238
				aussi à 74	»	»	dans le registre 23
»	»	»	»	et à 74	»	»	(reg. 2390 et 239

Les registres suivants ne mentionnent plus rien à ce sujet.

A remarquer que ces monnaies d'or sont évaluées en gros
Flandre (monnaie ancienne), et que la livre des drapiers représe
un nombre de plus en plus considérable de ces gros de Flandr

LA LIVRE FORESTIÈRE

Dans le registre 2369 (de la Saint-Jean 1383 à la Saint-J
1384), le receveur général annotant le produit de la vente du bois d
forêt de Soignes fait remarquer [2] ceci: *Ende is te wetene dat elc xx*

[1] Dans une charte du 7 juillet 1386 (nº 5248), où il est question de livres
drapiers, il est spécialement indiqué qu'il s'agit, dans l'acte, de livres d
halle de Bruxelles.

Au dos de cette charte il est écrit que 16 livres 6 sous de la halle de Bru
les *(lakensgelts)* valent 163 écus au saint Pierre à raison de 42 gros et 2 e
lins de Flandre par écu, ce qui donne à peu près (exactement 1 19/24) la
portion de 1 gros des drapiers pour 1 3/4 gros de Flandre, conformément
note du registre 2370 (Saint-Jean 1384 à Saint-Jean 1385) où l'écu au
Pierre de 42 gros de Flandre vaut 24 gros des drapiers et où 15 moutons
valent 19 sous des drapiers.

[2] Certains textes disent : *maect elc boschpont een mudde colen boschmaten.*

Dans le registre 2372 il est dit : *wantmen van elken ponde boschgelts gee*
mudde colen. Elc mudde colen verdinct aen die coemans om 2 1/2 gr. oude, et
le registre 2374 : *elc bosch pont van zonijen gheeft een mudde colen en die coe*
geven voer elc mudde colen 2 1/2 d. gr. oude.

schgelts maken j lb. gr. oude ende elc bosch pont geeft een mudde len ende een fiertel evenen [1]

savoir que 20 livres forestières font une livre de vieux gros et e chaque livre forestière rend un muid de charbon de bois et un ıgt-quatrième de muid d'avoine, mesure de Bruxelles).

Dans ce cas, la livre forestière étant estimée à 1/20 de la livre de ›ux gros vaut 12 vieux gros [2].

Une recette concernant d'autres bois mentionne :

Ende is te weten dat elc xviij lb. boschgelts een pont gr. oude maken de elc pont geeft een fiertel [3] *evenen, maer en geeft gheene colen* [4]

savoir que 18 livres forestières correspondent à une livre de ux gros et que chaque livre forestière donne un 1/24 de muid voine, mais pas de charbon de bois).

Plus loin, même annotation ; mais chaque livre forestière ne ıne qu'un setier d'avoine *(een setel evenen)*.

Donc, dans ce cas, la livre forestière étant estimée à 1/18 de la e de vieux gros vaut 13 1/3 vieux gros. Ce prix supérieur ne aît pas être dû à l'exemption de la redevance du charbon de s [5], car lorsqu'il s'agit de la livre forestière à 12 vieux gros ce rbon de bois est compté à part. Faut-il attribuer ce prix supé- ır à la facilité d'exploitation ou à la nature de certains bois quels cette livre s'appliquait ? Quoi qu'il en soit, on comptait ır chaque livre de vieux gros 24 moutons (à 27 gros de Flandre).

C'était une ancienne coutume : *dat men vercopen sal op doude hercomen te n mit boschponden mit colen mit evenen daer toe behorende* (reg. 2392) ; *een de colen daer die coopmans voir betalen iiz d. oude groote* (même registre).

Voyez le chapitre de la livre de vieux gros.

Dans d'autres comptes, ce mot est encore écrit : *virtel, virteel, viertel, viertale, leel, vierendeel, feerdeel, veerdeel;* dans le registre 2392 on explique que c'est ngt-quatrième partie d'un muid de Bruxelles : *dats een xxiiij*te *deel van enen de bruessels.*

Un autre texte dit : *ende van elc pont is men sculdich een viertel evenen zonder* (reg. 2392), *daer af elc pond geld ene viertale eyven ende neghene colen* ersloo, reg. 2392) ; c'était donc une redevance attachée à chaque livre tière et cela explique les expressions *geeft* et *maect*.

Dans le même registre on lit que 6 muids *(mudde boschmaten)* (*modii men- nemoris)* de charbon de bois, mesure forestière, sont comptés pour 5 muids ruxelles.

ıns le registre 2376 on compte 3 vieux écus à 58 gros de Flandre pour 24 s de charbon de bois (mesure forestière) ; donc le muid de charbon de coûtait alors 7 1/4 gros de Flandre.

ou 16 écus au saint Pierre (à 40 gros de Flandre) et 8 gros
Flandre, soit 648 gros de Flandre ; ce qui donne au vieux gr
une valeur de 2 7/10 gros de Flandre et à la livre forestière
12 vieux gros une valeur de 32 2/5 gros de Flandre, tandis q
la livre forestière de 13 1/3 vieux gros équivaut à 36 gros
Flandre.

Dans le compte suivant (reg. 2370) la formule est la même ;
receveur général fait remarquer qu'il y a, outre le bois, du charb
de bois et de l'avoine, mais qu'il fait un seul compte du tout po
plus de clarté : *ende oec colen ende evenen nochtan rekenet Reyn*
algeheel ontfaen overmids des meests clerens.

Chaque enchère était de 10 sous ou d'une demi-livre foresti
(certains comptes disent 20 sous), la moitié pour la duchesse, l'au
moitié pour les marchands : *ende elc hoegen doet x scellingen bos*
gelts half den here ende half des coemans. Un autre texte dit :
hogen doet x scellingen boschgelts daer af die heere deen hel
heeft ende de coopmannen dander (reg. 2392).

Cette année là, la livre de vieux gros est estimée à 26 mout
(à 27 gros de Flandre) et 18 gros de Flandre, donc à 720 gros
Flandre ; dans ce cas, chaque vieux gros correspond à 3 gros
Flandre (720 : 240) et la livre forestière de 12 vieux gros a
valeur de 12 × 3 = 36 gros de Flandre, tandis que la livre fo
tière de 13 1/3 vieux gros équivaut à 40 gros de Flandre[1]. Mê
chose dans le registre 2371 ; mais dans le registre suivant (23
on compte 15 vieux écus à 49 1/2 gros de Flandre pour la livre
vieux gros.

Le registre 2373 nous fait connaître que pour les recettes de
forêt de Soignes le cours du mouton d'or atteignit cette anné
28 gros (16 livres et 16 sous de payement de Brabant) au lieu
cours précédent de 27 gros[2].

Dans le registre 2375 on constate que le vieil écu est à 54 g
de Flandre et monte même à 57 gros ; mais, lorsqu'il s'agit de

[1] Dans le même compte il est dit que 15 vieux écus à 16 vieux gros (et
gros de Flandre) font une livre de vieux gros ; la proportion est la même
vieux gros pour 3 gros de Flandre (même chose, reg. 2371).

[2] Dans le registre 2374 on compte 15 vieux écus à 50 gros de Flandre
une livre de vieux gros, de sorte que, dans ce cas, chaque vieux gros corres
à 3 1/8 gros de Flandre.

re forestière, les parties contractantes conviennent de n'accor-
r au vieil écu qu'une valeur de 52 gros : *ende in deser coemescap*
is ondersproken te ghevene voer elken ouden scilt lij gr. vlem.
Il y a donc 15 vieux écus à 52 gros par livre de vieux gros ; cha-
e vieux gros correspond dans ce cas à 3 1/4 gros de Flandre.
C'est un exemple intéressant d'une valeur spéciale attribuée à
e monnaie pour une affaire déterminée. Ce n'est pas un fait
olé ; plusieurs fois j'ai constaté qu'il y a des contrats où l'on a
rogé au cours normal et habituel de telle ou telle monnaie au
oment de la transaction ; bien plus, il y a certaines affaires où
cours de la monnaie est toujours haussé.
Mais le receveur général devait néanmoins compter, dans ses
cettes, le vieil écu au cours du jour, c'est-à-dire à 54 gros, et
ici comment il établit son compte : 261 livres 10 sous et 5 1/2
niers gros vieux font en vieux écus, en comptant 15 vieux écus
ur une livre de vieux gros, 3,922 vieux écus et 44 gros de Flandre,
vieil écu à 52 gros de Flandre, somme qui se réduit à 3,777 vieux
us et 30 gros de Flandre, le vieil écu étant à 54 gros de Flandre.
c'est cette dernière somme que le receveur indique définitive-
nt dans ses recettes. En effet ces deux chiffres de vieux écus, à
s cours différents, représentent, l'un et l'autre, 203,988 gros de
ndre et la somme de vieux gros qui est de 62765 1/2 × 3 1/4
s de Flandre (chaque vieux gros correspondant, comme il est
montré ci-dessus, à 3 1/4 gr. de Fl.) donne précisément 203,988
s de Flandre.
Quelquefois, comme j'ai déjà dit ci-dessus, 18 livres forestières
respondent à une livre de vieux gros [1]. Il semble que cette
nière de compter se rapporte à des bois spéciaux : *ende es te*
ne dat elke xviij lb. boschgelts van moersloe ende oec van zaven-
e maken een lb. gr. oude, ende elc bosh pont geeft een viertel
en ende negheen colen. Même chose pour les bois d'Overalphen [2].
s loin, l'emplacement de ces bois sera indiqué.

Un achat de bois est mentionné pour le prix suivant : *xxxvj lb. boschgelts*
venen sonder colen (reg. 2375).
es produits des bois d'Overalphen appartenaient par moitié au chapitre
inte-Gertrude à Nivelles et par moitié à la duchesse de Brabant.
ur ces bois 18 livres forestières étaient comptées pour une livre de vieux
mais il n'y avait ni charbon de bois ni avoine.

Le registre 2376 est rédigé en latin. Parlant de la forêt de Soi gnes, le receveur Jean de Cologne dit : *Ad quamlibet libram ne moris pertinet unus modius carbonis, unum fertellum avene.*

Il appelle la livre forestière : *libra pagamenti nemoris.*

Le receveur mentionne une certaine somme de livres forestière *(sine carbonibus et avena)* et ajoute : *xx lb. istius pagamenti pr una libra grossorum veterum* (vieux gros tournois), de sorte qu cette équation est établie sans tenir compte ni du charbon de bo ni de l'avoine [1].

A cette époque, 15 vieux écus à 58 gros de Flandre sont évalu à une livre de vieux gros, de sorte qu'on obtient la proportic d'un vieux gros pour 3 5/8 gros de Flandre. Jusqu'à la Saint-Jea 1394 (reg. 2380), en matière forestière, le vieil écu est compté 60 gros de Flandre ; mais, dans le registre 2380, on voit que vieil écu, s'il reste quelquefois à 60 gros, est ordinairement comp à 62 gros de Flandre *(in deser comenscape was ondersproken ghevene voir oude scilde lxij gr. vlem.)*, bien que, dans les autr affaires, le vieil écu soit habituellement, en ce temps là, à 68 gr de Flandre. Il résulte de cette observation qu'en matière forestiè cette monnaie est souvent évaluée à un taux inférieur à sa vale courante.

D'ailleurs, en matière forestière, l'évaluation des monnaies e quelquefois déroutante : ainsi le mouton d'or, dont la valeur no male est de 27 gros et parfois de 28 gros, atteint une valeur 30 gros. C'est évidemment une valeur surfaite et spéciale [2], peu être par le seul motif que c'était ainsi convenu *(was ondersproken*

Meester peter van erpse ghesworen meter van zonien, voir sin loen op zonien ende andere haeghbossche te metene... xij mottoen te xxx gr. vlem. maken vj francken ende xviij gr. vlem. (le fra à 57 gros) (A maître Pierre van Erpse, géomètre-juré de la for de Soignes, pour son salaire du fait de mesurages dans la forêt Soignes et d'autres halliers... 12 moutons d'or à 30 gros de Flanc valant 6 francs et 18 gros de Flandre).

[1] Ce fait est confirmé par les comptes suivants ; ainsi, dans le registre 23 on constate que le receveur mentionne autant de muids de charbon de bois q y a de livres forestières *(elc pond boschgelts geeft een mudde colen)*, et ces mu sont comptés à part, chaque muid étant évalué à 2 1/2 vieux gros, de sorte c le total du charbon de bois a une valeur de 60 livres 17 sous 7 deniers et vieux gros (15 vieux écus à 60 gros de Flandre pour une livre de vieux gros).

[2] Voyez plus loin d'autres remarques à ce sujet.

Dans les registres suivants (2381, 2382, 2383, 2384) la valeur ›nventionnelle du vieil écu est de 66 gros de Flandre. Plus tard, vieil écu fut à un cours supérieur (voir le tableau synoptique).

Parmi les recettes des bois de Moersloe et de Zaventerloe (reg. ;83), le receveur mentionne que 15 vieux écus, 43 gros et 2 ester- ıs de Flandre valent 18 livres forestières et 16 sous. Or, dans ce s, 18 livres forestières sont comptées pour 15 vieux écus à 66 gros Flandre, de sorte que 16 sous forestiers valent alors 43 gros et ›sterlins de Flandre.

Il résulte de ce que j'ai dit ci-dessus que tantôt 20 livres fores- res, tantôt 18 livres forestières correspondent à une livre de ux gros ou à 15 vieux écus quelle que soit la valeur de ces vieux ıs, et comme ceux-ci ont successivement augmenté de valeur ›ir leur évaluation en gros de Flandre dans le tableau synopti- e) la livre forestière représente, dans la même proportion, une s grande somme de gros de Flandre. Cette hausse est constante ıs les registres cités dans mon étude. Il est très facile de con- tre la valeur de la livre forestière à chaque époque; on calcule aleur de 15 vieux écus d'après les renseignements contempo- ıs et on divise le produit de la multiplication par 20 ou par 18, ant le cas. Cette valeur successive du vieil écu, en matière stière, est indiquée dans le tableau synoptique annexé à mon ail.

e que je viens de dire est confirmé par une note écrite en ge du registre 2392 : *dat men altoos alsmen vercoopt den ouden hoghen mach, ende in wat manieren dat hi ghehoogt werd nahen altoos xv oude scilde een pond ouder grooten* (Traduc- : On peut toujours, quand on vend, hausser la valeur du écu et, quelle que soit cette hausse, 15 vieux écus équivalent ndant toujours à une livre de vieux gros).

st ce que les textes appellent *bosch payment,* et cette manière ›mpter en matière forestière est constante dans tous les regis- ue j'ai parcourus. Dans le même registre (2392), où les comp- ont établis en monnaie forte, le receveur qualifie même le cu de monnaie forestière *(bosch oude scilt, oude bosch scild),* ème qu'il écrit *bosch mottoen* (mouton d'or, monnaie fores- ; et à ce mouton il donne une valeur supérieure à sa valeur

normale[1], car il est évalué à 18 gros forts (36 gros, monnaie légère), comme ce mouton est à 30 gros lorsqu'il s'agit des honoraires du géomètre-juré de la forêt de Soignes, Pierre van Erpse (reg. 2380). C'était une valeur de convention particulière à l'affaire traitée, comme le prouve le texte suivant : *Ende in dese comanscappen was ondersproken te gheven voir den bosch ouden scilt ii s. vj d. grooten vlems. fors, ende voir den bosch mottoen xviij d. grooten vlems fors* [2].

Dans ce cas la livre forestière (à 20) correspond à 31 1/2 gros de Flandre (monnaie forte) ou à 63 gros (monnaie légère) et la livre forestière (à 18) à 35 gros de Flandre (monnaie forte) ou 70 gros (monnaie légère).

Lorsque la livre de vieux gros était comptée pour 20 livres forestières, le sou de vieux gros équivalait exactement à une livre forestière et le vieux gros correspondait à 20 gros forestiers *(tout pond groote ghereikent voor xx ponden boschgelts, den oude scellinc voor een pond boschghelts, ende den ouden penninc voor xx penningen boschgelts)* ; c'est ainsi que 4 livres, 5 sous, 3 deniers de vieux gros valent 85 livres forestières et 5 sous (v. reg. 2392, fol. 31).

Quant à l'avoine et au charbon de bois [3], c'étaient des redevances exigées d'après une ancienne coutume et calculées selon le nombre de livres forestières, mais par dessus le marché, et en dehors de l'argent : *al van dat vercocht es met boschponden, daer af na de vorseider costumen elc pond boven den ghelde sculdich es ene vitale eyven dat es xxiiij*te *deel van enen bruselschen mudde, ende een mudde colen* (reg. 2392).

Le texte de la seconde partie du même registre est aussi explicite : *Ander ontfanc van evenen comende vanden vercoopen vanden bossche van zonien ende andere hier boven verclaert. Dair af valt compt boven den gelde ende colen die die cooplieden dair af betalen*

[1] Dans le quatrième compte de Guillaume Tonsus (deuxième partie du registre 2392) le *bosch mottoen* est évalué à 16 gros de Flandre, monnaie forte.

[2] Le viel écu est compté, dans ce cas, à 42 gros de Flandre, monnaie forte ; dans le même registre 2392 on voit que pour une redevance de Rouge-Cloître le vieil écu (oude bosch schild) est compté à 38 gros de Flandre (monnaie forte).

[3] D'après une note du registre 2392, ces charbons de bois étaient ensuite livrés à gens qui avaient lettres ou qui tenaient en fief.

alsmen vercoopt van elken pont boschgelts een viertale evenen dair af die xxiiij maken een bruesselsche mudde [1].

Avant de terminer ce chapitre, déjà trop long, il me reste à donner quelques renseignements au sujet des bois dont il a été ici question.

Moorsel est aujourd'hui un hameau situé entre Tervueren, Vossem et Sterrebeek. A l'époque de Jeanne de Brabant, le bois de *Morsloe (Moorsloo)* touchait à la route de Louvain *(aen den lovenschen wech,* reg. 2378) et s'étendait jusqu'au bois de *Zaventerloe* (reg. 2378) et jusqu'à un bois de l'abbaye d'Afflighem, vers Vossem (coupe commencée, *begonnen aen die lutendelle (luttendelle) alsoe opgaende toten hafflingen bossche te vossem uut,* reg. 2387 et 2388) *(juxta nemus monasterii de haffligem ;* reg. 2376). Le bois de *Zaventerloe (Saventerloo ou Zavelterloo)* s'étendait du côté de Melsbroeck *(aen den beghinnen pat, op die side te meelcbroec waert,* reg. 2380) *(begonnen op die side te melcbroec afgaende,* reg. 2391), il longeait la route de Vilvorde *(begonnen aen den vilvordschen wech strikende te melcbroec,* reg. 2392), il contenait une boulaie *(berkenbosch op zaventerloo,* reg. 2391).

Le bois d'*Overalphen (Overalfen)* devait aussi toucher à ces bois et était dans la direction d'Humelghen *(dberchkenbossche beghonnen aen wyneghemerpoele strikende te humelghem wart,* reg. 2383 et 2389). Il est probable que ces bois couvraient une grande partie du plateau de Loo entre Dieghem et Steenockerzeel.

A citer encore le nouveau bois près de Bruxelles hors la porte de Coudenberg *(den nuwen bosch bi bruessel... begonnen int naeste*

[1] Un texte du même registre dit que 6 setiers d'avoine correspondent à un muid de Bruxelles. D'après cela le *vierdeel* est un quart de setier puisqu'il y a 24 *vierdeelen* dans un muid de Bruxelles. Le mot *vierdeel* qui signifie *quart* est donc parfaitement choisi.

Une autre mesure qui concernait le charbon de bois était appelée en flamand *cule.*

Une note d'un conseiller de la cour des comptes explique la contenance de cette mesure : « Ja soit ce qu'en temps passé on nait livré a court (à la Cour) pour chacune cule que xxiiij muis de charbons. Néanmoins chacune cule lun portant l'autre contient xxx muis ainsi quil est trouvé par lessay sur ce fait aux jours de Monseigneur (le duc Antoine de Bourgogne) ».

Chacune de ces mesures valait 8 moutons d'or à 16 gros de Flandre, monnaie forte, ou 128 gros de Flandre, d'autres fois 3 couronnes et 3/4 à 40 gros de Flandre, monnaie forte, ou 150 gros de Flandre.

dair men in coempt van bruessel uut der coudenberchporte, reg. 2378) ; un bois situé derrière l'abbaye de la Cambre, dans la direc-tion de Boondael *(achter der cameren cloester opgaende te boendael uut,* reg. 2388). Pour tous ces bois on comptait 18 livres fores-tières pour une livre de vieux gros tournois ou 15 vieux écus[1].

Dans l'exploitation de la forêt de Soignes est signalé un fait inté-ressant que je tiens à rapporter ici, bien qu'il ne concerne pas la question de la livre forestière : le 2 décembre 1402, la duchesse de Brabant fit mesurer, dans la forêt de Soignes, à Rhode-Saint-Genèse, un bonnier de bois, dont elle avait fait cadeau à Henri de Wittem, seigneur de Beersel, pour l'aider à réparer la charpente de son château de Beersel dont une partie avait été consumée par l'incendie *(gemeten ij daghe in december mccccij op zonien boven roode begonnen boven die wartbeke afgaende aen den dijtsrooden berch J cope houts houdende J buenre dwelc mijn ghenadighe vrouwe die hertoginne van brabant beval te doen tot heeren heinric behoef van wytham, ende hem dat gaf in hulpen sijnner tymeringhe van sinen huyse van beersel dat eens deels was verboornt)* (reg. 2391, du 24 mai 1402 au 24 mars 1403 n. s.).

LA LIVRE DE LOUVAIN.

Dans le registre 2393 (5e compte de Guillaume Tonsus, de la Saint-Jean 1405 à la Saint-Jean 1406) le receveur constate que 48 sous de Louvain valent 17 sous 9 deniers 1 poitevine et 2 mites de monnaie forte de Flandre, en comptant le sou de Louvain pour 4 deniers 1 poitevine 4 mites et 1 double mite, c'est-à-dire pour 4 gros 1/4 de Flandre plus 4 mites et une double mite (exactement 2/3 de mite).

En effet, la somme totale correspond à 5120 mites, ce qui donne au sou de Louvain la valeur de 5120 : 48 = 106 2/3 mites.

Par conséquent la livre de Louvain valait alors 4 gr. 1/4 et

[1] On mentionne encore le *crabbenbosch boven doreppe* (reg. 2388), nommé aussi le bois ducal *(shertoghen bosch bij halle gheheten crabbenbosch,* reg. 2393) ; une partie de ce bois existe encore à Tourneppe, non loin de Hal. La perception des revenus n'était pas faite d'après le système usité pour l'exploitation de la forêt de Soignes et des bois cités ci-dessus.

nites 2/3 × 20 = 88 gros, obole, poitevine, 3 mites 1/3 de Flandre (monnaie forte), c'est-à-dire 88 et 3/4 gros de Flandre plus 3 et 1/3 nites de Flandre.

En calculant par mites on obtient le même résultat :

106 2/3 mites × 20 = 2133 1/3 mites : 24 mites (un gros) = 38 gros + 21 1/3 mites ou 1 obole (12 mites), 1 poitevine (6 mites) et 3 1/3 mites.

Le 6e compte de Guillaume Tonsus (reg. 2393, de la Saint-Jean 1406 au 1er décembre 1406) donne des indications semblables. Le receveur compte 3 sous de Louvain pour 13 gros et un esterlin de Flandre (monnaie forte) ; donc un sou de Louvain vaut 13 1/3 : 3 = 4 4/9 gros de Flandre (monnaie forte) ou 106 2/3 mites et la livre 4 4/9 × 20 = 88 8/9 gros de Flandre (monnaie forte), ce qui équivaut au résultat précédent ; 8/9 gros de Flandre = 21 1/3 mites et, d'autre part, 3/4 gros de Flandre = 18 mites + 3 1/3 mites = 21 1/3 mites.

La livre de Louvain vaut donc 88 8/9 gros de Flandre ou 88 3/4 gros plus 3 1/3 mites. Enfin une charte du 9 avril 1396 (n° 5707, Arch. gén. du royaume à Bruxelles) parle d'un cens annuel et héréditaire de 14 sous de Louvain (xiiij s. louvengnois) et mentionne que 9 deniers de Louvain correspondaient à un vieux gros tournois de France *(daer af de neghen penninghe doen ende ghemunt waren per eenen ouden groten tornoysen coninghs munte van vrancrike)*.

LIVRES TOURNOIS HENNUYÈRES.

Dans le registre 2389 (de la Saint-Jean 1400 à la Saint-Jean 1401) il est mentionné que la duchesse de Brabant a reçu pour son douaire de Binche et d'Aimeries (Hainaut), en diverses monnaies *(alrehanden gelde)*, la valeur de 2500 livres tournois, monnaie de Hainaut *(vander munten van henegouwen tournoise* ou *tournoisen der munten van henegouwen)*, et le receveur compte pour chaque livre 50 gros de Flandre *(voir elc pond ontfaen iiij s. ij d. gr. ...ns)*, de sorte que ces 2500 livres correspondent à 520 livres 16 sous et 8 deniers gros de Flandre, c'est-à-dire à 1838 francs (à 68 gros de Flandre) et 16 gros de Flandre [1].

[1] On comptait alors 3 francs pour 2 doubles couronnes de Hainaut. Dans le registre 2376, le franc est compté pour 20 sous ou une livre de ce

On trouve les mêmes indications dans les registres 2388 2390.

LABBAYES.

Pour ce qui concerne ces monnaies je renvoie mes lecteurs mon travail intitulé *Mélanges numismatiques,* imprimé dans *Revue néerlandaise de numismatique*, 1902, pp. 208 à 211.

Le receveur général Renier Hollant, dans son compte depuis Saint-Jean 1385 à la Saint-Jean 1386, mentionne que 30 lobba ou labbayes valent un franc à 40 gros de Flandre ; une labba valait donc alors 40 : 30 = 1 1/3 gros de Flandre ou 4 esterl (reg. 2371).

Trois labbayes correspondent par conséquent à quatre gros Flandre.

Le mouton à 27 gros de Flandre valait donc 20 1/4 labbayes.

812 labbayes valent 40 moutons d'or et 2 1/2 gros de Flan (reg. 2370). Plus tard (reg. 2384, du 7 décembre 1396 à la Sa Jean 1397), quand on eut frappé des doubles labbayes, celles-ci va rent 2 2/3 gros de Flandre ou 8 esterlins, la labbaye étant à 4 es lins et la demi-labbaye à 2 esterlins.

Le registre 2391 (premier compte de Guillaume Tonsus, 24 mai 1402 au 24 mars 1403 n. s.) mentionne que 240 labba *(labayen* ou *labaeyen)* valent 4 francs et 32 gros de Flandre franc étant alors à 72 gros de Flandre, donc 240 labbayes = gros de Flandre, la labbaye vaut donc 1 1/3 ou 4/3 gros de Fla et le franc 54 labbayes.

FLORINS DE CENS.
(Chyns gulden.)

Malgré toutes mes recherches je ne suis point parvenu à d miner la nature exacte de ces florins [1]. Ils semblent cependant

payement ; or, à cette époque, le franc est souvent compté à 50 gros de Fla ce qui correspond à l'indication ci-dessus mentionnée.

[1] Pour le payement des rentes, cens et loyers voyez DESCHAMPS DE *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre,* page 18.

De même qu'on dit *cheynsgulden* on appelle *jaergulden* les arrérages ar d'une rente, et *corengulden* les redevances en blé calculées en or.

utre chose qu'une monnaie fictive de compte, puisque souvent ils ont désignés dans les textes de cette manière : *duos florenos denaios aureos dictos cheins gulden, bonos et legales, aut valorem orumdem...* (charte du 24 novembre 1386, nº 5283, Arch. du oyaume à Bruxelles) ; *pro quatuor florenis denariis aureis dictis heyns gulden bonis et legalibus* (charte du 1[er] juillet 1402). Dans les egistres 2392 et 2393 on les appelle *gulden geheiten cheinsgulden*. Donc c'étaient des florins d'or auxquels on donnait le nom de flons de cens.

Les diverses valeurs que j'ai trouvées pour le florin de cens se pprochent le plus des valeurs successives du florin du Rhin (voir tableau synoptique).

Le tonlieu de Rhode-Saint-Genèse ou droit de passage *(weegelde, egegelde, wechgelde, dwegelt* ou *wegelt)* était affermé pour quatre *hyns gulden* par an, et la valeur de ces florins est, chaque fois, ndiquée en autre monnaie, ce qui m'a permis de donner ci-après tableau des évaluations successives du florin de cens.

En 1403-1404, ce tonlieu était affermé à Gautier (Wouter) Holnt[1] qui avait le droit de percevoir, au nom du souverain, les devances suivantes : pour chaque chariot chargé traversant Rhode, sous de payement (donc 1/3 de gros de Flandre, monnaie forte); our chaque charrette chargée, 4 sous de payement (1/6 de gros) ; our un cheval chargé et pour un cheval de marchand, 2 sous de ayement (1/12 de gros) ; pour une vache ou un bœuf, 12 deniers payement (1/24 de gros) ; pour un mouton ou un porc d'un marhand, 6 deniers de payement (1/48 de gros).

Voici[2] le texte flamand : *Ende is te weten dat hier om den voirs. outer geconsenteert is te nemen van sheeren wegen voir dwegelt*

[1] Ce personnage est déjà cité comme fermier de ce tonlieu dans les comptes térieurs (voyez notamment registre 2378, de la Saint-Jean 1392 à la Saintan 1393).

[2] En marge est écrite de la main d'un conseiller à la Cour des comptes l'obvation suivante: *soit doresenavant et pareillement toutes autres fermes baillées au s offrant et dernier renchierisseur moyennant bonne et souffisante caucion.*

Quant aux tonlieux d'Uccle-Stalle, de Saint-Gilles et de Coudenberg, la chesse de Brabant les avait concédés à Pierre Verjannen, son premier her, jusqu'à la fin de la vie de celui-ci :

Vanden wegelde te stalle te obbruessel ende op coudenberg (ende es werd wel lx nssche guldenre siaers also men zeight) niet ontfaen omdat mijn genedige vrouwe dat even heeft petren verjannen hoiren oversten wageknecht te sinen live als men seit.

van elken wagen geladen lyende doir rode viij s. payments, *v elken kerren geladen iiij s. payments, van enen geladen perde en van enen coopmans peerde ij s. payments, van eenre coe of van en os xij d. payments, van enen scape of enen verken coopmans g vj d. payments* (reg. 2392, troisième compte de Guillau Tonsus).

Voici les évaluations du *cheinsgulden* d'après le tonlieu de Rho 4 tseynsgulden = 3 1/2 fr. (à 48 gr. de Fl.) = 168 gr. de Fland

Ce florin est donc évalué à 42 gros (reg. 2375).

8 tseinsgulden à 46 1/2 gr. de Fl. = 7 fr. et 8 gr. de Fl. (reg. 237

Ensuite à 48 gros (reg. 2378), à 48 gros (reg. 2379), à 54 g (reg. 2380), à 54 gros (reg. 2382), à 57 gros (reg. 2384), à 59 gros (reg. 2385), à 60 gros (reg. 2387), à 62 gros (reg. 2388) 66 gros (reg. 2389), à 64 gros (reg. 2390), à 32 gros de Flan (monnaie forte) ou à 64 gros (monnaie faible) (reg. 2392, compte), même valeur (reg. 2392, 4e compte), même valeur (r 2393).

Dans le reg. 2392 (4e compte) on mentionne encore (sou titre : *Ander uutgeven van erfvelicheden gecocht)* que *iiij gul geheten chyns gulden maken iij oude scilde of die weerde dair* en comptant le vieil écu à 42 gros (monnaie forte) le florin es 31 1/2 gros (monnaie forte) et le vieil écu étant compté à 44 g le florin est à 33 gros (monnaie forte).

Comme on peut voir par le tableau synoptique ci-annexé, évaluations correspondent assez bien aux valeurs du florin du Rhi même quelquefois (surtout à la fin) elles sont identiques. A rapp cher de ces ressemblances le fait que les tonlieux de Stalle de Saint-Gilles sont évalués en florins du Rhin; mais ce sont pe être de simples coïncidences et il faudrait plus de renseigneme pour trancher tout à fait cette question.

PENSION PAYÉE PAR LOUVAIN A LA DUCHESSE JEAN DIFFICULTÉS A PROPOS DU COURS DE LA MONNAI

J'ai déjà dit que la ville de Louvain s'était engagée à payer rente viagère à la duchesse Jeanne (charte du 1er mai 1363, n° 18 Arch. gén. du royaume à Bruxelles). Cette pension était payabl

eux écus *(Aureis denariis cum scuto antiquis in cambio lovanie rsolvendis).* Cette rente viagère était de 2100 vieux écus par an : *ic aude scilde lijflochten die mijn genedige vrouwe van brabant erlix heeft op hare stat van loven.*

Or la ville de Louvain comptait le vieil écu à 4 s. gr., c'est-à-dire 48 gros de Flandre : *iiij s. gr. vleem. voir den ouden scilt, gelyc stat van loven betaelt* (reg. 2378, de la Saint-Jean 1392 à la int-Jean 1393). A cette époque (1392-1393), le vieil écu valait de à 64 gros de Flandre et les comptes étaient généralement réglés francs à 52 gros, de sorte que la duchesse recevait beaucoup moins 'elle n'aurait eu si la somme lui avait été comptée au cours du r. Ainsi, pour le terme de la Saint-Jean 1393, elle reçoit 300 vieux us à 48 gros de Flandre valant en francs à 52 gros la somme de 6 francs et 48 gros de Flandre (300 × 48 = 14400 : 52 = 6 fr. et 48 gr.).

Dans le registre 2380 (Saint-Jean 1394 à Saint-Jean 1395) on t que la ville de Louvain continue à payer 48 gros pour le vieil *(alsoe die stad van lovene betaelt),* tandis que le franc est à 57 s. Il en résultait une disproportion de plus en plus grande entre omme due en vieux écus de 48 gros et la somme payée en francs t la valeur augmentait sans cesse et dont la duchesse recevait, conséquent, une moindre quantité.

ussi des réclamations ne tardèrent pas à se produire et la hesse demanda à la ville de Louvain de compter le vieil écu à cours supérieur [1]. Ces difficultés amenèrent même la suspension nentanée du payement de cette rente [2] : *dese en rekent die rentster niet ontfaen want mijn vrouwe meer hebben will voir den n scilt dan si gehadt heeft.* (reg. 2382, de la Noël 1395 à la t-Jean 1396).

n arrangement intervint cependant bientôt et la duchesse t de la ville de Louvain qu'elle payerait désormais sa rente en s ou en leur valeur et que sur cette rente seraient imputés les

[1] on cours habituel était alors de 72 gros de Flandre, tandis que la ville de ain persistait à le compter à 48 gros de Flandre, soit une différence de 24 le Flandre, au détriment de la duchesse.

[2] e receveur indique seulement pour mémoire l'échéance de 750 vieux écus 1396 et de 300 vieux écus à la Saint-Jean 1396, c'est-à-dire la moitié de te (reg. 2382).

dépenses et les achats que ferait la duchesse dans cette ville (r
2383).

Le receveur général mentionne cet arrangement pour mémo

Memorie dat mijn ghenedeghe vrouwe heeft ghegeven der s van lovenen haere brieve, dat sy voertane nemen sal voir oude sc van haere lijftocht francken of die werde daer voir, ende dat die van lovenen die betalen sal van coste die mijn vrouwe aldaer c sal, of van des mijn vrouwe aldaer coepen doet (reg. 2383, de Saint-Jean 1396 à la Saint-Nicolas 1396).

Le receveur mentionne encore la recette de deux termes arri de cette pension qui avait, à cause des difficultés pendantes réservée : d'abord 750 vieux écus pour le terme de mai 1396, furent encore comptés à l'ancienne valeur de 48 gros de Fla et 300 vieux écus pour le terme de la Saint-Jean 1396 qui fu évalués à 62 gros de Flandre, c'est-à-dire au prix du franc à c époque.

Primo vanden termijnen van meye xcvj ende sentjansmisse soe en heeft heere reynier niet gerekent voir ontfaen, want hi ontfaen en hadde, oec en waeren niet betaelt die daer op be waeren, soe dat heere reynier nu verclaert vanden termijne meye xcvj... vij^c^l oude scilde, ende vanden termijne van sent misse xcvj... iij^c^ oude scilde, compt te gader op ml ouder scilde, voir die vij^c^l oude scilde voir elken iiij s. gr. vlem. ende voi iij^c^ oude scilde voir elken v s. ij d. gr. vlem. dats te wetenen f ken hier af worden betaelt te lovene van laken (reg. 2383).

Pour conclure cette convention, le receveur général dut se r à Louvain le 2 et le 3 juillet 1396 pour conférer avec le Mag de cette ville. Les frais de ce voyage s'élevèrent à 5 francs gros de Flandre (312 gros de Flandre).

Dits cost van srentmeesters uutridene :

Primo ij ende iij in juli xcvj te lovene te sprekene metter s aldaer van mijnre vrouwen lijftocht die ghevallen was te mey tsentjansmisse xcvj want die stad niet meer gheven en woude oude scilde dan iiij s. gr. vlem. desmen alsoe niet nemen en w vertert v francken ij gr. vlem.

Enfin, les 5, 6, 7 et 8 septembre 1396, le receveur fit un nouveau our à Louvain pour parler au Magistrat de cette ville et faire ses mptes avec le changeur de Louvain (qui payait pour cette ville) ce qui concernait les termes de la pension de la duchesse échus mai et juin 1396. On a vu plus haut comment ce payement eut u et l'accord qui précéda.

Item v, vj, vij ende viij in september xcvj te lovenen om... ende spreken metten stad rade aldaer ende te rekenen metten stad wiseer aldaer van mijnre vrouwen lijftocht vanden termijnen van ije ende sentjansmisse xcvj (reg. 2383).

Désormais, la pension de la duchesse fut payée par la ville de uvain en francs, au cours de 62 gros de Flandre, malgré la hausse cessive du franc, de sorte que dans le troisième compte de Guilme Tonsus (reg. 2392, de la Saint-Jean 1403 au 7 mai 1404) on t que la duchesse ne reçoit que 1800 francs au lieu de 2100 fr., , à cette époque, le franc est à 36 gros forts et à 72 gros faibles; franc est même compté [1] à la duchesse à un taux légèrement s élevé, à 72 1/3 gros de Flandre (monnaie faible). En effet 00 × 62 = 130200 et 1800 × 72 1/3 = 130200.

En comptant 9 francs pour 8 couronnes de France, proportion tée alors, la pension de la duchesse vaut 1600 couronnes de nce qui valent 266 livres 13 sous 4 deniers gros de Flandre onnaie forte), la couronne étant estimée à 40 gros de Flandre onnaie forte), sa valeur courante en Brabant.

La duchesse recevait donc 64000 gros de Flandre (monnaie te).

En marge de ce compte a été écrite une note très intéressante, bablement de la main d'un conseiller de la Cour des comptes vérifia le registre [2] :

l aparte a avaluer ceste rente a vie ix frans pour viij couronnes, gros sur ix frans. Cest sur la couronne demi gros. Si soit en ce de le droit de Madame et apporte certification souffisante du s.

[1] Dès qu'Antoine de Bourgogne devint gouverneur du Brabant (7 mai 1404) aperçoit que les comptes sont tenus avec une plus grande sévérité et que les rêts du souverain sont mieux sauvegardés.

[2] A la fin du registre on a écrit : *Ce present compte fut clos a brouxelles le xiij*e *d'avril apres pasques mccccvij.*

En effet, en comptant 9 francs pour 8 couronnes (à 40 gros fort on obtient pour le franc une valeur de 35 5/9 gros, tandis que franc vaut, à cette époque, 36 gros forts. Il manque donc 4/9 gr par franc ou 4 gros sur 9 francs ou sur 8 couronnes, c'est-à-di un demi-gros par couronne, comme dit exactement la note. S une somme de 1600 couronnes, chiffre de la pension, cette dif rence est assez importante puisqu'elle atteint 800 gros de Fland (monnaie forte). La duchesse étant morte lorsque ce compte clôturé, le 13 avril après Pâques 1407, il n'est pas certain que Chambre des comptes instituée par Antoine de Bourgogne, hérit de la duchesse, ait réclamé à la ville de Louvain cette différen Quoi qu'il en soit, je n'ai trouvé aucune preuve de ce fait.

DEUX PÈTRES OU DEUX FRANCS POUR TROIS MOUTON

Je déclare tout d'abord que je dois abandonner l'hypothèse m en avant dans mon travail sur les *monnaies dans les chartes Brabant* (page 52, *Annales de la Société d'Archéologie Bruxelles,* tome XV, 1901).

Puisque la valeur de payement, comme je l'ai démon ci-dessus, correspond exactement à la valeur de la monnaie d en gros de Flandre, la distinction que j'ai essayé d'établir dans travail précité vient à disparaître et il faut chercher une autre exp cation.

Dans le registre 2370 (de la Saint-Jean 1384 à la Saint-Jean 13 le compte des redevances payées par les changeurs du Brabant terminé de la manière suivante :

Summa van desen partien : iij^c lx mottoenen, twee franken m groet vlems voer drie mottoenen, videlicet te gader mitten vlems groeten, twee franken voer drie mottoenen... iij^c lx iiij mottoenen groeten vlems.

Le franc est alors à 40 gros de Flandre et le mouton à 27 gr

Si l'on calcule, d'après la proportion exacte de 2 francs p 3 moutons, on a 240 francs pour 360 moutons, mais, comme franc vaut 40 gros et le mouton 27 gros, on trouverait 240 × 40 = 9600 gros et 360 × 27 = 9720 gros, soit une différence de 120 g

gros par 2 francs). Or, 120 gros représentent la valeur de rancs et la valeur de 4 moutons et 12 gros, de sorte qu'il faut npter pour avoir l'équation exacte 243 francs et 364 moutons et gros, conformément au compte ci-dessus. Dans ce cas on a ictement 2 francs pour 3 moutons (243 × 3 = 364 et 12 gr. × 2) et n comprend l'indication du texte : *twee franken voer drie motnen.*

Par conséquent 360 moutons à 27 gros correspondent à 243 ncs à 40 gros (360 × 27 = 9720 gros et 243 × 40 = 9720 gros). is, dans ce cas, puisqu'on forçait la valeur du franc à 40 1/2 gros Flandre (3 moutons à 27 gros = 81 gros : 2 = 40 1/2 gros pour ranc, en comptant 2 francs pour 3 moutons), on n'avait plus la portion de 2 francs pour 3 moutons ; en effet 243 × 3 = 729, tanque 360 × 2 = 720 ; pour obtenir cette proportion exacte on est gé d'ajouter au nombre des moutons 4 moutons et 12 gros leur de 120 gros à laquelle s'élève la différence du cours de la nmaie flamande : *te gader mitten vlemsche groeten)* et on a moutons et 12 gros [1], et la proportion complète est atteinte sque 243 × 3 = 729 et que 364 et 12 gr. × 2 = 728 et 24 gros, soit chiffres ronds 729.

e compte final et total du registre 2369 (de la Saint-Jean 1383 Saint-Jean 1384) est établi suivant les mêmes artifices de ul, mais il s'agit cette fois de 2 peters pour 3 moutons. La fore de ce compte explique parfaitement comment s'établissait proportion à l'égard de la valeur en monnaie flamande qui ait d'année en année [2] :

umma principalis van desen vijf sommen xviij^c xix mottoenen oeten j ing. vlem., twee peters mit j gr. vlem. voer drie mot-

[1] n effet, 360 : 3 = 120 gros de Flandre qui font (120 : 27) 4 moutons et os de Flandre.

[2] ne parle pas, dans tous ces comptes, de doubles moutons mais de mou- parce qu'il est plus facile d'employer l'unité que le multiple pour établir mptes. C'est encore une preuve que le double mouton vaut exactement petits moutons.

écu au saint Pierre était alors à 40 gros de Flandre et le mouton à 27 gros. s le compte suivant que je viens d'examiner, l'écu au saint Pierre est arrivé ros de Flandre ; mais le franc étant alors à 40 gros on a choisi de préféle franc à l'écu, parce qu'il présentait alors la même valeur que l'écu pré- ment.

toenen, beloept die bate vanden vlemschen groeten xxij mottoe ende iij quart, somme te gadere, ij peters voer iij mottoenen, xi xlj mottoenen xxij gr. j ing. vlem.

Traduction : Le total de ces cinq sommes est de 1819 mout 2 gros et 1 esterlin de Flandre, deux peters (à 40 gros) et un g de Flandre étant comptés pour trois moutons (à 27 gros), le g résultant de ces gros de Flandre (ajoutés aux peters) est de 22 m tons et 3/4, de sorte qu'on obtient en tout 1841 moutons 22 g et 1 esterlin de Flandre, deux peters étant comptés pour trois m tons [1].

Dans le compte de la Saint-Jean 1385 à la Saint-Jean 1 (reg. 2371) le franc atteint la valeur de 42 gros de Flandre. V comment le receveur établit son compte final :

Il constate que la duchesse de Brabant lui doit une somm 38063 1/2 moutons ; en comptant deux francs pour trois mou (27 × 3 = 81 : 2 = 40 1/2), c'est-à-dire en prenant le franc à 40 gros de Flandre, on obtient la somme de 25375 francs et 1 mou en effet, 38063 1/2 × 27 = 1,027,714 1/2 gros de Flandr 25375 × 40 1/2 + 27 (un mouton) = 1,027,714 1/2 gros de Flan mais, en réalité, le franc est à 42 gros, quoique le mouton re 27 gros ; il en résulte qu'un plus grand nombre de moutons q chiffre indiqué ci-dessus est dû pour équivaloir à une somm francs à 42 gros, et voici comment le receveur s'y prend obtenir ce résultat : il multiplie 25375 francs par 42, ce qui d 1,065,750, et y ajoute 28 gros pour le mouton (valeur maxin ou 1,065,778 ; il divise ensuite ce nombre par 27 et ob 39,473 moutons et 7 gros de Flandre, somme qu'il porte en co à la duchesse (reg. 2371, *in fine*).

[1] C'était l'habitude de compter ainsi : on trouve encore 11 peters 10 vieux écus, 5 peters pour 4 doubles écus, 4 francs pour 3 doubles écu 2370), 9 francs pour 8 couronnes (reg. 2392), 2 moutons pour un doub (reg. 2371), etc. (voir le tableau synoptique).

Dans le préambule de son quatrième compte (reg. 2392) le receveur d ses comptes sont établis en diverses et nombreuses monnaies qui sont évaluées en monnaie forte de Flandre (in goede vlemsche gelde) de la m ci-après indiquée. C'est à savoir en comptant 9 francs pour 8 couron chaque couronne à 40 gros de Flandre (monnaie forte). Déjà, cette pro est souvent mentionnée dans le registre 2384, où le préambule porte : *en xvile viij cron. voir ix francken gerekent.*

Il serait inutile de multiplier ces exemples ; ils montrent claire-
ent quel était le mécanisme de la comptabilité à cette époque [1].
en résulte aussi que la formule si fréquemment employée dans
comptes : 2 francs ou 2 peters pour 3 moutons, signifie que
moutons à 27 gros ou 81 gros divisés par 2 donnent des écus au
nt Pierre ou des francs à 40 1/2 gros, sauf à faire ensuite le calcul
l'une ou de l'autre manière indiquée ci-dessus, suivant que ces
onnaies sont à un taux au-dessous ou au-dessus de ce chiffre de
1/2 gros.

VALEUR CONVENTIONNELLE DES MONNAIES D'OR.

Très souvent, pour un motif qui n'est pas indiqué, les parties con-
ctantes convenaient d'une valeur à donner à la monnaie d'or dans
quelle le payement devait être fait ou qui était stipulée dans le
ntrat *(gelijc inder comenscapen ondersproken was).*

C'est ainsi que cette valeur pouvait ne plus correspondre à ce que
ait cette monnaie à la date du payement.

Nous avons vu ce qui en était résulté pour la pension de la
chesse de Brabant payée par la ville de Louvain.

La monnaie d'or convenue était évaluée à un taux invariable et
tait bientôt de beaucoup en-dessous de sa valeur subséquente.

D'autres fois, c'était pour une affaire déterminée et pour une
on spéciale qu'une évaluation était faite.

Ainsi, dans les recettes de l'affermage des tonlieux d'Hofstade et
Calfort, il est dit qu'il a été convenu que le vieil écu sera compté
gros de Flandre malgré son cours habituel de 68 gros pendant

[1] Ainsi la duchesse de Brabant doit à Jacques de Bourbon une rente annuelle
o moutons (3 moutons pour 2 peters), donc de 133 1/3 peters à calculer
urs de l'époque du payement. Il est certain que cette somme de peters
sente un plus grand nombre de gros de Flandre que ces 200 moutons et
si la proportion de 3 moutons pour 2 peters est exacte à l'origine, elle n'est
vraie dans la suite, le mouton ayant la même valeur, tandis que la valeur de
au saint Pierre a augmenté. Si l'on avait calculé cette rente à raison de 200
ons il y aurait eu désavantage pour le rentier, puisque, au milieu de la hausse
utres monnaies, le mouton n'a pas progressé. Avec le système précité le
er participait aux avantages de la hausse des autres monnaies d'or. (Voyez
i est arrivé pour la rente de la duchesse payée par la ville de Louvain.)

la période de la Saint-Jean 1394 à la Saint-Jean 1395 (reg. 238c de même, dans le registre suivant (2381, de la Saint Jean 139; la Noël 1395), pour ces tonlieux, le vieil écu est à 70 gros mal sa valeur courante de 72 gros.

Quelquefois on forçait la valeur de la monnaie d'or pour marché déterminé :

Lorsqu'au 31 mai 1402 le receveur Guillaume Tonsus acheta vin de Louvain pour l'usage de la Cour il fut stipulé que le f serait payé à 72 gros *(overslagen voir den franc vj scellingen g. ten vlemsche te geven)*, bien que le cours normal du franc, à c époque, fût de 70 gros (reg. 2390, 4e compte d'Étienne de Ned phen) ; mais ces arrangements n'étaient pas toujours sans in vénient, car Guillaume Tonsus ne put obtenir pour les 400 fr qu'il devait comme prix de ce vin que 68 gros par franc, de s qu'il faisait une perte de 2 plaques (4 gros) par pièce [1] ou 800 ques (1600 gros) sur la somme de 400 francs ; aussi le rece compte-t-il à la duchesse cette dépense supplémentaire de gros qui représentent alors 22 francs (à 70 gros) et 5 sous de de Flandre.

Voici le texte flamand : *van welken iiij^c^ francken voirs. w voirs. maer en hief noch gehebben en const voir den franc da viij d. gr. vlem. dat faut aen stuc ij placken also dat dair af breck beloept viij^c^ placken, die maken dat die rentmeester*

[1] Quatre gros ou la différence entre le franc à 68 gros et le franc conv 72 gros. C'est ainsi qu'Étienne van der Nederalphen (reg. 2388) déclare reçu de cinq mayeurs la somme de 144 francs à 64 gros de Flandre; mais, c le franc est alors à 66 gros, le receveur compte 139 francs et 3 1/2 sous Fl. à 66 gros le franc.

En effet 144 × 64 = 9216 : 66 = 139 fr. plus 3 1/2 sous.

Dans ce même compte (reg. 2388), le receveur mentionne encore une concernant l'office du bouteiller dans laquelle on avait accepté la proporti 8 couronnes de France à 76 gros de Flandre pour 9 francs ; dans ce cas l revient à 67 1/2 gros *(dats den franc te v s. vijz d. gr. vlem.)*. Mais, com franc est alors à 66 gros, le receveur réduit la somme de francs à 67 1/ en francs à 66 gros, de sorte que la somme de francs comptée devien grande.

De même, deux doubles couronnes de Hainaut à 92 gros sont compté 3 francs, ce qui met le franc à 61 1/3 gros *(dats den franc lxj gr. vlem. yngh)*, bien que le franc ait alors le cours habituel de 70 gros (reg. 2390 sième compte d'Étienne van der Nederalphen).

kent in sijn uutgeven xxij francken v scellingen groeten vlemsche[1].

Pour le commerce de vin, la valeur du mouton, dont le cours ›rmal reste invariablement à 27 gros, est presque toujours [2] hause à 28 gros et parfois même à 28 gros et un esterlin ; sa valeur payement est alors respectivement de 16 livres et 16 sous et de livres ; en monnaie forte il est évalué soit à 14 gros ou à 14 aques de Flandre *(xiv groeten vlemsche goeds ghelts),* soit à 14 os et 4 mites.

Le même fait existe pour le commerce de poissons [3].

Ainsi le prieuré de Rouge-Cloître, dans la forêt de Soignes, à ıderghem, devait à la duchesse de Brabant, annuellement et sa durant, une redevance d'un certain nombre de carpes évaluées à moutons, *visch payement,* à raison de 12 moutons à 14 gros de ındre (monnaie forte) le cent, donc à 14 sous de gros de Flandre cent et au total à 58 sous et 4 deniers de gros *(groete vlaemsch ›ds ghelts)* (reg. 2392 et 2393). C'est ce mouton, ainsi évalué, le receveur appelle d'une façon très expressive *vischmottoen,* m qu'il est impossible de traduire en français et qui se compose deux substantifs visch (poisson) et mottoen (mouton) bizarrent accouplés. Vingt-quatre *vischmottoenen* valent 28 sous de gros Flandre (monnaie forte) et le *vischmottoen* vaut, par conséquent, gros de Flandre forts (reg. 2392, 4e compte de Guillaume Tons).

Le registre 2393 (5e compte de Guillaume Tonsus) mentionne hat de poissons *(anthenoisen)* et compte le mouton à 17 livres payement de Brabant qui correspondent à 14 gros et 4 mites de nnaie flamande forte, d'après le cours du Brabant wallon *(als ›se nempt int walsche brabant) ;* ces poissons coûtèrent 340 utons (à ce prix), valant, par conséquent, 20 livres 1 sou 4 iers 1 obole gros et 4 mites de Flandre (monnaie forte). Couıment, le mouton valait alors 13 1/2 gros de Flandre (monnaie e) ou 27 gros (monnaie légère).

[1] 800 plaques ou 1600 gros : 70 gros (le franc) = 22 francs et 5 sous de gros › gros.

[2] Certains vins sont payés en comptant le mouton à 27 gros.

[3] Bien que le mouton soit compté au taux élevé de 28 gros, le franc est éva- sa valeur normale quand on réduit ces moutons en francs. Même observa- pour le commerce des vins.

L'expression *vischmottoen* rappelle le mot *boschmottoen* dont parlé ci-dessus à propos de la livre forestière. Je renvoie à ce c pitre pour ce qui concerne la valeur spéciale des monnaies en c matière.

Pour le calcul des rentes et des pensions on constate aussi la valeur du mouton est souvent comptée à 28 gros et pa même à 30 gros. De même, en matière d'aides et de subsides calculait souvent le vieil écu à une valeur inférieure à sa valeur rante : dans le premier compte de Guillaume de Gorichem (c décembre 1396 à la Saint-Jean 1397, reg. 2384) le vieil écu évalué à 40 livres de payement *(xl ponden payments voir den ou scilt gelijc men die beede betaelt)*, c'est-à-dire à 66 2/3 gros de F dre, alors que sa valeur dépasse 75 gros. Lorsqu'il s'agit de c merce de bois, ou de certains affermages, le vieil écu est aussi lué au-dessous de sa valeur normale (voir le tableau synopti

OBSERVATIONS DIVERSES.

Le florin dit « Strampraidsche gulden ».

Il y a quelques années, en 1895, feu le savant président Société néerlandaise de Numismatique, M. Th. - M. Roe publié une intéressante notice au sujet de ce florin [1].

Il a prouvé, texte à l'appui, que ce florin reçut ce nom qu'il fut frappé par Godert (Godard ou Gothard) van Stramp intendant ou receveur de Guillaume I, duc de Gueldre, qu aussi maître de la Monnaie de Gueldre.

Ces actes [2] insérés à la suite de la notice de M. Roest apprennent que Stramprade était en fonction depuis 1380.

Dans un acte de l'année 1369 il est déjà cité comme *munt ter in den lande van Gelren,* et une ordonnance du 29 juillet

[1] Leyde, mai 1895, brochure in-8°, de 8 pages.

[2] A remarquer que dans le premier de ces actes on nomme la piè *gulden hellinch;* le mot *helling,* qui signifie à proprement parler *moitié*, a pro ment fini par être appliqué aux *petits* florins, en perdant son sens de Quoi qu'il en soit, c'est en Néerlande, où ce mot est souvent usité d textes anciens, qu'il faudra faire des recherches pour trouver sa signifi véritable.

que Stramprade est nommé pour la durée de six années con-
utives.

Van der Chijs, le savant auteur de l'histoire monétaire néerlan-
ise, a cru que ce florin avait été frappé dans la petite localité de
amproy, dans la province actuelle du Limbourg néerlandais,
lage qui ressortissait anciennement de l'abbaye de Thorn.

Pour les raisons précitées, M. Roest a revendiqué ce florin pour
Gueldre. Or, une note du troisième compte d'Étienne van der
deralphen (de la Saint-Jean 1401 au 9 avril 1402, registre 2390)
ouve, sans réplique, que l'induction de M. Roest est parfaite-
nt exacte et qu'il s'agit incontestablement d'un florin gueldrois.
Voici cette note : *xx gulden gelr. J guld. gelr. stramparts
le iiij guld. holl. ende ij peters die maken te gader xvj francken
le iiij gr. vlem.*

e n'ai pas trouvé d'autre mention du florin Stramprade dans
registres des receveurs généraux de Brabant.

Le franc étant alors à 70 gros, 16 francs et 4 gros = 1124 gros.
Vingt florins de Gueldre à 36 gros = 720 gros; quatre florins
Hollande à 52 gros = 208 gros et deux peters à 76 ou à 78
s = 152 ou 156 gros; le total de ces trois sommes est de 1080
de 1084 gros; donc le florin de Stramprade vaudrait 1124
ins 1080 ou 1084, c'est-à-dire 44 ou 40 gros de Flandre, sui-
t que l'écu au saint Pierre est évalué à 76 ou à 78 gros.

Brymannen de Maestricht.

Dans le quatrième compte de Guillaume Tonsus (reg. 2392, de
Saint-Jean 1404 à la Saint-Jean 1405) on lit que la couronne de
nce à 40 gros (monnaie forte) de Flandre correspondait alors
6 1/2 brymannen, monnaie de payement de Maestricht; donc
bryman de Maestricht valait alors un peu plus d'un gros
Flandre (monnaie forte).

Monnaie coursable à Maestricht. Une charte donnée à Fauque-
nt le 24 octobre 1395 (n° 5635) estime le noble d'or de Flan-
s *(du coing de notre tres redoubte seigneur* Philippe le Hardi)
oixante-six sols trois deniers, et le vieil écu à trente-sept
six deniers, monnaie coursable en la ville de Tret sur Meuze
aestricht).

Quelquefois ces nobles de Flandre sont nommés de Bourgogne
ble borgoinsche) (charte du 1er mars 1398, n° 5928). Dans le

quatrième compte de Guillaume Tonsus (reg. 2392) le mou
est évalué à 19 sous de payement de Maestricht, et dans le c
quième compte de Guillaume Tonsus (reg. 2393, de la Saint-J
1405 à la Saint-Jean 1406) le franc est évalué à 35 sous de pa
ment de Maestricht par Henri van Oederbroeck, le receveur
cette ville.

Je n'ai pas trouvé, dans ces registres, les renseignements
cessaires pour déterminer avec certitude la valeur de la livre
payement de Maestricht.

Le *denier pour sept* signifie qu'une rente annuelle de 200 m
tons est remboursable par quatorze cents moutons *(que
deux cens moutons nous pourrons acquitter touteffois quil n
plaira, le denier pour sept, ce sont les deux cens moutons p
quatorc cent moutons)* (charte du 21 février 1398, n° 5927).

Dans le registre 2392 plusieurs rentes sont mentionnées com
rachetables le denier pour 9 deniers. Cela signifie que pour obte
le capital de rachat il faut multiplier la rente par neuf ; le cap
correspond dans ce cas à neuf fois la rente.

Couronne et double couronne de Hainaut. Dans ses *recherc
sur les monnaies des comtes de Hainaut*, Renier Chalon
(page 86), à propos de la double couronne d'Albert de Bav
(1389-1404), qu'on nommait en flamand *dobbel henegouwsche kr*
qu'il ne faut pas considérer cette pièce comme si sa valeur éta
double de la simple couronne mais uniquement comme plus pes
(de zwaerste dier wierden genoemd dobbele). Cette observation
exacte.

En effet, dans le registre 2384 (premier compte de Guilla
de Gorichem, du 7 décembre 1396 à la Saint-Jean 1397), la c
ronne de Hainaut est évaluée à 62 gros de Flandre, et la do
couronne à 92 gros de Flandre, ce qui est loin d'être une va
double. J'ai déjà démontré qu'il n'en est pas de même des mou
et des doubles moutons de Brabant dont la valeur est exacten
le double de la valeur des simples moutons. Quant aux dou
moutons et aux simples moutons de Guillaume III de Hain
il faudrait rechercher, dans les comptes relatifs au Hainaut, q
valeur on leur donnait respectivement à cette époque. Il en
de même pour les francs et les doubles francs de Guillaume
Sinon, il n'est possible que d'émettre des hypothèses plus ou m
vraisemblables.

Mailles de Hollande [1]. Nom donné aux florins de Hollande dans registre 2393.

Le mot *maille* a pris ici le sens de monnaie *(ij^c hollans gulden... voirs. somme van ij^c maillen hollans). Florins dor nomeis mailles hollande.*

Vieilles mailles de Florence ou petits florins de Florence (charte 19 octobre 1400, n° 7518). *Vielses mailles dor* (charte du 7 août 97, n° 5904).

Livres de Dordrecht. iiij^xx lb. gr. dortrichts gelts die maken ntrent vj^c ix guldene holl. xviij groeten. Or le florin de Hollande t alors à 34 gros de Flandre ; donc 80 livres de gros (monnaie de ordrecht) valent 20724 gros de Flandre ; la livre revient, par conquent, à 259 1/20 gros de Flandre (reg. 2375, *costen in hollant).*

Gros de Vilvorde à 4 esterlins. Le franc qui est alors à 53 gros Flandre vaut 39 3/4 de ces gros de Vilvorde (60 francs = 9 res 18 sous et 9 d. gr. vilv.) ; la tour d'or de Louvain qui est rs à 59 gros de Flandre vaut 44 1/4 gros de Vilvorde (100 rs = 18 livres 8 sous et 9 deniers gr. vilv.) et le noble d'Anglere correspondait alors à 90 gros de Vilvorde et à 120 gros de ndre (30 nobles d'Angleterre = 11 livres et 5 sous de gros de vorde). Ces renseignements proviennent des comptes de Gisbert 1 den Biessen, maître de la Monnaie, depuis la Saint-Jean 1393 22 avril 1394 (reg. 2379) (V. chapitre : Labbayes).

Florin Albertus. Cette monnaie est citée *(gulden aelbrechts)* is une charte écrite à Bruxelles le 24 mars 1386 (Archives du aume à Bruxelles, chartes des ducs de Brabant, n° 5202). Elle peut être d'Albert de Bavière qui ne devint comte de Hainaut en 1389. C'est très probablement le florin d'or au type florentin Chalon attribuait à ce comte de Hainaut, mais qui doit être ssé parmi les monnaies autrichiennes (v. Chalon, *Recherches sur monnaies des comtes de Hainaut,* premier supplément, page XIV, pl. 2, n° XVI). (Florin d'Albert II, 1339-1358 ; voyez tzenheimer Goldguldenfundes, par M. Paul Joseph. Mayence, 3, page 44.)

es florins Albertus (qualifiés nouveaux) d'Albert de Bavière,

[1] Voyez *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de rgogne,* par L. Deschamps de Pas, page 17, note 2.

comte de Hainaut et de Hollande, sont évalués à 22 et 25 gros Flandre (monnaie forte) dans le registre 2388 (du 5 août 139 la Saint-Jean 1400) (recettes du douaire de la duchesse dans Hollande septentrionale).

Royaux. Dans mon précédent travail j'ai déjà fait remarquer c les royaux sont particulièrement cités, pendant le règne de We ceslas, dans les chartes concernant Maestricht. Il en est encore même pendant le veuvage de Jeanne.

Une charte du 25 septembre 1388 (n° 5365) compte un pe mouton pour un royal *(eynen cleynen mottoen voer eynen ryo* Cette charte se rapporte aux recettes et au tonlieu de Maestric Même chose dans une charte relative à Maestricht du 4 octob 1390 (n° 5472).

Une charte du 15 janvier 1394 (n° 5593), aussi de Maestric parle de douze royaux d'or *(twelf guldene ryaele)* et mentionne dos) quittance de douze moutons [1].

Une autre charte du 10 avril 1394 (n° 5597), toujours de Ma tricht, renferme mention de 24 moutons et porte, au dos, q tance de 24 royaux.

La charte du 19 avril 1399 (n° 6003) indique que c'est en val de payement de Maestricht : *eynen triechter mottuyn payments de ryael* [2], ou, comme dit une charte du 20 avril 1399 (n° 600 *mottuyn der payen van tricht* [3] *; den mottuyn gerekent voer vj iiij d. der payen van triecht* (n° 7508).

Malheureusement aucun de ces textes ne dit quels sont royaux et quelles pièces les gens de Maestricht nommaient ai

Enfin une charte du 12 octobre 1393 (n° 5586), concernant a Maestricht, parle de cent petits moutons valant quatorze viei plaques de Flandre *(xiiij aude vlemsche placken vorden motto* c'est-à-dire à 28 gros de Flandre (monnaie légère), et porte, au d la mention qu'on a payé pour ces cent petits moutons de Vilvo cent et quinze simples moutons en monnaie de Maestricht trois sous de payement de cette localité *(cxv mot. simplic. mo triecten. cum iij s. pagamenti)*.

[1] Aussi chartes du 3 janvier 1391, n° 5487, et du 18 décembre 1391, n° 5

[2] Aussi chartes n°s 6056, 7441 et 7469. Ces numéros sont ceux de la cla cation des chartes des ducs de Brabant aux Archives générales du royaun Bruxelles.

[3] Aussi chartes n°s 7511 et 7513.

Swaere gulden (florins de fort poids). Cette qualification est nnée aux florins de Mayence par une charte du 26 janvier 1386 5190) ; aux florins du Rhin en général par les chartes du 10 i 1390 (n° 5456), du 30 mars 1391 (n° 5508), du 13 novembre 91 (n° 5530) et du 14 décembre 1391 (n° 5532) ; aux royaux par e charte de Maestricht du 27 septembre 1394 (n° 5610) ; à des rins de Hollande, dans les registres 2369 et 2370.

Dans ce dernier registre on trouve un *swaer gulden* à 38 gros et *slecht gulden* à 34 gros ; je ne sais à quels florins s'appliquent qualifications.

Écu Guillelmus (guillelmus ou *willelmus schild),* de Guillaume Bavière dit l'Insensé.

Dans un compte fait à La Haye (du 2 octobre 1394 au 2 décembre 93) il est écrit que cinq mille francs de France équivalent à 37 1/2 vieux écus guillelmus ; que onze écus guillelmus sont lués à dix vieux [1] écus *(x oude keysers scilde ; keysers scilde tten aere) (antiqua scuta cum aquila).*

L'écu de Hollande *(hollans scild)* est évalué à 40 gros de Hollde et le florin de Gueldre à 21 1/2 gros de Hollande (charte 5612).

Dans le registre 2388 le florin willelmus de Hollande est mé à 26 gros de Flandre (monnaie forte).

Valeur de payement. Une ordonnance de Jeanne sur certaines es pour couvrir les frais de la guerre avec la Gueldre est intéressate parce qu'elle fixe à la date du 15 décembre 1394 (charte 5621) la valeur de certaines monnaies en livres de payement de Brabant :

e vieil écu à 40 livres de payement (donc à 66 2/3 gros de Flandre) ;
a tour d'or de Louvain à 36 livres de payement (donc à 60 g. de Fl.) ;
es couronnes de France, les écus au saint Pierre, les heaumes et écus de Malines à raison de 37 livres et 4 sous de payement (donc à gros de Flandre) ;
e franc à 33 livres de payement (donc à 55 gros de Flandre) ;
e noble d'Angleterre à 73 liv. et 4 s. de payem. (donc à 122 g. de Fl.) ;
e noble de Gand à 70 liv. et 16 s. » (» à 118 ») ;

[1] Quatre cents nobles de Gand sont évalués à huit cents vieux écus.

Les florins de Hongrie ou de Bohême à 31 livres et 16 sous payement (donc à 53 gros de Flandre) ;

Les florins du Rhin à 30 livres et 12 sous de payement (donc à 51 gr de Flandre).

Dans l'accord que Jeanne fit avec ses bonnes villes du Braba au sujet de la Monnaie, la duchesse, pour porter remède à l'env hissement de monnaies étrangères en Brabant, déclare précisémе que les pièces ci-dessus énumérées auront cours dans ses État *boven der vijf heren munte, te weten es des keysers, des coenin van vrancrike, des conincs van ingelant, de munte van vlaender honghersche, beempsche ducate, rijnsche gulde, en donse mu van brabant die wij met overeendrage onser stede ende lants v brabant geslage hebben* (charte du 1er octobre 1396, nº 5781).

Florins d'Oyen. Ces florins ont été frappés au château d'Oye en Gueldre, par Marie de Brabant, sœur de Jeanne et veuve Renaud III de Gueldre. Voyez à ce sujet l'*Essai de classificat des monnaies du comté, puis du duché de Gueldre,* par Th.- Roest, conservateur du cabinet numismatique de Teyler. Bruxell J. Goemaere, imprimeur du roi, 1893, pages 44 à 46.

Le compte de Renier Hollant, depuis la Saint-Jean 1387 jusq la Saint-Jean 1388, les mentionne ainsi : iiijc *guld. gelr. e oysche valent iijc ix franken ende iiij groeten vlemsche.*

Le franc étant alors à 44 gros de Flandre, ces 400 florins val donc 13600 gros de Flandre et un de ces florins est par conséqu à 34 gros de Flandre.

Le même registre (2373) mentionne encore 300 florins de H lande, de Gueldre et d'Oyen *(en oysche).* Cette qualification plus été trouvée dans les registres suivants.

Livres de payement de Bois-le-Duc. Dans le deuxième com de Jean de Cologne (reg. 2376, de la Saint-Jean 1390 à la Sa Jean 1391) il est dit que 106 livres 12 sous et 10 deniers de pa ment de Bois-le-Duc *(de busco dicis)* valent 13 francs et 35 gros Flandre. Par conséquent 25594 deniers de payement de Bois Duc représentent cette somme. En calculant le franc à 52 gros Flandre, 13 francs et 35 gros font 711 gros de Flandre ; ce donne au gros de Flandre une valeur de 36 deniers ou 3 sous payement de Bois-le-Duc, et au franc de 52 gros la valeur 7 livres et 16 sous de ce payement.

Différence de cours en Hollande et en Brabant.

Dans son premier compte (reg. 2388, du 5 août 1399 à la Saint-
ean 1400) Étienne de (van der) Nederalphen mentionne les mon-
aies qu'il a reçues pour le douaire de la duchesse Jeanne en Hol-
nde septentrionale; il indique à quel cours il a dû les accepter et
qu'il a pu en obtenir :

Les nobles de Gand à 72 gros de Flandre nouveaux *(te vj s. gr. em. nuwesgelts)* ; ces pièces furent dépensées à ce prix *(ende also aren si voirt bi den rentmeester van brabant uutgegeven)*;

Les nobles d'Angleterre à 74 gros de Flandre nouveaux ; c'est ssi la valeur qu'en obtint le receveur *(ende also goudense den ntmeester oic)* ;

Les florins Guillaume de Hollande (de Guillaume l'Insensé) à gros de Flandre nouveaux ; le receveur ne put les négocier qu'à gros ;

Les nouveaux florins Albertus (d'Albert de Bavière) à 25 gros Flandre nouveaux ; le receveur n'en obtint que 22 gros;

Les doubles couronnes de Hainaut, à 47 gros de Flandre nou-
aux, dont le receveur ne reçut que 46 gros ;

Les vieux écus de Gand et de l'Empereur à 42 gros de Flandre uveaux, dépensés à 41 gros ;

Les vieux écus de France à 44 gros de Flandre nouveaux, dont valeur fut réduite à 42 gros ;

Les écus de Hollande à 37 gros de Flandre nouveaux, qui èrent seulement à 35 gros ;

Les écus au saint Pierre, les Heaumes et les écus de Malines à 1/2 gros de Flandre nouveaux, qui furent évalués ensuite à gros ;

Enfin les couronnes de France, à 39 gros de Flandre nouveaux, le receveur ne put dépenser qu'à 38 gros.

Le premier taux était celui qui avait été établi par les gens du nte de Hollande *(alsoet de lude mijns heeren van hollant gegeven ben)*. La différence avec le taux obtenu en Brabant produisit, une somme de 600 livres de gros (monnaie nouvelle de Flan-
) correspondant à 2000 nobles de Gand (à 72 gros), une perte 13 livres et 8 sous de gros de Flandre nouveaux *(somma vanden liese vanden voirs. ghelde, van dat de rentmeester heeft moeten geven min dant ontfaen was)*, de sorte qu'en retranchant *(die*

afgetogen) cette perte de la somme précédente de 600 livres reste 586 livres et 12 sous que le receveur reconnaît avoir reçus.

La duchesse fut informée de cette perte et consentit à la su porter.

Francs contrefaits. Dans le troisième compte d'Étienne Nederalphen (reg. 2390, de la Saint-Jean 1401 au 9 avril 1402) est question de 49 francs contrefaits, prêtés à la duchesse par lombard de Vilvorde.

Ces 49 francs contrefaits sont évalués à 14 livres 11 sous et 11 deniers de gros (monnaie flamande légère), donc à 3503 1/2 gr : 49=71 1/2 gros de Flandre (anciens) pour chaque pièce. Dans préambule du registre, le franc ordinaire est évalué à 70 gros.

Il s'agit évidemment de francs imités des francs de Franc C'était de la contrefaçon et non pas de la falsification. Ces fran contrefaits sont encore cités dans la convention du 16 juillet 13 entre Philippe le Hardi et Jeanne [1].

Livres de gros de Hollande. Dans le premier compte de Gu laume Tonsus (du 24 mai 1402 au 24 mars 1403 n. s.) il est éc que 12 livres et 2 sous de gros de Hollande (2904 gros) corresp dent à 33 nobles de Gand, chacun à 88 de ces gros ; ces 33 nob valent alors 69 francs (à 72 gros) et 4 sous de gros de Flandre, do 5016 gros de Flandre (monnaie légère), le noble de Gand étant effet, à cette époque, à 152 gros de Flandre. Ces 33 nobles valai par conséquent 20 livres et 18 sous de gros de Flandre.

Ensuite il est dit que 20 livres et 2 sous de gros de Hollar font, à la valeur précitée de 88 gros par noble, la somme de nobles de Gand et 5 sous 2 d. gr. flam. forts. Or, 54 nobles val 4752 de ces gros de Hollande ou 19 livres et 16 sous; par con quent 20 livres 2 sous moins 19 livres 16 sous, c'est-à-dire 6 s ou 72 gros de Hollande, valent 5 sous 2 deniers ou 62 gros Flandre (monnaie forte), de sorte qu'un de ces gros de Flan vaut 1 5/31, en chiffres ronds, 1 1/6 gros de Hollande, autrem dit le gros de Flandre monnaie forte dépasse alors d'un sixième gros de Hollande.

[1] Une clause de cette convention dit : Le maistre particulier de la dicte m noie sera tenu de prendre tout or de flandres pour fin cest assavoir lyons r pans, mantelez, escus vies fais a Gand, piettres, doubles moutons, florins d maingne et aussi semblablement frans de france sil ne sont contrefais..., etc

Changeurs à Louvain et à Bruxelles. Nicolas de Namur (*Claes an namen)*, changeur à Louvain *(wisseleer inder stad van loeven)*, ayait chaque année *(jaerlix)* pour sa charge *(voir sinen wissel)* o moutons à la duchesse et 10 moutons à la ville de Louvain [1]. es moutons sont comptés à 17 livres de payement, c'est-à-dire à 8 gros et un esterlin de Flandre, valeur la plus haute du mouton.

Dans le même registre 2392, mais dans le quatrième compte de uillaume Tonsus, il est dit que Monseigneur (le duc Antoine de ourgogne, gouverneur du Brabant) peut octroyer la charge de hangeur, à Louvain, sans le consentement de la ville, mais que elle-ci ne peut établir de changeur sans la permission du duc, et ville ne reçoit, annuellement, de chaque changeur qu'une redeance moitié moindre que celle qui est perçue par le duc ; c'est-à-ire conformément à l'usage précité, 20 moutons pour le duc et o moutons pour la ville : le mouton étant compté à 17 livres e payement.

Voici le texte flamand : *Te loven dair myn heere oirlof geven ach te wisselen sonder consent van der stad, mer die stad en mach henen wisselaer setten sonder den orlof vanden heeren, ende dies eeft die stad van elken wisselaer siaers half also vele als die heere.*

A Bruxelles, d'après une vieille coutume, chacun pouvait exer-r les fonctions de changeur pourvu qu'il payât, par an, dix tours e Louvain au duc de Brabant et huit vieux écus à la ville.

Te bruessel, dair een oude gewoente ende heercomen is, alsmen it, dat en yegelyc inder voirs. stad wissel houden mach om jairlix betalen dair af den heere x torren lovens ende der voirs. stad ij oude schilde (reg. 2392).

La tour de Louvain est alors évaluée à 37 gros de Flandre nonnaie forte). En marge de cette note concernant les changeurs Bruxelles, il y a une très intéressante observation écrite de la ain d'un des conseillers de la Chambre des comptes (instituée Brabant par Antoine de Bourgogne) qui vérifia le quatrième ompte de Guillaume Tonsus (reg. 2392) ; à propos de cette redeance de dix tours de Louvain due au duc, le vérificateur fait la

[1] Les lombards devaient aussi obtenir permission de la duchesse, comme l'in-ique le passage suivant du registre 2392: *Lombarden houdende tafel « comptoir » te hen* (Haelen-en-Hesbaye dans le Limbourg actuel) *bi lettren, van consent ende oye van mijnre genedige vrouwen van brabant.*

remarque suivante : *soit sceu quon en souloit donner avant que tours furent forgies pour le droit de monseigneur.*

On sait que Jeanne transféra, le 7 mai 1404, le gouvernem du Brabant à son petit-neveu Antoine de Bourgogne et que celu lui reconnut alors, outre une rente viagère, une partie du profit la monnaie.

D'après la note précitée il faut croire qu'après le 7 mai 1404 monnaies furent frappées pour le droit de seigneuriage d'Anto de Bourgogne, et que parmi les pièces forgées se trouvaient tours d'or sortant très probablement de l'atelier de Louvain [1], p que cette note se rapporte à une redevance payable en tours de Louvain.

La convention que la duchesse de Brabant fit le 1er octobre 1 avec ses bonnes villes pour leur céder le droit de battre mon en son nom, pendant dix ans, moyennant une redevance annu de 2000 tours d'or, considérée comme l'équivalent de son droi seigneuriage, devait sans doute encore être en vigueur, puis son terme de dix ans n'était pas encore échu et que la percep de la redevance est encore mentionnée dans les registres après le duc Antoine devint gouverneur. La note signifierait donc qu redevance était désormais un droit du gouverneur, les tours étant encore frappées par les villes brabançonnes au nom Jeanne, quitte à payer par le gouverneur une partie de cette re vance à sa grand'tante, d'après leurs conventions particulières.

D'après les vieilles coutumes *(na der ouder coustumen e gewoente)* les changeurs devaient au duc leur redevance (auj d'hui on dirait leur patente) pour toute l'année, dès qu'ils ouvra comptoir, même s'ils cessaient leurs affaires dans le cours l'année. Aussi, lorsqu'un changeur tenait comptoir ouvert, ne fû qu'un jour de plus que l'année pour laquelle il avait payé sa re vance, il devait la redevance de toute l'année suivante : *Also als hi sinen wissel open doet ende beghint te houden schuldic den heere den chijns van eenen jare weder hi blijft wisselende doere of ne doet. Ende dier gelyc als een wisseleer enen dach la sit dan sijn jair so es hi gehouden inden chijns vanden and gehelen jaere.*

[1] Ceci confirme la supposition que j'ai faite dans la *Revue néerlandai numismatique,* 1902, 10e année, page 234.

Enfin d'autres renseignements sur le rôle des changeurs [1] se
ouvent dans un document sans date ayant rapport à la conven-
on pour la frappe des monnaies faite entre la duchesse et son pays
e Brabant (Arch. gén. du royaume à Bruxelles, chambre des
omptes, carton 65). Comme je n'ai pas l'intention d'examiner ici
e rôle, je me borne à ces indications qui pourront être utiles à
elui qui voudra étudier à fond les fonctions des changeurs et des
ombards au XIVe siècle.

Bruxelles, 7 juillet 1902. GEORGES CUMONT.

[1] Voyez *Revue néerlandaise de numismatique,* 1902, page 223.





UNE STATUETTE

DU

TEMPLE DE WAZMOSE

A THÈBES



ERS le milieu de février 1887, des enf jouant dans le sable découvrirent au nor Ramesseum, à Gournah, la tête d'une st de femme. Le service des antiquités a fit faire des recherches qui mirent au jour petite chapelle funéraire construite ent ment en briques crues : c'était la chapelle du prince Wazmose

Des fouilles ultérieures exécutées par M. le professeur Flin Petrie n'ajoutèrent que peu de documents nouveaux à ce que possédait déjà [2].

Qui était ce Wazmose ? Les uns en ont fait le fils aîn Thoutmosis Ier, appelé à régner, mais décédé relativement jeu

[1] Voir MASPERO, *Le Musée égyptien,* pages 3-8 et planches I-VII.

DARESSY, *La Chapelle d'Uazmès,* dans les *Annales du Service des antiquité* lume I, 1900, pages 97-108, où l'on trouvera la description de la chap tous les textes découverts pendant les fouilles.

GRÉBAUT, *Bulletin de l'Institut égyptien,* 1887, 2e série, 2e partie, pages, 21 et suivantes.

[2] PETRIE, *Six temples at Thebes,* Londres, 1897, page 3 et planch et XXVI.

[3] MASPERO, *Histoire des peuples de l'Orient classique,* tome II, page 235.

MASPERO, *Les Momies royales de Deir al Bahari,* pages 599 et 630.

autres, comme M. Flinders Petrie, ont cherché à démontrer qu'il ait fils d'Amenophis Ier [1] ; enfin, il en est qui ont voulu démêler ux Wazmose différents dont l'un serait fils de Thoutmosis Ier et utre fils de Thoutmosis III [2]. On semble à présent s'accorder à en re un fils de Thoutmosis I [3].

Ce qui explique dans une certaine mesure ces hésitations des storiens c'est le petit nombre des monuments découverts dans la apelle de Wazmose : quelques stèles, quelques statues souvent itilées, qui occupent à peine six planches du Musée égyp-n [4].

Ce qui ressort cependant à l'évidence des quelques textes con-vés c'est que la chapelle de Wazmose subit plusieurs remanie-nts et restaurations et que le culte du prince défunt eut un réel ment de vogue pendant les XVIIIe et XIXe dynasties.

Les conditions dans lesquelles se firent les fouilles, par le service antiquités, ne laissent malheureusement pas supposer que des ivelles découvertes se feront en cet emplacement de la nécro-e ; mais peut-être l'espoir n'est-il pas perdu cependant de décou-r un jour des documents nouveaux se rattachant à la chapelle de zmose. Ne peut-on supposer que, lors des travaux de restaura-n à l'une ou l'autre époque, les ouvriers ont déblayé la cha-le et rejeté à l'écart stèles et statues dont on cherchait à arrasser le monument peut-être encombré ? Cela serait d'autant s vraisemblable que les fouilles de M. Petrie ont montré Amenophis III eut l'intention de l'affecter au culte funéraire ne de ses filles, la princesse Sit-Amon [5].

Ce qui pourrait faire soupçonner quelque chose de semblable, t la réapparition, après plus de dix ans, d'un monument pro-ant vraisemblablement de la chapelle de Wazmose.

Petrie, *History of Egypt*, tome II, page 52.
Taylor, Griffith, *The Tomb of Paheri at El Kab*, pages 2, 3, 6 et 13.
Sethe, *Untersuchungen*, etc., p. 9.
Dans la notice de M. Daressy il n'y a que 25 numéros.
Loc. cit., page 3.
emarquons cependant que partout dans l'inscription le nom du dieu Amon martelé, ce qui prouve :
Que sous Amenophis IV la chapelle de Wazmose existait encore ouverte ulte ;
Que notre monument s'y trouvait encore en place.

Pendant l'hiver 1900-1901, de passage à Louxor, je remarqu chez un marchand arabe un monument qui au premier abord n parut bien provenir de cette chapelle. Ayant réussi à l'acquér



Figure 1.

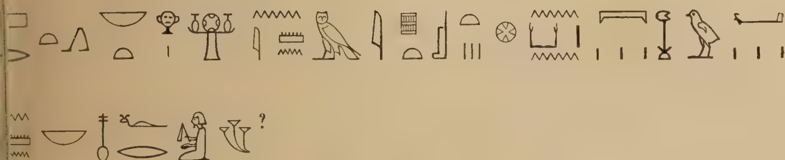
pour les Musées royaux de Bruxelles, l'examen des inscripti soigneusement fait avec M. le professeur Spiegelberg, de Strassbu rendit cette attribution certaine.

Le monument (figure 1), malheureusement brisé, consis

une statue d'homme assis sur un siège dont les trois côtés sont
uverts d'inscriptions.

Le personnage représenté était vêtu d'une tunique terminée par
tablier triangulaire à plis réguliers. La main droite, appuyée
r le genou, tenait une bandelette ; le bras gauche a disparu. A
uche se trouve encore sur le siège, à côté du personnage, l'amorce
un objet indéterminé qui pourrait peut-être faire songer à une
pèce d'étendard comme on en rencontre sur des statues de la
ême époque.

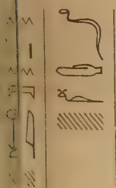
Sur le tablier, une ligne d'inscription verticale (de droite à
uche) :



« Tout ce qui sort sur la table d'Amon de Karnak, pour le
uble du chef des mesureurs d'Amon, Neb-nefer ».

Sur le siège, devant, sont gravées deux petites figures de femmes,
bout, la tête tournée vers Neb-nefer. A côté de celle de droite :
« sa fille ». A côté de celle de gauche :

Sur le plat, à droite des pieds :



« au double du chef des mesureurs .... il dit .... »

ur le côté gauche du siège l'inscription ci-après.





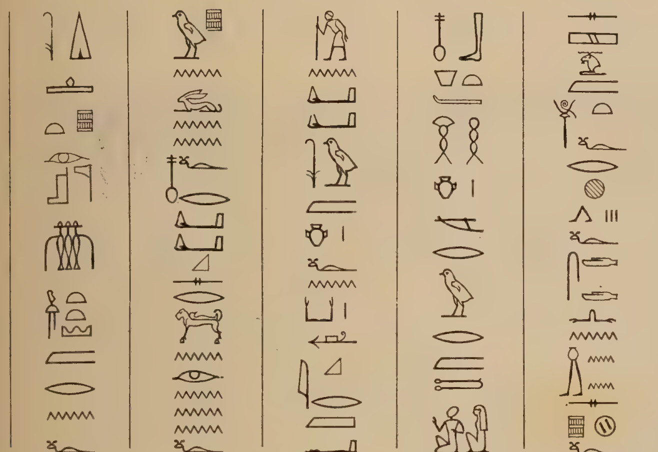
« Offrande royale à Amon-Ra, roi des dieux, dieu unique, q
était dès le commencement. Puisse-t-il accorder vie, santé, fo
un cœur joyeux en sécurité (?) [1], qu'il accorde d'entrer dans sa m
son et d'en sortir, qu'il se réussisse à la distinction d'Amon
double du chef des mesureurs d'Amon, Neb-nefer ». Il dit [2]
Prophète, prêtre et laïque (?) qui ne faites pas de libation
la statue du chef [des mesureurs Neb-nefer] celui-là [le pr
Waz]mose combattra par la littérature [3] [contre lui].

[1] Pour le sens de *hmsj*, « être en sécurité », voir Brugsch, *Thesaurus*, p. 1 6 et la tournure analogue de l'hymne de
neptah : l. 17 (*Zeitschrift*, 1896, p. 201) .

[2] *cri* est ici fautif à la place du *emphaticum* « quant à ».

[3] Pour le mot , voir la note à la fin de l'article. Il faut compr
sous cette « littérature » des formules magiques.

Sur le côté droit du siège, l'inscription suivante (de droite à auche) :





« Offrande royale à Osiris, Khentamentit, en son nom de 'n-nefer, pour qu'il accorde une sépulture à celui qui agit selon s intentions, un âge élevé à celui qui le place dans son cœur, au ouble de l'unique excellent, de l'extraordinairement juste, du doux, e celui aimé de tous, habile dans sa fonction, et qui connaît ses émarches, impeccable (?), sans reproche (?)........ qui fait revivre on nom, pour (?) le fils royal Wazmose ».

Tout cela est un peu banal et se retrouve à profusion sur d'au-es inscriptions contemporaines. Ce qui fait l'intérêt tout spécial de otre monument, c'est l'inscription gravée au dos du siège. Mal-eureusement la partie supérieure de la plupart des lignes fait éfaut.

Dans son état actuel voici ce qu'elle nous apprend (figure 2) :

1° L'an xx (hiéroglyphes), mois de Paophi, sous la majesté d'Ameno-his III, vivant éternellement, aimé d'Amon [auquel Amon, sei-neur des] trônes

2° des deux terres, dans Opet [a assuré] les diadèmes sur le

trône d'Horus des vivants, comme Ra, chaque jour [1]. — En c jour voilà que

3° [Sa Majesté se trouvait à Memphis, dans le temple de] Ptah en son mur du sud, seigneur de Ankhe-tooui. Message (?) : vin pour cela (?) le royal scribe, intendant du trésorier royal, gran prêtre d'Amon Kha^c-em-pet ;

4° .... [avec l'ordre suivant] de la part (?) de Pharaon Elevez [2] (?) le chef des mesureurs des greniers des biens de main morte Neb-nefer, au dessus (?) [3] de ses pères [4] ;

5° .... [5] ..... que Huy soit mis à sa place dans les greniers de biens de mainmorte d'Amon. Cela fut fait, comme [tout] avait ét dit ;

6° [Alors le grand-prêtre d'Amon] Mri Ptah dit au scribe roya et intendant Kha^c-em-pet : « Puisse faire ton père Amon seigneu des trônes des deux terres

7° [dans Opet que je sois fidèle] dans tous ses ordres. Ses actes sont établis et durent toute l'éternité » [6]. Fait en présence du tréso rieur royal et grand-prêtre

[1] Pour le rétablissement de la phrase cf. BRUGSCH, *Thesaurus*, 1285 .

[2] = = $t^{3}j$.

[3] le sens de « plus que » qui semble convenir ici peut d'ailleu se justifier. Au Rituel funéraire, p. 13 (édit. Revillout), il est dit : démotiqu *r ḥr p^3 nt* (?) *r ꜥf* plus que ce qui était à sa charge (?) « plus qu'il lui avait fait ». Dans un autre passage Br. Mus. 1163, le die est prié « qu'il donne la splendeur, la puissanc la béatitude, une belle sépulture en outre de l'encens (?), des offrandes, etc. Ici *m ḥr* a donc le sens de *en plus de* sorti facilement du sens : « plus que »

[4] Lisez : .

[5] Ici se trouvait probablement le titre antérieur de Huy.

[6] . Le passage semble être fautif. Peut-être texte correct était comme si souvent rétabli en stuc qui est tombé aujourd'hu laissant paraître la fausse lecture.

8° d'Amon Meri-Ptah, du 2e prophète Ann, du 3e prophète
men-em-het, du 4e prophète Si-Mut, du royal scribe Khaᶜ-em-
et, de l'intendant Nekht-Sobk.

Résumons : En l'an XX de son règne Amenophis III se trouvait



Figure 2.

Iemphis et y rendit un décret nommant Neb-nefer de l'emploi de
ef des mesureurs des greniers des biens de mainmorte, à l'em-
i de chef des mesureurs d'Amon, qui embrassait probablement
ressort plus étendu.

Suppléant à la vacance, un nommé Huy est mis à la place de
b-nefer.

Ce décret royal est transmis au grand-prêtre d'Amon par s intendant Kha'-em-pet qui porte en même temps le titre de scri royal. Au reçu du décret, l'installation de Neb-nefer dans sa char nouvelle se fait en présence du collège des prêtres d'Amon, assi du scribe royal chargé vraisemblablement de rédiger l'acte d notre inscription est peut-être la copie.

Si cette façon de considérer l'ensemble du texte est corre nous voyons — et la chose n'est pas sans intérêt — que, sous règne d'Amenophis III, même les hauts fonctionnaires du puiss collège des prêtres d'Amon de Thèbes étaient nommés par le r Cela n'a plus duré longtemps et les grands-prêtres prirent de p en plus d'indépendance au point que, quelques siècles plus tard, devinrent les véritables souverains de l'Égypte. Nous assist dans l'histoire égyptienne à une véritable querelle des investitu qui ne présente pas moins d'intérêt que celle qui troubla une gra partie de l'histoire de notre moyen âge.

La phrase d'une des inscriptions latérales dans laquelle il est que Wazmose « combattra par la littérature » [1] quiconque ne fera de libation à la statue de Neb-nefer est curieuse et indique que W mose avait acquis auprès des Égyptiens une réputation de ha sagesse et de science profonde, comme Amenophis fils de H Hardadaf, Khamuas, etc.

Pourquoi Neb-nefer aurait-il consacré cette statue dans la c pelle de Wazmose ? Peut-être attribuait-il à la protection du pr déifié son élévation au grade élevé qu'il occupait dans l'adminis tion. En signe de reconnaissance il aurait consacré la statue ap avoir fait graver sur le socle l'inscription que nous venons d' dier.

NOTE SUR LE MOT 

Le sens de *drf* « Lettre, écriture, littérature » a été reconnu Brugsch, *Wörterbuch*, IV, p. 1652, VII, 1371. Aux exemples nus déjà ajoutons les suivants :

1 . Le *f* dans *cḥ*^{3}-*f* n'est pas l'objet. *cḥ*^{3} se constru avec les prépositions *ḥnc* *mc* et *'rm*.V. *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, 1 page 18. Il y a donc là une mise en évidence de *W*^{3}*d-ms*. Il fau donc rétablir la phrase à peu près .

Du dieu Thot il est dit au Papyrus Ebers 1/8 « il donne parole et écrit », ce que déjà Turaieff, dans sa édition de l'hymne à Thot, rapprocha de

Voyez en outre l'inscription de Thutmosis III, ligne 23 (Breasted, A new Chapter, 1, 8), et Siut (ed. Griffith, 263. « habile lorsqu'il manie la parole et l'écriture ».

Dans une stèle du Musée de Berlin 7316 (photogr. Mertens 25) il est question de « tout scribe, tout prêtre, tout lecteur connaissant les écrits de Thot ».

Dans les Annales du service des antiquités 1/106 on dit de Thot : il donne la connaissance des livres, la compréhension des lettres :

193. « Je fus l'ami de mon seigneur, très versé dans la littérature » (*Piehl*). Dans l'exemple cité au dictionnaire de Brugsch, vol. I, p. 1652 (Mariette, Abydos II/31 = Album photographique de Boulaq, n° 151 = A Z. 1876, p. 6), il semble bien que (c) doit avoir le sens de « fondation ». Voir aussi Karnak : 1/211 (lisez) .

Dans le texte de Siut (ed. Griffith) VI/268 *drf* est peut-être employé comme verbe.

Le déterminatif du mot *drf* n'est pas le trait abréviatif mais bien plutôt un roseau pour écrire, ce qui résulte clairement de la forme de Siut VI/263.

JEAN CAPART et W. SPIEGELBERG.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 2 DÉCEMBRE 1

Présidence de M. G. De Bayay, *président.*



LA séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingt-quatorze membres sont présents [1]

M. le secrétaire général donne lecture du pro verbal de la séance de novembre. *(Adopté sans ob vation.)*

Correspondance. — M. Mahy s'excuse de pouvoir assister à la séance.

[1] MMmes F. Seghers, L. Le Roy, Hermant, Ledure, De Munter, Schweist E. Lhoest, P. Combaz, A. Delacre et P. Saintenoy ;

MMlles L. Bouvier, H. Bouvier, Ranschyn et Poils ;

MM. Van Gele, De Buggenoms, De Schryver, Edg. Baes, G. Cum F. Seghers, Titz, Capart, L. Le Roy, Vervaeck, Sainton, Hermant, A. Herm Ledure, Paris, De Munter, Hauman, Beeli, Gilbert, Rutten, Schweisthal, J Tahon, De Soignie, Flébus, Pholien, Minner, J. Van der Linden, Magn P. Wauters, De Bavay, le baron de Loë, Carion, Ortman, P. Verhae G. Paridant, Lefebvre de Sardans, de Zantis, M. Vanderkindere, Jean P Eyben, de Raadt, E. Lhoest, Van Havermaet, P. Saintenoy, A. Delacre, Proft, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Bruniaux, Descamps, Wecke P. Combaz, Vanden Eynde, de Lara, J. Destrée, Ambroise, Verbuecken, Ch lier, Dillens, Blin d'Orimont, Tscharner, Verhaeren, Houa, de Behault de non, F. Hanon de Louvet, le Dr Barella, De Smeth, Crespin, Wehrlé, Vanhe wynghels, Pichon, Lowet, De Samblanc, E. Seghers, Thiéry, Sneyers, De der, Aubry et Ranschyn.

M. Comhaire nous remercie des condoléances que nous lui avons essées à la suite du décès de son père.

La Société d'Histoire et d'Antiquités du Harz, la Société royale Histoire de Londres, l'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, la Société royale des Antiquaires d'Irlande et cadémie royale d'Archéologie de Belgique nous accusent réception l'envoi de nos publications.

uivant le vœu de l'assemblée dernière nous avons fait parvenir à urs Altesses Royales le Comte et la Comtesse de Flandre l'adresse voici :

A Leurs Altesses Royales le Comte et la Comtesse de Flandre.

Monseigneur, Madame,

es membres de la Société d'Archéologie de Bruxelles réunis lundi soir éance générale nous ont chargé de prier Vos Altesses Royales de daigner agréer leurs félicitations et leurs vœux les plus sincères à l'occasion a naissance du Prince Léopold de Belgique et de Leur réitérer l'assurance de leur profond attachement à la Famille Royale.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
Bon Alfred de Loë.	G. De Bavay.

Bruxelles, le 5 novembre 1901.

nous a été répondu immédiatement dans les termes suivants :

Monsieur le Président,

eurs Altesses Royales le Comte et la Comtesse de Flandre ont été très bles aux félicitations qui Leur ont été adressées par la Société chéologie de Bruxelles, à l'occasion de l'heureuse naissance de Leur -Fils, le Prince Léopold de Belgique.

urs Altesses Royales m'ont chargé de vous exprimer, à Vous et à ieurs les Membres de la Société, Leurs sincères remercîments.

uillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considéra-listinguée.

Le Secrétaire des Commandements,
Jules Bosman.

Bruxelles, 7 novembre 1901.

nsieur De Bavay, Président de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

L'ancien Pays de Looz. Nos 10 et 11 de 1900 ; 4, 5 et 6 de (don de M. Maas).

Maas (P-J.). — Philips van Artevelde. Geschiedkundig ror 1 vol. in 8°, br. (don de l'auteur).

De maatschappelijke strijd in Vlaanderen en de Guldensporen 1 br. in-8°, 1 carte (id.).

De lakenijverheid te Roeselaere in de 16e eeuw. 1 br. in 8°, 1 pl.

Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica : 1829 (fas 1-11), 1830 (primo fascicolo), 1846, 1847, 1849, 1850, 1851. Roma rigi. Ens. 7 vol. in 8° br., pl. (achat).

Bulettino dell' Instituto di corrispondenza archeologica : 1841, 1 1845, 1848, 1850, 1851. Roma. Ens. 6 vol. in 8° (id.).

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord : 1836-1 1838-1839 ; 1840-1843 ; 1844 ; 1848-1849. Copenhagne. Ens. 5 vol. pl. (id.).

Ancienne église Sainte-Catherine à Bruxelles (démolitions). 8 p graphies collées et non collées (don de M. Poils).

Van Gele (A.). Le Brabant en images. 1 vol. in 4° br., pl. e (don de l'auteur).

Coutil (L.). Les fouilles de Pitres (Eure). 1 br. in 8°, fig. (id.)

Thieullen (A.). — Deuxième étude sur les pierres figures à reto intentionnelles à l'époque du creusement des vallées quaternaires. in 8°, fig. (id.).

Coutil (L.). — L'industrie primitive du cuivre et du bronze en mandie. Analyses des principales formes d'instruments. 4 feuillets sous couverture (id.).

Illustrations of the rock-cut temples of India. Selected from the examples of the different series of caves at Ellora, Ajunta, Cut Salsette, Karli and Mahavellipore. Drawn on stone by Mr. T. C. Di from sketches carefully made on the spot, with the assistance camera-lucida, in the years 1838-9, by James Fergusson, esq. 19 folio en portefeuille (achat).

M. Van Havermaet dépose sur le bureau un certain nomb coupures de journaux des mois d'octobre et de novembre relata découvertes archéologiques faites récemment à l'hôpital N.-D. Rose à Lessines, à l'abbaye de Villers, à Anvers, à Logne ains l'étranger.

Nomination, par tirage au sort parmi les membres pré à la séance, de la commission de vérification des con

t. 42 des statuts). — Sont désignés pour faire partie de cette commission :

omme membres effectifs :

MM. A. Delacre, Paul Saintenoy, Van Havermaet, Eyben, M. Van Kindere et de Zantis.

omme membres suppléants :

MM. Lefebvre de Sardans, Paridant, Ortman, Carion, J. Van der iden et Pholien.

résentation de candidatures à la présidence en remplacent de M. Gustave De Bavay, président sortant et rééligible t. 17 et 28 des statuts).

M. Paul Verhaegen, interprète des sentiments de l'assemblée, iercie M. le président de son dévouement et le prie d'agréer les félitations de tous pour la science, le tact et la courtoisie avec lesquels il irigé nos séances.

l espère qu'il voudra bien accepter le renouvellement de son mandat ır l'année qui va s'ouvrir. *(Vifs applaudissements.)*

M. le Président remercie l'assemblée de cette marque d'estime à uelle il est très sensible et assure la Société de la continuation de son ouement. *(Vifs applaudissements.)*

lections. — M. Gaston Le Breton est nommé membre corresıdant.

MM. Emile Coart, Marcel Despret, Henri La Fontaine, T. Lamal et rre Troch sont nommés membres effectifs.

Mmes Emile Coart et T. Lamal ; Mlle Léonie La Fontaine ; MM. Eue Ambroise, Armand De Saulnier, Antoine Hermant, Edmond ıir, Ernest van den Broeck et Emile Weckesser sont nommés mems associés.

xposition. — Sceau du chef-commissaire des guerres, aux Pays-Bas, s la domination autrichienne (par M. Georges Cumont).

M. Cumont donne sur cet intéressant objet les renseignements suits :

e sceau en fer, de forme ovale, porte les armoiries d'Autriche (miarties d'Autriche et de Bourgogne ancienne) entourées de la légende :

K. K. OBER KRIEGS COAT. IN NIEDERL.

q'il faut lire :

aiserlich (und) Königlich Ober-Kriegs Commissariat in Niederlanden.

M. Ernest Jordens, notre collègue, qui s'occupe depuis plusieurs ées d'étudier l'organisation militaire dans les Pays-Bas, a eu l'oblince de m'adresser les renseignements suivants :

Mon cher Confrère,

Le cachet, acquis récemment par vous et au moyen duquel v avez exécuté cette empreinte, doit provenir du bureau de l'Ober-Krie Commissar ou chef-commissaire des guerres, aux Pays-Bas, où il serv à sceller la correspondance de service.

Les troupes impériales stationnées dans nos provinces étaient or nisées, d'une manière permanente, comme celles stationnées en Lo bardie, en un corps d'armée ayant un commandement et une ad nistration distincts de celui et de celle séant à Vienne, pour le reste l'armée autrichienne : à côté du général commandant des armes a Pays-Bas, ou général en chef, était placée une chancellerie de guerre Kriegs Kanzellerei [1], pour le personnel et les mouvements, puis, late lement, coexistaient, pour l'administration, l'entretien et la solde de troupes :

Un corps du commissariat (Kriegs Commissariat) ;

Un département des vivres (Proviant Departement) ;

Une caisse de guerre (Kriegs Cassa).

Le Kriegs Commissariat exerçait les fonctions actuellement dévol au corps de l'Intendance ; ses attributions comprenaient : la police et revues administratives des troupes, leur recrutement et licenciem la vérification de la comptabilité deniers et matières, l'ordonnancem des dépenses, qui se mandataient sur la Kriegs Cassa.

Le personnel du corps comprenait :

1° Un chef-commissaire de guerre, administrateur en chef et ord nateur ; vers 1756, il eut et garda séance au conseil des finances a le titre de conseiller et fut adjoint au membre du conseil chargé département des aides et subsides, dont le produit était affecté ex sivement aux dépenses de la guerre et par suite versé, depuis 1742 entier dans la Kriegs Cassa : or le chef commissaire avait la disposi de l'encaisse de celle-ci comme ordonnateur ;

2° Un chef-commissaire « ad latus », adjoint au titulaire avec droi succession, et sur lequel le premier se déchargeait de certaines de attributions ;

3° Trois ou quatre employés, constituant le bureau du chef-comr saire ;

4° Quatre commissaires de guerre et un officier du commissar résidant dans les provinces, où ils exerçaient le contrôle administ sur les corps de troupes, états majors et établissements qui leur éta

[1] La *Kriegskanzellerei* se trouve parfois désignée à la fin du XVIII[e] siècle le nom de *Kriegs Expedition*.

ignés à chacun. Tous ces fonctionnaires étaient allemands : le corps commissariat aux Pays-Bas n'était, comme on disait dans le langage ninistratif du temps, qu' « une substitution locale du commissariat éral de guerre séant à Vienne ». Cette substitution locale exista de 7 à 1794.

.es fonctions de chef-commissaire de guerre furent exercées pent cette période par :

on Neander, von Grüber, von Pfankelter, von Weigand, von Hamer et Ettenau.

es archives et le bureau de l'Ober-Kriegs-Commissariat furent pillés le peuple de Bruxelles, le 12 décembre 1789 ; il n'y a donc pas lieu 'étonner que de ses papiers ou de son matériel puissent encore se ontrer chez des bouquinistes ou des marchands de bibelots.

ecevez, mon cher Confrère, l'assurance de ma considération très nguée.

E. JORDENS.

éreau des constructeurs de navires de Flessingue, 1654 (par ulien Van der Linden).

l'avers : Un vaisseau sur un chantier, surmonté de l'agneau pascal. ɔté le nombre 47 gravé dans le champ.

gende : Overdeken, D'Heer, Cornelis Zampsius, anno 1654.

ı revers : Dans un cartouche en forme de cuir, la bouteille couée, empruntée aux armoiries de Flessingue (Vlissingen, flesch) ; au l'inscription VIVE LA

gende : Pieter Leynsen o Symon. Been. De Kens.

méreau se trouve reproduit et plus amplement décrit dans l'ou- de M. L. Minart-Van Hoorebeke.

scription de méreaux et de jetons de présence, etc., des gildes et de métiers, églises, etc. Gand, 1878-79, imprimerie J.-S. Van selaare, tome II, p. 238, n° 446.

chers-temples de l'Inde, album de 18 planches in-folio lithogras (Bibliothèque de la Société).

Conférence.

« EIMS ET LAON », *notes archéologiques, lecture par M. Paul Sain- accompagnée de projections lumineuses par M. Van Gele.*

s cet intitulé modeste, M. SAINTENOY nous fait une très intéres- conférence sur les monuments visités au cours de notre excursion rontières de l'an dernier, illustrée de projections des superbes vues graphiques prises par notre confrère Van Gele.

e conférence est très goûtée et vivement applaudie.

séance est levée à 10 heures 1/2.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU MERCRED 18 DÉCEMBRE 1901.

Présidence de M. G. De Bavay, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Cent vingt-quatre membres sont présents [1].

L'objet à l'ordre du jour est une conférence avec projections M. le baron R. Kanzler, de Rome, sur *les catacombes, le costume e vie des premiers chrétiens*.

M. le Président présente à l'assemblée le conférencier, membr Comité d'Archéologie sacrée et directeur du Musée profane de la bi thèque vaticane, et lui cède aussitôt la parole.

M. le baron Kanzler traite avec autant d'érudition que de charm sujet hautement intéressant qui fait l'objet de sa conférence et qu' trent de la façon la plus parfaite de superbes vues projetées. Il est guement et chaleureusement applaudi.

M. le Président félicite et remercie à son tour le conférenci déclare acquiescer volontiers au désir exprimé par le baron Kanzl accordant le patronage de la Société aux conférences subséquentes se propose de donner à Bruxelles au profit du comité des catacoı afin de lui procurer les ressources nécessaires à la continuatio fouilles.

[1] MMmes L. Le Roy, A. de Cannart d'Hamale, Hermant, Seghers, Scl thal, Ledure, P. Combaz, Chevalier. Lamal, Delacre, Guilmot et de Lad

MMlles M. Destrée et P. Ranschyn ;

MM. Schavye, Gilbert, Mahy, de Brabandère, Bruniaux, le baron de G. Cumont, de Raadt, Nels, Ambroise, de Lara, Kestens, L. Le Roy, De Vlaminck, E. Baes, E. Drion, G. Paridant, Ortman, De Bavay, le ba de Jamblinne de Meux, Sainton, Despret, A. de Cannart d'Hamale, E. He Gautier de Rasse, Thibeau, Leclercq, Stocquart, Sirejacob, Terlinden, A de Behault de Dornon, Ouverleaux-Lagasse, D'Awans, Desvachez, I. Lebrun, Buschen, Muls, Hauman, le Dr Barella, J. De Mot, Van der brugge, Thiéry, Beeli, Maroy, Carion, Van den Bussche, Rutten, Hecq, Se Van Havermaet, l'abbé Winckelmans, Schweisthal, Vervaeck, Ma Lefebvre de Sardans, Flébus, Ledure, Minner, Hucq, De Le Court, R P. Combaz, De Bruyne, Streel, Jean Poils, Chevalier, F. Van den Corpu den Eynde, A. Hannon de Louvet, De Voghel, Vander Borght, R. J Meirsschaut, Hamelius, Destrée, Amand, Wallaert, Lamal, Titz, R. Vr J. Van der Linden, Houa, Cooreman, Schovaers, De Soignie, De Smeth, lacre, Pichon, Aughuet, De Samblanc, Meganck, A. Hermant, Van den sche, Van Goidsenhoven, Guilmot, Van der Poorten, Laloire, Callewae byns de Schneidauer, Heetveld, T'Kint, de Ladrière, Aubry, A. Dillens, le F. van der Straten-Ponthoz et G. Combaz.

M. le Président ajoute que la Société sait gré au baron Kanzler de la acieuseté qu'il a eue de lui réserver la primeur des conférences qu'il mpte donner ici et propose, afin de lui témoigner d'une façon plus rable toute notre gratitude, de lui décerner, par acclamation, le titre membre correspondant.

L'assemblée accueille cette proposition par de vifs applaudissements.

M. le baron Kanzler est proclamé membre correspondant.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

Nous ne pourrions mieux faire que de reproduire ici *in extenso*, avec utorisation de l'auteur, l'excellent compte rendu de cette conférence 'a publié le « XXe Siècle » (n° du vendredi 20 décembre 1901) sous signature de Moraynes.

« M. le baron Kanzler, fils de l'ancien ministre des armes de Pie IX, mbre de la Société d'Archéologie chrétienne de Rome, a fait, mer-di soir, à l'Hôtel Ravenstein, une conférence très intéressante sur catacombes de Rome et le costume des premiers chrétiens.

» M. le baron Kanzler, dont le nom fait autorité en matière d'archéo-gie chrétienne (c'est un des plus distingués élèves du célèbre archéo-ue de Rossi), a entrepris de faire en Europe une série de conférences profit des fouilles des catacombes, et nous ne doutons pas, après ir entendu celle de mercredi, qu'il n'ait à Bruxelles le plus vif succès.

Après une courte présentation par M. De Bavay, président de la iété d'Archéologie de Bruxelles, sous le patronage de laquelle ont lieu les conférences de M le baron Kanzler, l'obscurité se fait s la salle et le conférencier commence. Il s'exprime avec une grande cision, en un bon français où l'accent étranger est très peu sensible.

Il dit d'abord brièvement son but, ses travaux, l'ampleur de la e entreprise, l'importance des résultats obtenus, l'insuffisance des ources.

Songez donc à l'immensité du champ des explorations souterraines me. Il y a, aux alentours de la ville, environ quarante catacombes; ques-unes d'entre elles ont plusieurs étages de galeries superposées; atacombes sont loin d'être toutes explorées; la partie déblayée, bien lle comprenne des millions de tombes, n'est encore que la moindre; te à faire plus qu'il n'a été fait, et, si l'on veut enfin une idée des ultés des fouilles, qu'on sache que les archéologues ont dû creuser is des excavations de dix, quinze et vingt mètres de profondeur : éritables gouffres !

M. le baron Kanzler a fait projeter sur l'écran lumineux quantité ichés intéressants de ses propres fouilles. (Il a découvert, on le

sait... ou plutôt les érudits le savent.... le tombeau des SS. Pierre Marcellin) ; rien que le plan du cimetière de Domitille, dont les coulo ont un développement de plus de 17 kilomètres, effraie la pensée, p le prodigieux enchevêtrement des barres noires qui représentent galeries.

» On a émis beaucoup de théories sur la vraie nature des catacombe les uns en ont fait d'anciennes carrières abandonnées ; d'autres des refu creusés par les chrétiens persécutés. La vérité, dit M. le baron Kanzl est que les catacombes ont été primitivement des cimetières creu exprès sous terre par les chrétiens non seulement des trois premi siècles, mais même du quatrième et du cinquième ; on y enterra chrétiens, martyrs et autres, jusqu'à la fin du cinquième siècle, époq où le pape Gélase Ier interdit cette coutume.

» Mais, avant cette interdiction, l'usage des pèlerinages en ces li souterrains qui renfermaient les restes des martyrs s'était établi. persévéra pendant les siècles qui suivirent pour se perdre gradue ment ensuite, sans doute au moment où les églises à ciel ouver furent multipliées.

» Le moyen âge ignora les catacombes. Elle furent retrouvées xvie siècle. Mais leur exploration vraiment rationnelle ne date que ce siècle-ci ; c'est elle qui a illustré feu de Rossi.

» A l'encontre de ses prédécesseurs qui fouillaient au hasard e fiaient à la bonne fortune des trouvailles fortuites, de Rossi eut l' très simple, mais géniale, de commencer par se faire une méthode.

» Au temps des anciens pèlerinages, très fréquents aux catacom il avait été publié des itinéraires, qui permettaient aux pèle étrangers de se guider sûrement à travers les innombrables galeries cimetières souterrains. De Rossi ouvrit donc son exploration des combes par celle des bibliothèques. Il eut le bonheur de mettre la sur l'itinéraire ou le guide du prêtre Jean de Monza, écrit au d'une mission dont il avait été chargé à Rome par la célèbre prin lombarde Théodelinde.

» M. le baron Kanzler a fait projeter le cliché de ce véné document, écorné, maculé, lisible encore pourtant, qui contenait l le « Sésame, ouvre-toi » de toutes les catacombes romaines et l'in tion de leurs principaux tombeaux de saints. C'est de ce guide q servit de Rossi pour refaire le pèlerinage qu'avait fait jadis le p Jean ; c'est ce guide qui lui permit de retrouver l'emplacemen catacombes ignorées, comblées ou effondrées en partie ; c'es itinéraire encore que nous a fait suivre le baron Kanzler dans une d'admirables projections.

Au point de vue archéologique, ce qu'il y a de plus intéressant s les catacombes, ce sont les peintures murales. Le procédé de con-ion de ces peintures nous révèle très clairement si elles sont du mier, du deuxième ou du troisième siècle de notre ère. Elles ont orté des témoignages d'une authenticité parfaite et d'une valeur ppréciable sur la perpétuité de nos dogmes et sur les origines de la rgie catholique; elles offrent les représentations plastiques les plus an-nes du Christ et de la Vierge Marie; elles sont, pour l'apologétique, arsenal inépuisable. Une projection d'une peinture de la première itié du second siècle représentait, par exemple, l'administration du rement de baptême.

» Mais voici que la féerie commence ; les projections, de simplement otographiques qu'elles étaient, s'animent : des sujets vivants, dont le baron Kanzler a préalablement expliqué et reconstitué le costume la coiffure dans tous leurs détails, avec des comparaisons saisissantes x documents figurés de la peinture et de la statuaire antiques, plissent la perspective étroite et haute des galeries souterraines et escaliers des catacombes; des effets de lumière latéraux et d'en font éclater la blancheur des toges, aux plis si nobles, sur le tuf nbre des parois et sur les trous béants et vides des niches funèbres.

C'est une cérémonie d'ensevelissement au cimetière de Calixte, c'est mère qui vient déposer des fleurs sur la tombe de son fils, c'est la me d'un martyr qui vient prier près de la niche où reposent les restes rtris et glorieux de son mari et qui fait baiser à ce petit enfant qui ausse la dalle scellée au plâtre; c'est encore d'autres tableaux vivants, rant la messe primitive célébrée dans l'abside d'une église souter-e, devant la table à trois pieds où sont déposés le pain et le vin, par vieux prêtre tout blanc entouré de fidèles dans l'attitude des orants ; le sermon du prêtre, puis une scène près du puits, puis l'étal de ndeuse de lampes à l'entrée du cimetière. Le même silence, grave ligieux, qui régnait jadis en ces lieux, lorsque ces scènes impres-nantes s'y déroulèrent, envahit la salle ; l'imagination s'évade os réalités ; l'émotion nous saisit, comme si nous aussi nous étions acteurs obscurs de ce drame de la transformation du monde qui ua, trois siècles durant, aux entrailles mêmes de Rome, sous les ements du gigantesque empire.

Les souvenirs de *Fabiola* et de *Quo Vadis* renaissent en foule, érés habilement à la fois par la parole du conférencier et par série de tableaux de la vie antique photographiés dans les rues s intérieurs de Pompéi. Toute la civilisation chrétienne surgit à yeux, des pénombres de l'histoire, au plein soleil de l'illusion,

dans la magie de son admirable décor. Et c'est alors la mélanc grandiose des civilisations à tout jamais disparues qui gagne les spec teurs, accusée encore par ce je ne sais quoi de secrètement poigna par cette cruelle sensation de l'éphémère que laisse toujours le des projections... »

MORAYNES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU LUNDI
6 JANVIER 1902.

Présidence de M. G. DE BAVAY, *président.*



LA séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-neuf membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séan décembre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Georges Paridant, Joseph Destrée, C les J. Comhaire et Georges Cumont s'excusent de ne pouvoir assis la séance.

M. Anthyme Daimeries nous remercie de la lettre de condoléance nous lui avons adressée à la suite du décès de sa mère.

Mlles Nelly et Marie Hallez nous remercient des sentiments de co léance que nous leur avons exprimés à l'occasion de la mort de frère.

La Société historique d'Utrecht, la Société archéologique du c d'York et la Société des Antiquaires de Cambridge nous accusent r tion de l'envoi de nos publications.

Notre confrère M. Ludovic Amand nous écrit pour nous

[1] MMmes L. Le Roy, Chevalier, Seghers et Hermant;

Mlle P. Ranschyn;

MM. Van Gele, Ambroise, Vervaeck, Magnien, Joly, Capart, Colfs, R mant, De Bavay, l'abbé G. Winckelmans, Flébus, L. Le Roy, Ranschyn, ron de Loë, Préherbu, De Schryver, le chevalier A. de Selliers de M ville, Terlinden, de Lara, Schweisthal, Beeli, Ouverlaux-Lagasse, Verh Van Havermaet, Paris, Tahon, Angenot, Hamelius, Chevalier, E. Seghe Seghers, De Proft, Lefebvre de Sardans, le baron de Royer de Dour, le F. van der Straten-Ponthoz, P. Combaz, Mahy, J. Van der Linden, Her E. Lhoest, Stevens, Werhle, Streel et M. Vanderkindere.

appuyer la demande que le Conseil communal de Bouvignes a adressée M. le ministre des beaux arts à l'effet de voir le gouvernement s'intresser à la conservation des vestiges de l'architecture militaire du oyen âge, tels que la vieille porte de Laval et les tours Sainte-Anne Sainte-Barbe que possède encore cette commune.

M. Gaston Le Breton nous remercie pour sa nomination de membre rrespondant.

M. Jules De Le Court nous remercie des félicitations que nous lui ons adressées à l'occasion de sa promotion au grade de commandeur de rdre de Léopold.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Diericx de Ten Hamme (J.). — Souvenirs du Vieux Bruxelles. 2 vol. 12 d. rel. (achat).

Thierry (Aug.). — Essai sur l'histoire de la formation et des progrès Tiers État. 1 vol. in 8° br. (id.).

J. C. — Généalogie de la famille de Maulde. 1 br. in 8° (id.).

Van Duyse (H.). — Musée archéologique de la ville de Gand. Catague descriptif. 1 vol. in 12 br. (id.).

Gaffarel (P.). — La défense nationale en 1792. 1 vol. in 32 br. (id.).

Carnot (H.). — Révolution française. 2 vol. in 32 br. (id.).

Bondois (P.). — Histoire des institutions et des mœurs de la France. vol. in 32 br. (id).

C. D. B. — Dictionnaire des proverbes français, etc.

A Brusselles, chez George De Backer, imprimeur et marchand libraire, x trois Mores, à la Berghstraet, 1710. 1 vol. in-12 rel. c. (id.).

de Loë (le Bon A.). — Rapport sur le Congrès international d'anthrologie et d'archéologie préhistoriques de Paris. Douzième session, 1900. r. in-8° (don de l'auteur).

Cumont (G.). — Topographie de quelques stations néolithiques des ovinces de Brabant, de Hainaut et de Namur. 1 br. in-8° (id.).

Lock (F.). — Histoire de la Restauration. 1 vol. in-32 br. (achat).

Van der Smissen (le G^{l} B^{on}). — Souvenirs du Mexique, 1864-1867. ol. in-8° br., plans (id.).

De Pauw (L.) et Hublard (E.). — Compte rendu des fouilles pratiées au Caillou-qui-Bique, à Angre (Hainaut). 1 br. in-8°, pl. (don des eurs).

Pour les collections :

Monnaie (petit bronze) de Claude II, le Gothique (268-270), frappée ès sa mort, trouvée à la surface du sol, au cours des fouilles du champ Cortes, à Vissenaeken (Brabant).

Monnaie (grand bronze) de Trajan, trouvée à 35 centimètres de pr fondeur, mêmes fouilles *(Commission des fouilles)*.

Rapports annuels. — M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL lit le rappo statutaire de la commission administrative sur la situation générale de Société au 31 décembre 1901, et sur ses travaux de l'exercice écoulé.

M. PAUL COMBAZ, trésorier, communique à l'assemblée le bilan l'exercice 1901 et le projet de budget pour 1902.

M. AUGUSTE VAN GELE donne lecture du rapport de la commission vérification des comptes.

La lecture de ces rapports, qui constatent l'excellente situation ma rielle et morale de la société, est vivement applaudie.

Élections. — M. Wilhelm Spiegelberg est nommé membre corr pondant.

M. Philotheio Pereira d'Andrade est nommé membre honoraire.

MM. Oscar Houa et Roger Sainton sont nommés membres effectifs

MM. Lucien Blanc et Robert Janssen sont nommés membres as ciés.

MM. Gustave De Bavay, Louis Paris, Georges Cumont, le B[on] de L Paul Combaz et Simon De Schryver sont maintenus dans leurs foncti respectives de président, de vice-président, de conseiller, de secrét général, de trésorier et de conservateur des collections. *(Applaudi ments.)*

M. LE PRÉSIDENT, après avoir remercié l'assemblée au nom membres réélus de la commission administrative, reprend possession fauteuil.

Proposition de modification de l'article 62 des statuts. — M. LE PRÉSIDENT annonce à l'assemblée qu'il a reçu une demande modification de l'article 62 des statuts signée par 12 membres effec Cette proposition est ainsi libellée :

« Les soussignés ont l'honneur de prier le bureau de proposer prochaine assemblée générale de modifier comme suit l'article 62 statuts :

ART. 62. — Les cotisations des membres sont fixées ainsi :

15 francs pour les membres effectifs ;
20 » » honoraires ;
10 » (*au lieu de 5*) pour les membres associés.

Les président, vice-présidents et membres d'honn de même que les membres correspondants, ne sont su à aucune cotisation.

Il est bien entendu que cette mesure ne pourra avoir d'effet rétroactif.

Bruxelles, le 26 décembre 1901 ».

(Suivent les signatures.)

La dite proposition de revision ayant été présentée dans la forme escrite par le règlement et ne rencontrant aucune opposition, M. le ésident la déclare adoptée.

M. le Président dit que le bureau a été informé qu'à la dernière ance (conférence du baron Kanzler) des membres se sont fait accompaer de personnes étrangères ou ont cédé leur carte d'invitation à des rsonnes ne faisant pas partie de la société.

Il estime qu'il y a là un abus et rappelle que les cartes et convocations x séances, excursions, etc., sont strictement personnelles. Il est, reste, convaincu qu'il aura suffi de signaler cet abus pour ne plus le ir se renouveler.

Exposition. — Photographies de monuments égyptiens du Musée de uxelles (par M. J. Capart).

Communications

J. Capart. — *Quelques monuments égyptiens du Musée de Bruxelles.*

Abbé J. Claerhout. — *De l'origine du nom* (Pierre Brunehaut) *du nhir de Hollain* (lecture par M. H. Mahy).

Dr Raeymaekers. — *La villa romaine du* Konynenberg, *à Elixem* ovince de Liége).

A propos des Cavées des Gypsies, *terre sous Zetrud-Lumay (Brabant)* cture par M. Charlemagne Magnien).

La séance est levée à 9 heures 3/4.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 3 FÉVRIER 1902.

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-treize membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séar de janvier. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. le professeur W. Spiegelberg nous remer de sa nomination de membre correspondant.

M. Jean Poils s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Jules Carly et Mlle Marie Destrée nous expriment toute le reconnaissance pour les sentiments de condoléance que nous leur avo exprimés à la suite de leurs deuils récents.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

AMPÈRE (J. J.). L'histoire romaine à Rome. Tomes premier, d xième et quatrième 3 vol. in-8° d. rel. (achat).

MAILLET (DE) et LE MASERIER. Description de l'Égypte, etc. A Haye, chez Isaac Beauregard, MDCCXL. 2 vol. in-12 rel. parch. (id.).

COREMANS (LE Dr). La Belgique et la Bohême. Traditions, cou mes et idées populaires. Deux parties en 1 vol. in-8° d. rel. (id.).

CLAESSENS (P.). La Belgique chrétienne depuis la conquête fr çaise jusqu'à nos jours (1794-1880).

Études biographiques. 2 vol. in-8° br. (id.).

Observations sur la constitution primitive et originaire des trois É

[1] MMmes Schweisthal, Boucneau, Seghers, Ledure, P. Combaz, J. Capart Simon, De Ladrière et Hermant.

MMlles Mackintosh et Ranschyn.

MM. Van Gele, Vervaeck, Flébus, J. Destrée, Ranschyn, Pichon, de P de la Nieppe, Ortman, G. Cumont, Schweisthal, Titz, Stocquart, Boucneau Soignie, Seghers, de Lara, Beeli, Magnien, Van Havermaet, Ledure, Sain de Zantis de Frymerson, Carion, Rutten, P. Combaz, De Bavay, J. Capart, ner, Mahy, le baron de Loë, Van der Poorten, Lefebvre de Sardans, G. dant, P. Hanon de Louvet, Tahon, Eyben, Mackintosh, A Simon, F. Hano Louvet, P. Wauters, De Ladrière, Paris, M. Vanderkindere, Joly, R. Jan Gilbert, De Samblanc, Weckesser, le Dr E. Hermant, Michaux, J. Van der den, Lamal, le comte de Villegas-St-Pierre-Jette, Verhaeren, De Vestel Smeth, J. Van der Borght, Van Goidsenhoven, Donny, le comte F. va Straten-Ponthoz, A. Dillens et Wehrle.

Brabant, etc. Par les commissaires de la Société des Amis du bien blic, établie à Bruxelles. De l'Imprimerie d'Emm Flon, rue de la tterie, 1791 1 vol. in-8° d. rel. (id.).

DE LOË (LE Bon A.). Musées royaux du Cinquantenaire. Belgique cienne. Plan du guide en préparation. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Venerabilis viri Joannis Gersen de Canabaco, Ordinis S. Benedicti, bbatis Vercellensis, De Imitatione Christi libri IV. Elegiace redditi raphraste R. P. Thoma Meslero Monacho Zwisaltensi. Editio secunda. uxellae. Typis Ioannis Mommarti. MDCXLIX. *Cum Censura et cultate Superiorum.* 1 vol. pet. in-18 rel. parch. front. gravé (achat).

GÉNARD (P.). L'église Notre-Dame d'Anvers et le projet d'agrandissement de ce temple en 1521. 1 br. in-8°, planches (id.).

MERTENS (F. H.). — Notice des peintures murales exécutées à la ambre de commerce d'Anvers, par MM. G. Guffens et J. Swerts. vers, 1858. 1 br. in-8°, 1 pl., 1 fig. (id.).

DE CONSTANT REBECQUE (LE Bon J. D. C. C. W.). — Le prince Orange et son chef d'état major pendant la journée du 12 août 1831, près des documents inédits. 1 br. in-8°, 1 plan (id.).

CONSIDÉRANT (N.). — Histoire de la révolution du XVIe siècle dans les ys-Bas. Deuxième édition augmentée d'une introduction, par G. Frélix. 1 vol. in-8 br. (id.).

D'AWANS (R.). — L'ameublement de l'hôtel de Pitsembourg au milieu XVIIe siècle. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

Pour les collections :

Fond de vase en poterie rouge vernissée, avec sigle, trouvé à Tirlemont (porte de Louvain).

Petit vase en terre grise provenant du cimetière belgo-romain de Montrœuil-sur-Haine (Hainaut).

Lagène en terre grise, époque belgo-romaine, trouvée à l'ouest de la gare de Tirlemont.

Scramasax et vase provenant du cimetière franc de la porte de Louvain à Tirlemont

Une francisque, une sorte de poinçon, deux petits couteaux, un anneau en fer et une contre-plaque de boucle en bronze, provenant du cimetière franc d'Orsmael (Brabant).

Deux cruches en terre (XIVe siècle ?) provenant d'un atelier de potier, découvert à Orsmael.

urette en terre, d'époque indéterminée, trouvée à l'ouest de la gare de Tirlemont, en creusant un silo.

uile de l'époque espagnole, provenant du château d'Arnould d'Oreye (ruines de la Warande), à Rummen, près de Geetz-Beetz.

Ustensile en fer, d'époque et de destination inconnues, trouvé au co
des travaux d'établissement du réseau d'égouts de la ville de Tirlemo
rue de la Chapelle, à 1 m. 50 de profondeur.

Grand clou en fer, du xv[e] siècle, provenant d'une grosse poutre
chêne du plafond du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de Louvain.

Burette en étain, d'époque indéterminée, trouvée à Anvers, à l'Esp
nade, vers 8 m. de profondeur, en creusant un puits

Eperon en fer, trouvé à Tirlemont, travaux des égouts, rue des B
nes, devant l'asile des Alexiens, à 1 m. 75 de profondeur.

Fer de hallebarde de l'époque espagnole, trouvé en faisant les débl
pour la construction du nouveau couvent, à Gossoncourt.

Fer de lance du xvii[e] siècle, trouvé dans les travaux de redressem
d'une partie de la berge sud du Borgracht, à Tirlemont.

Bois d'imprimerie du xvi[e] siècle, provenant de Louvain.

(Envoi de M. le docteur Raeymaekers, membre de la Commission
fouilles.)

Délégation. — MM. Georges Cumont, P. et G. Combaz et Cha
Terlinden sont désignés pour représenter officiellement la Société
Congrès international des sciences historiques qui aura lieu à Rome
printemps prochain.

Élections. — MM. Jules Carly, Paul Cogels, Georges Cum
Désiré Raeymaekers, Amaury de Latre du Bosqueau, Charles De
Édouard Bernays, le baron Maurice de Maere d'Aertrycke, l'abb
Claerhout, Jean Poils, Aimé Rutot, Victor Tahon, Ferdinand Tiho
Charles Winckelmans sont nommés membres de la Commission
fouilles pour 1902.

MM. C. Aubry, P. Combaz, G. Cumont, T. de Raadt, J. Dest
P. Errera, le comte Goblet d'Alviella, G. Hecq, Th. Hippert, L. Pa
A. Rulot, V. Tahon, le comte F. van der Straten-Ponthoz, E. Lh
et J. Vanderlinden sont nommés membres de la Commission
publications pour 1902.

M. Fernand Angenot est nommé membre effectif.

MM. Vincent Boven, Charles Constant, J. P. Hamelius, Er
Hermant, A. Kenis, Ad. Lacomblé, Léopold Nopère et Léon Ra
sont nommés membres associés.

ROUEN

Conférence avec projections, par M. HENRY HAUTTECŒUR.

M. LE PRÉSIDENT présente à l'assemblée M. Hauttecœur, présenta
de pure forme, dit-il, la réputation d'excellent conférencier de n
hôte étant bien connue de tous.

Il lui donne ensuite la parole.

M. HAUTTECŒUR traite, avec son talent habituel, le sujet de sa con-
ence, sujet tout à fait en situation, la vieille cité normande ayant fait
bjet, en 1901, de notre excursion annuelle hors frontières.

Il nous parle de la situation passée et présente de Rouen, de son his-
re et de ses monuments.

L'assemblée lui manifeste son entière satisfaction par de chaleureux
plaudissements.

M. LE PRÉSIDENT témoigne sa reconnaissance à M. Hauttecœur d'avoir
aimablement accueilli la demande que nous lui avons adressée de
us faire sa très intéressante conférence sur Rouen. Son succès a été
s grand. M. le Président est donc convaincu de répondre au senti-
nt unanime en le remerciant chaleureusement, et en lui disant aussi
Au revoir » !

La séance est levée à 10 h. 1/2.



SEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 3 MARS 1902.

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Cent et douze membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance
février. *(Adopté sans observation.)*

MMmes G. Combaz, L. Le Roy, Delacre, Chevalier, Seghers, Boucneau,
Simon, Ledure, Schweisthal et Schwartz.

MMlles Dielman, Ant. Vanderlinden, Ranschyn, H. Bouvier, L. Bouvier et
Poils.

MM. Belleroche, Edg. Baes, Van Gele, De Bavay, Gauthier de Rasse, Tahon,
baron de Loë, J. Destrée, G. Combaz, Heetveld, L. Le Roy, G. Cumont,
ret, Vervaeck, Ortman, Crespin, Gilbert, Stevens, Flébus, Van Nooten,
Soil, Ouverleaux-Lagasse, A. Delacre, De Soignie, Lefebvre de Sardans,
Lara, Chevalier, Seghers, E. Seghers, Claes, Ranschyn, De Backer, Bouc-
n, Sainton, V. Drion, de Brabandère, Bruniaux, Schavye, Simon, De Bruyne,
Goidsenhoven, Carion, Nels, Ambroise, Minner, Jean Poils, Paris, Stoc-
t, Titz, Ledure, Meirsschaut, Duwelz, le vicomte de Ghellinck-Warneweck,
Behault de Dornon, De Vestel, Mahy, Schovaers, Hermant, E. Hermant,
weisthal, J. De Le Court, de Zantis de Frymerson, Eyben, Houa, Schwartz,
vers, Rutten, Van Ysendyck, Weckesser, Vandamme, Rossignol, J. Van der

Correspondance. — MM. Van Havermaet et Magnien s'excus de ne pouvoir assister à la séance.

M. Guignard de Butteville nous informe que, le cas échéant, il mettra très volontiers à notre disposition pour l'organisation d' excursion à Orléans et aux châteaux des bords de la Loire.

M. Charles Terlinden remercie ses confrères de l'honneur qu'ils bien voulu lui faire en le désignant pour représenter officiellemen Société au Congrès international des sciences historiques qui se tien à Rome prochainement.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Bleicher (J.) et Beaupré (J). Guide pour les recherches arché giques (époques préhistoriques, gallo-romaine et mérovingienne) d l'est de la France : Belfort, Doubs, Haute-Saône, Meurthe-et-Mos Meuse, Vosges. 1 vol. in-12 rel. t., fig. (don de M. Beaupré).

Beaupré (le comte). Répertoire archéologique pour le départem de Meurthe-et-Moselle. Époques préhistoriques, gallo-romaine, m vingienne. 1 vol. in-12 br. (don de l'auteur).

Le briquetage de la Seille (fouilles de 1901). 1 br. in-8° (id.).

Compte rendu des fouilles exécutées à Clayeures, en 1898, pou compte de la Société d'archéologie lorraine. 1 br. in-8° (id).

Compte rendu des fouilles exécutées dans des tumuli situés su territoires de Clayeures et de Villey-Saint-Étienne. 1 br. in-8° (id.).

M. le Dr Bleicher. 1 br. in-8°, port. phot. (id.).

Compte rendu des fouilles exécutées, en 1899, dans des tumuli si sur le territoire de Monul-sur-Seille, pour le compte de la Société chéologie lorraine 1 br in-8° (id.).

De l'emploi des roches cristallines aux temps préhistoriques. 1 in-8° (id).

Notice sur les enceintes préhistoriques de Vandeléville. 1 br., (id).

Notice sur une sépulture de l'époque néolithique, découvert 1900, dans la grotte du Géant. 1 br. in-8° (id.).

Notice sur un établissement gallo-romain, situé sur le terri d'Einvaux. 1 br. in-8° (id.).

Notice sur une sépulture barbare à Rogéville. 1 br. in-8° (id.).

Linden, De Heyn, Vanden Eynde, Goyers, A. Hermant, de Troostem d'Oplinter, Bonnier, de la Roche de Marchiennes, le comte de Villegas- Pierre-Jette, de Latre du Bosqueau, Rutot, M. Vanderkindere, Cler G. Paridant, Verbuecken, P. Wauters, Desvachez, Maton, Lacomblé, Var lingen, Verhaeren, Schaack, Wehrle, Pichon et Aubry.

Note sur le Rud-Mont. 1 br. in-8°, 1 pl. double. 1 br. in-8° (id.).
Sur la répartition des stations pré-romaines, gallo-romaines et méro-ıgiennes à la surface du département de Meurthe-et-Moselle et sur ; conséquences, d'après les documents les plus récents. 1 br. in-8° (id.).
Étude sur les enceintes préhistoriques en Lorraine. 1 br. in-8° (id.).
Bleicher (J.) et Beaupré (J.). Note sur l'exploitation du minerai de fort et oolithique en Lorraine dans l'antiquité. 1 br. in-8° (don de . Beaupré).
de Nadaillac (le marquis). Vers le Pôle Nord. 1 br. in-8° (don de uteur).
Lot de 40 brochures in-8° (extraits des Bulletins de l'Académie royale s sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique) (don de M. le Dr ıeymaekers).
Maindron (M.). Les armes anciennes à l'Exposition universelle ktrait de la *Revue des Deux Mondes,* 1900). 1 br. in-8° (id.).
Gérard (A.). Le vieux Namur. 1 vol. in-8° br., fig. (don de l'auteur).
Hauttecœur (H.). La république de San Marino. 1 vol. in-8° br., phot. (don de l'auteur).
Vigneron (H.). La Belgique militaire, biographies du roi, des généıix qui ont été revêtus de commandements dans l'armée depuis 1830, des officiers supérieurs qui ont contribué à fonder l'indépendance tionale. Tome I. 1 vol. in-8° rel. perc. (don de M. Mahy).
Timmermans (J. J. Th.). Historique de l'artillerie belge. 1 vol. in-8° (achat).
Cumont (G.). Commission donnée par Jean IV, duc de Brabant, à ın Michiels, pour frapper monnaie à Maestricht. 1 br. in-8° (don de ıteur).

Élections. — M. Arthur Orban est nommé membre effectif.
Mlle Armande Orban est nommée membre associé.

Projet de programme d'excursions pour 1902.

(Art. 86 des statuts.)

Les propositions suivantes sont parvenues au bureau :
Comme excursions en ville :
Musées du Cinquantenaire.
Comme excursions à l'intérieur du pays :
Villers-devant-Orval et Avioth ; — Louvain et Rotselaer (donjon Terheyden) ; — Bruges (à l'occasion de l'exposition des primitifs nands et d'art ancien) ; — Tournai ; — Abbaye de la Ramée, mes et Jodoigne ; — Sichem, Montaigu et Averbode ; — Gheel ; — mberghe ; — Ypres et Furnes ; — Fallais et Modave ; — Franchi-

mont ; — Cobbeghem ; — Ceroux-Mousty ; — Braine-le-Château ; Afflighem ; — Alost ; — Beersel.

Comme excursions hors frontières :

Cologne et région environnante ; — Maestricht et environs ; Leipzig ; — Munich ; — Nuremberg ; — Orléans et châteaux bords de la Loire.

M. le Président dit que le bureau examinera quelles sont, parmi excursions proposées, celles qui semblent les plus indiquées par les constances, ou les plus réalisables pratiquement.

Un referendum sera ouvert, comme l'an dernier, pour le choix du de notre excursion hors frontières.

EN ESPAGNE

Notes d'art et d'archéologie, conférence avec projections
par M. Eugène Soil.

M. le Président présente à l'assemblée M. Eugène Soil, juge tribunal civil et vice-président de la Société historique et archéologi de Tournai, membre effectif de notre compagnie, et lui cède la par

M. Soil nous donne tout d'abord un très bref résumé de l'hist politique de l'Espagne, de ce pays à la puissance évanouie mais gloire impérissable, de ce pays dont le Gantois Charles-Quint fut des princes les plus illustres.

L'orateur s'étend ensuite sur l'histoire de l'architecture en Espag monuments arabes proprement dits, monuments édifiés par les Ar à l'usage des chrétiens, monuments purement chrétiens.

Dans la seconde partie de son attachante causerie, M. Soil p rapidement en revue les arts décoratifs et industriels cultivés nag en Espagne. Le conférencier ne parle de la peinture que pour mon à l'assistance la projection lumineuse d'un cliché photographi d'une admirable composition, la « Descente de Croix », du fam maître tournaisien Roger de la Pasture, si célèbre sous le nom Roger van der Weyden.

M. Soil entretient ensuite son auditoire de la sculpture, de la ronnerie, de l'orfèvrerie, des industries du bronze et du cuir, d céramique et de la verrerie.

De nombreuses projections d'une remarquable netteté illustrent c attachante et savante conférence chaleureusement applaudie par l'as blée charmée du fond et de la forme de la causerie de M. Soil [1].

[1] Extrait de l'excellent compte rendu qu'a fait de cette intéressante co rence notre confrère M. Mahy dans *L'Avenir du Tournaisis.*

M. le Président remercie vivement le conférencier et, en excellents termes, l'engage à nous revenir. (*Applaudissements prolongés.*)

La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 7 AVRIL 1902.

Présidence de M. Gustave De Bavay, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Soixante et un membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mars. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. —

M. Guignard de Butteville nous adresse le programme détaillé d'une excursion dans le Blésois, l'Orléanais et la Touraine.

L'Académie de Stanislas, de Nancy, nous fait parvenir le programme de ses concours de 1903 et 1904 : littérature, histoire et archéologie de la Lorraine (prix Stanislas de Guaita, prix Dupeux, prix Herpin).

La Société royale des antiquaires d'Irlande, l'Académie royale d'Archéologie de Belgique et l'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Delmer (H.). Analyse d'un mémoire sur la musique de l'antique Égypte et de ses rapports avec la poésie et l'éloquence, par M. Villoteau. 1 br. in-8° (achat).

[1] MMmes Seghers, Chevalier, Boucneau, Ledure, De Munter et L. Le Roy.
Mlles Ranschyn, H. Bouvier et L. Bouvier.
MM. A. Hanon de Louvet, Belleroche, J. De Mot, de Brabandère, J. Des-..., Tahon, de Lara, Verbuecken, Van Havermaet, Gilbert, de Raadt, Verhae-... Sainton, Magnien, Roosen, De Bavay, Chevalier, Seghers, E. Seghers, ... Tichelen, Boucneau, Schweisthal, Van Gele, Paris, Poils, G. Cumont, ...erleaux-Lagasse, Mahy, Beeli, Ledure, Titz, E. Hermant, De Munter, ...sman, De Proft, le baron de Loë, L. Le Roy, J. Van der Linden, Lefebvre ...ardans, Meirsschaut, Ernotte, P. Combaz, De Smeth, Van Goidsenhoven, ...a, Crespin, Huvenne, Desvachez, A. Hermant, Charles, Pichon et Sneyers.

Vander Taelen (F.). La campagne de dix jours de 1831. — Répo à M. Alexandre Gendebien. 1 vol. in-8° br. (id.).

Catalogue de la collection délaissée par M. N. De Keyser, anc directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts d'Anvers, etc. 1 in-8°, pl. (don de M. Mahy).

Collection Elinckhuyse, de Rotterdam. — Catalogue de porcelai anciennes de la Chine et du Japon, émaux cloisonnés de la Chine, 1 br. in-8°, pl. (id.).

Collection Polks. — Catalogue des porcelaines anciennes de la Ch et du Japon. 1 br. in-8° pl. (id.).

de Looz-Corswarem (le comte G.). Sur les antiquités franques déc vertes à Moxhe. 1 br. in-8°, 2 pl. (achat).

Jolivot (C.). Médailles et monnaies de Monaco. 1 br. in-18, fig. (i

L'Indicateur des théâtres royaux de Bruxelles, dédié à MM. les ab nés. Bruxelles, Gambier, 1834. 1 vol. in-18 br. (id.).

Annuaire anagnosophique ou Recueil de pièces fugitives compo par les membres de la *Société de lecture de Bruxelles* pendant l'a de la Société (1812 à 1813). 1 br. in-18 (id.).

Exposition Van Dyck, Anvers 1899, à l'occasion du 300e anni saire de la naissance du maître. Musée des Beaux-Arts, 12 août-15 bre. 1 br. in-12 (id.).

Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, recueillie publiées par Armand d'Herbomez. Tome second. 1 vol. in-4° br. (e de la Commission royale d'histoire).

Soil (E. J.). En Espagne. Notes d'art et d'archéologie. 1 vol. i br. (don de l'auteur).

Blaes (J.-B.). Études historiques sur le xvie siècle. 1 vol. in-1 (achat).

Le Glay (A.). Revue des *Opera diplomatica* de Miræus sur les t reposant aux archives départementales du Nord, à Lille. 1 vol. in-8 (id.).

Neeffs (Emm.). Notes sur la situation de la Belgique pendar schisme d'Occident. 1 br. in-8° (id.).

Bertier (P.). 1560-1630. Cobergher, peintre, architecte, ingén 1 br. in-8°, port. et pl. (id.).

Piot (C.). La Ménapie pendant la domination des Romains. in-8°, carte (id.).

Ville d'Anvers. — Catalogue de l'importante collection d'ant tés, etc., délaissée par feu M. Henri Melges, etc. 1 vol. in-8°, br. pl.

L'église Saint-Jacques, à Liége. Notice historique. 1 br. in-4° (id

Hamy (E.-T., le Dr). Notice sur six anciens portraits d'Incas du P

nservés au Musée d'ethnographie du Trocadéro. 1 br. in-8° (don de uteur).

Sur une miniature de Jacques Le Moyne de Morgues, représentant le scène du voyage de Laudonnière en Floride (1564). 1 br. in-8° (id.).

Les peintures de Michel Garnier au Muséum d'histoire naturelle. br. in-8° (id.).

Notice sur une collection de dessins provenant de l'expédition d'Encasteaux. 1 br. in-8° (id.).

L'œuvre ethnographique de Nicolas-Martin Petit. 1 br. in-8° (id.).

Les imitateurs d'Alexandre Brunias : John Milton, Pierre Fréret, .-L.-A. Boizot (1788-1794). 1 br. in-8° (id.).

Quelques mots sur une statue de l'ancien empire égyptien et sur un rtrait récemment fait en Italie. 1 br. in-8°, pl. (id.).

Église cathédrale à Reims. Coupe transversale. Dessin de A. Gosset. avure de J. Sulpis. 1 pl. (don de M. Gosset).

Évolution historique des églises chrétiennes : églises à nefs, dérivées la basilique romaine. Dessin de M. Alphonse Gosset. Gravure de bon et Bordet. 1 pl. (id.).

Description de la cavalcade et des fêtes publiques qui auront lieu à casion du jubilé de Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines, pendant dernière quinzaine du mois d'août 1838. 1 br. in-18 (achat).

RUELENS (C.). La première édition de la Table de Peutinger. 1 br. 8° avec un fac-similé (id.).

THYS (l'abbé E.). Notice sur l'église primaire de Saint-Barthélémi, à ège. 1 br. in-8°, pl. (id.).

Pour les collections :

Pot en terre (XIII ou XIVe siècle) trouvé à Andenelle (Andenne) près du *min des Sarrasins*, en faisant des briques (Commission des fouilles).

Silex taillés néolithiques (lames, grattoirs, éclats retouchés, déchets d taille, etc.).

Petit fragment de polissoir en grès.

Morceaux de poteries belgo-romaines, provenant vraisemblablement d sépultures détruites par la culture, le tout recueilli à Limal (Brabant) s un mamelon, à 250 mètres à l'ouest de la *Ferme des Morts* (Commis- n des fouilles).

Trident ou épieu de chasse, en fer, trouvé dans le *bois d'Apecheau*, au t, commune d'Ittre (don de M. G. Cumont).

Anse (?) de vase en bronze belgo-romain trouvée au *bois Saint-rre*, à Buysinghen (Commission des fouilles).

lections. — Mme Léon Thierry, MM. le comte J. Beaupré et Joseph ve sont nommés membres effectifs.

Délégation. - M. le Président est désigné pour représenter Société au XVI[e] Congrès de la Fédération archéologique et historiq de Belgique qui s'ouvrira à Bruges le 10 août prochain.

Excursions. — M. Magnien, secrétaire, donne communicatior l'assemblée des divers projets d'excursions hors frontières, avec p gramme détaillé, qui ont été élaborés :

1° par M. Casier, pour Cologne, Deutz, Altenberg et Brauwei (six jours) ;

2° par feu Paul Hankar, pour Nimègue, Arnheim et Utrecht (c jours) ;

3° par M. Guignard de Butteville, pour le Blésois, l'Orléanais, Touraine et les bords de la Loire (huit jours).

M. le Président fait connaître le résultat du referendum ouvert p le choix de l'une de ces excursions et qui, à une très forte major donne la préférence au troisième projet.

La fixation de la date est laissée à l'appréciation du bureau.

Exposition. — Photographies des châteaux des bords de la L (par M. Chevalier).

La ville préhistorique de Milo : photographies, nucleus et la d'obsidienne, fragments céramiques, etc. (par M. J. De Mot).

Reproductions (dessins) des instruments en os et en bois de cer l'époque robenhausienne découverts dans les fouilles de la station pa tre de Denterghem (Commission des fouilles).

Belle série de photographies de mosaïques romaines découvert Hippone (Bône. — Algérie) dans la propriété de M. Chevillot M. Ernest van den Broeck).

M. le B[on] de Loë donne, sur ces superbes mosaïques et les circons ces de leur découverte, quelques renseignements extraits d'une le de l'inventeur adressée à M. van den Broeck et d'un article du *Journal* publié en février dernier.

Communications

J. Destrée. — *Albâtres anglais et albâtres de diverses provena au moyen âge et au début du* XVI[e] *siècle.*

Cette communication donne lieu à un échange d'observations divers membres :

M. Boucneau donne d'intéressants renseignements sur l'origine albâtres comme roche.

M. Schweisthal signale l'existence de carrières d'albâtres su bords de la Moselle.

M. JULIEN VAN DER LINDEN est convaincu que nombre de ces albâtres urtout les petits sujets religieux) sont de fabrication nationale.

J. DE MOT. — *La ville préhistorique de Milo* (fouilles de Philacopi).

Dr RAEYMAEKERS. — *La* Tombe *de Zetrud-Lumay. — Une sorte e footbal au moyen âge, à Tirlemont et à Jodoigne. — Un dernier mot ur les tumulus de Grimde* (Lecture par MM. Paris, Cumont et de Loë).

Abbé J. CLAERHOUT. — *Notice sur les instruments en os et en bois de erf de l'époque robenhausienne découverts dans les fouilles de la station alustre de Denterghem* (Lecture par M. Paul Combaz).

La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 5 MAI 1902.

Présidence de M. GUSTAVE DE BAVAY, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Cent et un membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance avril. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. van Malderghem nous remercie de la lettre condoléance que nous lui avons adressée à la suite du décès de sa ère.

[1] MMmes Rutot, Magnien, Hermant, de Munck, Schweisthal, Le Roy, iéry, Seghers, Delacre, P. Combaz et Chevalier ;

MMlles A. Poils, Ranschyn, L. Bouvier, H. Bouvier, La Fontaine, Dielman, nderlinden et Destrée.

MM. Van Gele, J. Poils, Tahon, Rutot, Magnien, Ranschyn, Hermant, rmant fils, Wallner, G. Cumont, Descamps, Van Tichelen, de Munck, De vay, Roosen, Vervaeck, Minner, Schweisthal, Pholien, E. Drion, Ambroise, Zantis de Frymerson, E. de Prelle de la Nieppe, Le Roy, Sainton, Ortman, uman, Paris, de Brabandère, G. Winckelmans, Constant, Thiéry, De Soignie, n Havermaet, De Samblanc, Weckesser, Seghers fils, Carion, La Fontaine, ghers, P. Wauters, Duwelz, C. Winckelmans, Beeli, Delacre, Vanden Eynde, Lara, Schavye, Huvenne, Ledure, Stinglhamber, Desvachez, Lefebvre de dans, Buschen, Mahy, Paridant, Meirsschaut, P. Combaz, J. Destrée, J. Van Linden, De Bruyne, Hanon de Louvet, Van der Poorten, Frankignoulle, ua, Van Goidsenhoven, Verhaeren, le baron de Loë, De Smeth, Angenot, Proft, Pichon, Donny, Eyben, Wehrle, Muls, Hannay, Chevalier, Streel, llaert, A. Dillens et Aughuet.

L'Académie impériale des sciences, à Vienne, et l'Institut royal d[…] architectes anglais nous accusent réception de l'envoi de nos public[…]tions.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

LEGRAND. Une journée à Etampes. Guide-express. Etampes, 189[…] 1 br. in-32, gravures et carte (don anonyme).

CLOQUET (L.). Tournai et Tournaisis. Bruges, 1884. 1 vol. in-[…] rel. perc., plan, planche et figures (achat).

DELANNOY (Ad.). Notice historique des divers hospices de la ville [...] Tournai. Tournai, 1880. 1 vol. in 8° br., 1 planche (id.).

VAN DER STRATEN-PONTHOZ (le comte F.). Les Neuf Preux, gr[…]vure sur bois du commencement du XVe siècle. Fragments de l'hôt[…] de ville de Metz. Pau, 1864. 1 br. in-8° (id.).

CUMONT (G.). Topographie de quelques stations néolithiques des pr[…]vinces de Brabant, de Hainaut et de Namur. Bruxelles, 1901. 1 br. in-[…] figures (don de l'auteur).

DE LOË (le baron Alf.). Découverte de palafittes en Belgique. Par[…] s. d. (1902). 1 br. in-8° (id.).

GOBLET D'ALVIELLA (le comte). Des causes qui ont amené la différe[…]ciation des sociétés humaines. Bruxelles, 1902, 1 br. in-8° (id.).

DE POTTER. Lettres de saint Pie V sur les affaires religieuses de s[…] temps en France, etc. Traduit du latin par De Potter. Paris, 1826. […] vol. in-8° br. (don de M. Mahy).

DHARVENT (J.). Premiers essais de l'homme préhistorique. Notice […] description d'une collection de silex à représentations anthropom[…]phes ou zoomorphes, à retouches intentionnelles, recueillies dans le di[…]vium inférieur du nord de la France. Rouen, 1902. 1 br. in-8°, planc[…] phot. (don de l'auteur).

SOIL (E.). En Espagne. — Notes d'art et d'archéologie. 1 br. in-[…] figures. Anvers, 1902 (id.).

Excursions. — M. LE PRÉSIDENT dit un mot de l'excursion p[…]chaine dans l'Orléanais, le Blésois, la Touraine et aux châteaux [...] bords de la Loire dont le départ est fixé au dimanche 1er juin.

Il prie instamment ceux de nos confrères qui désireraient y part[…]per de ne pas attendre les derniers jours pour envoyer leur adhési[…] et cela dans l'intérêt même de la bonne organisation et de la réussite [...] voyage.

Élections. — MM. l'abbé Raymond Lemaire et Henry Rousseau s[…] nommés membres effectifs.

Mme Aimé Rutot et M. Th. Wahis sont nommés membres assoc[…]

Conférence. — LES ORIGINES ET L'ÉVOLUTION DE LA ITTÉRATURE DU CLAVECIN. Conférence musicale par M. L. ALLNER, avec le concours de MM. Henri La Fontaine et Fréd. Nyst.

PROGRAMME :

Écoles italiennes.

1.	Toccata.	CLAUDIO MERULO.
2.	Canzone	FRESCOBALDI.
3.	Sonata	PASQUINI.
4.	Sonata	DOMENICO SCARLATTI.

Écoles allemandes.

5.	Toccata.	FROBERGER.
6.	Toccata.	KERL.
7.	Fantaisie chromatique	S. BACH.
8.	Sonate	PH.-E. BACH.
9.	Sonate (pour deux pianos) . . .	MOZART.

Notre érudit confrère et excellent artiste WALLNER, admirablement :ondé dans la partie musicale par MM. La Fontaine et Nyst, nous tretient, avec cette science consommée de l'histoire de la musique 'il possède à un si haut degré, des origines et de l'évolution de la lit-ature du clavecin.

Cette brillante conférence, instructive et attrayante à la fois, est des is goûtées de l'assemblée qui couvre d'applaudissements chaleureux paroles de félicitation et de remercîment que M. le Président adresse conférencier et à ses distingués collaborateurs.

La séance est levée à 10 heures 3/4.





MÉLANGES



TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILI
PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Un dernier mot sur les tumulus de Grimde (Tirlemont).



ANS la séance de mars de l'année dernière no avons fait part à la Société de quelques renseign ments intéressants concernant les fouilles exécuté en 1813 dans les tumulus de Grimde près de Tir mont [1].

Notre collègue, M. Beauduin, bourgmestre Tirlemont, nous avait fort gracieusement accor l'autorisation de pouvoir prendre copie de deux documents relat ces travaux de recherche et qui se trouvaient dans les archives local Nous n'avons pu transcrire que l'un de ceux-ci, la transcription second manuscrit nous ayant été refusée par M. le secrétaire commun

Au mois d'avril dernier, un journal local, en faisant son appariti sur la scène du monde, a donné le résumé de ce dernier docume Nous découpons l'article :

LES TUMULUS DE GRIMDE.

« Lors de l'exploration des tumulus de Grimde faite par la Soci d'archéologie de Bruxelles en 1892, on avait rencontré dans la tombe

(1) Voir *Ann. de la Soc. d'Archéologie de Bruxelles,* tome xv, livr. I, 1901.

ntre des traces de fouilles antérieures dont on ne put alors préciser la te. Nous devons à l'obligeance de M. Van Mol, secrétaire communal, ii s'occupa du classement des archives de la ville, la communication de nseignements précis à ce sujet.

» Une note non signée remontant au début de ce siècle relate une claration de M. Wauters, secrétaire de la ville en 1787, d'où il résulte i'en cette année M. Bart, secrétaire de M. le marquis de Chatelère, ésident de l'académie de Bruxelles, s'est présenté près de lui de la rt de son chef pour voir et visiter les trois tombes situées hors la porte Maestricht. Après examen et rapport fait à l'académie, M. Wauters çut ordre de faire l'ouverture des tombes par deux entrées croisées. ne fut pas satisfait à cet ordre à cause des troubles survenus en ce oment en Belgique. M. Wauters ajoute qu'il n'a jamais ouï dire ie ces tombes auraient été fouillées antérieurement.

» Le projet de fouiller les tombes abandonnées en 1787 fut repris et écuté en 1813 par M. le sénateur-comte de l'empire français de eufchâteau, titulaire de la sénatorerie de Bruxelles. Le 25 juin 1813, midi, M. le comte de Neufchâteau s'est rendu sur place accompagné M. Sterckx, grand officier de la Légion d'honneur, membre de l'Acamie française, président de la Société d'agriculture du département la Dyle, sous-préfet du 2e arrondissement de la Dyle, à Louvain ; de . Janssens, adjoint du maire remplaçant le maire indisposé ; de . Robbeets, architecte de la ville, et là, en présence de trois membres ı conseil général du département de la Dyle : MM. Verlat, Deliene et yaerts, ont procédé à l'ouverture solennelle des tombes après avoir donné l'ouverture de la tombe du milieu et indiqué la façon dont il sirait que la fouille fût faite. M. le comte de Neufchâteau donna i-même le premier coup de bêche.

» La fouille fut continuée en présence des autorités par des ouvriers ii devaient se relayer de trois en trois heures. A trois heures, les iatre premiers ouvriers employés à cette fouille ayant fini leur tâche, . le sénateur s'est retiré chez M. Loyaerts, membre du conseil du partement de la Dyle, où il dicta à M. Gabiou, son secrétaire, le ocès-verbal d'ouverture solennelle des tombes.

» Copie de ce procès-verbal a été conservée aux archives de la ville.

» La fouille de la tombe centrale fut entamée du côté nord-est. Elle t poursuivie sans interruption jusqu'au 2 juillet 1813, sous la rveillance et direction de MM. Jasesjeres, adjoint du maire, et Robets, architecte de la ville. L'ouverture pratiquée sur une hauteur de m50 et une largeur de 2 m fut poussée jusqu'au centre de la tombe où s sondages furent d'abord pratiqués sans résultat. Dans le fond et

dans les parties latérales, sur une profondeur de deux mètres, le fond fu ensuite déblayé encore à une profondeur de un mètre, l'excavation d centre fut poussée sur une circonférence d'environ soixante pied Malgré le travail considérable, les fouilles ne firent rien découvrir.

» Un journal des fouilles tenu au jour le jour repose dans les archive de l'administration communale. Au cours de ce travail on n'a relev aucun indice de fouilles antérieures.

» Lors des fouilles de 1892 on a retrouvé les traces des fouille exécutées en 1813. En effet, vers le centre du tumulus, on a trouvé ur excavation ayant environ 22 mètres de pourtour, produite par l'éboule ment de la galerie de recherche. On y a découvert plusieurs pièces d bois de chêne dans un état de décomposition très avancé et ayar probablement servi à soutenir les parois de la galerie de recherche.

» Dans le tumulus du milieu, les fouilleurs de 1892 n'ont pas ét plus heureux que ceux de 1813.

» C'est dans le premier tumulus, celui situé du côté de notre cit que se trouvait le fameux camée ainsi que tous les objets précieu découverts lors des fouilles de 1892, à part quelques menus fragmen découverts dans le troisième tumulus qui, lui, nous pouvons le dire ave certitude, avait été fouillé par une cheminée pratiquée verticalemen Quant aux recherches faites dans cette dernière tombe, on ne sait quelle date elles remontent ; mais, ce qui est bien certain, c'est qu'elle ont été faites dans l'espoir de trouver un trésor. Toutes les riche poteries étaient encore renfermées dans le caveau, mais brisées et jeté pêle-mêle. »

(Extrait du *Thienenaar (Le Tirlemontois)* N° I, 1re année, samedi avril 1901.)

Dr Raeymaekers.



A propos des « Cavées des Gypsies », terre sous Zétrud-Lumay (Brabant).

Dans leur histoire des communes belges, Tarlier et Wauters, e donnant la description de Zétrud-Lumay [1], signalent comm lieux dits : Les *Dix Bonniers,* que l'on appelle aussi : Les *Cavées d*

[1] Tarlier et Wauters. *Histoire des Communes belges.* 1875. *Art. Zétru Lumay,* p. 142.

sies. Cette dernière appellation nous a amené à aller visiter, le septembre dernier, l'endroit en question.

'out d'abord, afin de comprendre ce qui va suivre, nous avons dressé roquis suivant des lieux, à l'échelle du 1/20,000.

:n suivant le chemin de Piétrain on rencontre, à gauche en descen-t et tout près du carrefour, un champ à la surface duquel on arque une quantité de débris de tuiles, de briques, des fragments grès landenien supérieur, d'ardoises ainsi que d'autres vestiges otant une construction du moyen âge. En effet, à cet endroit, vait jadis une ferme appelée *La Petite Chapeauveaux*, ou *Petit-peauveau*, ayant appartenu à l'abbaye d'Opheylissem et déjà signalée ırtir du XV[e] siècle dans les actes notariaux [1]. Celle-ci fut démolie omplètement rasée vers le milieu du XVIII[e] siècle.

lus haut, dans le chemin de Piétrain et entre les cotes + 90 et ı4, nous avons eu l'occasion de recueillir, à la surface des champs celle cadastrale n° 216[c]), une bonne série de pièces retouchées, de ırs en silex d'Orp-le-Grand, ainsi qu'un fragment retaillé de hache ;, en silex de Spiennes. Bref, une station néolithique bien détermi-é et indiquant une ancienne occupation du sol $\begin{pmatrix}+&+&+&+\\+&+&+&+\\+&+&+&+\end{pmatrix}$

ı face de la ferme du Petit-Chapeauveau nous avons les *Cavées Gypsies* comprenant le *Bois de l'Ermite*, jadis en la possession des s d'Opheylissem, et *La Cuve*, une terre appartenant aujourd'hui le baron vanden Bossche. MM. Tarlier et Wauters se trompent lmettant la synonymie des Cavées avec les Dix Bonniers. Cette ıère terre est située au sud et est coupée par le « Chemin Lebegge ».

vées des Gypsies [2]. Les historiens des communes brabançonnes

[1] ARLIER et WAUTERS. *Loc. cit.*, pp. 142-149-155. *Art. Opheylissem*, p. 109.

[2] e mot « Cavée » provient du vieux français et signifie chemin creux cava); en patois wallon il a pour synonyme *Chavée*, expression usitée nment aux environs de Jodoigne. Exemple : Cavée Sainte-Gertrude, à in, déjà désignée sous ce nom en 1406. Dans la même localité on a encore avage Sainte-Gertrude. Cavée ou Chavée indique toujours une vieille e communication et pourrait avoir son analogue dans la Catsey du pays d. Cette dernière expression a pourtant un autre sens dans la Hesbaye, rappelle une chaussée romaine. La voie romaine de Piétrain à Marilles le encore Chavée. Le chemin reliant Lumay à Saint-Jean-Geest est é « Chavée d'Estampia ». *La Cavée*, endroit près de la Sambre, entre ıt et Aymeries, à 9 kilomètres au S.-O. de Maubeuge. Par extension on re le mot *Cavin*, chemin très peu large passant dans un ravin ; exemple : *vin de Waka*, entre Estreux et Onnaing, à l'Est de Valenciennes. Nous rons encore *La Cavée*, hameau dépendant de Gommegnies, près de la omaine du Cateau, entre Bavai et Le Quesnoy. Au sud d'Hédenge (Belgi-

admettent, avec un signe de doute, que le premier seigneur de Zétr du nom de René, le fondateur de l'abbaye d'Opheylissem, s'est peut-ê fixé près du bois de Chapeauveau. De là, la dotation de ce seigneur monastère en question et près « duquel on voit, à l'extrémité méri nale de la commune (de Zétrud), à l'endroit dit *les Dix Bonniers*, un très-accidenté et très sauvage qui paraît avoir été habité à une épo reculée[1] ».

Croquis d'après la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$.
Feuille XXXII, planchette nº 8.

D'une part il résulte de notre enquête que jamais les propriét actuels du sol n'ont trouvé de vestiges de constructions en ces par

que) et près du chemin de fer de Tirlemont à Ramillies, il y a le *Bois des* parce que, jadis, il y eut en ce point des exploitations souterraines. Com sait, Folx-les-Caves tire son nom de la même origine. L'expression « Gyp se retrouve à Archennes, *Bois des Gypsies ou des Égyptiennes*.

Rich, dans son dictionnaire des antiquités romaines et grecques, art. C p. 27, édit. de 1859, définit sous ce nom la surface elliptique située à l'int de l'amphithéâtre et entourée par les gradins.

[1] La carte accompagnant le travail de MM. Tarlier et Wauters indique ment d'une façon fautive l'emplacement des Cavées. Pour René de Z consultez Tarlier et Wauters, art. Zétrud, pp. 146, 151, 167, 168. BETS, *toire de la ville de Tirlemont*, t. II, p. 205.

)'autre part, la configuration du sol ne présente rien de bien parti-
er. Cependant on remarque, vers le sud des Cavées, un rédent, duit par le travail de l'homme et bordant la Cuve [1] proprement . La carte militaire au 1/40,000 indique également la présence d'un e rédent limitant la Cuve vers le nord ; en réalité, ce dernier iste pas. La Cuve est une dépression naturelle du sol.

es bords ou versants de la Cuve, inclinés à 45° environ, circons-ent une aire de forme ovoïde, ouverte vers l'est et profonde de 7 mètres, par rapport au sol environnant. Le fond de cette excavation rouverait entre les cotes + 85 et + 83, d'après la carte au 1/20,000 'Institut cartographique militaire. Le sous-sol est constitué par mince pellicule de sable bruxellien reposant sur l'argile et les psam-s du landenien marin. C'est un des points terminus d'une vallée ndaire peu importante, à direction générale O.-E. En coulant le fond de celle-ci, les eaux pluviales vont constituer, à environ o mètres plus à l'Est, le *Ri* ou *Roua de Chapeauveau*, sentier torren-qui déverse sa masse liquide dans la Petite Gèthe, à Neerheylissem.

a Cuve était jadis recouverte d'un bois bien touffu. Actuellement est cultivée. Au bord Sud et contre le Bois de l'Ermite nous avons eilli à la surface du sol un racloir en silex d'Orp-le-Grand (†). — Bois de l'Ermite, aujourd'hui rendu à la culture, est la propriété de Fontaine, cultivateur à Saint-Jean-Geest.

a légende des nutons, ferblantiers, querelleurs et lavant le linge, a re cours parmi les gens crédules d'Opheylissem et de Zétrud.

s *Dix Bonniers* n'ont pas, jusqu'à présent, présenté le moindre ge d'une ancienne habitation. Entre les cotes + 94 et + 82 nous avons eilli quelques silex retouchés et un racloir en grès siliceux de Wom-om (néolithique). — Le terroir renferme des cailloux quaternaires iés à des *pierres de marne* ou silex de la craie de Jauche nage). Le limon y est assez épais et repose au moyen d'un feuillet eleux du bruxellien sur le landenien inférieur.

rlemont, le 7 novembre 1901. Dr Raeymaekers.

u moyen âge, le mot *Cuve*, en flamand de Kuyp, signifiait l'assiette du e et spécialement la partie avoisinant l'église. A Hougaerde, l'église de rgon est établie dans la Cuve ou Kuyp. Ce mot signifiait également la de l'église (exemple : à Budingen) par opposition à la flèche de l'édifice aelde) (voir Tarlier et Wauters, art. Budingen, p. 160).
Lierre, la ville ancienne était établie dans la Cuve ou Kuyp. Celle-ci était rée d'une enceinte de grosses bornes ou *palen* dont l'installation remonte e siècle. Quelques-unes de ces pierres subsistent encore de nos jours, par ple une près de Molpoort ; une autre dans un jardin, au Hoogveld, etc. Bergmans, *Geschiedenis der stad Lier*. Lierre 1873, p. 66).

La villa romaine du Konynenberg, à Elixem (province de Liége).

A 500 m. au N.-E. de l'église d'Elixem, et à gauche d'un chen ancien allant de ce village à Wommersom, on voit une sabli appartenant à Mme veuve Boeremans, d'Elixem, et ouverte dans landenien inférieur. Celui-ci constitue le soubassement d'une line étendue, connue sous le nom de *Konynenberg* ou *Montagne Lapins*.

Tout contre, et à l'ouest de cette exploitation, le visiteur le mo prévenu observera, à la surface du sol, une quantité de tuiles romai à l'état de fragments. La tradition veut qu'en cet endroit s'élevait ja un couvent de Templiers. En hiver, alors que la végétation arrêtée couverte de neige, on pouvait voir autrefois une série de fondati simulant, me dit-on, une série de « cellules ». En explorant les lie outre une quantité de *tegulæ* brisées, nous avons noté beaucoup de f ments de grès landenien supérieur et inférieur avec des traces de m tier, des morceaux de gros verre bleu d'origine romaine, des esquille grosses ardoises épaisses et vertes, des tessons ayant appartenu à grande olla, des échantillons de ciment avec enclaves de tuiles et couverte rouge-brune, des blocs de tufeau de Lincent, des morce d'un vase en poterie samienne, quelques crayats ainsi que des spécim de tuf d'eau douce. En peu de temps nous avons ramassé une bonne gnée de parallélipipèdes de calcaire blanc et noir ayant appartenu à mosaïque. Ce point avait été occupé antérieurement par une peup néolithique et, de ce chef, nous avons noté 7 pièces travaillées en siliceux de Wommersom dont un bloc-matrice, 4 outils en silex pa d'Avennes et des racloirs en silex d'Orp-le-Grand. La terre appart à M. Uytebroeck, brasseur et ancien bourgmestre d'Elixem. Ce der nous a obligeamment donné les renseignements suivants :

En 1865, comme la présence de ces débris romains gênait la cul du sol, M. Uytebroeck fit enlever, à coups de pioche, les fondation cette habitation. C'est ainsi que, pendant les travaux de déblaiemen trouva assez bien de tuiles romaines dont plusieurs entières fu remises à feu M. Armand Thielens, de Tirlemont. A son tour, cel ramassa plusieurs poignées de petits prismes calcaires, appartenant mosaïque déjà signalée. Au même endroit on recueillit un sabre e très oxydé, à lame large et à poignée en bronze, ainsi qu'un petit en terre. D'après ce qui nous a été assuré, celui-ci figurerait dan collections du Musée provincial de Liége. Pour mémoire nous a pu voir chez M. Uytebroeck une pelle de foyer, épaisse, en cuivre j

; manche figurant une colonne torse et trouvée au même emplace-t. Cet objet, aujourd'hui bien luisant, paraît dater du moyen âge.
a présence des débris romains, la proximité de la grande voie de gres, la découverte de plusieurs stations romano-franques dans le inage, etc., nous font croire à la présence, au Konynenberg, d'une assez étendue et complètement saccagée. L'aire de dispersion des is de celle-ci est assez grande : parcelles cadastrales 57-46-55, 47a, et 49c.
ous remettons à la Société le produit de notre récolte sur ce point.
vant de finir la description de cette trouvaille nous signalerons re l'emplacement d'un château fort ayant appartenu aux princes igne et situé à 275 m. S. par rapport à l'église d'Elixem. D'après ncien acte notarié, jadis en possession de M. Uytebroeck, ce castel ait la rive nord de la Petite Gèthe et était déjà en ruines en 1738. ait bordé par un fossé rempli d'eau, et ses restes ont été rasés en par M. Blyckaerts, de Tirlemont. Aujourd'hui, une prairie les uvre et il n'en reste plus une trace. La carte cadastrale de Popp au 0 porte, un peu au sud de cet endroit, la mention suivante : Châ-, parcelle 214a, tandis que l'emplacement réel de cette fortification ouve sur une terre non numérotée.

rlemont, le 7 novembre 1901. Dr RAEYMAEKERS.



Pendule ancienne et curieuse.

chaque heure, d'un geste gracieux, Ève présente la pomme à Adam, qui, par son mouvement, semble hésiter et paraît craindre pter ce cadeau. Cependant c'est Adam qui se déplace d'abord ; quelques minutes avant l'heure il se meut doucement et tend la vers la pomme. Un marteau frappant sur un timbre se trouvant a boîte de l'horloge sonne les heures.
eure qui passe, gravée sur un cercle en argent, est indiquée par ue d'un serpent de même métal, enroulé autour de l'arbre central. urs et la date sont marqués sur des cercles analogues. Les jours de aine sont écrits en français. Le mécanisme, de forme allongée, est vre. Les piliers faits au tour, ainsi que le coq, sont d'un beau des-es deux barillets contenant les grands ressorts sont fixés sur la pla-

tine. L'échappement est à verge. La sonnerie se déclanche au mo d'un levier à bout mobile, venant en contact avec une roue en limée en étoile à 12 pointes et fixée sur la roue des heures. Les ro et les pignons, qui n'ont pas été remplacés à cause de leur usure, s taillés à la main.

L'ensemble paraît indiquer une époque rapprochée de la fin de Renaissance. Les dauphins fixés aux angles de la gaine en bois probablement remplacé d'autres ornements, ce qui semble résulter empreintes laissées sur la couleur du bois de la gaine. Les rouages s construits pour marcher 30 heures. Par suite de l'absence de signat il n'est pas aisé de dire le lieu de fabrication de cet objet; cepend son origine française semble très probable.

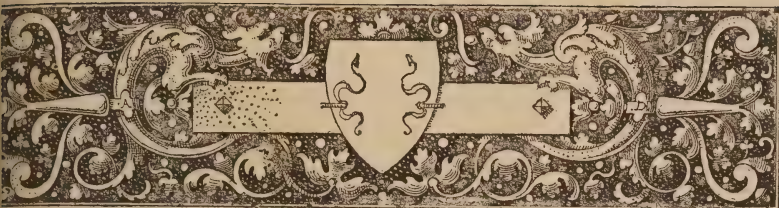
Eug. Wehrle.





NDULE REPRÉSENTANT ADAM ET ÈVE DANS LE PARADIS TERRESTRE.

H teur 29 centim. Largeur 16 centim. Profondeur 13 centim. et demi.



BIBLIOGRAPHIE



Le vieux Namur.



M. ALEXANDRE GÉRARD, avocat et membre de la Société archéologique de Namur, vient de faire paraître, sous le titre de « **Le vieux Namur** », un travail consacré à l'histoire de sa ville natale et particulièrement à celle des anciens tribunaux namurois.

L'ouvrage se divise en trois parties : la première intitulée : « Namur à travers les âges », est la repro-ction d'une causerie faite par l'auteur au cercle *L'Émulation* de Na-ur, le 29 novembre 1900. Elle résume, en une quarantaine de pages, ntéressantes notions historiques et anecdotiques sur Namur et les amurois. La troisième partie ne renferme que l'index des sources prin-ales de l'histoire de la ville et du comté de Namur. La seconde partie, beaucoup la plus importante, comprend plus de 150 pages consa-es aux institutions judiciaires namuroises sous l'ancien régime.

Archéologue et homme de loi, M. Gérard avait toute compétence ur traiter ce sujet. Nous avons rapidement parcouru la première par-, ayant hâte d'arriver à la deuxième. Les institutions judiciaires de is offrent un attrait tout naturel pour le magistrat, surtout s'il est cien et chevronné et s'il cultive l'archéologie à ses heures de loisir.

'auteur nous présente avec méthode et clarté le tableau des anciennes idictions qui avaient leur siège à Namur. Que de cours, hautes, yennes ou subalternes ! Que de tribunaux d'exception dont le sou-ir est presque perdu et qui cependant fonctionnaient encore il n'y a ère plus d'un siècle ! Qui donc sait aujourd'hui ce qu'étaient la « haute ır du Feix », — celles de Namur — de St-Aubain — et de la Neuve-e ? Qu'étaient-ce que les cours foncières de Notre-Dame, des Croi-

siers, de Vocain ? Qui se souvient de la cour des Ferons, juridiction spéciale pour les maîtres de forge, ou de la cour spirituelle de l'Officialité, ou de la Jointe criminelle ? — Et quand on considère que toute la province de Namur n'a aujourd'hui que quinze justices de paix, trois tribunaux de première instance, dont un tribunal de commerce, plus un conseil de guerre et une cour d'assises, on peut se demander quel était le chiffre des causes qu'avaient à juger ces nombreuses juridictions civiles, répressives, militaires et ecclésiastiques.

Quoi qu'il en soit, ceux qui voudront se renseigner à ce sujet trouveront dans l'ouvrage de M. Gérard toutes les indications désirables. Après l'avoir lu ils y reviendront comme à un guide sûr et indispensable à travers un labyrinthe impénétrable pour des profanes.

L'auteur nous permettra une seule observation critique. Son ouvrage est documenté comme tout travail sérieux doit l'être. Peut-être reproduit-il trop abondamment l'indication des nombreuses sources auxquelles il a puisé dans les bibliothèques publiques et dans les dépôts d'archives. Les index particuliers sont suivis d'un index général. De là des longueurs et certaines redites. Le reproche n'a, du reste, rien de grave et nous pouvons dire, en terminant l'analyse de cet excellent ouvrage : Heureux l'auteur auquel on ne peut rien reprocher si ce n'est de s'être montré trop consciencieux et parfois scrupuleux à l'excès !

De Bavay.



La psychologie d'une ville. Essai sur Bruges, par H. Fierens-Gevaert. Bibliothèque de philosophie contemporaine. Paris, Félix Alcan, 1901.

Le livre se lit avec beaucoup de plaisir ; c'est un mérite qui n'est pas à dédaigner, les ouvrages de philosophie et d'érudition étant de leur nature d'un commerce parfois très fatigant, même pour les gens sérieux. L'auteur se réclame de Taine : « Il serait puéril, dit-il, de nier le lien qui rattache cet essai aux beaux livres de Taine, et j'estime qu'une telle filiation ne peut qu'ajouter à l'intérêt de mon travail. Toutefois, instruit, par une étude directe de l'art flamand, des erreurs graves où l'absolutisme d'un système purement platonicien a entraîné le célèbre philosophe, j'ai cherché autant que possible à me placer au point de vue objectif, à ne pas m'égarer dans des vues générales, etc. » L'auteur a vu, il a de la lecture : il cite même vingt-huit ouvrages dans son index bibliographique. Je pourrais noter des lacunes pour des auteurs de notre pays ; les Allemands sont laissés de côté. L'auteur a cru bon de ne pas

mer de références au bas des pages, en sorte qu'il est parfois difficile démêler ce qui appartient en propre à l'écrivain ou ce qui revient sources. Le système offre beaucoup d'agrément à celui qui le praue pour son compte personnel; mais le lecteur n'a pas toujours lieu tre satisfait. En maints endroits nous ne pouvons saisir le lien logique idées ni constater la valeur des déductions.

M. Fierens-Gevaert a vu Bruges dans un mirage magnifique. En gérant le rôle artistique — c'est le seul que j'apprécie — ne s'exposepas à induire ses lecteurs en erreur en jetant le trouble dans leurs ions déjà trop sommaires ? L'auteur brosse des tableaux qui ont un éclat. Seulement il enrichit Bruges (en avait-elle besoin ?) au point diminuer l'importance des autres grands centres des anciens Pays-Bas. Bruges devait beaucoup à son commerce d'outre-mer, il y avait, dans contrées, telles cités où l'art, pour ne mentionner qu'un seul point, nanifestait avec une puissance, une fécondité, un éclat qui ont laissé des noignages admirables. Nous citons Bruxelles, Anvers, Arras, Tournai. ge et Dinant aussi avaient leur vie d'art que la violence du Téméraire npromit si gravement. Il était réservé au génie d'Erard de la Marck rendre son éclat à l'ancienne principauté ecclésiastique. Bruges est nt tout un entrepôt artistique, un excellent centre de vente, mais n'a pas eu le privilège de posséder à elle seule toute l'école nande. « Pendant tout le siècle qui vit fleurir la grande école geoise des van Eyck, des Roger van der Weyden, des Memling, des go van der Goes, des Thierry Bouts, des Gérard David... »

On serait tenté de croire que l'école du XVe siècle est logiquement e d'un tel milieu. Or, aucun des gothiques flamands composant la nde pléiade brugeoise n'est de Bruges. Les van Eyck viennent de la ntière allemande; Roger van der Weyden est né à Tournai; mling à Mayence; Pierre Christus près de Gand; Hugo van der Goes le Gand même; Thierry Bouts vient de Harlem; Gérard David égalent de la Hollande méridionale ; enfin Jérôme Bosch qui termine la e des maîtres brugeois vit le jour à Bois-le-Duc. »

omment ces maîtres qui viennent d'endroits si divers peuvent-ils se amer de l'école de Bruges ?

e même que ces artistes venaient d'endroits différents, de même se sont appliqués à conserver leur personnalité. Aussi peut-on dire, oprement parler, qu'il n'y a pas eu d'école brugeoise de peinture xve siècle. Du reste la démonstration est aisée à quiconque est iliarisé avec notre art médiéval. M. James Weale le disait : « Il a pas eu d'école brugeoise de peinture ». Cette affirmation ne doit être entendue d'une manière trop absolue, car il est certain qu'au siècle Gérard David a fait école; il y a eu également une école

d'enlumineurs des plus féconds. Bruges a été un admirable rendez-vo d'artistes venus du nord-est du pays, de la Hollande, du Brabant même du Hainaut. Comme je l'ai dit plus haut M. Fierens-Gevaert v dans Roger vander Weyden un membre de l'école brugeoise; deux trois pages plus loin il le cite comme fondateur de l'école brabançon Il y a, ce me semble, une contradiction qui mérite d'être relevée moins que l'auteur ne veuille voir dans Roger un maître qui se sép de l'école brugeoise pour venir en fonder une nouvelle à Bruxell Alors l'école brabançonne serait tributaire de l'école flamande.

Malheureusement les faits sont là pour contrarier cette hypothè Roger est allé de Tournay à Bruxelles, et avec Bouts il a été le ma qui a eu le plus d'influence dans le Brabant au xve siècle.

Memling, l'Allemand, avant de se rendre à Bruges, avait été en r port avec Roger vander Weyden, et il avait subi à ce point l'influe de l'artiste belge que les critiques hésitent pour faire, entre ces d maîtres, le partage d'un certain nombre d'œuvres.

L'auteur me semble exalter Jean van Eyck au détriment d'Hub son frère. « Malgré l'inscription découverte sur les volets de Ber malgré l'épitaphe de Hubert van Eyck, nous considérons Jean Eyck comme le véritable auteur de l'Adoration, à laquelle il trava pendant six ans. La composition, la conception de l'œuvre étaient puisque l'on adoptait une ordonnance conventionnelle. L'exécution é tout ». Si M. Fierens-Gevaert avait lu les travaux de l'érudit allemande et une note récente de M. Weale, nous ne doutons qu'il n'eut modifié sa manière de voir.

L'auteur insiste sur le cosmopolitisme de Jean van Eyck. A n sens, personne n'est moins cosmopolite que ce maître. Apparemmen a voyagé, mais s'est borné à s'assimiler des éléments étrangers : son t pérament, sa personnalité sont sortis intacts. D'ailleurs le maître Maeseyck partage ce privilège avec maints artistes médiévistes prennent leur bien où ils le trouvent, mais ils ne se laissent pas abso par les étrangers. Hélas, il n'en sera plus ainsi au xvie siècle, qu flamands brabançons et néerlandais courront en Italie et, dans un engouement, compromettront leurs qualités natives par l'imitation d art opposé à leur génie. L'auteur a caressé tout particulièrement le c pitre : l'âge d'or de la peinture flamande ; il l'avait déjà publié article dans la *Revue des Deux Mondes* et l'a donné en conférence maints cercles. C'est une œuvre de synthèse ; à mon avis, si l'auteur une seconde édition de son livre, qu'il reprenne l'analyse des di éléments mis en œuvre, et il modifiera, nous n'en doutons pas, d'un point important de sa théorie.

J. DESTRÉE.



I.

TABLEAU SYNOPTIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA VALEUR DES MONNAIES D'OR, EN BRABANT, PENDANT LE RÈGNE DE LA DUCHESSE JEANNE, VEUVE, (1383-1406), TIRÉ DES COMPTES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX DE BRABANT.

	Vieux écus.	Écus au St-Pierre.	Moutons.	Francs.	Florins (zwaere gulden, hollantsche gulden).	Florins du Rhin.	Doubles écus (nouveaux).	Écus de Malines.	Florins de Hongrie.	Écus d'Anvers.	Anges d'or (nouveaux).	Nobles de Flandre (nouveaux).	Couronnes de Hainaut.	Couronnes de France.	Écus de Flandre (nove monete).
St-Jean 1383 à St-Jean 1384. Renier Hollant, receveur. (Reg. nº 2369).	**44** gros de Flandre.	**40** gros de Flandre 24 livres de payement. 15 1|2 Peeters = 1 liv. vieux gr.	**27** gros de Flandre 10 vieux gros (1|24 de la livre).	**37 1|2** gros de Flandre **38** gros de Flandre.	**34** gros de Flandre.										
St-Jean 1384 à St-Jean 1385. Renier Hollant, receveur. (Reg. nº 2370).	**47** gr. de Flandre (préambule) **45** gr., **46** gr. et **48** gr. (dans certains comptes).	**42** gr. de Flandre (préambule) **43** gr. de Fl. (lijftochts gelts) 15 1/2 Peeters = 1 liv. vieux gr. 24 liv. de payt (à 40 gr. de Fl.) **24** gros des drapiers.	**27** gr. de Flandre (préambule) **28** gr. (dans certains comptes) **15 1|5** gros des drapiers (15 mout. = 19 sous des drap.)	**40** gr. de Flandre (préambule) 24 livres de payement.	**34** gr. de Flandre (préambule) (zwaer gulden à 38 gros de Fl.) (slecht gulden à 34 gros de Fl.)	**36** gros de Flandre.	5 Peeters = 4 doubles écus (à 52 1|2 gros) 4 francs = 3 doubles écus. **54** gros de Flandre (53 gros et un esterlin).								
St-Jean 1385 à St-Jean 1386. Renier Hollant, receveur. (Reg. nº 2371).	**48** gros de Flandre **49** et **49 1|2** gros (dans certains comptes).	**44** gros de Flandre 24 liv. de payt (à 40 gr. de Fl.) **24** gros des drapiers.	**27** gros de Flandre 16 livres 4 sous de payement.	**42** gros de Flandre 30 labbayes (à ce prix le franc est à 40 gr.)	**34** gros de Flandre 21 liv. de payement (à 35 gros).	**36** gros de Flandre 22 liv. de payemt (à 36 2|3 gr.)	**54** gros de Flandre (2 moutons = un double écu) (53 gros et un esterlin) (5 Peeters = 4 doubles écus).	**46** gros de Flandre.		**48** gros de Flandre.					
St-Jean 1386 à St-Jean 1387. Renier Hollant, receveur. (Reg. nº 2372).	**49 1|2** gros de Flandre.	**45** gros de Flandre **24** gros des drapiers.	**27** gros de Flandre **28** gr. (dans certains comptes).	**42** gros de Flandre.	**34** gros de Flandre Florins de Hollande nouveaux: même valeur. *Fl. de Gueldre* : même valeur.	**39** gros de Flandre.	**54** gros de Flandre.								
St-Jean 1387 à St-Jean 1388. Renier Hollant, receveur. (Reg. nº 2373).	**50** gros de Flandre.	**48** gros de Flandre.	**28** gr. de Fl. (bois) (préambule) 16 livres 16 sous de payement. Mout. de France = 55 gr. de Fl. c'est-à-dire 32 mout. = 40 fr.	**44** gros de Flandre 26 livres 8 sous de payement (113 fr. 28 gr. Fl. = 3000 l. payt).	**34** gros de Flandre *Florins de Gueldre* et de *Oyen* (Oysche) : même valeur.	**40** gros de Flandre.	**56** gros de Flandre.		**41** gros de Flandre.		**60** gros de Flandre.				
St-Jean 1388 au jour de la Purification de la Vierge (même année), c'est-à-dire 2 février 1389 (n. s.) Renier Hollant, receveur. (Reg. nº 2374).	**50** gros de Flandre **52** gr. (dans certains comptes).	**48** gros de Flandre **24** gros des drapiers.	**28** gr. de Flandre (préambule) 16 livres 16 sous de payement.	**44** gros de Flandre 26 livres 8 sous de payement.	**34** gros de Flandre.	**40** gros de Flandre **41** gr. (charte du 19 juillet 1388, nº 5352, arch. du royaume).	**56** gros de Flandre.	**49** gros de Flandre.							
Depuis la Purification de la Vierge 1388 (2 février 1389 n. s.) au nouvel an suivant. Renier Hollant, receveur (Reg. nº 2375).	**54** gros de Flandre. Quelquefois à **57** gros.	**54** gros de Flandre 144 Peeters = 162 francs c'est-à-dire le Peeter à **54** gros et le franc à **48** gros.	**27** et **28** gros de Flandre 16 livres 16 sous de payement c'est-à-dire à **28** gros.	**46** gros de Flandre Quelquefois à **47** ou à **48** gros 27 liv. 12 sous de payt (à **46** gr.) 22 gros des drapiers 28 liv. 16 sous de payt (à **48** gr.)	**34** gros de Flandre. Quelquefois à **35** gros.	**44** gros de Flandre Quelquefois à **43** gros.						**102** gros de Flandre.			
Depuis le 22 avril 1390 (après Pâques) jusqu'au 1er nov. 1391. Jean de Cologne, receveur. (Reg. nº 2376).	**54** gros de Flandre. Quelquefois à **56** et à **58** gros, aussi à **60** gros (le franc à 50) **62** gr. (3e compte) (le fr. à 52) 26 gros des drapiers 34 livres 16 sous de payement, donc à **58** gros de Flandre.	**54** gros de Flandre.	**27** gros de Flandre 16 1|2 livres de payement donc à **27 1|2** gr. de Flandre. 14 plaques de Flandre (charte du 21 septembre 1390) nº 5469 et nº 5501 (arch. du royaume).	**49** gros de Flandre **50**, **51** et **52** gros (2e compte de J. de Cologne) 29 livres 8 sous de payement 30 liv. de pt (2e compte du même) 30 liv. 12 sous payt » » 31 liv. 4 sous payt » » 26 1|2 sous de payt du Hainaut 20 sous payt tournois (Hainaut) 22 gros des drapiers (3e compte).	**36** gros de Flandre (*Florins de Gueldre* à **37** gros) **38** gros (2e compte du même), (dans ce cas, le franc à **52** gros) **37** gros (le franc à **50** gros) 22 livres 16 sous de payt (38 gr.)	**46** et **47** gros de Flandre (2e compte), (dans le 1er cas, le franc à 50, et dans le 2e cas, le franc à 51.)						**102** gros de Flandre *Nobles anciens* : **108** gros de Fl. *Nobles nouveaux* à **108** gros dans le 2e compte le franc étant à 52. Estimés à **72** gros de Fl. nouv., c.-à-d. à 6 sous (2 sous nouv. p. 3 anc.). Le noble d'Angleterre est aussi à **108** gros dans une charte du 26 août 1390 (nº 5464, arch. du royaume).	**51** gros de Flandre.	29 sous et 29 1/2 sous payt de Hainaut, c'est-à-dire à **58** et à **59** gros de Flandre anciens. 8 couronnes = 9 francs.	**22** gros (nove monete) de Flandre.
Du 12 novembre 1391 à la St-Jean 1392. Renier Goetheere, receveur. (Reg. nº 2377).	**60-62-63** gros de Flandre 36 livres de payement c'est-à-dire à **60** gros 16 vieux gros (bois).	**58** gros de Flandre 24 gros des drapiers **56** gros de Flandre (commerce des draps) autrement dit *Peter lakensghelt*.	**27** gros et **28** gros de Flandre.	**52** gr. de Flandre (préambule) 31 livres 4 sous de payement.	**38** gros de Flandre (*Florins de Gueldre* à **37** gros).	**48** gros de Flandre.						*Nobles nouveaux* à 6 sous ou **72** gros de Flandre nouveaux		**58 1/2** gros de Flandre (8 couronnes pour 9 francs).	**22** gros (nouvelle monnaie) de Flandre.

Note. Je n'ai indiqué que les valeurs de payement qui sont mentionnées dans les registres. Il sera facile de trouver la valeur de payement de toutes ces monnaies en suivant la méthode détaillée dans le texte.

II.

TABLEAU SYNOPTIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA VALEUR DES MONNAIES D'OR, EN BRABANT, PENDANT LE RÈGNE DE LA DUCHESSE JEANNE, VEUVE, (1383-1406), TIRÉ DES COMPTES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX DE BRABANT.

	Vieux écus.	Écus au St-Pierre.	Moutons.	Francs.	Florins de Hollande.	Florins du Rhin.	Nobles de Flandre (nouveaux.)	Nobles d'Angleterre.
St-Jean 1392 à St-Jean 1[illegible] Renier Goethe[illegible] (Reg. n° 2[illegible])	60-63-64 gros de Flandre.	58 gros de Flandre (rarement à 59 gros) 24 gros des drapiers 56 gros de Flandre (draps).	27 gros et 28 gros de Flandre 17 livres de payement (vins) c'est-à-dire à 28 gros 1 esterlin 16 liv. 4 sous de pay[t] (certains comptes), c.-à-d. à 27 gros.	52 gr. de Flandre (préambule). Quelquefois à 53 gros 31 livres 4 sous payement 34 gros nouveaux de Flandre	39 gros de Flandre (*Florins de Gueldre* à 36 gros)	49 gros de Flandre.		
St-Jean 1393 à St-Jean 1394. Renier Goetheere, receveur (Reg. n° 2[illegible])	60-62-63-64 gros de Flandre.	59 gros de Flandre (parfois à 60 gr., monastères) 24 gros des drapiers 57 1/2 gros de Flandre (draps).	27 gros et 28 gros de Flandre 28 gros et 1 esterlin (vins).	53 gr. de Flandre (préambule) 39 3/4 gros de Vilvorde 31 livres 16 sous payement 33 gros nouveaux de Flandre.	39 gros de Flandre. Parfois un peu plus de 39 gros 40 gros de Flandre (poisson)	50 gros de Flandre.		120 gros de Flandre et 90 gros de Vilvorde.
St-Jean 1394 à St-Jean 1395 Renier Goetheere, receveur. (Reg. n° 2380).	68 gr. de Flandre (préambule) 60 et 62 gr. de Flandre (bois) 64 gros de Flandre (tonlieu).	63 gr. de Flandre (préambule)	27 et 28 gros de Flandre 28 gros et 1 esterlin (vins) 16 livres 4 sous payement (le gr. de Fland. valant 12 s. p[t]) Exceptionnellement comptés à 30 gros en faveur du mesureur juré de la forêt de Soignes.	57 gr. de Flandre (préambule) 59 gros (vins) 34 livres 4 sous payement 33 gros nouveaux de Flandre	41 gr. de Flandre (préambule) 40 gros de Flandre (foin) (*Florins de Gueldre* à 36 gros).	54 gr. de Flandre (préambule).		123 gros de Flandre.
St-Jean 1395 à Noël 1[illegible] Renier Goetheere, receveur (Reg. n° 2381).	72 gr. de Flandre (monastères) 66 g[illegible] de Flandre (bois). Quelquefois 66 gr. et 2 esterlins 70 gros de Flandre (tonlieu).	67 gros de Flandre.	27 gros de Flandre 16 livres 4 sous de payement.	60 gr. de Flandre (préambule) 36 livres de payement.	45 gros de Flandre. Quelquefois à 46 gros (*Florins de Gueldre* à 36 gros).	56 gros de Flandre.		
Noël 1395 à St-Jean 1396 Renier Goethe[illegible], receveur (Reg. n° 2382).	72 gros de Flandre (receveurs, monastères, lombards) 66 gros de Flandre (bois). Quelquefois 66 gr. 2 esterlins.	68 gros de Flandre.	27 gros de Flandre 28 gros de Flandre (poisson) 16 livres 4 sous de payement 17 livres de payement (vins). Exception[t] 30 gros de Flandre (douaires — rentes viagères).	60 gr. de Flandre (préambule) 36 livres de payement 33 gros nouveaux de Flandre.	46 gros de Flandre (*Florins de Gueldre* à 36 gros).	56 gros de Flandre.		
St-Jean [illegible] St-Nicolas 1396 Renier Goetheere, receveur [illegible]	75 gros de Flandre (receveurs, monastères, lombards) 66 gros de Flandre (bois, médecine, draps).	70 gros de Flandre.	27 gros de Flandre 28 gros de Flandre (poisson).	62 gros de Flandre 37 livres 4 sous de payement 33 gros nouveaux de Flandre.	48 gros de Flandre (*Florins de Gueldre* à 36 gros) (*Florins de Gueldre nouveaux* à 34 gros).	58 gros de Flandre.		
7 décembre 1396 à St-Jean 1397. 1er compte de Guill. de Gorichem, receveur. (Reg. n° 2384)	75 gros 3/5 (lombards) (120 écus = 144 francs) 66 gros de Flandre (bois) 40 livres de pay[t] (subsides, aides), donc à 66 2/3 gros.	71 gr. de Flandre (préambule).	27 gros de Flandre 28 gr. de Fl. (pois., vins, foin) 16 livres 4 sous de payement 28 gros et 1 esterlin (vins) 17 livres de payement (vins).	63 gr de Flandre (préambule) 37 livres 16 sous de payement.	48 gr. de Flandre (préambule) (*Florins de Gueldre nouveaux* à 34 gros) (préambule).	60 gr. de Flandre (préambule).	138 gros de Flandre (préamb.).	142 gros de Flandre (préamb.).
St-Jean 1397 au 5 déc. 1397 2e compte de Guill. de [illegible]chem, receveur. (Reg. n° 2 84).	78 gr. de Flandre (préambule).	72 gr. de Flandre (préambule).	27 gr. de Flandre (chang., rec.) 28 gr. de Flandre (rec., poisson) 16 livres 4 sous de payement 17 livres de payement.	64 gr. de Flandre (préambule) 38 livres 8 sous de payement.	49 gr. de Flandre (préambule) (48 gros, Lombards) (*Florins de Gueldre* à 36 gros).	60 gr. de Flandre (préambule).	140 gros de Flandre (préamb.).	144 gros de Flandre (préamb.).
5 déc. 1397 au 3 avril 1398 (n. s.) 3e compte de Guill. de Gorichem, receveur. Reg. n° 2[illegible]	78 gros de Flandre.	72 gros de Flandre.	27 gros de Flandre 28 gros de Flandre (poisson) 17 livres de payement (vins).	64 gr. de Flandre (préambule) 38 livres 8 sous de payement 33 gros nouveaux de Flandre (achat de draps à Gand).	49 gros de Flandre.	60 gros de Flandre.	140 gros de Flandre.	144 gros de Flandre.

	Écus de Malines.	Couronnes de Hainaut.	Couronnes de France.	Écus de Flandre (nove monete).	Heaumes.	Tours d'or de Louvain.	Écus de Hollande (nouveaux.)	Florins de Hongrie.
St-Jean 1392 à St-Jean 1[illegible] Renier Goethe[illegible] (Reg. n° 2[illegible])	59 gros de Flandre (4 écus de Malines = 4 francs et 28 gros de Flandre.)							
St-Jean 1393 à St-Jean 1394. Renier Goetheere, receveur (Reg. n° 2[illegible])		Double couronne de Hainaut à 79 gros de Flandre (?).	59 gros de Flandre. 8 couronnes pour 9 francs.	22 gros (nouvelle monnaie) de Flandre.		59 gros de Flandre 44 1/4 gros de Vilvorde	Environ 58 gros de Flandre (400 écus nouveaux valant 393 tours d'or à 59 gros).	
St-Jean 1394 à St-Jean 1395 Renier Goetheere, receveur. (Reg. n° 2380).	63 gr. de Flandre (préambule).		63 gr. de Flandre (préambule).			61 gr. de Flandre (préambule) 36 livres 12 sous de payement 37 livres 4 sous de payement (La Tour à 62 gros) 24 gros des drapiers.		56 gros de Flandre.
St-Jean 1395 à Noël 1[illegible] Renier Goetheere, receveur (Reg. n° 2381).	67 gros de Flandre.		67 gros de Flandre.			64 gros de Flandre 24 gros des drapiers.		
Noël 1395 à St-Jean 1396 Renier Goethe[illegible], receveur (Reg. n° 2382).			67 gros de Flandre.			64 gros de Flandre 24 gros des drapiers.		
St-Jean [illegible] St-Nicolas 1396 Renier Goetheere, receveur [illegible]			69 gros de Flandre. Quelquefois à 70 gros.			66 gros de Flandre 24 gros des drapiers.		
7 décembre 1396 à St-Jean 1397. 1er compte de Guill. de Gorichem, receveur. (Reg. n° 2384)		62 gros de Flandre. La double couronne à 92 gros.	71 gr. de Flandre (préambule) (Souvent 8 cour. = 9 francs).		71 gr. de Flandre (préambule).	68 gr. de Flandre (préambule) 24 gros des drapiers.		
St-Jean 1397 au 5 déc. 1397 2e compte de Guill. de [illegible]chem, receveur. (Reg. n° 2 84).			72 gr. de Flandre (préambule).		72 gr. de Flandre (préambule).	68 gr. de Flandre (préambule) 24 gros des drapiers.		
5 déc. 1397 au 3 avril 1398 (n. s.) 3e compte de Guill. de Gorichem, receveur. Reg. n° 2[illegible]			72 gros de Flandre.		72 gros de Flandre.	68 gros de Flandre 24 gros des drapiers.		

III.

TABLEAU SYNOPTIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA VALEUR DES MONNAIES D'OR, EN BRABANT, PENDANT LE RÈGNE DE LA DUCHESSE JEANNE, VEUVE (1383-1406), TIRÉ DES COMPTES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX DE BRABANT.

	Vieux écus.	Écus au St-Pierre.	Moutons.	Francs.	Florins de Hollande.	Florins du Rhin.
31 mai 1398 au 11 août 1398. 1er compte de Remi de Mokenborch, receveur (Reg. n° 2386).	79 gr. de Flandre et 1 esterlin (receveurs).		27 gros de Flandre (changeurs, certains vins).	64 gr. de Flandre (préambule) 38 livres 8 sous de payement.	49 gros de Flandre.	60 gros de Flandre.
11 août 1398 au 5 août 1399. Office du rec. général vacant (Reg. n° 2387).	80 gros de Flandre (receveurs [illegible]) 72 gros de Flandre (bois).		27 gros de Flandre (chang.). 28 gros de Flandre (poisson).	64 gr. de Flandre (préambule) 38 livres 8 sous de payement.	48 et généralemt 50 gr. de Fl. (*Florins de Gueldre* à 34 gros) (*Fl. de Gueldre ancien* à 36 gr.) (*Fl. de Hongrie* à 64 gr. de Fl.)	61 gros de Flandre. 60 gros (paneterie, bois).
5 août 1399 à la St-Jean 1400. 1er compte d'Etienne de Nederalphen, receveur (Reg. n° 2388).	80 gros de Flandre (monastères tonlieu, vins). 82 gros de Flandre (lombards, compte final). 74 gros (bois, valeur spéciale) (à ce prix : 44 livres 8 sous de payement). 40 plaques (lombards). 41 gros nouveaux (vieux écus de Gand et de l'Empereur). 42 gros nouveaux (vieux écus français).	74 gros de Flandre (lombards) 76 gros de Flandre (épicerie) 38 gros nouveaux de Flandre	27 gros de Flandre (chang.). 28 gros (poissons, pensions) 16 1/2 liv. de payt (gros [illegible]) (donc à 27 1/2 gros).	66 gr. de Flandre (préambule) 39 livres 12 sous de payement 33 gros nouveaux de Flandre.	50 gros de Flandre (mayeurs, vins, foins, divers) 52 gros de Flandre (lombards, paille, divers) 30 liv. de payemt (gros [illegible]) (donc à 50 gr [illegible]) *Wilhelmus* : 26 et 27 gr. nouv. (*Florins de Gueldre* à 36 gros).	62 gros de Flandre (vins). 63 gr. (bois, paneterie, cuisine) 64 gr. (vins, paille, foin, divers)
St-Jean 1400 à la St-Jean 1401. 2e compte d'Etienne de Nederalphen, receveur (Reg. n° 2389).	80 gros de Flandre (tonlieu) 76 gros (bois, valeur spéciale). 86 gros (voyage à l'étranger).	76 gros de Flandre 78 » » 80 » » divers } (accis. sur la bière) 72 gros (achat de poisson à Nivelles, valeur conventionn.).	27 gros de Flandre. 28 gros (pensions.)	68 gr. de Flandre (préambule) 40 livres 16 sous de payement 34 gros nouveaux de Flandre 34 gros et 1 esterlin nouveaux de Flandre.	52 gros de Flandre (fonctionn., monastères, divers) 54 gros de Flandre (monastères, écuries, moutons) (*Florins de Gueldre* à 36 gros).	64 gros de Flandre.
St-Jean 1401 au 9 avril 1402. 3e compte d'Etienne de Nederalphen, receveur (Reg. n° 2390).	84 gros de Flandre (tonlieu, compte final). 76 gros de Flandre (bois, valeur spéciale ; à ce dernier prix : 45 livres 12 sous de payement.	76 gros (accises de Nivelles). 78 gros (acc. de la bière, épic.) 82 gros (accises de la bière) A ce prix : 49 liv. 4 sous payt.	27 gros de Flandre. 28 gros (pensions). 16 livr. de payt (fonctionnaires) 17 livres de payement (vins). *Moutons français* : 48 gr. nouv. 93 gr. de Fl. (dép. foraines)	70 gr. de Flandre (préambule) 42 livres de payement.	52 gr. de Flandre (fonctionn., dép. foraines, divers). 31 livres et 4 sous de payemt 54 gr. de Fl. (lomb. de Brux.) (*Fl. de Gueldre* à 36 et 38 gr.).	64 gros de Flandre.
Du 9 avril 1402 au 24 mai 1402. 4e compte d'Etienne de Nederalphen, receveur (Reg. n° 2390).	76 [illegible]s de Flandre (valeur spéciale pour les bois).		27 gros de Flandre 28 gr. de Fl. (dép. foraines).	70 gr. de Flandre (préambule) 12 livres de payement. 72 gros (vins, fin mai).		
Du 24 mai 1402 au 24 mars 1403 (n. s.). 1er compte de Guill. Tonsus (Reg. n° [illegible])	80 gros de Flandre (bois, compte fin[illegible]) 48 livres de payement.	76 gros de Flandre (accises de Nivelles). 80 gros de Flandre (acc. de la bière ou bodemgelde).	27 gros de Flandre (fonctionnaires et divers). 28 gros (pensions).	72 gr. de Flandre (préambule) 43 livres 4 sous de payement. 71 gros (divers) 36 gros nouveaux (vins). 54 labbayes.	52 gros (bétail, écuries) (*Florins de Gueldre* à 36 gros).	64 gros de Flandre (vins).
Du 24 mars 1403 (n. s.) à la Saint-Jean 1403. 2e compte de Guillaume Tonsus (Reg. n° 2391).	80 gros de Flandre (bois, compte final).		27 gros de Flandre (changeurs, betail).	72 gr. de Flandre (préambule) 36 plaques (vins). 43 livres 4 sous de payement	52 gros (paneterie, dép. for.). 31 livres 4 sous de payement.	64 gros de Flandre (fonctionnaires, paneterie).

	Nobles de Flandre	Nobles d'Angleterre.	Couronnes de Hainaut.	Couronnes de France.	Lions de Flandre.	Anges.
31 mai 1398 au 11 août 1398.				72 gros de Flandre.		
11 août 1398 au 5 août 1399.	140 gros de Flandre (vieux nobles à 144 gros).		La double couronne à 90 gros de Flandre.	72 gros de Flandre. 73 gros (maréchalerie).	100 gros de Flandre.	
5 août 1399 à la St-Jean 1400.	144 gros de Flandre. 72 gros nouveaux de Flandre.	148 gros de Flandre. 74 gros nouveaux de Flandre.	La double couronne à 92 gros de Flandre. La double couronne à 46 gr. nouveaux de Flandre.	74 gros de Flandre (lombards, vins, divers). 75 gros (foin). 76 gros de Flandre (vins, lombards, gros bétail, divers). 38 gros nouveaux de Flandre. 8 couronnes pour 9 francs (à 67 1/2 gros).		
St-Jean 1400 à la St-Jean 1401.	148 gros de Flandre (divers, dépenses foraines). 150 gr. de Fland. (monastères) 152 » » (dép. foraines) 156 » » (en Flandre).	160 gros de Flandre	92 gros de Flandre (vins, dépenses foraines).	78 gr. de Fl. (douaire holl. sept. écuries, bétail, vins, divers) 80 gr. (lomb., monastères, bét.) 81 gros (porcs). 82 gros (vins).		
St-Jean 1401 au 9 avril 1402.	156 gr. de Fl. (lomb. de Louv.) Parfois encore 148 et 150 gr. 74 gr. nouv. (douaire holl.)	160 gros de Flandre. Parfois encore 154 et 156 gr.	94 gr. de Fl. (lomb. de Brux.) 2 doubles couronnes à 92 gros pour 3 francs (à 61 1/3 gros).	80 gros de Flandre (lombards de Vilvorde, fonctionn., divers) 40 gros nouveaux de Flandre (douaire holland.). 82 gr de Fl. (dep. foraines).		46 gros nouveaux de Flandre (lombards de Vilvorde).
Du 9 avril 1402 au 24 mai 1402.				80 gros de Flandre.		
Du 24 mai 1402 au 24 mars 1403 (n. s.).	152 gros (cuisines, vins, dépenses foraines). 88 gros de Hollande (vins).	156 gr. de Flandre (cuisines).		80 gros (fonctionnaires, écuries, cuisines, vins). 48 livres de payement (vins). 81 gros (bétail acheté à un marchand de Paris).		
Du 24 mars 1403 (n. s.) à la Saint-Jean 1403.	152 gros de Flandre (écuries)			80 gros (dépenses foraines).		

	Tours d'or.	Écus de Malines. et Heaumes.	Écus de Hollande.	Florins Albertus (nouveaux).	Royaux.	Florins de Florence.
31 mai 1398 au 11 août 1398.	68 gros de Flandre. 69 gros (draps)					
11 août 1398 au 5 août 1399.	69 gros de Flandre (draps). 24 gros des drapiers.					
5 août 1399 à la St-Jean 1400.	72 gros de Flandre. 24 gros des drapiers.	38 gros nouveaux de Flandre.	35 gros nouveaux de Flandre.	22 gros nouveaux de Flandre 25 » » (Hollande) 48 gros anciens (à Hal).	63 gros anciens de Flandre.	61 gros anciens de Flandre.
St-Jean 1400 à la St-Jean 1401.	74 gr. de Flandre (changeurs) 76 gr. de Flandre (fonctionn., marchs de la forêt de Soignes) 24 gros des drapiers.	78 gros de Flandre anciens (dépenses foraines).		48 gros de Flandre (anciens).	*Royaux vieux* 76 1/2 / 77 } gr. anciens de Flandre.	
St-Jean 1401 au 9 avril 1402.	74 gros de Flandre (changeurs, vins, draps). 76 gros (lombards de Louvain et de Bruxelles). 24 gros des drapiers.					
Du 9 avril 1402 au 24 mai 1402.	24 gros des drapiers.					
Du 24 mai 1402 au 24 mars 1403 (n. s.).	74 gros de Flandre (draps, redevance pour la Monnaie). 24 gros des drapiers.					
Du 24 mars 1403 (n. s.) à la Saint-Jean 1403.	74 gros (changeurs, redevance pour la Monnaie). 24 gros des drapiers.					

IV. TABLEAU SYNOPTIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA VALEUR DES MONNAIES D'OR, EN BRABANT, PENDANT LE RÈGNE DE LA DUCHESSE JEANNE, VEUVE (1383-1406), TIRÉ DES COMPTES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX DE BRABANT.

	Vieux écus.	Écus au St-Pierre.	Moutons.	Francs.	Florins de Hollande.	Florins du Rhin.	Nobles de Flandre	Nobles d'Angleterre.	Couronnes de Hainaut.	Couronnes de France.	Écus d'Anvers d'Antoine.	Tours d'or.	Florins de Gênes. Jenevine.	Royaux.
St-Jean 1403 à St-Jean 1404. 3e compte de Guillaume Tonsus (Reg. nº 2392).	**42** gros de Flandre (nouveaux monnaie forte). 50 livres 8 sous de payement. **38** gros de Flandre (oude boschscilde, valeur spéciale forêt de Soignes).	**40** gros de Flandre nouveaux (accises, bodemgelde, recette extraordinaire).	**27** gros anciens (accises de Nivelles). **13** 1/2 gros nouveaux (fonctionnaires, bétail, vins). **14** gros nouveaux (pensions, poisson, logement). 17 livres de payement (chang. de Louvain). **18** gros nouveaux (bosch mottoen, valeur spéciale, bois). 13 plaques 1/2 (chang. de Bois-le-Duc). **14** gros et 2 mites de Flandre (vins).	**36** gros nouveaux (bétail, écuries, vins). 43 livres 4 sous de payement 9 francs = 8 couronnes, c'est-à-dire le franc à **35** 5/9 gros nouveaux. **34** gros nouveaux (poisson).	**26** gros nouveaux (fonctionn., monastères, vins) **27** gr. nouv. (dépens. diverses) Draps : 3 fl. holl. = 2 cour. fr. donc le fl. holl. à **26** 2/3 gr. nouv. *Florins de Gueldre* à **18** gros nouv. (monastères, paneterie) à **19** gr nouv. (dép. diverses).	**32** gr. nouv. (fonctionnaires (écuries, bois, divers). **33** gr. nouv. (paneterie, vins, (dépenses diverses).	**72** gros nouveaux (fonctionnaires, harengs). **76** gros nouveaux (vins achetés à Malines). **78** gr. nouv. (dép. diverses). **80** gr. nouv. (poisson).			**40** gr. nouv. (fonctionnaires, paneterie, rec. extraordinaires) 48 livres de payement. 14 1/4 cour. = 1 liv. vieux gr. 15 cour. = 1 liv. v. gr. (monast) 15 cour. et 4 1/2 gr nouveaux de Fl. valent 1 liv. vieux gr. (pour les rentes seulement). 20 cour. = 1 livre vieux gros (lombards).		**37** gros nouveaux de Flandre (rentes, vins, écuries, etc).		
St-Jean 1404 à St-Jean 1405. 4e compte de Guillaume Tonsus (Reg. nº 2392).	**42** gros de Flandre (monnaie forte). **44** gros (Mairie de Vilvorde).	**40** gros de Flandre (monnaie forte, lombards, tonlieux et leur affermage).	**13** 1/2 gr. nouv. (fonctionnaires) 13 plaques 1/2 (changeurs de Bois-le-Duc). **14** gros nouveaux (poisson, vischmottoen, mottoen brabants). 14 1/6 ou 4 mites (changeurs de Louvain). 17 livres de payement (chang. de Louvain). **16** gros (boschmottoen, forêt de Soignes). 19 sous de Maestricht (receveur de Maestricht). 2 moutons pour 1 franc (rentes viagères).	**36** gros (lombards). 9 francs = 8 couronnes, c.-à-d. le franc à **35** 1/2 gros 1 mite et 1/3 (rentes héritables) **35** 1/2 gros (fonctionnaires) 15 fr. (à **36** gr.) = 1 livre de vieux gros (rentes à Louvain)	**26** gr. nouv. (charpentiers). **27** gr. nouv. (bois, accises, etc.). *Florins de Gueldre.* à **18** gr. nouv. (fonctionnaires).	**33** gros (monnaie forte). 20 fl. = 1 livre de vieux gros (affermage des tonlieux).	**72** gros (monnaie forte) (travaux à Vilvorde).	**80** gros (monnaie forte) (vins).	Simple : **36** gros nouveaux.	**40** gr. nouv. (lombards, etc) 36 1/2 brymannen (valeur de Maestricht). 15 cour. = 1 liv. vieux gr. (tonl.) 15 cour. et 4 1/2 gr. de Flandre nouv. pour 1 liv. de vieux gros (affermage des tonlieux.) 20 cour. = 1 livre vieux gros (lombards).		**37** gros (monnaie forte). 15 tours = 1 liv. de vieux gr. (rentes héritables).	**36** gros nouveaux (lombards, condamnation).	**40** gros nouveaux (faux monnayeurs)
St-Jean 1405 à St-Jean 1406. 5e compte de Guillaume Tonsus (Reg. nº 2393).	**42** gros de Flandre nouveaux (tonlieu de Louvain). **44** gros (bois, subsides).	**40** gros de Flandre (monnaie forte, tonlieux, etc.).	**13** 1/2 gros (monnaie forte). 13 et 1 esterlin, donc **13** 1/3 gr. **14** gros (vischpayment, poisson). **14** gros et 4 mites (poisson) à ce prix à 17 livres de payt **16** gros (boschmottoen).	**36** gros (monnaie forte) 35 sous de payt de Maestricht (receveur de Maestricht).	**26** gros et **27** gros. *Florins de Gueldre* à **19** gros.	**33** gros (monnaie forte).	**78** gros (monnaie forte).	**80** gros (monnaie forte).		**40** gros (monnaie forte). 20 sous parisis. 8 couronnes = 9 francs (rentes héritables). 15 cour. = 1 livre vieux gros (tonlieu de Louvain). 15 cour. et 4 1/2 plaques ou gr. pour la livre de vieux gros (rentes viagères).	*L'écu d'Anvers* d'Antoine de Bourgogne à **54** gr. de Flandre (monnaie forte). *La plaque d'Anvers* du même à 5 esterlins de Flandre.	**37** gros (monnaie forte). 15 tours = 1 liv. de vieux gr. (rentes viagères).		

Planches et illustrations *(Suite)*.

☞ AVIS. — Chaque auteur a droit à 100 tirés à part avec t et faux-titre, couverture imprimée et brochage.

a **Société n'est pas responsable des idées émises par ses nbres.** (Art. 13 des statuts.)

es bandes ornées et lettrines ont été dessinées spécialement pour *Annales*, et sont la propriété de la Société. La reproduction en nterdite.

Tarif des tirés à part :

Par feuille de 16 pages ou fraction . . .	7 1/2	centimes	l'exemplaire.
Couvertures non imprimées	1 1/2	»	»
Couvertures imprimées	2 1/2	»	»
Composition et tirage des titres.	2	»	»
Planches (photogravure en demi-teinte d'après dessin ou d'après gravure) format (in-8°) des Annales (avec insertion et papier de soie à chaque gravure)	10	»	»
Planches doubles, idem	20	»	»
Brochage de 1 à 3 feuilles	1	»	»
» 4 à 6 »	2	»	»
» au delà de 6 feuilles	4	»	»

es prix marqués sous les rubriques 3°, 4° et 7° ne seront comptés à ce que pour un minimum de 50 exemplaires.

Publications de la Société.

I. ANNALES

de la Société d'Archéologie de Bruxelles. — Mémoires, rapports et docu
Se publient en livraisons trimestrielles formant chaque année un
d'environ cinq cents pages, enrichi de nombreuses planches et grav
orné de bandes et de lettrines gravées.

VOLUME PREMIER, 1887-88, XXV, 408 p., XI pl., fig. dans le texte.
VOLUME DEUXIÈME, 1888-89, XXIV, 380 p., IV pl., 10 fig. dans le texte.
VOLUME TROISIÈME, 1889, XXIV, 396 p., XI pl., 37 fig. dans le texte.
VOLUME QUATRIÈME, 1890, XXXII, 508 p., XX pl., une carte (0.90, 70 fig. dans le texte (ce volume est épuisé).
VOLUME CINQUIÈME, 1891, XXXV, 560 p., XXIII pl., 78 fig. dans le text
VOLUME SIXIÈME, 1892, XXIV, 384 p., XXI pl., 64 fig. dans le texte.
VOLUME SEPTIÈME, 1893, XXXII, 486 p., XXI pl., 22 fig. dans le texte.
VOLUME HUITIÈME, 1894, XXXIV, 528 p., XV pl., 49 fig. dans le texte.
VOLUME NEUVIÈME, 1895, XXXII, 498 p., XXVIII pl., 45 fig. dans l
VOLUME DIXIÈME, 1896, XXXII, 508 p., XXI pl., 11 fig. dans le texte.
VOLUME ONZIÈME, 1897, XXXI, 488 p., XIII pl., fig. dans le texte.
VOLUME DOUZIÈME, 1898, XXXII, 504 p., XIX pl., 19 fig. dans le texte
VOLUME TREIZIÈME, 1899, XXXI, 480 p., XXIV pl., 37 fig. dans le text
VOLUME QUATORZIÈME, 1900, XXIX, 446 p., XXXV pl., 43 fig. dans le
VOLUME QUINZIÈME, 1901, XXXIII, 510 p., XXX pl., 40 fig. dans le

Le prix des quinze vol. achetés à la fois est fixé à fr. 216.75 au lieu de
pour les membres : fr. 198.20 au lieu de

II. CONFÉRENCES

M. GUSTAVE HAGEMANS : Le poignard de silex — étude de mœurs toriques. Un vol. in-12, V, 74 p., 1888-89.
pour les membres

M. ALPHONSE WAUTERS : L'architecture romane dans ses diverses mations *(extrait des Annales)*. Un vol. in-112 p., 1889.
pour les membres

MM. GOSSET, LUCAS ET SAINTENOY : La Conservation des Monuments en Fr Angleterre et en Belgique ; les Coupoles et d'Occident *(extrait des Annales)*. Un vo IV, 60 p., VI pl., 1890 (épuisé).

Les membres désireux d'acquérir les volumes des Annales et des rences de la Société d'Archéologie de Bruxelles sont priés de s'ad M. le Secrétaire général de la Société, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

III. ANNUAIRE

Tome I, 1890. Rapport annuel, liste des membres, etc., etc., un vo V, 80 p. *(épuisé)*.
Tome II, 1891, un vol. in-12, VI, 88 p. *(épuisé)*.
Tome III, 1892, un vol. in-12, V, 112 p.
Tome IV, 1893, un vol. in-12, VII, 108 p.
Tome V, 1894, un vol. in-12, VII, 154 p.
Tome VI, 1895, un vol. in-12, 121 p.
Tome VII, 1896, un vol. in-12, 83 p.
Tome VIII, 1897, un vol. in-12, 151 p.
Tome IX, 1898, un vol. in-12, 115 p.
Tome X, 1899, un vol. in-12, 142 p.
Tome XI, 1900, un vol. in-12, 142 p.
Tome XII, 1901, un vol. in-12, 132 p.
Tome XIII, 1902, un vol. in-12, 126 p.

IV. PHOTOGRAPHIES

Tous les membres de la Société peuvent également obtenir des ex des 112 photographies prises pendant les excursions de la Société de fr 0.80, collées, et de fr. 0.60, non collées, en s'adressant au S général de la Société.

Brux., Impr. Vromant et Cie, rue de la Ch

ANNALES
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
DE
BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DU ROI

LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. Mgr LE COMTE DE FLANDRE



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :

Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE



TOME SEIZIÈME

ANNÉE 1902. — LIVRAISONS III ET IV



LIBRAIRIE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE
ARCHÉOLOGIE, AMEUBLEMENT, DÉCORATION, BEAUX-ARTS
E. LYON-CLAESEN, Éditeur
8, RUE BERCKMANS, 8
BRUXELLES

IMPRIMÉ PAR VROMANT ET Cie, 3, RUE DE LA CHAPELLE, BRUXELLES

SOMMAIRE DES LIVRAISONS III & IV. — 1902

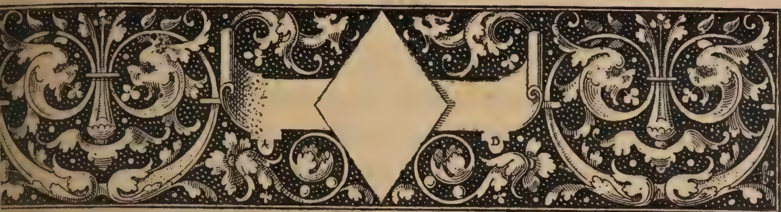


Procès-verbaux des séances.

Mélanges.

Planches et illustrations.

(Voir la suite à la 3e page de la couvertu



LE VOYAGE

DU

P. REGINBALD MŒHNER

BÉNÉDICTIN, CHAPELAIN-MAJOR AU SERVICE DU MARGRAVE

LÉOPOLD-GUILLAUME DE BADE

PENDANT L'EXPÉDITION AU SECOURS DES PAYS-BAS ESPAGNOLS EN 1651

INTRODUCTION



UAND, en 1648, l'Europe, lasse d'une lutte qui l'avait déchirée pendant trente ans, se fut décidée à faire la grande paix, celle qui allait asseoir le monde sur des bases nouvelles, seules l'Espagne et la France ne désarmèrent pas, la France espérant toujours qu'une heu-se campagne lui livrerait cette Flandre séculairement convoitée, spagne comptant sur les dissensions intérieures de son adver-e, sur ces violentes compétitions nées pendant la minorité de uis XIV, pour rétablir son prestige entamé et pour humilier sa ile.

n 1647, Philippe IV avait chargé du gouvernement général des s-Bas l'archiduc Léopold-Guillaume, frère de l'empereur dinand III. Après s'être distingué en Allemagne, après y avoir lamment tenu tête à Turenne lui-même et aux généraux lois les plus renommés, l'archiduc, dans ses nouvelles fonctions,

connut le succès et les revers. Victorieux d'abord, glorifié dans de pompeux écrits [1], il subit bientôt la grande défaite de Lens. E la guerre se prolongea, indécise, donnant des avantages momen tanés tantôt à l'un, tantôt à l'autre des belligérants. Jusqu'a traité des Pyrénées, les armées opérèrent sur les frontières com munes. La Flandre et la Lorraine, d'un côté, la Picardie, l'Artois e la Champagne, de l'autre, furent, à chaque printemps, envahis pa les troupes ennemies, invasion dont les flots finissaient toujour par se briser contre les remparts de quelque forteresse, mais lai saient, en se retirant, le pays frappé de désolation, de famine et d stérilité.

Au commencement de l'année 1651, l'Espagne, ayant lié partie à la fois en Catalogne, dans le Piémont et dans les Pay Bas, voulut cependant frapper un coup plus fort; dans ce but, el envoya d'importantes sommes d'argent à Bruxelles [2], et cherch en même temps à recruter de nouveaux régiments en All magne. L'occasion, d'ailleurs, était des plus favorable. De to côtés, les troupes impériales refluaient vers l'Autriche pour y êt licenciées, restant à la fois une charge pour le trésor impérial un danger pour les populations. Qu'allait-on faire de ces soudar qui, depuis tant de lustres, n'avaient connu d'autre métier que guerre, et qui, à la fois soutien et terreur de leur impérial maît étaient habitués à piller et à dévaster les contrées qu'ils parco raient? Les maintenir sous les armes, les finances de l'Empire le permettaient pas; d'un autre côté, les abandonner à leur prop sort, c'était provoquer la naissance de bandes armées, comprom tant de nouveau la sécurité relative si chèrement achetée.

On écouta donc volontiers, en Autriche, les propositions esp gnoles, tendant à faire passer aux provinces belgiques les régime devenus superflus. Encore fallait-il y mettre une certaine disc tion, ne pas trop attirer l'attention de la France qui, malgré ses d sensions intérieures, se dressait menaçante, toujours jalouse l'Autriche et toujours prête à humilier la maison de Habsbourg.

[1] *Chronographia super lætum introïtum archiducis Leopoldi Guillelmi,* Bruxelles 1648, in-4°.

[2] Le Dr Brunner, dans la préface à l'édition dont nous aurons à parler tôt, indique 606 lingots d'argent, mais néglige de donner la source de cet i ressant renseignement.

droit strict, à la vérité, n'était pas contestable. Par le traité de Westphalie, tous les princes ou *États* immédiats de l'Empire avaient obtenu le droit de souveraineté, c'est-à-dire le droit de conclure entre eux, et avec les princes étrangers, des traités offensifs et défensifs, pourvu que ces traités ne fussent dirigés contre l'Empire lui-même. Cette clause favorisa pendant cent cinquante ans le scandaleux trafic de chair humaine, ces ventes ou cessions de régiments que les écrivains de la fin du XVIIIe siècle ont tant flétries. Durant un siècle et demi, le soldat n'était plus considéré que comme une valeur commerciale dont on trafiquait librement.

Depuis longtemps, d'ailleurs, la Suisse envoyait ses enfants aux partis les plus opposés, sans sortir, par là, de la neutralité légale. Comme les soldats suisses, les hauts-allemands étaient tenus en grande estime par les belligérants. Tout en étant grands bretteurs, buveurs, blasphémateurs et vantards, ils étaient moins pillards que les troupes lorraines, ramassis de toutes les nationalités et de toutes les langues, moins cruels que les Croates, plus endurants que les Espagnols ; ils avaient la réputation d'être braves et fortement attachés au drapeau, pourvu que leurs usages et privilèges fussent respectés et que la solde ne se fît pas attendre indéfiniment. Philippe IV — sa correspondance avec l'archiduc en témoigne — eût désiré faire venir en Espagne quelques vieux régiments de hauts-allemands : ne voulant pas dégarnir de défenseurs les Pays-Bas si fortement menacés, Léopold-Guillaume se trouva pourtant dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande [1]. Déjà, le duc Ulric de Wurtemberg avait, en 1648, amené d'importantes forces de cavalerie qu'il commandait avec le titre de général, et de nouvelles troupes montées venaient d'arriver en 1650, payées des deniers personnels de l'archiduc ; il s'agissait d'augmenter maintenant l'infanterie, surtout que les vieux *tercios* ou régiments wallons, décimés à Lens, avaient beaucoup perdu de leur ancienne supériorité. Mais, pour que le soldat allemand s'engageât, il lui fallait un chef sympathique, général célèbre ou prince d'une grande maison. On sait comment le nom seul de Wallenstein avait suffi pour créer, en quelques mois, une formidable armée. On résolut donc de former un nouveau corps allemand, en confiant le premier régiment et, bientôt, le

[1] Archives du Royaume, Correspondance de l'archiduc Léopold-Guillaume avec Philippe IV, année 1651.

commandement supérieur du corps au margrave Léopold-Guillaume, cadet de la maison de Baden-Baden, filleul de l'archiduc gouverneur-général. Ce jeune prince, fils du margrave Guillaume et de Catherine-Ursule de Hohenzollern, né en 1626 et élevé à la Cour de Vienne, était, depuis sa quatrième année, colonel-propriétaire d'un régiment autrichien, dont, depuis quelque temps, il exerçait le commandement effectif [1] ; le second régiment fut placé sous les ordres du baron Eusèbe Crivelli, et le troisième, ne comprenant que six cents chevaux, fut attribué au colonel de Kapell [2]. Toute l'expédition formait un ensemble de cinq mille hommes.

Avant d'entrer dans d'autres détails, il sera peut-être utile de donner ici quelques explications sur le système militaire de l'époque. Le commandement était triple, le généralat, le colonellat et le capitanat, s'exerçant respectivement sur le corps d'armée, le régiment et la compagnie.

Le général ou chef de corps d'armée dépendait du généralissime ou gouverneur-général des armées, qui prenait ses décisions en consultant le Conseil suprême de guerre. Il était presque toujours en plus colonel d'un régiment, tout comme le colonel était capitaine de la première compagnie et recevait une solde spéciale comme tel. Il menait, d'ordinaire, un fort grand train de maison, entouré de gentilshommes, de secrétaires et de pages, tout en trouvant l'occasion de mettre de côté, pour ses vieux jours, une fortune en rapport avec ses succès militaires. Quand une ville ou un château était rançonné, la part du lion revenait toujours au commandant en chef; les hauts officiers s'enrichissaient donc au fur et à mesure que le

[1] Pour plus de détails, voir *Allgemeine Deutsche Biographie,* l'article concernant ce prince. Ajoutons que, de nos jours, on distingue entre le *margrave* allemand, membre d'une famille souveraine, et le *marquis,* dont le titre, en France, confère une simple préséance nobiliaire, et ne rappelle plus que par le nom l'ancien *marchio,* chargé de la défense des frontières de l'Empire.

[2] Notre confrère, M. Van der Linden, a signalé *(Annales,* t. XV, p. 384) la présence à Bruxelles, en 1626, d'un Carlo Crivelli, seigneur de Messincourt, très probablement parent du baron Eusèbe, et portant les armoiries de l'ancienne famille italienne de ce nom à laquelle appartenait le pape Urbain III. Mœhner, qui ajoute à son récit les armoiries de tous les personnages nobles de l'expédition, et même celles des pages du baron Crivelli, n'omet que celles de ce dernier Cette omission semble motivée par la profonde antipathie que notre auteur professe à l'égard du colonel italien.

pays s'appauvrissait. Des dotations en terres et seigneuries, prélevées souvent sur les vaincus, venaient d'ordinaire récompenser le général heureux ou simplement influent, pouvant s'appuyer sur ses troupes, plus dévouées à leur chef immédiat qu'au souverain qu'ils servaient.

On raconte que le général suédois Kœnigsmarck, en apprenant la nouvelle de la conclusion définitive de la paix, entra dans une fureur telle qu'il jeta son chapeau par terre en le piétinant ; il prétendait n'être pas encore assez riche, et pourtant, venu sans ressources en Allemagne, il ramena en Suède des trésors tels qu'ils permettaient de constituer une rente de 300,000 écus [1]. A la vérité, ces beaux temps étaient maintenant quelque peu passés, et les vieux troupiers devaient regretter les riches villes de la vallée du Rhin, la *Pfaffengasse* toute remplie d'opulentes abbayes, de villes épiscopales, de cités libres. La guerre sur les frontières des Pays-Bas, dans une zone épuisée, hérissée de petites forteresses, était dangereuse, pleine des plus dures privations, et peu rémunératrice ; les cadres se vidaient donc rapidement, et il fallait continuellement réformer les régiments, c'est-à-dire verser les hommes dans d'autres corps et mettre les officiers, devenus surnuméraires, au traitement d'attente, jusqu'à ce que la création d'un nouveau régiment permît de les employer à nouveau.

Le colonel était réputé « propriétaire » du régiment, qui portait son nom et qui était parfois levé à ses frais ou moyennant une indemnité stipulée d'avance. Dans les régiments hauts-allemands, il jouissait de privilèges spéciaux; il était notamment le juge suprême, ayant droit de vie et de mort sur ses subordonnés [2] ; il nommait aussi directement les officiers d'un grade supérieur à celui de lieutenant, requérant simplement à la secrétairerie d'État allemande l'expédition des « patentes » respectives ; lors de la formation d'un nouveau régiment, il recevait même les brevets en blanc [3]. Ce pri-

[1] Voir à ce propos l'intéressant livre de G. FREYTAG, *Aus dem Zeitalter des Grossen Krieges*, 22e éd., Leipzig 1899, in 8°, qui consacre à l'organisation de l'armée au XVIIe siècle tout un chapitre auquel nous avons emprunté plusieurs détails.

[2] Cf. *Caroli à Mansfeld S. J. Magisterium militare,* Antv. 1649, in-4°. Ce droit est du reste confirmé par notre récit.

[3] « ....*que despacharon las patentes gratis, con los nombres de los capitanos en blanco.* (Secrétairerie d'État et de Guerre allemande, liasse 1651, pièce datée du 20 janvier 1651.)

vilège était très jalousement défendu, et toute immixtion de la Cour était mal accueillie. Dans les autres régiments, les colonels proposaient au gouverneur trois candidats ; pourtant, en règle générale celui nommé *primo loco* obtenait le poste.

En dehors d'un traitement fort élevé, le colonel bénéficiait de nombreux cadeaux, parfois peu spontanés, que lui offraient soit les villes ou localités traversées par ses troupes, soit les châtelains chez lesquels il établissait son quartier. On le remerciait ainsi de maintenir quelque peu ses farouches subordonnés et de réduire le plus possible les pillages et les violences. Ces sortes de gratifications étaient tellement entrées dans les mœurs que les plus grands seigneurs les acceptaient comme la chose la plus naturelle au monde, et le P. de Mansfeld, dans l'ouvrage que nous venons de mentionner, envisageant l'état militaire au point de vue théologique, recommande seulement de ne pas les exiger comme un droit absolu. Mais, si le colonel était besogneux, alors, comme les autres officiers, il ne dédaignait pas de prélever sa part sur le butin fait par le simple soldat, et, dans certains régiments, chez les Croates par exemple, la rapine et l'exaction étaient érigées à la hauteur d'un système, sous l'œil scrutateur des chefs. Dès lors, nous ne nous étonnerons pas de rencontrer, au cours de notre récit, la veuve d'un colonel croate, qui continue le commandement et ce qu'on pourrait appeler « les affaires » de son défunt mari.

Les clauses et conditions qui liaient le colonel au souverain sont stipulées dans des actes spéciaux, appelés « capitulations ». Nous avons trouvé aux Archives du Royaume un intéressant document de l'espèce, signé en 1654 entre le marquis de Castel-Rodrigo et le colonel Guillaume de Heritzem (ou de Heressin) [1].

D'après ce document, le colonel avait comme état-major du régiment le lieutenant-colonel, le major ou *Obristwachtmeister*, le quartier-maître, l'auditeur *(Schultheiss)*, le chapelain-major, le lieutenant-vaguemestre, le fourrier-major *(Proviantmeister)*, le sergent de bagage, le chirurgien régimentaire, le prévôt, le greffier, le tambour-major et le lieutenant-prévôt.

Pour les régiments non allemands, on trouvera la composition de l'état-major dans les placards intitulés *Règlement suivant*

[1] Secrétairerie d'État et de Guerre allemande, liasse de l'année 1654.

lequel les officiers et gens de guerre... devront se régler (Bruxelles, chez Hubert Velpius, 1646) et *Règlement et pied des rations qui se donneront aux officiers et soldats,* édité l'année suivante par le même imprimeur [1].

Le lieutenant-colonel était, comme de nos jours, l'*alter ego* du colonel, qu'il remplaçait en cas d'absence ou d'empêchement, et commandait également une compagnie. Le major ou *Obristwachtmeister,* par contre, ne commandait pas toujours une compagnie, mais était chargé de la comptabilité générale et de la police du camp [2]. Son insigne était le bâton qui lui servait à mesurer le camp et, au besoin, à faire prendre l'alignement aux recrues dont les épaules ne faisaient que trop souvent connaissance avec le redouté *estoc.*

Le capitaine, aidé du lieutenant et du porte-drapeau ou enseigne, commandait la compagnie, dont il répondait. Sa place était à droite, celle du lieutenant à gauche, celle de l'enseigne, au centre. On lui demandait d'être sévère et énergique, et le dicton courait qu'il ne devait montrer une mine souriante à ses hommes que le dimanche. Dans l'infanterie, la compagnie se composait généralement de mousquetaires et de piquiers. Les mousquetaires avaient encore leur arme pesante, avec la fourche et la bandoulière à cartouches, et étaient placés aux flancs, le centre restant occupé par les piquiers, dont l'arme, longue de dix-huit pieds, était surtout destinée à parer aux attaques de la cavalerie. Cependant, depuis le commencement de la guerre de Trente ans, le piquier, d'abord à double solde, avait beaucoup perdu de son ancienne supériorité, qui passait de plus en plus aux armes à feu. On le plaisantait dans les camps, en prétendant que seuls les amateurs de suicide allaient s'embrocher dans son bâton ferré. D'ailleurs, la nécessité de se déplacer rapidement lui avait souvent fait abandonner la pesante cuirasse et jusqu'au morion de fer. Néanmoins, il se maintint

[1] Ces placards, d'une insigne rareté, sont contenus dans le volume n° 16325 des manuscrits de la Bibliothèque royale.

[2] Dans le cours du récit, Mœhner mentionnera pourtant la compagnie d'un major, et il semble que les fonctions administratives aient été surtout dévolues au *quartier-maître* qu'il range immédiatement après le major. Il y avait certainement des usages différents de régiment à régiment. C'est ainsi que, colonel compris, le régiment du margrave comptait quinze officiers capitaines *(Hauptleuth)* pour treize compagnies, et celui de Crivelli onze pour onze compagnies.

jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et, comme nous le verrons plus tard on n'aurait pas encore osé engager une bataille rangée sans u noyau massif de piquiers. Lostelneau, dans son livre intitulé *L Maréchal de Bataille,* publié en 1655, donne, avec quantité d détails sur les formations des fronts de bataille, les indication suivantes sur l'attitude du piquier, qui porte encore, dans les gra vures explicatives, la pesante demi-armure à tassettes, abandonné ailleurs : « Il faut appuyer le talon de la pique contre le pied droit avancer le pied un grand pas en avant, prendre la pique de l main gauche environ au contrepoids, plier fort le genouïl de devant baisser le fer de la lance à la hauteur du poitrail d'un cheval, e mettre l'épée à la main par dessous la main gauche ».

Pour l'ordre de bataille, on réunissait d'ordinaire plusieurs com pagnies en un rectangle profond, le bataillon, et cet ordre éta également employé pour le défilé [1]. Lostelneau forme le bataillon moitié piquiers, moitié mousquetaires, alors que l'ancien ordr comprenait de simples « plotons » de mousquetaires flanquant l gros formé de piquiers rangés en carré. Chaque compagnie avai on le sait, son drapeau spécial, symbole vénéré, la seule chos peut-être qui fût respectée de ces farouches soudards. Le drapea de la compagnie colonelle était parfois aux couleurs du colonel o avec bordure de ces couleurs et portait souvent, au centre, de armoiries, des emblèmes, des devises, etc. Néanmoins, il y ava tendance à uniformiser, et déjà, depuis la fin du XVIe siècle, le étendards des troupes espagnoles aux Pays-Bas portaient très géné ralement la Croix de Bourgogne, comme d'innombrables gravure de l'époque en font foi. Le Musée royal de la Porte de Hal a, d reste, conservé un certain nombre de ces drapeaux qui mériteraien peut-être une monographie spéciale.

L'étoffe de soie, de dimensions modérées, était solennellemen clouée à la hampe, et le colonel remettait la bannière ainsi consti tuée au porte-drapeau en l'engageant « à la chérir comme sa fiancé ou sa fille, à la tenir de la main droite, et, après la perte de celle-c

[1] Strictement parlant, le drapeau de la compagnie ou escadron de cavaler s'appelle l'étendard, ou mieux la cornette, et celui de la compagnie d'infanter l'enseigne. Mais ces mots, pris à la fois pour le drapeau, pour le porte-drapea et pour la troupe elle-même, prêtent ici à la confusion, et on nous permett d'employer simplement le terme général.

la main gauche, et, si un coup de sabre ou d'arme à feu vous lève les deux mains, vous la tiendrez par la bouche, et s'il n'y a us de salut possible vous vous envelopperez de son étoffe, en us recommandant à Dieu, pour mourir dans ses plis, en honte soldat[1] ».

Le porte-drapeau en était responsable au point que si la soie était achée, fût-ce par vol ou par la traîtrise rancunière d'un valet, vie était à la merci des hommes de sa compagnie ; aussi dormait-souvent le précieux emblème attaché au bras. Dans les camps, drapeau était planté en terre, devant la tente de l'officier, à côté la grosse caisse, et gardé par un mousquetaire, mèche allumée.

Le drapeau avait le privilège de rendre l'honneur et la bonne nommée à ceux qui, par une dérogation aux usages courants, rfois involontaire ou inconsciente, étaient notés d'infamie. Un ldat avait-il trinqué avec le bourreau ou l'équarrisseur, qu'il ne nnaissait pas, il passait pour déshonoré, et, avant de rentrer ns les rangs, il devait s'agenouiller devant le porte-drapeau qui, trois reprises, le couvrait des plis de la bandière, et lui rendait si la *bonne fame*. Même le fameux sergent aux baguettes, xécuteur des hautes œuvres, sous les ordres du prévôt, pouvait, ant le licenciement, être couvert du drapeau et délivré de l'opbre qui pesait sur son état[2].

Le maniement du drapeau était d'ailleurs une science presque si compliquée que l'escrime ; il y avait l'usage allemand, l'usage ien, français ou espagnol, avec toute une terminologie savante, estocades, des parades, des cavades, des brassades, des tierces, moulinets ; tantôt l'étoffe flottait librement, tantôt elle s'enlait en ondulations imitant le mouvement des vagues ; le porte-peau manœuvrait le drapeau à droite, à gauche, par devant, par rière, il le jetait en l'air, dans l'intervalle dégainait ou tirait un up de pistolet, puis rattrapait la hampe, et, en remettant l'épée ou istolet, saluait, gracieusement drapé dans les plis de l'étoffe. Ses uvements transmettaient en même temps tel ou tel ordre aux es et aux tambours, le signal d'avoir à jouer telle ou telle

FREYTAG, *op. c.*, p. 35.

On peut consulter à ce propos le célèbre ouvrage *Simplicissimus*, de GRIMSHAUSEN, qui, malgré son caractère de roman, forme une mine inépuisable renseignements relatifs aux usages militaires.

marche, la vieille marche suisse, l'allemande, la bourguignon
Aujourd'hui, pour cet usage, la canne du tambour-major a rempl
l'enseigne; mais, pendant tout le XVIII[e] siècle, le jeu du drapeau
encore en honneur aux cours princières ainsi qu'aux universités a
mandes, et certaines villes, Eger entre autres, l'ont gar
comme divertissement annuel de carnaval. En Belgique, à Nive
notamment, il s'est conservé des usages similaires qu'il se
curieux d'étudier. Dans les cortèges historiques allemands,
Fahnenschwingen est encore d'un emploi fréquent et produit t
jours grand effet.

Les cadres de l'armée de l'époque en question devaient
assez forts afin de contenir les éléments peu disciplinés ou n
veaux qui accouraient à chaque nouvelle formation. Aussi y av
il dans chaque compagnie un grand nombre de gradés, serge
caporaux et exempts, formant, d'après Freytag, parfois jusq
tiers de l'effectif. La cavalerie était encore restée l'arme d
noblesse, celle dans laquelle un cadet sans fortune pouvait en
sans déroger ni déchoir, ayant la latitude de porter à sa lanc
fanion à ses couleurs et de tenir un petit domestique ou cour
Ces cadets entraient toujours comme *exempts*, nom qui indiq
qu'ils étaient exonérés des corvées les plus humiliantes; ailleurs
les appelait des *avantagés* [1], et, dans l'armée prussienne, la qua
cation d'*avantageur* est encore aujourd'hui donnée au jeune so
qui, par son éducation et ses connaissances, peut aspirer au g
d'officier.

Nous arrivons à parler d'un élément dont l'importance nu
rique, dans l'armée, était jadis de beaucoup plus grande qu
ne l'est aujourd'hui. Les moyens de communication et d'app
sionnement étant alors beaucoup plus compliqués, une armée
marche ressemblait en quelque façon à une tribu émigrant
tous ses biens. A travers des chemins qui méritaient le nor
fondrières plus que celui de routes, de lourds fourgons tran
taient ou accompagnaient tout un monde qui ne se rangeait
parmi les combattants, dont il entravait singulièrement la ma
Les officiers supérieurs, généraux ou colonels, emmenaient en
pagne toute une suite d'attachés, de domestiques, de pages
cuisiniers; un simple capitaine avait encore souvent plus

[1] Cf. *Biographie nationale*, t. III, p. 133.

quais à sa livrée, et le plus modeste enseigne entretenait au oins un page pour porter sa pertuisane. L'officier, nous en verrons usieurs exemples, se faisait très souvent accompagner de sa mme, voire de ses enfants, et, parfois, s'il croyait, à la faveur de n grade, pouvoir braver les convenances, de quelque courtisane tifée et prétentieuse, voyageant en carrosse, et qui jouait au per- nnage d'importance.

Le soldat, lui aussi, était souvent suivi de sa femme légitime ou quelque pauvre fille, ramassée dans un bouge, qui raccommodait s habits, qui lui préparait à manger, qui, au besoin, volait pour i et qui, surtout, gardait le butin fait dans les « occasions » heu- uses. Il y avait, dans les régiments, jusqu'à des sages-femmes, et nombre des enfants était si grand qu'on nommait des maîtres ur tenir des écoles de camp, car, d'après le mot de Schiller, rmée devait, au besoin, renaître d'elle-même, dans cette mal- ureuse enfance qu'elle traînait derrière elle [1]. Le train, composé voituriers, d'épouses, de concubines, de filles perdues, de vivan- ers, de valets, de pages, de marchands ambulants, de diseuses de nne aventure, de charlatans et d'aventuriers de toute espèce, ait parfois plus nombreux que le régiment proprement dit, et il lait une main de fer pour maintenir un semblant de discipline ns ce capharnaüm, pour en imposer à cette cohue qui marchait us une enseigne spéciale, commandée par un vieux sergent, sou- nt estropié, dont le nom, déjà, brave l'honnêteté. Tous les jours, s batailles, au milieu de ce monde, ensanglantaient le campe- ent et, commencées aux bagages, continuaient parfois jusque ns les rangs des soldats. En 1648, un général bavarois déclara e, sur 40,000 soldats inscrits au contrôle et touchant la ration, il lait compter 140,000 personnes ne touchant rien et exposées à ourir de faim, à moins de piller les alentours, surtout quand la sette se faisait sentir et que l'argent et, plus encore, les vivres faisaient rares. En 1650, quatre compagnies suédoises mutinées mptaient 690 soldats, 650 femmes et 900 enfants. Au commence- ent de la guerre de Trente ans, un régiment de 2,000 hommes

[1] *Wallensteins Lager,* Scène Cinquième. — Intraduisible pour certaines parties, par conséquent, peu connue en dehors de l'Allemagne, cette première par- de la géniale trilogie peint d'une façon admirable la vie du camp de poque.

était suivi d'un train de 2,000 personnes. Pour se débarrasser tant de bouches inutiles, le colonel, après avoir fait passer un fleu à ses hommes, garda les embarcations en ordonnant d'abandonn les femmes du train sur l'autre rive. Mais les soldats menacère de se mutiner, et le colonel dut modifier ses instructions en perm tant aux femmes mariées de rejoindre le camp. Alors les sold coururent à tous les villages des environs pour trouver des ecc siastiques; en deux jours huit cents couples furent unis, et les p tristes créatures trouvèrent ainsi des épouseurs.

Aux Pays-Bas, à l'époque qui nous occupe, le train n'avait p bablement pas cette importance, car, au lieu de vivre toujours rase campagne, l'armée s'appuyait beaucoup sur les forteres disséminées le long des frontières ; mais nul prince ni gouvern n'avait pu combattre effectivement la plaie qui rongeait l'arm éloigner les éléments malfaisants qui s'agrippaient à elle. L'archi Albert avait bien voulu réagir contre cette situation, mais, par renseignements du P. de Mansfeld, on comprend que les mesu édictées étaient restées lettre morte ou, même, étaient tournées façon à donner une apparence réglementaire aux abus traditionn

Un autre fléau des armées de l'époque était le jeu. On jouait be coup aux cartes, et plus encore aux dés. Les autorités militaires avai voulu interdire les jeux de hasard, mais les officiers y étaient t autant adonnés que les soldats, et les parties clandestines qui s'en geaient derrière les haies ou dans d'autres endroits cachés ent naient des inconvénients plus grands encore. Le soldat y perdait équipement militaire, son cheval et jusqu'au pain de munition, comme l'absence de toute surveillance favorisait les fraudes, parties se terminaient généralement par des rixes sanglantes même des meurtres. On toléra donc, et même on réglementa jeu, auquel on accordait un emplacement dans le camp, en face la grand'garde qui, ainsi, pouvait accourir à la première alerte mettre aux arrêts les batailleurs ou les tricheurs. Le jeu était te par des entrepreneurs ou « juges » qui prêtaient les dés, les tab les manteaux sur lesquels on s'asseyait ou sur lesquels, à défaut tables, on jouait, et qui prélevaient une part des bénéfices. Derri les joueurs se tenait souvent une épaisse rangée de spectateu parmi lesquels des filles en quête d'aventures, des vivandiers offr à boire, des usuriers toujours prêts à acheter des bijoux au perd

à en vendre au gagnant, et toute la cohue oisive du camp. Les dés en os, en ivoire, en métal, en corne de cerf, ironique-nt appelés « Schelmenbeine » (osselets de larron), étaient très ivent arrangés ou truqués : Il y avait les néerlandais qu'il fallait sser couler tout doucement, les allemands que, par contre, on vait laisser tomber de haut; les uns avaient les arêtes vives, les res arrondies ; les uns étaient élargis, les autres allongés; il y en it même, disait-on, qui portaient deux as ou deux six et qu'un eur adroit parvenait à substituer momentanément à d'autres. ucuns étaient lestés de mercure ou de plomb ou, par contre, tiellement évidés ou bourrés de crin ou de charbon, pour dépla- ainsi le centre de gravité. C'est ce qu'on appelait des « dés és ». On jouait avec une furie incroyable, avec accompagne-nt de jurons dans les langues les plus diverses, et le perdant prenait très souvent soit à son partenaire, soit à l'entrepreneur, lernier toujours fort exposé à devoir payer au chirurgien, pour aire raccommoder les os, une partie de l'argent gagné sur les urs. Tel est le tableau véridique mais peu flatteur que Grim-shausen *(Simplic.,* chap. XIX) fait des places de jeu dans les ps de l'époque.

'endant les premières années de la guerre de Trente ans, et rès une tradition remontant à la plus haute antiquité germa-ie, les nombreux véhicules ou fourgons qui formaient le *parc* du n étaient encore placés autour du camp en ligne défensive, s entre eux par des chaînes. Plus tard, on renonça à ce système, lant les fourgons à l'arrière, avec les vivres, les munitions, rmes et objets trop volumineux pour être portés sur le corps. s quelque considérable qu'il fût, le parc ne suffisait jamais pour rer aux troupes une subsistance régulière. De là ce système ce de réquisitions, de fourrage et de maraude, dont nous trou-ns plus loin tant d'exemples, système pourtant d'une impla-e nécessité pour le soldat, s'il ne voulait pas mourir littérale-t de faim, mais rendu plus cruel par les exactions de toutes s, et surtout par les violences qui s'abattaient sur les habitants nalheureux pays, hommes, femmes, vieillards, enfants, tous à erci du brutal étranger appelé pour la défense du pays, et e ravageait à l'instar de l'ennemi.

n ne s'étonnera donc pas de voir surgir, dans nos contrées,

entre le paysan et le soldat, un violent antagonisme, une haine q poussait à des meurtres journaliers et compliquait encore la situati malheureuse du pays.

Telles furent les troupes appelées au secours des provinc belgiques. La lettre suivante, le seul document que nous ayons découvrir, au sujet de cette expédition, dans les liasses de la secr tairerie d'État et de Guerre allemande, aux Archives du Royaum nous donne des détails précis sur la façon dont l'enrôlement s'ét fait, et sur les difficultés relatives à la prime d'engagement *(Han geld, Werbegeld)*, dix-huit rixdalers par personne, que l'Espag était plus prompte à promettre qu'à payer[1]. Elle émane du colon baron Crivelli, déjà nommé plus haut comme colonel du deuxièn régiment du corps expéditionnaire ; elle a été écrite à Weil petite ville au sud d'Eger, le 30 mai 1650, date à laquelle le m grave quittait Vienne pour rejoindre les troupes quelques jo plus tard. Crivelli, du reste, ne fait aucune allusion au jeune prin badois qu'il n'aimait pas, et dont il semble avoir ambitionné commandement.

DE NOSTRE QUARTIER A VEILLE

Le 30me May 1651.

MONSEIGNEUR,

Appres avoir fait tres humble reverence a vostre Imperialle Altess n'ay voulu manquer a satisfaire a mon debvoir et a l'advertir qu'a E le 23 et 24me du courant environ 1800 hommes de pieds furent licen du Service de Sa Majesté Imperialle et en mesme temps furent enr dans celuy de sa Majesté Catholique, le tout s'estant passé sans au bruit, le 25 et 26me environ 650 chevaux furent pareillement conge et en mesme façon aussi admis dans le service. Les premieres trou de ceux-la qui passerent le premier Iour se comporterent sans beau de bruit, mais celles qui passerent les derniers parlerent haut et loient avoir sur le lieu a Egre tout largent a eux promis dans l receptions au service et demi-florin chasque Iours pour leurs desp mais a la fin s'appaiserent par une asseuree promesse que lon leur que infailliblement ils recevroient les 25 risdals[2] au Rhin, et mesme

[1] Liasse de l'année 1651.

[2] D'après notre auteur, chaque soldat avait reçu à Eger 8 rixdalers allait en recevoir 10 au Rhin, le total du *Handgeld* étant fixé à 18 rixdalers

rgens estoit desja la, ils dirent en presence des generaux et commis-ires que si ils ne trouvoient a leurs arrivée au Rhin leurs argens qu'ils passeroient plus oultre et chercheroient leurs fortunes ou ils pour-ient.

Cest pourquoy Messieurs les generaux et commissaires m'ont dit 'il seroit expedient que ieux [j'eusse] *a en adviser vostre Imperialle ltesse. Le 29*^me^ *ie suis parti d'Egre et unne heure en deça sur le ndes-vous ie formoy trois beaux bataillons D'Infanterie et trois Esca-ons de Cavallerie commandée par leurs colonels Monsieur Chapelle*[1], *sont touts gens bien faits et hommes d'eslitte, tant Cavallerie qu'In-nterie. Desquels iespère que vostre Altesse Imperialle recevra contente-nts a les voir.*

La premiere et seconde Iournée de nostre marche allant avec toutes ordres que lon a accoustume d'y observer ie fus informé le 28me *la ict que aucuns de la Cavallerie demeurants deriers en divers lieux et ssages instigoient l'Infanterie a se revolter et a ne vouloir marcher vantage, ne fust que lon leurs payast Iournellement leurs despens de rte que quelques yvrognes tant a l'advangarde qua larieregard avoient it entendre que le lendemain au rendez-vous, il se passeroit quelque ose ce qui me donna occasion appres minuit de changer mes pre-eres ordres communiquant mon dessein a Monsieur le Colonelle Cha-lle, et fis marcher la Cavallerie droit a leurs quartiers chasque escadrons parement sans se ioindre a l'Infanterie de peur qu'ils ne continuassent rs rebellions. Et moy avec l'Infanterie ie marchai, et sur le soir yant que plusieurs estoient demeurés derier, ie m'arrestai un gtemps sur un passage lorsqu'il arriva unne trouppe d'environs is cents hommes lesquels estoient ja corrompus et suivoient un certain tandart qu'ils avoient fait. I'entroi au milieu d'eux, et fis tant par nes et mauvaises parolles que ie les remis a leurs debvoirs neant-ins ils sont tousiours prets a recommencer. Car maintenant escrivans presente on me vient advertir quils sont resolus de ne marcher plus ltre s'ils ne reçoivent argent, ie tasche a les appaiser et iasseure tre Imperialle Altesse que nous employerons tout nostre pouvoir a conduire iusque au Rhin ; il m'a semblé tres necessaires d'adviser tre Imperialle Altesse minutement de cette affaire avec touttes ses rticularités, et la supplier bien humblement que si en cas l'argens ne t encor au Rhin qu'il lui pleust (prevoyant un malheur) vouloir lonner que cette argent promis soit la avant nostre arrivée. Cest pour-y desirans en toutte les façons du monde a satisfaire a la charge qui*

[1] Crivelli francise le nom du colonel Detlof de Kapell.

m'a esté donnée et a nous affranchir des malheurs qui nous peuve[n]
arriver I'ay envoyé a vostre Imperialle Altesse un officier de mo[n]
Regiment pour l'asseurer de nostre marche qui se fait droit a Coblen[ce]
au Rhin affinque recevant l'honneur de ses Ordres I'execute en tout[e]
diligence ses volontés pour me rendre au plustost au lieu ou I espere pa[r]
mes services meriter le tiltre

De vcstre Imperialle Altesse
Le tres humble tres obeissant et
tres fidel serviteur

E. B. CRIVELLI.

Quel que fût le désir de ne pas trop attirer l'attention de France sur les armements, il n'était pas possible de réunir ta[nt] d'hommes sans que l'adversaire, qui faisait bonne garde, ne f[ût] immédiatement averti. L'Espagne n'était, du reste, pas seule vouloir embaucher les anciennes troupes impériales; un envoyé de la Pologne, alors aux prises avec les Cosaques, se tenait à Vien[ne] pour le même motif, et les deux diplomates rivalisaient auprès de l'empereur pour obtenir la préférence. Déjà, au début de l'anné[e] dans une lettre datée de Vienne, le 22 janvier 1651, la *Gazette de France* annonce : *Les Espagnols continüent ici leurs levées av[ec] beaucoup de chaleur*. Une autre lettre, du 12 février, dit : *L'amba[s]sadeur d'Espagne continuë ses levées, ayant ordre de mettre jusqu[es] à 9000 hommes sur pied pour ce printemps*. Une troisième corre[s]pondance, du 9 mars suivant, est encore plus explicite : *L'empereu[r] pour favoriser les levées que le comte de Lumiares, ambassade[ur] d'Espagne, fait ici continüer en toute diligence, a derechef com[]mandé une reformation générale de ses troupes, dont on congédier[a] plus de trois mille hommes : pour la satisfaction desquels l'assem[]blée des Etats d'Autriche qui se tenoit en cette ville a consenti de payer deux cent mille florins... Les deux marquis de Baden qui so[nt] en cette ville ayans accepté commission de conduire en Flandre po[ur] le Roi d'Espagne, chacun un regiment de ces troupes congédiées, l'Envoyé du Roi de Pologne ne peut parvenir aux dessins qu'il a les emmener pour le service de son Maistre* [1].

[1] *Recueil des Gazettes*, Paris 1652, pp. 186, 263, 370. Ces renseignements s[ont] assez précis, sauf en ce qui regarde le cadet des deux margraves de Bade, prince Herman, qui ne remplit aucune charge militaire, mais, tout comme s[]

Au moment de se mettre en campagne, le margrave Léopold-uillaume avait à son service, comme chapelain militaire, le . Reginbald Mœhner qui allait se faire l'historiographe de l'expé-ition.

Né à Augsbourg, de parents bourgeois, probablement vers la fin u XVI[e] siècle, Mœhner, entré, dans sa ville natale, au couvent de -Ulric, prononça ses vœux solennels en 1622. Restant dans les tra-tions de l'ordre de Saint-Benoît, il se voua aux sciences historiques, otamment à l'héraldique et à la généalogie. Sans être un esprit anscendant, un novateur avec le génie d'un Mabillon, il fut une eille laborieuse dans la ruche bénédictine, un collectionneur et un ompilateur, plus qu'un critique. Au siècle dernier, avant d'être cularisé, le couvent possédait encore de la main de Mœhner uinze manuscrits divers, quelques-uns fort volumineux et dont le . Placide Braun a donné une description détaillée, accompagnée renseignements biographiques sur leur auteur [1]. Malheureuse-ent, les événements vinrent interrompre le cours de ses paisi-es études. En 1632, les Suédois s'emparèrent de la ville d'Augs-ourg, faisant peser leur joug surtout sur la partie catholique de la opulation. Seuls, de tout le clergé, les Bénédictins, avec la per-ission du vicaire-général, restèrent dans la ville, prêtant le ser-ent de fidélité au roi de Suède afin de pourvoir aux besoins irituels des opprimés. Après trois longues années de souffrances, crites en détail par le P. Mœhner, la ville retomba au pouvoir s Impériaux. Néanmoins le couvent se trouva ruiné et sans res-urces ; les fermes dont il tirait ses revenus étaient incendiées, les amps, restés en friche, et, de plus, ceux qui avaient fui devant le

sin Charles de Bade, accompagna le margrave Léopold-Guillaume, sans rcer un commandement quelconque.

On aurait pu s'attendre à trouver des renseignements sur les progrès de l'expé-on dans cette publication si précieuse, parallèle à la *Gazette de France* qui pelle *Les Relations véritables,* après avoir débuté en 1649 sous le titre de *rrier des Païs-Bas,* et qui forme le moniteur officieux du gouvernement de nos s-Bas, l'organe dont il se sert pour défendre sa politique, prôner ses succès, nuer les revers et, surtout, contrebalancer à l'étranger l'influence de la *ette de France.* Malheureusement, l'exemplaire de cette publication, devenue ssime, que possède notre Bibliothèque royale est incomplet, précisément 'année 1651, qu'il ne nous a pas été possible de découvrir ailleurs.

Notitia historico-litteraria de codicibus manuscriptis in biblioth. monast. ad Udalricum, Augsbourg 1791, in-4°, tome V.

danger reprochaient maintenant aux Bénédictins cette courageus soumission qui, en leur valant mille avanies, mille humiliation leur avait cependant permis de remplir leur ministère pendan cette période mouvementée.

La détresse du couvent était donc grande, et,pour l'alléger, l'abb dut déclarer aux religieux qu'il les laissait libres d'aller au dehors, la recherche d'une situation nouvelle. Muni de lettres dimissoriale le P. Mœhner, entre autres, partit et se dirigea sur Vienne où resta quelque temps comme chapelain des Frères de la Charit Après un premier retour à Augsbourg, nous le trouvons en 163 à la célèbre abbaye de Kremsmunster, dans la Haute-Autriche, o on lui confia l'administration temporaire d'une paroisse dépendan de l'abbaye. Il y fut en rapport avec un neveu du grand Tilly, comte Werner de Tilly, qui, un jour, lui joua un tour plaisant, e lui faisant faire une excursion sur un pur-sang ayant autrefo appartenu au fameux général. Peu de temps après, le P. Mœhn fut rappelé à Salzbourg, dans la maison de son Ordre, pour y exe cer les fonctions d'économe. A son arrivée, le P. Recteur l confia solennellement l'administration, en lui remettant les cle de la maison, ainsi que le nerf de bœuf, destiné à châtier la dom ticité indisciplinée. Ces fonctions utiles, mais prosaïques, ne dure pas être du goût du P. Mœhner qui, bientôt, obtint son rappel à maison-mère. Lorsque, en 1646, les troupes françaises et suédois menacèrent Augsbourg une seconde fois, il demanda de nouve la permission de se retirer en Autriche. Le récit de ce voyage e des plus intéressants par mille anecdotes qui nous font connaît les mœurs et coutumes d'alors, les baptêmes, les mariages, l exécutions capitales, les aventures de voyage et, surtout, la te reur qu'inspirait l'approche du soldat, ami ou ennemi. Tout ce est touché d'une plume à la fois alerte et concise. Nombre de co vents offraient alors, en Autriche, l'hospitalité aux religieux leur ordre qui avaient dû fuir devant l'invasion. Observateur co sciencieux, le P. Mœhner nous dépeint ce monde, sans taire petites faiblesses qu'il y rencontre, mais en rendant égalem justice à la charité chrétienne, à ce généreux sentiment de soli rité, à cette large hospitalité, si conforme aux habitudes au chiennes, qui l'ont lui-même si souvent accueilli et réconfor Arrivé à Kremsmunster, il fut de nouveau détaché à la paroi

Kemnaten, dont le curé était un vieillard accablé d'infirmités.
ı, il lui arriva une curieuse aventure. Il rendait visite à un prêtre
ı voisinage quand une inondation subite, comme elles sont fré-
ıentes dans ces parages voisins des Alpes, coupa les communica-
ons, en causant d'immenses dégâts et en faisant périr un grand
ombre de personnes. Un trompette, passant par Kremsmunster,
annonça que, sur les bords de la Traun, il avait trouvé, couchés
orts sur le sable, un ecclésiastique et un jeune valet, enchevêtrés
ıns les courroies du harnachement d'un cheval bai. Le P. Mœh-
er était parti, montant un cheval de cette couleur et accompagné
un jeune domestique : on ne douta donc pas un instant de sa
ort, et l'abbé envoya la nouvelle au vieux curé de Kemnaten,
ui fit immédiatement sonner le glas funèbre et annoncer un ser-
ce pour le repos de l'âme de son coadjuteur et ami. Les
ux ayant baissé, le P. Mœhner, qui n'avait, en réalité, couru
cun danger, retourna tranquillement vers Kemnaten. En appro-
ant du village, il entendit sonner les cloches à toute volée et vit
iver vers lui un tisserand et sa femme. L'homme, reconnaissant
lui qu'on disait mort, crut voir un fantôme et se sauva à toutes
nbes, tandis que la femme resta, tremblante, clouée par la ter-
ır. Il s'informa si quelqu'un du village était mort pendant son
sence. A moitié rassurée, la femme demanda s'il ne s'était
s noyé. Jovial, comme toujours, le P. Mœhner répondit qu'il
ıurait pu se noyer que dans un verre de vin, et, apprenant, avec
péfaction, que les cloches annonçaient un service funèbre pour
repos de son âme, il pressa le pas de son cheval, et arriva à la
sse au moment de l'offertoire. Son entrée, on se l'imagine, fut
ısationnelle, et causa une épouvante qu'il eut vite tranquillisée ;
e se priva pas, avec son valet, de faire le tour de l'autel pour y
poser son offrande. Heureusement, le vieux curé avait la vue
ement affaiblie qu'il ne reconnut pas son coadjuteur, autrement
'eût pas été à même de continuer l'office divin. Après la messe,
ehner fit une allocution, remerciant les braves gens qui avaient
lu lui donner un témoignage de leur affection, et, après avoir
é, remonta en selle pour aller à Kremsmunster démentir le
it de sa mort.

e séjour à Kemnaten, auprès du vieux curé qui l'aimait comme
frère, dura deux ans, mais fut pourtant troublé par la mauvaise

humeur de la tante et ménagère du curé, une vieille ivrogness hargneuse. Le P. Mœhner décida donc de se rendre à Vienne, prit le bateau. Trois jeunes commis, au service des marchands d Francfort, jouaient aux cartes italiennes, dites de Trapola, e voyant arriver un prêtre, se concertèrent en français pour l'invit au jeu, afin de mieux se garnir le gousset. Mœhner avait compri mais, connaissant très bien le jeu, il accepta, et, comme il le racon avec un malin plaisir, avant d'arriver à la station prochaine, il ava gagné dix-huit florins.

Au mois d'août de l'année 1649, il entra au service du margra Léopold-Guillaume, alors, nous l'avons dit, colonel d'un régime en garnison à Vienne. Le jeune prince menait un certain train; dehors de son cousin, le margrave Charles-Désiré de Bade, maison comprenait un intendant, un écuyer, un gentilhomme service, un secrétaire, deux pages nobles, un valet de chambre, fourrier, trois valets d'écurie, deux petits valets, un cocher, piqueur, un tambour chargé des achats, une cuisinière et une fi de cuisine. Mœhner eut le logement et la table chez le jeu prince, et le traitement, assez considérable pour l'époque, de d neuf florins trente kreutzer par mois.

Les fonctions de chapelain de régiment étaient identiques à cel de l'aumônier militaire de notre temps. Le livre déjà cité du jésu de Mansfeld nous renseigne suffisamment sur ses obligations, par lesquelles nous notons celle de tenir registre des baptêmes et mariages célébrés [1]. Comme chapelain-major, Mœhner était a milé aux officiers du rang de capitaine, recevant une patente souverain ou du gouverneur-général.

Après un court déplacement en province, le régiment du m grave rentra à Vienne, où Mœhner fut témoin de différentes c monies qu'il relate en détail. Un instant, il espéra faire un voy en Turquie, avec une ambassade; enfin, en 1651, son hum voyageuse reçut satisfaction, et il put se mettre en route pour c campagne qu'il a si fidèlement narrée.

Sa description est contenue dans un volume de 330 feuillets, quarto, entièrement écrit de sa main, provenant de la bibliothè

1 Les étudiants dévoyés, si nombreux dans les régiments de l'époque donnaient le sobriquet de *Seigneur Dicis et non Facis*, celui qui donne femn n'en prend point. (Voir *Simplicissimus*, chap. XX.)

e son couvent, conservé aujourd'hui à la bibliothèque de la ville 'Augsbourg et portant un faux titre, apposé par une seconde main, e la teneur suivante : *Itinerarium P. Reginbaldi Mœhner, hujus oci professi per Bavariam, Austriam, Moraviam, Bohemiam, Sile-am, Belgii provincias, Cliviam,* etc. Le texte est rédigé dans allemand littéraire de l'époque, avec, cependant, de fortes ıfluences du parler de l'Allemagne méridionale. Le volume porte ncore, en plusieurs endroits, des interpolations de la main de auteur, qui, sans doute, se relisait de temps en temps; il a été robablement recopié sur les notes prises au jour le jour. Il est illus-é de nombreux dessins coloriés, également de la main de Mœhner, représentant soit des costumes isolés, soit des groupes ou des ɔrtèges rencontrés en cours de route, ainsi que les armoiries des rincipaux personnages qu'il mentionne.

La bibliothèque de la ville d'Augsbourg ayant consenti, sur aimable intervention de notre Bibliothèque royale, à nous envoyer manuscrit même du P. Mœhner, nous avons pu examiner ces essins qui n'ont jamais été publiés. La plupart d'entre eux sont is en Autriche et représentent des membres du clergé, tant culier que régulier, dans les costumes les plus divers, depuis évêque grand seigneur qui se promène en habit noir, avec bas olets, le jonc d'Espagne à la main, suivi de deux pages et respec-eusement salué par un hallebardier, ou le chanoine à la riche muse, jusqu'à l'humble capucine dont la robe de bure est piécée en main endroit. Viennent ensuite des artisans, des ysans autrichiens, des marchands juifs au cafetan garni de four-res, les trabans de la garde impériale, dans leurs uniformes cha-yants, de nobles étrangers, Hongrois et Espagnols, des costumes la comédie italienne, Arlequin, avec la batte, et Pierrot, etc., etc.

Trois sujets seulement semblent se rapporter exclusivement aux ıys-Bas : les dames vêtues de la huque, les paysans armés et les elages de chiens. Voici, en abrégé, comment Racinet, se basant sur s dessins du célèbre graveur Hollar, antérieurs d'une dizaine années au récit de Mœhner, décrit la huque :

Le pardessus, le *huiken* [mieux *huik*] dont les Néerlandaises et Brabançonnes paraissent avoir fait l'usage le plus ancien, est une veloppe qui couvre la tête, descend de chaque côté du visage et mbe droite, si elle n'est ramenée sur les bras, de manière à cacher

presque tout le corps ; ce manteau est assez sensiblement plus cour
que la jupe.

Vecellio montre, à la fin du XVI[e] siècle, la matrone hollandaise, l
femme noble d'Anvers, avec le manteau, sous la coiffe en chapea
faisant la pointe sur le front à la manière des veuves, et s'arrondis
sant en forme de conque de chaque côté du visage au moyen d'u
fil de cuivre ou d'un petit cercle en bois pour former un gonflemer
qui ne gêne pas. « Ce manteau, dit-il, est celui de toutes les femme
de Flandre ». Arrive l'Espagnole, portant un petit toquet pla
descendant très en avant sur le front recouvert par un voile pos
sur la tête, et enveloppant le corps tout entier jusqu'à terre. La Fl
mande, qui avait déjà l'habitude de porter un chapeau de paille c
dimension assez exiguë en forme de cuvette renversée, et d'
joindre une queue de velours dans le dos, imagine alors de réunir
chapeau au manteau. Ce chapeau noir est d'abord plus plat qu
l'autre, il est posé droit sur la tête, et l'on ajoute à son sommet a
bout d'une petite hampe légère, à profil en balustre, une peti
houppe de soie ou de plume, le manteau descendant des bords c
chapeau. Ensuite, le chapeau se réduit à un petit toquet à l'esp
gnole, qui s'avance sur le front, le vêtement n'y tenant plus que p
l'arrière, de manière à dégager en bonne partie la chevelure ; il fin
même par se réduire à un rond, en forme de champignon pla
séparé de la cape réduite à l'ampleur d'une simple queue ne reco
vrant plus que le chignon d'où elle tombe dans le dos. Les élégant
françaises n'adoptèrent point cet appendice baroque, et il ne para
pas invraisemblable que les Français, qui faisaient tant de car
pagnes dans les Pays-Bas et dans l'ouest de l'Allemagne, au tem
même où cette sorte de plumeau à épousseter, mis au-devant c
front, y faisait fureur, durent être vivement frappés de la houp
qu'ils rencontraient de toutes parts, et l'expression de dame *hupf*
serait alors synonyme de dame *houppée* [1].

Le P. Mœhner nous fournit une excellente illustration de l'int
ressant texte de Racinet, dans les deux planches que nous avons
bonne fortune de soumettre à nos lecteurs. La première dam
vêtue de la robe d'intérieur, est tête nue, un simple ruban rou
noué dans le chignon ; la seconde porte la huque attachée

[1] RACINET, *Le Costume historique,* t. V, planche la Pensée.





COSTUMES DES PAYS-BAS ESPAGNOLS.
Dessinés par le P. Mœhner.

hignon, la houppe sur le front et sans doute reliée par un lien élas-ique invisible; chez la troisième, vue de trois-quarts, la huque est ncore reliée par une sorte de carcasse, dont la signification appa-aîtra dans une figure de la planche suivante. Ce costume est, du este, particulièrement riche; la dame porte un collier rouge, un rand col, la jupe, appelée manteau, noire avec parements blancs, jupe de dessous, jaune avec bordure, une cotte rouge avec alons jaunes, et de fins souliers à nœud rouge.

D'après P. Lacroix, dans le langage des Précieuses de l'époque, es trois robes, nécessaires à la toilette d'apparat, s'appelaient la odeste, la friponne et la secrète.

La première figure de la seconde planche, probablement une ourgeoise de la campagne, nous montre la huque toute simple, ırmontée de l'ancien chapeau flamand, muni de la houppe espa-nole ; la dernière, par contre, porte le même vêtement complété ar un prolongement appelé *tuit,* dont, d'après M. Henri Hymans, nom est resté, dans une partie des Flandres, au bonnet des mmes appelé *cap* dans une partie du Brabant [1]. La figure du ilieu représente une laitière ou « verdurière » des environs de ruxelles. La *huque,* dont nous avons maintenant une idée par-ite, a été portée jusqu'à une époque assez récente, sous le nom de ille; elle était alors noire, ou très rarement, pour les jeunes les, violette. Nos arrière-grand'mères s'en paraient volontiers, en menant les plis des deux mains, sur le devant, ce qui donnait à ur démarche une roideur ou plutôt une gravité voulue. L'intro-iction du parapluie et du parasol, qui protègent mieux la figure et ssent une main libre, ont, selon nous, fait abandonner cet tique vêtement dont on veut faire remonter l'origine jusqu'au *lum* des dames romaines.

Un autre croquis du P. Mœhner représente deux paysans, l'un mé d'un fusil, et vêtu dans le genre des paysans de Teniers, utre porteur d'une fourche, habillé d'un justaucorps et d'une large lotte bouffante rouge [2] d'une coupe, comme la portent encore

Dans l'intéressant article sur le Costume en Belgique, publié dans la *Patria lgica* de Van Bemmel, t. II, p. 777.

Au XIVe siècle, la huque était, du reste, portée par les deux sexes dans toute urope centrale; au XVIe siècle, elle se transforma en Allemagne, et fut ırvue d'une pointe ou corne se profilant en avant ; elle persista même dans llemagne du Nord, comme manteau de pluie, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Il suffit de jeter un regard sur les tableaux des peintres de l'école flamande

aujourd'hui les paysans bretons, mais qui dans les Pays-Bas repr sente un type plus archaïque. Deux dessins enfin sont consacrés ces attelages de chiens qui, dans le Brabant, ont de tout tem attiré l'attention des étrangers : le premier représente la laitière milieu de la planche précédente, conduisant au marché d légumes au moyen d'une brouette sans pieds, avec un chien atte devant la roue à l'aide d'un collier en forme de lyre ; le seco attelage, une charrette de boucher, est traînée par quatre chier Notons à ce propos que, en 1719, Berckenmeyer, dans son *Curie Antiquaire,* signale comme une spécialité du Brabant les attelag de chiens, en ajoutant que quatre de ces animaux, qui ne sont p de taille très élevée, suffisent pour conduire un chariot chargé.

La première partie du manuscrit, qui se rapporte plus particuliè ment à l'Autriche, a été publiée par le P. Albin Czerny [1]; la secon celle qui nous intéresse plus spécialement et dont nous donn ci-après la traduction, par M. le Dr Brunner, professeur de religi et d'histoire au *gymnasium* de St-Étienne, à Augsbourg [2].

M. Brunner a le grand mérite d'avoir, le premier, attiré l'att tion sur l'intérêt historique qui s'attache au récit du P. Mœhner a, de plus, identifié un grand nombre de noms propres, souv défigurés par l'auteur qui ne comprenait le français que d'u manière imparfaite. Mieux que les doctes livres d'histoire, prin palement préoccupés du résultat diplomatique des événements uniquement basés sur l'appréciation trop souvent partiale et soign sement élaguée des documents officiels, le P. Mœhner nous f connaître sur le vif la situation des provinces belgiques à l'époq en question. Observateur sagace, il narre simplement, fidèleme ce qu'il a vu, sans faire de longs commentaires, sans recher de style, sans mettre des points d'exclamation au sujet des misè

ou hollandaise pour comprendre combien le peuple affectionnait alors les v ments de couleur rouge. Des chausses rouges *(scharlachene Hosen)* sont d'aill mentionnées par Grimmelshausen comme un vêtement courant. Cf. P. Lacr *Le* XVIIe *siècle, Institutions, Usages et Costumes,* Paris, 1880, in-4°, pp. 4 532 et 540.

[1] *Ein Tourist in Oesterreich, während der Schwedenzeit, aus den Papieren P. Reginbald Moehner, hsg. v. Albin Czerny, regulirtem Chorherrn v. St-Flor* Linz, 1874, in-8°.

[2] *Reise des P. Reginbald Möhner, Benedictiners von St-Ulrich in Augsbur hsg. von Dr P. L. Brunner* (Separat-Abdruck aus dem XXXV. Jahresberi des hist. Vereins von Schwaben und Neuburg). Augsbourg, 1872, in-8°.

’il rencontre à chaque instant, et auxquelles, hélas ! son époque eu que trop le temps de s’accoutumer.

Écrivant du reste uniquement pour lui-même ou, peut-être, un tit cercle d’amis, ne pensant certainement pas à publier ces notes imes, il s’épanche librement, et, avec le sans-gêne ingénu de temps, il raconte parfois des anecdotes qui, aujourd’hui, paraîient d’un goût douteux, mais qu’il faut juger avec l’esprit de poque de Teniers ou de Molière.

On reproche parfois aux narrateurs de voyages de trop imiter la ogne de la fable qui, de toutes ses excursions, n’avait retenu que souvenir des prairies foisonnant en grenouilles dodues, et de us donner trop souvent le menu de leur dîner ou la carte des vins leur restaurant. Le P. Mœhner n’échappe pas entièrement à ce roche et, avec une belle franchise, nous fait voir qu’il aimait n à se reposer de ses fatigues en vidant un verre avec ses comgnons; il est vrai que les misères et les privations de la guerre ou l’exil devaient lui faire paraître bien douces ces compensations ssagères, ces heures passées tranquillement avec des amis. Car e devait être bien fatigante pour un homme de son âge, et qui ait souffert de la gravelle, cette campagne où le grand carrosse margrave lui servait de moyen de locomotion, de chambre à ucher et de chapelle. Dans les auberges, d’ailleurs, le luxe du lit, temps de guerre, n’était pas commun, et Mœhner, à son retour voyage, tout comme ses compagnons de route, dormait tout oillé, sur la couche de paille jetée au coin d’une chambre.

Pour le reste, d’humeur joviale, fort répandu à la suite de ses yages, conteur intéressant et bien fourni d’anecdotes vécues, il vait être un compagnon des plus agréables, et nous voyons que, Autriche, la noblesse, le clergé et la bourgeoisie s’empressent à nvi de l’accueillir.

Très tolérant, discutant courtoisement avec des personnes apparant à d’autres confessions, comme chapelain de régiment obligé ne excessive mansuétude, le P. Mœhner a le franc-parler d’un itaire et, parfois, plus les dispositions d’âme d’un officier que les d’un moine. Pourtant, il remplit exactement et scrupuleusent les fonctions de sa charge ; le soir, quand il a son bréviaire à e, il quitte la société, quelque agréable qu’elle puisse être ; il serve scrupuleusement l’abstinence le vendredi et le samedi, et,

quand il espère la grâce d'un malheureux, il ne manque jam d'intercéder. Reconnaissant des bienfaits reçus, il est fort attach son prince, dont il épouse les querelles avec un zèle qui n'est pe être pas toujours impartial. La même reconnaissance, il l'av auparavant témoignée à un ancien prélat cassé par l'âge, qu'il av rencontré, fuyant l'invasion, sans ressources, abandonné de tout monde ; il n'avait quitté le vieillard qu'après lui avoir trouvé refuge pour le reste de ses jours [1].

En donnant ci-après la traduction des notes du P. Mœhner, n regrettons de n'avoir pu rendre le charme de ce vieux langage aide tant le lecteur à se transporter immédiatement dans le milieu l'époque de l'auteur. Nous avons voulu reproduire aussi fidèlem que possible tout ce qui, dans son récit, se rapporte à des évé ments arrivés dans les limites de la Belgique actuelle, convain que les lecteurs partageront notre avis sur l'intérêt de ces mémoi uniques en leur genre.

Le récit du P. Mœhner (1651).

A la demande de l'ambassadeur d'Espagne, Sa Majesté Im riale permit d'enrôler et d'envoyer aux Pays-Bas vingt-qua compagnies d'infanterie et six compagnies de cavalerie, tou placées sous le commandement du prince, mon maître. N fîmes donc les préparatifs nécessaires pour entrer en campagne, à la date du 30 mai, Monseigneur le margrave prit les devant partit sur Eger, avec son écuyer, le secrétaire, un page, un valet chambre, deux piqueurs et deux laquais.

7 juin. — Quand nos préparatifs furent entièrement termi un Lorrain, Jean de Gebenhausen, lieutenant-colonel en réfor tête légère qui, pendant longtemps, avait eu chez nous et tabl logement, envoya à monsieur notre intendant un gentilhon savoisien, porteur d'un cartel, et ce au sujet d'une parole Monsieur l'intendant aurait dite sur le compte du lieutenant-c nel. Pourtant, ce dernier prétendait ne pas paraître en person étant âgé et goutteux, mais envoyer à sa place, sur le pré dev le *Schottenthor,* six gentilshommes savoisiens. Monsieur l'int

[1] CZERNY, *op. cit.*, pp. 10-12.

nt serait accompagné de cinq gentilshommes, et l'on tâterait de lame, à la manière française. A cause de ses occupations, monur l'intendant n'était pas à la maison. Je me chargeai donc du tel, disant au porteur qu'il en adviendrait ce que de juste, et je mis *illico* sur mes pieds pour remettre le cartel entre les mains seigneur comte Marquard Fugger, premier gouverneur du nce Léopold, fils de l'empereur, en lui demandant d'intervenir, peur que ce duel n'empêchât notre voyage.

M. le comte rapporta aussitôt l'affaire à Sa Majesté Impériale, i se fâcha fort, et à Laquelle, pour peu, j'aurais dû moi-même nner des explications. M. le maréchal de la Cour fut aussitôt chargé de mettre aux arrêts de chambre et les Savoisiens et tre intendant. Pendant ma démarche à la Cour, M. l'intendant int à la maison, et, après avoir appris l'affaire, fit savoir au lieuant-colonel que, s'il lui en voulait, à lui intendant, il n'avait qu'à raître à pied ou à cheval pour vider l'affaire, mais que les Savoins n'avaient rien à y voir. Dans l'intervalle, on annonça l'ordre rester aux arrêts, bien que, déjà, cinq vaillants gaillards se fussent erts à M. l'intendant pour lui servir de seconds. Le bruit en arriva 'ambassadeur d'Espagne; celui-ci s'imagina que les Savoisiens, nt du parti français, avaient agi ainsi pour narguer les Espals. Quelques gentilshommes espagnols se mirent en selle, à la herche des Savoisiens. Mais à toutes les portes on donna l'ordre ne laisser sortir ni les uns ni les autres. L'après-midi, je dus ourner à la Cour, afin d'obtenir la mise en liberté de notre intent.

Le 8 juin, jour de la Fête-Dieu, le matin, avant que les portes fussent fermées à cause de la procession, nous sortîmes de la e, et le lieutenant-colonel en personne, malgré qu'il fût encore, aux arrêts, vint prendre place dans le carrosse, à côté de moi. carrosse était attelé de six chevaux et accompagné de deux fours également à six chevaux. A l'intérieur se trouvaient avec moi lit lieutenant-colonel Jean de Gebenhausen ; Don [1] di Castello, ché à la personne du colonel Crivelli; Cyprien, valet de mbre; Christian, serveur de table, et le barbier Philippe, spécialent désigné pour mon service.

Mœhner omet le prénom, pourtant de rigueur après le qualificatif de *Don*.

Voyageaient à cheval : M. Étienne Boss, intendant ; le sign
Piccolomini, gentilhomme vénitien, attaché au service du ma
grave; M. d'Aichelberg; M. Wolf, polonais; le baron Saur de Co
siac; M. Kürchmair, tous accompagnés de leurs domestiques, ég
lement montés, puis M. Rab de Rubin, page noble, et deux laqua
Venaient ensuite six chevaux de bataille, conduits à la bride p
des piqueurs montés, et les serviteurs de M. l'intendant et
M. l'écuyer, tous à cheval [1].

Sortis par le pont-levis de Tabor, là où se trouve une chape
de Notre-Dame qu'on venait de restaurer, nous arrivâmes de bon
heure à Langenzersdorf. J'y ai dit la messe, pendant que M.
curé passait dans le village avec la procession. Après avoir dî
nous nous dirigeâmes sur Korneubourg, dont les murailles étaie
encore fort endommagées à la suite du bombardement, antérie
de trois ans.

Lorsque le général Kœnigsmarck mit le blocus autour de ce
ville, elle était occupée militairement par seize hommes, sous
commandement d'un caporal; celui-ci, aux sommations, comme
par déclarer qu'il défendrait, en honnête soldat, la place qui lui ét
confiée; mais, l'artillerie postée, il capitula aux conditions suivant
on le laisserait partir, enseignes déployées, au son des ta
bours et des fifres, arme à la main, balle à la bouche, mèche allum
avec hardes et bagages, chevaux de relais suffisants, selon
usages militaires, et escorte jusque sous les murs de Vienne.
caporal n'ayant laissé sortir personne de la ville, le général K
nigsmarck, dans l'ignorance de la force réelle de la garnis
accorda toutes ces conditions ; mais il eut grand'honte quand il
le petit nombre de soldats, et, n'eût été le respect de la par
donnée, le caporal aurait passé un mauvais quart d'heure. A Vien
ce dernier comparut devant un conseil de guerre qui, immédia
ment, lui donna l'avancement mérité par son courage.

[1] En tout, la caravane comprenait, avec les cochers, valets de cuisine,
plus de trente personnes et près de quarante chevaux. On comprend les diff
tés qu'il y avait parfois à nourrir, en cours de route, un si grand non
d'hommes et de bêtes, difficultés dont nous avons abrégé la narration pa
trop détaillée; qu'il suffise de dire que, partout, l'expédition trouva sur son che
les ruines, pour ainsi dire encore fumantes, amoncelées par la guerre, et
misère matérielle et morale dont nous ne pouvons que difficilement nous f
une idée.

A la nuit, nous arrivâmes au bourg de Weitersdorf, encore fort
al arrangé à la suite des récents événements de guerre.
Quand nous fûmes au souper, le maître-ouvrier de M. Kürner,
lleur et garderobier de la Cour, nous rejoignit pour réclamer à
. l'intendant de l'argent pour livrées fournies. On l'adressa au
mte de Zinsendorf qui, lui disait-on, avait l'argent en main, et
tait chargé du paiement. Sur ce, notre homme dut retourner peu
tisfait . . . .
13 juin. — Entrés vers midi à Strakonitz, où se tenait précisé-
ent la foire, nous y rencontrâmes plusieurs officiers de notre régi-
ent; ils nous racontèrent que le prince était parti d'Eger, le huit
ce mois, laissant au commandant de la ville des ordres à notre
jet ; à cause d'une compagnie mutinée, il avait failli se trouver
danger de mort; mais, sur l'intervention du général de Weerth[1],
troupes étaient rentrées dans le devoir. Le prince avait, de sa
opre main, tiré hors des rangs de la compagnie quatre meneurs
i ont été pendus. Dans l'auberge il n'y avait pas suffisamment de
ıce pour nos chevaux, mais on nous indiqua une écurie restée
bout au milieu du château incendié. De retour à l'auberge, après
oir fait installer les chevaux, je trouvai le bourgmestre, riche
illard aveugle, assis à côté de sa femme. Entendant le timbre de
ı voix, il croyait que j'étais l'ancien vicaire de la paroisse et, tout
eux, m'invita à prendre place près de lui. Bien que sa femme et
oi nous voulussions le détromper, il ne démordit pas de son idée,
restai M. Étienne, il fallait s'asseoir à côté de lui, et trinquer
qu'au tard de la nuit…
4 juin. — Au bourg de Nepomuk nous vîmes, entrelacé sur la

[1] Jan van Weerth était une des personnalités les plus populaires de l'époque.
ehner raconte lui-même, dans la première partie de son itinéraire (*Czerny*, op. c.,
17), que, dans les rues de Vienne, le peuple acclamait continuellement le hardi
dottière dont on se racontait maint et maint exploit, et dont le nom a vécu,
ıu'à nos jours, dans la tradition et la chanson populaire tant de l'Allemagne
de la France. Prisonnier sur parole à Paris, il y fut, pendant deux ans, le
ı de toutes les fêtes. Les Parisiens lui passaient tout, même ses beuveries pan-
uéliques et sa pipe toujours bourrée de tabac. C'est à tort qu'avec d'autres
nner le dit né dans les Pays-Bas ; en réalité il est originaire de Buttgen, près
Neuss, dans le pays de Juliers ; il fut cependant quelque peu mêlé à l'histoire de
re pays, car, en 1636, il tenta vainement de prendre Liége. C'est lui qui
t introduit le mousqueton dans la cavalerie, ce qui constituait un grand pro-
s. Il mourut dans ses terres de Bohême, en 1652, donc une année après
tervention racontée par notre auteur.

roue, le corps d'un jeune boulanger, récemment exécuté. Sacha
que son cousin avait sur lui dix florins d'argent, le drôle l'av
entraîné dans la forêt, et assommé, après quoi il s'était rendu
cabaret pour faire ripaille . Deux jours après, les passants avaie
découvert le corps, déjà déchiqueté par les chiens. Les autori
soupçonnèrent tout de suite le boulanger qui fut arrêté au cabare
il avoua et fut roué vif.

Au dîner nous invitâmes, avec sa femme, un lieutenant qui g
dait les pourceaux. Le brave garçon avait été congédié, ne conna
sait aucun métier et n'avait pas d'argent ; force lui était donc
gagner ainsi sa vie. Pendant le dîner, sa fille, une gentille person
dut garder le troupeau.

Arrivé vers la nuit à Postawitz, nous y rencontrâmes plusie
dragons de Klattau qui mirent la main sur le domestique d'un ge
tilhomme de la suite, parce que, quelques années auparavant
avait déserté de leur régiment [1]. Son maître le racheta pour quin
florins, ce qui nous débarrassa de ces hôtes peu agréables. La nu
nos bagages auraient couru des risques, tant à cause des paysa
qui, volontiers, mettent de l'ordre « à la bohémienne » qu'à cau
des dragons, si M. le lieutenant-colonel de Demuthstein, qui co
mandait ces derniers, n'était venu passer joyeusement la nuit av
nous.

15 juin. — Le jour de la Saint-Guy, fêtée dans tout le royaum
nous arrivâmes à Mies. Toute la commune était en mouveme
car il était venu un jongleur ou prestidigitateur, avec un petit ch
savant. Les gens entraient en foule à l'hôtel de ville, et M.
bourgmestre nous fit le grand honneur de nous y inviter. Ma
ayant plus envie de dîner que de voir des cabrioles, nous envo
mes un laquais, lequel, habillé d'une livrée toute galonnée d
gent, fut, avec de grands honneurs, installé dans un fauteuil, à c
du bourgmestre.

16 juin. — Chemin faisant, le marmiton tomba d'un four
dont les roues lui brisèrent le bras, ce qui nous obligea, par
suite, à le laisser à l'hôpital d'Eger. A midi, nous arrivâme

[1] La pendaison était la punition ordinaire du déserteur, et cette punit
nous allons tout de suite en constater un exemple, était rigoureusement ap
quée. Sur le rôle, le secrétaire aux revues marquait d'un gibet le nom du
dat qui était porté comme déserteur.

ndau, bourg appartenant au colonel de Metternich, et nous y sâmes le reste de la journée. Quelques-uns d'entre nous allèrent ı source d'eau acidule, et, comme nous n'avions pas emporté de belet, le barbier puisa à l'aide de son chapeau, qui, par l'in-nce du soufre et du salpêtre, fut blanchi de façon à ne recouvrer couleur primitive qu'au bout de quinze jours.

7 *juin.* — Arrivés de bonne heure à Eger, nous y retrouvâmes l'intendant, et nous fûmes invités par M. le général de Weerth [1] se trouvait là pour prendre les eaux. Après le dîner, nous nous nes en route, passablement égayés. Sur les hauteurs, on nous ntra une place d'où l'on pouvait découvrir les quatre Électorats, ohême, la Saxe, le Brandebourg et le vieux Palatinat, dont les ntières se rejoignent. Le soir, nous logeâmes à Thierstein, ait un samedi [2], et, comme il n'y avait pas de poisson, il fallut contenter d'œufs. Nous reçûmes la visite du capitaine de l'en-it, homme bien élevé et modeste, et celle de son gendre, le licateur, qui nous firent apporter des gâteaux par leurs femmes.

e 18 juin, nous dûmes partir, sans messe, et nous longeâmes mense et sauvage Fichtelberg, de sinistre renommée, à cause démons qui y sont enfermés, et au pied duquel prennent nais-e quatre rivières qui s'éloignent dans la direction des quatre ts cardinaux [3]. Nous arrivâmes auprès de la petite ville de nbach dont les portes étaient fermées, parce que c'était l'heure office divin. Force nous fut de tourner la ville, pour arriver le à Wiersberg. Assis devant l'auberge, avant le souper, nous mes la visite du pasteur, qui nous invita à aller voir sa nouvelle e. Ce temple, tout neuf, l'ancien ayant été incendié par les tes, était tout en bois, long d'environ trente pieds, et large de e. Le jubé portait en bonne peinture la vie et la passion de e-Seigneur; au milieu, sur l'autel, était, en sculpture, l'image otre-Dame, entre sainte Barbe et sainte Catherine; les deux s étaient de peinture récente et représentaient le martyre des

1. Dont nous avons parlé un peu plus haut.
2. C'est-à-dire jour maigre, tout comme le vendredi.
3. Sur les traditions mythologiques qui se rattachent au Fichtelgebirge et aux fleuves qui en découlent, voir un intéressant article, *Auf alten Spuren,* dans la *Beilage zur Allgemeinen Zeitung* de Munich, 1902, 2e semestre, p. 149.

deux saintes vierges. L'autel était recouvert d'une petite nappe portait deux chandeliers sans cierges, le crucifix manquait. demandai au pasteur ce qu'il pensait de cet autel contraire aux pr criptions de sa religion. Il me répondit que c'était là un cadeau son collateur, M. le prélat Banz, que ces images s'y trouvai fort à leur place, et que, contrairement à l'avis d'aucuns, il avait aucune idolâtrie dans ce fait ; il ne les adorait pas et sav fort bien que les catholiques ne les adorent pas non plus ; images racontent au vulgaire qui ne sait lire la vie de ces de saintes vierges qui avaient confessé leur foi afin d'aller au parad lui, il enseignait tout cela à ses ouailles, contrairement à plusie pasteurs de ses voisins qui arrachaient des églises toutes les imag en les traitant d'idoles. Je louai sa manière de voir, et M. l'int dant l'invita au souper ; il y vint volontiers et amena même femme — qui n'était pas invitée. Après que le vieux pasteur sa petite pointe, sa femme le reconduisit chez lui, pour reve bientôt au milieu de nos jeunes, car elle était jeune aussi.

20 juin. — L'essieu se cassa, et tous nos gens durent aller recherche d'un essieu de rechange. Ne restaient dans le carro que le vieux lieutenant-colonel, moi et le barbier. Le lieutena colonel sortit à son tour à cause d'un besoin, pour se rendr l'écart, ce que voyant, le jeune valet de notre écuyer, son enn mortel, chercha à se poster de manière à lui envoyer une balle d le corps ; devinant cette intention, je me promenais dans le c min pour l'empêcher de tirer, jusqu'à ce que l'autre fût reve Finalement, on apporta un essieu provisoire, et nous continuâ sur Alsleben, où nous ne trouvâmes d'autres vivres que ceux ap tés par nous-mêmes. On nous dit que notre prince y avait log nuit précédente avec son régiment et qu'il avait fait pendre qu déserteurs qu'on venait de rattraper.

21 juin. — Passé par la forteresse de Kœnigshofen, située la plaine, mais entourée de beaucoup d'eau et de marais. J'y a des troupeaux de deux cents oies et plus, qu'on menait pa Comme il n'y avait pas de charron, nous continuâmes notre che sur un village où nous prîmes un jour de repos, pour faire rép les voitures et ferrer les chevaux. Dans ce village on attelle vaches comme, chez nous, les bœufs.

23 juin. — Arrivés dans un village en ruines, Zeitlofs, dor

gneur, de la famille des Thüngen, nous invita, M. l'intendant et i, à venir boire un verre dans son château assez mal bâti. Il nous ntra ses deux moulins neufs et sa bergerie. La dame son épouse is fit également beaucoup de politesses et nous raconta que son ri et seigneur avait un frère, chanoine catholique à Wurzbourg, autre, calviniste, établi non loin d'eux, mais en ce moment au ice du roi de France. Elle-même, elle avait quatre fils, dont né était chanoine à Bamberg, le second vivait à la cour de ecteur de Mayence, et elle espérait qu'il serait un jour, lui aussi, noine, ces deux-là donc étaient catholiques ; le troisième, cal- ste, servait l'Électeur de Heidelberg ; le quatrième était élevé z le prince de Saxe-Cobourg, dans la confession luthérienne. De confession à eux, mari et femme, ils ne dirent rien.

'hôtelier qui nous logeait était italien et catholique et me nta que le gentilhomme ne demandait raison à personne pour if de religion, que la dame était luthérienne, mais n'obtenait tant pas l'autorisation d'avoir un pasteur, parce que la haute ce appartenait à l'abbé de Fulde [1]. J'allai visiter l'église, elle ait que la moitié du toit, pas de fenêtres, pas de porte, pas tel, mais, par-ci par-là, de nombreux monuments funéraires et phes de la famille de Thüngen, et le cimetière était tellement hi par les ronces et les épines qu'on ne pouvait que difficile- t se frayer un chemin pour entrer dans l'église...

juin. — A la pointe du jour, M. l'intendant monta à cheval, ous quitta pour aller à la recherche du prince et des troupes, laissant le commandement de la domesticité. J'avais loué un , qui nous égara dans la forêt et disparut. Faisant un détour usieurs milles, nous arrivâmes dans un village hessois où l'on informa que le prince et ses troupes avaient passé trois jours ravant. Un paysan de la localité avait conduit dans une tte quatre déserteurs, à savoir un caporal, un exempt et soldats, après avoir reçu du caporal un écu pour chacun

[1] n sait que, en Allemagne, le XVIe siècle avait consacré le principe *cujus illius religio,* et que, dans certaines petites principautés, les habitants t dû changer cinq et six fois de confession, suivant la confession du ur. Le traité de Westphalie mit fin, dans une certaine mesure, à ces ments, en admettant l'année 1624 comme année normale, c'est-à-dire celle r de laquelle le *statu quo* ne pouvait plus être troublé, même par une é souveraine.

d'eux; ensuite, il avait couru vers le prince pour dénoncer l
retraite, espérant un bon pourboire. Le prince ordonna de le me
sous bonne garde, et de poursuivre les fugitifs. L'exempt a
éventé la mèche et tiré ses grègues à temps, mais les autres fu
surpris, se reposant tranquillement, et ils furent enchaînés
ramenés au corps. Le plus jeune, qui n'avait jamais eu l'inten
de décamper, mais qui, au témoignage du caporal lui-mê
n'avait fait que suivre ce dernier par obéissance, fut mis aux fers
le prévôt; les deux autres et le paysan, par contre, furent,
ordre du prince, pendus aux arbres[1]. Le village était d'accord
trouver que le sot paysan avait bien mérité son sort et que le pr
avait jugé en toute justice. Arrivés à Limbourg, je trouv
l'auberge une lettre de M. l'intendant, avec indication de la r
que nous devions prendre.

27 juin. — Le lieutenant-colonel de Gebenhausen, ce v
sournois, nous abandonna pour se rendre auprès du landg
Ernest de Hesse à Saint-Goar. Nous étions tous enchantés d'
débarrassés de ce vilain grognard qui, à Vienne et en cour
route, nous avait valu tant de désagréments. Nous continuâ
jusqu'à Montabaur pour arriver à l'épaisse forêt de Westerw
Comme cet endroit est peu sûr et que, d'ailleurs, on peut s'y ég
facilement, j'avais ordonné à mes hommes de se tenir grou
Quand nous fûmes d'une lieue dans la forêt, notre Polonais se
pela qu'il avait oublié son épée dans l'auberge et partit à ch
mais il nous rejoignit bientôt, après avoir beaucoup fatigué sa m
ture, de peur de tomber aux mains des brigands. Nous en riion
tout cœur, parce que, auparavant, il s'était demandé s'il d
abandonner son épée ou bien se confesser avant de se mettr
route. Le soir, nous arrivâmes à Engers, petite ville située s
Rhin et appartenant à l'Électorat de Trèves. Nous apprîme
nos gens n'étaient pas fort loin, mais se montraient difficil
refusaient de passer le Rhin avant d'avoir reçu le reste de
arrhes ou prix d'engagement promis par l'Espagne, à savoi
rixdalers par homme; ils en avaient déjà reçu huit à Eger

[1] Jamais la juridiction militaire ne recourait aux gibets des seigneurs
le camp s'élevait le gibet militaire, menace souvent peu écoutée, et, en
de route, on pendait aux arbres. Le soldat parjure devait être pendu à un
mort, ce qui passait pour particulièrement ignominieux.

hant où se trouvait notre prince, et craignant de tomber avec nos ;ages au milieu de soldats en révolte, je demandai à M. d'Ai-lberg de prendre encore cette nuit un canot et de descendre le in afin de s'informer. Au bout de trois heures, il fut de retour c des nouvelles : Les troupes étaient à peine à une lieue de is, elles avaient reçu leur argent, le prince avait déjà passé le in, les soldats allaient passer à la pointe du jour, mais le major ait nous attendre avec les enseignes et avec sa compagnie [1].

8 *juin*. — Je voulais partir de grand matin; mais avant qu'on ivrît les portes, il me fallut payer à l'aubergiste sept florins r deux jambons et du pain, vingt kreutzer de droit d'écurie cheval, et régler le maréchal ferrant et tous ceux qui avaient lque réclamation à faire. Le bourgmestre, qui s'était toujours ntré hostile, avait espéré et demandé une belle gratification, s, puisque je devais la porter à son lit, je fis d'abord sortir le osse et les voitures, puis je montai à cheval, et je partis avec la e, ne lui donnant rien. Nos gens de service, et plus parti-èrement notre cuisinier, ne s'étaient pas oubliés pendant la , et en fait de batterie de cuisine et d'autres objets, ils avaient vingt fois plus que je n'avais dû payer. Mon prince avait é la nuit à Andernach. Il tint aussitôt *rendez-vous* en rase cam-ne, et le déjeuner fut pris sur l'herbe, servi par les hauts offi-s. Le *bénédicité* ayant été dit par moi, le prince prit place sur

C'est ce passage du Rhin que Crivelli avait, et non sans raison, tant redouté, i les commissaires espagnols n'étaient pas arrivés avec l'argent, la mutinerie t probablement éclaté. Le plan primitif de passer par Coblence et le mbourg avait été abandonné. Voici ce que dit, à ce propos, la *Gazette de ce*, dans une lettre datée de Cologne, le 12 juin 1651, et contenant d'ailleurs exactitudes, tant pour le nombre de soldats que pour le nom des deux els : *Les trois mille fantassins et six cents chevaux qui estoient ces jours passéz Egger en sont délogez et marchent sous le commandement du jeune marquis aden, de Don Philippo Espagnol et du colonel Ranfften pour se rendre à ntz, où ils vont faire montre, passer le Rhin et joindre l'armée espagnole en dres...*

s noms des deux colonels sont erronés; nous ne connaissons pas ce ilippo. Par contre, un colonel Ranft était en ce moment-là à Vienne œhner en a même reproduit les armoiries, à la suite de son manuscrit — il ne prit aucune part à l'expédition.

ns une lettre datée également de Cologne, du 19 juin, la *Gazette* ajoute : *commissaires espagnols sont allez d'ici à Coblentz pour faire passer les troupes en Autriche par le païs de Trèves dans le Luxembourg, où les autres forces de e espagnole attendent, pour entrer en campagne.*

quelques manteaux; nous autres, nous mangeâmes assis ou genoux, chacun à sa guise. Comme c'était jour maigre, on av servi de la viande et du poisson, laissant chacun libre de man selon sa conscience. Le repas fut vite achevé, et les quato compagnies descendirent en bon ordre le long du Rhin ; le colo Crivelli avec dix compagnies d'infanterie et le colonel de Kap avec ses cavaliers nous avaient précédés.

A Malmédy, le révérendissime Seigneur Caspar von der Ley se tenait près du presbytère pour voir le défilé des troupes. Qua nous arrivâmes, on apporta du vin; le prince, les hauts officiers nous, nous bûmes bravement avec lui, jusqu'à ce que l'arrière-tr eût passé. La forteresse de Hammerstein, de l'autre côté du Rh a une garnison espagnole, laquelle, nous voyant, tira le salut ses grosses pièces d'artillerie.

Dans la petite ville de Breisig [1] sur le Rhin, appartenan l'abbesse princière d'Essen, on ne voulut pas accorder le pass à nos troupes [2]; il y avait là plus de cinq cents bourgeois et pays armés. Ayant appris cette nouvelle, le prince arriva avec son l tenant-colonel, le major et plusieurs serviteurs ; il entra dan ville, et demanda non seulement le passage, mais encore des vi pour lui et ses troupes. Alors, on essaya de fermer la porte derr lui, et le bourgmestre lui dit des paroles insolentes ; le princ donna un soufflet, dégaina et lui aurait passé l'épée à traver corps, n'avait été le bailli, vieux gentilhomme, qui supplia le pr d'avoir du calme, et apaisa en même temps les paysans qui laient faire usage des armes. Si, par malheur, un seul coup parti, on aurait vu ce qui serait advenu et de la petite ville et paysans. On donna à boire aux officiers, et on nous promit ques centaines de livres de pain qui ne furent jamais livrées. troupes, au lieu de passer par la ville, durent la tourner, et c nuèrent leur marche jusqu'à Wertheim, dans le pays de Juliers.

[1] Aujourd'hui Nieder-Breisig, dans la province Rhénane. Le châtea Hammerstein, dont il est question ici, fut détruit par les troupes franç sous les ordres de Créqui.

[2] C'était leur droit absolu d'interdire le passage à des troupes au service puissance étrangère et toujours portées à commettre des rapines et des En pareil cas, il fallait obtenir l'autorisation, et, alors, on donnait aux tr des commissaires chargés de pourvoir à la subsistance des soldats et d'emp les abus.

trouvèrent les commissaires du comte palatin de Dusseldorf [1], ıargés de recevoir le prince ; ils fournirent une grande partie de in de munition et de bière pour la troupe ; nous, de l'état-major, ous fûmes fort bien traités, et on nous supplia d'épargner les pau-es sujets lors de notre passage.

29 juin. — Après une messe dite par moi dans l'église parois-ile, on partit sur Lechenich, toujours dans le pays de Juliers. es troupes, avec le train, restèrent campées devant la ville ; le ince, le lieutenant-colonel, le major et ceux de la suite du ince, nous fûmes régalés dans une auberge de la ville par les sus-ts commissaires qui nous accompagnaient à cheval à travers leur ys.

30 juin. — Passant le long d'un village fortement barricadé et ıni de chevaux de frise [2], on demanda un guide, mais les pay-ns se gaussaient de nous, et M. le curé, religieux Prémontré, ıta de nous sermonner et nous engagea peu aimablement à sser notre chemin ; alors le prince ordonna aux fourriers d'aller endre le moine, qui, sous une pluie de quolibets, dut précéder s gens et leur indiquer le chemin.

1er juillet. — Le matin de bonne heure, un chef de patrouille et prévôt vinrent m'annoncer que le prince voulait faire pendre les ux prisonniers et que je devais les préparer à la mort. L'un d'eux ıit été pris avec ce caporal qu'on a pendu en Hesse et dont j'ai onté l'aventure ; l'autre, encore au delà du Rhin, avait exprimé crainte que, le fleuve une fois passé, on ne payât plus le restant prix d'engagement. J'entendis leur confession, et je leur donnai sainte communion, puis je pris avec moi le curé de l'endroit, i était encore de l'ordre des Prémontrés, et nous obtînmes la ıce des deux, vu que leur crime n'était pas si grand et que le ıger d'une émeute était passé. Nous continuâmes la route, ınt pour guide un gamin qui, bientôt, s'échappa au milieu d'un tit bois ; nous nous engageâmes dans un marais, et il nous fallut

Chef de la branche palatine de Neubourg, résidant à Dusseldorf, dont nous ons à reparler bientôt.

Le cheval de frise *(spanischer Reiter)*, qui, dit-on, a été d'abord employé Pays-Bas, se composait principalement d'une poutre portant transversale-nt des pieux aiguisés et parfois ferrés. De même que les chausse-trapes ou herses renversées, il formait surtout obstacle à une attaque de cavalerie.

plusieurs heures pour en sortir. Le prince tint son « rendez-vous devant la forteresse de Juliers, et nous déjeunâmes en pleine ca pagne. La forteresse est entièrement dans la plaine, mais mu d'une citadelle ; non loin de là, on voit une belle chartreuse. L paysans restèrent dans leurs maisons, et comme nos soldats étai encore bien pourvus d'argent, personne ne fut molesté. Un enseignes cassa la hampe de son drapeau, il en fit prendre u autre, et quand on cloua l'étoffe, tous les enseignes durent ê présents et mettre la main à l'œuvre [1].

3 et 4 juillet. — Campés à Erkelenz et puis dans le voisinage la ville de Linnich, toujours dans le pays de Juliers.

5 juillet. — A Ruremonde on nous fit passer la Meuse en b A Weerth vers midi, nous arrivâmes le soir près de Peer [2], où trouvaient un chef d'escadron de la part du colonel de Kapell, un capitaine de la part du colonel Crivelli, pour prendre les ord généraux du prince.

6 juillet. — Vers midi, nous arrivâmes dans le bourg de Beverl et le soir aux environs de Tessenderloo. Là, nous vîmes le p mier retranchement de paysans. Les villageois construisent p tout, entre deux ou trois localités, des camps ayant de profo fossés remplis d'eau, des remparts élevés, des palissades et pieux ; ils y élèvent des chaumières et, en temps de guerre, réfugient avec leurs gens et leur bétail, et on ne trouvera de s un paysan à la charrue qui ne porte un fusil chargé [3].

7 juillet. — Le prince comptait donner un jour de repos chasser à courre ; il ordonna donc de préparer de bonne heure déjeuner, mais nous avions à peine commencé à manger qu'on annoncer le jeune comte palatin de Dusseldorf [4], accompagné

[1] Dans l'armée allemande, si conservatrice des traditions anciennes, le clo du drapeau est encore, aujourd'hui, une cérémonie célébrée en grande po et pour laquelle chacun des principaux invités apporte un clou spécialem forgé.

[2] Ici, le corps du margrave est entré dans le territoire de la Belgique actu et le récit du P. Mœhner devient pour nous d'un intérêt toujours croissant.

[3] Dans les dessins coloriés dont nous avons parlé plus haut, Mœhner re duit le type de ces paysans armés. De nombreux endroits portent encore au d'hui, en Belgique, le nom flamand de *schans;* il nous paraît probable faut y voir parfois de ces retranchements peu connus du XVII[e] siècle.

[4] Philippe-Guillaume, de la branche palatine de Wittelsbach, dite comm ment de Neubourg, était le fils du comte palatin régnant Wolfgang-Guilla

néral de Reuschenberg. On laissa donc tout pour le recevoir. Il un long entretien avec le prince, disant qu'il avait été à ixelles chez les ministres de la guerre espagnols, afin qu'on lât, pour quelques mois, nos troupes au seigneur son père, alors guerre contre l'Électeur de Brandebourg, à cause du pays de g, mais qu'il n'avait rien obtenu, sinon la promesse de trois iments lorrains. Cette décision ne nous plaisait guère, car, rement, on aurait payé à nos troupes une nouvelle prime d'engagnent. Bientôt on vit arriver deux gardes du corps espagnols, is hautement respectés dans les Pays-Bas ; ils apportèrent la ivelle que les régiments Crivelli et Kapell s'étaient rejoints s de Diest et nous y attendaient. On se remit donc immédiatent en marche, pour arriver encore ce jour au village de nmen.

juillet. — A Lummen, le prince reçut la visite du marquis de sterloo [1] et d'un comte brabançon qui marchait à l'aide de uilles. Ils nous firent amener une grande quantité de poisson leux mulets chargés de vin, de bière et de pain blanc, et ils passent la journée avec nous.

juillet. — Les deux autres régiments nous attendaient dans les iries de Diest pour le rendez-vous général. La compagnie du jor Stolzen, du régiment Crivelli, laquelle, depuis Eger, avait ché avec nous, à l'instigation du lieutenant, ne voulut plus nous tter, mais quand l'enseigne eut provoqué le lieutenant et que le tenant se fut excusé, la compagnie fut placée sous les ordres de velli, l'enseigne passa lieutenant, et le lieutenant fut mis à la rme.

l fut ordonné que les trente compagnies se trouveraient sous les res du prince comme général-major, à savoir les treize compas de son propre régiment, les onze compagnies de Crivelli et

en guerre avec l'Électeur de Brandebourg. La *Gazette de France,* fort bien eignée sur ces faits, dit, dans une lettre datée de Cologne, le 14 juin 1651 : *duc de Neubourg... a envoyé le jeune duc son fils en poste à Bruxelles, pour iter du duc Charles de Lorraine à lui donner promptement assistance* ». *ueil des Gazettes,* Paris, 1652, p. 670, et, sur la même affaire, pp. 735, 759, t *passim.)*

[1] 'était le comte Ferdinand-Philippe de Mérode et de Montfort, marquis de terloo, qui mourut deux ans plus tard, âgé seulement de vingt-sept ans. (Cf. IARDSON, *Geschichte der Familie Merode,* t. I, p. 256.)

les six compagnies à cheval de Kapell, en tout cinq mille homm formant un corps d'armée allemand. C'était un beau spectacle q de voir réunis tant de jeunes et vaillants soldats. Les vivandi vinrent offrir leurs services, et l'on se mit à boire bravement à bonne réussite.

Les enseignes et cornettes étaient blanches uniformément, av la croix de Bourgogne en rouge [1].

Le prince se rendit, avec sa maison, à Langdorp, où nous fûn très bien reçus. Le curé de l'endroit, chanoine régulier de Sain Gertrude de Louvain [2], était, de par son aïeule, cousin du prin et se donna toutes les peines du monde pour prévenir les désirs celui-ci. J'avais là un excellent quartier.

10 juillet. — Deux compagnies restèrent dans la localité. prince et nous, de sa suite, nous montâmes, vers midi, à che pour aller à Westerloo auprès du marquis ; nous revînmes soir, passablement grisés.

Un de nos piqueurs insulta un gentilhomme de la sui M. l'écuyer lui en fit des remontrances, mais l'autre riposta un coup d'épée d'une telle violence que M. l'écuyer, s'il ne l'av esquivé, aurait été cloué au mur. Aussi notre individu fut-il arr et conduit au prévôt.

11 juillet. — En route vers Aerschot avec tout le régime Devant la ville eut lieu l'inspection au cours de laquelle le dé quant d'hier fut bâtonné et, ensuite, délivré des fers. Plus que coups de bâtons même, il était vexé de ce que cette opération av eu lieu pendant que les autres mangeaient et buvaient, sans p pour lui. De là, on se dirigea vers Louvain, lorsque, par les gardes corps, l'ordre nous arriva de faire rétrograder les troupes ; on a gna son quartier à chaque compagnie ; nous arrivâmes à l'improv à Cortryk. Les paysans, à l'annonce de notre arrivée, décampèr mais les femmes et les enfants, avec leurs meubles et leur bétail

[1] Mœhner donne également deux dessins coloriés reproduisant, le pren l'enseigne, et le second, plus petit, la cornette. Ces drapeaux sont tout sim avec la croix de Bourgogne *(Astkreuz)* et une bordure obliquement coupée blanc et de rouge, rappelant les « nœuds » de la croix.

[2] Selon Brunner, l'aïeule du margrave était Marie, fille de Josse van Ei gouverneur de Bréda. D'après un renseignement fourni par le Rév. Van D curé actuel de Langdorp, la paroisse était, en 1660, administrée par Michel Raveschot, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin.

fugièrent dans l'église. Le curé de l'endroit, un père Prémontré e Tongerloo, était tout gris et protestait que le village avait ujours eu l'exemption de logement. Un de nos enseignes et le crétaire aux revues qui lui parlaient en latin, supportaient mal i'il injuriât le prince, et voulaient lui donner des coups.

Entendant la dispute, je m'interposai, et je les remis bons amis, sorte qu'ils se mirent à boire ensemble. De retour au quartier u prince, nouvelle alerte : un des gens de la suite avait demandé ux femmes de la cuisine, moyennant finances, de l'avoine pour n cheval. Mais ces gens, ne comprenant pas sa langue, se penrent aux cloches pour sonner le tocsin et appeler ainsi leurs aris. Accourant aux premiers coups de cloche, j'arrivai en même mps que le curé, et nous apaisâmes les gens. Par grand bonheur s paysans n'osaient pas se montrer, car nous n'avions que peu de ldats avec nous.

Après le souper, le prince restait en conversation avec les offiers, la nuit était tombée, et je dormais déjà, quand M. le curé vint notre quartier, demandant tout simplement à être conduit auprès u prince pour lui exhiber les privilèges d'exemption de logement. Je is deux chasseurs portant des flambeaux, et, avec de bonnes montrances, je reconduisis le brave curé dans son presbytère, je passai la nuit avec les chasseurs.

12 juillet. — Avant le jour, je retournai au quartier du prince. . le curé, informé, par le sacristain, de son faux pas de la veille, nt bientôt me rejoindre, voulant s'excuser auprès du prince; lui donnai l'assurance que le prince se contentait de la bonne ention. Retournant sur nos pas, par Aerschot, nous arrivâmes à beau bourg du nom de Meerhout pour nous y reposer; nombre comtes et de seigneurs des environs profitèrent de notre venue, ur rendre visite au prince.

14 juillet. — Plusieurs gentilshommes de la suite eurent congé prince pour aller visiter Malines, Anvers et Bruxelles.

15 juillet. — Fait une promenade à cheval à l'abbaye des Prémontrés de Tongerloo, où M. le Prélat nous fit une réception tinguée.

16 juillet. — Mgr le prince alla avec le major, l'écuyer et moi re un pèlerinage à Scherpenheuvel ou Montaigu, en latin Asprilis, ce qui nous fit traverser la ville de Sichem tout en ruines;

je dis la messe à l'autel de l'image miraculeuse de Notre-Dame et le prince et d'autres y communièrent. Les Pères Théatins d l'endroit y ont un collège avec école latine, et y enseignent l rhétorique ; en l'honneur du prince, les élèves avaient été con duits à la messe dans la belle église, nouvellement construite. Le Pères nous firent passer par un chemin voûté allant de l'église a collège [1], et nous offrirent du vin de vermouth. Après avoir dîn à l'auberge et acheté quelques chapelets et médailles, nous retour nâmes à Meerhout.

17 juillet. — Avec une partie de la suite, nous nous rendîmes Malines, et après avoir visité rapidement la ville, nous allâme trouver le lieutenant-colonel dans son quartier, non loin de l ville ; fort bien reçus, nous fûmes de retour à la nuit tombante.

20 juillet. — A cause du bon ordre observé partout, les Éta de ce pays offrirent à Monseigneur huit chevaux, mille ducats un chariot avec deux pièces de vin français, rouge et blanc, un ton nelet de beurre, quelques bons fromages et des jambons fumé pour le voyage. Les officiers de la cour eurent également des grat fications ; moi, pour ma part, quatre ducats.

21 juillet. — Retraversé Aerschot et pris quartier à Petersl chez le curé, Prémontré de Tongerloo, dans un beau presbytèr entouré d'eau courante et d'un étang. Le prince s'exerça quelqu temps au tir, l'intendant prit ses filets et pêcha jusqu'à l'heure d dîner, dont la table, bien servie, avait été dressée en plein air.

22 juillet. — Arrivée à Louvain de bonne heure. Les troup passèrent à côté de la ville avec les bagages ; le prince, à chev se porta au couvent devant la ville, où on lui offrit, pour lui et suite, un beau dîner. Le lieutenant-colonel et l'intendant mo tèrent en selle pour aller voir la ville. Je partis à mon tour, même le barbier et un laquais, que je retrouvai à la porte de l'a berge de l'*Homme Sauvage*. Le laquais s'informa d'un étudian et moi de mon cousin Nicolas-Everard Aiblinger, demeurant Louvain pour ses études. Le hasard voulut que nous demandions c renseignements précisément aux deux personnes cherchées. Apr avoir déjeuné avec moi à l'auberge, mon cousin me montra, s

[1] Sanderus, dans sa *Choragraphia Sacra Asperi Collis*, donne un excellent pl des constructions religieuses de Montaigu, plan sur lequel est également indiq le passage souterrain mentionné par notre auteur.

ı autel de l'église de Saint-Pierre, le Christ miraculeux qui avait isi des deux bras un voleur venu pour lui arracher du cou une ıaîne d'or ; il avait retenu le malfaiteur jusqu'à ce qu'on eût pu ırrêter. Et depuis, les bras du Crucifié ne sont pas attachés à la oix, mais pendent librement, tels qu'ils ont abandonné le voleur [1]. ısuite, mon cousin m'accompagna jusqu'à la porte de la ville où pensais retrouver nos voitures, mais nous nous étions tellement tardés que toutes étaient passées ; il fallait donc courir à pied, ec le barbier et le laquais, jusqu'à ce que j'eusse atteint le carrosse. nq jeunes enseignes des deux régiments, qui s'étaient également ardés à Louvain, furent attaqués par les paysans, les uns blessés, autres solidement rossés, un de leurs chasseurs fut même tué, de rte qu'ils durent prendre la fuite. Arrivés le soir à Saint-Laurent, premier village du Brabant wallon, nous établîmes notre quartier ns une grande ferme toute vide. Quand on voulut prendre de au pour faire le ménage et pour abreuver les chevaux, cette eau trouva être puante, comme si le puits contenait des charognes ; allut donc en chercher plus loin, dans une vallée. Mais dès qu'on allumé du bois, la cheminée, qui n'avait plus servi de longtemps, t feu, et nous eûmes grand peine à éteindre ce commencement ıcendie. On dut donc transporter les casseroles en plein air dans ardin. Hélas, l'intendant était plein, et le cuisinier était ivre, quand le premier voulut gronder le second, celui-ci se sauva et ıs laissa en déroute, et n'ayant plus personne en état de cuisiner. surcroît de malheur, l'un des personnages [2] de la suite vint de ıxelles, déclarant que deux de ses camarades ne voulaient plus ıs rejoindre ; à son tour, il prit sa valise et remonta à cheval s saluer le prince ; ce dernier demanda à manger, et il n'y avait ı de cuit, ce dont il se fâcha. Lui et moi, nous dûmes nous conter d'un morceau de jambon froid, de fromage, de pain bis et ne gorgée de vin, et nous coucher là-dessus.

3 juillet. — Nous quittâmes de bonne heure ce logis si peu pitalier, et, avec les troupes, nous passâmes devant le château

C'est la légende bien connue du crucifix, encore aujourd'hui conservé à vain.

Ces *Aufwärter* servaient peut-être à titre gratuit, pour se former et pour r plus tard la protection du margrave, autrement on pourrait soupçonner irrégulièrement payés, ils commençaient à prévoir que la campagne ne it guère fructueuse et leur donnerait plus d'embarras que de bénéfices.

de Tilly, le berceau de la famille des comtes de Tilly, pour arriv au bourg de Marbais. Le prince avec sa suite prit son quartier dai la maison où était né le fameux général de Tilly [1].

24 juillet. — Le prince partit pour Bruxelles avec le major, l'i tendant, l'écuyer, le secrétaire et la moitié de la suite. Je dus d nouveau rester avec les autres. Le lieutenant-colonel avait un qua tier à part. L'après-midi vint un frère convers de la grande abba cistercienne de Villers, située dans le voisinage ; il apportait de mesures de vin dans une bouteille, trois pains blancs et un fromag formant la contribution que le prélat jugeait convenable de s'imp ser. En riant, je lui fis comprendre en français, puisqu'il ne sava pas l'allemand, que M. le général était un grand prince de l'Empi cousin du roi d'Espagne et menant grand train, comme il pouv s'en convaincre de ses propres yeux. Le brave frère s'excus disant qu'on avait simplement annoncé au révérendissime abbé u officier, ni général ni prince, et il reprit ses provisions. Le soir mêm le prélat envoya trois quartauds de vin, trois quartauds de biè cinquante pains bis, dix pains blancs, douze jambons et deux gran fromages, en m'invitant à venir le voir à l'abbaye.

25 juillet. — Je me fis conduire à l'abbaye en carrosse, av M. le capitaine et M[me] Robin, mon barbier et mon serviteur. No quartier-maître et un autre attaché nous accompagnaient à chev et deux laquais couraient à côté. Dans l'abbaye, qui est gran riche et célèbre, M. le prélat, un aimable vieillard, nous reçut son mieux, et, avant le dîner, nous montra un grand arbre né u bâton que saint Bernard avait planté en cet endroit, pour marq son intention de fonder là une maison de son ordre ; ce bât ensuite prit racine et devint arbre [2].

[1] On savait que Tilly, si longtemps calomnié et rendu responsable de l'é vantable catastrophe de Magdebourg, et dont l'historien allemand Onno Kl a mis en lumière, d'une façon si éclatante, les qualités chevaleresques, étai dans le Brabant, mais les historiens hésitaient à préciser son lieu de naissa soit Bruxelles, soit Marbais. Le témoignage de Mœhner qui, en Autriche, a connu le comte Werner, neveu du grand Tilly, témoignage qui n'est postér à la mort de Tilly que d'une vingtaine d'années, devient donc d'un grand p et il nous semble trancher la question en faveur de Marbais. Le châtea Tilly, dont il est également question ici, est sans doute le domaine du Chât ancienne propriété de la famille, et dont notre Société a naguère visité les re transformés en ferme. — L'abbé de Villers, dont il s'agit dans l'alinéa suiv s'appelait Henri-Robert de Namur.

[2] L'arbre légendaire, aujourd'hui disparu, se trouvait en face de l'abbaye

A table, nous fûmes fort bien traités, comme c'est la manière du ys. M. le prélat était très heureux de voir M. le capitaine Robin, n compatriote du Luxembourg ; il voulait à tout prix nous garder ndant la nuit. Mais je ne pouvais rester éloigné du train des gages. Quand je lui fis mes adieux, il me recommanda les fermes les biens du couvent occupés par nos troupes, et il me donna uze souverains d'or faisant quarante-huit rixdalers. A mon retour quartier, j'eus le désagrément d'apprendre que, dans la chambre prince, on avait rompu une armoire et volé des habits ; de plus, elques soldats avaient voulu entrer, par effraction, dans le château Tilly, et l'un d'eux avait été tué par un coup de fusil. J'envoyai ssitôt le quartier-maître au capitaine, priant ce dernier de mieux nir ses gens, logés autour du château, afin que nulle plainte ne t faite au général ; j'ajoutai que la population de ce pays ne se ssait pas traiter comme en Allemagne. Le capitaine en question, jeune comte Strassoldo, vint aussitôt me trouver, s'excusant son ignorance des faits ; quant à l'armoire forcée, les gens de la ite protestèrent tous de leur innocence.

26 juillet. — Le capitaine Grimming, jeune gentilhomme, vint grand matin, avec toute sa compagnie, se plaignant au lieutent-colonel de ce que les paysans, sous prétexte d'insolences comises par ses soldats, l'avaient subitement attaqué dans son quarr avec des armes à feu, que plusieurs de ses soldats avaient été ièvement blessés ; pendant toute la nuit, lui et ses gens avaient se défendre, les paysans avaient deux hommes de tués, et un and nombre de blessés. En conséquence, la compagnie vint us rejoindre, et fut placée dans les fermes vides.

27 juillet. — Les paysans de Marbais, notre quartier, ne voulant s nous délivrer de l'avoine pour notre bon argent, sous prétexte 'ils n'en avaient plus eux-mêmes, leur curé, qui s'était toujours lèlement et régulièrement trouvé à notre table, nous dit que dans glise, où l'on avait réfugié les femmes, les enfants, les bestiaux les mobiliers, il y avait des céréales de toutes espèces. Le garde corps espagnol y entra donc avec quelques-uns de nos valets

petite proéminence boisée, dans un site charmant, bien connu de tous les iteurs des ruines de l'abbaye, et indiqué sur le plan donné par Sanderus dans *Chorographia Sacra.*

d'écurie, ordonnant de prendre quelques sacs d'avoine, sans paye
vu qu'ils n'en avaient pas voulu céder à prix d'argent.

Le garde du corps, dont les paysans avaient grandement pe donna une giffle à une femme qui le poursuivait de ses injures; cell ci poussa des cris qui firent accourir les paysans avec leurs armes feu. Voyant cela, la grand'garde des drapeaux, près de cent mou quetaires, arriva au son du tambour, et M. le curé eut toutes l peines à calmer ses ouailles, et moi les soldats, pour éviter l'eff sion de sang.

28 juillet. — Reçu la visite d'un frère Carme, flanqué d'un paysa et se plaignant de ce que les soldats avaient pris deux roues à dernier ; il me pria d'intervenir pour que les roues soient rendu vu que le paysan était bienfaiteur de leur ordre. Je fis comparaît les voituriers qui me dirent n'avoir pas volé les roues, mais l avoir simplement échangées contre d'autres, en mauvais état. répondis alors au frère que ces roues roulaient pour le service son roi, ce dont le paysan a dû se contenter. Peu de temps apr arriva un Père Dominicain, se disant le cousin du secrétaire do on avait volé les habits, en forçant l'armoire. Je dis que j'avais f tement enquêté, sans obtenir d'aveu, mais que, s'il m'indiquait voleur, il aurait immédiatement satisfaction, sur quoi celui-là au n'eut qu'à partir.

29 juillet. — Le lieutenant-colonel convoqua les paysans et le demanda, pour lui et le prince, trente moutons; on les lui refusa, il les prit de force; là-dessus les paysans s'ameutèrent, mais vu q le régiment entier allait arriver, et qu'ils n'aimaient pas l'odeur la poudre, ils durent se soumettre.

30 juillet. — Partis avec treize compagnies sur Nivelles, jo ville appartenant aux chanoinesses de Sainte-Gertrude qui y ré dent[1]. En tête marchait le capitaine Grimming avec sa compagn il fut blessé par une pierre jetée d'un fossé par un paysan qui sauva à toutes jambes. M. le lieutenant-colonel se rendit dans ville avec le capitaine pour se plaindre aux commissaires. Là par également le frère Carme déjà mentionné, portant plainte au n

[1] *Leur abbesse a le titre de princesse... elle est dame pour le temporel et le spiriti Elle avoit autrefois le droit de battre monnoie.....; elles s'habillent en chanoinesses p aller au chœur; le reste du temps, elles sont séculières et peuvent même se mar n'estant tenues à aucun vœu. (Délices des Païs-Bas,* t. I, p. 326.)

es paysans, au sujet des moutons enlevés. Les commissaires écidèrent que l'agresseur, si on le découvrait, serait puni comme il méritait, mais que les moutons seraient rendus aux paysans, sauf uatre, offerts à M. le lieutenant-colonel. Après avoir entendu la écision, ce frère indiscipliné courut aussitôt au régiment pour enle-er les moutons, car aucun paysan n'osait se montrer. Les mous-uetaires de garde répondirent que rien ne partirait sans ordre écial du lieutenant-colonel, et ils ajoutèrent quelques torgnioles ue le frère, à mon sens, avait bien méritées par son insolence [1]. endant que ce dernier courut de nouveau vers la ville, l'ordre nt du lieutenant-colonel de lui réserver les quatre meilleurs mou-ns et d'abandonner le reste au frère, mais que chacun savait ce u'il y avait à faire. Et alors vous auriez pu voir une tuerie telle ue, au retour du frère, vingt moutons étaient égorgés et jetés dans s voitures du train, de sorte qu'il ne lui restait plus que six mou-ns à emmener. Entre-temps, on décida que les voitures passeraient r la ville, mais que l'armée la tournerait. Les voitures étaient core dans la ville qu'il y eut une alerte.

Notre vaguemestre avait avec lui un paysan qui devait indiquer route, mais qui refusa de l'accompagner, et, plutôt que de passer porte, se coucha par terre et, avec des cris pitoyables, appela au cours le poste de garde ; alors le vaguemestre se mit à l'assom-er de coups pour le forcer à se relever. Un vieux prêtre qui se ouvait sous la porte eut pitié de l'homme, et cria à la garde urgeoise de faire feu sur la canaille allemande. En entendant ces roles, nos soldats tirèrent quelques coups en l'air, et c'était mer-ille de voir courir et se sauver et le prêtre et ceux de la garde, et le capitaine de l'arrière-garde, qui était luthérien, avait attrapé prêtre, il lui aurait arrangé la tonsure. Les cent mousquetaires i accompagnèrent les bagages ramassèrent bravement les armes ées par les bourgeois, et, bon gré, mal gré, le paysan dut faire guide. A un quart de lieue de ville, les trente-six compagnies

[1] Il est regrettable que Mœhner, si charitable en d'autres occasions, se laisse raîner par le parti pris, et ne rende pas mieux justice à ce pauvre frère qui, rageusement, se jette dans la mêlée, pour protéger nos malheureux paysans leurs biens. Mais, l'épisode suivant le prouve également, la vue quotidienne misères et des excès de guerre avait forcément durci les cœurs et émoussé le timent.

d'infanterie et de cavalerie se réunirent et marchèrent en cor[
sur le Rœulx où nous sommes restés la nuit.

Voici les noms des officiers de la suite du prince et des cavalie
nobles, accompagnés des armoiries respectives :

Léopold-Guillaume, margrave de Bade ;
Herman, margrave de Bade ;
Charles-Eusèbe, margrave de Bade, etc , etc. [1].

Traversé dans le plus bel ordre la considérable et forte cité (
Mons. Le prince et sa maison dînèrent dans la ville. Après avo
reçu l'information que quatre mille cavaliers français se tenaient
quatre lieues de là, pour empêcher notre jonction avec l'arm
espagnole, on tint le rendez-vous devant la ville. Notre infanter
ne se composant pour ainsi dire que de mousquetaires, on arn
quelques centaines d'entre eux de piques qu'on avait fait venir (
la ville. A la nuit, le quartier principal fut établi à Quiévrai
La cavalerie et le régiment de Crivelli campèrent en plein ai
Notre lieutenante-colonelle, personne délicate, tomba dangereus
ment malade à la suite des fatigues du voyage et de la peur qu
lui inspirait l'approche de l'ennemi.

Nos troupes se rangèrent en ordre de bataille, en pleine can
pagne, la cavalerie aux deux flancs, et l'on avança ainsi, l'infa
terie formant trois escadrons [2], chacun de huit enseignes, les vo
tures avançant sur le côté, rangées par files de cinq de fron
Arrivé à Saint-Saulve, où se trouve une maison de Bénédictin
je transportai Madame la lieutenante-colonelle dans le couven

[1] Suivent les noms de quinze personnes attachées à la personne du margrav
en tête celui de l'intendant Etienne Bos de Kestenwald, puis, entre autre
d'Eitel-Josse de Reinach, d'un Octave-Fabius Piccolomini, ceux de dix pag
nobles, puis ceux des capitaines et des enseignes ou cornettes des trois ré
ments, et ceux de près de soixante cavaliers nobles. L'orthographe de ces no
et, surtout, l'emploi fréquent d'un ou de deux *Praedikate*, c'est-à-dire de no
de fiefs, parfois imaginaires, concédés par la chancellerie impériale, montre
que la plupart des officiers et cavaliers nobles devaient être originaires
l'Autriche. En omettant toute cette nomenclature, absolument sans intérêt po
notre histoire nationale, nous devons cependant y signaler un lieutena
colonel du nom de Ulric-Charles van der Beer, le seul qui, avec le capita
Robin de Lunzen déjà mentionné, nous paraisse originaire des Pays-Bas.

[2] La réunion de plusieurs compagnies en une masse tactique s'appel
plutôt le *bataillon*, et l'on réservait le nom d'*escadron* à la cavalerie.

i je dis la messe. Les cavaliers envoyés en reconnaissance amenèrent bientôt un prisonnier par lequel on apprit que les Français, ayant su que nous étions en nombre, s'étaient retirés vers leurs garnisons. Alors, les troupes reprirent l'ordre de marche, jusqu'au faubourg incendié de Valenciennes, où l'on campa en plein air. Notre quartier était dans un hôpital, tout en ruines, à côté duquel se trouvaient une chapelle et une masure, cette dernière ne comprenant qu'une chambre et une cuisine et occupée par un pauvre prêtre. Nos chevaux, le bétail et le reste durent s'accommoder d'une grande écurie qui n'était que partiellement couverte. Le bon vieux prêtre avait, dans son jardinet, que quelques choux et carottes qui, en un clin d'œil, furent arrachés par les femmes de nos soldats. Les yeux pleins de larmes, il vint s'en plaindre à moi, me disant en outre combien il était pauvre et que son revenu n'était que d'un escalin par jour, c'est-à-dire d'un huitième de rixdaler. Je ne pus y remédier autrement qu'en l'invitant à notre table et en empêchant qu'on lui démolît complètement la maisonnette pour fournir du bois à notre cuisine ; j'ordonnai par conséquent d'inscrire mon quartier sur la porte [1]. Il offrit à la vérité de nous procurer du bois, mais n'apporta que deux petites bûches et une poignée de brindilles, et je dus entendre ses perpétuelles lamentations à l'égard de notre cuisinier, et les plaintes du cuisinier à son égard.

2 *août.* — Notre lieutenante-colonelle est heureusement rétablie; hier, nous l'avions transportée, toute faible, dans la maison d'un pharmacien, et aujourd'hui le médecin lui avait prescrit un grand gobelet de purgatif, mais elle en éprouvait du dégoût, et l'on n'arriva pas à lui persuader de le prendre. Enfin, par grande peur et par l'odeur de la mixture, elle a eu le ventre libre et s'est remise. Deux cents hommes de nos troupes furent commandés pour aider à établir le camp de l'autre côté de la ville. Le prince nous rejoignit,

[1] Encore aujourd'hui, on marque, en Allemagne, le quartier militaire chez l'habitant, en inscrivant sur la porte soit un nombre d'hommes, soit le nom d'un officier. Il y avait d'ailleurs souvent des contestations à l'arrivée des soldats dans un village, chacun prétendant à la maison la plus riche, et, pour éviter des rixes, on avait inventé le système suivant, qui constituait une espèce de tirage au sort : à l'entrée du village les caporaux jetaient leurs couteaux dans le chapeau du fourrier qui, en passant devant une porte, tirait chaque fois un couteau au hasard, et le fichait dans le bois. Le caporal dont le couteau était sorti devait alors entrer avec ses hommes dans la maison ainsi désignée.

venant directement de Bruxelles avec son écuyer, son secrétaire les gentilshommes de la suite, mais il alla loger en ville, chez aubergiste allemand, aux *Trois Rois*.

3 août. — Le camp établi et intelligemment entouré de foss les Espagnols y entrèrent les premiers, puis les régiments lorrai finalement, on fit traverser la ville à nos soldats allemands, t jours trois enseignes déployées ensemble, puis la cavalerie sous cornettes. A l'auberge se trouvaient auprès du prince, à la fenêt le greffier de la ville et deux sénateurs qui avaient présenté d pièces de vin, quelques moutons, du fromage, du beurre et jambons. Le greffier me demanda si tous ces gens-là étaient cl tiens, voulant dire catholiques. A ma réponse que la plupart l'étaie il avait les larmes aux yeux et dit que c'était pitié de voir Espagnols conduire à leur perte tant de beaux, jeunes et bra soldats, sans leur fournir l'occasion d'une action d'éclat, prédict qui, hélas ! devait se réaliser. Après le passage des bagages, n rejoignîmes les troupes.

Entre la ville et le camp, en un endroit sûr, le marquis Mo ghien[1], général wallon, avec le titre de maréchal de camp, se lo dans une belle maison. Dans un village derrière le camp Beuvrages, le comte de Fueldensagne[2], lieutenant-général, espagnol, occupa le beau palais du duc d'Aerschot, et le gén lorrain de Ligneville s'établit tout près, dans une auberge, ave racaille voleuse[3]. Notre prince avait établi son logement dan

[1] Mœhner écrit continuellement *Malaquin*, ce qui a empêché Brunner d' tifier ce nom. Il s'agit de Ghislain de Bryas, seigneur de Molinghien, chev de l'ordre de Calatrava, commandant de Molinos et de Guarota, mestr camp général, conseiller au Conseil suprême de guerre, créé marquis de M ghien à la date du 20 juin 1645. En 1650, il avait obtenu quelques succès marqués, notamment par la reprise de la ville de Mouzon. Nous avons ret aux Archives du Royaume plusieurs documents qui l'intéressent, entre aut demande d'une seigneurie dans le pays de Namur, avec au moins 300 s comme récompense des services rendus, demande qui fut d'ailleurs rejetée

[2] Alfonsus Perez de Vivarro, comte de Fueldensaña, gentilhomme Chambre du Roi, de Son Conseil suprême de guerre, lieutenant-général d armées en Pays-Bas, était le principal personnage militaire, après l'archidu devait compter avec lui. Son portrait gravé se trouve dans le manuscrit n° de la Bibliothèque royale.

[3] Nous avons déjà relevé la réputation, hélas justifiée, dont jouissaie troupes lorraines. Le général de Ligneville obtint le commandement de les forces lorraines, en 1654, lors de la sensationnelle arrestation du duc C

presbytère, à l'extrémité du village, l'infanterie était campée sous les tentes, des baraques et d'autres abris. Le duc Ulric de Wurtemberg, le colonel Lannoy et d'autres commandants de la cavalerie s'étaient postés derrière l'infanterie, le long de l'Escaut, l'artillerie fut placée sur une hauteur contre le front de l'ennemi. M. le curé, homme modeste et savant, qui s'était réfugié dans la ville, vint aussitôt présenter ses devoirs au prince, le priant d'épargner sa maison, et se chargeant de pourvoir au combustible, en quoi il tint parole. Nous avions là toutes nos aises. Cette même nuit le duc Ulric de Wurtemberg vint trouver le prince, et, dans la suite, les deux se trouvaient presque continuellement ensemble. Deux jours plus tard, la duchesse vint, de Bruxelles, rejoindre son mari ; à son passage devant notre quartier, nous lui présentâmes nos devoirs. Elle retourna d'ailleurs bientôt à Bruxelles [1].

Valenciennes est une grande ville du Hainaut; elle est traversée par un embranchement de l'Escaut, déjà navigable. Cette ville a une nombreuse population et beaucoup d'industrie ; elle est si bien approvisionnée que le camp pourrait y rester pendant des années, sans que le dernier jour les denrées soient plus chères que le premier, et sans qu'on ait à subir de privations. Les bourgeois et habitants sont serviables et aimables, et gardent eux-mêmes la ville. Tous les jours leur milice sort sous deux drapeaux et se poste aux différents corps de garde ; on dit qu'ils sont 14000 bourgeois

Lorraine, accusé d'avoir traité avec la France, à l'insu de l'Espagne qu'il servait alors.

[1] Le duc Ulric de Wurtemberg, né le 15 mai 1617, quatrième fils du duc Jean-Fréderic, est le type du condottiere princier du XVIII[e] siècle, courant de bataille en bataille. Après avoir servi en Italie, puis en Bavière, il sauva en 1645, par sa bravoure, le fameux Jean de Weerth qui le fit immédiatement nommer colonel. Après la Paix de Westphalie, il se rendit dans les Pays-Bas, et y resta huit ans comme général de la cavalerie allemande et colonel espagnol. Rentré en Allemagne, il ne trouva pas dans l'armée impériale le commandement désiré, et entra alors, en 1558, au service de la France, comme lieutenant-général. La paix des Pyrénées conclue, il fut congédié avec un traitement d'attente considérable, et ne trouva à s'employer de nouveau qu'en 1664, contre les Turcs. Veuf d'une comtesse de Solms, il venait de se remarier, à la date du 4 mai 1651, avec Isabelle d'Aremberg, après avoir abjuré le protestantisme. Ce second mariage ne fut guère heureux, par la faute du duc, habitué à une vie déréglée et qui, à la suite de ses dissentiments conjugaux, abandonna le catholicisme en 1657. Il mourut en 1671, au moment où il allait obtenir le commandement suprême de l'armée impériale.

armés ; ils sont très jaloux de leurs privilèges, et la ville préten être un membre ou État du Saint-Empire. On y voit de nom breux couvents, tels Notre-Dame-le-Grand, prieuré bénédicti dépendant de l'abbaye de Hasnon ; ce prieuré est exempt ressort directement du Saint-Siège, bien que Hasnon appartien à la congrégation de Bursfeld. L'église est très belle, et la pl grande de la ville. On y trouve de plus un couvent de Carm déchaussés, un couvent de Dominicains, et, à côté, un hôpita dans lequel des religieuses appartenant à la haute noblesse reç vent des malades, hommes et femmes, et leur prodiguent les pl grands soins, un couvent de Franciscains, un couvent de Capucin qui est dans un très beau site. Du jardin des Capucins, on domi la ville entière ; leur sépulture se trouve dans une chapelle soute raine renfermant un autel. A côté de chaque tombeau, le portr du défunt est placé en grandeur naturelle, et tout cela est tr intéressant. Le collège des Jésuites, avec école latine, est éga ment très beau, et se trouve sur l'Escaut. Notre-Dame-le-Petit une collégiale. L'hôtel de ville, sur une belle place publiq porte la très curieuse horloge qui est réglée sur l'année plato cienne [1]. En dehors de la ville, derrière notre camp, sur une haut et contre un bois, se trouve le nouveau couvent des Carméli déchaussées ; dans la chapelle de ce couvent on vénère l'ima

[1] L'année platonicienne ou grande année des anciens astronomes était rég sur la période de révolution du commencement du printemps dans l'écliptiq et comprenait environ 20000 années ordinaires. Cette horloge était réputé plus belle des Pays-Bas. Voici ce que dit à ce sujet un petit ouvrage fort rar qui paraît avoir échappé à l'attention de la plupart de ceux qui s'occupent l'état de notre pays au XVIIe siècle, la *Relation d'un voyage fait en Flandres, B bant, Hainaut, Artois, Cambrésis, etc., en l'an 1661*, de MICHEL DE SA MARTIN, Caen, 1667, in-16.

Entre les horloges des Païs-Bas catholiques, celle de Valenciennes, qui est pl près de la maison de Ville, me semble une pièce fort remarquable, car outre les he qui sont marquées au quadran, l'on y voit le globe du soleil monter et descendre, s la saison et auquel des douze signes il est logé : la lune aussi est représentée en globe, qui change de face, ainsi que ce planette et distingue tous les quartiers. ange montre le mois courant dont le nom est écrit en grosses lettres d'or. De plus, y voit un tableau où sont dépeints les exercices de l'homme pendant chacun de ces n Enfin un autre grand soleil d'or montre les heures du jour, et un planette n celle de la nuit, puis en un autre tableau passent les noms en gros cadeaux de ch jour de la semaine. Deux Jacque-marts de bronze sonnent les heures et frappent un marteau l'un après l'autre sur un timbre qui est en haut de la tour (p. 313, 3

On sait que le Beffroi de Valenciennes s'est écroulé à la date du 7 avril 1

niraculeuse de Notre-Dame de Bonne-Espérance. Le chemin qui
monte est agréablement garni d'arbres, et on y voit, d'espace en
space, des stations en maçonnerie, représentant la vie de Notre-
Dame. Derrière le village dans lequel nous étions établis, à une
listance d'une demi-lieue, se trouve le beau, g rand et riche
nonastère de Vicoigne, appartenant aux Prémontrés. L'église est
rande, et remarquable surtout par le maître-autel qui est en beaux
narbres de toute espèce ; il monte jusqu'à la voûte et représente la
salutation angélique. Le prélat qui a érigé cet autel, possède à
côté son monument, sculpté de grandeur naturelle dans un bloc
le pierre blanche qu'on a fait venir de Naples par mer. Les stalles
lu chœur portent, d'un côté, la vie de saint Norbert, artistement
culptée sur bois. Dans la nef on voit, des deux côtés, la vie et le
nartyre des saints Blaise et Sébastien, sculptés en pierre blanche
t bien curieux à voir ; la façade principale entre les deux clochers
eprésente une scène biblique, Notre Seigneur chassant les ven-
leurs du Temple. Le réfectoire du couvent est bâti dans le jardin,
le façon à donner de trois côtés sur le bon air. Mon prince, le duc
Jlric de Wurtemberg, le landgrave de Hesse-Hombourg et le frère
t le cousin de mon prince, les margraves Herman et Charles de
Bade y sont allés un jour à cheval ; j'y ai dit la messe, après quoi
e P. Prieur les a invités à déjeuner et les a traités à la manière des
Pays-Bas, en faisant servir du jambon froid, du beurre salé, deux
hapons rôtis et deux poules cuites au raifort. On a servi du bon
in qui agréa aussi bien aux laquais qu'à nous, qui étions à table ;
nême il était plus du goût de nos laquais que la bière de six ans
u'on leur avait d'abord destinée [1].

Pendant tout le temps passé dans le camp, nos troupes partaient
ous les jours en expédition, et nos Croates ramenaient toujours des
hevaux et des prisonniers, mais, d'autre part, quantité des nôtres
urent tués par l'ennemi ou assommés par les paysans, ou fait pri-
onniers ou blessés. Pourtant, les Français usaient de bons procédés
l'égard des Allemands [2] ; s'ils en attrapaient un, ils ne faisaient

[1] Sans doute une de ces vieilles bières nationales que l'étranger n'apprécie
u'au bout d'un certain séjour dans le pays.

[2] Comme Freytag le constate, il existait, entre soldats, une certaine confra-
ernité. Mercenaire, on se battait souvent sans que l'idée de patrie fût mêlée à
ardeur guerrière ; on avait d'ailleurs soi-même souvent fait la révérence à des

généralement que lui prendre l'argent et ce qu'il avait de bon e fait d'habillements ; les Espagnols, par contre, en pareil cas, lais saient du poil.

Un jour, on alla au fourrage par deux routes différentes. Le cavaliers qui, vers la Picardie, couvraient les fourrageurs, apprirent que le commandant du Quesnoy avait, pour une expédition, quitt la ville avec presque tout son monde; ils coururent à la ville, e s'en emparèrent aussitôt, grâce aux bourgeois qui étaient pou l'Espagne; ensuite, ils se mirent à la rencontre du commandant et après un court engagement, le firent prisonnier avec nombre de se cavaliers. La place, qui n'est pas sans importance, fut occupée pa la cavalerie espagnole, et le jeune commandant remis prisonnier l'état-major.

Un jour, on reçut l'information que les Français avaient tiré d leurs garnisons d'Arras, de Béthune et de la Bassée un corp d'armée de plusieurs milliers d'hommes pour attaquer Bouchain Il nous fallait donc quitter le camp et aller, avec toute l'armée, a secours de la ville menacée. Nos avant-postes rencontrèrent bie les Français rangés en bataille, dans la campagne, mais apprenai notre arrivée, ceux-ci se retirèrent aussitôt, et nous n'en avons plu vu aucun. Pour ne pas perdre leur temps, nos mousquetaires Lorrains attaquèrent un retranchement de paysans; ils eurent bie quelques vaches et autre bétail, mais trouvèrent une résistance tel que plusieurs Allemands restèrent sur place, les Lorrains ayant d campé, selon leur habitude, quand cela commençait à chauffer. C m'amena du campement, pour le confesser, un mousquetaire de not régiment, arrangé et blessé de telle façon que je crus qu'il allait m mourir entre les mains; mais il guérit, comme j'aurai l'occasion d le rappeler plus tard [1].

La même nuit, je dormais, selon mon usage, dans le carross quand un mousquetaire vint m'éveiller, me disant que sa femm venait d'accoucher d'un enfant qui paraissait bien faible. Me levan je l'accompagnai aussitôt, et agenouillé dans une petite baraqu

drapeaux de couleur et de signification bien différentes, et on pouvait à son to être fait prisonnier ; de là cette absence d'animosité entre soldats de partis co traires, alors que, dans la même armée, des régiments appartenant à d armes diverses s'en voulaient parfois à mort et que des rixes éclataient faci ment à ce sujet. *(Op. c.*, p. 90.)

[1] Au retour, en Allemagne, dans un épisode qui n'a aucun intérêt général.

ute basse, je baptisai l'enfant sur un tambour. Après le baptême, père dit : « Maintenant, mon enfant, tu es chrétien, et si le Bon ieu le désire, Il te prendra, comme je t'offre à Lui de bon cœur ». : l'enfant mourut aussitôt.

Le lendemain, les deux généraux Fueldensagne et Molenghien, ec quelques hauts personnages et leurs chiens, passèrent l'Escaut ès de Havre pour courre le lièvre, sans se douter que, bientôt, ils raient gibier eux-mêmes. S'étant avancés quelque peu, ils apprirent pproche de l'ennemi dont les éclaireurs n'étaient plus très loin. 1 pouvait voir alors nos c... de généraux [1] crever les chevaux à scendre vers la vallée. Nous, près de la tente du prince, placée ns une prairie, non loin du pont, nous vîmes se lever un nuage de ussière, et nous nous approchâmes pour en connaître le motif. notre grand étonnement, nous vîmes arriver ces foudres de erre, ces braves, tout pâles de peur, accourant vers nous, pendant e, sur les hauteurs, les cavaliers français se formaient par groupes. 1 donna l'alarme, les pièces d'artillerie furent plantées sur une uteur, et l'on commanda deux cents hommes de nos Allemands et ux cents Lorrains pour protéger le pont. Les généraux espagnols ient les premiers à se retirer sur Valenciennes; ils étaient suivis r l'armée lorraine. L'ordre vint de mettre l'artillerie en sûreté, is on laissa aux troupes allemandes cinq pièces de campagne à ide desquelles nous tirions sur l'ennemi ; auprès du pont, la taille s'engagea; un jeune lieutenant-colonel fut aussitôt tué, et elques mousquetaires blessés. Les Français, qui n'avaient pas rtillerie, n'osèrent se frotter sérieusement à nous, et se retirèrent bon ordre, mais si les Espagnols et les Lorrains étaient restés ec nous, nous les aurions reconduits de la belle façon.

La nuit survenue, on retira tout de même les pièces d'artillerie. lendemain, quand on ne voyait plus l'ombre d'un ennemi, nous us rendîmes de nouveau dans notre campement à Valenciennes, is non dans les anciens quartiers, car le prince fit dresser les ites pour y camper par la suite [2].

Mœhner laisse libre cours à son animosité contre les deux généraux. On se nande comment les généraux auraient pu faire autre chose que de battre en raite et d'alarmer le camp.

Ce récit d'une escarmouche est d'autant plus curieux que nous en trouvons autre version très détaillée dans la *Gazette de France*, où l'affaire est donnée

Après être restée pendant quelques jours au camp, la cavaler espagnole s'était mise en marche vers le Quesnoy, mais elle f attaquée par les Français avec une vigueur telle qu'elle se replia in médiatement sur Valenciennes, ce qui porta l'alerte au camp. Not gouverneur, l'archiduc Léopold-Guillaume, se trouvant à Con sur l'Escaut, l'armée entière recut l'ordre de le rejoindre en tou hâte. A Condé, les troupes bivouaquèrent en rase campagne, l'éta major dans le village de Fresnes, où restaient à peine quat maisons intactes. Les deux généraux espagnols logeaient ensem dans un petit château, et le prince avait son quartier dans u maisonnette dont le toit était à moitié enlevé [1]. Mon logeme était, comme d'ordinaire, dans le carrosse, stationné en plein a sur les bords de l'Escaut. La nuit, les deux jeunes margraves, princes Herman et Charles, venaient également y coucher. Deva nous passaient tous les bateaux allant d'Anvers à Valenciennes. carrosse bien garni de vitres, servant ainsi de chambre à coucher nuit, formait le jour la chapelle, dans laquelle je dressais l'au pour dire la messe.

Au bout de deux jours, l'archiduc vint le matin, pour inspec l'armée. Mon prince se tenait à pied, au front de son régiment, pertuisane à la main. Passant devant lui, l'archiduc le salua ai blement, en ôtant le chapeau, et lui ordonna de le suivre à chev Cela déplut à ces orgueilleux Espagnols qui firent des remontranc disant que, dans l'occurrence, l'archiduc représentait la perso du roi d'Espagne. Léopold-Guillaume répliqua que le margrave av qualité de prince de l'Empire, qu'il était de plus son parent et celui Roi, et que son seigneur frère, l'Empereur lui-même, rendait mêmes honneurs au margrave ; ils répondirent que lui, archid était là comme serviteur du Roi et ne pouvait concéder à person

comme une grande victoire de l'armée française. D'ailleurs Mœhner conv que l'armée espagnole dut se « concentrer en arrière ». Malgré l'intérêt qu'o cette relation nous devons nous contenter d'en citer le titre pompeux : *Le rieux passage de l'Escaut par l'armée du Roy, commandée par le maréchal d'Aum malgré la résistance de l'armée espagnole rangée en bataille sur la rive oppo Auquel passage grand nombre des ennemis ont été tuez et noyez, 400 faits prisonn et le reste mis en fuite. (Recueil des Gazettes,* 1652, p. 937.)

[1] Le chaume servait soit à allumer du feu soit à construire des petits abri dos d'âne, pour les soldats. De là si souvent, dans les relations, des maisons manquent de toit.

nce ou non, des honneurs supérieurs à son rang [1]. Par consé-
ent, il était défendu à l'archiduc, quand il rencontrait le prince,
n seulement d'ôter le chapeau, mais même d'y porter la main. Ce
là le commencement de la brouille du prince avec les deux fai-
ants. Le pain de munition, très grossier et cuit d'un blé simple-
nt broyé aux moulins à vent, était apporté à la troupe, de Valen-
nnes, un pain par homme pour deux jours, sans arriver réguliè-
nent, et déjà la famine commençait à se faire sentir. De ce
nps, il arriva que deux lieutenants de notre régiment, bons amis
parents, jouaient chez un vivandier. L'un ne faisait que perdre à
is les coups et, à la fin, ne voulut plus continuer ; néanmoins, le
gnant l'engagea à aller de l'avant et à tenter la fortune. L'autre
n excusa, disant qu'il n'avait plus d'argent. Mais comme son
tenaire ne cessait d'insister qu'il continuât, en jouant sur
ole [2], il mit encore un demi-écu qu'il perdit aussi, et cessa alors
initivement le jeu. Le gagnant lui dit : « Tu prétendais tantôt
voir plus d'argent, et tu as misé encore ; il faut donc que tu
ies volé ». En riant, son camarade tira encore de l'argent de sa
irse, disant qu'il avait voulu dire que, pour le jeu, il n'avait plus
rgent. Trois ou quatre enseignes qui entouraient les joueurs
estèrent qu'il n'avait pas dérobé l'argent de sa mise, mais que,
nme précédemment, il l'avait tiré de sa poche. Le premier, pour-
it ne voulut accepter aucune explication et demanda la restitu-
n de l'argent, sinon son partenaire aurait à se battre contre lui,
ajoutant : « Où est ma bourse, là est ma vie [3] ». Les assistants
si bien que l'officier provoqué, ce dernier malgré qu'il eût été
ssièrement insulté, s'efforçaient de tranquilliser le bretteur, pris
boisson, et de faire remettre l'affaire au lendemain, à quoi l'on

Effectivement les Espagnols avaient fait prévaloir le principe que seuls les
neurs, dignités ou titres conférés par le roi d'Espagne donnaient des droits
Pays-Bas ; si ce principe n'était pas applicable aux membres de familles sou-
aines, l'argument tiré du grade militaire du prince était plus sérieux. A la
ne époque, on faisait d'ailleurs défense au chef de la maison d'Aremberg de
servir de son titre ducal allemand, en lui demandant de signer unique-
nt du titre ducal d'Aerschot conférant la dignité de grand d'Espagne.
ir *Biographie Nationale*, t. I, p. 409.)

D'après le P. de Mansfeld, il était d'ailleurs défendu aux militaires de jouer
rement que sur argent ou sur gage. (*Mag. milit.*, p. 199.)

Adaptation du mot biblique : *Ubi enim thesaurus vester est, ibi cor vestrum*
. (Luc xii, 34.)

parvint. Mais le lendemain, au premier jour, le provocateur envo son enseigne dire à son collègue qu'il l'attendait, l'épée à la mai cette histoire ne comportant d'autre arrangement. Celui-ci répondre que son camarade ne devrait pas faire pareille sottise, renoncer au duel, d'ailleurs défendu sous peine de mort, et final ment, pour l'apaiser, se rendit auprès de lui, ne portant qu'u petite épée. L'autre, le voyant arriver, s'empare d'une long colichemarde et s'élance sur lui, le lieutenant attaqué pare de petite épée, dont la lame traverse le cœur de son adversaire c tombe raide mort. Le meurtrier, tout atterré, vint me trouver aus tôt, et me raconta son cas, avec tous les détails; j'allai en fa rapport au prince qui ordonna à l'officier de déposer son arme, de se mettre aux arrêts, derrière le régiment, suivant l'usage. Ma meurtrier involontaire, il fut bientôt acquitté.

8 septembre. — Allé à cheval, avec plusieurs officiers, voir procession de Valenciennes dont voici l'origine : Au temps jad la ville étant ravagée par la peste, les bourgeois implorèrent la T Sainte Vierge qu'on a vue, le jour de sa nativité, dans la matin planer en l'air autour de la ville, tirant un fil. L'épidémie ce aussitôt, mais le fil resta, et est précieusement gardé dans la vil enfermé dans un coffret d'or. Les personnes qui font partie de confrérie de Notre-Dame, riches ou pauvres, doivent marcher pie nus dans la procession où se trouvent toutes les saintes reliques la ville. Des personnes en chair et en os représentent la Passion d'autres mystères; on y entend toute sorte de musique, on y v même des choses risibles, et on y passe agréablement quelqu heures [1].

[1] Voici, à titre de comparaison, une autre description presque contempora de la procession dite du Cordon, qui subsiste encore aujourd'hui à Valencien bien que le coffret mentionné ait disparu pendant la Révolution française :

Les habitants de Valenciennes étant travaillez de la peste en l'an mil-huit, aprè Naissance de Nôtre Seigneur, la bien-heureuse Vierge leur apparut superben vêtue, sur les murs de cette ville qu'elle entoura d'un fil, et commanda que le lendem jour de sa naissance, on continuât à prier Dieu, que l'on fit une procession à l'ent de la mesme ville et que la maladie cesseroit, ce qui arriva; et le fil a toûjours conservé depuis avec beaucoup de respect. Il y a une confrérie, dont les associés por le mesme fil en procession, nuds pieds, le jour de la Nativité de la Vierge, et p rendre la cérémonie plus celebre, on fait venir les reliques et les autres corps sa des lieux voisins. La seule abbaye de Vicoigne en fait apporter dix-huit dans de b chasses, qui sont ordinairement placées au haut des chaires de leur chœur. Le ch

septembre. — Nous quittons Condé. Cette ville n'est pas
nde, elle est entourée de l'Escaut comme, en Bavière, Wasser-
g-sur-l'Inn ; elle a deux églises au milieu du cimetière, l'une
lise paroissiale, l'autre celle des PP. Franciscains ; dans une

alenciennes, accompagné des échevins et des habitans, les va rencontrer hors les s, et les conduit jusques à l'église, où se fait la ceremonie.

lendemain les abbés de Saint-Crespin, Saint-Sauf, et autres du voisinage, se ent à la procession, revêtus de chappes, la mitre en teste et la crosse à la main, t dans de magnifiques chariots, trainés par de beaux chevaux, et les bourgeois nt à la main des baguettes blanches avec des bouquets de fleurs au bout, pour x marquer l'institution de la ceremonie. A la fin de la procession on célèbre la avec beaucoup de solennité, et on laisse durant l'octave, les corps saints et les ues dans l'église où les abbés chantent la messe chacun à leur tour.

dévotion du peuple paroît non seulement dans l'église, mais encore après le divin ce, où ils font le tour des murs de la ville qui ont près de deux lieuës de circuit, pelet à la main, et la plûpart nuds pieds, ce qu'ils appellent le tour de la Vierge.

our ce qui est de ce mélange de sacré et de profane qui, au moyen âge, régnait out, et s'est chez nous maintenu, avec une note artistique, dans différents ges, nous reproduisons ci-après la très curieuse description de la pro-on de la kermesse de Bruxelles, tirée, comme le passage précédent, de rage de SAINT-MARTIN, pp. 228-235 :

s Carmesse sont des divertissements publics, qui se font tous les ans en un jour ste dans les villes & mesme dans les bourgs. J'assistay à celle de Bruxelles qu'on u mois de May. Les ruës étoient parées de branches d'arbres verdoyantes et fort lies de monde, ainsi que les fenestres des maisons, car l'on vient de divers lieux, pour voir cette réjouïssance, que pour se trouver le lendemain à l'ouverture de ire qui dure plusieurs jours avec ce privilège qu'on ne peut y arrester personne ses debtes.

tte carmesse commença sur les deux heures après midi, & comme ces peuples oujours la piété pour objet, ils se servent mesme dans leurs divertissements des qui les y peuvent porter. L'enfer se présenta d'abord aux yeux des spectateurs, parût sous la figure d'un grand chariot entouré de toiles, ou étaient dépeints des ons & des Serpents & au dedans on voyoit des hommes vêtus en Furies qui ent continuellement des fusées en un si grand nombre, qu'ils sembloient convertir en flammes. Suivoient huit ou dix hommes en chemises & en caneçons, qui nt chascun un espadon nû à la main, & sans pointe ; ils dançoient continuelle- avec une grande adresse & legereté, se mêlant les uns parmy les autres, et ient au travers d'un cercle, faisant tous les tours de souplesse imaginables. hoient après quatre Bourgeois qui portoient des hallebardes, dont le fer estoit & ils precedoient un grand jeune homme qui representoit S. Michel avec ses ailes, une croix au front & l'espée nuë à la main, qu'il remuoit incessamment tournant à droite & à gauche. Il y avoit à ses costés d'autres jeunes-hommes en Furies, dont les uns combattoient contre luy, les autres dançoient et ent diverses postures.

noit ensuite une Compagnie à Piquiers qui portoient de grands Buffes avec des pes rouges & marchoient au bruit des Tambours et des Trompettes.

la queuë de ceux-ci paroissoient des jeunes enfants de dix a douze ans lestemen

chapelle de cette dernière est enseveli sous une tombe monum tale un comte d'Oettingen, à côté de son épouse, comtesse Condé [1]. Partis de bonne heure, nous trouvâmes, près d'un mo à vent, les cadavres de trois soldats allemands, tués sans doute les paysans. L'inspection fut passée près de Quiévrain; le soir n parvînmes à Bavay, dans le Hainaut, ville toute ruinée. troupes restèrent dehors; l'archiduc seul, avec ses musiciens et jésuites, prit son quartier dans une des rares maisons qui éta encore debout. Mon prince logeait dans la maisonnette d'un gai

vêtus, montés sur des figures de chameaux, de lyons, d'elephans, de grands che et autres bestes représentées au naturel et qui estoient portées par des hommes c au dessous.

De plus on voyoit en peinture un dragon etendu de son long sur une g machine au haut de laquelle il y avoit une fille âgée d'environ quinze ans & autres au bas.

Marchoient en suite vingt-quatre bourgeois avec des bâtons à la main & rev de robes de drap doublées de satin qui venoient jusqu'à moitié jambe.

Suivoient des Tambours vestus à la Suisse, fort bien couverts, & les Compa du Serment, dont cent de ceux qui finissoient la troupe, portoient des hau chausses d'écarlate, ornés de peluches de soye, des pourpoints de satin blanc ave nerveures & des plumes à leurs chapeaux. Ces habits leur furent donnés l'archiduc Albert, pour estre portés à la Carmesse. Ils tiroient fort souvent mousquets qui sont de pareille longueur et calibre, et si grands qu'ils étoient o de les soûtenir avec des fourchettes, ils alloient cinq à cinq, & quand quel d'eux tiroit, tous les autres faisoient leur décharge en mesme temps; s'ils sal une personne de qualité, ils se mettoient dix rangs vis a vis l'un de l'autre, et ti dix coups de feu.

Cette compagnie étoit suivie de plusieurs autres aussi en armes. Marchoient deux ou trois cents Bourgeois, quatre à quatre, qui étoient suivis de trom richement vestus, puis venoient les jeunes gens de la Ville âgés de vingt à deux ans, tous montés à l'avantage, avec des habits couverts d'or & d'argent.

En suite de ces Compagnies marchoient des chariots remplis de dévotes rep tations, attelés de six beaux chevaux montés par autant de petits garçons superb vestus, avec des plumes d'une mesme couleur sur la teste.

L'on portoit les Saints Patrons de la Ville, ainsi que les Armes des di Provinces, & l'on voyoit marcher de grands Bateaux dorés, montés sur des & tirés par quantité de beaux chevaux. Il y avoit au dedans de petits garçons petites filles fort bien parées avec des Musiciens, des joüeurs d'instruments petits matelots vestus de diverses couleurs, qui montoient souvent au haut du Va & descendoient par le moyen des cordages. A la fin, on portoit plusieurs d'argent, avec celle de Nostre-Dame, qui estoit dans un dais : venoient ap Croix & les Banieres suivies par des prestres revestus de chappes qui chantoie les ruës des prieres conformes en suiet. La carmesse se termina sur le soir & c se retira en son logis.

[1] Le comte Jean d'Oettingen qui avait épousé la comtesse Marie, hériti Condé dont il prit le nom.

rière. La même nuit, un cavalier lorrain, à cause de sa pipe, mit feu à une maison du faubourg, tout près du logement du général blenghien; ce c... poltron en eut la venette, ce qui valut la corde Lorrain.

10 septembre. — De bonne heure, j'allai au faubourg pour voir icendie, et, comme on disait la messe à l'église, je m'y rendis, is je ne pus pas y tenir par suite des émanations malodorantes; beaucoup de gens s'y étaient réfugiés, avec leurs bêtes et leur bilier. Je m'en trouvai tellement altéré qu'à midi je ne savais ni ire ni manger, et je constatai, par des alternatives de chaud et de id, que je gagnais la fièvre.

Je pris donc avec moi mon barbier et, en courant, nous nous igeâmes vers le camp; chez M. l'adjudant-major, j'avalai quelles gouttes de son baume soufré de Smalcalde [1]; chez le vivanr, je fis remplir deux bouteilles de vin français et prendre du n blanc et du fromage; nous nous rendîmes, toujours au pas de irse, au village, à trois lieues et un quart de distance, où se trouent les chevaux du prince. Arrivé là, je donnai aux valets curie le vin et le reste; quant à moi, je me mis tout nu dans le n, et je transpirai bravement; je serais resté encore davantage, si n'avais entendu tirer un coup, ce qui me fit craindre l'arrivée de nnemi.

Pendant ce temps, au logement du prince, le cuisinier, voulant éparer un pâté, avait mis le feu à la cheminée, mais ce comncement d'incendie fut éteint avant que le prince n'en eût eu naissance; dans la suite, celui-ci prescrivit pourtant de cuisiner plein air, les cheminées du pays ne supportant pas le grand feu.

Le lendemain, on reçut l'avis que l'ennemi se montrait en mbre. Les généraux espagnols et l'archiduc avec ses musiciens ournèrent à Mons, et nous reçûmes l'ordre d'aller contre l'ennemi côté de la Picardie, mais le train devait rester en arrière. Nos upes avançaient donc en bon ordre pour se rencontrer avec nnemi, pourtant sans en trouver trace. Il n'y avait d'autre voie que celle du prince, et pas de vivandiers, de sorte que, pendant

[1] Sans doute l'*oleum sulphuratum* des anciennes pharmacopées, du soufre limé digéré avec quatre parties d'huile de noix ou de térébenthine, produits nulants et diaphorétiques, employés jadis dans les affections pulmonaires, et nus aussi sous les appellations de baume de vie, gouttes de Hollande, etc. Le nède est encore de nos jours employé par les vétérinaires.

vingt-six heures, nous n'eûmes rien à nous mettre sous la d
cette diète me faisait du bien, mais le jeune margrave Charle
mourait de faim, et bouleversait tout le carrosse pour trouv
manger; finalement, il découvrit, dans une caisse un morceau
pain bis, tout dur et souillé d'une sorte de cambouis qui se t
vait à côté; il en mangea comme si c'était du perdreau. Dès n
retour aux bagages, j'allai lui acheter un morceau de fromag
du pain blanc. La nuit se passa à Bavay; le lendemain, on pa
pour le Quesnoy en traversant le grand bourg de Havre, qui pos
un beau prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye Saint-V
d'Arras [1], et occupé par un prieur avec six Pères. L'église con
tuelle est fort grande, mais séparée en deux par un grand mur
chœur étant réservé aux Pères et la nef aux habitants. Le lendem
l'armée, au grand complet, passa par Escaudœuvres, puis, en é
forcée, on longea Cambrai, pour camper hors de la ville. Le pr
et la plupart des officiers allèrent voir la belle et grande ville,
il n'y avait pas à s'arrêter, le lendemain il fallut se lever de bo
heure, et marcher jusqu'à Vergier, où nous restâmes sur le qui-v
à cause de nos méchants voisins d'Arras.

Le petit jour venu, on repartit pour Douai, belle ville forti
avec une académie, et pour Orchies. Ici, on fut avisé que l'enn
s'était concentré, pour faire lever le siège de la ville de Dunker
alors étroitement bloquée par Sfondrati [2]. En grande hâte, o
dirigea donc vers Lille, Ypres, Poperinghe, Berghes-Saint-Wi
Furnes, d'où l'on pouvait apercevoir Dunkerque, pour arriv
Dixmude. A Dixmude, on apprit qu'il n'y avait pas à craindre
l'ennemi reçût des renforts et que le général Sfondrati ne vou
avoir ni troupes espagnoles ni lorraines, mais uniquement
troupes allemandes, ce qui blessa les ministres espagnols
point que nous reçûmes l'ordre de rétrograder immédiatem
jusqu'à Reninghelst, où l'on donna quatre jours de repos. Le pr
fit, avec quelques-uns d'entre nous, une excursion à cheval à Sa
Omer, d'où l'on peut voir la Mer anglaise. Pendant notre excurs
il arriva à Reninghelst que le fourrier de notre lieutenant-colo
qui, auparavant, avait à la légère tué à coups de feu plusieurs v
geois, alla ramasser du bois mort, ayant sur le dos un sarrea

[1] L'évêché actuel.
[2] Le marquis Don Sigismond Sfondrati, maître de l'artillerie.

ysan. Son plus intime ami et camarade, lui aussi ennemi juré des ysans, le vit de loin; croyant avoir devant lui un paysan, il fit ı et abattit son camarade, qui ne survécut que de quatre heures. Le meurtrier prit la fuite, et la victime fut enterrée au cimetière, ce i me valut les grandes lamentations du curé, quand il apprit que soldat avait été hérétique et que le cimetière se trouvait ainsi ofané. Je ne pus que lui donner le conseil de faire déterrer le davre après le départ du régiment, en quoi il aura sans doute ivi mon conseil [1]. Pendant cette campagne, les Français n'ont t que nous donner de fausses alertes, et nous reçûmes avis qu'ils ulaient faire une diversion et attaquer Namur. La cavalerie dut rs en toute hâte se mettre en route vers cette ville. Le gentil-mme de Reninghelst, qui avait fort bien soigné la table du prince, nt pour le manger que pour le boire, lui offrit à son départ deux evaux de selle et un mulet, pour le remercier d'avoir tenu si bon dre. Quelques semaines auparavant, un fauconnier était venu Luxembourg, avec trois faucons, son fils, un cheval et deux ens d'arrêt. Il reçut par ordre du prince, pour chaque faucon et aque chien, vingt-quatre rixdalers. Le fauconnier alla à la chasse x perdrix qui foisonnent dans le pays; pendant toute une naine, il rapporta chaque jour cinq ou six de ces oiseaux, pou-nt vendre le reste à son gré; mais quand nous partîmes de là, le din prit la poudre d'escampette avec ses faucons, ses chiens, n fils et un de nos chevaux de selle. En route pour Ypres, je fus oint par un fourrier m'informant du cas de quatre Lorrains et d'un usquetaire qui avaient forcé et pillé un château, et, par sur-oît, tué le propriétaire; maintenant, ils étaient arrêtés et, ordre des généraux, ils devaient être pendus; les Lorrains aient leur chapelain, et on me mandait pour l'Allemand. Monté médiatement à cheval, j'arrivai pourtant trop tard, et les trou- se balançant à l'envi. D'après ce qu'on me dit, les Lorrains taient confessés et s'étaient préparés à la mort, mais l'Allemand

[1] Voici ce qui dit, à propos des cimetières de l'époque, le P. BOUSSINGAULT *Guide Universelle de tous les Pays-Bas*, Paris, 1665, p. 20): « La forme d'en-rer les morts est semblable par toute la Hollande. Les catholiques ne souffrent nt que ceux qui meurent hors de leurs Églises soient enterrés en terre sainte, t-à-dire aux églises et cimetieres. Les luthériens font de mesme. Les Reformés sent par-dessus toutes les difficultez et disent qu'une terre n'est pas plus te que l'autre, et enterrent leurs morts sans aucune cérémonie extérieure... »

n'avait point voulu de confesseur, et ses dernières paroles étai que, s'il devait mourir, on le pendît au nom de tous les diabl Continuant notre route, nous longeâmes Lille, pour arriver à Cr où nous fîmes un arrêt d'un jour.

Le lendemain, notre carrosse dégringola d'un chemin tout bosses et à fosses, et nous eûmes fort à faire pendant une heu pour le remonter. Nous nous dirigeâmes vers Menin, logeant da un grand village. Le bailli de l'endroit nous promit beaucou mais, comme il avait offert un cadeau à notre auditeur-général que nous devions repartir le lendemain de bonne heure, il ne crut pas obligé de tenir aucune promesse, de quoi notre intend se querella violemment avec les deux.

Nous continuâmes notre route vers Ramegnies, château app tenant au duc Ulric, par sa femme, et nous y avons passé la n avec le duc. Le lendemain, nous traversâmes la résidence épis pale de Tournai, dont la cathédrale est munie de nombreux c chers. L'enceinte a 99 tours d'égales dimensions ; la centième trouve hors la ville, à une portée de mousquet dans la campag là où les troupes ont campé. Les princes et nous, nous déjeunân dans la ville. Le soir, on arriva à Saint-Amand ; ici, notre cuisini Lorrain d'origine, s'éclipsa avec trois cuillers d'argent et de gobelets d'argent, mais il fut pillé par les paysans qui ne lui lais rent que la chemise, après l'avoir assommé aux trois quarts, et ne lui permit plus de revenir. Le lendemain, j'ai dit la messe a princes dans l'église. Le prélat actuel déjà vieux, de l'ordre saint Benoît, a fait reconstruire le couvent tout entier, et la no velle église était déjà tout achevée, sauf le toit, entourant la viei église, provisoirement conservée au milieu de la nouvelle constru tion. Le nouveau chœur est tripartite comme celui de la cathédr de Salzbourg, sauf qu'il recouvre des voûtes, à savoir trois cryp souterraines avec de beaux autels, et des oratoires en haut, tout presque entièrement en marbre et en stuc. Le frontispice l'église est encadré de deux clochers et porte des scènes bibliqu comme à Vicoigne et ailleurs dans ce pays. Le soir, on défray chez nous joyeusement le duc Ulric, quand vint l'ordre de repre dre la marche le lendemain à la pointe du jour. Non loin de Sai Amand, seize Français attaquèrent trois compagnies espagnoles, av une telle impétuosité que celles-ci se replièrent vers l'infanter

otre colonel Kapell envoya douze cavaliers allemands contre les rançais; ils en tuèrent trois à coups de feu et firent cinq prisonniers, s autres se sauvèrent, grâce à leurs chevaux. Après avoir longé le au monastère de Vicoigne et passé à Valenciennes par un pont obile, nous arrivâmes la nuit dans un village abandonné, du nom Préseau. Le jour suivant, nous passâmes au delà de Bavay pour ger dans des villages déjà endommagés, dont nous achevions la ine. Au jour levant, nous prîmes, avec toutes nos forces, la direc-on de la Picardie vers Espinoy et puis vers Fontanelle. Arrivé, ndant la marche, dans un beau bourg abandonné des habitants, de nos mousquetaires entra dans une maison pour y faire du tin ; il découvrit un pot de lait frais, mais il en eut à peine bu elques gorgées qu'il tomba raide mort. Sa femme poussa des meurs, on vint, et il fut constaté que le lait était empoisonné ; là, ordre du prince de ne pas toucher à la nourriture en pays nemi, et de mettre le feu à cette maison. La nuit, on parvint à mont et, comme il faisait très noir, quelques maisons furent endiées pour nous éclairer. Passé le lendemain à Floresies, dans suite à Avesnes, Moutier et Massier [1].

Tout le temps que nous restâmes en pays ennemi, nous ne fîmes tort qu'aux fermes vides, sans voir les soldats ennemis, mais uffrant la faim, ce qui fit mourir beaucoup de soldats, jusqu'à ce e l'ordre vînt de rebrousser chemin. Nous prîmes la direction de uesmes, pour continuer, à Chimay, sur Beaumont, où la nou-lle se répandit que nous devions rejoindre, devant Rocroy, les nces en révolte contre leur roi [2]. Après que l'armée se fût long-nps promenée en vain, en marches de jour et de nuit, on arriva Landrecies; de là, les Allemands durent aller à Berlaimont. rivés à Robechies, nous y trouvâmes déjà le prince de Ligne [3],

Comme Brunner le constate, dans le désarroi de cette expédition en France, re auteur n'a plus pris ses notes au jour le jour, et cite plus ou moins xactement et hors de leur ordre respectif des localités qu'il n'est pas possible lentifier avec certitude parmi leurs homonymes. Massier semble pourtant Mézières (appelé parfois Mazières).

Les princes de Condé et de Conti, qui venaient de pactiser avec l'Espagne.

C'était Claude Lamoral, prince de Ligne d'Emblize et du Saint-Empire, qui, ant de son époque, brave avec une pointe de fanfaronnade, allait à son poste, s les tranchées d'une ville assiégée, accompagné de violons et de cornemuses. (ACHARD, *Collection de documents inédits,* Brux. 1875, in-4°, p. 185.)

et notre major reçut des généraux espagnols l'ordre de laisser ce prince cent de nos hommes. Arrivés à Florennes-le-Petit, n fûmes rejoints par le margrave, qui, voyant ses troupes dans quartier des troupes de Ligne, déclara que de Ligne, comme gra maître de l'artillerie, n'avait rien à commander aux troupes à l général-major, et il reprit ses cent hommes avec lui.

Les généraux espagnols éprouvèrent un profond dépit, envoyèrent le soir même leur adjudant-général au prince, l'invit à se rendre à Mons, pour délibérer avec l'archiduc qui, à moment, ignorait toute l'affaire. Le prince et nous tous n fûmes étonnés de cet avis, parce que, jusqu'à ce jour, on ne l'av jamais admis au conseil de guerre, auquel assistaient seuls deux généraux espagnols avec le grand-maître des logis [1]. L'inf terie allemande resta donc dans ce quartier et aux alentours, cavalerie à Florennes-le-Grand, tandis que les troupes espagn et lorraines se remirent en campagne. Le lendemain le prin partit pour Mons, accompagné seulement d'un gentilhomme, d valet de chambre, d'un page, de deux piqueurs et d'un laqu Mais à Mons il ne trouva pas l'archiduc, déjà reparti pour Con Par contre, il fut mis aux arrêts, et, immédiatement après son dép de chez nous, les généraux espagnols transmirent l'ordre de plus obéir au margrave de Bade, officier insoumis, mais au prin de Ligne. Les troupes allemandes, tant de l'infanterie que de cavalerie, regimbèrent et, pour ce motif, le généralat de la caval allemande fut ôté au duc Ulric de Wurtemberg, et offert au colo de Lannoy, qui, dans ces conditions, ne voulut pas l'accept Cette même nuit, le cuisinier du duc Ulric, en fumant sa pipe, tomber quelques étincelles dans la paille et mit ainsi le feu à maisonnette. Dans cet incendie, le duc perdit deux mulets et p plus de trois mille florins en vêtements et objets de prix, et du sauver en chemise par une toute petite fenêtre; heureusemen était mince et de petite taille. Le lendemain, je partis à cheva notre quartier, pour présenter mes condoléances au duc, au s

[1] Molenghien n'est pas espagnol, et, à en croire le comte de Mérode-Oug dans ses curieux *Mémoires* (p. 69), lui-même n'aurait pas toujours été invit conseil de guerre, ce qui paraît invraisemblable, vu qu'il était membre du seil suprême de guerre, et que, pour ce motif, Mœhner lui donne le titr ministre.

la perte qu'il venait de faire, mais je le trouvai assis, sous le ıgar, occupé à boire avec ses cousins, les deux de Montbéliard... le cuisinier [1]. Les généraux espagnols craignant que les Allends ne fissent finalement cause commune avec l'ennemi, à cause l'affront fait à leur prince, nous reçûmes l'ordre de nous apprêter départ; on annonça de plus que le général Sfondrati avait enu la capitulation de Dunkerque, mais qu'il avait reçu, devant te ville, une blessure à laquelle il avait succombé [2].

Nous nous mîmes en route, après avoir fait nos adieux à e la lieutenante-colonelle, logeant chez nous, et qui, après décès de son mari, commandait un régiment de Croates. rès avoir passé Maubeuge, ville qui appartient à un couvent de ıes, nous arrivâmes la nuit à Longueville. Six de nos mousquees et un enseigne du régiment de Crivelli, dans une localité ils croyaient appartenir à l'ennemi, avaient enlevé quelques tiaux, à savoir douze vaches et trente moutons. Le seigneur de droit, un marquis, nous envoya ses gens pour porter plainte et ander la restitution. Mais nos officiers, ayant appris qu'on nait un troupeau, avaient déjà envoyé leurs valets à une demie de là, au-devant des arrivants, pour acheter du bétail et le mettre de côté pour leur usage. Les mousquetaires arrivèrent i au camp, avec les quatre vaches les plus maigres et huit mou. On avait édicté que les brigands seraient, dès leur arrivée, lus en présence des délégués du marquis, et ils furent en effet itôt remis au prévôt. Les délégués pourtant, voyant si peu de il et croyant qu'on n'avait pas volé davantage, intercédèrent ement pour les malheureux. Quatre d'entre eux étaient cathos, et devaient se confesser à moi, les deux autres étaient luthé. Mais, dès que les délégués furent partis, on relâcha les mousaires. Seul, l'enseigne, dont le crime était d'avoir vendu les es les plus grasses, non au colonel, mais au lieutenant-colonel,

[1] œhner veut faire ressortir ici le caractère débonnaire du duc, en opposition enghien qui, pour un fait analogue, avait fait pendre le coupable. Les ducs ontbéliard appartenaient à une branche cadette du Wurtemberg, et l'un le duc Georges, commandait un escadron dans le régiment de Kapell.

[2] i, comme Brunner le constate, Mœhner commet une erreur, car Sfonne mourut que l'année suivante. Néanmoins, la *Gazette de France* nous nd dans une lettre datée de Dunkerque, le 16 octobre il était tellement e à Bergues que les médecins désespéraient de lui.

devait être cravaté. Le jeune margrave prince Charles et moi no intercédâmes vivement pour qu'il eût la vie sauve, mais on nous cette unique concession que, par grâce et par égard pour no intercession, il serait ou décapité ou arquebusé. J'eus pitié du bra officier, de sa femme et de ses deux petits enfants, et j'obtins en de cet entêté de colonel qu'on ne lui ôterait pas la vie avant qu'il se fût bien confessé à moi. Quand j'eus du colonel sa parole de ge tilhomme à cet égard, je me dis qu'il n'arriverait pas de sitôt c l'enseigne se confessât à moi, je montai à cheval, et je couru Mons auprès du prince, auquel je racontai le cas; celui-ci envo son adjudant au colonel, lui mandant, avec de bonnes remontranc d'avoir à relâcher l'enseigne, et même à le replacer à son poste [1]. prince me raconta que non seulement il s'était plaint à l'archiduc l'affront qu'on lui avait fait, mais qu'il avait encore écrit personn lement au roi, à Madrid. Quant à Fueldensagna et Molenghien les avait provoqués en duel, l'un après l'autre, et il attendait ma tenant les événements. Il garda avec lui M. l'intendant, me ren tant à moi la direction de sa maison. Le soir même, je repartis p Longueville. Le lendemain, nous allâmes par Bavay à Flamerg et, le surlendemain, nous passâmes à Valenciennes par un p mobile, longeant Saint-Amand pour arriver à Tournai ; nous l sâmes en route, partout, beaucoup de gens affamés et épuisés Valenciennes, deux hangars restèrent pleins de nos malades.

22 octobre. — Arrivés le soir à un village devant Lille, où sol, tout d'argile blanche, a été creusé et taillé par les pays de façon à établir de grandes caves dans lesquelles ils peuvent milieu de leurs champs, habiter avec leur bétail et tout leur m lier ; de-ci de-là, de grands trous, semblables à des puits, y lais arriver l'air et la lumière, et nos soldats n'auraient pas eu conn sance de ces abris, si leurs femmes n'avaient pas fait descendre seaux, pour puiser de l'eau, et si les paysans n'avaient a détaché ces récipients. Dans les maisons, il existe des ent secrètes à ces caves. L'aubergiste qui nous logeait me fit l'a de me conduire dans sa cave où près de cinquante personn tenaient commodément avec leurs bestiaux et tout leur mob

[1] Mœhner devait plus tard, au milieu de ses amis, remémorer avec plai tour qui montre sa bonté naturelle, tour inspiré d'ailleurs par des trad populaires qui racontent maintes fois des expédients analogues.

endroit avait plus de quatorze pieds de hauteur et comprenait
ısieurs pièces, chacune d'elle, recevant la lumière du haut. Mais
r suite de la forte odeur, je ne pus y tenir longtemps [1].

23 *octobre*. — Traversé Lille. Je marchais depuis quelque temps
pied, à côté de nos gens, quand une balle arriva, blessant à la
nbe le mousquetaire qui se tenait près de moi. Nos cavaliers
lancèrent à travers champs et découvrirent derrière un buisson,
né de son fusil, un paysan qui fut aussitôt tué. A Menin, le bétail
régiment, conduit à travers la ville, fut arrêté comme bien
lé, par ordre du bourgmestre. Dès que le lieutenant-colonel eût
é informé de cette circonstance, il ordonna aux troupes d'entrer
ns la ville : le quartier-maître inscrirait aux maisons le logement
ur le régiment entier, et on demanderait de plus une grande
antité de vivres. Les bourgeois, la plupart des brasseurs, en
ent terriblement effrayés et s'offrirent à rendre non seulement le
ail arrêté, mais à en fournir en plus. Mais le lieutenant-colonel
la de grand affront ; alors, pour faire sortir les troupes de la
le, ils me remirent cent écus pour le prince, autant pour le
ıtenant-colonel, une gratification pour chaque capitaine, de la
re et du pain pour les soldats, et une grande quantité de vin
ır nous. Là-dessus, nous allâmes tous camper dans ce village
nt le bailli, la fois précédente, avait tant promis et rien tenu.
tte fois-ci, il dut s'exécuter et payer son ancienne dette avec
nouvelle.

24 *octobre*. — Partis de bonne heure pour Commines, Wettine et
Nonnenbosch, sur des chemins détrempés par la pluie de la veille.
ogeai avec le train du prince [2] dans une riche ferme, dont le
priétaire n'avait pas eu peur et était resté avec ses domestiques
es bestiaux. Voyant que nous étions gens paisibles, il fit faire
nle-bas de casseroles et de rôtissoires, donnant à boire et à
nger en abondance à tout le monde, et lui et sa vieille femme

Il y a beaucoup de souterrains à Cambray, Arras, Valenciennes et autres villes,
a de parfaites belles caves contre-minées, et en grand nombre, dont plusieurs sont
es, elles sont habitées du peuple, et toutes sortes de personnes s'y retirent quand
illes sont assiégées. (SAINT-MARTIN, *Relation, etc.*, p. 411.) Les romanciers
ont emparés de ces grottes formant refuge au sujet desquelles notre Société
iera prochainement une intéressante communication.

Mœhner, nous l'avons vu, jouissait de toute la confiance du margrave et,
absence de l'intendant, avait la direction de la maison du prince.

se mirent de la partie ; on nous donna encore du fourrage pour n chevaux en cours de route, et, à moi, quatre nobles à la rose En revanche, on ne dérangea et on n'enleva rien chez eux.

25 octobre. — L'inspection étant passée à une demi-lie d'Ypres, des cinq mille hommes partis d'Eger, il ne restait pl que mille [2]. M. l'intendant nous rejoignit là, en demandant lieutenant-colonel, au major et à M. le capitaine Robin de ver à son auberge, après avoir fait passer la ville aux troupes, pour rec voir les instructions du prince. Un caporal, dont la femme s'ét sauvée, en lui laissant un petit enfant qu'il avait porté sur les br depuis la Champagne, vint me demander si c'était péché q d'abandonner l'enfant devant l'orphelinat. Je lui conseillai d'ex cuter son projet ; il déposa donc l'enfant, en cachette, et se sau de la ville à son régiment. J'avais vu que les orphelins d'Yp étaient fort bien élevés, admis aux études ou placés chez des ar sans, et chez les PP. Jésuites j'en avais vu quelques-uns, très bi vêtus, mais avec des bonnets mi-parti rouges et blancs, qu devaient porter tous, filles et garçons, même les étudiants. L que le régiment eut passé de l'autre côté de la ville, les offici précités vinrent nous retrouver dans l'auberge où nous restic avec la maison princière. M. l'intendant leur annonça que le prin s'était rendu de Mons à Condé, auprès de l'archiduc, pour plaindre de l'affront, et qu'il avait renouvelé la provocation adres aux deux généraux. Ceux-ci répliquèrent qu'il ne leur conven pas de se battre avec un officier d'un grade inférieur au leur. Le prince démissionna sur-le-champ, et, alors, n'étant plus

[1] Pièce d'or anglaise, de la valeur d'un tiers de livre sterling.

[2] A la suite du manuscrit de Mœhner on trouve une liste de 1087 sold et de 37 femmes, les premiers souvent avec indication de leur grade milita exempt, caporal, vaguemestre, tambour, lieutenant-prévôt, etc., ou indicat de leur profession antérieure, bijoutier, étudiant, etc. On y voit comb l'armée était composée d'éléments hétérogènes, qui, sous les drapeaux, ch chaient l'oubli de leurs peines ou l'impunité de leurs crimes, justifiant le dic latin courant alors en Allemagne : *Ultima spes miles.*

[3] Quels que fussent les torts des deux généraux, qui avaient évidemment sans droit en enlevant au margrave des hommes amenés d'Allemagne, l'archi ne pouvait pas approuver ce duel, contraire à tous les principes de la discip militaire, et contraire aux préceptes de l'Église. Il est vrai que l'Église n' geait plus des duellistes repentants le pèlerinage à Rome, prescrit autref Le P. de Mansfeld, dans son ouvrage déjà cité, donne d'intéressants ape sur la question.

vice du Roi, mais son cousin et prince immédiat du Saint-
npire, il les provoqua de nouveau et leur fit quitter la chambre,
ant qu'il n'était pas séant que deux princes de l'Empire eussent
nme témoins de leur conversation de pareils c... et fainéants.
rchiduc, parrain du prince, auquel il avait toujours témoigné
l'affection, prit son courage à deux mains et reprocha sérieuse-
nt aux ministres espagnols d'avoir agi ainsi, sans l'informer de
oi que ce soit ; il les menaça d'en référer tant à Sa Majesté le
, son cousin, qu'à Sa Majesté l'empereur, son frère, qui n'avait
laissé partir tant de beaux soldats pour qu'ils fussent traités de
sorte. Ensuite, il fit sortir les deux généraux, restant avec
prince. Les deux généraux, voyant que l'affaire tournait au sé-
ux, cherchèrent à l'arranger par l'intermédiaire du duc Ulric et
utres princes ; à cette fin, ils rendirent au duc Ulric le com-
ndement général de la cavalerie allemande, en promettant de
nner un grade plus élevé au prince. Celui-ci, pourtant, déclara
il demandait avant tout satisfaction par les armes, ce qui n'était
du goût des généraux. Maintenant, le prince restait à Bruxel-
afin d'y attendre l'archiduc. Pour terminer, l'intendant remit
ordre du prince qui conférait le commandement du régiment
lieutenant-colonel Georges-Christophe de Waltenhofen et nom-
t lieutenant-colonel le major Louis de Schœnfeld, major le ca-
ine Bernard de Robin, dit Lunzen, et capitaine de l'ancienne
npagnie colonelle le lieutenant-capitaine Gretchin.

a maison princière reçut l'ordre de rejoindre le prince à
xelles. Ainsi se termina notre campagne et s'envolèrent mes
érances relatives à un quartier d'hiver qui m'aurait valu au
ns cent ducats ; je renonçai au plan de passer l'hiver en
gleterre, et je dus reprendre le chemin de la patrie, la bourse
e, car les Espagnols, sous de multiples prétextes et tergiversa-
s, ne me payèrent pas les dix-huit écus de prime d'engagement,
ls me les doivent encore à l'heure qu'il est.

es troupes restèrent aux environs d'Ypres pendant quelques
s, pour se reposer, et tous les jours des officiers de tous grades
ent, les larmes aux yeux, prendre congé de nous. Seul le
veau colonel, qui avait encaissé trois cents ducats au nom du
ce et qui aurait dû les remettre à M. l'intendant, ne se fit point
, ce qui fut interprété par tous les officiers comme une grande

ingratitude. Le capitaine Strassoldo avait depuis longtemps gue
le commandement du régiment, et, à cette fin, il avait soigneu
ment rapporté tous les propos hostiles aux Espagnols, tenus à
table du prince. Lui aussi il n'avait qu'à se cacher. Le nouveau li
tenant-colonel vint nous voir tous les jours, et me donna qua
rixdalers en échange du *Nucleum Historiæ* du P.Bucelin [1], dont
lui avais fait cadeau.

Restant quelque temps à Ypres, je mis à profit l'occasion d'al
voir la collégiale, qui est très belle, bien que mal éclairée. A c
se trouve, isolé, l'hôtel de ville ; sur la façade, tous les comtes
Flandre sont représentés, sculptés en pierre, d'après l'ordre ch
nologique ; derrière l'hôtel de ville se trouve un couvent de Bé
dictins, dit de Saint-Nicolas, dont les religieux portent un ha
que je n'ai rencontré nulle part ailleurs aux Pays-Bas. Dans
même ville, il y a des religieuses du même ordre, qui sont t
pieuses, belles, respectées des bourgeois et vêtues de fort b
manière ; je les ai vues qui communiaient avec grande dévoti
Est également remarquable l'église des PP. Jésuites, qui conti
des tableaux de Rubens et d'autres artistes célèbres.

30 octobre. — Quand nous eûmes vendu pour un morceau de p
comme on dit vulgairement, ou donné en grande partie aux offici
le bétail, les ustensiles, voitures et autres objets dont nous n'avi
plus besoin, le nouveau colonel de Waltenhofen m'envoya
quartier-maître, pour que je reste au régiment, me priant,
cette offre ne me convenait pas, de lui faire remettre la chape
propriété du régiment. Je lui signifiai que j'étais le chapelain
prince, et que, après avoir été chapelain-major des troupes a
mandes, il me serait quelque peu pénible de marquer mainten
le pas avec ce régiment nouveau [2] ; que je gardais la chapelle
campagne, mais que je saurais agir selon les convenances s'il vou
bien m'envoyer les vingt ducats qu'il avait reçus pour moi, sans
me les eût fait remettre. J'ai donc gardé la chapelle de campag

[1] Probablement en manuscrit, l'ouvrage en question n'ayant été publié
quelques années plus tard. (Brunner, *l. c.* p. 96.)

[2] On était très fier d'appartenir à un régiment ancien. C'est ainsi que Fra
Jean-Désiré comte de Nassau, Catzenellenbogen, Vianden et Dietz, gentilho
de la Chambre de Sa Majesté Impériale, et du Conseil de guerre, ajoute à
ses titres celui de *colonel du plus vieil corps de Hauts-Allemands,* au service d
Majesté. *(Secrétairerie d'Etat allem.* Liasse de 1652.)

t, à Bruxelles, j'en ai vendu l'argenterie pour quarante rixdalers. uantité de soldats, qui aimaient le prince comme un père, ne oulurent pas rester sous le commandement de ce pisse-vinaigre, et ururent derrière nous jusqu'à Bruxelles, où le prince leur procura es passeports. Des vingt-quatre compagnies qui existaient à otre départ, il ne devait guère rester plus de cinq cents hommes.

Ce jour-là, à la nuit tombante, nous arrivâmes encore à Courai, pour y rencontrer les bourgeois qui, drapeaux au vent, montient et descendaient la garde [1]. A l'auberge, nous fîmes la conissance d'un capitaine, qui y avait été malade un certain temps. persuada à notre intendant de faire un détour, afin de passer par célèbre ville de Bruges.

31 octobre. — Le capitaine se mit à côté de moi, dans le carrosse, domestique conduisant son cheval par la main. Nous n'arrivâes à Bruges que fort tard, et, à cause de l'obscurité, nous n'y umes rien voir que la belle place publique et les bourgeois qui, us deux drapeaux, montaient la garde [2].

1er novembre. — Passé par Gand, belle et grande ville, à ce 'on prétend, la plus grande de la Germanie. Elle est tout unie et versée par trois rivières, et des ruisselets coulent dans toutes les es. Nous y avons un peu mangé, et, le soir, nous sommes rivés sur le tard à Audenarde.

2 novembre. — Partis à la pointe du jour, nous arrivâmes, sans reer, jusqu'à Alost, ville très propre, bien fortifiée, à la limite des andres du côté du Brabant. Le capitaine qui, jusqu'à présent, ait fait voyage avec nous était arrivé à destination. Le soir, nous tâmes gaiement ensemble, en nous faisant bien servir, et, Dieu rci, je me trouvai débarrassé de la diarrhée qui, depuis plusieurs naines, m'avait tourmenté.

SAINT-MARTIN dit à ce propos : *A Bruxelles, et à Anvers et autres villes, Bourgeois font la garde aux Portes... Quand il arrive des cavaliers en une ville, u'on sçait par le moyen des Beffroys..., la sentinelle qui est au haut sonne autant oups de cloche qu'il y a de cavaliers qui approchent de la ville, et met un étendart ge pour eux et un blanc pour les gens de pied* (p. 437).

A Bruges ils sont exempts de garnisons, en reconnaissance de ce que, quelques es des Païs-Bas s'estant révoltés contre le Roy d'Espagne, ils ne voulurent pas ir leur party (Ibid. p. 441). — On sait l'horreur que les bourgeois du pays toujours éprouvée pour les garnisons espagnoles, et que la première mee réclamée du gouvernement était toujours le retrait des troupes étrangères.

3 novembre. — Retrouvé à Bruxelles, vers midi, notre prince logé à la *Fontaine d'Or*. Cet établissement étant trop petit pou nous abriter tous, M. l'intendant, M. l'écuyer, moi, le secrétaire mon barbier, deux laquais et les valets d'écurie nous fûmes loge dans un cabaret, non loin de la porte d'Anvers. Nous restâme quelques jours à Bruxelles ; mais le barbier, du nom de Philippe originaire de Trèves, et qui, pendant toute la campagne, depu Vienne, m'avait servi de clerc, retourna dans son pays, au bout d trois jours.

Bruxelles est une grande ville très peuplée, située sur un te rain inégal ; on y voit beaucoup de palais et d'hôtels seigneuriau habités en hiver par la noblesse des alentours, déjà installée a moment de notre arrivée.

Tous les soirs, les bourgeois, drapeaux déployés, montent l garde, et ils n'ont point d'autre garnison. Les couvents y so tellement nombreux qu'on s'imagine y trouver tous les ordres re gieux, tant masculins que féminins. Le Béguinage seul, qui e entouré d'un fossé profond avec pont-levis devant la porte, com tait alors sept cents béguines ou, pour me servir de leur expressio de filles spirituelles, chacune ayant son appartement. Le tout e construit comme la *Fuggerei* à Augsbourg et divisé par rues. J ai vu le curé apportant le Saint Sacrement à une personne malad le dais était porté par quatre béguines, six autres avaient des to ches et plus de cent suivaient, un cierge à la main [1]. Seul

[1] Voici l'intéressante description donnée près de cent ans plus tard par *Délices des Païs-Bas* (éd. de Liége 1749, t. I, p. 212) : *Le grand Béguinage r semble a une petite ville; il est entouré de murailles avec un fossé, On y voit plusie belles rues, où chaque Béguine a sa demeure ; leur nombre ordinaire varie de 7 à 8 quelquefois plus ; elles font vœu de chasteté pour le temps de leur demeure et, quittant la maison, elles peuvent se marier. Elles sont gouvernées par quatre Su rieures qu'elles choisissent de leur corps, et par un Curé qui est de la nomination l'Evêque d'Anvers.*

Les béguinages ont, jusqu'à nos jours, toujours fait l'étonnement des étrang qui admirent le calme idyllique de ces petites villes, encloses dans la gran avec leurs blanches maisonnettes, rangées autour d'une vaste pelouse ou gr pées en ruelles silencieuses qui, dans le Béguinage de Bruxelles, portaient s vent le nom d'une fleur ou d'un arbre, la rue des Lilas, des Acacias, de Violette, du Romarin, etc.

Ajoutons que l'église actuelle du Béguinage ne date que de l'année 1656. costume des béguines ne se distinguait guère du costume féminin que pa simplicité. On sait d'ailleurs que la plupart des costumes religieux sont tout b

église du Béguinage a des chaises, comme on en met chez nous our les femmes, alors que dans nulle autre église du pays je n'ai rouvé de chaise ni de chaire de vérité, à l'exception de quelque haire ayant la forme d'une grande coupe, qui, avec son abat-voix, st placée dans un coin, et peut être transportée au gré du prédiateur [1].

La principale église porte le nom de sainte Gudule, religieuse

ment la reproduction de vêtements de l'époque de la fondation de l'Ordre. C'est nsi que la cornette des sœurs de Saint-Vincent est simplement la coiffure des ysannes des environs de Paris au XVIIe siècle. D'une manière analogue, les unirmes militaires eux-mêmes dérivent en grande partie de costumes nationaux des giments étrangers, et certaines dénominations, telles que *chapska, shako, képi, ndebourg, cravate, dolman,* etc., trahissent encore aujourd'hui leur origine.

[1] Cette observation du P. Mœhner est intéressante à noter. Nous retrouvons, effet, dans plusieurs tableaux de l'époque cette chaire mobile en forme de upe sans pied, avec un abat-voix attaché par une corde ou peut-être une tringle métal, notamment dans un tableau de P. Neefs le Vieux, conservé au Musée peinture ancienne de Bruxelles (n° 322 nouveau). Dans d'autres tableaux, la aire, tout aussi modeste, est cependant fixe, et collée, comme un nid d'hironlle, contre un pilier; tel est le cas dans le tableau de Van Steenwyck le eux, représentant l'église de Saint-Pierre, à Louvain. C'est précisément à ce ment que, dans notre pays, on commença à sculpter ces magnifiques chaires nt un grand nombre forment encore aujourd'hui l'ornement de nos églises, et, 1667, Saint-Martin (p. 158) constate que souvent les chaires des prédicateurs it ornées de statues et de bas-reliefs. C'est au sculpteur P. Verbruggen que is devons plusieurs de ces chefs-d'œuvre, notamment la chaire qui, de Loun, a été, en 1776, transportée à Sainte-Gudule. Bientôt, cependant, le baroque a recherche outrée de l'effet triomphèrent dans le style des chaires, ainsi is celles dues à Plumiers. Quand le peintre J.-B. Descamps fit un séjour s nos contrées, afin d'étudier les collections de tableaux, séjour dont il na le compte rendu dans son *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant,* lié à Paris en 1769 et dédié au marquis de Marigny, frère de la Pompadour, lustra son livre, non de reproductions de tableaux, mais de gravures représtant les chaires de Leliendael, des carmes chaussés de Bruxelles, de Hansk et de Saint-Bavon de Gand. Un aperçu général sur l'histoire de la chaire Belgique serait donc d'un grand intérêt. — Au dernier moment, nous nous rcevons que notre confrère, M. Jos. Destrée, vient de décrire plusieurs ires anciennes dans les *Musées royaux du Parc du Cinquantenaire,* fasc. 16. Iœhner signale l'absence de chaises dans les églises bruxelloises; les chaises nt été, en général, introduites que beaucoup plus tard, et sont encore burd'hui peu usitées dans les églises du midi de l'Europe. Aussi les intérs d'église, assez nombreux dans notre Musée ancien, sont-ils absolument cord avec notre auteur.

omme curiosité, nous signalons dans ces tableaux la fréquente apparition de ns, bien que l'une des fonctions du suisse consistât à tenir les chiens éloi- du lieu sacré.

bénédictine qui y est enterrée ; sur un de ses côtés, cette église e très élevée; de nombreux chanoines y sont attachés. Du côté l'évangile, dans le chœur qui est isolé, comme celui de Notr Dame d'Augsbourg, on voit une chapelle, ornée de vitraux partic lièrement beaux, où sont placées, pour la vénération publiqu quelques-unes des saintes hosties qui ont été transpercées par l juifs impies et qui ont alors saigné. Du côté opposé, la confrérie Notre-Dame a construit une chapelle [1] dont l'archiduc Léopol Guillaume a posé la première pierre.

Il existe à Bruxelles quatre autres églises de Notre-Dame, tr vénérées, où quotidiennement se passent des miracles.

Ce sont Notre-Dame du Sablon : la sainte Vierge y est ass avec l'enfant dans une nacelle; puis Notre-Dame du Faubou immédiatement à côté du palais princier ; Notre-Dame du Bo Succès, des PP. Ermites augustins, et enfin Notre-Dame du Bo Secours, dont l'image se trouve dans une petite chapelle ornée très nombreuses lampes d'argent, et qui attire une grande mul tude de pieux visiteurs, la ville ayant été deux fois préservée l'ennemi, après qu'on eût ici invoqué l'intercession de la t sainte Vierge [2].

[1] Cette chapelle reçut le nom de Sainte-Marie-Libératrice à l'occasion d délivrance de Cambrai. La pose de la première pierre eut lieu en 16 (Cf. SANDERUS, *Chorogr.* I, p. 240.)

[2] L'histoire du Saint-Sacrement de Miracle est trop connue pour que n ayons besoin de nous étendre à ce sujet, mais il ne sera pas sans intérêt donner ici un court aperçu sur les statues de la Vierge dont parle le P. Mœhn La plus célèbre est celle de Notre-Dame du Sablon.

La légende raconte que cette statue fut amenée d'Anvers en 1348, par pauvre femme du nom de Béatrix Soetkens ; elle était assez informe et repo sur un socle en bois, d'où la dénomination populaire de *Onze Lieve Vrouw Stocxken ;* elle donnait lieu à la célèbre procession du Sablon.

La corporation des arbalétriers avait contribué à une restauration de l'ég du Sablon, et acquis certains droits, entre autres celui de planter le *papega* le toit de l'église, d'où il fut abattu par nombre de personnages princiers, not ment l'archiduchesse Isabelle, le duc Charles de Lorraine et l'archiduc Léop Guillaume, dont le haut fait a été illustré par Teniers dans le magnifique tabl conservé au musée de Vienne. Les arbalétriers firent représenter le voyag Béatrix dans la sculpture si souvent reproduite, vue par Mœhner et qui se tro à l'intérieur de l'église, dans l'arcade du portail méridional. Une autre repré tation de ce même voyage, peinte sur un bois qu'on disait provenir du na transporteur, se voyait au temple des Augustins dont on connaît les multi transformations. La véritable statue a été détruite par les iconoclastes en 1

Les bourgeois de cette ville sont aimables ; on peut y vivre fort ien pour peu d'argent, mais le bois à brûler y est la denrée la lus chère, bien que, par le canal, on en fasse arriver, depuis le hin, de grandes charges de bateau [1].

remplacée par celle qui se trouve encore à l'église du Sablon, avec le socle stifiant l'appellation populaire.

Le nom de Notre-Dame du Faubourg doit s'appliquer à la statue de Bois-le-uc, *Mater Dulcedinis, Zoete Lieve Vrouw van den Bosch*, dont l'histoire n'est pas ns quelque obscurité. Vénérée, depuis le XIVe siècle, dans l'église de Saint-Jean Bois-le-Duc, elle fut transportée à la suite des troubles religieux, à Bruxelles, 1 1629, suivant nous, non à Saint-Jacques de Caudenberg, l'église des cha-oines réguliers de Saint-Augustin, mais au Temple, c'est-à-dire à l'église des mites de Saint-Augustin. En 1641, elle fut transférée à Saint-Géry et, de là, Saint-Jacques. Ceux de Bois-le-Duc venaient annuellement en procession à ruxelles. *(Délices*, t. II, p. 10.)

Dans la *Relation d'un voyage etc.* déjà citée, nous lisons à ce propos : *Ils font une tave tous les ans en l'église de Cobergue près le Palais en la mémoire de la Transla-on faite par ordre du Cardinal-Infant de l'Image miraculeuse de Nôtre-Dame de osleduc qui fut sauvée des Hollandois. J'y veis le marquis de Caracena, Gouver-ur des Païs-Bas, assister à la procession qui se fit en un dimanche, accompagné de usieurs seigneurs et Chevaliers de la Toison d'Or, tous avec des flambeaux à la ain, et les Cent-Gardes du Palais, vêtus de jaune* [et de rouge] *qui sont la couleur Roi d'Espagne, marchoient à leurs costés.*

En 1853, la statue fut rendue aux catholiques de Bois-le-Duc et placée dans cathédrale, où elle se trouve encore.

La statue de Notre-Dame du Bon-Succès avait sa place dans une chapelle du mple des Augustins dont Sanderus donne une description détaillée dans sa *hronographia sacra Brabantiæ* (t. II, p. 196). Le même auteur énumère les fêtes ii eurent lieu en 1626, lors de la translation de la statue originaire d'Aber-een en Écosse, qui se trouve actuellement à l'église du Finistère.

Quant à Notre-Dame du Bon-Secours, on sait que la petite chapelle vue par œhner fut remplacée, en 1664, par l'église actuelle qui, après le bombarde-ent de 1695, dut être complètement restaurée.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, on peut consulter HYMANS, *ruxelles à travers les âges ;* WICHMANS, *Brabantia Mariana* (Bruxelles, 1632, -4°) ; ZYLIUS, *Historia miraculorum B. M. V. Silvaducensis (Antwerp.*, 1632, -4°); l'ouvrage *Historie van O. L. V. van Bijstand* (Bruxelles, 1764, in-18) ; TOMBEUR, *Provincia Belgia Ordinis Eremitarum* (Louvain, 1727, in-4°).

[1] Nous croyons devoir ajouter comme parallèle à cette description de Bruxelles lle peu connue que donne le P. BOUSSINGAULT dans son ouvrage déjà cité p. 159-163) :

Bruxelles est une grande Ville, bien peuplée, bien riche et bien marchande, le seiour la demeure ordinaire des Princes, de la Noblesse et la Cour des Gouverneurs des ys-Bas pour le Roy d'Espagne ; c'est pourquoy elle s'appelle la Ville Royale. uxelles est assise sur la rivière de Syne qui se rend dans l'Escaut par un canal cinq lieuës.

. . . .

L'église des Jésuites est riche en figures de marbre. La flèche de la Maison de

9 novembre. — Il y a un port tout près du Marché-aux-Poisson
et du couvent des repenties où les prostituées des maisons publi
ques font pénitence. Les bâtiments d'Anvers s'y amarrent, et c'es
d'ailleurs de là que, chaque soir, part le bateau ordinaire pou

*Ville est bien travaillée et fort délicate. La Cour du Prince est un lieu fort agréab
et divertissant. On y void trois grands corps de logis, quatre belles salles, deux court
un grand parc remply de bestes fauues, un mail de deux mille pas de longueu
Dans la salle des peintures, on voit une infinité de rares tableaux, et deux entre autr
qui sont sans prix, l'un représente à table les dieux de la Fable, et l'autre l'étud
d'un procureur avec le maistre et son clerc. Le Palais ou la Maison de Ville e
fort beau et curieux, et une autre belle et grande maison qui est vis-à-vis bastie par l
Princesse Claire-Eugénie en mémoire de la Paix. Il y a une fort grande Place, orn
de plusieurs belles maisons devant le dit Palais. Les maisons y sont fort bien bastie
les Hostels des Seigneurs et de la Noblesse sont splendides. Les Eglises sont somptueus
et magnifiques. La principale Eglise dédiée à Sainte Gudule doit estre veuë, elle e
fort élancée ; pour y aller, il faut monter quarante deux degrez, elle est fort belle
grande. L'Église des Pères Jésuites est belle aussi. Il ne faut pas oublier à voir l'Église
les maisons des Beguines, elles sont bien cinq ou six cens, sans conter les Pensionnaire
Le Parc et son Chasteau sont fort beaux et fort grands et pleins de Daims et d'autr
bestes fauues, de toutes sortes priuées et farouches. Ses fontaines, ses grottes sont tre
iolies et très-divertissantes par ses iets d'eau de toutes sortes de façons, ses cabinets
ses grottes rustiques fort charmantes, pleines de statuës de marbre et d'inventior
pour ietter de l'eau près et loin, tout à fait iolies, curieuses et récréatives, il y
plusieurs belles fontaines dans les places publiques ornées de statuës. On void aus
plusieurs belles Paroisses et Chapelles fort déuotes et bien ornées ; ce qui est surtout
remarquer est le nombre de sept en plusieurs choses, sçavoir sept églises principale
sept portes de ville, sept nobles familles anciennes et privilégiées et encore sept échevin
Le ville est située en partie en montagnes, en partie en plaines, ayant des deux coste
un terroir fort fertile, en forme de valon, qui est d'une longue étenduë et une bel
prairie. Les ruës de ladite ville sont longues et larges, la rivière de Sinne y passe e
plusieurs lieux. La ville est haute et basse en diuers endroits.*

Le principal intérêt de cette description est dans les renseignements qu'ell
nous offre au sujet du palais ducal, et notamment sur un tableau, dans lequ
il nous a été facile de reconnaître le prototype d'une copie conservée au Musé
historique qui forme annexe au Musée de peinture ancienne. Il représente l'offic
d'un procureur qui, aidé de son clerc, reçoit les redevances des manants, appo
tant des poules, des œufs, du raisin, etc. On connaissait depuis longtemps tout
une série de ces copies, offrant parfois de petites variantes, notamment à Péronn
à Anvers, à Amsterdam et chez un marchand de tableaux de Bruxelles, cett
dernière provenant sans doute de Louvain. Il y aurait pour le critique d'art un
intéressante tâche, à établir l'histoire de ce tableau qui doit avoir péri lors d
l'incendie du palais ducal et qui, au moment où écrivait le P. Boussingault, e
1665, était estimé « sans prix ». Si l'on pouvait comparer les différentes copie
entre elles, il ne serait peut-être pas trop difficile d'établir quel est l'auteur d
l'original. Le choix ne sera pas grand, on ne pourra guère hésiter qu'entr
P. Breughel le Jeune et Teniers le Vieux.

Dans la seconde des copies, que nous avons vues à Bruxelles, on lit distinct

nvers et qu'un autre arrive de la même ville, Le prince prit ace dans un tel bateau avec M. l'intendant, M. le lieutenant-olonel Van den Beer, moi, le valet de chambre, un page et un quais. Débarqués à Anvers, nous fîmes route sur un autre bâti-ent vers Bergen-op-Zoom. La forteresse appartient à la comtesse Berg, épouse du prince Eitelfritz de Hohenzollern. Le prince alla pour voir l'unique fille et héritière, en vue d'un mariage ojeté [1]. Nous fûmes poliment reçus et bien traités. Arrivés de and matin, nous n'eûmes à voir des hauteurs du château, pen-nt toute la journée, que la mer et des navires de dimensions rayantes. Le soir, nous partîmes, et comme les bâtiments sont lement profonds qu'il faut descendre aux cabines par des esca-rs, on s'y trouve comme dans une prison, sans pouvoir regarder; squ'à notre arrivée à Anvers, je n'ai donc rien vu. Dans cette rnière ville, nous avons visité l'hôtel de ville, mais nous n'avons que du dehors la citadelle, qu'on aurait voulu nous mon-r, car le prince, tout mélancolique, était pressé de rentrer à uxelles. J'y ai admiré l'église des PP. Jésuites qui a de beaux bleaux et des ouvrages en stuc. Après avoir dîné, on reprit le eau. Arrivé à Bruxelles, le prince trouva une lettre du duc ric, le priant d'intercéder pour lui auprès de la duchesse, à use d'une frasque [2].

Le prince se mit donc en route avec toute sa suite, pour faire ite à la duchesse, qui le reçut à la manière française couchée sur lit, revêtue de ses plus beaux atours [3]; grâce aux instances du nce, elle pardonna à son mari.

nt les deux chiffres du millésime (16..); d'un autre côté, le célèbre graveur aham Bosse a emprunté plusieurs personnages de ce tableau pour une gra-e qui porte le millésime de 1633. Avec les indications des lunaisons et êtes mobiles, très nettes sur la copie que nous venons de mentionner, il serait ore facile de préciser la date même du calendrier qui a servi d'accessoire, et ixer ainsi de bien près la date même de la création de cette œuvre d'art arue.

1. Bergen-op-Zoom passa en 1641 à la maison de Hohenzollern par le mariage prince Eitelfritz (appelé parfois erronément Eitel-François) avec Marie de erenbergh. Leur fille unique, Henriette-Françoise, épousa en 1662 Frédéric-rice de la Tour d'Auvergne auquel elle apporta Bergen-op-Zoom.

2. Cette union, nous l'avons dit, n'était point heureuse, et fut bientôt oute.

3. On sait que les belles dames de l'époque de Louis XIV aimaient à recevoir i, et à tenir « bureau d'esprit » dans leur chambre à coucher, la *ruelle*.

Mais ni l'archiduc ni les deux généraux espagnols ne paraissa à l'horizon et les frais commençant à peser au prince, ce derni déclara devant toute la société noble que les dits Espagnols étaie de grands c..., et se décida à retourner à Vienne à son régiment; eut de l'archiduc un grand paquet de lettres, adressées à l'Empereu son frère, le prince Herman, resta. Il laissa à ce dernier mille fl rins argent comptant, mais lui-même il engagea au mont-de-piét pour 3000 florins, toute l'argenterie, dont il n'avait pas besoin cours de route.

16 novembre. — Partis dans le nouveau carrosse à la fra çaise, tout sculpté et doré, que le prince avait acheté au prix 300 florins avec tous les accessoires et deux grands chevaux f sons. Le prince resta encore deux jours à Bruxelles, avec l'écuy le secrétaire, un page et un valet de chambre. Sur la route Louvain, nous vîmes au gibet trois Lorrains pendus la veille, dont les cadavres se balançaient, dépouillés de tout vêteme. Nous arrivâmes de bonne heure dans un faubourg de Louva Ayant du temps avant le souper, j'entrai dans la ville avec M. l' tendant et deux laquais, pour m'informer au collège de Luxe bourg de mon cousin M. Aiblinger. Ne le trouvant pas, j'invitai s

L'histoire littéraire et anecdotique du XVII[e] siècle abonde en détails sur ruelles, dont les plus célèbres étaient celles de la marquise de Rambouillet, la duchesse de Longueville, de M[lle] de Scudéri, de M[lle] de Montpensier, M[me] Scarron, etc., etc. L'origine de cette singulière coutume est d'aill assez simple. La marquise de Rambouillet, infirme, passait sur son lit partie de ses journées; elle avait donc fait établir, dans sa chambre à couc une grande alcôve, où elle admettait un petit nombre d'amis. L'hôtel de R bouillet donnant le ton à la belle société, toute dame prétendant à l'éléga même non malade, se croyait obligée de recevoir de la même manière. avait aussi le *lit de parement* ou *lit de parade*, dans lequel la grande dame, so nellement, recevait, après ses couches, les félicitations d'usage.

Voici comment un auteur de l'époque (1656) s'exprime sur la chamb coucher d'une Précieuse : « *Au milieu d'un grand nombre de portiques, vestib galeries, cellules et cabinets richement ornés, on trouve toujours un lieu res comme un sanctuaire, où, sur un autel fait à la façon de ces lits sacrés des d du paganisme, on trouve une dame, exposée aux yeux du public, quelquefois et toujours parée, quelquefois noble et toujours vaine, quelquefois sage et tou suffisante... Il n'est pas défendu aux belles de garder le lit, pourvu que ce soit tenir ruelle*, etc. (*Relation véritable du Royaume de Coquetterie*, par l' D'AUBIGNAC, cité par P. LACROIX, *Le XVII[e] Siècle; Lettres, Sciences et* 2[e] éd., p. 553. Sur le mobilier de ces ruelles, voir RACINET, *Costume histor* t. V)

ımarade, M. Barthélemy Schrenkh de Nozingen, de bien vouloir
ənir avec lui à notre auberge, pour y souper. Ce brave monsieur
e prit pour un grand personnage parce que j'étais suivi de deux
quais et que je portais un jonc d'Espagne à la main, et alla dire
mon cousin qu'un capitaine en réforme les avait invités tous les
əux à souper. Ils ne manquèrent pas de venir, et restèrent la nuit.
ous demandâmes en français des perdrix à l'aubergiste, mais
ɔmme il ne comprenait ni le français ni l'allemand, M. Aiblinger
ɪt le lui dire en langage brabançon (*sic !*). Après avoir vidé ensem-
e pas mal de verres, au tard de la nuit, nous nous couchâmes
ır la paille, selon notre habitude, abandonnant le lit à nos deux
vités.

17 novembre. — Traversé Louvain à la pointe du jour, pour
river vers midi dans la belle ville de Tirlemont, et, le soir, par une
uie battante, à Saint-Trond, après un premier accident survenu
ı nouveau carrosse. Il avait les roues larges et basses, alors que
s ornières étaient étroites, ce qui le fit dégringoler dans un
ıllon. Force fut à M. l'intendant d'appeler des gens avec des
mières qui, moyennant argent, nous tirèrent de là. A la ville, la
ɔrte, déjà fermée, nous fut ouverte par la servante du gardien.

18 novembre. — Nous aurions voulu arriver de bonne heure
ıns l'antique ville de Tongres, mais à peine sortis d'une portée
arquebuse de Saint-Trond, dans une fondrière, l'essieu du
rrosse se brisa en même temps qu'une roue, et il fallut rebrous-
r chemin pour faire réparer l'avarie. Ce fut déjà le deuxième
cident. Nous restâmes toute la journée, car, en prévision d'au-
əs malheurs, M. l'intendant fit faire six grandes roues. Le soir,
ux capucins espagnols se présentèrent chez nous, demandant
aller avec nous jusqu'à Cologne ; mais il nous parut suspect
ıe des capucins jeunes, grands et forts voulussent aller en
ɔiture, contre l'usage de leur ordre, et comme nous avions
ailleurs des raisons pour en vouloir aux Espagnols, M. l'inten-
nt leur signifia en latin qu'il attendait le prince qui désirait
ster seul en voiture, ne prenant avec lui que son chapelain.

19 novembre. — Pris la route de Hasselt, qui est meilleure, et
ivés le soir dans une auberge du faubourg de Maestricht. Dans
salle il y avait un feu de houille, dont je n'ai jamais su sup-
ɔrter l'odeur. J'allai donc me coucher dans le carrosse. Après

20

minuit, j'entendis du bruit, quelqu'un défaisant nos bagag placés sous le hangar, autour du carrosse. Je criai en demanda ce qu'il y avait, et je fis ainsi peur à ce travailleur nocturne q décampa sans tambour ni trompette.

20 novembre. — Entrés de très bonne heure dans la vi même, nous prîmes le déjeuner dans une auberge. Aussitôt, caporal-tambour de la ville se présenta pour solliciter un po boire. Vu que la ville appartient aux Hollandais qui, en génér n'aiment pas les catholiques, je lui demandai par quel effet voyait circuler dans les rues tant de prêtres et de béguines pourquoi la ville elle-même était catholique. Il répondit que ce situation était l'effet des traités, et que les Hollandais n'inqu taient personne pour motif de religion ; ils avaient uniquem expulsé les jésuites et franciscains turbulents qui avaient trahi ville, en cherchant à la livrer aux Espagnols ; et seules les égli de ces couvents avaient été confiées aux pasteurs calvinis pour les soldats de la garnison. La ville est fortifiée et trav sée par la Meuse, qu'on passe sur un pont de pierre. La pe partie de la ville s'appelle « Tricht », la grande, le « Wyck et le tout, Maestricht. Partis de bonne heure, nous arrivâm à Aix-la-Chapelle avant la nuit, et nous nous logeâmes à l'aube du « Kaiserbad ». Notre valet prit encore le soir même bain dans la source chaude qui se trouve dans la maison [1].

21 novembre. — Arrivés dans une auberge de Duren, où trouvait précisément le général de Reuschenberg [2], qui so avec nous. M. l'aubergiste prit place avec nous ; il s'assit d un fauteuil, alors que, nous autres, nous dûmes nous cont ter de chaises, et il fallait encore lui glisser un coussin s le derrière. Le général, apprenant que nous voulions n diriger vers le Rhin par le chemin le plus court, nous c seilla de faire route vers Cologne, car les Lorrains qu'il a conduits par le Rhin dans le pays de Munstereifel n'ép gnaient personne, au point qu'ils avaient voulu le piller même, qui avait été leur général.

[1] Voir, à ce sujet, M. de Saint-Martin, (*l. c.*, p. 67), ainsi que les *D des Païs-Bas*, éd. de 1749.

[2] Celui qu'on avait rencontré, avec le jeune comte palatin, à la date 7 juillet.

24 novembre. — Après avoir logé à Bergheim et à Woldorf, et ıssé par Cologne, nous arrivâmes à Breisig, nous rencontrant avec le ·ince à cheval, sous la porte de ville. Arrivé à l'auberge, le prince plaignit d'un rhume, et son valet de chambre lui apporta, comme mède, une pipe bourrée de tabac. N'ayant jamais fumé, il e demanda comment il fallait s'y prendre. Je lui répondis que n'avais jamais fumé non plus, sur quoi il jeta la pipe ıns un coin. A table, on nous servit d'une eau minérale dont source se trouve non loin de là, et comme on en versait ı peu dans le vin, elle montait en moussant comme si elle ›ulait guerroyer contre le vin. Je dis en riant que je croyais vin de Moselle plus salutaire que le tabac, et on suivit on conseil. La nuit, tout le monde dormait tranquillement, ıand le cuisinier dévalisa nos bagages, prenant de-ci de-là objet, se mit dans une barquette et descendit le Rhin vers egbourg, son pays d'origine.

25 novembre. — Le prince nous précéda à cheval dans la ·ection de Coblence. Au moment de plier bagage, on constata e le cuisinier avait disparu, emportant au prince quatre gobelets ıpparat en argent, six cuillers d'argent et une partie de beau ge de table; à moi, il avait volé un manteau de laine tout neuf, et ın jeune barbier qui, d'Aix-la-Chapelle, nous avait accompagnés, rendant à Vienne, toute sa trousse garnie d'argent, et plusieurs ıres objets. Comme nous n'avions pas de temps à perdre, il lut renoncer à le poursuivre. Le Rhin ayant inondé la vallée, il ıs fallut chercher notre chemin au-dessus des vignobles, et nous rrivâmes que tard à Coblence. Au moment d'entrer dans la ville le pont de pierre jeté sur la Moselle, notre piqueur se sentit étroit dans ses chausses. Il descendit vite de cheval, et en présce d'un grand nombre de personnes accourues pour voir notre rée, il descendit les chausses et satisfit son besoin, nous laissant cément arrêtés, jusqu'à ce qu'il eût fini. A l'auberge nous apprémes le vin du Rhin.

?7 novembre. — Rencontré à Schwalbach un major allant de nne à Bruxelles. Il nous dit qu'il portait la grâce du valet de mbre et favori de l'archiduc Jean-Remi Ebersperger, qui aurait vie sauve, mais à condition de ne plus mettre le pied sur une e appartenant à la maison d'Autriche. Son crime avait été grand:

il avait fabriqué de fausses lettres à l'aide du sceau de l'archid
et, d'un seul coup, escroqué 40,000 livres. Le jugement du Braba
l'avait condamné à être écartelé vif[1]...

28 novembre.— Arrivés à midi à Francfort, où les fripiers acc
rurent pour acheter à nos gens leurs vêtements remplis de pou
L'intendant trouva ici des lettres avec diverses instructions pour n
gens de service. L'aîné des pages fut remercié, et on lui donn
titre de gratification un cheval de selle et cent écus ; deux laqu
reçurent l'ordre de se rendre à Baden, auprès du père du margrave

1652, le 6 janvier. — Après plusieurs semaines passées en di
rentes villes et auprès de ma famille, je suis aujourd'hui rentr
Augsbourg, dans mon couvent, ayant, avec l'aide de Dieu, term
ce voyage, pour moi sans doute le dernier d'une telle longueur.

ÉPILOGUE.

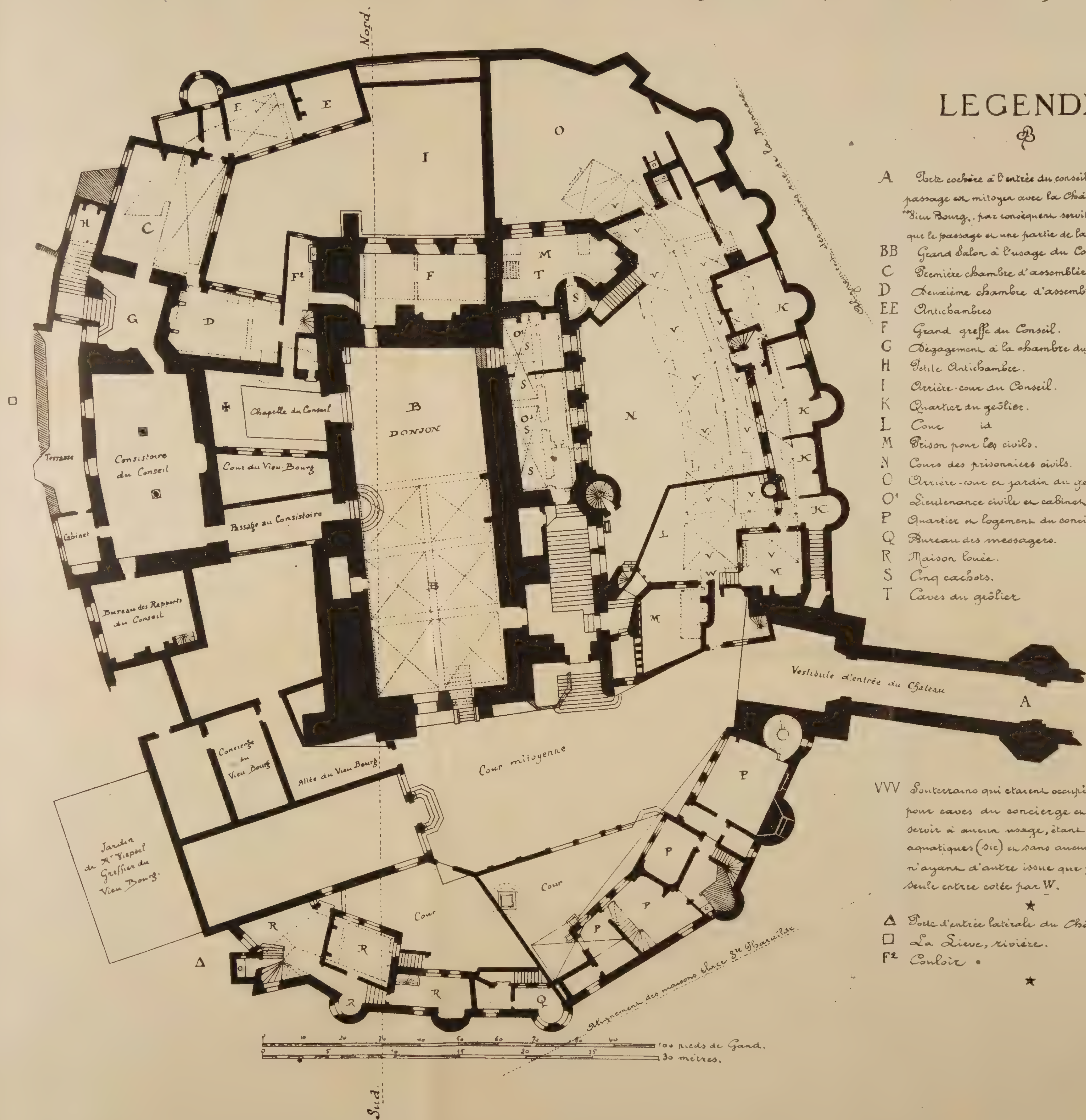
L'expédition si minutieusement racontée par le P. Mœhner
point donné de résultats marquants. Engagée à grands frais, c
armée de cinq mille hommes formait peut-être, dans
certaine mesure, une menace à l'ennemi, une digue oppo
à l'envahissement, mais elle était en même temps une lou
charge et un danger pour les habitants des campagnes et
petites villes qu'elle traversait. Appelé à prix d'argent, le
dat étranger ne portait ni amitié ni intérêt au pays c
devait défendre ; devenu brutal, à la suite de longues ann
de guerre, il avait pris l'habitude de traiter le paysan ave
dernière rigueur ; mais, comme le P. Mœhner le constate
paysan des provinces belgiques n'avait pas été brisé au m
point que le paysan allemand : il lui restait de son orgue
de sa confiance natives, il lui restait de son humeur ba
leuse, de cet indomptable sentiment de liberté et de ju

[1] Nous avons cru inutile de donner au lecteur le récit détaillé des aven
du P. Mœhner à son retour, récit qui n'a guère d'intérêt général et se
aux petits incidents de route ainsi qu'aux avaries survenues à ce fameux ca
amené de Bruxelles.

[2] On employait un moyen fort simple et encore aujourd'hui en usage à la
pagne, pour désinfecter et pour nettoyer les vêtements, en les mettant au
quelque temps après que le pain fût sorti.

LE CHATEAU DES COMTES, A GAND

Plan dressé en 1779 par l'architecte J.D. BRISMAILLE. *[Plan démontrant la construction du Vieu Conseil en Flandre et batimens en dépendans, ainsi les Prisons Civils et Criminels, le logement du Geolier, les caves et souterreins, le logement du Concierge et autres compeltans A Sa Majesté. (sic)]*



LEGENDE

A Porte cochère à l'entrée du conseil et dont le passage est mitoyen avec la Châtellenie du "Vieu Bourg", par conséquent servitude, ainsi que le passage et une partie de la cour.
BB Grand Salon à l'usage du Conseil.
C Première chambre d'assemblée.
D Deuxième chambre d'assemblée.
EE Antichambres
F Grand greffe du Conseil.
G Dégagement à la chambre du fiscal, etc.
H Petite Antichambre.
I Arrière-cour du Conseil.
K Quartier du geôlier.
L Cour id
M Prison pour les civils.
N Cours des prisonniers civils.
O Arrière-cour et jardin du geôlier.
O' Lieutenance civile et cabinet.
P Quartier et logement du concierge.
Q Bureau des messagers.
R Maison louée.
S Cinq cachots.
T Caves du geôlier

VVV Souterrains qui étaient occupés en partie pour caves du concierge et ne pouvant servir à aucun usage, étant trop aquatiques (sic) et sans aucune clarté, n'ayant d'autre issue que par la seule entrée cotée par W.

★

△ Porte d'entrée latérale du Château.
□ La Lieve, rivière.
F2 Couloir.

★

C. M.

ui le poussait à s'armer, à se grouper dans ces retranche-
ıents si peu connus, et à défendre vaillamment sa famille et
›n bien contre le soudard étranger; et ce dernier, bientôt, se trouva
ans une terrible situation, manquant de tout, tombant litté-
ılement de faim le long des routes conduisant vers la Cham-
agne. L'Espagne avait su réunir l'armée, elle ne sut ni la
iscipliner, ni pourvoir à la chose la plus essentielle, la sub-
stance. Le manque de conséquence et d'organisation était
éternelle faute du gouvernement espagnol. On voit ainsi avec
:upeur un corps de troupe de cinq mille hommes qui, sans
voir livré une seule bataille sérieuse, se débande et se réduit
u dixième de son effectif. La science militaire allemande
xprime par un impératif catégorique « *der Soldat muss essen* »,
ette obligation absolue de fournir des vivres au soldat. Si
es approvisionnements suffisants avaient été fournis, le soldat
urait pu être retenu par les liens de la discipline, son esprit
urait pu s'améliorer ; les excès et les cruautés, s'ils n'avaient pas
té complètement évités, auraient du moins trouvé une répres-
ion plus facile. Mais, pour faire de la bonne politique, il faut,
vant tout, avoir une bonne organisation financière, et, à Bru-
elles, l'anarchie régnait en maîtresse dans la contadorie mili-
ıire. Si les archives du royaume ont, par suite de l'incendie
e 1730 et des pillages de la Révolution française, subi des
ertes irréparables, surtout au point de vue de notre histoire
ıilitaire, les documents qui ont survécu à ces désastres prou-
ent abondamment ce que nous disons, et il suffit de jeter un
›up d'œil dans les liasses de l'Audience pour s'en convaincre :
.e palais de Bruxelles était continuellement assiégé par une
uée de pétitionnaires ou de quémandeurs, dont les demandes
taient parfois exorbitantes — et très souvent justifiées. Offi-
iers en réforme, anciens soldats retraités ou mutilés, veuves et
rphelins, fournisseurs et entrepreneurs, fonctionnaires et servi-
eurs, tous tendaient leurs suppliques vers l'archiduc, qui,
npuissant, se débattait au milieu d'un luxe estimé nécessaire,
e sachant parfois payer ni le luminaire et les chantres de sa
hapelle, ni même les hallebardiers de sa garde [1]. En vain

[1] Archives du royaume, secrétairerie d'État et de Guerre allemande, liasse

sacrifiait-il ses ressources personnelles, les revenus de ses év chés allemands, tout en protestant lui-même contre l'usa qu'il faisait ainsi des revenus ecclésiastiques. Tenu en tutel par le parti espagnol, prisonnier des convenances et des tra tions, il finit par se lasser, par abandonner bientôt aux autre à Fueldensagna, et puis à Condé, la direction des affaires mi taires, pour lesquelles il avait cependant prouvé, en Allemagn une compétence peu commune. Au désordre et à l'impr voyance en matières de finances et d'administration se joigna l'indécision quant à la ligne politique à tenir.

Tout en ayant en apparence un grand pouvoir personnel, gouverneur-général recevait de Madrid des instructions détaillée des conseils qui étaient des ordres. Tout Espagnol venant Madrid avec une lettre du cabinet, avec des recommandatio pour ses compatriotes influents avait la prétention d'être casé, quell que fussent ses capacités personnelles. A la vérité, on ne pouvait guè employer ces étrangers que dans l'armée ou au Gouvernement gén ral, mais ils y formaient un parti puissant, que l'archiduc lui-mêm nous l'avons vu, n'osait trop froisser. A un moment donné, on av repris, avec la France, des pourparlers[1] afin de conclure un armisti préparatoire à la paix; ces préliminaires n'aboutirent pas. On négo d'autant plus chaleureusement avec Condé, et les Archives royaume contiennent un grand nombre de dépêches chiffre venues de Madrid au sujet du traité d'alliance à conclure av l'adversaire de Mazarin, traité dont la ratification, signée de la ma du prince, arriva enfin sous forme d'un petit papier, large de de doigts[2], sans doute clandestinement porté par un émissaire, et mo trant déjà, par sa forme extérieure, le côté peu glorieux de ce entente que le duc d'Aumale, biographe de son grand ancêtre, n'a p cherché à justifier. Toutes ces négociations avaient fait négli l'entreprise guerrière elle-même, qui se borna à des marches et d contremarches dont le principal résultat fut de réduire à néa l'effectif des régiments amenés d'Autriche[3].

de 1651, contenant la supplique, datée du 31 mars 1651, d'un hallebard auquel on doit dix-sept mois de gages.

[1] Même en deux endroits différents, à Stenay et à La Haye (voir à ce su le *Recueil des Gazettes,* 1652, p. 453).

[2] Archives du royaume. Corresp. de l'archiduc Léopold-Guillaume avec P lippe IV, année 1651.

[3] *L'année 1651 se passa en allées et venues pour conférer des articles de la Pa*

Ajoutons, pour terminer, quelques notes sur les principaux per-
›nnages dont nous avons fait la connaissance dans les pages pré-
›dentes. Mœhner, après tant de pérégrinations, paraît avoir, dans
suite, séjourné tranquillement dans son couvent d'Augsbourg, et
alisé le vœu qu'il exprime lui-même à la fin de son récit ; princi-
ılement adonné à ces études historiques dont nous avons parlé,
mourut une vingtaine d'années après les événements qu'il relate,
vement regretté de ses confrères. Le jeune margrave de Bade
prit, en Autriche, le commandement de son régiment, et se dis-
ıgua dans plusieurs campagnes contre les Turcs. On lui attribua
ı partie la très importante victoire de Saint-Gotthard, en Hon-
ie. Devenu feld-maréchal du Saint-Empire, il quitta cette charge
›ur reprendre le poste honorifique de capitaine des gardes du
rps de l'empereur, et il obtint en 1669 le généralat de Warasdin,
est-à-dire le commandement de la circonscription militaire de ce
›m ; il mourut le 1er mars 1671, laissant, de deux mariages, plu-
›urs enfants, dont aucun n'a fait souche. Son frère cadet, d'abord
anoine des cathédrales de Cologne et de Paderborn, ayant eu un
stant quelque espoir d'obtenir la couronne de Pologne, aban-
›nna bientôt la carrière ecclésiastique pour celle des armes, et,
ıs tard, pour la diplomatie. Après avoir accompli d'importantes
ssions, entre autres comme légat de l'empereur à la diète de Ra-
bonne en 1668, il mourut célibataire le 2 octobre 1691. Le duc
Wurtemberg, si souvent mentionné, prit encore une certaine
rt à la campagne de 1652, en qualité de capitaine-général de la
valerie allemande, sous les ordres du prince de Ligne, et passa
suite au service de la France, comme nous l'avons dit plus haut.
ıant au colonel de Crivelli, il continua en Belgique le métier
s armes. Nous avons retrouvé aux Archives du royaume une
tre de l'archiduc de l'année 1652, à lui adressée et assez curieuse.
ırchiduc constate qu'un des capitaines vit depuis plusieurs années
ns une union irrégulière de laquelle plusieurs enfants sont nés. La
rsonne en question étant de nouveau *grosse de ventre*, le colonel
it prescrire au capitaine de se présenter sans retard devant le
ıpelain-major ou un autre ecclésiastique compétent, afin de régu-

s rien effectuer ni conclure, et sans que l'on fît aussi aucun progrès par la guerre.
(VANCIN, *Vie de Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche,* traduit par BEX,
le 1667, in-4°, p. 173.)

lariser la situation. Dans le même fonds, nous avons égaleme trouvé un dossier se rapportant à ce comte Strassoldo, que Mœhn nous dépeint comme un intrigant, rapportant aux Espagnols l propos désobligeants tombés à la table du prince, et espérant, p cette manœuvre, obtenir le commandement du régiment. A la da du 27 janvier 1654, il avait demandé la recommandation de l'arch duc pour obtenir dans le régiment de Pleuren la charge de lieu nant-colonel, en énumérant ses services militaires et ceux de famille. L'archiduc avait donné la recommandation sollicité mais le colonel répondit, avec de grandes excuses, qu'en ve d'engagements antérieurs il lui avait été impossible de défére ce vœu, et, nous le savons, les colonels « au pied allemand avaient le droit absolu de nomination à tous les grades, la d vrance du brevet de la part du gouvernement n'étant qu'une form lité d'entérinement. Dans l'armée des Pays-Bas, Fueldensa continua à jouer un rôle diversement apprécié, après avoir dû, p un temps, s'effacer devant Condé, nommé généralissime ; il dev gouverneur du Milanais en 1654, puis ambassadeur près la C de France, et mourut en 1661, au moment où il allait obteni gouvernement général des Pays-Bas. Il dut, à son tour, conser un fort mauvais souvenir du trop bouillant margrave et, peut-êt se reprocher sa propre intransigeance, car, dans son rapport à P lippe IV, publié par M. Gachard [1], il passe absolument sous sile cette expédition aux résultats peu glorieux, sur laquelle n n'avons pu trouver que très peu de renseignements officiels [2], n dont, heureusement, le P. Mœhner s'est fait l'intéressant histo graphe.

M. SCHWEISTHAL

[1] Collection de documents inédits, Relations des événements militaires, 1 1653. Bruxelles, 1877, in-4°.

[2] Dans une lettre datée de Simancas, le 2 juin 1902, D. Julien Paz, l'émi archiviste général du royaume d'Espagne, a bien voulu nous dire que recherches minutieuses, ayant porté sur la correspondance de l'époque, n amené la découverte d'aucun document relatif à cette affaire.





LE

CHATEAU DES COMTES

DIT LE GRAVENSTEEN, A GAND

DEPUIS SA RESTAURATION EN 1180[1]



I. — L'inscription du château.

LES difficultés inextricables au milieu desquelles Philippe d'Alsace eut à se débattre, à la suite de son intervention dans les affaires politiques de la France, où, après la mort de Louis VII, il avait assumé la régence du royaume au nom du jeune dauphin, contre le gré de la reine-ère et malgré l'opposition des grands vassaux de la Couronne, ne ntribuèrent pas peu à lui susciter de graves déboires. Ces diffi-ltés l'incitèrent notamment à se créer à Gand un refuge éventuel

La première partie de ce travail, sous le titre de « L'ancien Gravensteen », ut dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XV, année 1, pp. 287-314. La seconde partie a été lue en assemblée générale du octobre 1902.

d'une solidité assez grande pour y résister avec succès aux entr
prises de ses ennemis et tenir tête, en cas de besoin, aux velléit
de rébellion de ses propres sujets, toujours enclins à la révolte.
choisit, à cet effet, le côté septentrional du *Novum Castellum*
érigea, sur les substructions de l'ancien Gravensteen, l'imposan
forteresse dont on poursuit en ce moment la restauration.

L'inscription commémorative qu'il fit placer au-dessus de la poi
d'entrée et qui, par une chance inouïe, est parvenue intacte jusqu
nous, nous apprend en quelle année il réalisa son projet ; elle port
en effet, ce qui suit :

ANNO $\overline{\mathrm{I}}$
CAR$\overline{\mathrm{N}}$ D$\overline{\mathrm{I}}$
M. C. LXXX
PHI$\overline{\mathrm{L}}$ COMES FLAN$\overline{\mathrm{D}}$. ET VI
RO$\overline{\mathrm{M}}$ FILI^{s} THIRICI CO$\overline{\mathrm{I}}$S
ET CIBILIE
FE$\overline{\mathrm{C}}$ $\overline{\mathrm{H}}$ CAS
TEL$\overline{\mathrm{L}}$ ƆPONI

C'est-à-dire : *Anno incarnationis Domini 1180, Philippus, com
Flandrie et Viromandie, filius Thirici comitis et Cibilie, fecit h
castellum componi* [1].

A l'exception de l'extrémité des deux premières lignes, à sénest
qui sont à peu près effacées, l'inscription nous est arrivée dans
admirable état de conservation. Occupant une aire de forme qu
drilobée, creusée à une profondeur de cinq centimètres dans tr
pierres en calcaire carbonifère, dit petit granit de Tournai, sup
posées et faisant en quelque sorte corps avec la construction, e
se compose de huit lignes d'écriture, parmi lesquelles on consta

[1] Plusieurs reproductions de cette inscription ont déjà été publiées, la p
mière dans notre ouvrage : *Les origines de la ville de Gand* (1891), p. 120, p
successivement dans la brochure de H. VAN DUYSE, *Le château des Com*
1892, p. 6 ; dans le mémoire de M. J. DE WAELE, *Étude sur l'âge des différe
parties du Château des Comtes au point de vue architectonique,* insérée dans
Annales du congrès archéologique de Gand, tenu en 1896, 2e partie, p. 190, et e
dans le travail de M. VUYLSTEKE, *Het opschrift van het Gravenkasteel (Bulleti
la Société d'histoire et d'archéologie de Gand,* 7e année (1899), avec une épreuve p
tographique prise sur l'original. Voir aussi la vignette sur bois dans l'*Invent
archéologique de Gand,* p. 182.

.e nombreuses abréviations ainsi que des lettres conjuguées et nclavées les unes dans les autres. Sous ce rapport, on peut la comarer à une inscription similaire datant de 1036, reproduite dans ouvrage du chanoine Reusens, *Éléments de paléographie,* p. 136, insi qu'à d'autres spécimens des xe et xie siècles, publiés dans *Abécédaire ou rudiment d'archéologie* de A. de Caumont, 5e édit. *rchitecture religieuse,* pp. 102, 103, 105 et 374. C'est, dans tous es cas, un des monuments épigraphiques les plus curieux que posède la Belgique.

Placée à une hauteur moyenne de 9 mètres 46 au-dessus du iveau de la rue, elle ne devait pas être facile à déchiffrer, sauf our de bons yeux, et après être restée exposée, pendant une ouple de siècles, à la pluie, à la poussière, à toutes les injures de air, elle s'obscurcit à tel point que le Conseil de Flandre, qui enait d'obtenir la concession des locaux du Gravensteen, se vit bligé, en 1410, de la faire récurer à fond. Il chargea de cette esogne le couvreur de tuiles Jean Moenac, lequel s'en acquitta au oyen d'une longue échelle, que lui prêtèrent les marguilliers de église Saint-Jacques. On profita de l'occasion pour faire relever vec soin le texte exact de l'inscription ou, comme dit le libellé u compte : « pour nettoyer le tableau qui est devant ledit chastel, ut en hault en marbre et d'icellui avoir extrait les mos qui y stoient escriptes »[1].

Moenac reçut pour ses peines 8 sous, soit, à raison de 12 gros e Flandre par sou, la somme de 96 gros, monnaie forte, et comme n'était après tout qu'un modeste artisan, par conséquent un omme d'une instruction assez bornée, il fut secondé, dans ce derer travail, par un lettré versé dans la paléographie.

Si nous ne nous trompons, ce doit être vers cette époque que on se décida à recouvrir l'inscription d'une lame de bronze de ême forme et de mêmes dimensions, laquelle fut assujettie à l'aide cinq tenons en fer dont les pointes sont restées jusqu'à ce jour xées dans la maçonnerie. Sur cette lame, les mots furent tracés, on plus en abrégé, mais en toutes lettres, ce qui eut pour conséience d'en modifier l'agencement, et, afin d'en faciliter la lecture distance, on eut l'idée d'en faire dorer la face antérieure, *gheschreven met gulden ende schotsche (gothische ?) letteren* ».

[1] V. Annexes, no XLIV.

Cette dernière inscription nous a été conservée, d'une manièr défectueuse, il est vrai, mais au moins relativement fidèle, par u jeune avocat gantois du nom de Christophe Van Huerne, qui la v en 1575 et la transcrivit dans un recueil en deux volumes, lequ resta jusqu'en 1829 la propriété de sa famille. Ce manuscrit ne s retrouve plus, mais il en existe deux copies complètes, l'une d commencement du XVIIe siècle, l'autre de l'an 1800, conservées la bibliothèque de l'université de Gand [1]. Elles offrent ceci de par ticulier qu'on y trouve cinq fois le texte de l'inscription, ma chaque fois avec des variantes à la fin de la phrase, d'où il e permis de conclure que ni Van Huerne ni ses copistes ne sont par venus à lire convenablement le modèle qu'ils avaient sous les yeux or, comme nous savons de science certaine que l'inscription pose en 1180 se terminait par les mots *fecit hoc castellum compon* dont on retrouve les principaux éléments dans les tâtonnements d Van Huerne, il s'ensuit que le texte de la lame de bronze devai suivant toutes les apparences, être conforme à celui de l'inscriptio lapidaire, et c'est précisément la conclusion à laquelle nous étion arrivé dans un article envoyé à la Société d'histoire et d'archéologi de Gand, plusieurs mois avant la publication de l'étude de M. Vuy steke, article que cette société ne jugea pas à propos d'accueill dans ses annales [2].

Nous disions tantôt que la lame de bronze doit avoir été co fectionnée vers le commencement du XVe siècle ; en effet, si l'o s'en rapporte à Van Huerne, le nom du comte Thierry d'Alsace était orthographié avec un *o* dans la syllabe médiane *(Théod*O*ricu* au lieu de l'être avec un *e (Theod*E*ricus)*, comme il l'est général ment dans les actes et documents officiels antérieurs à la fin d XIIIe siècle. D'un autre côté, la sérieuse difficulté qu'éprouva Va Huerne à imiter son modèle laisse l'impression que cette lame éta déjà fortement oxydée et détériorée en 1575, ce qui incite à croi que l'âge que nous lui assignons doit être approximativeme exact.

[1] Cf. le travail de M. VUYLSTEKE : *Het opschrift van het Gravenkasteel,* dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 7e année (1899), pp. 1-19. un autre mémoire du même auteur : *Nog eens het opschrift van het Gravenkast* *Ibid.*, pp. 20-54.

[2] *Bulletin*, 9e année (1901), pp. 160-162.

Enlevée par le vent en 1583, elle fut rétablie peu de temps ›rès, mais disparut irrémédiablement en 1635, pour être rem-acée, trois ans plus tard, par une troisième plaque en fonte de iivre, dont Sanderus nous a laissé le dessin [1] et qui subsista jus-ı'en 1803 [2].

On remarquera que la nouvelle inscription s'écartait de l'an-enne sur un point essentiel ; en effet, le magistrat du Vieux-ourg chargé d'en formuler le texte, et se heurtant à la même dif-ulté qu'avait rencontrée Van Huerne lorsqu'il s'ingénia à débrouil- les lignes de la fin *fecit hoc castellum componi,* les rendit, en sespoir de cause, par *fecit hanc portam,* se figurant sans doute, ısi que le lui avaient enseigné d'Oudegherst et d'autres savants de poque, que le Gravensteen remontait à la période romaine et e Philippe d'Alsace s'était borné à le compléter par l'adjonction ın vestibule d'entrée. Ce n'était donc pas du château proprement que les édiles de 1648 voulaient parler, mais de la porte qui donnait accès.

Cette thèse, brillamment soutenue par M. Vuylsteke et étayée nombreux documents extraits des archives publiques récemment is au jour par M. R. Schoorman, nous paraît irréfutable.

Mais l'examen de la question qui nous occupe soulève un pro-me d'une autre nature et non moins digne de fixer l'atten-n. On sait que l'inscription murale, telle qu'elle est parvenue qu'à nous, se détache en relief sur la surface plane du fond. On donc autorisé à en conclure que dans les deux inscriptions sub-uentes, c'est-à-dire dans celle de bronze et celle de cuivre, les res étaient également proéminentes.

D'un autre côté, Van Huerne nous apprend que, sur l'inscription bronze, les caractères étaient dorés *(met gulden letteren).* Or, t porte à croire qu'il en a été de même, non seulement sur l'in-ption de 1638, où la dorure s'imposait en quelque sorte, à cause l'oxydation prévue du cuivre, mais aussi sur celle de 1180, sans cette précaution, il eût été extrêmement difficile, pour pas dire impossible, de lire le texte d'en bas.

Nous n'allons pas jusqu'à demander le rétablissement de cette

Flandria illustrata, édition de 1641, I, p. 166, et édition de 1735, pp. 380-381.

De Bast, *Recueil d'antiquités romaines et gauloises,* pp. 53-54.

dorure, mais parmi les travaux de restauration qu'on préconis[e] pour rendre au Gravensteen son aspect d'autrefois, celui-là n[e] serait certes pas un des moins logiques.

II. — Le château après sa restauration.

Rien n'indique que Philippe d'Alsace ou ses successeurs, qu[i] possédaient en Flandre et en Artois plusieurs places fortes impor[-] tantes, aient fait du Gravensteen de Gand leur lieu de séjour d[e] prédilection ; ils venaient s'y délasser de temps à autre et y réu[-] nissaient parfois leur cour, mais sans y fixer leur résidence habi[-] tuelle. Philippe, entre autres, s'arrêta à Gand en 1178, à so[n] retour de Jérusalem [1], et c'est sans doute alors qu'il jeta les fonde[-] ments de sa nouvelle citadelle. Il y reparut en 1180 [2], et assis[ta] probablement à l'inauguration solennelle du monument.

Lors de son second voyage en Palestine, d'où il ne devait pl[us] revenir, il avait confié les rênes du gouvernement à sa femm[e] Mathilde de Portugal, qui vint faire au château des Comtes u[n] assez long séjour, dont profitèrent les Gantois pour se faire dé[li-] vrer, en 1191, par cette princesse, une charte de libertés extrême[-] ment libérale, eu égard à l'époque où elle fut promulguée [3].

Cet acte fut confirmé, peu de temps après, par le nouveau com[te] de Flandre Baudouin VIII [4] et par sa femme Marguerite d'Alsac[e] que les Gantois, après un simulacre de résistance, avaient conse[nti] à recevoir dans leurs murs.

Divers documents importants sont datés de Gand, sous [les] règnes de Jeanne et de Marguerite de Constantinople et de Guy [de] Dampierre, ce qui prouve que ces princes firent de fréquen[tes] apparitions au Gravensteen, où des réparations importantes fure[nt] effectuées en 1291 et dans les années suivantes [5].

Robert dit de Béthune, fils de Guy, fit en 1297 et en 1299 p[...]

[1] Warnkœnig, *Flandrische Staats-und Rechtsgeschichte, IIen Bandes Ie Ab[th.] Urkundenbuch*, p. 10.

[2] *Ibid.*, p. 11.

[3] *Ibid.*, p. 14.

[4] *Ibid.*, p. 18.

[5] Annexes I, V, VI, VII, VIII.

ez long séjour à Gand, où il semble avoir résidé alternative-
nt au Gravensteen et à l'abbaye de Saint-Bavon [1].

Cependant, peu à peu, le château fut délaissé et ce n'est qu'à intervalles irréguliers que ses propriétaires l'occupèrent momentanément. Ainsi, lorsque Robert de Flandre alla, au nom de vieux père, présider l'enquête ordonnée à l'occasion d'une sédi- populaire, qui avait éclaté en ville en 1306, ce ne fut plus château qu'il descendit, mais à l'hôtellerie de Jacquemard ete, place Sainte-Pharaïlde [2].

C'est dans tous les cas au Steen qu'il accueillit les délégués de la e et tint sa cour en 1325, en 1326 et en 1330 [3].

Six ans plus tard, le 9 septembre 1336, il y reçut aussi le célèbre un Jacques van Artevelde avec les membres du conseil, à casion de quelle entrevue une dépense fut faite s'élevant à la ime de 21 livres 2 sous 3 deniers et demi [4].

Mais ces visites devinrent de jour en jour plus rares. En effet, is de Male, ayant mis, en 1349, le séquestre sur les biens laissés par Simon de Mirabelle, dit van Halen, ancien reward ou ministrateur de la Flandre sous l'administration de Philippe van evelde, ne tarda pas à approprier à son usage personnel l'anne maison de campagne des châtelains de Gand nommée *derswalle* ou *Hof ten Walle* [5], qu'il fit transformer en un icieux séjour et qu'il entoura de parcs splendides, dans lesquels

Voir, dans J. DE SAINT-GENOIS, *Inventaire analytique des chartes des comtes de dre,* les nombreux actes datés de Gand durant cette période.

N. DE PAUW, *Dit es thesouch van dien dat Pieter Boe ende Leuz, sijn broeder, acht waren den Here,* dans la coll. des Bibliophiles flamands, pp. 12, 24, etc.

VUYLSTEKE, *Het Gravenkasteel,* dans le *Bulletin,* 2e année (1895), p. 116.

« Date as rewars de Flandres et autres dou conseil Monseigneur de Flan- : A Monseigneur d'Axelles, pour les despens des gens dou conseil de Mon- eur de Flandres fais à Gand pour cause de l'audience tenue le lendemain jour Nostre Dame en septembre l'an xxxvj, xxj lib. ij s. iij d. ob. » Comptes ouleaux, aux Archives générales, carton I, no 14. — Nous ne saurions dire rticle suivant du compte se rapporte au même objet : « Date as bro- s et armoyers : A mestre Symon Herman, armoyer Monseigneur de Flan- et à Clay Valnere, pour xij paires de paremens de joustes, que mon dit Sei- r fist faire pour ij pairez de festes quant il fut à Gand en la semaine après randons, xx lib. ». *Ibid.* Compte du 7 septembre 1335 au 7 novembre 1336. — ne faut pas confondre le conseil dont il s'agit ici avec le conseil de Flandre, ne fut institué que quarante et un ans plus tard.

V. VAN DER HAEGHEN, *Het klooster ten Walle en de abdij van den Groenen l,* dans les publications des Bibliophiles flamands, 1888, pp. 83-85.

il fit installer un jardin zoologique renfermant des lions, des tigr
des girafes et autres animaux rares.

Il se conçoit que le comte, qui aimait le luxe et le confort, p
férât de beaucoup le fastueux hôtel de Walle au sombre Grave
steen ; aussi ne tarda-t-il pas à délaisser presque complètement
dernier, réservant seulement, pour son usage personnel et ce
de la comtesse, l'édifice que nous désignerons sous le nom
Steen, parce que, suivant notre manière de voir, il occupait l'e
placement de la *domus lapidea* dont parle Galbert.

Louis de Male y tint longtemps ses audiences publiques [1] e
fit exécuter, en 1361 et 1362, d'importants travaux de réfection,
lesquels nous donnerons tout à l'heure de plus amples détails.

Hâtons-nous de dire que les locaux concédés au service de
Monnaie ne restèrent pas longtemps à la disposition exclusive
celle-ci. Par acte du 30 avril 1407, le duc de Bourgogne, Je
sans Peur, donna ordre d'y établir le Conseil de Flandre [2], qu
arriva, en effet, le jour du Saint-Sacrement, soit le 30 mai suivan
et y tint ses séances sans interruption jusqu'au 2 octobre 143

Dans le courant du même siècle, ce tribunal y revint à différe
reprises, après plusieurs déplacements successifs, et s'y fixa enfi
demeure jusqu'à l'époque de sa suppression.

Quant à l'assertion émise par M. N. de Pauw suivant laquell
château des Comtes aurait changé de destination vers le milieu
XIV[e] siècle, par suite de sa transformation de forteresse-prison
palais à l'usage du comte et de sa famille [5], nous ne pouvons n
y rallier complètement ; en effet, avant comme après cette époq
le château resta affecté à sa destination première de fortere
prison, et le souverain y conserva en même temps un pied-à-te
ainsi que le prouvent les séjours qu'y firent le duc Philippe le
en 1445, lors de la célébration du septième chapitre de la To
d'Or [6], et Charles le Téméraire, lorsqu'il vint y tenir son audie

[1] Ann. XLIX.

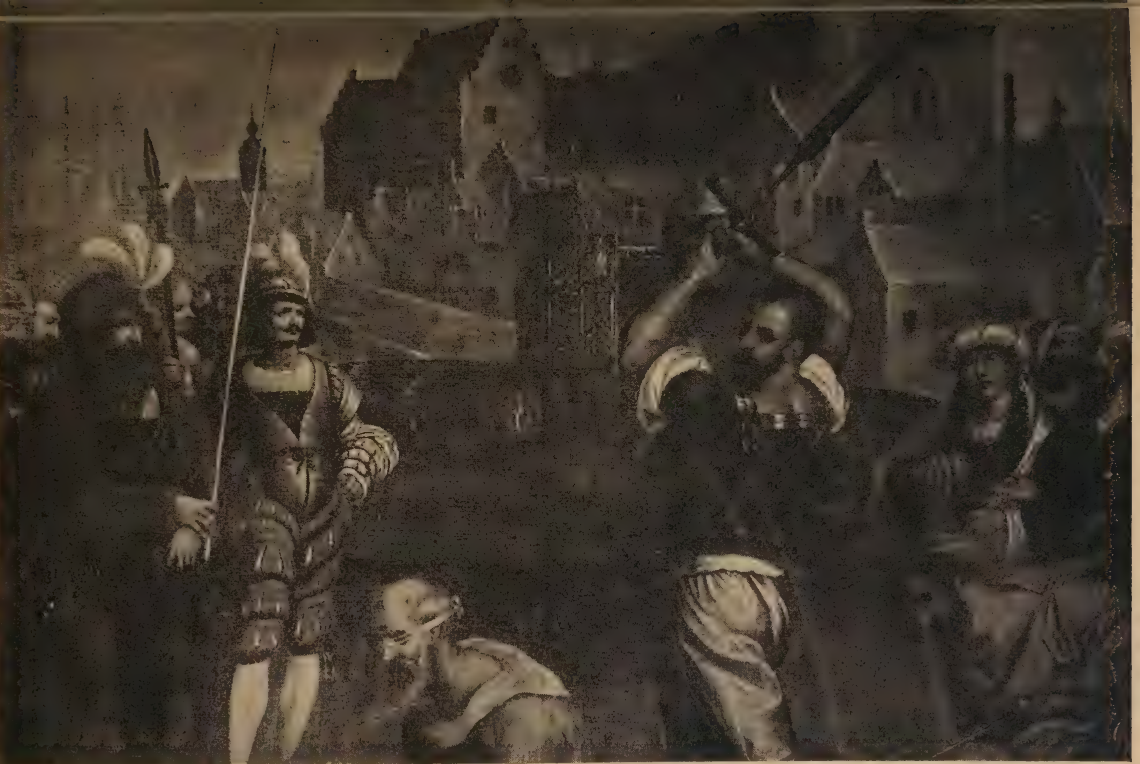
[2] Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre,* IV, p. 45.

[3] Ann. XLII.

[4] Ann. LV.

[5] *Les travaux effectués au château des comtes de Flandre à Gand, au* XIV[e] s
dans le *Bulletin,* 9[e] année (1901), p. 6, et *Une émeute gantoise au* XIV[e] s
Ibid., 10[e] année, (1902) p. 105.

[6] V. van der Haeghen et J. de Waele, *Contribution à l'histoire du ch*
des Comtes à Gand, p. 310.



LE FILS BOURREAU DE SON PÈRE,
D'APRÈS LE TABLEAU DU MUSÉE (1609-1610).

ı 1469 [1]. Il est vrai que, depuis la mort de Louis de Male, nos ›uverains n'y eurent plus de résidence de quelque durée.

I. — Coup d'œil sur les constructions du château.

Peu de vues authentiques nous sont restées de l'ensemble des ›nstructions du château, car nous ne parlons que pour mémoire de ›ux cartes perspectives, l'une peinte à l'huile, datée de 1535 et ›nservée à la bibliothèque de l'université de Gand ; l'autre peinte ı détrempe, d'après l'atlas du célèbre cartographe Jacques van eventer, qui la dressa vers 1550, parce que ces documents ne ›nnent qu'une idée vague du monument et que les inductions ı'on en peut tirer sont peu concluantes.

Heureusement d'autres documents nous viennent ici en aide.

D'abord, un tableau peint à l'huile, datant de 1609-1610 [2] et dû ı pinceau d'un artiste peu connu, du nom de Pierre Pieters, dont . Van Werveke, trésorier de la Société d'histoire et d'archéologie › Gand, a eu l'heureuse chance de retrouver le nom patronyique [3].

L'œuvre n'a pas, par elle-même, une haute valeur artistique, ais, outre qu'elle offre, au point de vue de la connaissance des œurs judiciaires du moyen âge, un sujet d'études intéressant [4], le fournit, sous le rapport archéologique, un appoint extrêmeent remarquable.

Comme beaucoup de tableaux anciens, celui de Pieters se com›se de deux sujets distincts, superposés et n'ayant, à première ıe, aucun lien de connexité entre eux. Ainsi, la partie supérieure ›us montre le panorama du château des Comtes et de ses alenurs, tandis que la partie inférieure représente la mise en action de légende gantoise *le fils bourreau de son père* [5].

A l'avant-plan s'étend, dans toute son étendue, le pont de la écollation, sur un des parapets duquel s'élève une élégante cha-

[1] Annexe LXVI.

[2] *Bulletin,* 7e année (1899), p. 216.

[3] Cf. le croquis qu'en a publié VAN DUYSE, *opus cit.*, p. 89.

[4] Consultez l'article de M. STROOBANT, *La Légende du pont de la Décollation à ınd, au point de vue pénal,* dans le *Bulletin,* 7e année (1899), p. 287.

[5] L'élégant personnage, si fièrement campé à la droite du vieillard accroupi, › le haut-bailli de Gand.

pelle gothique ajourée, de style dit flamboyant. Plus loin, v
la droite, entre une maison d'habitation assez spacieuse, qui é
probablement celle qu'occupait, en 1429, le receveur du conseil
Flandre, maître Guy de Boeye, et deux tours de rempart, d
l'une est carrée et l'autre cylindrique, on aperçoit une baie cintr
qui ne peut être, suivant nous, que la porte d'entrée latérale
burg. Dans le fond se dresse la masse imposante du donjon acco
de deux tourelles d'angle posées en encorbellement de chaque c
de la façade méridionale. A la gauche s'élève le Steen, très rec
naissable à l'aigle qui le surmonte. Au centre, la chapelle du C
seil de Flandre relie l'un à l'autre le Steen et le donjon et, enfi
la gauche du Steen, on aperçoit une construction à fenêtres gé
nées, qui nous semble être celle que Van Duyse a décrite (p.
et qui, se prolongeant au-dessus du rempart au moyen d'une vo
en plein cintre, formait une avancée dont la destination n'a pu
déterminée et qui, malheureusement, s'est effondrée pendant
travaux de dégagement [1]. Enfin, dans le lointain, pointe la
campanulée du couvent des Augustins.

Tout le monde sait que le pont dit de la Décollation établi
communication entre la rue de Bruges et la place Sainte-Pharaï
Les anciens documents l'appellent tantôt *de Hoofdbrug*, tant
haut pont (de hooge brug) [2]. Il servait d'emplacement aux exé
tions de justice et plus d'un criminel y eut la tête coupée [3]. D'a

[1] *Le château des Comtes de Gand*, p. 93.

[2] « Josse le Costere, condamné à justichier sur le pont que on appel
*Hooftbruggh*e en la ville de Gand ». Comptes des baillis de Gand, aux arc
générales, compte du 14 janvier 1397 au 6 mai 1398. Registre n° 1410
« Jean le Scoutheete, fils de Jehan, soupçonné d'homicide, condamné par
tence des échevins de Gand à avoir la teste coupée sur le hault pont
Gand. » Compte du 21 septembre 1416 au 11 janvier suivant. *Ibid.*, n° 1
— « Eloy le Witte, exécuté de l'espeye sur le hault pont de Gand. » C
du 20 septembre 1417 au 10 janvier suivant. *Ibid.*, n° 14111.

[3] « Et fist le bailli justicier Linnekin Serroels sur le pont leur on est ac
tumé de faire les justices en la ville de Gand des bourgeois qui ne sont point
nyz et lui fist couper la teste.» Comptes des baillis du 5 mai 1399 au 22 sept
suivant, n° 14107. — « Et fist le bailli justicier de l'espée ledit Hei
le Bruwere sur le pont appellé le *Hoeftbrughe* en la ville de Gand ainsi qu'o
accoustumé de faire de ceulx qui sont jugés hors loy. » Compte du 21 se
bre 1405 au 11 janvier suivant, n° 14109. — Voici le cas de deux bannis
cutés sur le même pont : « Item, fist le bailli justicier lesdits deux bann
l'espée et coper leur testes en ladicte ville sur le *hooftbrugghe* ». Compte
17 mai 1403 au 17 septembre 1403.

nderus, il était assez élevé pour permettre aux bélandres *(pleiten)* bateaux plats, alors en usage, de passer aisément sous son che[1].

Conformément aux franchises de la ville, les bourgeois mis hors loi par sentence des échevins et condamnés à la peine de mort pouvaient être décapités que sur ce pont. C'est pour avoir freint ce privilège que le comte de Flandre eut à réprimer, 1306, l'émeute populaire dont parle M. N. de Pauw dans sa tice *Dit es 't besouch*[2].

Les chroniqueurs racontent que c'est le pont capital qui servit théâtre à la scène poignante à laquelle nous faisions allusion it à l'heure, scène dont voici le canevas : Deux notables bour-ois, le père et le fils, ayant été impliqués dans une accusation ır attentat contre la vie du comte de Flandre, furent condamnés, sentence du tribunal de la Keure, à être justiciés par le glaive, c cette aggravation de rigueur que l'un des deux trancherait la à l'autre. Les préparatifs eurent lieu comme de coutume ; mais, moment où le fils se disposait à porter le coup mortel, la lame se acha de la garde, et les assistants, habitués à voir dans tout nement extraordinaire un avertissement d'en haut, réclamèrent rands cris et obtinrent la grâce des coupables.

Dans le but de perpétuer le souvenir de ce fait, regardé par beau-p de spectateurs comme miraculeux, un groupe en bronze repré-tant le bourreau de Gand, le glaive levé, prêt à frapper un nme agenouillé devant lui, un bandeau sur les yeux, fut placé la balustrade gauche du pont, d'où il ne disparut qu'en 1800, ès y être resté exposé durant plusieurs siècles.

ertains historiens considèrent le fait comme fictif et symbolique, ce sens que le groupe ne représenterait que le simulacre d'une es décapitations ordinaires telles qu'elles se pratiquaient com-nément à cette époque et sans qu'il faille y chercher une allu à des personnages ayant réellement existé.

est probable cependant que la légende repose sur un fond érité. On sait qu'au moyen âge la rigueur des arrêts de justice t souvent tempérée par l'exécution en effigie ; ainsi, au lieu

Voir le dessin que nous en a laissé cet auteur, dans sa *Flandria illustrata*, de 1641, t. I, p. 149.

Bulletin, 9e année (1901), p. 224 et suiv.

d'être justicié par la main du bourreau, le coupable en était quit pour fournir à ses frais, à titre d'amende honorable, un masqu une tête, un poing, une figure en métal rappelant le crime ou délit. Nos collections publiques et privées conservent enco beaucoup de spécimens de la mise en pratique de cette ancien législation pénale. Ces petits monuments, qu'on peut compar aux *ex-voto* de nos églises, étaient attachés au pilori ou a fourches patibulaires de la ville, où ils restaient suspendus penda un temps plus ou moins long ; ils étaient portés ensuite au siège la *vierschare* [1]. Peut-être avons-nous affaire ici à une relique ju ciaire de même provenance.

L'époque à laquelle l'événement en question doit avoir eu l est fort contestable ; la plupart des auteurs qui en parlent la fix en 1371 [2], mais tout ce qu'il est permis d'affirmer c'est que groupe en bronze fut placé en cette dernière année, lors de la rec struction du pont, sous l'échevinage de Gilles Ripegherste et Jean Borluut [3]. Il est donc possible qu'il date de plus l et ait servi antérieurement à orner l'ancien pont démoli, car ne trouve dans le compte communal de l'exercice en cours au article de dépense s'y rapportant, tandis qu'on y voit renseig une somme employée à l'érection ou au renouvellement de l'effi de la Vierge posée sur le parapet d'en face. Cette statue était cuivre et fut enfermée plus tard dans une niche ou tabernacle fer élégamment travaillée, devant laquelle était suspendue lanterne qu'on éclairait la nuit pour la sécurité des passants.

Quant à l'origine du mot *Hoofdbrugge,* que M. J. Vuylst voudrait traduire par *pont principal,* nous nous demandons s'il serait pas plus rationnel de s'en tenir à l'étymologie vulgaire de la rendre par *pont de la Décapitation* ou le *Hault pont,* c'es dire le pont où le maître des hautes œuvres procédait à office.

Dans tous les cas, il est incontestable qu'il servait d'empla-

[1] Cf. la notice de M. le Bon de Vinck de Winnezeele, *Quelques rel judiciaires des* XVe *et* XVIe *siècles dans le Furnambacht,* dans les *Annales de l'acad royale d'archéologie de Belgique,* 4e série, t. X, pp. 13-20.

[2] Sanderus, *Gandavum,* 1627, p. 488, et *Flandria illustrata,* édit. de 164 p. 149; Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand,* I, p. 457; D.-J. Van der ghen, *Historie van Belgis van Marcus van Vaernewyck,* II, p. 127.

[3] *Bulletin,* 7e année (1899), pp. 297-298.

nt aux exécutions capitales longtemps avant l'époque citée, si que le prouvent les extraits de comptes publiés par M. Van rveke [1].



Nous sommes redevables d'une autre vue cavalière du château laborieux Sanderus, qui l'a insérée dans son ouvrage *Flandria strata* (Édition de 1641, t. I, p. 149, et édition de 1735, t. I, 134, et même volume, pp. 166-167). Elle nous montre le monunt tel qu'il se présentait vers le milieu du XVIIe siècle. L'ast est pris du côté du Vieux-Bourg. A droite, on voit la porte ntrée principale avec les maisons y attenantes formant le progement de la rue de la Monnaie ; à gauche, le pâté de construcns longeant la place Sainte-Pharaïlde ; au fond, le donjon uvert de sa plate-forme, au-dessus duquel se profile le Steen, nt on distingue les deux pignons découpés en gradins. L'un ces pignons est couronné de l'aigle symbolique et percé d'une ces grandes fenêtres rondes appelées un O *(oculus)* ; au fond, maison du Pays ou *Landhuis*, surmontée de sa haute tour ; lroite, la place et l'église Sainte-Pharaïlde.



Le gonfanon ou étendard de la corporation des *pijnders*, portex ou débardeurs, déposé au musée archéologique et sur lequel ure le Gravensteen, est beaucoup plus instructif à notre point vue.

Cette bannière ecclésiastique fut léguée à la confrérie des *pijnrs* par un de ses anciens suppôts du nom de Guillaume Buyst, si qu'on l'apprend par l'inscription y figurant et qui est conçue ces termes : *Dese vaene is gejond ende doen maecken bij Guilme Buyst, f^s Pieters, in sijn leven vrij pijnder deser stede. no 1704*. Elle porte en tête, au droit et au revers, cette invocan : *Sancte Juliane, ora pro nobis,* et est ornée, dans la partie cenle, d'un tableautin à l'huile, représentant un épisode de la vie de nt Julien dit l'Hospitalier ou le Pauvre.

[1] *Bulletin*, 7e année (1899), p. 217.

Ce personnage, dont on ne connaît pas exactement le lieu d
naissance ni l'époque à laquelle il a vécu, était très vénéré en Be
gique. Les uns le croient originaire d'Aragon, les autres d
royaume de Naples. Il ne figure pas au martyrologe romain, ma
les tables de l'église d'Aquilée marquent sa fête au 29 janvier. L
voyageurs, les hôteliers, les passeurs de bac, les comédiens
reconnaissent pour leur patron.

Les hagiographes rapportent qu'en expiation d'un meurtre qu
avait commis dans un moment d'égarement et sur de faux sou
çons il s'expatria avec sa vertueuse épouse et fit construire, s
les bords d'un fleuve, un asile pour les pauvres, où le pieux coup
se fixa, se vouant au soulagement des voyageurs indigents,
qui il faisait passer l'eau par charité.

Une nuit, en plein hiver, saint Julien eut ainsi l'occasion d
recevoir dans son bachot un malheureux couvert d'ulcères, qu
hébergea dans sa maison et qu'il coucha dans son propre lit,
l'entourant des soins les plus tendres. Alors, le malade qui n'ét
autre que Jésus-Christ lui-même, sous le déguisement d'un pèle
atteint de la lèpre, se fit connaître et assura à son hôte que s
péché lui était remis, en reconnaissance de l'hospitalité qu'il av
exercée envers les pauvres [1].

Dans la photographie que nous présentons, saint Julien porte
costume de moine ; il tient la rame et dirige l'embarcation.
femme, assise à la proue et munie d'une lanterne, éclaire la rou
tandis que le Christ, sous les apparences d'un pèlerin, la ma
gauche atteinte d'une plaie, étend la dextre comme pour bénir
deux passeurs.

Au deuxième plan, on voit le Pont-aux-Herbes *(Grasbrug)* je
sur la Lys et reliant le Quai-aux-Herbes au Quai-au-Blé ; ce po
se compose de trois arches. La pile de gauche est soutenue p
quatre tourelles d'angle ; les deux autres sont divisées en étages
ont des pignons à redans.

A droite, le mur du quai s'infléchit vers la rivière, laissant
découvert une grève par où l'on descend jusqu'au débarcadère.

Des débardeurs circulent le long de la rive, pliés sous le po

[1] Mgr Guérin, *Les petits Bollandistes, vie des saints de l'Ancien et du Nouv*
Testament, 7e édit., t. II, pp. 478-480.



PARTIE CENTRALE DU GONFANON
DE LA CORPORATION DES « PIJNDERS » (1704).

lourds sacs de grain, qu'ils déchargent dans une *pleite* amarrée cet endroit.

Dans le fond, on reconnaît l'église Sainte-Pharaïlde ainsi que le njon du château avec le Steen y attenant.



Cependant, le document le plus précieux que nous ayons eu à tre disposition est le plan du château dressé en 1779 par le omètre Jean-Denis Brismaille et conservé aujourd'hui aux chives générales du royaume. (N° 570 de l'*Inventaire des cartes plans manuscrits.)* Bien qu'il ait déjà été publié par MM. Van r Haeghen et De Waele dans leur très intéressante notice *Con-bution à l'histoire du château des Comtes, à Gand* [1], nous deman-ns la permission de le reproduire en tête de ce travail, parce qu'il it servir de guide dans les démonstrations que nous avons à re.

IV. — Le fossé et le mur d'enceinte.

Les fouilles exécutées dans le courant des mois de mai et vril 1896, par les soins de la Société d'histoire et d'archéologie Gand, dans le but de s'assurer si, conformément à la règle géné-ement suivie au moyen âge dans la construction des forteresses ies en plaine, le château des Comtes avait été jadis baigné par fossé d'enceinte rempli d'eau, n'ont pas donné le résultat auquel s'attendait. Faut-il en conclure que la zone explorée a été trop oitement délimitée ? Certains indices porteraient à le croire. sons remarquer tout d'abord que le château occupe le centre n assez vaste quadrilatère, dont les côtés sont représentés par le ssé-aux-Corroyeurs, le Fossé-aux-Bateaux, la Lys et la Lieve, constituent, dans leur ensemble, une ligne d'enceinte con-ue.

Mais, indépendamment de ce fossé extérieur, n'y en a-t-il pas un second plus rapproché du mur d'escarpe ? Beaucoup d'ingé-

Messager des sciences historiques, 1895.
Bulletin, 4e année (1897), pp. 59, 103, 116, 130.

nieurs militaires l'admettent, et il est, en effet, conforme à tous le principes de l'art de fortifier les places en pays plat d'entour celles-ci d'un fossé d'enceinte. On savait en outre, grâce aux sou venirs de jeunesse de M. F. Van der Haeghen, le digne conserva teur de la bibliothèque de l'université de Gand, qu'il y a près d'u demi-siècle une découverte intéressante sous ce rapport fut fait Au cours de travaux de nivellement exécutés dans la plaine Saint Pharaïlde, les ouvriers mirent au jour un mur de quai dans lequ étaient engagées des ferrures pour l'amarrage des bateaux. Il avait donc eu, en cet endroit, un fossé communiquant, soit avec Lieve, soit avec la Lys et assez large pour recevoir des bateau Malheureusement, lorsque, il y a sept ans, sur les instances M. le général Dupont, une tranchée fut ouverte pour retrouver l traces de cet ancien état de choses, tout vestige en avait dispar de manière qu'il faudra probablement attendre qu'un heure hasard se présente pour tirer la chose au clair. Dans tous les c l'honorable officier qui avait pris l'initiative de ces recherches pu constater que le remblai avait été fait dans la vase, sur un te rain marécageux, et, ce qui le confirma dans cette idée, c'est qu' a trouvé dans les mottes de terre provenant du fond de la foui des fragments de calcaire, alors qu'on ne rencontre, à Gand, calcaire qu'à une profondeur de 150 mètres, preuve éviden d'après lui, qu'un fossé a existé au sud du Gravensteen, puisqu nord une nappe d'eau s'étendait sur une étendue immense [1].

Mais quelle peut avoir été, au point de vue de la défense, situation à l'est? Car il ne faut pas perdre de vue que la Lieve une rivière ou, si l'on veut, un canal de création relativem récente, lequel fut creusé seulement au XIII[e] siècle, en vertu d'u autorisation de Marguerite de Constantinople, en date du 30 s tembre 1251 [2]. Or, il faut bien admettre qu'avant l'époque dont n parlons il existait, de ce côté, un bras de rivière ou un fossé rempart dont celui des Corroyeurs n'est que le prolongement v l'ouest. Ce cours d'eau antérieur, avec les ruisseaux qui s'y dév saient de droite et de gauche, se sera fondu dans le nouveau can lors de la construction de celui-ci, et aura contribué à garanti

[1] *Bulletin*, 4[e] année (1897), pp. 59, 103, 128, 130.

[2] WARNKŒNIG, *Flandrische Staats-und Rechtsgeschichte, II[en] Bandes I[e] A Urkundenbuch*, p. 49.

hâteau contre toute attaque de flanc sur un point, qui était resté, près tout, assez vulnérable.

Le Gravensteen, tel qu'il était circonscrit par la ligne de ses murs e clôture et de son vestibule d'entrée, couvre une superficie d'environ un demi-hectare.

L'enceinte proprement dite, de forme elliptique, était défendue ar une haute muraille, contre laquelle venaient s'appuyer une suite arcades communément appelées guérites *(garijten)*, ouvertes vers ntérieur et dans lesquelles les défenseurs trouvaient un abri ontre les traits lancés par l'ennemi.

Elle était garnie aux angles de vingt-cinq ou vingt-sept tours mi-cylindriques dans leur partie supérieure et posées sur des conefforts à base rectangulaire [1]. Ces tours, aujourd'hui reconstruites our la plupart, n'avaient pas de cloison intérieure ; elles n'interptaient pas la circulation sur le chemin de ronde, sauf en deux oints, notamment aux deux portes d'entrée et aux endroits où un lide huis cadenassé barrait le passage.

Les tours, couronnées de créneaux comme les murs, étaient uvertes de dalles plates et munies, aux embrasures, de pierres illantes, sur lesquelles des mantelets pouvaient être abattus.

On montait au chemin de ronde par les escaliers à vis établis ns les tourelles flanquant la porte d'entrée principale et on en scendait par les degrés pratiqués dans les tours commandant la rte d'entrée latérale.

Les pierres mises en œuvre pour la construction des tours et des urtines étaient de deux espèces : la pierre de Tournai, employée ntôt en moellons, tantôt en appareil régulier, et un grès rose, nt la teinte est due à l'hydrate de fer y contenu. Ces pierres, it-on, étaient originaires des environs de Mons. La longue rée de leur existence témoigne de leur solidité [2].

On peut se faire une idée du mode de construction et de l'appal des gros murs et des tours de flanquement, en jetant un coup eil sur les épreuves photographiques publiées par MM. Van uyse et De Waele, dans leurs notices citées.

[1] Ce nombre ne peut être déterminé avec certitude, parce que plusieurs tours nt tombées ou ont été démolies dans le cours des siècles. En 1498, tout un pan mur d'enceinte, du côté du consistoire, s'écroula, entraînant dans sa chute six ades y attenantes et une haute tour. Ann. LXIV.

[2] Cf. De Waele, *opus cit.*, pp. 191-193.

V. — Portes d'entrée.

Deux portes donnaient accès au château : la *porte principale* et *porte latérale*.

La porte principale, autrement dit « le grant porte du chastel placée à l'angle de la place Sainte-Pharaïlde et de la rue de Monnaie, était surmontée d'une salle, à laquelle les employés ouvriers de la Monnaie avaient accès à toute heure du jour et la nuit. Pour toute sécurité, on y avait constitué un piquet garde [1].

Elle était précédée de deux solides barrières parallèles bois de chêne renforcées de barres de fer. On leur donnait nom de *bailles*. Elles furent renouvelées à différentes époqu entre autres en 1361 [2], et remplacées, dans la suite, par u double balustrade en pierre de taille. Au commencement XVIIe siècle, on y mit les statues des archiducs Albert et Isabe qui y restèrent jusqu'en 1770 [3].

C'est dans le couloir compris entre les bailles ou même devant couloir que se faisaient jadis les exécutions capitales, auxque on procédait aussi, comme nous l'avons vu, sur le tablier du p de la Décollation [4].

Pour ne pas devoir faire pivoter à tout instant la lourde porte ses gonds, on y avait pratiqué un guichet *(winket)*, pour le pass des piétons [5].

Lorsque, par hasard, le comte venait visiter sa bonne ville Gand, on arborait au-dessus de la porte d'entrée une bannièr ses armes et, pour rehausser l'éclat de la cérémonie, on charg

[1] Ann. XVIII.
[2] Ann. XXII.
[3] Diericx, *Ville*, II, p. 512.
[4] « Clais Utenhove ghejustichiert binnen der bailgen van den casteel m zweerde; den coc (le bourreau), xij s., den pape (le prêtre), v s. « Compte du b de Gand du 9 mai 1375 au 19 septembre suivant. Comptes en rouleaux, n° 1 — « Jan Elleboud, diè wetteloos was, gejustichiert vôr den casteel m zweerde. » *Ibid.* Compte du 21 septembre 1377 au 11 janvier suivant, n° 1 — « Audit pendeur pour l'exécution de Jaques de Oudenborch, qui, co banny par la loy de Gand, fut exécuté de l'espée dedans les bailles du cha de Gand. » *Ibid.* Compte du 25 mars 1416 au 20 septembre 1417.
[5] Ann. XLI.

ne bande de ménestrels ou instrumentistes de donner une aubade ux assistants [1].

La grande porte fut entièrement remise à neuf en 1430 [2].

Porte d'entrée latérale. Cette seconde sortie, dont l'existence était peine soupçonnée jusqu'ici [3], et dont il n'a pas été tenu compte ans le projet de restauration du château, débouchait au sud-ouest u Steen, à l'extrémité de la rue Haute-du-Soleil, près du pont apital [4], à peu près à l'endroit marqué R sur notre plan ; elle ouchait au jardin de Me Guy de Boeye, receveur du Conseil de landre, en 1429 [5].

C'était par cette porte que la procession de l'église Sainte-Phaaïlde sortait annuellement pour parcourir les rues et carrefours de antique paroisse de ce nom. C'est par là aussi que les sergents du ailli conduisaient leurs prisonniers au dernier supplice, pour être xécutés sur le pont Capital [6].

La porte subit quelques réfections en 1421 [7]. Six ans plus tard, n y fit des réparations importantes, et, peu de temps après, le eintre bien connu Guillaume van Axpoele [8] fut chargé de repeinre les trois panneaux latéraux représentant les armoiries du duc e Bourgogne [9]. Dans la niche richement ouvragée, placée au desus de la baie d'entrée, fut posée une statue de la Vierge tenant ur ses genoux le corps du Christ, œuvre du tailleur d'images Nicos Hoybant, qui reçut pour son salaire 7 sous de gros [10], et du eintre Nicolas Herman, à qui fut payée la somme de 8 sous de ros pour mettre la statue en couleurs et l'enluminer de dorures [11].

Vers quelle époque disparut la porte latérale ? C'est ce que nous 'avons pu découvrir. Sur le tableau de Pieters, on la retrouve

[1] Ann. XXX.
[2] Ann. XLI.
[3] Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand,* II, p. 548, y fait une allusion fugive.
[4] Ann. XXVIII.
[5] Ann. XXXIV, XXXIX, XL.
[6] Ann. *Ibid.;* Diericx, *Ville,* p. 545 ; Vander Haeghen et De Waele, p. 28.
[7] Ann. XXXIV.
[8] M. de Pauw donne quelques renseignements sur ce peintre dans sa notice *es premiers peintres et sculpteurs gantois.* Voir *Bulletin,* 7e année (1899),). 246, 261, 270.
[9] Ann. XXXIX.
[10] Ann. XL.
[11] *Ibid.*

encore, mais elle a perdu beaucoup de son cachet. Le plan de Bris maille, dressé en 1772, ne nous montre, au même endroit, que de jardins cultivés dépourvus de bâtisses.

Le vestibule d'entrée. Après avoir franchi la grande porte, o pénètre dans un long corridor, abrité sous une double voûte con struite en briques, couverte de plomb, et percée, à droite et à gau che, de meurtrières. Ce corridor conduit à un porche défendu, d chaque côté, par un mâchicoulis et s'ouvrant sur une avant-cour.

Le corridor et la porte sont surmontés de salles couvertes e plate-forme, dans l'une desquelles était établie la prison du ch teau. Deux passages conduisent, de part et d'autre, au chemin d ronde.

Au sortir du porche, on trouve, à sa droite, une vaste constru tion occupant le centre de l'enceinte et connue sous le nom d *donjon,* et, à sa gauche, l'édifice que nous avons désigné sous le no de *Steen*.

Entre le donjon et la cour haute n° 2 s'étend une galerie roma à colonnades très bien conservée.

Enfin, entre cette galerie et la rue de la Monnaie, s'étendent d longs souterrains voûtés, auxquels on descend par des escaliers plusieurs marches. On croit qu'ils ont été utilisés, dans le princip en vue du système de défense du château. On y établit ensuite l dépendances de la Monnaie. Dans les temps plus rapprochés d nous, ils servirent de magasins pour le bois à brûler et de soute a charbons. Vers l'an 1779, ils étaient devenus à peu près impratic bles et ne servaient plus que de caves à l'usage du concierge.

VI. — Le donjon.

Galbert raconte que, en 1128, les partisans de Guillaume de N mandie allèrent assiéger les soldats de Thierry d'Alsace, qui s'étaie enfermés dans la *domus lapidea* ou le Steen ainsi que dans u tour *(turris)* située à proximité [1].

Si nos conjectures sont fondées, la tour dont il s'agit n'est au que l'édifice connu sous le nom de *donjon* et qui, dans les ancie documents, est appelée la *vieille salle* ou la *grande maison*

[1] *Histoire de Charles-le-Bon,* édit. PIRENNE, p. 156.
[2] Ann. XXIV.

'est une vaste construction, orientée du nord au sud et occupant le entre de l'enceinte du château. Elle fut bâtie, comme nous avons dit, en 1180, par Philippe d'Alsace, sur les substructions e l'antique *turris*, dont elle a conservé les énormes dimensions. ans sa longueur, elle mesure 27^{m}4 et, dans sa largeur, 8^{m}26. es murs, d'une épaisseur moyenne de 1^{m}70, atteignaient une auteur de 30 m. dont un tiers a dû être sacrifié dans l'intérêt de conservation du monument. Ils étaient étayés de contreforts en trait et de quatre tourelles d'angle bâties en forme d'échauguettes. Ces échauguettes, couvertes chacune d'un toit conique en doises et reliées les unes aux autres par une balustrade circure, portaient au sommet, les unes un lion, les autres un aigle cuivre doré [1].

En 1420, pendant un fort orage, une grosse pierre se détacha l'une de ces échauguettes et tomba lourdement sur la toiture en ate-forme de la chapelle du château, placée immédiatement ssous, qu'elle défonça [2].

Neuf ans après, deux des clochetons, ayant également menacé s'écrouler et de causer, par leur chute, des dégâts au comptoir s Marchands et aux autres édifices placés à la droite du donjon, rent enlevés [3]; ainsi disparurent les ornements en cuivre qui les uronnaient et dont on n'aperçoit plus trace sur le tableau du usée ni sur la gravure de Sanderus.

Le donjon n'avait pas, comme d'aucuns l'ont cru, un toit élevé à ans coupés; il était couvert d'une plate-forme dallée en lames plomb et reposait sur une voûte en maçonnerie. Il est souvent estion, dans les comptes, de cette plate-forme et des réfections i y furent faites, notamment en 1361, 1365 et 1375 [4]. Ce n'est e vers 1662 qu'un toit en ardoises la remplaça [5].

Au rez-de-chaussée s'étendait une vaste salle, qu'on a dénommée *la salle des pas perdus*, mais qui, dans les documents officiels,

Ann. XXIV.

Ann. XXXIII. M. Van Werveke, se basant sur les archives du département du Nord, à Lille (Recette générale, compte du 1er janvier 1435 (n. st.) au 3 décembre 1427), place cet événement en 1425, vers la Chandeleur. *Het Gravensteen*, dans le *Bulletin*, 10e année (1902), p. 174.

Ann. XL.

Ann. XXII, XXIV, XXXIV.

Bulletin, 10e année (1902), p. 177.

porte simplement le nom de *grande* ou *vieille salle*. Quatre belle verrières y furent placées en 1415. L'une d'elles portait les arme du roi de France ; la deuxième, les armes du duc de Bourgogne la troisième, celles de la duchesse, et la quatrième, celles de l Flandre. Elles mesuraient ensemble 48 pieds carrés de superfici et coûtèrent 14 livres 8 sous, le verre émaillé ou peint étant évalu au double du verre blanc [1]. Une de ces verrières, celle qu portait les armoiries du duc, eut besoin de réparations en 1416 [2].

Un autre vitrail du donjon, représentant l'image de la Vierg Marie, fut fortement abîmé par le vent en 1485 [3].

Dans la salle, on admirait aussi un retable figurant le jug ment dernier *(eene tafle van den oordeele Ons liefs Heeren)*, qu le peintre Me Augustin de Brune retoucha en 1482, et qui coût pour frais de restauration, la somme de 30 livres parisis [4].

Vers 1360, un violent incendie, dont la cause n'est pas connu mais auquel la malveillance resta étrangère, puisqu'on consta qu'il survint par cas fortuit, « par meschief » [5], sévit dans le donj et y occasionna des dégâts si graves que plus d'un demi-sièc s'écoula avant qu'on ne parvînt à les réparer entièrement et qu tout récemment encore, on en a relevé des traces manifestes. E effet, M. de Waele nous apprend qu'au début des travaux déblaiement exécutés au château en vue de sa restauration, do vers 1890, de nombreux fragments de bois et de froment calci furent retrouvés, tant dans le remblai que dans les trous poutre, ce qui semble, dit-il, témoigner d'un incendie qui aur sévi autrefois à l'intérieur de l'édifice [6].

On voit, par ce que nous venons de dire, combien étaient fo dées les conjectures de l'honorable architecte.

Pour empêcher les flammes de se communiquer au comptoir d Marchands, qui n'était séparé du donjon que par une porte, accumula de la terre et des décombres devant l'entrée du « bl-

[1] Ann. XLIX.

[2] Ann. L.

[3] Ann. LIX.

[4] Ann. LIX.

[5] « Pour une nouvelle eschelle, pour ce que l'eschelle de la justice fut ars chastel de Gand du feu qui naguères y fu par meschief, payet xxiiij s. » Con des baillis de Gand, compte du 9 mai 1407 au 19 septembre suivant, no 141(

[6] De Waele, *opus cit.*, p. 188.

issoir » de la Monnaie [1], ce qui prouve que ces trois bâtiments aient contigus. Cela n'empêcha cependant pas le comptoir d'être rtement détérioré, puisqu'il fallut en renouveler les vitraux peu années après.

A la suite de ce désastre, toute la plate-forme en plomb eut soin d'être renouvelée, y compris les échauguettes d'angle et la lerie qui les reliait [2].

La salle, qui n'avait sans doute eu jusqu'alors qu'une aire en gile durcie, reçut, à cette occasion, un carrelage en pierres, quel coûta 5 livres 12 sous de gros [3].

Un nouveau pavement fut posé, en 1443, par les soins de Jean ents, de Gand, qui entreprit le travail à forfait, à raison de livres parisis pour la main-d'œuvre [4]. Jacques de la Place, tailır de pierres, livra pour sa part deux mille dalles de marbre, ın pied de côté, mesure de Tournai, tandis que Georges Drabbe, lleur de pierres domicilié à Gand, fournit une même quantité de lles provenant des carrières du Brabant et ayant des dimensions ntiques [5].

Il va de soi qu'une salle d'une aussi vaste étendue avait plusieurs ues. D'abord, la porte principale, par laquelle on descendait dans cour mitoyenne par un large perron, au-dessus duquel était susıdue une lanterne en corne, qu'on allumait tous les soirs [6]. Une ıxième porte conduisait à la galerie romane, par où l'on cendait vers les souterrains longeant la rue de la Monnaie. Par troisième porte, on entrait dans le comptoir des Marchands ; la ıtrième donnait accès à l'habitation du garde de la Monnaie. La quième établissait la communication entre la grande salle et la ıpelle. Enfin, une sixième conduisait à la cour centrale et, de là, à salle voûtée, par une allée en forme de tunnel, qui fut ouverte en 12-1443. On saisira d'ailleurs mieux ces dispositions en jetant un p d'œil sur le plan.

Ann. XXXII.
Ann. XXIV.
Ann. XXV.
Ann. XLIX.
Ibid.
« A Jaques Van den Campe, febvr..., pour des chaines de fer qu'il a fait y pendre deux lanternes, l'une en la porte et l'aultre en la grant salle du teau, vij lb par. » Compte de 1523-1554.

On s'est souvent demandé quelle peut avoir été la destinatio primitive de l'immense hall du donjon. Il est probable qu'il serv d'abord uniquement de salle d'armes pour y rassembler les défe seurs du burg et les vassaux astreints au service de l'heirban ; mai dès la fin du XIVe siècle, on voit les hommes libres du canton, q précédemment s'étaient réunis en plein air au Vieux-Bourg ensuite entre les bailles du Gravensteen, y tenir leurs plaids légaux elle prend alors la dénomination de salle aux Plaids, « le sale c les ommes tiennent leurs plets »[2]. Elle fut aussi utilisée comme sal de justice et même comme chambre de torture. Le *Dagboek d Gentsche Collatie* nous apprend, en effet, qu'en 1451 on mettait à question aussi bien dans la grande salle *(boven op de groote sa* que dans le cul-de-basse-fosse *(beneden in den put)*[3], ce qui prou que ce « put », de sinistre mémoire, se trouvait dans les souterrai du donjon et non dans ceux du Steen.

C'est aussi dans la vieille salle que se donnaient les fêtes qu'avaient lieu les réceptions solennelles connues sous le nom baise-mains. M. Vuylsteke cite même des documents d'où il résu que ce local fut mis parfois à la disposition de particuliers pou organiser des tournois et autres divertissements analogues, nota ment en 1330 et 1336[4]. Nous avons vu que le duc Philippe le B y tint, en 1445, le septième chapitre de la Toison d'Or. Olivier la Marche, qui assista à cette solennité, nous apprend, en eff que les chevaliers du noble ordre passèrent à diverses reprises la chambre du Conseil, « siège du conclave », dans la grande sal où furent servis les deux repas somptueux décrits par cet auteu

Charles le Téméraire ayant résolu, en 1469, d'y venir tenir audiences publiques, ses maîtres d'hôtel, Olivier de la Marc dont nous venons de parler, et le seigneur de Middelbourg, allèr

[1] « Lettres dou signeur de Sottenghien pour désariester le pleit des hom devant le castiel de Gant, ke lidis sires de Sottenghien a arriestei. » V. la prem partie de notre travail : *L'ancien Gravensteen*, p. 23. — « Dit was ghedaen.. vonnessen van den mannen in de baelge van 's graven steen te Ghent. » Act 1er mai 1308 SERRURE, *Vaderlandsch Museum*, IV, p. 333.

[2] Ann. XXXIII.

[3] *Dagboek der Gentsche collatie*, pp. 75, 79.

[4] *Het Gravenkasteel, Bulletin*, 1re année (1894-1895), p. 116.

[5] *Mémoires d'Olivier de la Marche*, publiés par la Société de l'histoire France, par N. BEAUNE et D'ARBOUMONT, p. 83.

rendre inspection des locaux ; mais, les trouvant encombrés par . provision du bois de chauffage, ils donnèrent ordre de les ire évacuer sans délai [1].

Nous ne saurions dire si le duc fit alors un séjour de quelque urée à Gand.

Une question intéressante se rattachant à l'étude des ruines du nâteau est celle de savoir en combien d'étages était divisé le onjon, en d'autres termes combien de gîtages existaient entre pavement de la salle des pas perdus et la plate-forme serint de toiture. Pour Van Duyse, qui s'est évidemment inspiré du essin de Sanderus, les divers étages sont clairement indiqués par alignement des seuils des fenêtres romanes et des grandes arcares ogivales de la façade ; il estime donc que trois étages distincts superposaient au-dessus de la crypte attribuable à Baudouin Bras-e-Fer [2]. Malheureusement, on sait combien les gravures de l'hisriographe brabançon laissent à désirer sous le rapport de l'exactude ; aussi, la Commission royale d'art et d'archéologie, ppelée, dans une de ses dernières séances, à se prononcer sur le ojet de restauration actuellement à l'étude, n'a pas osé se prononcer d'une manière catégorique ; elle s'est bornée à émettre avis qu'il n'y avait pas utilité à établir des gîtages intermédiaires qu'il fallait se contenter du gîtage supérieur destiné à mettre la nstruction à l'abri des intempéries, de sorte que, de cette façon, ntérieur du donjon resterait visible sur toute sa hauteur et laisseit intacts tous les témoignages de transformations qu'il a subies [3].

C'était évidemment le parti le plus sage, car l'existence de pluurs gîtages intermédiaires est loin d'être démontrée. Non seuleent l'examen des parois des murs restés debout ne montre aucune ice d'encastrement autre que celui qui se remarque à la hauteur gîtage proposé par M. de Waele dans son avant-projet de resiration, mais les documents que nous avons pu consulter perttent d'affirmer qu'il n'y en a jamais eu d'autres. Ainsi, il suffira faire remarquer qu'en 1411 la couverture de plomb de la grande le était encore en si mauvais état, à la suite du désastre de 1360, e, à chaque ondée un peu forte, l'eau de pluie ruisselait à l'inté-

Ann. LVI.

Le château des Comtes de Gand, p. 85.

Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie, 40e année, p. 81.

rieur du donjon en si grande abondance qu'elle rendait le statio nement au-dessus des voûtes, dans la salle des pas perdus, po ainsi dire impossible, et ce nonobstant la précaution que l'on av prise d'étendre une couche de chaume au-dessus du plafond cette salle [1].

VII. — Le Steen.

Il existait jadis en Flandre un grand nombre de ces demeu patriciennes fortifiées, connues sous le nom de *steenen,* pa qu'elles étaient bâties en pierre ou en briques. A Gand, chac famille puissante se faisait gloire de posséder la sienne. Celle le comte avait construite entre la Lieve et la Lys ne diffé guère des autres, sauf qu'elle était plus spacieuse. On l'ap lait *de Gravensteen,* nom qui s'appliquait aussi à l'ensemble château. Tout porte à croire qu'elle est contemporaine du don de Philippe d'Alsace et fut bâtie sur l'emplacement de l'anti demeure de nos princes, que Galbert nomme la Maison de pi *(domus lapidea).*

Cette construction, qui existe encore aujourd'hui, du moins grande partie, figure sur le tableau du Musée sous l'aspect corps de logis très élevé couvert d'un toit à deux versants. pignons sont à gradins et celui du sud est surmonté d'un aigle ailes à moitié ouvertes, comme prêt à prendre son essor. Ce bâtin comprend trois étages partagés en différentes salles, dont l'u celle de dessous, est voûtée et divisée en six travées par des diagonaux retombant sur deux colonnes isolées et sur un rang consoles incrustées dans les parois latérales de la salle.

M. de Waele, qui a étudié sur les lieux les caractères archite niques de cette partie du château, résume ainsi qu'il suit les r tats de son examen :

« Les voûtes, dit-il, avec leurs arcs diagonaux en plein cint leurs nervures carrées, portent tous les caractères de la transit les chapiteaux sont à crochets et paraissent postérieurs à ceux nous trouvons dans les bâtiments datant incontestabler de 1180.

[1] Ann. XLV.

» Cependant, les bases portent bien les caractères de la base omane (quoique l'une d'elles manque de griffes) et nous reporteaient à une époque antérieure à celle des chapiteaux, si le trouble 'une transition ne pouvait motiver cette dissonance.

» Ici encore nous devons nous trouver devant une construction e la fin du XIIe siècle, car, au nord du bâtiment en question, se rouve une nouvelle ajoute dont la suture est visible le long d'un ontrefort et qui porte les traces d'une fenêtre géminée à chapieaux entièrement pareils à ceux qui sont adossés à l'inscription de Philippe d'Alsace.

» En même temps que l'ajoute contenant le « put », on a dû contruire la galerie à l'étage, portée sur un énorme arc en tiers-point ui mettait en communication la « chambre Monseigneur » (ainsi énommée encore dans les comptes du XIVe siècle), sise au-dessus e la salle voûtée, et la salle supérieure du donjon, qui était la plus clairée des deux et partant la plus habitable [1] ».

Ces conclusions nous paraissent fondées ; seulement nous ne ouvons partager la manière de voir de MM. van der Haeghen et e Waele, lorsqu'ils allèguent que la chambre Monseigneur servit, isqu'en 1439, de siège au consistoire du Conseil de Flandre [2]. Ce ibunal n'a, suivant nous, jamais occupé la chambre Monseigneur. tabli de prime abord dans la salle C, au rez-de-chaussée [3], il it transféré, à son retour de Courtrai (1441), à l'étage, dans nouvelle salle D attenante à la chapelle, où il resta jusqu'en 442, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de son installation définitive ans la salle voûtée appelée *le Consistoire* [4].

Louis de Male et sa femme eurent pendant quelque temps leurs ppartements au Steen, le premier dans la *chambre Monseigneur,* est-à-dire dans les pièces situées au-dessus de la salle voûtée, la econde dans l'annexe G et D désignée sous le nom de *chambre Madame* [5]. Mais le long abandon où l'on avait laissé ces locaux les yant considérablement détériorés, il fallut de toute nécessité les ire restaurer. Le comte s'adressa à cet effet au banquier Perceval

[1] *Opus cit.*, p. 205.
[2] *Contribution à l'histoire du château des Comtes à Gand, loc. cit.*
[3] Ann. XLII.
[4] Ann. LVIII.
[5] Ann. XXII.

du Porche, un de ses hommes d'affaires les plus entendus, et l chargea d'y faire exécuter une série de travaux, dont le détail nou est parvenu sous forme de compte en rouleau [1].

En attendant leur achèvement, il se fit construire un pavillo destiné à lui servir de pied-à-terre toutes les fois qu'il lui prendra fantaisie de surveiller en personne les opérations de son nouve atelier monétaire. Cette *salette* se trouvait devant le château, ma on ne spécifie pas si c'est à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enceint murale.

Le travail de restauration dura une année entière, savoir d 23 avril 1361 au 23 avril 1362. Pour le mener à bonne fin, de nom breux matériaux furent amenés à pied d'œuvre. On fit venir entr autres de Stekene 16,000 briques de parement, tandis que les br queteries locales fournirent 86,250 briques communes. On emplo 346 1/2 muids de chaux et 218 charretées de sable destiné à la pr paration du mortier. De l'Écluse et de Bruges arrivèrent successiv ment trois cargaisons de madriers et de planches de sapin et chêne.

Ce furent Jean Minneman et ses compagnons qui entreprirent maçonnerie, à raison de 24 livres de gros, non compris une gratif cation de 25 sous pour l'usure de leurs vêtements, ainsi que c'éta l'usage.

Éverdée d'Ardenbourg et Jean Cruuskin se chargèrent de charpenterie, à raison de 60 livres.

On employa à la couverture du toit 81,500 ardoises amenées Dordrecht. La surface à couvrir mesurait 63 verges carrées, ain que le constatèrent les arpenteurs jurés de la ville de Gand.

Voilà pour le gros œuvre.

Quant aux autres travaux exécutés, il faut mentionner la confe tion d'une grande verrière de 22 2/3 pieds de superficie dans la fenêt de la chambre du comte, la construction d'une cheminée à foy ouvert, la garniture de douze fenêtres à meneaux, le peinturage d façades, le placement de deux marches dans la cage de l'escalier vis de la tourelle, le dallage de la chambre du comte et des de chambres attenantes, le peinturage et la dorure des ornements cette chambre, le placement de sièges et de nouveaux bancs.

[1] Ce compte ayant été publié *in extenso* par M. N. de Pauw dans le *Bu tin*, 9e année (1901), pp. 325-356, nous n'en donnons que quelques extrai



GALERIE ROMANE
ADOSSÉE A L'EST DU DONJON.

Au faîte de l'un des pignons fut hissé un lion en cuivre doré du oids de 200 livres, fixé sur un globe ou pommeau du même métal, esant 84 livres, le tout posé sur un socle en pierre de taille.

Sur l'autre pignon, on mit un aigle également en cuivre doré, esant, avec le pommeau, qui lui servait d'appui, 92 livres.

Le lion fut sans doute enlevé par le vent quelques années plus ırd, mais l'aigle resta en place et fut, en 1441, solidement assujetti u moyen d'une forte verge en fer [1].

Tous ces travaux coûtèrent la somme de 480 livres 10 sous deniers de gros et 8 parisis, dont Percheval du Porche eut à rendre à sa charge 2000 livres parisis, naturellement moyennant arantie pour le surplus.

Pendant qu'on y procédait, les ouvriers découvrirent, par l'effet u hasard, devant l'appartement de la comtesse, un puits maçonné yant sans doute servi jadis à alimenter d'eau potable les réservoirs u château. C'est, pensons-nous, la même citerne qu'on mit de nou-eau à découvert lors des récents travaux de déblaiement.

Les détails, dans lesquels nous venons d'entrer, démontrent à évidence que le Steen tout entier fut occupé par Louis de Male, ui y tint en effet pendant longtemps ses audiences publiques [2].

Nous verrons plus loin comment, après la mort de ce prince, le ieux castel fut cédé au service du Conseil de Flandre.

VIII. — La chapelle du château.

L'ancien Gravensteen avait, comme nous l'avons dit, sa propre hapelle. Dédiée à sainte Pharaïlde, elle devint le siège d'une ouvelle circonscription paroissiale, qui exista jusqu'au commen-ement du XVIIe siècle et fut alors fusionnée avec la paroisse oisine de Saint-Nicolas.

Mais, lorsque le nouveau Gravensteen eut été construit, en 1180, n érigea dans son enceinte, à l'usage du comte et de sa famille, n nouvel oratoire, qui devint plus tard (vers 1407) la chapelle du onseil de Flandre.

Ainsi que l'indique clairement le plan Brismaille, cette chapelle

[1] Ann. XLII.
[2] Ann. XLIV.

s'élevait entre le Steen et le donjon. Elle communiquait avec vieille salle au moyen d'une porte intérieure et était flanquée d'u tourelle, dont l'escalier en spirale débouchait sur la plate-forme ladite chapelle [1].

En hiver, lorsque le froid était intense, on plaçait sur l'au un réchaud en terre cuite, rempli de braises ardentes, à la chale desquelles le desservant allait de temps à autre se dégourdir l doigts, et on étendait sur le pavement une couche de pai fraîche destinée à préserver les pieds des fidèles du contact glac de la pierre [2].

Nous ne saurions dire si la chapelle était riche en œuvres d'a on peut néanmoins conjecturer que les comtes de Flandre n' ront pas manqué de la doter largement sous ce rapport. On peut juger par la générosité dont ils firent preuve à l'égard l'église voisine de Sainte-Pharaïlde, à laquelle Philippe le B offrit, en 1433, une magnifique verrière à trois panneaux, dont ce du milieu représentait *le Christ en croix ayant à ses pieds la Vie Marie et saint Jean-Baptiste ;* celui de droite, le *portrait du do teur* et, celui de gauche, le *portrait de la duchesse de Bourgog* œuvre du maître-verrier Roger Stoop, de Gand, à qui fur payées 144 livres de gros [3].

Nous savons, d'autre part, que, quelques années auparava en 1422, les vitraux des trois fenêtres de la chapelle du Cons du côté de la cour, furent renouvelés aux frais de ce collèg et que diverses autres dépenses furent faites pour l'acquisition vêtements sacerdotaux à l'usage du chapelain, de chasubles damas de soie élégamment brodées, d'une paix en argent pes 3 marcs 11 onces 8 esterlins, que l'orfèvre Jean van der Moere, Gand, livra en 1427, et qui coûta 21 livres 12 sous, etc. [5].

[1] Ann. XLII.
[2] Ann. XLIV.
[3] Ann. LIV.
[4] Ann. XXXVI.
[5] Ann. LIII.

IX. — Les prisons du château.

Depuis les temps les plus reculés, il existait au Gravensteen un u de détention destiné à la fois aux criminels ou accusés de mes ou délits de droit commun et de local spécial pour la garde s otages livrés au souverain, en garantie de l'exécution d'engaments contractés envers lui. Ce local est connu sous le nom de *selhuis (domus ostagiorum)*.

Le chancelier Gislebert de Mons rapporte, dans sa chronique, e, lors des troubles qui éclatèrent à Gand, en 1194, le comte Flandre Baudouin dit de Constantinople ne réussit à calmer ffervescence populaire qu'en exigeant, de la part des factions ales, des otages, qu'il fit enfermer dans son burg [1].

C'est également au Gravensteen *(in arce)* que furent placés, 1213, en qualité d'otages, les deux fils du duc de Brabant, nri de Louvain [2].

Pendant les hostilités qui suivirent la bataille des Éperons d'Or, défaite de Mons-en-Puelle et la malheureuse campagne marie entreprise contre la Hollande et la Zélande, un certain mbre de Zélandais, tombés entre les mains de nos troupes, ent conduits au Gravensteen et y internés, conformément aux tructions des fils de Guy de Dampierre, gouverneurs de la ndre, qui donnèrent en même temps ordre de restaurer la prison de l'agrandir [3].

La même année, nous voyons les deux frères Pierre et Leuz e, dont M. N. de Pauw a raconté la fin tragique, sortir de cette son pour être conduits au supplice [4].

Plus d'un demi-siècle après, en 1470, dit M. Van Duyse, le duc Bourgogne enferme au Steen les otages brugeois et les envoie a potence. En revanche, les Gantois y incarcèrent Hugonet et mbercourt, dont les têtes tombèrent place du Marché-audredi, et Jacqueline de Bavière, dont la destinée ne fut pas ins misérable [5].

Gisleberti, *Chronicon Hanoniense*, M. G. SS, XXI, p. 577.
Meyerus, *ad ann.* 1213.
Ann. VI.
Dit es thesouch, p. 13.
Le château des Comtes, p. 58.

A l'instar des célèbres plombs de Venise, la prison du châte de Gand, placée sous les combles du porche d'entrée, était co verte de dalles de plomb que l'on dut renouveler à différent reprises, ainsi qu'il arriva, entre autres, en 1358 et 1421 [1].

Du haut de cet observatoire aérien, les détenus pouvaient, travers les barreaux de leur cage, observer les malheureux qu' traînait au tribunal, où leur sort allait se décider, ou à la salle torture ou de géhenne, où le bourreau procéderait à leur exame Afin de les empêcher de se mettre en communication, par parol ou par gestes, avec leurs compagnons de captivité et prévenir ai toute tentative ou complot d'évasion, on résolut de les fa passer à l'avenir par le chemin de ronde [2].

Au XVIII[e] siècle, les prisons pour les criminels ordinaires avai leur emplacement en S, S, S, S, S, sous la galerie romane [3], celles qui étaient destinées aux détenus civils avaient le leur M, à l'entrée des souterrains. Ces derniers détenus disposaient outre d'un préau ou cour d'exercice en N [4].

X. — Le châtelain-tourier.

Nous avons vu que, lorsque les anciens châtelains de G eurent renoncé à la garde effective du Gravensteen, d'autres fo tionnaires d'un rang plus modeste vinrent les remplacer. On conserva le titre de *châtelain,* quoiqu'ils ne fussent, à proprem parler, que les touriers ou geôliers de la prison du comte, n

[1] Ann. XVIII. — « Item, pour avoir osté la couverture de bois par dessu prisons estant dessus la porte du chastel qui estoit toute pourrie et icelle re tout de nouvel pour dessus couvrir de plonc... Item, pour avoir refait et re toute la couverture de plonc par dessus la porte dudit chastel dessoubz laq couverture l'en tient la prison du tourier. » Recette générale de Flandre, 1[er] vier 1459 (n. st.) au 31 décembre 1460. A. Van Werveke, dans le *Bul* 10[e] année (1902), p. 176.— « Item, pour avoir par dessus la grand porte à l'e dudit 's Gravensteen, qui est une porte quarrée sans comble, couverte de pl avoir levé et hosté tous les gistes et plances gisans soubz ledit ploncq. » Compte de 1506, n° 2710, aux Archives générales. *Ibid.* — V. Ann. LII.

[2] Ann. LXI.

[3] Voir le plan.

[4] La vue du château, dans Sanderus, montre les prisonniers civils se pr nant dans leur préau.

rs fonctions perdirent toute importance au point de vue poli-
ue.

Cependant, tel était le respect que l'on professait alors pour le ncipe d'hérédité que c'est dans la famille des anciens châtelains on choisit les nouveaux titulaires. Leur office resta donc un distinct relevant du château de Gand et auquel étaient attachés ers avantages et bénéfices, que les actes de dénombrement spé-ent et que nous allons, à notre tour, passer en revue.

Ils jouissaient, entre autres, des profits éventuels auxquels don-t lieu l'entretien des prisonniers confiés à leur vigilance. Cet retien était à la charge du bailli, qui devait, en revanche, payer tourier une indemnité de 6 sous parisis par jour pour chaque enu valide livré entre ses mains. On évaluait à 20 livres parisis an le bénéfice que le tourier réalisait de ce chef.

En deuxième lieu, l'abbé de Saint-Pierre était redevable à ce nier d'un cens annuel fixe de 32 sous 4 deniers, à charge par ui-ci de fournir l'aubier et les émondes nécessaires à l'entretien feux de la cuisine du comte, chaque fois que celui-ci venait er en ville et descendait, soit à son propre château, soit à l'ab-e de Saint-Pierre, soit à l'abbaye de Saint-Bavon, soit à la oque, ses lieux de gîte ordinaires.

n troisième lieu, le tourier, en sa qualité de châtelain, avait le t d'exercer les fonctions de *welbode* ou garnisaire, c'est-à-dire lorsque le bailli de Gand devait, en exécution d'un jugement u en due forme, procéder à la saisie d'un immeuble ou d'un meuble situé dans les limites de la châtellenie, le tourier était de l'accompagner à ses propres frais et de se constituer le lien des biens saisis en nantissement. Chacun de ces exploits apportait 6 sous.

lui était dû par an 46 sous sur les revenus du bailliage de d [1], 24 muids d'avoine moulue en nature [2], et 6 sous parisis en éraire sur la recette des gros briefs de Flandre [3], 10 sous sur les

Thone le prisonier, xlvj s. » Comptes en rouleaux du bailli de Gand, e 1291, nº 1698.

Item pour iiij^{xx} heus d'avoine molé qu'on doit au castellain, xix lb. vj s. den.; it. en deniers, au castellain, xij s. » Compte en rouleaux des gros s de Flandre, de 1301, nº 445ⁿ.

Les briefs ou brefs (en flamand *brieven)* étaient des rentes seigneuriales fon-s, en argent ou en nature, prélevées sur certaines parties du domaine et

émoluments de l'amman ou écoutète et 6 mesures de malt sur ce de l'épier [1] de Bassevelde ou d'Aeltre.

Il percevait aussi 3 livres parisis par an sur le fonds de de métairies situées en face de la porte d'entrée principale du châte des Comtes, du côté du Vieux-Bourg, et dont les bâtimen avaient été incendiés au temps de la guerre contre la France [2].

Ce n'est pas tout. En sa qualité de commensal du comte Flandre, il était autorisé, chaque fois que celui-ci venait à Ga ou dans les appendances, à se présenter à son hôtel et à y réclam tant pour lui-même que pour son adjoint, le logement et le couve Dans ce cas, il avait droit, chaque nuit, à quatre chandelles p son éclairage et à un picotin d'avoine pour la nourriture de chevaux [3].

Trois charges héréditaires de *welbode* relevaient du château Gand ; mais, à partir du commencement du XIVe siècle, deux ces charges furent cumulées par le châtelain [4], qui prit dès lors titre de *double welbode*.

L'accroissement constant de la fortune de ce fonctionna explique jusqu'à un certain point comment celui-ci parvin s'élever à un rang relativement marquant dans la hiérarchie soc et à se faire élire membre du Conseil d'administration de la c féodale du Vieux-Bourg et receveur des droits de relief des fiefs sortissant à cette juridiction [5].

Le plus ancien tourier héréditaire du Gravensteen dont le n soit parvenu jusqu'à nous s'appelait Antoine de le Pierre *van den Steen* et était surnommé *le Prisonnier*, d'après la pri

connues sous diverses appellations, telles que cens, balfart, champart *(halfv ning)*, affouage, afforage, lardier, échiquier, gave, gavenne, etc. Ils forma une fraction notable du revenu du souverain et étaient perçus par des recev spéciaux, qui rendaient compte de leur gestion à des époques détermi appelées rennenghes, du mot *rekening* (compte).

[1] Redevance domaniale en grains, en flamand *spijker*.

[2] « Item, sur les masures leis le castiel de Gand, lx s.; item, en defau en droit sur dis masures dont les maisons furent arses, lxx 1/2 ». Archives g rales. Comptes en rouleaux des gros briefs de Flandre. Renenghe de n° 445[a]; *ibid.* Renenghe de 1309, n° 445[d].

[3] Ann. LXXVI.

[4] L'autre *welbode* héréditaire, en fonctions en 1331, s'appelait Jean Br Archives générales. Chambre des comptes. Carton I, n° 4[c].

[5] Jean Heinrix remplissait ces fonctions à la fin du XIVe siècle. Voir les co des reliefs de fiefs, carton XXXV (n[os] 2412 et suiv.), aux Archives générale

nt il avait la garde. Il resta en fonctions de 1291 à 1306 ou 1307 [1].
Guillaume de Gand, très probablement son fils, le remplaça et
ta en office jusqu'en 1311. Ce fut lui qui dirigea les travaux de
tauration du château, en 1308 [2].

De 1131 à 1336 nous trouvons un autre Antoine de le Pierre [3],
i ne laissa apparemment après lui aucune descendance mascu-
e directe [4].

Par lettres datées du 11 juillet 1350, le comte Louis de Male
pela alors à ces fonctions Jacques d'Emsrode, qualifié de « mes-
e », et qui avait probablement épousé l'héritière dudit Antoine.
Avons, dit cet écrit, commis nostre amé féal varlé Jakemart de
imsrode pour estre nostre chastellain et garde de nostre chastel
Gand, et si longuement qu'il aura le vie ou corps : auquel
quème nous avons donné et donnons pouvoir et auctorité de
e et exercer en ladite garde et office tout che que bons et
aus chastellains peut et doit faire, ès gages de trente livres
isis, monnoie de Flandres, par an [5] ».

Emsrode était encore en vie en 1376 [6]. Peut-être est-ce le même
sonnage qu'un acte de 1380 désigne sous le nom de Jacques le
rpeur [7].

« Thone le Prisonier, xl vj s. » Comptes en rouleaux des baillis de Gand.
ptes de 1291, *ibid.* nº 1698. « Wages d'Antone de le Piere, lxvj s. »
ptes de 1304 à 1307 (nºs 1699 à 1715), *ibid.*

« Item, à Willaume de Gand, pour le warde dou castiel de Gand, xxx lb.
pte des gros briefs de Flandre. Compte de l'espier de Gand pour 1306,
45ᶜ, *ibid.* — Voir aussi le compte de la renenghe faite à Ypres en 1309,
45ᵈ, et de celle faite à Bruges en 1311, nº 445ᵉ, et N. DE PAUW, *Les travaux
tués au château des Comtes. Bulletin,* 9ᵉ année (1901), pp. 334-336.

« Che sont li home de fief à Monsigneur de Flandres en le ville de Gand et
castellenie, l'an xxxj (1331) : Antones de la Pierre, etc. » Voir aussi
exe nº LXXIX.

« Antones de le Pierre.. encore a il iij lb. paris par an sur ij masures qu
t droit encontre le chastiel devant dit ». Fiefs tenus dans la châtellenie de
l, 1331. Archives générales, nº 4ᶜ.

te DE LIMBOURG-STIRUM, *Cartulaire de Louis de Male,* p. 74.

« Jaquemon de Hemsrode, pour sa pension de le warde du chastel de Gand ».
ives générales. Comptes en rouleaux. Gros briefs de Flandre, année 1351,
5. « Item, à messire Jaques d'Emsrode, pour sa pension à vie de le warde
chastel de Gand, xxx lb. » *Ibid.*, compte des renenghes faites en 1376,
00.

Item, à Jaque le Harpeur, castellain de Gand, au rapiel de Monsigneur,
ses gages à cause de la warde doudit chastiel, xxx lb. par an ». *Ibid.*
nghe des briefs de Flandre rendue à Lille en 1380, nº 7801.

Nous trouvons ensuite, par ordre de primogéniture :

De 1386 à 1393, Jean Henricx (Hendrikszone) [1];

En 1394, sa fille Jeanne, par suite du trépas de son père [2] ;

De 1397 à 1416, Nicolas ser Henry, par suite de la mort Jeanne Henrix, sa cousine [3] ;

En 1417, Jean Henrix, fils du précédent [4];

En 1430, et 1463, Jean Henrix, peut-être le même [5];

De 1503 à 1530, Jacques de Mey [6].

Vers cette époque, l'office de la tourie semble avoir été acquis retenu par le souverain, qui le fit affermer annuellement à s profit.

Au XIVe siècle, le châtelain avait son logis dans l'annexe F, nord du donjon [7]. Ce local servit ensuite de comptoir à or et, 1443, de chambre de retraite pour le Conseil de Flandre. Le fonctionnaire disposait en outre d'une écurie pour chevaux, d'après nos conjectures, devait se trouver à proximité du bureau rapports du Conseil. (Voir le plan.)

Indépendamment du châtelain ou *steenwaerder*, le personnel château se composait d'un *gardien* ou guetteur *(waite,* en flam *wachter van den casteele)*, d'un portier et de quatre sergents *steenknapen*. Ces derniers devaient veiller au maintien de la tr quillité dans les rues de la ville ; ils étaient aux ordres du baill recevaient chacun 46 sous de gages par an [8].

[1] Actes de relief de fiefs, aux Archives générales, n° 2412 et suiv.

[2] *Ibid.* n° 2421, de l'année 1394 à 1395. Relief de demiselle Jehanne, fill Jean Henrix, par suite du trépas de son père.

[3] *Ibid.* « De Claus ser Henry, pour le relief d'un fief et est le tourie du ch de Gand, tenue en fief de mon dit seigneur, lequel lui eschey par le tresp succession de feu damoiselle Jehane Heinrix, fille de feu Jehan Henrix, sa sine ; reçu x lib. » *Ibid.* n° 2423.

[4] « Je Jehan Henricx, pour le relief d'un fief à lui succédé par le tresp feu Clais Henri, son frère, lequel fief est la tourie du chastel de Gand, au appartient la garde et garant de tous les prisonniers qui furent livrez audit tel, etc. » Compte des reliefs de fiefs. *Ibid.*, carton n° 35, n° 2430.

[5] Acte de dénombrement souscrit le 1er septembre 1430, par Jean Hein « up den eersten dach van September int jaer XIIIIe ende XXX ». Original archives de la chambre légale de Flandre, n° 2683. Ann. LXIX.

[6] Acte de relief fait par Jacques de Mey. Voir Ann. n° LXXXI.

[7] Ann. XLIV, XLV.

[8] « Les quatre serians, ki vont par lavile de Gant, de leurs wages : le pre xlvj s. ; le secont, xlvj s ; le tiers, xlvj s. ; le quart, xlvj s. ; le portier, xlvj

XI. — La Monnaie au château des Comtes.

Depuis un temps fort reculé, il existait, à Gand, un atelier mo-
[illegible]aire célèbre établi dans la villa de Saint-Bavon [1], où l'on trouve [illegible]core de nos jours une ruelle appelée *het Muntersstraatje* ou la [illegible]tite rue des Monnayeurs [2].

On attribue à cet atelier une monnaie de l'époque de Charle-[illegible]gne, portant, à l'avers, le monogramme de l'illustre empereur [illegible]AROLUS) et, au revers, les lettres BAB, au-dessous desquelles [illegible] lit SCS, que l'on s'accorde généralement à interpréter par [illegible]*nctus Bavo* ou *sanctus Babonus (Bavonus)* [3].

Charles le Chauve (840-877) fit battre monnaie à Gand, comme [illegible] prouvent divers deniers marqués en son nom : CARLUS GRA-[illegible]A DEI REX, avec indication du lieu d'émission : ✠ GANDA-[illegible]UM MONE *(ta)* [4].

Les premiers comtes de Flandre imitèrent cet exemple; en effet, [illegible] possède des deniers de Baudouin le Barbu (989-1036), et des [illegible]*illes* avec la légende G· A· N· T· émises au nom de Philippe [illegible]Alsace (1168-1191) et de Baudouin IX *(B. Comes)* [5].

L'établissement était en pleine activité au commencement du [illegible]v[e] siècle, époque à laquelle on y frappa des milliers de pièces [illegible]r, d'argent et de billon, dont on trouve l'énumération dans les [illegible]mptes de la Monnaie conservés aux Archives générales du [illegible]aume, ainsi que dans l'ouvrage de V. Gaillard, pp. 9 et 10.

[illegible]e monnayage se faisait dans un bâtiment appartenant à [illegible]chelm *(Machelmus)* de Saint-Bavon, qui l'avait cédé en bail [illegible] comte de Flandre, moyennant la somme annuelle de 9 livres [illegible] gros [6]; mais ce local étant devenu trop exigu, on y adjoignit, [illegible]s 1334, trois maisons particulières spécialement affectées au

[illegible]e, xlvj s. » Compte du bailli de Gand en 1291, aux Archives générales, [illegible]ptes en rouleaux, carton 26, n° 1698, etc.

R. Serrure, *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge.* Voir [illegible]*d*, 1880.

Gaillard, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, p. 123.

Revue de la numismatique belge, année 1860, p. 413, et Cerexhe, *Les mon-[illegible]s de Charlemagne*, Gand, 1886, p. 57 et pl. II.

Gaillard, pp. 9 et 10.

R. Serrure, ouvrage cité, Voir *Gand*.

lavage du métal et dont le prix de location revenait à 2 livres gros par an [1].

Cependant, lorsque le comte Louis de Male se fut mis en p session du superbe hôtel de Walle et y eut établi sa réside habituelle d'été, en 1348 [2], l'atelier monétaire de Saint-Bavon, sormais vacant, disparut et tout le service se trouva transféré d l'enceinte de la ville.

Vers le milieu du XIVe siècle, la Monnaie avait son emplacem dans un immeuble appartenant à deux notables personnag Gautier Devront ou de Vrout et Olivier de Halewyn [3]. Tout pc à croire que ce dernier était le même que le seigneur de ce nc qui remplit, en 1382, les fonctions de bailli de Termonde et, 1387 à 1391, celles de bailli de la ville et du pays d'Alost.

Les locaux situés, si nos conjectures sont fondées, dans la Longue de la Monnaie étaient ceints d'un mur de clôture et c avait accès par un pont [4]. Ils étaient tenus en location, pour somme de 8 livres de gros par an, payable en deux termes, et c prenaient, entre autres, la mestrie, c'est-à-dire l'habitation maîtres, divers ateliers spéciaux, tels que la fonderie, l'affinerie batterie, la blanchisserie, la taillerie, plusieurs fournaises, d quelques-unes situées hors de l'enclos, une grange à tourbe autres dépendances.

A la suite du changement de résidence, dont nous parlions ta l'usine monétaire existante fut fermée, mais rétablie au château Comtes, où l'on commença à travailler peu de temps après. effet, dans le courant de l'année 1349, le comte manda à ses saux de venir à Gand avec les échevins de Bruges et les maî charpentiers et maçons de cette ville pour procéder à la pris estimation des locaux du Gravensteen et du mobilier y cont et à cette occasion un repas fut offert, qui coûta 25 sous 8 de de gros et auquel assistèrent le comte et ses invités [5].

A partir de cette époque, nous trouvons les différents ser de la Monnaie définitivement installés au « chastiel de Gand » on les voit bientôt en plein fonctionnement [6]. Il est fâcheux qu

[1] *Ibid.*
[2] V. VANDER HAEGHEN, *Het Klooster te Walle*, pp. 83-85.
[3] Ann. XI, XIII.
[4] Ann. XII.
[5] Ann. XV.
[6] Ann. XVI, XVII.

une existante dans notre série de comptes, de 1350 à 1356, ne
is permette pas de suivre pas à pas les progrès de l'institution
ant cette période intéressante.

L'inauguration officielle doit avoir eu lieu en 1352 ou, au plus
d, l'année suivante, car on constate que, par deux de ses lettres
ées du même jour, 20 décembre 1354, le comte autorise son
Robert du Porche à « faire et ouvrer, en notre chastel de
nd, tout d'un aloy et pois..., monnoie d'or, assavoir est escus,
ni-escus et quarts d'escus », et, en fait de monnaie d'argent,
avoir est un blanc denier, qui aura cours pour douze deniers en
isis et à sys deniers et quatre grains d'aloy, d'argent le roy, et
chinc sols et noeuf deniers de taille, au marc de Troyes »[1].

En peu de temps, la Monnaie de Gand prit une extension de
s en plus grande. Déjà, sous le règne de Louis de Male, on y
ique des *francs d'or,* des *lions d'or,* des *petits heaumes d'or,*
flandres d'or, des *petits gros,* d'où il est permis d'inférer
elle possédait dès lors un personnel nombreux et capable, un
illage perfectionné, enfin une organisation complète.

l ne sera pas inutile d'entrer dans quelques détails au sujet de
différents services et de tâcher de déterminer l'emplacement
upé par chacun d'eux.

Il paraît, dit M. Piot, que ce fut vers la fin du XIIIe siècle
nos princes constituèrent les monnayeurs en corps et leur accor-
ent des privilèges. A la tête du corps des monnayeurs se trou-
le maître-monnayeur, que l'on appela plus tard maître
iculier de la Monnaie. Il était spécialement chargé de la direc-
de l'atelier qui lui était confié et tous les officiers et mon-
eurs lui était soumis. Il devait les nourrir, mais leurs gages lui
ent payés par le prince. Outre l'habitation, qui devait lui être
nie gratis, le maître avait un bénéfice sur le monnayage. Par
tre, il était responsable de la qualité des métaux qu'il employait,
l'aloi et du poids des pièces. A cet effet, il était obligé de
mettre le produit de son travail au contrôleur (essayeur), qui
avait le droit d'en faire la vérification. Si les pièces n'avaient
leur aloi, il en était responsable sur sa tête et sur ses biens[2].

AILLARD, *loc. cit.*, p. 92 et pp. 94-95.

H. PIOT, *Ancienne administration monétaire de la Belgique,* dans la *Revue de*
mismatique belge, 1re série, t. I, pp. 34-36.

A Gand, le service de la monnaie était confié à un maître directeur, ordinairement de nationalité italienne.

Son hôtel, appelé la *mestrie* ou la *maîtrise,* se composait d' corps de logis comprenant une salle à manger (voir le plan, litt. I une cuisine, un bureau attenant à la salle de réunion du Cons de Flandre (litt. D, à l'étage), une forge souterraine destinée à fonte de l'or (litt. G) et un comptoir à or (litt. F). Cette derni pièce était reliée à la cuisine et à la forge à or, par une al couverte (litt. F²).

Le maître de la Monnaie, ne disposant pas d'un cellier, ét autorisé à déposer son vin et ses provisions de bouche dans une deux travées de la voûte souterraine du donjon [1].

Le contrôleur. — Un des principaux officiers de la Monn celui qu'on désignait sous le nom *d'essayeur,* était préposé au c trôle et à la vérification du monnayage. Le serment, qu'il prê à son entrée en fonctions, lui imposait l'obligation de faire son vice en honneur et en conscience.

Antérieurement à 1443, il avait son bureau dans une maisonn installée dans la grande salle du donjon, à proximité de la chape mais, sur les réclamations des Gantois, en ce moment rentrés grâce auprès de leur souverain, depuis qu'ils l'avaient aidé, votant les nouveaux impôts, à restaurer l'état obéré de ses finan Philippe le Bon donna ordre de démolir la « maisoncelle » question [2] et de construire, à l'usage du contrôleur, un nouv logis comprenant un comptoir, une chambre à coucher, une f naise à or et d'autres dépendances. Le compte de 1442-1443 é mère plusieurs dépenses pour livraisons de briques, de tuiles, pierres de taille, de colonnes, de linteaux et matériaux nécessa à cet effet [3].

Cette construction touchait au nouveau greffe et occupait conséquent en partie l'emplacement sur lequel fut élevée, en 1 la salle C du plan.

Le garde. — Un troisième fonctionnaire, d'un rang non m important, s'incarnait dans la personne du garde ou waradin,

[1] Ann. XLV.
[2] Ann. XLIX.
[3] Ann. LIX.

onnaie. Celui-ci avait la surintendance de tout le mobilier et ıtillage de l'usine. Il devait veiller à la conservation des coins, s matières premières et du numéraire contenu dans les boîtes. Sa sponsabilité était donc grande. Honoré de la confiance du maître, l'aidait et l'assistait dans ses calculs. Plusieurs des comptes de la onnaie, qui nous sont parvenus, sont écrits de sa main et portent signature. On peut dire que c'était un des agents les plus iles de l'administration.

En l'absence de son chef hiérarchique, il était investi des pouirs nécessaires pour maintenir l'ordre et la discipline dans les ıvroirs; mais, dans les cas graves, il devait en référer au souverain r l'intermédiaire du Conseil de Flandre. Les ouvriers monnayeurs étant un jour livrés à des excès « en diverses et maintes manières 'encontre de la garde d'icelle monnoye et aussi de son office, au éjudice, dommage et diminution des droiz, noblesses et seignous d'icelle monnoye et en abusant aussi de leurs privilèges, car ils oient du fait cessé de ouvrer en ladite monnoye quatre ou cinq urs et cessoient encore », le duc Philippe le Bon, qui était pour rs en tournée à Amiens, averti de ce qui se tramait, fit savoir qu'à n retour il mettrait les récalcitrants à la raison [1], ce qu'il n'aura s manqué de faire, car on n'ignore pas combien il était chauilleux pour tout ce qui touchait à ses hauteurs et prééminences.

Le garde avait son habitation dans l'annexe F qui, comme nous vons vu, servait précédemment de logement au châtelain. Cet ifice, composé de deux étages, était éclairé par huit fenêtres et uvert d'une plate-forme. Les jeunes compagnons monnayeurs i se livraient, dans la cour du château, à leur divertissement vori, le jeu de paume, endommageaient fréquemment les verres de cette annexe en lançant avec force leurs balles dans cette ection. Afin de prévenir les dégâts qui en résultaient, des âssis à claire-voie furent appliqués contre les fenêtres, et on protéa de la même façon les vitres de la maison nommée *la Balance,* i semble n'avoir constitué qu'un seul et même local [2].

Le tailleur des coins. — Le tailleur des coins était également

[1] Compte du receveur du Conseil de Flandre, du 1er mai 1421 au 1er mai 1423, l. nº 21799 aux Archives générales.
[2] Ann. XXIX.

compris au nombre des officiers de la Monnaie. Il était chargé d la gravure et de la retouche des coins ou fers servant à la forge d espèces et avait sous ses ordres de nombreux tailleurs et tai leresses.

A l'instar de ses confrères, il avait droit à un hôtel ou logis gr tuit [1], dont l'emplacement n'est pas indiqué.

XII. — Chapelle des monnayeurs.

Lors de l'avènement de la maison de Bourgogne au comté d Flandre, la fabrication de la monnaie dans le château des Comt avait pris un développement inusité. Philippe le Hardi et Jean sa Peur ne négligèrent rien de ce qui pouvait contribuer à accroître mouvement. Ne parvenant pas à recruter en Flandre le nomb d'ouvriers dont ils avaient besoin, ils firent appel aux monnayeu étrangers et firent venir de France, du Tournaisis et du Braba un grand nombre de tailleurs de coins, à l'intention desquels nouveaux sièges furent créés dans les ouvroirs [2].

Ces étrangers, auxquels furent accordées diverses franchises immunités, telles que l'exemption des droits d'accises et aut privilèges de même nature [3], finirent par se fixer, avec le familles, dans les dépendances du Gravensteen, dans les co et jardins, dans les constructions parasites accolées au m d'enceinte, et c'est ainsi que se forma, notamment du côté pont de la Décollation, le long de la rue de la Monnaie et des de côtés du Fossé-aux-Corroyeurs, un quartier presque entièreme peuplé de monnayeurs.

En outre, pour donner satisfaction aux besoins spirituels de ce population adventice, le prince autorisa la corporation des m nayeurs à construire, à l'extrémité Est du pont de la Décollati une chapelle particulière, dont aucun auteur gantois n'a fait menti et à laquelle il fit don, en 1429 et 1430, de deux vitraux d' superficie totale de 80 pieds. Le plus grand des deux représen les effigies du duc et de la duchesse, accostées de leurs armoi respectives. On était sur le point de le mettre en place et déjà

[1] Ann. XXVIII, XXIX, XXX.
[2] Ann. XXXII, XXXIII, XXXV.
[3] DIERICX, *Ville,* II, p. 549.

iâssis en fer étaient posés, lorsque, tout à coup, la nouvelle se pandit que, par suite du décès inopiné du comte de Saint-Pol, les ıchés de Brabant et de Limbourg venaient d'échoir en partage à hilippe le Bon et que, conséquemment, celui-ci avait modifié ses moiries. Par suite de cette circonstance, la verrière dut être ctifiée par le peintre-verrier, qui reçut, pour ses peines et son tra-ıil, 6 sous 8 deniers de gros, en sus du prix de 3 livres 6 sous deniers qui lui était primitivement alloué [1].

Il ne semble pas que la chapelle ait survécu longtemps aux trou-es qui signalèrent la fin du XVI[e] siècle et qui mirent aussi fin à xistence de l'atelier monétaire [2]. Après la pacification de Gand, t M. Raymond Serrure, le monnayage se continua encore en 84 ; mais en cette année l'atelier se ferma pour ne plus se rou-ir [3].

Quant aux biens et revenus de l'établissement supprimé, nou oyons qu'ils furent cédés, soit à l'hospice Wenemaer, soit à une tre fondation pieuse située dans les environs.

Autour de la chapelle des monnayeurs s'étendait une petite ıine pavée servant de parvis, et qu'on désignait sous le nom de *ice de la Monnaie* [4].

XIII. — Autres dépendances de la Monnaie.

A la façade Est du donjon s'appuie une élégante construction rcée de quatre fenêtres en plein cintre, jadis ornées de verrières [5]. le servait, paraît-il, de comptoir aux marchands, qui y étalaient, ns des vitrines établies à cet effet, les objets les plus précieux de r commerce. A ses extrémités s'élevaient deux tourelles renfer-nt chacune un escalier en colimaçon, dont les bases et les seuils bsistent encore.

Cette galerie, de même que le vestibule par lequel on descend à

Ann. XL.

L'officine servant à la fonte des métaux *(smelthuus van der munten)* est ore mentionnée dans un document de 1536. Voir DE POTTER, *Petit cartu-e de Gand,* pp. 341-342.

Op. cit.

Ann. XXXIX.

Ann. XXXII, XL.

la Monnaie, appartient évidemment aussi à la fin du XIIe siècl
ainsi que l'a constaté M. de Waele.

La blanchissoire. — Entre l'ancien comptoir des Marchands
l'annexe F se trouve un bâtiment M, dans lequel nous croyo
reconnaître la blanchissoire, c'est-à-dire l'atelier dans lequel
soumettait les espèces monnayées aux opérations ayant pour b
de leur donner le lustre et l'éclat.

Les souterrains de la Monnaie. — Sous la cour nº 2, le long
la rue de la Monnaie, s'étend une immense salle voûtée partag
en deux nefs et qui, à en juger par son mode de construction, p
l'absence d'arcs diagonaux à l'intersection des voûtes, par la for
massive des chapiteaux, doit être du même âge que le m
d'enceinte.

Quelle fut la destination primitive de ces locaux ? Ont-ils jo
un rôle dans le système défensif de la place ? Ne doive
ils pas être considérés plutôt comme de simples magasins d'app
visionnements, en prévision d'un siège plus ou moins prolongé
château ? Tout ce que l'on peut dire c'est que, lors de l'installat
de la Monnaie au Gravensteen, ils furent utilisés dans l'intérêt
ce service, ainsi que le témoigne la qualification de *Monnaie* qu
leur donne.

Plus tard on y établit le cellier à torture ou géhenne *(de pi-
kelder),* dans lequel la lumière du jour ne pénétrait jamais et où
examinateurs ne pouvaient procéder à leur sinistre besogne qu'à
clarté de quelques falots ou de chandelles fumeuses. Les piliers
arceaux de ces sombres voûtes furent renouvelés en partie en 15
et peu de temps après on y creusa une nouvelle citerne à eau
pluie, à l'usage des détenus [1].

Une autre section de la Monnaie s'était constituée au nord
l'enceinte, du côté du Fossé-aux-Corroyeurs, où elle possédait,
à-vis de la chapelle de Saint-Éloi, un immeuble désigné sous le n
de *Munte* [2]. Nous avons des raisons de croire que c'est là que
comptoir des monnayeurs étrangers avait son siège.

Enfin, une troisième section, et non la moins intéressa

[1] Ann. LXVI. Cf. VAN WERVEKE, *Het Gravensteen,* dans le *Bulletin,* 10e a
(1902), p. 179.

[2] DIERICKX, *Ville,* t. II, p. 538.

'étendait à l'ouest, le long de la Lieve, depuis le pont de la)écollation jusqu'à la fonderie. Un acte inscrit au registre des fiefs essortissant au Vieux Bourg en fait mention en ces termes : *Eenen lochtync ligghende up de Lieve, aen de Hooftbrugghe, nder den muer van den voorseiden casteele, beghinnende ter poor-en aen den voet van der selver Hooftbrugghe ende hem streckende ancx de Lieve tot aen 't smelthuys van der Munten*[1] ».

Si nous comprenons bien ce texte, ce ne serait donc pas dans la our n° 1, au nord du donjon, comme le présument MM. Vander Iaeghen et De Waele, qu'il faut chercher le *smelthuis* en question, nais au sud du Steen, où existaient encore, à la fin du XVIIIe siècle, ivers jardins indiqués sur le plan de Brismaille et qui tous étaient ccessibles par la porte latérale, la seule dont il soit fait mention ans l'acte.

C'est dans les mêmes jardins que l'on trouvait le puits maçonné ù les maîtres de la Monnaie déversaient l'eau verdâtre provenant le leurs décantations [2].

XIV. — Le Conseil de Flandre au château des Comtes.

Autrefois, il n'existait en Flandre aucun recours régulier contre es arrêts rendus par les tribunaux scabinaux; ce ne fut que vers 1369 ue Louis de Male institua, sous le nom d'*Audience du Comte,* ne cour de justice souveraine, laquelle peut être considérée comme e berceau du Conseil de Flandre. Elle n'avait pas de siège fixe et e réunissait tantôt dans une ville, tantôt dans une autre.

Philippe le Hardi, par ses lettres patentes en date du 15 fé-rier 1385 (1386 n. st.), créa à Lille un organisme nouveau com-osé de deux sections ou chambres, dont l'une reçut pour mission e s'occuper spécialement de la gestion des finances du pays et ont l'autre fut chargée de veiller à l'administration de la justice, uoique, sur bien des points, leurs attributions restassent com-nunes. Quelques années plus tard, en 1409, une nouvelle organisa-on intervint, qui définit plus nettement le rôle respectif qu'elles

[1] VANDER HAEGHEN et DE WAELE, *op. cit.*, p. 59.
[2] *Ibid.*, p. 20.

avaient à remplir. La première section, chargée exclusivement d la comptabilité et des finances, resta à Lille et prit le nom d *Chambre des Comptes,* qu'elle a conservé depuis ; la seconde mieux connue sous la dénomination de *Conseil de Flandre,* et qu avait dans ses attributions les matières de justice, fut successive ment transférée en différentes villes, pour être finalement fixée Gand, où elle resta jusqu'à l'époque de sa dissolution [1].

En 1404, Philippe le Hardi enjoignit à la chambre du Conseil d s'établir à Audenarde ; mais son successeur, Jean sans Peur cédant aux instances des Gantois, lui prescrivit, par ses lettres d 30 avril 1407, d'aller résider à Gand dans le château des Comte à partir du premier lundi suivant la fête du Saint-Sacrement.

Conformément à ces ordres, les archives et tout le mobili appartenant audit corps furent chargés sur un grand bateau et, so la conduite du patron Pierre de Schoemakere, de Gand, arrivère en cette ville le 21 mai suivant [2].

Diericx, qui recule cette date jusqu'en 1419, verse donc dans un erreur manifeste ; en réalité, le Conseil fut transféré le susdit jour a château de Gand, où l'on avait mis à sa disposition les locaux d vieux Steen.

Il n'est pas facile de décider dans quelle partie du bâtiment fu installée tout d'abord la salle de réunion de ce collège. Tout c qu'on peut dire, c'est que cette salle était au rez-de-chaussée e prenait vue, d'un côté, sur la Lieve, et, de l'autre, sur la cour ou l jardin du château. La pièce G nous paraît répondre à cett description. Son éclairage laissant à désirer, le premier soin d magistrat, après avoir fait procéder à un nettoyage sommaire, fu de faire élargir la fenêtre carrée donnant sur la rivière et de perc une autre fenêtre du côté opposé. On fut pourtant obligé, l'ann suivante, de condamner cette dernière, parce qu'elle ne procura qu'un jour faux et insuffisant.

Pour compléter l'aménagement, on renouvela le vitrage de salle et celui du bureau des clercs y attenant; on boucha le cond de la cheminée, parce que la fumée provenant de la cuisine c

[1] Cf. A. Vandenpeereboom, *Des cours de justice qui ont exercé juridiction so veraine en la ville d'Ypres et la West-Flandre,* dans les *Annales de la Société his rique, etc., de la ville d'Ypres et l'ancienne West-Flandre,* t. V, p. 133, Gachard, *Inventaire de la chambre des comptes,* t. I.

[2] Ann. XLII.

naître de la Monnaie se répandait dans la chambre du Conseil et ncommodait fort les magistrats ; on fit dresser les balustrades de haque côté du parquet et, enfin, on plaça les bancs à dossier ainsi que les pupitres destinés aux membres du Conseil, aux procureurs ou avocats et à leurs clients.

Le Conseil de Flandre n'occupa ce local que pendant quelques nois. Bientôt, nous le trouvons établi dans la « nouvelle chambre mprès la chapelle du chastel », c'est-à-dire dans la salle, au-dessus le D, où il resta jusqu'en 1439.

Cependant, un changement assez notable était à la veille de s'ac-omplir. Le duc Philippe le Bon, dans un moment d'exaspération, oulant punir les Gantois de leur mauvais vouloir, décréta, le octobre 1439, la suppression de la chambre du Conseil séant en eur ville et, le 8 du même mois, il créa une nouvelle chambre à Courtrai. Les registres, bancs et sièges furent donc enlevés du hâteau des Comtes et expédiés vers cette dernière ville [1].

Mais voilà que, peu de temps après, les Gantois s'étant récon-iliés avec leur prince, celui-ci consentit à leur rendre leur hambre du Conseil, qui vint en conséquence de nouveau résider armi eux, à partir du jour de Saint-André ou 30 novembre 1442.

Seulement, ce ne fut plus dans son ancien local que ce collège nt ses réunions, mais dans une autre salle, au rez-de-chaussée, en bas du chastel » [2], notamment dans la pièce que le plan Bris-aille désigne sous la dénomination de *Consistoire du Conseil,* et ui, depuis cette époque, prit effectivement ce nom.

Un bourgeois de Gand, du nom de Jacques de Smitere, qui avait ntérieurement donné des preuves nombreuses d'intelligence et de onnaissances techniques en matière de construction, fut chargé aménager cette salle et d'exécuter en outre, aux diverses dépen-ances du Gravensteen, ainsi qu'aux hôtels princiers dits le Walle la Posterne, de grands travaux d'embellissement, sur lesquels n possède les détails les plus complets, mais dont nous n'avons s à nous occuper ici. Il s'acquitta de sa tâche avec un plein suc-s, comme le prouvent les comptes qu'il nous a laissés de sa ges-on [3].

[1] Cf. Vander Haeghen et De Waele, *loc. cit.*, p. 7.
[2] Ann. LVI.
[3] Ann. LVIII.

Ainsi que le supposent avec raison MM. vander Haeghen e de Waele, la salle voûtée n'avait été affectée, dans ces dernier temps, qu'à des services d'ordre secondaire. Elle était d'ailleurs mal éclairée et d'un accès si difficile qu'ordre fut donné au maîtr maçon Jean Colins de rompre quelques vieux murs d'une épaisseu de cinq pieds, et d'y pratiquer trois portes et trois fenêtres croisée afin de « donner veue, entrée et yssue à la nouvelle chambre d Conseil »[1], ce qui démontre que celle-ci n'en avait alors que de fo insuffisantes.

Mais ces auteurs, pour n'avoir pas connu tous les documen dont nous disposons, se sont trompés en plaçant sous les combl le consistoire du Conseil qui, suivant eux, ne fut transféré au re de-chaussée que l'année suivante ; or, le travail de réfection auqu ils font allusion, et qui fut exécuté en 1441, se rapporte exclusiv ment à l'ancienne salle du Conseil, c'est-à-dire à celle qui confina à la chapelle. Le texte cité indique du reste formellement que charpenterie, le rallongement des chevrons et le placement d plates neuves se fit à la « moyenne salle, où l'on soulait tenir siège de messeigneurs du Conseil », et qui était contiguë à la ch pelle.

La différence que l'on constate dans la désignation de ce loca appelé tantôt *grande salle* et tantôt *moyenne salle*, ne doit p nous égarer, la même anomalie se remarquant dans la dénomin tion de la salle du donjon et de la salle du consistoire, lesquell sont toutes deux appelées *grant salle*, ce qui rend la confusi facile et peut donner lieu à des interprétations erronées.

Il est donc bien entendu que c'est dans la salle voûtée que mobilier et les archives du Conseil furent descendus et qu'on pla les balustrades, les sièges à dossier, les bancs et marchepieds.

Pour cacher la nudité des murs, on les revêtit d'un lambrissa en chêne, sur lequel furent tendues les tapisseries armoriées prov nant de l'ancienne chambre du Conseil, et qui avaient été achete avec le produit d'une amende infligée, en 1406, à Jacques Pelegr ancien bailli de Poperinghe[2].

Ces détails permettront à ceux qui sont chargés de la directi des travaux de restauration actuellement en cours de mieux se re dre compte de la distribution intérieure du vieux Steen.

[1] Ann. XLIX.

[2] Registre n° 21788 de la Chambre des comptes, aux Archives générales.

Dans le but de compléter la série des aménagements que son aître avait en vue, Jacques de Smitere, dès le printemps de l'an-ée 1443, se mit en devoir d'édifier simultanément une nouvelle ambre de retraite pour les membres du Conseil, un nouveau ıreau pour le greffier et le notaire, et un nouveau logis pour l'es-ıyeur de la Monnaie qui, comme nous l'avons dit, avait dû déguer-ir de la salle du donjon.

Chambre de retraite. — Peu de temps après son installation au ıâteau des Comtes, le Conseil de Flandre avait senti la nécessité e posséder une salle de réunion à l'usage des députés des Quatre-[embres du pays et pouvant servir en même temps de chambre e retraite pour les membres du Conseil, qui voudraient y travailler tête reposée, sans s'exposer à y être dérangés à tout instant par s importuns. Un refuge de cette espèce fut créé en 1415, à ıté de la chambre du Conseil D, à l'étage, et on y adjoignit un binet attenant pour tenir lieu de dépôt d'archives [1]; mais ces caux étant devenus insuffisants, on transforma, en 1443, l'annexe ord du donjon en chambre de retraite [2].

Cette annexe, située « en dehors les quarteaulx du mur dudit ıastel », ne se trouvait donc pas abritée sous le même toit que la lle du donjon, mais elle semble avoir été en communication avec le, soit par la plate-forme de la vieille salle, soit par la galerie acée au-dessus du grand arc en tiers-point reliant le Steen au onjon, puisqu'on y accédait par un escalier à vis « par où on sou-it descendre de hault en la chambre de retrait de mesdits seigneurs ı Conseil », escalier qui fut bouché en 1443-1444 [3].

Un couloir long de 16 pieds, bordé d'un mur de 12 pieds de uteur, conduisait de la chambre de retraite au logis du maître de Monnaie. (Voir plan, litt. F².)

Greffe. — Comme nous l'avons constaté, le greffe était établi à tage, à côté de l'ancienne chambre d'assemblée du Conseil, dont e porte le séparait. On y montait en traversant l'antichambre G, r un escalier aboutissant à une petite voûte H, dans laquelle tra-illait le commis chargé de la tenue du registre de la Cour.

Ann. XLIX.
Ann. LIX.
Ann. XLIX.

Par le même escalier, on descendait dans l'antichambre G, et, d
là, dans la vieille salle.

Grenier. — Au-dessus du bureau des clercs s'étendait un vast
grenier *(zolder)*, dont une partie était utilisée pour y remiser l
provision de bûches servant au chauffage des appartements e
hiver.

En 1443, le charpentier Guillaume van der Borcht entreprit l
construction d'un nouveau greffe, à établir à proximité de l
chambre de retraite. Ce local, composé de deux étages, avait un
façade en briques avec revêtement en pierres de taille. Sa longue
était de 20 pieds environ et sa hauteur de 18. L'autre pignon
tourné vers le nord et percé de deux fenêtres, avait à peu près le
mêmes dimensions en longueur et en hauteur [1].

Du côté de la cheminée existait une porte par où passaient le
avocats et procureurs venant recevoir leurs fardes et dossiers d
mains du greffier et de ses clercs.

Une troisième porte fut en outre percée, entre C et G, vis-à-v
de l'escalier menant au greffe.

Bureau du contrôle. — Enfin, la construction d'une habitati
pour le contrôleur de la Monnaie vint clore la série des trava
projetés.

Il est à remarquer que le greffe avait des dimensions fort m
destes. Aussi, les membres du Conseil s'en plaignirent-ils à diff
rentes reprises, alléguant que leurs chambres étaient «si très petit
et méchantes pour besoigner ès affaires de ladite chambre que il le
convenoit bien souvent aller besoigner ailleurs, dehors ledit cha
tel », tant à cause de la pluie et du grand vent qui s'y engouffraie
et les rendaient impropres à leur destination. Le duc finit p
faire droit à leurs réclamations et donna ordre, en 1473, de co
struire, sur le même emplacement, une nouvelle chambre pl
spacieuse, également à deux étages, sur le modèle de l'ancien
C'est celle qui figure sur le plan, litt. C, ainsi que sur le tableau
musée, à gauche.

Plus tard (1497), il est fait mention de deux greffes, dont l'u
appelé le *principal greffe*, et l'autre nommé le *petit greffe*.

[1] Ann. XLIX.

D'après le plan terrier de 1772, le grand greffe occupait à cette poque l'annexe litt. F.

Objets d'art. — Les comptes des receveurs ne nous font con-aître qu'un nombre fort restreint d'objets d'art ornant la salle du onsistoire. Citons, entre autres, un grand tableau rehaussé d'or et 'azur et représentant le jugement dernier, livré en 1413 par le eintre gantois Liévin van der Clite, et pour lequel on paya à l'artiste 4 livres parisis [1]; deux verrières de forme carrée, posées en 1418 ans la grande fenêtre de la salle du Conseil ; une autre verrière rnée de l'image de la Vierge, remise en nouveau plomb en 1497; iverses horloges livrées en la salle du Conseil en 1412, 1464, etc.



Nous avons vu que le Conseil de Flandre, après son retour de ourtrai, revint prendre possession de son siège à Gand (30 novem-re 1442) ; mais là ne devaient pas se borner ses pérégrinations. u mois d'octobre 1447, il fut envoyé à Termonde, d'où on le ansféra à Ypres au mois de décembre 1451.

Il resta dans cette dernière ville jusqu'en 1463, époque à laquelle retourna à Gand.

En 1490, il vint de nouveau s'installer à Termonde et, après un jour temporaire à Bruxelles (1498), se fixa définitivement à Gand squ'à l'entrée des armées françaises en Belgique (1795).

Il est certain que le séjour, près de quatre fois séculaire, que fit dans Gravensteen le Conseil de Flandre, alors la plus haute et la plus spectable magistrature du pays, constitua pour l'antique manoir odal la période la plus glorieuse, sinon la plus brillante de son stoire.

Il importe d'ajouter que les bâtiments et dépendances du château rvirent en outre de siège à d'autres institutions d'utilité publique. Dès la fin du XIVe siècle, la cour féodale du Vieux-Bourg y nt ses assises.

Plus tard, ce fut au tour des hauts-échevins de la châtellenie de y réunir et d'y établir leur Maison du Pays ou *Landhuis,* dont nderus nous a conservé l'aspect général.

Voir De Busscher, *Recherches sur les peintres gantois des* XIVe *et* XVe *siècles,* 56, p. 102.

La cour spirituelle de l'évêché de Tournai y trouva un refug temporaire, de 1461 à 1462.

Au siècle suivant, la lieutenance civile y organisa ses bureaux, qu s'y maintinrent jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Dans l'entre-temps, le trésor des chartes et documents des comte de Flandre provenant du château de Rupelmonde y fut déposé e 1716 et y resta jusqu'en 1778.

On y organisa aussi, de temps à autre, des joutes, des fêtes d'autres divertissements de même nature, par exemple en 144 lors de la célébration du septième chapitre de la Toison d'Or [1].

.Après diverses vicissitudes, l'ensemble des bâtiments et dépe dances de l'antique forteresse, en tant qu'il appartînt encore domaine, fut cédé, par lettres patentes de l'impératrice Mari Thérèse, des 3 et 23 décembre 1779, à l'architecte Brismaille, q le convertit en une filature de coton.

Enfin, en 1872, les vénérables ruines, qui personnifient pour ai dire et représentent la période héroïque de l'histoire nationale la Flandre, devinrent la propriété de la ville de Gand.

Si nous ne sommes pas parvenu à recueillir sur quelques-uns d points énumérés des données complètes, du moins croyons-no avoir réussi à rassembler sur la plupart d'entre eux des renseign ments authentiques intéressants, ainsi que l'on pourra s'en co vaincre en parcourant notre travail et les annexes qui y font sui

ALPH. DE VLAMINCK.

[1] Le duc de Bourgogne convoqua les chevaliers de la Toison d'Or, à Ga pour le jour de la Saint-André (30 novembre 1445); mais la fête ne put av lieu que le 11 décembre suivant et la joute quatre jours après. « Ainsi se tin duc en sa ville de Gand et manda les chevaliers de l'ordre de toutes parts, et préparé moult noblement le chasteau de Gand, qui siet au milieu de la d ville, pour tenir et pour faire icelle feste et solempnité... Et par ung mardy sixiesme jour de novembre s'assemblèrent tous les chevaliers au chastel de G (le samedi 11 décembre 1445), environ deux heures après midy, et saillirent en ordre hors de la chambre du conseil (le consistoire)... et vindrent dan crant chambre (salle du donjon), qui estoit toute pleine de seigneurs et de no hommes... Le disner fait, se retrahirent les chevaliers en la chambre de gonclave et là n'entra nul s'il n'estoit chevalier pourtant l'ordre ». *Mém d'Olivier de la Marche,* publiés par la Société de l'histoire de France, pp. 2 suivantes.



ANNEXES [1].

I[re] SÉRIE.

I. — 1291. Mastre Thomais, xj s. vj d., d'*overage sor le castiel.*
Archives générales du royaume. Comptes en rouleaux des baillis de ;and, année 1291, n° 1898.

II. — 1304. Item, donnet à Coppin de le Wellekine, pour chière élivret en l'osteil Monsigneur Philippe, vj lib. x s.

Item, donnet pour les despens Monsigneur Philippe de Flandres is à Gand, du lundi devant le Saint-Martin jusques au venredi orès ensivant : paiiet as plusieurs personnes pour hosteux [2].

Ibid., n° 1699.

III. — 1305. Item, paiiet pour les despens Monsigneur le conte, à and, le merkedi et le joesdi après le Saint-Nicholay, lxxj lb. xvij s. ij en. Ibid., n° 1701.

IV. — 1307. Item, pour les despens Monsigneur Robert, fait à le aison Jacquemart Toet, xxx lb. Ibid., n° 1710.

V. — 1307. Item, délivret à Gillion Scellinc, pour mettre en ouvrage ı castiel de Gand, c lib. Ibid., n° 1711.

VI. — 1308. « Conte de Willaume de Gand, de l'ouvrage du castel : Gand.

« Reçote de Willaume de Gand :

« Premiers, de Monsigneur Harri de Lede, bailliau de Gant, pour faire le castiel de Monseigneur à Gant, l'an mil ccc viij, le samedi ·vant Sin Jehan en estei, devant Aust.

[1] Les pièces justificatives suivantes, recueillies, depuis nombre d'années, en e de la confection de ce travail, ne sont pas restées complètement inédites. ·rtains passages — on les trouvera marqués en tête d'un guillemet — en ont é publiés, les uns par M. N. DE PAUW, dans son opuscule *Les travaux ectués au château des comtes de Flandre à Gand au XIV[e] siècle (Bulletin de la ciété d'histoire et d'archéologie de Gand,* 9[e] année (1901), pp. 325-356 ; les tres par MM. VANDER HAEGHEN et DE WAELE, dans leur notice *Cor-bution à l'histoire du château des Comtes à Gand (Messager des sciences histori-es,* t. LXIX, année 1895). En outre, quelques fragments épars en ont été ilisés par MM. GAILLARD, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre,* 57, *passim.;* F. DE POTTER, *Petit cartulaire de Gand,* pp. 341-343 ; *Ibid., cond cartulaire,* pp. 135-136, et A. VAN WERVEKE, *Bulletin,* 10[e] année 892), p. 173-180.

[2] Commensaux.

« Somme de ma reçote, ii^c lxx lb.

« Item, de Jehan le Hert, pour xij milgiers de tieules et por hoectieules [1] et pour cromtieules [2], xxviij lib. de le dite monnoie, par le commant de Monseigneur, dont il a lettres de mi.

« Somme de tout parmi le tieules, cclxxxx viij lib.

« Chest chou que Willaume de Gant, castelain dou castel de Gant, a mis et despendu pour commander le castel depus ke il en fu castelain :

« Premiers, à tout de le guerre de France et de Zélande, pour efforcier le *prisons* de Zélandois, xxv libr., par le commant de Monseigneur Philippe, et de Monseigneur de Namur et de Monseigneur Guy.

« Item, à Gilge Picavets, pour défare le *colombier* [2] et pour recolgier le pières. » *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 9e année (1901), p. 335.

VII. — 1308-1309. Compte du 25 décembre 1308 au 25 décembre 1309.

« A Willaume de Gand, pour le remanant [3] kon lui devoit de son compte des ouvrages fais au castiel de Gand, par ses lettres de quittance par le main Philippon dou Val, cc lib. » Ibid., p. 336.

VIII. — 1309. Compte de la recette des gros briefs de Flandre, pour 1309.

Item, donnet à Thomas Fin, recheveur, par la main Willame de Gand, pour le parpaie [4] des ouvrages fais au castiel de Gand, cc lib. Comptes en rouleaux, n° 445^d.

IX. — 1334-1337. Compte du 13 septembre 1334 au 26 avril 1337.

Che est li comptes de le Monnoye de Gand de l'argent fait par le main de Percheval du Porche, mestre de ladicte Monnoye.

Premièrement, Monsigneur de Flandres doit pour les carpentages fais en le Monnoye de Gand, chest à savoir maistrie, fondéore, affinéore et batterie et blanchisséore pour le monnoye d'argent, et pour les fournaises des ouvriers et la maison là ù les monnoyer monnoient, xxxv lib. xiii s. de gros, valent pour xij parisis le gros iiij^c x lib. vj s. par.

A maistre Machelm de Saint-Bavon, nuef lib. de gros, pour le *louye de le maison* là ù l'en faict le monnoye, c'est assavoir de le Saint Jehan-Baptiste l'an xxxvj jusques à le Saint Jehan-Baptiste l'an xxxvij monte au parisis, le gros tournois pour xij parisis, cviij lb.

[1] *Hoectieules*, tuiles d'angle; *cromtieules*, tuiles courbes.

[2] L'emplacement de ce colombier seigneurial n'est pas indiqué.

[3] Restant.

[4] Solde.

Item, pour le louyer de iij maisons qui sont emprès de la Monnoye lan l'en faisoit les laveries, pour ij années, deus livres de gros.

Item, pour les hostieus de fondéore, de blanchissore, de maestria et de tagliura [1] et de fournaises d'ouvriers et de monnoyers, clxj lib. $\frac{1}{2}$ s. par. Ibid., n° 2526.

X. — 1337-1338. Compte du 25 mai 1337 au 10 juin 1338.

Che sont les délivrances faites en le Monnoye Monseigneur de Flandres, à Saint Bavon d'en costé Gand, depuis le xxve jour de may l'an xxxvij dusques à le xe jour de joing l'an xxxviij :

Item, a paiiet ledit Faucon (maistre de le Monnoye), pour le louuir de le maison de le Monnoie, d'un an, jusques à le Saint-Jehan en l'an xxxviij, x lb. gros.

Item, bailliet à Mestre Henry le carpentier, pour appareillier les tentes Monseigneur par le commandement de le garde, xxv s. de gros. Ibid., n° 2529.

XI. — 1343. Compte de la Monnaye de Gand du 16 avril 1343 au 18 octobre 1343.

Premièrement, Monseigneur de Flandres doit pour les carpentages ais en le Monnoye de Gand, chest à savoir maistrie, fondeore, affiıéore, et batterie, pour le monnoye d'or. Item, pour fondéore et blanhisséore pour le monnoye d'argent et pour les fournaises des ouvriers t la maison là ù li monnoyer monnoient, xxxvj lb. xiij s. de gros, alent pour xij par. le gros, iiij^c^ x lb. vj s. par.

Item, à Olivier de Halewin, viij lb. de gros, pour le louier de le maion où on fait le dicte monnoye, valent pour xij par. le gros, xxxxvj lb. par. Ibid., n° 2530.

XII. — 1346-1347. Compte du 24 novembre 1346 au 11 août 1347.

Item, pour appareiller *le pont de le Monnoye* et une grange pour enir tourbes xxv s. ij den. de gros. Ibid., n° 2532.

XIII. — 1347-1348. Compte de la Monnoye de Gand, du 28 décemre 1347 au 11 octobre 1348.

Item, payé à ij varlés que nous envoyames à Allemaigne pour pyer là on contrefaisoit monnoye Monseigneur, xviij s. par.

Item, payé à Manessier, fèvre, pour viij panniaux de table de fer our geter l'argent, xxv s. gr.

Item, payé à Monseigneur Gautier Devrout et Olivier de Halewine, ur le louage de la maison où on fait le monnoye, compté jusques à Pasque prochaine avant l'an xl ix lib. gr.

Item, pour le louage de *iiij fournaises* que nous louâmes *hors de la onnoye*, xx s. gr. Ibid., même n°.

[1] Taillerie des coins.

XIV. — 1348-1349. Compte du 24 décembre 1348 au 21 février 13
(n. st.).

Item, pour faire rappareiller iij fornaises, là où le fus s'esprit à Monnoye, xviij s. gr. Ibid., même r

XV. — 1349-1350. Compte du 5 septembre 1349 au 1er août suiva

Item, Monseigneur doit pour vj panniaus de tables de fer pour get l'argent, xx s. gr.

« Item, pour les despens de j disner fait en la Monnoye, quant Mo seigneur et ses consaux y vinrent, et les eschevins de la ville de Brug les maistres carpentiers et machons de le dicte ville pour *prisier* *Monnoye,* xxv s. viij de gr. (Cet article est rayé.) » Ibid., même r

XVI. — 1356. Chest li comptes des *monnoyes d'or et d'argent* *fait sur le chastiel à Gand,* par le main Percheval du Porche, mais des dictes monnoyes, du 20 février 1355 au 2 novembre 1356.

Ibid., n° 253

XVII. — 1356-1357. Chest li comptes de la Monnoye de Gand d et d'argent faite ens ou chastiel Monseigneur de Flandres, en le d ville de Gand (du 10 décembre 1356 au 22 juillet 1357.)

« Item, pour le cous de le cambre à costé le maistrie de l'or, p bois, pour maçonnerie et pour fachon, pour paver et celer et pour j a ment à le cambre, xiiij lb. x s. gr.

« Pour une maison pour fondre bas et fin or et pour paver et ij q minées noeves, treillés de fer, vj lib. gr.

« Item, pour faire iij batoires toutes nouvel de bos et de nouve tielles, et pour iij queminées et pour les ouvriers et pour apparei ment de le cuisine et j huis et *une cambre en le cuisine, où li keux d* vij lb. x gr. » Ibid., n° 2

XVIII. — 1358-1359. Compte du 28 avril 1358 au 22 octobre 13

« Item, pour faire de machonnerie une cambre secrée, dont on poroit bien aidier, si mestiers estoit pour sauver livres et autres a et pour un enclos fait d'ays et autres bos dedens le *basse sale dou c* *tiel.* Item, pour une *cambre faire deseure le porte,* là les ouvriers n noyers et autres pooient de jour et de nuit entreir à leur volenteit, périlleuse chose estoit pour l'avoir des marchans, et là gira une ga couste tout l'an v lb

« Item, pour plusieurs carpentages fais par Aldry, espécialemen leis le fondoire, par deseure le chelier, là où ens on met carbon lagne [1], qui estoit keus de viesèche [2], si que le eaue de le pleue [3]

[1] Bois à brûler.

[2] Tombé par suite de vétusté.

[3] Eau de pluie.

roit dedens, si convient refaire de nouvel j grant apentich, là où il convint, bos, lates et tieules pour le refaire et retenir ; et aussi *deseure le porte* qui estoit descouverte, *là li prisonnier gisent,* qui fu de nouvel recouverte de plonc, par che que de viesèche estoit pourris ; et pour les maisons retenir appartenans à la maistrie de l'argent et ailleurs, là besoin estoit, et pour machonneries de votes faire en le maistrie de l'argent pour sauver l'avoir des marchans, se mestiers fust [1], xiiij lb. de gros, valent clxviij lb par. » Ibid., n° 2538.

XIX. — 1359-1360. Compte du 19 septembre 1359 au 17 mars 1360.

Item, pour couvrir une maison et les cambres de la mestrie et pour faire la taillerie, xvij lb. par. Ibid., n° 2540.

XX. — 1360. Compte du 14 mars 1359 au 19 septembre 1360.

Item, pour une *salette et j despense faicte, pour Monsigneur rechevoir privéement* quant il li plet à venir à la Monnoye devant dicte, viij lb. xvij s. ix de gros. Ibid., n° 2541.

XXI. — 1360-1361. Compte du 17 mars 1360 au 26 juin 1361.

« Premièrement, payet pour couvrir la *grant sale* et la *chapelle* et la *sausserie* au chasteel, iij lb. iij d. de gros, valent xxxvij lb. vij s. par.

« Item, pour couvrir de tieulles la *boutellerie* et *paneterie* et la petite sale devant ou chasteel de Gand, iij lb. vj s. vj d. de gros.

« Premièrement, pour le levage de la court, où il affine, iij lb. gr.

« Item, pour une maison achattée en la dicte court, laquelle falloit achateer pour la court avoir un levage, ix lb. viij s. gr. »

Ibid., n° 2542.

XXII. — 1361-1362. Compte de Percheval du Porche, du 23 avril 1361 au 17 septembre 1362.

« Item, pour xlij esparres [2] de lx piés de chaine achatées à Bruges, à iij sous la pièche, monte viii lib. viii s. gr.

« Item, pour iij estandes [3] achatée à Gand pour faire estages [4] et autres choses ou dit ouvrage, vij lb. iiij s.

« Item, pour iiij plankes pour sièges en la *chambre Monseigneur,* j s. iiij d.

« Item, pour xvi^{m} de briches de le Stekene [5], à iiij sous ij deniers le millier, monte 3 lib. vj s. viij den.

[1] En cas de nécessité.

[2] Espars en chêne pour solives et chevrons.

[3] Cabestans, du flamand *kaapstander*.

[4] Échafaudages.

[5] Dès cette époque, les briqueteries de Stekene, au pays de Waes, jouissaient d'une certaine notoriété.

« Item, pour xlviii muy de cauts [1] pour machonner, à x gr. le muy monte 2 lib.

« Item, encore depuis pour le carpentage de le chambre de costé la chambre Monseigneur, tout deseure, vij lb. gr.

« Item, tout au darrain trouvet j puts d'yauwe devant la *chambre Madame,* si cousta de machonner tout deseure et de brisier j mur et refaire, et en le fondoire de l'or de brisier un mur et refaire pour avoir là de l'yauwe, et pour faire blant la chambre de Madame et une chambres d'en costé, marchiet fait en tassche [2] àsdis machons pour iij lb. v s.

« Premièrement, pour faire recouvrir le grande sale et la chapielle et la saudure du plonc, ij lb. xv s.

« Item, payet asdis machons pour leurs rohes, lesquels estoient dedens leur pourpris [3], et pour toutes courtoijsies, xxv sous.

« Item, pour le pumel [4] et l'*aigle de keuvre* [5] pesant iiij^{xx} xij lib. iij gros le livre et pour le dorure, ij lb. viij s.

« Item, pour l'autre *pumel au lion,* sur l'autre pinon, pesant iiij iiij lb., à iij gros le livre, monte parmi « lijfcoep » [6], j lb. iij s.

« Item, pour le lyon deseure, pesant ij^{c} lb., parmi le dorer et fachon ix moutons, valant j lb. xij d.

« Item, pour iiij lyons tailliés de pierre pour les trois « ghevels » [7] de la chambre Monseigneur, j lb. vij s. iiij d.

« Item, pour iiij corbiaux de pierre, à iiij gros la pièche, monten xvj d., etc.

« Item, pour une grande pierre desous l'aigle, et taillier le traus, ij s.

« Item, pour mener au chastiel l'aigle et tous les autres pierres dessus dictes vij s. iiij d.

« Item, pour tailler de ces pierres, j homme, iiij jours, ij s.

« Item, à Sanders de Tournay, pour taillier ces pierres dessus dictes et à mettre ès murs, ix s.

« Item, pour une *verrière sur la chambre Monsigneur,* grant xx piés et le ij part d'un piet, à ix gros le piet, montent xvij s.

« Item, pour les pierres du chaufecon [8] en la chambre Monsigneur et pour les estanfikes [9], j lib. xviij s. vj d.

[1] Chaux.
[2] A forfait.
[3] Devis, évaluation.
[4] Pomme, pommeau en forme de grosse boule.
[5] Cuivre.
[6] Contrat, accord, pot-de-vin, *lijfkoep*.
[7] Gables ou pignons latéraux.
[8] Manteau de cheminée.
[9] Pieds de la cheminée, en vieux flamand *standvlieken*.

« Item, pour xij fenestres garnir de colombes, capitiaulx, bazes, ables et linteaux, à iiij s. la fenestre, montent ij lb. viij s.

« Item, pour iij trappes [1] en le pierre de la tournelle, iij s.

« Item, pour x pierres de reprises, tailliés et mis en la chambre Monsigneur, à iij escus la pièche, montent iij lb.

« Item, pour xliij karées d'arcille duquel on fist le eere [2] en la hambre Monsigneur pour mettre j paviment deseure, à iiij esterlins e karée, montent iiij s. IX d. iiij par.

« Item, pour iij pierres à mettre devant le puts d'yauwe qui est rouvet devant la chambre Madame, iij s.

« Item, pour le rondeel de keuvre qui pent deseure le puts, devant a chambre Madame, viij s. iiij d.

« Item, marchiet fait en tassche as couvreurs desscailles [3] de couvrir oute l'ouvrage, chacune verge pour iiij s. gr., dont en y avoit lxiij erges, lesquelles montent en somme xij lb. xij s.

« Pour le paviment en la chambre Monsigneur, cousta v lb. v s.

« Item, pour le paviment devant la chambre Madame, devant le nouvel puts, xxj s. iij d.

« Item, pour xxxvj karées d'arcille [4] pour faire les eeres de terre n iij chambres de costé le chambre Monsigneur, à iiij esterlins le arée, montent iiij s. j d. iiij par.

« Item, pour le pointure et dorure en la chambre Monsigneur, iiij lb. ix s.

« Item, pour le pointure en la chambre Madame, j lb. x s.

« Item, pour estamper brikes, pour mettre sus les eeres de terre de osté le chambre Monsigneur, xij d.

« Item, délivret à Mestre Jehan le Marissal, al oes [5] à Monseigneur ccc ays, à 8 sous le cent, monte I lib. xij s.

« Item, pour ij plankes pour faire bans et sièges en la chambre lonseigneur et Madame, xxij d.

« Item, pour le bos de le *baille devant le porte dou chastiel*, s.

« Item, pour j carpentier, iij jours, qui fist le dicte baille, xxj d.

« Somme de toutes les sommes dessusdictes iiij^{c} iiij^{xx} lb. x s. iij d. de gros viij par. valent en parisis v^{m} viij^{c} lxvj lb. x s. viij d. ar.

Comptes en rouleaux, n° 2915. »

[1] Marches, degrés.

[2] Atre.

[3] Ardoises.

[4] Charretée d'argile.

[5] Un esterling ou 1/3 de gros de Flandre valant 4 sous de payement de rabant.

XXIII. — 1362. Compte du 6 septembre

« Item, pour l'ouvrage qui fu fait au chastel de Gand pour le *fiest qui fu tenue le vj[e] jour de septembre l'an lxij,* ensi que par cédule de mestres de l'hostel Monseigneur appert, xxxix lb. ij s. vj d. »

Chan. De Haisnes, *Documents, etc., sur l'art en Flandre.* Lille, 1886, t. I, p. 44

XXIV. — 1365-1366. Compte du 18 octobre 1365 au 18 février 1365.

« Item, pour rappareillier le couverture de plonc pour la *gran maisson* ou chasteel, pour plonc, soudure et estain et le mestrie pour tout faire dou commant Monseigneur, ij lb. xij s. gr.

« Item, à mestre Gillis le carpentier, pour les *iiij tourz faire de bos* en tasse, ix lb. gr.

« Item, à Henry le machon, pour faire de machonnerie les ii tourz avec l'*alée* [1] *de pières entour,* xiij, lb. gr.

« Item, à Laurent le carpentier, pour rasséнerer la grant sale, l'estouffe et mestrie, iij lb. x ½ gr.

« Item, à Roelant, pour le carpentage de le assayoire ou chastel, on fait l'assay, xxxvj lb. » Ibid., n° 254

XXV. — 1366-1367. Compte du 31 octobre 1366 au 12 mai suivant.

« Item, pour l'ouvrage des iiij toureellez à couvrir d'escaillie et d aygles et des lyons de keuvre et du dorer, maistrages à tout, si comm par parties appert, xiij lb. xiij s. x d. de gros, valent au parisis cl xi lb. vj s.

« Item, pour le despens plus fait que compteit en à le *machonner des iiij tourellez,* en feer, en plonc et diverses autres choses nécessaire iiij lb. de gros.

« Item, à Jehan le Lonc, pour *couvrir la grant maisson du caste* pour plonc et saudure d'estain, et le fachon, v lb. xvij s. viii d. d gros.

« Item, à Jehan Stoop, pour couvrir le *paneterie* et *boutelrie* d castel et pour estoffe j lb. v s. de gros.

« Item, à Henry le machon, pour paver la grant sale et ij allée pour estoffe et tout, v lb. xij s. de gros. » Ibid., n° 2548

XXVI. — 1374. Compte du 26 juin 1374 au 30 septembre suivan

« Item, pour recouvrir le chastel de Gand d'escailles et de tieul et pour tous les combles des sales et chambres recouvrir de plon et pour le fachon d'une grande O [2] en une haute chambre, de voi fait faire par Jehan Henrix, iiij[xx]. » Ibid., n° 255

[1] Au gré, suivant le bon plaisir.

[2] Le parapet, la balustrade.

XXVII. — 1375. Compte du 12 janvier 1374 au 26 mai 1375.

« Item, pour une *estable de x chevals*, dont il rent outre les parties, xij lb. xvj s. gr.

« Item, pour faire un mur devant les asimens des ouvriers et monyers, xxx lb. v d. gr. » Ibid. n° 2558.

XXVIII. — 1388. Chi après sensievent les ouvraiges et réparations s à la monnoye de Gand, puis le premiers jour d'octobre l'an mil c lxxxviij, jusqu'au xij jour de juing ccc lxxxix.

Item, pour l'ouvraige fait à la maison des ouvriers, pour v muy de ats, à ij s. de gros le muy, à Jehan Havekin, x s. de gros.

Item, pour ij^m de tieules, viii s. iiij de gr.

Item, pour une espanghe de fer [1] à *le porte derrière le chastel*, ij s. ij 1. de gr.

Item, pour ladite maison plackier, ij s. ij de gr.

Item pour la grande keminée au fournil d'argent plackier, iii s. iiij. gr.

Item, à la fondoire de l'argent, pour une aysselle, viij gr.

Item, pour un charpentier, un jour ou dit ouvraige sur la *chambre tailleur*, x gr.

Item, à la mestrie de l'or pour iiij aysselles au pavement, iij s. vj 1. de gros.

Item, pour le degré dalés le puuts, pour deux aysselles, viij gr.

Item, pour ledis degré couvrir, pour vj^e tieules, ij s. vj de gr.

Item, à Jehan Frenard, ouvreur de voire, pour le réfection de deus estres de voire à la maistrie de l'argent, x gr.

Item, pour paver la maistrie de l'argent et l'estre [2] de la *quisine* et naistrie d'or, pour xij^c xxxiij tieules de pavement à Jehan Stoep, . iii 1/2 de gr.

Chi après s'ensient l'ouvraige de la *chambre de la garde* :

Item, à Jehan de Ravescoet, pour xvj^m briques, iij lib. xii s. gr.

Item pour les pierres de la cave petite et les autres deulz, ij symais- . ij reprises, ij noes [3], iiij blanches pierres pour les fenestres pendre iij seulles [4], iiij s. vj de gr.

Item, pour rondeaulz de fer mis au mur pour mettre des verraulx r. et pour v pièches de fer pour sus mettre une berchessche poist [5] ix ½ lib. à iiij esterlins la livre, xij gr....; item, pour trois

[1] Fenêtre circulaire.
[2] Barre de fer.
[3] Atre.
[4] Noues, gouttières à la rencontre de deux versants ou combles.
[5] Seuils.

aneaulx de fer au mur pour loyer [1] chevaulx vij gr... xx gr. ij esterli
Item, pour tous les fers de quoy les fenestres et huis pendent en chambre de la garde ix s. de gros ; item, à Pierre Denys pour v pier pesant de plonc sus la viesse assoioire emprès une gotière...

Item, quant la grande yauwe fu, y convenoit les fournaysse lever de novel paver et de noviaulz faire sur le chastel en haut, ainssi qu s'ensient :

Premièrement, pour iij^{c} tieules de pavement, ij s. vj de gr.

Item, pour les mener sus le chastel, iij gr. somme xxviii lib iij s. de gr. xi par. (Acquits de Lille, carton nº 9

XXIX. — 1389-1390. Chi-après s'ensievent les ouvraiges et répa tions fais en la Monnoye de Gand, ou chastel, depuis le xviij^{e} jour novembre l'an lxxxix dusques au viiie jour de juillet iiii^{xx} x.

Premiers, pour l'ouvraige fait as fournaisses des ouvriers pour t carrées d'ardille, vij gr.

Item, à Jehan Gheyte et son compaignon, placquer, pour les fo naisses placquier en plusieurs lieus, où il estoient arsses [2], iiij jours, x gr. le jour, vj s. viii de gr.

Item à Jehan Minnebode, pour trois aysselles de Denemarche sont claués sus la *chambre de la garde pour deffendre* [3] *la jue de paume,* cascune pièche vj gr., xv gr.

Premiers, pour le réfection de l'uis de la mestrie (de l'argent), p pierres blanches qui y sont mises, iiij s. gr.

Item, pour le fondoire d'argent placquier, xl gr.

Item, maistre Jaques le fèvre, pour une serreure à le scrine [4] où met les fers d'argent, xij gr.

Item pour la réfection des fenestres de voire en la maistrie de l gent, fait par Guillaume de maistre Jacob le verrier, ij s. gr.

Item, audit maistre Jacop, pour une fenestre de voire sus la mais de l'argent, en la salle, laquelle fenestre tient iiij piés, à vij gros le p monte ij s. iiij de gros.

Item, audit maistre Jaque pour plusieurs traus estouper [5] en la m trie de l'argent et ailleurs, et pour une ronde fenestre de voire est per de tout en la dicte maistrie, pour tout ij s. gr.

Item, pour deus journées de matsons et ung varlet sus la *chambre* s *tailleurs,* sur la maistrie de l'argent, xxiij gr.

[1] Pesant.
[2] Lier, attacher.
[3] Brûlées.
[4] Coffre, bahut.
[5] Boucher.

Item, pour couvrir la *balance* d'ouvriers et des monnoyers et def-ndre *le jeu de la paume,* et pour couvrir l'affinoire, la Monnoye, le ıdoire et plusieurs autres traus estouper...

Item, à Jehan Minnebode, pour iij aiselles de Danemarche, à vj gros pièce, qui sont claué sus la *maison de la balance,* pour le *jue de ume* deffendre, xv gr.

Ouvraige fait à l'affinoire de l'argent, qui ardi le ve jour de mai l'an ^{xx} et x, et fu le comble deseure rompu et lemplastreure devens, ur estaindre le feu, et cousta à réparer ce qui s'ensient.

Item, pour iij^{c} lxxv tieules nouvelles, sans celles qui estoient ostés la maison, xxj gr.

Item, pour j^{c} de lates de keyne [1] pour celles qui estoient arsses, xij gr.

Item, à Jehan Stubbaut, charpentier, pour son travail que il fist ur estaindre le dit feu, ij s. gr.

Chi après s'ensient l'ouvraige de la maison des ouvriers as four-isses, qui ardi le iiij^{e} jour de juing l'an iiij^{xx} et x.

Item, à un charpentier pour refaire l'ouvraige, qui fu ars, iij jours, gros le jour, xxx gr.

Somme de tout l'ouvraige, vij lb. v s. gr. Ibidem.

XXX. — 1411. S'ensient la déclaration des matères tant de bois, rres, etc., nécessaires employéz et vaquiéz en un nouvel ouvroir de ux fournaises fait en la Monnoye scitué ou chastel de Gand : depuis dix septyème jour de febvrier l'an mil iiij^{c} et dix jusques au xxe jour décembre l'an mil iiij^{c} et onze ensievant :

Et premièrement, matères et estoffes de bois employés au charpen-ge du nouvel ouvroir à deux fournaises fait en la dicte Monnoye.

Item, à Jehan Douter, charpentier, pour avoir ouvré de son mestier l'ouvraige de carpentaige dudit nouvel ouvroir et pour avoir fait nouvel huys [2] servant emprès la *quisine des maisons de la dicte Mon-ye,* v s. vij de ob. gr.

A Watier Martins, pour avoir livré vj^{m} vij^{c} de briques employées t en la machonnerie nécessaire audit nouvel ouvroir comme pour la chonnerie des deux fournoises d'icellui ouvroir, xvj s. ix de gr.

A Gheerolf Goethals, machon, pour avoir ouvré et machonné à arer le machonnerie desoubz les goutières de plonc servant tout our les maisons des offices de la dicte Monnoye, xxij d. ob. gr.

A lui (Guillaume Tuskaens) pour avoir refait et rappointié les se-es des huys de la *chambre du garde de la Monnoye,* del huis de la

Chêne.
Porte.

chambre Jehan le Conte et de plusieurs autres huis des maisons d dicte Monnoye et pour plusieurs nouveaulx clefs ad ce nécessai ij s. gr.

Item, à Jehan de Heysthuse, voirier, pour avoir fait et livré fenestre de voyre contenans ix piés, servans à la *chambre du tail de fers* de la Monnoye, iij s. gr.

Audit maistre de la Monnoye pour avoir paié la *banière des arme Monseigneur* mise *deseure la porte dudit chastel de Gand,* p occasion du voyage par lui fait darrainement avec son commun pai Flandres pour contrester ses adversaires; pour les *menestreurx* [1] de service en mettant ladicte banière, et pour le sollaire d'un mes envoyé en certains lieux pour le fait de ladicte Monnoye, xii s de gr.

Somme viij lb. xvj s. vij d. ob. gr. Ibid

XXXI. — 1416-1417. S'ensuit la déclaration des matères tan bois, pierres, etc., employéz et vacquéz en certains ouvraiges et r rations faiz en la Monnoye scituée ou chastel de Gand, depuis le jour de février mil ccccxvj jusques ou pénultième jour d'octobre cccc et dix sept.

A Jacop le voirrier, pour avoir fait et livré une fenestre en la chambre (de la assoyeur), une cassis [2] de verrière, qui cousta iij gr

Item, pour avoir refait et reppareillié un cassis de verrière e maistrie de l'or, vj s. gr.

Audit maistre Jehan Doutre, maistre charpentier, pour avoir o de son mestier ou *fondoir de l'or,* et rappareillié ce qui de néce estoit, xvj gr.

Item, pour avoir ouvré ou fondoir de l'argent, xvj gr.

A certains laboureurs et manouvriers, pour avoir *nettoyé et resb la rivière* estant tout *au long de ladite Monnoye,* xviij s. vj d. gr.

A un maçon pour avoir refait l'aistre de la *cuisine* de ladicte noye, ij s. gr.

Audit Jehan Priem, couvreur de thieulles, pour avoir encore de son mestier sur les hostels et édiffices de la dicte Monnoye, v

A Jehan de Proft, charpentier, pour avoir ouvré, lui iiij[e] de pentiers, à refaire et réparer la fournaise des ouvriers ou le feu e xl gros. Ibi

XXXII. — 1419-1420. S'ensient certains paiemens que le mais la Monnoye ont paiéz... pour certains ouvraiges et réfections

[1] Musiciens.

[2] Châssis.

[3] Curé.

epuis le xxij[e] jour de novembre l'an mil iiij[c] et dix neuf jusques au iiij[e] jour du mois d'aoust l'an mil cccc et vint.

Et, premièrement, à Jehan le plomier, demourant à Gand, pour voir livré auxdiz maistres de la Monnoye, le xxvij[e] jour de novembre udit an, cent xxxiiij livres de sauldure qui furent employés sur la *chaelle de mondit seigneur* à son chastel à Gant, dont chacune livre ouste ij den de gros, valent xxij s. iiij gros.

Item audit Jehan pour avoir mis en œuvre la dite sauldure avec un varlet, où il vaquèrent par vj jours, vj s. par.

Item, pour ij[c] et demy tieulles, qui furent employés sur ladite chapelle.

Item, pour demy my de caulch [1] pour emploier audit ouvraige, x d. gr.

Item, pour deux chartées de savelon [2], pour ledit ouvraige, ij d. gr.

Item, à Jehan le Prost..., maistres placceuers, pour avoir placquet ius fournoises de ladite Monnoye, x s. gr.

Item, à Olivier Eckart pour avoir ouvré, le iiij[e] jour de janvier, aselle Dalmarsse [3] qui furent emploiées à faire deux fenestres au *ontor des marchans*, v d. gr. la pièce, valent ij s. j d. gr.

Item, à Olivier Eckaert, qui, le viij[e] jour du mois de jenvier, livra n ladite Monnoye x perches de sapin pour la réfection de une cheminée en la *blansore de le argent*, iij s. iiij d. gr.

Item, à Jehan de Zélande, pour avoir ramonét le xiij[e] jour dudit nois ensivient toutes les cheminées des fournoises des ouvriers pour hou que le feu s'i prys journellement, ij s. vj d. gr.

Item, Olivier Eckars, pour avoir livré en ladite Monnoye cent et inquante piés de groses planques de coeur de chesne, pour faire les *ièges des ouvriers qui furent mandés de Tournay* pour ouvrer en ı dite Monnoye, ix s. gr.

Item, pour avoir fait oster la terre et ordure qui fu devant la lansoire, laquelle terre et ordeure y fu getée *du tamps que la grant ale fut arse*, et fu ladite terre et ordure tant carsue (?) et multiplié ue on ne peeut bonnement issir [4] ne entrer en ladite blantsoire, et ousta xix s. de gr.

Item, pour vj cens de brikes, à iij s. iiij d. gr. le milier, livrés par Vouter de Bielquamp et furent empleués à une porte qui est faite ntre la blantsoire et le contor des marchans, ij. s. g.

[1] Demi-muid de chaux.

[2] Sable.

[3] Planches en sapin du Nord.

[4] Sortir.

Item, pour avoir fait une fenestre croisié en la *salette des maistres* d
la Monnoye, iij s. gr.

Item, à Jaques le Juine, pour réfections des verrières du *contor d*
marchans et du *contor desdits monnoyers*, ij s. gr.

Item, à Pieter Dullaert, pour avoir ouvrét à la demeure du porti
du chastel de Monseigneur, ou il vaqua par trois jours, ij s. vj d. g

Item, à deux maistres pour avoir pavét ung plache qui est deva
l'afinore de l'or, où il vaquèrent par vj jours, x s. gr.

Item, à maistre Jehan Doutre, pour avoir livret certain merrière po
faire ungne cheminée aux fornoises des ouvriers, pour cause que
dicte cheminée estoit harse, viij s. vj d. gr.

Item, pour deux c et demy de tieules, qui furent emploiés sur l
fornoises des ouvriers, viij d. gr. Ibi

XXXIII. — 1420-1421. Compte de Thiery de Stavren, garde d
monnoyes, etc., pour façon et estoffes d'une maison nouvelleme
faite pour les ouvriers desdites Monnoyes,... depuis le ij^e^ jour
septembre lan mil cccc et vint jusques au xxe jour d'aougst l'an n
iiij^c^ xxj.

Premièrement, le ij^e^ jour de septembre, pour vj varlets des maist
matsons pour nettoyer la place et pour commencier à fouyir les fon
mens des dites fournoises, ij s. ix d. gr.

Item, pour v piés de blanque pière pour la teste de la fournoise,
debout [1] du castel, dever le rivière.

Item, payé à ung varlet vj jours entiers pour *raser ung pilier*
mur du castel au bout desdites fournoises, ij s. vj d. gr.

Item, ledit jour, marchandé à Jehan Sausier, pour faire lesdi
fournoises auxquelles faloit une ceminée et pour paver ix desdi
fournoises, iiij lb. x s. gr.

Item, payé à ung varlet de matson pour *rompre ung pilier du m*
du castel ou debout des nouvelles fournoises, j s. viij d. gr.

Item, depuis ledit xxixe de novembre jusques au xij^e^ jour
décembre, payé à Jehan Reinarts des briques pour faire toute les pe
murs des nouvelles fournoises, pour faire toutes les contre-cours
dites fournoises, pour paver *le sale où les ommes tienent leurs pl*
pour paver le maison dou varlet des ouvriers, pour paver le Monn
des monieurs et pour faire le gotier *sur les degréz où on dessent en*
Monnoye, vj mil ix^c^ de brique de Stickene, à v s. de gros le mili
xxxiiij s. vj d. gros.

Item, payé ledit jour desus pour paver ladite *sale des ommes*, iii
ij d. gr.

[1] A l'extrémité.

(XXXIII, *suite*). — Item, payé ledit jour comme desus, deux mais-es matsons pour matsonner *ung gottier qui dessent sur les degrés ur dessendre à la Monnoye*, et pour matsonner et paver le maison 1 varlet des ouvriers, et pour matsonner le fondement du mayson es monneurs, etc., xij s. vj d. gr.

Item, pour oster le maison de Jehan Morel et le mettre sur une itre place, iiij s. gr.

Item, payé audit Jehan, ledit jour, quatre posteaux plats mis aux iatre bouts des dites fournoises, c'est assavoir les deux contre le stel et les aultres deux contre le pingnon des dites fournoyses, s. iiij de gr.

Item, payé audit Jehan pour faire ung *porche en l'ostel du tailleur coins*, ij s. viij d. gr.

Item, payé... ij posteaux plats... et sont employé desoubs une pous- aux dites fournoises, dever la rivière, encontre le castel, ij s. gr.

Item, payé ledit jour à Henry le Porter, pour une pièce de boys kaine xxv piets de lonc, laquelle pièce de boys a esté mys encontre pavement de le grande sale du castel de Gand, *là les ommes tienent r plet*, ij s. gr.

Item, payé, ledit jour, à Philippe de Calquene..., pour couvrir de ulles, c'est assavoir sur le maison du *tailleur des fers*, sur le maison varlet des ouvriers et sur le maison des monnoieurs, xij s. vj d. gr.

tem, payé... pour une table de blancque pière pour faire ung de *degrés pour desendre du castel en la Monnoye*, et ladite table mis sur un égot, j s. iiij d. gr.

tem, ledit jour à deux maistres placquers, pour placquier le cambre varlets des maistres de la Monnoye, iij s. iiij d. gr.

tem, payé pour une asselle de Denemarque pour mettre sur la *elle dudit castel, sur laquelle capelle estoit schut une grose pière de des petites tourelles de la sale dudit castel*, laquelle pière avoit ondré le plunc de ladite capelle, pour ce payet v d. gr.

tem, payé à Jehan Platin pour refaire ledit plunc de ladite capelle, quoy il a mys xv lb. de saudure, à ij d. gr. ob. la livre, iij s. j d. gr.

em, payé à luy pour xij lb. mis sur ladite capelle, à j d. de gros vre, xij d. gr.

em, payé à lui pour sa paine, pour ij journées, xx. d. gr.

Diverses clefs à la chambre du clerc, à l'huis de la cuisine des tres, aux fenêtres de l'afinoire de l'argent, à la chambre des ts des maîtres, à la *boutellerie des maîtres*, à la nouvelle fournaise, vieilles fournaises, etc.)

em, ung fer persé plein de traus mis sur ung égot devant les *és ainsi que on dessent à la Monnoye*, vj d. gr.

Item, pour iij couplets employé à le wys *dedens le grant sale,* *on met les carbons,* ix d. gr.

Item, iij couplets mis et employé au wys de le *clôture du gardi* *devant l'afinore de l'argent,* ix d. gr.

Item, iiij couplets mis et employé au wys de le clôture du gardin, debout des fournoyses nouvelles, xij d. gr.

Premièrement... pour faire tirer le « speye »[1] pour vidier l'ea hors de la rivière pour fonder le fondement du pingnon de ladi afinoire, ij s. ij d. gr.

Item, pour faire ung dique[2] devant ledit afinoire, pour tenir l'ea pour fonder ledit fondement et pour getter l'eaue dehors, iij s. gr.

Cy-après s'ensient toutes les estoffes et paine des ouvriers fait à Monnoye de mondit Seigneur... pour une maisonnette ou bout *contor des ouvriers et monnoyers* et pour ung portael fait devant affinoire, pour une clôture à le grant sale du castel et pour une clôt au gardyn devant ledit affinore, au debout des fornoises nouvelles.

Item, ... pour iij mil v^c briques de Stichene, pour paver led maisonnette et pour paver le clôture de le grant sale et pour mats ner les fosses dedens l'affinoire, aux quelles fosses on afine l'arg xvij s. vj d. gr.

Cy-après s'ensient les despens faits pour avoir ouvriers et *m* *noyeurs de France comme du Brabant,* pour accomplir l'ouvrage d Monnoye de mondit seingneur à Gand.

XXXIV. — 1421-1422. Compte de Thierry de Staveren, g de la Monnaie de Gand, du 22 août 1421 au 15 août 1422 :

Premièrement, payé à maistre Jaques le voirier, pour une *fen* *de voire toute neuve dedens la chambre de mon clerc,* en bas, laq fenestre tient ix pietz et demy, chascun piet à vij d. de gros, un *escu d'armes* fait à ladicte fenestre, xij d. gr., valent pour vj s. vj d. ob. gr.

Item, paié audit maistre Jacques, pour refaire et appointier fenestres à la *maison du tailleur des coings* de ladite Monnoye, viij d. gr.

Item, paié audit maistre Jaques pour oster, refaire et nettoyer fenestres dedens une maisonnette là on livre les brabanchons, vij d. gr.

Item, au dit maistre Jaques, pour faire une lanterne de voi parot entre la salette et la cuisine des maistres de la Mon xvj d. gr.

[1] L'écluse, la vanne.

[2] Digue, barrage.

Item, ... pour faire deux cevrons toutes neuves au debout des vieuses fournoises dont le feu s'estoit prins, ij s. vj d. gr.

Item, paié à Jehan Daneele, varlet matson, pour rompre le alée à l'entrée de la *maison de la garde de ladite Monnoye*, v d. gr.

S'ensievent les despens pour *refaire une porte au gardin de ladicte Monnoye, sur l'eaue.*

S'ensievent les despens fais pour une *nouvelle porte à l'entrée de ladicte Monnoye.*

Item, à Lauquin Dullaert pour faire une huys à ung sellier, où les maistres de la Monnoye mettent leurs tourbes, xx d. gr.

Item, à Jehan Ysewin, maistre carpentier, pour avoir ouvré à l'*estable du maistre de la Monnoye*, xx d. gr.

Item, à maistre Jehan Doutre, Lauquin Dullaert, maistres carpentiers, pour avoir ouvré à la blanchissoire d'argent et à la fondoire dudit argent pour faire huys et fenestres, iij s. iiij d. gr.

Item, à maistre Jehan Doutre et Lauquin Dullaert, pour avoir ouvré ou gardin de Jehan Clocman, pour mettre appoint certaine charpenterie, pour mettre les soufflets dessus pour affiner l'argent et pour ce que l'eaue fu lors si grande que on ne pouoit adonc affiner à la dicte affinoire, xx d. gr.

Item, payét pour... asselles et marye [1] mis et employé au sellier et à l'estable de la garde, au retrait, à la fondoire et à l'affinoire au gardin Jehan Clocqman, xvj s. vj d. gr.

S'ensievent les despens fais pour troys estres pour affiner argent, lesquels deulx furent faiz pour les eaues qui estoient touz si grandes qu'il falloit relever lesdits estres de terre bien de trois pietz dedens l'affinoire de ladite Monnoye et le iij^e fu fait au gardin Clocman.

S'ensievent les despens faiz au gardin de la Monnoye de Monsineur, pour un four et pour un estre pour les affineurs.

S'ensievent les despens pour avoir matsonné ung *appentyz au gardin de la Monnoye, contre le mur du chastel.*

S'ensievent les despens fais pour une affinoire d'argent toute neuve, au gardin de la ladicte Monnoye, sur l'eaue.

S'ensievent les despens fais pour une maisonnette au debord de l'affinoire de l'or, pour require l'argent des ouvriers.

Item, paié à Guillaume Tuscaen, pour quatre quoins de fer pour fermer quatre pierres à la *vaulte de la grant salle*, lesquelles estoient avalées pour cheoir d'un arc de ladite vaulte, pesant lesdits quatre coings, xvj lib., xvj d. gr.

Item, pour fouir [2] en terre, pour faire une petite vaulte dedans le

[1] Merrain.
[2] Creuser.

court du castel, de xx piéts de lonc et de x piéts de large, v lib. gr.

Item, pour faire une petite maisonnette sur le degrés de ladict vaulte, iiij s. vij d. gr. Ibid

XXXV. — 1422. Compte des réfections faites à la Monnaie, du 15 août 1422 au 7 novembre suivant.

Pour avoir refait quatre eestres aux vieuses fournoises.

A Pieter van Calquene et Jehan son frère, pour avoir couvert su le *contor de l'or*.

Pour deux cevrons et autre marye mis et employés aux vieuse fournoises, où le feu s'estoit prins.

Pour faire ung portal à la *cambre de la garde*.

Item, payé maistre Jehan Sausier, maistre matson, pour matsonne ung mur *dedens le sellier où le maistre met ses tourbes* pour le garnisons [1] de la Monnoie.

Despens pour faire venir les ouvriers *monnoyeurs, tailleresses d France* pour ouvrer, monnoyer et taillier les deniers. Ibid

XXXVI. — 1422-1423. Réfections faites du 14 novembre 1422 a 14 novembre 1423.

A Pieter van Calquene et à Jehan, son frère,... pour avoir couve sur le vieuze affinoire pour ce que le feu s'estoit prins moult grand ment et falloit rompre et descouvrir grant quantité de ladite af noire.

Item, Lauquin Dullaert a ouvret en l'estable des maistres po refaire le rastel et la maingyore.

Item, payé à maistre Jaques le voirier, pour avoir ostet et refa de nouvel *le fenestre de vore ronde dedens le maistrie,* la somme iij s. gr.

Audit maistre Jaques le voirier, pour avoir refait une fenest dedens le *contor des ouvriers estrainges* [2], ij s. gr.

A maistre Jehan Sausier, maistre matson, pour relever de de piéts l'ère de le vieuze affinoire, pour ce que l'eaue de la rivière soloit venir journellement, et lor on ne pooit affiner, dont Monseigne a eu autrefois grant dommaige, et pour paver ladite affinore.

Item, payé maistre Jehan Sausier, maistre matson, par march fait à lui pour soustenir, à son pril, *deus harches de la chapel lesquelles estoient fendues depuis le fenestre de la chambre de la gar* jusques amont aux fenestres de la dite chapelle, et pour oster vieuzes kalombes [3] des fenestres de la chambre de la dite garde, l

[1] Approvisionnements.
[2] Étrangers.
[3] Colonnes.

uelles kalommes pendèrent du costé aveucques les fenestres et fentes esus de bien ung demi-piét, en quoy ledit Sausier a mis aus fenestres outes nouvelles kalommes croyzié et a mys ausdites fenestres pluseurs grants quoins de fer, ij lib. gr.

Item, payé maistre Jehan Doutre, maistre charpentier, par marhiet fait à lui pour faire viij fenestres en ladite chambre, xxiiij s. g.

Item, payé maistre Jaques le voirier, pour xxiiij piéts de voire mis n lesdites fenestres

Item, payé Willame Tuskaen, pour refaire et alongier les *trailles e fer lesquelles sont mis devant lesdites fenestres,* lesquelles trailles oloient estre en sachys de boys, lesquelles trailles sont à présent atsonnés dedens le mur devant lesdites fenestres, vj s. gr.

Item, maistre Jehan Doutre et Lauquin Dullaert, maistres charentiers, ont ouvret pour faire troys huis d'asselles de tenre boys, ont les deus sont mis par desus la sale de le garde de la Monnoye, tierche a *l'estable devant le fondore de la Monnoye,* iij s. iiij s. gr.

Item, pour mettre en oeuvre xj lib. de saudure pour fonder et stouper les fentes de la *couverture de plonc sur la maison de le garde,* s. vj d. gr.

Item, payé à vj compaignons, qui apportèrent terre à bruwettes en dite affinore pour hausier l'eire d'icelle affinore de deus piéts et demi e hault, xv s. gr.

Item, payé quatre maistres matsons,... pour fonder deus fosses en dite affinore, l'une fosse pour affiner et l'autre pour couller les glettes[1] ui vienent dudit affinement, et pour deux tables de pierre pour tre ledit collys, et pour paver ledit affinore tout de noef, xx s. gr.

Ibid.

XXXVII. — 1423-1424 Réfections faites du 14 novembre 1423 au novembre 1424.

Pour iij^{c} « eerticlen » [2] mis et employé pour refaire plusieurs eetres x nouvelles fornoises des ouvriers, ij s. gr.

Payé pour la vieuze affinoire, où le feu estoit prins le xve jour de ay l'an mil, iiij ^{c} xxiiij.

Item, le xxxe jour de juing après ensuyvant, payé au Blanc Frères au Augustins et au autres qui portèrent l'eau et pour paine de onter sur ladite affinore pour estaindre le feu, quy estoit moult andement alumé, pour ce payé iiij s. gr.

Item, payé le xxij^{e} jour de juillet, à Pietre van Calquene et Philippe n Calquene, maistres couvreurs de tieules, qui y ont recouvert et

[1] Glette, bavure, écoulement, partie impure d'un métal en fusion.
[2] Carreaux d'âtre, en céramique.

mis à point desus le contoir de l'or, sur le fondore de l'or, sus l: chambre Simon de Saint-Genois, sur le fondore de l'argent, sus l(blanchysore de l'argent, sur le chambre Jehan des Prez, sus le comp toir des ouvriers et monnoeurs, sus la chambre de la garde et su l'estable de chevaulx de Simon de Saint-Genois et Jehan des Préz xvj s. gr. Ibid

XXXVIII. — 1426-1427. Réfections faites à la Monnaie, du 2 nc vembre 1426 au 12 janvier suivant.

Pour avoir brisié et deffait une viese maison des ouvriers en la dit Monnoye.

Pour avoir ouvré de leurs mestiers à le maison de l'ouvroir de l blancherie, pour y avoir fait ung petit selier.

A Lippin van Calkene, Jehan van Calkene..., pour avoir restoup et refait le couverture du fondoir de l'or et desseure le contoir de lo xiiij s. ij den. ob. gr.

A maistre Jehan le Glaesmakere, pour avoir fait une grande fenest de nouvel au contoir de l'argent et une autre au dit contoir appel une « hoo », vij s. ij d. Ibid

XXXIX. — 1427-1428. Réfections faites du 27 septembre 1427 a 13 août 1429.

Ouvrages aux maisons de la Monnoie, pour avoir brisié la vie maison des ouvriers, icelle avoir faitte refaire de neuf, contena IX fournoises avec les sièges y appartenant... et avoir refait aus xviij sièges en les deux affinoires ;... la maison des ouvriers ralong et faire une cheminée tout de nouvel, avec l'estable des chevaul recouvrir aussi sur autres fondoires et en plusieurs autres lieux pareillement avoir refait de neuf une maisonchelle au debout de ladi nouvelle maison pour y demourer le valet des ouvriers et toute *la pla de ladite Monnoye paver de pières*.

Pour avoir ouvré à ladite nouvelle maison à mettre le fondeme fondé sur la rivière.

Ouvré à la maison de Jehan Morel en quoy il monnoie, *à la po devant de le Monnoie*, et à deux ryssots l'un où que l'eau yst hors le cuisine de ladicte Monnoye et l'autre en la fondoire de l'argent et une *nouvelle porte* ou *jardin de maistre Guy*, emprès un *pont appel Hooftbrugge*.

Item, à Guillame d'Acspoele, pour trois aisselles de bois qui s assises devant *la porte de ladite Monnoye* èsquelles sont peintes armes de Monseigneur le duc de Bourgoengne, payé à lui, par m chiet fait, xxvj s. gr.

A Gherart Oosterlinc et Huyghe Maes, pour avoir *chauchié toute place de la dite Monnoye, devant et derrière*, iiij lib. viij s. gr. Ib

XL. — 1429-1430. Réfections faites à la Monnaie du 20 septem-re 1430 au 7 novembre 1430.

Fait une fenestre en la cuisisoire de l'argent.

Mur de briques qui est derrière en ladite Monnoye, au long de 'eaue, et aussi pour avoir fait ung nouvel puis au derrière de ladicte Monnoie, sur l'eaue.

Pour avoir nettoyé des vieses bricques en ladite Monnoye et aussi la grande affinoire de l'argent, qui estoit toute rompue, pour y faire des nouvelles fournoises pour les estrainges ouvriers ouvrer.

Pour dix milliers de briques et demy employées oudit mur sur l'eaue, u chiment de l'or et ailleurs.

Pour deux *seulles de blanche pierre* mises et remployées à une *porte derrière le jardin de maistre Guy de Boeye joingnant le Hault pont,* contenant xij piez,... à lui pour iiij pierres appelées « haecsteenen »..., lui pour ung visaige de blanche pierre assis à ladicte porte ;... à lui pour deux pommes de blanche pierre assises sur les carteaulx de ladite porte, xviij s. ; à lui, pour ung *lyon et une pierre de taflement sur quoy edit lyon est assis sur ladicte porte,* iiij s. v de gr. ; à lui, pour ung *ulmaire*[1] *de blanche pierre* fait devant et en ladite porte, pour y mettre dedens une ymaige de Nostre Dame v s. gr. ; à lui, pour xxxij piez de blanche pierre appeléz « trappen » employéz au puys derrière adite Monnoye.

A Gherard Oosterlync et Henry van den Broucke, pour avoir, ou mois de janvier l'an xxix, avoir *pavé une voye et chemin ou jardin de maistre Guy de Boeye, derrière et à l'entrée de ladite porte,* pour y passer le saint sacrement et procession de l'église Sainte Pharahault à Gand, où ilz vacquèrent chacun par l'espace de dix jours, au priz de ij gr. pour jour à chascun, valent xx s. gr.

A maistre Jehan le Maunier et Guillame le Maunier, son filz, lesquelz pour avoir fait les huys de la porte, à l'entrée du jardin dudit maistre Guy joingnant ledit Haut Pont, ung huis au puisot derrière adite Monnoye, sur l'eaue.

Audit maistre Jehan le Maunier et Guillaume, son filz, lesquelz pour avoir fais plusieurs réfections et réparations, tant au chiment de or et la cuisisoire de l'argent, comme en une bouteillerie joingnant alée dessus ladite Monnoye, en *la salette où lesdits maistres de la Monnoye disnent,* xxxiij s. gr.

A Jehan Staes et Jehan le Visere, pour avoir *osté de la grande salle u dit chastel deux tourrelles qui estoient toutes pourryes* et en péril de cheoir et rompre le contouer des marchans et autres édifices de ladite Monnoye, ix s. gr.

[1] Niche.

A Olivier Eekaert, pour iij piéz de plancques de chesne à faire le *huys de la porte derrière ladite Monnoye joingnant ledit Hault Pont,* l huys dudit puysot de l'eaue.

A Guillaume Tuscaens, pour iiij fers, sur quoy une aisselle couvert de plonc, ouvré en manière de tournelles, est assise et mise au-dessu la *porte* de ladicte Monnoye *joingnant la chappelle d'icelle, pour couvri les armes de Monseigneur le duc contre la pluye,* pesans lesdits fei xxxiiij lib., à xviij den. la livre, valent iiij s. iij de gr. ; à lui, pour treilles mises devant les deux ruissos faictes en ladite Monnoye, a bout devers la rivière, pesant les dites treilles xlviij lib., au prix qu dessus, valent vj s. gr. ; à lui, pour iiij pentures ouvréz en manière d fleur de lis employés et servans à la dite porte pesant xl lib., etc xxxvii s. vij den. ob. gr.

A Jehan Daniels, plombier, pour avoir livré deux cens douze livre de plonc et employé par lui à faire la *couverture par manière de tour nelles* dessus déclairée, mise *au-dessus les armes de Monseigneur le du* assises et attachées en trois ais de Danemarche au *devant la porte d la dicte Monnoye joingnant la chappelle,* au pris de iiij gr. chascun livre, y compris son sallaire d'avoir fait lesdits carteaux et tournelles iij lib. ix s. viij d. gr.

A Martin Bayaert, voirier, pour une fenestre de voire par lui faic livrée et assise en *la chappelle que les ouvriers et monnoyers ont fait fai du congié et licence de mon très redoubté seigneur,* en sa Monnoye d Gand, et laquelle fenestre ladicte garde y a fait faire, par le consent ment de Monseigneur le chancelier, par le sceu de Guy Guillebau par le dit Martin, figurée de *l'image et personne de mon très redoub Seigneur* et de *ma très redoublée dame,* et *armoyée de leurs arme* contenant parmi une autre petite fénestrelle de voirre estant en ladit chappelle, que icelle garde y a fait faire comme dessus, iiij^{xx} piez d voirre, au pris de ix gros le pié, valent iij lib. vj s. viij den. gr., et po ce que, depuis ladicte fenestre faicte et parfaicte, mais non assis nouvelles vindrent que à mondit seigneur estoit escheu, par le tresp de Monseigneur le duc de Brabant, cui Dieu pardoint, les duchéz Lembourg, de Brabant, etc., et icellui garde fist *casser par ledit Ma tin les armes de mondit Seigneur et les faire comme il les porte de pr sent,* dont il lui paya en courtoisie, pour ses paines et travail, vj viij den. gr., montent ces parties ensemble à la somme de iij lib. xiij iiij d. gr.

Audit Martin, pour avoir restoupé et refait quatre trous qui estoie ès verrières de voirre estans en aucuns lieux de ladite Monnoye, as voir ung trou en une verrière du contouer desdits maistres et trois tro ès verrières du contouer des marchans, assaieur et tailleur des coin de ladite monnoye, en quoi il a employé x piés de voire, au pris de v g le pié, valent iiij s. ij d. gr.

A Clais Hoybant, tailleur d'ymaiges, pour avoir fait et livré *une ymaige Nostre Dame tenant Nostre Seigneur,* par la maniere qu'il fu osté de saincte et vraye croix, sur son geron, et laquelle ymaige est mise en umaire fait *au dessus la porte estant près ledit Hault Pont,* payé de archié à lui fait, vij s. gr.

Et à Clais Herman, pointre, pour avoir point ladicte ymaige et stouffée comme il appartient, payé pour marchié à lui fait, ij s. gr. Ibid.

XLI. — 1430-1432. Réfections faites aux maisons de la Monnaie, du octobre 1430 au 27 septembre 1432.

A maistre Jehan le Maunier et Guillaume, son fils, charpentiers, ur avoir ouvré de leurs mestiers à une *nouvelle grande porte,* faicte ut de nouvel, assise *à l'entrée dudit chasteel appelé le s'Gravensteen,* ilz vacquèrent chascun par l'espace de x jours et demy, à x gros r jour, xviij s. iiij d. gr.

Audit Jehan le Maunier, pour avoir fermé ladicte porte, quant elle toit toute parfaite, et mis en sa place, et pour le avoir cloué de ux de bois, xv gr.

A Arend van Maldeghem, tailleur de pierre, pour avoir ouvré de n mestier à ladite porte pour faire les traux et laissier ens iiij grans nets de fer en la blance pierre, qui estoit moult [1] dure pour y ndre ladicte porte, iiij s. ix d. gr.

A Henry le Portre, pour la vente et délivrance d'un bois appellé en meng « vleghel » [2] et pour un bois appelé colomme, tout employé adite porte, vj s. gr.

A lui, pour xx petites roilles employés au petit huys de ladicte rte et ailleurs, iij s. iiij d. gr.

A Pieter Maes, pour la vente et délivrance de xij pires de harpois [3], quoy ladite porte fu harpoyé et estoffée, de hault en bas, tant lens comme de dehors, pour le mieulx estre gardé du périlsement soleil, au pris de vij gr. chacune pire, vj s. gr.

A Guillame Tuscaen, fèvre, pour la vente et délivrance de ij nouulx grans paires de pendans à quoy ladite porte fu pendue. Item, ur iij paires appelléz « strecleden » [4], de quoy le petit huys de ladicte te fut pendu et pour iiij grans hanets en quoy ladicte porte pent, quelles parties poisent ensemble ciiii$_{xx}$ lib.... Item, pour viij nouulx fers appelles en flameng « spanghen », de quoy ladicte porte

Très.
Fléau.
Douze pierres ou 82 livres de goudron.
Pentures ?

fu lyé parmi le milieu de hault em bas pour mieulx durer,... enco une grande serure, une clef et deux crampons employés au pet « wincket » [1] pour ce porter toutes lesdictes parties... Item, à un petite fenestre par quoy on regarde hors ladicte porte... Item, po xxiiij fers employés à une *fenestre de voire* que mondit Seigneur duc donna et fist faire en la *chappelle des ouvriers et monnoyers*, l xij à iiij gros pièce et les autres à iij gros pièce, valent vij gr.

A Jehan Daniels, pour la vente et délivrance de xliiij pires de ploi employés en une goutière, sur une aleye en venant de la cuisine ve la chambre de la garde, xxxiij s. gr.

IIe SÉRIE.

XLII. — 1407. Compte rendu par Guyot de Boye, receveur d condamnations de la Chambre du Conseil du duc de Bourgogne, Gand, du 30 avril 1407 au 31 décembre suivant.

A Jehan des Biens, Jehan Poekenaire et quatre autres comp gnons, porteurs au sac [2], demourant à Audenarde, pour avoir vui les coffres et escrins et osté les sièges, bancs, bailles et autres cho de la maison Jehan de le Walle, où ladite chambre du conseil tenoit lors, le xxie jour dudit mois de may audit an mil iiijc et se et yceulx porter au rivage et mis en la neif de Pierre le Scoemake navieur, demourant à Gand, à chascun d'eulx viij s. paris., mont pour eulx tous xlviij s.

A Pierre de Scoemakere, navieur,... pour estre venu d'Audena audit lieu de Gand, le xxje jour dudit mois de may audit an mil i et sept, à tout une grande plaite, lui vje de compaignons pour char les escrins, coffres, bancs, sièges et autres choses nécessaires p ladicte chambre et les mener par eaue audit lieu de Gand, *où la chambre fu ordonnée à tenir au prochain lundi après le jour du S Sacrement* lors prochainement venant, xij lib.

A huit porteurs au sac de ladite ville de Gand, pour avoir vuidi lundi, xxve jour de may ou dit an mil cccc et sept, de la neif d Pierre le Scoemakere, lesdiz escrins, bancs, coffres et autres chose ladite chambre et les porter au chastel de Gand, où icelle chan avoit esté et estoit ordonnée tenir de nouvel par Mondit Seign xlviij s.

A Jehan Morin et Robin Foucaut, porteurs au sac, pour a ramoné et nettoyé ladite chambre du conseil et la chambre des c audit lieu de Gand, en hault et en bas, et osté les ordures, viij s.

[1] Guichet.
[2] Portefaix, en flamand *zakkedragers*.

A Jehan Mangier, machon, pour avoir destoupé une *grant fenestre la chambre du conseil, sur la court,* le xxvij^e jour de mai, et aussi ux petites fenestres sur le jardin... pour avoir plus de claerté, s.

A Jehan Doutre, charpentier, et à quatre ses varlés, pour avoir lonné et mis à point les sièges et bancs et dresché les bailles des ux costéz de la dicte chambre et aussi en la chambre des clers et ur avoir pendu la clochette et rompu l'uys de la montée en haut, s.

A maistre Liévin Trude, serrurier, demourant en la ville de Gand, ur avoir fait et livré... deux membreaux de fer au grant buffet qui au parquet de la dite chambre du conseil, iiij s.; Item, une serrure ur l'uys sur les degréz de la chambre où Simon Carette demeure, r où l'on va sur la grant salle ; .. pour trois cleifz au premier huys vant les degréz en bas; ... une serrure et trois cleifz à l'uys de la ambre daléz la chapelle ;... une serrure à l'une des tournelles [1] où gens aloient faire leurs nécessités et ordures.

A Jacob van der Strate, demourant en la ville de Gand, pour arante piéz de voyre de France par lui livré au mois de novem- e 1407,... qui sont mis en huit fenestres de la chambre du conseil dit lieu de Gand et aussi en la chambre des clers.

A maistre Liévin Ghelin, serrurier, pour un grant vareil [2] et deux vres de fer... pour la grant fenestre de la chambre du conseil;... ur une « clenque » [3] de fer tournant pour l'uys par où on va en la ambre des clers.

A Jehan de Windeque, serrurier, pour une grand serrure saillant fermant à deux lez avec quatre cleifz pour la chambre des clers, r où l'on entre en la chambre du conseil et deux platines de blanc pour ce que... l'uys par où l'on souloit [4] entrer en ladite chambre s clers estoit fourbatu.

Audit Jehan de Windeque, serrurier, pour une serrure à boiste à ux cleifs à l'uys de la chambre où l'on met les pièces jugiez, emprès lite chambre des clers.

A maistre Jehan Doutre, maistre charpentier, pour avoir estoupé... *puich qui est emprès l'uys de la chambre du conseil* de blanches elles et aussi les aysemens [5] emprès ladicte chambre du conseil, ur la punaisie [6] qui en yssoit.

Tourelles.
Verrou.
Loquet.
Avait l'habitude.
Latrines.
Puanteur.

A dix porteurs au sac de la ville de Gand, pour avoir porté ... millier de laigne[1] au castel de Gand, en une *chambre haulte par dess la chambre du conseil,* xl s.

A Arend Buus... pour avoir rompu et *despeschié... le mur de chambre du conseil, sur la rivière,* pour y faire une fenestre, quarr pour y avoir plus grant claerté, xxiiij s.

A Denis de Joncheere, maistre machon, pour avoir ait ... *u grant fenestre* en la chambre du conseil à Gand *sur la rivière* et au pour avoir restoupé une autre fenestre à l'autre lez de ladite chamb qui avoit esté destoupé et rompue au mois de mai oudit an iiij^c^ et se pour ce qu'elle ne rendoit point assez de clareté.

A maistre Jehan Doutre, pour avoir fait un appoie ou baille grant bois de chesne au devant dis degréz de la grant salle, à l' des lez par où l'on vient de la chapelle, affin que les gens qui y besoignes n'y chéissent en bas sur les degréz, xxiiij s.

A maistre Liévin Ghelin, serrurier, pour certains menus ouvra en fer... pour faire la baille ou appoye devant les degréz de la gr salle en hault et pour estouper le puts et les aysements qui s emprès la chambre des clers.

A Jehan de Joncheere, machon, pour avoir estoupé... le trou d cheminée de ladite chambre du conseil, pour la fumée qui venoit la cuisine du maistre de la monnoie, car quant on y faisoit du feu ne pouvoit durer en ladite chambre pour la fumée.

A huit porteurs au sac de ladite ville de Gand, pour avoir port lesdiz deux milliers de laingne du rivage au chastel de Gand en *haulte chambre, par dessus la chambre des clers, ou plus hault d* ***chastel.***

A maistre Liévin Ghelin, serrurier,... pour avoir fait une gr serrure à boiste à l'uys de la *tournelle par où l'on va sur la chape* qui est ou dit chastel de Gand, où les gens faisoient leurs ordure nécessitéz, xij s. Archives générales, registre n° 217

XLIII. — 1408-1409. Compte du dernier décembre 1408 au 1er j vier 1409.

A Clais le Drayere, pour xij livres de chandelles de chire par livrées et à lui présentée pour alumer et ardoir en deux *lanternes corne l'une pendant devant les degréz en bas du chastel de Gan* l'autre *devant l'uys de ladite chambre du conseil,* xxiiij s.

Registre n° 217

XLIV. — 1409-1410. Compte du 1er janvier 1409 au 1er j vier 1410.

[1] Bûches.

A Loys Everlinc, ouvrier de broudure, demourant en ladite ville Gand, pour avoir refait et miz à point la casule et estoile de la appelle dudit chastel au dit lieu de Gand, qui estoit toute deschirée, viij s.

A Jehan de Moerseque, pottier de terre, pour une paille [1] de terre rfonde pour mettre le feu quant l'on disoit la messe en la cappelle r le chastel, audit lieu de Gand, mesdiz seigneurs du conseil de ondit seigneur de Bourgoingne èsdis mois de janvier et de février dit an mil quatre cens et neuf, quant il faisoit froit, et pour blanc rain [2] pour mettre en laditte chapelle pour résister contre le it, x s.

A Jacques Simoenszone..., pour avoir osté... dix grosses pierres qui oient et gisoient en l'alée devant la chapelle dudit chastel de Gand le planchier, qui se commencha à cheoir en bas, en l'entrée des gréz de ladite chambre du conseil, viij s.

A Jehan Monac, couvreur de tieuwele, pour avoir porté une hielle de l'église de Saint Jaques audit chastel, pour nettoyer *le bleau qui est devant ledit chastel* tout en hault en marbre et cellui avoir extrait les mos qui y estoient escriptes, le xxviij^e jour dit mois de juillet ou dit an quatre cens et dix, viij s.

A maistre Gérard de Dinant, couvreur d'eschaille, pour avoir ouvré et restouppé d'eschailles... la sale par dessus ladite chambre conseil et aussi trois autres chambres joingnans à la dite sale, estoient descouvertes en plusieurs lieux et tailliez d'aler à ruyne pour plonc pour mettre sur le toys au debout de ladite grant sale ur une petite chambre joingnant icelle sale, xxx lib. xvj s.

A Robert Zwinebeque, à Gand, pour avoir ramoné et nettoyé... s cheminéez ès chambres du conseil et des clers et aussi de la velle chambre oudit chastel, xij s.

A Daniel Sergheeraerdszone,... pour avoir refait et soudé... en ieurs et divers lieux, par dessus la chappelle ou dit chastel de d et en deux noyes [3] de plonc emprès ladite chapelle, qui estoient chiez [4] et fondues en plusieurs places et plouvoit journellement, nt il faisoit lec [5] temps, en laditte chapelle et en la chambre, où consiège dudit chastel couchoit, xij lib. xij s.

Ibid., registre n° 21790.

LV. — 1410-1411. Compte du 1er janvier 1410 au 1er janvier 1411.

Poêle.
Paille.
Noues, en flamand *vaneel.*
Percées.
Pluvieux.

A Simon Bussaruut, couvreur d'escaille, pour avoir couvret restouppé d'escaille la grant salle qui estoit, en un pan emprè cheminée, toute destoupée et plouvoit tellement que la salle par de mesdiz seigneurs flotoit en partie, xxj lib. xiij s.

A Jehan Rym et Jehan Hazaert, couvreurs d'esteule, pour avo *couvert et estoppé de gluys* [1] *les deux pans et le debout du paver de la grant salle arsé* [2] *du chastel* à Gand, qui estoit toute destou et y plouvoit tellement ens, en lec temps, que toutes les deux va qui sont au dessoubz ladicte salle flotoient lec, aussi ne pouvo mesdiz seigneurs aler à couvert sur les dégrez de ladite vaut aussi le maistre de la Monnoye y mettre vins et autres garnisons son hostel en la premiere vaute, x lib. viij s.

A Jehan Riqueman, machon, pour avoir rompu et osté une gr viese cheminée de pierre de taille, qui estoit emprès la chappell chastel de Gand, qui estoit en partie cheue par le grant ver orraige qui fu le dixieme jour de juillet mil cccc et xj sur la char couverte de plonc emprès ladicte chappelle et y fait grant domm affin qu'elle ne cheist [3] sur messeigneurs du conseil et les gen journellement fréquentent ladicte chambre, x l. s.

S'ensievent les déclaracions des parties de plonc, saudure, va cions de journées et d'autres choses nécessaires employéz ou ch de Gand, en une chambre emprès la chappelle dudit chastel chastellain demeure, qui estoit effondrée par le grant orraige q audit v[e] jour de juillet audit an mil cccc et unze.

Ibid., registre n° 21

XLVI. — 1411-1412. Compte du 1[er] janvier 1411 au 1[er] ja 1412.

A maistre Jehan Doutre, maistre charpentier de mondit seig le duc, pour avoir refait deux nots de bois et osté le plong qui y e l'un par dessus la première chambre emprès la grant salle et l' par dessus la chambre où l'on met la bussche, liiij s.

Ibid., registre n° 2

XLVII. — 1412-1413. Compte du 1[er] janvier 1412 au 1[er] ja 1413.

A Pierre Kierlinc, pour une horloge, par ledit receveur des ex achetée,... laquelle orloge estoit moyenne par manière de m ment sans cloche, qui est mise en ladite chambre, vj lib. xiiij s

Premièrement à Jehan Minne, couvreur de strule [4] demoura

[1] Chaume, paille de seigle.

[2] Brûlée.

[3] Tombât.

[4] Paille.

ville de Gand, pour avoir couvert et estouppé de ghuys ou de streule s deux pans et les deux debous du toit par dessus le pavement de *ı grant salle qui de pièça a esté arse au dit chastel,* qui estoient des- ouvert en divers lieux.

A Jehan de le Mare, marchant de marien demourant audit lieu de and, pour trois cens piés de ays de chesne, soyéz de la largeur de eux piéz, qui sont mis au dessus du plonc de la goutière, qui est au ilieu de la dicte couverture d'estrain, par dessus ledit pavement, ffin que l'eaue peust mieulx avoir son cours par en bas, car autre- ient elle ne pourrait bonnement avoir son cours et *parperça les autes dudit chastel,* qui estoient pour ce tailliez d'aler à ruyne, vj lib. ij s.

Item, audit Jehan de le Mare, pour deux cens et cincquante quatre iés de blancs ays par lui livrés... employéz en la dicte chambre du onseil pour le dossier d'un *grant tableau qui y pent en haut,* et en la auture de la *nouvelle chambre emprès la chapelle,* lvj s.

Au dit maistre Jehan de le Mare, pour six grandes pièces de chesnes arées, de quoy les *bailles devant ledit chastel* sont faictes, xvij lib.

Audit Guillame Touscaen, pour deux verges de fer plommiez, nsemble les claus qui sont mises par dessus les dictes bailles.

Ibid., registre n° 21793.

XLVIII. — 1413-1415. Compte du 1er janvier 1413 au 1er janvier 415.

Ramoné la cheminée de la nouvelle chambre emprès la chapelle du iastel.

A Liévin de le Clite, pointre, demourant audit lieu de Gand, pour parpaye de la fachon d'un très bel *tabbel tout doré et de fin aisur ı jugement de Nostre Seigneur Jhésus Crist* par lui fait et livré en dite chambre, en l'an mil quatre cens et treize, qui cousta à faire, à ut l'estoffe, de marchié à lui fait, xxiiij lib. par.

Premièrement, à maistre Daniel Shergheeraerds, plombier, pour voir refait et soudé,... en plusieurs lieux, par dessus ladite chapelle udit chastel) et ès deux nox par dessus la nouvelle chambre emprès dite chapelle,... pour une nouvelle table de nouvel plonc pesant uarante pierres.

A maistre Jehan Doutre, pour avoir refait l'uys de la chambre mprès ladite chapelle et aussi mis à point le *petit huisset de la grant orte dudit chastel.* Ibid., registre n° 21794.

XLIX. — 1415-1416. Compte du 1er janvier 1415 au 1er janvier 416.

Exploys et condamnations (qui) ont esté converties ès réparations

et réfections, tant de la nouvelle chambre emprès la chapelle d chastel, d'une petite chambrette qui est en ladite chambre, pour mettre les registres et autres escriptures secrètes de ladite chambre, d conseil, comme pour les degréz dudit chastel en baz pour retrair les députéz des Quatre Membres et autres notables personnes, quan ils auroient à faire en ladite chambre.

Despense pour les réparations et réfections, tant de la nouvell chambre emprès la chapelle dudit chastel de Gand, pour paver un petite chambre emprès la chambre des clers, comme pour les degré en baz dudit chastel :

Premièrement, à Jehan Bataille, maistre machon demourant Gand, pour avoir fait l'aistre de ladite nouvelle chambre emprès ladict chapelle et un mur de brique entre la grande salle et ladicte chambr du conseil, et estouppé plusieurs traulx en icelle chambre, et aus pour avoir réparé le siège de ladicte chambre, viij lib.

Item, au filz dudit Jehan Bataille, pour avoir[1] taillié certaine quantit de bricques pour faire une ronde fenestre par manière demi-Oo pour parmi icelle avoir la clarté en ladicte grant salle, xij s.

Item, à Pierre Alvaert et à un autre compaignon, pour avoir romp ... le contrecuer de ladite cheminée de ladite neufve chambre... o osté les ordures, gravaiz et le sablon du viez planchier et porté en b en la cour dudit chastel, xxx s.

Item, à Jehan Longpetre et Hennequin Lepratre, pour avoir porté en icellui le sablon qui estoit dessoubz emprès ledit viez planchie quant les grosses ordures avoient été ostées, ... en la *chambre d retroit joingnant de ladite chambre du conseil* pour icelle hauchie xvj s.

Item, audit Liévin de Deken, pour avoir placqué et fait le planchi de ladite nouvelle chambre, lx s.

Item, à Jehan de Meeren, marchand de bois, pour douze grand bancs de chesne et pour plusieurs et diverses parties de merrien *tou piest*[2], pour mettre en oevre, tant planches de chesne pour le planchi de ladite nouvelle chambre, comme pour plusieurs asselles et ais d Danemarcke et righêles pour les bans et fenestres de ladite nouvel chambre et l'enclausure [3] entre ladicte chambre et ladicte chamb du conseil, et aussi pour faire trois doubles huys d'ais Danemarch les deux en ladicte chambre du conseil et l'autre devant ladicte ch pelle, iiij^{xx} xix lb. xii s.

[1] Semi-circulaire.

[2] Pour la signification de ce mot, voir Edw. Gailliard, *Glossaire flama de l'Inventaire des archives de Bruges de M. Gilliods-Van Severen,* au mot *twivou hout,* p. 443.

[3] Clôture.

Item, à Maistre Jehan Doutre, charpentier, pour avoir rompu et espêchié lediz viez planchier et depuis refait ladicte nouvelle chamre et aussi fait les huys, fenestres et l'enclausure entre lesdiz chambre t chapelle,... et audit Liévin pour mettre à point les fenestres et les ièges de *la grant salle par dessus ladicte chambre du conseil,* xvj s.

Item, à Jaques de Caloo, voirrier, pour xxiiij piés de voire de France ar lui livré.., qui sont mis en deux fenestres de ladicte nouvelle hambre, emprès ladicte chapelle, par manière de chassis, vj lb.

Item, pour xij grandes pierres de taille, pour faire lesdiz degréz udit chastel, lxxij s.

Item, audit Colart et à sondit varlet pour un jour qu'ilz vaquèrent mprèz lesdits ouvrages desdiz degréz pour estoupper plusieurs trauz s montées de la chambre du conseil, sur les degréz et ailleurs emprèz machon (maison ?) du concierge dudit chastel, xv s.

Item, à deux varlez, porteurs, pour avoir osté le gravais et sablon 'une chambrette qui est entre ladicte chambre du conseil et ladicte hambre des clers, et icellui porté hors, viij s.

Item, audit Jehan Moral pour avoir pavé ladite chambrette, xx s.

Item, audit Jehan de Caloo, voirier, pour une *fenestre ronde* par anière d'un Oo, de voire de France,... livrée *en la grant salle, moyéz des armes du Roy, nostre sire, de mondit seigneur le duc, de adame sa compaigne et des armes de Flandres,* contenant xlviij piéz voire, compté le voire amaillié de pointure au double, à six solz ris. le pié valent xiiij lb. viij s.

Autre paiment fait .. pour faire une petite chambrette pour mettre registres et autres escriptures secrètes de ladicte chambre du con- l, ou mois de mars l'an mil quatre cens et dix :

Item, à Maistre Guillame Toscan, serurier,... pour deux grans neaulx et deux roses de fer à l'huys de la chambre du conseil, par l'on va en ladite chambre des clers, xliiij s.

Item, audit Maistre Jehan Doutre, tant pour deux chevrons appel- doubles « sparres » et trois longhes planches par lui prinses audit han de Meerrem depuis que ladite chambrette avoit esté parfaite et ur mettre sus les registres, procès jugiez et autres escriptures de icte chambre du conseil en icelle chambrette, xxx s.

Dépenses pour... faire une petite chambrette pour mettre les regis- s et autres escriptures secrètes de ladicte chambre du conseil... ure à l'huis de la chambre du conseil, par où l'on va en ladite cham- tte.

S'ensievent les payemens... pour les réparations de *la chambre où , du temps de feu de noble mémoire Monseigneur le conte Loys rrain trespassé, cui Dieu pardoint, souloit tenir les audiences ou astel de Gand,* et pour un chiel en ladite nouvelle chambre.

Premièrement, à Pierre Alvaert, pour avoir rompu... un trou en la *ronde tourelle par où l'on va sur la chapelle dudit chastel,* pour y faire un huys pour entrer en la nouvelle chambre, où ledit recheveur se loge joingnante à la dite chapelle, xxiiij s.

Ibid , registre n° 21795

L. — 1416-1418. Compte du 22 septembre 1416 au 1er septembre 1418.

Ramoné trois cheminées ès chambres des clers et en la nouvelle chambre emprès la chapelle ou dit chastel.

Pour cinq aunes de drap vert pour mettre sur le bourel de la dicte chambre du conseil.

Pour une autre noc de chesne xxviij piés de long, qui est miz en *la salle qui fu arse, par où les eaues d'icelle grant salle se vuydent en la basse court dudit chastel,* car par ce que l'autre noc estoit tout pourry, les eaues se dessendoient en la dite grant salle embas et de l... ès vautes dudit chastel, xlviij s.

Item, à maistre Jehan le voirier pour seize piés de voire par lui livré,... tant ès fenestres de la chambre du conseil comme en la chambre des clercs et aussi estouppé un trou en la *verrière de la grant salle en hault, armoyée des armes de monseigneur le duc,* à v s. le pié valent iiij lib.

Ibid., n° 2179[illegible]

LI. — 1418-1420. Compte du 1er septembre 1418 au 1er mai 142[illegible]

Premièrement, à Jehan de le Mare, marien, pour xviij ais Danemarce,... les huit à deux tailles et les dix à une taille employéz par maistre Jehan Doutre, maistre charpentier de mondit seigneur le duc, en la nouvelle chambre emprès la chapelle au dessoubz de la vausure du mur, où la fenestre de la cuisine souloit estre jadiz, par manière de lambresiz, pour en faire un huys sur les degréz de la tournelle par où l'on va sur le plonc et pour apetichier [1] la cheminée de la dite chambre, qui estoit trop large aux trois costéz embaz pour remède du vent.

A Jacques le voirier, demourant à Gand, pour seize piés de voire de France miz à deux voirières quariées en la grande fenestre de ladicte chambre du conseil, iiij lib.

Ibid., registre n° 217[illegible]

LII. — 1421-1423. Compte du 1er mai 1421 au 1er mai 1423.

A Jehan Sergheraerts, plombier, Guillaume van den Nieuwenhove ses varlés, et à Jaques le verrier, tous demourant à Gand, pour plusieurs matières et estoffes, chascun de son mestier, pour les réparations de la *couverture de plonc deseure la chappelle dudit chastel,* et de nocx estans et gisans par dessus la nouvelle chambre joingnan[illegible]

[1] Rétrécir.

emprès la dicte chapelle et aussi pour avoir mis une longue *table de blonc par dessus les prisons dudit chastel de Gand* et pour saudures à ce nécessaires, Et avec ce pour trois pans de voirières mises en ycelle chapelle, en la chambre du conseil et aussi pour avoir couvert ladicte nouvelle chambre et la dicte prison en divers lieux.

Ibid., registre n° 21799.

LIII. — 1427-1429. Compte du 1er mars 1427 au 30 septembre 1429.

Premiers, à Jehan de Bul, demourant à Bruges, pour une casule de drap de damas richement ouvré et estoffée d'or, à lui prinse et achetée, x lib. viij s. (dépenses par la chapelle du conseil à Gand).

A Jehan de le Moere, orfèvre, demourant à Gand, pour deux *ampulles* et une *paix d'argent* pesant ensamble trois mars ij onses et huit esterlins, quatre livres deux sols cincq deniers gros, xlix lib. ix s.

A lui, pour la fachon de ladicte paix, qui est moult richement ouvrée, avec aussi le fachon desdiz ampulles et l'or qui y est employé, xxj lib. xij s.

Pour quatre cleifz l'un pour l'uys de la grant salle par dessus ladicte chambre et l'autre pour l'uys de la salle et chambre y joingnant, où l'on met la buisse de ladicte chambre et les autres deux sont mises l'un à *l'uys de la terasse* et l'autre à l'uys par où l'on va en la chapelle d'icelle chambre.

Ibid., registre, n° 21803.

LIV. — 1433-1435. Compte du 1er mai 1433 au 13 octobre 1435.

A Roger Stoop, maistre ouvrier de voire demeurant à Gand, pour avoir fait, miz et livré ou haut coer en l'église Ste Pharahault à Gand *trois verières* contenant chascune... piés de voire, que Monseigneur le duc avoit accordé et donné à ladicte église, en laquelle sont entrevées feu Monseigneur Josse, son filz, et feue damoiselle Katheline, sa sœur, qui Dieu absoille, en l'une desquelles verières, mesmement en celle de la moyenne, est mise la remonstranche de Nostre Seigneur Jhesus Crist en la croix et dessoubz, emprès la croix, les ymaiges de Nostre Dame et de Saint Jehan, Et ès autres deux verières, assavoir de celle qui est au dextre sont les pourtraitures et figures de mon très redoubté seigneur Monseigneur le duc et, dessoubz, le fusil et son ordre, et à la senestre verière sont les pourtraiture et armes de Madame la duchesse, sa compaigne, de marchié à lui fait,... la somme de cxliiij livres, valent c x l iiij lib. gr.

Ibid., registre n° 21806.

LV. — 1439-1441. Compte du 31 octobre 1439 au 1er octobre 1441.

A six brouteurs, lesquels, le xxiiije jour dudit mois, ostèrent hors de la chambre du conseil à Courtrai, les contoirs, sièges, bancs, tableaux et autres ustensilles de ladicte chambre et les portèrent et

menèrent avec tous les registres d'icelle jusques à la rivière du Lys, où ilz furent mis en nef, xx s. ; item, au navieur qui tout ramena à Gand, viij lib. Et à six compaignons, qui tout ce que dit est broutèrent et portèrent du rivage à Gand jusques à la chambre du conseil sur le chastel illec, xl s. Et pareillement à six compaignons qui portèrent ladicte buisse au gernier par dessus la chambre des clers audit chastel.

Ibid., registre n° 21809.

LVI. — 1441-1442. Compte du 1er octobre 1441 au 1er octobre 1442.

Premier à Jehan Oste, Pierre Oste, Gilles de la Eecke, Ghiselbrecht Damman et Pierre de Vos, pour trois mille et deux cens de buche de chesne à eulx prinse et achatté à diverses fois pour l'année et yver mil cccc xlij, pour la nécessité et provision de ladicte chambre, *où depuis le saint Andry ou dit an, que mesdits seigneurs du conseil vin drent résider en la nouvelle chambre faicte en bas ou chastel,* l'on a fait fu en deux lieux, assavoir en la chambre où mes avantdi seigneurs visitent les procès et en la chambre des clers du greffier lx iiij lib. Ibid., registre n° 21810

LVII. — 1442-1443. Compte du 1er octobre 1442 au 1er octobre 144

» A Corneille Boone, escringnier [1] et Guillaume de le Buerch, cha pentier, la somme de cent dix livres par., pour, par marchié à lui fai avoir fait, tout entour de la chambre où ilz ont accoustumé de visit les proces, emprès *la grant chambre du conseil, qui nouvellement y esté faicte et ordonnée,* sièges adosséz garniz de marchepiéz et de coffr pour y mettre procès, registres et escriptures, avec ung fremant de longueur de dix piés, cx lib. Ibid., registre n° 2181

LVIII. — 1441. Ouvrages et réparations fais au chastel de Gan depuis le 1er jour de may l'an 1441 au 1er jour d'aoust ensuivan Compte dressé par Jacques de Smitere [2].

[1] Menuisier.

[2] Jacques de Smitere, chargé par Philippe le Bon de la direction des tr vaux de restauration à exécuter, tant aux hôtels domaniaux de Walle et la Posterne, qu'au château des Comtes à Gand, dressa de sa gestion compte très détaillé en double original, dont les deux exemplaires exist encore, l'un aux Archives générales du royaume, où il porte le n° 27422 l'Inventaire de la Chambre des comptes, l'autre à la bibliothèque de l'u versité de Gand. Nous avons suivi le texte du premier manuscrit, tan que MM. vander Haeghen et De Waele, dans les fragments qu'ils ont pub dans leur notice *Contribution à l'histoire du château des Comtes (Messager sciences historiques,* année 1895), ont suivi le texte de l'exemplaire de Gand.

Les passages auxquels nous faisons allusion sont marqués d'un guille renversé (»).

» A Jehan de le Bundere et Jehan van Akerne, charpentiers demourant à Gand, pour avoir ouvré de leur mestier et fait, charpenté et ralongié aucuns chevrons de *le moyenne sale où l'on souloit tenir le siège de Messeigneurs du conseil à Gand* et y avoir mis plusieurs neufves plates ou lieu de celles qui estoient toutes pourriez, xiiij lb. viij s. par.

» A Henry van Carpen,... couvreurs d'ardoises, les quelz, pour couvrir et réparer sur ladicte grant chambre, tout de neuf, le costé d'icelle, vers le Noord, de nouvelles ardoises et restouper l'autre costé d'icelle, vers le West, et aussi pour avoir couvert tout de neuf la chambre qui est devant, à l'entrée de ladicte grant chambre, ont vacquié, cvj lb. xvj s. par.

Audit Henry, couvreur, à faire et restoffer les quarteaulx de ladicte grant chambre, iij lb. vij s. par.

Plommerie. A Jacques le Smet, plommier, pour ciiij pierres de plonc en tables employées à faire deux gouttières gisant entre ladite grant chambre et une autre maison emprès la petite sale, à vj gros la pierre.

» Ferronnerie. A Corneille Tuschaens, fèvre [1], pour une *verge et un ancre de fer, aont ung aigle estant sur la grant sale est soustenu*, pesant xx lib., à xij de la livre, font xxv par.

Registre n° 27,422, f° 10 vs.

LIX. — Autres ouvrages fais depuis le 1er juin 1442 jusqu'au jour de Pasques 1443 :

A Guillaume et Jehan de le Buerch, Jehan et Laurens de Clerc et Josse le Meestere, charpentiers, tant pour avoir fait, ès mois de may, juing et juillet audit an, le siège du consistoire, les bouts et poyes [2] à ce appartenant et à faire l'embroussage [3] d'icellui siège, comme pour avoir fait et charpenté le *comptoir à l'or* au lieu d'icellui où souloient lesdits maistres de la Monnoye tenir le leur, *dont a esté fait pour mesdits seigneurs du conseil une chambre de retrait*, et y fait plusieurs fenestres, tables à une paroit ou entredeux d'aisselles et planches et les degréz par où on monte du blanchoir audit comptoir, et pour aussi avoir fait une allée par où on va de la chambre du maistre de la Monnoie en ung *retrait séant au dehors les quarteaulx du mur dudit chasteau* et autrement y avoir charpenté et ouvré où besoing estoit, ciij lb. xvj s. par.

» Charpentage. Audit Guillaume de le Buerch, charpentier, la somme de xlviij lb. par. monnoie de Flandre, pour, par marchié à lui fait, avoir fait trois grans fenestres d'ays Danemarche de bon ouvrage à iiij fors huys, croisiéz par dedens de reules d'iceulx ays, l'un par où

[1] Forgeron.
[2] Appuis, dossiers.
[3] Lambrissage.

on va de la grant sale de ladite chambre, les deux huys de la même fachon par où on va d'icelle allée en ladite chambre du conseil, le tiers par où on va d'icelle chambre sur une allée qui s'estend sur les murs dudit chastel et avecques ce pour avoir fait et charpenté une *neufve allée, par où on va en ladite chambre,* de la longeur de xxvij piés et de largeur de xij piés ou environ, icelle garnie de deux entretoises et de plusieurs gistes de iiij et de v piés d'espès et, devers le zuud, de pluseurs posteaux ou colommes et reules de bois et embroussié d'ays Danemarche et, dessoubz le toit, qui est d'ardoise, avoir mis tous les chevrons et les corbes et autrement charpenté bien et deuement ladite allée, selon que l'ouvrage le requirroit, et pour lequel ouvrage faire et parfaire il a eu, de mainouvrage seulement, ladite somme de xlviij lb. par.

(LIX, *suite.*) — A Jehan Colins, Gilles Nutinc, Arent Morael et Liévin Danins, machons, lesquelz, tant pour avoir *fait et machonn audit comptoir ung pignon,* par dehors de pierre de Tournay et pa dedens de pierre de bricque, de largeur de xviij piés et de haulteur d xxvij piés ou environ et y fait une fenestraille respondans sur la tab dudit comptoir, une manière d'une grante forge où on font l'or, pour aussi pour rehaussier dessoubz ledit comptoir plusieurs mu qui estoient en péril de cheoir, xlix lb. xvj s. par.

Audit Jehan Colins, pour, por l'ordinance Herman et Daniel va Hameron, varlets des machons, avoir *fait rompre deux grans murs costé l'estable du chastellain* et y fait deux portrins, pour y faire deu huys affin que, par iceulx, les monnoyers et ouvriers peussent pass sans aler par le grant sale, où présentement les gens, poursiever devant mesditz seigneurs du conseil, pétient et parlent avecque leu procureurs et advocatz, iiij lb. xvj s. par.

» Machonnage. Audit Jehan Colins, maistre machon, demourant Gand, la somme de lxxij lib. par., monnoie de Flandre, pour, p marchié à luy fait, d'avoir fait rompre en plusieurs lieux *un mur, qui de v piés d'espès de pierre de Tournay, d'une grant chambre vauthié q est dessoubz ladite moyenne sale,* six grans traus et en iceulx mis et f trois fenestrailles croisiéz de pierre de Brabant et, ès autres traus, tr huisseriéz, pour donner veue, entrée et yssue de la nouvelle chamb du conseil.

» Item, pour, en icelle chambre, avoir fait une cheminée et au pour avoir fait deux *piliers de pierre sur quoy l'allée repose* p laquelle on entre de la grant et vielle sale en ladite chambre, et au pour avoir fait ung ront degré de ladite pierre de Brabant, par on monte et entre en ladite allée de ladite chambre ; Et pour av progetté et estoffé icelle de hault en baz, lxxij lb. par.

A Gheerolf Goethals, machon, la somme de x lb. par., monn

dicte, pour, par marchié à lui fait, avoir fait audit chastel en la grant sale, un grant cheminée, ou lieu d'une autre qui estoit toute ruyneuse et en grant péril de cheoir ; Item, d'avoir fait ung mur auquel il a une porte, qui est entre ladite chambre du conseil, et le logiz dudit maistre de la Monnoye, affin qu'ilz ne puissent aler de l'un à l'autre, x lb. par.

(LIX, *suite*). — » A Ghiselbrecht..., couvreurs de tieulle, lesquelz pour, ès mois dessusdit, avoir couvert tout de neuf ledit comptoir et restouppé le toit de ladite forge et pour avoir couvert ladite maistrie et le logis de le garde de la Monnoye et pluseurs autres maisoncelles audit chastel, xlvj lb. x s. par.

A Henri de Carpen, maistre couvreur d'ardoise, la somme de lxxij lib. par., pour, par marchié fait, avoir couvert en tasche, ladite neufve allée, par où on va de ladite grant sale en la chambre du conseil, de bonne ardoise de Martinfosse, lxxij lb. viij s. par.

Voirrie. A Martin Beyaert, voirrier, demourant à Gand, pour xvj piés de voirre de France mis et employés ès fenestres de cassine qui sont en ladite chambre du conseil et ès autres fenestres estans tant en icelle, comme ès fenestres dudit comptoir à or, à v gros le pié, lxvj lb. x s. par.

Voiture. A Jacquemine, vefve de feu Boudin le Dievele, la somme de v lib. par., pour avoir nettoyé l'allée et plusieurs chambres audit chastel des gravaiz, terres et ordures qui y avoient esté de longtemps par cy devant assembléz à grans monceaulx et porté en la basse court.

A lui (Sanders le Rop, merrier) pour iiij^{c}l piés de planches de chesne mis et employés à faire le plancher de ladite allée.

» A lui pour xvj chevrons de xx piés de long, mis et employés à faire le comble du comptoir à l'or audit chastel, qui a esté de nouvel fait pour le maistre de la Monnoie, pour ce qu'on a le viel osté et appliquié pour ladite chambre du conseil, v. lb. xij s.

A lui, pour viij pièces de bois mises dessoubz le siège du consistoire de ladite chambre du conseil, iij lb. xij s... A lui, pour v posteaux de iij piés de long employés audit siège, xx s.; A lui, pour iiij listeaux, de viij piés de long et de iiij et de v paulx [1] d'espès, mis desseure l'embroussage dudit siège, iij lb. par.; A lui, pour iiij posteaux mis et employés dessoubz les poyes sur quoy les advocatz et procureurs de ladite chambre se poyent, à iiij gr. pièce, xvj s. A lui, pour viij rieulles employées à faire les marches dudit siège, xxiiij s. A lui, pour les tailles et poyes avecques les petiz posteaux mises derrière le siège desditz advocats et procureurs, xx s.

[1] Pouces.

A Jehan le Winkle, marchand d'ays Danemarche, pour xlj ays Danemarche, à vj gr. pièce, employés à faire les huys et fenestres de ladicte nouvelle chambre.

(LIX, *suite*). —A Jehan Pancouke, marchant d'aisselles Danemarche pour la délivrance de c ays Danemarche employés à faire les parois l'embroussage de ladite allée de la chambre du conseil, xxvij lb. par

A Jehan de Loose, pour par lui avoir livré xij^{c} piés de planche de chesne... mis et employés pour faire les sièges et marchepiés dudi consistoire, tant pour mesdits seigneurs de la chambre du consei comme pour les nobles et autres notables personnes, advocatz et procureurs et aussi pour faire le plancher et autres bancs audit comptoi à l'or, xxviij lb. xvj s. par.

» A Jueris Drabbe, marchant de pierre de Brabant, la somme d iiij^{xx} xij lb. par. qu'il a eu et reçeu dudit Jaques pour les parties d pierre de Brabant par lui livréz audit chastel, c'est assavoir pou iiij^{xx} iiij piés de rabat, de calommes et léteaux mis et employés *e deux grans fenestres croisiées estans ou mur de ladite chambre du conseil, devers la rivière,* à v gros le pié, font xxj lib.

» A lui, pour xl piés de rabat, y comprins les calommes et léteaul mis et employés en une autre fenestre croisiée en ladite chambre viii lib. par.

A lui, pour iiij^{xx} iiij piés de doubles marches mises et employées faire ung ront degré par où on entre et monte de ladite grant sale e l'allée dessus déclarée, xvj lb. xvj s. par.; A lui, pour xliiij piés de raba employés aux deux costez des huysseriéz de ladite chambre du consei à iij s. vj d. le pié, vij lb. xiiij s... A lui, pour une grant et larg marche appellée « zulle » mise devant l'uys de ladite allée de v piés d long, xx s.; Item, à lui, pour iij autres marches, contenant ensemb xiiij piés, employées audit comptoir à l'or, xxviij s, ; Item, à lui, pou xxxij piés de « hecsteen » employé aux deux pilliers fais dessoul ladite allée et sur lesquelz icelle allée est assise iiij lb. xvj s. par. Item, à lui, pour viij piés de large pierre appelée « taflement employée à un degré par où on descend en la grant sale vers la Monoye, xxxij s.; A lui, pour xj plattes pierres mises sur les quarteau du mur ou pignon dudit comptoir, xxxviij s.; A lui, pour deu calommes de pierre de Brabant appelées « stanfiques » [1] mises employées à la cheminée faite en ladite grant salle, iiij^{xx} xij lib.

Plommage. A Jacques le Smet, plommier, pour plomb en table savoir xlviij pierres et iij livres, pour faire plusieurs nocquettes entre couverture d'ardoise et ladite allée qui s'estend ou mur de la chamb du conseil et à l'autre lez à l'encontre du mur de la grant sale et xx

[1] Jambages.

ierres et iiij livres pour faire une goutière par laquelle *l'eaue venant u terrasse d'icelle grant sale se vuyde*, et xliiij pierres v livres de plonc our faire les crestes ou comble de ladite nouvelle allée, xxxvij lb. vij s. par.

A Cornille de le Heckene, fèvre, pour une grosse verge ou baulx de r mise en travers de la cheminée estant en la grant sale, pesant x lb., x lb. x s. par.

A lui, pour une force de fer qui souttient une goutière par où se uyde l'eaue venant de ladite allée. Item, pour une estraille de fer ise ou pygnon ou mur dudit comptoir à or, xvij lb... A lui, pour ois fortes et grans serrures de bonne fachon, à doubles plates de fer deux clefz à ce servant, mises et employées aux trois huys de ladite ambre du conseil, les deux servant à ladite allée et l'autre à icelle ambre, ix lb. par. ; A lui, pour trois hanetz ou anneaulx appellés hantaven », [1] dont on ferme lesdiz huys, y compris les roses de fer tamé, xuiij ; A lui, pour trois estaques [2] ou barres de fer mises et nployés en une fenestre estant sur ladite allée, xx s. A lui, ur une verge de fer mise en la forge où on fond l'or, pesant livres, lij s. A lui, pour xij quingniez de fer mis et boutéz la vaucheure ou l'arc de la première porte dudit chastel, sant ensemble xviij livres, xviij s. ; A lui, pour iij grans et longues rges de fer employées en une verrière à l'entrée de ladite chambre ; lui, pour une paire de pentures employées à l'uys dudit comptoir à x s. ; A lui, pour xxvj verges de fer, dont les aucunes sont longues les autres courtes, mises à l'encontre des verrières des fenestres oisiéz de ladite chambre, xlviij s. ; A lui, pour deux gons mis en une rte qui est entre ledit comptoir et ladite chambre, iiij s. ; A lui, ur iiij paires de pentures employées à ladite porte et à iij huys, avoir, à l'uys dudit comptoir, à l'uys qui est dedens icellui, par où on onte sur le plancher et à l'uys par où on descend d'icellui comptoir ladite forge, xxxij s. ; A lui, pour iiij serrures à boiste mises, deux x huys de la maistrie, le tiercè au comptoir des marchants et le e à la forge à or.

A Corneille Tuschaens, fèvre, pour iiij paires de gons employées x trois huys de la chambre de l'assayeur de la Monnoye emprès ite nouvelle chambre, xij s... Pour deux seaulx et iceulx bendé de ndes de fer, et refaire la pollie, et livré une corde de chanvre, qui vent au *puys estant sur l'allée dudit chastel*, iiij lb.

A lui, pour iiij^c tieules de comble, mises et employées sur le comble s ditz comptoir et maistrie, vj lib. viij s. (Même registre.)

[1] Menottes, poignées.
[2] Du flamand *staken*.

LX. — Autres ouvrages fais au chasteau à Gand, depuis le 1er n
1443 jusqu'au dernier jour d'avril 1444 :

» A Guillaume de le Buerch, Jehan de le Buerch, frères, et Jeh
le Clerc, charpentiers, lesquel pour, ès mois d'aoust et septem
audit an xliij, *avoir mis jus* [1] *une maisoncelle qui estoit faicte en*
grant sale dudit chastel, où se souloit logier l'assayeur de la Monn
à Gand, afin que ladicte sale en fut desempeschiée [2] et que les ad
cats, procureurs et poursuyans en ladicte chambre du conseil y po
roient pétier et avoir leur collations ensamble et pour avoir, ou l
de ladicte maisoncelle, fait ung *autre logiz pour ledict assayeur* emp
la chambre qui nouvellement y est faicte *emprès la chambre du retr*
de Messeigneurs du conseil de ladicte chambre, en laquelle les greffi
notaire et leurs clercs prennent leur retrait pour y escryre et pour
icellui nouveau logiz dudit essayeur, qui paravant estoit ruyne
avoir fait une chambre à couchier, ung comptoir et aussi avoir
nouveaux chevrons et fait plusieurs huys et fenestres, ensem
lxxj jours, xlij lb. xij s. par.

» Audit Guillaume de le Buerch,.. pour faire et charpenter
neufve maison emprès la chambre du retrait de Messeigneurs du c
seil, contenant deux estaiges, c'est assavoir pour charpenter et met
au premier estage deux entretoises et toutes les gistes qui y falloi
trois fenestres croisiéz et brisans en trois lieux et rieules aux costé
par dedens. Item, pour avoir fait un entredeux et sièges de planc
de chesne où escripvent les clers dudit greffier ; avec ce autres si
avoir mis en une *petite chambre qui est joignant à ladite chambre*
sied le clerc qui tient et escript le registre de la court. Et pour a
fait trois huys, l'un par où on entre audit retrait, le second par où
descend de ladite chambre des clers en la grand sale et le tiers pa
on va à la chambre du retrait de mesdiz seigneurs, et en icelle ch
bre avoir mis plusieurs bordes pour mettre dessus les registres, pi
et autres escriptures ; Item, pour avoir fait ung degré de bois pa
on monte sur le solier ou plancher de ladite chambre où on me
bois ; icellui avoir planchié de planches de chesne, mis les plates
au long des murs et tous les chevrons, « sceerboghen [3] » et « haen
ken » [4]. Item, pour avoir fait en icellui solier deux fenestres et ung

» Item, pour avoir fait ung autre degré de bois couvert dessus
chevrons et poyes [5], par où on descend de ladite chambre des
pour aller en ladite grant sale, lvj lb. par.

[1] Démoli.

[2] Débarrassée.

[3] Contre-fiches.

[4] Solives traversières.

[5] Rampes.

(LX, *suite*). — » Maçons. A Jehan Arents,... pour avoir machonné g mur de la longeur de xvj piés et de xij piés de hault, pour forclore g retrait qui sert pour mesdiz seigneurs du conseil estant emprès chambre dudit greffier nouvellement y fait et de la chambre dudit ayeur, pour y avoir réparé une cheminée et fait plusieurs huisseriés fenestrailles ou mur de ladite maisoncelle et réparé icellui mur et t ung nouveau fournaiz pour icellui essayeur, xxij lb. xvj s. par.

» Maçonnage. A Jehan Colins, maistre machon, auquel fu marandé, ou mois de juillet oudit an, à fonder deux grans piliers ou oir dudit chasteau auprès ledit logiz dudit essayeur et sur iceulx re ung mur de la longeur de xx piés ou environ et de la haulteur xviij piés et plus et de l'espèsseur de deux bricques desoubs et ssus de bricque et demie pour en faire *la chambre dudit greffier*.

» Item, pour avoir fait, de l'autre lez, sur la voye dudit chasteau, g autre mur de la mesme longeur et haulteur et, en icellui mur, fait e belle et grande cheminée, et ou bout desdiz deux murs fait ung non de mur vers le Noord, où l'on a mis ung huys par où entrent advocatz et procureurs pour venir quérir leurs lettres et escriptures ers ledit greffier et sès clers ; Item, pour y faire et machonner oudit non, c'est assavoir en bas, deux fenestres croisiées, une autre au lez ladite cheminée à calonne et deux huisseriéz et dessus audit pignon ıx simples fenestrailles.

» Item, pour, en une petite vaute qui est joingnant à ladite cham-, y faire et machonner une grant fenestre et estoffer icelle vaute et te ladite maison de hault jusques en bas et de paver lesdites umbre et vaute ; Et pour avoir rompu une vieille porte, qui estoit bricque et, en lieu d'icelle, avoir fait une autre ou bout d'ung degré où on va en ladite chambre des clers ; Et pour avoir fait de rre la marche sur quoy le degré par où on va en ladite chambre clers repose, et pour avoir *estoppé les degréz à viz par où on souloit cendre de hault en la chambre de retrait de mesdits seigneurs du seil* et y avoir fait plusieurs estoppements en certains vielz murs, xvj lb. par.

A Jehan Arents, machon demourant à Gand, auquel fut marndé, oudit mois, par l'ordonnance que dessus, de *paver de pierres Tournay et de pierres de Brabant la grant sale dudit chasteau*, bout jusques à l'autre, sans ce qu'il est tenu de livrer aucunes ffes, et ce parmi et moyennant la somme de xxiiij lb. par.

Ghiselbrecht et Jehan Latte, Vincent Goele et Jehan van ene, couvreurs de tieulle, lesquelz, pour avoir couvert tout de f le logiz dudit essayeur, le maison nouvellement faicte pour iz greffier, notaire et leurs clers, dont mention est faicte cy-devant, pour avoir couvert la maison où maître Guy de Boye souloit

demourer, laquelle maison est toute descouverte et ruyneuse p
ce qu'il n'y demoura personne, xlv lb. vj s. par.

(LX, *suite.*) — Voirrie. A Martin Beyaert, voyrrier, pour la vent délivrance de xxxvj piés de voirre emploié et mis tant ès fenest de la chambre des clers comme en la chambre de l'assayeur de ladi Monnoie, à v gros le pié, font ix lb. par. Et à lui, pour oster et répa une grant fenestre de voirre qui estoit en une petite vaute où sie clerc tenant et escripvant le registre de ladite chambre du conseil iiij s. par.

A Sanders le Rop, merrier, demourant à Gand,... pour li tout le bois employé en ladite nouvelle maison,... au premier est sur ladite maison... baulx et marches dont le degré, par où monte sur le plancher, est fait ;... A lui, pour une longue et esp planche de chesne mise entre ledit hostel et ung autre logiz joing à icellui, sur laquelle une goutière de plonc est mise, xxiiij s. par.

A Loy Brixis, pour 48000 briques ;... A Jehan Witbrood, p 11500 briques ;... A Jaques Vitse, pour 18000 et demi de tieulles, pour ladite chambre que pour le logis dudit assayeur.

Pour 1600 pierres de pavement.

Livraison de blanche pierre, vj piés et demi de tablement ; 24 pi rabat, pour trois marches appelées « trappen » ; pour iij calom 6 listeaux, 8 pierres de carteaulz, pour 16 piés de pierre appelées « steen », pour deux estanchons appelés « stantfiken » de pierre po cheminée employés, tant en ladite chambre des greffier et not iiij lb.

» A Jaques de le Place, tailleur de pierres demourant à Tour pour vente de deux mille pierres de pavement de marbre de Tour d'un pié de Tournay de large en quarrure... employé les ij^m e autres ij^m cy-devant au *pavement de ladite grant sale*, cxliiij lb.

Ferronnerie.....

Plommage. A Jaques le Smet, plommier, pour la délivrance de pois et xx pierres de plonc, dont on a fait une longue nocquière lieu d'une autre qui est emblée [2] entre la chambre dudit assaye une maison où le fondoir à l'or souloit estre, etc., xxix livres par.

A Liévin de le Speye, aussi plommier, pour avoir livré livres de sauldure employé à saulder plusieurs nocquières audit teau et *la chapelle qui est couverte de plonc*, lesquelles nocquièr chapelle est moult trouéz et crevez à beaucoup de lieux, xvj lb.

A Ghiselin Ghiselinc, pour la vente et délivrance de mille latt therras employées sur le toit de la nouvelle chambre des greff

[1] Gouttière.

[2] Volée.

taire et sur la chambre de l'assayeur de la dite Monnoye. Item, à lui ur oster et réparer une grande fenestre de voirre qui estoit en une tite vaute ou siet le clerc tenant et escripvant le registre de ladicte ambre du conseil. Chambre des comptes, registre n° 27422.

LXI. — 1444-1446. Compte du 14 mars 1444 au 1er mai 1446.
Item Christien Nouquins, pour avoir tendu en la nouvelle chambre de sdits seigneurs du conseil *les draps armoyez des armes de mondit gneur qui estoient en la viese chambre* et pour les clavyres et claux e propices, xii s. Chambre des comptes, registre n° 21813.

LXII. — 1446-1447. Compte du 1er mai 1446 au 1er mai 1447.
A Corneille van den Hecke, fèvre, pour avoir livré aux degréz du stel de Gand une appoyelle de fer pesant trois cens douse livres.
Ibid., registre n° 21814.

LXIII. — (Au mois d'octobre 1447 le siège du conseil de Flandre transféré à Termonde En décembre 1451 il est établi à Ypres et y te jusqu'au mois de décembre 1463. Il est ensuite ramené à Gand.)

LXIV. — 1451-1452. Compte du 1er mai 1451 au 1er mai 1452.
A Pierre le Pestele, franc navieur [1] de Gand, pour, au mois de embre ou dit an, avoir mené de Tenremonde jusques à Warnes- les registres, procès, rolles et escriptures de ladite chambre pour s estans audit Tenremonde, xij lib Et il a payé ledit receveur pour ix tonneaulx, une pipe et trois mandes, èsquelz lesdits registres, cès, rolles et escriptures furent fardelez iij lib. iiij s., et pour cordes nécessaires, iiij s., par. It. à trois chartons, pour avoir mené à char, lit Warneston à Ypres, tous lesdits registres, procès, rolles et riptures, liiij s... Et à un charton, pour avoir mené lesdits procès, istres et escriptures de l'ostel dudit receveur à Ypres, à la Salle, ladie chambre se tient, vj s. Ibid., registre n° 21819.

LXV. — 1463-1464. Compte du 3 juillet 1463 au 1er mai 1464.
Autre dépense faite par ledit receveur à cause du portement du toir et autres choses appartenant à la chambre du conseil de Mon- gneur le duc, quant elle se parti de la ville d'Yppre.
Audit recheveur, pour xj chariotz par lui prins autour de ladite e d'Yppre à diverses personnes, sur lesquelz estoient chargiés lits coffres, layes et quenes, chascun chariot à xvjs. p. à Warneton, on les coffres sur une nef appelée plaite qui les transporta à Gand où furent débarqués le 29 décembre et conduits au château.)
Ibid., registre n° 21732.

[1] Batelier.

LXVI. — 1464-1465. Compte du 1er mai 1464 au 1er mai 1465.

A maistre Jehan de Wechelen, orloguer demourant en la ville Gand, pour son salaire d'avoir fait ung orloge et icellui mis en l'a ditoire de mesdits seigneurs, xxxvi lib.

A Georges Rommelin, drapier, demourant à Gand, pour l'achat lui fait... de deux draps de la couleur de bounin vert, contenant aulnes de long, distribuéz et employéz en ladite chambre, tant tendre et couvrir les sièges et bancs de l'auditoire de Messeigneu les bancs et sièges de la petite chambre emprès et le contoir des cle iiijxx x lib. Ibid., registre n° 218

LXVII. — 1469-1470. Compte du 1er mai 1469 au 1er mai 1470.

Item, et ledit bois à brûler, ainsi entassé en une maison dedens grant sale dudit chastel, est vrai que environ viij jours après ce, M seigneur de Middelbourg et Messire Olivier de la Marche, maist d'ostel de mondit seigneur le duc, qui lors estoit en ladicte ville Gand, vindrent en la sale ou dit chastel et illec mandèrent venir devers eulx lesdits commis en lui commandant, de par mondit gneur, incontinent faire vuidier et nettoyer ladicte sale disant *mondit seigneur y vouloit tenir son audience*, et, ce oyant, ledit com fist incontinent venir xiii compaignons, dont les deux estoient c pentiers et fist esbatre de tous poins l'édifice où le dit bois avoit entassé et aussi emporter lesdits plouih et fagotz en une autre ch bre, vii lib. iiij s. p. Ibid., n° 21

LXVIII. — 1473-1474. Compte du 1er mai 1473 au 1er mai 147

Audit recheveur pour avoir fait faire une *nouvelle chambre de stages dedens ledit chastel de Gand, pour la résidence de mesdits gneurs du conseil* et de ceulx du greffe pour ce que leurs logis e chambres estoient si très petites et meschantes pour besoigne affaires de ladite chambre, que il leur convenoit bien souvent besoigner ailleurs, dehors ledit chastel, sant pour la pleue... et g vent que autrement, et tellement que ilz n'y povoient bonnen durer pour l'expédition des causes, procès et affaires affluans en chambre, aussi s'il n'eust été réfectionné et pourveu d'une nou chambre d'emprès et serait ledit viez logis il eust en bien brief te cheu de hault en bas, et tellement que l'on n'y eust peu yssi entrer; pour la fachon de laquelle chambre, non comprins ung *ce torture*, une allée et une privée, ledit recepveur en a payé et débo parmy le bois, pières, fers, thieulles et plusieurs autres choses n saires et y employéz la somme de vc iiij xx iiij lib. s. par.

Ibid., registre n° 21

LXIX. — 1479-1480. Compte du 1er janvier 1480 (n. st.) a décembre 1480.

A Berthelmiu vander Linde, voirier, demourant à Gand, pour oir osté en la *grandt sale, là où l'on plaide,* trois grans fenestres de ire, les refait et estoupé de plonc avoir estoupé, toute ceste année, ıtes les fenestres de ladite chambre, en tout liiij s. par.

Ibid., registre n° 21849.

LXX. — 1482-1483. Compte du 1er janvier 1483 (n. st.) au 31 cembre 1483.

Meester Augustin de Brune, schildere, wonende te Ghendt, de nme van dertich pondt parisis, over stoffe ende facoen vermaert ende erepareert te hebbene *eene tafle van den oordeele Ons Liefs Heeren* ıghende inde camere van den rade daer men dinct, xxx lib. par.

Ibid., registre n° 21852.

LXXI. — 1485-1486. Compte du 1er janvier 1486 (n. st.) au 31 cembre 1486.

A Berthelmy van den Hynde, voirier, pour avoir refait et remis refait oint une grande verrière de l'*ymaige de Nostre Dame,* en la sale là l'on plaide, la vielle voirrière le vent l'avoit abatue et rompue, tauxation lxxij s. par. Ibid., registre n° 21855.

LXXII. — 1488-1489. Compte du 1er janvier 1489 (n. st.) au 31 décbre 1489.

Meester Loy van der Burch, temmerman, van ghemaect te hebben deure up de mueren van den Gravensteen, omme daer duere te ne *lancx den mueren in de camere van den rade daer men dinct,* der te lijden voorbij de vanghenesse, ende dartoe van gherepareert ebbene in den ganc, up de mueren van 's Gravensteen, diversche ere duren, voor al t' samen iij lib. iiij s. par.

Ibid , registre n° 21859.

LXXIII. — 1489-1490. Compte du 25 janvier 1490 (n. st.) au anvier 1491 (n. st.).

Dépenses. Et premièrement, celles qui ont esté faictes .. pour r fait amener le scel, contrescel, registres, processes, escriptures et autres munimens concernant leur dite chambre du conseil en ndre *de la ville de Gand jusques en la ville de Tenremonde.*

em, au navieur de le tout avoir amené par eaue de la ville de d jusques en la ville de Tenremonde, x lib. xvi s. p.

Ibid., registre n° 21860.

LXXIV. — 1491-1492. Compte du 15 décembre 1491 au 15 décem- 1462.

em, à Jehan Pe... et aultres laboureurs de Tenremonde, xxxij s.

par., pour leur sallaire d'avoir mené plusieurs coffres et « mandes »[1] chargiés des munimens et registres de l'*ostel de la ville*, où estoient, jusques à la riviere et les aidier à chargier pour *mener* *Ypres*, xxxij s. par. Ibid., registre n° 2186

LXXV. — 1497-1498. Compte du 1er janvier 1498 (n. st.) au 31 d cembre 1498.

(Les objets, registres et écritures sont embarqués pour Gand déchargés au château.)

Remis à point au consistoire une *fenestre en laquelle est l'yma* *Nostre Dame* et l'avoir remis en nouveau plong, xlviij s. par.

A maistre Liévin Laphant, maistre machon de Monseigneur, somme de cincquante livres ung solz pour avoir osté le résidu de c taine haulte tour dont, avant la venue de ladicte chambre, est cheu grant partie et effondée une chambre dessus la grève de ladi court.

Audit maistre Lievin Laphant,... pour avoir remis à point *refondé six arcs de mur tenant ledit consistoire*, qui se commençoien tomber.

A Jehan van Male, couvreur d'escaille... pour avoir couvert d'ardc l'alée d'entre la grant sale et le consistoire audit chastel.

Ibid., registre n° 218

LXXVI. — 1539-1540. Compte du 1er janvier 1540 (n. st.) au décembre 1540.

A Arent Neerman, marchant de bois... pour la provision de la chambre du conseil et l'yver xve quarante, tant pour la cham secrète, allors tenue en la maison de monsieur le président du conseil, par ordonnance de Sa Majesté, que depuis que ledit conseil remis, par ordonnance que dessus, sur la chasteau à Gand, se l'ancienne costume.

LXXVII. — 1547-1548. Compte du 1er janvier 1547 au 30 déc bre 1547.

A Liévin de Conync, maistre masson dudit seigneur emper pour... avoir faict un *scellier de la gehyne oudit s' Gravensteen* pl sieurs nouveaulx pilliers et arcqs de pières, les quels convenoit f pour éviter la demolition et ruine dudit chasteau, parce que les v pilliers et arcqs estoient pourriz et du tout deschiréz.

Pour avoir fouy le fondement du cellier audict chasteau et emp la terre.

Pour cent dix livres de chandeilles pour faire parachever ouvraiges faiz oudict cellier de la gehyne, ouquel convenoit ouvre

[1] Paniers.

ur à chandeilles par l'obscurité dudict lieu, à cause que la clarté du our n'y entra de nul costéz. Ibid , registre nº 2718.

IIIe SÉRIE

LXXVIII. — Vers 1291. *Antoine de Gand dit de le Pierre (van en Steen) relève le fief de la tourie du château de Gand.*

Antone de le Pierre tient en fief de Monseigneur, à plain relief, ce ue chi après s'ensieut, assavoir est qu'il est et doit estre souveraine arde de tous les personnes qui vienent en prison au chastiel à Gand, t à ce fief appartiennent vij lib. viij s. par. par an, que le bailli de iand, qui que le soit, li doit payer chascun an, à iij termes, c'est ssavoir à cascun terme des iij comptes un parchiel [1], lesquels li bailliu ompte à court. Encore a-il iij lib. par. par an sur ij masures qui isent droit encontre le chastiel devant dit et les eschéanches des ventures des prisonniers, qu'il estime à xx lib. par. par an, l'un parmi autre. Et ledit fief doit ledis Anthones livreir au chastiel à Gand et edens les appendanches, soit à Saint-Pierre, soit à Saint-Bavon, soit 1 le Biloke tous les espois de fust [2] qui ont besongne [3] à le cuisine onseigneur ès lieus desus dis. Et pour ce doit on audit Anthone, en ascun des lieus dessus dis, une héretaule [4] prouvende à chascun enger [5], lequel il mande à son hostel, ainsi qu'il auseit [6] de long mps. Et li doit li abbés de Saint-Pierre, en aide de ses espois, livrer, ascun an, xxxij s. iiij den. par.

Encore appartient audit fief que lidit Anthones tient de mondit gneur ij « welbotschep » [7], à quoy il apiert que toutes les fies que le

[1] Fraction.
[2] Bois.
[3] Dont on a besoin.
[4] Héréditaire.
[5] Repas.
[6] Usait, avait coutume.
[7] *Wellebode,* agent préposé de par l'autorité compétente à la garde d'un n saisi ou d'un prisonnier arrêté. M. Ed. Gailliard est d'accord avec nous ur rendre *wellebode* par *garnisaire.* Il cite plusieurs textes dans lesquels ce me figure avec cette acception : « Ende daerboven twee welleboden omme ghevanghene van crime ter heerlichede van Andizche te wachtene ende te warene ende die ter justicien te leedene ». *Annales du Comité flamand de ance,* t. I, p. 48; V. aussi *op. cit.,* t. x, pp. 399, 400. — « Omme raat ende js te hebbene up de wilboden die de bailliu van Brueghe gheleit hadde int t Weghin f. Gher-Weghins ende andren. » Archives de l'Etat à Bruges, nds du Franc. « Van dat hi willeboden gheleit hadde in der vrijlaten goed der prochie van Leke. » Ibid., fol. xj.

Dans d'autres actes on trouve « Eter ofte wette-bode ». *Les Coûtumes des*

baillius de Gand voet faire aucune saisine par loy en le castellenie de Gand et lidit Anthone en soit requis dou dit bailliu ou de personne de par lui son lieutenant d'aler avoec lui pour ledit saisine faire, il y doit aler et là, dou commandement dou bailliu, doit il demorer pour warder les biens saisis au pourfis Monseigneur, sauves les frais qu'on y fait. Et se doit avoir cascun welbodes hirétaules, de iij qu'il y a, v s. par. de chascune saisine dou droit de son fief. Encore a lidis Anthones de droit de son dit fief, xxiiij heus [1] d'avaine et vj s. par. par an, et de l'amman de Gand x s. Item, sur l'espier, que li Buxeres de Bassevelde tient, a lidis Thonis vj vaissiaux de mout [3] par an. Et si puet, de droit de son fief, menger et boire en l'osteil Monseigneur lui autant toutes les fois qu'il est à Gand ou ès appendanches, soit au chastiel, soit à Saint-Pierre, soit à Saint-Bavon, soit à le Biloke, pour ce qu'il est doubles welbodes héritaules. Et chascune nuit doit-il avoir, pour son coucher, iiij candeilles, pour ce qu'il est doubles welbodes. Et toutes ches choses a il bien useit à avoir de longh temps. Encore doit lidit Anthones avoir wages et avaine pour deus chevaux, de quoy il se dieult ore con li a détenut depuis que les wières commenchièrent

Archives générales. Fiefs. Carton n° 4

LXXIX. — *Droits des weleboeden de Gand, vers 1317.*

A vous Signeur auditeur de par Monseigneur de Flandres, monstre Anthones de le Piterre, homs de fief à Monseigneur dessusdit, que du droit de son fief qu'il tient de Monseigneur, il doit avoir de l'ostel Monseigneur, toutes les fois que messire de Flandre est à Gand, soit au castiel, soit à Saint-Pierre, soit à Saint-Bavon, à le Biloque ou ailleurs ens en pourpris [4] de le vile de Gand, cascune nuit, avoine pour ij chevaux et viij d. parisis, par le raison des weleboeds de Gand dont il en i a trois, et tient ledit Anthoines les deux parties des dis weleboedes et doit avoir cascun welebode avoine pour j cheval et iiij den. le nuit; et fu li pères et li anchisseur [5] Anthoine dessusdit

Flandres, édition Laurent Vanden Hane, t. III; *Coûtume de Gand,* p. 32, a ij, iij, vj et suiv. — *Placaerten van Vlaenderen,* II, p. 217; III, p. 13 v. pp. 539 et 1150, *passim.*

La qualification de *eters,* mangeurs, leur fut sans doute donnée parce qu' se prélassaient dans une douce oisiveté, n'ayant en général d'autre besogne en leur dite qualité, que de boire et manger aux dépens des tenanciers. Quant à l'étymologie du préfixe *welle,* elle nous échappe.

[1] *Hoed,* mesure de capacité pour les grains, équivalant à peu près à 1 hect 72 litres.

[2] La famille Busser ou de Busscher tenait en fief du comte de Flandre redevance appelée l'épier *(de spijker)* de Bassevelde.

[3] Malt.

[4] Enceinte.

[5] Ancêtre.

e si lonc temps que il n'en est mémoire, en possession paisivle de elle pourvende avoir et de coi [1] on l'a dessaisi depuis le temps que messire Guis, li pères Monseigneur, vint à Gand avecques le roi d'Engliterre, xx ans a [2], et ce offre il bien à metre en voir.

GAILLARD, *Archives du Conseil de Flandre*, p. 91.

LXXX. — 1er septembre 1430. *Acte de relief du même fief, par Jean Henrix.*

Jan Henrix hout een leen van onsen gheduchten heere den hertoghe van Bourgoingen, grave van Vlaenderen, ressorterende 't sinen casteele te Gent, gheleghen binnen Gent, dats te wetene dat de selve Jan sculdich es te houdene alle de ghone die ghevanghen commen in den casteel te Ghent, ende de bailliu van Ghent es hem sculdich te betaelne, telken rekeninghen van den baillius, bij partscheelen, vij lib. viij sc. par. tsiaers; voort heeft Jan voirseit twee hofsteden ligghende vore den kasteel te Ghent, iij lib. par. tsiaers erveliker renten, ende de aventuere van den ghevanghenen, alsoet valdt ; voort es Jan vorseit sculdich te leverne de spete ende spithout van houte onsen gheduchten heere in den casteel te Ghent, ende binnen den appenditselen, eest t' sente Peeters, t' sente Baefs, ofte in de Biloke, daer mijn gheduchte heere te Ghent, [es], ende daer voore es men den vorseiden Janne sculdich, in elke stede vornoemt, t'elken male, eene ervelike provende, ende d'abt van Sente Pieters es Janne sculdich xxxij sc. iiij den. parisis tsiaers erveliker renten, die toebehooren den voornoemden spithaute ; Voort hout hij van mijnen gheduchten heere voornoemt twee welleboetschepe ; ende behooren te sinen dienste soo welken tijt dat de bailliu wettelike saeijsine doet in de castelrie van Ghent ende het de bailliu ane hem versoucț, zoo moet Jan vornoemt metten bailliu riden ofte varen ende helpen hem alse men de saeijsine doen, ende de sezine ghedaen sijnde zoo beveeldt hem de bailliu dat goet te houdene te mijns gheduchts heeren bouf ende te behoedene, ende houden den costen die men daer op doet ; ende elc wellebode es sculdich te hebbene, van elken sezinen die hij helpt doen, v sc. parisis ; Voert zoe heeft Jan vorseit ter causen van sinen leene jaerlicx ervelike, in den spikere van Ghent, xxiiij hoet evenen [3] en vj s. parisis ende van den amman van Ghent x sc. parisis. Item, up den akere ende brieve van Haeltre, die Jan van Maldeghem ende joncvrouwe Marie Sbuscops, alse erfachtich nu houden ende doen ontfaen, tsiaers ervelike zevene vate mouts ofte de weerde daer af;

[1] Quoi.
[2] Le roi Édouard vint à Gand en 1297.
[3] Avoine.

Voort, mach [Jan] vorseit ghaen eten ende drinken hem anderen in mijns gheduchts heeren herberghe, eest binnen Ghent, eest t' Sente Pieters, eest Sente Baefs ofte in de Biloke, als mijn gheduchte heere daer es, ende Jan is schuldich te hebbene, elx tsnavens, iiij keerssen 't koern ende wedden ten tween peerden, alsoot behoort ; dit leen staende voort te trouwem, te waerheden ende te vullen coepe.

Up den eersten dach van september int jaer xiiii^c ende xxx gaf Jan Henrix sijn leen over.

Original aux Archives générales du royaume. Dénombrements et reliefs de fiefs, n° 2683 (Chamb. légale de Flandre).

LXXXI. — 1503. Jacques de Mey relève ledit fief.

Jacop de Mey hout in leene ende manscepe van mijnen gheduchte heere den grave van Vlaenderen, etc. resorterende 't zijnen casteele te Ghend, dats te wetene dat ic Jacop voorseit sculdich ben te houden alle de ghevanghene die commen ghevangen int casteel te Ghend ende de bailliu van Ghend es mij sculdich te betalene, t'elcker rekeninghe van den baillius, by partseelen, zeven ponden acht scelen parisiaers ; Voort zo hebbe ic Jacop voorseit up twee hofsteden lighende vóor 't casteel drie pond paris siaers eervelijker rente, ende de aventure van den ghevanghenen, alsoot ghevalt ; hem voort sculdich te leverne de speten ende spithout onsen gheduchten heere van hout int casteel te Ghend ende binnen den appendicien, eijst 't Sente Pieters, 't Sente Baefs ofte in de Bijloke, daer mijn gheduchte heere es in Ghend ; ende daer over so es men mij sculdich, in elcker stede telcken male, eene ervelijke prouve, ende d'abt van Sente Pieters xxxij s. iiii den. parisis siaers ervelijker renten, die toebehooren den voornoemden spithoute : Voort, zo houde ic Jacop voorseit van mijnen voornoemden gheduchten heere eene welleboetsepe, ende behoore te zijnen dienste, zo welcken tijt dat de bailliu wettelijke saijsine doet in den casteel te Ghend ende het de bailliu an mij verzouct, zo moet ic Jacob voornoemt metten bailliu rijden ofte varen ende helpen als men de saijsine doen, ende de saijsine ghedaen zijnde zo beveelt de bailliu dat goet te houdene te mijns gheduchts heeren behoef ende te behoudene, behouden den costen die men daer op doet ; ende elc wel bode es sculdich te hebbene van elcker saijsine die hij helpt doen vijf parisis. Voort zo hebbe ic, Jacop voorseit, ter causen van mijnen leene jaerlicx eervelijke inden spijckere van Ghend vier ende twintich h... evenen ende zes s. parisis, ende van den amman van Ghend x... parisis ; Item, up den spijckere ende brieven van Haeltre, die Jan ... Busere van Bassevelde hout ende doet ontfaen, 's jaers eervelic zeven vaten mauts ofte de weerde daer of ; bet voort zo mach ic Jacop vo...

ıoemt gaen eten ende drincken, mijn tweestere [1], in mijns gheduchts ıeeren heerbeerghe, eijst binnen Ghend, eijst binnen 't Sente Pieters, ·ijst binnen Sente Baefs oft in de Bijloke, als mijn gheduchte heere laer es ende ic de selve Jacop hem sculdich te hebbene elc 's navons ·ier keerssen, coeren ende wedden ten tween peerden alsoet behoort ; taende voort mijn voorseide leen te trauwen, waerheden ende te ·ullen coepe, t'eenen relieve van tien pond parisis ende xx groten van ·amerlincghelde.

Transcrit dans le registre n° 1091 de la Chambre des comptes, f° iij v°.

Renouvelé en 1503 et 1504.

[1] Avec mon secondant, auxiliaire ou valet.





UN POINT D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

LA QUESTION DES RENTES

PAYABLES EN GRAINS

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE, AUX ANCIENS PAYS-BAS



N sait combien furent nombreuses, au moye âge et jusque bien avant dans les temp modernes, les prestations périodiques connue sous le nom de cens et de rentes. Les histo riens et les juristes modernes recherchen actuellement et analysent minutieusemen leurs origines, leur nature, leurs causes et leur signification éco nomique. Ils distinguent avec soin [1] le cens de la rente ainsi qu les diverses variétés qu'ils présentent (cens seigneurial, cens fon cier, rente foncière, rente constituée, etc., rente viagère, ren héréditaire, rachetable « irrédimible », etc.).

De toutes les rentes dont l'existence est constatée dès le moye âge, nous ne nous occuperons que de la rente constituée à pr d'argent.

Acheter une rente fut, au moyen âge, une opération des pl

[1] V. spécialement pour la Belgique : G. DES MAREZ, *Étude sur la propri foncière dans les villes du moyen âge*, le chap. IV tout entier.

réquentes. C'était par excellence le mode de placement des capi-
aux mobiliers que l'industrie ou le commerce n'absorbaient pas.
.a prohibition du prêt à intérêt proclamée par l'Église et sanc-
onnée par les législations positives avait singulièrement contri-
ué au développement de la constitution de rente. Cette opération
onsistait essentiellement dans l'acquisition d'un droit à une presta-
on périodique généralement annuelle, moyennant un prix une
ɔis payé. C'était donc un achat et non un prêt. Dans sa pureté
riginaire, la prestation devait être perpétuelle, et jamais le débi-
eur ne pouvait s'en libérer. La rente se transmettait activement
t passivement, se cédait, s'échangeait, constituait, en un mot, une
éritable valeur, dans le sens économique du mot.

On comprend aisément qu'une opération aussi souple pouvait se
rêter à de multiples applications. A lui seul, déjà, l'objet de la
restation périodique pouvait varier à l'infini. S'il était générale-
ıent exprimé en argent, ce n'était pas cependant une règle absolue.
l'époque où l'économie naturelle, malgré le développement de
circulation monétaire et du négoce, n'avait pas encore complète-
ıent disparu, le créancier avait souvent considéré qu'il lui était
us avantageux de s'assurer directement l'acquisition de denrées
écessaires à l'existence, et, de son côté, le débiteur trouvait tout
ofit à s'acquitter, par l'abandon d'une partie des produits de son
dustrie, sans recourir, pour se libérer, à la vente de ceux-ci. Il
ı fut surtout ainsi pour les denrées agricoles et, par excellence,
our les grains.

Les rentes constituées, stipulées payables en grains, furent
ktrêmement nombreuses. Les rentes en blé étaient, au dire d'un
ıteur français [1], les fonds publics des XIIIe et XIVe siècles.

Dans le principe elles n'offraient pour tous que des avantages ;
ais bientôt de graves inconvénients apparurent. Le cours du blé,
où dépendait celui de la rente, avec le développement des rela-
ɔns sociales, l'extension continue des marchés, l'apparition de la
ɔncurrence, la répercussion, sur un marché déterminé, d'événe-
ents lointains qui, jusque là, avaient été sans influence à de si
andes distances, subit des variations de plus en plus sensibles ; il

[1] G. d'Avenel, *La Fortune privée à travers sept siècles.* Paris, 1895, in-12,
86.

y avait désormais place pour la spéculation, et elle ne manqua pa de se produire [1]. Portant seulement sur les rentes déjà existantes elle n'atteignait guère que ceux qui les cédaient ou les acquéraient En effet, la cession se faisait sur la base du cours au jour de l vente, et celui qui s'établissait dans la suite déterminait le gain ou l' perte de l'acquéreur ou du vendeur. Quant au débiteur, les variation purement momentanées, les seules qui incitaient à la spéculation ne l'intéressaient pas: il lui était toujours possible, à supposer qu' ne produisît pas lui-même le blé à prester, de l'acquérir à l'avanc en profitant d'une période où les cours étaient bas.

Par contre, les modifications lentes mais définitives l'affectaien directement. Le relèvement du prix des choses, et spécialement d blé, finit par lui devenir très sensible, et, lorsque la révolution éc nomique du XVI[e] siècle eût produit tous ses effets, le problème s posa.

Comme toutes les denrées, le blé subit, particulièrement dans seconde moitié de ce siècle, une hausse de valeur très marquée La valeur, sous forme d'argent monnayé, que représentait un quantité de blé irrévocablement fixée au cours des siècles ant rieurs allait constamment en s'accroissant. La charge constitué par la prestation à fournir devenait d'année en année plus lourd Il n'y avait plus aucun rapport entre ce qu'elle était devenue et c qu'elle avait été à l'origine. Il n'y en avait pas davantage si on comparait au capital qui avait été, lors de la constitution de rente, versé à l'auteur lointain et complètement employé par lui.

D'un autre côté, les règles de droit régissant la matière et le termes les plus usuels des contrats ne permettaient pas aux déb teurs de se dégager. Ceux-ci voyaient donc avec terreur leur patı moine grevé d'une charge que chaque année rendait plus lourd fardeau qui, après avoir pesé sur leurs épaules, devait inévitabl ment s'abattre sur celles de leurs successeurs.

Les débiteurs de rentes rachetables n'étaient pas dans une situ

[1] G. d'Avenel, *La Fortune privée à travers sept siècles*. Paris, 1895, in-1 p. 86.

[2] Pour la Belgique, voir H. Van Houtte, *Documents pour servir à l'histoire d prix de 1381 à 1794*. Bruxelles. Kiessling, 1902.—Cf. G. Des Marez, Notice c tique pour servir à l'histoire des prix. *Revue Université de Bruxelles,* 1902. Pour l'Angleterre, J.-E. Thorold-Rogers, *A history of Agriculture and pri in England*. Vol. IV, tableaux pp. 282 et suiv. et 292 ; vol. V, tableaux pp. 2 et 276.

›n meilleure : la valeur de leur prestation annuelle augmentant nstamment représentait, capitalisée, une somme toujours plus əvée. Les circonstances malheureuses par lesquelles passait alors ›tre pays rendaient, en fait, toute faculté de rachat illusoire. ême lorsque, chose exceptionnelle, le capital à rembourser était é par le titre originaire, le débiteur était dans l'impossibilité ıser de son droit. Mais alors, le capital de la rente étant muable et cette dernière augmentant régulièrement, le contrat paraissait avec un caractère nettement usuraire.

Ainsi donc tous les débirentiers se voyaient dans une situation tique, menaçant d'empirer sans cesse. Le jeu naturel des facırs économiques et juridiques qui l'avaient créée ne permettait s d'espérer d'en voir la fin. L'intervention des pouvoirs publics ır parut seule de nature à la dénouer. Ils la sollicitèrent.

Les États de Brabant prirent leur cause en mains. Ils s'adresent au duc d'Albe, le priant de publier un édit au nom du Roi. Conseil de Brabant se joignit aux États. Le gouverneur général tagea leur avis ; pour lui, la nécessité de soulager le débiteur it évidente. Mais la question était délicate, et la variété des islations coutumières, comme les conditions et usages de chaque vince, lui parut exiger une étude préalable. Il consulta les Cons des diverses provinces. Le 21 janvier 1571 (n. st.) il s'adressa Grand Conseil de Malines [1], « pour scavoir quelle forme et » ıaniere » il lui « sembleroit plus à propolz se debvoir faire au » ıuartier de Malines tant pour le passé que pour l'advenir ». uggéra même une interdiction absolue pour l'avenir de constides rentes payables en grains. A défaut d'une interdiction, il ıalait les deux remèdes possibles : ou une conversion en rente en ənt au denier 16, « quest rente plus ordinaire et coustumiere gitime en ces pays », ou une diminution dans la quantité de ns à acquitter par le débirentier.

e Grand Conseil commença par conférer avec le magistrat de ille et, le 26 février 1571 (n. st.), il envoya au duc un projet lit accompagné de ses réflexions [2].

e Conseil constate que de tels contrats de rentes, sans être ni ouvés par la législation du pays ni absolument interdits,

[1] Annexe I.
[2] Annexe II.

étaient tolérés depuis longtemps, bien que le plus souvent usit « par gens trop adonnez à l'avarice, pour sur le prétext des dit » rentes frauder le pris des rentes en argent et en faire plus gra » gaignage ». Aux yeux du Conseil, la loi ne doit permettre que création et la cession de rentes en argent « pour subvenir à » nécessité d'ung chascun ou pour sa negotiacion et à un prix raiso » nable » et moyennant une disposition de la coutume ou d'u ordonnance « par ou le debiteur n'est plus chargé en une ann » que en l'autre et le créditeur asseuré de certain gaing duquel » se doibt contenter en raison, sans qu'il soit besoing pour donn » lieu ou occasion à la cupidité des crediteurs admettre autres co » tractz par marchié et pris d'argent et moïen de deniers en s » odieux et fort approchans aux contractz usuraires ». Il repou l'idée de tarifer les rentes en grains, parce que cet expédient soulagera en rien les débiteurs, à raison d'abord de l'incertitude des variations du prix qui, vraisemblablement, continuera à s' croître, et ensuite parce qu'il est à craindre « que l'avarice d » cuns créditeurs trouveroit quelque pretext ou couleur p » l'exceder, comme l'on a veu par experience ». Dans cet or d'idées, il signale en passant que l'édit du 4 octobre 1540 [1] déf dant aux marchands d'exiger plus de 12 % l'an de leur arg avait prêté à des abus et couvert « certaines grieves usures ».

En conséquence, le Grand Conseil propose diverses mesures nature à soulager les débiteurs et à empêcher pour l'avenir retour des maux qu'il a constatés. Dans ses grandes lignes, son p jet comprend l'interdiction de créer encore des rentes stipul payables en blé, et le rachat de celles qui existent, alors mê qu'elles seraient stipulées non rachetables. Si le prix pour le elles ont été constituées n'apparaît pas du titre lui-même, le C seil estime qu'il peut être fixé à 20 livres de 40 sous « viertal » de seigle, mesure de Malines. C'était un rachat denier 16, puisque le Conseil évalue, tenant compte du c moyen du seigle à l'époque, le viertal à 25 sous. Mais le racha facultatif: quiconque ne veut en user reste libre de s'acquitter, en nature soit en argent, à raison de 25 sous par viertal.

Le Grand Conseil va plus loin : il suggère de déclarer étei

[1] *Placards de Flandres*, I, 767.

rentes achetées à vil prix, car le créancier doit « destre plus que satisfait du sort et capital de sa rente par avoir jouy du renchérissement du grain estant monte la valeur d'iceluy au double et davantaige comme dessus depuis le temps de l'achapt ».

Pour triompher du mauvais vouloir des créanciers, ils seraient tenus, à la requête de leurs débiteurs, de communiquer tous titres et documents. Le Grand Conseil admettait également le retrait de toutes les rentes cédées à prix d'argent pour le prix de cession, et la prescription de trois ans pour les arrérages.

De toutes ces dispositions, le Conseil excluait les cens fonciers seigneuriaux, les rentes d'ancienne fondation destinées au service divin ou aux institutions charitables, antérieures à l'édit du 20 février 1528[1].

Il n'est pas douteux que ce projet n'ait inspiré directement le gouvernement espagnol. Dès le 5 mars[2], il publia un édit sur la matière.

L'exposé des motifs constate l'usage devenu général du placement de fonds en rentes en grains, qui deviennent de vrais contrats usuraires assurant un gain illégal et excessif, que ne justifie pas l'incertitude alléguée des cours.

Il commence par interdire la création de pareilles rentes, sous peine de nullité, de confiscation du prix et de correction arbitraire (art. 2). Quant à celles qui existent, il distingue entre celles dont la valeur capitale est fixée par le titre même et celles qui ne mentionnent que la rente annuelle. Pour les premières, la prestation est transformée en argent et réduite au seizième du capital (art. 4). Pour les secondes, on recherchera le cours moyen des céréales pendant les trois années qui ont précédé la constitution et les trois années qui l'ont suivie. Cette valeur déterminera la prestation à fournir désormais en argent et sera, en outre, tenue pour le seizième du capital (art. 5). L'édit admettait le retrait de toute rente cédée moyennant le prix de cession (art. 6). Le rachat devait se faire en évaluant les deniers au même cours que celui suivant lequel

[1] *Placards de Flandres*, I, 747. Cet édit déclarait rachetables toutes les rentes constituées en argent ; au cas où leur prix était inconnu, elles devaient être remboursées au denier 25 pour celles qui étaient postérieures à la mort de Charles le Téméraire, et au denier 30 pour les autres. Les États de Flandre avaient proposé le denier 22.

[2] *Placards de Flandres*, II, 422.

le capital avait été versé primitivement s'il était connu, sinon su vant l'évaluation du dernier placard ayant précédé la constit tion de la rente (art. 7).

Signalons encore : l'obligation pour les créanciers de produi tous leurs titres, et faculté pour les débiteurs d'en prendre cop (art. 9), et la prescription des arrérages au bout de trois a (art. 10).

L'édit excepte expressément les rentes seigneuriales, les cens cens fonciers, les arrentements, les rentes et fondations destiné au service divin et aux institutions charitables, grevant les fon de ceux qui les ont constituées ou léguées, ainsi que les rentes q les nécessités des partages ont obligé des héritiers à créer (art. 8).

L'édit du 5 mars 1571 laissait subsister un doute. Bien que so texte ne l'eût pas dit, son esprit semblait le restreindre aux seu rentes perpétuelles. On se demanda si les rentes viagères to baient également sous son application. Le proviseur de l'hosp de Postel s'adressa au gouverneur et, de l'avis du Conseil privé, gouvernement, par l'édit du 26 octobre 1573[1], se décida pour l'af mative, déclarant de telles rentes réduites au denier 8 si elles portaient que sur une vie et au denier 11 s'il y avait deux bén ficiaires.



Le phénomène économique qui nécessita la législation que no venons d'analyser n'était pas spécial aux Pays-Bas espagno Nous le constatons également dans la principauté de Liége, où mesures durent être prises par le pouvoir épiscopal.

A plusieurs reprises [2], le « paiement des muyds arrentés » « brisié et modéré » suivant un tarif fixé par l'autorité et qui var d'après la nature des immeubles affectés, à la condition pour débiteurs de s'acquitter dans un délai déterminé. On voit ici ap raître un élément nouveau, à savoir l'influence de la nature ou l'utilisation du sol sur la prestation qui le grève : les prairies s

[1] *Placards de Brabant*, II, 206.

[2] Notamment les 29 janvier (et non 22 février) 1552, 9 février 1560, 10 vrier 1563 et 8 février 1566. — Voir Liste chronologique des édits et ord nances de la principauté de Liége de 1507 à 1684. Bruxelles, 1860, à leur d et l'annexe III. Il s'agit de rentes payables en épeautre.

nsidérées comme rapportant davantage que les jardins et ceux-que les vignobles.

Mais c'étaient là mesures partielles et essentiellement tempo-res, provoquées par des circonstances momentanées. Les deux lonnances et statuts pour la réformation de la justice des août 1582 et 25 juin 1592 [1] contiennent des dispositions d'un ractère général et définitif.

Ces statuts autorisent la réduction en argent, pour les arrérages it passés que futurs, de toutes rentes constituées à prix d'argent, en espèces de grains sur la base du denier 12, du sort et prix capital selon l'évaluation de la monnaie lors de la dite constitu-ion suivant règlement immédiatement antérieur s'il appert des pièces déboursées spécifiquement », notamment par les registres x œuvres de loi ; sinon en valeur de la monnaie qui avait cours s de la création, au choix du débiteur pour les deux tiers et du ancier pour le tiers restant. Si le prix d'achat est inconnu et ne it être déterminé, « la réduction et modération se fera selon le x commun du temps de la constitution », c'est-à-dire un an nt et un an après la création. La preuve incombant aux débi-rs, on leur donna une action pour obliger leurs créanciers à iber tous documents utiles ; cette obligation était sanctionnée un serment, et, dans le cas où la fausseté de ce dernier serait uvée, par la déchéance de tout droit.

A la différence de l'édit espagnol, les statuts liégeois ne prohi-ent pas la création future de rentes payables en blé, mais ils ulaient que « toutes rentes qui, doresnavant, seront achetées t constituées pour prix d'argent en espèces de grains se paye-ont et réduiront au denier quinze ».

N'étaient pas rachetables les « rentes des églises, hôpitaux et lieux ieux, constituées avant 1521 », ainsi que celles qui n'avaient été constituées à prix d'argent, mais avaient été données ou uées.



Ces dispositions ayant eu pour effet de transformer les rentes ables en grains en rentes en argent, elles furent désormais fondues avec ces dernières et soumises au droit commun.

GEORGES BIGWOOD.

[1] O. P. L., 2e s., t. II, pp. 64 et 128.

ANNEXE I.

LETTRE DU DUC D'ALBE AU GRAND CONSEIL DE MALINES SUR L'OPPORTUNITÉ DE LA CONVERSION DES RENTES PAYABLES EN GRAI

Anvers, 21 janvier 1570 (1571, n. st.).

Pour ce que les estatz de Brabant ont requiz au Roy vouloir fa quelque édict et ordonnance sur les créations des rentes à rachat espèce de grains, en quoy bien souvent y a une manifeste usure insupportable interest aux subiectz. Surquoy ceulx du conseil en b bant ont joint leur advis, et qu'il nous semble totallement convenir pourveoir et remedier au soulaigement des povres débiteurs et tou fois pour la diversité de la nature de chacun pays, nous desirons pr lablement estre informez de votre advis, pour scavoir quelle forme manière vous semblerait plus a propolz se debvoir faire au quartier Malines tant pour le passé que l'advenir, et meismes sil ne vauld mieux de interdire du tout pour l'advenir telz contractz de rentes grains ou y donner moderation du pris, et pour le passé les redu pareillement à rente en argent ou foeur rate ou advenant du der seize, quest rente plus ordinaire et coustumière légitime en ces pa Ou bien de haulcher le pris du grain comme présentement il vault volu depuis quelz ques annees a plus commun pris et a ladvenant de modérer le nombre du rendaige, avecq les considérations que po avoir en lung et lautre des cas susdits. Sy vous requerons et neantm en nom et de la part de sa Ma[te] ordonnons bien expressément et ace que ayez a nous envoyer sur ce votre advis. Et ce au plus tard en dens le dernier de febvrier prochain lequel terme avons pareillem prefigé pour semblable effect a ceulx des autres consaulx de pardec afin qu après avoir veu les advis nous pussions entendre de faire ordonnance par telle forme que sera trouvée convenir. Par ou veuillez faire faulte. A tant tres chiers et bien amez notre S[r] vous en sa garde. Danvers le XXI[e] jour de janvier 1570.

Soubsigné, F. A. duc dalve, et plus bas Ooverloop.

Au dos étoit escript : A nos très chiers et bien amez les presiden gens du grant conseil du Roy à Malines. Et plus bas Reg[td] le penulti de janvier 1570 en soir et lendemain leutes en conseil.

Registres Mémoriaux du Grand Conseil de Malines, VIII, f. 12.

ANNEXE II.

Avis du Grand Conseil, 26 février 1570 (1571, n. st.).

Monseigneur, Nous avons en jours passez receus les lettres qu'il a pleu Vre Exe nous escripre pour avoir nre advis sur le fait des créations s rentes en espèce de grains, l'interdiction, modération ou réduction celles a certain pris tant pour le passé que pour l'advenir pour sur-oy mieux adviser, en avons communiqué avecq ceulx de la loy de te ville de Malines, et en apres deliberant sur tout, avons considéré, e ces rentes en grains ou autre espèce, constituées pour pris et mmes dargent ne sont par aucunes loix, ordonnances ou statuts prouvées, mais seulement pour aucun temps tolerees et le plus souvent tees par gens trop adonnez a l'avarice, pour sur le pretext des es rentes frauder le pris des rentes en argent et en faire plus grand gnage et que la plus grande partie de telles rentes sont deues par s villageois, lesquelz pour subvenir a leurs necessitez, sont enclins ccorder telles prestations pour leur estre la plus facile, dont toutes pour les diverses saisons des annees et augmentation des pris desdes eces de grain et autres, ilz se trouvent avecq le temps grandement vez. Ainsy il suffit de permectre la vente et achapt de rentes en ent par moyen de deniers pour subvenir à la necessité dung chascun pour sa négotiacion et ce au pris raisonnable, et soubz certaine regle e que en chascune province par commune usance ou ordonnance est stee et limitée, par ou le debiteur nest plus charge en une annee en lautre, et le crediteur asseuré de certain gaing duquel il se ot contenter en raison, sans qu'il soit besoing pour donner lieu ou sion a la cupidité des crediteurs admettre autres contratz par mar-é et pris dargent et moïen de deniers, en soy odieux et fort appro-ns aux contractz usuraires, et de vouloir statuer certain pris pour la tion desd rentes en grain ou autres especes seroit fort mal practi-e et ne seroit le debiteur pour ce allevié pour l'incertitude et ation du pris, plus apparent de monter et augmenter dan en an que aller ou diminuer. Et ores que aucun pris y fut mis il est a craindre lavarice daucuns crediteurs trouveroît quelque pretext ou couleur r l'excéder, comme lon a veu par experience en semblables modera-s apposees pour les loix et constitutions des princes, mesmes au rd des prestz furniz sur certaines grieves usures convenues et par la inuation dusance tenues par les marchans pour licites et approu-e par le prince du pays, soubz umbre et pretext (calumnieusement s) de la declaration faite par l'imperiale Mate par son placart delan

quarante ; que le vray marchant ne polrat prendre plus grand intere que a ladvenant de douze pour cent, lentendant encoires seulemen es cas ou véritablement linterest seroit escheu et deu. Pour lesquell raisons et autres bonnes considerations nous semble (soulz la correctio de vre Ex[e]) que sa Ma[te] pour soullager ses subiectz, pourroit en bon dro et equité, statuer et ordonner au regard desd[s] rentes et especes de grai ou autres les pointz et articles qui sensuivent,

Premiers que doresenavant ne se pourroient vendre ou constitu pour quelque pris ou prouffit de qui que ce soit, ny pour quelle cau que ce fust, rentes payables en bled, fourment, espeaultre, soucrego orge, avoines, ou autre grain ne semblablement daultres especes bien,

Item que toutes telles rentes cy devant constituees, tant rachaptab que non rachaptables, seront rachaptables pour tel pris d'argent quel ont este constituees et achaptees sil peult apparoir dud pris, et en que non, en payant pour chascun viertal de soille mesure de Mali vingt livres de quarante gros la livre en monnaie courrante, quest ladvenant du denier seize, le viertal estime a vingt cincq patars, semble estre la commune estimation depuis longues annees encha lu annee prinse parmy lautre, selon que lesd de Malines nous ont rela et des autres grains et especes a ladvenant.

Item que telles rentes se payeront doresenavant en telle espe quelles sont constituees, ou en argent a ladvenant du denier seize pris pour lequel elles sont este achaptees, au chois du debiteur, et cas quil napparut du pris payeroit vingt cincq soulz pour chasc viertal, le tout en monnoye courante.

Bien entendu, que sil apparistroit lesd rentes avoir este constituee fort vil pris, asscavoir ung quart moins que lon achapte rentes argent, sicomme un viertal de soille mesure de Malines pour dix liv monnoye susd, que ne seroit que douze patars et demy en rente d gent a ladven du denier seize, la ou touttes fois led viertal de b depuis memoire dhomme na moins valu que lesd XII patars demy, mais communement lune année parmi lautre vingtcincq pa comme dessus, quest le double et souvent le triple, voires aucunes ann a valu le quadruple ou davantages, lon pourroit declarer pour le te futur telles rentes dung viertal de soille constituees et achaptees p dix livres et en dessoubz extainctes satisfaictes et acquictees, pour au que le crediteur fait a reputer destre plus que satisfaict du sor capital desa rente pour avoir jouy du rencherissement du grain est monte la valeur dicelluy au double et davantaige comme dessus de le temps de l'achapt, ne fust que lon voulsist encores tolerer lesd ren

z les moderations avandites, prenant regard que oncques na este ıé certain pris que se debvoit observer en lachapt desdites rentes rains et daultres especes et que partant les achapteurs ne pensoient faire,— consideré aussi, que ladite extinction pourroit causer aucuns ıtz et questions a ceulx qui seroient parvenuz a telles rentes par age, transport, eschange ou autrement, ce que toutes fois nous ble estre le plus expedient,

em que soubz ceste moderation ne seront comprinses rentes ou s fonsiers seigneuriaulx, arrentem. rentes danchiennes fondations r le service divin ou au prouffit des povres delaissees et originelent constituees sur les propres biens de celluy qui a ordonne lad dation, des avant le placart de limp Mate de l'an XVe XXVIII, uelles se payeront comme du passé et ne seront rachaptables, ne fut en la constitution autrement seroit conditionné,

t pour scavoir la nature condition et qualite desdites rentes et le dicelles, pourroit estre ordonné, que tous crediteurs tant ecclesiasıes que seculiers pretendans rentes en espece que dessus, seront uz de à le reqte du debiteur exhiber les lres dela constitution dicelles es, avecq tous aultres enseignem. les concernans et de ce s'expurger serment in forma juris, nonobstant que pour avoir payement de es rentes, nest besoing (suivant la coustume de Malines ne aussy n droit escript) exhiber son tiltre, mais suffit de verifier le payement voir este fait par lespace de dix ans,

em que toutes rentes en espece qui se trouveront avoir este vendues ransportées pour quelque pris, seront tousiours rachaptables et tables par le debiteur pour le mesme pris quelles auront este venores que originelement elles fussent constituees pour plus hault

em pour ce que lon treuve souvent les débiteurs fort foullez voires ques fois ruynez par l'accroissement des arriraiges advenans par la ivence ou negligence des crediteurs est bien expedient dy pourveoir donnant, que ne sera permis a nul de demander arrieraiges de telles s de plus que de trois annees, et des arrieraiges antérieurs le debiet son bien en sera quicte et descharge, ne fut quil ait este somme terpelle judiciellement par le créditeur, ou que estant interpelle judiciellement il ait demande delay ou fait promesse de payer, en utesfois non comprinses les rentes seigneuriales,

utes lesquelles considerations avons bien voulu representer a vre soubz la correction et meilleur advis dicelle, auquel nous rappor supplians dieu nre createur vouloir prosperer ses bons et vertueulx ingz de mieulx en mieulx. De Malines le XXVIe de febvrier 1570,

en bas estoit escript. De Vre Ex[e] humbles et obeissans serviteurs president et gens du grand conseil du Roy et soubzsigne J. Buiss

Subscriptio A Monseigneur, Mons[r] le duc.

Registres Mémoriaux du Grand Conseil de Malines, VIII, f. 20-22.

ANNEXE III.

Ordonnance du Prince-Évêque de Liége, du 8 février 1566, (1567, n. s

Mandement publyet a Peron a Liege a son de la trompette XV[c]LXVI le XII[e] jour de feverier Maire Lathour, eschevins Oinfr Godefroid et mis en warde de loy

Gerard de Groisbeeck par la grace de Dieu evesque de Liege duc Bouillon conte de Looz marquis de Franchimont etc.

A tous ceulx qui ceste nostre presente ordonnance verront et oront salut. Scavoir faisons que attendu la sterilité de l'annee prese et que sans la totale ruine des poevres gens qui possedent biens, cha de rentes de grains, il ne seroit possible les payer ne furme(?) ainsy la chierete quil court porte et aupres que iceulx grains se vend ordinairement pour aulcunement soulager nosdis subiècts et pourv alyndempnite des poevres avons avec advis et meure deliberation venerables nos tres chers et bien aimes confrers les doyen et chap de notre Cathedrale egliese, bourgmestres jures de conseil de notre cite et daultres nos censaulx en ce entendus, ordonne brisi modere les paiement des muyds arrentes pour cestedite annee seulement et sans preiudice des rentiers et sans icy apres le povoir aultres termes et annees tirer en consequence en la forme et ma qui sensuyet assavoir les muyds affectes et deus sur vingnobles s ment ou sur maison et vignobles et qui nauroit aultre appendic contrepants se poront payer pour cincq florins monnoie de Liege muyds affectes sur jardin seulement ou maison et jardin sans a appendice ou contrepants se poront payer pour huit desdis florin muyds affectés sur prairies ou maisons et prairies et qui nont a appendices ou contrepants se porront payer pour nueff semblables fl les muyds deuz et affectes sur cortillaiges ou maison et cortillaig pouront paier pour noef semblables florins, les muyds affectes sur m sans aultre appendices se paieront aussy pour sept et demi desdis fl les muyds affectes sur maison, vignobles avec appendices de jardi

iries ou cortillaiges se payeront selon les fractions prescriptes et
intite des appendices et a la rate diceulx et debveront payer assavoir
ulx qui doibvent rente en espeaulte sur maison, jardin, prairies et
tillaiges dedens le jour sainte Gertrude en my marce et qui doibvent
vignobles ou maison et vignobles dedens le jour de Pasque Quasi-
do a plus tard autrement ne joyront de ceste notre presente grace,
icession, brise et moderation. Mandons pour ce et comandons a tous
epveurs, ceariers, renthiers et aultres ayans alever et ceulhier teles
tes affectees et ypothecquees comme dessus quils ayent a se contenter
ir ceste fois et annee de tel paiement et solution que dessus sans de
rs debteurs ou masuyrs exiger aultre ou plus grands pris vuilhans
le moderation et ordonnance avoir lieu et estre entretenue et obser-
par tout notre pays et a cest effect estoit publiee en ceste notre cite
lieu et ainsy come lon est acoustume faire crys et publications ensem-
, ordonnons a tous nos officiers et justiciers tant ecclesiasticques que
uliers et a ceulx de nos vassaulx que ceste notre ordonnance ils
ervent entretiennent, mectent en garde de loy, facent observer et
retenir et jugent selon icelles sans y contrevenir en aulcunne
iiere, car notre plaisir est tel. Donne en notre cite de Liege le VIIIe
r du moys de febvrier lan mil V^o^LXVI stil de Liege.

Registres aux Mandements et cris
au perron des Échevins de Liége, t. 278, fol. 91.
Archives de l'État, à Liége.



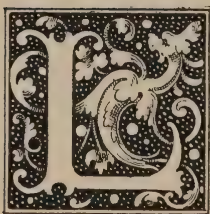


MONNAIE

DÉCOUVERTE DANS LE

CIMETIÈRE FRANC D'AVE-ET-AUF

PRÈS D'ÉPRAVE (PROVINCE DE NAMUR).



ES cimetières francs d'Éprave renfermaient sieurs petites monnaies du même genre qu pièce trouvée récemment dans le cimetière sin d'Ave et-Auffe.

J'ai décrit ces monnaies d'Éprave dans *Revue belge de Numismatique,* 1890, pp. et 217.

Quelques années plus tard, le cimetière franc, *Sur-le-M* situé à 200 mètres de l'antique forteresse d'Éprave, a livré une n velle petite monnaie barbare, en argent, d'un type différent. encore publié cette monnaie dans la *Revue belge de Numismati* 1893, pp. 425 à 430.

La pièce d'Ave-et-Auffe ressemble beaucoup à celle qui découverte, en dernier lieu, à Éprave *Sur-le-Mont.*

Elle a été copiée de monnaies romaines de la même catég

Elle provient aussi d'une sépulture franque saccagée [1].

[1] Je tiens à remercier ici mon ami M. Alfred Bequet, le savant et ain directeur du musée de Namur, qui a bien voulu me confier la description petite monnaie découverte à Ave-et-Auffe.

Au droit, elle montre un buste diadémé occupant tout le amp ; le type impérial est moins défiguré que sur la monnaie Éprave : il rappelle mieux le style du prototype ; le paludament aussi plus conforme.

La légende ne donne aucun renseignement qui permette de la porter à un modèle déterminé et se compose de lettres mal piées ou employées au hasard : IIIC — IΛИ.

Au revers, on distingue les linéaments d'un personnage, dont la e est couverte d'un casque, tourné vers sa droite, et dont la jambe che chevauche sur la jambe droite. Il est assis sur un trône dont montants annelés sont surmontés de quatre boules et les plis de vêtement tombent jusqu'au sol.

Légende : IИI — IIИI.



ARGENT.

Poids : 0 gr. 240.

Collection du Musée archéologique de Namur.

Diamètre : 13 à 14 millimètres.

Comme je l'ai dit dans la *Revue belge de Numismatique* (1893, p. 28), le prototype du revers de ces deux pièces d'Éprave et l've-et-Auffe est Rome casquée, assise sur un trône à dossier, de face ou tournée vers la droite, tenant dans la main droite un globe, t de la gauche un sceptre ou une haste [1].

M. Prou a fait remarquer, à propos des pièces trouvées à Herpès [2], que cette personnification de Rome apparaît à la fin du IVe siècle sur le *Miliarense* de Gratien, avec la légende *Virtus romanorum* [3]. Le type persiste sur les monnaies d'argent de Valentinien, de Théodose, avec les légendes *Concordia augustorum,* et *Virtus romanorum,* de Maxime, de Flavius Victor [4], d'Honorius avec la

[1] Voyez cette revue pour plus de détails.

[2] Herpès, commune de Courbillac (Charente). Description de cette trouvaille, par M. Prou, dans la *Revue numismatique française,* 1891.

[3] Un type analogue figure sur un médaillon d'or du musée de Vienne (voyez Cohen, t. VIII, p. 127, n° 17).

[4] Voyez Cohen, t. VIII, p. 171, n° 6.

légende *Gloria romanorum* et, enfin, de Sébastien (commen
ment du ve siècle) [1].

Conformément à ce que j'ai dit [2] au sujet de la pièce trouvé
Éprave *Sur-le-Mont*, je considère que la petite monnaie découv
à Ave-et-Auffe est de la même époque, c'est-à-dire du VIe si
(plutôt de la première moitié). Elles sont, en effet, d'un style
d'une facture trop semblables pour ne pas être de la même époq
Elles ont très probablement été frappées par le même monéta
et les deux troupes franques auxquelles elles ont appartenu éta
voisines, peut-être associées [3].

Le poids de la pièce d'Ave-et-Auffe est exactement le même
celui d'une des monnaies exhumées du cimetière franc de No
dans le département de l'Oise [4].

La monnaie d'Ave-et-Auffe étant intacte et à fleur de coin,
poids de 24 centigrammes est bien exact.

Dans une remarquable étude sur *les deniers d'argent méro
giens* [5], mon savant et regretté collègue et ami, M. Louis Blanc
constate que toutes les petites monnaies d'argent extraites
cimetières francs, d'Éprave près de Namur à Herpès dans la C
rente, de Poitiers à Noroy dans l'Oise, d'Envermeu en Norm
die à Bergères-les-Vertus dans la Marne, et de Villedomange
de Reims, présentent cette caractéristique singulière de la min
du flan, de laquelle il résulte que, à format égal, elles pèsent b
coup moins que la double silique franque de 1 gr. 10.

Elles pèsent en effet, les quatre monnaies d'Éprave : 40,
28 1/2 et 28 centigrammes ; les quatre d'Envermeu : 23, 19, 1
16 ; trois de Noroy : 31, 24, 21, et les six autres de 7 à 9 ; c
de Bergères : 27 ; celle de Poitiers : 48 ; les huit de Villedoma
35, 35, 32, 30, 27, 25 et 21 ; les dix d'Herpès : 38, 29, 27,
26, 28, 22, 21, 21 et 20 centigrammes [6] ; j'y ajoute, aujourd'
la pièce d'Ave-et-Auffe qui pèse 24 centigrammes. Cette dive

[1] Voyez un médaillon en or dans Cohen, t. VIII, p. 179.

[2] *Revue belge de numismatique,* 1893, p. 429.

[3] Éprave est à moins de quatre kilomètres d'Ave-et-Auffe.

[4] *Revue belge de numismatique,* 1890, p. 229 et p. 256.

[5] *Mémoires de l'Académie de Marseille,* 1896. (Extrait in-8°, sans date, 14
et vignettes.)

[6] Prou, monnaies barbares d'argent trouvées dans le cimetière mérov
d'Herpès, *Revue française de numismatique,* 1891, p. 144, *in fine.*

poids a frappé tous ceux qui se sont occupés des pièces d'argent ées des cimetières francs.

Thomas et Pétigny [1] croyaient que ces pièces étaient des fractions denier de 1 gr. 10 à 1 gr. 30 que M. Blancard appelle double ique franque ou mérovingienne.

M. Prou pense qu'il s'agit « d'une fraction du millarès adoptée r les barbares après leur établissement sur le territoire de l'em- e » [2].

Dans ma première notice sur les monnaies franques d'Éprave [3], me suis borné à dire « qu'à l'origine les Francs ne donnaient pas un poids bien déterminé à leurs petites pièces d'argent ».

M. Blancard, repoussant les hypothèses de Thomas, Pétigny et ou, se rallie complètement à ma manière de voir [4] : « Quoi de » plus naturel, en effet, que cette irrégularité de poids ? Dans les » ateliers du centre de l'empire romain, où l'on monnayait à l'aide » des meilleurs procédés et dans les conditions les plus favorables, » on n'arrivait pas toujours à une taille régulière ; de même dans » les ateliers mérovingiens ».

Toutes ces pièces du commencement du monnayage des Francs, raites de leurs cimetières, M. Blancard les considère comme des ctions ou des multiples du denier salique ou des Francs saliens, ntionné à chaque paragraphe de la loi salique [5]. Les plus régu- es du groupe, d'un poids cependant variable en plus ou en moins, aient, d'après M. Blancard, les vrais deniers de la loi salique ; les ces trop légères, comme celles de Noroy, de 7 à 9 centigrammes, aient des tiers de ces deniers, et les pièces de la troisième caté- ie, d'un poids paraissant trop élevé pour les rattacher au groupe 90 centigrammes), représenteraient peut-être des doubles iers.

Le denier salique, ajoute M. Blancard, si l'on en proportionne le ds à celui de la monnaie d'argent qui courait simultanément,

Thomas, cinq monnaies franques inédites trouvées dans le cimetière méro- ien d'Envermeu (*La Normandie souterraine*, 1854), et compte rendu de ce ail, par P. de Pétigny (*Revue française de numismatique*, 1865, p. 55).

Prou, loc. cit., p. 143.

Revue belge de numismatique, 1890, p. 255.

Blancard, Extrait des *Mémoires de l'Académie de Marseille*, p. 7.

Blancard, loc. cit., p. 8.

devait *théoriquement* peser 33 centigrammes environ au début d
VIe siècle [1].

En fait, le denier salique a les poids les plus divers, entre 64 e
27 centigrammes et moins. Quant à son tiers, il pèse de 7 à 16 cen
tigrammes.

Des différences pareilles ont d'ailleurs été constatées entre le
poids théoriques et les poids réels des saigas ou doubles silique
mérovingiennes [2].

Cette explication très ingénieuse du premier système monétair
des Francs a l'avantage de permettre une classification rationnell
de ces minces petites pièces à poids si variables, et il faut savoi
gré à M. Blancard d'avoir exposé ses vues avec tant de précisio
et de science.

GEORGES CUMONT.

[1] BLANCARD, Extrait des *Mémoires de l'Académie de Marseille,* p. 13.

[2] Les Francs, dit M. Blancard, usèrent de deux monnaies en argent, bien di
tinctes l'une de l'autre.

La première en date fut le denier de 40 au sou ou denier salique, valant don
le quarantième du sou d'or.

La deuxième fut le « saiga », double silique mérovingienne de 12 au sou.

Le denier salique fut surtout en faveur au Ve siècle; la double silique méro
vingienne aux VIe, VIIe et VIIIe siècles.

Le denier salique fut accompagné, dans la circulation, par son tiers, dont
existe des spécimens aux noms ou monogrammes des rois mérovingiens d
VIe siècle.

Le denier salique est d'une fabrique exceptionnelle dont la caractéristique e
l'extrême minceur du flan.

La double silique mérovingienne (saiga) est d'une fabrication ordinaire,
flan normal, n'ayant d'autre caractéristique qu'une irrégularité de contour
une barbarie de style qui s'accentuèrent de plus en plus en certaines parties d
la France.





AU SUJET DE DEUX

[S]TATUETTES EN TERRE CUITE

TROUVÉES A TIRLEMONT



plusieurs reprises des objets de ce genre ont été signalés en Belgique. Dans le *Bulletin de la Société scientifique et littéraire de Tongres* [1], on mentionne la découverte d'une statuette en terre cuite dans les fondations d'une maison à Vlijtingen, petite localité entre Tongres et Maestricht. D'autres auraient été rencontrées dans la maçonnerie de l'église romane de ce village.

Dans les *Mémoires* de la Société de l'année dernière, M. Vanderkelen nous donne une étude complète d'objets analogues ramassés à Bruxelles, à l'occasion de grands travaux de construction. Le travail de ce collègue est accompagné de deux planches reproduisant différentes statuettes. Cet auteur croit pouvoir rapporter celles-ci à une réminiscence de l'époque païenne : L'enfant nu à la *bulla* a fait place dans la suite des temps à l'enfant Jésus globocrucifère [2]. D'après celui-ci, ce seraient des objets de consécration appliqués à la construction des édifices et des demeures de nos

[1] Voir cette publication, t II, 1851, p. 350.

[2] Voir « Quelques statuettes en terre cuite, trouvées à Bruxelles ». In *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XIV, p. 191 et suiv., avec 2 planches.

aïeux[1]. La question étant encore trop peu étudiée, nous ne pouvon discuter cette opinion à tendances généralisantes.

Dans le courant de la même année, notre confrère M. le doc teur Bamps, dans son *Pays de Looz*[2], donne le dessin ainsi que l description d'une statuette polychromée représentant l'enfan Jésus portant le globe crucifère de la main gauche et bénissant d la main droite. Le sujet, complètement nu et datant de la fin d XVIe ou du début du XVIIe siècle, est placé dans une niche. Cett terre cuite a été trouvée à Saint-Trond, lors de la transformatio des anciens fossés en boulevards, et a été acquise par M. Bamp chez un antiquaire de cette ville. A ce propos, nous rappelleror que les terres cuites (nos 41-42 du catalogue de 1882, par Fétis) d même genre des collections du Parc du Cinquantenaire provier nent l'une de Zerkingen, faubourg de Saint-Trond, et l'autre c Baerlo, un hameau de Maesbré, commune à cinq lieues trois quar nord de Ruremonde.

Il y a deux ans, pendant la construction du réseau des égouts c la ville de Tirlemont, les fouilles ont fait découvrir un assez grar nombre de ces statuettes religieuses, en terre cuite, blanche-gı sâtre ou blanche-jaunâtre. Nous sommes parvenus à en sauver deı de la destruction. Actuellement, celles-ci se trouvent dans l collections communales et sont cataloguées sous les nos 13 et 14.

Voici du reste deux photographies les figurant un peu plus q grandeur naturelle.

L'une représente la Vierge portée sur un socle hexagonal do trois faces sont visibles. La mère du Christ porte à droite[3] s enfant largement étendu et a les bras repliés devant la poitrir Comme dimensions de la pièce, nous notons 0.082 mill. de hauteı 0.023 mill. de largeur au niveau des bras et 0.020 mill. d'épaisse

[1] En fouillant les fondations de l'Infirmerie des Filles Saint-Thomas, à P (aujourd'hui la Bourse), on a trouvé une statuette de la Vierge, en terre cu avec le millésime de 1662 et qui était enfermée avec deux médailles commér ratives en cuivre dans une boîte en plomb. Voir *La Nature* de G. TISSANDI nouvelles scientifiques, 12 avril 1902, p. 73.

[2] Voir ce journal : « Une terre cuite déterrée à Saint-Trond », pp. 84 et

[3] A l'époque romane, la Vierge porte indifféremment son enfant sur le b droit ou sur le bras gauche. Dans les collections de notre collègue, M. B duin, bourgmestre de Tirlemont, nous avons pu voir différentes statuettes cette époque montrant l'enfant Jésus sur le bras droit de sa mère. Dans l dictionnaire, Viollet-le-Duc donne des exemples du contraire.

u même endroit. La statuette est en terre jaune-blanchâtre et a lû être moulée assez grossièrement, car les bavures existant à l'intersection des deux faces du moule ont été coupées à grands traits. .a draperie de Marie est à longs plis, larges, droits et repliés n S vers le bas. La coupe de la figure affecte un caractère



rchaïque nettement roman. La tête légèrement tournée vers la roite est diadémée et recouverte du manteau. Les proportions de enfant paraissent légèrement exagérées par rapport à celles de la ière. De plus, la tête de celui-ci a reçu des temps l'irréparable itrage : elle a été enlevée à la suite d'une violence énergique. Au oint de vue artistique, l'exécution de cet objet laisse à désirer et il aut mieux l'examiner de loin que de près.

Lieu de la trouvaille : Parmi les décombres et sous l'impasse du Ieenrijk, près de la rue des Récollets, à 1^{m}25 de profondeur.

La seconde photographie est la reproduction d'un ange ailé, age nouillé sur une sphère et portant un volumineux chandelier. L draperie est à grands plis, serrés et qui retombent au-dessus de l ceinture. Le bras gauche est à nu et porte, au niveau de l'épaule un nœud de la robe. La tête a des cheveux bouclés et la figure n



présente rien de bien caractéristique. Le chandelier montre à la pa tie supérieure un trou conique de 0.004 mill. de diamètre, dar lequel on pouvait peut-être planter une petite chandelle en cire. D même que la première, l'exécution de cette statuette n'est pa soignée. Le moule a deux faces et a dû laisser échapper les coulé de matière qui ont été coupées ensuite à larges traits.

En voici les dimensions : 0.085 mill. de hauteur, 0.027 mill. d largeur au niveau de la ceinture et 0.015 mill. d'épaisseur a même endroit. La terre est grise-jaunâtre et revêtue en certain

ndroits d'une mince croûte calcaire provenant de la déposition des els de la terre. Quant à l'époque de cette figurine elle est assez ifficile à fixer. Le chandelier, tel que nous le concevons, peut ater de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle.

Lieu de la trouvaille : Rue de la Grande Montagne, devant la ue des Fripiers, à une profondeur de 1m40 sous la surface du sol armi le remblai.

En nous remettant ces deux figurines, les ouvriers nous disaient ue jadis celles-ci servaient à des usages culinaires, en favorisant la uisson des légumes, des pommes de terre, etc.

En ce moment, nous avons accepté cette assertion sous bénéfice inventaire.

M. Verheyden, architecte de la ville de Tirlemont, nous a fait rt que des statuettes en terre, analogues à celles-ci, furent trou-ées il y a plus de vingt ans, lors des travaux de nivellement des mparts, près de la porte de Diest, à l'emplacement du parc actuel Saint-Trond. Ces petites vierges étaient assez nombreuses et le us souvent elles étaient décapitées. Les ouvriers disaient égale-ent qu'elles avaient servi autrefois à l'usage indiqué plus haut.

En consultant nos fiches, nous avons trouvé deux citations parais-nt pouvoir se rapporter à cette coutume.

C'est ainsi que dans la *Chronijcke van Antwerpen*, éditée à Anvers 1843, nous lisons que les Gueux qui assistèrent en spectateurs à procession du 18 août 1566 s'exprimèrent de la façon suivante :

is al afgoderye dese processie ; *Iaeyken, die uytdraechster, dit is* *wen lesten feestdach ; want men zal* *rts met U mosselen zieden.* »	« Cette procession n'est que de l'ido- » lâtrie ; petite Marie, la fripière, c'est » votre dernier jour de fête ; car sous » peu on vous mettra bouillir avec les » moules. » (Traduction littérale.)

Dans la *Chonijcke van Antwerpen* de Geerard Bertrijm, éditée à vers en 1879 (p. 130). A la même date, les Gueux, assistant à la ocession et en voyant la statue de la Vierge, lui crièrent qu'elle devait plus sortir, sinon : *men zal corts met u mosselen zieden*.

En écrivant cette note, nous avons voulu appeler l'attention des loristes au sujet de l'usage de ces figurines qui ont pu servir lement comme objets de consécration dans les constructions

du passé. L'ange au chandelier ainsi que l'Enfant polychrom décrit par le Dr Bamps appartiennent probablement à cette dernièr catégorie. Témoin encore, la présence des chapelles dans les mu mitoyens, pratique plusieurs fois séculaire. Nous laissons donc l parole aux folkloristes belges et étrangers pour contrôler cett assertion populaire.

RAEYMAEKERS.



Note ajoutée pendant l'impression. — Notre confrère, M. Ba duin, nous a montré récemment une nouvelle petite statuette terre cuite blanche et représentant un ange avec les ailes en éve tail. Cette pièce a également été trouvée à Tirlemont pendant l travaux pour l'établissement des égouts communaux.

Dans une vitrine du Musée archéologique de la ville de Gan on peut voir sept figures en terre cuite blanche ou grisâtre, de peti taille et cataloguées dans le guide sous les nos 637 à 646. M. He Van Duyse, l'auteur du catalogue descriptif et sommaire de cet collection, mentionne que celles-ci ont été trouvées à Gand et te à faire supposer qu'elles ont pu servir à orner des pâtisseri « Peut-être sont-ce des *ex-voto* ou des enseignes de pèlerins ».

N° 637. Enfant Jésus assis dans une stalle et avec les mains s le devant de la poitrine. Commencement du XVIe siècle. (H. V Duyse.)

N° 259, lire 368. Enfant Jésus étendu dans une crèche, dit Catalogue. Cette figurine présente une ressemblance frappa avec celle dessinée dans le *Pays de Looz* par M. Bamps. Le Fils l'Homme a les bras croisés sur le devant de la poitrine. Te grise-noirâtre.

N° 640. Ange avec ailes en forme d'éventail autour de la têt Terre blanchâtre. Époque indéterminéé (H. Van Duyse). Similitu à peu près complète avec celle de M. Bauduin.

N° 646. Enfant Jésus crucifère à gauche et la main droite repliée sur le devant de la poitrine. Terre grisâtre.

Puis trois statuettes montrant Jésus avec les mains repliées la poitrine. Terre blanche-grisâtre.

Comme on le voit, M. Van Duyse est assez perplexe dan

détermination de l'usage de ces statuettes. La coutume d'orner les gâteaux est encore en honneur près des boulangers de Louvain et de Tirlemont, par exemple. Toutefois, ce ne sont pas des figurines mais des médaillons en plâtre représentant un cavalier ou un homme, etc., qui ornent ces gâteaux. Ceux-ci s'appellent des *Totenmans* à Tirlemont, et sont offerts au nouvel an aux enfants.





QUELQUES ANCIENNES

CLOCHES D'ÉGLISES

DE FABRICATION BELGE

EN ITALIE ET EN ANGLETERRE



ORTOFINO, petit port sur la Méditerranée 33 kilomètres de Gênes, compte actuellemen 950 habitants.

La tour de l'église renferme une cloche q porte l'inscription suivante :

Merten is mijne name
Mij gheluyt zij God bequame.
Also verre als me mij hoore sal
Wilt God beware over al.

Ghegoten van Georgius Waghevens
te Mechelen in St=Katherine
strate, int jaer M.CCCCC.XX.

VOX.TVA.EST.DVLCIS.ET.FACIES.TVA.DECORA.

Traduction :

Mon nom est Martin.

Que mon son soit agréable à Dieu, aussi loin que l'on m'entend que Dieu veuille étendre sa protection sur toutes choses.

M. Francesco Davegno, de Portofino, qui travaille à une monoraphie de cette commune, nous a renseigné l'inscription que l'on ient de lire et, dans sa correspondance à ce sujet, il dit :

« J'espérais que quelque ouvrage spécial imprimé en Belgique ourrait nous donner des éclaircissements sur l'exportation des cloies de la Flandre aux XVIe et XVIIe siècles : commerce qui devait re assez fréquent et relativement facile, puisqu'une pauvre petite ommune comme Portofino pouvait se pourvoir d'une cloche cpressément fondue pour son église, et ce qui le prouve surabonamment, c'est que le nom de *Merten* qui se traduit par *Martin,* le int titulaire de notre église, et les trois images de la Vierge, de int Martin et de saint Georges, les trois saints que l'on vénère plus ici, figurent aussi sur la cloche. Nous n'avons malheureuseent pas d'archives qui nous expliquent comment on s'y prenait cette époque pour commander au loin un objet de cette espèce, mode de paiement, de transport, etc.

. . . .

. . . .

» D'après la tradition, le mérite de cette cloche était extraordiire. Elle possédait l'immense pouvoir d'éloigner les tempêtes, empêcher toute espèce de dommages à la campagne et sur la mer.

» Quoi qu'il en soit, la cloche reste depuis près de quatre siècles spendue à sa place, aussi belle et aussi bonne que lorsqu'elle rtit de l'usine du maître fondeur Georges Waghevens, de alines.

» Beaucoup d'autres cloches provenant de fondeurs flamands istent encore dans plusieurs localités de notre région, quoiqu'il stât, depuis les temps les plus reculés, des fonderies nationales. »

J'en cite deux, que je trouve dans le vol. V. des annales de *ria Patria* (1867) :

Le travail porte le titre de : *Brabant, Flandres et Bourgogne.* cuments recueillis et classés par C. DESIMONI et L. F. BELANO.

C'est une collection de 217 documents, notes ou extraits qui rapport au commerce entre Gênes et les pays susindiqués puis 1315.

1536.

Campana nobis commissa per magnificos dominos procurator excelse reipublice nostre debet pro Petro Vangenoys fabro in Mecl nia.

Pro consteo ipsius in pondere lib. 10347 . . . Lib. 241.19.

Item pro expensis ..... litterarum et imaginibus quatuor ac fabr lignario qui eas fecit . . . . 1.5.

Datis magistro Petro Vanbergense magistro campanarum turri ipsius loci (Meclinæ) pro cognitione habenda de bonitate pondere eius . . . . 0.8.

Pro naulo de Meclinia usque Zelandiam ..... et usque Medelbu gum, etc.

Traduction :

Cloche qui nous a été commandée par les Magnifiques Seigneu Procureurs de notre excellente République.

Nous doit pour *Pierre Vangenois (?)*, maître (fondeur) Malines.

Pour le coût de la même cloche en poids de Livres. 1034. L. 241,1

Idem pour frais des lettres et images et pour les modèles bois . . . . L. 1.5

Donné à maître *Pierre Vanbergense (?)*, maître de cloches da la tour de la même ville (Malines) qui examina la qualité et véri le poids de la cloche. . . . . L. 0.8.

Pour le fret de Malines jusqu'en Zélande et à Middelbourg, etc

L'auteur, dans une note, ajoute ce renseignement :

La dépense totale monta à L. 261.11.1, et la République effectua le payement avec une sorte de lettre de change, *in Pasq de Bisamne, Andres et François Spinula* [1].

1538-1547.

Campana commissa in Antorpio Simoni Spinule campana mag habita ex Andorpio de proximo reponenda in turrim palatii.

Lib. 1821.4

[1] Cette note nous explique le *etc.* final et nous fait connaître qu'on n'a rapporté l'inscription entière. Les points de suspension sont dans le texte.

*1543-5 Januarii. Campana magna pro turri palacii habita ex
andria fracta cum non fuerit reperta sonora.*

*Artiliaria fabricata ex campana magna palacii..... pro Luchino
oardo funditore, etc.*

Traduction :

Cloche commandée à Anvers, à Simon Spinola [1].

Grande cloche reçue d'Anvers et destinée à être placée prochai-
ement dans la tour du palais ducal de Gênes [2].

1543-5 janvier. — La grande cloche destinée à la tour du palais
ucal, reçue de la Flandre, a été brisée parce qu'elle n'a pas été
ouvée sonore.

Canons fabriqués avec la grande cloche du palais par Luchino
ardo, fondeur.

On commanda plus tard une nouvelle cloche à Brescia (Lombar-
e), qui fonctionna jusqu'en 1860, époque à laquelle elle se brisa.
n ne s'en servait que dans les grandes circonstances.

Voici la traduction d'une note que l'auteur ajoute à propos d'au-
s cloches du palais ducal :

Compte de deux cloches fondues à Amsterdam par *Pierre
mony,* chargées à Texel, sur le navire *Marc Curtio,* pour Gênes,
elles furent placées dans la tour de l'horloge du palais Saint-
orges. Leur poids déclaré en Liv. de Flandre 2092.

L'inscription suivante figure sur les deux cloches :

Petrus Hemony fecit Amstelodami, Anno 1667.

'auteur fait aussi mention de quatre statues en argent, figurant
évangélistes, que l'on commanda à Anvers à un des meilleurs
itres de cette ville, pour en orner un des attributs de la proces-
n du *Corpus Domini.*

es modèles de ces statues avaient été envoyés de Gênes.



[1] Simon Spinola était probablement le représentant de la République à
ers.

[2] Ce palais ducal sert actuellement de siège aux tribunaux et la tour de
n provisoire.

M. le chanoine Guillaume van Caster, de Malines, l'archéol gue bien connu, a bien voulu nous communiquer un ouvrage int tulé : *The Church Bells of Suffolk,* par J.-J. RAVEN [1].

Voici la traduction des passages de ce travail relatifs à des cl ches de provenance malinoise, etc., pages 75-76 :

« Le comté de Suffolk s'estime heureux de posséder une cloc indubitablement étrangère et d'une beauté remarquable : la pl petite des deux cloches qui pendent dans l'église de Bromeswell.

L'inscription flamande mentionne qu'elle a été fondue p *Corneille Waghevens,* en l'an 1530 de Notre-Seigneur.

On y remarque deux bas-reliefs et quatre médaillons qui repr sent : *La Fuite en Égypte — L'Annonciation — Saint Michel te rassant le Dragon — La Présentation au Temple.* »

Grâce au bienveillant intermédiaire de M. Edouard Sève, cons général de Belgique en Grande-Bretagne, M. J.-J. Raven a l'obligeance de nous autoriser à reproduire les *fac-similé* des ba reliefs et des médaillons de la cloche de Bromeswell. Nous somm heureux de pouvoir lui témoigner ici toute notre reconnaissance.

« Il y avait autrefois, continue l'auteur de *The Church Bells Suffolk,* dans la tour de Bromeswell, une cloche plus petite q celle dont nous venons de parler, mais elle tomba, se brisa et vendue.

» Le son de la cloche est *do* dièze et celui de sa voisine *si* natur de sorte que celui de la cloche brisée, s'il se trouvait en harmon devait être *ré* dièze.

» La plus grande des deux cloches provenait de la Lombar et était antérieure à l'autre de un à deux siècles.

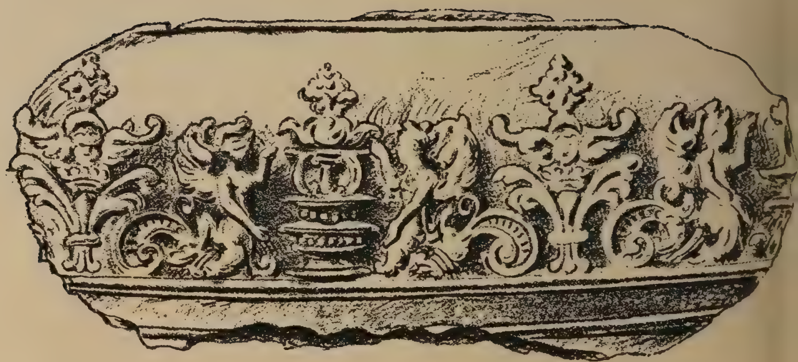
» Les cloches flamandes sont si rares et les derniers modèle hautement appréciés par M. Hauweis qu'on ne se trompe pas disant que la plus grande des deux est plus remarquable par ornementation que par le son.

» Nous avons, de Jacques Waghevens, la cloche muette d cathédrale de Glascow, appelée la cloche de la Sainte-Catheri sonnant les heures, et pesant environ cinq cents livres.

[1] Édité chez JARROLD AND SONS, 3, Paternoster Buildings, à Londres, 18

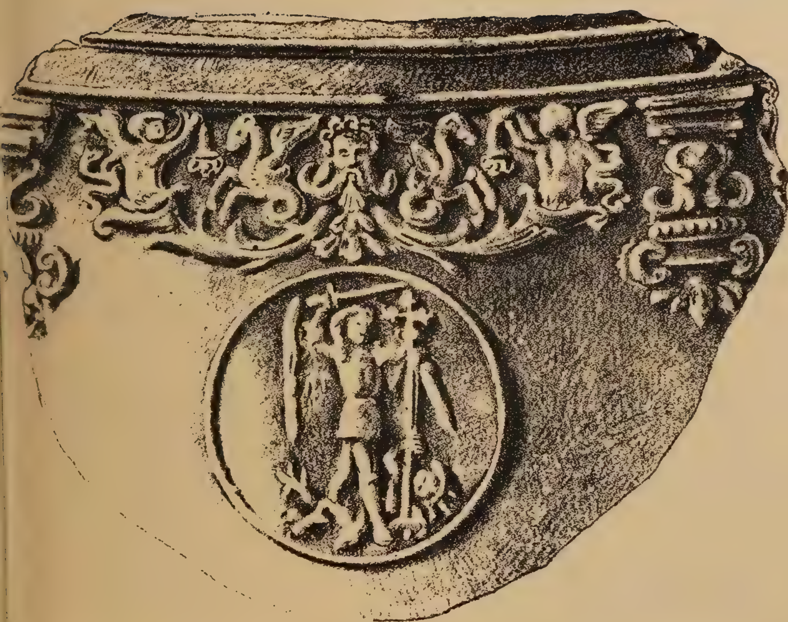






BAS-RELIEF ET MÉDAILLONS DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE DE BROMESWELL.





BAS-RELIEF ET MÉDAILLONS DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE DE BROMESWELL.

» Elle porte, d'un côté l'image de sainte Catherine, de l'autre les noiries de Malines et comme inscription : *La cloche Sainte-therine a été coulée par Jacques Waghevens en l'an 1554 de tre Seigneur.*

» Une cloche découverte par mon ami M. le juge Clarence, dans clocher de Nichalaston, comté de Glamorgan, paraît être sortie ateliers d'un des *Waghevens.*

» On y lit cette inscription en flamand :

» *J'ai éte fondu en l'an 1518 de Notre Seigneur.*

» Le son en est excellent. Elle est décorée de deux médaillons. »

M. J.-J. Raven nous a signalé, en outre, l'existence d'une cloche Whalley, dans le Lancashire. Elle pèse de cinq à six cents livres sort des ateliers de *Pierre Van den Gheyn.*

Elle est décorée de trois médaillons et porte l'inscription :

Maria benic — Van Pieter Van den Gheyn ghegoten in 't jaer CCCCXXXVII.

Plusieurs comtés de l'Angleterre, notamment ceux du centre, t entièrement dépourvus de cloches provenant des Pays-Bas.

Il y a dans le comté de Suffolk de nombreuses cloches à main *Pierre Van den Gheyn.* L'une des plus remarquables se trouve musée de la Société des antiquaires (Burlington-House). Elle décorée de deux médaillons. »

I. Harper Gaythorpe a bien voulu nous envoyer son étude sur *Church Bells in the archdeacony of Funess : Colton, Kirkby irth, Broughton, Woodland and Seathwhite* [1].

ucune des cloches décrites dans cette étude ne provient de e pays.

ous terminerons cette notice en disant que les ouvrages spé-

[1] *Reprinted from the Cumberland and Westmorland Antiquarian and archaeolo- Society's Transactions.* Vol. II, new series.

ciaux que nous avons consultés concernant le commerce et l'in-dustrie dans nos provinces, depuis les temps les plus reculés, n[e] donnent aucun renseignement sur la façon dont se faisait le com-merce des cloches avec les pays étrangers.

Ce travail est à faire.

S. De Schryver.





DE L'ORIGINE DU NOM

"PIERRE BRUNEHAUT"

DU MENHIR DE HOLLAIN

NOUS ne savons rien de certain sur la destination du menhir de Hollain ; nous essayons simplement de rendre compte du nom que porte ce monument préhistorique depuis des siècles.

D'où provient ce nom ?

C'est un nom germanique ; c'est un indice ...ain qu'il a été donné par les Francs.

...est un phénomène très curieux à noter, d'une haute valeur ...rique.

... toponymie germanique de la Belgique se retrouve fidèle...t dans les contrées rhénanes [1].

...enez le nom d'un ruisseau, d'un village, d'un champ ou d'un ...eau, vous manquerez rarement de découvrir le nom similaire ... étymologie en Allemagne.

... contingent linguistique nous a été amené par les Francs.

... même phénomène ne manque pas de se vérifier pour la ...e de Brunehaut.

[1] ...f. : E. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch. Ortsnamen.* Nordhausen, ... — W. Arnold, *Ansiedelungen und Wanderungen Deutscher Stämme.* ...urg, 1881. — H. Jellinghaus, *Die Westfälischen Ortsnamen.* Leipzig, ...

Il y a une pierre de Brunehaut — *Brunhildestein* — sur u hauteur près de Wörsdorf, aux environs de Wiesbade [1] ; il y a magnifique rocher en quartz sur le *Feldberg,* le sommet le p élevé du Taunus, au nord de Francfort ; il s'appelle le lit de B nehaut [2].

Quelle est l'origine du nom du menhir de Hollain ? Diffère-t-e de l'origine du nom des pierres de Brunehaut des pays rhénan

L'explication du nom germanique belge sera probablement même que l'explication du nom germanique des rives du Rhi les Francs l'ont connu dans leur pays d'origine ; ils l'ont am avec leurs traditions dans leur nouvelle patrie.

De quelle Brunehaut ces noms identiques nous conservent-ils souvenir ? Est-ce de la reine franque ? Est-ce de la Brunehaut épopées germaniques ?

Les savants allemands n'hésitent pas à les attribuer, non au s venir de Brunehaut, reine d'Austrasie, mais à l'influence traditions épiques, qui se reflètent partout dans la toponymie

De cet ensemble de faits nous dégageons l'hypothèse suivan les traditions épiques, perpétuées sur les lèvres du peuple, fix dans les épopées, localisées dans l'onomastique, ont donné n sance au nom de la pierre de Brunehaut, tant en Allemagne qu Belgique.

Nous rencontrons ce nom dans les contrées occupées par Francs ripuaires ; nous estimons que ce nom a été amené Hainaut par les Francs ripuaires, dont les essaims ont pén dans les régions wallonnes, tandis que les Saliens ont conqui peuplé le pays flamand.



A quelle Brunehaut, à quelle légende épique se rapport nom du mégalithe de Hollain ?

Est-ce à la Brunehaut des Nibelungen ? Est-ce à la valk Brunehaut de l'Edda scandinave ?

[1] J. MEIER, *Studien zur Sprach- und Literaturgeschichte der Rheinlande,* le recueil : *Beiträge zur Geschichte der Deutschen Sprache und Literatur,* t. p. 81. Halle, 1892.

[2] *Ibid.*

[3] W. BRAUNE, *Brunhildenbett,* dans le recueil : *Beiträge zur Geschich Deutschen Sprache und Literatur,* t. XXIII, p. 246 Halle, 1898.

La question est fort controversée en Allemagne [1].

La pierre du Feldberg s'appelle *lectulus Brunihilde* dans un xte authentique de 1043 [2].

Il ne peut être question de la Brunehaut des Nibelungen que le ros Siegfried va chercher dans son château de Isenstein, pour unther, le roi des Burgondes.

Le nom de *lit de Brunehaut* désigne certainement le rocher sur quel la valkyrie de l'Edda est endormie.

Voici comment nous pouvons esquisser cet épisode de l'Edda :

« Sigurdur se rend à Hinderberg. Sur la montagne, il aperçoit ie grande lumière, comme les flammes d'un grand feu, qui montent i ciel.

Quand il s'approche, il voit un rempart de boucliers, sur lequel otte un drapeau.

Sigurdur y trouve un guerrier endormi, armé de pied en cap.

Il enlève le casque et s'assure que c'est une femme.

La cuirasse est si fortement attachée qu'elle semble enchâsser le rps.

Sigurdur la rompt avec son glaive Gram ; la femme s'éveille et gardant le héros :

— Qui a brisé ma cuirasse ? s'écrie-t-elle. Qui a rompu mon mmeil ? Qui m'a délivrée de mes chaînes ?

— C'est le fer de Sigurdur, qui vient d'ouvrir le tombeau de otre sommeil.

— J'ai dormi longtemps ; je ne me suis pas éveillée, depuis que iomme souffre ; c'était l'ordre d'Odin et je n'étais pas en état de mpre le charme.

Sigurdur s'assied à côté d'elle et lui demande son nom ; elle mplit une corne d'hydromel, lui offre le philtre et s'écrie :

— Honneur au jour ! Honneur à l'être du jour ! Honneur à vous, e de la nuit ! Regardez-nous avec des yeux de condescendance accordez-nous la victoire.

Elle s'appelle la victorieuse et c'est une valkyrie.

Elle raconte que deux rois se combattaient : l'un était le puissant lmgunter et Odin lui avait promis la victoire ; l'autre était gnar, le frère de Hada, et personne ne l'aidait.

Braune, *op. cit.*, p. 246.
Ibid., p. 249.

La valkyrie battit Helmgunter dans le combat singulier et Od
pour la punir, la transperça de l'épine du sommeil.

Quand ce récit est fini, Sigurdur lui demande la sagesse.

Elle répond :

— Je vous présente de la bière, mélangée de force et
gloire guerrière, de chants épiques, de runes et de termes ma
ques !...[1] »

Ce fragment de l'Edda nous conserve le souvenir de la Bru
haut scandinave.

Le lit de Brunehaut du Taunus est issu du même cycle mytho
gique qui a donné naissance à l'épopée scandinave.

La mythologie scandinave et la mythologie allemande ne s
pas les mêmes ; mais il y a eu un temps où la mythologie scan
nave jouissait aussi d'une certaine vogue sur les rives du Rhin
nom du lit de Brunehaut nous en fournit une preuve évidente.

Les mythes scandinaves qui se sont cristallisés dans l'Edda
se sont pas fixés dans une épopée allemande ; quelques bribes
persisté dans les traditions populaires en Allemagne, se sont
crées dans la toponymie et se sont même greffées sur le mo
ment préhistorique de Hollain[2].

J. CLAERHOUT

[1] HANS VON WOLZOGEN, *Die Edda,* p. 306. Leipzig. — FR W. BERGM
Die Edda-Gedichte, p. 255. Strasbourg, 1879.

[2] « C'est sur le territoire de Bray, aujourd'hui des *Estinnes-au-Val,* qu
trouvait la pierre *Brunehaut,* dite aussi *pierre levée de Bray,* menhir qui s'éle
à 18 pieds de hauteur et qui fut détruit au milieu du siècle dernier, pour
pierrer les chemins. » N. CLOQUET, *Stations nouvelles de l'âge de la pierre en
gique découvertes en 1875* dans *Documents et Rapports de la Société Paléontolog
et Archéologique de Charleroi.* Mons, 1877. Tome VIII, p. 475.





LE CONGRÈS
DE LA
ÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE
ET HISTORIQUE DE BELGIQUE
A BRUGES

Mesdames, Messieurs,

J'ASSISTAIS, il y a quelques jours, à une audience solennelle de rentrée et j'entendais l'un des avocats généraux de la Cour suprême prononcer le discours traditionnel qui a reçu depuis des siècles la dénomination jadis officielle de *mercuriale*.

Bien que ce mot ait une saveur antique qui it peut-être de nature à vous plaire, il n'entre nullement dans intentions de rien vous dire qui implique une censure quelcon-. Une harangue pompeuse serait d'ailleurs en dehors de nos itions et elle semblerait déplacée dans une réunion intime et fraternelle comme celle à laquelle nous assistons ce soir.

ependant nous faisons aussi notre rentrée après deux mois de ances, et nous reprenons nos travaux sans qu'aucun procureur éral nous ait requis de le faire. — Il m'a paru que, dans ces onstances, vous écouteriez peut-être avec quelque intérêt un ort sommaire et sans prétention scientifique au sujet du con-

grès archéologique et historique qui s'est réuni à Bruges, préci-
ment pendant nos dernières vacances, du 10 au 14 août.

Je n'apprendrai certes rien de nouveau à ceux d'entre vous c
ont suivi les travaux du congrès ; mais pour tous les autres (
beaucoup plus grand nombre), je remplirai le rôle de rapporte
ou plutôt celui de *reporter* (l'expression serait plus exacte). Vo
avez bien voulu me déléguer à ce congrès, et j'ai peut-être à
titre le devoir de vous dire ce qui s'y est passé.

Comme vous le savez sans doute, Messieurs, le congrès de B-
ges comprenait quatre sections : 1° celle des études préhistoriq
ou proto-historiques ; 2° l'archéologie ; 3° l'histoire ; 4° enfin la se
tion dite des *primitifs flamands*.

La ville de Bruges réservait aux congressistes plusieurs « attra
tions » qui se rattachaient au congrès dans une certaine mesu
mais qui ont peut-être nui à l'ensemble de ses travaux. Comme
arrive parfois, l'accessoire trop attrayant a éclipsé le principal.

Il y avait à côté et en dehors du congrès tant de choses intér
santes à voir et à entendre que le congrès lui-même s'est trou
quelque peu relégué au second plan. Je ne vous citerai qu'en p
sant l'*exposition d'art appliqué,* ouverte dans les bâtiments restau
de la « poorters-logie » et consacrée aux métiers d'art bruge
Elle était certes fort intéressante, mais pour des archéolog
moins que pour les artistes et les amateurs d'objets d'art et d
industriel.

Il y avait aussi les *assises de musique religieuse et classique*
la *scola cantorum* de Paris : C'étaient des concerts, des entretie
des conférences, des auditions de maîtres, bien faites pour pla
aux amateurs de musique religieuse.

Il faut ensuite mettre hors de pair la merveilleuse exposition
primitifs, ce « revival » de notre art national, dont l'éclatant suc
a fait prolonger la durée (elle s'est fermée hier seulement).
Quelle splendide collection de chefs-d'œuvre, qui n'ont pu être
semblés à Bruges qu'au prix de persévérants efforts et que jam
sans doute on ne verra plus réunis ! Je ne puis à ce sujet regre
qu'une chose, c'est que l'extrême affluence de visiteurs ne n
permis qu'un examen trop superficiel de ces tableaux dont cha
méritait une étude attentive.

Parmi les « attractions » réservées aux congressistes en deh

congrès proprement dit il faut signaler enfin l'excursion du août à Courtrai. A défaut du cortège historique rappelant la taille des Éperons d'Or et dont le mauvais temps a fait ajourner sortie, l'exposition de *Courtrai à travers les âges* offrait aux chéologues un réel intérêt. Ceux qui l'ont visitée n'auront pas gretté leur voyage, bien que l'attraction principale ait fait faut.

Mais revenons au congrès proprement dit et, pour suivre l'ordre ronologique, débarquons à Bruges dans la matinée du dimanche août, jour d'ouverture de la XVI[e] session de la fédération héologique. — La vieille cité flamande a pris un air de fête et, n d'être *la ville morte,* comme on l'appelle parfois, elle présente plus grande animation.

Hâtons le pas pour suivre la foule qui s'engouffre dans la belle hédrale Saint-Sauveur, où doit avoir lieu la grand'messe de ture des assises de musique religieuse. — Assistance élégante ecueillie. — De-ci de-là se retrouvent des figures connues, des frères de Bruxelles et nombre d'étrangers, habitués de nos grès. Des saluts discrets s'échangent, des poignées de mains se nent en passant. Mais, chut ! voici que commence la messe à voix d'Edgard Tinel ; c'est la *scola* du grand séminaire de ges qui se fait entendre. — Comme vous le savez sans doute, *cola* de Bruges, à l'exemple de celle de Paris, nous ramène hant grégorien dans sa pureté classique. A ce point de vue, mérite tous nos encouragements ; et ce n'est pas au sein d'une iété d'archéologie qu'il faut être avare d'éloges pour ceux qui, le domaine musical, se montrent aussi respectueux du passé. endant, vous l'avouerai-je, cette musique impeccable, ce t correct et pur, si beau dans sa simplicité, paraît quelque peu gre et me laisse assez froid. Beaucoup d'auditeurs m'expriment même impression. Habitués aux sons majestueux de l'orgue, -être apprécions-nous mal un genre de musique trop peu nu. Je me hâte d'ajouter qu'il serait téméraire, surtout pour profane comme moi, de prononcer un jugement définitif après seule audition.

ais l'heure avance et il est temps de nous rendre au local du ervatoire, à la réunion des délégués des sociétés fédérées. ce intime, d'affaires et de ménage. On se retrouve, on se

revoit, on serre des mains affectueusement tendues. Par parenthè c'est là, à mon sens, le vrai charme des congrès en général peut-être aussi leur principale utilité : les spécialistes se ra prochent, échangent leurs idées et, de ce choc des opinions, jail parfois la lumière. Dix minutes de conversation font souvent pl que vingt jours de correspondance quand il s'agit de se met d'accord ou d'éclaircir un point demeuré obscur. Les congrès so un peu pour les archéologues ce que la Bourse est pour les homn d'affaires et les commerçants.

Après avoir réglé les affaires de ménage en petit comité, no voici au grand complet à l'hôtel de ville, dans une salle superb fraîchement restaurée. L'honorable bourgmestre de Bruges, com Visart de Bocarmé, qui est l'un des présidents d'honneur congrès, souhaite la bienvenue aux congressistes et leur offre vin d'honneur. Les discours officiels s'échangent, puis les conv sations particulières reprennent de plus belle entre confrè heureux de se revoir.

Le congrès de Bruges, comme tout congrès qui se respecte nécessairement une séance solennelle d'ouverture. Elle a li après la réception à l'hôtel de ville, dans la belle et vaste salle foyer du théâtre. Il s'agit d'abord de la remise des pouvoirs, l'état-major du congrès de Tongres doit transférer au congrès Bruges : l'un meurt et l'autre recueille immédiatement sa succ sion. Tout cela se passe conformément au protocole ; car c surtout entre archéologues que les traditions conservent l empire. Le comte Arthur de Grunne, sénateur et président congrès de Tongres, semble accepter allègrement son décès, homme résigné d'avance à une chose prévue et inévitable. N savant et distingué confrère, le comte de Limburg-Stirum, succ à son honorable collègue du Sénat ; il est à bon droit procl président du congrès et il prend la parole à ce titre. Présiden la Société d'émulation de Bruges et appelé à présider un con réuni à Bruges, il est amené tout naturellement à parler du p de cette ville. Malheureusement la voix de l'orateur est faibl il m'a été difficile de saisir certains passages. Le sujet est d'ail de ceux qui plairont toujours à la lecture beaucoup plus qu simple audition.

D'autres orateurs succèdent à l'honorable président. Je

terai pour mémoire ; car j'ai hâte d'en arriver au discours ou utôt à la communication qui a constitué le *clou* de cette intéssante séance. Un des nôtres encore, M. Beernaert, ministre État et l'un des présidents d'honneur du congrès, a fait part à ssistance de renseignements fort curieux et inédits sur la pernnalité de Jean Van Eyck. Tout le monde connaît plus ou oins ce maître qui passe pour l'inventeur de la peinture à l'huile ; s œuvres sont des chefs-d'œuvres, admirés par tous à l'exposition s primitifs. Mais M. Beernaert nous apprend qu'à l'exemple de ubens, Van Eyck ne s'était pas contenté d'être un peintre comparable : familier et confident du duc de Bourgogne (Phipe le Bon), il a été chargé par ce prince de diverses négociations plomatiques. Les archives des Chambres des comptes nous vèlent, à défaut de plus amples détails, le chiffre des indemnités ouées à Jean Van Eyck pour le couvrir des frais de ses misns auprès de princes étrangers. Van Eyck était *valet de chambre* duc ; mais M. Beernaert prend soin de nous apprendre que te qualification ne le rattachait nullement à la domesticité, mme on pourrait le croire. Le valet de chambre était plutôt, à te époque, ce que l'on appelle un *kamerheer* en flamand, et chambellan en français. Dans les cours les plus aristocratiques te charge est recherchée comme une insigne faveur par des mmes de haute noblesse, qui portent de ce chef, comme signe tinctif, une petite clef qui s'attache dans le dos et qui ne sert rien. — Voilà donc, de par M. Beernaert, Jean Van Eyck inement réhabilité et remis au rang des principaux personnages la brillante cour des ducs de Bourgogne.

a séance solennelle devait être levée (et elle l'a été) après cette mmunication si intéressante par elle-même et rehaussée encore s la forme par un maître en l'art de bien dire. Je me trouvais s un groupe de Français habitués à entendre des orateurs de mier ordre ; ils étaient enchantés, et leurs applaudissements ninaient ceux de l'assistance.

e congrès de Bruges, fidèle à d'anciennes traditions, devait ir son banquet ; il l'a eu, comme à Tongres, le jour même de verture. Nous étions là une centaine de congressistes — dames hommes, étrangers et Belges — dans la vaste salle du *Grand tel du Commerce*. Je vous ferai grâce des toasts et des discours

officiels. Je citerai seulement celui de M. De Swarte, président musée de Lille et délégué du gouvernement français, et celui l'un des présidents d'honneur du congrès, notre honorable confrè M. le baron Surmont de Volsberghe, qui allait bientôt après quitt le ministère du Travail et qui a présenté de judicieuses observati sur l'enseignement du dessin. Je clôturerai ce compte rendu so maire du banquet en vous disant que les congressistes m'ont pa faire honneur au menu et qu'ils ont eu soin de prendre des for en prévision des discussions du lendemain.

Que vous dirai-je maintenant, Messieurs, des travaux des se tions ? Force me sera d'abréger; car ce travail s'allonge ou mesure et, d'ailleurs, il est toujours périlleux de faire un rapport seconde main, de parler par ouï-dire d'après le témoignage d'autr Je me bornerai donc à vous dire que les trois premières sectio qui avaient chacune une vingtaine de questions à leur ordre jour, n'ont pu les aborder toutes et que trop souvent la discuss y a été superficielle ou sans grand éclat. Et cela n'a rien de surp nant. L'intérêt était manifestement ailleurs. A raison de sa coïn dence avec l'exposition des primitifs, qui lui a donné une imp tance exceptionnelle, la quatrième section a presque tout absor Les congressistes ont assisté en grand nombre aux séances de ce section ; ils ont suivi avec un vif intérêt les échanges de vues et discussions auxquels ont pris part des hommes d'une compéte reconnue. Il me suffira de vous citer, entre autres, M. De Swa qui a présidé la première séance de la quatrième section ; ses c patriotes, MM. Émile Delignières, Durand-Greville, le comte Waziers, le marquis de Fayolles, Maurice Gossart ; puis M. Cha Arendt, de l'Institut grand-ducal luxembourgeois ; puis M. Ja Weale, et parmi nos compatriotes MM. Helbig, Pierre Verhaeg Louis Maeterlinck, et enfin nos savants confrères MM. J. Dest Georges Hulin et Henri Hymans, qui ont pris une large part à importantes discussions.

Les frères Van Eyck, Memlinc, Gérard David, Roger Va Weyden (ou *de la Pasture)*, Pierre Christus, Jean de Mabeuge *Gossart)* ont donné lieu successivement aux plus intéress débats : tout l'art flamand du XVe siècle a été passé en revue. a même discuté la qualification de « primitifs » et peut-être s'es trop attardé à contester l'exactitude de cette qualification. C'es

s de dire, me semble-t-il, que le nom ne fait rien à la chose, alors 'il ne peut tromper personne et que l'on sait parfaitement de quoi s'agit [1].

Pour mieux vous signaler l'importance que les « primitifs » (bien mal qualifiés) ont prise dans les travaux du congrès, je rappelle-, en terminant, que l'assistance a fini par se transporter au local l'exposition et que M. Durand-Greville y a résumé sur place son moire intitulé : « Originaux et copies à propos de l'exposition de uges ». Il a ainsi donné ce que l'on peut appeler une *leçon de ses,* et il a fait faire aux congressistes une promenade des plus rayantes à travers l'exposition. L'heure de la clôture du congrès it sonné, malheureusement, et il a fallu brusquement couper rt à des discussions qui étaient loin d'être épuisées. Espérons ce n'est là qu'un temps d'arrêt et que ce qui a dû être différé sera pas perdu. C'est au prochain congrès que nous aurons à us rendre pour entendre la suite de débats qui aboutiront sans ite à des conclusions définitives.

e m'arrête à mon tour, Messieurs, non sans m'excuser d'avoir aussi long pour vous dire aussi peu de chose dans ce rapport ucoup trop superficiel. Vous voudrez bien me pardonner avec te indulgence que vous m'avez témoignée maintes fois et que éclame aujourd'hui plus que jamais.

G. De Bavay.

Un de nos confrères, M. P. Wytsman, a peut-être trouvé une qualification exacte mais moins sommaire : « Exposition d'œuvres des écoles primitives peinture en Belgique et aux Pays Bas ». Tel est le titre d'une brochure vient de publier à propos de l'exposition de Bruges.





LE CONGRÈS INTERNATIONAL

DES

ORIENTALISTES

A HAMBOURG

MESDAMES, MESSIEURS,



A Société d'archéologie de Bruxelles m'ay fait l'honneur de me charger de la représen au congrès international des orientalistes qui tint à Hambourg pendant les premiers jo du mois de septembre de cette année, je cr de mon devoir de venir vous donner quelq renseignements sur les principaux travaux qui ont été présenté la section égyptienne.

La plupart d'entre eux, par leur caractère étroitement spéc n'auraient, je pense, que peu d'intérêt pour vous; quelques-u cependant, par leur caractère plus général, méritent d'être signa

Depuis plusieurs années le gouvernement allemand a chargé académies de Berlin, Munich, Leipzig et Goettingen de la publ tion d'un grand dictionnaire de la langue égyptienne. M. le p fesseur Erman, de Berlin, chargé de la direction de l'œuvre exposé au congrès les résultats jusqu'à présent acquis par le co

e travailleurs qui réunissent les documents. Plusieurs centaines e mille fiches ont été classées, les textes les plus importants sont éjà tous dépouillés et l'on peut espérer que cette grande œuvre hilologique ne tardera pas à être mise à la disposition de tous les ıvants.

M. Mahler nous a fait part de sa découverte, dans plusieurs usées et collections de Hongrie, d'un certain nombre de monuents égyptiens très intéressants, qu'il se propose de publier.

M. Steindorff, qui a fait, il y a quelques mois, un important ›yage d'exploration dans les oasis, a donné quelques détails sur topographie de l'oasis d'Ammon, cherchant notamment à préser lequel des temples de cette localité avait donné asile au ›lèbre oracle visité par Alexandre le Grand.

M. Bénédite, conservateur du musée égyptien du Louvre, a préınté des photographies d'un certain nombre de monuments d'un ıractère très spécial. Il s'agit de fragments de statuettes et de ıos, en bois doré, incrustés de pâtes de verre. Le savant conserıteur du Louvre croit qu'il s'agit de fragments de châsses et de ›urines de divinités servant dans les processions qui se célébraient intervalles réguliers dans les temples égyptiens.

M. Hess, professeur à Fribourg (Suisse), a découvert en Égypte nscription égyptienne qui a toute chance d'être la plus récente ıi soit : elle date de la fin du V siècle après Jésus-Christ, moignant ici d'une manière fort inattendue de la façon lente ec laquelle l'emploi de l'égyptien disparut dans les premiers ècles de notre ère.

M. le professeur Breasted, de Chicago, nous a démontré, d'une çon fort intéressante, toutes les manœuvres des corps de troupe ›yptiens et khétas à la fameuse bataille de Kadesh où, par suite › renseignements erronés des éclaireurs de Ramsès II, le célèbre ›nquérant faillit être la victime de la stratégie habile de son ınemi sémitique.

M. le professeur Loret, de Lyon, a été assez heureux de retrou›r, et dans les textes et dans les représentations figurées, l'un des océdés d'éclairage des anciens Égyptiens et a pu déterminer la ›mposition de certaines torches employées notamment lors des nérailles.

M. Schaefer a démontré d'une manière fort intéressante com-

ment un haut fonctionnaire des Ptolémées, dont la famille habitai depuis plusieurs générations peut-être à Memphis, se fit enseveli dans un cercueil provenant de Syrie et du même type que ceux qu furent découverts il y a quelques années, à Sidon.

Le travail le plus important fut peut être celui du professeu Naville, de Genève, qui commenta d'une façon parfaite un de monuments sur lesquels l'attention s'était le plus vivemen portée depuis quelque temps : la célèbre pierre de Palerme. C monument renferme une partie des annales des premiers roi d'Égypte, fournissant une foule de détails du plus haut intérêt su les débuts de l'histoire de l'Égypte.

Enfin, j'ai entretenu moi-même le congrès d'un fort bel exem plaire du *Livre des Morts,* enrichi de magnifiques vignettes, offer aux musées royaux du Cinquantenaire par M. Paul Errera. C document, qui date des débuts de la XIXe dynastie, contient plu sieurs chapitres nouveaux inconnus dans les autres papyrus d l'époque thébaine, ainsi qu'environ vingt-cinq vignettes nouvelles

J. Capart.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 2 JUIN 1902.

Présidence de M. Louis Paris, *vice-président.*



La séance est ouverte à 8 heures.

Trente-quatre membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mai. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. De Bavay, J. Des-
e et H. Mahy font excuser leur absence.

Mme la douairière David, MM. Léon Lowet et le lieutenant Charles
vens nous remercient des condoléances que nous leur avons adressées
ı suite de leurs deuils récents.

a Société des Antiquaires de Cambridge nous accuse réception de
ıvoi de nos publications.

M. le baron Joseph Béthune nous adresse le règlement et le pro-
mme d'une exposition historique en cours d'organisation à Courtrai,

MMmes L. Le Roy et Schweisthal ;
MM. Van Gele, De Schryver, Hamelius, G. Cumont, L. Le Roy, Paris,
ıon, de Lara, Kestens, Schweisthal, Blin d'Orimont, Despret, Raquez, le
on A. de Loë, Vanden Eynde, Magnien, J. Poils, G. Paridant, Ouverleaux-
asse, Minner, E. Kuhnen, Carion, E. Lhoest, Lefebvre de Sardans, de
ault de Dornon, Ortman, le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck, Bodart,
le Prelle de la Nieppe, Desvachez, le comte F. van der Straten-Ponthoz et
'an der Linden.

à l'occasion de la célébration du sixième centenaire de la bataille d
Éperons d'Or.

Cette exposition sera ouverte du 13 au 27 août prochain.

M. l'abbé Claerhout nous adresse la lettre suivante :

Très honorés collègues,

« Je prends la respectueuse liberté d'attirer l'attention de not Société sur le prochain congrès de Bruges, qui se tiendra du 10 14 août. Depuis hier je fais partie du comité organisateur et ce ser le comble de mes vœux de voir participer au premier rang à ce congr notre chère et vaillante Société de Bruxelles.

» Les bulletins d'adhésion seront envoyés cette semaine.

» Je me permets d'attirer l'attention de nos membres sur une qu trième section du congrès qui s'occupera des primitifs flamands à l'occ sion de l'exposition *unique* des tableaux des anciens maîtres flamanc qui réussira au delà de tout ce qu'on pouvait espérer.

» Je me permets aussi de signaler à la bienveillante attention de n membres les travaux de la première section, qui s'occupera d'archéo gie préhistorique. Elle est naturellement appelée à discuter les qu tions posées par les membres et à s'occuper du préhistorique de la Fla dre Occidentale. Si notre province a été la dernière à apporter s contingent de découvertes, elle n'est pas restée la moins importante. N serait-il pas intéressant de s'occuper de la poterie néolithique de la B gique et de comparer nos découvertes avec celles des autres pays? C' une question qui est actuellement à l'ordre du jour et il est juste que Belgique intervienne dans le débat. Puis il y a la question toujou pendante de l'origine des néolithiques, déjà soulevée dans les cong antérieurs et qui ne peut manquer de captiver les spécialistes.

» Nous espérons que l'intérêt des questions à discuter, les trésors ar tiques de la plus originale de nos villes belges et l'exposition des p mitifs flamands attireront beaucoup de membres au congrès Bruges.

» Agréez, très honorés collègues, l'expression de mes sentiments plus dévoués.

» Votre très humble serviteur,
» L'abbé J. Claerhout. »

Pitthem, le 31 mai 1902.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

De Pauw (L.-F.). — Notes sur les fouilles du charbonnage de B nissart. Découverte, solidification et montage des iguanodons. Etterbe Bruxelles, 1902, 1 br. in-8°, pl. et fig. (don de l'auteur).

Rousseau (H.). — Notice historique sur l'Académie royale des eaux Arts de Bruxelles (1800-1900). Bruxelles, s. d. (id.).

Récits à mes enfants. La légende de Boudha. S. l., s. d. 1 br. in-24, g. (id.).

L'imagerie enfantine. Bruxelles, 1901. 1 br. in-32 (id.).

Questions d'art. L'art public au point de vue social. Liége, s. d. br. in-8° (id).

Questions d'art. Le pourquoi de l'art pour tous. Ixelles-Bruxelles, 899. 1 br. in-8° (id.).

Un soir au musée des plâtres. Ixelles-Bruxelles, 1900. 1 br. in-8° (id.).

Questions d'art. A propos des concours de Rome. Bruxelles, 1898. br. in-8° (id.).

Questions d'art. Conservation des legs du passé. Ixelles-Bruxelles, 899. 1 br. in-8° (id.).

Notes pour servir à l'histoire de la sculpture en Belgique. Les retaes. Bruxelles, 1896. 1 vol. in-8° br. (id.).

Rutot (A.). — Les industries primitives. Défense des éolithes. Les tions naturelles possibles sont inaptes à produire des effets semblables la retouche intentionnelle. Bruxelles, 1902. 1 br. in-8° fig. (id.).

Sur la découverte d'une flore fossile dans le montien du Hainaut. ruxelles, 1902. 1 br. in-8° fig. (id.).

Quelques nouvelles scientifiques. Bruxelles, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Observations nouvelles sur le sous-sol profond de Bruges. Nouvelles servations géologiques faites le long du canal maritime de Bruges — ır la côte de contact des étages bruxellien et ypresien, sous Bruxelles. ruxelles, 1901. 1 br. in-8° (id.).

Découvertes faites dans les travaux maritimes de Bruxelles et dans s carrières de Soignies et d'Écaussines. 1 feuillet in-8° (id.).

Sur les relations existant entre les cailloutis quaternaires et les coues entre lesquelles ils sont compris. Bruxelles, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Grob (J.). — Die Satzungen der echternacher Schneiderzunft. ıxemburg, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Didot (A.-F.). — Essai typographique et bibliographique sur istoire de la gravure sur bois, etc. Paris M.DCCC.LXIII. 1 vol. in-8° hat).

Rastoul de Mongot (A.). — Léopold Ier, roi des Belges, sa vie litaire et politique. 1 vol in-8° br., portrait et fac-similé d'écriture. uxelles, 1850 (don de M. Mahy).

Van Neuss (H.). — Inventaires sommaires des archives de l'État en lgique. Dépôt de Hasselt. Bruxelles, 1901. 1 br. in-8° (envoi du nistère de l'intérieur et de l'instruction publique).

Inventaires des archives de la Belgique, etc. — Inventaire des chartes

et cartulaires du Luxembourg. Première partie. Catalogue raisonné Tome 1. Bruxelles, 1902. 1 vol in-8° br. (id.).

Capart (J.). — Recueil de monuments égyptiens. Cinquante planches phototypiques avec texte explicatif, in-4° en portefeuille Bruxelles, 1902 (achat).

Pour les collections :

Pièce de Philippe II (1598) pour le Brabant, trouvée à Woluwe-Saint-Pierre, dans les travaux de l'avenue de Tervueren (Comm. des fouilles).

Élections. — M. le docteur Moriz Hoernes est nommé membre correspondant.

Mme Charlemagne Magnien et Mme Jules Tinant sont nommées membres associés.

Délégation. — M. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck est désigné par l'assemblée pour représenter la Société au congrès archéologique de France qui sera tenu à Troyes (Aube) et à Provins (Seine-et-Marne) du 24 juin au 2 juillet, par la Société française d'Archéologie.

Exposition. — Photographies de deux statuettes en terre cuite trouvées à Tirlemont (par M. le docteur Raeymaekers).

Deux bracelets en bronze, de la fin de l'âge du bronze, trouvés à Verdun-sur-Doubs (par M. G. Cumont).

Deux *framées* ornées de dessins gravés, trouvées à Tirlemont (Brabant) et à Marœuil (Pas-de-Calais) (collections de la Société et collection de M. le Ministre d'État van den Peereboom).

Communications.

M. Schweisthal. — *Le P. Réginbald Möhner et son voyage de 16.. dans les Pays-Bas, comme chapelain du margrave de Bade.*

X. Stainier. — *Les mégalithes de Franière et de Thorembais-Saint-Trond* (lecture par M. G. Cumont).

Cette communication amène un échange d'observations entre MM. Magnien, Schweisthal, Paris et L. Le Roy au sujet de l'époque de l'inscription que porte le mégalithe de Thorembais-Saint-Trond :

JE FAICT
LE
CHESNE
GL UME
IC

qui paraît être du XVIIIe ou du XVIIe siècle, tout au plus.

D. Raeymaekers. — *Note sur deux statuettes en terre cuite trouvees Tirlemont* (lecture par M. Charlemagne Magnien).

S. De Schryver. — *Quelques cloches d'église de provenance belge, en talie et en Angleterre* (lecture par M. E. Kuhnen).

Baron de Loë et D. Raeymaekers. — *Le « Butsberg » ou « Bouts-erg » à Thielt-Notre-Dame.*

H. Rousseau. — *La Ruthwell Cross (Écosse)* (résumé présenté ar M. Louis Le Roy).

La séance est levée à 11 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 27 JUIN 1902.

Présidence de M. Gustave De Bavay, *président de la Société d'Archéologie.*

Cette assemblée extraordinaire à laquelle assistent également MM. les embres de la Société belge de Géologie et de la Société d'Anthropogie a lieu à l'Université libre, dans le grand auditoire de physique.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2.

Prennent place au bureau, aux côtés du Président : MM. Aimé utot, président de la Société de Géologie : le baron de Loë, président la Société d'Anthropologie ; Ernest van den Broeck, secrétaire géné- de la Société belge de Géologie; le docteur Victor Jacques, secrétaire néral de la Société d'Anthropologie; le professeur von Török, de idapest, et A. Thieullen, de la Société d'Anthropologie de Paris.

Après la présentation d'usage, M. le Président donne la parole à le docteur Capitan.

Le savant professeur de l'École d'anthropologie de Paris traite, avec talent et l'érudition qu'on lui connaît le sujet de sa conférence :

« LES ORIGINES DE L'ART EN GAULE »

C'est l'art à l'époque des cavernes avec les merveilleuses gravures sur et sur ivoire, les étonnantes gravures rupestres et les premiers essais peinture sur les galets.

De nombreuses et superbes projections illustrent cette intéressant causerie.

Le conférencier est vivement et longuement applaudi.

M. le président félicite en excellents termes le docteur Capitan et remercie chaleureusement.

Il adresse également les remercîments de l'assemblée à MM. l administrateurs de l'Université libre qui ont bien voulu mettre gr cieusement à notre disposition le superbe local où nous sommes réuni

La séance est levée à 10 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU SAMEDI 28 JUIN 1902.

Le lendemain, 28 juin dernier, à 4 1/2 heures, le docteur Capita fait, devant une assemblée nombreuse composée comme la veille d membres des Sociétés de Géologie, d'Anthropologie et d'Archéolog réunis dans une des galeries du musée du Cinquantenaire, une secon conférence des plus intéressantes.

L'éminent anthropologiste et palethnologue a entretenu ses audite des gravures paléolithiques découvertes récemment par lui et par s élève, M. l'abbé Breuil, sur les parois de la grotte des Combarelles, p des Eyzies (Dordogne).

Ces cent et neuf gravures d'animaux, dont l'authenticité est étab par diverses preuves et notamment par la présence d'un enduit stal mitique recouvrant certaines d'entre elles, représentent surtout cheval, le bœuf, l'aurochs, le bouquetin, l'antilope saïga, le renne et mammouth.

Elles sont exécutées avec une science déjà très évoluée et une obs vation juste et précise.

Dans quelle intention a-t-on couvert de gravures les parois de ce grotte obscure et malaisée, longue, étroite et basse, et quelle fut destination de ce lieu mystérieux ? On l'ignore, car la grotte des Co barelles n'a point encore été fouillée et de multiples découvertes rest à y faire.

Cette conférence, hautement intéressante aussi pour l'histoire de l dès les temps quaternaires, était accompagnée d'une exposition complète des calques de ces gravures rupestres.

M. De Bavay, notre honorable président, félicite et remercie vive-
ient le conférencier et, aux applaudissements de l'assemblée, lui
écerne le titre de membre correspondant de notre Société.

La séance est levée à 5 3/4 heures.



SSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 7 JUILLET 1902.

Présidence de M. G. De Bavay, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Trente-neuf membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance
juin. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Léon de Cannart d'Hamale, Arthur
annay et Léon Lepage nous remercient des félicitations que nous leur
ons adressées à la suite de leur promotion dans l'Ordre de Léopold.

M. le docteur Hoernes, nommé membre correspondant, nous adresse
alement ses remercîments.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhisto-
ques. Compte rendu de la douzième session. Paris, 1900; Paris, 1902.
vol. in-8°, br. pll. et figg. (achat).

Dinne (E.-J.). — Mémoire historique et pièces justificatives pour
. Vander Mersch, où l'on donne les preuves de la loyauté de sa con-
ite, durant la Révolution en Belgique. A Lille, M.D.cc.XcI. 3 vol.
8°, et un portrait de Vander Mersch et plan de l'attaque de Turnhout,
octobre 1789 (id.).

[1] MMmes Hermant et Schweisthal;
MMlles L. Bouvier et Ranschyn;
MM. J. Capart, Sainton, Ledure, Ranschyn, G. Cumont, Van Gele, Magnien,
hweisthal, De Bavay, Vervaeck, Van Tichelen, De Schryver, le baron A. de
ë, J. Poils, Tahon, J. Van der Linden, Hermant, le comte F. van der Straten-
nthoz, le baron de Jamblinne de Meux, de Lara, Weckesser, Crespin,
febvre de Sardans, Blin d'Orimont, Van Havermaet, Ortman, Hamelius,
de Cannart d'Hamale, L. Paris, Mahy, Eyben, Dens, Em. Van den Bussche,
Destrée et De Smeth.

Hiller (Dr H.-M.) and Furness (Dr W.-H.). — Notes of a tri to the Vedahs of Ceylon. In-8° rel. angl. pl. (don des auteurs).

Goblet d'Alviella (le comte). — Une initiation aux mystèr d'Éleusis dans les premiers siècles de notre ère. Bruxelles, 1902. 1 b in-8°, 1 pl. (don de l'auteur).

de Loë (le baron A.). — La station préhistorique belgo-romaine franque de La Panne, commune d'Adinkerke (Flandre Occidental Bruxelles, 1902. 1 br. in-8°, fig. (don de l'auteur).

Documents pour servir à l'histoire des prix de 1381 à 1794, publi par Hubert Van Houtte. Bruxelles, 1902, in-4° cart. (envoi de la Cor mission royale d'histoire).

Extrait des comptes de la recette générale de l'ancien comté de H naut. Tome premier (1334-1400) Mons, 1821. 1 br. in-8° (achat).

Extrait des comptes de la recette générale de l'ancien comté de H naut, etc. Supplément au tome premier (1351-1352, 1381-1382, 139 1400). Mons, 1885. 1 br. in-8° (id.).

Devillers (L.). — Inventaire analytique des archives de la ville Mons. Première partie. Chartes. Tome I. Mons, 1882. 1 vol. in-8° b (id.).

Commentaires de Charles-Quint publiés pour la première fois par baron Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1862. 1 vol. in-8° br. (id.).

Greek and punic antiquities. Tracts : On recent excavations Cyrene (W.-S.-W Vaux). On recent additions to the sculptures a antiquities of the British Museum (W.-S.-W. Vaux). On recent exc vations in the greek cimeteries of the Cyrenaica (Geo Dennis). (ancient ruins in the neighbourhood of Missolonghi (D.-E. Colnagh On a greek inscription from Saloniki (W.-S.-W. Vaux). Extracts fro letters addressed to C.-T. Newton, Esq. by M. Demetrius Pierides a F. Calvert, Esq. (W -S.-W. Vaux). On the recent excavations a Carthage (W.-S.-W. Vaux).

Recueil factice formé d'extraits « from the Transactions of the Ro Society of literature », voll. VII, VIII, and IX, new series. 1 vol in- rel., pll. (id.).

Tracts on Etruria : Gardner Wilkinson ; An etruscan tomb Cervetri, the ancien Caere (pll.). A. Ciofi ; Visita ai sepolcri pre Chiusi. Montepulciano, 1845 Memorie storiche per servire di guida a osservatore in Fiesole. Poligrafia Fiesolana, 1839. Sulle ricerche Vetulonia lettere tre del cavaliere Francesco Inghirami al fu Monsig Testa, coll'aggiunta d'osservazioni del Dottor Giulio Ambros Poligrafia Fiesolana 1837. C. Cavedoni ; Osservazioni critiche so

onumenti antichi inediti di recente pubblicati dal cav. Giuseppe icali. Modena, 1844. Recueil factice in-8° rel. (id.).

Noël fait en manière de dialogue sur l'air : *A l'ombre d'un buissonnet.* iblié en fac-similé d'après l'imprimé de O. Petrucci, par H. Herluison, :. Orléans, 1896. Plaquette in-32, cart. (don de M. Herluison).

Desnoyers-Cuissard (Ch.). — Catalogue du Musée historique de la le d'Orléans. Orléans, 1884. 1 vol. in-12 br. (id.).

Bibliothèque publique d'Orléans. Catalogue des incunables et des itions rares. Orléans, 1895. 1 vol. in-8° br. (id.).

Povrtrait d'vne tapisserie faite y a devx cens ans, ov est repré-nté le roy Charles VII allant faire son entrée en la ville de heims povr y estre sacré a la condvite de la pvcelle d'Orléans 29.

H. Herluison, édidit. F. Poinssart f. Héliog[re] et imp. Amand-urand. Paris (id.).

Tirage à 100 exemplaires numérotés. Un des 75, sur papier de Hol-ide.

Salle des thèses de l'Université d'Orléans.

H. Herluison, éditeur à Orléans. P. Fouché, sc.

Imp. A. Clément. Paris (id.).

Descende in hortum, par Antoine Févin d'Orléans, motet du xvi[e] cle, exécuté dans la cathédrale d'Orléans, le dimanche 3 janvier 1898, is la direction de M. l'abbé Laurent, maître de chapelle. Orléans, 98 (id.).

Lacordaire (L.). — Notice historique sur les manufactures impé-les de tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie, précédée catalogue des tapisseries qui y sont exposées. Troisième édition. ris, 1855. 1 vol. in-8°, planche, plan et fig. (achat).

Tessier (J.). — L'amiral Coligny. Étude historique. Paris, 1872. ol in-8° rel. t. (id.).

Francisci Sonnii, etc., ad Viglium Zuichemum epistolae. Ex cod. ographo Bibl. Reg. Brux. edidit et comentario de Sonnii vita et ptis illustravit P.-F.-X. de Ram, etc. Bruxellis, 1850. 1 vol. in-8° (id.).

Stallaert (Ch.) et Van der Haeghen (Ph.). — De l'instruction blique au moyen âge (viii[e] au xvi[e] siècle). Bruxelles, 1854. 1 vol. 8° (id.).

Broeckx (C.). — Notice sur Jacques Vandenkasteele et sur la suette régna épidémiquement à Anvers au mois de septembre 1529. vers, 1849. 1 br. in-8° (id.).

Lettres inédites de Marie-Thérèse et de Joseph II, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1868. 1 br. in-8° (id.).

SCHAEPKENS (A.). — Antiquités ecclésiastiques. Bruxelles, 1847 1 br. in-8°, fig. col. (id.).

COREMANS (le Dr). — La bataille de Hoogstraeten. Épisode historique Bruxelles, 1861. 1 br. in-8° (id.).

GACHARD. — Notice historique sur la rédaction et la publication de la carte des Pays-Bas autrichiens, par le général comte de Ferraris Avec pièces justificatives. Extrait du tome XVI des mémoires de l'Académie royale de Bruxelles 1 br. in-4° (id.).

LESBROUSSART. — Mémoire sur Baudouin Ier, comte souverain de la Flandre. Lu à la séance [de l'Académie royale de Bruxelles] du 19 janvier 1789. 1 br. in-4° (id.).

PETY DE THOZÉE (CH.). — La fermeture, le péage et l'affranchissement de l'Escaut. Notice historique et politique. Bruxelles, 1874. 1 br in-8° (id.).

NYS (C.). — Les archives d'Anvers et l'inventaire de ce dépôt Anvers, 1852. 1 br. in-8° (don de M. Mahy).

SIRET (A.). — Notes d'un amateur sur quelques tableaux du musée de peinture de Bruxelles, pour servir à la rédaction d'un livret. Gand 1853. 1 br. in-8° (id.).

Památky archaeologické a místopisné. Dílu XX. sesit I. Roku, 190 V. Praze, 1902. In-4° br. pl. et fig. (don de M. Pic).

Památky archaelogické a místopisné. Dil. XIX. Roonik, 1900-190 V. Praze, 1902. In-4° collé (id.).

DE PAUW (L.-F.). — Contribution à l'étude de l'*Iguanodon bernissartensis*. Essai de reconstitution de l'iguanodon dans le milieu où il vivait Mons, 1902. 1 br. in-8°, pl. (don de l'auteur).

Cercle archéologique du Pays de Waes. Exposition régionale d'argenteries et d'orfèvreries d'art anciennes. Catalogue illustré. In-12 oblong broché (envoi du Cercle).

RAHIR (E.). — La Semois pittoresque. Bruxelles, 1902 [1]. 1 vol. in-8°

[1] J. Lebègue et Cie, éditeurs, 46, rue de la Madeleine. Prix de l'exemplaire broché, 2 fr. 50.

Dans ce nouveau livre, comme dans ceux qu'il a publiés sous les titres *Promenades dans les vallées de l'Amblève et de l'Ourthe, Le Pays de la Meuse, Lesse ou le Pays des Grottes,* l'auteur décrit ou signale tout ce qui peut intéresser le touriste au point de vue pittoresque, artistique ou scientifique, dans la région qui fait l'objet de son étude. Les nombreuses photographies sont prises dans les meilleures conditions. Une belle carte au 40,000e, extraite de la carte officielle permet de suivre dans les détails toutes les excursions.

, 55 simili-gravures d'après les photographies de l'auteur et d'une te en couleurs au 40,000e d'après les travaux de l'Institut cartographique militaire (don des éditeurs).

)EL MARMOL (le baron F.). — Description de l'ancienne tannerie de iant. 1 br. in 8°, pl. (don de l'auteur).

Les souvenirs de Jeanne d'Arc à la cathédrale d'Orléans. Les verrières, scription commémorative, les cloches. Orléans, 1898. 1 br. in-8°, fig. n de M. Herluison).

Bruxelles. Musée Wiertz. Illustration du catalogue. 76 reproductions)tocollographiques des œuvres du maître. Anvers, s. d. Album br. iat).

VAN GELE (A.). — L'Amblève. Aywaille; ses environs, la grotte de nouchamps [1]. Bruxelles, s. d. 1 br. in-12. Photographies (id.).

DE GAND (J.). — Recherches historiques et critiques sur la vie et les ions de Thierry Martens (Martinus, Mertens), etc. Alost, 1845. ol. in-8° d. rel., pll. (id.).

ERVYN DE VOLKAERSBEKE (le baron). — Les missions diplomatiques Pierre Anchemont, 1492-1506. Gand, 1873. 1 vol. in-8° br., 1 pl. de imilés de signatures (id.).

lections. — MM. Paul Verhaegen, Louis Le Roy, Charlemagne nien, Jean Capart, Jean Poils et Hippolyte Mahy sont maintenus un nouveau terme d'une année dans leurs fonctions respectives de eiller, de secrétaires, de trésorier adjoint et de bibliothécaire-iviste. *(Applaudissements.)*

M. Henri Damiens, Félix Devis, Jules Van den Poel et L. Van-elen-Dufour sont nommés membres effectifs.

me Victor Crickx et M. Albert De Locht sont nommés membres iés.

in de ne pas retarder jusqu'après les vacances l'admission, au nomes membres de la Société, des personnes présentées en juillet, mblée décide de déroger à la coutume.

conséquence, MM. Maurice Blin d'Orimont, Émile Le Roy et le Octave van Ertborn sont nommés membres effectifs.

uilles. — M. le Président informe l'assemblée que la Société fait ter en ce moment des fouilles dans les tombelles qui existent

[1] auteur a eu la délicate et touchante attention d'inscrire à la première page opuscule : « En souvenir de mon regretté camarade d'excursions Émile ert, artiste peintre et illustrateur ».
st à Aywaille que, le 6 septembre 1901, mourut inopinément notre exre. (Voir Annuaire, 1902, pp. 115-116.)

encore en assez grand nombre aux environs d'Ottignies, dans les bois de Limal, de Limelette et de Noirhat, et qu'elle va faire terminer trè prochainement l'exploration du cimetière franc de Villers-devant-Orval commencée en 1899.

Les fouilles des environs d'Ottignies, dirigées par notre confrèr M. Charles Dens, ont déjà donné des résultats fort satisfaisants.

C'est ainsi qu'une tombelle située au lieu dit *Morimoine* (territoire d Limal) a fourni, avec un vase en terre fait à la main et divers autre objets, une grande épée en fer, type de Hallstatt, qui peut être consi dérée comme une pièce de tout premier ordre.

Excursions. — A la demande de M. le président, M. Ch. Magnie communique à l'assemblée le programme détaillé de l'excursion pro chaine aux ruines de l'abbaye d'Orval, aux fouilles du cimetière fran de Villers-devant-Orval et à Avioth, qu'il a élaboré avec le concou dévoué de notre aimable confrère M. Jules Carly, juge de paix à Fl renville.

M. le comte van der Straten-Ponthoz, qui a été en rapport avec confrère lors de la course d'automobiles Paris-Berlin, se plaît à rend hommage à l'obligeance et à l'esprit d'organisation de M. le juge Carl

M. le président fait ensuite le compte rendu de l'excursion da l'Orléanais, le Blaisois et la Touraine, et s'exprime ainsi :

L'exposition si intéressante des belles photographies de notre exc lent confrère M. Ledure mériterait un commentaire détaillé qu'il m'est pas possible de vous présenter ce soir. Je tiens cependant à vo parler rapidement de notre récente excursion dans l'Orléanais, le Bl sois et la Touraine, non pas avec l'intention de refaire aujourd'hui charmant voyage, mais seulement pour acquitter une dette de reco naissance envers nos confrères français qui nous ont si gracieuseme accueillis.

Le 1er juin, nous débarquions à Orléans vers 11 heures du soir. Malg l'heure avancée, M. Léon Dumuys, conservateur adjoint du musée ancien vice-président de la Société archéologique de l'Orléanais, n attendait à notre hôtel. Après nous avoir cordialement souhaité la bi venue, il s'est mis à notre entière disposition pour nous guider le len main. C'est sous la direction de cet aimable et savant archéologue nous avons parcouru la belle ville d'Orléans, où tout rappelle le souve de Jeanne d'Arc. L'excellent conservateur des musées d'Orlé M. Herluison, s'est joint à M. Dumuys pour nous montrer, avec la p exquise courtoisie, les églises, les musées, la bibliothèque publiq l'hôtel de ville et, enfin, la « salle des thèses » de l'ancienne univers

ui sert de local à la Société archéologique et historique de l'Orléa-
ais.

Grâce à nos aimables introducteurs, toutes les portes se sont ouvertes evant nous et nous avons été comblés d'attentions de tout genre : c'est insi qu'on nous a fait hommage du catalogue du musée historique 'Orléans, ainsi que du très curieux « catalogue des incunables et des ditions rares » que renferme la bibliothèque publique. M. Herluison, e son côté, a bien voulu nous faire gracieusement don de diverses brohures, d'un « Noël », d'un ancien motet, « Descende in hortum », etc., insi que d'une reproduction de la « salle des thèses » et d'un bel exemlaire en héliogravure d'une planche célèbre représentant l'entrée du oi Charles VII à Reims.

Je vous le demande, Messieurs, connaissez-vous beaucoup de villes où es archéologues étrangers, inconnus la veille, seraient reçus d'une çon aussi courtoise et aussi cordiale ?

Après avoir été aussi bien accueillis par nos confrères orléanais, nous e pouvions, semble-t-il, attendre mieux.

Que vous dirai-je cependant de notre excellent et dévoué confrère . Ludovic Guignard de Butteville qui nous a rejoints à Beaugency, dès second jour du voyage. Il ne s'est pas contenté de nous guider dans ette charmante ville, où nous attendaient également deux délégués de dministration municipale. Pendant toute la semaine, il nous a accomgnés et guidés dans ce merveilleux pays qu'il connaît si bien. Pour ous en faire les honneurs il a laissé là les travaux scientifiques de tout nre auxquels il se livre avec une activité dévorante. Il doit être mis ors de pair parmi tous ceux qui nous ont si bien accueillis.

Membre effectif de notre Société, membre assidu de nos congrès archéologie, M. Ludovic Guignard nous a prodigué les témoignages sa sympathie pour les Belges et pour nous particulièrement. Auteur un savant travail intitulé « La Celtica Belgica des bords de la Loire », a bien voulu nous en faire hommage. Aussi nombreux que nous étions, nous a tous invités à nous rendre chez lui, dans la jolie commune de houzy-sur-Cisse. Dans son hospitalier domaine de Sans-Souci, qu'il ualifie modestement de « gentilhommière », nous avons été reçus de la çon la plus cordiale par les dames de la maison aussi bien que par lui. ressés par l'heure, nous n'avons pu donner qu'un coup d'œil trop rapide ses curieuses collections rassemblées avec une patience de bénédictin, ses documents historiques, à ses souvenirs et papiers de famille classés ns un ordre parfait. Nous conserverons le meilleur souvenir de la corale réception qui nous a été réservée dans un milieu aussi sympathique dans un cadre aussi intéressant à tous égards.

Si j'avais voulu suivre l'ordre chronologique, j'aurais déjà dû vou parler de Blois, de son splendide château qui rappelle de sanglants sou venirs de la Ligue, des musées de peinture et d'histoire naturelle o nous avons reçu le meilleur accueil. A l'infatigable M. Guignard d Butteville est venu se joindre un jeune et savant archiviste, M. Froui lard. C'est un vrai charme que d'être guidés, dans une ville aussi inte ressante, par des hommes aimables et instruits, qui connaissent ce don ils parlent et qui laissent aux guides de profession les erreurs historique et les détails hasardés, dont ceux-ci sont parfois si prodigues.

Je ne vous conduirai pas ce soir à travers le Blaisois et je m'abstiendr de vous décrire les splendides châteaux que nous avons successivemen admirés : Chambord, Cheverny, Beauregard, Chaumont, Amboise ; c sont là tous châteaux historiques, dont les photographies de M. Ledu vour donneront une idée fort exacte. Je me bornerai à dire que, grâce nos introducteurs, il nous a été permis de pénétrer parfois dans d appartements qui ne sont pas accessibles au public et qui ne sont cert pas les moins curieux.

Quittant à regret le Blaisois, nous arrivons à Tours et nous y somm reçus avec un égal empressement : dès notre arrivée M. Faye, avocat président de la Société archéologique de Touraine, vient se mettre notre disposition de la façon la plus courtoise. Guidés par lui et par s distingués confrères MM. de Grandmaison et le comte de Beaumon nous avons fort agréablement parcouru Tours, qui n'est pas seuleme l'une des plus charmantes villes de France, mais qui renferme nomb de monuments remarquables (églises, vieux hôtels, musées), que no aurions voulu visiter plus à loisir. Force nous est de prendre trop t congé de nos excellents confrères de la Touraine. Nous visitons ensui avec un vif intérêt quelques châteaux historiques, Loches, Langea Ussé, Azay-le-Rideau et enfin Chenonceaux. C'est là que M. Ledure no a réunis pour prendre la photographie d'ensemble qui figure parmi cel que vous avez pu admirer ce soir. Cette photographie marque la clôtu d'une excursion de huit jours accomplie dans les conditions les pl agréables.

N'oublions pas à ce sujet d'adresser tous nos remerciements au serv international des voyages, à M. Blanc, que nous avons eu le plaisir revoir deux fois à Paris, et surtout à notre dévoué confrère M. Rog Sainton, qui s'est révélé organisateur de premier ordre, exact, pratiq et avec cela courtois et aimable, comme l'ont été d'ailleurs tous ses co patriotes.

J'ai tenu à consigner par écrit ce rapide exposé, afin que justice rendue à chacun et qu'il restât trace de nos sentiments de gratitu envers nos amis de France.

Quelques-uns d'entre eux (ceux de la Touraine) nous ont parlé de ›ur intention de nous rendre visite en 1903. Tous mes vœux seraient omblés si, après avoir réalisé ce projet, ils emportaient de leur voyage en ›elgique un souvenir comparable à celui que nous laisse notre récente xcursion aux bords de la Loire.

*
* *

M. Sainton remercie M. le président et dit qu'il convient d'attribuer réussite du voyage à la bonne volonté de tous et à la vaillance des ımes qui accompagnaient l'excursion.

Exposition. — Photographies de l'église d'Avioth (par M. J. Carly).
Photographie de la *Tombe de Saives* (par M. E. Rahir).
Plan des fouilles de la *Tombe de Saives* (par le baron de Loë).
Dessins des objets recueillis en 1874 dans le même tumulus (id.).
Photographies prises au cours du voyage de la Société en Touraine ar M. E. Ledure).

Communications.

J. Capart. — *Une brodeuse égyptienne à la fin du* IVe *siècle après J.-C.*
J. Destrée. — *Les portraits d'Holbein le Jeune peints par lui-même.*
D. Raeymaekers. — *Étude d'un tertre artificiel à Lubbeek, près de ›uvain.* (Lecture par M. Ch. Magnien.)
Baron de Loë. — *La Tombe de Saives, commune de Celles (province Liége).*
G. Cumont. — *Le cours de la monnaie en Brabant, et la livre de ›vement pendant le règne de la duchesse Jeanne.*

La séance est levée à 10 1/2 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 6 OCTOBRE 1902.

Présidence de M. G. De Bavay, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-trois membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 juillet. (*Adopté sans observation.*)

M. le président s'exprime ensuite comme suit :

Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas à vous apprendre le décès de notre bien-aimée souveraine.

Je ne crois pas devoir vous faire l'éloge de cette princesse universellement regrettée.

Je tiens à vous dire seulement que notre commission administrative s'est fait un devoir d'exprimer ses sentiments de respectueuse condoléance aussi bien à S. A. R. Mgr le Comte de Flandre, notre président d'honneur, qu'à S. M. le Roi qui est le haut protecteur de notre Société.

Sans doute serez-vous charmés d'apprendre à cette occasion que notre distingué confrère, M. Guignard de Butteville, vient de m'écrire pour m'exprimer toute la part que ses amis de France prennent avec lui à notre deuil national. Je me suis empressé de le remercier vivement de cet acte d'exquise courtoisie.

[1] MMmes L. Le Roy, Schweisthal, Seghers et E. Lhoest;

MMlles Ranschyn, H. Bouvier et L. Bouvier;

MM. G. Cumont, J. Capart, le baron A. de Loë, Van Havermaet, Van Gele, P. Crick, Maertens, L. Le Roy, Magnien, De Backer, Sainton, De Soignie, Vanderkelen-Dufour, Ranschyn, de Lara, de Prelle de la Nieppe, Jean Poils, E. Seghers, Schweisthal, De Bavay, G. Winckelmans, le chevalier de Selliers de Moranville, Verhaegen, Paris, de Brabandere, Kestens, Lefebvre de Sardans, Blin d'Orimont, Ouverleaux-Lagasse, Destrée, Van Tichelen, Colfs, De Bruyn, Heetveld, V. Drion, J. Van der Linden, Tahon, Charles, E. Lhoest, Le Bon, Verhaeren, Wehrle, Titz, Bodart, Wahis et Roosen.

Texte de l'adresse envoyée par la Société à Sa Majesté le Roi ainsi u'à Leurs Altesses Royales le Comte et la Comtesse de Flandre :

Sire,

Les membres de la Société d'archéologie de Bruxelles ont appris avec ouleur la triste nouvelle de la mort de leur bien-aimée souveraine.

Ils prient Votre Majesté de daigner agréer l'expression de leurs espectueuses condoléances.

Pour la Société d'archéologie de Bruxelles,
La Commission administrative.

Bruxelles, le 22 septembre 1902.

Monseigneur, Madame,

Les membres de la Société d'archéologie de Bruxelles s'associent tout articulièrement au deuil qui frappe le Roi et la Famille Royale et présentent à Vos Altesses Royales l'expression de leurs respectueuses conoléances.

Pour la Société d'archéologie de Bruxelles,
La Commission administrative.

Bruxelles, le 22 septembre 1902.

Réponse de Leurs Altesses Royales :

29 septembre 1902.

SERVICE DE S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE.

Monsieur le président,

Monseigneur le Comte et Madame la Comtesse de Flandre ont été xtrêmement sensibles aux sentiments de condoléance qui Leur ont été xprimés par la Société d'archéologie de Bruxelles.

Leurs Altesses Royales me chargent de vous prier de vouloir bien ous faire, près de la commission administrative et de tous les membres e la Société, l'interprète de Leurs plus vifs remercîments.

Veuillez agréer, Monsieur le président, les assurances de ma haute onsidération.

L'officier d'ordonnance de service,
Bon L. DE MOOR.

onsieur De Bavay, président de la Société d'archéologie de Bruxelles.

Correspondance. — M. le vicomte de Ghellinck-Vaernewyck s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le docteur Capitan nous remercie pour sa nomination de membr correspondant.

M. le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique nous adres le programme du concours ouvert par la municipalité de Barcelone, e vertu du legs fait par M. Francisco Martorelli y Peña.

Il sera accordé un prix de vingt mille pesetas à la meilleure œuvr originale d'archéologie espagnole. Ce prix sera décerné le 23 avril 190 On admettra des œuvres imprimées ou manuscrites. Le délai extrên de présentation des ouvrages à la municipalité expirera le 23 octob 1906, à midi.

L'ouvrage présenté au concours pourra être rédigé dans les idiom latin, espagnol, catalan, français, italien ou portugais.

M. le docteur Tihon nous fait part de la disparition prochaine d'u des plus beaux tumulus belgo-romains de la Hesbaye, la *Tombe* *Saives* (commune de Celles, province de Liége), que l'on est en tra de détruire.

Il qualifie comme il convient cet acte d'inepte vandalisme et deman à la Société de protester et d'essayer, par tous les moyens en son po voir, de sauver de la destruction complète cet antique monume national.

L'assemblée décide d'adresser une requête à M. le ministre des beau arts, à l'effet d'engager le gouvernement à acquérir sans retard qui subsiste encore du tumulus de Saives et à le faire reconstitu dans les limites du possible.

Dons, envois et achats. — *Pour la Bibliothèque :*

Papadopoli (le comte N.). — Monete italiane inedite della raccol Papadopoli. Milano, 1902. 1 br. in-8°, figg. (don de l'auteur).

Nicolò Tron e le sue monete (1471-1473). Milano, 1901. 1 b in-8°, fig. (id.).

Nadaillac (le marquis de). — L'Age de cuivre. Bruxelles, 190 1 br. in-8° (id.).

Hagemans (G.). — Un cabinet d'amateur. Notices archéologiques description raisonnée de quelques monuments de haute antiquité. Liég et Leipzig, 1863. 1 vol. in-8° br., pl. (achat).

Hommage à la mémoire d'Eugène Lameere. Bruxelles, juillet 190 1 br. in-12, portrait et fac-similé de signature (envoi de la Coopérati intellectuelle) [1].

[1] Cette brochure, qui a été publiée pour les amis de notre regretté confrèr comprend des vers de Valère Gille, le portrait du défunt, sa vie par Mich

Règlement de la R.·. L.·. St-Jean, sous le titre distinctif des Disciples
Salomon à l'O.·. de Louvain ; adopté le 23ᵉ J.·. du 5ᵉ M.·. de l'an de
V.·. L.·. 5804 [1].
A L'O.·. de Bruxelles, de l'imprimerie du F.·. Poublon. 1 vol. in-8°
. (achat).

Joulin (Léon). — Les établissements gallo-romains de la plaine de
artres-Tolosanes. Paris, M D C C C C. 1 vol. in-4° br., planches et
ans (envoi de la Société archéologique du Midi de la France).

Bulletin international de numismatique publié sous les auspices de
Société française de numismatique. Tome premier, n° 3 (2 exem-
ires). Paris, 1902. In-8° br. (don de M. Adrien Blanchet, direc-
ur du Bulletin) [2].

de Loë (le baron A.). — Objets des âges de la pierre et du bronze
ovenant des « terramares » et des « palafittes » de l'Italie supérieure.
xtrait du *Bulletiu des Musées royaux du Cinquantenaire*, n° 11,
ût 1902). 2 feuillets in-4° figg. (don de l'auteur).

Antiquités franques découvertes à Anderlecht. Don de l'administra-
n communale d'Ixelles aux Musées royaux du Cinquantenaire.
xtrait du *Bulletin des Musées royaux du Cinquantenaire*, n° 7, avril
02.) 2 feuillets in-4° figg. (id.).

Souvenirs numismatiques du cinquantième anniversaire de l'indé-
ndance de la Belgique Publiés sous les auspices de la Société royale
numismatique. Bruxelles, 1885. In-4° cart., pll. (achat).

De L'Epinois (H.) — La question de Galilée. Les faits et leurs
séquences. Paris, 1878. 1 vol. in-12 (id.).

Reiffenberg (le baron de). — Correspondance de Marguerite d'Au-
che, duchesse de Parme, avec Philippe II, suivie des interrogatoires
comte d'Egmont et de quelques autres pièces, publiés pour la

isman, la bibliographie de ses œuvres par Charles Sury, le compte rendu
funérailles et la liste des fondateurs du *Prix Eugène Lameere*.

Thermidor an 12.

Notre dévoué confrère M. Georges Cumont a également fait don d'extraits
s couverture du n° 3 du tome premier du *Bulletin international de Numisma-
e* (Paris, 1902). L'un de ces extraits (rédigé par le donateur) donne la liste,
ordre chronologique, des trente et un articles concernant la numismatique
us dans les *Annales* de la Société. M. Adrien Blanchet, directeur du *Bulletin*,
remarquer, à propos de la publication de cette liste, qu'il serait fort utile
connaître les travaux numismatiques publiés par toutes les sociétés qui ne
cupent pas spécialement de l'étude des monnaies anciennes.
Ime Arthur de Cannart d'Hamale née le Grelle a également fait don d'un
mplaire de son ouvrage *Un Voyage de noces à Chicago*, Bruxelles, s. d.,
ol. Charpentier, br.

première fois. Bruxelles, 1842. 1 vol. in-8° br. 1 pl. fac-simi d'écriture (achat).

Blum (M.). — Bibliographie luxembourgeoise ou Catalogue raison de tous les ouvrages ou travaux littéraires publiés par des Luxembou geois ou dans le grand-duché actuel de Luxembourg. Premiè partie : Les auteurs connus. Première livraison : A.-B. Luxembour 1902. In-8° br. (don de l'auteur par l'entremise de M. l'abbé Grob).

Van Overloop. — Musées royaux du Cinquantenaire. Expo tion de photographies. 1. Les Statues de bronze entourant le to beau de l'empereur Maximilien Ier à Insbruck. Notice. Bruxelles, 190 1 br. in-18 (don de l'auteur).

De Pauw (L.-F.). — Présentation de pièces ethnographiques Haut-Ouellé (Congo). Bruxelles, 1901. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Le Roy (P.). — Monographie de la commune d'Ixelles. 1 vol. p in-8° br. Ixelles Bruxelles, 1885 (achat).

Chantre (E.). — La nécropole proto-historique de Cagnano p Luri (Corse). Extrait des comptes rendus de l'Association française p l'avancement des sciences. Congrès d'Ajaccio, 1901. Paris, s. d. 1 in-8°, figg. (don de l'auteur).

Wytsman (F.). — A propos de l'exposition d'œuvres des éco primitives de peinture en Belgique et aux Pays-Bas, à Bruges. B xelles, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Merghelynck (A.). — Souvenir du quatrième centenaire de l'acq sition du droit de cité à Ypres, par la famille Merghelynck, orné sept photogravures. Ypres, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Hubert (I.). — Extrait du rapport de la députation permanente conseil provincial du Hainaut, session 1902. Comité provincial de Commission royale des monuments. — Rapport annuel adressé à M gouverneur-président. 1902, Frameries. 1 br. pet. in-8°, 1 pl. do (id.).

Poutiatin (le prince P.-A.). — Contribution à l'étude du tatou Extrait des comptes rendus de l'Association française pour l'avancem des sciences. Congrès d'Ajaccio, 1901. Paris, s d. 1 br. in-8° (do l'auteur).

Ville de Bruxelles. Cortège historique. Fêtes du 60e anniversair la proclamation de l'indépendance nationale. 1890 1 br. in-8°, pll. (de M. Mahy).

Fête artistique à l'hôtel de ville de Bruxelles, 26 juin 1897. 200me niversaire de la réédification des maisons de la Grand' Place. 1697-1 Brochure-programme pet. in-4° (id.).

Le nouveau siècle de Louis XIV ou choix de chansons historique

iriques presque toutes inédites, de 1634 à 1712, accompagnées de tes, par le traducteur de la *Correspondance de Madame duchesse Orléans*. Paris, 1857. 1 vol. grand in-18 br. (achat).

Rutot (A.). — Étude géologique et anthropologique du gisement Cergy (Seine-et-Oise). Bruxelles, 1902. 1 br. in-8° fig. (don de uteur).

Nouvelles trouvailles et découvertes aux travaux des installations ıritimes de Bruxelles. Deux feuillets in-8° sous couverture (id.).

Cumont (G.). — Mélanges numismatiques. Règne de Jeanne de abant veuve, 1383-1406. Amsterdam, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Servais (J.). — Antiquités de l'âge de la pierre trouvées à Angleur à Chaudfontaine. Liége, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Pour les collections :

Hache polie en silex gris de Spiennes, trouvée à l'ancienne abbaye Forest (Commission des fouilles).

Débris de poteries et bouton d'ornement de fourreau de scramasax, bronze gravé, provenant du cimetière franc de Villers-devant-val (id.).

Objets divers provenant des fouilles des tombelles des environs d'Ot-nies :

LIMAL (Brabant), lieu dit *Morimoine*.

Tombelle n° 1. — Grande épée en fer ; vase en terre cuite ; la moitié ın mors en fer ; gros bouton d'ornement en bronze ; petits boutons bronze ; débris de bronze divers.

Tombelle n° 2. — Débris d'ossements humains calcinés.

Tombelle n° 3. — Base de poignard (?) en fer ; croissant (rasoir ?) en ; pince à épiler en fer ; débris de boucles d'oreilles (?) en fer.

COURT SAINT-ÉTIENNE (Brabant). Noirhat, lieu dit *Plantée-s-Dames*.

Tombelle n° 1. — Morceaux de bronze calciné ; fragment d'anneau en ; débris d'ossements humains calcinés ; charbon de bois.

Tombelle n° 2. — Pierre à aiguiser ayant subi l'action du feu.

Tombelle n° 3. — Débris de bronze ayant subi l'action du feu ; débris ossements humains calcinés ; charbon de bois.

Tombelle n° 4. — Débris d'ossements humains calcinés ; gros bouton ornement en bronze.

Tombelle n° 5. — Petite coupe à quatre pieds, en terre cuite ; quel-es débris d'ossements humains calcinés.

M. Van Havermaet appelle l'attention des membres de la Sociét sur la réédification en tous points réussie de la maison des Boulangers Grand'Place. Une pierre en saillie porte une inscription donnant la dat de la restauration ainsi que les noms des échevins sous le consulat des quels le travail a été exécuté. Il n'y manque toutefois qu'un nom : celu du véritable auteur des plans, Cossyns.

Cette omission est regrettable, dit-il, et devrait être indiquée à no édiles.

L'assemblée partage cet avis et décide de signaler le fait au collège.

Exposition. — Photographies du tryptique de Hanau, près Franc fort, provenant de l'abbaye de Stavelot (par M. J. Destrée).

Briques de fond d'âtre provenant de La Forge, près de Falaën (pa MM. Paris et Vanderkelen-Dufour).

Photographies prises au cours de l'excursion à Florenville, Orval Avioth et Villers-devant-Orval (par MM. Ledure, Magnien et Va Gèle).

Communications.

G. De Bavay. — *Le congrès de la Fédération archéologique et histori que de Belgique, à Bruges.*

J. Capart. — *Le congrès international des Orientalistes, à Ham bourg.*

A. de Vlaminck. — *Le château des comtes à Gand, avant et après s restauration par Philippe d'Alsace en 1180 (le nouveau Gravensteen* (lecture par M. J. Cumont).

Baron de Maere d'Aertrycke. — *Rapport sur des fouilles entre prises à La Panne en juillet 1902* (lecture par M. Ch. Magnien).

J. Destrée. — *L'Exposition de Dusseldorf.*

Baron de Loë et D. Raeymaekers. — *Origine probable des souter rains de Houdain lez-Bavay, appelés « Trous des Sarrasins ».*

M. Schweisthal rappelle que le P. Reginbald Möhner, dans le réci de son voyage aux Pays-Bas espagnols en 1651, parle de vastes souter rains existant aux environs de Lille et dans lesquels les paysans s'étaien réfugiés avec leur bétail et tout leur mobilier.

La séance est levée à 10 heures.





MÉLANGES



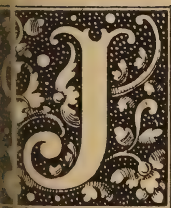
TES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



ux lettres du comte de Nény, chef et président du Conseil privé, au comte de Cobenzl.

I.

Monseigneur,



'AURAI soin de faire expédier la permission pour le transit du canon, sur le pied des précédentes.

Quant à la libre entrée des effets du nouveau consul de France, je ferai chercher au greffe si une telle permission a été accordée au consul ou au vice-consul d'Angleterre, mais je crois pouvoir assurer ance que non. Un consul n'a aucune sorte de qualité pour jouir e pareille distinction, et, si on la lui accorde, il sera au niveau d'un stre, à qui même ces exemptions ne s'accordent que par courtoisie n par obligation. Je supplie V. E. de considérer qu'il Nous importe èmement de resserrer dans des bornes étroites les attributions et les ıeurs des consuls, pour prévenir qu'ils ne prennent une trop haute de leur état, ce qui pourrait les porter à former des prétentions s chercheroient vainement à faire valoir ailleurs.

bserverai, d'un autre côté, que l'état des meubles et effets que pro-

duit le s[r] d'Anglemont ne laisse pas de donner à penser. Sans parl des effets qui peuvent être neufs et des vins, je trouve dans cet ét 80 nappes et soixante douzaines de serviettes ! Cette quantité de lin de table est prodigieuse pour un François et je pense qu'il n'y a pas d Seigneurs de la plus haute qualité qui en aient autant à Paris.

J'ai l'honneur d'être avec un respect infini, Monseigneur,

De Votre Excellence,

le très humble et très obéissant servite

NENY.

Bruxelles, le 25 décembre 1756.

Secrétairerie d'état et de guerre,
Reg. 1028, fol. 333.



II.

. . . .

P.-S. J'oubliais quasi d'avoir l'honneur d'informer Votre Exceller qu'à Anvers et ici plusieurs particuliers ont redemandé aux jésui des capitaux que ceux-ci étaient accoutumés de prendre à deux p cent, pour les employer dans le commerce, qui leur en rapportoit qui ou vint. On m'a assuré à Anvers qu'il y avait un jour environ cinqua mille florins de ces demandes ; et que les pères, pour faire montre de sé rité, avoient fait d'eux-mêmes quelques remboursements non demand Comme le bruit s'étoit répandu dans cette dernière ville qu'ils étoi occupés à mettre clandestinement leurs effets à couvert, ils ont étal jour de Saint-Jean Népomucène toute leur argenterie d'église. Le Sa Bohème parut au milieu de l'autel, entouré des douze apôtres, com d'autant de courtisans.

Gand, 31 mai 1767.

Secrétairerie d'état et de guerre
Reg. 1028, fol. 544.



TABLEAU GÉNÉRAL

PAR LEQUEL ON VOIT, D'UN COUP D'ŒIL, QUELLE VOIE EST LA PLUS AVANTAGEUSE POUR REMETTRE DE L'ARGENT EN ALLEMAGNE, SOIT PAR LE PAIR DU CHANGE, 15 KREUTZERS POUR 7 SOLS COURANT DE BRABANT, OU 28 SOLS COURANT POUR 1 FLORIN D'ALLEMAGNE,
OU SELON LE COURS DES ESPÈCES SUIVANTES, LE BÉNÉFICE OU LA PERTE TANT SUR UN MILLION, SUR 100 FLORINS QUE SUR UNE PIÈCE DE MONNAIE,
L'AGIO POUR ÉVALUER LES ESPÈCES POSSIBLES AU COURS DU CHANGE ET A CELUI DE LA COURONNE IMPÉRIALE.

On a supposé ici que le cours de chaque espèce est en argent d'Allemagne et non de Vienne.	Nombre des espèces pour payer un million d'Allemagne.	Valeur de 1 million d'Allemagne en argent courant de Brabant.	Différence en gain sur 1 million d'Allemagne selon le pair du change, 5 à 7.	Valeur de 100 florins or d'Allemagne en argent courant de Brabant.	Bénéfice que chaque espèce produit sur 100 florins.	Agio qu'on peut donner sur chaque espèce pour légaliser au cours du change de 5 à 7.	Agio qu'on peut donner sur chaque espèce pour légaliser à la couronne impériale.	Nombre de pièces de mon. qu'il faut donner pr en profiter un autre nomb. des mêmes esp.		Différence en perte sur 1 million selon le pair du change 5 florins allem. - 7 fl. courant.	Perte pour cent.	Nombre de pièces de monnaies sur lequel on en perd une.		Perte sur une espèce.	Gain sur chaque espèce.	Proportions selon le cours de chaque espèce réduite à leur moindre terme.	
								En donnant	On profite			En donnant	On perd			Argent de Vienne.	Argent de Brabant.
Selon la proportion de 5 florins d'Allemagne par 7 fl. courᵗ de Brabant, 1 million d'Allem.		1.400.000		140												5	7
Selon le *ducat* de Kremnitz compté pour 5.18 de Brabant et 4.22 kreutz. d'Allemagne font.	229.007.33/131	1.351145.11.9	48854.19.3	135.2.3 63/131	3.12.4	0.4.3 1/5	0.5.2 10/67	3540	133						0.4.3 1/5	131	177
Selon le *ducat* de Hollande compté pour 5.18 de Brabant et 4 fl. 18 kr. d'Allemagne font . .	232.558.6/42	1 372.093.11.6	27906.19.6	137.4.2 10/43	2.0.8	0.2.4 4/5	0.3.3 39/67	295	6						0.2.4 4/5	129	177
Selon le *souverain* double de 17.17 de Brabant et 12 fl. 51 kr. d'Allemagne.	77.821.9/771	1.389.10 500	10894.18.9	138.18.2	0.15.8	0.2.9 3/5	0.5.5 55/67								0.2.9 3/5	771	1071
Selon le *ducaton* compté pour 3.11.2 de Brabant et 2 fl. 32 kr. d'Allemagne	394.736.16/19	1404.605.5.3		140.9.2 10/19			0.0.3 111/201			4605.5.3	0.6.6 19/28	305	1	0.0.2 4/5		152	2135
Selon le *louis d'or* compté pour 13.1.4 de Brabant et 9 fl. 12 kr. d'Allemagne	108 695.15/23	1420289.17.3		142.0.6 22/23						20289.17.3	1.8.6 23/28	70	1	0.3 8 4/5		69	98
Selon la *couronne impériale* de 3.3 de Brabant et 2.14 kr. d'Allemagne	447.761.13/67	1410447.15.3		141.0.10 52/57						10447.15.3	0.14.9 1/20	135	1	0.0.5 3/5		134	189

VALEUR DE CHAQUE PIÈCE SELON SON AGIO

	SELON LE CHANGE DE 7 A 5
Le ducat de Kremnitz . .	5.18 0 + 0.4.3 1/5 = 6.2.3 1/5
Le ducat de Hollande . .	5.18.0 + 0.2.4 4/5 = 6.0.4 4/5
Le souverain	17.17.0 + 0.2.9 3/5 = 17.19.9 3/5

	SELON LA COURONNE IMPÉRIALE
Le ducat de Kremnitz . .	5.18.0 + 0.5.2 10/67 = 6.3.2 10/67
Le ducat de Hollande . .	5.18.0 + 0.3.3 39/67 = 6.1.3 39/67
Le souverain	17.17.0 + 0.5.5 55/67 = 18.2.5 55/67
Le ducaton	3.11.0 + 0.0.3 111/201 = 3.11.5 111/201

OBSERVATIONS

Si l'on prend le cours de chaque espèce pour l'argent de Vienne qui est 1/153 plus fort que l'argent d'Allemagne, on doit faire un autre tableau et le calculer sur le pied de 153 × 5 de Vienne à 153 × 7 de Brabant, ce qui ne sera pas plus difficile.

En suivant les principes ci-dessus on peut faire les mêmes spéculations sur la France, sur l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, etc., en comparant ces espèces, tant en or qu'en argent, avec les nôtres et réciproquement. Je me propose de faire ces différentes opérations à mes heures de loisir.

(S.) Seigneaux, le 12 mai 1784.

Conseil des Finances: carton 2745.



UN fermier de Wachtebeke, entre Gand et Selzaete (Flandre Orientale), a trouvé dans sa terre un liard de Maximilien-Henri de Bavière, évêque de Liége (1650-1688), dont la légende du revers offre une curieuse anomalie : au lieu de PRIN. LEO le graveur du coin a, par mégarde, inscrit PRIN. LEN.

Cette pièce fait partie de la collection de notre collègue G. Cumont.

Le liard normal est représenté sous le numéro 646 de la planche XLVII de l'ouvrage de M. le baron de Chestret sur la numismatique de la principauté de Liége.





TABLE DES MATIÈRES



Procès-verbaux des séances.

Mélanges.

Bibliographie.





TABLE DES PLANCHES ET FIGURES





Planches et illustrations *(Suite)*.

AVIS. — Chaque auteur a droit à 100 tirés à part avec e et faux-titre, couverture imprimée et brochage.

a **Société n'est pas responsable des idées émises par ses nbres.** (Art. 13 des statuts.)

es bandes ornées et lettrines ont été dessinées spécialement pour *Annales,* et sont la propriété de la Société. La reproduction en nterdite.

Tarif des tirés à part :

Par feuille de 16 pages ou fraction	7	centimes l'exemplaire
Couvertures non imprimées	1 1/2	» »
Couvertures imprimées	2 1/2	» »
Composition et tirage des titres.	2	» »
Planches (photogravure en demi-teinte d'après dessin ou d'après gravure) format (in-8°) des Annales (avec insertion et papier de soie à chaque gravure)	10	» »
Planches doubles, idem	20	» »
Brochage de 1 à 3 feuilles	1	» »
» 4 à 6 »	2	» »
» au delà de 6 feuilles	4	» »

s prix marqués sous les rubriques 3°, 4° et 7° ne seront comptés à ce que pour un minimum de 50 exemplaires.

Publications de la Société.

I. ANNALES

de la Société d'Archéologie de Bruxelles. — Mémoires, rapports et docum Se publient en livraisons trimestrielles formant chaque année un vol d'environ cinq cents pages, enrichi de nombreuses planches et gravur orné de bandes et de lettrines gravées.

VOLUME PREMIER, 1887-88, XXV, 408 p., XI pl., fig. dans le texte.
VOLUME DEUXIÈME, 1888-89, XXIV, 380 p., IV pl., 10 fig. dans le texte.
VOLUME TROISIÈME, 1889, XXIV, 396 p., XI pl., 37 fig. dans le texte.
VOLUME QUATRIÈME, 1890, XXXII, 508 p., XX pl., une carte (0.90 x 0. 70 fig. dans le texte (ce volume est épuisé).
VOLUME CINQUIÈME, 1891, XXXV, 560 p., XXIII pl., 78 fig. dans le texte.
VOLUME SIXIÈME, 1892, XXIV, 384 p., XXI pl., 64 fig. dans le texte.
VOLUME SEPTIÈME, 1893, XXXII, 486 p., XXI pl., 22 fig. dans le texte.
VOLUME HUITIÈME, 1894, XXXIV, 528 p., XV pl., 49 fig. dans le texte.
VOLUME NEUVIÈME, 1895, XXXII, 498 p., XXVIII pl., 45 fig. dans le t
VOLUME DIXIÈME, 1896, XXXII, 508 p., XXI pl., 11 fig. dans le texte.
VOLUME ONZIÈME, 1897, XXXI, 488 p., XIII pl., fig. dans le texte.
VOLUME DOUZIÈME, 1898, XXXII, 504 p., XIX pl., 19 fig. dans le texte.
VOLUME TREIZIÈME, 1899, XXXI, 480 p., XXIV pl., 37 fig. dans le texte.
VOLUME QUATORZIÈME, 1900, XXIX, 446 p., XXXV pl., 43 fig. dans le tex
VOLUME QUINZIÈME, 1901, XXXIII, 510 p., XXX pl., 40 fig. dans le text
VOLUME SEIZIÈME, 1902, XXXII, 490 p., XI pl., 26 fig. dans le texte.

Le prix des seize vol. achetés à la fois est fixé à fr. 231.20 au lieu de 2
pour les membres : fr. 211.40 au lieu de 2

II. CONFÉRENCES

M. GUSTAVE HAGEMANS : Le poignard de silex — étude de mœurs p toriques. Un vol. in-12, V, 74 p., 1888-89.
pour les membres

M. ALPHONSE WAUTERS : L'architecture romane dans ses diverses tran mations *(extrait des Annales)*. Un vol. in-8°. 112 p., 1889.
pour les membres

MM. GOSSET, LUCAS ET SAINTENOY : La Conservation des Monuments en Franc Angleterre et en Belgique ; les Coupoles d'O et d'Occident *(extrait des Annales)*. Un vol. IV, 60 p., VI pl., 1890 (épuisé).

Les membres désireux d'acquérir les volumes des Annales et des C rences de la Société d'Archéologie de Bruxelles sont priés de s'adress M. le Secrétaire général de la Société, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

III. ANNUAIRE

Tome I, 1890. Rapport annuel, liste des membres, etc., etc., un vol. i V, 80 p. *(épuisé)*.
Tome II, 1891, un vol. in-12, VI, 88 p. *(épuisé)*.
Tome III, 1892, un vol. in-12, V, 112 p.
Tome IV, 1893, un vol. in-12, VII, 108 p.
Tome V, 1894, un vol. in-12, VII, 154 p.
Tome VI, 1895, un vol. in-12, 121 p.
Tome VII, 1896, un vol. in-12, 83 p.
Tome VIII, 1897, un vol. in-12, 151 p.
Tome IX, 1898, un vol. in-12, 115 p.
Tome X, 1899, un vol. in-12, 142 p.
Tome XI, 1900, un vol. in-12, 142 p.
Tome XII, 1901, un vol. in-12, 132 p.
Tome XIII, 1902, un vol. in-12, 126 p.

IV. PHOTOGRAPHIES

Tous les membres de la Société peuvent également obtenir des exemp des 112 photographies prises pendant les excursions de la Société au de fr 0.80, collées, et de fr. 0.60, non collées, en s'adressant au Secré général de la Société.

Brux., Impr. Vromant et Cie, rue de la Chapelle

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DU ROI

LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :

Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE



TOME DIX-SEPTIÈME

ANNÉE 1903. — LIVRAISONS I ET II



BRUXELLES

IMPRIMERIE VROMANT & C°, ÉDITEURS

3, RUE DE LA CHAPELLE, 3

SOMMAIRE DES LIVRAISONS I & II. — 1903

Procès-verbaux des séances.

Mélanges.

Bibliographie.

Question.

Planches et illustrations.

(Voir la suite à la 3e page de la couverture)

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

Cet Ouvrage
sort des Presses de l'Imprimerie



VROMANT ET Cie, à Bruxelles,
3, rue de la Chapelle, 3.





TOME DIX-SEPTIÈME

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE BRUXELLES

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI
ET LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR
DE S. A. R. MONSEIGNEUR LE COMTE DE FLANDRE



Mémoires, Rapports et Documents



PUBLICATION PÉRIODIQUE





Patrocinium pupillorum, minorum, atque prodigorum, etc.
D. Jodoci Damhouderi
Brugis. Huberto Croco Chalcographo
Anno MDXLIIII

(Coll. de M. Hippert.)

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts.)



ÉTUDE

SUR

LES TAPISSERIES

EXPOSÉES A PARIS EN 1900

AU PETIT PALAIS ET AU PAVILLON D'ESPAGNE

COMMUNICATION FAITE EN 1901

UI ne se souvient du nombre, de la variété et de la richesse des tapisseries anciennes réunies sur divers points de cette immense exhibition ! Aussi cette heureuse circonstance a-t-elle permis aux amateurs et aux spécialistes de se livrer à d'intéressants rapprochements. L'occasion était tentante et nous avons tâché d'en profiter. D'ailleurs le sujet, qui nous occupe, offre une réelle importance à quiconque éprouve quelque attrait pour les anciennes productions artistiques de nos contrées.



L'industrie de la tapisserie au XIVe siècle.

On considéra longtemps Arras comme le berceau de l'art de la apisserie. Aujourd'hui il serait superflu de démontrer l'inanité de ette opinion, et l'origine orientale n'est plus mise en doute par ucun archéologue sérieux. On a acquis, en effet, la preuve que

cette industrie était connue des Égyptiens et des Grecs : témoin la scène peinte, sur un vase grec, représentant Pénélope assise près d'un métier vertical ou de haute-lisse.

Des découvertes de tissus coptes, survenues depuis quelques années, ont livré une quantité considérable de vêtements ornés de motifs divers exécutés au moyen de ce procédé. Les plus anciens documents datent du commencement de l'ère chrétienne et les plus récents remontent au VIII[e] ou au IX[e] siècle. On présume à bon droit que l'introduction de la haute-lisse en Europe a dû coïncide avec l'époque des croisades; mais il a fallu plusieurs générations avant qu'elle acquît une réelle importance, ainsi que le remarqu M. Eug. Müntz : « Si l'existence d'ateliers de haute-lisse, dit c savant français, est authentiquement constatée à Paris, à Arras, à Bruxelles ou à Tournai, dès la première moitié du XIV[e] siècle l'histoire ne prend réellement corps qu'à partir de Charles V (1364-1380) ; c'est à dater de ce moment seulement que nous pour rons suivre les travaux des artistes attachés au service du roi et d son entourage, et étudier, soit dans les monuments originaux, soi dans les inscriptions des inventaires, les richesses conservées pa les garde-meubles de la cour de France [1] ».

Ce fut surtout à Arras et à Paris que la haute-lisse fut la plu florissante pendant le cours du XIV[e] siècle. Industrie confinan d'une part au métier, d'autre part au grand art, elle interpréta i de simples motifs décoratifs tels que des semis de fleurs et d'o seaux, là elle traduisit des cartons de maîtres. Elle joua donc un rô prépondérant dans le luxe et le confort dont les princes et l seigneurs aimaient à s'entourer. Ils trouvaient, en effet, dans l tentures décoratives un moyen commode et rapide de garnir l salles vides et froides d'une résidence, où les amenait le cou des événements ou bien encore leur humeur changeante. Les tapi series servaient encore aux réceptions, aux entrevues princièr aux fêtes et aux solennités de l'église ; en d'autres mots, à tout les cérémonies profanes ou religieuses.

Du XIV[e] siècle on ne connaît qu'un nombre restreint de tapis ries. L'une des plus citées est la *Présentation de Jésus-Christ temple :* elle a été popularisée par la gravure et la phototyp

[1] *La Tapisserie,* p. 112.

Pl. I.



FIGURE D'ISAÏE. TENTURE DE L'APOCALYPSE D'ANGERS. XIVe SIÈCLE.

Après avoir excité la curiosité des érudits à plusieurs expositions rétrospectives, elle se trouve actuellement dans les collections des musées royaux du parc du Cinquantenaire, à Bruxelles [1]. Pour la composition, elle a encore plusieurs points d'attache avec l'art de la première moitié du XIV[e] siècle, car l'auteur du carton ne reproduit que des données traditionnelles. En revanche, un examen attentif des têtes permet d'y retrouver des analogies avec des figures de la fin du XIV[e] siècle. C'est ainsi qu'il y a une certaine ressemblance entre la tête de la Vierge des Heures du duc Jean de Berry et celle de la Vierge de la tapisserie. Le fait est d'autant plus digne d'intérêt que l'auteur de la miniature à laquelle nous faisons allusion est André Beauneveu [2].

Tenture de l'Apocalypse. Cathédrale d'Angers.

On doit citer comme contemporaine et proche parente de cette page la tenture de l'*Apocalypse* d'Angers. Celle-ci a sollicité depuis quelques années l'attention des historiens et des archéologues. Au Petit Palais, on avait présenté quelques-uns de ses tableaux qui, mélangés à d'autres tentures, ne produisaient qu'une impression médiocre sur ceux qui ont eu l'agrément de la voir exposée, dans son ensemble, à la cathédrale d'Angers. Aussi fallait-il s'imposer un effort presque pénible pour se remémorer l'effet obtenu par ce puissant poème textile que M. de Farcy a si bien fait connaître.

« L'ensemble de cette immense composition, dit cet auteur, entièrement tissé en laine de différentes couleurs sur une trame de laine blanche, comprenait primitivement un nombre considérable de tableaux distribués en cinq pièces ou morceaux de tissus, ayant chacun une hauteur de cinq mètres environ sur une longueur approximative de vingt-quatre mètres... Chaque pièce était composée d'un grand personnage assis dans une niche gothique et méditant sur l'*Apocalypse* et de deux séries de sept tableaux superposés, l'un à fond bleu, l'autre à fond rouge, disposés en forme de damier, et dont la hauteur était égale à celle de la niche. La composition se déroule de gauche à droite, en commençant par le rang supérieur

[1] Pp. 20 et 21. *Histoire et description des tapisseries de la cathédrale d'Angers.*
[2] Voyez les reproductions dans l'*Histoire générale de la Tapisserie,* volume consacré à la haute-lisse française, par M. Guiffrey ; dans l'*Histoire de la Tapisserie,* du même auteur ; dans la *Tapisserie,* de M. Muntz ; dans les *Musées royaux du Parc du Cinquantenaire et de la Porte de Hal.* Nous y avons eu l'occasion, dans l'étude qui accompagne la planche, de noter la parenté, au point de vue technique, de cette tapisserie avec certaines pages de l'*Apocalypse* d'Angers.

et en revenant ensuite au rang inférieur dans le même ordre. Entre les deux séries de tableaux régnait une bande brune, tranchant vigoureusement sur les encadrements grisâtres de chaque tableau et contenant en lettres gothiques, blanches ou rouges, de six centimètres de hauteur, les textes correspondant à chaque scène de la rangée supérieure. Même disposition en dessous de la rangée supérieure. Dans le haut de chaque pièce, l'artiste avait représenté un ciel semé d'étoiles et peuplé d'anges, les uns chantant et jouant des instruments de musique, les autres tenant des écussons. Dans le bas s'étendait la terre verdoyante, fleurie, égayée de conins et d'autres animaux de petites dimensions[1] ».

Actuellement, par suite de la disparition des bandes contenant des inscriptions, la perte ou la mutilation de certains tableaux, on ne jouit plus de l'effet décoratif tel qu'il avait été obtenu par le peintre auteur des cartons et le haute-lisseur chargé d'interpréter le modèle. On est heureusement fort bien renseigné sur les artistes auxquels on est redevable de la tenture. Les tapissiers furent Jean Bataille de Paris et ses successeurs. L'auteur des « portraitures et patrons » était Hennequin ou Jean de Bruges, peintre attitré et valet de chambre de Charles V, roi de France. A vrai dire, le maître flamand n'a pas tiré de son cerveau les tableaux complexes et variés qui composaient cette suite énorme. C'est, en effet, dans la librairie du roi qu'il alla chercher ses inspirations. On sait que Jean de Bruges mit à profit certains manuscrits de la librairie royale contenant des visions de l'*Apocalypse*. Il va de soi qu'il a laissé quand même dans maints endroits l'empreinte indéniable de sa personnalité. C'est dans l'exécution des grandes figures que celle-ci se reconnaît le plus aisément. On peut, à cet égard, mentionner tout spécialement une des représentations de prophètes dont le lecteur peut voir une reproduction dans la présente étude[2]. Il me semble intéressant de rapprocher de cette figure une autre empruntée à une grande dalle funéraire en cuivre gravé, des musées royaux du parc du Cinquantenaire, représentant

[1] Plusieurs scènes rappellent d'une manière surprenante des miniatures d'une *Apocalypse* conservée dans la bibliothèque du grand séminaire à Namur. — Voir M. DE FARCY, *ouvrage cité*, p. 13.

[2] Consultez à cet égard le grand ouvrage intitulé : *A Book of fac-similes of monumental brasses on the continent of Europa With brief descriptive notes*, by the Rév. W.-F. CREENY M. A. — On m'a objecté à ce rapprochement l'espèce de cosmopolitisme qui s'est manifesté si vivement dans l'art du XIV[e] siècle.



APOCALYPSE D'ANGERS. LES VINGT-QUATRE VIEILLARDS ENLEVANT LEUR COURONNE ET SE PROSTERNANT DEVANT JÉSUS-CHRIST.

Jean et Gérard de Heere, et dont l'origine flamande, sinon bru-geoise, n'a jamais été mise en doute. Or, cette gravure fut exécutée dans la seconde moitié du XIV[e] siècle; elle est donc contemporaine du fameux Hennequin. Il convient, toutefois, de remarquer que l'on ne rencontre pas dans ce maître le réalisme robuste et puis-sant qui constitue une des caractéristiques des frères Van Eyck. Le maître brugeois appartient à une époque de transformation ou, si l'on préfère, d'évolution.

Les protecteurs les plus éclairés de l'industrie de la haute-lisse urent Louis d'Anjou et Philippe le Hardi, frères de Charles V dit e Sage. Philippe fit des commandes magnifiques en des genres les ›lus variés. Malheureusement, aucun fragment de ces tentures, ouvent tissées de soie et d'or, n'a échappé à la destruction.

Dans une tapisserie du Louvre, représentant une conversation 'amoureux, on a une idée très juste de cet art qui dédaigne les ›erspectives; les costumes appartiennent déjà à l'époque de Jean ans Peur. Quant aux tonalités, elles sont chaudes et corsées.

Peu postérieure à cette œuvre est la fameuse tenture représentant a légende de saint Piat et de saint Éleuthère, conservée dans la acristie de la cathédrale de Tournai [1]. On peut encore établir un approchement intéressant entre cette dernière tenture et les laques en argent repoussé et ciselé du *Kunstgewerbe Museum* de Iambourg où se trouve retracée la légende de saint Servais. Ces laques, qui proviennent, selon toute vraisemblance, du trésor de aint-Servais à Maestricht, sont elles-mêmes apparentées à l'art de 'an Eyck ; elles sont supérieures, en tout cas, pour le style, le aractère, la dignité des attitudes, à la tenture de Tournai. Les cènes de la tenture rappellent les miniatures flamandes de l'époque; s physionomies, comme les attitudes, sont d'un réalisme naïf ui frise la vulgarité et parfois la grossièreté. Pour le coloris, il est ssez difficile de s'en faire une idée juste, la tapisserie ayant beau-oup souffert : le bleu et le rouge dominent dans un ensemble e tons qui sont devenus gris par l'action du temps et de la oussière.

L'influence réaliste dans cet important monument textile n'est

[1] Elle a été exécutée à Arras, en 1402, pour Toussaint Prier, chanoine de la thédrale de Tournai. M. E. Soil en a fait l'objet d'une publication spéciale.

pas niable. Que le carton procède d'un artiste tournaisien ou d'un homme appartenant au nord de la France, à la Flandre ou même au Brabant, qu'importe! Un fait paraît évident, c'est qu'aucun élément français ne semble s'en dégager. Rappelons, à ce propos, qu'un problème intéressant se présente à chaque instant lorsqu'on étudie des œuvres d'art du XVe siècle ; que de fois le chercheur doit se poser la question : l'œuvre procède-t-elle d'un maître flamand ou d'un maître français?

On risque, en effet, d'attribuer à des artistes de nos contrées ce qu'on devrait restituer à nos voisins du sud. Apparemment les documents d'archives ont déjà dissipé beaucoup d'erreurs ; mais, dans la plupart des cas, c'est au critique qu'il incombe de distinguer les caractères des éléments mis en œuvre.

La composition, le choix des types, le caractère des physionomies, le coloris sont des critériums de valeur inégale, mais qu'on ne peut jamais négliger dans une étude tant soit peu sérieuse. La physionomie est peut-être le critérium le plus simple pou obtenir un résultat satisfaisant. En effet, l'auteur des carton s'inspire avant tout des modèles qu'il a sous les yeux. I copiera la tête d'un enfant, d'une épouse, d'un serviteur, tandi qu'il n'hésitera pas, pour la composition, à s'en tenir à des donnée traditionnelles ou à reprendre, en bloc, une œuvre de l'un de se prédécesseurs. A vrai dire, rien n'est plus variable que la faço de procéder des artistes ; mais tout maître de quelque mérite es certainement doublé d'un observateur. On retrouvera nécessaire ment des traces du milieu dans lequel il a vécu. L'étude des tête de femmes offre une importance peut-être plus grande que celle de types masculins. L'idéal de la beauté féminine varie chez le Français, les Flamands, les Allemands, les Italiens ; la plupart de artistes s'en tiennent d'habitude aux types ethniques. A cet égard l'étude des madones anciennes conservées en si grand nombr dans la chrétienté fournit les indices les plus sûrs et les plu précieux, parce qu'à côté des images rendues d'après des donnée traditionnelles il en est beaucoup d'autres qui sont le fruit d'un observation des plus consciencieuses de la nature.

Scène de chasse. Tapisserie de N.-D. de Nantilly (Saumur).

Arrivons aux exemples. Il n'en est guère de plus agréable à ce égard que celui qui nous est fourni par cette petite tapisseri appartenant à Notre-Dame de Nantilly, à Saumur, où l'on voi



TAPISSERIE FRANÇAISE DU XV[e] SIÈCLE.
ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE NANTILLY (SAUMUR).

mis en scène des gentilshommes et de nobles et aimables dames se livrant au plaisir de la chasse au faucon. Les types y sont bien français ; l'élégance, la distinction, le caractère des têtes, l'expression des physionomies ne rappellent, à notre avis, aucune des productions originaires de nos contrées. Seulement la tonalité de cette œuvre manque d'éclat et de lumière ; tout le charme réside en un dessin très net et un modelé très précis. Quant à désigner le lieu de provenance, on doit y renoncer, faute de renseignements ou de points de comparaison. Autant qu'on peut en juger par les détails du costume, cette scène doit remonter vers le milieu du XVe siècle. Elle est donc contemporaine du grand épanouissement de l'art du nord, et il n'est pas surprenant que le maître n'ait pas échappé à cette influence, pas plus que le Tourangeau Jehan Fouquet ne s'y était lui-même soustrait.

Tapisserie allégorique du musée de Rouen.

Citons une œuvre encore bien française d'esprit et de style que le musée de Rouen avait exposée. A coup sûr, c'est une des plus belles tapisseries décoratives que l'on connaisse pour le XV siècle. Elle représente trois cerfs ailés : l'un étendu dans un enclos où il soutient de ses deux jambes un étendard sur lequel est figuré saint Michel combattant le dragon. Autour de la hampe est enroulée une banderole portant des vers de huit et de neuf pieds :

Cest estendart est une enseigne
Qui a loial francois enseigne
De jamais ne la bandonner
S'il ne veut son honneur donner.

Le cerf est accosté de deux autres cerfs debout une jambe à demi engagée dans l'enclos, et ayant, à l'encolure, une couronne à laquelle est suspendue un écu aux lis de France ; une banderole se déroule autour de leur tête, portant, pour le cerf à gauche du spectateur, l'inscription :

Armes porte très glorieuses
Et surtoutes victorieuses.

Dans la banderole à droite on lit :

Si nobles na dessoulz les cieux
Je ne pourraye porter mieulx.

A un des pieux de l'enclos est pendu un écu, en forme de targe de joute, chargé des lis de France, lequel est accosté de deux lions.

Des arbres et, de chaque côté, des rochers dominés par deux castels féodaux servent de fond à cette composition. Si l'on tient compte du costume chevaleresque de saint Georges, on peut assigner à cette tapisserie la seconde moitié du XVe siècle. M. Gaston Lebreton propose même le règne de Charles VIII ou de Louis XII[1]. Nous ne croyons pas qu'on puisse descendre si bas et nous inclinerions à considérer la composition comme émanant peut-être d'un contemporain de Jehan Fouquet.

Tapisserie de M. Velghe, XVe siècle.

La tapisserie gothique de M. Velghe occupait, sur l'une des principales parois du Petit Palais, la superficie respectable de trente-trois mètres carrés. Posée à une hauteur trop considérable, entourée de tentures de colorations plus claires, cette œuvre n'a pas produit sur les curieux et les connaisseurs l'impression qu'on aurait pu en attendre. Elle nous est apparue sous un tout autre aspect, quelques semaines après l'exposition, au parc du Cinquantenaire, à Bruxelles, où, suffisamment isolée de tout voisinage fâcheux, elle a révélé toutes ses ressources, tant pour l'exécution que pour l'aspect décoratif.

D'où provient cette tapisserie ? Sur ce point le propriétaire se montre très réservé. Du reste, qu'importe ce renseignement ? Il est évident que la tapisserie se rattache aux fameuses tentures brabançonnes trouvées dans le camp de Charles le Téméraire dont les modèles sont attribués à Roger van der Weyden. La tapisserie nous est parvenue intacte ; seulement les tons chauds, qui lui donnaient un charme tout particulier, ont été atténués par l'action de l'air et du soleil. Au revers, elle a conservé, sous le rapport de la coloration, l'aspect saisissant qu'elle avait en sortant des mains des haute-lisseurs : les violences et les duretés du dessin sont contrebalancées par les tons francs et chauds de laines admirablement associées.

Selon toute vraisemblance, la tapisserie était pourvue de ces longues légendes qui instruisaient le curieux, en termes précis, sur les diverses particularités du sujet. Ils n'étaient pas toujours sans intérêt et sans utilité, ces commentaires auxquels le vieux langage de nos pères donnait une grâce naïve si bien en harmonie avec la

[1] Gaston Lebreton, *Notice sur deux anciennes tapisseries du Musée des antiquités de Rouen*. — Mémoire lu à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts à Paris, le 14 avril 1898.



TAPISSERIE FRANÇAISE DU XVe SIÈCLE
(MUSÉE DE ROUEN).

composition. L'absence de légende est d'autant plus regrettable qu'il est malaisé d'assigner une signification certaine à ces divers épisodes. Il n'est pas question, en nos contrées, à l'époque où le carton fut tracé, de recherches de couleur locale, ou l'exactitude des costumes : Grecs ou Romains, héros de la Table Ronde ou personnages contemporains, tous apparaissent, à quelques détails près, sous des dehors familiers à l'artiste.

Nous ne pouvons songer à décrire cette composition si touffue où l'on rencontre depuis des scènes paisibles d'intérieur jusqu'aux horreurs qui donnent le frisson et soulèvent le dégoût. Faut-il noter ce soudard occupé à fouiller les entrailles d'un malheureux vaincu, dans l'espoir d'y trouver les pierres précieuses ou l'or ingéré dans la panique d'une défaite ; et, deux pas plus loin, ce captif agenouillé, les mains derrière le dos, qui semble subir, froid et impassible, l'ouverture de son abdomen ? Voici un cortège de prisonniers, à la tête duquel se trouve une gente et noble dame qui, toute dolente, incline la tête, tandis que ses compagnons marchent attachés aux mêmes liens, l'un abasourdi et comme indifférent, l'autre baissant le front sous le poids de la honte et de la tristesse. Là, on assiste au payement des rançons. Plus haut, on remarque un empereur le front ceint de la couronne, au moment où l'un de ses généraux, le genou ployé, lui fait hommage des dépouilles opimes remportées sur les assiégés. Au nombre des trésors on remarque une sorte de châsse, où nous inclinons à voir une naïve reproduction de l'arche d'alliance. A vrai dire, elle ne répond pas à la description donnée par la Bible ; mais nos ancêtres n'avaient que des idées très vagues en matière de costume ; ils soupçonnaient encore moins les données archéologiques. Si notre hypothèse est admise, nul doute qu'il ne s'agisse du siège de Jérusalem par Titus. D'ailleurs, au point de vue de l'ordonnance et du style, cette tapisserie concorde d'une façon surprenante avec la tenture de Jules César conservée au Musée National de Berne.

Bal de sauvages de N.-D. de Nantilly.

Postérieur à la tapisserie de M. Velghe, le *Bal de Sauvages*, grâce à la singularité même du sujet, a retenu l'attention de la plupart des curieux. Cette tapisserie, qui appartient à l'église de Notre-Dame de Nantilly, est une des mieux connues en France, depuis qu'une restauration exécutée à la Manufacture Nationale des Gobelins l'a rétablie dans son aspect primitif. Il est douteux que cette

page si remarquée reste la propriété de Notre-Dame de Nantilly, où, faute d'être un sujet d'édification, elle est forcément soustraite aux regards des fidèles. En dépit de sa donnée, elle ne prête rien moins qu'à rire cette scène curieuse, car elle est dépourvue de cette *vis comica* qu'on s'attendrait tout naturellement à y rencontrer. Des gentilshommes et de nobles dames sont censés danser au son des hautbois, des trompettes et des serpents ; en réalité, ils songent moins à se divertir qu'à poser : les uns ont conservé leurs riches atours, les autres ont le corps couvert de longues étoupes en guise de poils, ce qui en fait des sauvages et des sauvagesses plus ou moins réussis. La pudeur ou la coquetterie reprenant ses droits, des danseurs et des danseuses se sont couverts de leur manteau. Ces nobles personnages et ces grandes dames sont là comme s'ils s'acquittaient d'un service commandé. Qu'on en excepte, cependant, un grand diable de fol, le bonnet sur le dos, portant des grelots aux manches et à la ceinture, qui va s'en prendre à une jeune femme de qualité, assez ennuyée des privautés dont elle est l'objet.

Pour la densité, s'il est permis de parler ainsi, de la composition, cette tapisserie aurait subi l'influence flamande. C'est du moins le sentiment de M. Guiffrey.

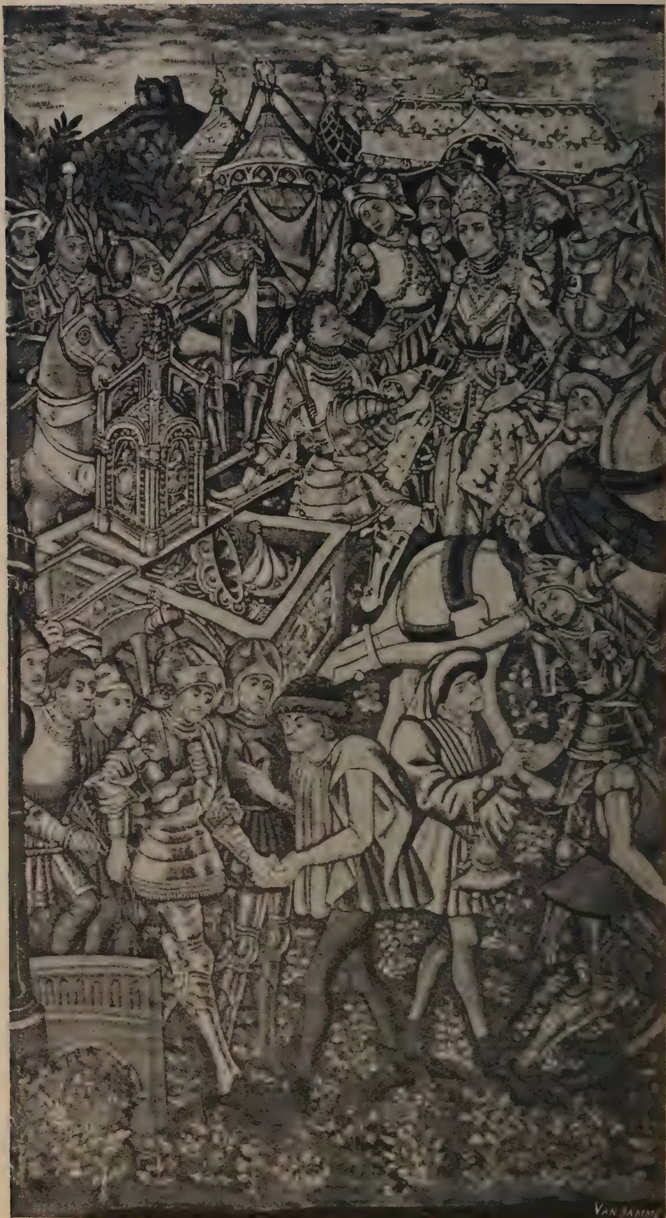
Nous n'hésitons pas à nous rallier à sa manière de voir. Malgré le côté scabreux du sujet, rien ne décèle le naturalisme un peu rude du Flamand ou du Brabançon. Telles figures ont de l'élancement, de la grâce et de la distinction. Du reste, c'est l'examen des physionomies qui, en l'occurrence, doit résoudre la question : les airs des têtes sont plutôt français.

Tapisseries de l'hôpital de Beaune.

Nous arrivons sans transition aux jolies tapisseries de l'hôpital de Beaune, représentant des scènes de la vie de Notre-Seigneur. Elle était, hélas ! pendue bien haut cette tenture, toute faite, à vrai dire, pour régner à hauteur d'appui. Rien ne complique la composition de ces scènes ; tout y est d'une sobriété et d'une clarté qui font croire à M. Guiffrey qu'elles sont françaises. D'aucuns de nos voisins diraient bourguignonnes. C'est une dénomination impropre qu'il nous répugne d'agréer, tant elle est vague : elle peut avoir trait soit à la résidence habituelle, soit à l'origine probable, soit enfin à la période d'éclosion.

Que l'auteur du carton soit un Français ou un homme du nord, il n'en procède pas moins, au point de vue du sentiment et du réa-

Pl. V.



A) FRAGMENT D'UNE TAPISSERIE.
SIÈGE DE JÉRUSALEM PAR TITUS.
XVe SIÈCLE.



B) FRAGMENT D'UNE TAPISSERIE.
SIÈGE DE JÉRUSALEM PAR TITUS
XVe SIÈCLE.

sme, de notre ancienne école flamande. Rien ne contribue plus à ccroître le charme qui s'en dégage que la vivacité d'un coloris si en conservé.

Cette opulence se constate surtout dans les rouges, les verts et s bleus qui donnent l'illusion de velours aux tons profonds uxquels un léger appoint d'or ou de soie jaune prêterait l'apparence de ravissants brocarts.

Tapisseries de la cathédrale de Sens.

Cette observation peut s'appliquer à la belle *Adoration des Mages* la cathédrale de Sens, qui n'était pas une des moindres attracons du Petit Palais. Ce tableau textile est d'une finesse d'exécuon incomparable : rarement la laine, la soie et l'or ont été mieux mbinés pour produire une œuvre d'art; et, fait intéressant à rapper, pendant la Révolution française ce joyau médiéval fut conservé, âce à l'admiration qu'il avait suscitée. Ce beau travail a été écuté pour le cardinal Charles de Bourbon dont il reproduit le ortrait, les armoiries, le chiffre et la devise. Ce prince de l'église ant mort en 1488, la confection de ce monument oscille donc tre les années 1446 et 1488.

La composition sort des données traditionnelles, tant pour le mbre que par la répartition des figures. L'auteur du carton a, sans l doute, travaillé d'après un programme défini. Il est même quasi tain que le cardinal, personnage de haute culture, aura fourni à tiste des indications précises : il n'aurait d'ailleurs fait que vre l'usage courant de son époque. La plupart des figures sont s nettement caractérisées, depuis le cardinal qui se tient debout rière saint Joseph jusqu'à ces deux naïfs paysans qui poussent rs têtes rieuses à la lucarne placée à droite du trône de Marie. st un portrait assurément que la figure du chevalier armé de tes pièces, qui donne la droite au cardinal. Il nous semble même il doive y avoir entre les deux personnages des liens de parenté, fait en croire les similitudes de physionomie que nous croyons connaître.

Dans cette œuvre, tout accuse un raffinement extraordinaire : lessin, le modelé des figures, le rendu des brocarts, des armes et des orfèvreries. Il y a là une véritable mine de renseignements pour l'archéologue. Quant à la bordure, elle consiste en trois tifs : les armoiries cardinalices répétées aux quatre angles, ée flamboyante apparaissant à droite et à gauche accompagnée

du chiffre de Charles et de la devise NESPOIR NE PEUR. Le chif
et la devise se répètent en haut et en bas. Cette bordure d'u
ordonnance tout insolite paraît empruntée à la décoration m
ginale d'un manuscrit. Notons que l'inscription est écrite en car
tères latins. La tapisserie a passé longtemps pour un travail fra
çais. Telle ne fut jamais notre impression. Il nous souvient mê
d'en avoir parlé incidemment dans une communication sur
trésor de Sens.

Spontanément, M. Guiffrey en fait, lui aussi, une œuvre écl
dans nos provinces, après l'avoir considérée longtemps com
une production d'origine française. Il va même plus avant,
voit dans la composition une influence de Thierry Bouts[1].
y a dans l'*Adoration des Mages* plus de souplesse, plus d'é
gance, plus d'aisance qu'on n'en trouve d'habitude dans les cr
tions de ce maître, surtout puissant par le naturalisme robuste e
caractère grave qu'il imprime à ses figures.

Que ce beau monument soit originaire d'un centre haute-lis
des Pays-Bas, c'est un fait qui ne semble pas niable; il est p
difficile d'établir le lieu même de provenance, si l'on songe
Tournai, Bruges et Bruxelles comptaient des peintres et des hau
lisseurs habiles. C'est vers le dernier de ces centres que se port
toutes nos préférences justifiées par le type même de Ma
qui évoque le souvenir de certaines madones de Roger van
Weyden; la pose de l'Enfant rappelle plutôt un type propr
Bouts.

Quoi qu'il en soit, l'*Adoration des Mages* doit être mise désorm
en évidence dans l'histoire de la haute-lisse dans les anciens Pa
Bas. Elle appartient encore à un art étranger à l'influence italien

[1] « Ces trois parements d'autel aux armes du cardinal Charles de Bour
(1446-1488) représentent ce que l'art du tapissier a produit au moyen âg
plus délicat et de plus accompli. J'entendais un admirateur comparer la s
dite des *Trois Couronnements* — ceux de la Vierge, d'Esther et de Bethsabée
une miniature de Fouquet; ce serait plutôt autour de van der Weyden
Bouts et de Memling qu'il faudrait chercher des points de comparaison.
ne saura sans doute jamais le nom de l'auteur de ces merveilles; c'était, à c
sûr, un maître des plus habiles. Ici le tapissier s'est montré à la hauteu
peintre. Il n'existe pas, à notre connaissance, de tissu exécuté avec plus
finesse et de soin. »

Les Tapisseries à l'exposition rétrospective et à l'exposition contemporaine, p
Gazette des Beaux-Arts, t. XXIV, 1900.



ADORATION DES MAGES. CATHÉDRALE DE SENS.
SECONDE MOITIÉ DU XVe SIÈCLE.

nais qui n'a rien retenu de cet aspect un peu rude des tapisseries lu XV[e] siècle : telle l'*Adoration des Mages* du musée de Berne. On sent que la sécheresse, les raideurs de cette dernière se sont nodifiées en des formes plus aimables et plus délicates, tout en conservant un cachet de terroir.

Dans le même trésor de Sens se trouve une tapisserie tissée de aine et de soie; elle représente le *Couronnement de la Vierge* par a Sainte-Trinité ; à droite et à gauche de ce sujet, deux scènes iguratives de l'Ancien Testament, à savoir : le *Couronnement de Bethsabée* et le *Triomphe d'Esther*. Autrefois la partie médiane de ette tapisserie était surmontée d'un groupe d'anges qui a été oupé [1], en sorte que la tapisserie avait primitivement l'aspect d'un riptyque. Sous le rapport de la finesse, elle ne le cède en rien à elle de l'*Adoration des Mages* dont il vient d'être question. Le oloris n'a toutefois ni la variété ni le charme pittoresque que l'on dmire dans l'œuvre qui vient d'être citée. On y remarque surout deux tons, le bleu et le rouge, qui, mariés à l'or, impriment un achet très riche, très précieux, mais un peu monotone. Les scènes nt un encadrement essentiellement architectonique.

Cette disposition n'est pas fréquente. Cependant elle se renontre dans des tapisseries tissées soit à Bruxelles, soit à Tournai. Bruges a connu aussi les entourages architectoniques et, à cet égard, en n'est plus caractéristique que la tapisserie de la *Vierge glorieuse* léguée au musée du Louvre par le baron Davilliers. L'origine le la tapisserie dite des *Trois Couronnements*, de Sens, n'est pas onnue; la facture nous fait penser qu'elle n'a pas la même proveance que celle des *Trois Mages*. Le caractère des anges en fait, notre sentiment, une œuvre bien française.

Disons un mot en passant de la *Pieta*, tapisserie votive du trésor e Sens. Dans son ensemble elle ne se recommande guère par de ien grands mérites; aussi détonne-t-elle singulièrement à côté des eux autres universellement admirées. On dirait que l'artiste, à ourt de modèles, s'est tiré d'affaire comme il a pu. Marie a une titude d'une gaucherie extrême, et le corps inanimé de Jésus est

[1] Cette mutilation est d'autant plus regrettable que ce spécimen est unique n son genre. Il y aurait donc tout intérêt à ce que ce triptyque textile fût estitué en son état primitif. Ce serait un attrait de plus à ajouter à ce beau ésor de Sens, qui ouit, à bon droit, d'une renommée universelle.

si raide et si atténué qu'il paraît avoir été soumis à une dessiccation complète. En revanche, le donateur, assisté de saint Étienne, est beaucoup mieux interprété ; et pour le saint Michel qui fait pendant à ce groupe, il a une très bonne attitude. Le dessin et le modelé en sont tels qu'on songe spontanément à la copie d'une statue. Or, le type représenté appartient, selon toute apparence, à la plastique brabançonne. L'exécution de la tapisserie manque de régularité, de finesse et le coloris n'a rien de comparable à celui des autres pièces.

Le Tournoi. Tapisserie du Musée de Valenciennes.

L'ordre que nous suivons dans cette revue nous amène à sortir un instant du Petit Palais pour jeter les yeux sur la tapisserie de Valenciennes, représentant une scène de tournoi. Il ne s'agit pas apparemment d'une œuvre découverte récemment ; il en a été fait des gravures à diverses époques : la plus belle a été publiée par le général Thoumas [1]. Ce tableau textile a subi d'étranges péripéties. Après avoir décoré la grande salle du Palais Suzerain, elle arriva on ne sait comment, nous apprend M. Orville, « à l'hôtel de ville de Valenciennes et finit par garnir les salles humides du greffe depuis devenu le parquet du procureur du roi ; jugée inutile, il fut question de la dépiécer pour en faire des marchepieds ; elle évita ce triste sort, les autorités du temps ne la trouvant pas assez bonne pour cet usage ». Elle décora l'autel de la Patrie et, le 30 mai 1793 au moment du siège de Valenciennes, elle fut reléguée dans un galetas au-dessus des pompes à incendie.

Enfin, lors du passage de M. Vitet, inspecteur des monuments historiques, la tapisserie fut retrouvée sous une épaisse couche de poussière par un Valenciennois, M. Arthur Dinaux, et fut placée à partir de ce moment, dans une des salles de la bibliothèque [2].

On a voulu faire de ce monument, important à tous égards, une production valenciennoise. Cela supposerait une industrie singulièrement florissante. Aussi Alexandre Pinchart rejetait-il déjà cette prétention avec une certaine vivacité : « On voit, dit-il, apparaître, il est vrai, quelques rares tapissiers à Valenciennes pendant cette période (du XVe siècle) ; ce sont généralement des criminels venant chercher un asile, ou des fugitifs chassés par les persécutions

[1] *Exposition rétrospective militaire du ministère de la guerre en 1889.* 1re partie. Paris, 1890.

[2] *Notice sur les armes et armures anciennes figurant à l'exposition rétrospective militaire*, par M. Orville, ancien magistrat. Paris, 1900.

ligieuses. Cela ne saurait constituer une industrie locale sérieuse. ussi n'y a-t-il aucune raison pour attribuer aux artisans de Valenennes, comme on l'a fait quelquefois, la curieuse tapisserie repréntant le tournoi, conservée dans le musée de la ville. Cette pièce une origine allemande, comme le prouvent les vingt écussons largés de lambrequins et de cimiers disséminés dans la bordure. n a reconnu plusieurs de ces armoiries appartenant à des familles rmaniques. La tapisserie de Valenciennes viendrait peut-être — est Alexandre Pinchart qui propose cette hypothèse — de Marierite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, dont l'inventaire, digé en 1523, contient l'article suivant : « Six pièces de tapisserie personnages de tournoi ». Seulement, on avait lu jusqu'ici de ournai, ce qui ne signifie rien, au lieu de tournoi. La tapisserie ii nous occupe serait une de ces six pièces[1]. »

Quant à l'origine allemande, il nous semble impossible d'y uscrire. Certains écussons appartiennent, il est vrai, à des familles origine germanique ; mais, si on examine l'œuvre en détail, on rive à des conclusions toutes différentes de l'auteur précité. enons tout d'abord les écus : ils présentent la forme plutôt emoyée dans nos contrées ; en Allemagne, ils affectent l'aspect une sorte de targe s'arrondissant du bas. Ce point, du reste, n'a 'une importance très relative. La clef du petit problème qui us est posé réside dans la scène même. Que voit-on ? Au emier plan, des cavaliers portant des armures complètes de urnoi, rendues avec une précision, une conscience qui donnent la tapisserie le mérite d'un document authentique. Aucune tre tapisserie à notre connaissance ne possède une valeur de ce nre. A la rigueur, un artiste allemand pourrait être proposé ur l'auteur de ce travail, car il y a là une question de rendu laquelle ses compatriotes de toutes les époques ont toujours cellé ; seulement, on observe dans le dessin et le modelé tels lices de goût, de souplesse dont il convient de tenir compte. étude des personnages qui assistent au tournoi ne rappelle, sous cun rapport, les créations d'Albert Dürer ou de Burgkmair, ou tout autre artiste allemand contemporain. Les types des hauts puissants seigneurs et des très nobles dames sont ceux qui nous

[1] *Histoire générale de la tapisserie, Pays-Bas*, p. 40.

ont été rendus par les tapisseries de Bruxelles, entre autres cel de l'*Histoire de la Vierge* appartenant à la couronne d'Espag Que l'on analyse le costume des divers personnages : les toq des hommes, les coiffes, les templettes des dames, et l'on sera b obligé de reconnaître que toutes ces particularités font partie de mode à l'époque maximilienne.

D'ailleurs, la diaprure de la bordure est obtenue par la co fidèle d'une étoffe de l'époque telle qu'on en voit sur des tapis ries de Bruxelles. Dans la haute-lisse, ce genre de bordure cons tue une exception [1]. Peut-être l'artiste a-t-il puisé son inspirati dans un livre d'heures de l'époque où les marges revêtent parf une décoration empruntée aux tissus de prix.

Tenture de la cathédrale d'Aix en Provence.

Parmi les tentures du Petit Palais, il convient de mentionner ce qui appartient à la cathédrale d'Aix en Provence. Elle est conn depuis longtemps par les gravures du grand ouvrage Jubin mais ces reproductions n'en rendent qu'imparfaitement le car tère. Alfred Michiels parle de ces tapisseries avec un grand entho siasme ; il en attribue les cartons à Quentin Metsys, et il est très f de son identification. Que l'auteur des modèles soit un contem rain de ce maître, il n'y aurait rien de surprenant à cet égard. Il plus : il procède de la même école brabançonne par le caractère d têtes et la disposition des draperies. Pour le moment, il n paraît hasardeux de songer à une identification. On n'y re contre pas le style nerveux du maître ni les divers types q a immortalisés. Au surplus, il y a plus de finesse chez peintre que chez l'auteur des cartons, à moins que celui-ci n'ait trahi par l'interprétation du haute-lisseur. Cette circonstance s' souvent produite dans les travaux de ce genre et il suffit, à ce su de rappeler les tentures de Van Aelst, d'après les cartons de Rapha L'ordonnance des tapisseries d'Aix se recommande par la simp cité et la clarté ; les différentes scènes sont composées non com des tapisseries, mais comme des tableaux où chaque personna remplit un rôle défini. C'est dire qu'il n'y a pas de mise en scè dans un but purement décoratif.

Sur la bande perpendiculaire qui sépare la flagellation du cru fiement on lit l'inscription..... *me fecit* | *Anno Domini millesi*

[1] Voyez aussi la tapisserie du *roi Modus et de la reine Ratie*, publiée la premi fois dans notre étude : *L'industrie de la haute-lisse à Enghien et dans la seigne de ce nom.*



ASCENSION.
CATHÉDRALE D'AIX EN PROVENCE.
TAPISSERIE DE BRUXELLES VERS 1511.

ingentesimo ondecimo (sic). Hélas ! une lacune nous a privé soit nom du maître haute-lissier, soit du donateur, car le *fecit* peut e assimilé parfois au *fecit fieri* (a fait faire). On voit reproduit le tif des oiseaux qui figure dans des tapisseries de Bruxelles de erses époques, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans le *lletin des Musées royaux,* t. I, p. 19.

Ce monument « porte les armoiries du cardinal Morton, qui avait ergiquement secondé les efforts de Henri VII pour obtenir la uronne royale ; il fut nommé archevêque de Cantorbery en 1486 mourut en 1500. Il eut pour successeur Henry Deen qui gou-na le diocèse jusqu'en l'an 1506. Une des scènes est surmontée son blason, et celui de son successeur, William Warham, évêque Londres, est reproduit deux fois » [1]. La date qui vient d'être ée plus haut pourrait être celle de l'achèvement, et alors le verbe *it* se rapporterait bien au haute-lisseur.

Quoi qu'il en soit, la tenture d'Aix est contemporaine de la *Com-nion d'Herkenbald,* qui a été terminée vers 1513 par un haute-ieur bruxellois du nom de Léon ou Lyon [2].

Au XVI[e] siècle, les Anglais se montraient particulièrement ama-urs des tentures provenant de nos contrées. Une preuve de cette dilection se trouvait encore au Petit Palais, où la cathédrale Sens exposait une tapisserie représentant Judith et Holopherne qui avait appartenu au cardinal Wolsey. Cette œuvre inté-ante a souvent été attribuée à l'industrie d'Arras. Il nous sou-nt que, déjà en 1897, il nous fut donné de réfuter cette opi-n lors d'une visite que nous faisions au trésor de Sens, sous onduite de M. l'abbé Chartraire, l'aimable érudit connu de tous travailleurs. A Arras, les métiers de haute-lisse avaient cessé re en activité à partir de 1479, date qui coïncide avec la ruine ette ville par Louis XI. Et la dénomination d'*Arrazi* trouvée s un inventaire n'avait pas plus de valeur que le terme de elin octroyé souvent d'une façon si impropre aux tapisseries, quelque provenance qu'elles soient. En revanche, en considé-a l'esprit de la composition, le caractère de certaines figures,

Judith et Holopherne. Cathédrale de Sens.

[1] ALFRED MICHIELS, *L'art flamand dans l'Est et le Midi de la France,* p. 497.

[2] Cette tapisserie a été tissée pour la confrérie du Saint-Sacrement établie en se Saint-Pierre, à Louvain. Un croquis avait été exécuté par Jean van ssel, dit van Roome; maître Philippe avait été chargé de faire les cartons.

le système des draperies, le genre des bordures, l'associati
des tons, nous arrivons à conclure à une origine bruxelloise. No
conviction, en revoyant cette œuvre d'art au Petit Palais, s'
encore affermie. Aussi nous semble-t-il inadmissible de nous r
lier à l'avis de M. Eugène Soil, qui en fait un travail de Tourn
Notre érudit confrère a exposé, il est vrai, avec beaucoup d'ha
leté les motifs sur lesquels il base sa revendication, et il ne s
pas superflu de les indiquer en traits sommaires [1].

Lors de la ruine d'Arras, Tournai hérita en partie d'une indust
qui avait puissamment contribué à la richesse et à la gloire de la
pitale de l'Artois. Il est tout naturel, d'après M. Soil, que le cardi
Wolsey ait commandé des tapisseries à Tournai, où il avait rés
quand Henri VIII y tenait sa cour. D'autre part, la tapisserie du
sor de Sens se distingue par le choix de certaines tonalités prop
à la fabrication tournaisienne ; enfin elle est apparentée à la ta
serie représentant la *Condamnation de Banquet et de Souper,* p
venant des bagages de Charles le Téméraire, conservée au Mu
lorrain de Nancy.

Ces œuvres célèbres popularisées par Jubinal appartienn
soit aux dernières années du XVe siècle, soit aux premières
XVIe siècle, ce qui résulte du reste de l'examen du costume. Il y
sérieux motifs de penser, dit notre confrère, que ces monumen
intéressants sont originaires de Tournai. M. Soil a publié, en e
des extraits d'archives où il est précisément question de tent
faites à Tournai, répondant aux données de celles de Nancy.

Or, ainsi que nous avons pu nous en convaincre, la *Condamna*
de Banquet et de Souper ne se rapproche en rien de la conceptio
surtout de la facture de la tapisserie de Sens, qui porte les ar
ries du cardinal Wolsey. En outre, le point en est très gro
tient fort de celui de la tapisserie représentant l'histoire de Ju
et d'Holopherne [2], que nous avons cru pouvoir rendre à Tou
lors du Congrès d'Enghien, où elle fut exposée pendant quel

[1] Voy. *Bulletin monumental* de 1900. S'il en était ainsi, la tenture d'A
Provence devrait provenir également de Tournai. Or, comme nous l'avo
observer, elle porte le motif des deux oiseaux qui équivaut à une marque
cielle. Ce motif est reproduit en cul-de-lampe à la fin du présent article.

[2] Cette pièce, qui appartenait naguère à M. de Somzée, est entrée dan
collections de l'État belge.

s. Peu après, M. Soil la fit connaître, à Tournai, dans une expo-
on rétrospective. On remarque que, dans la tapisserie du cardinal
lsey, les tonalités traditionnelles et le style des bordures peuvent
mis en parallèle avec des productions brabançonnes, à moins
n admette que Tournai se soit assimilé la manière des haute-
urs de Bruxelles : fait peu vraisemblable, si l'on se souvient
l s'agit d'une époque de prospérité. Tournai avait donc intérêt
pas voir ses produits confondus avec ceux d'une ville rivale.

ans le Petit Palais, il y avait aussi plusieurs tapisseries de la
de saint Remi appartenant à la cathédrale de Reims. Or, ici, on
rouve tout à fait embarrassé, car M. E. Soil la réclame pour
abrication tournaisienne, se basant sur des rapprochements
dre moral.

Vie de saint Remi. Cathédrale de Reims.

isqu'à preuve du contraire, la *Vie de saint Remi* constituera, à
e avis, pour la tapisserie française du XVIe siècle, un monument
e importance capitale. C'est d'un art un peu sec, un peu dur,
eu aigu. Les tonalités, tantôt claires, tantôt assez foncées, se jux-
sent sans arriver à se fusionner. Aussi n'y trouve-t-on pas cet
ment qui donne tant de prix aux productions flamandes et bra-
onnes. M. E. Soil est cependant persuadé que cette suite
e d'un atelier tournaisien [1]. Or, dans toutes les tapisseries
aisiennes connues, nous citerons l'histoire d'Esther appartenant
Marmottan, la tapisserie de Judith et Holopherne, il y a je
is quoi de plus puissant, de plus chaudement coloré. La *Vie
int Remi* est une œuvre éminemment française, comme cette
ication de la Sainte-Eucharistie qui appartient à l'église de
-Vincent, à Chalon-sur-Saône, et qui figurait à l'exposition.

poursuivant notre revue nous arrivons à la *Délivrance d'An-
de*. Cette tapisserie, qui appartient à M. Goldschmidt, est d'un
t très décoratif, ce qui résulte de la plénitude de la composi-
t de la richesse des détails. Or, ces qualités ne sont pas obte-
au détriment de la clarté ; ce qui fut infailliblement arrivé
ans plus tôt. Ajoutez à cela une tonalité chaude et intense
luminait le coin du Palais où cette tapisserie était placée.
rdonnance est conforme d'ailleurs aux habitudes des artistes

Délivrance d'Andromède, tapisserie de M. Goldschmidt.

s *tapisseries de Tournai. Les tapissiers et les haute-lisseurs de cette ville*,
2 et suivantes.

bruxellois du premier tiers du XVIe siècle, et ils s'en départiss
rarement, qu'il s'agisse d'un sujet historique ou mythologique. S
les sujets traditionnels appartenant à l'iconographie chrétien



DÉLIVRANCE D'ANDROMÈDE.

TAPISSERIE DE BRUXELLES DU DÉBUT DU XVIe SIÈCLE.

ils manifestent toujours une grande liberté d'allure et font le
grand état de la mise en scène.

La tapisserie qui nous occupe remonte aux premières année
XVIe siècle. L'auteur du carton, que nous croyons être le m
Philippe, qu'il le veuille ou non, n'a nul souci de la vraisembl

·thologique : tous les costumes, à part quelques minimes parti-
aritès, appartiennent, en effet, à l'époque maximilienne [1].

Qu'il nous soit permis, avant d'analyser cette curieuse composi-
n, de rappeler les données de la fable. Andromède, fille de Ciphée,
d'Éthiopie, et de Cassiopée, osa comparer sa beauté à celle de
non et des néréides, et, à l'instigation d'Amphitrite, Neptune
voya un monstre marin nommé Céto désoler les rivages de
thiopie. Consulté, l'oracle d'Ammon déclara qu'il fallait livrer
eune fille au monstre. L'infortunée victime est déjà attachée
rocher et bientôt elle sera l'objet des sévices du monstre,
and Persée, monté sur Pégase, pétrifie Céto en lui montrant la
e de la Gorgone.

L'auteur du carton a groupé sur une même tapisserie les princi-
ux épisodes de ce dramatique sujet. Dans le premier on voit, à
cour d'Éthiopie, Persée sous les traits d'un jeune chevalier,
êtu d'une tunique à son chiffre, consistant en deux P réunis par
nœud. Ciphée, vieillard vénérable, et son épouse encouragent le
os dans le projet qu'il a formé de délivrer Andromède, qui était
bien chère à son cœur. Plusieurs personnages partagent les
timents des principaux acteurs de cette scène ; par contre,
itres restent indifférents à l'action ; ils n'ont d'autre rôle que
prévenir les vides qui nuiraient à l'aspect d'ensemble de la com-
ition. Cet artifice n'est pas un fait isolé ; chez maints artistes
bançons du commencement du XVIe siècle, il est élevé à la
nité d'une règle presque toujours observée.

u second plan on aperçoit, à gauche, Andromède attachée à un
e et, plus loin, Persée part sous la conduite de Mercure ; il est
ffé du casque de l'invisibilité, que Pluton lui avait octroyé, ainsi
du bouclier de Minerve. Mais au lieu de l'égide c'est une arme
e unie qui apparaît au bras du héros. Muni d'ailes puissantes,
sée fend les airs et se dirige vers le dragon pour le frapper de
glaive.

pparemment, l'auteur de la composition ne possède encore
ne de ces formules qui serviront si bien les Italiens et les
anisants de diverses nationalités. Et, cependant, l'art de la

[1] Nous basons cette assertion sur un rapprochement que nous avons fait entre
tapisserie et la *Communion d'Herkenbald,* qui émane certainement de
·te précité.

péninsule ne semble pas lui être tout à fait étranger. Il n'a pas v croyons-nous, les œuvres de Raphaël et de Michel-Ange, m celles de leurs prédécesseurs immédiats. Il est certain, en effet, q la tête d'Andromède contient, à n'en pas douter, des réminiscen de certaines figures de l'école florentine. Seulement, le maître b bançon ou flamand du XV-XVI[e] siècle n'a pas sacrifié à l'usage représentant Andromède dépouillée de ses vêtements. Le nu lui inconnu, dirait-on; il n'a entrevu, semble-t-il, ni les productions l'antiquité ni celles de la Renaissance à son aurore.

Cette remarque est applicable aussi à d'autres tapisseries éman de la même école : telle est, entre autres, celle de la collection Somzée, représentant Bethsabée à la fontaine. L'auteur de composition répugnait peut-être à traiter le nu ; en tout cas, i détourné le récit de la Bible de sa véritable signification. Au lieu nous représenter la femme d'Uri dans la splendeur des charı que la nature lui avait si généreusement départis, il nous la moı belle, il est vrai, pleine d'attraits, mais sous les dehors d' grande dame se lavant les mains à une fontaine: le bain dont p le Livre des Rois est devenu une simple ablution. Il nous a donné de faire à cet égard une sorte d'enquête. Nulle part on rencontre des figures nues dans les tapisseries brabançonnes du c mencement du XVI[e] siècle; rien, si l'on en excepte quelques am d'aspect assez malingre, qui puisse faire soupçonner un goût p noncé pour ces *putti* aimables et gracieux que les Italiens pré tent un peu partout, dès la seconde moitié du XV[e] siècle [1].

Cette réserve ou cette timidité mérite d'être signalée. A dire, il me serait plus difficile d'en indiquer la cause. Provi elle de la répugnance des artistes à traiter le nu ou de la cra d'amener des taches blanches dans une harmonie de joyeuses c leurs ? Il serait plus flatteur de penser que la seconde hypot est la vraie ; mais, en réalité, le public de nos contrées n'était encore familiarisé avec les représentations mythologiques.

Dois-je rappeler que Bernard Van Orley, s'inspirant de mod créés par les maîtres italiens, entre autres par Jean d'Udine, n montré dans la *Mise au tombeau,* qui faisait naguères partie d

[1] Hans Memling et Gérard David avaient déjà introduit dans certaines de œuvres des petits amours, mais ils sont traités avec une plus grande ha que ceux auxquels nous faisons allusion.

ollection Berwick d'Albe, un essaim de petits amours se livrant ux ébats les plus variés [1].

Le maître bruxellois avait été peut-être devancé par Gossaert, à ui Guichardin attribue l'honneur d'avoir acclimaté dans nos conrées ces manifestations quasi païennes. Le témoignage de l'histoien florentin nous paraît d'autant plus sérieux qu'il a résidé longemps à Anvers, et il est très vraisemblable qu'il ait vu les fresques le l'hôtel Busleyden, à Malines, où Gossaert a représenté un roupe de déesses complètement nues. Des professeurs d'académie rouveront dans cette exécution maintes gaucheries ; toutefois il est ndéniable que le maître a dû avoir recours à des modèles.

Le chevalier de la Mort, tapisserie de M. de Bussy.

Après la tapisserie d'Andromède, il importe de citer celle apparenant au comte de Bussy. Elle a été reproduite, il y a un certain ombre d'années, dans le *Magasin pittoresque.* La composition u'elle représente est connue sous le titre du *Chevalier de la Mort.* va sans dire que nous ne songeons pas à en faire une étude approndie. Donnons-en cependant une rapide esquisse : l'Amour (?), ous les traits d'un jeune adolescent, apparaît assis au premier an ; il soutient sa tête de la main gauche, tandis qu'il effleure du ed le globe terrestre, sur lequel il fait peser son tyrannique npire. Il semble indifférent aux propos que lui adressent un omme dans la fleur de l'âge et un vieillard. De chaque côté de s trois figures se trouvent des hommes et des femmes apparnant à divers âges de la vie. On remarque, dans le nombre, une une femme tenant un cœur, et une veuve portant un miroir et une te de mort, symbole des désenchantements les plus cruels.

Plus haut, un jeune homme offre une corbeille à deux gentes mes assises sur le sol. L'une d'elles tresse un chapelet de fleurs, utre présente un grand miroir à l'arrivant. Comme pendant à ce oupe, l'artiste nous montre deux savants, des bésicles au nez, is devant un pupitre chargé d'in-folios et qui semblent répondre x questions qui leur sont adressées par un jeune homme, un mme fait et un vieillard qui, appuyé sur sa crosse, courbe la tête nchée pour mieux percevoir les oracles qui leur sont rendus.

On peut avoir une excellente copie de la fresque dont il s'agit aux musées aux du Parc du Cinquantenaire. Elle fait honneur à l'habileté et à la conence de feu Alexandre Hannotiau, enlevé si prématurément à l'art.

A défaut d'inscription explicative, il faut renoncer, au moins pc le moment, à donner un commentaire définitif de cette allégor puisée peut-être dans quelque écrit en vogue au commencement XVIe siècle. La composition claire, équilibrée en ses divers parties, nous montre des préoccupations de symétrie qu'on trouve pas toujours, au même degré, dans les productions de même école. Si le carton n'émane pas de maître Philippe, il p cède à coup sûr d'un maître qui lui était singulièrement ap renté. Il ne sera pas superflu de noter combien forte est l'influe italienne dans ce qui se rattache à la personnalité de Philippe de ses émules. C'est dans les devanciers de Raphaël, dans Gh landajo, dans Pinturichio, dans Perugin, etc., etc., qu'on retro la preuve de cette influence. Les colorations n'ont plus cette int sité que nous signalions, il y a un instant, dans la tapisserie M. Goldschmidt ; elle tient plutôt des harmonies propres à fresque. Elle doit procéder cependant de la même source, à mo que ce ne soit un démarquage opéré dans un autre atelier. N croyons pouvoir restituer également au même centre artisti ces deux grandes tapisseries empruntées à un roman de cheval que M. Boy avait exposées au Petit Palais.

Tapisseries représentant un roman de chevalerie.

L'aspect en est peu attrayant, car les couleurs manquent d'éc elles sont pâles et ternes. Le dessin est plus rude. Mais on retro les mêmes têtes de vieillards, de jeunes femmes, les mêmes age ments de draperies que dans la *Délivrance d'Andromède* e *Chevalier de la Mort*. On arrive, de proche en proche, à rendre diverses pièces à un seul individu qui se sera fait seconder par aides plus ou moins habiles. Cette affirmation paraît, à prem vue, excessive ; mais elle n'est rien moins que justifiée si l'on r chit aux dissemblances d'aspect que crée facilement la dive des interprétations. Malgré tout cela, c'est bien la même in ration qui domine l'ensemble de ces monuments.

Histoire de S. Jean-Baptiste. Château de Pau.

Il faut encore y joindre cette ravissante série de l'*Histoir saint Jean-Baptiste* qui parait naguère encore plusieurs paroi château de Pau. Aujourd'hui, les quatre tapisseries dont il s ont été retenues à Paris et figureront au Louvre. Les scènes off une particularité intéressante, c'est que tous les personnages o taille de jeunes enfants, ce qui n'est pas sans donner à cet ense une grâce et une séduction particulières. L'artiste, en multiplia



FRAGMENT DE TAPISSERIE BRUXELLOISE.
DÉBUT DU XVIe SIÈCLE.

nombre des acteurs vêtus de riches costumes, s'est préoccupé d'obtenir de jolies frises qui devaient se placer à hauteur d'appui. Il est manifeste qu'une notable partie du ciel et du terrain de l'avant-plan ainsi que les bordures ont été exécutées après coup ; ce qui n'ajoute aucun attrait aux tapis. Il y a même tout lieu de croire que ces compositions n'avaient jamais été pourvues d'encadrement d'aucune sorte [1].

Notre conviction est basée d'ailleurs sur ce fait qu'il existe au Prado et dans la grande collection des Arazzi, à Florence, des tapisseries tout à fait du même genre et tissées sur des métiers bruxellois. La suite de saint Jean-Baptiste est dans une tonalité très fraîche et très harmonieuse; quant aux entourages, ils sont d'un style un peu froid, dont s'accommodent assez mal ces frises d'une tenue si agréable [2].

Quant à l'auteur des cartons, il n'existe, comme dans la plupart des cas, aucun renseignement précis. Nous croyons néanmoins utile de faire remarquer que les diverses scènes de l'histoire de saint Jean et les frises de Madrid et de Florence se rattachent pour l'esprit et le style aux créations de maître Philippe, et que, pour l'exécution, les figures peuvent lutter avec celles qui donnent tant de charme à la bordure du *Baptême du Christ*. Cette œuvre incomparable, qui faisait partie de la fameuse collection Berwick-d'Albe, a été cédée comme l'on sait à l'État belge par M. le baron Erlanger. Aussi l'origine bruxelloise, tant pour les modèles que pour l'interprétation, ne saurait-elle, à notre avis, être mise en doute le moins du monde.

[1] « Est-elle d'origine française, se demande M. Guiffrey, ou sort-elle des ateliers flamands, cette tenture de l'*Histoire de saint Jean*, qui resta si longtemps ignorée du public, dans l'aile du nord du château de Pau ? Nous ne possédons pas des éléments suffisants pour trancher cette question. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas trop se plaindre de cet oubli ; car c'est à cette indifférence, probablement, que la précieuse tenture doit son admirable conservation. A coup sûr, si elle était restée dans les magasins du quai d'Orsay, après avoir traîné dans les cérémonies et les fêtes publiques, comme les autres pièces de l'ancienne collection royale, elle nous serait parvenue flétrie, décolorée, à moitié ruinée. » M. Guiffrey fait des vœux pour qu'on la place au Louvre. « On devra aussi se préoccuper d'exposer les scènes de l'*Histoire de saint Jean* dans un jour favorable, point capital, nous ne cesserons de le répéter, pour mettre en toute valeur ces merveilles de l'art ancien. » *Op. cit.*, p. 103.

[2] Voir l'*Histoire générale de la tapisserie*, par PINCHART. Cet auteur intitule le sujet : le *Cantique des Cantiques*.

Tapisserie de la cathédrale de Narbonne.

La cathédrale de Narbonne avait prêté une tapisserie de grandes dimensions qui était indiquée comme reproduisant une scène de l'Apocalypse. En réalité, il s'agit de l'histoire de la création On y voit, en effet, la sainte Trinité figurée par trois hommes adultes de noble stature et de même physionomie, le front ceint chacun, d'un même diadème portant des aubes et des chapes, pré sider, de concert, à la création de la terre, des étoiles, des pois sons, des quadrupèdes, puis tenir conseil avant de créer l'homm à leur ressemblance ; enfin, on assiste à la prompte déchéanc de nos premiers parents : Adam et sa compagne Ève, ayan succombé aux sollicitations de l'esprit malin, paraissent devan la sainte Trinité pour recevoir leur sentence. Cette page est l répétition d'une tapisserie qui se trouvait dans la collection Ber wick-d'Albe, aujourd'hui dispersée ; elle est d'une tonalité passée éteinte même : cette pâleur de teint provient de l'emploi prépon dérant de la soie et des fils d'argent. Cette tapisserie a subi le intempéries des saisons; aussi les relations de tons ont-elles pou ainsi dire disparu ; le dessin fin et distingué permet de voir que maître du modèle s'était formé à bonne école.

Tapisserie de l'Armement de l'homme, de M. Schutz.

Signalons maintenant la tapisserie de M. Schutz. Il ne s'ag pas, comme le donne le catalogue, de l'armement du chevalie mais de l'armement de l'homme destiné à combattre sur la terre

La Miséricorde, le front ceint d'une couronne et tenant un li semble l'exhorter, et lui, les mains jointes, un genou en terre, bientôt recevoir la cuirasse et le casque que la Foi et la Paix disposent à lui remettre.

C'est un épisode de très beau style, provenant d'une grande com position qui existe en son entièreté au château d'Hampton Cou près de Londres, et dans des collections d'Espagne. Un autre é sode se trouve au Kensington Museum de Londres. Cette pa se rattache plus ou moins directement à la série des *Combats,* *Vices et des Vertus*. Rarement, l'art brabançon s'est élevé plus ha que dans cette vaste et superbe composition allégorique où ab dent de belles et nobles femmes, des jeunes gens à l'allure pleine distinction et d'aisance, des vieillards graves et imposants. Tout monde d'extraction supérieure apparaît dans des vêtements dra

[1] On songe alors à la parole de Job : *Militia est vita hominis super ter et quasi dies mercenarii dies ejus*. Chapitre VII, v. I.



REPRÉSENTATION DU MOIS DE JANVIER.
XVe ET XVIe SIÈCLES. FABRICATION DE
TOURNAI (?). — DE M. HEILBRONNER.

ec une habileté et une somptuosité incomparables. Ajoutez à la l'interprétation qui s'est faite dans des tonalités riches et mineuses : où l'on remarque le bleu et le rouge aux hachures anches, le vert aux hachures jaunes et les motifs de broderies diverses couleurs. Cet art, qu'on ne saurait assez louer, est le oduit d'une fusion de la vieille école, si prospère depuis l'inter-ntion de Roger van der Weyden, et de ces italianisants de bon i, qui ont vu les *quatrocenti* et pas les moindres, mais sur quels de savantes académies n'avaient pas exercé leur action funeste.

Représentation des mois de l'année. XVe et XVIe siècles.

Après ces compositions de grande envergure, on aurait tort cepen-nt de dédaigner les manifestations d'un genre plus modeste, les que ces pittoresques représentations des mois, pour lesquelles ancêtres avaient une prédilection marquée. Pour l'archéo-ue ou même pour le simple curieux, il n'est guère de sujets is instructifs concernant les mœurs, les costumes et le mobilier jadis. On a vu aussi au Petit Palais deux intéressantes tapisse-s des XVe-XVIe siècles, représentant des épisodes de la vie aux is de janvier et d'avril.

« Janvier » est personnifié par un propriétaire cossu, jouissant délices de la table. Il est vêtu de la longue robe, coiffé d'un nnet de loutre ; il a le dos réjoui par la chaleur des bûches qui nbent joyeusement dans l'âtre. On lui a déjà présenté une te de gâteau. Il prend, des mains d'un serviteur, un vaste plat lequel s'étalent un gigot et une volaille lardée. A un bout de able, à droite de l'amphytrion, est assis un gentilhomme, en ure d'hiver et portant un collier d'orfèvrerie ; il se tourne vers serviteur qui porte une coupe sans pied dans la main gauche et buire dans la droite ; à l'autre bout se trouve une dame coiffée n voile blanc assez semblable à celui encore en usage chez cer-nes religieuses. Derrière elle se tient un jeune couple. A gauche la cheminée est suspendue une intéressante verdure.

A côté de cette scène on voit des jeunes gens se livrant au jeu la crosse, un homme à califourchon sur un mulet dont les bâts t déjà chargés, et suivi d'un compagnon qui porte sur le dos un d fagot, et l'on aperçoit au loin, dans un site montagneux, un nptueux château féodal.

Avril » c'est l'époque des premiers *esbattements*. Les arbres

se sont couverts de leurs premières feuilles; le seigneur, re
d'un pourpoint aux couleurs de Bourgogne, sort à cheval
donner le vol à son faucon.

Verdures, XVIe siècle, de M. Heilbronner.

M. Heilbronner exposait aussi deux verdures du XVIe siècle,
aspect décoratif et qui s'allie si bien à l'architecture, car
excluent toute perspective. Ce genre de tenture jouissait chez
ancêtres d'une vogue considérable, ainsi que cela résulte des d
ments publiés à diverses reprises. Il existe, à ce propos, un té
gnage des plus intéressants dans une gravure de l'atlas de Hoe
berg, représentant l'abdication de Charles-Quint. On observe q
salle de l'hôtel de ville de Bruxelles, où la scène se passe, est o
de tapisseries à grands feuillages qu'on prendrait, à première
pour des fantaisies d'artiste désireux d'abréger sa tâche. Il se p
à vrai dire, qu'en la circonstance précitée on ait employé
tentures historiées; mais un fait est certain, c'est que les verd
ont été très répandues. La mode leur a substitué dans la suite
paysages avec perspective, ce qui répondait mieux d'ailleurs
idées régnantes. Les verdures simples ou avec armoiries ou fig
ont été exécutées dans divers centres de fabrication. C'est
qu'il existe dans une collection privée, en France, une ve
d'Enghien avec des armoiries d'une famille hennuyère[1]. La ve
que nous reproduisons dans la présente étude porte aux deux a
supérieurs les armes bien caractéristiques de Cossé-Brissac, *de*
à trois fasces d'or denchées par le bas. La couleur jaune qui re
l'or a pâli sous l'action du temps, ce qui arrive parfois. Ces a
ries sont entourées du collier de Saint-Michel. Or, la plupar
Cossé ont été chevaliers de l'ordre précité. Si l'on admet q
tapisserie remonte vers le milieu du XVIe siècle, les armoiries
raient se rapporter à Charles de Cossé, comte de Brissac, mar
de France, qui reçut du roi, en 1543, le collier de l'ordre. En
cas, la tapisserie ne peut avoir été la propriété du frère du préc
Artus (?) de Cossé, comte de Secondigny, chevalier de l'ord
1554, et maréchal de France, en 1567. Ce gentilhomme, en
portait des écartelures dans ses armes [2].

[1] Cette verdure est reproduite dans notre étude sur l'*Industrie de la ta*
à Enghien et dans la seigneurie de ce nom.

[2] Nous sommes redevable de ces renseignements à notre aimable c
M. Raymond Richebé.

,e lecteur remarquera avec quelle sûreté et quelle ampleur teur est parvenu à tirer un très bel effet d'un simple motif floral : anneau proprement dit nous montre des ancolies et des iris, s les feuilles desquelles se sont engagés un héron et un



VERDURE DE BRUXELLES (?) AUX ARMOIRIES DE COSSÉ-BRISSAC. XVIe SIÈCLE.

n (?) L'artiste n'a pas songé le moins du monde à styliser cet ent pris directement dans la nature. Il s'est borné à le donner ne grande échelle, persuadé, à juste titre, que cet artifice lui nettrait d'atteindre le but poursuivi. La même constatation peut ire sur une tenture qui est entrée récemment dans les collec-

tions des musées royaux du Cinquantenaire. Dans ce spécim les iris et les bluets ont pris également des proportions considérables sans que l'œil en soit choqué. Ce parti-pris déco constitue un grand progrès sur des fleurs rendues grandeur nat mais n'intervenant, la plupart du temps, que pour servir de f soit à des personnages, soit à des armoiries.

Pour le moment, il ne m'est pas donné d'assigner d'une fa précise une provenance à ces intéressantes tapisseries ; on e fabriqué de très remarquables partout dans les ateliers appa nant à nos anciennes contrées : à Bruxelles [1], à Tournai, à Bru à Audenarde, à Enghien, etc. Il s'en est fait aussi dans des cen moins importants, cet article étant d'une vente nécessairen courante. On rencontre, dans l'inventaire des tapisseries appa nant à la maison impériale d'Autriche, l'indication d'une ma fique verdure du XVI[e] siècle portant dans la lisière la ma suivante : une croix surmontant un perron. Si l'on tient co que Saint-Trond avait ce motif dans ses armes, il y a lieu de c que ce spécimen provient d'un atelier de cette ville.

Au témoignage de M. le comte de Valencia, conservateu l'*Armeria real* de Madrid, la couronne d'Espagne possède un tain nombre de tapisseries à grands feuillages qui porteraien marques bien connues de Bruxelles. La tapisserie du musée, nous avons parlé, il y a un instant, porte, il est vrai, une ma qui est celle du haute-lisseur, mais non du lieu de provena

Tapisseries de la couronne d'Espagne.

L'exposition du pavillon d'Espagne, que l'on a dû à la m cence éclairée de son Altesse Royale la Régente, a été un attractions les plus remarquées de la foire mondiale. Il nous sou encore d'avoir rencontré, dans la rue des Nations, un conserv d'un grand musée allemand qui se plaisait à dire qu' « il don le Petit Palais pour le Pavillon d'Espagne ». Cet enthousias comprend, d'ailleurs, lorsqu'on songe de quelle façon cham

[1] La pièce provient des collections d'Heeswyck, près de Bois-le-Duc.



GLORIFICATION DE LA VIERGE.
TAPISSERIE APPARTENANT A LA COURONNE D'ESPAGNE. XVe-XVIe SIÈCLES.

ient présentées au public les merveilleuses tentures qui y étaient posées. Le palais en style de la Renaissance espagnole, qui leur vait de cadre, était conçu dans une note claire et riante. M. Léopold II en était ravi, et je ne sache pas qu'il se soit duit la moindre critique au sujet de cette installation.

On avait placé par un raffinement de goûts, dans des vitrines, des nes somptueuses ayant appartenu à Boabdil, à Philippe le Beau, Charles-Quint, à Philippe II, etc. Ces pièces d'armurerie d'une écution incomparable, en bronze, en acier rehaussé d'émaux ou masquiné d'or, jetaient des feux discrets qui s'harmonisaient à rveille avec la somptuosité des tentures. Tout l'arrangement, illeurs, du pavillon d'Espagne avait été conçu et dirigé par le comte de Valencia [1].

Bien que cet aimable gentilhomme ait laissé un guide de cette lection provisoire, qu'il nous soit permis toutefois de joindre à indications les remarques qu'il nous a été donné de faire.

Suite de l'Histoire de la Vierge.

On avait exposé sous les numéros 4, 5, 10 et 13 [2] des épisodes de *istoire de la Vierge*. Ces tapisseries, tissées de soie, d'or et gent, occupent une place d'honneur dans les suites de la coune d'Espagne. On sait qu'elles proviennent de Jeanne la Folle, que son fils Charles-Quint les tenait en si grande estime qu'à oque de son abdication, en 1556, il ne voulut pas s'en séparer qu'il les fit transporter avec lui au monastère de Saint-Just, en Eramadure.

Les compositions se distinguent à la fois par la symétrie et la itude des sujets. Seulement, grâce à l'emploi de cadres architeoniques composés d'élégantes arcatures incrustées de riches ochons, l'œil analyse sans fatigue les divers éléments de ces compositions si étrangères à notre manière actuelle de concevoir. P r exprimer en quelques mots notre impression nous dirons que ont des tableaux où la beauté et la noblesse des physionomies, ignité des attitudes sont en harmonie parfaite avec l'élévation stique des sujets.

[1] Nous sommes heureux à cette occasion de présenter à M. le comte de Valencia, avec le tribut de notre admiration, nos plus sincères remerciements l'empressement avec lequel il a bien voulu nous seconder dans l'étude des tapisseries confiées à sa sollicitude éclairée.

[2] Les numéros cités dans notre étude se rapportent au *Catalogue des objets d'art és au Pavillon royal de l'Espagne, à l'Exposition universelle de Paris, en 1900.*

Le maître à qui l'on est redevable de ce monument inestima
n'est pas connu, et cependant il mériterait que cet anonymat
parût, en partie du moins[1]. De même que les critiques ont imag
le maître de la *Mort de la Vierge,* ne siérait-il pas que l'auteur
modèles de cette suite fût désigné à l'avenir sous le nom de pei
de l'*Histoire de la Vierge*[2] ? A quel centre cependant faudrait-i
rattacher ; est-ce au centre du Brabant ou de la Flandre ?

L'ordonnance se rapproche des productions brabançonnes.
tableau de la suite qui nous occupe fait, en quelque manière
pendant de la *Royauté* ou de la *Glorification de Jésus-Christ*
depuis la vente des tapisseries de M. de Somzée, appartient
collections des musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles.

Il y a cependant certaines particularités qu'il convient de m
tionner. Les physionomies des femmes ont une grande douceu
une grande suavité ; les draperies ont de l'élégance et de la
plesse. Les carnations ont une tonalité ivoirine qui s'harmo
avec le coloris chaud et ambré des draperies. Jusqu'à présent il
pas été signalé de tapisseries qui puissent, sous le rapport
l'aspect, être mises en parallèle avec ces joyaux de la ma
d'Espagne. Ajoutons à ce propos qu'il nous est autrefois p
entre les mains une série de photographies représentant
tenture appartenant au baron de Hunolstein, à Paris, laq
paraît procéder de la même source d'inspiration.

Que l'activité du maître se soit bornée à la suite apparten
Charles-Quint ou qu'elle se soit étendue à d'autres objets, co

1 « Pour en revenir aux tentures d'Espagne, dit M. Guiffrey, il est évider
les ouvriers de Bruxelles ont eu sous les yeux un dessin d'une grande préc
Pour les traits des figures, rien n'est abandonné à la fantaisie du copiste. Il
un scrupule d'exécution remarquable. Qu'on examine surtout les cinq ou si
neaux de la *Vie de la Vierge,* aux scènes multiples, séparées par des arc
surbaissées et de fines colonnettes avec de nombreux personnages pressés l
contre les autres. Aucune confusion dans cet entassement, et quelle délic
de traits dans ces suaves profils féminins, devant lesquels on pense à Mem
à Bouts ! Les tons diaprés des draperies sont tenus sous une harmonie do
claire, formant un complet contraste avec les vigoureuses oppositions de
vernies appartenant à d'autres séries. » *Gazette des Beaux-Arts ;* articl
t. XXIV, p. 100.

2 M. Martin-Leroy possède une réplique d'une pièce de la suite de l'*I*
de la Vierge, à savoir l'*Adoration des bergers* dont la *Revue des Arts* a don
reproduction. La tapisserie représentant *saint Martin* de la même collectio
semble émaner du même artiste que l'œuvre précitée.

st très vraisemblable, il est certain que le maître de l'*Histoire Marie* peut être placé non loin de Quentin Metsys.

La Messe de St-Grégoire.

La Messe de Saint-Grégoire. Cette pièce isolée, tissée de laine, soie et d'or, fut envoyée par la princesse Jeanne la Folle à sa re la reine Isabelle la Catholique. La composition est conforme 'iconographie en vogue à la fin du XVe siècle, et le style, le actère des têtes rapprochent cette tapisserie de la suite dont il nt d'être parlé. Cette page contient des inscriptions : *Panem gelicum manducavit homo* (DAVID ; *Sacramentu(m) est invisibilis visibilis forma* (AUGUSTINUS). Sur les vêtements nous avons é certains mots : ...IN. BRVXLL ƎI SOHIE ΛNTIS. Il serait laisé, nous en convenons, de tirer un sens de ces lettres ; mais il cependant un indice qui doit être relevé : BRVXLL ne s'est pas uvé là par le simple effet du hasard. On peut donc sans trop udace le compléter et en faire BRVXELLAE... Certes, il ne faut attacher trop d'importance aux inscriptions qui agrémentent bords des vêtements ; mais les tapissiers bruxellois, comme on erra plus loin, y ont mis parfois des données précises telles des signatures [1].

Tapisserie portant la signature A· ELST.

Citons à cet égard la tapisserie représentant *Jésus sur le chemin Calvaire,* tissée de laine, de soie et d'or. D'après le comte de ncia elle aurait été « probablement » exécutée à Bruxelles. Or, la tunique du bourreau qui porte les clous destinés au crucifie- t, on lit le mot A·ELST : c'est précisément la signature du e lisseur *Aelst* ou van Aelst qui est également désigné sous le de Pierre d'Enghien, sa ville natale. Il se rendit à Bruxelles ommencement du XVIe siècle et devint valet de chambre de ippe le Beau. Cette tapisserie a été acquise, en 1524, par Mar- ite d'Autriche, tante de Charles-Quint. Sur le bras de la tunique soldat on lit le mot MORI. Avant d'interpréter ce mot, il orte de mentionner le n° 26 : *la Descente de croix,* qui révèle le e dessinateur et le même interprète que le numéro précédent.

Tapisserie signée (?) MOER.

n rencontre encore, dans des inscriptions qui décorent les ements dans le *Mariage de David et de Bethsabée,* PI...

[1] existe dans les collections du Musée germanique de Nuremberg une tapisserie reproduisant le même sujet, et qui, à notre sentiment, éma- du même auteur que le carton qui a servi à la confection du spécimen Couronne d'Espagne ; elle porte la date de 1495.

MOER... A... MOER... MOER... L'exposition renfermait autre tapisserie de la même suite, représentant *Nathan re chant à David son crime*. Nous n'y avons pas noté d'inscript Dans les mots MOR I, MOER... A. MOER il nous semble pe de voir un seul et même nom : DE Moer, van Moer. Une part larité nous a tout spécialement frappé, ce sont les deux lettres qui précèdent un de ces mots : peut-être le commencement du nom... Que cette déduction soit fondée ou non, un fait nous sen acquis, c'est que l'auteur du modèle est le même que celui qui a la tapisserie de la *Descente de croix* du musée de Bruxelles.

Suite de la Passion attribuée à Quentin Metsys.

La série des tapisseries de 29 à 32 représente *Jésus-Ch au jardin des Oliviers, la rencontre de Jésus-Christ et de M sur le chemin du Calvaire, le Christ en croix, la Descent croix.*

Au dire de M. le comte de Valencia, cette suite serait la richement tissée de toutes celles qui appartiennent à la cour d'Espagne. Elle fut achetée à Bruxelles en 1520, au célèbre ha lisseur Pierre Pannemaker, par Marguerite, gouvernante des P Bas ; cette princesse la légua à son neveu l'empereur Cha Quint.

La tapisserie que nous reproduisons ici faisait partie du da Charles-Quint. A l'arrière-plan on découvre Adam et Ève da Paradis terrestre. A gauche de la croix, Marie et saint Jea droite, la Justice qui remet l'épée au fourreau et la Miséric qui recueille le sang divin dans un calice. Plus haut se trou planant sous les bras de la croix, deux anges adorateurs. Au-d de la croix on lit l'inscription : PROTHO - PARĒTIS . SAGV SOLVI DEBITA . MLTA . QVOD . SVPER . EST . M RICORDIA . PAR . TICIPA[1]. Du côté droit du sauveur à la f de la Miséricorde se présente une banderole portant les m SĀGVĪS . HOC . PCCIV̄ . DISTRIBVA . INDIGENIS[2]. S bord inférieur de cette figure est répété plusieurs fois le MISERICORDIA. La tapisserie de la partie supérieure du représente Dieu le Père et le Saint-Esprit entourés de sérap

Ces tapisseries ont figuré à l'Exposition nationale de Bru

[1] J'ai payé de mon sang les nombreuses dettes du premier Père. La corde participe à ce qu'il en reste.

[2] Distribue le prix du sang à ceux qui sont dans le besoin.

1880. Seulement elles n'avaient pas eu, à défaut d'un local venable, la présentation qu'elles eussent méritée. Il va sans dire on s'est préoccupé de donner un nom à l'auteur des modèles.



LE CHRIST DE MISÉRICORDE.
TAPISSERIE DE BRUXELLES. XVIe SIÈCLE.

u l'abord on a cité le nom de Roger van der Weyden. « On ue à cet artiste éminent, disait Alph. Wauters, une suite de pièces appartenant au roi d'Espagne; l'on ne peut mécon-

naître la grande ressemblance que présente l'une d'elles av
magnifique *Descente de croix* exécutée par Roger van der We
pour les arbalétriers de Louvain, et actuellement exposée da
salle d'honneur du musée de Madrid. Ordonnance générale,
des personnages, types de ceux-ci, tout cela se trouve dans la t
serie ; mais d'autres pièces de la même suite ne brillent pa
me semble, par cette distinction suprême qui éclate dans
œuvres de Roger. Elles ont probablement été exécutées d'a
des dessins dus à des peintres de son école. Néanmoins to
brillent par une exécution hors ligne et une conservation qu'o
se lasse pas d'admirer. »

D'après M. le comte de Valencia, « la grande ressemblan
dessin de ces tapisseries avec les œuvres connues de Qu
Metsys permet avec raison d'en attribuer les cartons à
artiste ».

Les rapprochements à établir entre les pièces de cette sér
particulier la *Descente de croix*, et l'œuvre similaire de Roge
paraissent assez problématiques.

Nous croyons que les investigations doivent porter d'un
côté. Apparemment, il ne peut être question de Bernard van (
Il a eu, en effet, une tout autre manière de concevoir. Ses co
sitions religieuses manquent parfois de naturel et de recueille
témoin les *Malheurs de Job*, du Musée de Bruxelles, et le
ment dernier, conservé au Musée de peinture à Anvers. L'a
des cartons est un italianisant, mais qui est imprégné de
niscences des maîtres brabançons, sensibles dans les têtes de
Jean évangéliste et du divin Sauveur. Dans la tête du Christ
un souvenir du type propre à Quentin Metsys. Dans la *De*
de Croix, le saint Jean qui lève les mains enlacées vers son Sa
qu'on détache du gibet est bien le même qu'on retrouve da
crucifiement du maître louvaniste [1].

Parmi les auteurs de cartons contemporains de Charles-Q
citons aussi le célèbre Jean Vermeyen, à qui nous devons le m
de la *Conquête de Tunis* et qui jouissait de l'estime et de la p
tion de l'empereur. Nous ne retrouvons pas, il est vrai, sa m

[1] Nous faisons allusion au triptyque de la collection de feu le c
Mayer van den Bergh, que d'aucuns, parmi les critiques, considèrent com
œuvre de la première époque de l'artiste.

concevoir qui affectionne beaucoup les détails. Peut-être pour-on porter ses suffrages avec plus de raison sur Peeter de Kem-eer, plus connu sous le nom de Pedro Campaña. Ce Bruxellois écu de longues années à Séville, où il jouissait d'une estime verselle ; c'est là qu'il modifia son nom de la manière que l'on [1].

On m'objectera qu'il ne fut chargé par le magistrat de Bruxelles dessiner les cartons de tapisseries qu'à partir de l'année 1563, cédant dans cet emploi à Michel Cocxie. Mais rien ne s'oppose qu'il ait reçu directement une commande de Charles-Quint. l n'était pas du reste un inconnu pour ce prince, car il s'était dis-gué dans la décoration d'un arc de triomphe érigé à Bologne, en 7, lors de son couronnement par le pape Paul III. M. de Va-cia pourra m'opposer aussi la date de 1520 qu'il assigne à l'ori-e de cette suite de tapisseries; cette donnée ne s'appliquerait-elle à d'autres suites comportant des sujets similaires [2] ? Telle est la stion que je me permets de poser. Si la donnée produite par de Valencia ne peut être mise en doute, il faudrait en déduire le rôle de Pedro Campaña est tout autre. Il aurait étudié la noison de Notre-Dame, qui constitue un des groupes caractéris-es de la suite, pour s'en inspirer dans sa fameuse *Descente roix* de Séville. Il y a, en tout cas, un rapprochement qui nous ît s'imposer à l'attention des chercheurs.

Remarques sur les procédés des hautelisseurs

our les artistes et pour les observateurs, cette exhibition incom-able a constitué le régal le plus délicat et une source précieuse iseignement. C'était là, bien mieux qu'au Vatican, qu'il était ible de se rendre compte du sens décoratif que possédaient anciens maîtres. Les haute-lisseurs de jadis avaient au plus haut t la connaissance des valeurs. Pour passer de l'ombre à la ière, ils disposaient de procédés traditionnels sur lesquels il s a déjà été donné d'appeler l'attention des érudits. Les lumières vêtements rouges et bleus sont obtenues au moyen de hachures ; es des draperies vertes le sont par la couleur jaune claire. Ces cédés n'ont amené, pour ainsi dire, aucun mécompte à ceux qui

[1] Voir *Jahrb. der Königl. Preusischen Kunstsammlungen, 1884. Peeter de Kem-r, Maese Pedro Campaña*, p. 154 et suiv. — Alph. Wauters, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2[e] série, t. XXIV, 1865, p. 547.

[2] Voir le catalogue déjà cité.

ont employé, de préférence à toute autre matière, les laines tei
par des artisans habiles. Celles de Bruxelles avaient le privilèg
se maintenir dans presque tout leur éclat. Les soies, même
mieux traitées, n'offrent pas, en général, la même résistance [1]

On avait, à cet égard, au Pavillon, un excellent exemple e
tapisserie de la suite de la *Conquête de Tunis,* représentant la *R*
ou *Monstre,* exécutée pour Charles-Quint, d'après les carton
Jean Vermeyen. Il est manifeste que cette page a perdu de sa
gurance première, non seulement parce que cette tapisserie a
souvent exposée, mais parce que les soies et les fils d'or et d'ar
y prédominent.

Les tapisseries de Bruxelles ont souvent le mérite de se main
de telle sorte que les relations des parties claires et des parties
éclairées sont conservées au grand avantage de l'harmonie g
rale de la composition. A certains tons clairs, tels que le blanc
jaune, on substitue parfois, isolément ou simultanément, le
d'or et d'argent. Ces derniers, à vrai dire, n'ont joui que d
faveur restreinte, car ils sont sujets à une rapide oxydation.
fils d'or interviennent tantôt comme une simple broderie, ta
pour un relief, ou bien pour rendre les lumières des drape
Aussi longtemps que l'or conserve son éclat, les relations des
leurs sont observées et, pourvu que les soies ou les laines se m
tiennent dans leur éclat primitif, l'harmonie générale de la
position n'en souffre pas. Et l'impression que l'on éprouve alo
bien la même que pouvaient avoir les princes puissants qui av
commandé les merveilles du pavillon d'Espagne. Qui dira
quel soin jaloux ces joyaux ont été conservés ! C'est pour ce m
que ces tentures ont traversé les siècles dans la magnificence
premiers jours.

Et nous pensions à cette superbe suite de l'*Histoire de D*
conservée au Musée de Cluny. La main de l'homme les a re
tées, mais la poussière a certes atténué maints beaux effets
eussent été préservés, si ces belles tapisseries n'avaient pas été e

[1] *Congrès de la Fédération historique et archéologique.* Session de Tournai,
M. J. Guiffrey a émis, sur ce point, des considérations marquées au c
savoir et de l'expérience. Le lecteur les trouvera dans l'article auquel
avons fait maints emprunts. Voir les études si précises et si justes que M
spache a fait paraître, en 1901, dans la *Revue de l'Art chrétien.*

constamment sous les yeux des visiteurs [1]. On pourrait encore r d'autres exemples. Aussi n'y aurait-il pas lieu d'apporter plus iscrétion dans la jouissance de ces joyaux, dont la faveur a repris ne façon si intense depuis quelques années. Ici les avis se partent : les uns ne veulent aucune entrave à la curiosité, d'autres draient certaines réserves. Il y a là une question intéressante les custodes attitrés des collections publiques devraient bien un examiner avec la plus grande attention.

Causes de la prospérité de la haute-lisse bruxelloise.

Avant de terminer cette longue revue nous ne saurions pas ux faire que de reproduire la page d'un juge autorisé, auquel s avons déjà fait plusieurs emprunts. Elle répond admirablement question que tant de personnes se sont posée : A quelle cause -il attribuer la prospérité inouïe de la tapisserie bruxelloise ?

Cette splendide expansion de l'art de la tapisserie est tout ord la résultante des encouragements que les tapissiers recent depuis plus d'un siècle, surtout en France et en Bourgogne. fallu, en outre, qu'un souverain tout-puissant, possédant des ors inépuisables, parût à point pour favoriser ce développement ligieux de l'industrie. Car, on l'a maintes fois répété, la tapisse-e peut vivre et prospérer sans les encouragements et les libéra- dont, seuls, les souverains et les grands États ont la disposition. ore faut-il que ces largesses rencontrent des artistes capables de uitter avec talent et conscience de leur tâche. C'est la condi- essentielle de la prospérité de l'art textile. Le meilleur tapis- usera en vain son habileté sur des modèles médiocres, sans uire rien qui vaille. La question des modèles est vitale en la ère, et les artisans du XVI[e] siècle rencontraient, il faut le recon-e, toute une école d'artistes admirablement doués pour ndre à leurs besoins.

Si l'on joint à ce qui précède que, jamais, les fabriques bruxel-s ne connurent de prospérité pareille à celle dont elles jouirent le règne de Charles-Quint ; si l'on songe que plusieurs milliers vriers travaillaient en même temps dans ces ateliers, où les nandes impériales provoquaient une féconde émulation ; si l'on t que, dans cette quantité de travailleurs, il s'était formé une tion et une élite employée exclusivement aux ouvrages les

[1] a Manufacture nationale des Gobelins a entrepris, depuis plusieurs années, tauration de ces pages si somptueuses.

plus difficiles et les plus précieux, les admirables résultats que n
avons sous les yeux ne paraîtront plus si extraordinaires.

» C'est donc à Bruxelles ou dans les autres centres flamand
sous les règnes de Charles-Quint et de son père, que furent tiss
ces trente ou quarante tapisseries que l'Espagne nous a envoy
comme un de ses plus précieux trésors. Ici, l'art atteint sa perf
tion ; il ne sera pas dépassé. Et comme tout cela est supérieur a
trop fameux *Arazzi* du Vatican ! Comme l'artiste ici compre
mieux les lois et les conditions de la décoration spéciale p
laquelle il travaille ! Et quelle ampleur d'exécution ! Quelle sûr
de main ! Quelle hardiesse de procédés techniques [2] ! »

[1] Nous penchons à croire que toutes ces tapisseries, à une ou deux except
près, émanaient d'ateliers bruxellois.

[2] *Op. cit.*, pp. 97 et 98.



ADDENDA

.. *Tapisseries de Beaune*. (Voyez *Revue de l'Art chrétien*, 1900, t. XI, de de M. Chabeuf.) — *Les tapisseries de l'église de Beaune*. Les hives de la Côte-d'Or conservent le marché conclu le mardi 13 7bre 1474 re Henri de Salins, doyen, A. Grignard et A. de Salins, au nom du apitre, et maître Pierre Spicre, peintre, demeurant à Dijon, « pour les rons des histoires de Notre-Dame ». — M. Chabeuf voit, à bon droit, corruption dans le mot Spicre, et il suggère celui de *Spicker*. Etait-u même pays que Claux Sluter et ses compagnons ? Arrivait-il de la ndre ou du Brabant ? L'avenir nous l'apprendra peut-être ; il doit ap-tenir au Nord. — Les tapisseries furent terminées en 1500, vingt-cinq après l'approbation du carton ; le haute-lisseur n'est pas connu. La ure porte l'inscription : *Cest tapisserie fut faicte l'an de grâce mil* vc. même que les peintres de nos contrées allaient porter leur activité divers points de l'Europe, de même les ouvriers tapissiers n'hési-nt pas à s'expatrier, et il y a lieu de se demander si l'exécution de nture n'est pas due à des compatriotes de Spicker, attirés à Dijon la présence des ducs de Bourgogne.



. *Tapisserie de Valenciennes*, représentant le tournoi. Il y aurait lieu oter qu'un écu appartient à la maison de Saxe, un autre à la maison uxembourg (?), un autre à la Flandre ou au Brabant... M. Hénault, iviste de Valenciennes, qui prépare une étude spéciale sur ce monu-t si intéressant, a retrouvé dans les personnages les portraits de ippe le Beau, de Jeanne la Folle, etc. Ce fait viendrait confirmer assertion relative à l'origine bruxelloise de la tapisserie.



I. *Tapisserie de M. de Bussy*. La tapisserie connue sous le nom du evalier de la mort » reproduit, mais simplifiée, la vaste composition tapisserie de Bruxelles, appartenant au Musée des tissus, à Lyon. son grand ouvrage sur ce Musée, M. Cox l'appelle une allégorie *assé, du présent et de l'avenir*. La tapisserie de M. de Bussy et celle

du Musée de Lyon nous semblent émaner de maître Philippe ou de s
atelier.



IV. *Histoire de la vierge,* appartenant à la Couronne d'Espagne.
Sur les photographies publiées par la maison Laurent, de Madrid, cet
suite est attribuée à Jean van Eyck. Cette attribution, apparemme
erronée, repose sur le fait qu'on y voit les figures d'Adam et d'È
appartenant au célèbre polyptique de l'*Adoration de l'Agneau.* —
nombreux indices démontrent qu'elle est de la fin du xve siècle.

J. Destrée.





UNE ATHÉNA

PORTANT LE COSTUME IONIEN [1]



le docteur Yseux, professeur à l'Université de Bruxelles, a fait récemment don, aux musées du Cinquantenaire, d'une statuette d'Athéna, qui, malgré son état de mutilation, présente un réel intérêt [2], non pas au point de vue artistique, car le travail est d'époque impériale [3], ...is comme document archéologique (voir pl. XII).

...a tête était sans doute coiffée du casque corinthien, relevé sur l... cheveux, et le bras manquant tenait une lance.

...insi restaurée, la figure rappellerait une statuette de bronze de l'...tiquarium de Munich (voir pl. XIII) [4]. Mais une comparaison a...ntive des deux figures révèle d'importantes divergences de d...il. La statuette de Munich est attribuée par M. Wolters, non

Communication faite en la séance de novembre 1902.

Inv. A 123, haut. $0^{m}14$. Manquent : la tête, le bras droit, qui était peut-être ra...orté (deux trous pour tenons), le bas du corps à partir des genoux.

...après le donateur, la statuette a été trouvée dans l'argile extraite d'un puits q... l'on creusait, en avril 1888, près de Misano, sur la route de Bologne à Flor...e, le long du torrent Reno.

Le marbre est italien, très cristallin.

...LARAC-REINACH, 229, 3, LUETZOW Muench. Ant., pl. X, p. 21. FRIEDRICH-W...TERS 1751.

...collection de moulages du musée du Cinquantenaire en possède une reprod...on (deuxième salle de gauche, vitrine, sans numéro).

seulement comme exécution, mais comme type, à l'époque im riale, et avec raison, croyons-nous, vu l'abondance des drape et la pose emphatique.

La statuette de Bruxelles, au contraire, porte l'ancien costu ionien, celui des fameuses statues féminines de l'Acropole d'At nes[1], à peine modernisé et libéré : l'himation barre diagonalem la poitrine, et les plis du bord latéral retombent en escalier.

Dans la chevelure se révèle aussi la mode archaïque : elle n pas étalée sur le dos comme celle de la figurine de Munich.

L'on sait combien l'art de la coiffure était cultivé chez les hom comme chez les femmes à l'époque archaïque : ici encore l'ex mité des cheveux qui descendent sur le dos est nouée de faço obtenir une sorte de *catogan*.

Les cheveux sont portés sur le dos par les jeunes filles de la f de Parthénon et par les cariatides de l'Erechtheion — et, dans deux cas, on peut invoquer l'argument religieux et traditionnel p justifier une coiffure qui n'était plus de mode et que le chignon a supplantée[2].

Parfois aussi l'extrémité des cheveux était ramassée dans sorte de bourse[3]. En somme, c'est là une modification du typ coiffure de l'Apollon de Piombino (au Louvre), par exemple, œuvre de l'archaïsme avancé, date d'une époque où les sexes n différenciaient pas nettement par le port des cheveux.

Notre Athéna se distingue des figures archaïques ou archaïsar en ce qu'elle porte l'égide sous l'himation, tandis que la plupar statues portent l'égide par dessus l'himation[5].

[1] Voir H. LECHAT, au Musée de l'Acropole. Lyon, 1903.

[2] On peut dire la même chose de l'Eirené de Céphisodote qui porte le veux épars sur le dos et les épaules, et de la jolie tête d'Héra de l'Héraion gos (Musée d'Athènes). Comparer également la tête donnée aux musé Cinquantenaire par M. A. Willems (Inv. A 122, *Bulletin des Musées r* 2me année, p. 13), etc.

[3] *Dictionn. des Antiqu.* Art. *coma* (Pottier), fig. 1817. — E. AUDOUI *Minerve de Poitiers,* Monuments Piot, IX, 1902, p. 65.

[4] Athéna sans égide, par exemple : Bronzes de l'Acropole — DE RIDDER 782, etc. Bruxelles, Ravestein, 836 (archaïsante, voir fig. 1 et 2), etc.

[5] Bronzes de l'Acropole — DE RIDDER, 794-796. — Statue archaïsante lerme. REINACH, répert. II, 287,5. *Minerve de Poitiers*, Monuments Piot, IX,

Le type de l'égide semble être archaïque, pour autant que permette d'e la petitesse de la figure (cf. FURTWAENGLER, *Masterpieces,* p. 10). Il antérieur à celui créé par Phidias pour la Parthénos.





ATHÉNA (Marbre aux Musées royaux du Cinquantenaire).
(Vue de face et de dos.)

L'attitude de notre statuette ne se rencontre pas fréquemment. ous la retrouvons chez une figure de l'Acropole, d'un art encore ère, portant déjà, il est vrai, le costume dorien et datant des nées qui suivirent les guerres médiques [1]. Celle de l'Athéna dite *lancolique* du beau bas-relief de l'Acropole, à peu près contem-raine de l'œuvre précédente, procède du même type. La figure du s-relief de Torre del Passeri [2], copie romaine d'une œuvre de la ıxième moitié du ve siècle, nous montre, avec quelques modifi-ions, l'épanouissement classique du motif.

Pouvons-nous considérer notre statuette comme une copie fidèle ne œuvre ancienne? L'on sait que la presque totalité des statues uvées en Italie sont des copies de statues célèbres ou datant ne époque d'art plus ancienne [3].

Pour décorer et orner les vastes édifices impériaux, palais, ther-s, basiliques, portiques des théâtres et des amphithéâtres, les ors sculpturaux enlevés à la Grèce étaient insuffisants : suivant emple de ce qui avait été fait à Alexandrie et en Asie Mineure, ergame notamment, où Eumène avait orné sa bibliothèque de ies d'œuvres d'art célèbres, entre autres de la Parthenos [4], les ereurs faisaient reproduire les œuvres qui leur plaisaient le plus. part la sculpture de portraits et le bas-relief historique, qui nd une grande importance, l'invention des statuaires est presque e et se réduit à l'exécution de pastiches, inspirés presque tou-s d'œuvres antérieures. De là à admettre que toutes les statues *aïsantes* sont des reproductions de statues archaïques, il y a [5].

s riches Romains imitaient les empereurs, dans la mesure de moyens, ornant les édifices qu'ils faisaient construire ou leurs eures particulières d'une profusion de copies plus ou moins bien utées. Ainsi la statuaire grecque se trouva répandue à toute la ıce de l'empire.

URTWAENGLER, *Masterpieces*, fig. 5, p. 23.
écemment entré au Musée de Naples. SOGLIANO, *Notizie degli Scavi*, 1901, 33-284 ; DE RIDDER, *Rev. des Et. Grecques*, 1902, p. 389.
URTWAENGLER, *Ueber Statuencopien im Alterthum. Abh. der Muench. Acad.*, hil. classe, p. 529.
a copie de dimensions colossales se trouve au Musée de Berlin.
ous admettrons difficilement, par exemple, que la *Minerve de Poitiers* soit copie d'un original grec de la première moitié du ve siècle ». (AUDOUIN, ud., p. 69.)

Les copies sont de valeur très variable, suivant l'atelier dont e
sortaient ; en dehors des ateliers italiens, qui devaient en fou
un grand nombre, il est évident que la Grèce et spécialem
Athènes, restée le lieu de pèlerinage de tous les gens de goû
un centre d'art et de haute culture, produisaient des copies gran
et petites — comme Rome et Naples de nos jours. Le gro
de statues connues sous le nom de danseuses d'Herculanum s
des copies, comme la plupart des bronzes trouvés dans la villa
des copies peut-être exécutées en Grèce [1].

La preuve de l'importance de la fabrication des copies
Grèce nous a été fournie par la merveilleuse découverte d'Ant
thère : un bateau englouti par les flots avec toute sa cargaison
marbres et de bronzes.

L'on avait supposé d'abord qu'il s'agissait d'un des vaisse
chargés des dépouilles de la Grèce, que Sylla ramenait en Itali
qui, au témoignage de Lucien, avait sombré près du cap Mal
Le bateau portait le fameux tableau de Xeuxis : *le Centaure.*

Mais il semble qu'on doive en rabattre et que nous soyons
présence d'une cargaison commerciale d'œuvres d'art destinées
à l'Italie, soit à l'Asie Mineure, à la Syrie ou à l'Égypte [3]. C'es
qui ressort d'un examen des marbres que l'on a retirés des ép
du navire, pour autant qu'on distingue quelque chose dans
débris souvent informes : la seule pièce à peu près bien conser
est une statue de lutteur se ramassant sur lui-même comme p
saisir son adversaire. Les tenons, encore en place, et la compos
elle-même montrent que l'on a bien affaire à une copie
bronze de l'école réaliste post-lysippéenne.

[1] BENNDORF, *Ueber Grossbronzen des Museum in Neapel. Oestr. Jahres*
1901, IV, p. 184.

BOSANQUET, *Journ. of hellenic Studies,* 1901, p. 351.

[2] Voir TH. REINACH dans la *Gazette des Beaux-Arts,* 1902, p. 396..
aussi CAVVADIAS, *Comptes rendus de l'Ac. des Inscr.,* 1901, pp. 58-158. *J*
of. Hell. Studies, 1901. BOSANQUET, *ibid.,* p. 350.

[3] PHILOSTRATE *(Vie d'Appollonius de Thyane,* v. 30) parle d'une carg
de copies allant du Pirée en Ionie.

A Éphèse, les édifices d'époque romaine étaient ornés de copies tout c
à Rome (Benndorf., op. laud.).

[4] Publ. par CAVVADIAS dans le *Journ. of. Hell. Studies,* qui le cons
comme un αποσκοπεύων ayant peut-être appartenu à un fronton.





ATHÉNA (Bronze de l'Antiquarium de Munich).

(Photographie de face et de dos, d'après un moulage.)

Quant aux autres pièces qui n'avaient pas été préservées par la ase, les algues et les sels marins les ont couvertes de pustules, et es ont rendues aussi méconnaissables que les pendus du bon 'illon.

Un hercule Farnèse s'impose par sa masse, ainsi que plusieurs hevaux. Un personnage casqué fait songer au Pasquino (Méné-ıs ?). Il semble que toutes ces statues soient des copies d'œuvres ellénistiques ou tout au plus d'œuvres du IVe siècle [1].

Le marbre est, semble-t-il, parien [2]. Nous songerions donc bien olontiers aux productions d'un atelier local établi sur l'emplace-ıent même des carrières, comme de nos jours encore les fabriques e Carrare.

Dès le début de la sculpture grecque, des écoles de sculpteurs-arbriers se créèrent dans les îles marbrières, à Paros, à Naxos, à hios, et les découvertes archéologiques sont d'accord avec la tra-tion littéraire pour y reconnaître le berceau de la sculpture ecque.

Lorsque les marbriers des îles cessèrent d'être des artistes éateurs, il est probable qu'ils restèrent longtemps des praticiens biles.

Parmi les bronzes on a pu, grâce au talent de M. André, recon-tuer une statue déjà célèbre : l'Hermes, ou le Persée, qui n'est ut-être qu'un athlète ou quelque monarque idéalisé, œuvre de cole de Lysippe [3]. Cette impression que j'avais déjà ressentie Athènes, en présence des fragments isolés, s'est affermie par les roductions données de la statue entière [4].

Les nombreux pieds et fragments d'autres statues semblent dater la même époque, ainsi que la soi-disant tête d'athlète, qui est réalité un portrait hellénistique, comme le remarque très juste-nt M. Bosanquet.

Le reste de la cargaison était formé d'un grand nombre d'objets rt de dimensions plus modestes : statuettes de bronze, un trône

Un jeune homme accoudé fait songer aux types de Praxitèle.

Les dimensions du bloc de l'Hérakles a fait penser à des spécialistes qu'il t naxien.

A part une certaine emphase, les traits de ressemblance avec l'Apoxyomène t nombreux.

Dans l'*Illustration* et dans le *Graphic*.

orné d'appliques en bronze, des vases du type arrétin, un pendan d'oreille représentant un éros.

Un fragment d'amphore porte le chiffre romain XIV.

Il ne nous semble pas impossible qu'à côté des copies tout fraîches le navire ait cont nu un certain nombre d'œu vres d'art originales acheté « d'occasion », et transpo tées par un marchand po être revendues soit à Rom soit en Orient.



Fig. 1.
ATHÉNA ARCHAÏSANTE (BRONZE).
Musées du Cinquantenaire (Ravestein 836).

L'on admet parfois que l sarcophages trouvés dans nécropole royale de Sid auraient eu une telle origi car ce n'était certes pas p conquête que les roitel syriens avaient acquis œuvres d'art de provenan bien diverses [1].

A côté des copies rep duisant des originaux cé bres aux dimensions de l'o ginal, copies en général as fidèles et qui peut-être avai parfois comme point de part des surmoulages [2] l'époque hellénistique, multiplièrent les *statue « d'ameublement »*, soit vres de genre répondant goût général qui se manif par les innombrables statuettes de terre cuite [3], et dont les fou de Priène, en Asie Mineure, comme celles de Pompéi ont pro l'usage domestique, soit des reproductions à une échelle réd

[1] Cf. HAMDY BEY et TH. REINACH, Une nécropole royale à Sidon. JOUBIN, *Catalogue des monuments funéraires du Musée impérial ottoman*, p Cette opinion a, il est vrai, été contestée par STUDNIZCA, *Jahrbuch* 1894, p.

[2] SAL. REINACH, *Revue arch.*, 1902, II, 5.

[3] A. JOUBIN, *Mélanges Perrot*, p. 206.

œuvres d'art classiques [1]. Mais une source de production de staettes, bronzes et marbres, bien plus importante encore, fut l'inistrie des objets de piété.

Les fabricants de statuettes destinées au culte privé, comme us tard aux laraires des gionnaires, qui les semènt aux quatre coins de mpire, n'étaient pas arrês par des scrupules artisties : il ne s'agissait pas de produire fidèlement, pour s dilettantes, telle ou telle uvre d'art. Il suffisait que nsemble de la divinité reésentée fût bien reconnaisble, et qu'il évoquât tout plus le souvenir de telle itue de culte d'un temple portant [2].



Fig. 2.
(Dos de la fig. 1.)

Nous pouvons donc rarentconsidérer ces statuettes mme de bonnes répliques. Le style archaïsant était t du goût des Romains, et petits bronzes en fournisit de nombreux exemples. nspiration en est ancienne. r tendance piétiste ou par ût, cet archaïsme voulu it né, dès l'époque de Nis, si nous en croyons M. Furtwaengler [3], et durant tout le siècle cette tendance se serait prolongée [4].

Il est superflu de citer l'exemple de la Parthénos.
FURTWAENGLER, *Über Statuencopien,* p. 580. *Collection Somzée,* p. 63 et ss. IONT, « Note sur une statuette de Mars Ultor », *Bulletin de la Soc. d'archéologle Brux.*, 1902, p. 43.
Über Statuencopien, p. 537. MASTERPIECES, 42, 441, et COLLIGNON, *Sculp- grecque,* II, 650. HAUSER, *Neu-attische reliefs.*
L'exemple des amphores panathénaïques est typique. RAYET-COLLIGNON, *mique grecque,* p. 138.

Il est aisé de distinguer l'archaïsme véritable de l'archaïsme d
commande ; l'attitude a dans ce dernier cas une raideur voulue
Des plis des draperies si soigneusement dessinés [1] par les ima
giers archaïques, les préraphaélites de l'antiquité n'ont retenu qu
l'aspect sec et découpé, que la minutie exagérée ; alors apparaissen
sur les bas-reliefs ces pans de draperie effilés comme des queue
d'hirondelle [2]. La minceur des chevilles est exagérée et les person
nages semblent, en marchant, exécuter un sautillant menuet. L
frange du bord des draperies est d'une régularité navrante, surtou
dans les petits bronzes d'époque romaine, où le bord supérieur d
l'himation a presque l'aspect d'un baudrier barrant la poitrine
Ce qui ne veut pas dire que la tendance archaïsante n'ait pas pro
duit des œuvres charmantes.

A l'encontre des figures archaïsantes, notre statuette reprodu
les particularités du costume archaïque, mais dans un style absol
ment libre : l'himation tombe naturellement comme une étoffe d
laine, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par des essais pr
tiques faits sur nature : les plis obtenus sont absolument pareils
ceux de la statuette [4].

Plutôt que d'admettre que notre statuette soit une modernisatio
d'un type archaïque ou archaïsant, nous pensons que nous devo

[1] Voir le bel article de M. Léon Heuzey : *Draperie,* dans le *Dictionnaire*
l'Académie des Beaux-Arts.

[2] Contrairement à l'opinion exprimée par M. S. Reinach (Monuments Piot, I
62), qui y reconnaît l'archaïsme attico-ionien du second quart du v[e] siècle. I
sarcophage du Satrape, à Constantinople, montre comment les artistes ionie
sculptaient à cette époque.

[3] Par ex. la Minerve de Chantilly (trouvée à Besançon), Heuzey, Mon
ments Piot II. Nous profitons de l'occasion pour donner une reproduction de
charmante statuette de la collection de Ravestein au musée du Cinquantena
(n° 836), qui n'est connue que par la vignette qu'en a donnée M. Reinac
Répertoire II, 283-284. Elle provient du Musée Venuti, à Cortone (h. 0[m]11
Cf. Brunn, *Bolletino del Instit.,* 1864, p. 79. (Fig. 1 et 2.)

[4] Le seul détail d'habillement qui n'est pas certainement archaïque est le b
ton ou la rosette qui remplace la fibule.

D'après M Benndorf *(Oestr. Jahresb.,* 1901, IV, p. 184), cet objet ne se r
contre pas sur des œuvres du v[e] siècle. On le trouve sur les danseuses d'Her
lanum. Sur une statuette de bronze d'Angerona *(Gaz. arch* , 1883, pl. XX
Babelon Blanchet, Bronzes ant. 1045), on voit les cavités qui devaient les c
tenir. Une rosette sur un bronze romain de la collection Gréau (Froehner 110
A cette liste donnée par M. Benndorf il faut ajouter la Minerve de Chantil
citée plus haut, qui porte une agrafe en boule incrustée d'argent.

oir une réplique plus ou moins fidèle d'une statue datant d'une ɔque où l'art grec était sorti de l'archaïsme, antérieurement à ɔparition de la Parthénos dont l'influence fut puissante [1].

Le costume ionien, chiton et himation, attaché sur l'épaule, ne parut pas tout d'un coup, après les guerres médiques. Il se ntre même vers la fin du V[e] siècle dans des œuvres célèbres qui ıs sont connues par des répliques telles que l'Athéna Hope et héna Farnèse. Mais alors l'himation disparaît sous l'égide, et la osition des plis a tant changé qu'on n'y reconnaît plus le man- ı archaïque.

ci, au contraire, la liberté du style, jointe à l'ancienneté du cos- ıe, fait immédiatement songer à une époque de transition sans nous ayons la prétention d'indiquer l'école dont cette œuvre, n'est pas nécessairement attique, serait sortie.

e qui nous fait attribuer une telle importance à notre statuette, t qu'elle est isolée parmi la nombreuse série des statuettes théna, qui peuvent se ramener à des types connus, soit grecs ıaïques ou classiques, soit archaïsants, soit romains. Ces der- s sont très nombreux. Le bronze de Munich semble cependant attacher au même type, malgré son caractère éminemment ain. La façon de porter les cheveux étonne quelque peu et n'est habituelle.

'avons-nous pas affaire ici à un rajeunissement du type sous uence de ceux qui étaient plus répandus ?

'himation, avec ses larges plis diagonaux et la direction hori- ale du bord inférieur et du repli, est tout à fait dans le goût sique.

a numismatique nous présente de fréquents cas de rajeunisse- t d'un type que nous pouvons suivre pas à pas, grâce à la suc- on des frappes, et il est évident que ce rajeunissement est le souvent inconscient.

ux belles monnaies d'Himéra, de la célèbre collection de Hirsch urd'hui au Cabinet numismatique de Bruxelles), nous en four- ıt un exemple frappant, emprunté, il est vrai, au V[e] siècle fig. 3 et 4) : la composition est absolument la même sur les

ême sur les types monétaires. Cf. HERMANN, *Athenatypen auf griechische en.* Munich, 1900, p. 87.

deux pièces, mais nous constatons que dans l'espace de cinqua
ans, environ, d'archaïque la figure de la nymphe Himéra est de
nue tout à fait classique [1].

Les statuettes d'époque romaine n'étant souvent pas fai
d'après l'original, procédant parfois même de copies déjà sépar
de l'original par plusieurs échelons, laissent un libre champ a
tentatives de rajeunissement du type primordial.

Peut-être pourrons-nous ainsi admettre que la statuette de B
xelles et le bronze de Munich remontent à la même inspirat
primitive, mais que, sans doute, ces œuvres sont à deux deg
différents de la filiation.

JEAN DE MOT

[1] Cf. *Head-Svoronos*, p. 187. La première monnaie semble être de la s
de 472 à 415 (aux environs de 472) et, la seconde, de la série 415-408.





Fig. 3. Fig. 4.

MONNAIE D'HIMÉRA (SICILE).

(Cabinet numismatique de Bruxelles.)



DU SORT

DE

[Q]UELQUES DÉBRIS DE MONTAIGLE



RCHÉOLOGUES ou simples curieux, tous les touristes connaissent le charmant vallon de la Molignée, ce sauvage affluent de la Meuse, dont le cours rapide et sinueux descend du plateau de Maredsous vers la plaine de Moulins. A peu près à mi-chemin, entre ces deux localités, s'élève le [m]a[ss]if rocheux que dominent les imposantes ruines du château de [Mon]taigle. De l'autre côté du ruisseau s'étend une montagne [...]s escarpée, au sommet de laquelle est bâti le hameau de [...] sur l'emplacement qu'occupait, au XIIe siècle, la forteresse [...]aing.

[Po]ur atteindre cette agglomération, en venant de Montaigle, on [...]e à quelques minutes de marche, en amont, un chemin qui [...]e en serpentant au flanc du coteau. L'angle formé par ce [che]min et la route qui longe la vallée est occupé par quelques [...]ons d'apparences modestes disposées en un carré, que les [...] du pays appellent aujourd'hui *All' foitche,* et que les textes [m]entionnent sous le nom de *La Forge.*

[Ce]lle de ces habitations qui occupe le fond du carré, adossée au

pied du rocher, est de dimensions plus importantes que les au
et semble, au premier coup d'œil, de construction beaucoup p
ancienne.

Un rapide examen de la façade produit naturellement ce
impression. On y remarque, en effet, de grandes fenêtres en fo
de court rectangle, garnies de larges meneaux en pierre de ta
disposés en croix ; la porte d'entrée est surmontée d'un massif
teau soigneusement taillé comme le sont aussi toutes les pie
dont on s'est servi pour garnir les retours d'angles du bâtimen
ceux des baies ; au reste, la construction est faite en moyens f
ments de calcaire du pays, sommairement adaptés en lits su
posés d'une régularité relative.

A gauche de cette maison se trouve un bâtiment bas, d'un as
non moins ancien — peut-être même plus vieux — et qui en
séparé par une cour. En pénétrant dans ce pittoresque en
l'attention est tout de suite attirée par le mur qui en ferme le f
Au lieu de voir là une simple clôture, on se trouve en face d'
muraille fort élevée qui a fait partie autrefois d'une construc
contiguë à l'habitation actuellement existante et probablen
antérieure à celle-ci.

Sur le fond gris moussu de cette épaisse muraille se voit,
pendu à une hauteur de trois mètres au-dessus du niveau d
cour, un ensemble étrange de matériaux où l'on ne tarde p
reconnaître les restes d'une cheminée à manteau. Entre d
pieds-droits gothiques en pierre de taille grise, écartés l'un
l'autre de deux mètres environ, s'inscrivent les arcs d'une déch
ogivale en grandes briques rouges de Salzinnes. Le même bri
tage remplit les coins supérieurs limités des deux côtés pa
montants et qui s'effacent vers le haut dans les herbes folles
vrant la crête du mur. C'est à l'intérieur de l'ogive dont n
venons de parler, et qui constituait le fond de l'âtre, que se tr
le revêtement en grandes briques fleurdelisées, noircies par l
et toutes pareilles à l'exemplaire qui a été exposé à l'une
dernières séances de la Société d'Archéologie.

Cette brique considérée isolément paraît avait été destin
servir de revêtement et non à être utilisée dans la bâtisse r
tante. Ses dimensions, la matière dont elle est faite et plus en
les ornements que présente sa face antérieure ne laissent au

à cet égard. Ces ornements consistent en trois fleurs de lis
cées, d'un dessin très délicat, alignées en fasce dans un
rement formé d'un galon de perles entre deux filets, le tout
int en relief dans la pâte. Celle-ci, de couleur grise claire et
grain assez rude dans les ébrèchures, paraît naturellement
ne du côté de la face ornée et extérieurement noircie par
n des flammes et de la fumée.

l'on franchisse ensuite le trottoir en terrasse qui précède
e de la vieille maison dont les dehors ont arrêté tantôt notre
ion et l'on ne sera pas moins étonné d'y constater des parti-
és de construction et des accessoires que l'on ne rencontre
lement que dans des demeures moins modestes.

t tout d'abord, dans la première pièce à gauche, une remar-
cheminée du XVIII[e] siècle, en marbre noir de Namur et dont
nensions sont hors de proportion avec celles de la chambre.
mentation en est très sobre et consiste non en sculptures,
n dessins de feuilles d'acanthe, de rocailles et d'autres motifs
ues gravés au trait sur le fond poli d'une large gorge, laquelle
les montants et suit le bord intérieur du linteau découpé en
s symétriques fort élégantes.

premier étage, c'est encore une cheminée, mais qui pourrait
elle-ci, du XV[e] siècle. De hauts pieds-droits gothiques en
e gris, sculptés et surmontés de chapiteaux affectant la forme
pes, supportent un entablement en bois de chêne et un man-
 hotte. On ne peut s'empêcher de remarquer ici encore que
nensions de cette cheminée sont exagérées par rapport à
le la chambre où elle se trouve.

s une autre chambre donnant sur le même palier se voyaient
utres grandes pierres sculptées encastrées dans le pignon
l et qui semblaient, par leur forme et par leur disposition,
ervi de jambages à un foyer ou de supports à une archelle.
ire où ces lignes paraîtront, ces pierres auront disparu, mas-
lerrière un contre-mur, lequel, étant donnée l'épaisseur des
es primitives, n'a pu être élevé qu'à l'effet de niveler la
ans un but de commodité.

cela forme, comme on vient de le voir, un assemblage
d'éléments anachroniques et disproportionnés.

informations prises auprès du dernier propriétaire de cette

étrange construction n'éclairent que partiellement cette éni
Suivant les souvenirs les plus éloignés du dernier occupant,
octogénaire il y a un an tout au plus, le seigneur à qui cette
son appartenait au temps où elle était habitée par son grand
y aurait fait transporter, de son château d'Arbre, la remarq
cheminée en marbre noir qui a arrêté d'abord notre attentio
renseignement paraît confirmé par les documents. Il se trouv
effet, que, le 6 décembre 1626, Nicolas Marotte, seigneur fo
d'Arbre-sur-Burnot, acquit différentes seigneuries parmi lesq
figure La Forge [1].

Mais comment trouve-t-on dans cette modeste maison pa
lière la cheminée à manteau installée à l'étage et les montan
pierre sculptée d'un style si marqué, d'une exécution si soi
et les matériaux de gros œuvre, et les ornements accessoires te
cette brique ornée que nous avions tantôt entre les mains ?

Si rien ne nous renseigne formellement sur ces derniers p
dans les souvenirs recueillis, ceux-ci nous indiquent cependan
s'agit là d'objets remployés et dès lors il ne reste plus
élever le regard vers le sommet voisin pour soupçonn
provenance de tout ce dont la présence nous surprend ici,
que la disparition de toute ornementation intrigue naturell
les visiteurs de Montaigle.

De cette importante construction médiévale il ne reste
aujourd'hui que les murs extérieurs et des refends dénudé
aura bientôt cinquante ans, M. Alf. Béquet exprimait son ét
ment de n'avoir rencontré dans tous ces débris aucune scul
aucune espèce d'ornementation, sauf un fragment de chapite
se trouvait placé à une certaine hauteur dans un mur de la ch
de parement [2]. Cette constatation devait le surprendre d'
plus que l'étude qu'il avait faite de l'histoire de ce monum
avait appris que Montaigle fut moins une forteresse qu'un m
une demeure élégante où il revoyait en imagination les réce
brillantes du maître, les audiences solennelles qu'il donna

[1] Henri de Radiguez, *Les Seigneuries et terres féodales du comté de* (*Annales de la Société archéologique de Namur*, 1895, p. 16).

[2] Alf. Béquet, *Montaigle*, p. 47.

ande salle de la châtellerie, tandis que dans les appartements onjon la châtelaine présidait aux gais devis de la veillée[1]. plication de ce fait est ici la même que pour tant d'autres os édifices ruinés.

savant président du Cercle archéologique de Namur, en ter- nt sa notice de Montaigle, l'expose en ces termes :

« Le temps, et plus encore les hommes, ont exercé leur lente destructive action sur ces ruines. Carrière toute ouverte, les ns voisins venaient y puiser, sans qu'une voix s'élevât pour rêter, et bientôt le souvenir de Montaigle aurait disparu avec erniers restes. »

N'est-ce pas ce que constataient, sans plus cacher leur indi- on, MM. Licot et Lefèvre [2], lorsqu'ils écrivaient, vingt plus tard, devant les ruines de Villers : « L'abbaye est ue une carrière d'un nouveau genre où l'on trouve des s toutes taillées et un chantier duquel on enlève des bois équarris... ».

Les traits de vandalisme qui ont inspiré les termes sévères dont vaient ces auteurs sont généralement connus et les justifient ucun doute. Si nous les reproduisons ici, ce n'est cependant u'il nous semble qu'il faille comprendre dans cette réproba- eux qui ont réemployé, dans la maison de La Forge, les ssants matériaux que nous y avons retrouvés. Il est, en effet, ne certain que ceux-ci ne doivent leur conservation qu'à que l'on a eue de les réinstaller à l'abri des intempéries, qu'il n'en resterait peut-être que quelques infimes débris s sur les tas effondrés qui encombrent actuellement les sous- e Montaigle, s'ils y étaient restés exposés aux rigueurs des s.

Combien d'autres accessoires artistiques ornaient autrefois les ements du château, suivant les registres de comptes conser- x Archives générales du royaume à Bruxelles, et dont on n'a vé aucune trace dans l'accumulation de ruines qu'il présente

1. Id., pp. 16-17.
2. ...baye de Villers-la-Ville, 1877, p. 11

aujourd'hui ? Autant il y a lieu de regretter la perte ou la des
tion de ces monuments disparus, autant il faut se féliciter de r
ceux-ci, plus de trois siècles après l'abandon du manoir, dan
conditions qui en ont assuré la conservation et leur ont gardé
leur signification en permettant d'en retrouver la provenance.

N'allons donc pas méconnaître le rôle fatal du temps pour
rencontré une chaumière faite de débris de château.

L. Par





RAPPORT

SUR LES

)UILLES D'UN CIMETIÈRE FRANC

ET D'UN

ATELIER DE POTIER DU XIIIe SIÈCLE

A ORSMAEL-GUSSENHOVEN (BRABANT)



440 mètres N.-E. du clocher d'*Orsmael,* il existe une terre de forme rectangulaire, nettement délimitée du terroir environnant par des chemins et appelée le *Begijnhof* (Béguinage). Une tradition locale veut qu'en cet endroit s'élevait jadis un béguinage. Tarlier et Wauters [1], en parlant de la *nhofstraet* ou *Begijne steeg* = *rue* ou *ruelle du Béguinage,* onge cette terre vers l'Est et vers le Sud, nous rapportent d'une dubitative qu'aux temps passés l'*hôpital* ou l'*hospice d'Ors-* s'élevait dans ces parages *('t Gasthuys van Orsmael, 1642).* A st du *Begijnhof* on a le *Peerdskerkhofweg (Chemin du cime- ux chevaux).* De mémoire d'homme, dans les environs de ce in, on n'a jamais rencontré d'ossements de chevaux. Au Nord,

[1] ir ces auteurs, *Canton de Léau,* art. Orsmael, pp. 97 et 109.

comme limite, on a le *Helschebaen* ou *Chemin d'Orsmael à Hee*
bosch. L'altitude du sol est de 41 mètres environ au-dessus
niveau de la mer et le *Begijnhof* est de 6 à 7 mètres plus élevé
le niveau de la Géthe, qui coule à une bonne centaine de mètre
Sud de celui-ci.

La configuration générale actuelle du sol est un dos d'âne à di
tion essentielle N.-N.-O.-S.-S.-E. parce que jadis, et enco
l'heure présente, elle a été modifiée par des exploitations bri
tières.

Il y a 45 ans environ, en déblayant les terres nécessaires
confection des briques (parcelle. 136c, pars. 135c, pars. 135d),
ouvriers mirent au jour une cinquantaine de squelettes humains
grande stature, alignés, espacés de 0^m75 à 1 mètre enviro
orientés O.-E. (la tête vers l'Ouest et les pieds vers l'Est)
gisaient à peu de profondeur et les tombes présentaient co
mobilier des armes longues, à double tranchant, en fer oxyd
le temps, et des urnes de grandeurs différentes. Parmi les o
recueillis, mais malheureusement égarés par la suite, on nous a
une fibule circulaire, ornée de huit perles de verre, une jatt
terre bleuâtre, etc. Les urnes furent, les unes, cassées stupide
et, les autres, vendues à des passants comme objets de curi
Ce cimetière se dessinait fort bien, paraît-il, le long du flanc
dental du dos d'âne précité.

Il y a 7 ans environ, en construisant une grange pour le co
du sieur Baerts, d'Orsmael, les ouvriers découvrirent (pars. c
talis de la parcelle 132bis) une dizaine de tombes pauvres au
de vue du mobilier et creusées à une profondeur de 1 mètre à
Les travaux ramenèrent plusieurs récipients en terre roug
mienne ?) et des urnes en terre grisâtre, accompagnés de nom
ossements humains et d'animaux éparpillés. On y trouva égal
des armes pointues, à deux tranchants, fort oxydées, des fers
val et une statuette en bronze. La plupart de ces objets furent
terrés et bien peu échappèrent momentanément au désastre
urne, d'un diamètre de 0^m20 environ, présentait sur sa partie
die plusieurs dessins à la roulette, en forme de zigzag. Deux
urnes furent conservées assez longtemps par des riverains
furent cassées par la suite. Une jatte en terre noire, d'une h
de 0^m15 environ, fut trouvée à 1^m20 de profondeur.

Tels sont les renseignements assez précis que nous avons pu ueillir concernant ce cimetière. Leur auteur, le sieur Dumont, donnier à Orsmael, en sa qualité de propriétaire d'une partie du *gijnhof,* voulut bien nous autoriser à y faire des fouilles.



Comme on a pu le remarquer, les caractères spéciaux des objets servés, la présence d'une série de sépultures peu profondes, avec sans mobilier, et dont les occupants sont orientés O.-E., nous ènent *a priori* à ranger ce lieu de repos dans l'époque franque. circonstances qui ont entouré cette découverte nous permet-t également d'augurer que ce cimetière a dû être saccagé en nde partie par les travaux de culture et par les bâtisseurs mo-nes. Ces diverses suppositions se sont vues confirmées, ainsi on le verra plus loin.

Le 6 novembre 1900, en présence de notre collègue, M. Jean s, les travaux d'exploration furent entamés sur la parcelle 136c, côté du *Helschebaen*. Plusieurs tranchées montrèrent une quan-t d'ossements humains, la plupart orientés O.-E., mais dont les ports anatomiques avaient été détruits par la charrue. En effet, débris gisaient à une profondeur moyenne de 0^m30 à 0^m50 et oc en ramenait fréquemment à la surface du sol. Nous avons tatés la présence d'ossements humains appartenant aux deux s et aux différents âges de la vie. Comme trouvailles, signalons lou en fer rouillé, recourbé, et un morceau de fer, oxydé, i et de forme semi-circulaire. Le lendemain, en continuant anchées dans la direction du Sud, nous avons eu l'occasion erver plusieurs sépultures intactes, mais sans mobilier, l'une lles-ci occupée par les restes d'un enfant. Enfin, le troisième nous avons pu observer des inhumations successives et super-s dans une même fosse. Dans une autre fosse, nous avons ntré deux corps côte à côte. Aucune trace du bois des cer-. Nous avons recueilli, outre deux crânes humains bien con-s, accompagnés d'os longs et robustes des membres supérieurs érieurs, les objets suivants :

Une francisque de bonne conservation montrant les traces d'un grossier à sa surface ;

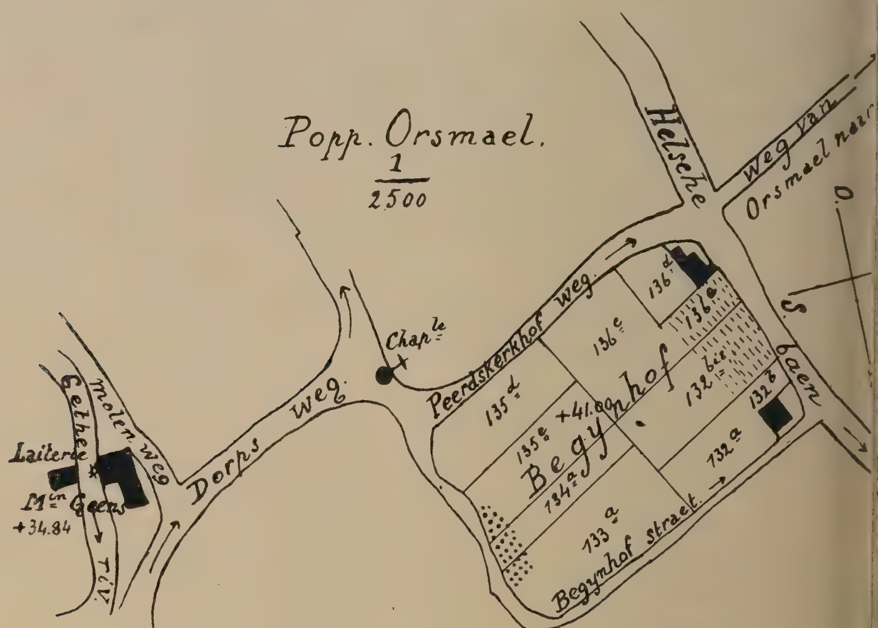
Une fibule en bronze, petite, sans ornementation, de fo
rectangulaire et montrant un fragment de cuir du ceinturon ;

Un anneau de suspension, en fer ;

Divers clous en fer, fort rouillés ;

Deux petits couteaux en fer ;

Une petite pointe en fer, creuse, rouillée, avec des traces
bois à l'intérieur. Ces objets ont été déposés dans les collect
de la Société.



Pendant le cours des travaux, quelques fragments de
romaines ont été rencontrés. (Parcelles 133^a, 134^a, 135^d.)



Le long du bord Sud du *Begijnhof*, nous avons découvert
placement d'un atelier de potier du haut Moyen âge. (Voir
quis parcellaire.)

Il y a 30 à 40 ans, les riverains, en avivant le talus Sud
Begijnhofstraet pour en extraire du limon, avaient mis au jo

essons de cruches. Parfois, même, le hasard faisait découvrir des ases plus ou moins intacts, atteignant un diamètre de $0^{m}30$ au iveau de la panse. C'est ainsi que nous avons pu acquérir deux de es derniers relativement bien conservés. L'un de ces vases, de orme globuleuse, en terre rouge, brunâtre, à goulot colleté, à anse t avec une base pincée (index et pouce), montrait, vers le haut, des races mal réparties de vernis. Le second, en forme de cruche, à âte brunâtre, à cuisson avancée, n'avait jamais dû servir, attendu ue l'orifice avait été déformé par la chaleur du four. Les fouilles ermirent de faire les constatations suivantes : Sous une couche de $^{m}30$ à $0^{m}50$ d'épaisseur, on rencontre un banc épais de $0^{m}50$ à mètre, uniquement constitué par des tessons de vases, de cruches, e fragments d'anses et d'autres débris d'instruments de cuisine atant tous du haut Moyen âge. Plusieurs morceaux de vases à ond plat portaient, en guise d'anse, un tube destiné à contenir un anche en bois. Beaucoup de ces ustensiles présentaient des aces de vernis, et un fragment de tèle montrait extérieurement es ornements linéaires en creux. Nous nous trouvons devant les estes de l'exploitation d'un potier des XIIe ou XIIIe siècles. Deux isses de tessons de cette station ont été envoyées à la Société.

Les ouvriers nous ont renseigné la présence d'un autre atelier potier dans le *Dorpsweg*, à environ 150 mètres O.-S.-O. du écédent, dans le jardin de deux petites fermes contiguës (parlles 211 et 214). A l'approche de l'hiver, en creusant des silos ur y conserver les betteraves, on a mis au jour, à plusieurs prises, des amas de tessons du même âge que ceux du *Begijnhof*. ous avons pu nous en assurer par quelques débris que nous ons découverts en cet endroit.

A l'occasion d'une visite à Tirlemont, notre collègue et confrère, docteur Bamps, voulut bien nous donner les renseignements vants concernant les deux vases du *Begijnhof*.

D'abord, le premier exemplaire, à panse renflée, ressemble à autre d'origine hasseltoise, du même âge, dont les dimensions nt les suivantes : le goulot a un diamètre de $0^{m}075$; la base du se, $0^{m}085$; la hauteur du récipient, $0^{m}20$; la circonférence de la nse, $0^{m}49$. L'émail, mal réparti, entoure le col à sa base et présnte une teinte vert-brunâtre. Le pourtour de la base est pincé dex et médian) et montre les impressions fines de la peau digi-

tale. Ce vase avait été déterré, avec une série d'autres de form différentes, d'un puits comblé dans une maison sise vis-à-vis (l'église, sur l'ancien cimetière à Hasselt.

En 1885, à Herck-la-Ville, on découvrit un vase à peu pr semblable à ceux du *Begijnhof,* en creusant un puits dans l locaux de la poste de cette localité. Il contenait un vrai trés évalué à environ quinze cents pièces, dont plusieurs raretés de pr mier ordre. Ces monnaies dataient des règnes de saint Lou (1226-1270), de Philippe le Bel (1285-1314) et quelques-unes pr venaient des ateliers de Hasselt et de Brusthem. Selon M. Serrur ce dépôt avait été confié au sol vers 1306 [1].

Nous tenons à remercier notre obligeant collègue et ami sujet des renseignements qui précèdent.

Avant de quitter le *Begijnhof,* signalons la découverte, à surface de celui-ci, d'une série d'éclats de taille, de grattoirs, et en silex d'Orp et datant de l'époque néolithique.



Près de l'église d'Orsmael, il existe un ancien château fort (H ten Steene), jadis entouré d'eau, occupé actuellement par M. L wet, bourgmestre du village, mais n'offrant à l'heure actuelle q de faibles vestiges du passé. La tradition veut que les boulets ont été scellés par la suite dans la façade proviennent des cano de l'armée du prince de Saxe-Cobourg, retranchée, en 1793, dans ferme de Walsbergen (distante de 2,200 mètres ! !). Quatre a plus tôt, dans une des salles de ce château, le général Vanc Meersch et le colonel De Brou avaient signé la convention bi connue (2 décembre 1789).

La porte d'entrée du castel était défendue par deux tours ron en briques et en grès landenien. Celle de droite a été démolie, i

[1] Voir à ce sujet : *Deux plombs historiés du moyen âge découverts avec des m naies dans le Limbourg belge,* par le Dr Bamps. *In Ancien Pays de Looz,* 3e ann nº 2, 25 novembre 1894, pp. 12-14.

Note sur un denier inédit de Louis Ier, comte de Looz (1145-1171). Bruxel 1894, pp. 14-15, par le Dr Bamps.

Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie, t. V, p. 119, travail M. Raymond Serrure, au sujet de cette intéressante trouvaille.

deux ans, et son emplacement a été englobé par des écuries modern style ». A 40 mètres environ au N.-N.-O. de cette der-ère tour (parcelle 187, en partie), la charrue est souvent arrêtée r des restes de fondations. La surface du sol est parsemée de bris d'urnes, de cruches en terre jaunâtre, de fragments de grès ndenien supérieur et de tuffeau landenien inférieur, de débris de osaïque, de morceaux de ciment romain, de crayats, etc., etc. ous y avons trouvé des tuiles à rebord presque entières. Aucun oute ne peut exister au sujet de la présence, en cet endroit, d'un ablissement romain, relativement étendu, puisque nous avons pu ivre les débris en question jusque contre la chaussée provinciale Tirlemont à Saint-Trond. La grande voie stratégique romaine Tirlemont-Tongres passe à 1,100 mètres environ au Sud de cette stallation.

Dr Raeymaekers.

Tirlemont, le 21 mai 1902.





RAPPORT

SUR LES RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'EXERCICE DE 1902



LES travaux effectués par la Commission d fouilles, durant l'exercice écoulé, peuvent s résumer comme suit :

Continuation de l'étude sur place des lieu dits; surveillance de travaux de nature à am ner des découvertes d'antiquités ou à facilit l'étude de certains monuments ou de certains gisements; exame de monuments d'authenticité douteuse ou d'origine ancienne pr blématique; étude de monuments et de gisements de nature, d'or gine et d'âge indéterminés ; relevé, description et étude de mon ments menacés de destruction ; recherches et examen de lieu préparatoires aux fouilles ; enquêtes et recherches diverses ; enfi exécution de fouilles régulières et méthodiques.



Étude sur place de lieux dits à Moustier-au-Bois, à Limal et Houdeng-Aimeries.

MOUSTIER-AU-BOIS (Hainaut). — Lieu dit « PATURE-AUX-MORTS ».

A environ 2,500 mètres au Sud-Ouest de l'église de Moustier, oche de la grand'route de Leuze à Gand, est une prairie dénomée *Pâture-aux-Morts.*

Ce nom est d'origine moderne et rappelle simplement le souve- d'un combat qui eut lieu à cet endroit entre les gens du pays et sans-culottes.

LIMAL (Brabant). — « FERME-DES-MORTS ».

Petite métairie située sur un point culminant de la rive droite de Dyle, à 1,400 mètres Est de l'église de Limal.

Sur un mamelon voisin de la dite « Ferme-des-Morts », à 250 mès à l'Ouest de celle-ci, MM. Rahir et de Loë ont recueilli de très mbreux silex taillés néolithiques (lames, grattoirs, éclats retouès, déchets de taille, etc...) ; un petit fragment de polissoir en s, et une grande quantité de fragments de poteries belgo-naines provenant vraisemblablement de sépultures détruites par culture.



xtrait de la feuille XL, planchette n° 1, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

HOUDENG-AIMERIES (Hainaut). — « CHEMIN DE LA TOMBELLE ».

ules Monoyer [1] signale l'existence dans cette commune d'un emin dénommé « chemin de la Tombelle ».

Les villages de Houdeng, Goegnies, Strépy, depuis leur origine jusqu'à nos jours. de historique. 2e édition Mons, Hector Manceaux, 1875, p. 105. — *Les noms eux du canton du Rœulx*, etc. . Mons, Hector Manceaux, 1879, p. 137.

Ce chemin tire son nom d'une éminence artificielle cont
laquelle il passe. Le tertre, qui est aujourd'hui de forme carrée
qui mesure environ 2 mètres de hauteur et 17 mètres de côté, e
situé à 550 mètres au Nord de l'église de Houdeng-Aimeries, en u
endroit peu élevé et en pente très douce, exposé au midi.

Il est incontestablement ancien, mais est-ce bien un tumul
pouvant dater de l'âge du fer ou de l'époque belgo romaine ?

L'aspect remanié du limon dont il est constitué; le fait qu'il e
surmonté d'un calvaire [1] ; l'ancienneté de ce calvaire, qui figure dé



Extrait de la feuille XLVI, planchette n° 1, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$

à cette place sur la carte de Houdeng dressée par dom Géra
Sacré, vers 1660, et qui probablement aura remplacé une chapel
plus ancienne encore; le nom même de tombelle mentionné ici d
le XIIIe siècle [2]; enfin, la trouvaille, dans un terrain voisin,
deux haches en pierre [3] sont autant de circonstances favorabl
qui semblent nous permettre de répondre affirmativement à
question.

[1] On sait, en effet, que les premiers apôtres ont fréquemment christianisé
adapté au culte nouveau les monuments païens qu'ils ne pouvaient faire enti
rement disparaître.

[2] L'acte de fondation du bénéfice du Sart, en 1234 (voir Jules Monoyer, /
villages de Houdeng, Goegnies, Strépy, etc., pp. 47 à 52), fait mention d'u
thunbele à proximité du village.

[3] Au Champ du Calvaire, en faisant creuser un puits sur un terrain à front
chemin de la Tombelle, en 1864, M. Stordeur a mis à jour deux belles hach
entières, en silex gris noirâtre (Monoyer, ouvrage cité plus haut, pp. 174-17



A



B



C

)uoi qu'il en soit, des fouilles n'y seraient pas aisées à cause de résence de la chapelle.



ırveillance de travaux de nature à amener des découvertes tiquités ou à faciliter l'étude de certains monuments ou de cergisements à Givry, à Ternath, à Buysingen, à Reninghe et à nude :

'ATUETTES GALLO-ROMAINES TROUVÉES A GIVRY (HAINAUT).

ı Commission des fouilles a été bien inspirée en faisant surer constamment, comme elle l'a fait depuis 1898, les travaux sablière de la *Vieille-Bruyère,* à Givry.

›tte sablière, ouverte à l'emplacement d'une véritable bourgade)-romaine, avait fourni des antiquités à maintes reprises déjà. est là, notamment, que fut découverte, il y a cinq ans, la belle ette de Mercure que possèdent les musées royaux du Cinquanre[1]. C'est là que viennent d'être trouvées les trois statuettes nous reproduisons ici et que la Commission des fouilles a pu érir à un prix très raisonnable. (Voir pl. XIV.)

s statuettes ne sont pas dépourvues de mérite artistique et ent être classées parmi les bonnes pièces de nos collections :

A. JUPITER
Hauteur : $0^{m}073$. — Patine grise.

B. MARS
Hauteur : $0^{m}088$. — Patine verte.

C. MARS
Hauteur : $0^{m}067$. — Patine verte.

ɔus ne les décrirons pas, désirant en réserver l'étude à un plus pétent que nous.

*
* *

[1] oir : Comte A. D'AUXY DE LAUNOIS, *A propos d'une promenade à Havay* *ry et du Mercure de la sablonnière* (Extrait des *Annales du Cercle archéolo-*

Une troisième statuette de Mars, semblable aux nôtres, m
excessivement fruste, a été trouvée au même endroit en 1898[1]

Ces découvertes fréquentes d'images du dieu de la guerre à l'
droit en question, distant à peine de 2,400 mètres du *Castelet*
Rouveroy[2], auquel il est relié par un chemin antique tout dr
est un fait à noter, car il semble qu'il y ait là plus qu'une sim
coïncidence.

LA MOTTE DE TERNATH (Brabant).

Nous avons signalé déjà l'existence, à Ternath, d'un montic
situé à 550 mètres Nord-Ouest de l'église, sur la rive droite d'un ruisseau, contre le chemin de fer d'Ostende à Bruxelles, qui paraissait être une motte féodale[3].



Extrait de la feuille XXXI, planche n° 1, de la carte topographique au $\frac{1}{20,0}$

L'État, ayant acquis récemment, entre autres terrains, le tiers environ de ce tertre, afin d'établir une gare aux marchandises, y a fait creuser un fossé très profond pour ame
l'écoulement des eaux du sol.

Informé du fait par M. le docteur Poodt, de Ternath, M. I
s'est rendu aussitôt que possible sur les lieux.

Le travail exécuté par l'administration des chemins de f
permis de se rendre compte de la nature du tertre, qui a été é
sur le sol primitif de la prairie avec de l'argile provenant des e
rons immédiats. Informations prises auprès du conducteur des
vaux et des ouvriers, on n'aurait point découvert, en creusan
fossé, de vestiges d'occupation ni de débris d'aucune sorte, et l'
men des parois de la tranchée, où nulle trace ne se remarquait
venu confirmer le dire de ceux-ci.

gique de Mons, t. XXIX, 1899. — *Annales de la Société d'archéologie de Bru*
t. XIII, 1899, p. 373, et pl. XXI et XXII).

[1] Collection de M. Emile de la Roche-Marchiennes, au château d'Harv

[2] Camp purement militaire d'abord, puis camp de refuge pour la popul
belgo-romaine.

[3] *Annuaire*, 1898, t. IX, p. 40.

M. le comte C. de Lichtervelde, propriétaire à Ternath, pense que ce monticule a pu être élevé simplement dans le but de procurer aux bestiaux un endroit sec pour s'abriter sous un hangar en bois.

Quant au docteur Poodt, auteur de l'histoire de Ternath, il croit que le tertre qui nous occupe pourrait être celui sur lequel fut édifié le petit bâtiment entouré d'eau qui se trouve figuré sur le dessin imprimé au dos de son livre [1].

DÉCOUVERTE DE DÉBRIS ROMAINS A BUYSINGEN (BRABANT).

Le 2 avril 1902, M. François Van Cortenstraeten, de Buysingen, fit savoir à M. G. Cumont qu'en préparant la terre d'une briqueterie, à côté de sa maison, quantité de tuiles romaines avaient été trouvées.

Le lendemain, M. Cumont se rendit, en compagnie de M. J. Poils, à Buysingen.

Ils constatèrent que le champ occupé par cette briqueterie est situé au lieu dit *'t hoog veld* et porte le numéro 121^{a}, section A, du cadastre.



Extrait de la feuille XXXI, planchette de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

Il fait partie du territoire de la commune de Buysingen et se trouve contre la route de Hal à Alsemberg, à peu de distance du chemin nommé d'*Hol Straat* (le chemin creux).

Sa distance du bois de l'Ermite *(Kluysbosch)*, où existent de nombreux débris de l'époque romaine, n'est que de 700 mètres.

Le four à tuiles décrit dans nos *Annales*, année 1900, t. XIV, p. 73, n'est pas à 1,200 mètres du champ susdit.

Les briquetiers qui avaient retourné la terre de ce champ ont rencontré, à environ un mètre de profondeur, de nombreux fragments de *tegulae* et quelques morceaux de poterie assez grossière provenant des établissements agricoles. Tous ces fragments sont

[1] *Geschiedenis van Ternath,* door Dr THEOPHIEL POODT. Brussel, 1893.

analogues à ceux qui existent en grande quantité dans le s
Kluysbosch (voyez l'*Annuaire,* 1899, t. X, p. 12).

Près de ce bois se trouve le lieu dit *Molen houw* (tailli
Moulin) (Buysingen, section B, nos 97, 98 et 99 du cadastre).

Les paysans racontent qu'on a trouvé là des meules et des pi
taillées.

A signaler encore, à proximité, la *Potaerde Straat* (la rue
Terre-à-Potier), longeant la ferme de *Ten Blooten,* près du ca
Le Rossignol, et se dirigeant vers le *Potaerde berg,* à Huysin
près la chaussée d'Alsemberg, à la limite de la commune de
neppe.

DRAGAGES DE L'YSER, A RENINGHE (Flandre occident

Ces travaux ont été suivis par notre dévoué confrère, M. l'
Claerhout.

Ils n'ont amené la découverte d'aucun objet d'antiquité.

TROUVAILLE DE POTERIES A DIXMUDE
(Flandre occidentale).

On nous avait signalé la découverte de poteries faite au co
certains travaux de terrassement exécutés au collège de Dixn

Après enquête, il a été reconnu que ces poteries ne pr
taient aucun intérêt et étaient modernes.



Examen de monuments d'authenticité douteuse ou d'or
ancienne problématique, à Havay et à Assche.

EXAMEN D'UN TERTRE A HAVAY (Hainaut).

Au hameau de *Bois-Bourdon,* dans un verger, derrière le b
de la douane belge, en un point élevé, à une quarantain
mètres à peine de la route romaine de Bavay à Cologne *(cha*
Brunehault), et par conséquent dans les conditions les plus
rables, se voit un tertre qui paraît être un reste de tumulus,

, informations prises sur les lieux mêmes, résulte tout simple-
ent du creusement d'une petite mare voisine.



xtrait de la feuille LI, planchette n° 3, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e

Ce travail a été effectué, il y a une trentaine d'années, par propriétaire de l'endroit, M. Emile Lemaire, qui, aujourd'hui, bite Bruxelles.

SONDAGES A ASSCHE (BRABANT).

Des doutes paraissant assez fondés ayant été émis quant à thenticité du camp romain d'Assche, la Commission des fouilles stimé qu'il serait utile de faire procéder à un examen minutieux terrain.

onséquemment, elle y a fait exécuter déjà plusieurs sondages seront continués et dont le résultat sera publié ultérieurement.



tude de monuments et de gisements de nature, d'origine et e indéterminés à Houdain lez-Bavay, à Lubbeek, à Thielt-re-Dame et à Weelde :

GINE PROBABLE DES SOUTERRAINS DE HOUDAIN LEZ-BAVAY APPELÉS « TROUS DES SARRASINS ».

es souterrains en question sont situés à l'extrémité du terri- de la commune de Houdain, vers Bellignies, sur la rive te de l'Hogneau, près du hameau de Héricamp, à environ mètres de la voie romaine *(chaussée Brunehault)* de Bavay à chaute *(Portus Œpatiacus)*.

Ils sont très vastes et ont été creusés dans un calcaire jaun
auquel les géologues ont donné le nom de *Calcaire limonitifèr*
Houdain.

En 1873, Cornet et Briart [1] ont décrit ces souterrains « con
disent-ils, depuis longtemps déjà, par les habitants de la loc
qui les ont appelés *Trous des Sarrasins* ».

Mais, à partir de cette époque, les orifices qui donnaient a
dans les souterrains se sont obstrués et les jeunes gens actuels
connaissaient plus guère l'existence que par tradition.

*
* *

Telle était la situation lorsqu'en 1897, à la suite d'une gra
pluie, le sieur Vital Georges reconnut, grâce à la disparition ra
de l'eau dans le sol en un point déterminé, la présence d'un
terrain sous le jardin de son habitation. Il s'empressa d'y crée
accès en plan incliné. C'est ce souterrain, qui communique ave
autres par un étroit passage presque entièrement obstrué, que
avons visité le 28 mai 1902, en compagnie du docteur Raeyn
kers.

Le fond de cette galerie, qui est longue de 47 mètres et qu
teint parfois plus de 10 mètres de largeur, paraît être à 6
mètres environ de la surface du sol. La plus grande hauteur d
galerie ne dépasse pas 2m50 ; sa direction est Est-Ouest.

Des blocs gisant sur le sol sont recouverts d'une couch
stalagmite, et des stalactites se voient en certains endroits d
voûte, ce qui prouve l'ancienneté de ce souterrain qui a
creusé, néanmoins, à l'aide d'outils en fer dont on voit les tr
bien nettes sur les parois. Il en est de même, paraît-il, pou
autres galeries voisines.

*
* *

Quelle serait l'origine de notre souterrain et des autres gal
avec lesquelles il communique ?

Mme Clément-Hemery en attribue le creusement aux Celte
tout au moins aux soldats de Jules César :

[1] Notice sur le terrain crétacé de la vallée de l'Hogneau et sur les so
rains connus sous le nom de « Trous des Sarrasins » des environs de H
(Extrait des *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des a*
Lille, troisième série, t. XI, année 1873).

« L'ancienne commune de Bellignies, située sur le Honneau, est marquable par de vastes et profonds souterrains, divisés en plu- urs allées, soutenus par des colonnes, et qui s'étendent sous llignies dans toutes les directions. Je priai instamment M. E... de accompagner dans ces souterrains qui, s'ils ne sont pas l'ouvrage s Celtes, nos aïeux, doivent leur construction aux immortelles alanges de Jules César », etc... [1].

Lebeau, dans son *Recueil de notices et articles divers sur l'his- re de la contrée formant l'arrondissement d'Avesnes* [2], en dit ce suit :

« Sans bien en connaître l'origine, on rattache aux monuments la période romaine de vastes et tortueux souterrains (dits Trous Sarrasins), creusés dans une espèce de gypse calcaire, dont la sse immense remplit presque tout l'intervalle qui sépare les vil- es de Hon-Hergies, de Houdain et de Bellignies. La vase qui obstrue partout l'entrée, l'obscurité qui y règne, l'air méphi- ue qui s'en exhale les rendent en quelque sorte inaccessibles. là les diverses conjectures auxquelles ils ont donné lieu. tait, au jugement de quelques érudits, la résidence d'un collège druides. Selon d'autres, ils auraient été destinés à servir de uge pendant les incursions des Barbares. Le vulgaire soupçonne ls sont fréquentés par les esprits infernaux. M. Clerc, ingénieur mines, qui les a visités, a jugé que c'étaient des carrières d'où été extrait des matériaux de construction. La description aillée qu'en a laissée feu l'architecte Niveteau en donne la ne idée et c'est la seule, ce semble, qu'il soit raisonnablement sible de se former de ce fangeux dédale, quand on a eu la curio- d'y descendre. D'étroits et longs boyaux, de larges et pro- les cavités, privées d'air respirable, où l'on ne pénètre qu'en pant, ne peuvent avoir servi d'habitation ni de retraite. »

our M. Piérard, l'auteur des *Recherches historiques sur Mau- re et son canton* [3] et du *Guide complet du touriste et de l'archéo- e*, etc... [4], ce sont des lieux de refuge d'origine celtique, pro-

Ime Clément-Hemery, *Promenade dans les environs d'Avesnes*, t. II, p. 194. nes, Viroux, éditeur. 2 vol. in-12, publiés vers 1828.

Avesnes, Michoux, éditeur, 1859, p 23.

Maubeuge, Levecque, éditeur, 1851.

Maubeuge, Levecque, éditeur, 1862.

venant peut-être de l'extraction des matériaux qui ont servi construire Bavay :

« Ces souterrains, écrit-il, comme tous ceux du même gen qu'on trouve sur divers points de la France, sont évidemme d'origine celtique. C'étaient de ces lieux de refuge que Taci appelle *Latebræ,* où les populations s'abritaient avec leurs tro peaux et leurs instruments. Ils avaient quelquefois une très gran étendue et, s'il faut croire une tradition certainement erronée d habitants du pays, reproduite autrefois par Jacques de Guise, ce de Houdain auraient fait communiquer Bavay avec les rives l'Escaut et de la Haine. L'orifice de ces souterrains a été obstru on ne sait pourquoi, en 1810. Un antiquaire zélé et conscienciel M. Carlier, doyen de Bavay, qui les avait souvent visités, qu'ils étaient divisés en plusieurs chambres et soutenus par d piliers et des voûtes. Comme les catacombes de Rome et de Par seraient-ils provenus de l'extraction des matériaux dont on serait servi pour la construction de l'antique Bavay ? Toute conj ture est permise à ce sujet. »

M. L. Delhaye [1] cite, à propos de la même question, ce passa d'Ammien Marcellin (livre XVI) où il est dit que *les Nervi conservaient les grains dans des souterrains dont l'ouverture é cachée et qui servaient encore de retraite en cas de surprise.* E ajoute : « Nous nous rappelons, en effet, que des souterrains creu quelquefois dans le roc existent en grand nombre sous le sol notre ville (Bavay), détournés maintenant de leur première de nation, et qu'entre Houdain et Bellignies se trouve aussi un de refuges (que j'ai plusieurs fois parcouru en 1826 et 1827), où l voit des chambres de douze à quinze mètres carrés, taillées dan pierre, ainsi que des galeries conduisant à d'autres réduits ».

Enfin, nos éminents géologues Cornet et Briart pensent [2] les souterrains de Houdain ont été creusés, non pour extraire matériaux de construction ou du minerai de fer, mais « par populations qui connaissaient le fer et qui ont voulu se créer lieux de refuge ou des magasins d'approvisionnement ». Ils dis en outre, qu'il est regrettable que l'on n'ait pas encore proc

[1] *Bavay et la contrée qui l'environne.* Douai, De Christi, éditeur, 1869.

[2] Notice déjà citée, pp. 13-14.

ur l'étude des *Trous des Sarrasins,* comme on l'a fait pour autres excavations naturelles ou artificielles dans lesquelles on a ulu rechercher des débris de l'industrie humaine. Ils espèrent e quelque archéologue zélé entreprendra le déblai de la couche aisse de marne qui recouvre le sol des galeries, et ils estiment 'il est probable que l'on recueillera, par l'exécution de ce travail, rtains objets qui permettront de fixer la date et peut-être de terminer le but du creusement de ces souterrains.

*
* *

Nous partageons certes la manière de voir de nos deux géologues ant à l'opportunité qu'il y aurait à faire exécuter des fouilles dans conditions qu'ils indiquent, mais, à notre avis, les souterrains de oudain ont été creusés sous la domination romaine pour se ocurer le sable rude que contient le mortier employé dans la nstruction des antiques monuments de Bavay. Cette opinion sulte de l'examen comparatif que le docteur Raeymaekers et us avons fait d'échantillons de calcaire de Houdain, prélevés ns le souterrain que nous avons visité, avec des échantillons de ortier, pris aux monuments romains précités [1].

Disons encore que le sieur Vital Georges nous a montré une nnaie romaine (un grand bronze fruste) qu'il nous a affirmé oir trouvé dans son jardin au cours des travaux effectués par lui ur dégager l'entrée du souterrain.

ÉTUDE D'UN TERTRE ARTIFICIEL A LUBBEEK (BRABANT).

SITUATION ET DESCRIPTION.

Les restes de ce tertre, appelé *De Moots* par les villageois, se ent à 650 mètres Nord-Nord-Est de l'église de Lubbeek, au u dit *Stakenberg* ou *Stakenburg* (Starke-burg ?), dans une prai- en partie marécageuse, sur la rive gauche du Molenbeek et à mètres de ce ruisseau.

De forme plutôt elliptique que ronde, la butte mesure encore uellement environ 3 mètres de hauteur et près de 120 mètres circonférence.

[1] Notamment dans un des passages, aujourd'hui souterrains, du cirque.

Le *Moots* a été élevé sur le sol alluvionnaire, et ses dimensio
étaient autrefois bien plus considérables qu'aujourd'hui.



Extrait de la feuille XXXII, planchette n° 3, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$

FOUILLES.

Il y a une vingtaine d'années, MM. Reusens, Galesloot De Heen, l'ancien propriétaire du terrain, y firent des fouilles moyen d'une galerie souterraine de 1^m65 de hauteur, de 0^m70 largeur et d'environ 13 mètres de longueur, ouverte presque niveau du sol de la prairie environnante et poussée jusqu'au cen du tertre.

Ces recherches n'amenèrent la découverte d'aucun objet car. téristique, mais firent simplement constater la présence d'u grande quantité de cendres de bois et d'assez nombreux osseme de ruminants [1].

En 1887, le nouveau propriétaire du terrain, M. Heps, réso d'emprunter à la butte les terres nécessaires à l'amendement de prairie contiguë.

Ce travail mit au jour des débris divers.

Notre confrère, M. le docteur Raeymaekers, alors occupé levé géologique de cette région, put observer les coupes suivant

[1] Bibliographie : TARLIER et WAUTERS, *Géographie et histoire des commu belges*, canton de Glabbeek, p. 67. — *Revue d'histoire et d'archéologie,* t. I, 18 p. 346. — *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique,* seconde partie, t. p. 455, séance du 4 juin 1882, et p. 529, séance du 3 juin 1883. — *Bulletin Commissions royales d'art et d'archéologie,* vingt-deuxième année, 1883, pp. et 407.

I

A. Terre végétale brunâtre (0m15 à 0m20).
B. Sable ; restes des fondations d'un ancien moulin ; galets ; gments de briques ; carreaux ; morceaux de tuiles vernissées, :... (0m80).
C. Sable alluvionnaire, peu argileux, grisâtre ou brunâtre, assez ux, micacé, avec fragments de bois brûlé et quelques cailloux. la partie inférieure de la couche, ce sable devenait plus argileux contenait, épars, des coquilles d'*Helix nemoralis* et d'*Helix matia* et beaucoup d'ossements d'animaux (6 mètres).
Une ligne brunâtre, avec un peu de tourbe, séparait cette couche deux parties.

II

A. Terre végétale noirâtre (0m10 à 0m15).
B. Sable ; restes de fondations, etc... (1 mètre).
C. Sable argileux noirâtre, jaunâtre ou grisâtre, assez doux, très cacé, marneux, compact, avec fragments de bois brûlé ; osse- nts d'animaux ; coquilles d'*Helix pomatia ;* scories (3m90).

III

A. Terre végétale (0m10).
B. Sable argileux jaunâtre, assez doux, avec cailloux épars (85).
C. Sable argileux jaunâtre ou brunâtre, très micacé, humide, de position hétérogène, avec lit de tourbe pulvérulente vers le ieu de la couche ; scories de fer et de verre (3m80).

* * *

Les objets et débris rencontrés dans les travaux de déblai sont :
Des ossements (restes de repas) appartenant aux espèces sui- tes : *Bos taurus, Sus scrofa, Cervus elaphus, Gallus domes- us*.
Quelques fragments de poteries du haut moyen âge.
Un éperon en fer, probablement du XIIIe siècle.
Des tuiles et des carreaux de pavement du XVe siècle.
Des scories de fer et de verre.

Un grand morceau de bois de chêne, très dur, noir.
Des tessons de poteries du XVI[e] siècle.
Deux fers à cheval de la même époque.
Des fragments de tuiles et de cruches du XVII[e] siècle.

DESTINATION ET AGE.

La situation dans un fond marécageux près d'un cours d'eau nom de *Stakenburg,* les trouvailles y faites nous paraissent blir à suffisance la destination (motte de défense) et l'âge (méd val) de ce tertre considéré à tort comme étant un tumulus roma et cela à cause de sa proximité d'un champ qui recélait les substi tions d'une habitation belgo-romaine [1].

La motte féodale a servi ensuite de butte de moulin. *transit.....*

EXAMEN D'UN TERTRE ARTIFICIEL APPELÉ LE « BUTSBERG », A THIELT-NOTRE-DAME (BRABANT

L'existence de ce monument a été signalée à l'attention d Commission des fouilles par notre confrère M. Auguste Van C En suite de cette information, MM. Raeymaekers et de Loë se rendus, le 6 avril dernier, à Thielt-Notre-Dame où ils ont été aimablement reçus et très obligeamment guidés par M. Jef J mans.



Extrait de la feuille XXIV, planchette n° 8, de la carte topographique au

[1] Le fait qu'au lieu dit *Wervelt* existait jadis un autre tertre appe *Tommen* aura sans doute contribué également à induire en erreur nos d ciers.

Le tertre dont il s'agit, entièrement constitué de *sable diestien* rapporté, est situé à 950 mètres Sud-Est de l'église, dans un endroit bas et humide, à la lisière d'une sapinière contiguë à une prairie très marécageuse, non loin d'un ruisseau portant le nom assez caractéristique de *Kleine Motte Beek*.

Il mesure 2 mètres de hauteur et 16 mètres de diamètre.

Sa forme est parfaitement circulaire ; son sommet surbaissé est planté de sapins et de jeunes chênes. Les talus sont inclinés à 45°.

On voit encore, au pied du tertre, les traces bien nettes d'un fossé large de $16^{m}50$ qui l'entourait et en défendait jadis l'accès.

Le *Butsberg*, qui appartient à la famille de Stolberg, était autrefois, d'après la tradition, *un château*, et cela à une époque très reculée, alors que l'église actuelle de Thielt-Notre-Dame n'était encore qu'une petite chapelle.

Certain vieillard aurait connu un pont en bois, très long, soutenu par des piliers en pierre blanche, y aboutissant.

La tradition dit aussi que la butte a été entamée latéralement de tous les côtés afin de combler le fossé de défense, et qu'au cours de ce travail de grosses pierres et des fragments de tuiles auraient été mis au jour.

Quoi qu'il en soit, la situation topographique de ce tertre et la tradition de l'existence d'un château en ce lieu suffiraient seules à nous fixer sur la destination et l'âge du *Butsberg* qui ne peut être qu'une motte féodale.

EXAMEN DE DEUX LIEUX DE REFUGE A WEELDE (PROVINCE D'ANVERS).

Le 12 octobre 1902, nous nous sommes rendu à Weelde en compagnie de M. Louis Stroobant, directeur de la colonie de Merxplas, pour examiner deux endroits renseignés à la Commission des fouilles par le docteur Raeymaekers.

*
* *

Le premier de ces points est situé à côté de l'église et à 50 mètres à l'Est de celle-ci. C'est un terre-plein assez étendu de forme elliptique, délimité par des fossés remplis d'eau, mais ne dépassant pas

le niveau du sol environnant. Ce lieu s'appelle *t' Hof* ou *Burght.*

D'après le dire des gens de la localité, il y aurait eu là autref un château habité encore au XVIIIe siècle par une famille angla de noble origine. Ce serait à la libéralité de cette famille que l' devrait la construction du clocher de l'église. Les archives de château, ainsi que les registres de baptême de la commune, enf més dans un grand coffre en chêne, auraient été anéantis lors l'incendie de la tour de l'église en 1841.

L'emplacement en question nous paraît être un *schans,* c'est- dire un lieu de refuge temporaire servant en cas de guerre à mett les habitants et leurs meubles à l'abri des fourrageurs ennemis, relevant dès lors plutôt de l'histoire que de l'archéologie [1]. I reste, on va y construire prochainement la cure, et, si le sol rec des vestiges quelconques, ces travaux les amèneront au jour.

*
* *

Le second endroit signalé à notre attention est situé à 1,900 n tres de l'église de Weelde, vers le Nord, dans l'immense bruyè déserte qui s'étend à perte de vue dans le Brabant septentrional.

C'est un emplacement rectangulaire de 250 mètres de longu sur 130 mètres de largeur, décrit par une sorte de rempart en ter ayant actuellement 0m80 de hauteur sur 3 mètres de largeur à base et à l'intérieur duquel se voient trois petites mares.

Y aurait-il quelque rapport entre ce retranchement et les to belles qui existent non loin de là et qui ont été fouillées récemm par M. Stroobant [2] ?

Nous ne le pensons pas. Nous croyons plutôt que cette encei est d'époque historique et qu'ici encore on est en présence d'u sorte de *schans* où l'on parquait peut-être le bétail, loin du villa à l'annonce du passage des troupes, dans la crainte des rapi et des réquisitions.



[1] Le village de Weelde est situé sur deux grand'routes, celle de Tilbour celle de Bréda.

[2] Voir *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique,* 1902, VI, p. 5



LA « TOMBE DE SAIVES » A CELLES (PROVINCE DE LIÉGE).

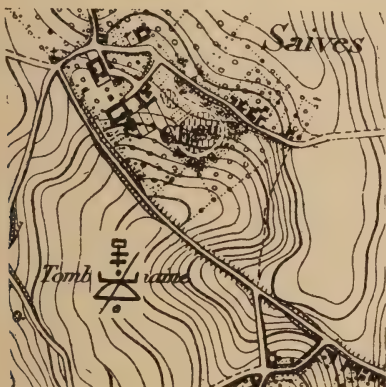
Tumulus belgo-romain de la fin du Ier ou du commencement du IIe siècle de l'ère chrétienne.

D'après un cliché de M. E. Rahir.

Relevé, description et étude de monuments menacés de destruc-
n à Celles lez-Waremme et à Bouffioulx :

LA « TOMBE DE SAIVES », COMMUNE DE CELLES
(PROVINCE DE LIÉGE).

La *Tombe de Saives*, un des plus beaux tumulus belgo-romains la Hesbaye, est à l'heure présente presque entièrement détruite. ertie trop tardivement, hélas! que cet acte de vandalisme commettait, la Commission des fouilles n'a pu qu'envoyer immé- tement deux de ses membres pour relever les mesures du tertre en prendre une photographie avant sa complète destruction.



xtrait de la feuille XLI, planchette n° 3, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

A leur arrivée, le 10 mai dernier, il n'en restait plus que la moitié peine [1] (Voir pl. XV).

SITUATION, ASPECT, DIMENSIONS.

Le tumulus, situé entre le village de Celles et les hameaux de mogne et de Saives, d'où son nom de *Tombe de Saives*, occupe

Les lapins ayant élu domicile dans le tumulus, le propriétaire avait, de ce quelques dommages-intérêts à payer aux riverains. Une clôture en treillage allique peu coûteuse, à mettre autour du tertre, paraissait être le remède qué; mais le dit propriétaire a préféré niveler le tumulus. Pour le moment répit, les voisins ne voulant pas que les terres soient répandues sur leurs ps.

cheter ce qui subsiste encore du tumulus, puis le faire rétablir aussi bien que ible, nous paraît être le seul moyen qu'aurait le gouvernement pour nous erver cet antique monument national.

un point culminant, à 1,400 mètres à droite de la grande romaine de Bavay à Cologne [1].

De son sommet on domine un superbe panorama embrassa tour de l'horizon.

Il présente la forme d'un cône tronqué et est entière gazonné.

Sa hauteur peut être évaluée à 9 mètres, sa circonférence base est de 120 mètres, ce qui lui donne un diamètre de 40 mè et la circonférence de la plate-forme est de 28 mètres. Les t sont inclinés à 33 degrés [2].

Fouilles.

Des fouilles méthodiques y ont été exécutées au profit de l'I du 2 au 19 février 1874, par feu le comte Georges de Looz-(

[1] Section B, n° 425, du plan cadastral de la commune de Celles.

[2] Elie de Beaumont, dans ses *Leçons de géologie pratique*, professées au lège de France, pendant l'année scolaire 1843-1844, s'exprimait comme s sujet du tumulus qui fait l'objet de cette note :

« Les camps, les retranchements ne sont pas les seuls *monuments en ter* se soient conservés pendant des milliers d'années d'une manière surprenan existe une autre classe de monuments bien plus nombreux, qui sont connus le nom de *tumulus*. Ce sont des dômes qui s'élèvent sur la surface du sol. I probablement servi de sépulture ; on y a souvent trouvé des ossements armes, des urnes funéraires, etc... Ils remontent à l'époque romaine o loise.....

» On en trouve dans toute la France, et même dans toute l'Europe et d Nord de l'Asie et de l'Amérique.

» Dans une partie du nord de la France et de la Belgique, la terre végéta assez épaisse et on trouve encore au-dessous une assise terreuse qu'on a so confondue avec elle, mais qu'il est convenable d'en distinguer sous le n *limon*. Un grand nombre de tumulus ont été formés avec ces matières terre je vais vous donner d'abord la description de l'un d'eux : celui qu'on app *tombe de Saives*, près de Waremme, entre Bruxelles et Liége.

» La tombe de *Saives* s'élève sur un terrain à peu près plat. Elle a 36 mèt largeur sur 8 ou 10 mètres de hauteur. Elle présente quelques anfractuo mais dans les endroits où le gazon existe, elle a conservé sa forme primiti

» S'il y avait eu des dégradations considérables, l'angle formé par la ren de cette pente avec le sol de la plaine, sur laquelle s'élève ce tumulus, se adouci : c'est ce qui n'a pas lieu. Dans la plus grande partie de la circonfé le talus rapide de la tombe vient former un angle très net avec la surfa sol. La pente est de 33 degrés.

» Sur la partie supérieure de la tombe, il y a deux tilleuls qui ne sont p gros, mais qui, malgré leurs faibles dimensions, sont probablement très vi

Légende

A Galerie d'exploration.
B C D E Caveau funéraire.
F F F F Périmètre de la plate-forme.
N. Trace d'une sorte de pieu ou de mât en bois, planté par les constructeurs du tertre au centre de la circonférence du tumulus à élever, pour la bonne direction des travaux
G Harnachement de cheval.
H Grande amphore en terre
I Ferrailles diverses
K Anneaux de bronze
L Couche de débris d'ossements humains calcinés
M Fragments de plusieurs vases en verre.

Plan des fouilles de la "Tombe de Saives".

rem, aidé des sieurs Pierre Joseph, Cyrille et Nicolas Lamproye, rnaliers à Moxhe.

Bien que ces fouilles eussent été couronnées du plus grand succ, leur résultat est demeuré jusqu'ici inédit. Nous croyons le ment venu de le faire connaître, ayant eu la bonne fortune de ouver quelques notes manuscrites très précises du comte de oz, accompagnées d'excellents dessins des objets découverts, cutés jadis par notre confrère M. Rutot.

e tumulus recouvrait un caveau de proportions énormes creusé s le sol et situé juste au centre du tertre.

e caveau, qui avait 4 mètres de profondeur, présentait, en plan, surface irrégulière, légèrement trapézoïdale, dont les côtés uraient respectivement 4^m50, 4^m75, 5^m00 et 5^m50 de longueur ir pl. XVI).

oici l'énumération des objets qui en ont été retirés et qui se trount dans le voisinage d'une couche de débris d'ossements nains calcinés :

iverses ferrailles;

es fragments de plusieurs vases en verre dont deux ont pu être nstitués par le dessin (pl. XVII);

ne grande amphore en terre, analogue à celle qui a été trouvée la tombe de Herstal (pl. XVIII);

uit grands anneaux en bronze;

es fragments d'un coffret de bronze;

nfin, un harnachement de cheval (mors, bride, etc...), dont les s sont revêtus d'une quantité d'ornements en bronze du dessin us varié.

e dernier objet, le seul de ce genre qui ait été trouvé aussi plet en Belgique [1], constitue une pièce de tout premier ordre [2] XVIII et XIX).

Destination et age probable du tumulus.

tumulus gardait la dépouille d'une personne ayant dû occuper un rang social élevé.

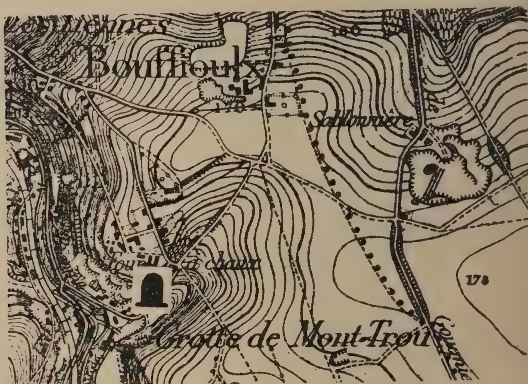
[1] 'un des tumulus de Grimde (Tirlemont) nous en a donné un également, bien moins complet. Voir *Exploration des tumulus de Tirlemont* (dans les *les de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. IX, 1895, pp. 433 et 434, et XI).

[2] usées royaux du Cinquantenaire, n° 3366 de l'inventaire général.

Bien qu'aucune pièce de monnaie n'ait été rencontrée dan
fouilles, nous pouvons cependant, par comparaison et sans tro
témérité (le synchronisme de tous nos grands tumulus nous pa
sant aujourd'hui bien établi), assigner à celui-ci, comme âge
probable, soit la fin du Ier, soit la première moitié du IIe siècl
notre ère.

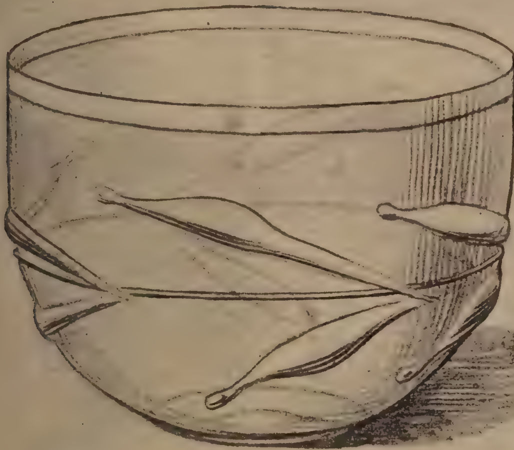
EXAMEN D'UNE GROTTE A BOUFFIOULX (HAINAUT)

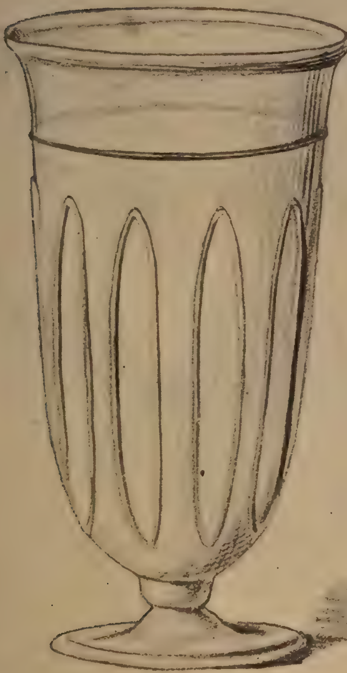
Cette grotte, située sur la rive droite du ruisseau d'Aco
amont du village et à 450 mètres au Sud-Est de la gare, s'o
dans le beau groupe des rochers escarpés de Saint-Blaise (cal



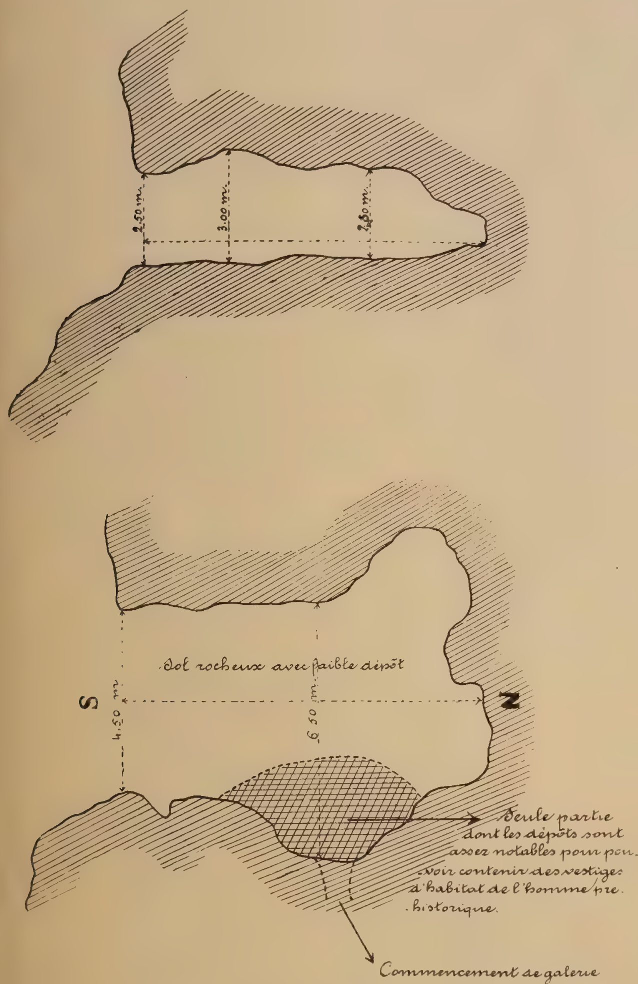
Extrait de la feuille XLVI, planchette n° 8, de la carte topographique au

dévonien, dolomie) sur lequel s'élevait jadis le château de
trau, à 30 à 40 mètres environ au-dessus de la rue de la Gou
On lui donne indifféremment le nom de *Grotte de Montrau*
Montrou, de *Trou de César* ou de *Grotte des Sarrasins*.
Elle est spacieuse, très sèche, ouverte au Midi, et se co
d'une salle unique de 10 mètres de profondeur, de 6m50 de la
et de 3 mètres de hauteur maxima. Au fond, à droite, est u
loir, qui, paraît-il, s'étend assez loin.
Les gens du pays y vont souvent, et, à la Saint-Blaise, un
retier s'y installe et y débite de la bière.
D'après l'opinion vulgaire, la grotte communique avec l'a
de Salzinnes, près de Namur. On n'y aurait jamais fait de fo


⅓


⅔

Les carrières voisines la menaçant, une photographie en a été ise et un relevé en a été fait par notre confrère M. Ed. Rahir.



GROTTE DE BOUFFIOULX.
Coupe longitudinale et plan.

echerches et examen préliminaires de lieux en vue de fouilles ntuelles à Molhem, à Oleye, à Cornesse, à Latinne, à Lowaige t Merlin :

DÉCOUVERTE DE DÉBRIS ROMAINS A MOLHEM (BRABA

Nous avons fait également des recherches à un endroit que n
avait indiqué notre confrère M. Prosper Crick.

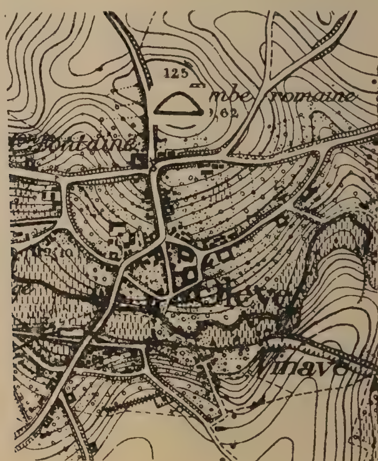
Cet endroit, appelé *Kettelooboscht* ou *Carteloobosch,* est sit
l'Ouest du hameau de Vryleghem, commune de Molhem. C'es
lieu élevé (cote 65) d'où l'on découvre à la fois, par un temps c
la tour de la cathédrale d'Anvers, la tour de Malines et le palai
justice de Bruxelles.

Nous y avons trouvé deux fragments de *tegulæ* sur une parc
de terre appartenant à M. Van Innis, juge de paix à Assche.

Le sieur Charles Van Ginderachter, fermier à Vryleghem,
cultive cette parcelle, nous a dit y avoir remarqué souvent
labourant, la présence de nombreux morceaux de grosses tu
Il y a donc probablement là des substructions.

EXAMEN D'UN TUMULUS A OLEYE (PROVINCE DE LIÉG

Ce tumulus est situé à 375 mètres au Nord de l'église d'Ol
et à 125 mètres à droite du *diverticulum* de Grandville vers



Extrait de la feuille XLI, planchette n° 3, de la carte topographique au

velles, en un point (cote 129.60) d'où l'on découvre l'hori
trois côtés, près du cimetière actuel et contre un verger. Il e


1
1
1
1/6
1/2
2/3
2/3

rge et peu élevé, de forme à peu près circulaire, et à sommet rbaissé. Il est entouré d'une haie et surmonté de trois arbres.

Ses dimensions sont les suivantes :

Hauteur : 4 à 5 mètres.

Circonférence à la base : 136 mètres.

Diamètre de la plate-forme : 35 mètres.

La tradition en fait une *Tombe des Romains*.

Cette *Tombe* a été vendue, il y a trente ans, par la commune au uvernement, pour la somme de 300 francs.

Un habitant du village, âgé de 75 ans, a entendu dire, dans son fance, qu'on avait déjà fait des fouilles dans la dite tombe, mais 'on n'y avait rien trouvé.

Quoi qu'il en soit, nous engageons fort le gouvernement à faire prendre ces fouilles.

XAMEN D'UNE GROTTE A CORNESSE (PROVINCE DE LIÉGE).

Nous nous sommes rendu à Cornesse afin d'examiner une grotte e M. Jacques, médecin-vétérinaire à Spa, avait eu l'obligeance nous signaler.

Elle se trouve dans la carrière Jaminon, ouverte dans un massif dolomie de la rive droite de la Vesdre, en face de Pepinster.

Cette grotte n'offre malheureusement plus aucun intérêt anthro-ogique, toute la partie antérieure ayant été enlevée depuis gtemps par l'exploitation de la carrière.

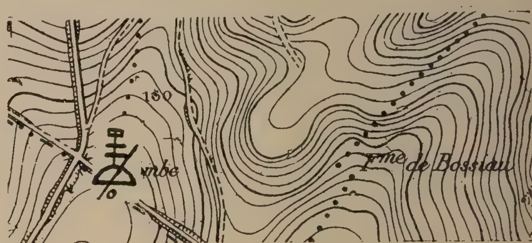


ait de la feuille XLII, planchette nº 8, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

EXAMEN D'UN TERTRE A LATINNE (province de Liég

Nous avons été examiner un tertre situé à l'extrémité Sud territoire de la commune de Latinne, en un point culmin (cote 165) d'où l'on découvre l'horizon de presque tous les cô contre un chemin réputé d'origine romaine. La tradition dit c'est une tombe. Ce tertre, dont le pied est déjà mis en culture, bien abîmé, hélas ! et des fouilles y seraient difficiles.

La situation et la tradition indiquent à suffisance que l'on a aff ici à un tumulus belgo-romain.



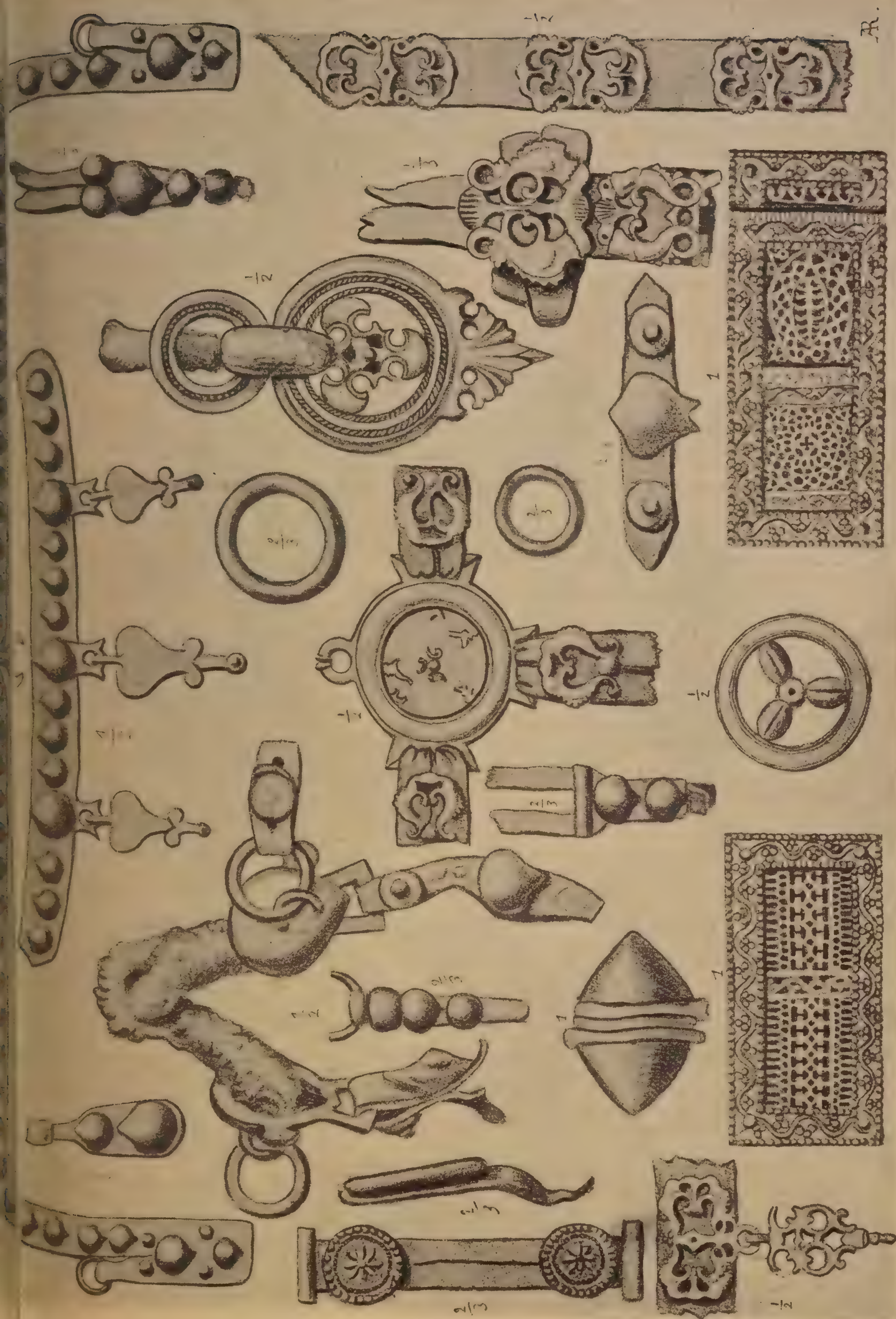
Extrait de la feuille XLI, planchette n° 6, de la carte topographique au $\frac{1}{20}$

Les champs avoisinants sont jonchés de silex taillés.

Il résulte de nos recherches dans les notes manuscrites lai par le comte Georges de Looz-Corswaren que ce tertre a fouillé en 1876, pour compte du gouvernement, et que les fou ont été infructueuses. Elles n'ont servi qu'à constater les t de recherches antérieures (probablement dues aux armée Louis XIV), mais dont le souvenir était complètement perdu le pays.

LA « TOMBE DE HERSTAPPE », A LOWAIGE (province de Limbourg).

Le beau tumulus qui porte ce nom à cause de sa proximit village de Herstappe, est situé à l'extrémité Sud du territoire commune de Lowaige, entre Crisnée et Herstappe, presque s ligne séparative des provinces de Limbourg et de Liége, à ga et tout près de la chaussée romaine d'Arlon à Tongres (ap *Chaussée Verte* dans le pays de Liége).



'est une position superbe d'où l'on découvre de tous les côtés très vaste horizon.

l a la forme d'un cône tronqué fortement aplati. Il est très bien servé, parfaitement circulaire, gazonné et sans arbres.

es dimensions sont les suivantes :

Iauteur : 7 à 8 mètres ;

Circonférence à la base : 100 mètres ;

Diamètre de la plate-forme : 8 mètres ;

nclinaison des talus : 45°.

De son sommet on voit plusieurs autres *Tombes*.



uit de la feuille XLI, planchette nº 4, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

 tumulus de Herstappe a été élevé à l'emplacement d'une on néolithique [1].

formations prises, ce tumulus aurait été exploré il y a quelques es, mais sans succès. On aurait constaté alors les traces d'une e antérieure pratiquée au moyen d'un puits vertical.

administration communale de Lowaige nous a donné l'assu- formelle que « La Tombe de Herstappe », *à la conservation quelle elle attache la plus grande importance,* ne court aucun e de destruction [2].

ous nous empressons de prendre acte de cette déclaration.

 docteur Raeymaekers a recueilli, en effet, au pied de la *Tombe,* plusieurs aillés : éclats bruts ou retouchés, grattoirs, etc...

ettre en date du 17 décembre 1902, signée : Pour le Bourgmestre, l'Éche- . Hubrechts.

DEUX OBSERVATIONS FAITES LE LONG DE LA V
ROMAINE DE BAVAY A TOURNAI, ENTRE MERLIN
PONT-A-RIEUX.

La voie romaine *(chaussée Brunehault)* de Bavay à Tournai
sente, non loin de cette dernière ville, entre le hameau de M
(commune de Jollain) et celui de Pont-à-Rieux (commune de S
Maur), deux endroits intéressants.

En un premier point, situé à 1,250 mètres au Sud-Est de l'é
de Saint-Maur, on constate que le tracé de la voie romaine a
légèrement modifié dans ce sens que, pour faciliter la mo
(cotes 60-65), on a reporté la route un peu sur la gauche et on
abaissé le niveau de 2^m^50, sur une longueur d'environ 300 mè
Cette circonstance permet d'observer en coupe, dans le talu
droite, les vestiges de l'empierrement de la voie antique.

A 1,600 mètres plus loin, immédiatement après avoir dépas
croix Mirleghem, on peut se faire une idée, sur une longueur
moins 500 mètres, de sa largeur primitive, qui paraît avoi
considérable.



Enquêtes et recherches diverses à Stuyvekenskerke, à Warn
à Pitthem et à Esschene :

ENQUÊTE A STUYVEKENSKERKE (Flandre occident

Le bruit ayant couru que des antiquités belgo-romaines av
été exhumées à Stuyvekenskerke, la commission a prié M.
Claerhout de se rendre en cette localité aux fins d'enquête.

Renseignements pris par celui-ci auprès du bourgmestre
diverses autres personnes de Stuyvekenskerke, il a été reconn
cette information était erronée.

Notre confrère a pu observer, à cette occasion, dans la com
susdite, une maison du type frison, élevée sur un tertre.
maison se trouve à proximité de l'emplacement de l'anc
église dont on a conservé et restauré la belle tour gothique.

Un fait digne de remarque, c'est que le nom du village, so
forme ancienne de *Stuwekinskerke,* signifie « l'église bâtie

·e de *Stuwekin* » et que *Stuwekin* est le diminutif du nom frison *Stuwe*.

QUÊTE A PONT-ROUGE, COMMUNE DE WARNETON (Flandre occidentale).

ιu mois de mars dernier, plusieurs journaux ayant annoncé la ouverte de squelettes humains à Pont-Rouge, dans la brique-e de M. Joye, propriétaire à Warneton, notre confrère, l'abbé Claerhout, s'est rendu aussitôt sur les lieux.

l résulte de son enquête que la trouvaille est sans intérêt, les elettes susdits étant d'époque relativement récente.

STATIONS NÉOLITHIQUES A PITTHEM (Flandre occidentale).

I. l'abbé Claerhout a découvert et exploré quatre stations néoli-ues sur le territoire de la commune de Pitthem, situées respec-



uille XXI, planchette n° 2, topographique au $\frac{1}{20,000}$e.



Extrait de la feuille XXI, planchette n° 5, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.



Extrait de la feuille XXI, planchette n° 6, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

tivement au *Bois de l'Enfer,* au *Mont de Pitthem,* au *Château*
la *Route de Wynghene.*

Il y a recueilli de nombreux nucléus, lames, grattoirs et déc
de taille.

En outre, la station du *Mont de Pitthem* lui a fourni un fragı
de hache polie, et celle de la route de Wynghene des pointe
flèche en forme d'amande, une pointe de flèche très curieus
silex noir du type dit en forme de feuille de laurier avec deux l
aigus et une pointe de flèche triangulaire munie d'un pédoncu
de deux ailerons.



Extrait de la feuille XXI, planchette nº 1, de la carte topographique au

Les fouilles que notre confrère a pratiquées sur l'emplaceme
cette station, en vue d'y découvrir des fonds de cabanes,
donné jusqu'ici aucun résultat.

DÉCOUVERTE DE VESTIGES D'HABITATIONS A ESSCHENE (Brabant).

MM. Prosper Crick, Georges Cumont et de Loë se sont r
le 9 octobre 1902 à Esschene, pour examiner un endroit, au li
« Binnendael », où M. Paul Wambacq, d'Esschene, avait rem
des vestiges d'anciennes habitations.

Une tranchée, ouverte à l'emplacement susdit, a mis au
quelques briques et autres débris de construction ainsi qu
tuiles du XVIe siècle, dites *tuiles espagnoles.*



I. Paul Wambacq possède une petite collection d'objets trou- à Esschene et dans les environs. Nous y avons remarqué :
'n fragment de hache polie en silex (le tranchant) trouvé à chene. — Un fragment de couteau en silex jaune, trouvé à lekerke. — Un très beau ciseau en silex poli, trouvé en 1899 iedekerke. — Une hachette polie en silex gris, trouvée à Lie- erke-Pynegem. — Un fragment de hache polie en silex (partie érieure) trouvé à Pamele (Ledeberg). — Huit fibules belgo- aines, en bronze, de différents types, trouvées à Ternath, au *sbosch,* en abattant un chêne. — Deux petits bronzes, trouvés sschene. — Des tessons de poteries romaines, un grand bronze lrien et une fibule trouvés dans une sablière à Esschene.



xécution de fouilles régulières et méthodiques à Celles lez- emme, à Autre-Église, à Limal, à Limelette, à Noirhat, à 'anne, à Denterghem, à Thielt, à Swevezeele et à Villers-de- -Orval :

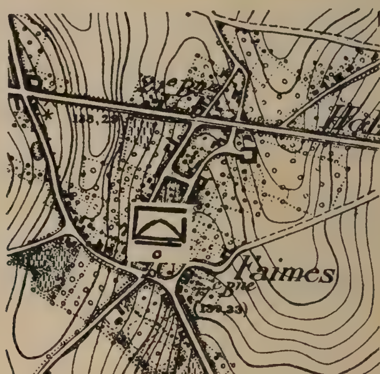
ILLES EN UNE MOTTE FÉODALE SITUÉE AU HAMEAU FAIMES, COMMUNE DE CELLES (PROVINCE DE LIÉGE).

. Charles Dens, chargé de la direction de ces fouilles, nous ressé le rapport suivant :

Cette motte féodale dite *la tour de Faimes* est située au u d'un verger attenant à une ferme qui date du XVI[e] siècle. itement conservé, ce tertre affecte la forme d'un carré long de ètres sur 45, aux angles arrondis, et mesure 17 mètres de hau- On accède au sommet par un chemin en lacet, large de tres ; la plate-forme ne mesure que 13 mètres de longueur mètres de large. Des tranchées pratiquées en cet endroit ne ont fourni aucune trace de maçonnerie, mais nous avons pu ater, à 40 centimètres de la surface, l'existence d'une aire en battue, recouverte d'une épaisse couche composée de frag- s de clayonnage, de plâtras et de bois brûlé.

Cette couche nous a fourni également des ossements d'anim de menus fragments de ferrailles indéterminables, de nomb tessons de poterie, les uns vernissés, les autres de cette pâte sâtre, très cuite, en usage dans le haut moyen âge, et enfi intéressant petit vase de la même époque, mais dont malheure ment la partie supérieure manque.

Les flancs du monticule ne recèlent non plus aucun vestig construction et le bâtiment en bois et en torchis qui le surmo ne devait pas avoir grande importance et fut, sans doute, dé par le feu.



Extrait de la feuille XLI, planchette n° 3, de la carte topographique au

Tout à côté du tertre on voit les restes de la chapelle cas datant du XIIIe siècle, comme il conste d'une inscription lap du temps. La prairie voisine recouvre d'importantes substruc Or, la motte n'est défendue que d'un seul côté par un fossé lar 20 mètres, qui entourait, sans doute, tout l'ensemble des bâti que nous venons de citer.

Faimes, anciennement *Ferme,* était la résidence des Pou famille célèbre dans les fastes liégeois du XIVe siècle ».

C. De

FOUILLES A AUTRE-ÉGLISE (Brabant).

Les fouilles exécutées par M. Georges Cumont à Autre-É dans le jardin de M. Hamoir, bourgmestre de cette com n'ont produit aucun résultat.

Notre confrère a fait creuser cinq grandes fosses jusqu'au sol rge sans rencontrer de substructions. Sur certains points, la re avait été profondément remuée, mais elle contenait surtout débris modernes et seulement quelques fragments de tuiles naines.

L'église est placée sur une élévation contiguë à ce jardin.

Le fossoyeur venait précisément de creuser une tombe dans le netière, derrière l'église.

M. Cumont a remarqué qu'il avait dû traverser des fondations annes en blocs de silex de la contrée; contre ces fondations int du milieu au fond de la fosse il y avait plusieurs tuiles naines. Tous ces vestiges étaient en pleine argile de la Hesbaye. terre avait conservé son aspect naturel et ne devenait noirâtre à la surface.

Le fossoyeur lui a dit qu'il avait trouvé ces fondations sur une ez grande étendue et dans différents sens.

Actuellement, les tombes traversent des fondations perpendicuaes à l'église, mais à une certaine distance du chœur.

M. Cumont a engagé le fossoyeur à bien examiner ses fouilles lui a promis bonne récompense s'il parvenait à recueillir des ets intéressants. M. le bourgmestre, d'autre part, a déclaré qu'il eillerait ces travaux.

M. Cumont a constaté aussi qu'entre Orp et Jauche plusieurs isons sont bâties en rognons de silex.

FOUILLES AUX ENVIRONS D'OTTIGNIES (Brabant).

La Commission a fait exécuter des fouilles dans les tombelles existent encore en assez grand nombre aux environs d'Ottis : à Limal, au lieu dit *Morimoine;* à Limelette, au *Bois du uoy,* et à Noirhat, aux lieux dits *Plantée-des-Dames* et *Al te,* au *Bois Goffaux* et à la *Taille de Basse Laloux.*

s fouilles, dirigées par M. Charles Dens, ont donné des résultrès satisfaisants. C'est ainsi qu'une tombelle, située au lieu

dit *Morimoine* (Limal), a fourni, avec un vase en terre fait à main et divers autres objets, une grande épée en fer, type Hallstatt, qui peut être considérée comme une pièce de tout premier ordre.

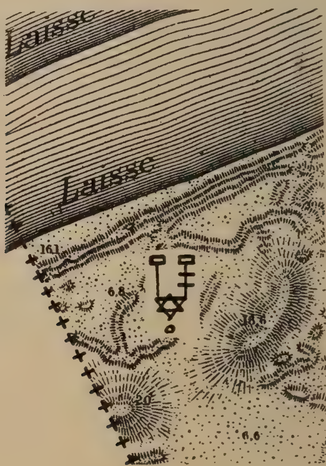
Les fouilles dont il s'agit feront l'objet d'un rapport spécial.

FOUILLES A LA PANNE, COMMUNE D'ADINKERKE (FLANDRE OCCIDENTALE).

Notre confrère, M. le baron de Maere d'Aertrycke, nous a adressé le rapport suivant sur les fouilles qu'il a exécutées à La Panne, en juillet dernier :

« Les quelques recherches que je viens de faire à La Panne, dans la station décrite par le baron Alfred de Loë, ont abouti à des résultats confirmant en tous points les conclusions du savant président de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.

» C'est au pied d'un *cordon* de dunes dénudées sur le versant Nord, cordon parallèle à la laisse de haute mer, dont la distance à cette laisse est de 350 mètres environ, que se rencontrent la plu



Extrait de la feuille XI, planchette n° 7, de la carte topographique au

débris, depuis la frontière française jusqu'à quelques centaines mètres à l'Est de cette limite.

Il convient néanmoins de remarquer que dans un grand nbre de fonds de dunes, recouverts de cette terre noirâtre, prote apparemment par la décomposition de végétaux, on trouve ucoup de fragments de poterie très grossière, grise ou brune ; débris y jonchent le sol tant à l'Est qu'à l'Ouest de La Panne.

Une particularité singulière réside dans l'éparpillement des ets que l'on trouve confondus en dépit des époques d'origine, t en superficie qu'en profondeur ; à côté d'ossements et de silex ecueille de l'élégante poterie rouge vernissée; toute tentative plication à ce sujet paraît assez téméraire eu égard à certaines sidérations ressortissant de la nature et de l'état des débris, de nstitution du sol et de la configuration générale de la région. i la nomenclature des principales catégories d'objets recueillis ; échantillons les plus caractéristiques figurent à l'exposition des es de fouilles, à l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges.

I. Ossements, dents, silex : les os à moelle sont tous fendus, les ts sont fort nombreuses ; les débris appartiennent au cheval, au , au chien, à des ruminants, etc. En fait de silex, les objets vés sont des grattoirs.

II. Poteries. Les échantillons se rapportent à une variété de s fort grande ; les fragments les plus volumineux atteignent écimètre carré; on rencontre des tessons : 1° de poterie très sière ; 2° de vases ménapiens ; 3° de poterie gallo-romaine et que ; 4° à pâte fine, dans des vases rouges et noirs vernissés des ornements en saillie; enfin, des fragments de vases gris a.

n trouve aussi beaucoup de cylindres du briquetage, dit de la .

II. Objets métalliques. Petits morceaux de plomb, de bronze, e kilogrammes et demi de clous de toute espèce ; morceaux r paraissant avoir appartenu à des armes : couteaux, fers de s, poignées ou *soies* de glaives, etc. »

Baron de Maere d'Aertrycke.

Panne, 20 août 1902.

FOUILLES DANS LA STATION PALUSTRE DE DENTERGHEM (Flandre occidentale).

Au mois de juin, M. l'abbé J. Claerhout a terminé ses rec ches dans la station palustre de Denterghem. Il a prolongé les d tranchées ouvertes les années précédentes et poursuivi les in tigations du côté Nord de la station palustre.

Voici les assises qu'il a pu y reconnaître en allant de hau bas :

La couche de terre arable avait une épaisseur d'environ 60 c mètres ; elle reposait sur les alluvions du ruisseau, qui bord prairie, épaisses de 50 centimètres à 1 mètre ; ces alluvions av pour base la tourbe, qui renfermait la couche archéologique et mesurait environ 1 mètre et demi.

La couche archéologique n'a livré que quelques éclats de s quelques ossements d'animaux et quelques tessons de poterie.

FOUILLES EXÉCUTÉES DANS UN TERRAIN DÉNOM « CIMETIÈRE-DU-DIABLE » A THIELT (Flandre occident

La ferme *Willecomme* est située à gauche de la chauss Thielt à Wynghene. Le verger de cette ferme s'appelle le (*tière-du-Diable*. M. l'abbé J. Claerhout y a pratiqué des fouill n'ont révélé aucune trace de sépultures.

FOUILLES EXÉCUTÉES DANS DEUX PRAIRIES MAR GEUSES A SWEVEZEELE ET A DENTERGHEM (Fl occidentale).

A Zwevezeele, certaine prairie tourbeuse, rappelant par sa graphie et sa végétation celle sous laquelle fut découverte la s palustre de Denterghem, ayant attiré l'attention de M. Claerhout, celui-ci y pratiqua des recherches qui malheureus n'amenèrent la découverte d'aucun objet.

A Denterghem, sur les bords du ruisseau dit le *Peperlab* quelques centaines de mètres en amont, à proximité d'une s est située une prairie identique à celle que M. l'abbé J. Claer fouillée les années précédentes. Dans un puits creusé dans la t celui-ci a pu recueillir un éclat de silex et un fragment de romaine. Des recherches ultérieures s'imposent à cet endroit.

FOUILLES A VILLERS DEVANT-ORVAL
(PROVINCE DE LUXEMBOURG .

MM. Carly et de Loë ont terminé l'exploration du cimetière nc de Villers-devant-Orval, commencée en 1899.

Le cimetière en question a conservé jusqu'au bout sa physiono-e bien particulière de champ de repos d'une peuplade tard nue, ayant déjà perdu ses mœurs guerrières au moment où elle it s'établir chez nous.

Il ne paraît pas antérieur au VIIe siècle.

Ces fouilles feront également l'objet d'un rapport détaillé.



Les membres de la Commission des fouilles adressent leurs plus cères remerciements à toutes les personnes qui les ont aidés dans complissement de leur mission, en leur fournissant des rensei-ments, en leur accordant des autorisations ou en leur prêtant r haute influence, et notamment à MM. le docteur T. Poodt, Ternath ; François Van Cortenstraeten, de Buysingen ; Auguste n Gele ; Jef Jonchmans, fermier à Thielt-Notre-Dame ; Louis obant, directeur de la colonie de Merxplas ; Ed. Rahir ; sper Crick ; Jacques, médecin-vétérinaire, à Spa ; le vicomte nille Desmaisières, questeur de la Chambre des Représentants ; il Wambacq, propriétaire à Esschene ; de Boussemart, bourg-stre de Celles ; Hamoir, bourgmestre de Autre-Église ; Crom-, propriétaire, au château de Limelette ; A. Zaman, propriétaire, château de Wulfsdonck à Moerbeke-Waes ; Gustave Coucke, evin à Denterghem ; l'abbé A. Coucke, vicaire à Helchin, et Heren, propriétaire à Villers-devant-Orval.

Le Secrétaire de la Commission,

Bon ALFRED DE LOË.





SÉPULTURES A INCINÉRATION

DU PREMIER AGE DU FER

DANS LA RÉGION D'OTTIGNIES



U mois de juin au mois d'octobre dernier no avons exploré, dans les environs d'Ottigni trois groupes de tertres funéraires remontan la période hallstattienne :

1° Au bois du Stoquoy (commune de Li lette) ;

2° Au lieu dit « Morimoine » (commune de Limal) ;

3° Au bois de Noirhat (communes de Court-Saint-Étienne de Bousval).



Ces champs de repos sont situés, tous trois, dans le voisin immédiat de monticules d'origine éolienne, ressemblant à méprendre à des tombelles, et dès le début de nos fouilles n avons constaté que l'un d'eux avait été utilisé comme lieu de sé ture. Nous ne pouvions, en conséquence, négliger l'explorat des autres, et des tranchées en croix furent donc pratiquées d trente et un tertres, tant naturels que façonnés de main d'homi Travail extrêmement important, si l'on considère que ces but mesurent en moyenne 15 mètres de diamètre sur 80 centimè de hauteur.



La récolte en objets n'a pas été bien abondante, mais en revanche
pièces mises à jour offrent un intérêt capital et, de plus, nombre
constatations touchant les modes de sépulture à l'époque du fer
pu être faites.



I. — Les tombelles du Stoquoy.

Ces sépultures, au nombre de cinq, situées sur un plateau de
mètres d'altitude, dont l'un des versants porte le nom de
nd des tombes », s'échelonnent le long d'un chemin dévalant
s la Dyle par une gorge étroite et qui, bien que rectifié, paraît
t ancien. (Pl. XXI, fig. 1.)

Tombelle n° 1. D = 12 mètres. — H = 80 centimètres.
C'est une élévation naturelle dont une partie avait été éventrée
ur y loger un bûcher de $1^{m}70$ sur 70 centimètres de large et
nté vers le S.-O.; aux deux extrémités, des pierres plates super-
ées avaient ménagé une prise d'air sous les bois. Sur l'aire durcie
le feu nous n'avons recueilli que très peu d'ossements inci-
és et de charbon de bois.

Tombelle n° 2. D = 14 mètres. — H = $1^{m}85$.
Ce magnifique tertre n'était primitivement qu'un mouvement
urel du sol haut de 85 centimètres et dont la moitié environ
it été nivelée également dans la direction du S.-O. Le bûcher, de
ne semi-lunaire et de 2 mètres de rayon, s'adossait à la partie
ante. Sur son aire s'étendait une épaisse couche de bois brûlé
cié à de nombreux ossements. Après l'incinération du corps on
it refermé et exhaussé cette butte de plus d'un mètre : les tran-
es nous ont donné, avec une parfaite netteté, les preuves de
e transformation. (Pl. XXIII, fig. 2.)

Tombelle n° 3. D = 13 mètres. — H = 50 centimètres.
En raison de son peu de hauteur, cette tombelle avait été com-
ement bouleversée, lors de la plantation de sapins, et nous

Tarlier et Wauters signalent un acte de 1555 mentionnant des terres
urables « al Valée del tombe à Limelette ». *Géographie et Histoire des com-
es belges. Canton de Wavre. Limelette.*

n'avons pu que constater la présence d'une sépulture, grâce à q
ques restes incinérés.

Tombelle n° 4. D = 15 mètres. — H = 1^m40.

Bûcher de 2 mètres de long sur 1 mètre de large, orienté
le N.-E. : pierres superposées au centre et aux deux bouts.
principaux ossements étaient réunis, intentionnellement, en p
tas à l'extrémité Nord. Signalons l'élévation naturelle, toute
sine et dont les dimensions sont identiques à celles du te
précédent.

Tombelle n° 5. D = 12 mètres. — H = 60 centimètres.

Cette sépulture avait déjà été explorée par le marquis de Wa
qui y avait trouvé une épée en fer ployée [1].



II. — Les tombelles de Morimoine.

Ces tertres s'élèvent à l'extrémité d'un promontoire de 99
tres d'altitude, d'où l'on jouit d'un magnifique panorama
la vallée de la Dyle. Tout près de là passe un chemin qui,
XVIII[e] siècle, était la seule voie de communication sur ces
teurs. (Pl. XXI, fig. 2.)

Tombelle n° 1. D = 14 mètres.

Cette butte avait été presque entièrement rasée en 1899, p
rehausser le chemin qui la longe.

Grâce à cette circonstance, nous avons pu étudier, avec s
toute la surface du sol à son niveau primitif. Le bûcher avait
construit au-dessus d'une fosse de 25 centimètres de profondeu
fond de laquelle et à 60 centimètres de la surface étaient cre
deux carneaux : disposition assurant une ventilation puiss
nécessaire à la combustion d'une énorme quantité de bois.
bûcher, en effet, ne mesurait pas moins de 5 mètres de longu
affectant la forme d'un trapèze de 4 mètres de base et de 1^m7
sommet ; effondré dans la fosse, ses contours se dessinaient n

[1] Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. L. De Pauw, qui a
laboré aux recherches du marquis de Wavrin.

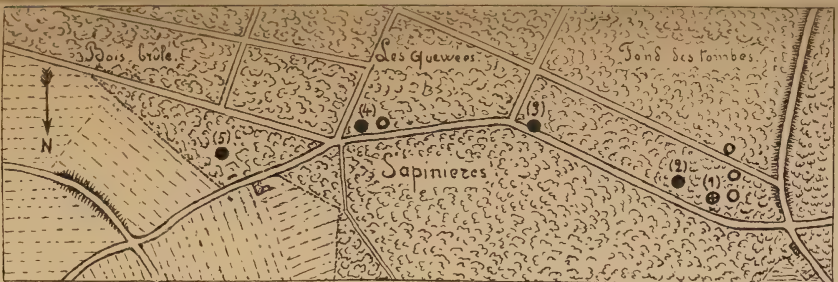


Fig 1. Tombelles du Stoquoy.



Fig. 2. Tombelles de Mourmoine.

Legende.

● Tombelle.

○ Élévation naturelle.

⊕ Élévation naturelle utilisée comme sépulture.

Maison.

Terres cultivées.

Echelle $\frac{1}{10\,000}$ e

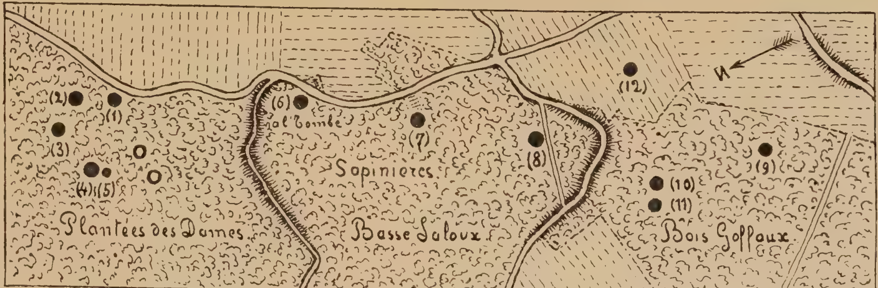


Fig. 3. Tombelles de Noirhat.

nt sur le sable blanc dont se compose le sol. Le terrain, aux ntours, était parsemé de petits fragments de charbon de bois, is dans la direction de l'Est seulement : un vent violent devait nc souffler dans la direction opposée pendant la combustion du lavre.

Les ossements épars et accompagnés de petits objets de bronze tendaient en une traînée de 2 mètres, large de 80 centimètres à xtrémité S. du foyer. Au milieu de ces restes, une urne ne contenait qu'un peu de cendres ne semblait avoir été déposée là que ur obéir à un rite funéraire.

La moitié d'un mors de cheval, en fer, se trouvait au centre, et e épée de même métal gisait, isolée, à l'extrémité N. (Pl. XX et XIV, fig. 1 et 2.)

'existence de ces deux carneaux dont l'un a 2 mètres carrés et itre 75 centimètres fait songer à deux bûchers accolés également dimension différente, et l'on pourrait, à la rigueur, hasarder ypothèse d'un cheval inciné en même temps que son maître et it les ossements calcinés auraient été rejetés comme indignes reposer dans la tombe !

« *Sua cuique arma, quorumdam igni et equus adjicitur* », nous prend Tacite au sujet des funérailles des anciens Germains [1]. te pensée de voir disparaître, avec le guerrier illustre, son le compagnon de bataille se retrouve chez les peuplades de oque marnienne aussi bien que durant la période franke, et cette tume en quelque sorte innée n'avait pas encore complètement paru de l'Europe au XVIII[e] siècle ; en 1781, un cheval fut tué sur le ibeau de son maître, Frédéric Casimir, chevalier de l'ordre teuique, commandeur de Lorraine et général de cavalerie au service Palatinat, enseveli à Trèves, *selon les rites de son Ordre*. Un cier, immédiatement après l'enterrement, s'empara d'un couteau chasse, blessa mortellement le cheval et le renversa sur le ceril du défunt [2].

Quoi qu'il en soit, la sépulture qui nous occupe diffère de beaup de toutes les autres environnantes, tant par sa grandeur et dispositions que par l'importance des objets qu'elle recélait.

Tacite. *Germania*, C. XXVII.
Kemble. *Revue des Sociétés savantes*, t. I, p. 111, 1856.

L'épée est dans un état parfait de conservation, dû, peut-êt l'excellence du métal ou à des moyens de fabrication inco aujourd'hui : ses parties les plus saines offrent une surface un granuleuse, d'un aspect tout particulier, et l'on serait tenté de poser que c'est l'action du sable surchauffé qui a produit sur l cette espèce d'altération.

Sa longueur totale est de 92 centimètres ; la lame, longue 75 centimètres, est à double tranchant et à nervure médiane accentuée ; large de 39 millimètres à la partie supérieure, elle s'é légèrement pour retrouver vers la pointe sa dimension premièr poignée mesure 16 centimètres, et la partie que les doigts enserr 75 millimètres : cette dernière porte sur les bords une saillie tinée à maintenir, avec l'aide de rivets, une garniture d'os de bois. (Pl. XX et XXIV, fig. 1.)

MM. G. et A. de Mortillet donnent, comme type de l'é hallstattienne, une arme trouvée sous un tumulus aux Chau d'Auvenay, près de Nolay (Côte-d'Or) [1], qui est identique à nôtre. Une épée découverte dans une sépulture à Zarionik (Bohê offre une si grande similitude avec les deux précédentes qu'on croirait toutes trois sorties des mains du même forgeron [2].

Nous ne possédons que la moitié du mors de cheval ; l'a partie aura été apparemment enlevée avec les terres, lors du n lement du tertre en 1899, mais il est facile d'en reconstituer l semble.

Ce mors, très délicatement forgé, se composait de deux mont latéraux et d'un filet formé de deux branches tordues en spi Chaque tige était recourbée en anneau aux deux extrémités, se relier, d'un côté, à la branche correspondante et recevoir l'autre, l'attache du montant et l'anneau destiné à la rêne. Le n tant latéral est percé de deux ouvertures : dans l'une pass tetière et dans l'autre une seconde rêne ; leur exiguïté dénote trême délicatesse des liens de la bride. (Pl. XXIV, fig. 2.)

La partie du mors qui entrait dans la bouche du cheval éta 15 centimètres, et nous donnons, ici, à titre comparatif, la me

[1] *Musée préhistorique*. Pl. XLVII, fig. 10-12.
[2] Dr Pic. *Cechy préhistorické*. Pl. XXXIV, fig. 8. 1899. Prague.

Fig. 2. Coupe transversale suivant A B.

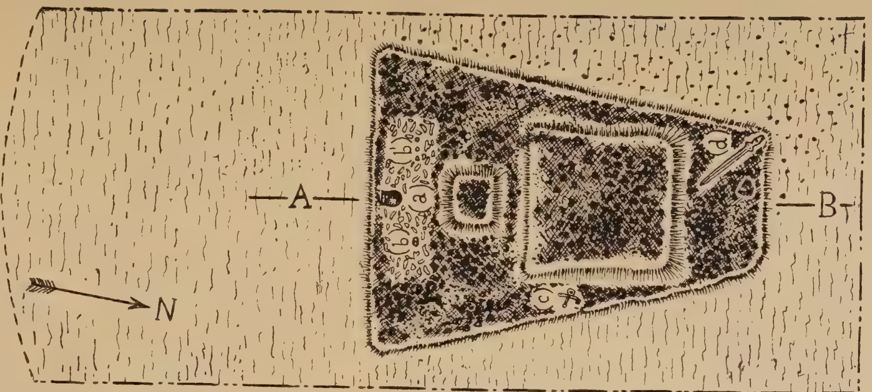


Fig. 1. Coupe horizontale.

Légende

= Terrain en place.
= Terres de remblai.
= Terres enlevées en 1899
= Ossements incinérés.
= Charbon de bois
a = Urne cinéraire
b, b' = Ornements de bronze
c = Mors de cheval.
d = Epée.

Echelle : 2 mètres.

quelques bridons pré-romains : de 70 à 105 millimètres [1] — millimètres [2] — 80 millimètres [3] — 11 centimètres [4].
De nos jours, la longueur moyenne du filet est de 14 centimètres ; re mors était, par conséquent, destiné à un cheval de grande le et, nous pouvons ajouter, difficile à maîtriser, l'usage de bles rênes et d'un bridon à arêtes en fait foi.
Les objets de bronze consistent en :
Une sorte de phalère semi-ovoïde de 52 millimètres de long t la partie extérieure a beaucoup souffert de l'action du feu ; érieur, qui est creux, est muni d'une barre transversale permet- de glisser l'objet à une courroie de 4 centimètres de large. XXIV, fig. 3.)
Quatre petits ornements hémisphériques, pourvus d'un tenon ui faisaient partie sans doute, avec le n° 1, de la garniture d'une le de cuir (Pl. XXIV, fig. 4, 5, 6 et 7) ; dans deux tombes bos- ques de l'âge du fer, on a découvert pas moins de 176 et de ornements analogues, accompagnant une sorte de bouton de e dimension que celui décrit ci-dessus [5].
Des gouttelettes de métal fondu.
urne funéraire présente tous les caractères de la céramique de que — pâte mal malaxée et irrégulièrement cuite, d'un ton itre — façonnage à la main — égalité entre la hauteur et la ur et ornementation dite « à l'ongle », mais qui, en réalité, enait à l'aide d'un ébauchoir. (Pl. XXIV, fig. 8.)

mbelle n° 2. H = 2 mètres.
tte élévation naturelle de forme ovale et longue de 20 mètres t avoir été régularisée, d'un côté, à l'aide de terres de remblai nant un peu de charbon de bois.
avait construit le bûcher au flanc du monticule, sur une fosse mètres sur 1 mètre, profonde de 75 centimètres et dont une rois était taillée en pente douce et les autres verticalement.

[1] Gross. *La Tène, un oppidum helvète.*
[2] Coutil. Sépulture de Lery-des-Vignettes. *Bulletin de la Société normande s préhistoriques*, t. IX.
[3] Pic. Sépulture de Bilany. *Loc. cit.*, t. XXV, fig. 7.
[4] Moreau. Sépulture d'Armentières. *Album Caranda.*
[5] pultures de Petrovica. *Annales des musées de Bosnie et d'Herzégovine*, ig. 23 et 24 ; t. XI, fig. 1 et 2. 1898. Sarajevo.

Elle ne contenait que du bois brûlé ; mais à 60 centimètre distance, à 75 centimètres de la surface et au sommet même monticule existait une poche dans laquelle était déversée une q tité considérable d'ossements. (Pl. XXIII, fig. 2.) Au milieu ces derniers se trouvaient les objets en fer suivants, qui, amalga par l'oxydation, ne formaient plus qu'un tout :

1° Une pince épilatoire, d'une facture très simple et ne diffé en rien des pinces à épiler en fer de l'époque franke, qui sont c leurs fort rares. Elle retient encore entre ses dents une lo épingle à tête ovoïde et dont la pointe manque. (Pl. XXV, fig

2° Un rasoir (?) en forme de croissant. (Pl. XXV, fig. 2.)

3° La poignée d'un poignard ou plutôt la partie inférieure lame à laquelle s'adaptait, à l'aide de deux rivets, un manch bois. (Pl. XXV, fig. 3.)

4° Un anneau entr'ouvert, à section carrée dont une des extr tés se termine en pointe et dont l'autre, tordue par le feu, es complète : nous n'hésitons pas à le considérer comme un per d'oreille. (Pl. XXV, fig. 4.)

5° Des fragments d'un anneau similaire. (Pl. XXV, fig. 5.)

La quantité anormale d'ossements et la disparate entre ces fait supposer que cette sépulture contenait les cendres de plus personne, d'autant que la petite butte adjacente, ajoute précédente, ne recouvrait que quelques parcelles de restes incin (Tombelle n° 3. D = 8 mètres. — H = 50 centimètres.)

Des trois mouvements de terrain situés dans le taillis voisi seul avait été utilisé. (Tombelle n° 4. D = 19 mètres. — H = 1 On y avait pratiqué sur son flanc N.-E. une excavation de 2 m sur 1 mètre, à demi remplie de bois brûlé dont quelques frag n'étaient pas entièrement consumés.

Au pied des tombelles s'étend une levée en terre, lar 2 mètres (Pl. XXI, A), jadis précédée d'un fossé, comm tranchée transversale nous l'a prouvé : ce sont, peut-être, les d'un *vallum*, défendant la pointe extrême du promontoire. I blais nous ont fourni quelques silex taillés, des fragments de c nage, une partie d'un couteau en fer d'une époque indéterm et un seul tesson de poterie belgo-romaine.

De l'autre côté du chemin, à 90 mètres N. des tertres, une station néolithique. De nombreux morceaux de poterie



Fig 2. Coupe longitudinale

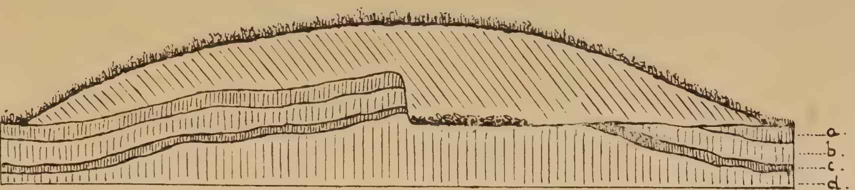


Fig 1. Coupe transversale.

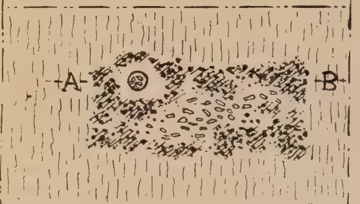


Fig 4. Coupe suivant AB

Fig 3 Coupe horizontale

Légende

= Terroin en place. a = Sable gris de surface.

= Terres de remblai. b = Sable rouge.

= Ossements incinérés. c = Minerai de fer.

= Charbon de bois d = Argile.

Echelle. Fig 1 et 2 : 1 cm. = 1 m. — Fig. 3 et 4 : 2 cm. = 1 m.

probables d'un cimetière belgo-romain saccagé par la culture, ont été recueillis au même endroit[1].

Ainsi le plateau de Morimoine a servi de lieu de sépulture durant une longue suite de siècles, et le souvenir s'en est gardé dans la dénomination de « *Ferme des morts* » donnée à une métairie voisine.



III. — Les tombelles de Noirhat.

Cette magnifique suite de douze sépultures s'étend sur les premières déclivités du versant N.-E. d'un plateau de 130 mètres d'altitude qui domine la vallée de la Dyle ; ces tertres s'espacent sur une longueur de 1,400 mètres, à des intervalles si réguliers qu'il est impossible de voir, dans une telle symétrie, l'effet du hasard. L'ancien chemin de Court-Saint-Étienne à Bousval, aujourd'hui délaissé, véritable voie funèbre, les longe sur un long parcours. (Pl. XXI, fig. 3.)

Signalons les cinq premières tombelles, admirablement conservées et qui, réunies en groupe, présentent, sous la sombre sapinière, un réel caractère de grandeur et de majesté.

Tombelle n° 1. D = 14 mètres. — H = 75 centimètres. — Cote 122.

Au niveau primitif du sol, couche de charbon de bois s'étendant d'une façon très inégale et dépassant même, en un point, le pied de la tombelle : nous n'avons trouvé dans ces braises qu'une pierre à affiler, creusée par l'usage et éclatée en deux fragments sous l'action du feu.

Tombelle n° 2. D = 13 mètres. — H = 85 centimètres. — Cote 122.

Bûcher de 3 mètres sur 2 mètres, orienté vers le N.-O. Les débris d'ossements calcinés, le bois brûlé et des gouttelettes de bronze fondu étaient, comme à dessein, éparpillés en tous sens et au delà de son aire. Au centre, un trou, profond de 25 cen-

1. Cet emplacement a été signalé par le baron A. de Loë. Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société pendant l'exercice de 1902. *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XVII, 1903.

timètres, avait servi, apparemment, à ficher un pieu, facilita comme point de repère, l'édification régulière du tertre.

Tombelle n° 3. D = 13 mètres. — H = 70 centimètres. Cote 121.

Aire circulaire de foyer de 90 centimètres de rayon. Ici, le primitif est affleuré par une couche de minerai de fer, et « ce mine, selon la pittoresque expression des ouvriers, vit et c comme les plantes » ; de fait, des ossements, des charbons de l étaient enfermés dans des sortes de gangues de concrétions fer gineuses. Parmi de menus objets de bronze, dénaturés par le nous croyons reconnaître un rasoir en forme de croissant; n avons recueilli également un fragment en fer, reste d'un ann entr'ouvert (?), à section carrée, dont l'extrémité un peu aplatie percée d'un trou. (Pl. XXV, fig. 6.)

Tombelle n° 4. D = 18 mètres. — H = 1^{m}30. — Cote 121

Bûcher en carré long (2 mètres sur 75 centimètres), ori vers le S.-O. Au centre, ossements disséminés ; sur le côté milieu d'un espace débarrassé de tout débris, une cavité creusée dans le sol avec le plus grand soin ; de 20 centimè d'ouverture, elle affectait la forme d'un cône tronqué et renv simulant ainsi l'intérieur d'un vase. (Pl. IV, fig. 3 et 4.) Les pr paux fragments d'os y étaient déposés ainsi qu'une paire de bou hémisphériques de bronze, dont le système d'attache est i tique à celui de Morimoine. (Pl. XXV, fig. 7.)

Tombelle n° 5. D = 9 mètres. — H = 60 centimètres Cote 120.

Cette petite butte, qui semble constituer une dépendance d voisine, recouvrait deux sépultures géminées ; les aires bûchers, longues de 1^{m}25 sur 40 centimètres de large, et dist l'une de l'autre de 60 centimètres, s'étendaient parallèlement la direction du S.-E., et leur extrême petitesse fait présume tombe de deux enfants, reposant près d'un de leurs parents centre de chacune d'elles se trouvait un petit vase vide : l'un réduit en bouillie au point de n'en pouvoir reconnaître la forn l'autre bien conservé. (Pl. XXV, fig. 8.) C'est une coupe qu pode, façonnée sans l'aide du tour et d'un type qui, à notre con sance, n'a pas encore été rencontré en Belgique, mais qu'on ret

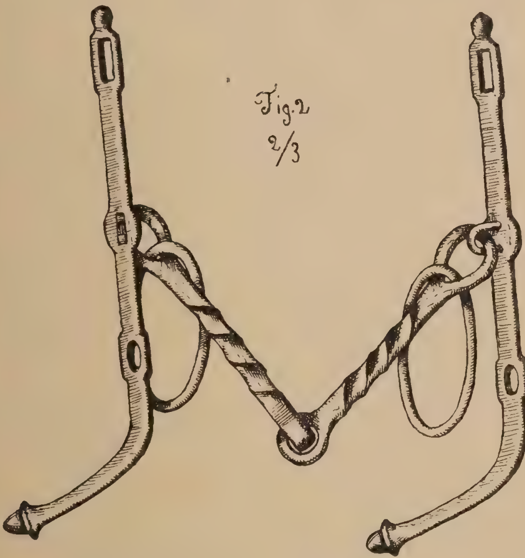




Fig. 4



Fig. 5

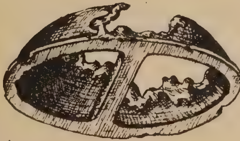


Fig. 3 - Grandeur réelle.



Fig. 6



Fig. 7



Fig. 1 2/10



Fig. 8 2/3

Bohême et en Hollande [1]. On a souvent signalé dans les tombes ces minuscules récipients, offrandes funéraires dont la signification reste inexpliquée [2].

Tombelle n° 6. D = 15 mètres. — H = 1m20. — Cote 126.

Cette tombelle avait été saccagée par des recherches antérieures poussées jusqu'à 2m50 de profondeur ; nous n'avons retrouvé qu'une faible partie de l'aire du foyer, parsemée d'ossements.

Tombelle n° 7. D = 16 mètres. — H = 1m50. — Cote 124.

Nul vestige de bûcher au niveau du sol primitif, et les tranchées ne nous ont donné que quelques rares parcelles de charbon de bois, éparses dans tout le tertre.

Tombelle n° 8. H = 2 mètres. — Cote 117.

Nous avons fait les mêmes constatations qu'au n° 7, dans ce véritable tumulus, de forme elliptique, qui ne mesure pas moins de 32 mètres de longueur. Seulement, il recélait, en son centre et à 1m20 de la surface, une sépulture parasite à inhumation de la dernière époque franke ; à en juger par le sol moins tassé et plus sali, la fosse était creusée dans la direction du N.-O. La perméabilité du sol, qui est sablonneux, aura permis aux eaux météoriques d'exercer, sans relâche, leur action dissolvante sur les ossements, car le corps manquait totalement. Il ne restait du mobilier funéraire qu'une contre-plaque de boucle et une plaque de ceinturon avec appliques d'argent, tellement dénaturées par l'oxydation que le fer était, en quelque sorte, retourné à l'état de limonite pulvérulente ; des traînées rougeâtres, tranchant sur la blancheur du sable, semblaient les seuls vestiges du reste de l'équipement du défunt. Il ne s'agit, pensons-nous, ici, que de la sépulture isolée d'un guerrier, enseveli sur les lieux de son trépas ; l'exposition au N.-O. du versant, sur lequel s'élève le tumulus, rend bien peu probable l'existence d'un cimetière franc en cet endroit. Un lieu dit « che-

[1] Dr Pic. *Sépultures de Litomerie et de Cicovie. Loc. cit.*, 1899. Pl. XXXV, fig. ... et 14. — Fouilles à Weert par M. Habets. Amsterdam, 1891.

[2] Schuermans. Les sépultures de Neerpelt. *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1894. — Baron A. de Loë. Fouilles d'un cimetière du premier âge du fer, à Biez (Brabant). *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. I.

min des franks » est signalé à Bousval [1], mais les habitants ignorent l'emplacement.

Tombelle n° 9. D = 15 mètres. — H = 1 mètre. — Cote 1
Mêmes observations que pour le n° 7.

Tombelle n° 10. D = 13 mètres. — H = 90 centimètres. Cote 115.

Mêmes observations que pour le n° 7.

Tombelle n° 11. D = 14 mètres. — H = 1 mètre. — Cote 1

Mêmes observations que pour les précédentes, sauf qu'au cen et à 60 centimètres de la surface se trouvait une sorte de po remplie d'ossements incinérés dont quelques-uns teintés d'ox de cuivre. Il est évident que les n°s 7, 8, 9 et 10 offraient une position analogue et qu'il faut attribuer aux causes suivantes disparition de leur dépôt funèbre : les tertres, séjours de prédi tion des lapins, sont sillonnés, en tous sens, par des petites t chées pratiquées par les chasseurs pour retrouver le furet end sur sa proie et, de plus, le sol a été défoncé à 60 centimètres po plantation des sapins. Ici, la sépulture n'a été épargnée que hasard, car une de ces tranchées venait la frôler à 2 centimè seulement de distance.

Il est très présumable que le peu de charbon de bois trouvé ces cinq tombelles provient des bûchers voisins et aura été r avec les pelletées de terre, pendant l'érection des tertres.

Tombelle n° 12. — Cote 126.

Cette sépulture, située sur un terrain argileux livré à la cul est à peine apparente, et ce n'est qu'au dernier labour que le de la charrue, amenant à la surface du charbon de bois, e révélé l'existence. Le bûcher, long de 2 mètres sur 75 centim de large, était établi sur un lit de sable blanc et dans la direc du S.-E. Des fragments calcinés de la boîte crânienne, de et d'os longs ont permis de déterminer l'orientation du corp défunt dont la face regardait le Sud ; sur le côté, un petit contenait une poignée de cendre. Dans le bois brûlé nous a remarqué des morceaux de rondins épais, de 5 centimètres, f en quatre.

[1] Tarlier et Wauters. *Géographie et histoire des communes belges. Bou*



Fig. 1.



Fig. 6.



Fig. 2.



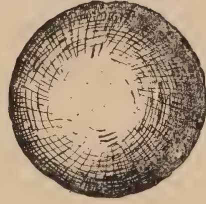


Fig. 7

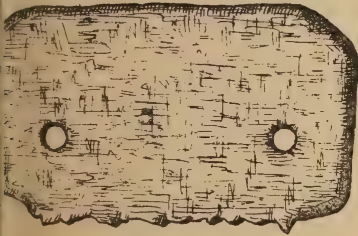


Fig. 3.



Fig. 5

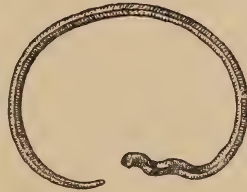


Fig. 4.

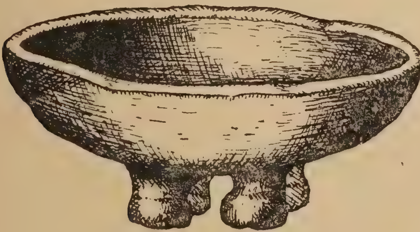


Fig. 8.

Le plateau de Noirhat était déjà habité à l'époque néolithique, nme il conste de la trouvaille d'assez nombreux silex taillés sur sol et dans les déblais.



Le nombre des tombelles explorées est si restreint que nous nous nerons à résumer ici les diverses constatations fournies par ude de ces vingt et une sépultures.

L'endroit choisi pour élever les tombes était toujours un point minant et voisin de tertres naturels ; les peuplades qui nous upent voyaient, apparemment, dans ces buttes la sépulture ıcêtres lointains et désiraient reposer à leur côté ; quoi qu'il en , nous avons fait, en Campine, des constatations analogues dans champs de repos de la même époque [1].

Deux modes de sépulture, bien distincts, étaient employés contement : parfois la tombelle ne cachait dans son sein que les ements incinérés, mais le plus souvent recouvrait les débris calés du corps laissés sur place, au milieu des cendres du foyer.

Nous avons vu que l'aire de certains bûchers ne contenait plus du charbon de bois : on pourrait en conclure que le tertre ne ait alors qu'à défendre le foyer contre toute profanation et que ossements enfermés dans une urne étaient enfouis à une faible ondeur, dans les environs. Cependant, il eût été peu logique de éger ainsi le bois brûlé avec un soin si jaloux, alors que le ıt funéraire restait bien plus exposé aux dangers d'une violation ien difficile, également, sans employer comme à Rome un drap ıiante, de recueillir dans les cendres jusqu'à la moindre pardes ossements. Leur disparition totale peut s'expliquer difféement : d'abord, par une incinération plus complète du corps et, ite, par la faculté que possèdent certaines plantes de s'assimividement ces restes humains ; dans le Limbourg, on appelle ıngeuse de morts » une variété de bruyère qui croît de préféie sur les tombelles, et maintes fois, dans cette contrée, nous ıs enlevé d'urnes cinéraires de ces racines auxquelles des chats de particules d'ossement demeuraient adhérents [2].

[1] Étude sur les tombelles de la Campine. *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XI.

[2] Voyez aussi *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. IX, p. 54, où me fait a été signalé à propos de la fouille du cimetière de Vesqueville.

On pourrait ranger dans une troisième catégorie de sépultur intermédiaire et tenant à la fois des deux premières, les tomb n° 4 du Stoquoy, n° 2 de Morimoine, n°s 4 et 12 de Noirhat.

L'orientation des bûchers ne semble pas avoir été astreinte à règles fixes, bien que la direction vers le Sud prédomine de be coup.

Les rites funéraires ordonnaient de laisser au mort ses armes ses ajustements, comme l'attestent les deux tombes de Morimo et comme les autres sépultures, de leur côté, par la pauvreté l'absence de mobilier, témoignent du dénûment de la grande ma rité des défunts.

Il existe encore, dans la contrée, des tombelles inviolées d l'exploration a été retardée par les intempéries, et nous espér que les fouilles prochaines mettront à jour de nouveaux docume pour l'étude du premier âge du fer en Brabant.



Les tertres explorés sont situés dans les propriétés MM. Adhémar Zaman et Georges Crombez, qui ont, gracie ment, autorisé les fouilles : nous leur adressons nos plus remercîments, ainsi qu'à M. Xavier Charles, de Limelette, d l'appui et les indications nous ont été si précieux dans nos rec ches.

CHARLES DENS

Ottignies, en décembre 1902.





LES

TERPEN ,, DE LA FRISE

RÉPONSE A Mr P. C. J. A. BOELES



NOUS avons publié, en 1900, dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie* [1], un rapport assez étendu consacré aux accroissements de la section d'ethnographie ancienne des Musées royaux du Cinquantenaire, en 1895 et en 1896.

ous finissions cette étude en mentionnant une petite série jets provenant des *terpen* de la Frise, que nous nous étions proe sur les lieux mêmes, au cours d'une excursion que nous ns faite dans cette province en 1895.

Terminons, disions-nous, par la mention d'une catégorie d'ob- intéressants et généralement peu connus provenant de gisets qui n'ont guère été étudiés méthodiquement jusqu'ici. Il t d'antiquités trouvées dans les *terpen* de la Frise. »

Ces objets, de nature très diverse, appartiennent aussi à diffé-

[1] Trente-neuvième année, 3 et 4, p. 65.

rentes époques, depuis les temps les plus reculés jusqu
XIIe siècle [1] ».

Et nous ajoutions en note : « les *terpen, torpen* ou *tarpen* s
des collines artificielles antérieures au XIIe siècle et à la constr
tion des premières digues, élevées par les anciens Frisons, pour l
servir, soit de demeures permanentes, soit de refuges pour eu
pour leurs bestiaux, lors des invasions fréquentes de la mer
fortes marées d'équinoxe ou lorsque le vent soufflait en temp
dans la direction de la côte ».



Rendant compte du rapport précité dans le *Bulletin publié pa
Fédération archéologique néerlandaise (septembre-octobre 19*
en un article intitulé : *Le baron Alfred de Loë et les* « Terpen
la Frise [2], Mr P.-C.-J.-A. Boeles, conservateur du musée
Leeuwarde, apprécie, d'une façon très élogieuse, toute la
mière partie du rapport ; mais il n'en va plus de même quant
dernières pages relatives aux *terpen* de la Frise !

Notre savant confrère estime, en effet, qu'elles renferment
choses peu conformes à la réalité des faits et qu'il convien
relever.



M. Boeles passe tout d'abord en revue les objets mentionn
reproduits dans notre article et, après avoir constaté, avec
satisfaction légitime, qu'aucune pièce rare n'a pris le chemi
Bruxelles, ajoute, non sans ironie : *il ne s'agit que de que
peignes, aiguilles, patins en os et autres objets semblables d
existe suffisamment d'exemplaires à Leeuwarde pour fai
bonheur de dix musées belges sans nous appauvrir nous même*

[1] Trente-neuvième année, 3 et 4, p. 121.

[2] Overgedrukt uit Bulletin, uitgegeven door den Nederlandschen Ou
kundigen Bond (Sept.-oct. 1901). « De baron Alfred de Loë over de Fr
terpen. »

[3] « Gelukkig zijn er geene belangrijke voorwerpen naar Brussel ver
Wat kammen, naalden en schaatsen van been en dergelijke zaken, waarva

oin d'en vouloir à notre confrère pour cette pointe d'ironie, s prenons bonne note de sa déclaration, car il se pourrait que s lui demandions un jour de puiser un peu à notre intention s ce fonds de doubles considérable dont il vient de nous révéler istence.



lais, poursuit M. Boeles, *ce n'est pas tant de ce que M. de a emporté qu'il convient de s'occuper ici, mais bien de ce qu'il à cette occasion au sujet des terpen. Ces observations, qui sont sultat d'un voyage fait en 1895 ou 1896, ne sont pas précisé-t flatteuses pour les archéologues néerlandais.*

ous ne savons pas, d'ailleurs, sur quoi il se fonde pour avancer les terpen n'ont guère été étudiés méthodiquement jusqu'ici.

la est excessif.

s terpen qu'on est en train de niveler reçoivent régulièrement site de la direction de la Société frisonne de Leeuwarde. En-, on annote comment les objets achetés ont été trouvés et on ille les observations concernant les pilotis, les puits, etc... a été publié dans les rapports, « surtout dans ceux des der-s années ». On apprend ainsi peu à peu que les terpen étaient habités avant d'avoir atteint leur hauteur actuelle, ce que ent les nombreux puits en bois qui ne dépassent pas de beau-le niveau des champs environnants.

sait aussi que les objets se rencontrent presque toujours à une le profondeur, le plus souvent dans une couche de terre noire st caractéristique.

is tard seulement, probablement à la suite d'un changement eau des eaux, les terpen se sont élevés pour servir de collines uge.

distribue aux ouvriers employés à l'exploitation des terpen artes d'entrée pour le musée de Leeuwarde ; on leur recom-

uwarden meer dan genoeg heeft om er tien Belgische musea gelukkig e maken, zonder dat men zelf verarmt. »

s devons la traduction de l'article de M. Boeles à notre obligeant con- ami Julien Van der Linden, que nous tenons à remercier ici bien cor-nt.

mande de prévenir la direction du musée immédiatement, *besoin par télégramme, de toute découverte intéressante telle* *celle de squelettes avec accessoires, afin de pouvoir photograp* *les choses en place. On les indemnise naturellement comme il* *vient.*

Les bateliers des bateaux-dragueurs et les terrassiers des te *tiennent beaucoup à ces cartes qui leur permettent d'introduire* *leur famille. Tel ouvrier des terpen, accompagné de sa femme,* *par le musée jusqu'à ce qu'il ait lu tout ce qui s'y trouve d'ins* *tions.*

C'est ainsi qu'ils acquièrent du respect pour les objets ancien *plutôt qu'ils comprennent que d'autres ont du respect pour ces o* *et les paient.*

Il faut dire pourtant que dans tout cela il y a une certain *thode.*

Nous le reconnaissons volontiers et nous en félicitons vive MM. les membres de la direction de la Société frisonne.

Mais depuis quand procède-t-on avec tout ce soin et cette thode ? L'a-t-on toujours fait ainsi ? Le faisait-on déjà de manière en 1895 ?

Le docteur Pleyte, directeur du musée de Leide, dans son g ouvrage sur les antiquités de la Néerlande antérieures à l'ép de Charlemagne, insiste sur l'opportunité d'une exploration *m* *dique* des terpen [1].

Le docteur J. Dirks, de Leeuwarde, membre de l'Acad royale des sciences des Pays-Bas, nous disait en 1891, au co international de numismatique tenu à Bruxelles, en parlan objets des terpen, que d'abord on ne fit pas grande attention restes insignifiants, sans valeur aux yeux des ouvriers illettré les jeta de côté, et seules des monnaies en or et en argent quelquefois sauvées du creuset [2].

Le témoignage de ces deux auteurs, l'activité que l'on exploiter les terpen, la rapidité avec laquelle ils disparaissen

[1] *Nederlandsche Oudheden van de Vroegste Tijden tot op Karel den Gr* *Friesland,* — 1877.

[2] *Les Pompéi frisons et leur importance au point de vue numismatique.* (Mé et comptes rendus des séances du Congrès international de numismatiqu à Bruxelles en 1891, par Georges Cumont, p. 355.)

ès l'autre, et surtout l'absence, en regard des objets exposés ıs les musées de Leeuwarde et de Groningue, de schémas, de pes en travers et en général de toute indication de niveau que ıs avons constatée en 1895, sont les raisons qui nous ont fait ıre — à tort — la phrase incriminée.



a deuxième proposition de M. de Loë, continue M. Boeles, *à ɔir que les terpen contiennent des antiquités des périodes « les anciennes », semble devoir être considérée comme son œuvre ɔre* [1].

cker Stratingh, l'un des premiers explorateurs sérieux, exprit dès 1849 ses doutes à cet égard. Et cela avec raison comme ai acquis la conviction lorsque « dans ces dernières années », à le des observations qui ont été faites ailleurs, j'ai rangé chronoquement les antiquités principales du musée frison de Leeuwr.

es terpen ne contiennent pas d'objets de l'âge de la pierre ni de du bronze ; « les quelques outils de pierre que l'on y trouve ent être considérés comme des accidents et notamment comme amulettes de quelques races postérieures [2] ».

s plus anciennes trouvailles des terpen appartiennent à l'âge du spécialement à la période dite de La Tène (environ 400 à 100 t J.-C.).

ous ne pouvons que nous incliner devant la haute compétence . Boeles; toutefois notre erreur provient de ce que le docteur s rapprochait les tertres frisons des terramares italiennes [3] et de ce que Pleyte, dans son grand ouvrage déjà cité, reproduit

[1] De tweede stelling van den heer de Loë n. l. dat de terpen oudheden uit *ste* tijdperken bevatten, schijnt gerespecteerd te moeten worden als origierk ».

[2] .. de enkele werktuigen van steen, die er in gevonden zijn, dienen als ligheden, vooral als amuletten van een later geslacht beschouwd te n.

[3] ongrès de numismatique, p. 355.

de nombreux objets en pierre (types de l'âge de la pierre polie et
l'âge du bronze) provenant de la Frise [1].



En tout état de cause, si nous avons lieu de regretter d'a
déplu à nos collègues de Leeuwarde, nous nous félicitons pres
d'avoir créé cet incident qui nous a valu d'en apprendre davant
sur des monuments fort intéressants, mais dont malheureusem
la littérature en langue véhiculaire est vraiment trop restreinte

Bon ALFRED DE LOI

Bruxelles, décembre 1902.

[1] 1877. — Pl. XIV, fig. 3*a*; pl. XX, fig. 3, et pl. XXIII, fig. 10*a* — 10*b*
1878. — Pl. XXVII, fig. 9, et pl. XXX, fig. 5*a* — 5*b*.
1879. — Pl. XLVIII, fig. 1, 2 et 3; pl. LI, fig. 1, 2 et 3; pl. LII, f
2 et 3, et pl. LIII, fig. 4*a* — 4*b*.





LES DÉBUTS DE L'ART EN ÉGYPTE

CHAPITRE I

Considérations préliminaires.

L'EXTRÊME ancienneté de la civilisation égyptienne attire tout spécialement l'intérêt de tous vers l'étude de ses productions. Notre esprit est ainsi fait que nous cherchons à remonter toujours plus loin dans le passé, soucieux de connaître les premiers tâtonnements de l'homme ou arriver à une civilisation plus ou moins brillante.

L'Égypte, à ce point de vue, s'est montrée une mine précieuse ... ses monuments nombreux témoignant d'un art avancé, alors ... restant de l'humanité restait plongé dans la barbarie la plus ...le. Mais en même temps, l'Égypte ne parvenait pas à conten... ...tre curiosité, elle ne faisait que la rendre de jour en jour plus ...se, en nous proposant une énigme qui semblait bien indéchif... . En effet, dès qu'elle nous apparaissait vers les débuts de ...e dynastie, elle se présentait à nous comme une civilisation

déjà, à peu de chose près, complète et achevée. Langue, écritu administration, cultes, cérémonies, etc., nous trouvions tout con tué et c'est à peine si l'on pouvait noter de-ci de-là quelques tra de ce qu'on appelle l'archaïsme, et l'on supposait, comme le fai Chabas, qu'il avait fallu environ quatre mille ans pour que cette c lisation pût se constituer. « Quatre mille ans, disait-il, c'est un esp bien suffisant pour le développement d'une race intelligente; ce serait peut-être pas assez si l'on nous montrait les traces des races transition. Dans tous les cas, ce chiffre n'a aucune prétentio l'exactitude; son seul mérite est de se prêter aux exigences de t les faits actuellement connus ou probables »[1]. Cette impression s' centue encore lorsqu'on s'attache spécialement aux œuvres d'art l'on est assez tenté de souscrire sans hésitation à cette opinion voudrait qu'il se soit écoulé entre les débuts et l'ancien empi peu près autant de siècles qu'entre celui-ci et les premières an de l'ère chrétienne.

Ce qui nous frappe le plus, c'est l'extrême réalisme de ces œu qu'on ose à peine appeler primitives, c'est cette façon de vo nature et de la rendre d'une manière telle que nous compre ces œuvres immédiatement d'une façon plus complète que ce l'art classique égyptien a laissé de meilleur. « Belles en e mêmes, s'écriait Mariette, elles restent belles encore quand o compare aux œuvres des dynasties que l'on croit représente siècles florissants de l'Égypte »[2].

Une conséquence curieuse de cette opposition entre le réal des premières dynasties et l'*hiératisme* de l'Égypte classiqu d'amener les savants qui s'occupaient de la question à cette clusion assurément déconcertante que l'art égyptien parfait notre sens au moins — au début de l'ancien empire ne tarda sous l'influence « implacable de ce lent travail sacerdotal qui pé tout chez elle, les formules de l'art comme les formules d croyances »[3], à se transformer en s'altérant de plus en plu Nestor Lhôte, un des meilleurs connaisseurs de l'Égypte ancie

[1] CHABAS, *Études sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes monuments réputés préhistoriques*, 2e éd. Paris, 1873, p. 9.

[2] MARIETTE, dans la *Revue archéologique*, 1860, cité par RHONÉ, *l'Ég petites journées*. Paris, 1877, p. 86.

[3] MARIETTE, *ibidem*.

ncluait légitimement, semble-t-il, quand il écrivait : « Plus on remonte dans l'antiquité vers les origines de l'art égyptien, et plus les oduits de cet art sont parfaits, comme si le génie de ce peuple, à nverse de celui des autres, se fut formé tout à coup »[1]. « De l'art yptien, disait-il encore, nous ne connaissons que sa décance ».

J'aurais à peine besoin de rappeler ici les chefs-d'œuvre qui sont rtis peu à peu des tombes de l'ancien empire; le *Scheikh el Beled*, scribe accroupi du Louvre, le scribe de Gizeh sont des monunts connus de tout le monde ; les deux statues de Meidoum, *ofrit* et *Rahotep*, sont vivantes dans le souvenir de tous ceux qui t pu les admirer au Musée du Caire, et déjà la photographie les a pularisées suffisamment pour qu'il soit utile de les reproduire . Mais ce que l'on ne sait pas suffisamment, en dehors du onde assez restreint des égyptologues, c'est qu'à côté de ces ces capitales, qui pour beaucoup semblent des phénomènes iso- dans la barbarie des temps primitifs, il existe toute une série euvres contemporaines qui attestent le niveau élevé auquel était venu l'art égyptien dès l'époque des pyramides ; ce qu'on ne naît pas suffisamment c'est la merveilleuse habileté des peintres des sculpteurs qui décoraient les murs des tombeaux de peines et de reliefs d'une finesse inimaginable, s'inspirant de la ure qu'ils copiaient avec une scrupuleuse exactitude. Il suffira n citer l'un ou l'autre exemple typique.

Dans un mastaba découvert à Meidoum et datant de la fin de IIe dynastie, l'artiste avait représenté des oies paissant dans des tudes diverses. « Les Égyptiens, dit à ce propos Maspero, ent des animaliers de première force ; ils ne l'ont jamais mieux uvé que dans ce tableau. Nul peintre moderne n'aurait saisi c plus d'esprit et de gaieté la démarche alourdie de l'oie, les ulations de son cou, le port prétentieux de sa tête et la bigar- de son plumage »[2] (fig. 1 et 2).

n autre monument va nous faire retrouver cette même perfec- dans le rendu de la figure humaine. Dans un tombeau de la

Journal des savants, 1851, pp. 53-4; cité par PERROT et CHIPIEZ, *Histoire rt dans l'antiquité*, t. I, *l'Égypte*, p. 677.

MASPERO, texte de GRÉBAUT, *le Musée égyptien*, t. I. Le Caire, 1890-1900, et pl. XXIX.

IIIe dynastie, Mariette retrouva six panneaux en bois, conserv
actuellement au Musée du Caire. Ils représentent le défunt,
haut personnage du nom de *Hosi,* assis ou debout. Des hié
glyphes sont gravés au-dessus de la figure ou devant la face. No
reproduisons ici les têtes de deux des figures, et l'on pourra
rendre compte parfaitement de la façon merveilleuse dont l'arti
est parvenu à saisir son type et à le traduire d'un ciseau sûr et dé
cat. Certes, il y a là déjà de la convention, l'œil est dessiné de fa
sur une tête vue de profil; mais cette convention admise on ne p
s'empêcher d'être étonné et en même temps charmé de cette pu
sance d'exécution à une époque où l'on ne s'attend à trouver q
grossièreté et barbarie (fig. 3 et 4).



FIG. I. — LES OIES DE MEIDOUM.

Mais nous en avons dit assez maintenant pour pouvoir p
nettement le problème qui doit nous occuper. Comment expli
ce niveau élevé de l'art dès les débuts de l'histoire de l'Égyp
L'art égyptien est-il un art importé sur les bords du Nil par
conquérants étrangers ?

Les théories en faveur auprès de beaucoup de savants et
font venir les Égyptiens pharaoniques de l'Asie, conquéra
vallée du Nil en descendant le cours du fleuve, après une e
plus ou moins longue sur la côte orientale de l'Afrique, seml
donner raison à cette hypothèse, et jusqu'en ces dernières an
il était fort difficile d'admettre une explication différente. Si
qu'on remontait vers les premières dynasties, les monument
laissaient saisir que quelques rares traces d'archaïsme, et seule
circonstances particulières, comme la présence d'un nom de

ermettaient d'attribuer certains bas-reliefs à une époque antéeure à la IVe dynastie. Les musées d'Europe et d'Égypte conteaient, il est vrai, un certain nombre de statues assez rudes, pouunt être datées de l'époque des trois premières dynasties, mais ıttention des savants ne s'y était jamais attachée sérieusement et n'est que dans ces dernières années qu'on commença à reconıître leur véritable caractère [1].

Bientôt une série de découvertes importantes vint changer cours des recherches. M. le professeur Flinders Petrie, de ɔndres, découvrait d'abord à Coptos, en 1893, plusieurs statues ossières du dieu Min, portant gravées en très léger relief des ;ures singulières d'animaux de montagne et une forme archaïque



FIG. 2. — LES OIES DE MEIDOUM.

'hiéroglyphe servant à écrire le nom du dieu Min. On rencont en même temps de la poterie d'un type particulier dont on ait retrouvé que de rares spécimens qu'on ne pouvait dater c précision [2].

'année suivante Petrie assisté de M. Quibell trouvait aux envi de Naqada une énorme nécropole où la poterie trouvée à tos en même temps que les statues de Min était extrêmement ıdante. Les recherches faites simultanément par M. de Morgan lissaient que l'on avait affaire à des nécropoles préhistoriques. e puis songer à entrer ici dans le détail de ces fouilles, en ayant

erlin, Bologne, Bruxelles, Le Caire, Leide, Londres, Naples, Paris, Tu- Voir CAPART, *Recueil de monuments égyptiens*. Bruxelles, 1902. Notice des hes II et III.

PETRIE, *Koptos*. Londres, 1893.

fait en son temps l'historique dans un article de la *Revue de l'Ui
versité de Bruxelles* [1]. Je me contenterai de mentionner les prin
paux événements qui suivirent la publication de ce travail. Pe
dant l'hiver 1898-99, le professeur Petrie et ses collaborateu
explorèrent plusieurs cimetières préhistoriques à Abadiyeh et H
Ces découvertes complétant celles de Négadah permirent d'étab
d'une façon préliminaire les grandes lignes de la préhisto
d'Égypte. Parallèlement à ces découvertes, MM. Quibell et Gre
trouvaient (1897-98-99) sur l'emplacement de l'ancien tem



FIG. 3. — FRAGMENT D'UN DES PANNEAUX DE HOSI
(d'après la photographie de Petrie).

de Hiéraconpolis une série importante de monuments datant
débuts de la période historique et formant en quelque sorte le p
entre la préhistoire et l'histoire. Ces résultats se fortifiaient
années suivantes grâce aux fouilles exécutées par le profes
Petrie dans les tombes royales des premières dynasties à Aby
qui avaient été explorées négligemment, peu de temps auparav

[1] CAPART, *Notes sur les origines de l'Égypte d'après les fouilles récentes*, da
Revue de l'Université de Bruxelles, t. IV, 1898-9, pp. 105-139, fig. et plan

ır M. Amélineau. Enfin, les fouilles dans le temenos du temple
Osiris à Abydos (1901-02-03) firent connaître entre autres choses
ıe petite ville préhistorique qui fournit les éléments nécessaires à
suture parfaite et incontestable de la préhistoire égyptienne avec
s dynasties historiques. D'autres fouilles, exécutées sous la direc-
ɔn de M. Reisner pour l'université de Californie à El-Ahaiwah et
aga-ed-Dêr [1], ainsi que par MM. Mac Iver et Wilkin à El-Amrah,
ɪmplétèrent les renseignements que l'on possédait déjà sur la pé-
ɔde primitive.

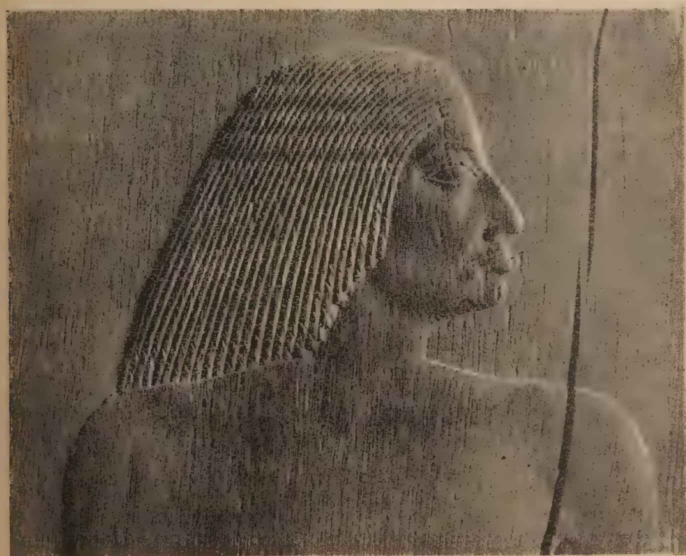


FIG. 4. — FRAGMENT D'UN DES PANNEAUX DE HOSI
(d'après la photographie de Petrie).

Les documents exhumés nous firent connaître bien des choses
ıéressantes sur les habitants primitifs de l'Égypte, et immédiate-
ınt l'on s'aperçut qu'il était possible de retrouver, notamment
ıs les rituels, bien des vestiges de cette civilisation dont les
ːropoles archaïques étaient les témoins.

1. Le résultat de ces fouilles n'a pas encore été publié. On trouvera une note
sommaire de M. Reisner dans l'*Archæological Report* de l'*Egypt Exploration
Fund*, 1900-1901, pages 23-25, avec deux planches.

La conclusion générale que nous devons tirer de l'ensemble d
ces découvertes est qu'il y eut une civilisation antérieure à
civilisation pharaonique et que cette civilisation a produit des d
cuments artistiques.

Mentionnons ici les principaux ouvrages dans lesquels fure
publiés les résultats de ces fouilles. La plupart sont en langu
anglaise et ne sont en réalité que des rapports sur les exploratio
des nécropoles ; les plus importants sont *Naqada* [1], *Diospolis*
the Royal tombs of the first dynasties, t. I et II [3], *Abydos*, I et II
dus à Petrie ; *Hierakonpolis*, I et II [5], sont publiés par MM. Qu
bell et Green, et enfin *El Amrah* [6] donne les résultats des fouill
de MM. Mac Iver et Wilkin dans le cimetière de cette localit

A côté de ces livres qui font chaque fois la monographie d'
cimetière préhistorique, il faut citer l'ouvrage de M. de Morg
intitulé *Recherches sur les origines de l'Égypte* [7] et qui est le se

[1] *Naqada and Ballas*, 1895, by W. M. FLINDERS PETRIE and J. E. QUIBE
with Chapter by F.-C.-J SPURRELL. London, Quaritch, 1896, in-4°, X, 79
et 86 pl.

[2] *Diospolis parva. The Cemeteries of Abadiyeh and Hu*, 1898-9, by W.-M. FI
DERS PETRIE, with Chapters by A.-C. MACE. London *(Egypt Exploration Fu*
1901, in-4°, 62 pp. et 48 pl.

[3] *The Royal Tombs of the first Dynasty*, 1900, Part I, by W.-M. FLIND
PETRIE, with Chapter by F.-Ll. GRIFFITH. London *(Egypt Exploration Fun*
1900, in-4°, 51 pp. et 67 pl.

The Royal Tombs of the earliest Dynasties, 1901. Part II, by W.-M. FLIND
PETRIE, with Chapter by F.-LL. GRIFFITH. London *(Egypt Exploration Fu*
1901, in-4°, 60 pp. et 99 pl.

[4] *Abydos*, Part I, 1902, by W.-M. FLINDERS PETRIE, with Chapter
A. E WEIGALL. London *(Egypt Exploration Fund)*, 1902, in-4°, 60 pp. et 80

Abydos, Part II, 1903, by W.-M. FLINDERS PETRIE, with a Chapter by F.-
GRIFFITH. London *(Égypt Exploration Fund)*, 1903, in-4°, 56 pp. et 64 pl.

[5] *Hierakonpolis*, Part I, Plates of Discoveries in 1898, by J.-E. QUIBELL, w
notes by W.-M. F[linders] P[etrie]. London, Quaritch *(Egyptian Research A
count, 4th Memoir)*, 1900, in-4°, 12 pp. et 43 pl.

Hierakonpolis, Part II, by J.-E. QUIBELL and F.-W GREEN. London, Q
ritch *(Egyptian Research Account, 5th Memoir)*, 1902, in-4°, 57 pp. et 40 pl.
planches de ces deux volumes sont à classer par numéro en une seule série

[6] *El Amrah and Abydos*, 1899-1901, by D. RANDALL, MAC IVER
A.-C. MACE, with a Chapter by F.-LL. GRIFFITH. London *(Egypt Explora
Fund)*, 1902, in-4°, 108 pp. et 60 pl.

Le nom de M. WILKIN ne se trouve pas sur la publication par suite de la r
malheureuse de ce jeune savant après la fin des fouilles

[7] *Recherches sur les origines de l'Égypte. L'âge de la pierre et des métaux*,

re de langue française qui ait été publié sur ces questions. Mal-ıreusement, il parut à une époque où les plus importantes décou-tes n'avaient pas eu lieu encore et s'est trouvé rapidement, par orce des choses, assez démodé, tout au moins dans ses chapitres traitent en général de l'ethnographie primitive des habitants de vallée du Nil.

Il importe encore de ne pas négliger l'étude de M. le professeur ındorff, de Leipzig, qui le premier porta un jugement exact sur ıte une catégorie de monuments artistiques appartenant à la iode archaïque et dont il sera souvent question dans ce livre [1].

On était donc enfin en possession de documents artistiques égyp-ns antérieurs aux dynasties ; il devenait donc possible de se nander si la question des débuts de l'art en Égypte pouvait être sée avec quelque chance de recevoir une solution.

Mais ici on se heurte à une difficulté imprévue. Les docu-nts sont extrêmement abondants, le mobilier des tombeaux rnit des poteries, des statuettes, des ustensiles divers en nombre eu près illimité. Quels sont ceux que nous devons choisir, quels t parmi ces multiples objets ceux qui méritent véritablement le n de documents *artistiques ?* La difficulté est grande de répondre ette question, car il nous faudra pour y arriver commencer par inir ce que c'est que l'*art*. Cela ne fait malheureusement que lacer le problème sans le rendre plus aisé à résoudre. On sait ıbien les avis diffèrent sur l'art, sur sa véritable nature. Cha-auteur a son point de vue spécial qui le fait insister plus ressément sur l'un ou l'autre aspect du sujet, si bien qu'il y a de questions au monde dont on puisse dire avec plus de ité : *Tot capita tot sensus.*

e voudrais pouvoir transcrire ici intégralement les pages écrites e sujet par le professeur E. Grosse [2] et qui, je tiens à le noter

E MORGAN. Paris, Leroux, 1896, in-8°, 282 pp., 604 fig. et 11 pl. hors e.

echerches sur les origines de l'Égypte. Ethnographie préhistorique et tombeau de Naqada, par J. DE MORGAN, avec la collaboration de MM le professeur DEMANN, G. JÉQUIER et le Dr FOUQUET. Paris, Leroux, 1897, in-8°, 394 pp., ill. et 5 pl hors texte.

STEINDORFF, *Eine neue Art ägyptischer Kunst* dans *Aegyptiaca. Festschrift für g Ebers.* Leipzig, 1897, pp. 122-141, 1 pl. et 9 fig. dans le texte.

GROSSE, *les Débuts de l'art,* édition française. Paris, Alcan, 1902.

ici, ont été le point de départ des recherches qui m'ont amen
écrire ce livre ; mais comme cela pourrait à bon droit parai
excessif, je dois me contenter de les résumer aussi brièvement
possible, en insistant principalement sur les points qui devront n
servir de guide.

« La tâche d'une science, dit M. Grosse, est celle-ci : co
tater et expliquer un certain groupe de phénomènes. To
science se divise donc théoriquement en deux parties : une pa
descriptive, qui est la description des faits et de leur nature
une partie explicative, qui ramène ces faits à des lois générales
La science de l'art remplit-elle ces conditions ? La réponse
être affirmative pour la première moitié de sa tâche ; mais en
il de même pour la seconde ? Il semble que l'on puisse en dou
et à ce propos M. Grosse se montre très sévère à l'égard des
vaux de la critique d'art qui à côté des systèmes complets « s'a
gent d'ordinaire cet air majestueux d'infaillibilité qui est le si
distinctif des systèmes de philosophie de l'art » dont ils ne con
tuent que de véritables fragments. « Certes, dit-il, il y a des circ
stances où il peut nous sembler utile et agréable de connaître
opinions subjectives qu'un homme d'esprit peut avoir sur l
mais nous sommes obligés de les récuser du moment qu'elles veu
s'imposer à nous en qualité de connaissances générales et sc
tifiquement fondées. Le principe essentiel de la recherche scien
que est partout et toujours le même ; que la recherche porte sur
plante ou sur une œuvre d'art, elle doit toujours être objectiv
C'est pour n'avoir point obéi à cette nécessité que la philoso
de l'art n'a point réussi à nous donner jusqu'à présent une exp
tion satisfaisante des phénomènes artistiques, malgré les n
breux matériaux que l'histoire de l'art a réunis à sa disposition

« La tâche de la science de l'art est celle-ci : écrire et ex
quer les phénomènes qu'on réunit sous la dénomination de ph
mènes d'ordre artistique. Cette tâche a cependant deux form
une forme individuelle et une forme sociale. Dans le premier
il s'agit de comprendre une œuvre d'art isolée, ou l'œuvre en
d'un artiste, de découvrir les rapports qui existent entre un a
et son œuvre individuelle, et d'expliquer l'œuvre d'art comm
produit d'une individualité artistique travaillant dans cert
conditions ». Ce côté individuel du problème, s'il est possib

udier avec précision pour les derniers siècles de l'histoire, devient plus en plus complexe plus nous remontons vers l'antiquité, et n rapidement nous sommes forcés de l'abandonner pour nous ter sur le côté social. « S'il est impossible d'expliquer le caractère individuel d'une œuvre d'art par le caractère individuel de l'auteur, il ne nous reste pas autre chose à faire que de réduire le caractère collectif des groupes artistiques ayant une certaine étendue ns le temps ou l'espace au caractère d'un peuple ou d'une époque entiers. Le premier aspect de notre problème est donc psychologique, le second sociologique ». Comme le constate M. Grosse, aspect sociologique du problème n'a pas été laissé dans l'oubli, déjà l'abbé Dubos, dans ses *Réflexions critiques sur la poésie et la inture*, publiées en 1719, ouvre la voie à la sociologie de l'art. rder, Taine, Hennequin, Guyau ont successivement essayé des ories générales ou bien ont combattu celles de leurs devanciers; s malheureusement, si l'on passe en revue les résultats que études sociologiques ont obtenus en matière d'art, il faut avouer ls sont très pauvres. Il faut en accuser, tout d'abord, le nombre restreint de travailleurs qui se sont occupés de la valeur sociologique de l'art, mais ensuite et surtout l'erreur de méthode qui est base de toutes ces recherches.

Dans toutes les autres branches de la sociologie on a appris à mencer par le commencement. On étudie d'abord les formes plus simples des phénomènes sociaux et ce n'est qu'après avoir compris la nature et les conditions de ces formes simples on aborde l'explication des formes les plus compliquées... tes les disciplines sociologiques ont cherché l'une après l'autre voie nouvelle; seule la science de l'art fait encore fausse route. tes les autres ont fini par voir de quel secours puissant et indissable l'ethnographie peut être pour la science de la civilisation ; y a que la science de l'art qui dédaigne encore les produits siers des peuples primitifs que lui offre l'ethnographie... La nce de l'art n'est pas actuellement capable de résoudre le prone sous son aspect le plus difficile. Si nous voulons un jour ver à comprendre scientifiquement l'art des peuples civilisés, s devons pénétrer d'abord la nature et les conditions de l'art non civilisés. Il faut savoir sa table de multiplication avant de udre des problèmes de mathématique supérieure. C'est pour ces

raisons que la première et la plus pressante des tâches d science de l'art consiste en l'étude de l'art des peuples mitifs ».

Il semble vraiment que dans ces études d'art un mauvais s s'attache à toutes les expressions employées. Nous partons de ter vagues que nous cherchons à préciser petit à petit, et lorsque n arrivons à une conclusion première c'est de nouveau un te peu précis auquel nous devons nous résoudre.

Quels sont, en effet, les peuples que l'on peut appeler primit Ici encore une fois les opinions les plus diverses ont été exprim et lorsqu'on étudie les classifications proposées on y rencontr chaque pas des erreurs qui rendent suspect l'ensemble des résult Pour n'en citer qu'un exemple, « entre un habitant des îles Sa wich et un indigène du continent australien, il y a une différe de civilisation sans doute plus grande que celle qui sépar Arabe et un Européen instruits ; et pourtant Ratzel, qui distin les Arabes « demi-civilisés » des peuples « civilisés » europé réunit les Polynésiens et les Australiens ».

« Y a-t-il un moyen de déterminer le degré relatif d'une civi tion ? Ce qu'on appelle civilisation est si compliqué, même dan formes les plus simples, qu'il nous est impossible, au moins de jours, de déterminer avec quelque certitude les facteurs qui pro sent cette civilisation. Si nous comparions les diverses civilisat dans toutes leurs manifestations, nous n'atteindrions probablem pas notre but ; mais nous pourrions résoudre notre problème a facilement si nous réussissions à trouver un facteur de civilisa isolé facile à déterminer et assez important pour pouvoir passer la caractéristique de toute une civilisation. Or il y a, en effet, un teur qui remplit les deux conditions indiquées : c'est la product La forme de la production adoptée exclusivement ou presque clusivement dans un groupe social, c'est-à-dire la façon dont membres de ce groupe produisent leur nourriture, c'est là un qu'il est facile d'observer directement et de déterminer avec précision suffisante pour toute espèce de civilisation. Quelle puisse être notre ignorance des croyances religieuses ou soci des Australiens, nous ne pouvons avoir le moindre doute sur production : l'Australien est chasseur et ramasseur de plantes

ıs est peut-être impossible de connaître la civilisation intellec-
lle des anciens Péruviens, mais nous savons que les citoyens de
npire des Incas étaient des agriculteurs, et c'est là un fait qui
dmet pas le doute. Avoir établi quelle est la forme de produc-
n d'un peuple donné ne suffirait cependant pas encore pour
eindre le but que nous nous sommes proposé si nous ne pou-
ns prouver en même temps que la forme spéciale de la civilisation
pend de la forme spéciale de la production. L'idée de classer les
ples d'après le principe dominant de leur production n'est en
n nouvelle. Dans les ouvrages les plus anciens sur l'histoire de la
ilisation on trouve déjà les groupes bien connus de peuples
sseurs et pêcheurs, d'éleveurs nomades et d'agriculteurs établis
ns leur pays. Peu d'historiens semblent cependant avoir compris
te l'importance de la production. Il est plus facile de la réduire
de l'exagérer. La production est en quelque sorte le centre de
de toute forme de civilisation ; elle a une influence profonde et
sistible sur les autres facteurs de la civilisation ; elle est déter-
née elle-même, non par des facteurs de civilisation, mais par
facteurs naturels, par le caractère géographique et météorologi-
d'un pays. On n'aurait pas tout à fait tort d'appeler la production
hénomène primaire de la civilisation, phénomène à côté duquel les
es directions de la civilisation ne sont que des dérivés secon-
es, non pas en ce sens qu'elles seraient sorties de la production,
s parce qu'elles se sont formées et sont restées sous l'influence
sante de la production, bien que d'origine indépendante. Les
es religieuses ne sont pas certainement sorties des besoins de la
luction ; malgré cela la forme des idées religieuses domi-
tes d'un peuple se laisse réduire en partie à la forme de la pro-
tion. La croyance aux âmes des Cafres a une origine indépen-
te ; mais sa forme particulière, la croyance à l'ordre hiérarchi-
des âmes des ancêtres, n'est pas autre chose qu'un reflet de
lre hiérarchique des vivants qui, à son tour, est la conséquence
a production, de l'élevage des bestiaux et des tendances guer-
s et centralisantes qui en résultent. C'est pour cela que, chez
euples chasseurs, dont la vie nomade n'admet pas d'organisa-
sociale fixe, on trouve bien la croyance aux âmes, mais point
dre hiérarchique. L'importance de la production ne se montre
ndant nulle part avec autant d'évidence que dans l'organisation

de la famille. Les formes étranges qu'a prises la famille humai formes qui ont inspiré aux sociologues des hypothèses plus étran encore, nous paraissent très compréhensibles du moment que n les considérons dans leurs rapports avec les formes de la prod tion. Les peuples les plus primitifs se nourrissent des produits d chasse — le terme de chasse pris dans son sens le plus large — des plantes qu'ils recueillent » [1].

Si nous parcourons la terre à la recherche de peuplades vivar ce stade élémentaire nous n'en trouverons pas énormément. Gr a vite fini de les cataloguer : « L'immense continent africain contient qu'un seul peuple chasseur — abstraction faite des tri de pygmées du centre, dont la civilisation nous est complèten inconnue — ce sont les Boschimans, les vagabonds du Kala et des pays environnants. En Amérique, nous ne trouvons de v chasseurs qu'au nord et au sud, les Aleutes et les Fuégiens. T les autres peuples sont plus ou moins agriculteurs, à l'exceptio quelques tribus brésiliennes, tels les Botocudos qui vivent en dans des conditions très primitives. En Asie, il n'y a guère que Mincopies des îles Adamanes qui présentent encore l'état pri dans toute sa pureté ; les Veddhas de Ceylan ont trop subi fluence des Cingalais, et les Tchouktchis du Nord et leurs par ethniques sont plutôt des éleveurs. Il n'y a qu'un continent soit occupé dans toute son étendue par des peuples primiti abstraction faite des colonies européennes — c'est l'Austr continent que nous pouvons considérer aussi au point vue ethnographique comme la dernière trace d'un monde paru ».

Une objection jaillit d'elle-même ici. Pourquoi ne pas faire e en ligne de compte les populations préhistoriques dont les pro tions artistiques, en France notamment, sont aussi nombreuse variées ? C'est que, d'après M. Grosse, en présence de ces d ments précieux, avant « de pouvoir dire avec certitude si nous a réellement affaire ici aux formes primitives que nous chercho nous faudrait connaître les civilisations qui ont fourni les ments dont il s'agit ».

Eh bien, cette objection n'existe pas, au même degré to

[1] Pp. 26-27.

ns, en présence de l'Égypte primitive où l'abondance des documents est déjà telle que nous pouvons nous représenter avec suffisment d'exactitude la vie des primitifs égyptiens pour pouvoir, ense, distinguer quels sont les documents qui méritent le nom tistiques; et ici nous revenons à la question posée tout à ure, avec quelque chance de plus de pouvoir cette fois la rédre.

Dans les armoires qui contiennent les collections d'objets ausiens, dit encore M. Grosse [1], on trouve presque toujours quels bâtons de bois couverts de combinaisons de points et de lignes. st presque impossible de distinguer au premier coup d'œil ces sins de ceux qui se trouvent sur les massues et les boucliers traliens et qu'on appelle ordinairement des « ornements ». Il cependant une différence essentielle entre les deux espèces de sins. Nous savons depuis quelque temps que les soi-disant des- sur ces bâtons ne sont rien d'autre qu'une sorte d'écriture ssière, des marques destinées à rappeler au messager qui porte bâton les points essentiels de ses messages; ils ont donc une ification pratique et non esthétique. Dans ce cas, notre savoir s empêche de commettre une erreur ; mais combien sont nomx les cas où il en est autrement ? Qui pourrait nous affirmer les figures des boucliers australiens sont réellement des orne- s ? Ne serait-il pas admissible que ce fussent des marques de priété ou des blasons de tribus ? Ou peut-être ces figures sont- s des symboles religieux ? Ces questions se posent à nous pres- toutes les fois que nous regardons un ornement d'un peuple itif; dans bien peu de cas nous pouvons donner une réise .... Malgré le grand nombre de cas douteux, il y en a aussi ucoup dont la signification purement esthétique ne saurait être e en doute. Du reste, les cas douteux sont loin d'être sans valeur r notre science. Ces têtes d'oiseaux à la proue des canots des ous sont peut-être au premier chef des symboles religieux, s elles servent aussi d'ornement. Si le choix d'un ornement est rminé par un intérêt religieux, l'exécution et la combinaison d'autres motifs différents ou analogues se ressentent toutefois besoins esthétiques ».

[1] p. 17 et suiv.

On voit aisément quelles sont les difficultés du sujet et l' possibilité réelle qu'il y aurait de traiter la question si on é résolu, dès le début, de ne présenter sur toutes choses que données sûres et définitives ; aussi doit-on se borner à multip les observations, à étudier ces phénomènes douteux d'où jail un jour peut-être la lumière permettant de tracer d'une m sûre les lois qui régissent les phénomènes artistiques. Et p qu'il importe cependant, pour fixer les idées, de partir d' définition de l'art, nous dirons avec M. Grosse que « nous ap lons en général activité esthétique ou artistique une activité qu pour but de susciter, par son exercice même, ou par son résu final, une sensation immédiate, un plaisir dans la plupart des ca Mais nous aurons soin d'ajouter immédiatement avec notre au que « notre définition ne sera donc qu'une sorte d'échafaudage, nous démolirons l'édifice une fois construit »[1].

Voilà certes une fort longue parenthèse et qui paraît nous a écarté quelque peu des débuts de l'art égyptien. Cependant il semble qu'elle avait son utilité en nous avertissant, dès le début, difficultés que nous allions rencontrer ; en même temps elle m tre ce que nous pouvons attendre dans l'avenir d'une étude ainsi gée qui éclaircira peut-être un jour la question si intéressante origines de l'art égyptien. L'art égyptien classique est-il un importé comme nous nous le demandions tout à l'heure, ou est-il la continuation de l'art des primitifs ? Y a-t-il eu une len progressive évolution ou bien est-il possible de constater à moment donné un hiatus, un contraste brusque entre les pro tions artistiques primitives et celles de l'Égypte dynastique ? N ne pourrons essayer de répondre à ces questions que lorsque serons arrivés au terme de notre étude, et encore, je le crain réponse faite à ces points d'interrogation ne sera-t-elle que fort blématique dans l'état actuel de nos connaissances.

De crainte de nous égarer nous emprunterons à M. Gros plan de son livre et nous diviserons comme suit notre matière : divise, dit-il, les arts en deux grands groupes : arts de mo

[1] P. 36. M. JOHN COLLIER, dans ses *Premiers principes des beaux arts* (Alcan, Bibliothèque utile), définit l'art « une opération de l'intelligence en vue de l'utilité ou du plaisir ».

ıt et arts de repos. La différence qui les sépare a été indiquée clairement par Fechner *(Vorschule der Aesthetik*, II, 5) : les veulent plaire par des formes en repos, les autres par des for- en mouvement ou se suivant dans le temps ; ceux-ci transfor- ıt ou combinent des masses en repos et ceux-là produisent des ıvements du corps ou des changements dans le temps capables teindre le but artistique. Nous commencerons par les arts du ›s, qu'on appelle ordinairement arts plastiques. La forme la primitive de ces arts est probablement la décoration ; l'objet n orne le premier est le corps humain. C'est pour cette raison nous étudierons d'abord la parure du corps. Mais les hommes ıe les plus primitifs ne se contentent pas d'orner leur corps, ils ellissent aussi leurs armes et leurs ustensiles. L'ornementation s objets occupera la seconde place dans notre étude. Ensuite étudierons l'art plastique libre *(freie Bildnerei),* qui a pour but éation d'œuvres artistiques indépendantes et non la décoration. anse sert de transition entre les arts du repos et les arts du vement ; on peut la définir : art créateur de mouvements *(leben- ildnerei),* art plastique animé..... Chez les primitifs, la danse oujours liée au chant ; nous aurons ainsi une transition commo- ›ur passer à la poésie ;..... enfin nous étudierons la musique pri- e »[1]. Ces trois derniers sujets ne pourront être traités pour pte primitive que de la façon la plus sommaire, on le com- lra aisément, et avant d'aborder ce dernier côté de notre tâche consacrerons un court chapitre aux premiers monuments ıoniques dont la comparaison avec les œuvres primitives ne a manquer d'être intéressante.

ıis avant d'entrer dans notre sujet je pense qu'il est nécessaire, fixer les idées, de donner quelques dates.

s auteurs diffèrent énormément dans leurs opinions au sujet de e de la première dynastie égyptienne. Voici quelques-unes dates qui ont été proposées. Champollion-Figeac donne e 5869 ; Wilkinson, 2320 ; Böck, 5702 ; Bunsen, 3623 ; us, 3892 ; Brugsch, 4455 ; Unger, 5613 ; Lieblein, 5004 ; tte, 5004 ; Lauth, 4157 ; Wiedemann, 5650[2].

1 . 38-9.

2 après le tableau chronologique dressé par WIEDEMANN dans son *Aegyp- Geschichte*, pp. 732-733.

M. Budge, conservateur des antiquités égyptiennes et as riennes du British Museum, dans son *Histoire d'Égypte* [1] réc ment parue, remarque ce qui suit, après avoir reproduit les d données par Champollion-Figeac, Bock, Lepsius, Mariette, Bun Wilkinson et Brugsch : « De tous ces auteurs, les seuls dont vues chronologiques doivent être sérieusement prises en consid tion sont Lepsius, Mariette et Brugsch. Entre leurs appréciat les plus élevées et les plus basses il y a un intervalle de de 1100 ans. Il semble, d'après les récentes découvertes, que dates de Lepsius soient trop modestes et que celles de Mariett contraire, soient trop élevées ; nous admettrons donc comme du règne de Menès (le premier roi des listes égyptiennes) la assignée par Brugsch ».

M. Maspero, dans sa grande *Histoire ancienne des peuple l'Orient*[2], semble admettre une date assez semblable lorsqu'il p l'avènement de Snofrou, premier roi de la IVe dynastie, en l'an avant Jésus-Christ, « avec une erreur possible de plusieurs siècl plus ou en moins ».

M. le professeur Petrie, dans un de ses plus récents ouvrag place le règne de Menès entre 4777 et 4715.

Nous pouvons donc admettre, en prenant une date minima tous les monuments dont il sera question dans ce livre sont rieurs au 4e millénaire avant notre ère ; mais si nous avons sorte une date terminale de la période primitive, il serait bon lement d'en assigner une aux débuts de cette période. Mais difficulté est encore plus grande, et l'on ne peut se baser qu des présomptions extrêmement vagues. M. Petrie exige po développement de la civilisation primitive environ deux mille et comme il place les débuts de l'Égypte pharaonique vers avant notre ère, il serait nécessaire de faire remonter à en 7000 ans avant notre ère les plus anciens des monuments nous allons nous occuper tout à l'heure [4].

1 BUDGE, *History of Egypt*, I. *Egypt in the Neolithic and Archaic Periods* don, 1902, p. 159.

2 Paris, Hachette, t. I, 1895, p. 347, note 2. Dans le nouveau gu Musée du Caire en préparation (édition anglaise) le même auteur place l mière dynastie aux environs de l'an 5000 avant notre ère.

3 *Abydos*, I, p. 22.

4 M. Mac Iver a récemment cherché à combattre ces conclusions, mai

Lorsqu'on s'est trouvé en présence de l'énorme durée des temps éhistoriques dans nos propres régions, sans pouvoir assigner de tes précises aux différents stades de civilisation que l'on pouvait nstater, on a cherché à fixer une terminologie commode permet-nt de classer aisément les documents. On a choisi dans ce but e série de gisements caractéristiques d'une époque et on a donné ette époque le nom de ce gisement. C'est ainsi qu'on a créé les mes universellement admis de Chelléen, Moustérien, Magdalé-n, etc. Il serait extrêmement utile de pouvoir en agir de même Égypte, et on a déjà donné à la période primitive tout entière nom d'âge de Naqadah d'après le principal cimetière exploré. parle couramment déjà dans les livres scientifiques de la civi-ation de Naqadah, des hommes de Naqadah, etc. M. Petrie a plus loin et au lieu de nom il a proposé des chiffres. Voici mment. S'appuyant sur l'étude des types de poteries extrême-nt variés à l'époque primitive, M. Petrie est parvenu, à la suite classements que je ne puis songer à exposer ici, à répartir tous types connus en 50 séries portant les n°s 30 à 80 qui repré-tent la succession des temps pendant la période préhistorique. contenu d'une tombe étudié en se basant sur ces classifications rnira immédiatement un chiffre maximum et un chiffre mini-m dont la moyenne indiquera l'âge relatif de l'ensevelissement. e procédé mis en avant par Petrie est fort ingénieux et n'a été du possible que par le grand nombre de tombeaux intacts ouverts, et malgré les quelques critiques dont il a été l'objet qu'à présent il semble bien qu'on n'ait pu encore apporter des qui en contredisent les résultats. C'est grâce à ce système que peut dire d'un type de statuette, d'un système de décoration n les rencontre, par exemple, entre les dates de succession 35 9 *(sequence dates)*, et c'est ainsi qu'il faudra comprendre les cations analogues que l'on rencontrera en quelques pages du . Disons que les chiffres avant 30 ont été réservés aux monu-ts plus anciens que tous ceux que l'on connaît jusqu'à présent

rguments qui ne sont pas décisifs. Il n'a pas tenu compte dans ses calculs a tribu ayant peuplé le cimetière d'El Amrah pouvait être nomade et ne ir que périodiquement en cet endroit, ce qui changerait complètement les usions à tirer du nombre de tombes. Voir Mac Iver and Mace, *El h and Abydos*, pp. 50-52.

et que le hasard d'une fouille heureuse peut faire surgir du sol d jour à l'autre [1]. Comme je l'ai dit plus haut, la concordance entr dates de succession et les années de règne des rois de la Ire dyn a été faite grâce à la petite ville préhistorique d'Abydos, et P fait tomber le règne de Menès à la date de succession 79 [2]. (toujours en se basant sur ces dates de succession que nous pour dire de certains objets qu'ils sont surtout fréquents dans la mière ou la seconde moitié des temps préhistoriques.

Je me suis efforcé de multiplier les illustrations, qui ne saura jamais être assez abondantes dans un travail de l'espèce où le t doit, en réalité, se contenter d'être un commentaire sommaire monuments. La source de chacun des dessins est indiquée d manière suivante. Lorsque dans le texte on trouvera cité par exe *Naqada,* pl. LXIV, n° 78, et *Diospolis parva,* IX, 23, on trou sur la figure : 78, à côté du dessin emprunté à *Naqada* et D. 23 à de celui emprunté à *Diospolis ;* A signifiera *Abydos,* R. T. *R* *tombs,* Am, *El Amrah,* etc. Ces annotations mises en rap avec celles des notes en bas de la page permettront facilemen pense, de retrouver les originaux des dessins. Dans quelques très rares, notamment dans les figures 7 et 15 qui donnent exemples d'objets sur lesquels on aura à revenir plus loin, c'e passage où il en sera traité en détail qu'on trouvera les indicat relatives à l'identification des figures [3].

En terminant ces remarques préliminaires je ne chercherai p cacher ce que mon travail peut présenter de défectueux. Il téméraire, en effet, d'écrire sur des sujets aussi neufs que celui- surtout sur des documents dont le nombre s'accroît de jour en

[1] PETRIE, *Sequences in prehistoric remains,* dans le *Journal of the Anthr gical Institute,* XXIX, 1900, pp. 295-301.

PETRIE, *Diospolis parva,* pp. 4-12.

REINACH, S., Compte rendu du travail précédent dans l'*Anthropologie,* 1900, pp. 759-762.

[2] PETRIE, *Abydos,* I, p. 22.

[3] Suivant l'exemple de M. SALOMON REINACH dans la *Sculpture euro avant les influences gréco-romaines,* j'ai dessiné moi-même la plus grande des figures (excepté celles signées d'un monogramme). Il faut donc les dérer surtout comme des croquis nullement destinés à rendre inutiles les cations originales.

souhaite vivement que dans peu d'années ce livre soit devenu
ıt à fait insuffisant, grâce aux découvertes qui s'effectueront ; je
suis seulement efforcé à le faire aussi complet que possible,
)érant qu'il restera tout au moins comme un résumé de la ques-
n au moment où il aura été publié.

J. CAPART.



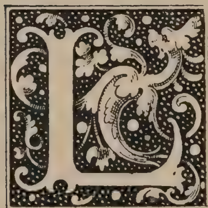


PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 1902.

Présidence de M. G. De Bavay, *président.*



LA séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-dix membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du pro verbal de la séance du 6 octobre. *(Adopté s observation.)*

Correspondance. — Le Cercle archéolog du pays de Waes, l'Académie royale d'archéologie de Belgique Bibliothèque de l'Université de Heidelberg et la Société royale antiquaires d'Irlande nous accusent réception de l'envoi du tome X fascicules 1-2, de nos *Annales*.

[1] MMmes Seghers, Hermant et Delacre.

MMlles Ranschyn et Vannerus.

MM. de Raadt, G. Cumont, Mahy, Sainton, De Schryver, Titz, Magnie baron de Loë, Ambroise, Coliez, De Bavay, Van Havermaet, Schweis Seghers, Poils, Ranschyn, De Soignie, De Buggenoms, Crick, de Lara, Van Destrée, Belleroche, Van Tichelen, Paris, Tahon, De Mot, Dr Hermant, mant fils, Hamelius, Beeli, F. Cumont, Bruniaux, Lefebvre de Sardans, Va kelen-Dufour, Carion, Vervaeck, P. Blin d'Orimont, M. Blin d'Orir Devis, Minner, Collès, J. Van der Linden, A Delacre, Ledure, Verhe Crespin, Aubry, De Bruyne, Weckesser, le comte F. van der Straten-Pon Flébus, Meirsschaut, Hannay, Descamps, E. Lhoest, Van Goidsenh Vanheerswynghels, Verhaeren, De Smeth, de Latre du Bosqueau, Verbue De Ridder, Pichon et E. Seghers.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Le registre de Franciscus Lixaldius, trésorier général de l'armée ›pagnole aux Pays-Bas, de 1567 à 1576. Publié par M. F. Rachfahl, ›fesseur à l'université de Halle. Bruxelles, 1902, 1 vol. in-8°, br. ›ivoi de la Commission royale d'histoire).

Mémoires de Montecuculli, généralissime de l'empereur (Léopold Ier), ›isez en trois livres : I. De l'art militaire en général. II. De la guerre ›ntre le Turc. III. Relation de la campagne de 1664. Nouvelle édition, ›. A Strasbourg, chez Jean Renauld Doulssecker le Père, M. DCC. XL, ›ol. in-12, rel. (achat).

Alvin (L.). Notice sur Louis Calamatta, graveur, suivie du catalogue › l'œuvre du maître. Bruxelles, 1882, 1 br. in-8°, portrait et fac-similé › signature (id.).

Cahun (L.). Le Congo. La véridique description du royaume afri›n, appelé, tant par les indigènes que par les Portugais, le Congo, ›le qu'elle a été tirée récemment des explorations d'Édouard Lopez, › Philippe Pigafetta, qui l'a mise en langue italienne. Traduite pour la ›mière fois en français sur l'édition latine faite par les frères De Bry, › 1598, d'après les voyages portugais et notamment celui d'Édouard ›pez, en 1578, avec 3 planches dont 2 cartes géographiques. Bru›les, 1883, 1 vol. in-12, br. (id.).

De Séranon (J.). La Campanie. Pompéi. Herculanum. Étude de ›eurs romaines. Paris, 1875, 1 vol. in-18 anglais br. (id.).

La Philomele Seraphique (par le R. P. Jean l'Évangéliste d'Arras, ›dicateur capucin). A Tournay, de l'imprimerie d'Adrien Quinqué, › D C. XXXX, 4 parties en 3 volumes pet. in-12 br. Exemplaire ›omplet de quelques feuillets (id.).

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhisto›ues. Compte rendu de la sixième session, Bruxelles, 1872. Bruxelles, ›3, 1 vol. in-8°, 90 pl. lith. (id.).

Debidour (A.). L'impératrice Théodora. Étude critique. Paris, 1885, ›ol. in-12 relié avec l'ouvrage ci-dessous (id.).

Gabriel (le R. P. Dom). L'abbaye des Trois Fontaines située aux ›x Salviennes, près de Rome, et dédiée aux saints martyrs Vincent ›Anastase. Landerneau, 1882, 1 vol. in-12 relié avec l'ouvrage ci›sus (id.).

Theophilus, gedicht der XIVe eeuw, gevolgd door drie andere gedichten *›n der zielen ende van den lichame, Van der feesten, De Maghet van* *›nd)* van het zelfde tijdvak. Uitgegeven door Ph^s^ B. Gent, 1836, ›r. in-8° (id.).

Torfs (L.). Koningsfeest van hertog Jan IV (1422). Antwerp 1866, 1 br. in-8° (id.).

De Mot (J.). Musées royaux des arts décoratifs et industriels, p du Cinquantenaire, Bruxelles. Classement de la section des antiqu classiques avec plan. Octobre 1902. 6 feuillets in-12 (don de l'aute

de Nadaillac (le Mis). Voyage du duc et de la duchesse d'Yor travers les colonies anglaises. Paris, 1902, 1 br. in-8° (id.).

d'Auxy de Launois (le comte A.). La fontaine de La Vallièr Spiennes. Mons, 1902, 1 br. in-8° (id.).

Musée historique de l'Orléanais. Explication des ouvrages de p ture, sculpture et gravure, œuvres imprimées ou manuscrites, dc ments et souvenirs exposés au musée de Jeanne d'Arc à l'occasion centenaire de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, de l'Académie fr çaise, 12 octobre 1902. Orléans, 1902, 1 br. in-8° oblong (don M. Herluison).

Herluison (H.). Un bienfaiteur orléanais. Le major Robichon e fondation. 1 br. in-8° oblong (id.).

Les musées d'Orléans. Allocution prononcée par M. H. Herluis conservateur du musée historique, le 27 juillet 1902, pour la distr tion des prix aux élèves des écoles municipales de dessin, d'archi ture, de modelage, etc. Suivie de notes sur les écoles d'art et d'indus de la ville. Orléans, 1902, 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Pirenne (H.). Histoire de Belgique. Tome deuxième. Du comn cement du xive siècle à la mort de Charles le Téméraire. Avec carte des Pays-Bas à la fin du xive siècle. Bruxelles, 1903, 1 in-8° br. (achat).

L'ancien Pays de Looz, tablettes mensuelles illustrées concer l'histoire et l'archéologie de la province. 6e année, nos 3-4-5. Has mars-avril-mai 1900, in-4°, pl. et fig. (don de M. le Dr Bamps).

Pour les collections :

Statuettes antiques trouvées récemment à Givry (Hainaut), au meau de la *Vieille Bruyère :*

Jupiter, bronze gallo-romain, hauteur : 0m073, patine grise.

Mars, bronze gallo-romain, hauteur : 0m067, patine verte.

Mars, bronze gallo-romain, hauteur : 0m088, patine verte.

(Commission des fouilles.)

Objets divers (vases, fibules, etc...) provenant du cimetière be romain de Deigné, commune de Louveigné, province de Liége (id

Époque paléolithique. Lames et éclats retouchés (station du Mor Pitthem).

Époque néolithique. Pointe de flèche à ailerons et pédoncule, grat-s discoïdes, nucléus, lames, lames retouchées, éclats retouchés, blocs léchets de taille (station du Mont de Pitthem).

Pointe de flèche à ailerons et pédoncule, pointe de flèche en forme nande allongée, nucléus, lames, lames retouchées, grattoirs dis-les, éclats retouchés, blocs et déchets de taille (Pitthem, station de oute de Wynghene).

Deux lames (Pitthem, station du Bois de l'Enfer)

Nucléus, lames, grattoirs et éclats (Pitthem, station du château). coltes de M. l'abbé J. Claerhout, membre de la commission des lles.)

ragments de poteries grossières, anté-romaines et probablement du nier âge du fer, trouvés dans un foyer, à Wommersom, près de emont.

uelques fragments d'un vase en poterie grossière anté-romain et bablement du premier âge du fer, trouvés à Autgaerde.

rande cruche en terre rougeâtre belgo-romaine, trouvée à Tirlemont te de Louvain).

acon en terre (époque belgo-romaine), trouvé à Grype, près de Tir-ont, à la station du tram de Tervueren.

itère en poterie rouge vernissée et sigillée, trouvée à Tirlemont e de Louvain).

etite coupe à pied en terre jaune (époque belgo-romaine), trouvée rlemont (porte de Louvain).

tte en poterie rouge vernissée et sigillée, trouvée à Tirlemont e de Louvain).

hantillon de mortier prélevé dans les couloirs sous le cirque, à y (Commission des fouilles).

sements et dents d'animaux, fragments de côtes de bœuf ayant de lissoirs, fragment d'un poinçon en os, petit nucléus en silex, eau de meule en grès, débris de bois, os fendus (restes de repas), ns de poteries de diverses époques, etc..., provenant des dernières es de M. l'abbé J. Claerhout dans la station palustre de Denter-n (Commission des fouilles).

onnaies provenant de la trouvaille de Libin (province de Luxem-g) :

Écu d'or au soleil de Charles VIII (1483-1497), roi de France. int secret sous la 6[e] lettre (atelier de Tours).

Écu d'or de Hollande, dit Klinkaert, de Philippe-le-Bon (1419-.

3. Double briquet ou double patard de Charles le Téméraire (1
1477), frappé à Anvers en 1476.

4. Deux exemplaires de la même pièce, mais de l'année 1475.

5. Double briquet ou double patard de Marie de Bourgogne (1
1482) pour la Flandre (année 1478).

Deux exemplaires variés.

6. Deux exemplaires et un fragment de la même pièce, frapp
Anvers en 1477.

7. Pièce de trois patards de Maximilien et Philippe le Beau (1
1494) pour la Flandre.

8. Ville de Gand (Philippe le Beau) ; double briquet (1488-1
fragments de cette pièce.

9. Blanc à l'L de Louis de Bourbon, évêque de Liége, frap
Hasselt (1456-1482). Cette pièce est en fragments.

10 Enfin, fragments de pièces en argent de Bologne (Italie)
même époque (id.).

Élections. — MM. le comte Charles de Beaumont, Louis de G
maison, Léon Dumuys, Henri Faye, Herluison, Frouillard, Fli
Petrie et Alfred Wiedemann sont nommés membres correspondai

M. Ch. Grimaud est nommé membre effectif.

Exposition. — Tête de femme (marbre) trouvée à l'acr
d'Athènes, offerte aux musées royaux du Cinquantenaire
M. A. Willems.

Statuette d'Athéna, offerte aux musées royaux du Cinquante
par M. le docteur E. Yseux.

Photographies de monuments anglais et documents relati
Kastell Saalburg (par M. E. Belleroche).

M. Belleroche entretient un instant l'assemblée des monu
qu'il a visités au cours d'un voyage qu'il vient de faire en Anglete
donne ensuite d'intéressants renseignements sur le *Kastell Saa*
près de Hombourg, où il s'est rendu récemment.

Photographies d'objets ayant figuré à l'Exposition de Bruge
M. J. Destrée).

Communications.

Dr Raeymaekers. — *Rapport sur les fouilles d'un cimetière fr*
d'un atelier de potier du XIIIe *siècle, à Orsmael-Gussenhoven* (Br
(Lecture par M. Ch. Magnien.)

. De Mot. — *Sur une statuette d'Athéna trouvée en Toscane près de* *ano,* offerte aux musées royaux du Cinquantenaire par M. le docteur /seux.

. Sainton. — *La Tunisie sous la domination romaine.*

Destrée. — *L'Exposition d'art ancien à Bruges.*

a séance est levée à 10 heures.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU
LUNDI 1er DÉCEMBRE 1902.

Présidence de M. G. De Bavay, *président.*

a séance est ouverte à 8 heures.

Cent et six membres sont présents [1].

. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance ovembre. *(Adopté sans observation.)*

rrespondance. — MM. le docteur Flinders Petrie, Henri Faye, uison, Louis de Grandmaison, le docteur Alfred Wiedeman et le

[1] MMmes Chevalier, Boucneau, Magnien, Seghers, Préherbu, Schweisthal, ombaz, Hermant, Delacre et Simon ;
Mlles Ranschyn, la comtesse van der Noot, A. Poils, H. Bouvier et ouvier ;
M. P. Gilbert, le baron A. de Loë, De Buggenoms, G. Cumont, Titz, chyn, Meirsschaut, Vervaeck, Roosen, De Schryver, Bruniaux, Chevalier, neau, Hauman, J. Destrée, l'abbé Nickers, Tahon, E. Baes, Magnien, , Seghers, Préherbu, Van Havermaet, Schweisthal, de Lara, P. Combaz, on, Soil, De Bavay, de la Roche de Marchiennes, G. Combaz, Collès, , Guilmot, le Dr Hermant, de Raadt, Pholien, le Dr Goris, Van Gele, rleaux-Lagasse, P. Blin d'Orimont, M. Blin d'Orimont, de Brabandère, hen, Van Tichelen, A. Joly, Ambroise, Claessen, Eyben, Minner, J. Poils, ruyne, Descamps, Carion, De Soignie, Hamelius, J. Van der Linden, An-, l'abbé G. Winckelmans, l'abbé Ch. Constant, Ortman, le comte F. van traten-Ponthoz, Verbuecken, Beeli, De Proft, Ed. de Prelle de la Nieppe, vre de Sardans, A. Delacre, T'Scharner, De Heyn, Simon, Muls, auters, Rutten, Flébus, Van Goidsenhoven, Weckesser, Vanderkelen-ir, Janssen, Desvachez, De Smeth, Aubry, Streel, Werhlé, Verheyden, eerswynghels, de Latre du Bosqueau, De Vestel, De Samblanc, Her- fils et Seghers fils.

comte Charles de Beaumont, nommés membres correspondants, font parvenir leurs remerciements.

M. Arthur Merghelynck nous remercie des félicitations que nou avons adressées à l'occasion de sa nomination de chevalier de l'ordı Léopold.

M. Mélant-Picard nous annonce la découverte toute récente de ı tures murales et d'inscriptions gothiques dans l'église de Land (Hainaut).

La direction du Musée national hongrois invite la Société à ass à la fête du centième anniversaire de la fondation de cet institut.

La Société des Antiquaires de Cambridge, l'Institut royal des a tectes anglais, la Société archéologique du comté d'York et la So provinciale des Arts et des Sciences d'Utrecht nous accusent récej de l'envoi de nos publications.

Dons, envois et achats. —*Pour la bibliothèque :*

Borgnet (Ad.). —Jean de Heinsberg. Extrait d'une Histoire in des institutions politiques de l'ancien pays de Liége. Liége, 1854, in 8 (achat).

von Cohausen (A.) und Jacobi (L.). — Das Römerkastell Saal vi. Auflage nach den Ergebnissen der letzten Ausgrabungen er von H. Jacobi, Kgl. Regierungsbaumeister. Mit 3 Tafeln. Hombu d. Höhe, 1902, 1 br. in-18 (don de M. Belleroche).

De Waele (J.). — Étude sur l'évolution des formes architectu Paris-Bruxelles, 1902. 1 vol. gr. in-8°, rel. t., figg. (achat).

Saalburg bei Bad Homburg : Porta Decumana (phototypie 24× Atrium des Praetoriums (photographie 13×18 collée) ; Praetoriu photographies 13×18 collées sur le même carton) (don de M. I roche).

Festschrift zur Feier des fünfzigjährigen Bestehens der numis schen Gesellschaft zu Berlin. Berlin, 1893, 1 vol. in-8° br., pll. et (don de M. le Dr Bahrfeldt).

Mittheilungen der numismatischen Gesellschaft in Berlin. Zw Heft (1850). Drittes Heft (1857). 2 fascicules in-8° br. (id.).

Verhandlungen der numismatischen Gesellschaft zu Berlin : 1880, 1881, 1882, 1883 (deux exemplaires), 1884, 1886, 1887, Ensemble 9 fascicules in-8° br. (id.).

Zeitschrift für Numismatik : Sitzungsberichte der numismati Gesellschaft zu Berlin : 1894, 1895, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901 semble 7 fascicules br. in-8° (id.).

ARTON (le Dr). — Le théâtre romain de Dougga. Paris, 1902, l. in 4° br., pll. et figg. (don de l'auteur).

nnuaire d'épigraphie africaine. Constantine, 1902, 1 br. in-8° (id.).

ulpture sur un rocher de Bulla Regia. S. L., S. D. 1 br. in-8°, (id.).

éflexions sur les inscriptions d'Aïn-Ouassel et d'Henchir-Mettich. ., S. D. 1 br. in-8°, 1 carte dans le texte (id.).

nthères bachiques affrontées sur un bas-relief de l'Afrique du nord. s, 1902, 1 br. in-8° (id.).

TMEYER (J.-J.) — Les précurseurs de la réforme aux Pays-Bas. elles, 1886, 2 tomes en 1 vol. in-8° cart. (achat).

lle de Bruxelles Rapport concernant le service des archives comales (archives, bibliothèque, musée communal). Extrait du rapport nté au conseil communal en séance du 6 octobre 1902 par le colles bourgmestre et échevins. Bruxelles, 1902, 1 br. in-8°, 3 exemes (don de M. J. van Malderghem).

LANT-PICARD. — Landelies. Notes généalogiques; 1696-1901. elles, 1901, 1 br. autographiée in-4°, portraits, planche, fig. dans te, tableaux généalogiques (don de l'auteur).

AUPRÉ (le comte J.). — Les études préhistoriques en Lorraine de à 1902 et aperçu général sur les époques gallo-romaine et mérovine dans le département de Meurthe-et-Moselle. Nancy, 1902, in-8° br., 258 figures et 30 plans (id.).

ur les collections :

rin au Saint André, de Charles le Téméraire (1467-1477), frappé à s et trouvé à Familleureux (Hainaut) (Commission des fouilles).

Éctions. — M. Georges Dansaert est nommé membre effectif.

sentation de candidatures à la présidence en remplace- de M. Gustave De Bavay, président sortant non rééli-. (Art. 17 et 28 des statuts.)

Louis Paris, conservateur adjoint à la Bibliothèque royale et vice-nt de notre compagnie, est proclamé candidat à la présidence ociété pour 1903. *(Applaudissements.)*

position par voie de tirage au sort, parmi les membres fs présents à la séance, de la commission de vérification mptes. (Art. 42 des statuts.)

désignés pour faire partie de cette commission :

Comme membres effectifs :

MM. De Bruyne, De Buggenoms, Titz, Eyben, A. Joly et J. Des

Et comme membres suppléants :

MM. Sainton, Ranschyn, de Lara, Préherbu, Van Tichelen et I

CONSTANTINOPLE ET L'ART BYZANTIN

Conférence avec projections

par M. Eugène-J. SOIL, de Morialmé.

C'est sous ce titre que M. Soil, causeur aussi agréable qu'érudit, relate le voyage qu'il a fait il y a deux ans à Constantinople.

Il décrit de la façon la plus attrayante les beautés naturelles richesses artistiques de « la ville-paradis des Orientaux » en s'occu plus spécialement des monuments byzantins : la fameuse basiliqu Sainte-Sophie (construite sous Justinien Ier, de 527 à 565, d'aprè plans des architectes Anthémius de Tralles et Isidore de Millet), S Jean Stoudios, Saint-Théodore de Tyrone, Saints-Serge et Bacch

C'est, comme de raison, du premier de ces monuments que par plus longuement M. Soil.

« On peut, dit-il, décrire Sainte-Sophie, l'analyser, exalter ses be et ses charmes, mais rien ne peut rendre l'impression produite p superbe temple sur l'âme d'un artiste, d'un croyant, d'un homme de l'amour du beau. Tel s'arrête frappé, immobile et comme ar devant l'ampleur et la majesté du temple ; tel, subjugué par la beau quelque sorte immatérielle de ce lieu de prière, sent son âme se f dans une sorte de béatitude céleste ; tel enfin jouit d'un délicieux être, baigné par la clarté surnaturelle qui se répand dans tout l'e du haut d'une coupole qui semble planer dans les airs, sans qu'on çoive ses points d'appui, mais en même temps sans qu'on éprou moindre crainte, tant toute la construction paraît bien coordon rafraîchi par la demi obscurité qui règne sous les galeries laté charmé par les jeux de lumière et d'ombre ménagés par les premi les arrière-plans, ravi par les exquises colonnades qui règnent autour de l'édifice, l'éclat des marbres et des mosaïques, l'harmo proportion de toutes les parties du temple. Mais tandis que s'exalte à la vue de cette beauté sans égale, ou s'oublie dans un ment d'extase indéfinissable, l'archéologue, un moment ébloui et c par tant de splendeurs, reprend en quelque sorte possession de lui- et analyse les éléments qui concourent à former cette œuvre subli

En compagnie de notre aimable et érudit confrère, nous v encore les vieux murs dont la partie la plus considérable remon règne de l'empereur Théodose II (418-450), la mosquée de Solim

…; celle du sultan Achmet, qui est de 1610; le tombeau du sultan …n II, mort en 1574; la fontaine d'Ahmed érigée en 1728; Tchinili-…k ou ancien Palais, de 1466; le Kiosk de Bagdad, etc...

…ous pénétrons enfin, avec lui, dans les vieux quartiers de Stamboul …rues misérables, aux maisons sordides et croulantes, où habite une …lace qui ne prend aucun soin de dissimuler son mépris et sa haine à …rd de l'étranger qui, exposé à des ennuis et à des dangers de toute …re, quitte avec un véritable sentiment de délivrance la métropole …'islamisme [1].

… le Président, aux applaudissements prolongés de l'assemblée, …ite et remercie chaleureusement l'orateur, lui dit tout le plaisir que … avons eu à l'écouter et lui exprime l'espoir que la brillante confé-…e que l'on vient d'entendre ne sera pas la dernière qu'il nous fera.

…a séance est levée à 10 heures 1/2.



…MBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU LUNDI 5 JANVIER 1903.

Présidence de M. G. De Bavay, *président.*

…A séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-sept membres sont présents [2].

… le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de …mbre. *(Adopté sans observation.)*

…rrespondance. — M. Georges Dansaert, nommé membre effectif, … adresse ses remercîments.

… Franz Cumont nous remercie de la lettre de félicitation que nous …ons écrite à l'occasion de sa nomination de membre correspondant …Académie royale de Belgique.

[1] …xtrait du compte rendu qu'a fait de cette conférence notre confrère M. H. … dans l'*Avenir du Tournaisis*, numéro du 3 décembre 1902.

[2] …Mmes L. Le Roy, F. Seghers et J. Chevalier.
…le P. Ranschyn.
…M. l'abbé R. Lemaire, G. Cumont, J. Destrée, Tahon, Van Ysendyck, …ien, Blanc, Sainton, le baron A. de Loë, L. Le Roy, Descamps, Verhaegen, … Paris, Hauman, Van Havermaet, De Bavay, De Soignie, Ranschyn, …rs, Minner, de Lara, Ledure, Beeli, Joly, P. Blin d'Orimont, M. Blin …mont, Lefebvre de Sardans, Ortman, de Zantis, Van Gèle, P. Combaz, …ot, Sneyers, Houa, J. Chevalier, Huisman, Lacomblé, Vanheerswynghels, …tre du Bosqueau, Hannay, Aubry et E. Seghers fils.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

van Malderghem (J.). La porte de Hal (de Obbrusselsche poo Bruxelles Description et histoire. Bruxelles, 1903, 1 br. in-8°, pll. de l'auteur).

M. Dansaert a fait également don d'une nombreuse collection d'e et d'ordonnances rendus en Belgique pendant la seconde moitié xviii[e] siècle [1].

Rapports annuels. — M. le secrétaire général lit le rap de la commission administrative sur la situation générale de la Soc et sur ses travaux de l'exercice 1902.

M. le trésorier communique à l'assemblée le bilan de l'exercice vient de finir et le projet de budget pour 1903.

M. Roger Sainton donne lecture du procès-verbal de la séance d commission de vérification des comptes.

Ces divers rapports constatent que la situation de la Société reste satisfaisante. *(Applaudissements.)*

M. le Président remercie MM. de Loë et Combaz pour le dév ment qu'ils apportent, l'un et l'autre, dans l'accomplissement de l fonctions.

M. Combaz tient à reporter une grande partie de ces remercîm sur M. Poils, trésorier adjoint, dont la collaboration lui est des plus cieuses et qui ne cesse de l'aider, dans la partie la plus ingrate de fonctions, notamment en assumant la tâche de faire rentrer les co tions.

Élections. — M. Louis Paris, vice-président, est nommé prési en remplacement de M. le conseiller De Bavay, président sortant réeligible.

M. Victor Tahon est nommé vice-président, en remplacemen M. Louis Paris appelé à la présidence.

MM. G. Cumont, le baron de Loë, Paul Combaz et Simon De S ver sont réélus pour un nouveau terme d'une année dans leurs fonc respectives de conseiller, de secrétaire général, de trésorier et de co vateur des collections. *(Applaudissements.)*

MM. Bahrfeld et Sarauw sont nommés membres correspondan

MM. Ernest Delmez et Hubert Nélis sont nommés membres e tifs.

[1] Nous reviendrons plus longuement sur cette collection (dont toute pièces sont en bon état de conservation) dans notre rapport sur la situati les accroissements de la bibliothèque durant l'année 1903.

n quittant la présidence, M. De Bavay s'exprime ainsi :

Mesdames, Messieurs,

otre bureau vient d'être reconstitué et c'est un défunt qui demande ›us adresser encore quelques mots d'outre-tombe.

n abandonnant cette présidence que vous avez bien voulu me con- il y a deux ans, pour me la confirmer ensuite jusqu'à ce jour, je ; à vous remercier vivement de la bienveillance extrême que vous ez cessé de me témoigner. Votre appui m'était bien nécessaire ; et, eure où je rentre dans vos rangs, j'ai la grande satisfaction de con- r qu'il ne m'a jamais fait défaut.

me fais un devoir de témoigner tout particulièrement ma recon- ance aux membres de nos diverses commissions, à la commission inistrative surtout et à celui qui en est l'âme, notre très distingué étaire général, M. le baron de Loë. Grâce à lui, grâce à la collabo- n active et intelligente de nos dévoués confrères, il m'a été donné naintenir notre chère Société au niveau qu'elle avait su atteindre t moi.

niveau, elle saura le conserver sous l'administration nouvelle : Paris et Tahon, nos élus de ce soir, ont depuis longtemps fait preuves. M. Tahon est l'un des fondateurs de la Société et il en l'un des membres les plus actifs et les plus distingués. Quant à 'aris, il a gravi tous les échelons dans notre état-major. Bien que e encore, il avance pour ainsi dire à l'ancienneté aussi bien qu'au , au grand choix ! Modeste autant qu'érudit, il possède l'art de e la science aimable sans rien lui faire perdre du caractère sérieux le doit conserver. Avec un successeur de ce mérite je me sens ré sur l'avenir de notre compagnie. C'est sans crainte aucune — sans regret — que je quitte ce siège, et c'est de tout cœur que te M. Paris à prendre place au bureau avec son excellent coadju- M. Tahon. *(Applaudissements.)*

Paris prend possession du fauteuil et prononce l'allocution sui- :

Mesdames, Messieurs,

, de ces jours derniers, été tenté bien des fois de me reprocher de ir pas résisté absolument aux sollicitations de mes collègues de la nission administrative lorsque ceux-ci m'ont fait l'honneur de ir la candidature à la présidence.

La marque de confiance qu'ils m'avaient donnée ainsi, vous vene
la ratifier par vos suffrages, et j'ai à vous en remercier d'autant
vivement que je dois voir surtout dans cette distinction un témoig
de bienveillance.

S'il est vrai que j'ai eu la bonne fortune de contribuer à la fond
d'une société d'études archéologiques dans la capitale et qu'il m'
donné, depuis lors, de participer à ses travaux, c'est précisément
que ces circonstances m'ont permis de mieux apprécier les mé
scientifiques et l'activité désintéressée qu'ont apportés dans l'accom
sement de leurs fonctions les hommes éminents qui, depuis bie
seize ans, ont occupé successivement ce fauteuil, que j'ai pu me re
compte de ce que la Société d'archéologie de Bruxelles est en
d'attendre de son président et que j'ai hésité à assumer pareille t

De cet hommage rendu à mes prédécesseurs, nous savons tous q
large part revient à M. De Bavay, l'homme si distingué à tous é
qui, pendant ces deux dernières années, a dirigé nos travaux
manière à la fois si sage et si brillante et qu'une disposition de
statuts nous empêche de retenir à notre tête. Il serait au moins
tile de tenter d'exposer ici tout ce dont notre association lui est
vable. Qu'il me soit simplement permis de rappeler ces quelques
par lesquels il terminait son discours lorsqu'il prit possession du
présidentiel : « Tous mes vœux seraient comblés, disait M. De B
si j'étais assez heureux pour laisser la Société à mon successeur
florissante et aussi prospère que je la trouve aujourd'hui ».

Mon très honoré confrère, cette satisfaction qui vous tenait t
cœur, vous êtes en droit de l'éprouver en ce moment sans au
réserve, cette assemblée entière est prête à en témoigner, et j
félicite d'avoir l'honneur de vous exprimer ses sentiments unanim
reconnaissance.

Pour ce qui me concerne, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous
ner l'assurance que j'appliquerai tous mes efforts à remplir digne
la charge qui m'est confiée.

Le zèle et le dévouement de ses membres, l'activité et la compé
de ses commissions et surtout l'esprit d'union qui féconde to
efforts ont valu à la Société d'archéologie de Bruxelles un passé
elle peut être fière. Je crois donc pouvoir exprimer l'espoir q
concours d'éléments aussi précieux ne lui fera pas défaut dans l'a
qu'elle ne cessera pas de prospérer dans sa situation scientifiq
matérielle et qu'elle gardera le rang distingué qu'elle a conquis d
monde de ceux qui travaillent au progrès des sciences historique
celui des arts par les voies de l'archéologie. *(Applaudissements.)*

M. V. Tahon remercie l'assemblée de la marque d'estime et de con-
nce qu'elle vient de lui accorder en l'appelant à la vice-présidence et
ure la Société de tout son dévouement.

Il rend compte ensuite des démarches qu'a faites, auprès de l'admi-
tration communale, le comité constitué au sein de la Société en vue
la reproduction et de la publication dans nos *Annales* des documents
hitecturaux du Vieux-Bruxelles et dit avoir l'espoir de pouvoir
ner à bonne fin cette entreprise.

Exposition. — Dessins et photographies relatifs à l'église d'Alsem-
g (par M. l'abbé Lemaire).

Photographies de monuments votifs des XVe et XVIe siècles apparte-
nt au musée d'Utrecht (par M. J. Destrée).

M. Van Havermaet rappelle le succès qu'a obtenu l'exposition des
ites boîtes artistiques anciennes, organisée en 1901 par M. Louis
ris, alors secrétaire, et demande si la Société ne compte pas faire
te année une exhibition analogue soit d'éventails, de boucles ou
utres menus objets de ce genre.

M. le président répond affirmativement, et la question est renvoyée
examen de M. Jean Capart, secrétaire, chargé spécialement de l'orga-
ation des expositions.

Communications.

Abbé Lemaire. — *L'église d'Alsemberg. Première partie : Étude de
l'architecture de ce monument.*

Destrée. — *Un monument votif du* XVe-XVIe *siècle acquis par les
musées royaux du Cinquantenaire.*

(Idem.) — *L'auteur des fonts baptismaux de l'église Saint-Barthé-
lemy, à Liège.*

La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 2 FÉVRIER 190

Présidence de M. Louis Paris, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Cent et un membres sont présents[1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séan de janvier.

(Adopté sans observation.)

Correspondance — MM. Bahrfeldt et Sarauw, nommés membr correspondants, et M. Hub. Nelis, nommé membre effectif, no adressent leurs remerciements.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Van den Gheyn (J.). — Les populations danubiennes. Études d'et nographie comparée. Gand, 1886. 1 vol. in-8° br. (don anonyme).

L'archéologie préhistorique en Belgique d'après les plus récents t vaux. Bruxelles, 1888. 1 br. in-8° (id.).

De wetenschap der godsdiensten aan de hoogeschool te Leid Haarlem, 1887. 1 br. in-8° (id.).

Auger Busbecq et les Goths orientaux. Bruges, 1888. 1 br. in-8° (i

La langue congolaise et les idiomes bantous. Bruxelles, 1892. 1 in-8° (id.).

L'homme préhistorique dans la basse Belgique. Bruxelles, 1887, 1 in-8° (id.).

[1] MM^mes^ De Meuldre, Ledure, Le Roy, Magnien, Schweisthal, Schwa Fortin, Delacre, Seghers, Chevalier, P. Combaz, Rutot et Simon ;

MM^lles^ Ranschyn, Landrien et la comtesse Marie F. van der Noot ;

MM. Roosen, De Meuldre, Ortman, Ambroise, Buschen, G. Cumont, Havermaet, Vanderkelen-Dufour, Alvin, Ledure, Hamelius, Ranschyn, I drien, Jean De Mot, Le Roy, Magnien, Terlinden, De Bavay, Schweist de Buggenoms, Claessens, Vander Poorten, Stevens, Paris, Bruniaux, de Za Schwartz, Fortin, Huisman, le baron A. de Loë, Duwelz, G. Combaz, Sain A. Delacre, Van Tichelen, Angenot, Goyers, Tahon, Seghers, Rutten, Flé de Lara, Le Bon, Minner, F. Cumont, Gautier de Rasse, Minnaert, De Soig le vicomte de Ghellinck, Meirsschaut, l'abbé Ch. Constant, Eyben, Des l'abbé G. Winckelmans, P. Combaz, Belleroche, Charles, G. Paridant, F. den Corput, P. Verhaegen, Sneyers, De Proft, Rutot, Beeli, Van Noo Lefebvre de Sardans, Halot, Verhoegen, Hucq, F. Hanon de Louvet, Ysendyck, Méganck, Mahy, Houa, Simon, M. Vanderkindere, Van den Meer Muls, Chevalier, Verheyden, Streel, T'Scharner, Vanheerswynghels, Wehr Hermant.

L'origine européenne des Aryas. Paris, 1889. 1 br. in-8° (id.).

Saint Théognius, évêque de Bételie en Palestine. Paris, 1891. 1 br. -8° (id.).

VAN DEN GHEYN (G.). — De speeltuigen te Babylon. Gent, 1887. br. in-8°, figg. (id.).

De kapel van t' Claeitje te Brugge en hare beschilderde grafkelders. ent, 1889. 1 br. in-8°, 1 pl. chromolith. (id.).

La polychromie religieuse au congrès archéologique de Charleroi. and, 1889. 1 br. in-8° (id.).

La polychromie dans les édifices religieux. Bruxelles, 1888 1 br. -8° (id.).

De la conservation des tableaux anciens. Rapport présenté au Cercle storique et archéologique de Gand. Gand, 1895. 1 br. in-8° (id.).

Le panthéisme dans l'Inde. Bruges, 1889. 1 br. in-8° (id.).

La polychromie funéraire en Belgique. Anvers, 1891. 1 br. in-8°, pll. (id.).

Iets over kerkzang. Gent, 1888. 1 br. in-8° (id.).

A propos de la restauration du château des comtes de Flandre à and. Anvers, 1895. 1 br. in-8° (id.).

CUMONT (F.). — L'art dans les monuments mithriaques. Paris, 1899. br. in-8° (id.).

LECLERCQ (J.). — En arrivant à Ceylan. Bruxelles, 1899. 1 br. -8° (id.).

Une ville morte à Ceylan. Bruxelles, 1899. 1 br. in-8° (id.).

Voyage aux volcans de Java, 1895. 1 br. in-8° (id.).

Ethnographie et linguistique (Extraits de la *Revue des questions ientifiques*). Ens. 5 br. et 4 feuillets in-8° (id.).

DE BÉHAULT DE DORNON (A.). — Notice sur une chapelle dédiée à nt Landry, fils de saint Vincent et de sainte Waudru, à Neder-Over-embeek. Mons, 1891. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

STAINIER (X.). — A travers les États-Unis. 1 br. in-8° (id.).

BAMPS (le Dr C.). — Le Limbourg primitif ou aperçu sur les décou-rtes d'antiquités faites dans le Limbourg belge (Age de la pierre — oques celtique, gallo-belge et belgo-romaine). 2e partie. Hasselt, 86. 1 br. in-12, pll. (id.).

Considérations sur les blocs erratiques d'origine scandinave ou finlan-ise recueillis dans la Campine limbourgeoise. Hasselt, 1888. 1 br. 8° (id.).

L'atelier monétaire de Hasselt. Bruxelles, 1888. 1 br. in-8° (id.).

BOLLANDISTE (un). — Une leçon d'honnêteté scientifique donnée aux llandistes. Réponse à M. Wagener. Bruxelles, 1892. 1 br. in-8° (.).

C. D. — La théorie du beau selon les idées de saint Thom d'Aquin. Bruxelles, 1881. 1 br. in-8° (id.).

Destrée (J.). — Les accroissements du Musée royal d'antiquités d'armures, 1887-1888. Bruxelles, 1889. 1 br. in-8°, pll. (id.).

Neghy (J.). — L'exportation des cloches des fondeurs belges a xvie siècle (Congrès archéologique et historique de Bruxelles, 1891 1 br. in-8° (id.).

Cumont (G.). — La pierre tombale de Nicolas Grudius, fils de Nicol Everard, président du Grand Conseil de Malines. Bruxelles, 1891. 1 b in-8°, 1 pl. (id.).

Kieckens (J. F.). — Twee kluchtspelen voor éen of de « Ja Potages » op de Meir, te Antwerpen, in 1660. Gent, 1895. 1 b in-8° (id.).

Van Schoor. — La presse sous l'ancien régime. Bruxelles, 189 1 br. in-8° (id.).

Serrure (C.-A.). — Études gauloises. — Le gaulois expliqué a moyen de l'archéologie, de la numismatique, de l'histoire et de la phi logie comparée. Première partie (L'épigraphie). Bruxelles, s. d. 1 b in-8°, pll. (id.).

Catalogue de 9 tableaux anciens de premier ordre, etc. Ven publique à Bruxelles, mercredi 8 mai 1895. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Catalogue de deux portraits par Antoine Van Dyck et d'un portr par Gaspard de Crayer dont la vente aura lieu à Bruxelles le 27 av 1895. 1 br. in 8° (id.).

Spa. — Le mardi 6 août 1895 et les jours suivants, vente publiq d'une importante collection de dentelles anciennes et modernes. Ca logue illustré, petit in-8° br. (id.).

Doudou (E.). — Les origines de la légende des Nutons. Paris, 19c 1 br. in-8° (don de l'auteur).

de Pauw (N.). — Cour d'appel de Gand. Le procès de Jean Borlu (épisode judiciaire du xiiie siècle). Discours prononcé à l'audience sol nelle de rentrée du 1er octobre 1902 et dont la Cour a ordonné l'impr sion. Gand, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Van Havermaet (H.). — Le temple des Augustins à Bruxell Bruxelles, 1890. 1 br. in 8°, vue photographique du monument (id.).

Von Gumpach (J.). — Uber den altjüdischen Kalender, zunäc in seiner Beziehung zur neutestamentlichen Geschichte. Eine kronc gisch- kritische Untersuchung (zugleich ein Beitrag zur Evangeli Harmonistik). Brüssel und Leipzig, 1848. 1 vol. in 8° rel. t. (don M. Mahy).

e Burbure (L.). — David Lendanus, sa famille, ses amis. Gand, 1. 1 br. in 8° (id.).

aron (A.). — Histoire abrégée de la littérature française depuis son ine jusqu'au xviie siècle. Bruxelles, 1841. 2 vol. in-8° br. (id.).

errure (C.-P.). — Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le ce de Ligne, d'Amblise et d'Épinoy. Gand, 1847. 1 vol. in 12 br., t. et pll. (achat).

'Sas (N. J.). — Catalogue de la rare et nombreuse collection tampes et de desseins *(sic)* qui composoient le cabinet de feu Pierre Wouters, en son vivant prêtre, chanoine de l'église collégiale S. Gomer *(sic)*, à Lierre en Brabant, etc. A Bruxelles l'an v (1797, x style). 1 vol. in-8° br. (don de M. Mahy).

aeterlinck (L.). — Roger van der Weyden et les « ymaigiers » Tournai. Bruxelles, 1901. 1 br. in-8°, pll. (don de M. le baron nethan).

eaupré (J.). — Compte rendu des fouilles exécutées en 1902 pour ompte de la Société d'archéologie lorraine dans des tumulus situés s le bois communal de Serres. 1 br. in-8°, 1 pl. double (don de eur).

eitschrift für Numismatik. Sitzungsberichte der numismatischen ellschaft zu Berlin, 1902. 1 br. in-8° (envoi de la Société).

x-*Libris* de M. T. Teyssier, président de l'Association corrésienne deaux) (don de M. Teyssier).

ur les collections :

ne hachette (?) en calcaire et une hachette polie en hypersthénite ozémont, trouvées à Deigné, commune de Louveigné *(Commission ouilles).*

lections. — MM. Jules Carly, Paul Cogels, Georges Cumont, le ur Raeymaekers, Amaury de Latre du Bosqueau, Charles Dens, ard Bernays, le baron de Maere d'Aertrycke, l'abbé Claerhout, Poils, Aimé Rutot, Victor Tahon, le docteur Tihon et les Winckelmans sont nommés membres de la commission des es pour 1903.

M. Camille Aubry, Paul Combaz, Georges Cumont, Th. de Raadt, h Destrée, Paul Errera, le comte Goblet d'Alviella, Gaétan Hecq, Hippert, Gustave De Bavay, Aimé Rutot, Victor Tahon, le comte er Straten-Ponthoz, Franz Cumont et Julien Van der Linden sont nés membres de la commission des publications pour 1903.

MM. S. Muller, Paul Perdrizet et A. Pit sont nommés memb
correspondants.

MM. G. Diaz et Ignace Roelandts sont nommés membres effectifs
M. Joseph Cuvelier est nommé membre associé.

LA DRAPERIE GRECQUE

Conférence avec projections, par M. Jean DE MOT

ancien membre étranger de l'École française d'Athènes,
attaché des Musées royaux.

Il est fort difficile, dit le conférencier, de se faire, d'après les mo
ments, une idée exacte du costume de la femme grecque.

Tant qu'il s'agit d'œuvres archaïques, l'embarras est compréhensi
car les artistes primitifs ont interprété la nature et ses formes c
plexes par des moyens à la fois naïfs et conventionnels. Mais, dè
ve siècle, les sculpteurs antiques ont rendu la draperie grecque, dans
moindres détails, avec une exactitude telle qu'une fois qu'on a reco
la forme toute simple du vêtement l'on s'étonne d'avoir pu hé
jamais. Notre clairvoyance est, en effet, obscurcie par l'habitude
vêtements *coupés* et *cousus*, ajustés sur le corps ainsi qu'un harna
ment. Nous cherchons de la complication, résultant de l'art d
couturière, alors qu'il n'y a qu'une simple *pièce d'étoffe rectangul*
telle qu'elle sortait du métier primitif. Le poids et l'épaisseur
points d'attache et les contacts avec le corps en déterminent les pl
l'ordonnance générale.

Pour bien se rendre compte de ces phénomènes, il faut avoir rec
à des expériences pratiques de draperie faites à même le corps, et
du résultat photographique de ces expériences que le conférer
appuye sa démonstration, comparant, en de nombreuses projection
aspects réels de la draperie avec ceux que l'art grec a exprimés
différents stades de son évolution.

Mais, avant d'aborder l'étude du costume grec classique tel q
grand art l'a immortalisé, il importait d'en étudier les origines e
remonter d'abord au type de vêtement primitif, d'abord simple
ment créé par une coquetterie naïve, devenu, grâce à l'expérien
l'habitude, enveloppe protectrice et voile de la pudeur naissant

Le type du vêtement tropical est le pagne, et nous le rencontr
l'aurore de la civilisation grecque, à l'époque égéenne ou mycénie
porté par les kefti de Crète, par des serviteurs du roi Minos. Sans
les Achéens, venus du Nord « couverts de peaux de bêtes... », ava
ils emprunté ce costume aux Lybiens ou aux populations primitive

auxquelles ils s'étaient mêlés. D'ailleurs, la toilette des femmes, que voit se promener, la poitrine nue ou presque nue, le bas du corps eloppé d'une sorte de jupe à volants frangés, fait également songer Orient et aux Tropiques.

'est toujours le *châle*, pagne quand il est de dimensions restreintes, nteau quand il est plus vaste, que l'on roule autour du corps.

e chiton dorien, avec rabattement, rattaché aux épaules par des les, ne date, sans doute, que de l'époque de l'invasion dorienne, de migration en Grèce des peuplades porteuses du fer, qui semblent lement avoir introduit la *fibule*.

e costume était si simple et si pratique qu'il se conserva longtemps s sa forme primitive, et l'art grec dans son épanouissement lui est evable de quelques-unes de ses inspirations les plus nobles.

lors déployant une pièce d'étoffe légère, un peu plus haute que la sonne qu'elle aurait eu à draper, et de l'envergure de ses bras, le conncier montra comment, lorsqu'on la pliait en deux, le corps pouvait introduire comme dans un portefeuille.

'étoffe trop longue doit être raccourcie d'abord par un rabattement πτυγμα) qui recouvrait la poitrine et le dos, ensuite au moyen ne corde ou d'une ceinture que l'on serrait à la taille et au-dessus aquelle on pouvait faire bouffer la tunique comme une blouse. Deux ngles ou fibules suffisent à maintenir le vêtement sur les épaules. Les restent découverts, le vêtement étant ouvert d'un côté et de tre passant sous l'aisselle. Dans la pratique le chiton pouvait être né : il suffisait d'en réunir les deux bords par une couture, pour er que, par un mouvement brusque, l'on ne dévoilât ses jambes me les jeunes filles de Sparte, de légendaire mémoire, qui avaient servé le costume national dans sa simplicité primitive.

es monuments de la statuaire grecque montrent tout le parti que oût féminin pouvait tirer d'éléments aussi simples, et comment par ajustements habiles l'on pouvait varier à l'infini les plis de la drape.

andis qu'à l'époque du style sévère, après les guerres médiques, le on dorien semble être le plus en usage, les monuments de l'arsme épanoui (les statues iono-attiques de l'acropole sont typiques en) nous révèlent l'emploi de la tunique ionienne avec tout le raffinet de ses tissus soyeux et de ses broderies.

e costume ionien, cousu comme un sac carré, avec une ouverture r la tête et pour les bras, a un caractère bien nettement oriental, et la que des influences lydiennes et phéniciennes de l'Orient pudibond affiné s'y retrouve.

Les formes du corps apparaissent moins clairement dans l'abonda des plis et sous l'himation qui barre diagonalement la poitrine. Par cependant des images plus indiscrètes nous révèlent des étoffes tra parentes et voluptueuses, qui font songer aux délices secrètes harem.

Ce costume aimable et charmant, qui, lui aussi, par la disposition la ceinture, la façon de draper l'himation, permettait les combinais les plus diverses, se sera introduit en Grèce, et spécialement à Athèn non pas, comme le raconte naïvement Hérodote, à la suite d'un déc interdisant l'antique costume dorien et ses meurtrières épingles, m bien en même temps que l'art ionien qui, sous les Pisistrate, peu l'acropole d'Athènes de tant de statues coquettement vêtues.

Il ne faut pas se fier exclusivement aux statues archaïques, dont draperies semblent calamistrées et empesées, ou font quelquefois mê songer, en leurs plis serrés et réguliers, à des tissus tricotés. Ce n'est que la manifestation de la tendance de l'artiste primitif à régulari tout ce qui est irrégulier, et à rendre ainsi, par une convention faci ment apprise et sans cesse répétée, la complexité et la variété insai sables des formes.

Le principe du costume ionien est, somme toute, aussi simple q celui du costume dorien ; des raisons de statique seules en modifie l'aspect.

Après la mode d'austérité qui suivit les guerres médiques, le costu ionien partage de nouveau avec le chiton dorien la faveur des élégan grecques, et les sculpteurs du Parthénon nous montrent les effets gr dioses que la statuaire en a tirés. C'est surtout le jeu de l'himati que l'on met à profit pour rompre la monotonie des plis verticaux.

Au IVe siècle, l'art est naturaliste et ne se contente plus de la rep sentation de la figure humaine, hors du temps et de la nature. Cel ci s'introduit dans les œuvres d'art, et le sculpteur se plaît à mont les draperies en proie aux vents et à la tempête : à aucune époque statuaire n'a rendu d'une façon plus émouvante la lutte de la vie con les éléments que dans cette merveilleuse victoire de Samothra dont la draperie, elle-même, semble, en chacun de ses plis, frémir gloire triomphante.

Dans les causes fécondes du splendide épanouissement de la sculpt grecque, il faut, à côté de la gymnastique, inégalable école d'anator plastique, faire une large place au costume dont chaque pli se model sur la forme vivante et qui, obéissant au mouvement, en soulignait force expressive.

De tous les aspects de la vie, l'art grec a fixé en traits indélébi

ılus parfaits et les plus harmonieux. « ... Tant que l'utilitarisme emporain n'aura pas étouffé en nous tous les rêves, ils se modèıt sur les images que le génie grec a créées, et aussi longtemps que champs élyséens hanteront notre imagination ou notre espérance, ›mbres heureuses qui s'y promènent envelopperont leurs formes ıites de la simple draperie des vierges laconiennes ».

. LE PRÉSIDENT remercie vivement le conférencier, auquel l'assem- témoigne toute sa satisfaction par des applaudissements pro- és.

ı séance est levée à 10 heures.





MÉLANGES



TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSA PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Le vêtement offert à Jeanne d'Arc, à son entrée à Orléans.

Monsieur le Président,



EN travaillant ces jours-ci une question d'hi locale, voici qu'une petite note curieuse, bien au tique, tomba sous mes yeux. Je la copie et l'envoie comme témoignage de reconnaissance respectueux dévouement.

Cette note a trait au *vêtement de Jehanne* qui lui fut offert à son entrée à Orléans, avril 1429. (Elle était entrée dans notre ville la veille au soir, 29 Cette robe était faite de drap de *Bruxelles* cramoisi !

Elle fut offerte à Jehanne par le trésorier du duc d'Orléans, Ja Boucher (chez lequel elle logeait), au nom du duc d'Orléan maître.

Voici la note qui se trouve en nos comptes du duché ou de com je ne sais au juste. Je cite ce texte d'après M. Mantellier, pré à la cour impériale d'Orléans. (« Histoire du siège d'Orléans (1 p. 91.)

« Le trésorier du duc d'Orléans offre à la Pucelle, au nom du d

[1] Cotte courte qui se portait soit par-dessus la robe, soit par-dessus l' (Quicherat, V, 112).

e, une robe et une huque [1] ; la robe était de fine Brucelle vermeille de Bruxelles cramoisi), — la huque de *vert perdu*, les garnitures tin blanc et de sandal (étoffe teinte avec du bois de sandal).

La ville, de son côté, lui fait plusieurs présents, parmi lesquels emi-aune de deux « vers » pour faire les « orties » de ses robes. Les orties étaient la devise du duc d'Orléans, le cramoisi et le vert uleurs ; les vêtements offerts à la Pucelle étaient donc à la livrée ince, livrée que portaient non seulement les officiers du duché, les milices de la ville et les troupes à son service. — Les huques chers de la ville étaient brodées d'orties, et la couleur verte se con- dans le drapeau de ses arquebusiers jusqu'à la dissolution de cette agnie, qui n'eut lieu qu'au milieu du XVIIIe siècle ».

B. Le vert se portait de diverses nuances, suivant les circons-, dit M. Mantellier, savoir le vert gai, le vert brun, le vert perdu t sur le noir). Le vert de cette dernière nuance était particulière- adopté dans les occasions tristes [1]. — En avril 1429 le duc ans était prisonnier en Angleterre, et la ville assiégée, circons- qui expliquent le choix du *vert perdu* pour la huque offerte à la le.

ais pensé que M. Mantellier avait pu confondre *vert* avec fourrure noble, et *orties* avec ornements, car ortie a égale- ce sens en vieux français du XVe siècle.

s voici le compte qui semble bien lever tous les doutes :

an Luillier, marchand vendit donc : « deux aunes e BRVCELLE au prix de quatre écus l'aune, ci	=	8 écus d'or
r la doublure	=	2 —
e aune de vert perdu	=	2 —
vêtements avaient été taillés et les menues urnitures faites par Jehan Bourgeois *taillen-er* (tailleur), le tout au prix d'un écu d'or.	=	1 —
Dépense totale		13 écus d'or.

s voyez, Monsieur, en quelle estime était tenu le drap vermeil ixelles, à Orléans, au XVe siècle, et ce n'est pas un mince honneur vos drapiers bruxellois d'avoir fourni l'habillement de notre ne !

L. DUMUYS.

[1] vu dans de vieux inventaires ce vert qualifié : « vert dolent ».





BIBLIOGRAPHIE



Monnaies orientales dans le nord et l'est de l'Europe.



. le professeur E. von Zambaur a fait cette c munication à la Société numismatique de Vi à sa séance ordinaire du 19 novembre 1902.

Cette savante et intéressante étude a ensuite publiée par le *Bulletin mensuel (Mo blatt)* de cette Société, 5e volume, n°. 36, cembre 1902.

Voici la traduction abrégée de ce travail qui mérite d'attirer l'a tion de tous les archéologues.

Le premier écrit qui se rapporte à cette question est du profe Kehr, de Leipzig (G. J. Kehr, *Monarchiae asiatico-saracenicae st* Lipsiae 1724), qui signale, en 1724, une trouvaille de 17 dirl déterrés par des pêcheurs aux environs de Dantzig.

Mais, pour la première fois, le professeur Olaus Tychsen, de Kö berg, remarqua (en 1780) que ces monnaies pouvaient avoir ra avec le commerce ayant existé entre l'Asie et les pays situés autou la Baltique.

L'ouvrage, qui fit époque à ce sujet, sortit de la plume de Torn savant orientaliste de Stockholm (*Numi cufici regii numophylacii miensis*. Upsaliae, 1848).

1,658 dirhems, datant de 698 à 1006 après J.-C., sont décrits ce volume. Dans la préface, Tornberg donne l'historique de tout trouvailles faites en Suède.

es trouvailles ont été principalement faites sur les côtes orientales, uis l'extrémité la plus méridionale jusqu'à la rivière Angerman près ernösand, rarement dans l'intérieur du pays, plus rarement encore Norvège.

a grande masse de ces monnaies provient des îles de la Baltique et iculièrement de Gottland.

n l'année 1860, notre savant collègue Hildebrand comptait 13,000 nplaires qu'il savait pertinemment provenir de Gottland, et com- d'autres de ces pièces ont disparu ou ont été fondues sans aucune ition !

epuis 1861 jusqu'à 1868 plus de 4,000 dirhems sont encore venus chir le musée royal de Stockholm, comme il résulte des notes que berg a publiées sur ces acquisitions.

'autres trouvailles considérables du même genre ont été faites sur ôtes baltiques de l'Allemagne, de la Russie et de la Finlande.

faut citer particulièrement la Poméranie, la Prusse occidentale et itale, tandis qu'à l'intérieur, en Brandebourg, en Posnanie et en gne, ces monnaies se trouvent plus rarement.

n'est pas possible de concevoir quels trésors de monnaies orien- doit renfermer le sol de la Russie, mais on peut bien imaginer e grande masse de dirhems ont été perdus ou enfouis le long de la suivie depuis l'Asie centrale jusqu'aux régions baltiques.

uteur cite, comme exemple, une trouvaille de 11,077 exemplaires 10,079 samanides et 140 des khalifes) faite près de Murom dans uvernement de Vladimir, à mi-chemin de Moscou et de Nischni- gorod, et décrite par le baron Tiesenhausen [1], le savant orien- de Saint-Pétersbourg. (W. Tiesenhausen, *Monnaies des khalifes taux*. Saint-Pétersbourg, 1873.)

travail, en langue russe, donne, dans sa préface, un aperçu al des trouvailles de ces monnaies en Europe.

ns l'Europe centrale la zone des trouvailles ne s'étend pas loin : ut dire d'une manière absolue que nulle part la ligne des Karpa- t de l'Oder n'est dépassée, et il faut considérer comme perdues ntellement, ou bien à une époque beaucoup plus récente, les orientales isolées que de temps en temps on déterre en Hongrie, ravie, en Bohême ou plus loin encore vers l'Allemagne.

r l'Autriche il n'y a que la Galicie et la Bukovine qui méritent ération ; mais il faut constater que les trouvailles en Galicie, à exceptions près, ont été toutes éparpillées ou sont restées com- ient inconnues.

vue numismatique de Vienne, vol. III, p. 166.

Le musée royal et impérial a cependant enrichi ses collections d
telle trouvaille. Elle a été faite près de Pepineg en Galicie en
née 1849 et se compose de 38 dirhems samanides des ateliers m
taires d'Enderâbe, Schâsch, Ma' den, Samarkand et Balch de
l'année 912 à l'année 936 après J.-C.

Les procès-verbaux de ce musée ne donnent pas des renseignem
sur les circonstances de cette trouvaille, et l'endroit de la découvert
douteux, car une localité nommée Pepineg n'existe pas dans la
officielle des communes.

Par contre, dans le nord de l'Europe, la zone des trouvailles s'é
très loin vers l'ouest, car les monnaies orientales furent répandues
loin par les Normands dans leurs expéditions maritimes. Des p
coufiques se trouvent fréquemment en Danemark, en Holstein
Schleswig, mais particulièrement dans les îles danoises.

Ainsi, il n'est pas étonnant qu'accidentellement ces monnaies so
trouvées en Angleterre, dans les îles Féroé et même en Islande.

On sait qu'aux xe et xie siècles il y eut des relations commerc
suivies entre la Norvège et le nord de l'Amérique par l'Islande
Groenland.

L'histoire de la découverte de l'Amérique par les Wikings n
été transmise par la saga du roi Eric le Rouge, et les traces des
mands sur le continent américain ne sont pas précisément rares. (
sans doute, un effet du hasard que jusqu'à maintenant de ces mon
orientales n'aient pas été trouvées en Amérique.

Ces dirhems sont des pièces d'argent, d'environ 30^{mm} de diam
très minces, d'un poids approximatif de 3 grammes et ornées, de ch
côté, de légendes coufiques.

Parmi ces dirhems on reconnaît que plusieurs ont été soigneuse
coupés en morceaux. Cela vient qu'en Orient on ne frappait qu
rarement des demi-dirhems ou des pièces divisionnaires. Or, le
commerce des barbares exigeait de petites monnaies en argent,
ne possédaient pas des pièces en cuivre et ils devaient donc mo
les dirhems. Lorsque, sous les derniers Samanides, on comme
frapper en Asie centrale de nombreuses monnaies de bronze, l'ex
tion du numéraire vers le nord avait déjà cessé. Par hasard, on t
cependant une pièce d'or isolée parmi l'argent; mais des monnai
samanides n'ont jamais été trouvées jusqu'à maintenant dans le
baltiques. L'or n'était sans doute pas une monnaie courante
commerce avec les barbares du nord et était probablement empl
barre, même en Orient, comme objet d'échange.

Il est aussi remarquable que souvent les dirhems sont troués

dus; les peuples du nord aussi bien que les Asiatiques aimaient donc parer de pièces d'argent.

a plus grande partie de ces dirhems proviennent de l'empire des *nanides,* un des plus puissants parmi les nombreux états dépendant khalifes de Bagdad.

Jasr ibn Ahmed, le fondateur de cet empire, déclara son indépence en 875 de J.-C. Sous lui et ses successeurs, cet empire, qui avait r capitale la célèbre Boukhara, s'étendit sur le Khorassan et plus l sur la plus grande partie de la Perse.

es premiers princes samanides furent de puissants monarques et nèrent leur pays à la plus haute culture matérielle et intellectuelle. 'empire des Samanides fut détruit en l'an 1000 de J.-C. par le nd conquérant Mahmoud de Gazna, le fondateur de la dynastie navide.

n dehors des monnaies des *Samanides* provenant des ateliers de narkand, Schâsch, Balch, Buchârâ, Enderâbe, Neisâbûr, Merw, etc., rencontre le plus souvent des monnaies des khalifes aussi bien *omdes* qu'*abbassides,* avant tout de la capitale des *Abbassides,* Bagdad, elée Medînet es- Selâm, la ville du Salut, ensuite de Wâsit, Surrrâ la résidence des derniers khalifes, Basra, Kûfa, Mohammedijja ouvelle capitale de l'Irak persan, etc.

n général ces ateliers sont représentés en exemplaires de monnaies tant moindres que les trouvailles sont faites plus vers l'ouest.

côté de ces deux riches classes de monnaies, les dirhems des ifes et des samanides, on trouve aussi, mais en petit nombre, des naies de tous les autres petits états éphémères de l'empire oriental islam, tels que *Hamdanides, Ichschidides, Okailides, Merwanides, ides, Ilek-Khans,* etc., etc.

mélange était favorisé par le fait que la valeur des monnaies maétanes d'argent n'avait pas varié depuis leur première émission Abdelmelik.

est pourquoi les trouvailles du nord ont aussi fourni de nombreux ems provenant des ateliers de l'Espagne, de l'Egypte et de l'Afrioccidentale.

la n'indique nécessairement pas des rapports commerciaux de ces avec le nord de l'Europe, car ces monnaies pouvaient circuler tous les états de l'islam.

s réformes monétaires qui auraient rendu cette libre circulation ssible n'arrivèrent que plus tard.

a pensé que les monnaies du Magrib (l'Occident arabe) avaient rendre le chemin du nord par le commerce des Arabes de l'Espagne

avec la France; mais outre que cette hypothèse n'est pas même n saire, s'il est vrai qu'il ait existé un commerce très étendu ent Croissant et la Croix par-dessus les Pyrénées, on n'a jamais trouv cette route occidentale ces monnaies orientales qui sont si comm dans le nord, et cela pour le motif que les pays chrétiens de l'Eu occidentale possédaient depuis longtemps leur propre monnai n'avaient nul besoin des dirhems mahométans qu'ils refusaient horreur.

Il résulte donc indiscutablement de la topographie des trouv que tous les dirhems sont venus de l'Asie centrale, à travers la Ru dans les régions de la Baltique.

Des contrefaçons barbares des dirhems existent fréquemment les trouvailles. On ne sait naturellement pas de quels ateliers elle tent. M. von Zambaur croit qu'elles sont l'œuvre des *Khazares*, pe rusé de commerçants qui habitait les côtes septentrionales de la Caspienne et de la mer Noire et qui était l'intermédiaire princip commerce entre les mahométans et les païens du Nord [1].

L'origine de ce commerce se perd dans la nuit des temps; il d déjà exister avant que les Arabes eussent frappé des monnaies nales, mais il est certain que ceux-ci lui donnèrent une grande e sion et une organisation considérable.

La rareté relative des drachmes d'argent sassanides (et aus monnaies des premiers gouverneurs arabes de la Perse) indique dans l'ancien empire de Perse le commerce vers le nord n'avait même importance qu'à l'époque de la floraison de la civilisation Ces relations commerciales cessèrent vers l'an 1000 de J.-C. avec de l'empire des Samanides, tandis que les *Gaznavides*, les nou maîtres, tournèrent leur politique vers le sud, c'est-à-dire vers l'In

Dans le nord de l'Europe se passaient, vers le XI[e] siècle, des é ments non moins importants : en Russie, Vladimir fonda, en 9 domination du christianisme ; Olaf fit la même chose, en 100

[1] Chez eux ont dû exister des ateliers monétaires pour la fabricati thodique de faux dirhems, particulièrement imités des pièces samanid étaient alors endossés aux ignorants slaves lorsqu'ils apportaient des ma dises du nord.

Il faut se rappeler qu'anciennement déjà les abords de la mer Noire un repaire de faux monnayeurs qui imitaient sans vergogne les monna zantines et sassanides.

Les *Khazares* ont donc repris un vieil héritage. On sait malheureu trop qu'aujourd'hui encore cette région est célèbre par ses contrefaç monnaies et d'antiquités.

le, et Canut, en 1016, en Danemark, et bientôt après les peuples ns suivirent cet exemple, de sorte que, depuis les premières années Ie siècle, les pays baltiques ne furent plus païens.

christianisme n'avait pas la même tolérance à l'égard de l'islam les païens, et le commerce asiatique dut rencontrer les plus lourdes ultés.

faut encore ajouter à ces faits des raisons monétaires : à la même ue les états du nord commencèrent à frapper monnaie. Jusqu'alors pays n'avaient employé que des monnaies étrangères : allemandes, -saxonnes et arabes, en quantité presque égale. Mais avec l'apparition des premières monnaies suédoises toutes ces pièces étrangères dis- rent.

tte cessation de l'importation de la monnaie orientale n'implique ndant pas nécessairement l'abandon simultané des relations com- iales, pas plus qu'on ne pourrait soutenir que le commencement es relations serait du même âge que les plus anciens dirhems és dans les pays baltiques.

reste encore à rechercher la nature de ce commerce, quels chemins vait et quels peuples furent les intermédiaires. Cette dernière ion est surtout intéressante parce que les vastes étendues de conti- qui séparent l'Asie centrale de la Baltique se trouvaient alors dans rofonde obscurité historique et n'étaient pas plus connues des Ara- ue des Européens.

ce qui concerne l'objet du commerce on peut considérer *a priori* ne pouvait être insignifiant, vu les difficultés de la route.

ngtemps on s'imagina que l'ambre de la Baltique fut la seule mar- lise que les pays du nord pouvaient offrir à l'Orient. Aujourd'hui une chose démontrée que ce n'était pas l'ambre.

sources arabes de l'époque des trouvailles susdites ne mentionnent arement l'ambre, et il semble que les Arabes ignoraient l'ambre de ltique, bien que la plupart des provenances de ce produit naturel ussent connues, comme ils savaient que c'était une résine fossile objet rejeté par la mer.

rreur provient peut-être de la confusion de l'ambre gris avec re véritable, l'ambre jaune, tous deux désignés en arabe par le mot *ambar*. Ces longues relations entre le nord de l'Europe et centrale avaient réellement leur raison d'être dans le commerce elleterie. Il est prouvé que l'usage des fourrures était très répan- omme maintenant encore, parmi les orientaux, l'hiver de l'Asie le étant très rude ; même elles étaient recherchées dans des pays hauds tels que la Mésopotamie et l'Arabie.

Les géographes arabes énumèrent tous les animaux dont la four
était importée du nord ; parmi eux : le renard noir, la zibeline, l'
mine, la martre, la belette, l'écureuil, le castor, le lièvre, etc.

A côté des pelleteries, il y avait encore d'autres produits assez
portants du règne animal : des peaux, du miel, des poissons, des fau
de chasse, des bêtes bovines et des moutons élevés dans les steppe
nord.

Il faut encore mentionner un important trafic d'esclaves blanc
surtout de jeunes femmes pour peupler les harems.

Chose curieuse à signaler, le mot *esclave*, en arabe *saqlabî* (au pl
saqâlibe), est visiblement le même mot que le mot allemand *skl*
Il est démontré que le mot arabe est dérivé d'une langue europée
(vraisemblablement de la langue espagnole) ; toutefois il est intéres
de remarquer qu'en arabe ce mot ne signifie pas tout d'abord esc
(sklave), mais tout bonnement *slave*, et ce n'est que plus tard
devint synonyme d'esclave, parce que la plupart des esclaves provena
des pays slaves [1].

Tous les autres articles que l'Orient tirait de l'Europe septentric
étaient de très faible importance. Les produits de l'exploitation
mines, qui jouent aujourd'hui un si grand rôle en Russie, ne peu
entrer en ligne de compte, puisque l'Asie centrale possédait, à l'ép
de sa prospérité, d'importantes industries métallurgiques : les cél
ferronneries du *Fergâna*, les riches mines d'argent d'*Esch-Sch*
(Tâschkend actuel) dont les produits alimentaient sur place un im
tant atelier monétaire, etc.

Aussi est-il naturel que ces produits de l'industrie allassent, à
verse, du sud au nord.

Quels furent les peuples qui servirent d'intermédiaires à ce
merce ?

Au VII[e] siècle, l'islam avait déjà atteint le Caucase au nord, la
Caspienne à l'est jusqu'aux steppes. Au nord se trouvaient des pe
de race touranienne ou turque encore nomades. Parmi eux les *Kha*
envahirent au VII[e] siècle le sud de la Russie et fondèrent un état
sant, lequel fut détruit par les Russes vers l'an 1000 de Jésus-C
Cependant ceux-ci ne restèrent pas longtemps les maîtres des côt
Pont ; les *Kumans* reprirent l'héritage des *Khazares* et restèrent
possession jusqu'à l'arrivée des *Mongols* au XIII[e] siècle.

Dans la Russie centrale actuelle, le berceau du grand empire
habitait une population à laquelle les Arabes donnaient le nom de

[1] En flamand le mot *esclave* se dit *slaef*, pluriel *slaven*.

désignaient ainsi les *Warègues,* les fondateurs normands de l'état se, qui, après quelques générations, se fondirent avec les Slaves pour ner un seul peuple. A l'est des Russes, tout le bassin du Volga était upé par les *Bulgares,* la patrie originelle des mêmes Bulgares qui igrèrent plus tard dans la péninsule des Balkans. Leur capitale *lgâr* était située vers le milieu du cours du Volga, non loin de l'em-ichure de son confluent la *Kama ;* on voit encore aujourd'hui ses nes près de *Simbirsk.* Cette capitale fut le principal lieu d'étape du nmerce arabo-baltique et joua un rôle important, comme *Nischni-wgorod* actuellement, pour le débouché des marchandises vers le sud l'ouest, tant par terre que par eau.

)'autre part cette ville était le point extrême où s'avançaient les nmerçants arabes.

.es *Bulgares* avaient acquis une certaine civilisation grâce aux mis-nnaires mahométans qui avaient visité leur pays.

.eur capitale comptait plusieurs mosquées, et la ville de *Suwâr* avait atelier monétaire qui émit de grandes quantités de dirhems.

'ous les pays à l'est de la Bulgarie, la Sibérie de nos jours, étaient *a incognita* pour les Arabes ; ils n'allèrent jamais jusqu'à la Baltique ncore moins en Scandinavie, d'où il résulte que leur commerce avec régions devait se faire par intermédiaires.

.es principales sources arabes indiquent spécialement les *Khazares.* ons-en quelques mots. Ils avaient fondé un puissant état au nord de ner Caspienne, qui s'étendit plus tard vers l'ouest jusqu'en Crimée.

.eur capitale *Itil,* à l'embouchure du Volga, près de la ville actuelle *strakhan,* devint bientôt une très importante place commerciale.

a navigation sur la mer Caspienne et sur le Volga fut organisée par *Khazares.* Indépendamment d'autres races, il se trouvait chez eux de nbreux juifs. L'invasion juive devint à la fin si forte qu'au VIII[e] siè-e gouvernement tomba entre leurs mains.

ette circonstance dut naturellement exercer une influence considéra-ur le commerce, d'autant plus que les *Khazares* vivaient en paix leurs voisins et poursuivaient surtout une politique défensive ; ajou-y la situation privilégiée de leur pays.

t ce n'étaient pas seulement les juifs de la Khazarie, mais aussi ceux ous les pays d'islam qui s'occupaient activement du commerce entre e et l'Europe septentrionale.

a nombreuse et puissante communauté juive de *Bagdad* était, à oque de l'apogée de la prospérité des khalifes, le centre de vastes eprises commerciales à travers les continents et les mers.

e deuxième nom de peuple que nous trouvons souvent mentionné

dans les documents historiques arabes relatifs au commerce du nord e *Rûs*. Il n'est plus douteux que ce nom était appliqué aux Normands d la Russie, c'est-à-dire aux *Warègues,* vu que les Arabes, peu au courai de l'ethnographie, les désignaient comme *Turcs,* avec tous les peupl septentrionaux sans distinction.

A l'époque qui nous occupe, les *Warègues* avaient transféré leur cap tale (d'abord *Holmgard,* c'est-à-dire *Nowgorod* sur le lac *Ilmen)* à *Ki* et de là gagnèrent les bords de la mer Noire. En 907 ils s'avancèrent so les murs de *Constantinople* et furent repoussés avec peine. Longtem après on trouve encore des soldats *warègues* employés dans la garde d empereurs byzantins.

C'est avec ces *Rûs* que les Arabes vinrent en contact plus rapproché troquaient à *Kiew* des marchandises.

En résumé : 1° Les riches trouvailles de monnaies orientales dans nord et l'ouest de l'Europe indiquent des relations commerciales tı suivies avec l'Asie ;

2° La classification des monnaies et la localité des trouvailles démo trent que la Transoxanie et la Baltique, en quelque sorte les régio polaires, sont les buts de ces relations commerciales ;

3° La chute de l'empire samanide, d'un côté, le commencement de frappe de monnaies par les pays du nord, d'un autre côté, mirent soudainement, vers l'an 1000, à l'importation de monnaies orienta dans ces régions ;

4° Toute une suite d'événements considérables (la destruction l'état des Khazares, constitution de la Russie, concurrence des ent prises commerciales des Normands et des Vénitiens, déclin général d civilisation islamique) produisirent en même temps une lente extincti de ce commerce ;

5° Les trouvailles de monnaies ne fixent pas l'origine de ces relatio commerciales, car celles-ci existaient déjà avant que les Arabes euss commencé à frapper des monnaies ;

6° Les principales voies commerciales étaient : a) de la Transoxa vers le nord, à travers les steppes par les peuplades turques de la Sibe ou du nord de la Russie; b) de la Perse et de la Mésopotamie, à trav la mer Caspienne, vers Itil, et de là, en remontant le Volga, v Bulgâr, et c) en traversant la mer Noire vers Kiew et de là, par rivières, jusqu'au littoral de la Baltique ;

7° Les intermédiaires de ce commerce furent : les négociants ma métans qui allaient surtout chez les Khazares, plus rarement jusq Bulgâr et Kiew ; les Khazares, les Juifs, enfin les Rûs, c'est-à-dire fondateurs normands des états slaves de Nowgorod et de Kiew.

G. C



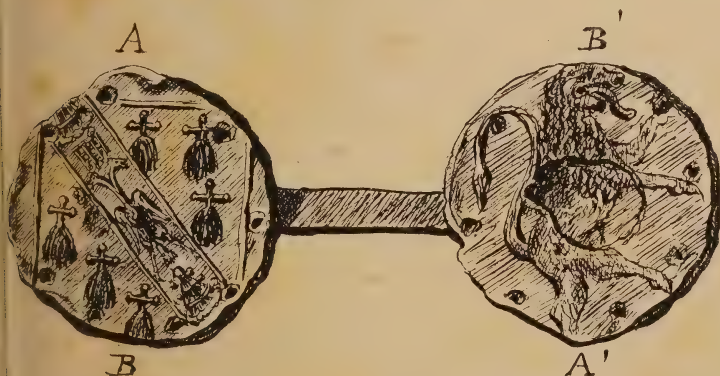


QUESTIONS ET RÉPONSES



QUESTION

En 1882 les dragueurs de la Loire travaillant au sein du ve et sous les piles de l'*ancien pont* d'Orléans ont trouvé un *nb* semblable à ceux que les douaniers imposaient aux pièces de p, au moyen âge et aussi aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.



elui-ci est armorié et doré, il est grand et à deux faces ; il it avoir été fixé sur une étoffe à l'aide de fils passés dans des s faits à la pointe. Son diamètre est de 0^{m}05.

ous ignorons sa provenance et sa destination.

Je vous en envoie un croquis.

En résumé : 1° Ce lion serait-il celui des Flandres ?

2° Cet écu est-il flamand ? Il porte : d'hermines à la bande chargée d'un aigle à deux têtes, d'une herse et de deux.... (Ruches ou coquilles ?)

Les points marqués à l'entour sont les trous de suture.

Qu'est-ce que ce plomb qui fut *doré ?* — Il est plus grand q plomb de douane et je vous le donne en grandeur naturelle.

LÉON DUMUYS.



Planches et illustrations *(Suite)*.

☞ **AVIS.** — Chaque auteur a droit à 100 tirés à part avec tre et faux-titre, couverture imprimée et brochage.

La Société n'est pas responsable des idées émises par ses embres. (Art. 13 des statuts.)

Tarif des tirés à part :

Par feuille de 16 pages ou fraction . . .	7	centimes	l'exemplaire.
Couvertures non imprimées	1 1/2	»	»
Couvertures imprimées	2 1/2	»	»
Composition et tirage des titres.	2	»	»
Planches (photogravure en demi-teinte d'après dessin ou d'après gravure) format (in-8°) des Annales (avec insertion et papier de soie à chaque gravure)	10	»	»
Planches doubles, idem	20	»	»
Brochage de 1 à 3 feuilles	1	»	»
» 4 à 6 »	2	»	»
» au delà de 6 feuilles	4	»	»

Les prix marqués sous les rubriques 3°, 4° et 7° ne seront comptés à ce if que pour un minimum de 50 exemplaires.



Publications de la Société.

I. ANNALES

de la Société d'Archéologie de Bruxelles. — Mémoires, rapports et documen Se publient en livraisons trimestrielles formant chaque année un volu d'environ cinq cents pages, enrichi de nombreuses planches et gravure orné de bandes et de lettrines gravées.

VOLUME PREMIER, 1887-88, XXV, 408 p., XI pl., fig. dans le texte.
VOLUME DEUXIÈME, 1888-89, XXIV, 380 p., IV pl., 10 fig. dans le texte.
VOLUME TROISIÈME, 1889, XXIV, 396 p., XI pl., 37 fig. dans le texte.
VOLUME QUATRIÈME, 1890, XXXII, 508 p., XX pl., une carte (0.90 × 0.6 70 fig. dans le texte (ce volume est épuisé).
VOLUME CINQUIÈME, 1891, XXXV, 560 p., XXIII pl., 78 fig. dans le texte.
VOLUME SIXIÈME, 1892, XXIV, 384 p., XXI pl., 64 fig. dans le texte.
VOLUME SEPTIÈME, 1893, XXXII, 486 p., XXI pl., 22 fig. dans le texte.
VOLUME HUITIÈME, 1894, XXXIV, 528 p., XV pl., 49 fig. dans le texte.
VOLUME NEUVIÈME, 1895, XXXII, 498 p., XXVIII pl., 45 fig. dans le te
VOLUME DIXIÈME, 1896, XXXII, 508 p., XXI pl., 11 fig. dans le texte.
VOLUME ONZIÈME, 1897, XXXI, 488 p., XIII pl., fig. dans le texte.
VOLUME DOUZIÈME, 1898, XXXII, 504 p., XIX pl., 19 fig. dans le texte.
VOLUME TREIZIÈME, 1899, XXXI, 480 p., XXIV pl., 37 fig. dans le texte.
VOLUME QUATORZIÈME, 1900, XXIX, 446 p., XXXV pl., 43 fig. dans le text
VOLUME QUINZIÈME, 1901, XXXIII, 510 p., XXX pl., 40 fig. dans le texte
VOLUME SEIZIÈME, 1902, XXXII, 490 p., XI pl., 26 fig. dans le texte.

Le prix des seize vol. achetés à la fois est fixé à fr. 231.20 au lieu de 25
pour les membres : fr. 211.40 au lieu de 25

II. CONFÉRENCES

M. GUSTAVE HAGEMANS : Le poignard de silex — étude de mœurs pré toriques. Un vol. in-12, V, 74 p., 1888-89.
pour les membres

M. ALPHONSE WAUTERS : L'architecture romane dans ses diverses trans mations *(extrait des Annales)*. Un vol. in-8°. 112 p., 1889.
pour les membres

MM. GOSSET, LUCAS ET SAINTENOY : La Conservation des Monuments en France, Angleterre et en Belgique ; les Coupoles d'Or et d'Occident *(extrait des Annales)*. Un vol. in IV, 60 p., VI pl., 1890 (épuisé).

Les membres désireux d'acquérir les **volumes des Annales et des Co rences de la Société d'Archéologie de Bruxelles** sont priés de s'adress M. le Secrétaire général de la Société, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

III. ANNUAIRE

Tome I, 1890. Rapport annuel, liste des membres, etc., etc., un vol. in V, 80 p. *(épuisé)*.
Tome II, 1891, un vol. in-12, VI, 88 p. *(épuisé)*.
Tome III, 1892, un vol. in-12, V, 112 p.
Tome IV, 1893, un vol. in-12, VII, 108 p.
Tome V, 1894, un vol. in-12, VII, 154 p.
Tome VI, 1895, un vol. in-12, 121 p.
Tome VII, 1896, un vol. in-12, 83 p.
Tome VIII, 1897, un vol. in-12, 151 p.
Tome IX, 1898, un vol. in-12, 115 p.
Tome X, 1899, un vol. in-12, 142 p.
Tome XI, 1900, un vol. in-12, 142 p.
Tome XII, 1901, un vol. in-12, 132 p.
Tome XIII, 1902, un vol. in-12, 126 p.

IV. PHOTOGRAPHIES

Tous les membres de la Société peuvent également obtenir des exempl **des 112 photographies prises pendant les excursions de la Société** au **de** fr. 0.80, collées, et de fr. 0.60, non collées, en s'adressant au Secré **général de la Société.**

Brux., Impr. Vromant et Cie, rue de la Chapelle, 3

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DU ROI

LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :

Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE



TOME DIX-SEPTIÈME

ANNÉE 1903. — LIVRAISONS III ET IV



BRUXELLES
IMPRIMERIE VROMANT & Co, ÉDITEURS
3, RUE DE LA CHAPELLE, 3

SOMMAIRE DES LIVRAISONS III & IV. — 1903



Procès-verbaux des séances.

Mélanges.

Planches et illustrations.





LE TISSU DE MODÈNE

DANS le grenier du monastère de Saint-Pierre, à Modène, fut découverte, en décembre 1900, une étoffe d'or, genre tapisserie, décorée de soie polychrome (fig. 1). Elle est conservée au Musée civique de la même ville. M. le comte Gandini, conservateur de ce musée, lui a -sacré un savant article dans la *Rassegna d'Arte*[1]. Il croit le tissu *-ntin* trop léger et trop fragile pour avoir servi à un vêtement -rdotal, mais ayant probablement entouré des ossements de -ts venus d'une église orientale. Ce morceau fut trouvé avec des -ues « laissées en oubli ». M. le comte Gandini dit que les mé- -ons circulaires de son étoffe ressemblent à ceux que cite un -ur du IXe siècle, le bibliothécaire Anastasio[2] ; il compare ses -ges à ceux des fresques de la basilique souterraine de Saint- -ent à Rome, aux mosaïques de Sainte-Sophie à Constanti- -e et aux ornements des manuscrits grecs du Xe siècle. Il -le aussi une ressemblance avec les vêtements de Constantin -e sainte Hélène, sur un triptyque sculpté du musée de Berlin.

-assegna d'Arte. — GANDINI, *Di un antico Tessuto nel Monastero di -etro in Modena* (Milan, juillet 1902), n° VI, p. 85.
-UCHESNE, *Liber pontificalis.*

Enfin, il attribue cette étoffe au X[e] *siècle,* se basant sur la sim
tude des figures avec celles du *Pontificale de Landolfo*, que Wil
dit être de 969 à 987 et reproduit dans l'*Arte* [1].

La démonstration ne nous paraît pas entièrement convaincar

Nous croyons que le tissu de Modène a été fait par des Aral
peut-être en Égypte. Ce travail est d'inspiration byzantine du
XI[e] siècle.

Travail arabe, disons-nous, et non byzantin ; voici nos raiso

1° Les étoffes provenant des tombes d'Égypte, même avant
Coptes des premiers siècles, portent des ornements en tapisse
texture qui continua à être d'usage dans ce pays après la conqu
arabe (VII[e] siècle). On en retrouve dans les tombeaux jusqu'
environs du XIII[e] siècle ; selon M. Gayet [2], les dessins étai
« exécutés à l'aiguille, ainsi qu'une tapisserie, en soies de coule
plus tard en laine ; cette tapisserie prend alors le nom de Go
lins ». Son opinion, relativement aux dépouilles du XIII[e] siècle,
que ce sont de « véritables tapis de haute lisse, pareils à ceux qu
fabrique encore aujourd'hui ». Ce système d'ornementation e
tait en Grèce au VI[e]-V[e] siècle avant Jésus-Christ ; des f
ments d'étoffe de cette époque, découverts à Kerbsch,
reproduits par la *Commission impériale d'Archéologie de Russ*
Les Péruviens aussi faisaient de la tapisserie (fig. 2).

Serait-ce un procédé très ancien qui s'est perpétué en Égyp
Ou bien les Arabes l'auraient-ils importé en Espagne et en Sic
Nous penchons pour la première hypothèse.

Ces tapisseries, si répandues en Égypte, sont très rares
Europe ; nous n'en connaissons que quelques spécimens dont n
parlerons plus tard (fig. 3, 4, 5, 6, 7, 8). Nous ne voulons
dire par là que l'Égypte ait uniquement produit ce genre de tis
au contraire, elle a donné aussi des soies sergées, des brode
etc. Cependant, nous croyons les soies sergées plus spécialem

[1] *L'Arte* (gia *Archivio storico dell'Arte)* (Rome, 1898). — G. Wil
Un Capitolo di Storia di Vestiario, fig. 15*a*, 20*a*, 33*a*.

[2] *Exposition universelle de 1900, Palais du Costume.* — *Le Costume en l*
du III[e] *au* XIII[e] *siècle, d'après les fouilles de* M. GAYET (Paris, 1900),
et 75.

[3] *Compte rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année*
(St-Pétersbourg, 1878), pl. 5 et 6.

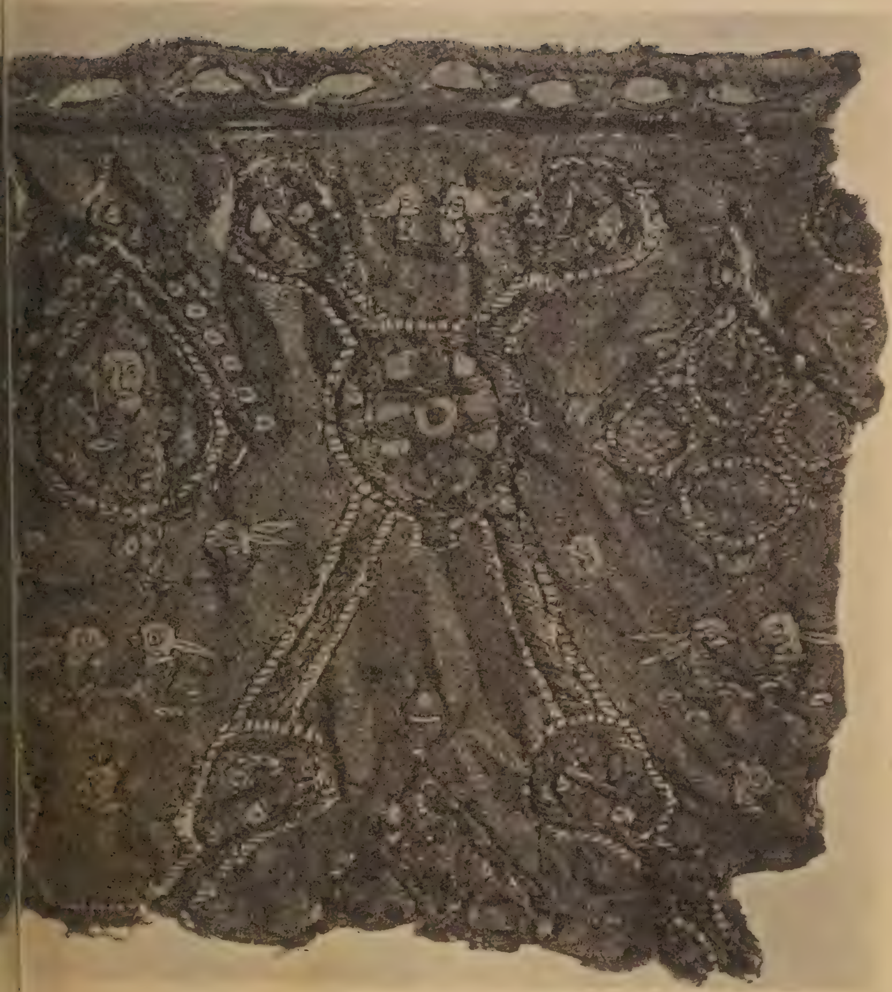


Fig. 1.

byzantines, car on a en trouvé à travers l'Europe : en Espagne
en Italie [2], en Allemagne [3].

Une étoffe sergée, avec une inscription révélant son origi
byzantine, est reproduite dans Cahier et Martin [4] ; une autre, cel
de la chape impériale de Vienne, a aussi une inscription brodé

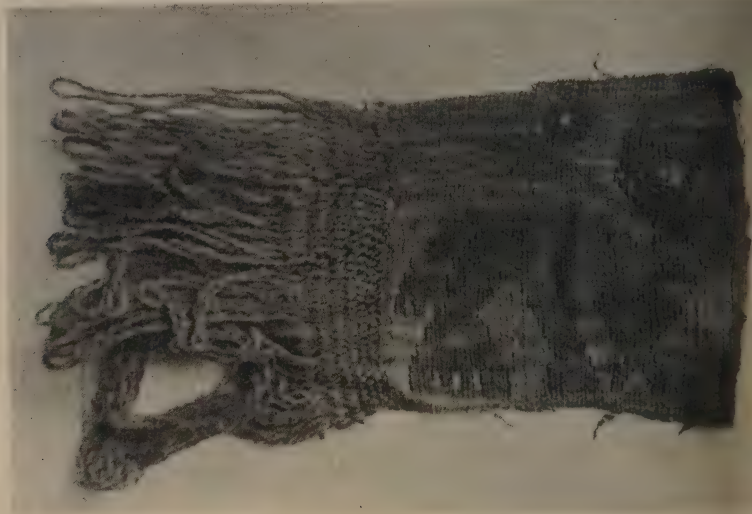


Fig. 2.

disant qu'elle a été faite à Palerme [5]. Cependant, la plus ancie
doublure de ce vêtement est en tapisserie d'or et de soie ; pe
être cette doublure vient-elle d'Égypte, puisque les Arabes étai
maîtres de la Sicile. Du reste, l'inscription parle du manteau
non de la doublure. Est-elle de la même époque que le mante

[1] BADIA, *Collection de Tissus anciens* (Barcelone, 1900), p. 16, etc. — BELLA ERRERA, *Catalogue d'Étoffes anciennes* (Bruxelles, 1901), n°s 2

[2] AD. VENTURI, *Basilica di Sant' Ambrosio in Milano. — Stoffa del P ambrosiano* (Rome, 1899). - Extrait de *Le Gallerie nazionali itali* vol. IV.

[3] CAHIER et MARTIN, *Mélanges d'Archéologie* (Paris, 1851), t. II, p. — LESSING, *Kgl. Museen, Berlin. — Die Gewebesammlung des K. K gewerbe Museums* (Berlin, 1901), n° 78101.

[4] CAHIER et MARTIN, *Mélanges d'Archéologie, Tissu d'Aix-la-Cha* t. II, pl. IX, X, XI.

[5] BOCK, *Die Kleinodien des heil. römischen Reichs deutscher Nation, den Kroninsignen Böhmens, Ungarns und der Lombardei* (Vienne, 18 pl. XXVIII, fig. 43.

Un puissant argument pour démontrer que l'étoffe de Modène st arabe, mais d'influence byzantine, nous est fourni par les tissus uivants, pareils à celui que nous étudions comme texture, matiè-



Fig. 3.

s premières, couleurs et distributions de couleurs. Ces morceaux se ressemblent à tel point qu'on les dirait sortis de la ême manufacture.

1° Au Musée des Arts décoratifs de Bruxelles [1] est un fragment ont les oiseaux sont tout à fait pareils aux têtes qui se trouvent



Fig. 3bis.

le tissu de Modène (fig. 3). Stanislas Baron nous écrit que ce orceau provient d'une église d'Espagne et qu'il en existe encore

1. Errera, *Catalogue*, etc., n° 5.



Fig. 4.

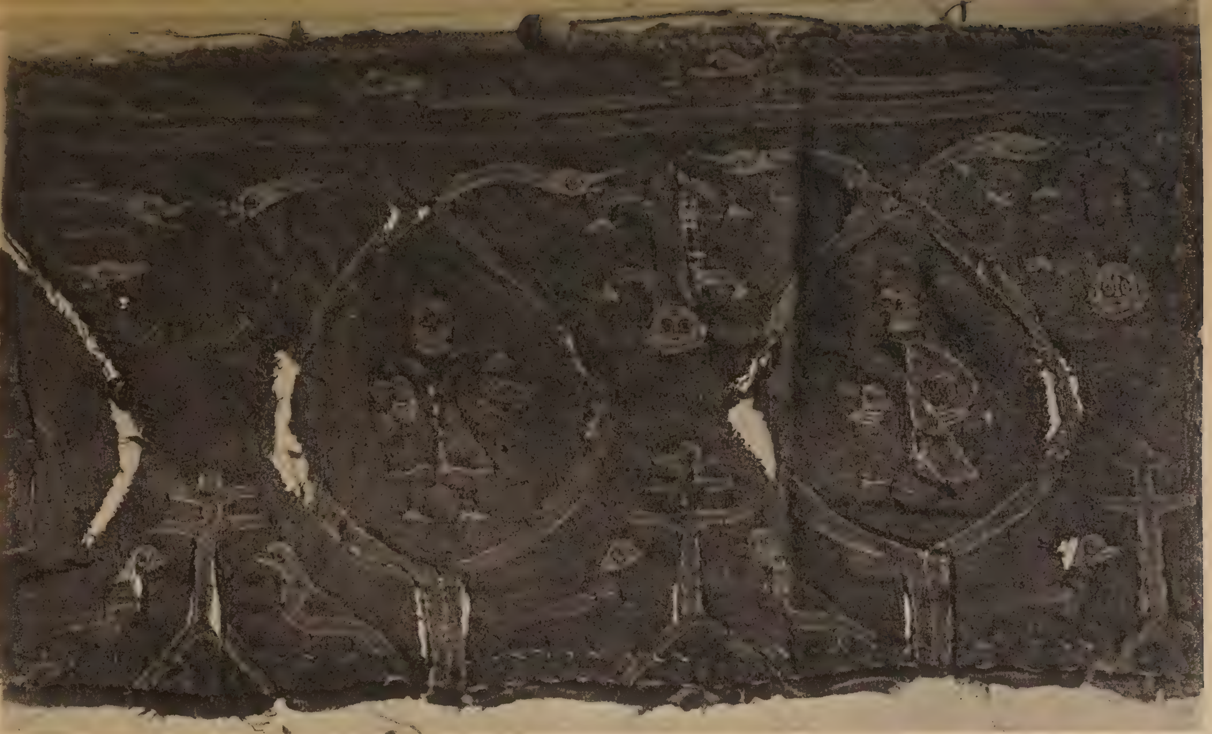


Fig. 5.

une partie avec des inscriptions coufiques ; il nous en a envo
une photographie qui porte seulement le mot : Allah (Die
(fig. 3 bis).

2° Dans le Trésor de l'église N. D. à Tongres [1] se voit une
pisserie (fig. 4) analogue à l'étoffe que nous étudions, comme bo
dures et têtes d'oiseaux. Malheureusement, cette étoffe a
restaurée par de la broderie ; on ne s'est pas contenté de rempla
ce qui manquait, mais on l'a enjolivé en ajoutant, par exemple, u
aile déployée aux oiseaux posés sur les serpents. Cet échantillon
indiqué dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de B
gique* [2] : Origine orientale ; ayant servi sans doute à envelop
des reliques apportées de Rome à Tongres, vers le XI[e] siè
M. Thys dit avoir retiré ce tissu d'un reliquaire du XIII[e] siè
avec un coffret aux armes de St Louis [3] (1226-1270), un autel p
tatif du XI[e] siècle et d'autres étoffes.

3° A Darmstadt, dans le Musée, il y a un échantillon de ce mê
tissu décoré de personnages très semblables à ceux qui sont re
duits sur l'étoffe de Modène ; il est aussi presque entièrement li
de brun foncé (fig. 5).

4° Au Musée de Cluny se trouvent deux autres fragments d
rés d'arbres qui renferment de petits médaillons, comme sur
tissu en question (fig. 6).

Il existe aussi deux étoffes pareilles comme texture, n
différentes comme dessin, à Halberstadt (fig. 7) et à Be
(fig. 8) ; la première cependant a des perlés et le ton bleu
quoise qui se retrouve sur tous ces tissus. M. le professeur Less
conservateur en chef du Kunstgewerbe Museum de Berlin,
ce genre d'étoffe égypto-arabe du VIII[e]-X[e] siècle.

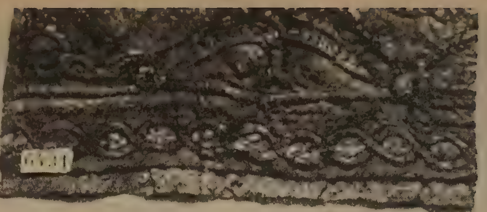
Un troisième tissu en tapisserie d'or se trouve au Musée arc
logique de Budapest [4]. C'est une étoffe romaine du III[e]-IV[e] s

Trésor de l'Église Notre-Dame de Tongres (1890), p. 43, n° 137.

[2] *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique* (Anvers, 1869). — T
Broderies et Tissus anciens trouvés à Tongres, 2[e] série, t. V, p. 17.

[3] St Louis fit une croisade en Égypte en 1248.

[4] HAMPEL JOZSEF, *Archaeologiai Ertesitö* (Budapest, 1894), p. 267.





MTB

Fig. 6.

(époque des Ptolémées), venue probablement d'Égypte, trouv
dans une tombe de Widdin (Bulgarie).

M. Léo Errera, professeur à l'Université de Bruxelles, a
l'obligeance d'examiner au microscope les fils d'or des numéros
et 3, ainsi que ceux de plusieurs autres étoffes, dont deux sorte



Fig. 7.

de tombeaux égyptiens. L'or de ces quatre tissus est appliqué
une fibre végétale, à l'aide d'une sorte de vernis ou d'apprêt[1]. Cep
dant, on trouve sur des étoffes qui n'ont rien d'égyptien le mê
procédé.

Ces lamelles sont enroulées sur une « âme ». Voir les nos 58, 68, 91 et
du *Catalogue* d'I. Errera.

Mais il y a des échantillons analogues à ceux que nous venons de ter qui sont en or sur baudruche [1].

Sur les étoffes en tapisserie trouvées à Achmim, en Égypte, on ɔit souvent des dessins dans le style du tissu de Modène. Par ɛemple, les lapins dont les oreilles sont plantées derrière la te (fig. 9), les perlés (fig. 10) et les personnages (fig. 11).

La relique de St-Pierre de Modène nous semble d'inspiration ʻzantine, voici pourquoi :



Fig. 8.

° M. le comte Gandini établit dans son article des comparaisons e re la décoration de son tissu et celle de fresques, de mosaïques e le manuscrits byzantins. Nous acceptons sa démonstration.

° Sur la soie sergée byzantine, conservée dans la basilique de S Ambroise à Milan [2], les figures des cavaliers sont de même style

Voir les n°s 18 à 35 du *Catalogue* d'I. ERRERA.

AD. VENTURI, *Basilica di Sant'Ambrosio in Milano*.

que celles du tissu de Modène ; M. Venturi, conservateur du M
sée Corsini à Rome, l'estime orientale-byzantine du VI[e] siècle.



Fig. 9.

3° Des croix byzantines en émail, publiées par M. Schlumber
de l'Institut de France [1], présentent une grande similit



Fig. 10.

[1] SCHLUMBERGER, *L'Épopée byzantine à la fin du* X[e] *siècle* (Paris, 1
pp. 125 et 137.

vec les types du tissu de Modène; elles sont indiquées: XIe siècle.
Nous croyons l'étoffe de M. Gandini du Xe-XIe siècle, car les essins sont analogues aux émaux byzantins de cette époque et ux tissus de Tongres et du Cinquantenaire.



Fig. 11.

Tels sont les motifs pour lesquels nous estimons l'étoffe de Mo-ne de fabrication arabe, influence byzantine, du Xe-XIe siècle.

ISABELLA ERRERA.

P. S. Le comte Gandini, notre éminent contradicteur, dans un ent article de la *Rassegna d'Arte* (juin 1903), affirme de nou-u la provenance byzantine, non arabe, de l'étoffe de Modène dit que l'échantillon n'est pas en tapisserie.

Cependant, il est de même texture que le tissu du Musée du Cin-ntenaire et que les numéros 9, 10 et 11 reproduits ci-dessus.

Si la pièce qui nous occupe n'est pas en tapisserie, les étoffes de coptes de l'époque arabe, appelées par Forrer, Gayet, etc., obelins, tapisserie », ne le sont pas non plus.

La question, semble-t-il, se réduit donc, entre nous, à un désa cord sur le sens de ce mot. D'ailleurs, l'or du tissu de Bruxelles e fabriqué de la même manière que celui de Modène, comme no l'avons déjà dit, et le morceau de notre Musée faisait partie d'u pièce dont l'autre fragment porte des inscriptions coufiques (v ci-dessus).





LA FILIATION DES FORMES

DES

FONTS BAPTISMAUX



NOTES ADDITIONNELLES

I

Quelques baptistères et fonts margelliformes italiens.

EPUIS la publication de mon travail sur les fonts baptismaux [1], j'ai pu réunir un certain nombre de matériaux nouveaux.

Aucun d'eux n'infirme la thèse que j'ai soutenue et la classification que j'ai élaborée.

Tout au contraire, ces fonts viennent confirmer ...samment ma conviction première qui n'a, du reste, pas été ...battue. Au contraire, j'ai reçu beaucoup de communications ...nos plus savants confrères qui tous adhérent à ma théorie. Je ...outerai donc rien à l'ensemble de mes conclusions, mais désire ... connaître diverses observations que, par des recherches nou...es, j'ai été à même d'établir.

[1] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*. Bruxelles, 1891, t. V, p. 5.

En effet, j'ai pu étudier dans ces dernières années plusie[…] des baptistères les plus anciens qui nous restent.

Citons tout d'abord la *chiesa di S. Giovanni in fonte* […] Rome qui est le baptistère type du Ve siècle et dont les dis[…] sitions, quoique bien altérées par le cours du temps, présente[…] malgré tout, un intérêt considérable (fig. 1).

J'en ai déjà longuement parlé dans mes *Prolégomènes*. Re[…] nons-y, car il a une grande importance pour mon sujet et c'est ce […] m'amène à en insérer ici une reproduction qui manquait à mon t[…]

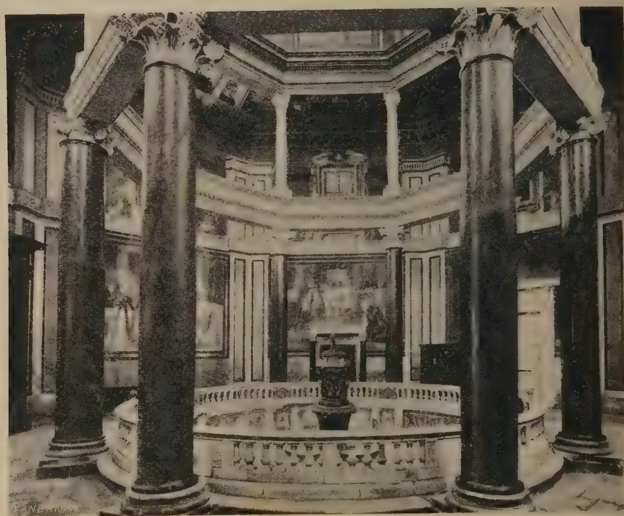


FIG. 1. L'ÉGLISE DE ST-JEAN DES FONTS A ROME.

vail précédent. Actuellement, au centre, se voient des fonts en bas[…] vert d'une date récente; la piscine est entièrement refaite, […] elle a encore son caractère primitif de piscine creusée dans le […] Les murs sont décorés de fresques du XVIIe siècle d'An[…] Sacchi, de son élève Carlo Maratta et d'autres.

La toiture date de Léon X qui fit recouvrir le baptistère […] plomb. Isabelle soutient que le baptistère était hypèthre et ap[…] cette opinion sur la constatation de la nature des murailles. […] nous semble difficilement admissible, bien que cette dispositio[…] retrouve à Jérusalem, dans l'église de l'Ascension, afin, dit-on, […]

s assistants puissent toujours voir les cieux vers lesquels Jésus-
rist était remonté. *Adamanus de situ terræ sanctæ,* cap. XVII.
abelle, *Salles rondes,* p. 18.)

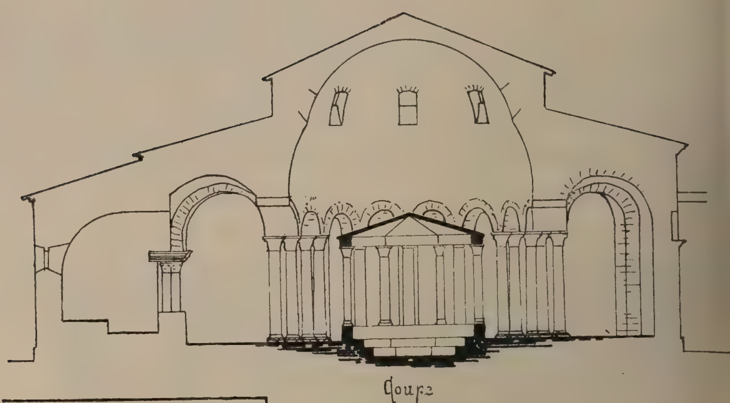
Dans le *battistero degli Ortodosi* de Ravenne (fig. 2) j'ai signalé piscine [1] comme marquant la transition entre le bassin, *labrum, acrum* et les fonts.



FIG. 2. BAPTISTÈRE DES ORTHODOXES A RAVENNE.

'ajoute qu'ayant eu l'occasion de l'étudier sur place j'ai été ppé des caractères tout particuliers que présente cette piscine. effet, pour tout observateur consciencieux, il y a là une preuve ine de la suppression des colonnettes soutenant l'édicule iborium qui autrefois couvrait la cuve. Que l'on examine la ographie que voici (fig. 2) et l'on sera convaincu. Les saillies cylindriques qui ornent les angles de la piscine sont les vesde cet ancien état de choses. Il convient cependant de rquer que la couverture a été renouvelée et que les traces olètes des colonnettes ont ainsi été fort altérées à leur partie

1. SAINTENOY, *Prolégomènes,* p. 27. Agnellus rapporte que l'évêque Néon 430) fit élever ce baptistère (HUBSCH, *op. cit.,* p. 26).



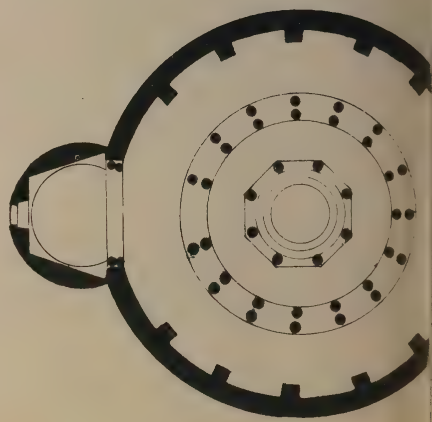


FIG. 3. BAPTISTÈRE AVEC ÉDICULE DE NOCERA PAGANI (Italie).

supérieure. Ces fonts ont été déplacés lors de l'exhaussement du sol, mais Hubsch dit que ce sont vraisemblablement les fonts primitifs [1]. Le baptistère de Ravenne a été fondé (dit-on) par saint Orso, en 396 ; l'évêque Néon l'a fait restaurer et orner de mosaïques, en 451. Une opinion répandue attribue pourtant la fondation du baptistère à ce dernier.

Le lecteur se souviendra, à ce propos, du bassin à édicule de Nocera *degli Pa*
(fig. 3).

[1] HUBSCH, *op. cit.*, p. 28.

[2] P. SAINTENOY, *Prolégomènes*, p. 29. Voyez aussi SEROUX D'AGINCOURT, *of Art.* London, Quaritch, éditeur, 1847, pl. VIII, fig. 9. ISABELLE, *Salles r* *l'Italie*, pl. III. Paris, Lévy, 1863. Ce baptistère est actuellement transfor église sous l'invocation de *Santa Maria Magiore* (Isabelle). L'entablem la coupole et les colonnes du ciborium sont restaurés.

y a là le baptistère, la cuve et l'édicule ou ciborium. A Ravenne, i-ci a disparu, tout en laissant assez de traces de son existence

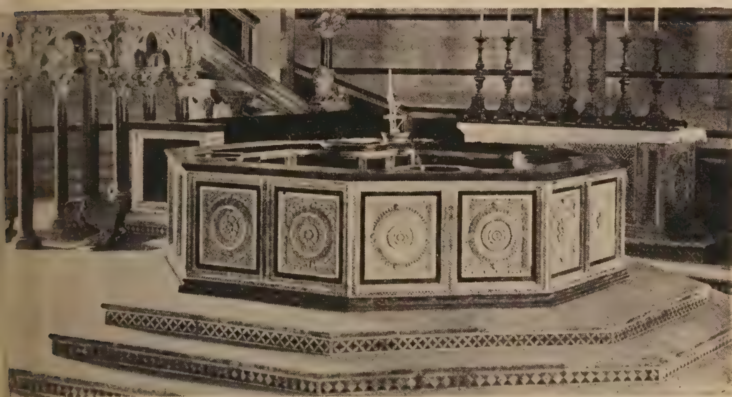


FIG. 4. LE BAPTISTÈRE DE PISE.

nous permettre d'affirmer celle-ci dans les temps passés. roux d'Agincourt nous montre dans son *Histoire de l'art,* XIII, le baptistère de Citta Nuova, en Istrie, qui est conçu dans



FIG. 5. MARGELLE DE PUITS AU MUSÉE DE VENISE.

les mêmes idées que celui de Nocera *degli pagani*. Je signale au mais sans y remarquer les colonnettes d'angle, la piscine *Santa Maria in Castello,* à Corneto. C'est un curieux exempl piscine à rebords saillants. Elle est placée dans une église qui de 1121-1208. C'est donc un exemple relativement moderne est d'autant plus précieux à relever pour marquer la persista des types anciens.



FIG. 6. MARGELLE DE PUITS AU MUSÉE CIVIQUE DE VENISE.

D'ailleurs la piscine qui se trouve, à Pise, dans le bapt commencé en 1153, par Diotisalvi, et achevé après 1253 et en est un autre exemple (fig. 4).

La piscine de Pise date de 1246 et eut pour auteur Guido relli, de Côme. Elle se rapproche de celle de Ravenne da données générales, avec cette remarque qu'elle possède cuves pour le baptême par *infusion* placées dans la piscine à in sion. A Ravenne, il n'y a qu'une cuve [1].

[1] On pourrait en inférer la rareté des baptêmes par infusion au v[e] mais il convient de remarquer que Ravenne n'avait pas, au v[e] siècle, l tance de la cité des Pisans au VIII[e] siècle.

e signale maintenant la cuve baptismale de Vérone [1] qui date commencement du XIII[e] siècle et dont les angles sont ornés de onnettes engagées dont le rôle n'est pas distinct, si l'on n'admet la suppression du ciborium.

Dans l'église *San Lorenzo,* à Chiavenna, dans le canton des Gri-s, on conserve une cuve très précieuse dont parle le *padre* granza dans sa *Dissertazione* [2]. Seroux d'Agincourt l'a dessinée it qu'elle porte la date de 1156 [3]. C'est également une piscine à ords saillants.

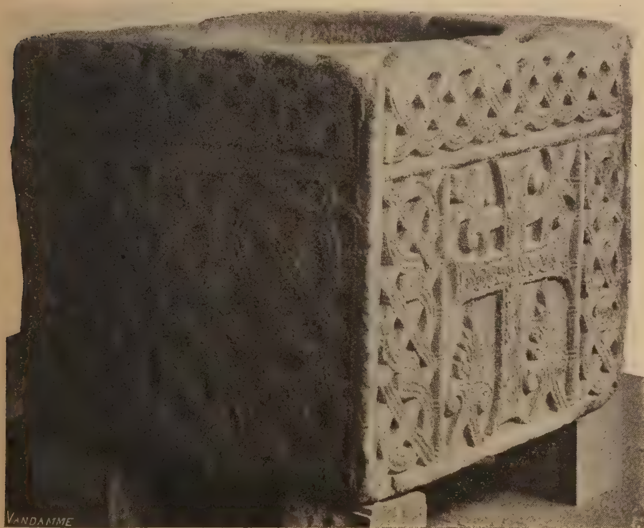


FIG. 7. MARGELLE DE PUITS AU MUSÉE CIVIQUE DE VENISE.

n arrivant, naguère, à Venise, je me suis rappelé aussitôt la use margelle du puits de Murano (fig. 5), actuellement au *Mu-ivico* de Venise, et je me suis tout de suite rendu dans les belles ies occupées par les collections archéologiques de l'ancienne plique. Cette margelle, je n'avais pas hésité, sur la foi des ns et des photographies que j'en possédais, à la considé-

[1] EROUX D'AGINCOURT, pl. XIII, fig. 23.
[2] enezia, 1765, un vol. in-8°.
[3] EROUX D'AGINCOURT, pl. XXI, vol. II.

rer comme imitée des formes d'une piscine baptismale à reb
saillants, si elle-même n'avait pas servi primitivement à cet us
Cela me semblait évident si l'on observe tant la forme g
rique du monument que sa décoration. Eh bien, cette convic
s'est fortement accrue par l'étude que j'ai pu faire depuis
monument *in natura*. L'examen des figures symboliques
l'ornent rend la thèse plus convaincante encore. Aussi pu
affirmer le fait maintenant avec certitude malgré l'objection q
présente d'elle-même au *Museo civico*. On y voit, en effet,



FIG. 8. MARGELLE DE PUITS AU MUSÉE CIVIQUE DE VENISE

margelles de la même forme présentant des symboles chrétie
caractérisés (fig. 6, 7, 8) malgré la destination ultra profane
édicules. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Qu'on a imité pou
comme pour la margelle de Murano, des piscines baptism
rebords saillants pour en faire des margelles de puits. On a bi
des fonts baptismaux en imitant tant des chapiteaux, des ba
colonnes que des margelles elles-mêmes. Dans le *Museo*
lui-même n'y a-t-il pas un autel et un tombeau antiques
formés en fonts, et n'ai-je pas, dans mes *Prolégomènes*, sig
même fait à Fiesole, à Murano, à Rome dans la basilique de
Pierre, à Arles, à Saint-Cannat, à Metz, etc. ?

Qu'y a-t-il alors d'improbable à l'inverse, à la réciproque ? Et ›urquoi n'aurait-on pas imité les formes de la piscine baptismale ıi s'appropriaient si bien à la destination d'une *margelle de puits,* ıisque, dans de très nombreux cas, on a fait servir pour cet age des chapiteaux antiques, ce qui est très commun en Italie ? ›ur ma part, je suis convaincu du fait.



FIG. 9. FONTS BAPTISMAUX DE LA BASILIQUE DE ST-MARC A VENISE.

'ai parlé naguère des fonts figurés dans la chapelle Saint-Isidore la basilique de Saint-Marc, à Venise [1]. On y voit des fonts calicimes qu'il est curieux de comparer avec ceux de Liége (fig. 9). Ne sont-ce pas, en effet, les fonts représentés sur l'*antependium* l'église Saint-Martin de Liége [2] et qui datent du XIVe siècle, et

Cet *antependium* a figuré à l'exposition de Bruxelles 1880; voir Cat. cosıe, p. 6, nº 87. La majeure partie des bandes d'orfroi datent du milieu du e siècle, mais une partie ne remonte qu'au XVIe siècle. On y voit les scènes a vie de saint Martin, évêque de Tours. Cette broderie a 3 mètres de lonur sur 0.175 de largeur.

PAUL SAINTENOY, *Les fonts baptismaux en bois.* Acad. royale d'archéologie Belgique. *Annales,* 1896. Tiré à part, p. 7.



FIG. 10. FONTS DE LA *Chiesa di S. Frediano* A LUCQUES.

aussi ceux figurés sur le *pallium* [1], du XIIIe siècle, conservé dans beau musée du *Palazzo blanco,* à Gênes.

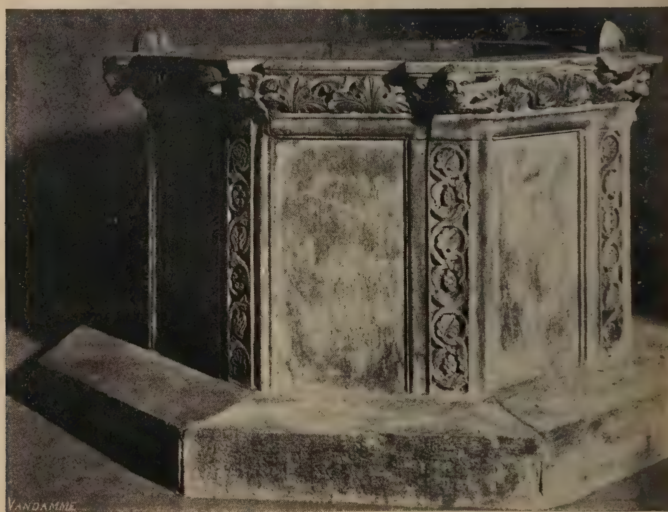


FIG. 11. FONTS DE L'ÉGLISE DE STE-MARIE ET ST-GEORGES A BRANCOLI (Environs de Lucques).

[1] Il est indiqué comme suit dans le catalogue du musée : *Pallio bizan[...] lavoro del secolo XIII.*

A défaut de tous documents sur l'âge des mosaïques (et ce n'est s le cas), les fonts de Saint-Marc, apôtre d'Alexandrie, suffiraient ur les faire attribuer au XIVe siècle.

Mais pourquoi alors ces représentations simultanées de piscines



IG. 12. FONTS BAPTISMAUX DE LA CHAPELLE DE ST-NIL A GROTTA FERRATA.

formes plus anciennes ? C'est que le peintre dessinait des ts anciens qui existaient encore. Représentant les fonts de la nitive église, il adoptait les formes de ceux qui étaient réputés temporains des apôtres de la religion du Christ. On sait, d'ailrs, le traditionalisme constant qui perce à travers tout l'art ien et comment, par exemple, l'art romain des temps derniers siste même au milieu des importations ogivales d'outre monts.

C'est par un fait semblable que les fonts à rebords étaient restés usage. Les fonts de Pise, notamment, sont presque contemporai des mosaïques de la chapelle *San Isidoro* et sont des piscines rebords saillants. On savait que c'était là une forme primitive d fonts et le mosaïste de Saint-Marc ne l'ignorait pas en l'employan seulement il sacrifiait à son époque en figurant aussi la forme q se voit sur le *Pallio bizantino* de Gênes et sur l'*antependium* Liége.

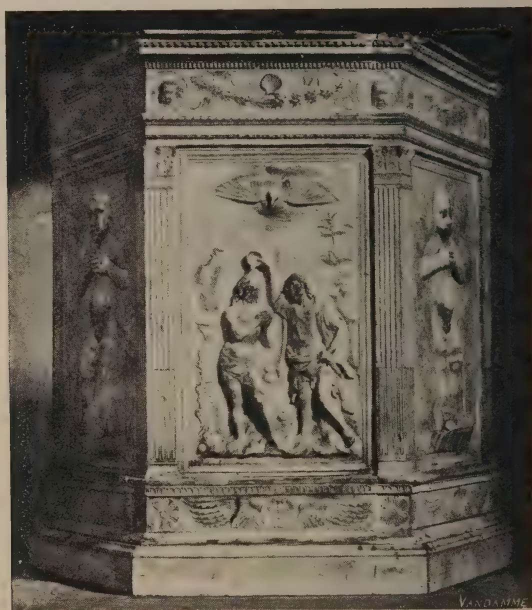


FIG. 13. FONTS BAPTISMAUX DE L'ÉGLISE « DEI GESU » A CORTONA.

D'autres fonts margelliformes doivent attirer notre attenti Nous en avons relevé plusieurs, en Italie, qui trouvent place A Lucques (fig. 10), dans l'antique chapelle *Chiesa di San Fredia* fondée au XIIe siècle par les rois lombards Bertharic et Cuniber l'honneur du pieux Irlandais Frigidien qui fut évêque de Lucq de 560 à 578, se trouvent des fonts margelliformes fort intéressa De forme circulaire, ceux-ci sont placés dans la chapelle sainte Zita, patronne de Lucques, et ont pour auteur un cer Magister Robertus (1151).

C'est une belle vasque de marbre ornée d'un bas-relief sur tout son pourtour. Nous ne pouvons préciser le sujet représenté. Au milieu de la vasque s'élève une colonnette portant à son sommet une statuette du Christ d'une date plus récente.

A Massa-Maritima, dans les Maremmes, sont conservés des fonts qui paraissent dater du XIIIe siècle.



FIG. 14. FONTS DE L'ÉGLISE DE ST-LÉONARD A CERRETO-GUIDI (Toscane).

Ici nous avons affaire à une cuve rectangulaire sur plan carré ; cinq arcades ornent les faces ; on y distingue plusieurs sujets tirés du Nouveau Testament, la présentation au temple, le baptême dans le Jourdain, etc. On remarquera que quatre récipients pour l'eau lustrale se trouvent aux angles et que toute la cuve est posée sur quatre lions accroupis, tandis qu'au centre on a placé un édicule rappe-

lant celui qui est situé au milieu des fonts de San Giovanni, à Sienne [1].

On peut rapprocher de ces fonts ceux de Brancoli (fig. 11); dai la *Pieve di Sancta Maria e San Giorgio*, on voit un baptistère d XIIIe siècle, qui est un magnifique exemple de fonts margelliforme Cette cuve est tout particulièrement à citer à cause de la beau de sa sculpture, d'une énergie qui n'exclut pas la délicatesse. El est de plan octogonal et chacune de ses arêtes est ornée d'une tê



FIG. 15. FONTS BAPTISMAUX DU BAPTISTÈRE DE FLORENCE.

issante de feuillages très bien découpés; sur les pieds-droits, d entrelacements de volutes feuillues; somme toute, c'est là une vé table œuvre d'art.

On ne peut en dire autant de la cuve de Grotta Ferrata cc servée dans la chapelle de Saint-Nil (fig. 12).

Celui-ci fonda, non loin de Tusculum, le couvent grec de Sain

[1] *Prolégomènes*, p. 25.

Basile sous Othon III en 1002. On peut faire remonter ces fonts au XI[e] siècle.

Sur quatre griffons à têtes de lions est montée une cuve circulaire



FIG. 16. FONTS BAPTISMAUX AU MUSÉE CIVIQUE DE VENISE.



FIG. 17. FONTS BAPTISMAUX AU MUSÉE CIVIQUE DE VENISE.

de petite dimension. On y voit un bas-relief montrant un roch
percé d'une porte cintrée. Sur les escarpements deux hommes n
pêchent à la ligne tandis que d'autre part un autre personnage
précipite dans l'eau.

Ici l'intérêt de la pièce ne réside pas dans sa forme ou so
ornementation, mais dans l'intérêt symbolique de ce bas-relief.
est curieux d'observer les similitudes des fonts de Fenal (Belgiqu
avec ceux de Grotta Ferrata.



FIG. 18. FONTS BAPTISMAUX DU BAPTISTÈRE DE PARME.

Avec les fonts de Cortona (fig. 13) nous entrons dans une au
période. Cette œuvre placée dans la *Chiesa dei Gesú* est, en eff
d'Antonio Rossellino, sculpteur et architecte qui florissait en
1427 et 1478 et qui a sa place marquée entre Donatello et Mich
Ange, artiste de talent marquant dans une période de transiti
entre deux artistes de génie.

C'est encore une cuve margelliforme sur laquelle le sculpteu
vainement tenté de rester chrétien. Le caractère de son époq
tout de matérialisme sensuel, l'emporte et nous ne pouvons qu'a

er un pareil talent aussi mal employé dans une œuvre aussi
ı religieuse.

a tradition reste forte cependant et nous la retrouvons dans les
s de Ceretto-Guidi (fig. 14) attribués aux della Robbia. Ici aussi
s retrouvons ce manque de sentiment chrétien, allié à la même
lition persistante même au milieu des *cinque centtisti*. Ces fonts
ent de 1511 et ont été mal restaurés, après avoir été longtemps
ıs le jardin du palais Maggi (Dr J. Marcotti, *Florence*, p. 320).

es fonts de San Giovanni à Florence (fig. 15) qui remplacent
cienne piscine détruite en 1577 sont d'un sentiment plus chré-
ı. On ne connaît pas leur auteur qui, dit-on, était pisan. C'est
œuvre de la fin du XIVe siècle.

ignalons en terminant (fig. 16, 17) les curieux fonts calicifor-
du Musée de Venise qui montrent si clairement la transition
e la piscine margelliforme et les fonts pédiculés et enfin les fonts
Parme (fig. 18) qui sont un bel exemple de l'épanouissement
cette dernière forme.

(A suivre.) PAUL SAINTENOY.





QUELQUES

OBJETS BELGO-ROMAIN

RÉCOLTÉS DANS LES FOUILLES DE LA

STATION PALUSTRE DE DENTERGHEM

I l'on considère attentivement l'emplacem de la station palustre de Denterghem, on p se convaincre que les souvenirs de différer époques sont concentrés au même endroit.

La passerelle qui nous amène à la prai que nous avons explorée, s'appelle *m brugge :* c'est un terme néerlandais du moyen âge [1]. La lége rapporte que le sentier, desservi par ce petit pont, est un che libre et va directement de Paris au village de Poucques, en v d'un privilège, concédé par le roi de France, au seigneur de P ques, vainqueur dans un tournoi.

A l'Ouest s'étend sur le versant d'une légère éminence, où peut ramasser des silex néolithiques, le champ de la potence l'époque féodale.

A quelques centaines de mètres à l'Est, à peu de distance d petite rivière, la *vieille Mandel,* on peut constater la prése

[1] EDW. GAILLIARD, *Glossaire flamand de l'Inventaire des archives de Br* Bruges, 1882, p. 161.

us l'herbe d'une prairie, des substructions d'un château, qui est obablement le château de *Kestenburg* [1]; à la suite des philologues lemands on peut attribuer à ce vocable la signification de *Kester-rg,* bourg féodal, qui aurait succédé à une station romaine [2].

Sur la rive gauche du ruisseau, appelé *Peperlabeke,* presque en ce du gisement que nous avons fouillé, est située, au milieu d'un amp, la parcelle de terre connue sous le nom de *cimetière païen ;* cimetières, qui portent ce nom, renferment souvent des sépulres belgo-romaines ou franques ; nous y avons pratiqué beaucoup recherches, sans rencontrer aucune tombe ; les Belgo-Romains, i ont précédé la colonie franque de Denterghem [3], ont été inhus dans un endroit, que nous n'avons pas découvert ; mais, si us n'avons pas trouvé le champ où reposent leurs cendres, nous ons relevé les traces de leur séjour et les débris de leurs neures, au milieu des pilotis de la station palustre.

Les stations lacustres appartiennent à l'époque néolithique et à ge du bronze ; mais nous pourrions énumérer plusieurs stations ustres de la Suisse, dans lesquelles les archéologues ont signalé présence d'antiquités gallo-romaines [4].

Voici comment on peut vraisemblablement rendre compte de ce .

Les stations lacustres, qui étaient florissantes à l'époque néoliue et pendant l'âge du bronze, étaient à leur déclin pendant la ode de la Tène, et leur ruine s'est consommée pendant la pée romaine.

Les premières palafittes paraissent avoir été établies par les lithiques, dans les régions voisines de la mer Noire, où après

Un estaminet voisin porte le nom de *Kestenburg.*

W. Arnold, *Ansiedelungen und Wanderungen Deutscher Stämme.* Mar-, 1881, p. 477.

Arm. de Behault et baron Alf. de Loë, *Les Francs Saliens dans la pro- de Brabant. Leurs Invasions, leurs Établissements et leurs Sépultures.* Brus, 1891, p. 21 : « M. Van der Kindere reconnaît les traces des Francs dans erminaisons des noms de communes en *heim, hem...* ». — Godefroid th, *La Frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France.* elles, 1896, t. I, p. 529 : « Bien que répandu sur toutes les régions gerques, *-heim* se localise cependant d'une certaine manière ; il est *specifisch isch,* comme s'exprime Arnold, et il règne surtout dans les pays occupés s Francs ».

Robert Munro, *The Lake-Dwellings of Europe.* London, 1890. Cfr. dans la : *Roman remains.*

plusieurs siècles leur existence est encore attestée par Hérodote Hippocrate.

De ces contrées ce mode d'habitation s'est étendu vers l'Oues par la grande voie du Danube et de ses affluents.

Par la Drave et la Save, il s'est dirigé vers Laibach et, de là, semble avoir gagné la vallée du Pô.

Par le Danube, la coutume d'ériger des demeures sur les lacs les marais a atteint Schussenried, pour se répandre en Suiss par le lac de Constance, et pénétrer en Savoie par le lac de G nève [1].

Les premières cités lacustres tombaient déjà en décadenc quand les plus récentes commencèrent à se développer au Nord l'Allemagne, en Belgique, en Écosse et en Irlande.

Ce ne sont pas les Lacustres qui se sont avancés par la voie Danube, comme les auteurs le disent ; à nos yeux, c'est coutume de construire sur pilotis qui s'est propagée en Europ nous croyons que cette habitude est indépendante de toute qu tion de races ou de peuples ; une coutume se manifeste dans u ou plusieurs contrées, à une époque déterminée : contentons-n de l'enregistrer, sans en déduire des conclusions ethnologiqu parce que les mêmes coutumes peuvent se transmettre aux peup les plus divers.

Dans les fouilles de la station palustre de Denterghem n avons recueilli beaucoup de débris informes de l'époque romai des fragments de tuiles et des tessons de poterie ; quelques ra objets méritent de fixer notre attention ; nous nous proposo dans cette rapide esquisse, de les décrire.

Fibule.

M. Bequet [2] et M. Van Bastelaer [3] rangent très judicieusem les fibules de l'époque belgo-romaine en trois catégories ; ils

[1] ROBERT MUNRO, *op. citat.*, p. 552.

[2] A. BEQUET, *La bijouterie chez les Belges sous l'empire romain* (IIe et IIIe cles). Dans *Annales de la Soc. archéolog. de Namur*, t. XXXIV, p. 145. Nam 1902. — *Fédér. archéol. et histor. de Belgique. Compte rendu des travaux du Congrès, tenu à Liège.* Liège, 1890, p. 238.

[3] D. A. VAN BASTELAER, *Le Cimetière belgo-romano-franc de Strée.*

ıguent les épingles de sûreté, les broches étamées et les broches naillées.

La fibule, que nous avons recueillie à Denterghem, se rattache la première classe des fibules à arc simple.

Elle est faite de bronze jaune et a un décimètre de longueur; ırc est de forme ansée ; sa largeur, qui est de neuf millimètres, en diminuant vers le pied de la fibule [1] (fig. 1).

A la tête de la fibule, le fil s'enroule deux fois à côté de l'arc; nroulement extérieur est le premier ; la tige se contourne ensuite us l'arc; à cet endroit, elle est malheureusement rompue; nous

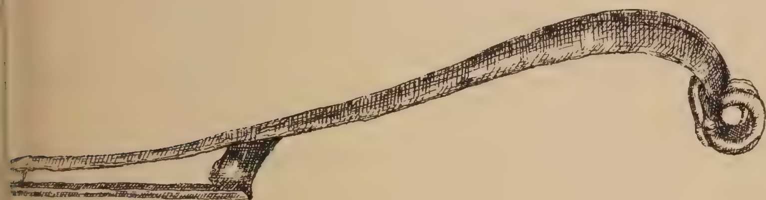


Fig. 1.

ons toutefois, par des spécimens analogues, que le fil formait ıx spires identiques, de l'autre côté de l'arc, avant de se termi- par l'ardillon.

Le pied de la fibule est formé par une plaque; le bord de la que d'arrêt est légèrement recourbé, pour retenir l'ardillon. ıdis que, dans certaines fibules, ce talon est uni, dans le spéci- ı de Denterghem il est percé d'une ouverture, d'une longueur douze millimètres. M. Bequet fait observer qu'il ignore pour- i certaines fibules présentent cette particularité [2]. M. Van-

[1] *ım. et Rapp. de la Société paléontol. et archéolog. de Charleroi.* Mons, 1877, III, p. 264.

Tous les objets dont traite cette notice ont été dessinés, grandeur naturelle, M. le baron Alfred de Loë. Qu'il nous permette de le remercier de nou- et chaleureusement pour la serviabilité infatigable avec laquelle il encou- nos études et nos recherches. Nous nous plaisons aussi à rendre hommage cience et à la méthode avec lesquelles il a rangé, au musée du Cinquan- ire, les collections de la Belgique ancienne. Il ne nous fut pas donné de er un musée classé avec plus d'intelligence.

[2] A. Bequet, *op. laud.*, p. 257.

Bastelaer estime que cette ouverture recevait un crochet, qui s
repliait sur le talon pour empêcher l'aiguillon de sortir de s
rainure [1]. Voici notre avis sur cette ouverture : dans la fibule d
l'époque de *la Tène,* le pied remontait souvent vers l'arc pour fo
mer un œillet : les trous, signalés dans la plaque d'arrêt d
certaines fibules, rappellent peut-être cet ornement de la fibu
dite de *la Tène*.

Dans aucun musée nous n'avons remarqué une fibule identique
celle de Denterghem. Certaines fibules présentent le même talo
d'arrêt. Dans les fibules les plus communes et les moins orn
mentées, l'ardillon se détache de l'arc par les mêmes enroul
ments. Nous avons observé des ressorts analogues dans les rich
collections des musées de Mayence et de Namur. Cette mêm
disposition se voit dans quelques fibules du musée du Cinquant
naire [2], dans une fibule recueillie par M. Van Bastelaer [3], da
les fouilles du cimetière de Strée, dans une fibule trouvée par M.
comte G. de Looz [4], au cours de ses explorations dans les vill
romaines et tumulus de la Hesbaye.

Quelques rares fibules ont été recueillies dans les régio
flamandes de notre pays ; elles sont d'un modèle plus simple q
les nombreuses fibules conservées dans les musées de Namur et
Mayence et présentent ce même ressort en spirale. De ce type no
pouvons rapprocher les fibules qui proviennent des environs
Tongres, conservées au musée de Liége [5] ; une fibule, trouvée p
M. Gillès de Pélichy dans les travaux du canal maritime

[1] D. A. Van Bastelaer, *op. laud.*, p 266.

[2] Ressemblance de la plaque d'arrêt : n° 5929, vitrine sans n°, qui renfe
la collection des fibules (R. G. Centralmuseum, Mayence).—Planchette XXX
n° 8 ; pl. XXXVI, n° 7 ; pl. XXXIX, n° 3, vitrine 16 (Musée du Cinquantena
Bruxelles).

2 Ressemblance du ressort : n° 3307, même vitrine (R. G. Centralmuse
Mayence). — Plusieurs exemplaires, vitrine A 6, vitrine A 10, vitrine A
vitrine C 5 (Musée de Namur). La collection des fibules du musée de Nam
est aussi importante que celle, tant vantée, du musée de Mayence. — Pl
chette XXXIV, n°s 1, 2, 3, 4, 5, 9 ; pl. XXXV, n°s 6, 9, 10 ; pl. XXXVI, n
vitrine 16 (Musée du Cinquantenaire, Bruxelles).

[3] D. A. Van Bastelaer, *op. laudat.*, pl. XI, n° 21.

[4] Cte Georges de Looz, *Exploration de quelques villas romaines et tumulu*
la Hesbaye. Bruxelles, 1889, pl. IV, n° 28.

[5] Vitrine sans n°, portant l'inscription : *Environs de Tongres.*

ruges [1]; les fibules qui ont été récoltées dans les fouilles de . Donny à la Panne et qu'on peut étudier au musée du Cinantenaire, à Bruxelles [2].

Tout le monde sait que la fibule date de l'âge du bronze et 'elle atteignit son plein développement à l'époque de *la Tène* [3]. On peut ramener les nombreuses fibules de cette période à un pe uniforme, que les archéologues ont désigné depuis longtemps us le nom de type de *la Tène*.

Quels sont les caractères distinctifs de la fibule de *la Tène*, 'on retrouve dans tous les pays de l'Europe centrale et qui a ssé de là dans les pays scandinaves ?

Le pied remonte vers l'arc, tantôt pour venir le rejoindre en forint un œillet, tantôt en se terminant par un disque, un bouton une série de boutons, diversement ornés. Tandis que, pendant ge du bronze, la tige ne présentait que deux enroulements, d'un é de l'arc, comme l'épingle de sûreté, inventée à l'âge du nze et brevetée au XIX[e] siècle, la tête de la fibule de *la Tène* se npose d'un nombre variable de spires de chaque côté, ce qui dire que la tête est en forme de T [4]; c'est par ce caractère que fibules, rencontrées dans la Flandre occidentale, peuvent se porter au type de *la Tène*.

a conclusion qui se dégage de ce fait, c'est que certains ornents belgo-romains se rattachent bien plus à la civilisation des s précédents qu'à la civilisation romaine.

Musée de Gruuthuuse, à Bruges. Ce musée n'est pas encore définitivement sé.

Vitrine 23.

SALOMON REINACH, *Fibula,* dans *Dictionnaire des Antiquités grecques et roes, rédigé sous la direction de MM.* CH. DAREMBERG *et* EDM. SAGLIO, t. II, art., p. 1101. Paris, 1896. — V. GROSS, *Les Protohelvètes*. Berlin, 1883, . — SOPHUS MULLER, *Nordische Altertumskunde* Strasbourg, 1897, t. I, *m.* — Les fibules hallstattiennes se prêtent à des rapprochements intéres avec les fibules de l'âge du bronze. (D[r] VON SACKEN, *Das Grabfeld von statt.* Vienne, 1868. pp. 58 et suiv. et pl. XIII et XIV.)

SALOMON REINACH, *op citat.* — VICTOR GROSS. *La Tène, un oppidum hel-* Paris, 1886, p. 35.

Lampe.

Les habitants de la station palustre éclairaient leurs huttes moyen de lampes romaines ; nous avons retiré de la couche archélogique une petite lampe romaine, d'une longueur de 7 centintres environ ; elle est en poterie grise, recouverte d'un ver noirâtre ; nous ne connaissons pas d'autres lampes recueillies da la Flandre occidentale (fig. 2).

Beaucoup de lampes sont décorées ; un grand nombre sont

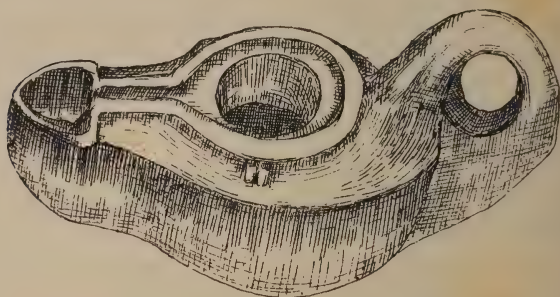


Fig. 2.

terre rose ; nous avons vu cependant quelques lampes identique la petite lampe de Denterghem ; la vitrine, dans laquelle les lam sont réunies, au musée de Mayence, en renferme deux [1] ; la stat archéologique d'Heddernheim a fourni deux spécimens analog au musée de Francfort [2] ; 15 lampes du musée de Namur, qui p viennent de la célèbre villa d'Anthée, ressemblent à l'exempla de Denterghem [3] ; le musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, p sède aussi de ces petites lampes très simples [4].

[1] Nos 4811 et 4828.
[2] Vitrine 308, 3e rayon.
[3] Vitrine B5, tablette 4.
[4] Vitrine 16, planchette II, no I ; pl. VII, no I ; pl. V, six lampes semblab pl. VIII, nos I et 3.

Sigle.

Nous avons recueilli le fond d'un vase en *terra sigillata*. Il porte sigle bien connu : CONATIVS F (fig. 3).

Un sigle identique a été rencontré à Hüfingen, un village du

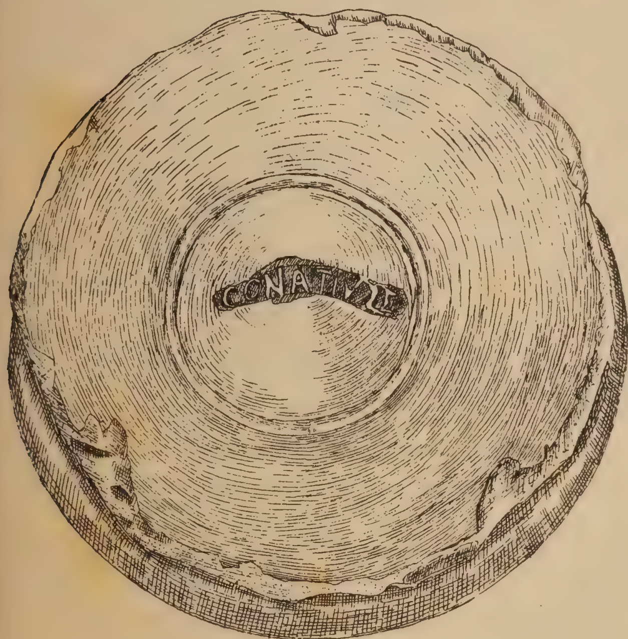


Fig. 3.

rand-duché de Bade. C'est probablement ce sigle qu'on peut voir au musée de Spire [1].

Hochmauern on a exhumé le sigle : CONATIVS FECIT.

On rapporte au même potier la marque CONA, trouvée à inges et le sigle CONATS F relevé à Enns, petite ville de triche, et non pas à Ems, comme quelques auteurs l'ont renseigné par erreur [2].

[1] Hans Dragendorff, *Terra sigillata*. Dans *Bonner Jahrbücher, Heft XCVI VII*. Bonn, 1895. A la page 150 est mentionné un sigle : CONATIVS F, trouvé au musée de Spire.

[2] H. Schuermans, *Sigles Figulins*. Dans *Annales de l'Académie d'archéo-*

Notre savant collègue, M. Van Bastelaer, a lu le sigle CON
ou CONATO sur un plateau rencontré dans les fouilles du ci
tière de Strée [1].

Les vases en *terra sigillata* ont été principalement fabriqu
Arezzo, et c'est pour ce motif qu'on désigne souvent les vase
poterie rouge vernissée sous le nom de vases arétins.

Dès la fin du premier siècle de notre ère, cette industrie
propagée dans les diverses provinces de l'empire et elle y fut
florissante pendant les deux siècles suivants.

C'est en Gaule qu'on relève les centres de fabrication les
nombreux, et l'on croit que la plupart des sigles, que les colport
ont répandus en si grande abondance à travers le monde ro
proviennent des ateliers de cette région.

On signale aussi des vestiges de fours et des moules de p
à Rheinzabern, près de Spire, et dans un endroit situé aux env
de Westerndorf, en Bavière.

On est loin de connaître tous les sigles ; on ne possède pa
core assez de matériaux pour fixer le lieu de provenance de
que sigle ; si, au milieu des débris qu'on rencontre à proximité
four, on relève la même marque, sur plusieurs fragments de pot
c'est un indice pour attribuer ce sigle à cette localité.

De quel centre industriel provient notre sigle : CONATIVS

On peut soupçonner que les vases qui portent cette marque
les produits d'un potier de Rheinzabern, parce qu'on la voit s
plateau dont la forme semble avoir été particulièrement affect
née par les potiers de Rheinzabern [2].

logie de Belgique, 2e série, t. III. Anvers, 1867, p. 94. — D. A. Van Baste
op. laudat., p. 183.

[1] D. A. Van Bastelaer, *op citat.*, pp. 174 et 183. — Sur les sigles on
consulter : G. Frœhner, *Inscriptiones terræ coctæ vasorum*. Supplément du
lologus. Zwölfter Jahrgang. Göttingen, 1857 — M. H. Schuermans, *op. l*
— A. de Barthélemy, *Vases sigillés et épigraphiques*. Dans *Gazette archéolo*
3e année. Paris, 1877. — Hans Dragendorff, *op. laudat.* — Haber
poterie antique parlante. Paris, 1893, etc.

[2] H. Dragendorff, *op laudat.*, p. 149.

Monnaie.

)ans certaines stations lacustres, de même que dans quelques amares et quelques crannoges, se constate la présence de mones romaines [1].

Tous avons recueilli à Denterghem un grand bronze de Trajan -117) (fig. 4).

ur cette pièce très fruste on voit, au droit, le buste de l'empe-, lauré à droite.



Fig. 4.

e la légende circulaire on déchiffre encore : TRAIANO AUG. . DA...

ı pièce est décrite par Cohen [2]. On devrait lire : IMP. CAES. VAE TRAIANO AUG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. V. [3].

ı légende du revers est tout à fait illisible. Si la médaille était conservée on devrait lire : S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI [4].

r le revers de ces bronzes, un personnage est assis à gauche, es boucliers, dans l'attitude de la tristesse ; devant lui, un tro-. au bas duquel sont deux boucliers et quelquefois deux hastes ux faucilles ; derrière le personnage on peut voir la lettre

[1] . MUNRO, *op. citat.* Cfr. dans la table : *Coins.*

[2] ENRY COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire ı, communément appelées médailles impériales.* 2e édit., t. II, p. 72, .

[3] ommé *Germanicus,* du vivant de Nerva, Trajan reçut le titre de *Dacicus,* a première guerre contre les Daces (103).

[4] titre d'*optimus* fut décerné unanimement à Trajan par le sénat et le peu- paraît la première fois sur les médailles de cet empereur en 104.

C et, devant le trophée, la lettre S, signifiant : SENATUS CONSUL[T] Cohen estime que ce personnage est un Dace. M. G. Cum[ont] préfère le considérer comme la personnification de la Dacie [1].

Dans la trouvaille de Wercken il y avait huit grands bronzes [de] Trajan [2].

Poids.

Le 26 août 1899, notre ami, M. Coucke, échevin à Dentergh[em] nous fit savoir qu'il venait d'exhumer, dans un bois marécage[ux]

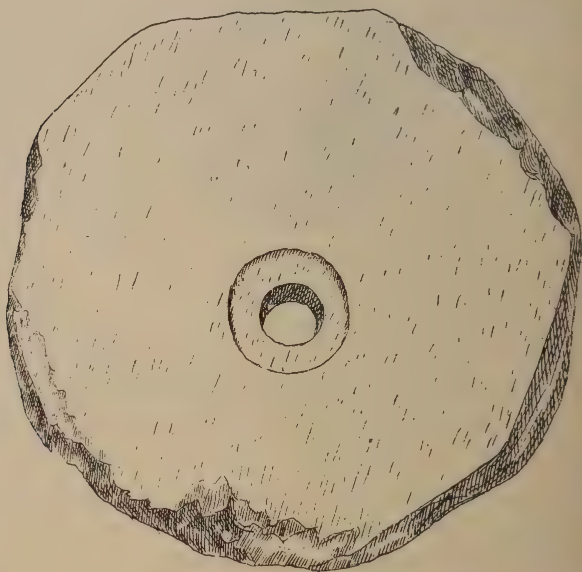


Fig. 5.

qu'il voulait convertir en pâturage, un disque perforé en [terre] cuite (fig. 5).

Ce fut la vue de cet objet qui nous détermina à entreprendr[e] [ces] fouilles et qui amena la découverte de la station palustre.

[1] Nous sommes redevables de la description de cette monnaie à l'oblig[eance] de M. G. CUMONT, aussi savant numismate que bienveillant collègue.

[2] G. CUMONT, *Trouvaille de monnaies romaines à Wercken lez-Dixmude. Ann. de la Soc. d'archéol. de Bruxelles*. Bruxelles, 1899, t. 13, p. 211.

.es antiquités de toute nature, recueillies dans les palafittes, nous le mieux initiés à la vie et à la civilisation des peuplades pré-oriques. Ainsi nous sommes parvenus à savoir que les néolithi-s filaient le lin et tissaient les étoffes.

.es nombreux disques en poterie, percés d'un trou, découverts s les stations lacustres, ont été utilisés comme volants de ·au.

.a rondelle de Denterghem est-elle une fusaïole ?

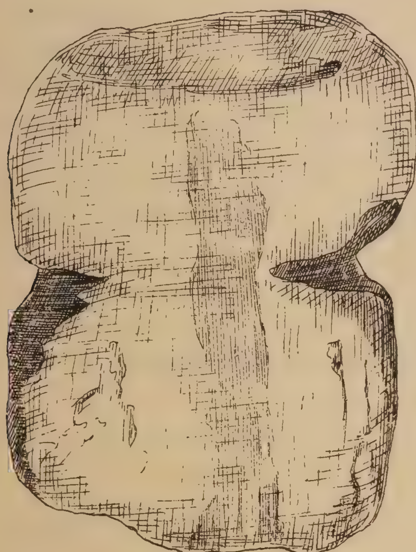


Fig 6.

ous pourrions le présumer si les fusaïoles avaient la dimension pécimen de Denterghem.

utefois un peson en terracotta, découvert dans la terramare de olengo (province de Brescia), a précisément le même diamètre disque de Denterghem [1].

Is lacustres se livraient aussi à la pêche, témoin les harpons, otteurs et les poids de filet, qui ont été retirés du fond des le l'Europe centrale.

I ngin de Denterghem peut avoir été employé comme poids de

[1] Munro, *op. citat.*, p. 267, et *fig.* 86, n° 28, p. 268.

filet ; on peut le rapprocher d'une pièce analogue qui provient
la tourbière de Mercurago en Lombardie [1].

Nous attribuons cet objet à l'époque romaine, parce qu'il
paraît ressembler à la poterie rouge des tuiles romaines.

Nous possédons peut-être un second poids de filet, avec do
encoche, pour empêcher la corde de glisser (fig. 6).

Il présente une grande analogie avec un fragment de grès
lasse, trouvé à Wangen, dessiné et signalé par MM. G. et A.
Mortillet, comme un poids de filet [2].

M. le baron A. de Loë regarde ce fragment de tegula comm
poids de filet ou un poids de métier à tisser ; tous les poids de
tier que nous connaissons sont perforés ; M. Keller constate
présence dans la plupart des palafittes, à commencer par les
anciennes [3].

Il est possible que la double encoche du milieu rempla
trou de suspension et provienne des fils de la chaîne, tendus s
métier à tisser.

Conclusion.

Le village de Denterghem constitue une colonie franque,
succédé à une station belgo-romaine.

Cette succession de l'habitat au même endroit se vérifie
maint village de la Flandre occidentale : l'onomastique attes
présence et révèle le nom d'un lignage franc, tandis que l'ar
logie a mis au jour les traces de la romanisation antérieure ; l
est particulièrement remarquable à Emelghem, où notre s
collègue, M. le baron Ch. Gillès de Pélichy, a découvert un
tière, qui contenait plus de quatre-vingts sépultures.

« Elles semblent appartenir à une population établie déj
les rives de la Mandel à une époque antérieure à l'ère romain
continua à ensevelir ses morts dans le même champ de r
durant toute la domination du peuple conquérant, et fut

1 R. Munro, *op. citat.*, p. 206, et *fig.* 60, n° 18, p. 210.

2 G. et A. de Mortillet, *Musée préhistorique*. Paris, 1881, pl.
n° 600.

3 Ferdinand Keller, *Pfahlbauten. Achter Bericht*. Zurich, 1879, p. 3

s cette coutume par les représentants d'une petite tribu ıque »[1].

:omment certains historiens ont-ils pu croire que notre pro- ce, sillonnée de *diverticula,* ait offert, sous la domination ıaine, l'aspect d'un vaste désert, où les Romains ne se sont re aventurés, d'un territoire couvert de forêts et entrecoupé de écages ?

;ous estimons que cette région était occupée, pendant la ode romaine, par une population relativement dense, qui pas échappé à l'influence de la civilisation des maîtres du ıde.

nvisageons l'aspect de la contrée, non pas tel que nous le dé- ent les historiens, qui se copient les uns les autres, mais ue nous le révèlent la nature du sol et l'étude des découvertes. ırtout où l'on a cherché dans la partie élevée de la province, ssises tertiaires, recouvertes des alluvions des pentes, de limon e sables, ont été occupées par les néolithiques : est-il éton- de rencontrer aux mêmes endroits les vestiges de l'occupa- romaine, des monnaies, des poteries, des sépultures ? Les res suivaient leur cours actuel, et leur régime n'empêchait pas ›pulation de se fixer sur leurs rives, comme nous avons pu le tater à Courtrai, où des travaux publics ont mis au jour, au de la Lys, les ruines d'un important établissement belgo- ıin[2].

plaine maritime constitue l'autre moitié de la province ; on a ongtemps que les flots de la mer la rendaient inhabitable ; les ıvertes signalées par le chanoine de Bast auraient dû éveiller oupçons des historiens ; l'examen du sol a démontré que ısion marine est plus récente que la colonisation romaine et ses alluvions recouvrent un terrain où l'on reconnaît, en maint ›it, les traces indélébiles de la civilisation romaine.

›st à M. Rutot que revient le mérite d'avoir mis ce fait en :re et de l'avoir scientifiquement analysé[3].

[1] e baron CH GILLÈS DE PÉLICHY, *Quelques notes sur le cimetière mixte, main, belgo-romain et franc d'Emelghem.* Bruges, 1903.

[2] *ciété d'archéologie de Bruxelles. Annuaire, 1898,* t. IX, p 18. Bruxelles,

[3] RUTOT, *Sur les antiquités découvertes dans la partie belge de la plaine mari-* 3ruxelles, 1903.

Signalons à l'attention des historiens les découvertes les p
récentes : la station de la Panne, occupée avant, pendant et ap
la période romaine [1], les antiquités découvertes sur la plage
Wenduyne et à Mariakerke, débris d'établissements belgo-romai
dont l'existence tend à démontrer que la côte était plus éloign
de nous qu'elle ne l'est actuellement [2], la trouvaille de monna
romaines à Wercken [3], les gisements belgo-romains consta
par M. Rutot dans les tranchées du nouveau port, à Bruges [4].

J. CLAERHOUT.

[1] Baron ALFRED DE LOË, *La station préhistorique, belgo-romaine et franqu la Panne, commune d'Adinkerke (Flandre occidentale)*. Dans *Mémoires de la Soc d'anthropologie de Bruxelles*, t. XX. Bruxelles, 1902.

[2] A. RUTOT, *op. laudat.*, p. 11.

[3] G. CUMONT, *op. citat.*

[4] A. RUTOT, *op. citat.*, pp. 18 et suiv.





LA BATAILLE DE BÄSWEILER

(22 AOUT 1371)



ISTE DES COMBATTANTS

DU

DUC WENCESLAS

SUIVIE DE

QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CETTE JOURNÉE [1]

SUPPLÉMENT

Considérations générales.

Les listes ci-dessus étaient imprimées lorsque, en parcourant les comptes généraux du duché de Brabant, nous remarquâmes une série de noms de personnages ayant assisté à la bataille de Bäsweiler.

La source où nous avons puisé les détails qui précèdent est — rappelons-le — le fonds des quittances relatives aux indemnités qui furent payées du chef de la guerre de Juliers, et ce fonds, nous l'avons dit, n'est pas complet.

[1] Voir tome XII, 1898, pp. 341 et suivantes.

Un registre spécial avait été établi pour inscrire toutes le sommes versées ou, plutôt, à verser aux anciens combattants, leurs délégués ou à leurs héritiers. Cela résulte à l'évidence d'anno tations qu'on lit sur le dos de beaucoup de quittances. Mais c livre semble avoir disparu, car nous n'en avons trouvé aucune men tion dans les inventaires des Archives générales du royaume.

Nous nous sommes donc mis à dépouiller très attentivement tou les comptes généraux du Brabant relatifs aux années pendant le quelles furent faits les paiements au sujet de la guerre dont nou nous occupons ici. Ce sont les registres n°s 2362 à 2366 de Chambre des comptes, concernant les années 1376 à 1381. Tout fois, celui de 1378 à 1380, n° 2365, ne contient aucune inscriptio et le compte de 1380 à 1381, n° 2366, n'en mentionne qu'un se paiement qui ait trait à cette guerre.

Le long et fastidieux labeur auquel nous nous sommes soumi afin de compléter autant que possible le présent travail, nous fourni un nombre relativement restreint de noms nouveaux. P contre, il nous a permis de rectifier et d'amplifier, de-ci, de-là, l renseignements extraits des quittances. Pour une partie des chev liers, écuyers et hommes d'armes, les comptes signalent les rott dans lesquelles ils avaient combattu ; pour une autre partie, ce indication fait défaut.

D'autre part, nous avons constaté que les comptes fournisse au sujet des rottes, des particularités en contradiction avec cel marquées au verso des quittances. Nous nous faisons un devoir faire suivre le fruit de nos nouvelles investigations, en observ que, d'après nous, les détails fournis par les quittances au sujet rottes doivent être considérés comme plus précis, plus sûrs ceux puisés dans les comptes.

Un mot encore. S'il nous a été donné de rencontrer, dans comptes généraux, quelques personnages dont les quittances s perdues, et beaucoup d'autres qui figurent déjà sur nos listes convient, cependant, d'ajouter que la majeure partie des com gnons d'armes du duc Wenceslas, en 1371, ne se trouvent pas c dans lesdits comptes. Nous croyons ne pas nous tromper en e mant à environ 25 à 30 p. c. du nombre total relevé par no d'après les deux sources d'archives, le chiffre de ceux dont les no sont relatés par les comptes.

Observation importante.

es comptes mentionnent parfois des personnages tués à Bäs-ler ou décédés, sur ces entrefaites, comme s'ils avaient reçu -mêmes les indemnités. D'autre part, ils citent, par-ci par-là, bonnement les noms des mandataires, sans indiquer du chef quels anciens combattants ceux-ci se présentent [1].

ous rappelons à nos lecteurs que la plupart des personnages tionnés dans ce travail sont cités, avec plus de détails, dans re ouvrage intitulé *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays isinants (Belgique, royaume des Pays-Bas, Luxembourg, Allemne et France)*, ouvrage où nous avons décrit tous les sceaux endus encore à leurs quittances.

battants non mentionnés dans le fonds des quittances.

ilonien (Guillaume van), sous Rotselaer, 6/7, 7/8 [2].
nville (Henri de), sous Luxembourg [3], 6/7.
fort *(Bialfort)* (Sire Gérard de) [4], 7/8.
ech (Jean van), *bi Creijten* [5], 6/7.
astere (Sire Renier de), sous Boppard, 6/7; *onder bede*, 7/8 [6].
tale (Henri van), sous Luxembourg, 6/7; qualifié *Heer* = sire, dans compte de 7/8 [7].
chit (Jean van), 6/7.
ignes (Sire Jean de) *(Bovyne)*, 6/7.
pt *(Bremt)* *(Thielman* de), sous Luxembourg, 7/8 [8].

[1] oir, entre autres, les exemples cités parmi les *Renseignements complémen- et rectificatifs*, à propos de la ou des rottes d'Agimont *(Mondeion Cutfet)*, rotte de Gaesbeek (Colijns), de la rotte Clutinc (Pellaines), de la rotte ijk (Henri de Cuijk), de la rotte du sénéchal de Luxembourg (Bettem-), de la rotte de Robert de Namur (Boileau), de la rotte de Rotselaer rode), de la rotte de Wil[de]re[n] (Halle), etc.

[2] s chiffres signifient que le nom de ce personnage figure dans les comptes nées 1376 à 1377 et 1377 à 1378.

[3] hierry, sire de Welchenhausen, etc., sénéchal de Luxembourg.

[4] rsque nous n'indiquons pas la rotte, c'est que celle-ci ne se trouve pas e dans les comptes.

[5] *Creijten*, ailleurs : *bi Johannes Creijten*, signifie qu'il combattit dans la e ce Creijt, ou Kreijt. Celle-ci, on le verra plus loin, était rangée sous *e* du duc.

[6] est donc cité, d'abord, comme ayant combattu sous Henri Beyer de Bop- nsuite, comme ayant fait partie des *Bede* du duc Wenceslas. Y a-t-il là ntradiction, ou bien le contingent de Boppard constitua-t-il un de ceux naient ce corps, dit *Bede ?*

[7] ut donc, semble-t-il, créé chevalier entre 1376 et 1378.

[8] ersonnage est évidemment identique à ce Thierry *(Thielman* et Thierry, sont les mêmes prénoms) qui combattit sous sire Guillaume de Brede-

Bruyer[*e*]*s* (Robert de), 6/7.
Chamont (Gilles de), sous Oupeye, 6/7.
Chamont (Coenet, ou *Coenct*, de), 8/9, } Chevetogne (?).
Chaventoigne (Gérard de), 6/7
Chaventoignen (Pierlot de), 6/7.
Chiney (Godefroid de), 6/7.
Drisch (?) (Henri van den). Jean van den *Drisch* reçoit un paiement chef de son frère Henri, ayant combattu sous la bannière de Hols 7/8 [1].
Duras (Sire Jean de), sous Schoonvorst, 7/8, 8/9.
Elderen *(Eldert)* (Sire Guillaume d'), sous Diest, 7/8, 8/9.
Fauquemont *(Valkenborch)* (Renier de), sous Maestricht, 7/8.
Flandre (Sire Pierre de), fils bâtard de sire Henri, sous Contrec *(Wedergrete)*, 7/8 [2].
Fraijere (Pierre de), 7/8.
Gelinden (Sire Robert de), sous Brederode- *Bede*, 7/8, 8/9.
Genale (ou *Gevale)* (Henri de), sous Saint-Pol, 6/7.
Gronsveld *(Grontselt)* Henri de), 6/7 ; sous Limbourg, 7/8.
Gueux *(Geux, G*[*h*]*uex)* (Sire Baudouin de), 6/7, 7/8 [3].
Guijgoven *(Guijchoven)* (Sire Henri de), sous Seraing, 7/8, 8/9.
Haledet *(Halendas)* (Sire Henri de), sous Robert de Namur, 7/8.
Hamel (Arnould), 6/7.
Haren (Thierry van), bâtard, à la suite de Thierry van Haren, 7/8
Hauteal (Hanteal ?) (Jean de), 6/7.
Hollestein (Sire Jean de) [5] et *Claesken*, son varlet, sous Cronenburg,
Hove (Arnould van den), 6/7.
Ingelsche (Willecotte de), 6/7 [6].
Jan Jan, trompette du duc *(mijns heren trompet)*, 6/7.
Jonchout (Sire Jean de), sous Robert de Namur, 7/8.
Kanel (Chrétien *opten)*, sous Holset, 7/8 [7].
Kempenere (Jean de), sous Bouchout, 7/8.
Kortenbach (Gérard de), sous Fauquemont, 7/8.

rode, parmi les *Bede*. Dans la quittance, son nom étant corrompu en nous avons cru qu'il était un Breit, ce qui est une erreur manifeste (vo *Sceaux armoriès des Pays-Bas*, etc.).

[1] Le nom de famille de cet Henri n'ayant pas été cité dans le compte l'avons fait suivre d'un point d'interrogation, étant donné qu'il a pu être utérin de Jean van den *Drisch*.

[2] *Her Peter, her Heinr*[*ix*] *zone van Vlaenderen, bastart.*

[3] D'après sa quittance, qui porte : *van Gouys*, ce chevalier combattit d rotte de Louis de Namur. Légende du sceau : *S Baudon de Gueux.*

[4] *Dieric de bastart van Haren, die Dierics van Haren vervolgde.*

[5] Serait-il un Holzheim ?

[6] *Willecotte* l'Anglais.

[7] D'une famille établie à Aix-la-Chapelle, s'appelant *op den Kanel* et *Canel (Kaendel*, etc.) (voir *Sceaux armoriès des Pays-Bas)*.

uvin *(Covijn)* (Gérard de), sous Robert de Namur, 7/8.
anendonk *(Craendonc)* (Jean de) 7/8, 8/9.
ijt (Jean), commandant un contingent sous les *Bede* du duc [1].
yen (Jean von der), sous Luxembourg, 6/7.
mpret (Thiebaut de), 6/7 [2].
zy *(Luseyt)* (Henri de), sous Bourbon, 7/8.
rtillare (Nicolas van), 6/7 [3].
ijckens *(Weijn)*, 6/7.
ijs (Jean), parmi les compagnons de Malines, 7/8 [4].
rsman (Henri), 6/7.
eseije (Henri *del)*, sous Robert de Namur ; son fils, Bauduin *Malas-iret*, reçoit le solde de l'indemnité due audit Henri, 7/8 (nous y eviendrons).
pertingen *(Mabertingen)* (Jacques de), parmi les *Bede*, 7/8.
irchain *(Noirtchijn)* (Huart de), le père, *onder Her Aelman* (Alle-nand, bâtard de Hainaut), 7/8.
iseux (?) *(Noiseur)* (Jean de), sous Luxembourg, 6/7.
d[er] Ridd[er] (?) (...); Etienne *Ond‾ Ridd‾* reçoit le restant de indemnité de son frère, non cité nommément, ayant combattu sous obert de Namur, 7/8 [5].
st *(Oes)* (Thiery d'), 8/9 [6].
e (Geldophe *van)*, 6/7.
ersheim *(Pitershem)* (Sire Jean, sire de), 7/8.
mont *(Piermont)* (Henri de), sous Welchenhausen 6/7 ; probable-ent le même personnage que sire Henri, seigneur de *Piermont*, 7/8.
sset (?) *(Possuer* et *Posseur)* *(Coenc[h]e* de), sous sire Franbach an den Broeke], 7/8, 8/9.
te (Gauthier de), 6/7 [7].
(Henneken de), sous Welchenhausen, 7/8.
buc (Sire Florent). Son frère, Henri Rolibuc, reçoit un paiement de n chef, 7/8.
ghen (Guillaume), sous Louis de Namur, 7/8.
ie (Jean van), sous Saint-Pol, 6/7, 7/8.

oir la note 5, p. 223. Jean Creijt est cité, en 1406 et 1407, comme receveur duchesse de Brabant.

ans doute, le même que Thiebaut de *Lompreyt*, clerc de Gérard de Roche-cité en 1377 *(Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. III, p. 239).

pourrait bien être ce Nicolas van *Middelhere*, cité t. XII, p. 351 (p. 74 du à part), sans bannière.

appartenait, sans doute, à la rotte du sire de Rotselaer. En effet, ainsi le verra plus loin, plusieurs écuyers ou hommes d'armes de ce capitaine cités parmi les *gesellen van Mechelen*, tels : van den Hoede, les deux Ker-et Gilles die Wale.

teven ond‾ ridd‾ voir al sijns brueders ranchon, onder Ro. van Namen.

oir, sur lui, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. III, p. 69.

erait-ce Gauthier de *Preele*, cité dans la rotte de Robert de Namur ?

Saint-Pol (Le comte de) reçoit un paiement pour son varlet, Alard, ses autres suivants *(ende sine andere gesinde)*, 7/8.
Saint-Trond (Jean de), tué à Bäsweiler. Gauthier de Lathem reçoit, son chef, un paiement, 7/8 [1].
Senzeille [s] *(Sainzele)* (Sire Alard de), sous Robert de Namur, 7/8.
Senzeille [s] (Sire Henri de) *(Sensele, Sainzele, Zanselle)*, sous Robe de Namur, 7/8, 8/9.
Sentebasalme (Godefroid de), sous Luxembourg, 6/7.
Scant (Jean van der), sous Perwez, 6/7.
Schönfeld *(Scoinvelt, Scoenvelt)* (Olivier de), sous Luxembourg, 7/8.
Steghe (Sire *Scelart* van den), tué dans la bataille, parmi les *Bede*. Son frère, sire *Beijtel* van den Steghe, reçoit, de son chef, un paieme 7/8 [2]. Cité comme *Her Scelart van den Stege,* sans autre indic tion, 8/9.
Stenenhusen (Jean van), 6/7.
Tongres *(Tongeren)* (Henri de), sous Diest, 7/8.
Ulenstraten (Waleran d'), 6/7.
Veelst (Jean van den), parmi les *Bede*, 7/8. Sans doute le même q Jean van der Velst, cité, sans autre indication, 6/7.
Veelst (Gheerlec van der), sous Fauquemont, 6/7.
Ville *(Vile)* (Henneken de), 8/9.
Waijenberge (Sire Wijnrijc van [den]), sous Holset. Son frère, Beij van den Steghe (non qualifié de *her* ; comp. ci-dessus), reçoit, de s chef, des paiements, 6/7, 7/8.
Waijns (Guillaume), 6/7 [3].
Warenrode (Varenrode) (Sire *Lots* de), parmi les *Bede*, sous Jean Oe 6/7, 7/8 [4].
Watronville (Erard de), sous Saint-Pol, 6/7.
Weert (Werde) (Gérard van), sous Perwez, 6/7. 7/8.
Wense von Clüsserath *(Clussart)* (Jean), sous Welchenhausen, 7/8, 8
Weriche (Phillipart van), mit sinen gesellen, 6/7.
Wittlich *(Witlich) (Geert* de), 6/7 [5].
Wouter (Jean), 6/7.

[1] *Wouter van Laethem, voir al Jans ranchon van Sintruden, doet inden velde* (compte 1377-1378).

[2] *Her Beijtel van den Steghe, voir al her Scelart, sijns brueders, ranchon, doe den velde, onder bede,...* (compte 1377-1378).

[3] Son nom serait-il corrompu, et s'agirait-il, ici, de ce Guillaume de Weis *(van Waijms)* qui combattit sous Baudouin de Montjardin ?

[4] Le chevalier *Lots van Varenrode* reçut une indemnité totale de 722 1/2 m tons, d'après la quittance, scellée par *Iring von Kunstat* (omise, plus hau propos des *Bede* sous Jean Oem), lequel scelle aussi pour *Bunssendorf,* Loc et les deux Aufsess.

[5] Il est probablement le même personnage que Godefroid de Wittlich plus haut, sous la ou les rottes de Sponheim. Les comptes généraux ment nent aussi *Godevert van Witlich, onder Spaenhem,* 6/7, 7/8.



Renseignements complémentaires et rectificatifs.

ROTTE OU ROTTES

sous Looz d'**Agimont** (t. XI, p. 281-282).

Mondeion Cutfet (Colart de), déjà mort en 1374. Son frère Jean, avons-nous dit, reçoit, en cette année, un acompte pour lui et ses cohéritiers. Au lieu de *Mondeion,* il faudra lire probablement *Mondejou (-jeu).* En effet, le compte général de 1376-1377 cite deux paiements effectués à Jean *van Mondejeu,* l'un avec cette mention : *onder Agimont.*

Pilliaert van Hottoen (Gilles van). Le compte général de 1377-1378 l'appelle *Pilliart van Hotton (onder Agimont),* sans prénom. *Henrion van Archinis* reçoit, de son chef, un paiement.

Rognée (Odry, sire de), chevalier ; la quittance porte : *van Rohingnies,* le compte de 1377-1378 : *van Rossengnies, Rosgnies.*

Vaul (Thibaut del), écuyer, 1374 ; le compte de 1376-1377 l'appelle *Her Thiebaut van der Vaul ;* il fut donc créé chevalier entre 1374 et 1377.

ROTTE

sous **Jean dit l'Allemand,** bâtard de Hainaut (t. XI, p. 282).

Éru (?) (Amaury de l') ; le compte de 1378-1379 porte *Aymeri le Vert.*

Noirchain (Huart de), le jeune. Son père, Huart, combattit sous la même bannière [1]. Agnès *van Noirtchijn,* leur femme et mère respective, reçoit le solde de leurs rançons, 1377-1378.

[1] Voir, ci-dessus, parmi les *Combattants non mentionnés dans le fonds des quittances.*

ROTTE

sous Gérard van der Heijden, **sire de Bautersem** (t. XI, p. 28

Glimes de Jodoigne-Souveraine (Guillaume de) ; la quittance de 13
le qualifie chevalier, titre omis plus haut.

ROTTE

sous **Henri Beyer de Boppard** (t. XI, p. 283).

Son fils, Conrard, est cité, en 1375, comme chevalier, titre que n
avons omis.

Beyer de Boppard (Conrard), chevalier, reçoit un paiement (pour
même ?), 1376-1377 [1].

ROTTE

sous **Jean, sire de Bouchout,** burgrave de Bruxelles,
chevalier (t. XI, p. 284).

Wesenage (Jean van der); dans les comptes, son nom est orthogra
van der Wesenhagen. Il appartenait à une famille établie à Vilv
et appelée van der Wesen[h]ag[h]e[n].

ROTTE

sous **Jacques de Bourbon,** chevalier (t. XI, p. 284-286).

D'après le compte de 1377-1378, le duc fait faire, pour lui, un p
ment au sire de Vianen [2].

Bombaye (Jean de) ; les comptes portent : *van Bobaij[s]*.

Genappe (?). *Cholaert Jan Abrijs sone van Genapie;* le compte de 1
1377 l'appelle *Colart Abrij,* tout court.

Herragiet (Jean) ; les comptes portent : *Enragiet* et *Erragie*
montant de sa rançon lui est assigné sur les rentes de Binche.

Herissart (?). Hustin de *Herwijsaert,* etc.; les comptes l'appellent
Herwijnsart.

[1] Comp. la note 1, p. 223.
[2] ... *de here van Vianen van her Jacobs wegen van Bourboin.*

Lokron (Gilles du), *Locron* (Alard, bâtard du) ; — d'après le compte de 1376-1377, tous deux fils de sire Alard du *Loqueron*, qui reçoit un paiement pour eux.

Pipaert (Thierry), tué à Bäsweiler ; les comptes l'appellent Pipart et ppart, et le second mari de sa veuve, Alard, sire du *Loqueron*.

Torre (Jacquemin van den) ; les comptes portent *del Tour*.

ROTTE

sous **Jean Brant,** chevalier (t. XI, p. 286).

Cens (Lambert de) ; le compte de 1376-1377 porte : *Lambrecht van Caijn*.

ROTTE

de Jean **Brien** (ou **Brijen**) de *Craijenhem*, chevalier, etc. (t. XI, p. 286-287).

Eijke (Gérard d'); le compte de 1376-1377 l'appelle *Geenken van Eijke*.

Nieuwland (Jean de) ; le même compte porte : *Jan van Nuwelant*.

Rover (Gauthier Wellen) ; dans le même compte, il est appelé, abu-ement : *Willem Roevers*. Les quittances portent Wellen *Rovers*, sans nom. Celui-ci est révélé par la légende du sceau : ✠ *S Wovter*]*c*[*t*]*i Wellen Rover*. Wellen est *alias*.

Veer (Jean die) ; le compte de 1376-1377 porte : *Heer Jan van Veer*. ıt donc armé chevalier entre 1374 et 1377. La particule *van* est erro-. La quittance l'appelle abusivement *de Voer*, mais on trouve la véri-e forme de son nom dans la légende du sceau : ✠ *S Ian die Veer*.

ROTTE

sous Franbach **van den Broeke,** chevalier (t. XI, p. 287).

Le compte de 1377-1378 renseigne un paiement fait à *Heer Fran-h van* [*den*] *Broeke, onder Spriemont,* ce qui signifie qu'il comman- la rotte de la châtellenie de Sprimont (au pays de Liége). Il était, ffet, burgrave de Sprimont, d'après un acte du 17 novembre 1369 (Chartes des ducs de Brabant, n° 2301) [1].

Ni les quittances ni les comptes ne révèlent aucun de ceux qui combattirent la bannière de cette châtellenie.

ROTTE

du **châtelain de Dalhem** (t. XI, p. 288-289) [1].

Grijf (Daniel); le compte de 1376-1377 l'appelle Griffe.

Reijcsthemme (Richelle ?) (Jean de) ; le compte de 1377-1378 po *Jan van Reijtschene.*

Rovere (Arnould) ; le compte de 1377-1378 l'appelle, une fois, *Ar* une autre fois, *Heer Arnt de Rover[e]* ; il fut donc probablement ar chevalier entre 1374 et 1378.

Warsage (Jean de) ; le compte de 1376-1377 porte : *Jan van Wer*

ROTTE

de **Henri, sire de Diest,** châtelain d'Anvers (t. XI, p. 289).

Beveren (Renier de) ; le compte de 1376-1377 l'appelle *van Beve*

Machiels (Arnould) ; le compte de 1377-1378 porte Michiels.

Martel (Henri) ; le même compte porte Marteel.

ROTTE

du **Drossard de Fauquemont** (t. XI, p. 290).

Ocken (Pierre d') ; le compte de 1377-1378 porte : *Meester Peter* *Aken, de blidemeester.*

Schaedbroeck (Macaire de); le même compte porte : *Karijs Sca* *broic, onder Valkenborch* (Fauquemont), *bi Gheert van Cortenbach*

ROTTE

d'Ulric, **sire de Fénétrange** (t. XI, p. 291) ;

le même compte porte : *Heer Ulric van Venstenghen ;* il é donc chevalier alors [3].

ROTTE

de Guillaume d'Abcoude, sire de **Gaesbeek** (t. XI, p. 292).

Colijns (Francon); son père, Guillaume, reçoit pour lui un paiem

[1] Dans la note 2, à la page 288, nous avons dit, sur la foi d'un renseignem reçu d'un confrère : « Pour *Maelgrapp,* lisez : *Waelgrapp,* etc. ». C'est une err Voir *Sceaux armoriès des Pays-Bas,* etc., *ad vocem* **Malgherappe**.

[2] Gérard de Cortenbach (voir *Sceaux armoriès des Pays-Bas,* etc.) avait d constitué un contingent pour la rotte de Fauquemont.

[3] Il fut armé chevalier probablement entre 1376 et 1378 (comp. *Sceau moriès des Pays-Bas,* etc.).

1374, et, d'après le compte de 1377-1378, un nouvel acompte ; l'in-
iption porte simplement : *Willem Colijns,* sans mention du fils.
Voorde (Arnould van der) ; le même compte l'appelle *van der Vorde*.

ROTTE

de Jean **Godenards,** chevalier, sénéchal de Brabant (t. XI, p. 293-295).

Iannut (Gérard de) ; qualifié *heer,* dans les comptes de 1376-1378, il donc probablement armé chevalier entre 1374 et 1377.
Iauchery (Jacques de), d'après la légende du sceau, voué de Crehen. audra lire vraisemblablement *Hauthery,* le compte de 1377-1378 pelant *Jacob van Auterive* et *Aulterive.*
Iueret (Henri) ; les comptes de 1376-1378 l'appellent Huret.
Iontenaeken (Jean de), sire de Binderveld ; le compte de 1378-1379 :e : *Her Jan borchg[re]ve* (châtelain) *van Montenaken.* Il fut donc é chevalier entre 1374 et 1378.
orre (Gilles van den) (= de la Tour) ; le compte de 1377-1378 l'ap- e van den Torn[e].

ROTTE DE

Jean d'Aa, sire de **Gruuthuse** *(Gruijthuse)* et de Grimberghe, etc. (t. XI, p. 296).

herlof (Jean) ; le compte de 1377-1378 l'appelle Geerlof et Gheer- of.
›berghe (Jean van den) ; le même compte porte : *Jan van Op- e.*

ROTTE DE

mas de **Holset,** chevalier, drossard de Rolduc (t. XI, p. 296).

c (Gérard) ; le compte de 1376-1377 l'appelle *Gerart Boc van cbach* et *Gheert Boc van Voirbach.*

ROTTE DE

Guy de **Honnecourt,** chevalier (t. XI, p. 297).

st ainsi, en effet, et non *Houcourt,* qu'il faut orthographier ce

nom, emprunté à une localité située dans ce qui est, actuellement département du Nord, en France. Le compte de 1378-1379 porte : *Ghi van Honcourt.*

ROTTE DE

sire Jean **Clutinc**, bailli du Brabant wallon (t. XI, p. 297-2

Bruyère (Henri de la) ; le compte de 1377-1378 l'appelle *Heinri Bruyere.*

Chastre (Guillaume Bryspot de) ; le même compte porte : *W Briespot,* tout court.

Chaussée (Lambert de la) ; le même compte l'appelle : *Lambr[van der Caetsien.*

Honcourt (Renaud de) ; lisez : Honnecourt. Le même compte pelle, d'abord, *Reijnaut van Honcourt,* puis : *her Reijnart van court.* Le second paiement, de son chef, est fait à son frère, *Jan Honcourt* [1].

Marché (Colart du) ; le même compte l'appelle *Colart van March*

Pellaines (Guillaume de), tué ; son fils, Guillaume, reçoit, en 1 un acompte. Le compte de 1376-1377 porte simplement un paier fait à *Willem van Peleijnes.*

Pocet (Michel *dou) ;* le compte de 1377-1378 l'appelle Michel *Pucheij.*

Roes (Jean des) ; le compte de 1377-1378 porte *van Roes.*

ROTTE DE

Jean, sire de Septfontaines et de **Cranendonck** (t. XI, p. 299-300).

Gemert (Jean de) ; dans le compte de 1376-1377, son nom est rompu en *van Geuiert.*

Nouwelant (Jan Pape, Jans soene van) ; le compte de 1377 l'appelle *Jan Papejans zone* et *Jan Pape Ians sone,* tout court.

ROTTE DE

Pierre, sire de **Cronenburg** et de Neuerburg, chevalier (t. XI, p. 300-301).

Bettembourg (Jean *Vus)* (lisez : Jean *Vus* de).

[1] *Jan van Honcourt, voir al her Reijnarts, sijns brueders, scade, onder tinc* (1377-1378).

Eich (Thierry d'); le compte de 1377-1378 relate un paiement fait ierry *van Eych.*

ROTTE DE

Henri **de Cuijk,** tué à Bäsweiler (t. XI, p. 448-449).

Heer Heijnric van Kuijc est cité, dans le compte de 1376-1377, nme s'il avait reçu un paiement en personne.

mmerseel (Godefroid d'); le compte de 1377-1378 le qualifie *Heer.* personnage fut donc armé chevalier entre 1374 et 1378.

Kelre (Léon van den); d'après le compte de 1376-1377, qui l'appelle *nijs van den Kelder,* il aurait combattu dans la rotte de sire Brijn.

Scoenbone (Jean); la légende du sceau porte : *Scooin'boune* (ou *on'boune).* Le compte de 1377-1378 l'appelle *Jan Scoenboene.*

ROTTE DE

Jean [de Polanen], sire de la **Lek** *(Lecke),* chevalier (t. XI, p. 449).

Ielu (et *Heluwen)* (Emont van); le compte de 1376-1377 porte : *ont van Helmē.*

ROTTE DU

burgrave de **Limbourg.**

melsdorp (Guillaume d'); le compte de 1377-1378 porte : *van Hasdorp.*

stenet (Thibaut d'); le même compte corrompt son nom en *Dibout Asten.*

ijessen (Pierre de); le même compte porte, plus correctement : van Biesen.

riessche *(Sceifken* van den); le prénom est Jean; *Sceifken* est *alias.*

osmeer (Jean de); le compte de 1376-1377 porte : *Jan van Rosn.*

nt-Albrecht (Renier van); le compte de 1377-1378 l'appelle *van e Aelbrecht* (la quittance de 1374 corrompt son nom en *van Tseraelsen)* [1].

[1] Il est de la famille van den *Bruijch,* qui possédait la vouerie de Sint-Aelht (voir *Sceaux armoriés des Pays-Bas,* etc., *ad vocem* **Broeck**[e], etc.) et HEMRICOURT dit être de la race des Gymnich.

ROTTE DE

Rasse van der Rivieren, sire de [Neer-] **Linter** (t. XI, p. 450-451).

Ameijden (Lambert van der) ; le compte de 1376-1377 porte : *v der Hameijden.*

Bouchout (Henri de) ; qualifié *heer,* dans le compte de 1377-1378 fut donc armé chevalier entre 1374 et 1377.

ROTTE DE

Thierry, sire de Welchenhausen *(Welkenhusen),* chevalier, sénéchal du duché de **Luxembourg** [1] (t. XI, p. 451-454).

Arrentières (Jean d'), chevalier ; une inscription du compte de 13 1378 établit que *Heer Jan van Arentieres* commandait un conting de ses propres hommes, incorporé à la rotte du sénéchal *(onder selven).*

Bettembourg (Thielman *Vus* de), chevalier ; ses fils, Jean et Bart lemy, reçoivent des acomptes; le compte de 1377-1378 porte : *Ber meus Vus van Bettenberg* (sans indication de bannière), comme s'il a reçu une indemnité pour lui-même.

Duchewelx (Jean); le compte de 1376-1377 corrompt son nom *Duijtsche ende Walsche.*

Frays (Nicolas de) ; le même compte porte : *Claes van Frais.*

Liessem (Arnould de) ; le même compte contient, au sujet d'*A van Lishem,* deux inscriptions, d'après l'une desquelles il aurait partie des *Bede* du duc.

Lontswyldere (Gulion de); le même compte l'appelle *Guillien* (et *J lien) van Longzwilre.*

Maelgheve (Jacquemin *van) ;* la particule, qui se trouve dans la q tance, est parasite, ainsi que le prouvent la légende du sceau et le com de 1377-1378, qui l'appelle *Jacob Mailgheve.*

[1] Ainsi qu'il résulte d'un acte analysé dans nos *Sceaux armoriés des P Bas,* etc., *Welkenhusen, Werchinhusin,* etc., sont des formes anciennes du n de Welchenhausen, localité de l'archevêché de Trèves.

achern (Louis de) ; le compte de 1376-1377 renseigne un acompte é à *Lodewijc van Macheren* et à ses compagnons *(gesellen)*.

'inghelden de *Besselant* (Jean) ; les comptes de 1376-1378 l'appel- *Jan Ringeldeij et Jan van Ringeldeij*.

'asselt (Jean de) ; le compte de 1376-1377 porte *Hanneken van selt*.

taepulche (Thierry de), chevalier ; il faut lire probablement : *Scac-he* ; le même compte l'appelle : *Diederic van Scarpille* (serait-ce un artoillig ?).

ailz (?) (Michel de), appelé, dans la quittance, *van Veelst*, et, dans le ne compte, *Michiel van Weelst*.

illers *(Perrinet* de) ; le même compte porte : *Perinet van Viler*.

'ildere (Frédéric *van)* (Weiler, Willer ?), appelé, dans le même pte, *Vrederic van Wilre*.

ROTTE DE

l'écoutète de **Maestricht** (t. XI, p. 454).

ocsberghe (Lambert de) ; d'après le compte de 1377-1378, *Lam-ht van Boxberge* était varlet d'Everard [bâtard] de la Mark *(van der ken)*.

ees (Godefroid de) ; le même compte porte : *Godevert Otten*.

ROTTE DE

Brigoen de **Montignies** (t. XI, p. 455).

telle (Jean de), chevalier. Le compte de 1377-1378 l'appelle : Sire a sire de Potelle *(here van Pottelles)*.

ROTTE DE

Baudouin de **Montjardin** (t. XI, p. 455-456).

zée (Jacquemin de),
e (Louis de), chevalier ; } le premier *(Jacob van Herzees)* est cité dans le compte de 1376-1377, le second *(L. van Herzees)* dans le même et dans celui de 1377-1378. Le plus ancien de ces deux comptes relate encore un paiement fait au fils de l'un d'eux, *Willem van Herzees* [1].

Villem van Herzees, voir sijns vader ranchon...

Jehain (Arnould de) ; le compte de 1376-1377 relate deux paieme faits à *Arnt van Gehain*[1].

Ramelot (Jean de) ; le compte de 1377-1378 l'appelle *Jan Ramell* tout court.

Waha (Julio de) ; le compte de 1376-1377 l'appelle, abusiveme *Gielijs van Waha*[2].

War (Thomas de) ; cité, comme *Thomaes van Ware,* dans les com de 1376-1377 et de 1378-1379 ; d'après le premier, il aurait comb dans la rotte du sénéchal de Luxembourg *(onder Lucemb̄).*

ROTTE DE

Louis de Namur, sire de Peteghem et de Bailleul (t. XI, p. 457-458).

Audignies (Hugues d'), chevalier ; le compte de 1376-1377 l'app *van Attingny* et *Attengny*.

Balain (Godefroid de); le compte de 1377-1378 l'appelle *Joiffroit* *Balhain* et *Ballsain* (sic !).

Barnage (Jean), chevalier, sire de *Mouden*[3]; le même compte l'ap *Heer Jan Bernage.*

Bonleuze (Pierre de) ; le compte de 1376-1377 porte : *Peter* *Boleuse* et *van Boloes.*

Erpent (?) (Jean d') ; le compte de 1377-1378 : *Jan Durpain.*

Fanson *(Hankin,* bâtard de) ; le même compte : *Jan de bastard* *Fachon.*

Ferté (Jean de la) ; le même compte : *Jan van Fertijt.*

Halewijn (Halluin) (Daniel de); qualifié *heer,* dans les comptes de 1 1378, il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1377.

Hoen (Jean) ; d'après le compte de 1377-1378, il était varlet de Jean van Spelt, sgr de la Vichte *(van der Vichten).*

Honkele (Jean) ; le même compte l'appelle, deux fois, *Jan Lonck*

Karzele (Gilles de); le même compte corrompt son nom en van (*sele*[4].

Craijen (Coppin van der); d'après le même compte, il aurait appar à la rotte de Robert de Namur.

Crotte (Rassot de) ; le compte de 1376-1377 porte : Rassotte le R

[1] *Jehain* et *Gehain* sont des formes anciennes de Jehay.

[2] En 1377-1378, *Petit Jehan,* valet de chambre *(camerlinc)* de sire Jacqu Bourbon, reçut un acompte pour Waha.

[3] *Mouden,* forme ancienne de Moen, dans la Flandre occidentale.

[4] Comp. *Sceaux armoriés des Pays-Bas,* etc.

Naninnes (Jean Hustin de) ; les comptes de 1377-1379 portent : *Hus-et van Nannines,* tout court.

ROTTE DE

sire **Robert de Namur,** sire de Beaufort et de Renaix (t. XI, p. 458-460 ; t. XII, p. 68-70).

Blehen (Gérard de) ; cité comme *heer,* dans le compte de 1377-1378, fut donc armé chevalier en 1374 et 1377 [1].

Boileau (Jean), chevalier ; son fils, Jean, reçoit, en 1374, un acompte chef de feu son dit père. Le compte de 1377-1378 relate un paiement t à *Heer Jan Boijlaijwe,* comme si ce chevalier, qui était tué à Bäs-iler, l'avait reçu en personne, et, plus loin, une autre indemnité payée on fils [2].

Bolré (?) (Stasse de) ; le compte de 1377-1378 porte : *Staes van Bolre.*

Elzée (Thibaut d'), chevalier ; dans le même compte, son nom est é deux fois : *Heer Thijebaut (Thiebaut) van Helezees.*

Fisenne (Pierart de) ; la quittance de 1374 porte : *Pierart van Phie-es ;* les comptes de 1377-1379 portent : *Peter van Fimain,* et *Phi-in, onder Rob*[*recht*] *van Namen.*

Goesnes (Lambert de), chevalier ;
Goesnes (Lambert de), écuyer ;
} deux inscriptions du compte de 1377-1378 établissent que le second était fils du premier *(her Lambrecht van Goule).*

Hailloy (Jean de) ; d'après le même compte, *Jan van Hailloel* aurait combattu sous la bannière du sire de Seraing *(onder Serain).*

IJserman (Jean) ;
Crom (Jean) [3] ;
} d'après les comptes de 1377-1378 et de 1376-1377, ces deux personnages auraient combattu sous la bannière d'Arkel *(onder Arkel)* [4].

A moins, toutefois, que ce titre de *heer* ne soit le résultat d'une erreur. Nous avons dit que Gérard de Blehain, dit de Ville (cité parmi les « Personnages à propos desquels il n'a pu être établi quelles bannières ils ont suivies »), est un autre que ce Gérard ci-dessus. En examinant leurs sceaux nous devons admettre qu'ils puissent constituer un seul et même personnage. (Voir plus loin.)

... *Jan Bolaijwe, voir* [lisez : *her*] *Jans, sijns vaders ranchon, doet in den* ... *onder Rob*[*recht*] *van Namen...*

Le compte de 1376-1377 l'appelle, d'abord, *Jan Cromme,* sans plus, puis *Cromme* (sans prénom), *onder Arkel.*

Voici donc mentionnée une bannière d'Arkel dont les documents ne nous avaient pas donné connaissance, jusqu'à présent, à moins qu'il ne s'agisse de la bannière de Jean Oem, qui semble être issu d'une branche cadette d'Arkel, mais dont il porte les armes. BUTKENS l'appelle : *Jean d'Arckel, dict Oem.*

Jauche (Gilles de), chevalier; d'après les comptes de 1376-1378 était alors seigneur de Jauche *(heer Gielijs, here van G[h]ete).*

Cronen de Huy (Jean van der); le compte de 1377-1378 porte : J *van der Cronen van Heije.*

Linne (Jean de); la légende de son sceau porte : *S Iohannis Linne,* la quittance : Jan van Linden, le compte de 1376-1377 : J *van der Linden.*

Longchamps (Werner de), chevalier; le compte de 1377-1378 *heer Werner van Loinchamp,* comme ayant combattu sous la banni de Godenards *(onder Godenarts).*

Malassuré (Bauduin); le même compte l'appelle *Baudewijn Ma siret,* à propos d'un paiement qu'il reçoit du chef de son père, *Hei del Moeseije,* qui combattit aussi dans la rotte de Robert de Namur.

Monchy (Thomas de), appelé dans la quittance Thomas *die Camerl* et dans les comptes de 1376-1377, 1378-1379 : Thomas, valet de ch bre *(camerlinc)* de sire Guillaume de Namur *(Namen).*

Palfrois (Jean), appelé, dans la quittance, Palfrial, sans prénom dans le compte de 1377-1378 : *Palefrial,* varlet *(knecht)* dudit sire G laume de Namur.

Poellinis (Reijntsoen de) ; le même compte : *Reijnchon van Pelli*

Puissant (Godefroid le); le même compte : *Joiffroit van Pissan Godefroit van Puisant.* La particule *van* est erronée.

Seron (Libert de); le même compte : *Libellion van Seron.*

Thynes (Pierlot de) ; les comptes de 1376-1378 le citent trois comme *Pierlot[h] van Thienes.*

Vervieren (Henri de); le compte de 1377-1378 porte : *Heinric vier,* tout court.

Voorde (Pierre van den); le même compte : *Peter van den Voo* mais sous la bannière de Louis de Namur.

Waroux (Ottart de); d'après le même compte, il aurait combattu la rotte du sire d'Oupeye.

ROTTE DE

Lambert, sire d'**Oupeye** et de Chaumont, chevalier, etc.
(t. XII, pp. 71-72, 75).

Bernalmont *(Corbele* de), ⎫ le compte de 1377-1378 les
Bernalmont *(Hombelet* de); ⎭ comme *Corbeaul* et *Hublet* *Bernamont.*

Boulers (Guillaume, sire de); les comptes de 1376-1378 l'appe *Willem van Boler* et *Boleir.*

Faus (Thomas *Corbia* de); le compte de 1377-1378 porte, erronément, *Corbaut van Fanchon,* sans prénom.

Heis (Jean de le); le même compte : *Jan del Heijde* et *van der Heijen.*

Honniael (Jean); le même compte : *Jan Hamial.*

Houtain (Jean de), chevalier; le compte de 1376-1377 : *Her Jan van Houtain,* mais ayant combattu sous la bannière de Montjardin *(onder Monjardijn).*

Crisnée (Guillaume de) ; la quittance porte : *van Crissignies ;* dans le compte de 1377-1378 son nom est corrompu en *van Gressengnies* et *Gressingnies.*

Cugnon (Pierre de) ; le compte de 1376-1377 : *Peter van Coignon.*

Laminne (Rasse de); le compte de 1377-1378 : *Heer Raes van Lamines ;* il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1377.

Libeyn (Jean de); le même compte : *Jan Libain,* tout court.

Mael (Gonthier van) ; le même compte : *Gontier van Male.*

Messencourt (Henri de); c'est un Messincourt.

Mouland (Thierry de); lisez : Moyland.

Oudeur (Libert d') ; le compte de 1377-1378 corrompt son nom en Libert *Dedour.*

Pevereal (Jean); le même compte porte : *Jan Pueveriel.*

Polain (Henri le); le même compte : *Heinric Pollain,* mais comme ayant combattu sous le sire de Seraing *(onder Serain).*

Polain de Waroux (Jean le), chevalier ; le même compte : *Heer Jan Pollain,* tout court.

Roesken (Jean); le compte de 1376-1377 : *Jan Raesken.*

Rocour (Wery de); dans le compte de 1377-1378, son nom est corrompu en *van Racourt.*

Saint-Jean-Stree (Jehanster?) (Jean de); le même compte : *Jan van Sint Jehanstreren.*

Seraing (Jean de); le même compte : *Jan van Serain (onder Oppeij).*

Tibaut (Jean) ; le même compte : *Jan Thiebaut.*

Tieloy (Willemet) (sans particule) ; le même compte : *Willemet van Tilloir,* probablement faute de plume pour *Thilloir,* qui semble être Tileur, localité voisine de Montegnée ; c'est le nom de cette dernière qu'il prend dans la légende du sceau.

Womei (Jean de), comme la quittance, le compte de 1376-1377 l'appelle *Jan van Womer,* mais comme ayant combattu sous la bannière de Montjardin.

Waroux (Rasse de); le compte de 1377-1378 le cite deux fois comme *Heer Raes van Warous* (il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1377),

mais a première comme combattant dans la rotte de Robert de Nam[u]
la seconde fois dans celle du sire d'Oupeye *(onder Oppeij)*.

ROTTE DE

sire Thierry de Hornes, sire de **Perwez,** de Duffel et de Gheel (t. XII, pp. 75-76).

Fikere (Laurent de), d'après le compte de 1377-1378, on fait un pa[ie]ment, de son chef, à son frère, Nicolas *(Colen, sinen brueder)*.

Goer (Arnould de), chevalier; le même compte : *Heer Arnt van [...] Goir*.

Hoiricke (Arnould van den); les comptes de 1376-1378 l'appelle[nt] *Arnt van den Horric* et *Horic*.

Hornes (Guillaume de), fils dudit sire de Perwez; d'après le com[pte] de 1376-1377, un paiement est fait à Thierry van *Crommenouwe*, [au] profit du comte de Nassau, du chef de sire Guillaume [de Hornes] [de] Perwez [1].

Knode (Henri),
Cuijk (Jean de) ; — cités, dans le même compte, mais comme hom[mes] d'armes du sire de Cranendonck *(onder Cra[nen]donc)*.

Tijt, ou Coptiten (Jacques), cité dans le même compte, mais com[me] combattant sous sire Jean Brien (Brijn) de *Craijenhem (onder he[er] Brijn)*.

Werrenbergh (Thierry de); les comptes de 1376-1378 portent : *Di[...] van Weremberch* et *Werrenberch*.

ROTTE DE

sire Henri de **Quaderebbe,** chevalier (t. XII, p. 77).

Neels (Arnould); le compte de 1377-1378 l'appelle *Arnt Daneels*.

ROTTE DE

Gauthier de **Rochefort,** sire de Haneffe (t. XII, p. 80).

Le compte de 1377-1378 relate deux paiements faits, l'un à Thierry de Rochefort, du chef de son frère Gauthier, l'autre à Gauthier lui-même; il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1377 [...]

[1] ... *gegeven Diederic van Crommenouwe tot sgreven behoif van Assouwen, [...] heren Willems wegen van Perweijs...*

[2] 1° *Her Dieric van Rochefort, op her Wouters, sijns brueders, ranchon.*
2° *Heer Wouter van Rochefort, onder Rochefort.*

ROTTE DE

Jean, sire de Rotselaer (t. XII, p. 80-82).

Berghs (Gérard) ; le compte de 1377-1378 porte : *Gheert Berchs.*

Bliech (Jean) ; le même compte : Jan Bliec et, à tort, *Jan van 'liec.*

Boexhout (Laurent de) ; le même compte : *van Boessot* et *Boesscot* ›rait-ce Boisschot ?).

Hubbens (Heine) ; le même compte l'appelle *Heijne Hubeijns.*

Hoede (Pierre van den), Kerman (Guillaume), Kerman (Rombaut); } le même compte les cite deux fois, parmi les « compagnons » de Malines *(gesellen van Mechelen).*

Print (Henri) ; le compte de 1376-1377 le cite comme combattant :ns la rotte de [Henri Beyer de] Boppard *(onder Boubarden)* [1].

Waenrode (Jean, sire de), chevalier ; le compte de 1377-1378 relate ı paiement fait à la dame de Waenrode *(der vrouwen van Wanrode).*

Wale (Gilles die) ; le même compte le cite parmi les « compagnons » Malines.

Werchter (?) (Arnould de) ; le même compte : *Arnt van Werchıen.*

ROTTE DE

Guy de Luxembourg, comte de Saint-Pol (t. XII, p. 82-85).

Aivrey (Gilles d') ; le compte de 1376-1377 porte : *Davary.*

Barre (Tierchelet de la) ; les comptes de 1376-1378 l'appellent *Heer* ›*rchelet van der Baren ;* il fut donc créé chevalier entre 1374 et 1377.

Beaumont (Guillaume de) ; le compte de 1376-1377 : *Willem van amont.*

Beaurepère (Berbourg) (Wery, sire de), chevalier ; le même compte : *here van Bialrepaire.*

Beddelet (Guillaume) ; le même compte : *Willem van Bethleth.*

Brisenue et *van Brusenhouwe* (Jean van) ; le même compte : *Jan ı Brusenouwe.*

Goffet (Gauthier); le même compte : *Wouter Coffet.*

[1] Les indications fournies par les comptes généraux, sur les bannières, nous ›ons dit, sont moins sûres que celles inscrites au dos des quittances, avec ›uelles elles sont, parfois, en contradiction. Print, appartenant à une famille ›ıos provinces — son parent Arnould combattit sous Robert de Namur — ne ›vait guère suivre une bannière allemande (comp. *Sceaux armoriès des* ›*s-Bas,* etc.).

Harnelly ou *Harvelly* (Robert de), chevalier ; les comptes de 137
1378 : *Heer Robiert van Harnilly* ou *Harvilly*.

Longavesnes (Foursi de), écuyer ; le compte de 1376-1377 le ci
comme ayant combattu parmi les *Bede*.

Malquareit de Clary (Renardin) ; le même compte l'appelle : *Rijna
dijn Malquare*, tout court, et le cite comme ayant combattu parmi l
Bede.

Mont-Bernanchon (?) (*Despers* de) ; le même compte : *Desper*[
Membrechon, et *Mabresson* (sans particule).

Moustier (Jean du) ; les comptes de 1376-1378 : *Jan van Mostier*[*e*
Moustiers.

Prayauls (Préaux ?) (*Monec de*) ; le compte de 1376 1377 : *Moenc v
Prails*.

Résigny (Robert de) ; le même compte : *Gobbart van Resingniez*,
Resingnies.

Sexey (?) (Thierry de) ; le même compte : *Thiery van Sauxei*.

Saint-Gor (?) (Jean de) ; il faut lire : Saint-George. Le même com
l'appelle *Jan van Loreyn* (Lorey ?) *van Sente Jorge*, et *Jan van Lore*
tout court.

Verrières (*Addengnon* de), appelé, dans la légende de son sce
Girardin de Vrire, et, dans les comptes de 1377-79, *heer Gheert v
Vaijeres*. Il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1378.

ROTTE DE

Henri, comte de **Salm** (t. XII, p. 85).

Ort (Henri d'), chevalier ; le compte de 1377-1378 porte : *H
Heinric Dourt*.

ROTTE DE

Thierry, sire de **Seraing** et de Warfusée (t. XII, p. 85-86).

Champ (Jean de). Sa veuve, Ide, reçoit un acompte, en 1374. Il
peut-être, ce *Jan van den Velde*, du chef de qui sire Jean de *Ble*
(Blehen), ayant épousé sa veuve, reçoit, d'après le compte de 1377-1
un dernier acompte pour rançon.

Hanceil (Jean) ; le même compte porte : *Jan Hautreal*, *o*
Serain.

ROTTES DE

Renier, sire de **Schoonvorst**, etc., et de son fils, Renier de Scho vorst, chevalier (t. XII, p. 86-87).

Graeven (Henri) ; le compte de 1376-1377 l'appelle *Heijnric*
Greve.

Juliers (Henri de) ; le même compte : *Heijnric van Gulke.*

Loet (Richard de) ; les comptes de 1376-1378 : *Rigaut van Lon[c]ke.*

Meinershove (Arnould de) ; le compte de 1376-1377 : *Arnt van der Reijnartshoven.*

Pietre (Jean) ; les comptes de 1376-1378 : *Jan Peters.*

Stade (Florent van de) (*Scade* est inexact) ; le compte de 1376-1377 : *Floreijs van* et *van der Stade* (son sceau porte : *van de Ghore).*

ROTTE

d'Arnould de **Warnant,** chevalier.

D'après le compte de 1377-1378, Lambert de Haultepenne reçoit le solde de l'indemnité due à sire Arnould de Warnant.

Fanson (Jean de); le même compte cite *Jan van Fachom* comme ayant combattu sous la bannière de Robert de Namur.

ROTTE DE

Guillaume de **Wil[de]re[n],** chevalier, maïeur de Tirlemont (t. XII, p. 237-238).

Halle (Gauthier de), tué ; son frère, Jean, reçoit un acompte, en 1374. Le compte de 1377-1378 porte simplement : *Jan van Halle, onder Wilre.*

Malsart (Jean) ; le même compte cite : *Jan Marscalc (onder Wilre),* qui est sans doute ce Malsart.

Masich (Francon de) ; d'après son sceau : *de Masis,* et, d'après le compte de 1376-1377 : *Vrank van Masiets.*

Molken (Guillaume de) ; le compte de 1377-1378 porte : *Willem van Mulken.*

ROTTE DE

Jean, sire de **Wittem** (t. XII, p. 238, 241).

Neuburg (Jean de), chevalier ; le même compte porte : *Heer Jan, here van Nuwenberch.*

Maisnie de Wenceslas, duc de Luxembourg, de Brabant, etc. (t. XII, p. 241-242).

Berghes (Gérard de) ; les comptes de 1376-1378 l'appellent *G[h]erart (Geert) van Berge[n]* et le citent comme ayant combattu : 1° parmi les *Bede* du duc *(onder tsertogen bede)* ; 2° sous Jean Creijt *(bi Creijten),* qui, on le sait, conduisit un contingent compris dans les *Bede* ; 3° dans la maisnie du duc *(onder huijsges[in])* [1].

[1] Cette dernière indication est donc en contradiction avec les deux précédentes ; elle semble, toutefois être la vraie.

Belva (Thierrion de) (ce nom de famille résulte de la légende d
sceau) ; le compte de 1376-1377 l'appelle *Thierion de Camerlinc,*
chambellan, ou valet de chambre, sans doute du duc lui-même.

Bruekem (Gilles de) ; les comptes de 1377-1379 le citent comm
Gielijs van Bruekem, et *Broekem,* mais parmi les *Bede.*

Gymnich (Arnould de), chevalier ; le compte de 1377-1378 le ci
également parmi les *Bede.*

Glimes (Jean de), chevalier ; dans le compte de 1376-1377 figure u
Jan van Phimes (non *heer)* qui semble être le même personnage, ma
il est cité comme ayant combattu parmi les *Bede,* sous Jean Creijt (
Creijten, tout court).

Houdaing (Housdaing) (Colart de), sire de *Spinoy,* etc., chevalier. I
compte de 1377-1378 relate un paiement fait à sa femme [1].

Liedlau (Hans de), } d'après le compte de 1376-1377, ils auraie
Liedlau (Kunz de); } combattu parmi les *Bede.*

Bede sous Henri de Bautersem, sire de **Berg-op-Zoom** (t. XII, p. 245).

Il est ainsi cité dans le compte de 1377-1378 : *Heer Heijnric v*
Berghen, onder bede.

Bede sous Guillaume de **Bréderode** (t. XII, p. 245-246).

Breit *(Brett)* (Thierry de) ; ce personnage est évidemment le mêm
que *Thielman* de Brempt (Bremt), cité, comme combattant sous
bannière de Luxembourg, dans le compte de 1377-1378 [2].

Ever (Renier d'); le compte de 1376-1377 l'appelle *Heer Reijner*
Evere (le Sanglier ?).

Rognée (Thierry de) ; d'après le compte de 1377-1378, il était frè
de sire *Odry,* ci-dessus mentionné, et, comme celui-ci, aurait combat
sous la bannière d'Agimont.

Bede sous Jean **Oem** (t. XII, p. 341-342) [3].

Aufsess (Frédéric d'), chevalier ; le compte de 1376-1377 le ci
parmi les *Bede* sous Jean Creijt [4], le compte de 1377 1378 parmi
Bede, tout court.

[1] *... her Colert van Spinoet, voer al sijn ranchon, dat mijn vrouwe sijn wijf o*
finc...

[2] Voir, ci-dessus, sur la liste des *Combattants non mentionnés dans le fonds*
quittances.

[3] Voir, sur lui, la note 4, p. 237.

[4] *...Onder bede bi Johannes Creijten...*

unssendorf (Bonsdorf ?) (Albert de), écuyer ; le compte de 1378-9 porte : *Ailbr[echt] van Boetsendorp.*

ocstoten (Léonard de) ; le compte de 1377-1378 porte : *Leonart van choven onder bede.*

ode (Jean die), un des valets dudit Jean Oem, est appelé, dans le pte de 1377-1378, *Jan de Roide.*

Bede sous Othon [de Trazegnies], sire de **Wedergrate** (Contrecœur) (t. XII, p. 342).

amilleureux (Colart sire de) ; le compte de 1377-1378 porte : *heer rt die Famelleurs.*

e du duc Wenceslas, et dont les quittances n'indiquent pas les chefs spéciaux (t. XII, p. 342-344).

u (Arnould) ; d'après le compte de 1377-1378, il appartenait au ingent des *Bede* commandé par Guillaume de Brederode. De -1378, il reçoit des paiements pour les « compagnons » *(gesellen)* de nes.

oc d'Elixem (Gérard de), chevalier, cité, trois fois, dans le compte 377-1378, une fois, par erreur, comme *heer Godert,* deux fois, ne *heer Geert Boc van Helenchines* [1].

pe (Philippe, sire d'); le compte de 1378-1379 l'appelle *heer ps, here van Erpe;* il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1379.

rges (Jean de), écuyer ; les comptes de 1376-1378, qui l'appellent *de Forger,* et *Forge,* le font combattre sous le comte de Saint-Pol *r Sint Pol).*

s (Gauthier), s (Guillaume) ; d'après le compte de 1377-1378, ils reçurent le solde de leur indemnité sous forme d'une assignation sur le village de Neerwinden [2].

ijs (Nicolas) ; le compte de 1376-1377 porte : *Claes Gielijs.*

eght (Pierre de); d'après le compte de 1377-1378, il *(Peter de* combattit dans le contingent des *Bede* sous le sire de Contre-*(onder Wedergrete).*

hange (Jean de), chevalier ; *Heer Jan van Criechem* combattit le contingent des *Bede* sous Jean Oem *(onder [beden] Oem),* s les comptes de 1376-1378. Celui de 1376-1377 cite aussi son mais sans nom *(heren Jans knecht van Criechem).*

enborch (Jean de) ; le compte de 1378-1379 l'appelle *Jan van bourch.*

[1] autre Gérard Boc combattit sous la bannière d'Holset.

[2] *voir al hair ranchon, want sij worden bewijst ane tdorpp van Nederwijnde...*

Poele (Alard van den); le compte de 1377-1378 l'appelle *van Poile;* d'après celui de 1378-1379, il aurait combattu sous le sire d'Ø peye *(onder Oppeij)*.

Staet (Jean); semble être une mauvaise leçon pour Scaec, puisque compte de 1376-1377 l'appelle *Jan Scake*.

Personnages à propos desquels il n'a pu être établi (d'après les quittances) quelles bannières ils ont suivie

Andrimont (Gilles d'); d'après les comptes de 1377-1379, il com tit sous Robert de Namur.

Blehen (Gérard de), écuyer; c'est à tort que nous lui avons ass une indemnité de 1380 moutons. Sa quittance date de 1380.

Blehen (Jean de), chevalier; d'après le compte de 1377-1378, il c battit sous Robert de Namur. En cette année, *heer Jan van Ble* reçoit, pour lui et pour Jean *van den Velde*, dont il avait épous veuve *(des wijf dat hi heeft)*, un acompte *(voir al beijder ranchoen)* autre acompte pour lui seul.

Bus (Robert du); le compte de 1376-1377 porte : *Robiert van B*

Diebier *(Moedel);* faute typographique; lisez : Dicbier.

Duras (Guillaume de), chevalier; d'après le compte de 1377-1 qui le cite deux fois, il combattit sous la bannière de Schoonvorst.

Dussen (Arnould van der), chevalier; d'après le même compt combattit effectivement (parmi les *Bede)* sous Guillaume de Brede

Hane (Thielman *van);* c'est un Hagen, famille dont le nom est vent orthographié *van Hane*, dans les chartes allemandes; d'ap compte de 1377-1378, qui l'appelle *Dieric van der Hagen*, il com sous Robert de Namur.

Jupleux (Baudouin Burial, ou Burail), chevalier; lisez : de Jup

Lede (Gauthier de); d'après le compte de 1377-1378, il com parmi les *Bede*.

Nueville (Guy, sire de), chevalier; d'après le compte de 1378-13 reçut un paiement pour frais faits au sujet de la revendication indemnité pour son oncle, non cité nommément [1].

Renesse (Jean de), chevalier; appelé, par les comptes de 1376 et de 1378-1379, Heer *Jan van Remich, Renisch* et *Rinisch*.

[1] ... *heer Ghij van Nuefville,... voere sijn coste dien hi dede omme dat h oems ghelt vorderde ende hem niet en wart, bi bevelen mins heren xiiij peters, xxj mott*–. ...

roefst (Guillaume), chevalier ; le compte de 1376-1377 porte : *Heer lem Proest van Ludic.*

inte-Livière (Aubert de), chevalier ; cité comme ayant combattu le comte de Saint-Pol, par le compte de 1377-1378 ; il est menné, dans celui de 1378-1379, comme recevant un paiement par le en personne.

oust (Jean de) ; ce dernier compte porte : *Jan van Roust.*

ntin (Guillaume l'Ardenois de),
ntin (Guillaume de), chevalier ; } d'après le compte de 1377-1378, ils combattirent effectivement dans la rotte de Robert de Namur. Le premier de ces deux parents est appelé *heer Lardenois van Spontin* et *heer Ardenois van Spontin, her Willems zone ;* il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1378.

uckel de Polanen (Nicolas) ; au lieu de *Stouckel,* lisez : *Stonckel;* gende de son sceau porte : ✠ *S Nicolai Stvnkil,* et non *Stukeil.*

oet (Godiscal) ; le compte de 1377-1378 porte : *Goetscalc Troije.*

llars (Ellars de), chevalier ; le compte de 1376-1377 l'appelle *her t van Viller* et relate des paiements faits, de son chef, à sa femme e ?), Isabelle d'Artaise, dame de *Vilers* [1].

lle (Godefroid de), chevalier ; d'après le compte de 1377-1378, il battit sous Robert de Namur.

aha (Jean de), écuyer ; d'après les comptes de 1376-1378, il com- sous la bannière de Montjardin.

argnies (Jean de) ; d'après le compte de 1377-1378, *Jan van Way* combattit sous le comte de Saint-Pol.

Combattants douteux (t. XII, p. 355 et suiv.).

personnages cités sous cette rubrique, d'après deux actes de passés devant le magistrat de Bois-le-Duc, ayant reçu des paie- par l'intermédiaire de Jean Kreijt, il semble résulter de ce fait appartenaient au contingent des *Bede* commandé par ce dernier plus haut).

vrouwe Ysabele (Ysabial) dartayse, vrouwe van Vilers...., voir al hairs ade.....

POST-SCRIPTUM.

Le registre n° 15904 de la Chambre des comptes, contenant t comptes rendus, par Thierry Jehel, des aides du duché de Luxemb depuis avril 1374 jusqu'à la Saint-Remi 1375 ; on y lit :

... payé à *Jehan de Marley* (Marly), écuyer, pour les dommage *Jehan de Marlei* et de ses compagnons à la bataille de Bäsweiler.

Le registre 21345 contient une liste de combattants de cett taille.

Dans les inventaires des archives de Clervaux (actuellement dépo aux archives de l'État, à Metz) et de celles de Reinach (aux archive l'État, à Luxembourg), on trouvera une série d'analyses de docum relatifs à cette journée. Voir aussi les publications de la Société arc logique de Luxembourg de 1869, p. 125-133 (actes nos 626-7, 643, 649, 651).

Nous nous réservons pour plus tard de publier une relation d bataille de Bäsweiler, de ses causes et de ses effets, n'ayant pu, ju présent, nous procurer plusieurs chroniques et autres sources sign par Kervyn et d'autres auteurs.



ÈCES RELATIVES A LA GUERRE DE JULIERS

itrage entre le duc de Brabant, d'une part, et Jean de Vlatten t Schinman de *Mozenboerne* (Möschenborn ?), qui avaient ttaqué et détenu des Brabançons, d'autre part ; 11 décembre 370.

'ir gesworen des lantvreden unser genediger herren ind steede tusn Mase ind Ryn doen kunt allen luden oevermitz diesen bryeff, t zwist ind hartgeyt upirstanden waren tusschen unsen genedigen e van Brabant ind Johan van Vlatheym ind Schinman van Mozenne, also dat Johan vurs. uns herren lude van Brabant angetast ind mb angegryffen hadde, wilcher sachen unse herre van Brabant ind n vurs. minne ind reychtz an uns bleven synt, des wir uns ouch mmen haven ind sagen in manyeren herna geschreven, datz zu en dat unse herre van Brabant Johanne vurs. seys hundert ind gulden off dat wert dar vur an peymente up andach drutzyender zu Aichen, als da gencge ind geve is, ungekroedt ind unbesweirt en ind hantreycken sall. Ind dis zu meirre sicherheyt zu bezalingen urs. summen geltz haven wir Mais van Holsit, ritter, amptman zu le, Tylman van Royden, rentmeyster, ind Johan van Dailhem van n uns genedigen herren van Brabant Johanne van Vlatheym ind man van Mozenboerne vurs. in guden truwen geloift, oft sache , dat Johan vurs. up andage drutziender dages nyet genuych en yede van der summen geltz vurs., so soillen wir unverzoigt zu ngen des vurs. Johans ind Schinmans manlich van uns myt syns lyve ind myt zwen perden zu Aichen in eyne eirsame herberge, ns de vurs. Johan ind Schinman in wyst, ryden ind lygen ind da blyven ind in egeynrewys van danne zu scheiden, deme vurs. ne en sy dye vurs. summe geltz zemaill wale bezailt. Ind weren ysele vurs. hye inne verbruchlich, des Got nyet willen en muesse, ogen dye vurs. Johan ind Schinman dye vurs. summe geltz zen off zen lumbarden lenen off fenyeren, ind wat cost off schaden dar encge, dar vur soillen wir genuych syn, gelych deme hoeuftgude. illen alle gevangene, dye Johan vurs. off syne helpere up unsen van Brabant gevangen haven ind alle ungehaven gelt ind doden os ind ledich syn, ind sall Johan ind Schinman vurs. yren brieff, up unsen herre van Brabant haven, los ind ledich overgeeven

ind hye mede sagen wir oevermitz diesen bryeff unsen herre van
bant ind alle dye syne ind Johanne van Vlatten ind alle syne hel
alre sachen undereynanderen gesuynt, gesaist ind geslicht. Alle
liste hye inne uysgescheyden. Ind dis zu urkunde so hain wir ge
ren unse ingesiegell an diesen bryeff gehangen, ind wir Mais van H
Tilman van Royde ind Johan van Dailhem, gysele vurs., bekenner
alle dye punten vurs. wair synt, ind dat wir uns dar zu verbunden ha
so wy vurs. is, ind haven dis zu gezuychnisse unse ingesiegele by i
siegell der gesworenre des lantvreden an diesen bryeff gehangen. G
ven int jair uns herren dusent dryhundert ind seventzich jair, des
ten gudisdaigs na unser vrouwen dage conceptio.

(Original en parchemin, avec quatre sceaux, appendus à des
bles queues de parchemin, dont le premier est réduit à quel
fragments, et les trois autres se trouvent décrits dans nos *Sc*
armoriés des Pays-Bas, etc. Chartes de Brabant.)



Obligation du duc Wenceslas ; Bruxelles, 6 août 1371.

Wenceslaus van Behem, bider gratien Gods hertoghe van Lu
bourch, van Lothr [ike], van Brabant, van Lembourch, marcgrev
heilichs Rijcx ende des selfs op dis side sgebirchs gemein vicaris,
Jehanne, bider selver gratien hertoghinne der hertochdomme
marcgrevinne des marcgreefscaps voirs., ende wi Reijnard, here
Schoinvourst, Jan, here van Bouchout, Jan, here van Witt
Heinric, here van Gronsselt, drossate van Lembourch, Maes van H
drossate van Rode, Stas van den Bongarde, drossate van Dail
Claes Hoen, schoutheit van Tricht, Reijnard van Bergen, ridd
Godefroit van den Torn, rentmeister van Brabant, Reijnard van
drossate van Valkenbourch, Godert van den Wingarde, rentm
van Tricht, Gobele van Moniouwe, Gilis Otte, tolner van Tricht
Cornelis Preut, rentmeister van Dailhem, knapen, doen kunt
luden ende bekennen openbairlic mit desen brieve, dat wi alle en
underlinge schuldich sijn van goider, wittiger schout onsen g
vrienden, Mathijse van Eijk vijfhondert ende vijftich mott
Johanne van Hese seven hondert ende elftalven mottoenen, H
Mees driehondert mottoenen ende Ghisen van Gheilic tw
dert ende vichtich mottoenen, dair die somme te samen af
op achtien hondert ende elftalven mottoenen, altoes enen

mottoen onser munten van Vilvorden, also goit van goude ende swair van ghewichte alsi opten dach van huden, datum des briefs, voir twe der voirs. mottoenen gerekent. Welke somme gelds wi of den helder des briefs van honen wegen geloven ende sekeren in len trouwen te betalen wail ende volcomelic tusschen nu ende alre-igen dach naist comende bijnnen onser stad van Tricht in enen eren wissel, dair si of die helder des briefs sullen willen. Mit alsulker warden so wair wij die voirs. somme ghelts bijnnen den voirs. dage betailt en hebben, dat si dan of die helder des briefs op ons of op selven die vurs. somme ghelts te lombarden of anderswair te rechter barder cost wijnnen ende ontlenen moegen, van welken coste wi oghe ende hertoghinne ende wi ander sculderen voirgenoemt hen ven ende sekeren als voir schadeloes ende commerloes tontheffen dair toe die voirs. principaile somme gelts volcomelicte betalen in r voegen so wair wi des niet sijn en moet bijnnen drie maenden na dat sij dese somme ghelts alssus ter lombarder cost gewonnen ontleent sullen hebben, die vurs. principaile somme gelts mit ker cost ende scade als ter lombarden dan dair opgelopen wair, en betailden, so sullen wi binnen acht dagen na hanre maningen s behelders des briefs die si ons mit brieven of mit monde doen n, ons hertoghe ende hertoghinne voirs. in onse hof te Bruessele ons anderen schulderen boven bescreven in onsen huijsen dair wi echtich sijn ende niet vorder in seinden te Tricht, sonder die een andren te verbeiden in ene eersame herberge, die men ons dair toe nen sal, wi hertoge ende hertoghinne elc unser enen eersamen e mit tween knechten ende drie perden. Ende wi ridderen voir-oemt elc onser enen knape mit enen knecht ende mit tween perden wi knapen voirscreven elc onser enen knecht mit enen goiden perde; welke knapen, knechte ende perde aldair sullen bliven n ende theren op ons in rechter leistingen te tidigen mailtiden lage na recht ende gewoenheit onser voirs. stad van Tricht ende nermeer uter voirs. leistingen scheiden noch dair af op hoiren sullen tierst die vurs. principale somme ghelts mit alder cost schaden die dan ten lombarden dair op ghedain wair volcomelic altemail betailt hebben, ende dair toe alsulken cost ende tere als voirs. knapen, knechte ende perde in der voirs. leistingen gedaen en. Wairt oic dat sake dat der knapen, knechte of perde die alsus stingen van onsen wegen in comen weren, een of meer storven of ie perde vercocht worden van den werde in dies herberge dat sten om sinen cost te vercrigen, als die perde verleist waren, so wi hertoge, hertoghinne ende schulderen voirgenoemt ende

sunderlinge die ghene van ons dies knape, knecht of perde gestor wair of dies perde om den cost vercocht waren, also dicke ende menichwerf als dat gebault, ander also goide knapen, knechte of pe weder in schicken in der voirs. leistingen bijnnen vier dagen dair dat ons dat cont gedain is. Wair oec dat sake dat sii die vurs. som ghelts of wise bijnnen desen naisten alreheiligen dage niet en betailc des niet sijn en moet ten lombarden niet ontleenen en konster en wouden, so sullen wi dan slechs bijnnen acht daigen na ha maningen in seinden te Tricht in rechter leistingen, so wie hier bescreven is, in allen pointen, wtgescheiden, dat wi dan van den l barden cost ende schaden niet gehouden en sullen sijn, ende so cost ende schaden sij of die bringer des briefs hedden ons te ma ende vervolgen om deser voirs. schout wille, die sullen wi hen bet te haren simplen worden, sonder ander prove, eit of wairhait dair c nemen. Alle dese voirs. punten, voirwairden ende geloiften hebbe hertoge, hertoghijnne ende anderen schulderen voirs. ende elc van sunderlinge geloeft ende gesekert, geloven ende sekeren in go trouwen vast, stede ende onverbrekelic te halden ende te voldoe alder manieren en so wie dat voirs. ende verclert is, alle argelist v scheiden. Ende des te orconde hebben wi hertoge ende hertogh onse segelen ain desen brief doin hangen, ende wij ander schuld boven genoempt hebben desen brief mit onsen segelen besegelt onsen goeden wille ende weten.

Gegeven te Bruessele sesse dage in oechst maent int jaer ons h M.CCC. ende enentseventich.

(Original sur parchemin, avec 15 sceaux, appendus à des dou queues de parchemin, celui de Bouchout étant tombé. Ces sceau trouvent décrits dans notre ouvrage cité. Chartes de Brabant.)



Le duc Wenceslas donne quittance, à des teinturiers de Bruxe pour diverses sommes perçues d'eux, d'office, par l'amma Bruxelles, et dont ils étaient redevables à des sujets du du Juliers; Tervueren, le 11 avril 1372-73 [1].

Wenceslaus van Behem, bij der gracien gods hertoge van Lu burch, van Lottriike, van Brabant, van Lijmborch, mercgrav

[1] Ce document est important pour l'histoire de l'industrie et du comme fournit les noms d'un grand nombre de teinturiers de Bruxelles et de marc

jlichs Riicx, ende Johanna, bij der selver gracien hertoginne der toechdomme ende marcgravinne des marcgreefscaps voirs., doen t allen lieden, dat wij kennen ende lijen openbaerlec met desen ve, dat wij ontfaen hebben van den verweren poirteren onser stad Bruessele hier nair genoemt alsulken somme van ghelde alse hier r verclaert siin, die onse voirs. poirteren sculdich waren den luden den lande van Guijlke, oic hier nae genoemt, welc geld wij hadden bedwange van rechte bij Philips van Tudiken [1], onsen amman van essele, aen onsen voirs. poirteren doen rasteren ende ophouden, rmids dat die vors. liede uten lande van Guilke onse vianden waren e siin. Inden iersten hebben wij ontfaen van Wouteren Godens, die sculdich was Henric Ruelens, hondert eenentwintich ende enen ven mottoenen, ende van den zelven, die hij sculdich was Janne van Gasschen, negen mottoenen. Item van Henrick Godens, die hij dich was Henricke Ruelens, hondert negenentachtentich mottoenen e een quart. Item van Michiel Hoeven, die hij sculdich was Hen- e Ruelens, zessentachtentich mottoenen ende van den selven, die sculdich was Janne van der Gasschen, zessentzeventich mottoenen. n van Claes Popelboom, die hij sculdich was Bogaerde (!), vieren- tich mottoene. Item van Gieliis de Pape, die hij sculdich was Peter lens drienviftich mottoenen ende drie quart; ende van den selven, hij sculdich was Henric Ruelens, virendertich mottoenen ende enen en; ende van den selven, die hij sculdich was Janne van der schen, negentiene mottoenen. Item van Arnt van den Heijborne, hij sculdich was Henric Ruelens, tweehondert acht mottoenen; van den selven, die hij sculdich was van der Gasschen (!) zessen- ich mottoenen ende eenen halven. Item van Jan Daneels ende ncken van Thienen, die zij sculdich waren Henric Ruelens, hondert dertien mottoenen. Item van Lauwereijse van den Berge, die hij

uché de Juliers et établit, de plus, combien étaient intenses les relations nerciales entre ce dernier pays et le Brabant.

BARON KERVYN DE LETTENHOVE (*Froissart*, XIII, p. 331) a déjà signalé cte, mais en a donné une analyse absolument inexacte. « Un grand nombre urgeois de Bruxelles — dit-il — qui devaient des rançons à des hommes nes de Juliers, les payèrent à l'amman de Bruxelles. Le duc leur déclara, ne charte datée de Tervueren le 11 avril 1372 (v. st.), que les sommes ttées par eux et montant à 1615 3/4 (!) moutons seraient fidèlement em- es à l'usage auquel elles étaient destinées. »

s'agit, non pas de rançons, mais de fournitures de marchandises. La copie document contient une erreur ou une lacune; le total des sommes énumé- s'élève à 1632 moutons, et non à 1711, comme le dit l'acte.

[1] isez : *Tudikem* = Tudekem.

sculdich was Peter Ruelens, zevenenvertich mottoenen. Item van d selven, die hij sculdich was Janne van der Gasschen, negentien m toenen. Item van den selven tweentseventich mottoenen, die hij sc dich was Henric Ruelens. Item van Henric van Alphen, die hij sculd was Henric Ruelens, zessendertich mottoenen; ende van den selv die hij sculdich was Janne van der Gasschen, tweentseventich m toenen een quart. Item van Willemet den Blaewer, die hij sculd was Janne van der Gasschen, negentich mottoenen een quart. It van Willem Battaelgie, die hij sculdich was Janne van der Gassch achtendertich mottoenen. Item van Margrieten van Zoene, die sculdich was Janne van der Gasschen, achtentwintich mottoenen e enen halven; ende van der selver, die zij sculdich was Peter Ruel viertich mottoenen. Item van Jan van IJsche, die hij sculdich Janne van der Gasschen, negentien mottoenen. Ende van den selv die hij sculdich was Herman Mennere, achtendertich mottoenen e een quart. Item van Janne Breecman, die hij sculdich was Janne der Gasschen, acht mottoenen. Item van Gieliis Dume, die hij scul was Herman Mennere, zevenentachtentich mottoenen ende drie qu Item van Vrancken van Goitsenhoven, die hij sculdich was Herr Mennere, negen mottoene ende eenen halven. Item van Pijeret I tailge, die hij sculdich was Janne van der Gasschen, zeven mottoen ende van den selven, die hij sculdich was Herman Mennere, z mottoenen. Item van Vrancken van den Pullewoude, die hij scul was Kerstiaen Weetkeele, dertien mottoenen. Van welken voirg. tijen de somme te gader comt op zeventienhondert ende ellef r toenen, van den welken sommen van gelde wij quiitscelden openb lec onsen voirs. poirteren ende elken van hen van siinre sommen, hij ons betaelt heeft, geliic voir verclairt es, ende oic alle dandere dair af quitancie behoirt, ende hebben gelooft ende geloven in goe trouwen voir ons, onse hoijr ende nacomelinge, hen ende haren n melingen ende allen onsen poirteren van onser stat van den som voirscreven scadeloos te houden ende te ontheffen tot eweliken da iegen enen ijegewelken ende zetten voir ons, onse hoijr ende nac linge hen ende ijegewelken van hen ende haren nacomelingen die enen waregen onderpande alle onse goede ende renten te Brues beijde onse moutmolen, onsen lepel ende ons broodhuijs te B sele ende alle onse andre renten, cheijnse ende goede ons to hoirende in der selver stad van Bruessele. Ende bevelen ernstelic o amman van Bruessele, die altoes ten tide siin sal, ende willen, v dat enich van onsen poirteren van Bruessele, die voirgenoemt si andere die om deser geldinghen willen voirscreven van ijeman

ght oft aengesproken oft gehouden worde ende dies schade gecrege, hij dien van onsen voirs. goeden die schade uut reijke ende weder-ve altemale alsoe verre als zij voir onsen scepenenen van Bruessele uden selen wettelec op haren eedt, dat zij hier af scadelic siin. Ende len oic, heiten ende bevelen onsen scepenen van Bruessele, die ten le siin selen, dat zij onsen voirs. poirteren ende nacomelingen hairre helpen vervolgen aen onsen voirs. amman ende eldere alsoe dicke noot siin mochte sonder mesdoen iegen ons. Ende soe waer onsen s. poirteren haere scade van onsen voirs. goeden niet opgerecht en re in der manieren vors. na dien dats onse amman van onsen scenen versocht sal siin, soe heeten wij, bevelen ende consenteren, dat n ons geenrehande haveliiken dienst en doe in onser voirs. stad van uessele toter tiit dat hen hare voirs. scade altemale weder gekeert siin van onsen voirs. goeden in der manieren voirs. Ende des en n wij noch onse hoijr onsen voirs. poirteren noch oic onsen penen of enegen van hen ondanc weten noch wangonst thonen in nre manieren. Allen argelist in allen pointen voirscreven uutgeeijden. In orconden des briefs besegelt met onsen segelen. Gegheven Vueren ellef dage in Aprille int jaer ons heeren dusentich driehon-t tzeventich ende twee, na costume des bisdoms van Cameriik.

Copie, dans le manuscrit de *Petrus de Thimo*, t. II, *ad annum*, Archives de la ville de Bruxelles.)



itrage au sujet du différend surgi entre le duc et la duchesse de uxembourg et de Brabant et les bonnes villes et pays de rabant ; Braine-l'Alleud, le 30 avril 1374.

it es daccort ende eendrachtecheit die overdragen es ende gemaect en here rade ende persone des busscops van Ludic, der capittelen Ludic, der stat van Ludic, der stad van Hoey, des raeds vriende s heren van Brabant ende des raeds van Cortenberge, ghelijc sij nae bescreven staen, alse van den tebatte dat beruert ende op en was tusscen hogebornen heren den hertoge ende hertoginnen Luccenb. ende van Brabant op deen side ende haere goede stede lande van Brabant op dandere.

den iersten selen die goede liede van der stat van Lovene jegen here ende vrouwen van Brabant ute comen alse jegen haeren chten here ende met hen bidden ute te comen die gheestelec liede aere stat, soe wanneer mijnhere ende mijnre vrouwen gelieven sal

daer te comen, omme hen te biddenen met oetmoede, hebben si s
enegen saken verbolgen, dat zij hen dat vergeven willen, ende
gelijcs sal de stat van Brucelle doen ende oec die stat van Thienen e
alle andere stede van Brabant, daers mijn here ende mijn vrouw
begherende selen sijn.

Item want onse lieve here ende vrouwe vorscreven seggen ende l
becronen, dat haere vorscreven stede, die wile dat onse lieve h
ende sine vriende in den lande van Guilke ghevangen waren, verbo
gemaect souden hebben, die jegen haere heerlecheit ende rechte, h
ren oer ende nacomelingen sijn, daer op es geordeneert, dat die go
stede vorscreven die brieve van dien verbonde tonen selen ende br
gen bi onser liever heren ende vrouwen rade van Brabant vorscre
ende bi den heren des raeds van Cortenberge, ende vindt men in
brieven, dat die verbonde jegen die heerlecheit ende jurisdictie o
lieven heren ende vrouwen vorscreven, haers oers of erfgenamen s
soe selen se die stede af laten.

Item want mijnsheren ende vrouwen renten van Brabant vorscre
in handen geset sijn sommegen goeden lieden van den steden van
bant voere alrande verlies dat sij geleden hebben op hertoge Janne
Brabant, mijnre vrouwen vader van Brabant, dien God genadich sij
mijn here ende vrouwen vorscreven, daer onse lieve here ende vro
af meijnen, dat men die scade betalen soude van den iersten gelde,
comen soude van den besueke, dat men in den lande van Brabant
ende doen sal, of van der hulpen, died lant mijn here ende vrou
doen souden, ende daer mede haere renten los sijn ; soe es georden
dat men die brieve daer af voere ogen brengen sal ende doen, ghelij
in hebben, ende soe waert in den brieven niet verclaert en waere,
soude mens ghelueven den ghenen die over die deedinge van
bewijssenessen waren.

Item es geordeenert, dat men van den besueke dat men in Bra
doet, nemen sal den cost die daer op gedaen es, ende noch doen
ende dat daeren boven blijft, dat sal minen here ende mijnre vro
van Brabant bliven nae inhouden der brieve die daer opgen
sijn.

Item van der hulpen van ixc dusent mottoenen es geordeneert,
die goede stede met den gemeijnen platten lande van Brabant te g
betalen selen viij[c] dusent mottoenen, ende die cloestere ende gods
van den lande c[m] mottoenen.

Item es oec geordeneert bi den heren ende personen hier
bescreven, dat die stede ende plat lant vorscreven noch, omm
meerdere vrienscap te vercrighenen, geven selen mijn here ende vro

rscreven, boven die vorscreven viij, dusent mottoenen, xxv^m^ mottoenen, ende die vorscreven cloestere ende godshuse xv^m^ mottoenen. ıde alle dit gelt sal men betaelt hebben van Sente Jans messe Baipte naest comende binnen iij jaren tot alsulken terminen, als daer toe eordenert sijn.

Item selen die vorscreven ıxᶜ dusent mottoenen ontfaen ende utegheleven werden bi den ghenen die die raet van Cortenberge ende de de ended lant haer toe setten ende deputeren selen, ende sal men er af elken betalen ghelijc nae die ghelande van sijnre scaden, ende bi ı betaelne sal mijn here ende mijn vrouwe schicken, op dat sij willen, en persoen ofte twee, omme te ziene wien men betaelt, ende omme wetenen of iemand gelt eijscht, die mijn here ende mijn vrouwe aelt hebben mogen, sonder enege macht verdere daer af te hebbene.

Item want die scade ende verlies mijns heren van Brabant ende sijnre ende ende hulperen, die met hem nederlagen in den stride van Baesre, vele hoger loept dan die hulpe van ıxᶜ dusent mottoenen vorleven, soe es geaccordert, dat mijn here ende mijn vrouwe van Brant vorscreven van dier scaden, die comen mochte van dien vorscreven liese boven die vorscreven ıxᶜ dusent mottoenen, haere stede ende t vorscreven ontheffen selen ende scadeloes houden, ende daer voere en mijn here ende vrouwe vorscreven obligeren alle haere renten, valle, goede, bossche, forfaiten ende hare munte van Brabant, in ılken manieren, waert dat ijeman van haren steden of lande van bant vorscreven hier omme ghescaedt worde ende ment ter waer: vonde, sonder argelist, dat omme der saken wille vorscreven waere, men die scade weder geven soude van den vorscreven renten, vere, goede, bossce, forfaiten ende munten.

tem es geaccordert dat die stede ende lant van Brabant mijn here e vrouwe doen selen goede sekerheit van de vorscreven viijᶜ dusent toenen ende xxv^m^ mottoenen, ende die cloestere ende godshuse creven selen oec goede sekerheit doen van c^m^ ende xv^m^ mottoenen etalen binnen den drien jaren ende terminen vorscreven, ghelijc dragen es ; mar es wel verclaert, al eest dat Lovene, Brucelle ende enen dit accortdeert hebben allene, sonder dandere stede, dat sij ıtans niet meer ghehouden en selen sijn, dan de voeret sine ; ende rt dat enege stat of anders ijemand in den lande van Brabant niet len en woude of rebel waren, dat die stede van Lovenen, van Bru: ende van Thienen onsen here ende vrouwen helpen ende bi en souden, die te bedwinghene, dat elc hier af gelde sijn aendeel.

em es accordeert bi den heren ende personen hier nae bescreven, alle wangonst ende ondanc, die van desen saken ende tebatte vor-

screven comen mochte sijn of gheruert, in eneghen siden, te male nieute selen sijn ende bliven tot eweleken dagen, behoudelec m here ende vrouwen vorscreven haere heerlecheit ende jurisdictie en den goeden steden ende lande van Brabant hueren privilegien, rech ende vriheiden ; alle argelist in desen saken ute gescheden.

Item es geaccordeert, al eest dat die goede stede ende lant van B bant vorscreven de vorscreven ixc dusent mottoenen dragen ende gel selen dese werf nae der ordenantien voere verclaert, soe es nocht verclaert, dat die vorscreven stede, lant ende cloestere selen vort bliven staende in alsulken gewoenleken costumen ende taxatien, men van ouds in Brabant van beden ende dienste te doene geus ende gewoenlec heeft geweest te doene ; ende des selen hen mijn h ende mijn vrouwe brieve geven in goeder vormen, ende oec sal men ghelijcs brieve maken van allen desen jegenwerdegen accorde in goe vormen, als gedeedingt es ende overdragen, soe men alre ijerst can, dat sij al vorenscreven sijn mogen ende besegelt tusscen dit ende s dach nae Assensij dach naest comende ; ende hier omme selen co twee persone van Lovenen, twee van Brucelle ende twee van Thier nu in donredage naest comende te Geneepie ende daer bliven, tot alle dese brieve gemaect sijn selen ende bereet.

Hier waren over van mijns heren wegen des busscops van Ludic Lambrecht van Uppey, her Hubin van Fanchon, ridderen, ende beal van Hollengoel ; item van der capittelen wegen van Ludic mee Antonijs van Fies, officiael van Ludic, ende meester Segher van Nuwenstene, deeken van Tricht, canonke van Ludeke ; item van stat wegen van Ludic her Bertram van Leers, riddere, meester te d tijt van der stat van Ludic, Willem van Graes, Hubert Froije Gerart van Putsey ende Lambert Cortmeal, gesworne van der stat Ludeke ; item van der stat van Hoey Willem del Vaul, meester Hoey nu ter tijt, Heinrec Pollart, scepen, Art ende Herman van Stacken ; item van mijns heren ende vrouwen wegen van Brabant Robbrecht ende her Lodewijc van Namen, die here van Rodemach here van den Gruithuse ende van Grimbergen, drossate in Bra die here van Boechout, die here van Witham, die here van Borng her Huwart van Elteren ende her Erard van Fontoys ; item van rade van Cortenberge die here van Agimont ende die here van R laer ; item van der stat van Lovene Jan Crupelant ende Heinrec Pi scepenen, Goessen van der Quaderbruggen, gesworene, Symoen nemoen ende Jan die Witte van Overloe van buten raeds ; item va stat van Brucele her Everart sher Claus, her Jan de Leeu ende her de Swaef, ridderen, Heinrec Hertewijc, Seger van Woluwe ende

mmerman, scepenen, Gielise de Loese, Gheram van der Noet ende aus van Sente-Gorex, raet. Item van Thienen her Arnt van den iere, her Jan van Kersbeke, ridderen, Waijn van Meldert, Jan van alle, Heinrec Oliviers ende Renere Stoute van Houthem.

Dit accort was gemaect te Brayne Alloez int jaer ons heren ccc. lxxiiij, op den lesten dach van Aprille.

Sur le dos, écriture du temps : Dat accordt van den steden ende n der beeden doe mijne here tot Genappe lagh met ridderen de knechten.

Écriture moderne : Retrouvé, le 10 mars 1864.

(Original, sur papier, avec fragment d'un grand sceau, en cire rte, sur lequel on aperçoit une partie d'une porte, ou château. artes de Brabant.)



ccord entre Albert, duc de Bavière, gouverneur de Hainaut, de Hollande, etc., et Wenceslas, duc de Luxembourg, etc. ; Geertruidenberg, le 19 août 1374.

ncordia enter ducem Brabantie et ducem Albertum Bavarie.

Aelbrecht, bi Gods genaden hertoge in Beijeren, palensgreve upten jn, ruwert van Henegou, van Hollant, van Zeelant ende van ieslant, Wenceslaus van Beeme, bi der gratien Gods hertoge van cemburgh, van Lothr[ike], van Brabant, van Lijmburgh, marcve des heilichs rijcs, Johanne bi der selver gratien hertogijnne hertoghdomme ende marcgrevinne des marcgreefschaps voirscreven, n kond ende kenlic allen luden, die dese letteren selen sien of eren lesen, dat, want een twist ende wangonst opgestaen was schen onser beider landen, steden ende luden van Brabant, van negouwen, van Hollant, van Zeelant ende van Hoesden, so dat ıdinge, arrastement ende oic brant aen beiden siden geschiet waren, le te duchten was, dat dair mere onraits ijnne gevallen mocht sijn, lden die saken also ijet langer in onrasten gebleven standen, so dat in beiden siden, om dese onraste af te leggen ende alle ander, die schen ons in beiden siden ende onser beider lande, steden ende en wesen mochten, van voirledenen tiden tot opten dach der datum briefs, zamentlic overdroegen ende te raden worden, dat wij hertoge le hertogijnne van Lucemburgh ende van Brabant coren ende namen

uten rade ons neven, hertoge Aelbrechts voirscreven, heren Phil
van Pollanen ende heren Conrarde, deken van Sinte Marien in
Haghe, ende wij hertoghe Aelbrecht coren ende namen wt ons nev
rade, des hertogen van Lucemburgh ende van Brabant, ende wt o
er moijen rade, der hertogijnnen voirscreven, den heere van den Gru
huse ende den here van Bautershem ende coren ende namen no
zamentlike den here van der Lecke ende van Breda, alse eenen ov
man, ende gaven desen viven volcomen macht, alle saken, die
geschilde stonden, te saten ende te verliken. Die welke dair op
gehadt hebben ende hebben mit onser alre wille, wete ende consen
die saken gesaet ende verleken in alsulker manieren als hier na volg

In den eersten sellen alle die oude clagen ende pandinge, die ged
ende over gegeven waeren voir Onser Vrouwen dach Assumpcio
jair m. ccc. drie ende tseventich, af wesen ende quijt, sonder ons er
onser beider ondersate die eene den anderen dair af ijet te heijssch
maer elc van ons heren sal sijn ondersate stillen van den voirscre
clagen ende pandingen, ende des sal elc van ons van sinen ondersa
nemen moghen so wes sij conpointe gepant hebben, omme dan
die clagende sijn mede te stillen. Hier in is wtgesloten die brant e
die schade, die Jan van Nederven dede aen Laureins huijs ende
van den Putte, tot Houcsoerde, maer daer selen elc van den parti
eenen man of twee toe voeghen ende nemen dat te verliken, ende
dair in geschilde, des soude wesen die heere van der Lecke overm
machtich dat te scheiden.

Item van der pandingen die her Claes van Borsselen, Her Jan
Renisse ende her Floreins van Borsselen gedaen hebben op die l
ende poirtere van Brabant, dair tot Breda af overdragen was, dat
weder keeren souden op Sente Jacops dach lestleden, dair af is ge
cordeert, want die voirscreven her Claes, her Jan ende her Flore
erfgenamen missaken dat sij des goits niet also vele gepant en heb
noch gehadt, alse die voirscreven lude ende poirtere van Brabant
gescrift overgegeven hebben, dat men hern Claes, hern Jan ende ee
van heren Floreins erfgenamen ende haeren luden, die dit goit
gehouden hebben, ende oec hern Zegeren van Oestkerke ontbieden
te comen tot Breda op nu Onser Vrouwen dach Nativitas ende
sal men weten bi haeren eede, wat goide sij gehadt hebben of ha
lude ende knapen ende also verre als men ter wairheit vijnt, bi hae
eede of mit schipluden dat sijs gehadt hebben, dat sellen sij bet
ende dat sal men aen hoir gelt, dat sij in Brabant hebben sullen, ne
van haren schade des strijts van Bastwilre, ende dair voir sal haer
voirscreven in der stede Lande van Brabant bliven staen, ter goi

:eningen, ende die lude ende poirtere wt Brabant sellen haer goit
)eten bi haeren eede, wat hen ierst coops gecost heeft.

tem sellen staende bliven ende te niet wesen die schade, die die
e wt Henegouwen geleden hebben bi arrest des meijers van Loeven,
me der saken wille des heeren van Ghenip [1], ende oic die schade die
ı luden wt Henegouwen gedaen wairt, doen wij hertoge van Lucem-
gh ende van Brabant te velde gewapent lagen tot Valeoupont,
en den onvergoudenen schade, die die here van Ghenipe ende
hulperen deden mit roeve, doen hi den brant dede tot Sinte Aech-
Rode [2].

tem selen die lude ende poirtere van den Bussche [3] tot eeweliken
en behouden alsulke palinge als die here van Bourgnevale paelde
le bescheidde tusschen die van den Bussche, van Engelen ende van
men, ter wilen die lande beide, ons des hertogen ende ter herto-
nen van Lucemburgh ende van Brabant waren, also onse brieve,
wij dair af gegeven ende besegelt hebben, dat bescheiden, maer
ben die van den Bussche buijten desen palen ijet vorder begraven of
repen, dat sal men in werpen ende dat sal bliven den lande van
esden. Voirt sellen die van den Bussche hoir palen wail beheijnen
e comen dan dair beesten over, die machinen schueten op een rede-
schot. Voirt sellen die van den Bussche varen voir den tollen tot
sden op hoir oude recht, ende om dat die palen voirscreven den
le van Hoesden nairre steken dan sij plagen te steken bi hertoge
tiden ende die brieve begripen, dair Hoesden mede overgegeven
dat wij hertoge Aelbrecht dat lant van Hoesden hebben souden,
aen hertoghe Jan gecomen was, so eest voorwarde, dat wij her-
ende hertogijnne van Lucemburgh ende van Brabant voir alsulc
ek ende letsel, als onse neve hertoge Aelbrecht voirscreven dair
e hebben mach, hem verset ende restoer doen sellen aen anderen
ken, in alsulker manieren als her Conraet, deken van Sinte Marien
screven, ende Rengher Willemans sone, die wij dair toe wt ons
n rade hertoge Aelbrecht gecoren hebben, ende die heere van den
ijthuse voirscreven ende her Godefroit van den Toerne, die onse
voirscreven wt onsen rade gecoren heeft, ordineren sellen, of die
e van der Lecke, onser beider overman; ende waren sijs niet eens,
welke vijf persone, aldus van ons vercoren, in comen sullen tot
a op nu Sente Remeijs dach naist comende, ende sellen zekeren
van dair te scheiden, eer sij dit verlijct ende verclairt hebben, ende

[1] Gennep.
[2] Rhode-Sainte-Agathe.
[3] Bois-le-Duc.

oic die ander pointen, die noch te verliken sijn ende in den gescr
sijn, dat her Diederic ende her Claes tot hemwert hebben.

Oic ist vorwarde, gevielt also, dat God verbieden moet, dat en
van desen voirscreven personen, die wij aldus gecoren hebben, of
overman aflivich worden, of anders mit nootsaken belet worde, ee
tot Breda ijnne quame, of eer die saken verclairt ende verlijct word
dat dan elc van ons heren, aen dies side datt gebreck waere, ee
anderen in die stad kiesen soude, die schuldich sal sijn, ijn te cor
tot Breda, als voirscreven is, ende te doene alle dat dandere ged
soude hebben, in dies stad dair hi gecoren is.

Item is geaccordeert van den brande die tot Engelen ende
Vlijmen gedaen wert, ende van brande die die here van Ghenip dede
Sinte Aighten Rode, dat die selen staen die een teghen dander, to
verclaren der voirseiden maecslude ende overmans lest voirscre
ende die ghene, die den brant deden of daden doen, sellen die sma
beteren ons hertoge Aelbrecht voirscreven, na ordinancien der v
seiden vier maecslude ende des overmans.

Item is geaccordeert van ders maheit ende misdaet des heeren
Ghenip, alse van den brande tot Sinte Aighten Rode gedaen, dat
here van Ghenip geloven sal te voldoene alsulken beteringe, als
vier maecslude ende die overman voirscreven hem toe seggen selle
doin ons hertogen ende hertogijnnen van Lucemburgh ende
Brabant, ende dair mede sal die here van Ghenip ende sijn hul
tegen ons van desen saken versoent sijn.

Item en sal men van den twelf hondert ouden schilden, alse van
geschutte ende provantie van Hoesden, noch van den elf dusent
toenen, diet land van Henegouwen ons hertogen van Brabant
gheene eijsschinge noch betalinge doin, aen deen side noch aen da
mer deen sal ieghen dander quijt sijn.

Welke pointen, vorwaerden ende accort voirscreven wij hert
ende hertogijnne voirnoemt gelooft hebben ende geloven in g
trouwen malc anderen vast ende gestade te houden onverbre
gelike sij voir geordineirt sijn ende noch geordineirt selen werd
den maecsluden ende overman voirscreven.

In oirconden ende vesticheiden welker dine wij onses egele zur
like gehangen hebben aen dese letteren. Gegeven tot Sinte Gertr
berghe, op ten negentienden dach in Augusto int jair ons heren m
vier ende tseventich.

(Copie, de l'époque, sur papier. Chartes de Brabant.)

ocuration de Roger d'Iseghem, chevalier, pour recevoir, à Bruxelles, un acompte sur l'indemnité à lui due, du chef de ses pertes subies, par lui et les siens, par suite de la bataille de Bäsweiler; Tournai, 15 décembre 1374.

Het zij cont ende kenlic allen lieden dat uter speciaele noet ende liken zume, ic Rugger van IJseghem, rudder, hebbe up deze tijd ic uter stede van Dornik niet riden noch gaen ne mach, also vele der lieden wel kenlic es, zo eist dat ic hebbe ghestelt ende machn ghemaect, stelle ende make machtich bi dezen presenten letteren ne lieve ende gheminde vriende Jhanne van IJseghem, minen neve, le Roelkine, minen bastarden broeder, omme te treckene te eussele, in de name van mi, also een brief mentioen maect den ken ic ontfanghen hebbe van heere Morelle, heere van Rixinsart, als ic wezen zoude viij daghe voer selichs kersts daghe naest commende Breussele over mi ende over deghene die met mi waren te Baiswildre, r ic was onder minen gheduchten heere ende meestre minen heere hen heere Lodewijc van Namen ende omme te ontfanghene een deel van der scade die ic ende die met mi waren hadden, alzo de ef van minen heere Morel voerscreven mensioen maect. Supplijere e bidde vriendelike minen gheduchten heere ende meester vorscre- ende vort allen andren minen heeren voer wien Jhan ende Roelkin screven te doene moghen hebben als van dezen sticke, dat zij hem- em (!) ghehulpich zijn der gheliken dat ic zelve voer hoeghen ware e hemleden te livereren alt selve dat men mi te livereren zoude, hemleden nemen quitanche, bezeghelt met minen zeghele, den ken ic hemleden telivereert hebbe ten goeden betrauwene die ic in nleden hebbe, omme mede te bezeghene alzo verre als hier an en mach ende anders niet, ende als diere ghelike dat andere ruddere e knapen doen zullen van den gheliken strike ende also verre als toe behoren zal. In kennessen der waerheden hebbe ic Rugger van ghem, rudder, vorscreven deze presente letteren ghezeghelt met en zeghele ute hanghende, ghemaect ende ghegheven te Dornike jaer van gracien als men screef duzentich drie ondert (!) viere ende entich, den vichtiensten dach van Decembre.

Original, en parchemin, avec un sceau, appendu à une double ue de parchemin, décrit dans notre ouvrage intitulé *Sceaux oriés des Pays-Bas*, etc. Chartes de Brabant.)



Jacques de Bourbon, chevalier, donne quittance au duc de B bant; Bruxelles, le 21 décembre 1374.

Wi Jacop van Boirbon, ridder, doen kont allen luden dat wi alsulken scaden, gevanckenessen, cost ende verliese alse wi mit on geduchten here den hertoge van Luccemb[urgh]ende van Braba onsen lieve here ende neve namen ende leden hebben in den stride Baestwilre ende van des strijts wegen voirscreven der wi die somme onsen ede ten heiligen afgegroet hebben op ix dusent ende ses hond mottoenen, ontfaen hebben bi hande der rentmeisteren der toe van liefs heren wegen des hertogen voirscreven, onser vrouwen wegen hertoghinnen ende van des lants wegen van Brabant geset ende ge puteert, sestien hondert mottoenen, in afcorten der voirscreven or principailre sommen van den welken sestien hondert mottoenen quijt scelden onsen voirscreven here den hertoge, onser vrouwen hertoghinnen hoire lande van Luccemb[urgh], van Brabant, Limb[urgh] ende alle hoir ander lande, lude, goide ende ondersat wie si sijn, die voirscreven rentmeisteren ende oic die capitaine e heren, der wi mede aen den voirscreven strijt quammen ende beken ons van den voirscreven sestien hondert mottoenen volcomelic te liken dagen wesen genoech gedaen ende der af nemmermeer nie heisschen. Voirt so hebben wi gegeven ende geven mit desen bri den voirscreven rentmeisteren tot ons liefs heren ende vrou behoif ende hoiren landen, lude, goide ende ondersaten voirscreven den gelde dat ons noch gebrect van den voirscreven onser princip sommen tziel ende verst totten terminen hier na volgende ; te wete te beloken paeschen int jair lxxv, dair men ons dan betalen sal der voirscreven onser principailre sommen die helft van dat men nu betailt heeft. Item tot Sint Remeijs misse in dat selve jair also v Item te groet vastelavont naest volgende in dat selve jair also v Item te Sint Remeis misse int jair lxxvj also vele. Item te g vastelavont int selve jair van lxxvj oic also vele. Item te Sint Jans Baptiste in midden somer naest volgende, of eer die comen sal jair van lxxvij sal men ons allic dat gebreken sal van onser voirscr principailre sommen wail ende volcomelic betalen. Welke termine paijement wi verleiden ende vervolgen selen gelijc hier voir ende gescreven staet. So dat wi geloven bi onser trouwen, eren sekerheit ende in eestad das wi binnen den voirscreven termi negheen scade noch pandingen doen en selen hier om op onsen v screven here ende vrouwe, op hoir lande, lude, goide ende onders noch laten doen bi ons, bi ons selven noch bi nijement anders, also v

t in ons is of in onser macht, mair selen der voirscreven dage ende ijment verwachten ende verbeiden in dien dat men se ons houde, e voirscreven steet. Ende wair dat sake, dat onse voirscreven here le vrouwe of die voirscreven rentmeisteren in enigen van den voir- even terminen gebrekelic weren ons te betalen in der manieren voir- even, so en selen wi nochtans onsen voirscreven here ende vrouwe, lande, lude, goide ende ondersaten voirscreven niet scaden noch iden ses weken en sijn eer na elken termijn dat wi in gebreke der af en irst leden, ende wi en hebben onsen voirscreven here ende vrouwe le die voirscreven rentmeisteren binnen den voirscreven ses weken l ende besceidelic vervolgt. Voirt geloven wi ende sekeren in der nieren voirscreven eest also, dat men ons onse voirscreven somme s voirtaen betalen wilt tot den terminen ende dagen voirscreven e also die terminen geset sijn gelijc men ons dit paijement voirscre- betailt heeft, dat wi dan van der alinger principailre sommen screven van allen verlies, cost, scade ende van allen dien dat wi n voirscreven here den hertoge, onser vrouwen der hertoghinnen, den meisteren, hoiren landen, luden, goiden ende ondersaten, ende van saken der af rurende heijsschen mochten, wie si weren, gansselic altemail quijt scelden selen ende van den voirscreven saken nem- mer niet meer heisscen. Ende dat selen wi doen mit onsen openen ven besegelt mit onsen propren segel, in der besten vormen ende ieren dat men die brieve der af scriven ende maken sal mogen, argelist in allen punnten voirscreven wtgesceiden. In kennessen wairheit hebben wi Jacop voirscreven desen letteren gesegelt mit n propren segel uthangende. Gegeven te Bruxelle int jair ons n m. ccc. lxxiiij, op Sint Thomas dage des apostels.

)riginal sur parchemin, avec sceau en cire rouge, appendu à double queue de parchemin, décrit dans notre ouvrage cité. rtes de Brabant.)



hier de Rochefort, sire de Haneffe, Lambert, sire d'Oupeye, evaliers, Gérard et Thierry de Rochefort et Gillot de Waha nnent quittance au duc de Brabant, au nom du sire de Roche- rt ; Bruxelles, le 28 décembre 1374.

us Wautiers de Rochefort, sirez de Henneffe, Lambers, sirez ey, chevaliers, Gerars et Thiry de Rochefort et Gillot de Waha s savoir a tous que nous, pour et ou nom de noble homme le

seigneur de Rochefort, avons eu et receu de nostre tres cher et redoubte seigneur monseigneur le duc de Luccembourg et de Brab en rabat de cu que nostre dit seigneur pooit devoir au dit seigneur Rochefort, trese cens petis mottons, un double motton de Brabant p deux compteit, entre le paiement que nostre dit seigneur pooit de au dit seigneur de Rochefort a present doit avoir a Bruxelle parmi quils treze cens petis mottons et le paiement de Bruxelle dessus nous avons promis et creanteit loyaulment et en bonne foy que n acquiterons tantost le dit sire de Rochefort et tous les plaiges qui p li se sont obligies ou tiennent mengaigies au conte Rubrecht de Na et aveuque ce ferons nous donneir le dit seigneur de Rochefort quita de la somme dessusdite et aussi promettre, faire et accomplir tout chouse dessusdite et en doneir ses lettres si bonnez que on les f porat. Et ou cas que en ce fussiens negligent, nous promettons loy ment en bonne foy en la maniere dessusdite et par lobligation de nos byens, meublez et non meublez, presens et a venir, de rend nostre dit seigneur ou au porteur dycestez les trese cens mottons susdis et aveuque ce le dit argent que nous rechevrons maintena Bruxelle en rabat de la ranchon et damaiges que li dit sire de Roch puet avoir eu pour nous a Baswilre, pour convertir au pourfit du p ment le dit conte Rubrecht de Nassou, entre chi et le grant quar prochain venant. Sans mal engien. En tesmoignage dez queillez cho nous avons mis nos saiels a cez presentez lettrez. Donne a Bruxell vintewytisme jour en decembre lan de grace mil trois cens siss quatorze.

(Original sur parchemin avec, appendus à des doubles queue parchemin, quatre sceaux — celui du sire d'Oupeye étant tomb décrits dans notre ouvrage cité. Chartes de Brabant.)



Quittance d'Adam de Berchem, chevalier, Gauthier van den Em Jean van den Emere, Jean de Brune, Jean van Ewen, Jea Guillaume van den Broeke et Jean d'IJpelaer, bâtard, au du Brabant ; Bruxelles, le 13 août 1378.

Wij Adaem van Berchem, ridder, wij Wouter van den Nemere, van den Nemere, Jan de Brune, Jan van Ewen, Jan van den Br Willem van den Broeke ende wij Jan van IJpelaer, bastard, doin allen luden, dat wij van alsulken gevanckenesse, cost, scade ende ver

wij omme des strijts wille van Baestwilre ende van des strijts we- vorscreven dair wij alle met onsen lieven ende geduchten here den togevan Luccemborg ende van Brabant neder lagen ghadt oft geleden gen hebben, dair af de somme van den vorscreven scade, die wij iem van Berchem, ridder, vorscreven tot Bruessele in den scaedboic heilegen gehouden hebben, compt op enentwintich hondert ende nenviertich mottoenen, wij Wouter van den Nemere op hondert e negenenvijftich mottoenen, wij Jan van den Nemere op sessen- tentich mottoenen, wij Jan de Brune op hondert ende tweenvier- mottoenen, wij Jan van Ewen op vijftich mottoenen, wij Jan van Broeke op hondert ende twee mottoenen, wij Willem van den eke op seven ende tseventich mottoenen ende wij Jan van IJpelaer, ard, op vijftich mottoenen ende twee derdeel, dair wij Adaem van chem onse irste seste deel af hebben ontfaen tot Bruessele comende lrie hondert achtendeviertich mottoenen, Wouter van den Nemere essentwintich ende enen halven mottoen, Jan van den Nemere op tien mottoen ende een derdeel, Jan de Brune op drie ende twintich toenen ende twee derdeel, Jan van Ewen op acht mottoenen ende derdeel, Jan van den Broeke op seventien mottoenen, Willem van Broeke op dertien mottoenen ende wij Jan van IJpelaer, bastard, op ende enen halven mottoen, onse andere te Lovene ende onse e des gelijcs, te Brussele, gelijc men die in den scadeboic clairlic en mach, vergouden sijn; ende want ons onse vorscreven lieve here ertoge van der vorscreven somme ende van allen anderen onsen en des vorscreven strijts van Baestwilre te vollen genoech gedaen wael betaelt heeft, so hebben wij mechtich gemaect ende mechtich en met desen brieven Reijnier Hollant of den bringer des briefs tot iefs heren ende vrouwen behoef van Luccemborg ende van Brabant orscreven somme te heffen tot allen paijementen, die in Brabant ven selen werden ende hier overmids hebben wij quijtgescauden quijtscelden mit desen brieve onsen vorscreven lieven here den ge, onse vrouwen de hertoghinnen, alle hair lande, lude, stede, e, oir ende nacomelinge ende alle andere des quitancie behoevende, geloven bij onser trouwen, eeren ende sekerheiden in eedstad, dat es nemmermeer aensprake, hindernesse, moijsel, noch scade doin en onsen here den hertoge ende de hertoghinnen vorscreven, haren en, luden, steden, goeden ende ondersaten of rentmeesteren vor- en, noch laten doin bij ons selven noch bij niemand anders, van n wegen in negeenre manieren. Want wair wij hier iegen daden oft doin in eniger manieren, so bekennen wij ons meijnedech ende voren voir allen heren, ridderen ende knechten ende nemmermeer

in goeds mans stad te stane, allen argelist wtgesceiden. In oircon des briefs dair wij onse zegele aen gehangen hebben. Ende wij Adaem Berchem, ridder, want ter tijt doen dese brief gescreven wart, Jan Ewen ende Jan van den Broeke vorscreven hoire zegele te Bruessele en hadden, so eist dat wij in hoire beider namen of sij beide hoire ze nemmer dair aen en hingen, den last van deser ijegenwordigen quit tien aen ons nemen bij onzer trouwen, eeren ende sekerheit, gelove voir hen beiden enen ijegeliken dair af costeloes tontheffen ende te slane, allen argelist wtgesceiden. Gegeven tot Bruessele, xiij dage Augusto int jair ons heren m. ccc. tseventich ende achte.

(Original en parchemin, avec six sceaux, appendus à des doub queues de parchemin, décrits dans notre ouvrage cité. Cha de Brabant.)



Lettre de sauvegarde du duc et de la duchesse de Juliers et Gueldre pour le duc et la duchesse de Luxembourg ; Juliers 27 septembre 1379.

Wir Willem ind Maria van der genaiden goids hertzoghe ind h zoghinne van Guilge ind van Gelre doen kont allen luden ind beken dat wir vur uns, unse stede, lande, lude, burgere ind underseis gegeven hain ind geven overmitz desen brieff unsme lieven herren neve hern Wenceslaus hertzogen, unser liever vrouwen ind nych vrouwe Jehanna hertzoghinnen van Lucemburg, van Lothr., van bant ind van Lymburg, yren steiden, ritteren, knechten, burge luden ind underseissen yrs lands van Brabant eyn goit, vaste, si geleide ind eyne gantze vurwerde van bestande zo varen ind zo ko in unse landen ind steiden vort ind weder ungekrudt vur alremalli wilghe geleide, vurwerde ind bestant hudestachs angaen solen durende ind werende eyn gantz jare neist komende nae datum dis bri binnen wilghen jare wir, noch unse steide, lant, lude, burgere of ur seissen die vurg[enante] unse lieven herren ind neve, vrouwe ind ny van Brabant, ire lude, rittere, knechte, burgere of underseissen lands van Brabant vurs[chreven] noch yrre egheyns lyff noch guyt bir unsen lande ind steiden neit kroeden, kumeren, halden, noch a teren en solen, doen noch laissen kumeren of kroeden eyngerwys. eynghe scholt die gemacht is of umb eynghen pendinge die gesch vur desen dage datum dis briefs. Dese vurs. vurwerde ind bestant wir hertzoge ind hertzoghinne van Guilge ind van Gelre vurg[en

uns, unse stede, lant, lude, burgere ind underseissen geloifft ind oven in goiden truwen, vaste, stede ind unverbruchlich zo halden zo doen halden die zyt vurs[schreven], sonder eyngherkunne argemit sulgher voegen dat die coeplude unss herren ind neven, unser uwen ind nychten vurg[enant] ind die unse manlich anderen bezaalsulghe rechte, witzliche scholt as der eyn den anderen schuldich id si geloifft haint, sonder alle argelist ind geverde. Deser dinge zu onde ind umb gantze stedicheit hain wir hertzoge ind hertzoginne g[enant] mit unser rechter wist unse segele an desen brief doen gen. Gegeven zo Guilge, xxvij dage in september, int jaeir unss ren dusent druhondert nuyn ind seventzich.

(Original en parchemin, avec deux sceaux, appendus à des douqueues de parchemin : le 1er, en cire brune : écu au lion. *L.:* ✠ *S ... Wilhi... cis ivliacesis ;* le 2d, en cire rouge : écu parti ; un lion ; *b,* un lion couronné, à la queue fourchée. L. :.. *Marie sse..... cen et gelren.* Chartes de Brabant.)



ttance de Gérard de Blehen, écuyer, pour le duc et la duchesse Brabant ; le 22 avril 1380 [1].

chent tout que je Gerars de Blahain, escuiers, cognois avoir eu et eu de mes tres redoubtes signeur et dame, monsigneur le duc et lame la ducesse de Lucembourg et de Brabant, et par les mains de cher amy Renier Hollande, grant rentier de Brabant, pour le part entire solucion et restitution des pertes et damaiges que jeubs rvice de mon dit signeur le duc et pour lui et son pays de Brabant e que fus pris en le bataille a Boswilre le xxije jour daoust lan mil xxj, oultre che que jen ay aultre fois recheu sexante quatre pietres du cuing et ensaigne de mes signeur et dame de Brabant dessusdits, rmi celli somme me tieng a solz et payet de tous les damages, pertes et despens que jeubz ou fis onques jusques au jour dhui use et pour le prise dessusdite et en quitte mes dis tres redoubtes ur et dame, leur rentier et pays de Brabant dessusdits et tous a qui quittance en puet ou doit appertenir, par le tesmoing de ttres saiellees de mon saiel. Faites et donnees le xxije jour davril il. ccc. iiijxx.

[1] est le seul document authentique que nous ayons trouvé donnant la date ataille de Bäsweiler.

(Original sur parchemin, avec un sceau, appendu à une dou
queue de parchemin, décrit dans notre ouvrage cité. Chartes
Brabant.)



Quittance du Frère Henri de Saint-Trond, commandeur de Ch
traine, pour le duc et la duchesse de Brabant; Bruxelles, le 8 j
vier 1380-1381.

Wij Brueder Heinric van Sint Truden der ordenen van sinte Jans
Jerusalem, ter tijt meester van Chanteraine, doin kont allen luc
bekennende openbaerlic mit desen ijgenwordigen brieue, dat ons
genedige here die hertoge van Luccemborg ende van Brabant, van a
ghevankenissen verliese, coste ende scade, die wij ende die onse, te w
Bruin van den Spiegel van Sint Truden, Willem de Smersnidere
Sint Truden, Amelis van Lesscheit, Wouter de Smersnidere van S
Truden, IJwain van Monferant, Heinric van Meerhout, Willem van
Straten, Bolle de bastard van Gelinden, Ernout de bastard van
linden, Jan van Vilrous, Arnt van Viller, Hellin van Viller, Bolle
Rickel voir ende na, Willem van Jehancourt ende Willem van
Motten, die onsen genedigen here vurscreven tot Baestwilre te die
gereden waren, ende bij hen dair neder lagen in der rotten ons g
dichs heren boeken, dair op gemaect, voir of na, begrepen, ende
dair af na datum des briefs noch te betalen enichsins sijn moge in
manieren dat sij volcomelic vernueght heeft ende genoech ged
seclden dair om onzen vorscreven genedigen here den hertoge, o
genedigen vrouwen der hertoghinnen van Luccemborg ende van
bant alle hoire stede, lande, goede luden, onderseten, die rentmeest
van der bede oic, ende alle andere dien dat enigerwijs aenrueren n
voir ons, onsen nacomelingen meesteren van Chanteraine ende voi
die persone vourscreven, ende alle anderen die in onsen name
stride van Baestwilre waren in den scadeboeken voir of na, als vou
ven is, begrepen of noch dair in op ons te comen, voir hoir oir
nacomelingen, van alle dier schout ende scade dair af ruerende, los
quijt tewegen dagen, gelovende dair toe bij onser trouwen, eeren
sekerheit in eedstat, nemmermeer hier ijegen te gaen noch te laten
bij ons selven noch bij niemand anders van onsen wegen, noch va
gheenre wegen vourscreven, die in onser rotten, of van onsen w
aen den vourscreven stride waren in gheenre manieren, ende wair
genedigen heren ende vrouwen, hoiren lande, stede, luden, onde

rentmeesteren van der beden vourscreven, eenigen cost, scade of
bijenissen hier overmids geschiede, na daten des selfs briefs, dat
loven wij als voiren, voir ons ende onsen nacomelingen meesteren van
nanteraine altoes te verrichten ende die scadeloes ende costeloes dair
tontheffen ende tontslaen tsegen enen ijegewelken dairs behoeven
, allen argelist wtgesceiden. Orconden des briefs dair wij onsen pro-
en zegel aen hebben doin hangen. Gegeven tot Bruessele acht dage
Januario int jaer ons heren m. drie hondert ende tachtentich, na
tumen shoifs van Camerijc.

(Original en parchemin, avec un sceau, appendu à une double
eue de parchemin, décrit dans notre ouvrage cité. Chartes de
abant.)



nier, sire de Schoonvorst, donne quittance au duc et à la
duchesse de Brabant ; Bruxelles, le 26 février 1381-82 [1].

Wij, Reijnart here van Scoinvorst, doin cont allen luden, ende
kennen openbairlic mit desen brieve, dat ons onse lieve ende gene-
de here ende vrouwe, die hertoge ende hertoghinne van Lucemb[org]
ende van Brabant van alre scout, scaden ende verlies die wij gehadt ende

Le 6 mars 1380-81, Renier, sire de Schoonvorst et de Sichem, déclare avoir
, avec le duc et la duchesse de Brabant, l'arrangement suivant. Pour tout
qu'ils lui devaient, jusqu'à ce jour, du chef de ses pertes, services, frais
f de sa rançon de Bäsweiler et de la créance des lombards de Saint-Trond),
fourniture de vins, d'argent prêté, etc., soit ensemble 5,000 moutons, ils lui
déjà assuré 2,000 moutons sur de bons gages, et les autres 3,000 moutons
a terre de Dalhem, de telle sorte que toutes les créances provenant de feu
père, sire Renier, sire à Schoonvorst, ou de lui-même, se trouvent dûment
es. Les lettres d'obligation existantes seront restituées aux souverains. Le
lui ayant donné son château et pays de Schoenecken, pour les garder durant
années, à partir de la fête de Pâques prochaine, il promet à ce prince de
payer, pendant ce temps, tous les ans, 300 francs de France, de servir
es les rentes féodales et intérêts hypothécaires à charge de cette terre et de
re bonne justice aux habitants de celle-ci. Il reconnaît que le duc peut venir
château de Schoenecken et s'en servir contre quiconque, comme étant son
re château, et s'oblige à le lui restituer, tel qu'il l'a reçu. Si le duc venait à
rir, pendant ce laps de temps, les 3,000 moutons assignés sur le pays de
em seront également hypothéqués sur *Schoenecge*, et, dans ce cas, Renier
a plus aucun droit sur Dalhem, mais il en restera le bailli *(amptman), in
redeliken ende alsoe goeden coeps vorwerden als ijemant anders*. Il s'engage à ne
entreprendre contre le duc du chef du château de Schoenecken, mais à lui

leeden hebben om onser gevengnisse wille van Baistwilre ende van al brieven ende geloiften die wij dair af van onsen voirscreven lie genedigen here ende vrouwen hebben moegen, ende oic van alsul cost ende bouwe, als wij gedain hebben in der borch ende lande Dailhem, overmids des lesten orloighs willen jegen die van Tricht e voirt van allen saken die wij hen in eniger voegen heisscen mochten opten dach van huden, gnoech gedain hebben ende volcomelic bet ende scelden dair af onse voirscreven lieve ende genedige heren e vrouwen, hoir lande, borgen ende lude ende alle die des quitantie hoeven moegen, los, ledich ende quijt teweleken dagen, wijtgescei ende behoudelic ons den brieven van tweedusent ouden scilden, die onse voirscreven lieve ende genedige here sculdich blijft ende bewijst heeft te heffen alle jaer ain driehondert franken, die wij h van sijnre borch ende lande van Sconegge iairlics schuldich sijn, g die open brieve die ons onse voirscreven lieve here dair op gege heeft, wel vercleren ende behoudelic ons oic altoes allen onsen voir werden ende voirbrieven die wij hebben van der borch ende lande Sconegge voirscreven, ende behoudelic oic ons den driedusent n toenen, twee peter voir drie mottoenen gerekent, die wij hebben dland van Dailhem, na inhout der brieve die dair op gemaict sijn. E des te orconde hebben wij onsen segel ain desen brief gehangen. G ven te Bruessele xxvj dage in februario int jair ons heren m. tachtentich ende een na costume shoifs van Camerijc.

(Original sur parchemin avec un sceau, en cire brune, appe à une double queue de parchemin, décrit dans notre ouvrage Chartes de Brabant.)

servir, par ce château, contre quiconque, aux frais du duc, et à obliger les grave, portiers et gardiens du castel au serment de fidélité au duc. Si, d ces trois années, le duc voulait vendre Schoenecken ou l'engager à un aut devrait l'indemniser selon l'évaluation de deux de ses conseillers, à désigne Renier. Moyennant renoncement de Renier au tiers du prix de vente du pa Steijn, le duc abandonne tous les droits qu'il pourrait avoir sur la terr Sichem. Enfin, Renier déclare avoir reçu du duc en fief son château de Sc vorst et promet de le tenir à son entière disposition contre quiconque e frais du duc, avec cette condition que celui-ci aurait à le défendre contr ennemis. (Original ; un sceau en cire brune, appendu à une double que parchemin.)



nne, duchesse de Luxembourg, etc., donne une obligation à son parent Guillaume de Sayn, sire de Rhode-Sainte-Agathe ; Bruxelles, le 23 septembre 1402.

Johanne, bi der gracien Goids hertoghinne van Luccemb[org], van thr[ike], van Brabant ende van Lijmb[org], marcgrevinne des heilichs cs, doen cont allen luden, bekennende openbaerlic mit desen brieve, wi sculdich sijn onsen lieven neve ende getruwen rait, Willem van jne, here te Sinte Aechten Rode, alsulc gelt, als hier na gescreven et. In den ijersten van cost ende theringhen, die die selve Willem lieden van wapenen, dien hi den cost dede, vertheert heeft in onsen nst in den tween reisen, die onse goede liede van onsen steden ende de van Brabant lest werf deden mit hercrachten in den lande van lic, die somme van dusent hollans gulden ; item die wi den selven llem sculdich sijn van achterstelle van sinen rechte van sinen jageden ende corijbroede (!) van twee jaren vierhondert gulden hollans ; n die wi Willem voirs. sculdich sijn van achterstelle sijns man leens, hi heeft jaerlix op onse renten van Tricht, dat hem van sinen vors toe comen is, van vier jaren, van elken jaer hondert ouder scilde, ken die vier jaer vierhondert oude scilde, welc sommen van gulden e scilden voirgenoempt te gader gheexstimeert sijn op twee dusent len hollans, welc somme van twee dusent hollans gulden wi geloeft ben ende mit desen brieve geloven, voir ons, onse oir ende nacomeen, Willem van Zeijne voirgenoempt, sinen oir ende nacomelingen elden ende te betalen, geheelic ende al, binnen twee jaren alre t comende, of dair af also te vernueghen, dat hi of sijn erven des c content selen wesen. Ende des torconden hebben wi onsen segel desen brief doen hangen. Ende om Willem voirs. hier af te bat kert te sijn, hebben wi versocht ende bevolen onsen lieven getruwen luden, heren Janne van Oppem, onsen hofmeester, ende heren nier Goedehere, proefst van Mabeugen, want sij bi desen kennissen geloeften geweest sijn, dat sij hoire segelen bi den onsen des te genissen aen desen brief willen hanghen. Ende wi Jan van Opphem, r, hofmeester mijnre genedigen vrouwen, ende Reijnier Goedehere, st van Mabuegen voirs., om dat wi dair bi ende aen geweest sijn, dese kennissen ende geloeften geschiet sijn, gelijc voirs. steet, so en wi ten bevele onser liever genediger vrouwen van Brabant voirs. segelen bi den hoeren als getughen aen desen brief gehangen. Gei te Bruessel, drieentwintich dage in septembri int jaer ons heren nt vierhondert ende twee.

Au dos : Van ij^{m} hollans gulden, die hertoginne Johanne beke Willemen van Seijn schuldich te wesen.

J. (!)

(Original en parchemin, avec trois sceaux, appendus à des do bles queues de parchemin, le 1er en cire jaune, à un écu écartel aux 1er et 4e, un lion couronné, à la queue fourchée ; au 2e, un lio au 3e, burelé, au lion couronné (!) brochant ; le champ rond sceau entouré de quatre demi-cercles, renfermant chacun un lio les interstices entre ces demi-cercles, enclos, chacun, d'une og et renfermant, chacun, une couronne à trois fleurons L. : *S' Johanne lv... bgen lothr' braban...... bgie dvcisse.* Les de autres sceaux, en cire verte, sont décrits dans notre ouvrage ci Chartes de Brabant.)

J.-Th. de Raadt



TABLE DES NOMS DE FAMILLES

CITÉS DANS CE TRAVAIL.

(Dans les indications de la présente table, les chiffres romains signent les tomes, les chiffres arabes qui les suivent les pages des *nales,* et les chiffres arabes placés entre parenthèses la pagination tirage à part.)

[1] Conon Volmer *van Aken* était originaire d'Aix-la-Chapelle.

[1] *Honcourt, Houcourt* = Honnecourt.





LES DÉBUTS DE L'ART EN ÉGYPTE

CHAPITRE II

La Parure.

Peinture corporelle.



ES peuples les plus primitifs se peignent presque tous le corps. Il n'y a que les Esquimaux qui ne le font pas, parce qu'ils ont toujours le corps entièrement couvert, du moins lorsqu'ils quittent leurs huttes. L'Australien a toujours dans son sac une provision d'argile anche ou d'ocre rouge et jaune. Pour la vie journalière on se conte de quelques taches sur les joues, les épaules ou la poitrine ; ur les occasions solennelles, on se barbouille le corps entier »[1].

Peut-on constater quelque chose d'analogue chez les primitifs yptiens ?

Remarquons tout d'abord que l'on rencontre « fréquemment ns les tombeaux des matières colorantes, telles que l'ocre rouge aune, la malachite, le sulfure d'antimoine »[2].

Ces matières colorantes sont d'ordinaire renfermées dans de its sacs placés habituellement à proximité des mains[3].

Aucun document ne permet, je crois, d'affirmer que l'on se peiit entièrement le corps ; par contre, une statuette en terre

Grosse, *les Débuts de l'Art*, p. 41.
de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, II, p. 51.
Petrie, *Naqada*, p. 30.

nous montre des dessins sur tout le corps. Cet intéressant monu-
ment a été découvert à Toukh : il nous représente une femme
debout, les bras levés au-dessus de la tête dans la pose que nou
retrouverons plus tard sur les dessins des vases. Nous chercheron
alors à déterminer, si la chose se peut, la signification de ce geste
Les dessins peints sur la statuette sont de genre divers. Ce son

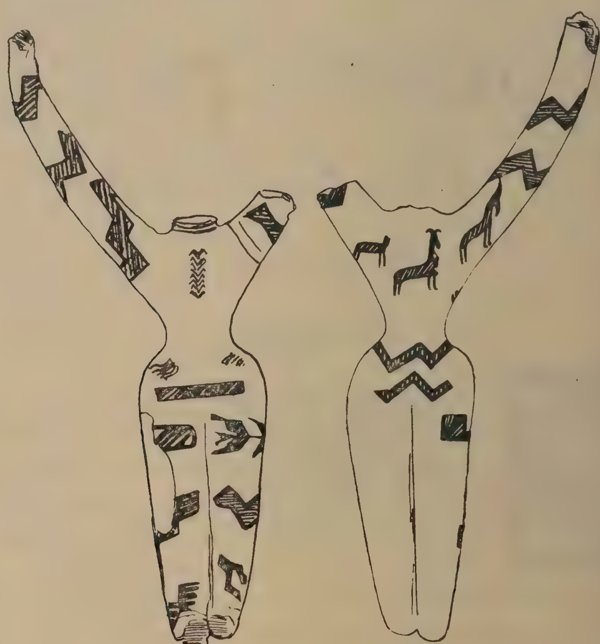


FIG. 5. — STATUETTE DE FEMME ORNÉE DE PEINTURES SUR TOUT LE CORPS
Terre grisâtre, peintures noires.

d'abord des figures d'animaux, chèvres ou antilopes, absolume
identiques, comme le remarque Petrie, à celles des poteries roug
avec décoration blanchâtre. Notons ensuite les ornements en zi
zag et enfin des motifs empruntés à la flore. Tous ces orneme
se retrouvent sur des poteries contemporaines des débuts de
période préhistorique entre les dates de succession 31 et 32. C
indique, pour la statuette qui nous occupe, une antiquité véritab
ment extrême et nous permet de la considérer comme une des p
anciennes représentations féminines que l'on puisse citer, abstr

tion faite des ivoires découverts dans les cavernes du sud de la France [1] (fig. 5).

M. de Morgan reproduisant la même figurine remarque qu' « il serait facile de trouver un grand nombre de comparaisons chez es tribus de l'Afrique centrale, de l'Amérique ou de l'Océanie » [2].

La comparaison la plus intéressante à faire à ce point de vue est certainement celle indiquée par Petrie remarquant combien ces lessins peints, à même le corps, rappelaient les tatouages des populations occidentales de l'Égypte, ces *Timihou,* Libyens, qui présentent avec les primitifs égyptiens tant d'analogies, comme nous urons mainte fois l'occasion de le remarquer.

Nous nous en occuperons dans un instant à propos des atouages.

Deux statuettes de femmes, en terre, de la collection Petrie, à University College de Londres, ainsi qu'un fragment similaire l'Ashmolean Museum à Oxford nous montrent également des eintures analogues à celles de la statuette de Toukh (fig. 6).

On le voit, les documents relatifs à la peinture du corps entier ont peu nombreux et ils nous permettent d'affirmer seulement ue les femmes avaient l'habitude de s'orner le corps de motifs vers. Et encore n'est-il pas absolument certain qu'il ne s'agisse is, dans les documents cités, de tatouages. Seule, la découverte ins les tombeaux de matières colorantes permet de croire qu'il agit plutôt de peintures [3].

Mais à côté de ces documents vagues nous possédons heureusement des indications beaucoup plus précises au sujet de la peinture es yeux. On employait à cet effet de la malachite broyée et mêlée aisemblablement à un corps gras. Au moyen de cette couleur on faisait autour de l'œil une ligne assez large qui avait, à côté de n rôle décoratif, un rôle utilitaire.

PETRIE, *Naqada,* pl. LIX, n° 6 (Ashmolean Museum, à Oxford). — Les eries citées par Petrie comme termes de comparaison avec les peintures sont suivantes : pl. XXVIII, 34, 48 ; XXIX, 77, 85^d, 91-95.

DE MORGAN, *loc. cit.*, II, p. 56 et fig. 101.

Voir pour les peintures corporelles et le tatouage dans la Grèce prémycénne : BLINKENBERG, *Antiquités prémycéniennes. Étude sur la plus ancienne lisation de la Grèce,* dans les *Mémoires de la Société royale des antiquaires du d.* Nouvelle série, 1896, pp. 46-50.

Comme le rappelle Petrie, Livingstone raconte que dans le
centre de l'Afrique il constata que le meilleur remède contre les

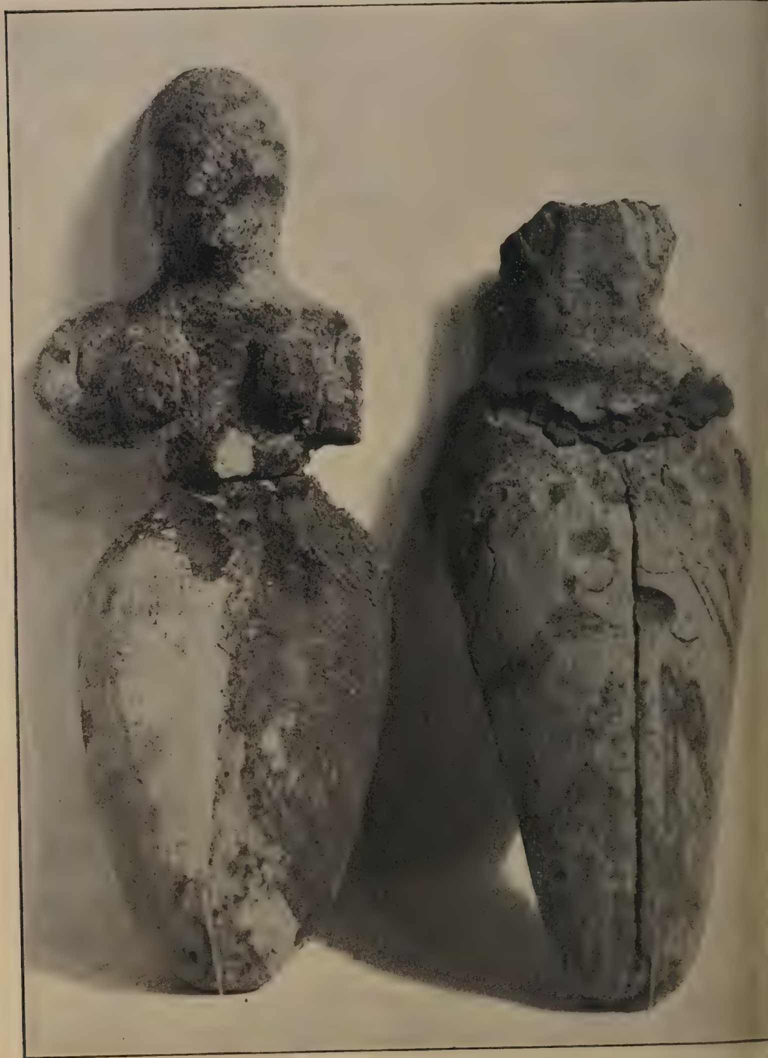


Fig. 6. — Statuettes de Femmes a l'University College de Londres.
Sur le spécimen de gauche la peinture s'est écaillée, et on ne distingue plus
que quelques lignes sur le torse.
Terre grisâtre, peintures verdâtres.

ulcérations était la malachite en poudre que les indigènes lui préparaient. Le même auteur compare également cette couche de couleur qui préservait l'œil de la lumière éclatante du désert à la coutume des Esquimaux qui se noircissent la peau autour des yeux pour les garantir de l'éclat de la neige [1].

Cet usage est constaté pour la période primitive grâce aux faits suivants :

On a découvert dans les tombes des coquillages dans lesquels se trouvaient encore des résidus de couleur verte [2].

Des traces de couleur identique ont été relevées sur des cailloux d'ordinaire extrêmement polis et qui se trouvent toujours en rapport avec des palettes en schiste ardoiseux [3].

Ces palettes, dont nous aurons à parler plusieurs fois au cours de cette étude, servaient à broyer la malachite que l'on écrasait à leur surface au moyen des cailloux que je viens de mentionner. Le fait est démontré d'une manière indéniable par les traces de peinture verte qu'on y relève aussi bien que par la cavité résultant à la longue de l'opération du broyage [4] (fig. 7).

Ces palettes ont eu une brillante destinée ; nous les retrouverons plus tard devenues de véritables objets d'art, de proportions énormes, et employées vraisemblablement dans les cérémonies.

Petrie a découvert parfois également sur les palettes des traces d'hématite.

Signalons, enfin, pour l'époque primitive la coutume de peindre les ossements des morts en rouge. Chez les Australiens on se peint pour la première fois en rouge lors de l'initiation, au moment où l'adolescent fait partie de la communauté des hommes. « La peinture rouge, caractéristique de l'entrée dans la vie, est employée aussi pour la mort » [5].

[1] Petrie, *Diospolis parva*, p. 20.

[2] Petrie, *Naqada*, p. 6 : tombe 522 Ballas ; p. 15 : tombe 23 Ballas ; p. 16 : tombe 87 Ballas.

Le même usage de coquilles a été constaté également à la IV[e] dynastie. Voir Petrie, *Medum*. Londres, 1892, pl. XXIX, 17, et p. 34, « the shell contains powdered blue carbonate of copper as paint ».

[3] Petrie, *Naqada*, p. 10 et p. 19 : tombe 5 Naqada.

Un beau spécimen de palette avec traces de peinture à Oxford, provenant de Gebelein.

[4] Petrie, *Naqada*, p. 43.

[5] Grosse, *les Débuts de l'Art*, pp. 41-42.

Il faudrait avoir plus de documents qu'on n'en possède pour pou-voir déterminer jusqu'à quel point cette coutume était générale chez les primitifs égyptiens. Je n'en ai rencontré qu'un exemple cité par Petrie [1].

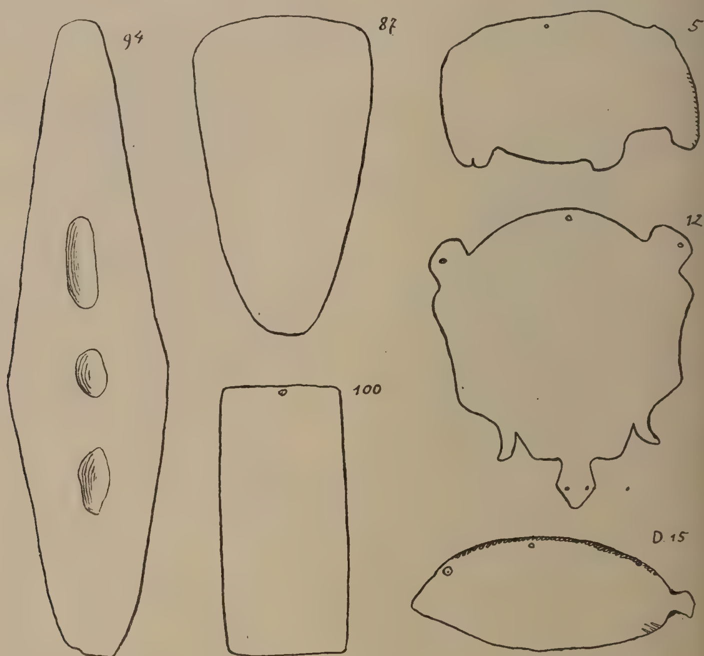


Fig. 7. — Palettes en schiste servant a broyer le fard.

L'habitude de se peindre le corps et plus spécialement de dess-ner autour de l'œil une ligne verte s'est-elle conservée dan l'Égypte historique ?

Dès les plus anciennes époques, la peau des hommes sur les mo-numents est généralement représentée comme étant d'une couleu brun-rouge assez foncée ; la peau des femmes est jaune. M. Ma-pero, dans son *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique* s'exprime à ce sujet comme suit : « Les hommes sont général-ment enluminés de rouge dans les tableaux : en fait, on aura observé parmi eux toutes les nuances qu'on remarque chez la pop

[1] *Naqada*, p. 25 : tombe 234.
[2] T. I, p. 47.

lation actuelle, depuis le rose le plus délicat jusqu'au ton de bronze enfumé. Les femmes, qui s'exposaient moins au grand jour, sont l'ordinaire peintes en jaune : leur teint se maintenait d'autant plus doux qu'elles appartenaient à une classe plus élevée ».

Cette explication pourrait être assez facilement admise. Elle explique même les exceptions à ces colorations rouge et jaune que l'on peut noter dans un certain nombre de monuments où l'on voit, par exemple, des femmes dont la peau, au lieu d'être jaune, se rapproche beaucoup de la couleur réelle. Je citerai, par exemple, la figure d'une fille du prince Tehuti-hetep, dans les tombes de El Bersheh [1], ou encore les représentations de la reine Aahmes à Deir-el-Bahari, celles de la reine Thiti, dont les chairs roses contrastent avec celles des mille autres dames peintes en jaune vif sur les murs de leurs tombeaux [2].

Je serais cependant assez disposé à voir dans le coloris singulier des Égyptiens un usage en tout semblable à celui des peuples primitifs, d'autant que les couleurs choisies, rouge et jaune, sont celles le plus fréquemment employées chez eux. Analysant la « palette » du primitif, M. Grosse s'exprime comme suit : « Le rouge, surtout le rouge jaunâtre, est la couleur favorite des primitifs, comme de presque tous les peuples... Goethe exprime certainement un sentiment général en parlant, dans sa *Farbenlehre*, de la force excitante du rouge jaunâtre. C'est pour cette raison que le rouge a toujours joué un grand rôle dans la toilette, surtout dans celle des hommes. L'habitude qu'avaient les généraux romains victorieux de se peindre de rouge a disparu avec la république romaine... Le jaune a une importance semblable ; aussi l'emploie-t-on de la même façon... » [3].

Je crois qu'il n'y aurait aucune impossibilité à appliquer également ces principes aux Égyptiens, et sans vouloir affirmer cependant qu'à toutes les époques on ait continué à se peindre la peau de telle sorte, je suppose que la coutume a été assez générale, pen-

[1] Newberry, *El Bersheh,* I, frontispice.

[2] Naville, *Deir-el-Bahari,* III, pl. lxvii. — Benedite, *le Tombeau de la reine Thiti,* dans les *Mémoires de la Mission archéologique française du Caire,* V, p. 397.

[3] Grosse, *les Débuts de l'Art,* pp. 45-47.

dant un temps suffisamment long, pour que la convention soi admise de représenter les hommes en rouge et les femmes e jaune [1].

L'usage de peindre le tour des yeux en vert, ou plus exactemen de souligner l'œil d'un trait de fard vert, est constaté avec plu de précision dans la civilisation égyptienne.

Petrie rapporte qu'il découvrit dans une tombe de la Ire dy nastie (M. 1. Abydos) de la poudr de malachite dans une petite boît en ivoire en forme de canard [2], for intéressante comme prototype de nombreuses boîtes à fard de mêm forme découvertes assez fréquem ment dans les tombeaux du secon empire thébain et dont on trouve de spécimens dans plusieurs musées [3] (fig. 8).

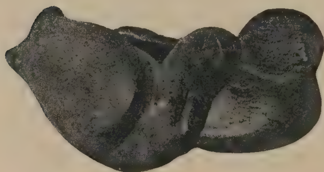


Fig 8.

Des monuments de la IIIe dynastie nous montrent nett ment la ligne de fard vert sous les yeux, notamment les montan de porte du musée du Caire, sur lesquels est représentée la femm d'un personnage du nom de Sokarkhabiou. « La figure de cet femme, qui s'appelait Hathornafer-Hotpou de son grand nom Toupis de son petit nom, rappelle, dit Maspero, le type des N biennes; elle a sous les yeux une bande de fard vert [4] ». De mên sur les statues célèbres de Sepa et de Nesa au Louvre, « pupille, les paupières et les sourcils sont peints en noir, et le de sous des yeux orné d'une bande verte » [5].

La momie de *Ranefer,* qui vivait vers les débuts de la IVe dyna

[1] Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* I, p. 54 : « pense bien qu'au début ils s'enduisaient tous les membres de graisse d'huile ». Pourquoi pas de graisse ou d'huile colorée au moyen de couleurs n nérales ou végétales ? — Voir cependant Schweinfurth, *Origine et état actu de la population,* dans Bœdeker, *Égypte,* 2e éd. française. Leipzig, 1903, p. xxxi

[2] Petrie, *Diospolis parva,* p. 20 ; publiée dans Petrie, *the Royal Tombs of t First Dynasty,* I, pl. xxxvii, 1. Voir p. 27 ; *id.,* II, p. 37.

[3] Un exemple dans Petrie, *Kahun, Gurob and Hawara,* pl. xviii, 10, p. 35 ; deux autres dans Leemans, *Aegyptische Monumenten van het nederlands Museum van Oudheden te Leyden,* II, pl. lxxvi, 565 et 567.

[4] Maspero, *Guide du visiteur au Musée du Caire,* p. 18, 11 et 12.

[5] de Rougé, *Notice des Monuments,* A 36-38, pp. 26-27.

était entourée dans des linges étroitement serrés ; par-dessus avait peint en vert les yeux et les sourcils [1].

)n enfermait la poudre verte servant à la préparation du fard ns des petits sacs que l'on trouve fréquemment représentés dans listes d'offrandes. Ils étaient, d'après les représentations figurées, cuir ou en peau [2], et les spécimens retrouvés dans les tombeaux nfirment l'exactitude de ce détail. Parfois aussi on renfermait le d dans de petits vases ou des paniers. Je ne puis songer à trer dans des détails sur la composition de ce fard vert à l'époe pharaonique, ni m'arrêter à décrire les différents fards en me temps en usage. Cela n'aurait aucune utilité pour ce travail et utres l'ont fait déjà excellemment [3]; je mentionnerai cependant traces laissées par l'usage du fard vert dans l'écriture et dans rituel égyptien.

Jn signe hiéroglyphique montre clairement la bande fard dessinée sous l'œil, et ce signe, outre divers emplois, « sert si à déterminer le nom *Ouazou* [ ] de la poudre et du l vert » [4].

)ans les rituels on fait de fréquentes allusions au fard vert, dès textes des pyramides, et la croyance aux vertus protectrices et atives du fard était telle que l'on appelait déjà *Ouzait* l'œil lé, l'œil sain. Ce point a été parfaitement mis en lumière par spero qui est déjà revenu plusieurs fois sur la question [5].

.e rituel du culte divin journalier en Égypte comme aussi les els funéraires mentionnent l'apport du sac de fard vert au moyen

Petrie, *Medum*, p. 18.

Griffith, *Beni Hasan*, III, pl. iii, 27, et p. 14.

Viedemann (A.), *Varieties of ancient «Kohl»*, dans Petrie, *Medum*, pp. 41-44. orence et Loret, *le Collyre noir et le Collyre vert du tombeau de la prin- Noubhotep*, dans de Morgan, *Fouilles à Dahchour*, mars-juin 1894, pp. 153- Également en tirage à part. Vienne, 1895, 16 pp.

Maspero, *Revue critique*, 22 avril 1901, p. 308; compte rendu de Davies, *hotep*, I. Voir pl. v, 33, pour la représentation exacte du signe.

Maspero, *Notes au jour le jour*, § 25, dans les *Proceedings of the Society of cal Archaeology*, XIV, 1902, pp. 313-316, et *la Table d'offrandes des tombeaux iens*, dans la *Revue de l'histoire des religions*, XXXV, 1897, p. 297 (p. 23 du e à part). — Petrie, *Medum*, pl. xiii. — Mariette, *Monuments divers, re- is en Égypte et en Italie*. Paris, 1889, pl. xix, b, où se trouve cité le un mastaba du début de la IVe dynastie.

duquel, comme le dit le texte, le dieu ou le défunt « s'assainit a ce qui est en lui » [1].

Enfin, un texte curieux s'exprime de la manière suivante : t'apporte le fard vert pour ton œil droit et le *Mestem* (un au fard) pour ton œil gauche » [2].

Tatouages. Les dessins que le primitif se peint sur la peau n'ont auc caractère de persistance, et l'on peut à volonté les faire disparai et les remplacer par d'autres. Il peut y avoir parfois intérêt à

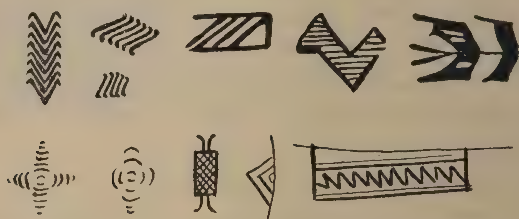


FIG. 9. — TATOUAGES DES PRIMITIFS COMPARÉS A CEUX DES LIBYENS. D'après l'*Anthropologie*.

rendre indélébiles, lorsqu'ils sont, par exemple, des marques de bus ou des marques religieuses. De là naît la coutume du tatoua

Comme nous l'avons vu précédemment, il est difficile de dis guer nettement dans les monuments primitifs égyptiens ce qui tatouage ou peinture : les mêmes motifs étaient vraisemblablem en usage dans les deux systèmes.

On a comparé, comme je l'ai dit plus haut, les peintures tatouages représentés sur les statuettes primitives aux tatoua que portent les Libyens, *Timihou,* du tombeau de Seti Ier, et c comparaison étendue aux tatouages des indigènes de l'Algéri montré entre eux tous une grande analogie [3] (fig. 9).

Nous donnons ici la reproduction du groupe de Libyens du t

[1] Voir MORET, *le Rituel du culte divin journalier en Égypte,* dans les *An du Musée Guimet. Bibliothèque d'études,* XIV, pp. 71, 109 et 199.

[2] VON LEMM, *das Ritualbuch des Ammondienstes.* Leipzig, 1882, p. 68.

[3] WIEDEMANN, *die Urzeit Aegyptens und seine älteste Bevölkerung,* dans *die schau,* 23 septembre 1899, pp. 765-766; *les Modes d'ensevelissement dans la néc de Négadah et la question de l'origine du peuple égyptien,* dans DE MORGAN, *R ches sur les origines de l'Égypte,* II, pp. 221-222. — PETRIE, *Naqada,* pp. 4 — *Tatouages des indigènes de l'Algérie,* dans l'*Anthropologie,* XI, 1900, p.

au de Seti Ier (fig. 10) [1]; nous aurons l'occasion de nous y repor-
plus d'une fois encore. Il est surtout intéressant de remarquer
des tatouages qui reproduit d'une façon fort exacte le signe hié-
lyphique ⊱⊏⊐⊰ symbole de la déesse *Neith*. Nous rapproche-
ns de ce fait le nom d'un roi de la Ire dynastie égyptienne appelé
ri-Neith. M. Maspero s'exprime à ce sujet comme suit : « Le
n de Meri-Neith est intéressant en tant que nom de roi, mais
us savions déjà par d'autres témoignages le rôle important que



Fig. 10. — Les Libyens du Tombeau de Seti Ier.

th jouait dans la religion des premiers siècles : les dames de
parage qui sont enterrées ou mentionnées dans les mastabas de
memphite ont, comme titres préférés, ceux de *prophétesse de*
h et de *prophétesse d'Hathor*. Neith paraît avoir été une déesse
gine libyenne, et la prédominance de son culte aux âges
itifs est bonne à noter, dans un moment où l'école de Berlin
tise à outrance la langue et la population de l'Égypte » [2].

Lepsius, *Denkmäler aus Aegypten und Aethiopien*, III, pl. 126.

Maspero, dans la *Revue critique*, 12 novembre 1900, p. 366.— Voir en sens
aire, mais sans raisons suffisantes, Mac Iver and Wilkin, *Libyan Notes*.
res, 1901, pp. 69-70.

puis que ces lignes ont été écrites, M. le professeur Sethe a démontré que
Neith était le nom d'une reine de la Ire dynastie ; ce fait ne modifie nul-
it la valeur de l'argument qu'on en tire. Voir Sethe, *Beiträge zur ältesten*
ichte Aegyptens (Untersuchungen zur Geschichte und Alterthumskunde Aegyp-
herausgegeben von Kurt Sethe, III, 1), pp. 29-30.

Cela nous amène à nous poser la question de savoir si, à côté leur rôle esthétique, les peintures corporelles et les tatouages peuvent également avoir un autre rôle. Interrogeons à ce point vue les documents ethnographiques. On y reconnaît d'ordinaire marques de famille et de tribu. Comme il arrive parfois que la tr choisit pour marque distinctive un symbole d'une divinité on a chance de trouver dans les tatouages des signes religieux [1].

Parfois encore les tatouages sont une véritable pictographi présentent un sens.

Un Indien d'Amérique portait sur le bras des lignes en zig ayant la signification de « force mystérieuse » [2].

Enfin les tatouages peuvent encore avoir un but médical [3].

Les Égyptiens d'époque classique se tatouaient parfois sur poitrine ou sur les bras les noms ou les représentations de divini cet usage se constate peut-être exclusivement sous le sec empire thébain. Je ne me souviens pas en avoir rencontré d'ex ples en dehors de cette époque. Il suffira d'en citer quelques Le roi Amenophis IV et sa femme portent tatoués sur la poit et les bras les noms du dieu *Aten*, et le professeur Wiedemann remarquer à ce sujet que l'on constate sous le règne de ce roi influences libyennes [4].

Une stèle du musée de Pesth nous montre un personnage

[1] GROSSE, *les Débuts de l'Art*, pp. 55 et suiv.

[2] GARRICK MALLERY, X^{th} *Annual Report of the bureau of Ethnology*, 1888-1 Washington, 1893, pl. XVII, p 235.

Exemple cité par HOERNES, *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa den Anfängen bis um 500 vor Chr.* Vienne, 1898, p. 31, note 4, où l'auteur également les Libyens du tombeau de Seti Ier.

[3] FOUQUET, *le Tatouage médical en Égypte dans l'antiquité et à l'époque act* dans les *Archives d'anthropologie criminelle*, XIII, 1899, pp. 270 et suiv Voir BUSCHAN dans la *Centralblatt für Anthropologie*, IV, p. 75, et R. NEAU dans l'*Anthropologie*, X, 1899, p. 99. — M. le professeur Petri signale au musée du Caire une momie de prêtresse de la VIe dynastie, po sur le corps des tatouages nombreux.

[4] WIEDEMANN, *die Urzeit Aegyptens und seine älteste Bevölkerung*, dar *Umschau*, III, 1899, p. 766, et dans DE MORGAN, *Recherches sur les or de l'Égypte*, II, p. 222. — Voir, pour des représentations figurées, LE *Denkmäler*, III, pl. 106 et 109. — M. le professeur Petrie me fait re quer que, dans ce cas, il se pourrait que les soi-disant tatouages ne s en réalité, que de petites plaquettes en terre émaillée fixées sur une fine seline On a rencontré à Tell-el-Amarna de telles plaquettes avec le nom dieu Aten.

nporain de Touthmès III portant sur le bras droit le cartouche ce roi [1].

Sur d'autres monuments nous voyons, sur l'épaule droite, des ouages représentant des figures du dieu Amon-Ra, notamment une statue de scribe agenouillé du musée de Turin [2]. Une re statue, au musée de Leyde (D 19), porte sur l'épaule droite



FIG 11. — FRAGMENT DE STATUETTE AVEC TATOUAGES SUR LA POITRINE ET L'ÉPAULE DROITE.

Cabinet des médailles à Paris.

figurine d'Amon-Ra et sur l'épaule gauche le cartouche d'Ame-phis [I ?] [3]. Un autre monument du même musée (V. 82) nous ntre un sculpteur qui porte sur la poitrine et les épaules, en uages, les signes , temple de Ptah. Enfin une petite uette du Cabinet des Médailles à Paris, dont la partie supérieure

MASPERO, *Notes sur différents points de grammaire et d'histoire,* dans les *nges d'archéologie égyptienne et assyrienne,* I, 1872, p. 151.

MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* II, p. 531, figure.

LEEMANS, *Aegyptische Monumenten van het Nederlandsche Museum van Oud-n te Leyden,* II, pl. IV.

seule subsiste, nous apprend que l'on tatouait également sur la p
trine et les épaules des signes dont la signification nous échap
parfois et qui sont assez semblables aux marques que l'on peut relever sur les poteries (fig. 11).



Fig. 12. — Statuett du Musée de Bolog

Quant aux tatouages décoratifs, ils sont assez rares sur les monuments égyptiens de l'époque classique. On pourrait citer cependant une petite figurine de femme en faïence du musée de Berlin (n° 9583)[1], une stèle du musée du Caire (n° 20138), où un homme a la poitrine décorée de tatouages[2], et enfin une représentation d'une tombe du second empire thébain[3].

Mutilations. « La perforation de l'oreille, du nez, des lèvres se fait surtout en vue de placer dans le trou, ainsi obtenu, un ornement quelconque. Aussi peut-on considérer ce genre de mutilation comme un passage naturel vers la seconde façon de se parer qui consiste à placer ou à suspendre sur le corps les objets de parure »[4].

Je ne suis pas certain que les préhistoriques égyptiens aient u
usage de pareilles mutilations; cependant, je tiens à attirer l'att
tion sur l'usage des boucles d'oreilles à l'époque classique. Rem
quons d'abord qu'un des Libyens du tombeau de Seti Ier por
des boucles d'oreille, à en juger, tout au moins, d'après la plan
de Belzoni et d'après celle de Champollion.

[1] Stratz, *Ueber die Kleidung der ägyptischen Tänzerinnen*, dans la *Zeits für ägyptische Sprache*, XXXVIII, 1900, p. 149.

[2] Lange et Schaefer, *Grab-und Denksteine des mittleren Reichs* (Catalogu néral des antiquités égyptiennes du Musée du Caire), I, p. 163; IV, pl. lx p. 465.

[3] Lepsius, *Denkmäler*, III, 2. — Voir Erman, *Aegypten und ägyptisches im Altertum*, p. 316 et fig. p. 298. — Voir Maspero, *Histoire ancien peuples de l'Orient classique*, I, p. 54 et note 3. — Au sujet des tatouag peintures corporelles chez les Grecs, voir Wolters, P., *Ἐλαφοστίκτος*, *Hermes*, XXXVIII, pp. 265-273.

[4] Deniker, *les Races et les peuples de la terre*. Paris, 1900, p. 209.

Lepsius, dans la planche dont tre figure 10 reproduit une rtie, n'a pas noté la boucle ɔreille[1] (Voir plus loin fig. 19). A l'époque égyptienne l'usage s boucles d'oreille est assez quent, mais seulement à par- de la XVIII[e] dynastie ; il est de même de l'emploi des ouages consistant en figures noms de divinités. Comme fait remarquer Erman[2], ce ıt ou bien de larges disques bien de gros anneaux. On voit , sous le règne d'Ameno- s IV, les hommes également taient des boucles d'oreille[3]. La femme représentée par charmante statuette du mu- de Bologne (fig. 12) « est fière de ses grosses boucles 'eille, et fait saillir gra- nent l'une d'elles afin de montrer ou de s'assurer

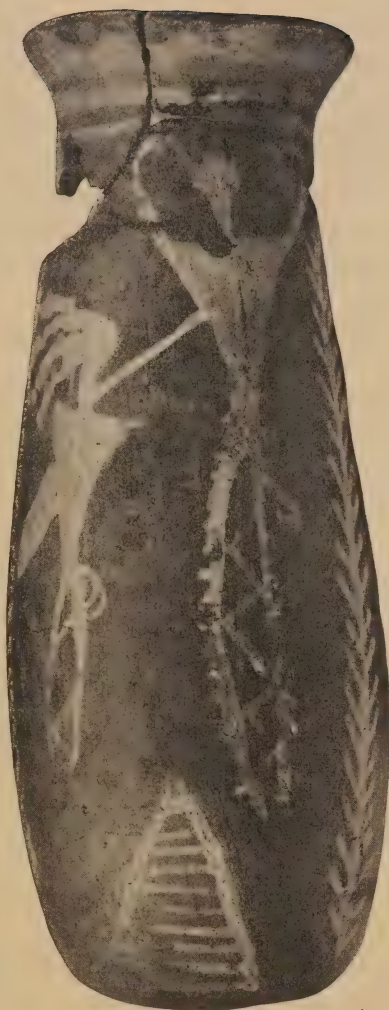


FIG. 13. — VASE EN TERRE ROUGE AVEC DÉCORATIONS BLANCHATRES REPRÉSENTANT DES COMBATTANTS.

1. BELZONI, *Plates illustrative of the* ...*arches and Operations of G. Bel-* ...*n Egypt and Nubia*. London, 1821, ... VIII. — CHAMPOLLION, *Monu*... ...*s de l'Égypte*, pl. CCXL. — Une ...oduction de la tête d'après cette ...che, dans PERROT et CHIPIEZ, ...*oire de l'art dans l'antiquité*, I, ...*te*, fig. 528, p. 796. Il est vrai- ... regrettable de constater com- ... les diverses publications de cette précieuse représentation varient dans ...étails. Il serait bien désirable qu'on en fît une *édition définitive*.

2. ERMAN, *Aegypten und ägyptisches Leben im Altertum*, p. 313.

3. STEINDORFF, *Vier Grabstelen aus der Zeit Amenophis IV*, dans la *Zeitschrift* ... *Aegyptische Sprache*, XXXIV, 1896, p. 66.

que le bijou lui vą bien »[1]. La statuette, en bois, est ornée disques pour les oreilles, en ivoire. Ces disques sont assez fr quents dans les tombeaux du second empire thébain et un certa nombre me semblent bien être destinés à être engagés dans le lo de l'oreille alors fortement distendu[2].

Le professseur Schweinfurth a publié un anneau en brocatel appartenant à l'époque primitive et qui, d'après sa taille ainsi q d'après son profil externe, ne peut avoir servi que d'anneau lèvre[3].

Coiffure.

Sur un des plus anciens vases de l'espèce appelée par Pet « Cross Lined Pottery », et qui ne furent en usage que dans débuts de la période primitive (entre les dates de succession et 34), on voit représenté un combat entre deux hommes (fig. 1 L'un des combattants a la chevelure disposée en quatre tresses pendent sur le dos[4].

D'autres monuments, d'une époque plus récente, nous appr nent que l'on se coiffait de différentes manières : les cheveux lon répartis en deux rangées de boucles, pendaient sur les épaules encadraient la figure[5] ; ou bien les cheveux courts étaient dis sés en petites boucles allongées ou rondes s'étageant en lignes rallèles depuis la nuque jusqu'au sommet de la tête[6]. D'autres encore on réunissait les cheveux en une seule grosse tre

[1] MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* II, p. 53 fig., où l'auteur indique, probablement par erreur, que la statuette appart au musée de Turin. La photographie de Petrie d'après laquelle il la repro est le nº 83 de la *Série italienne,* mais porte gravée la lettre B indiquant logne.

[2] Si l'on doutait du fait de cette distension parfois considérable du lob l'oreille, des exemples tels que ceux représentés dans SCHURTZ, *Urgeschichte Cultur*. Leipzig, 1900, pp. 65 et 396, emporteraient la conviction la p entière.

[3] SCHWEINFURTH, *Ueber einen Altägyptischen Ring aus Brocatelle,* dans *Verhandlungen der berl. Anthropol. Gesellschaft* (février 1902), pp. (99) (1

[4] PETRIE, *Diospolis parva,* p. 14. « M. Schweinfurth avait émis l'idée que « néolithiques » égyptiens se teignaient les cheveux en blond (par décolora à l'aide de chaux ou d'urine) ou en roux (par coloration avec du hen M. Virchow croit devoir écarter cette hypothèse... » — SALOMON REINA Compte rendu de VIRCHOW, *Ueber die ethnologische Stellung der prähistorisc und protohistorischen Aegypter. (Abhandlungen der Preuss. Akademie der Wis schaften*. Berlin, 1898), dans l'*Anthropologie,* IX, 1898, p. 447.

[5] QUIBELL, *Hieraconpolis,* I, pl. II.

[6] *Idem,* pl. V et VI, et PETRIE, *the Races of early Egypt,* dans le *Journ Anthropological Institute,* XXXI, pl. XIX, 11 et 12.

i, partant du sommet de la tête, pendait sur le dos[1] (fig. 14). En fait, on retrouve toutes ces variétés de coiffures d'hommes ns les monuments de l'ancien empire égyptien, où l'on semble, cela, avoir gardé fidèlement les traditions des prédécesseurs. ule la grande tresse n'est plus portée par les hommes : elle de- ent la coiffure des enfants et un des insignes des princes et de rtains hauts dignitaires sacerdotaux. Dans ce cas, et lorsque nous



FIG. 14. — STATUETTE EN IVOIRE.
Représente un captif accroupi. La coiffure consiste en une épaisse tresse pendant sur le dos.

a oyons représentée sur les monuments du second empire thé- a, elle a généralement perdu sa forme originelle et s'est trans- ohée en un bandeau à franges pendant sur l'oreille [2].

Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. xi et xxvi a, et Petrie, *Royal tombs of the* ir st *Dynasties*, II, pl. iv, 4.

Pour les types de perruques de l'ancien empire, voir Erman, *Aegypten und* g *ische Leben im Altertum*, pp. 302 à 304. Pour la tresse de l'enfance et des es, *ibid.*, pp. 117, 235, 314, reproduction de la tresse transformée en un au orné. C'est là un intéressant exemple des lois de l'évolution du vête- exposées par Darwin, George-H., *l'Évolution dans le vêtement*, dans la *de l'Université de Bruxelles*, V, 1899-1900, pp. 385-411 (ill.) (Tirage à Bruxelles, Lamertin).

Les statuettes féminines les plus anciennes n'ont pas trace d'un
perruque quelconque et on dirait même que la tête est entièremen
rasée. On peut se demander s'il n'y a pas là simplement de l'inex
périence de l'artiste qui n'a su comment rendre les cheveux [1]. Ve
la fin de la période primitive, au contraire, nous voyons appa
raître nettement deux espèces de perruques, une courte et un
longue.



Fig. 15. — Statuette de Femme en terre émaillée.
Découverte à Abydos.

Dans la première, les cheveux sont répartis de part et d'au
du front et s'arrêtent court au-dessus des épaules [2].

La longue perruque est formée par de longues tresses de c
veux séparées par les épaules, de telle sorte que quelques mècl
pendent sur la poitrine jusque sur les seins [3].

[1] On verra tout à l'heure, en effet, que les peignes sont surtout fréquen
cette époque.

[2] Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. ix. — Petrie, *the Royal Tombs of the ea
dynasties*, II, pl. iii a, 8.

[3] Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. ix et xi. Voir plus loin les diverses f
rines féminines où l'on trouvera des exemples assez nombreux des c

Une statuette découverte l'hiver dernier à Abydos par le profes-
eur Petrie montre une coiffure différente où les cheveux, réunis en
ne grosse natte, pendent sur l'omoplate droite [1] (fig. 15).

On le voit, ce sont là, de nouveau, des coiffures identiques à
elles en usage chez les femmes au début de l'ancien empire, telles
u'elles sont représentées, par exemple, sur les statues célèbres de
Nofrit, au Caire, et de Nesa, au Louvre [2].



FIG. 16. — ŒUFS D'AUTRUCHE.

Fragment avec figures incisées, modèles en terre avec traces de peinture. Provenant de Négadah et de Hou.

De même que les sauvages actuels aiment à orner leur coiffure
divers objets mobiles, plumes, coquillages, peignes et épingles

pièces de perruques. Il se peut qu'un certain nombre d'anneaux que l'on classe
mi les bracelets aient été employés pour maintenir les boucles de la cheve-
e, comme on les trouve en usage en Grèce *(tettiges)* et dans les tombeaux
niques. — Voir GSELL, *Fouilles de Gouraya. Sépultures puniques de la côte
érienne* (Publications de l'Association historique de l'Afrique du Nord). Paris,
roux, 1903, p. 39.

[1] PETRIE, *Abydos,* II, pl. IV et p. 25.

[2] Voir ERMAN, *Ægypten und ägyptisches Leben im Altertum,* p. 307.

ouvragés, de même nous relevons cette coutume chez les primitifs égyptiens.

Nous rencontrons d'abord les plumes, que les hommes se piquaient dans la chevelure, comme on le voit notamment sur un fragment de palette en schiste du Musée du Louvre [1].

Les plumes employées à cet usage sont les plumes d'autruche et on pourrait se demander s'il n'y avait pas une signification religieuse dans le fait de s'en parer. La plume se retrouve, en effet plus tard dans la coiffure de la déesse Maat dont elle sert parfois à écrire le nom qui dans les textes des pyramides est déterminé par un faucon portant la plume sur la tête [2].

Sur les anciennes statues découvertes par Petrie à Coptos, l'emblème du dieu Min est aussi surmonté d'une plume d'autruche [3]. Je noterai ici en passant la découverte d'œufs d'autruche portant des traces de peinture et de gravures dans des tombes préhistoriques (fig. 16). L'usage de déposer ces œufs dans les tombeaux a été plusieurs fois noté à diverses époques de l'histoire égyptienne [4].

[1] HEUZEY, *Égypte ou Chaldée,* dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres,* 1899, pl. de la p. 66. Voir plus loin notre fig. 25

[2] GRIFFITH, dans DAVIES, *the Mastaba of Ptahhetep and Akhethetep at Saqqareh,* I, p. 15.

[3] PETRIE, *Koptos,* pl. III.

[4] DE MORGAN, *Recherches sur les origines de l'Égypte,* II, pp. 35, 69 et 10[illegible] — PETRIE, *Naqada,* p. 19 (tombe 4) et p. 28 (tombe 1480). (Ashmolean Museum, à Oxford.) — On importait, à l'époque historique, les œufs et les plumes d'autruche du pays de Punt et peut-être aussi de l'Asie, s'il faut en croire une représentation du tombeau d'Harmhabi. — Voir BOURIANT, *le Tombeau d'Harmhabi,* dans les *Mémoires de la Mission archéologique française du Caire,* V, pp. 420 et 422 et pl. III et IV. — Rappelons la découverte d'œufs peints dans les tombeaux puniques de Carthage (GSELL, *Fouilles de Gouraya.* Paris 1903, pp. 35-37, où l'auteur se demande si les œufs d'autruche n'ont pas été décorés par des Grecs d'Égypte ou d'Asie mineure), et même dans un tombeau de la vallée du Bétis, en Espagne *(Anthropologie,* XI, 1900, p. 469). — Voir aussi PETRIE. *Naukratis,* I, p. 14 et pl. XX, 15. — Remarquons, cependant, qu'on employait l'œuf d'autruche à des usages industriels. — Voir TYLOR, GRIFFITH, *the Tomb of Paheri at El Kab,* pl. IV et p. 18. — PETRIE, *Illahun, Kahun and Gurob,* pl. XXII et p. 19.— PETRIE, *Kahun, Gurob and Hawara,* p. 3[illegible]

M. J.-L. Myres me communique l'intéressante note suivante relative à la persistance du commerce des œufs d'autruche dans le nord de l'Afrique : « The transsaharan trade in ostrich eggs persists. The eggs, as far as I could ascertain in Tunis and Tripoli (in 1897) come viâ Kano, along with the consignments of feathers, and emerge at the Mediterranean seaboard termini : where they are in request as pendant ornaments in the mosques ».

Petrie a découvert à Hou des modèles en terre d'œufs d'autruche ;
'un d'eux décoré de lignes noires en zigzag imitant des cordes [1],
es autres simplement ornés de points blancs [2] (fig. 16).

La plume d'autruche se trouvait presque sans exception placée lans la coiffure des soldats armés à la légère, aux anciennes épo-ues, et le signe hiéroglyphique 𓀐 en a conservé la trace [3]; les Libyens du tombeau de Seti 1er ont également la coiffure ornée de deux plumes.

Peignes et épingles.

Les femmes aimaient à affermir l'échafaudage de leur coiffure au moyen d'épingles et de peignes ornés, en os ou en ivoire. Ces peignes et épingles étaient souvent surmontés de figurines d'animaux ; parfois même, des peignes nous montrent des figures humaines. Petrie a remarqué que ces peignes étaient surtout fréquents au début de la période préhistorique entre les dates de succession 33 à 44, tandis que les épingles, dont le type le plus fréquent est surmonté d'une figurine d'oiseau, se trouvent pendant toute la période préhistorique (figure 17) [4]. Nous aurons l'occasion de nous en occuper avec plus de détails en parlant de l'art ornementaire; notons cependant déjà que ces peignes et épingles découverts dans les tombeaux ont pu

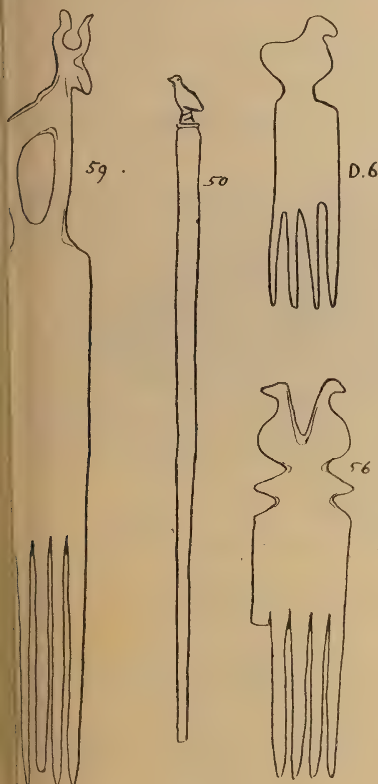


Fig. 17.
…ES ET ÉPINGLE DÉCORÉS DE FIGURES ANIMALES.

[1] Petrie, *Diospolis parva*, pl. v et p. 33 (tombe B 101).
[2] Hou, tombe B 262 et B 56 (2 exemplaires) (Ashmolean Museum, à Oxford).
[3] Voir les remarques de Max Mueller, *Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern*, pp. 3 et suiv.
[4] Petrie, *Diospolis*, p. 21. Voir pl. vi, où l'on verra les épingles, le peigne-…gle et une cuillère encore engagés dans la chevelure d'une femme.

avoir un but magique, comme c'est notamment le cas en Chine [1]

L'art de s'orner les cheveux et de disposer ces derniers en coif-fures compliquées ne nous apparaît donc pas dans l'Égypte primi-tive comme parvenu à un très haut degré. On pourrait cependan trouver certains documents qui seraient de nature à nous en donne une idée plus élevée. Ne pourrait-on reconnaître, en effet, dan certaines coiffures des rois, des reines, des dieux, représentées su les monuments de l'époque classique, des survivances de mode plus anciennes ? Par exemple, cette coiffure des reines formée de plumes d'un vautour dont la tête se dressait devant le front [2].

Les documents ethnographiques fourniraient facilement un gran



_IG. 18. — Bande de faux cheveux
Provenant de la tombe du roi Zer, de la première dynastie.

nombre de décorations de coiffures comparables à celles l'Égypte [3].

Perruques. Un seul fait démontre à l'évidence combien les perruques co pliquées étaient en honneur dans l'Égypte primitive : c'est coutume de déposer dans les tombeaux des chevets, instrume

[1] J. J. M. de Groot, *the Religious System of China*, I, pp. 55-57 : « Among hairpins provided for a woman's burial is almost always one which is ador with small silver figures of a stag, a tortoise, a peach, and a crane. These be emblems of longevity, it is supposed that the pin which is decorated with th will absorb some of their life giving power and communicate it to the wo in whose hair it is ultimately fastened ». — Exemple cité par Frazer, *Golden Bough,* 2e édit., I, p. 48. Édition française, Paris, 1903, I, p. note 1.

[2] Voir un exemple de cette coiffure sur la stèle de la reine Noubkhas Louvre (C 13) et remontant à la XIIIe dynastie. C'est le plus ancien exen que j'en connaisse.

[3] Grosse, *les Débuts de l'Art,* pp. 67-68.

lont le but était de préserver pendant le sommeil les coiffures ırtistiques qui n'étaient pas refaites tous les jours et que l'on cherhait à conserver intactes aussi longtemps que possible [1].

Sous l'ancien empire, la charge des cheveux du roi, de ses peruques, était confiée à de grands personnages ; Maspero cite un nspecteur des fabricants de cheveux du roi, un directeur des fabricants de cheveux du roi contemporains des IVe et V^e^ dynasties [2].

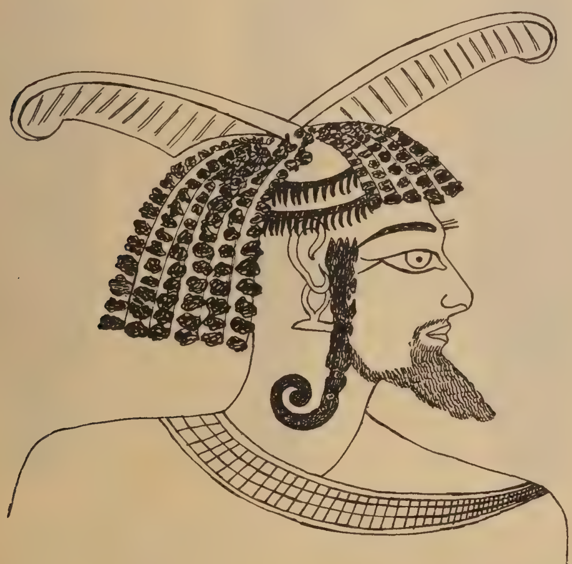


FIG. 19. — TÊTE DE L'UN DES LIBYENS DU TOMBEAU DE SETI Ier.
Montre la boucle d'oreille, les bandes de boucles sur le front et la tresse de cheveux pendant sur l'épaule droite.

Petrie a découvert dans la tombe du roi Zer, de la Ire dynastie, Abydos, une bande de faux cheveux (fig. 18) composée de ucles et vraisemblablement destinée à être portée sur le front [3]. es Libyens du tombeau de Seti Ier nous montrent, entre les deux

[1] SCHURTZ, *Urgeschichte der Kultur*. Leipzig, 1900, pp. 359 et suiv.

[2] MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, p. 278, te 1.

[3] PETRIE, *Abydos*, I, pl. IV, 7, et p. 5 : « The fringe of locks is exquisitely ıde, entirely on a band of hair, showing a long acquaintance with hair work that age. It is now in the Pitt-Rivers Museum at Oxford ».

parties de cheveux encadrant la tête de part et d'autre, deux ran-gées de semblables boucles (fig. 19).

Barbe. De très nombreux documents nous montrent que les hommes portaient d'ordinaire la barbe taillée en pointe. On en trouvera des exemples lorsque nous aurons à nous occuper des représentations humaines.



FIG. 20. — STATUETTE DE LA COLLECTION MAC GREGOR
Avec sac pour la chevelure et la barbe, et fourreau pour les parties génitales.

Il faut cependant que nous nous arrêtions ici un instant à l'exa-men d'une curieuse statuette de la collection Mac Gregor (fig. 20), où les cheveux, ainsi que la barbe, sont enveloppés dans une espèce de sac qui les cache complètement. Si ce n'est pas là, comme le suggère M. Naville, « une représentation conventionnelle ou enfantine de la chevelure » on pourrait y retrouver quelque chose d'apparenté aux coiffures royales de l'époque classique, aux-quelles était assujettie au moyen de cordons une barbe postiche. Quel pouvait être le but de cette espèce de fourreau ? L'employait

[1] NAVILLE, *Figurines égyptiennes de l'époque archaïque*, II, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXI, 1900, pl. VI et p. 68.

n dans un but de pureté, par exemple dans des cérémonies religieuses ? La coutume des prêtres égyptiens qui se rasaient entièreient ne serait-elle pas simplement un système tout à fait radical éviter toute souillure dérivant des cheveux et de la barbe [1] ? Ce est là évidemment qu'une simple hypothèse, signalée en passant, sur laquelle je ne veux pas insister davantage [2]. On pourrait y mparer le *padân* de la religion mazdéenne [3], ou bien encore la utume des Juifs de se cacher la barbe en signe de deuil [4].

Une petite série d'objets intéressants nous apprend que l'usage se couvrir le bas de la figure au moyen d'un voile était jà connu dans la seconde moitié des temps primitifs (dates de ccession 50-61). Voile

Ce sont de petits objets en coquille, en calcaire, plus rarement cuivre, et que l'on suspendait devant le front ; à la base, un ochet soutenait un voile, comme l'a conjecturé Petrie. Un de ces ndants a été découvert encore en place sur un crâne et montre irement la façon de le porter. Un spécimen décoré de lignes itant la vannerie démontrerait que l'on faisait ces pendants en res tressées et cela expliquerait leur rareté dans les tombes. Seuls ıx en matières plus résistantes auraient été conservés (fig. 21). utres spécimens n'ont pas de crochet à la partie inférieure sont donc seulement des ornements portés sur le front ;

On pourrait rapprocher cela de l'habitude de nos modernes chirurgiens qui ouvrent parfois les cheveux et la barbe pendant les opérations afin d'éviter r le malade une chance quelconque d'infection.

Au sujet du port de la barbe naturelle ou postiche dans l'Égypte pharaoie, voir ERMAN, *Ægypten und ägyptisches Leben im Altertum*, surtout 309-311, et les divers passages cités à l'Index s. v. Bart.— Le motif donné MORET, *Coup d'œil sur l'Égypte primitive*, p. 5, du port des perruques et de ırbe postiche ne me paraît pas fondé.

Dans la religion mazdéenne l'officiant a la partie inférieure du visage coue d'un voile, le *padân* (av. paitidâna) qui empêche son haleine de souiller u sacré et les mains couvertes de gants. — Cf. DARMESTETER, *Zend ta*, I, p. LXI. — Il porte aussi le padân en mangeant pour ne pas souiller aliments qu'il avale d'un coup entre deux reprises d'haleine. *Ibid.*, II, 4, n° 31. — Le padân était porté par les mages de la Cappadoce, à l'épo de Strabon (d'Auguste), XV, 733 c *τιάρας πιλωτάς καθεικνίας ἑκατέρωθεν τοὺ καλύπτειν τὰ Χείλη τὰς παραγναθίδας*. (Note communiquée par M. Franz ont.)

BENZINGER, *Hebräische Archäologie* (Grundriss der theologischen Wissenten, Zweite Reihe, Erster Band). Freiburg i. B. et Leipzig, 1894, p. 165.

deux, appartenant à la collection Petrie, sont en forme de femm
Il se pourrait que ces pendants et le voile devant la figure aie
été portés aussi bien par les hommes que par les femmes et pe

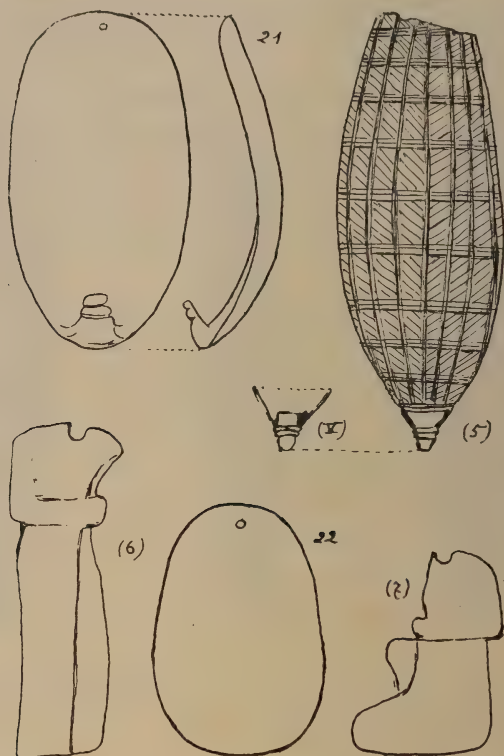


Fig. 21. — Ornements du Front.
Les deux ornements supérieurs ont servi également à suspendre un voile devant la figure.

être même exclusivement par les hommes, à en juger d'aprè
coutume des Touaregs et même de certains Arabes [1].

On n'a pas de traces de cette coutume de se voiler la face d

[1] Frazer, *the Golden Bough*, 2e édit., I, p. 313 : « Amongst the Touareg the Sahara all the men (and not the woman) keep the lower part of their especially the month, veiled constantly ; the veil is never put off, not eve eating or sleeping », et note 3 : « Amongst the Arabs men sometimes ve their faces ». Édition française. Paris, 1903, I, p. 243 et note 4.

ute l'histoire de l'Égypte et ce sont les Arabes qui l'importèrent
e nouveau au VIIe siècle de notre ère [1].

Ornements du corps.

Grosse, dans son livre sur les débuts de l'art [2], rapporte une remarque intéressante de Lippert : « Le principe suivant lequel on choisit les endroits du corps destinés à porter la parure est un principe atique et on fait abstraction de toute considération d'ordre idéal... ont destinés à porter la parure, tous les endroits du corps qui forent des retrécissements au-dessus des parties osseuses et musculses plus larges. Ces endroits sont les suivants : le front et les mpes avec les os qui font saillie en dessous et le support formé r le pavillon de l'oreille, le cou et les épaules, les flancs et les nches ; aux jambes, c'est la région au-dessus des chevilles ; aux as, ce sont le biceps, le poignet et, dans une moindre mesure, les igts. L'homme primitif se sert de tous ces endroits pour y fixer s ornements ; mais il n'a pas été amené à ce choix pour des raiis esthétiques, mais par des considérations purement pratiques ».

Nous avons déjà parlé de la coiffure chez les primitifs égyptiens, us devons maintenant étudier les colliers, ceintures, bracelets, gues, et voir comment le vêtement a pu se développer en partant ces parures toutes élémentaires.

La forme la plus simple de ces décorations consiste à attacher es divers endroits du corps de simples « lanières de peau, des fs d'animaux, des tiges herbacées » [3]. Ensuite on y suspend des quilles, des perles, des griffes d'animaux, etc.

Coquilles.

En Égypte les coquilles sont fréquentes dans les tombes préhisiques. Percées d'un trou elles servaient évidemment de parures [4], 'usage s'en est conservé dans les temps historiques où l'on imi- même des coquilles en terre émaillée ou en métal pour servir léments de collier.

PETRIE, *Naqada,* pl. LXII, 21-23 et p. 47 ; *Diospolis parva,* pl. III et p. 22. — *Prehistoric Egyptian Carvings,* dans *Man,* 1902, n° 113, p. 161-2, et pl. L, 5-7.
oir SOCIN, A., *Islamisme,* dans BŒDEKER, *Égypte,* 2e édit. française. Leipzig, 3, p. LXIII. « L'origine du voile remonte à la plus haute antiquité (Genèse, IV, 65 ; Isaïe, III, 22, 23) ; cependant on ne sait si les anciennes Égyptiennes t porté, du moins on n'en voit pas d'exemples sur les monuments ».
Pp. 63 et 64.
DENIKER, *les Races et les peuples de la terre,* pp. 211 et suiv.
DE MORGAN, *Recherches sur les origines de l'Égypte,* II, p. 59.

Je me contenterai de citer les merveilleux bijoux découverts Dahchour par M. de Morgan [1].

Perles. On a découvert dans les tombes d'époque primitive un gra nombre de perles dont les formes restent sensiblement les mêm pendant toute la période préhistorique. Il n'en est pas de même d matières employées, et Petrie a pu en dresser une table chronol gique assez détaillée [2].

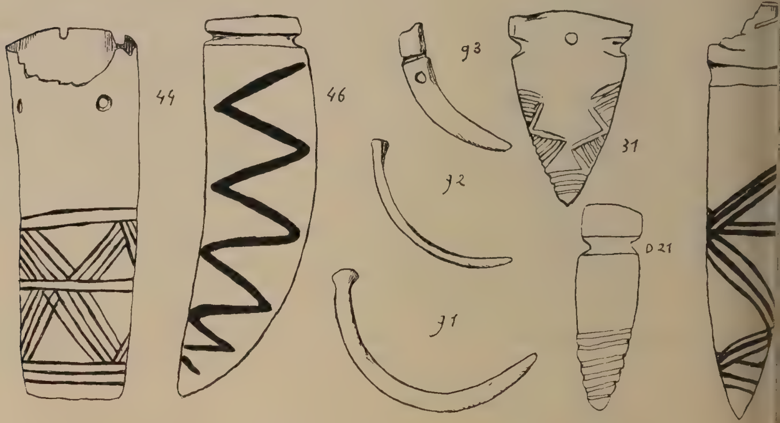


FIG. 22. — PENDELOQUES
Montrant l'imitation de griffes et de cornes, décorées de lignes incisées ou peintes.

Pendeloques Je serais assez porté à considérer comme des ornements de c lier la plupart des objets en ivoire découverts dans les tombeaux que Petrie regarde comme des instruments destinés à fermer l ouvertures des outres :

« Ce sont des sortes de pendeloques formées par l'extrémi coupée d'une côte d'animal ou d'une défense, percées souvent d'u trou au sommet, et par conséquent devant être portées la pointe bas, munies dans leur partie la plus large d'une forte échancrure couvertes de lignes brisées ou de dessins géométriques rudime taires [3] (fig. 22).

[1] DE MORGAN, *Fouilles à Dahchour*, mars-juin 1894. Vienne, 1895, pl. XX et XXIV.

[2] PETRIE, *Diospolis parva*, pl. IV et p. 27.

[3] DE MORGAN, *Recherches sur les Origines de l'Égypte*, II, p. 62-63.

Certaines de ces pendeloques sont en pierre, d'autres sont creu- et ont pu servir de vases.

A la partie supérieure de la plupart d'entre elles on remarque un récissement destiné à les fixer au moyen d'un lien passant égale- nt dans le trou qu'on y trouve fréquemment percé. Des traces nbreuses de cuir en cet endroit ont été relevées [1].

Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ces pendelo- es, en traitant de l'art ornementaire. Notons cependant qu'un cer- n nombre de ces ornements affectent la forme de cornes ou de ffes et ne sont que la copie stylisée d'ornements encore plus rudi- ntaires. Nous pouvons y comparer les colliers des Boschimans, es cordons faits de tendons et peints d'ocre rouge, auxquels sont pendus des coquillages, des dents, des griffes, des carapaces de ue, des cornes d'antilope et autres objets servant en partie de pients pour le tabac et les onguents, en partie d'amulettes et, r la plupart, d'objets de parure » [2].

J'ai à peine besoin de remarquer combien l'usage des perles et pendeloques était fréquent dans l'Égypte pharaonique, et des ections comme celle réunie par Petrie à l'University College de ndres sont des plus instructives à cet égard. Cette richesse d'or- nents de collier : oiseaux, griffes, coquilles, amulettes diverses, bonne à noter, car on en relève rarement des traces sur les mo- nents figurés. On n'est pas toujours autorisé à se baser unique- t sur l'absence d'un objet sur les monuments figurés égyptiens r en nier l'usage.

Bracelets.

es perles et autres pendeloques servaient aussi bien à décorer ceintures, les bracelets et les anneaux de jambes que les colliers, s bijoux découverts par Petrie dans la tombe du roi Zer, de la dynastie, nous permettent d'apprécier l'excellente façon on était parvenu, à cette époque, à grouper ces différents élé- ts pour arriver à des résultats vraiment étonnants. La perfec- de ces bijoux est telle que, comme le remarque Petrie, à eption des perles en or massif, il n'y a aucune perle d'un des elets qui pourrait être échangée avec l'une quelconque d'un bracelet sans en détruire complètement l'heureuse harmonie [3].

[1] PETRIE, *Naqada*, pp. 46-47, pl. LIX-LXIV. *Diospolis parva*, p. 21 et pl. III.
[2] GROSSE, *les Débuts de l'Art*, p. 68.
[3] PETRIE, *the Royal Tombs of the earliest dynasties*, II, pl. I et pp. 16-19.

Mais à côté des bracelets constitués de pièces détachées, il fa
noter les simples anneaux de matières diverses. On en a retrou
en ivoire, en os, en coquille, en cuivre, en silex, en pierres dur
etc. [1].

L'usage n'en a pas disparu aux époques historiques, et les toml
de la Ire dynastie, à Abydos, ont livré des débris d'une in
nité de bracelets en ivoire, en corne, en coquille, en schiste et
pierre [2].

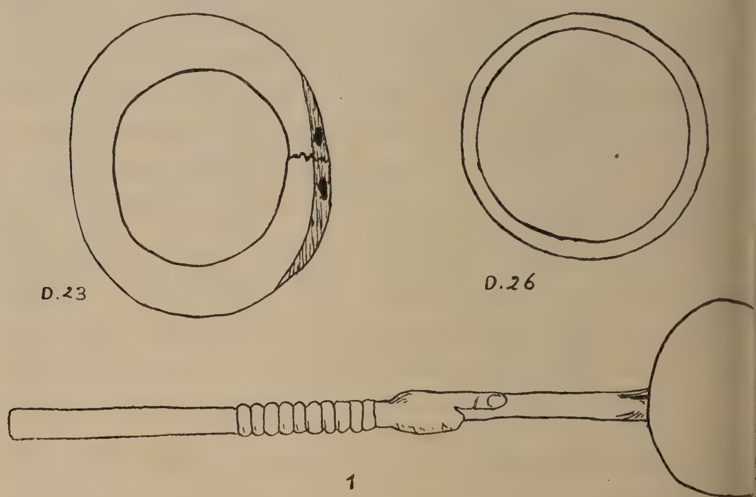


FIG. 23. — BRACELETS EN OS ET EN IVOIRE
ET CUILLÈRE AVEC MANCHE EN FORME DE BRAS ORNÉ D'UNE SÉRIE D'ANNE

[1] Voir QUIBELL, *El Kab*, pp. 6, 7, 9, 10, 18 et pl. II, 2. — PETRIE, *Naq*
pl XLIII et pp. 42, 47 et 34. — Albâtre. PETRIE, *Naqada*, p. 29. — Coqu
PETRIE, *Naqada*, pp. 14 et 47. — Corne. PETRIE, *Naqada*, pp. 14, 47
Cuivre. PETRIE, *Diospolis parva*, p. 37. — Ivoire. PETRIE, *Naqada*, pp. 5,
29, 47. *Diospolis parva*, p 21 et pl. x. — Os. PETRIE, *Diospolis*, pl. x.
— Perles PETRIE, *Diospolis parva*, p. 33. — Schiste, PETRIE, *Naqada*, p
— Silex. PETRIE, *Diospolis parva*, p. 36. *Naqada*, pp. 14, 51, 59. *Abydo*
p. 16.

[2] Coquille. PETRIE, *Abydos*, I, p. 17. — Corne. PETRIE, *Royal tombs*
p. 39. — Ivoire. PETRIE, *Royal tombs*, II, pp. 24, 35, 37. *Abydos*, I, p. 5
Pierre. PETRIE, *Royal tombs*, II, pp. 35, 37. — Schiste. PETRIE, *Abydo*
p. 17. — Bracelets de Aha. PETRIE, *Royal tombs*, I, pp. 5, 18, 29 ; II, p. 5
Bracelets de Zer. PETRIE, *Royal tombs*, II, pp. 17, 18.

Une cuillère (fig. 23) [1], dont le manche reproduit un bras, nous ontre qu'on portait un grand nombre de bracelets semblables rmant sur le bras une sorte d'armature qui rappelle, comme l'a ès bien dit M. Pleyte, le « Danga bohr » que Schweinfurth avait ouvé chez les Bongo [2].

Petrie a découvert une tombe contenant un cadavre d'enfant rtant au bras neuf ou dix anneaux d'ivoire, et il rappelle à ce jet qu'une statuette de femme, de l'âge du renne, présente le ême système d'ornementation [3].

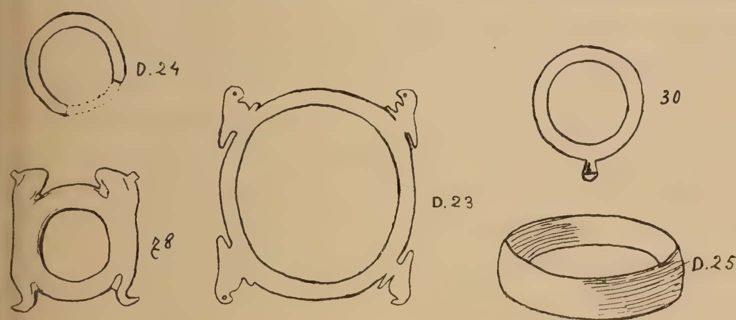


FIG. 24. — BAGUES EN IVOIRE.

Il est très vraisemblable que ces mêmes anneaux pouvaient être e ployés également pour orner les jambes, comme on le voit n amment sur la représentation du chef du pays de Pount à Deir-e Bahari [4].

Ce qui étonne le plus, au point de vue de la fabrication, c'est de v r les primitifs confectionner des anneaux en silex [5]. On a émis b ucoup d'hypothèses pour expliquer la manière dont on les a ait faits, et ce ne sont que les heureuses découvertes de Seton K r à Wady-el-Scheikh qui nous ont montré toutes les phases du tr vail [6].

PETRIE, *Naqada*, pl. XLIII, 1 (Ashmolean Museum, à Oxford).
PLEYTE, *Chapitres supplémentaires du Livre des Morts*, I, pp. 147-148.
HWEINFURTH, *Artes Africanae*. Leipzig-London, 1875, pl. III, 12.
PETRIE, *Naqada*, pp. 42 et 47.
PLEYTE, *ibid.*, fig. en face de la p. 147.
DE MORGAN, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, II, pp. 60-61.
SCHWEINFURTH, *Ægyptischer Ringe aus Kieselmasse*, dans la *Zeitschrift für E nologie*, XXXI, 1899, pp. (496) et suiv. — FORBES, *On a Collection of stone*

On a déjà plusieurs fois remarqué sur les monuments de l'Égypt pharaonique combien on y faisait un usage fréquent des colliers des anneaux de jambes et des bracelets et nous n'aurons donc pa à nous arrêter davantage sur ce point [1].

Bagues. Les primitifs ont également connu les bagues, en ivoire notam ment, simples ou décorées d'un bouton ; deux spécimens fort cu rieux nous montrent qu'on aimait à les orner parfois de moti d'animaux : l'une est décoré de deux félins ; sur l'autre on vo quatre faucons [2] (fig. 24).

Nous avons jusqu'à présent laissé de côté la décoration des han ches et cela parce que, à ma connaissance du moins, aucun monu ment de l'époque primitive ne nous a fait connaître une tell décoration. Sur aucune statuette, sur aucun dessin nous ne voyon autour de la ceinture une lanière de cuir ornée de perles, de pen dants, etc. Mais il est bien difficile de dire si les perles ou pen dants que l'on a découverts n'ont pu servir à parer cet endroit d corps aussi bien que le cou, les bras et les jambes. Par analogie nous pouvons donc supposer également des ceintures ornemen tales ; et ici nous abordons le problème intéressant des origines d vêtement.

Vêtements. « A la lanière du cou, ou collier, on suspend une peau de bête e la voilà transformée en manteau. Chez les Fuégiens, ce morceau d peau est si exigu qu'on est obligé de le tourner suivant la directio du vent, pour protéger efficacement le corps. La lanière de l taille, la ceinture, est également surchargée de différents appen dices et se transforme en jupe.

» Les branches feuillues que les Veddas enfoncent sous leur cein ture, les morceaux d'écorce retenus par la même ceinture chez le Niam-Niam, le « sarang » indo-malais qui fournit en même temp les éléments d'une jupe et d'une ceinture, tout cela n'est que l prototype de la jupe » [3].

Parlant des indigènes des îles Andaman, Grosse s'exprim

implements in the Mayer Museum, made by M. H. W. Seton Karr, in Mines the ancient Egyptians discovered by him on the plateaux of the Nile valley, dans *Bulletin Liverpool Museum*, II, n°s 3 et 4, pp. 78-80 et fig. de la p. 82.

[1] Erman, *Ægypten und ägyptisches Leben im Altertum*, p. 313.

[2] Petrie, *Naqada*, pl. lxii, 30 ; lxiv, 78 et p. 47. *Diospolis*, IX, 23 ; 24, 25, et pp. 21-22.

[3] Deniker, *les Races et les peuples de la terre*, p. 312.

omme suit : « Il y a cependant une tribu dont les femmes ne mettent utour des hanches rien qu'une ficelle très mince, de laquelle pendent uelques fibres très courtes ; ce n'est évidemment qu'une parure »[1].
Erman a déjà remarqué que les Égyptiens des basses classes, sous ancien empire, principalement ceux qui par leurs occupations :aient en contact habituel avec l'eau, étaient parfois représentés omme absolument nus, tandis que la plupart de leurs camarades ortaient simplement une ceinture garnie à la partie antérieure quelques bandelettes libres[2]. On ne saurait parler ici de vêtement et on pourrait également douter qu'il s'agisse d'un ornement si on n'avait pour s'en assurer de nombreux parallèles ethnoaphiques.

On pourrait ajouter que, dans certains cas, cette simple corde ouée autour des reins servait d'amulette. Je rapporterai à ce propos curieuse observation du Dr Stacquez qui, au sujet de la population moderne de Thèbes, s'exprimait comme suit : « La plupart s garçons étaient entièrement nus, et, parmi eux, il s'en trouvait i pouvaient avoir une quinzaine d'années. Seulement, tous por ent autour du corps, en guise de ceinture, une mince ficelle. ler entièrement nu était chose très naturelle pour ces gens, mais pas ceindre une ficelle autour des reins eut été le comble de idécence, et aucun ne se serait hasardé de se montrer en cet t. Je demandai la raison d'une semblable coutume, et il me fut ondu qu'elle avait toujours existé, que cette ficelle était censée her leur nudité, et devait représenter les vêtements qu'ils ne ıvaient porter à cause de la haute température de leur pays. ur moi, je crois que cette ficelle doit être considérée comme une èce d'amulette, et en voici la raison : dans quelques parties de gypte, il est d'usage de se faire nouer par un *cheikh* une petite de autour des poignets et des chevilles, afin de les préserver foulures et autres accidents, pendant le travail ou la marche ; st donc probable que la ficelle qui ceint les reins chez les habits de Thèbes est une pratique semblable passée en habitude et ıt on a oublié la raison d'être »[3].

GROSSE, *les Débuts de l'Art,* p. 70.
ERMAN, *Ægypten und ägyptisches Leben im Altertum,* pp. 293-4.
STACQUEZ, *l'Égypte, la basse Nubie et le Sinaï.* Liége, 1865, pp. 252-3. — également MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* . 526.

Rappelons aussi que, sous le second empire thébain, les jeune esclaves féminines ainsi que les danseuses ne portaient pour tou vêtement qu'une ceinture qui parfois pouvait être décorée [1].

Voyons ce qui en était à l'époque primitive :

Ceintures. Plusieurs des personnages de la fameuse tombe peinte de Hiera conpolis, dont nous aurons à nous occuper longuement plus tard semblent bien n'avoir pour tout vêtement qu'une ceinture nouée la taille ; de même sur les palettes et massues, provenant de l même localité et où les formes sont déjà proches de celles de l'an cien empire [2].

On attachait à cette ceinture divers ornements, et les monuments nous en font connaître deux avec assez de précision. L'un est la queue d'animal, l'autre l'étui préservant les parties génitales.

Queue. Les guerriers ou les chasseurs que nous trouvons représentés sur le fragment de palette du Louvre portent, attachée à leur ceinture, une queue d'animal, peut-être une queue de chacal (fig. 25).



FIG. 25. — CHASSEUR. Porte la plume dans la ch velure et la queue fixée la ceinture.

Il est intéressant de remarquer que cet ornement caudiforme se retrouve chez bon nombre de peuples [3].

En Égypte, à l'époque pharaonique, la queue est un ornement des princes et des prêtres, et le mus de Marseille en possède même un spécimen en bois [4].

Les représentations de queues sur les monuments de Hieraco polis forment parfaitement la transition entre la queue des primit de la palette du Louvre, et celle du roi et des dieux sur l monuments égyptiens classiques.

Karnata. Quant à l'étui préservant ou cachant les parties génitales, s

[1] ERMAN, *Ægypten und ägyptisches Leben im Altertum*, p. 299. — STRA *Ueber die Kleidung der ägyptischen Tänzerinnen*, dans la *Zeitschrift für ägyptis Sprache und Altertumskunde*, XXXVIII, 1900, pp. 148-149.

[2] CAPART, *La Fête de frapper les Anou*, dans la *Revue d'histoire des religio* XLIII, 1901, p. 255.

[3] Voir un bel exemple dans DENIKER, *op. cit.*, frontispice.

[4] MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, p. note 3.

ôle a été reconnu et mis en valeur par M. Naville[1]. On peut urtout bien le reconnaître sur la statuette de la collection Mac Gregor reproduite plus haut (fig. 20) ainsi que sur bon nombre de tatuettes en ivoire dont nous nous occuperons plus tard.

Voici comment M. Naville le décrit :

« Ce qui est le plus caractéristique dans cette statue, c'est le ros étui ou cornet qui, tenant par une étroite ceinture, couvre les arties génitales..... Il semble qu'il soit fait d'une matière résisante, telle que du métal, du bois ou du cuir épais. Ce cornet emonte jusqu'au milieu du ventre. Il se compose d'un cylindre uquel s'en joint un autre plus mince, à l'origine duquel sont deux rotubérances ovoïdes qui cherchent à imiter la nature..... »[2].

M. Naville a pu l'identifier avec la plus entière certitude avec n fourreau analogue qui est, dit-il, « une tradition, un trait caracristique de ce groupe libyen, qui, sous la XIXe dynastie, s'allie ux peuples de la Méditerranée pour marcher sur l'Égypte ». Ce ornet portait à l'époque égyptienne un nom spécial ; les inscripons l'appellent *karnata*, [hiéroglyphes].

Mais en même temps qu'on attachait à la ceinture la queue et cornet on pouvait également se servir de cette même ceinture ur y suspendre une peau d'animal, une natte, un morceau d'étoffe, le pagne était créé. La peau d'animal pouvait être également acée en guise d'ornement sur les épaules et enfin on pouvait se aper dans une natte, une peau ou un morceau d'étoffe tissée et nstituer de la sorte un véritable manteau.

Ces éléments se retrouvent à l'époque historique ; ils se retrouvent us également aux âges primitifs.

Peau d'animal.

La peau de panthère serrée autour des reins et couvrant le bas ntre est encore en usage chez les nègres du haut Nil à l'époque la XIXe dynastie ; elle est devenue, placée sur les épaules, un signe de certains prêtres et des nobles dès les débuts de l'ancien npire[3].

GROSSE, *les Débuts de l'Art*, p. 70, mentionne, chez les Botocudos du ésil, d'après le prince de Wied, un « étui de feuilles qui cache les parties nitales ». Voir YRJÖ HIRN, *the Origins of Art*. Londres, 1900, pp. 215-216.

NAVILLE, *Figurines égyptiennes de l'époque archaïque*, II, dans le *Recueil de vaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXII, 69 et suiv.

MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, pp. 53 et 55, note 8 de la p. 53.

Un des guerriers de la tombe peinte de l'époque primitive à Hieraconpolis est également vêtu d'une peau de panthère, tandis que son adversaire brandit un bouclier couvert d'une peau semblable [1] (fig. 26).

Pagne. Le pagne, court ou long, est représenté fréquemment aussi sur les monuments primitifs, soit sur les palettes et massues de Hieraconpolis, soit encore sur les peintures de la tombe, soit enfin sur les statuettes en ivoire [2]. Je ne suis pas tout à fait certain que les femmes aient porté le pagne long, et ce n'est qu'avec doute que je renvoie ici à la tombe peinte de Hieraconpolis. Je n'oserais assurer que les deux figures du haut de la planche LXXVI de Hieraconpolis II représentent bien des femmes; l'analogie de la pose avec des représentations féminines sur des poteries décorées me paraît cependant assez frappante.

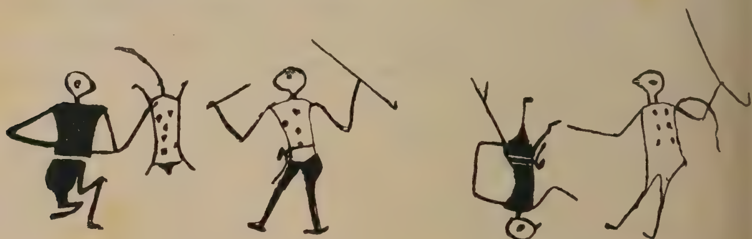


FIG. 26. — GUERRIERS.
Ils sont vêtus de la peau de panthère ou brandissent un bouclier revêtu d'une peau semblable.

Manteau. Enfin le grand manteau dont le rôle à l'époque historique a été habilement reconnu par M. Maspero [3] est plusieurs fois représenté sur les monuments primitifs. Je citerai une figurine de femme au musée Britannique [4] et quelques statuettes en ivoire provenant de Hiéraconpolis et qui nous montrent le manteau tantôt uni, tantôt décoré de motifs géométriques [5].

[1] QUIBELL and GREEN, *Hieraconpolis*, II, pl. LXXVI.

[2] Pour le pagne à l'époque de l'ancien empire égyptien voir ERMAN, *Ægypten und ägyptisches Leben im Altertum*, pp. 282-286, et SPIEGELBERG, *Varia* XLVI *zu dem Galaschurz des alten Reiches*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXI, 1899, pp. 54-55.

[3] MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, pp. 55-5

[4] BUDGE, *History of Egypt*, I, p. 53.

[5] QUIBELL, *Hieraconpolis*, I, pl. IX et X.

Petrie a comparé fort judicieusement le manteau décoré d'une de es figures avec les fragments de cuir peints de lignes en zigzag, écouverts par lui à Négadah, et qu'on peut comparer aux vêtements des Libyens du tombeau de Seti Ier [1] (fig. 27).



Fig. 27. — Figurines de Femmes.

les sont vêtues de manteaux unis ou décorés. En dessous, fragments de cuir décorés de peintures.

Ces ornements représentent probablement des broderies, comme démontre la statuette en ivoire d'un roi de la Ire dynastie décou-

[1] Petrie, *Naqada*, pl. lxiv, 104, et p. 48. Voir aussi Petrie, *the Royal Tombs* *he earliest dynasties*, II, pl. iv, 3, 4 et 5.

verte par Petrie à Abydos et dont on trouvera plus loin de[s] reproductions [1].

Mentionnons enfin une petite figurine de femme étroitemen[t] enveloppée dans un manteau, découverte par Petrie à Abydos e[t] datant des débuts de la Ire dynastie [2].

Le grand manteau s'attachait au moyen de glands dont Petrie [a] découvert des exemplaires en faïence émaillée dans le *temenos* d[u] temple d'Osiris à Abydos [3].

Nous sommes arrivés ainsi à la fin de notre étude de la paru[re] chez les primitifs égyptiens, cette manifestation première et e[n] même temps si riche du sentiment esthétique.

La conclusion à tirer immédiatement de cette recherche est qu'i[l] n'est pas possible de constater, au moins dans cet ordre d'idées, d[e] changements brusques et radicaux au début de la période phara[o]nique et qu'il n'y a pas contradiction flagrante entre les usages de[s] primitifs et ceux que nous trouvons sous l'ancien empire égyptien. Voyons si nous pourrons maintenir cette conclusion en nous atta[-] chant à l'examen de l'art ornementaire.

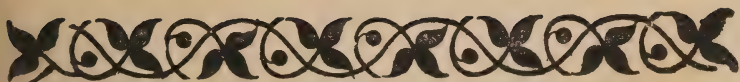
[1] PETRIE, *Abydos,* II, pl. II et XIII, et p. 24.

[2] PETRIE, *the Royal Tombs of the earliest dynasties,* II, pl. III A, 8, et p. 21.

[3] PETRIE, *Abydos,* II, pl. I et VIII, 141-143 et p. 26.

Au sujet des vêtements primitifs comparés à ceux des monuments égyptie[ns] de l'ancien empire, je crois utile de noter une remarque de Petrie. Après av[oir] décrit les vêtements découverts dans les tombes de la Ve dynastie à Deshashe[h] il ajoute : « It is remarkable that not one dress was found of the form shown [on] the monuments, with shoulderstraps; but the actual form seems to have be[en] developed out of that by extension of the shoulder-straps along the arms. He[nce] the monumental dress must have been only an artistic survival in the O[ld] Kingdom ». PETRIE, *Deshasheh,* Londres, 1898, p. 31.





CHAPITRE III.

L'art ornementaire et décoratif.

Généralités.

LA question des débuts de l'art ornementaire ou décoratif est une des plus difficiles à résoudre et, en même temps, une de celles à laquelle il semble que les critiques d'art se soient le moins attachés [1]. Depuis quelques années, cependant, les ethnographes ont apporté de nombreux éments qui permettent d'entrevoir une solution. Suivons donc s voies tracées et voyons quels sont les résultats qui paraissent le us solidement acquis :

« Le trait caractéristique de l'art décoratif des peuples primitifs, t Deniker, est celui-ci : Tous les motifs sont inspirés par des obts réels ; il n'y a pas de traits purement et volontairement ornementaux ni, à plus forte raison, de figures géométriques comme a cru jusqu'à ces derniers temps. Toutes les prétendues figures ce genre sont des dessins simplifiés d'animaux, et des objets, :. Les motifs les plus fréquents sont inspirés par les animaux notifs *zoomorphes)*, par la figure humaine (motifs *anthropomores)*, quelquefois par les objets fabriqués *(skeiomorphes)* ; ceux qui nt tirés des plantes *(phitomorphes)* sont excessivement rares..... uvent l'objet entier se transforme en ornement et devient impropre à l'usage auquel il a été destiné... Il est intéressant de

[1] Il faut néanmoins citer deux ouvrages importants sur la matière : SEMPER, *Stil in den technischen und tektonischen Künsten*. München, 1878-1879, 2 vol., RIEGL, *Stilfragen. Grundlegungen zu einer Geschichte der Ornamentik*. Ber-l, 1893.

noter que plus un peuple aime l'ornement, moins il est apte à faire du dessin proprement dit » [1].

Voilà comment on décore les objets; pourquoi les décore-t-on ? Ceux qui se sont occupés du problème nous apprennent que l'on décore les objets et il faut ajouter le corps, pour des motifs divers : dans un but artistique, dans un but d'information, dans le but de se procurer du luxe ou le pouvoir, enfin dans un but religieux ou magique [2].

Voilà les principes établis; avant de passer à leur application chez les primitifs égyptiens, je crois qu'il est nécessaire, pour la clarté de l'exposé, d'entrer dans quelques détails complémentaires sur ces considérations générales et de donner quelques exemples qui en feront saisir plus aisément la portée.

Transformation d'un motif naturel en motif géométrique

Voyons, d'abord, comment une représentation graphique d'un animal peut se transformer en un motif géométrique; cela nous permettra de découvrir les lois qui président à la stylisation des modèles naturels.

Un des exemples les plus intéressants à ce point de vue est fourni par l'importante étude de Holmes sur l'ancien art de la province de Chiriqui dans la Colombie [3].

Le thème principal est l'alligator qui, de déformation en déformation, de simplification en simplification, finit par se transformer en une série de motifs géométriques absolument réguliers. La figure 28 montrera plus clairement que tous les commentaires les phases successives de cette transformation qui s'explique assez logiquement par deux grands principes qui dominent toute la question. Le premier est le principe de simplification en vertu duquel le primitif, comme l'enfant, cherche à donner aux animaux et aux choses qu'il représente une forme fixe et facilement reconnaissable se simplifiant de plus en plus — ne fut-ce que par la paresse du dessinateur — et s'éloignant, par conséquent, de plus en plus du modèle primitif [4].

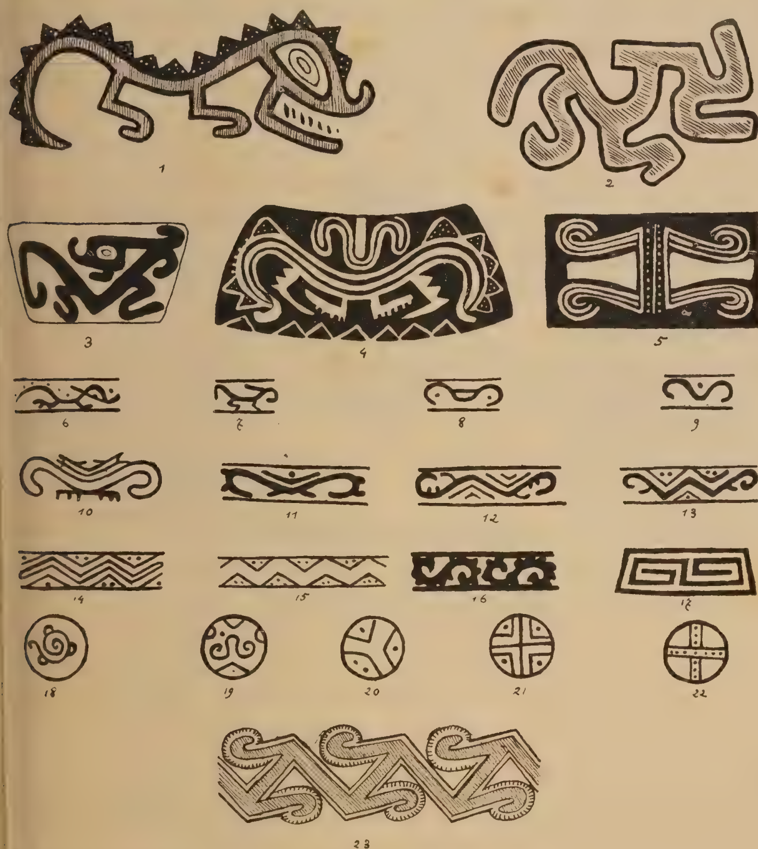
[1] Deniker, *les Races et les peuples de la terre*. Paris, 1900, pp. 237-240.

[2] Haddon, *Evolution in Art as illustrated by the Life-histories of designs*. Londres, 1895, pp. 4 et 5, le tableau de la p. 8 et le développement des idées exposées pp. 4 et 5 dans les pp. 200-306.

[3] Holmes, W. H., *Ancient Art of the province of Chiriqui, Colombia*, dans *Sixth Annual Report of the Bureau of Ethnology*, 1884-85. Washington, 1888. Je cite le travail d'après le livre de Haddon mentionné à la note précédente.

[4] Grosse, *les Débuts de l'art*, pp. 107 et 119.

Le second principe, qui s'unit étroitement au précédent, est le rincipe de l'ordre rythmique qui, comme le dit Grosse, « domine 'art des peuples les moins civilisés de la même façon que celui des ations les plus avancées ». « Nous pouvons donc dire, continue le nême auteur, que le rythme produit partout le même plaisir à



G. 28 — Évolution de la représentation de l'Alligator dans l'ancien Art colombien. D'après Holmes.

omme. Le rythme consiste en la répétition régulière d'une ité quelconque : d'un son, d'un mouvement ou, comme dans le présent, d'une figure » [1].

Et, si nous cherchons à nous rendre compte de l'origine de ce it du rythme chez les primitifs, Grosse nous en explique nette-

[1] Grosse, *loc. cit.*, p. 113.

ment la genèse : « Si nous attribuons à cet ordre rythmique, si fré quent dans l'art décoratif des peuples chasseurs, une importanc esthétique, nous ne prétendons par là nullement que son origin soit du même ordre. Nous sommes, au contraire, convaincus qu l'artiste primitif n'a pas inventé le principe régulier, mais qu'il l' trouvé, et qu'il l'a trouvé dans l'art du vannier qui est oblig d'arranger ses matériaux d'une façon régulière. Il est probable qu c'est par habitude et non par plaisir esthétique qu'on a d'abor imité les dessins textiles ; ce n'est que peu à peu qu'on s'est aperç de leur valeur esthétique et qu'on a commencé à combiner et enr chir les séries régulières. Il serait naturellement difficile de dire o l'imitation mécanique cesse et où commence le travail esthétique En tout cas, on a tout aussi bien le droit de prétendre que c'e l'arrangement régulier qui a procuré le plaisir qu'on éprouve observer la régularité que de prétendre que c'est ce plaisir qui provoqué l'arrangement régulier » [1].

En d'autres termes, les motifs inspirés par les objets fabriqu *(skeiomorphes)* ont imposé leurs procédés également aux moti inspirés par des choses naturelles. Cela deviendra plus clair da un instant.

Ainsi dans notre exemple il y a d'abord copie de l'alligatorq l'on réduit ensuite à ses traits les plus caractéristiques, et bient du moment que ces traits fondamentaux, ces lignes général peuvent se reconnaître, on combine symétriquement les représe tations de l'animal en les adaptant à l'espace à décorer, en car en bandes, en cercles. Le principe de l'ordre rythmique amè ici la répétition successive des mêmes figures, de façon à orn tout l'objet de la même façon et, sous l'influence de ces de facteurs principaux, les motifs géométriques les plus divers naisse d'une seule et même représentation de l'alligator.

Un autre exemple, emprunté à l'art polynésien (fig. 2 montre clairement la déformation de la figure humaine, suivant mêmes principes [2].

Les idoles en pierre des îles de la mer Égée en offrent une preu

[1] *Idem*, pp. 114-115.

[2] HADDON, *Evolution in Art*, fig. 124, 125, 127, 128, pp. 271 et 273. Voir autre exemple dans COLLIER, *Premiers Principes des beaux arts*. Paris, Al (Bibliothèque utile), fig. 5. Série de pagaies, p. 19 (actuellement dans la P Rivers Collection, University Museum, à Oxford).

ncore. A côté des figurines où la représentation humaine est ssez parfaite, on rencontre les idoles « en forme de violon » [1].

Pour les transformations successives d'un motif floral, il suffira le citer le cas du lotus, étudié admirablement par Goodyear [2], pour u'il ne soit pas nécessaire d'insister davantage sur ce point.

Motifs nés de la technique.

Quant aux motifs inspirés par les objets fabriqués, les deux catéories les plus importantes à mentionner sont les suivantes :

Motifs nés du lien qui primitivement sert à unir deux objets et notifs nés de l'imitation des procédés de la vannerie. Tous deux



IG. 29. — ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATION HUMAINE DANS L'ART POLYNÉSIEN.
D'après Haddon.

nt également fréquents et peu de mots en expliqueront le proédé originaire. Lorsqu'on unit deux objets par des liens, par xemple une lame à un manche, les liens forment par leur entrecement une véritable décoration géométrique de l'objet. Si ce ernier est copié en une autre matière de façon à être constitué une seule pièce, l'idée viendra naturellement à l'esprit du priitif de reproduire ces traits entrelacés, et c'est ce qu'il fait ujours.

[1] BLINKENBERG, CHR., *Antiquités prémycéniennes,* dans les *Mémoires de la Soté royale des antiquaires du Nord,* nouvelle série, 1896, pp. 13-14.

GOODYEAR, W. H., *the Grammar of the Lotus,* 1891.

De même, je rappellerai l'exemple bien connu de l'architectur ligneuse communiquant ses formes à l'architecture en pierre. U exemple bien typique encore a été constaté également sur les pote ries de presque tous les pays. Je veux parler de cette décoration e forme de corde qui entoure le vase, le plus souvent à sa partie l plus large, et qui n'est autre que la trace laissée par la corde e fibres grossièrement tressées qui tient les vases séparés les un des autres pendant qu'on les fait sécher au soleil avant de le cuire [1].

L'industrie du vannier joue un grand rôle dans la vie de primitifs et elle apparaît presque toujours avant la céramique Il semble que souvent la poterie naisse du « moulage d'après u moule extérieur ou intérieur, ordinairement un panier ou un autr objet de vannerie qui brûle ensuite à la cuisson » [2].

On comprend que, dans ce cas, les combinaisons de lignes régu lières du panier tressé aient laissé leur trace sur l'argile fraîche e aient constitué sur la poterie cuite une véritable décoration géom trique que l'on continuera à reproduire lorsqu'on façonnera les p teries par un autre procédé.

Transformation d'un objet usuel en ornement.

J'ai dit, en commençant ce chapitre, que souvent un objet se tran forme en ornement et devient impropre à l'usage auquel il avait é primitivement destiné. Nous aurons bientôt l'occasion d'en renco trer des exemples curieux. Cependant, pour faire bien comprend dès à présent ce point, je citerai le cas vraiment intéressant des o nements en écaille de tortue du détroit de Torres où, en partant d la copie d'un simple hameçon, on arrive, par des modifications su cessives et par développement symétrique [3], à des formes orneme tales qui ne rappellent plus que de très loin le modèle primiti (fig. 30).

But de la décoration.

Donnons rapidement quelques exemples des différents moti pour lesquels on décore un objet.

[1] PETRIE, *Egyptian decorative art*, p. 92.

[2] DENIKER, *op cit.*, p. 184. — SCHWEINFURTH, *Ornamentik der ältesten C tur-Epoche Aegyptens*, dans les *Verhandlungen der b. Gesellsch. für Anthropolog Ethnologie und Urgeschichte*, 1897, pp. 377-378.

[3] Pour l'origine de ce goût des ornements symétriques, v. SCHWEINFURT *Ornamentik der ältesten Cultur-Epoche Aegyptens*, dans les *Verhandlungen der Gesellsch. für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, 1897, p. 398.

[4] HADDON, *Evolution in Art*, fig. 44, p. 77.

Art.

On orne d'abord un objet dans un but purement artistique et ela ne demande aucune explication complémentaire.

Information.

On met également des ornements sur un objet dans un but d'in-rmation, soit que celui qui le fabrique y grave une marque qui onstituera une véritable signature, soit que le propriétaire y mette ii-même une marque de propriété, par exemple une marque de ibu. L'exemple le plus typique est celui des sauvages qui mar-

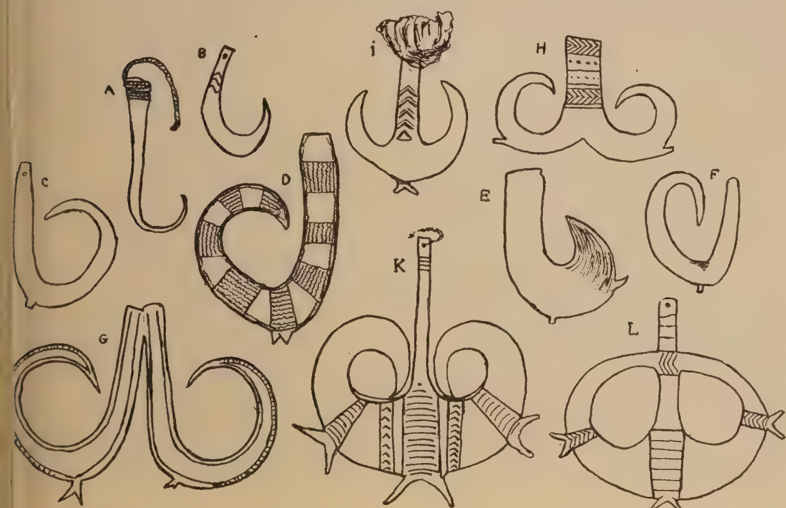


Fig. 30. — Ornements en écaille de Tortue du Détroit de Torres, imitant l'Hameçon (A).
D'après Haddon.

ent leurs flèches d'un signe distinct, afin de pouvoir déterminer droit de chacun sur les animaux tués à la chasse. Ce point est sez important, car il a joué un rôle considérable dans l'histoire l'écriture dans les stades les plus primitifs de son développe-nt.

Luxe et pouvoir.

'est le désir de paraître qui a donné naissance à des objets extrê-ment décorés, notamment à des armes d'apparat, devenues rapide-nt aussi des indices de pouvoir ; c'est le désir du luxe qui a créé objets qui sont devenus absolument inutiles, mais dont la posses-n assure à leur propriétaire une réelle réputation dans la tribu. rallèlement se développent les objets votifs dont on cherche à

augmenter la valeur soit par l'emploi d'une matière plus précieuse soit encore par une ornementation plus compliquée et plus soignée

Religion et magie.

Enfin, une des raisons les plus fréquentes pour lesquelles on dé core les objets est la religion ou la magie, et les peignes magique d'une tribu de Malacca nous en fournissent un excellent exempl Les femmes y portent dans la chevelure des peignes décorés d divers ornements qui ont pour but de les préserver de certaines ma ladies déterminées. On en possède environ vingt ou trente pour le différentes maladies et on les enterre avec leur possesseur pou écarter de lui les maladies dans l'autre monde. A chacune des ma



FIG. 31. — DÉCOR MAGIQUE D'UN PEIGNE D'UNE TRIBU DE MALACCA. D'après Haddon.

ladies correspond un motif différent et ces motifs sont pureme géométriques [1] (fig. 31). Des cas aussi connus que celui-ci no montrent combien il importe d'être prudent dans l'explication d ornements qui décorent un objet. Ils peuvent avoir un but qu sans les explications des indigènes, nous ne pourrions interprét correctement. Malheureusement, pour l'antiquité, ces comme taires, si nécessaires cependant, nous font presque totalement d faut.

Ces principes fondamentaux établis, et sans les perdre de vu nous pouvons maintenant aborder l'étude de l'art ornementaire décoratif des primitifs égyptiens.

Et, d'abord, n'y a-t-il pas déjà un souci artistique dans ce fait primitif qui, non content de se procurer des instruments répond au but auquel ils sont destinés, cherche à leur donner des forn aussi régulières, aussi élégantes que possible? Nous aurons l'oc sion de constater, dans chacune des catégories d'objets que no passerons en revue, combien les primitifs égyptiens ont atteint perfection dans cet ordre d'idées.

Couteaux.

Commençons par les couteaux en silex. Je crois ne pas exagé en disant qu'en aucun pays du monde on n'a poussé aussi loin

[1] HADDON, *Evolution in Art*, pp. 236 et suiv., fig. 120, p. 240.

perfection dans la taille du silex. Les grands couteaux à fines etouches découverts dans les tombeaux sont des pièces dont on ne saurait assez admirer la perfection de travail et l'élégance de orme. « Les éclats ont été enlevés sur ces objets avec une précision telle que les nervures de la pierre laissées par le travail sur e taillant et le dos sont symétriquement disposées et correspondent



Fig. 32. — Couteau en silex, taillé et retouché sur les deux faces. Musées royaux de Bruxelles, 25 cm de longueur.

ntre elles. La rencontre des éclats forme une courbe très régulière médiane de la lame »[1] (fig. 32).

La partie de ces couteaux que l'on tenait en main était garnie robablement de cuir ; on possède des spécimens avec manches en r et en ivoire décorés de figures.

Le plus remarquable de ces couteaux avec manche se trouve au

[1] de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, I, pp. 111-112 ; II,). 107-9. — Voir Petrie, *Naqada*, pl. lxxvi, et passages indiqués à l'index v. *Flint knives*, surtout pp. 57-60 ; *Diospolis parva*, pl. iv et pp. 23-24, où on trouvera exposé le développement de la forme de ces couteaux pendant la ériode préhistorique. — Voir Quibell, *Flint dagger from Gebelein*, dans les *nnales du service des antiquités de l'Égypte*, II, 1901, pp. 131-2 et pl.

Musée du Caire[1]. La feuille d'or qui recouvre une partie du couteau est cousue au moyen d'un fil d'or et non soudée ; on y a gravé à la pointe d'un côté deux serpents entrelacés, avec des rosettes pour



FIG. 33. — FEUILLE D'OR AVEC REPRÉSENTATIONS INCISÉES, SERVANT DE MANCHE A UN GRAND COUTEAU EN SILEX.

remplir le champ, de l'autre côté neuf figures d'animaux : lions, gazelles, antilopes, animal fantastique [2] (fig. 33).

Le motif des serpents entrelacés est d'autant plus intéressant

[1] Provenance : DE MORGAN, *Recherches,* I, p. 112, « environs d'Abydos, peut-être à Saghel-el Baglieh ou à Abydos même »; II, p. 266 : « qui provient de Guebel-el-Tarif ». — AMELINEAU, *les Nouvelles Fouilles d'Abydos,* 1895-9[illegible] *Compte rendu in extenso.* Paris, 1899, p. 267 : « Les fouilles d'El-Amrah o[illegible] fourni également des silex en petite quantité. Lorsque j'eus retiré les ouvriers l'un d'eux resta sur le lieu des fouilles pour fouiller illicitement : il trou[illegible] le couteau recouvert d'une feuille d'or qui contenait la représentation d'ani-maux divers ».

[2] DE MORGAN, *Recherches,* I, pp. 112-115 et fig. 136; II, pl. v.

emarquer qu'on l'a rencontré sur des monuments chaldéens [1].

Dans le même musée du Caire se trouve également un poignard vec véritable manche en or, fixé à la lame au moyen de trois ivets. Le manche est décoré de figures incisées : d'un côté, trois emmes dont l'une tient un éventail ; de l'autre côté, une barque [2] fig. 34).

Un autre couteau de même provenance avait un manche en voire dont il ne reste que des fragments.

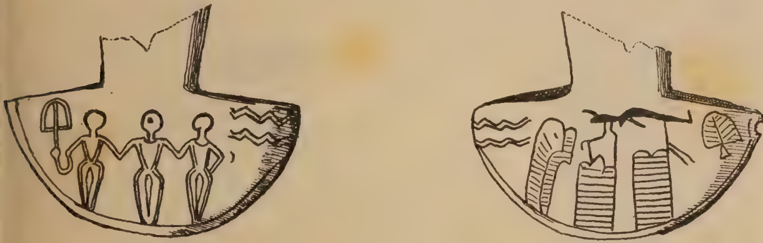


Fig. 34. — Représentations de femmes et de barque sur un manche de couteau en or.

Dans la collection Pitt-Rivers, à Farnham, Dorset (Angleterre), trouve un grand couteau en silex dont le manche en ivoire est coré sur ses deux faces de séries d'animaux [3] (fig. 35).

Enfin, dans la collection Petrie, à l'University College de Lones, se trouvent deux pièces intéressantes. L'une est un manche eut-être d'un couteau), portant sur une des faces un motif fréent : un félin chassant une gazelle ; sur l'autre, une représention bizarre où M. Petrie voit la déesse à corps d'hippopotame

Vase sculpté de Goudéa. Voir Heuzey, *Musée national du Louvre. Catague des Antiquités chaldéennes. Sculpture et gravure à la pointe*. Paris, 1902, p. 280-285.

Quibell, *Flint dagger from Gebelein, loc. cit.*, p. 131.

Petrie, *Naqada*, pl. lxxvii et p. 51. — de Morgan, *Recherches*, II, p. 266-67. Le couteau complet a été reproduit en une planche destinée à un vrage sur la collection Pitt-Rivers qui, je pense, n'a jamais été publié. Un emplaire de cette planche se trouve exposé dans la Pitt-Rivers Collection à University Museum, à Oxford ; un autre exemplaire est à l'Edwards Library, University College de Londres. La provenance est indiquée sur cette planche comme suit : « Obtained by the Rev. Greville Chester in 1891 from Sheyk Hnâdeh, near Souhag ».

Taurt saisissant un crocodile, peut-être pour le dévorer : de la main droite elle a pris une patte du crocodile et, de la gauche, elle lui tient la queue (fig. 36). Sur un prisme en stéatite découvert à Karnak par Greville Chester et offert par lui à l'Ashmolean

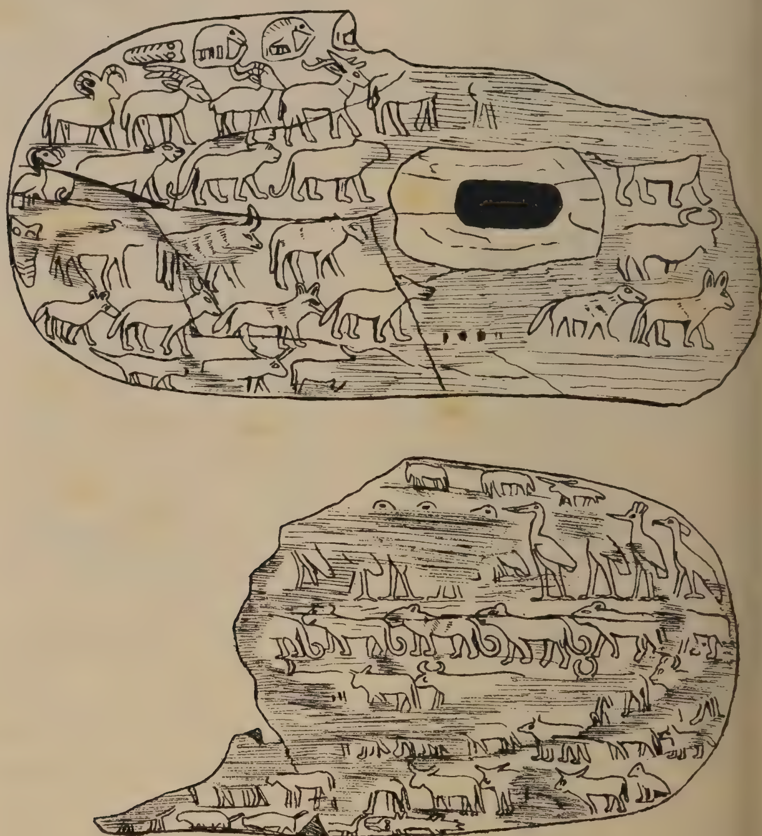


FIG. 35. — MANCHE DE COUTEAU EN IVOIRE DE LA COLLECTION PITT-RIVERS.

Museum, à Oxford, on retrouve une figure d'homme debout, e tenant par la queue un crocodile. On pourrait peut-être mettre cett représentation en rapport avec les figures des intailles des îles mon trant des personnages tenant des animaux par la queue [1].

[1] EVANS, ARTHUR J., *Further discoveries of Cretan and Aegean Script wi libyan and proto-egyptian comparisons,* dans le *Journal of Hellenic studies,* XVI 1898, pp. 362-372.

L'autre objet est un petit couteau à manche en ivoire. Sur un des côtés du manche, deux serpents entrelacés et des rosettes comme sur le grand couteau du Caire ; au revers, un lion, un léopard et un autre animal que Petrie regarde comme un hérisson [1] (fig. 37).

Dans ce dernier cas, la façon dont le manche est fixé à la lame confirme parfaitement la remarque de M. Quibell à propos du couteau de Gizeh à manche d'ivoire. Il constate que la partie du couteau qui adhère au manche est si minime que certainement cet objet n'a pu être employé que dans des cérémonies [2].



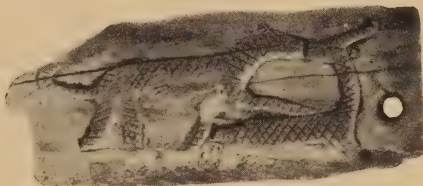


Fig. 36. — Manche de couteau en ivoire.
Collection Petrie, à l'University College de Londres.

Cuillères.

Les mêmes motifs d'animaux se retrouvent sur des cuillères ornées dont on a lécouvert quelques spécimens intéres-ants [3] (fig. 38).

M. Quibell a publié le manche d'un ustenile, disparu actuellement, et qui nous monre deux figurines d'animaux [4] (fig. 38, n° 7).

Mentionnons enfin un manche d'instruuent, cuillère ou couteau, en forme de on, provenant peut-être de Hieraonpolis et conservé à l'Ashmolean Iuseum, à Oxford.

Peignes.

Les peignes nous présenteront ne plus grande variété de types nous permettront de suivre de us près l'évolution des formes.

Les peignes simples et les peies doubles étaient en usage ; type le plus fréquent était

1. Petrie, *Prehistoric Egyptian Carvings*, dans *Man*, II, 1902, n° 113, p. 161, pl. L, 3, III, et 4, IV.

2. Quibell, *Flint dagger from Gebelein*, *loc. cit.*, p. 132.— Voir Lefébure E., *Rites égyptiens. Construction et protection des édifices.* (Publications de l'École des lettres d'Alger.) Paris, 1890, p. 37.

3. Petrie, *Naqada*, pl. lxi, 2, 3, 5, 6, 8, et p. 47 ; *Diospolis*, p. 22. — de Morgan, *Recherches*, II, p. 131. — Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. xii, 9.

4. Quibell, *Flint dagger from Gebelein*, *loc. cit.*, pl. I, 7.

celui de la figurine humaine ou animale garnie de dents à sa partie inférieure, de façon à pouvoir être fixé dans la chevelure.

Quelques spécimens nous montrent comme ornement la figure humaine, dessinée d'une manière sommaire qui va se simplifiant peu à peu, au point de ne plus reproduire que la silhouette du visage[1] (fig. 39).



Fig. 37. — Petit couteau en silex avec manche en ivoire. Collection Petrie, à l'University College de Londres.

Les représentations animales offrent plus de variétés encore :

Remarquons d'abord comment l'antilope, fort nettement caracté-risée, se déforme petit à petit au point d'être méconnaissable et de se confondre, comme sur le dernier spécimen de la figure 40, avec le type dérivé d'une figure d'oiseau [2].

Petrie croit reconnaître dans deux spécimens des représentations de la girafe ; je pense qu'il y a plutôt simplification du type de l'antilope [3] (fig. 40).

On peut encore ajouter le type de la tête de taureau vue de fac

1 Petrie, *Naqada*, pl. lix, 5. — de Morgan, *Recherches*, II, p. 62, fig. 13 et I, p. 147, fig. 342.

2 Petrie, *Naqada*, LXIII, 59, 63, 66 ; LXIV, 87 et p. 87. — de Morgan, *Recherches*, I, fig. 343, p. 148.

3 Petrie, *Naqada*, pl. lxiii, 60-62 et p. 47.

qui se retrouve également dans les amulettes, comme nous le verrons plus tard [1].

Le modèle le plus fréquent est celui de l'oiseau, que l'on emploie également pour les épingles décorées. Ici, nous passons de la forme assez exactement reproduite à des formes simplifiées qui ne rappellent l'original que de loin. Le principe de symétrie vient encore augmenter la confusion, en répétant de part et d'autre de l'axe du peigne la même figure stylisée d'un oiseau [2] (fig. 41).

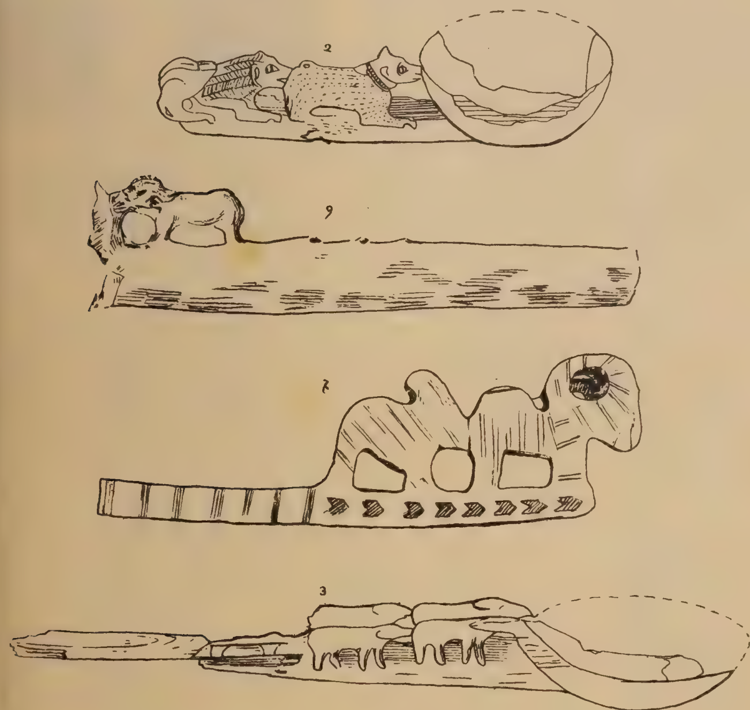


Fig. 38. — Manches de cuillère en ivoire.
Décorés de figurines d'animaux.

D'autres spécimens, enfin, montrent la combinaison des deux motifs, quadrupèdes et oiseaux [3] (fig. 42).

[1] Petrie, *Naqada*, pl. lxiii, 57-57ᵃ.
[2] Petrie, *Naqada*, pl. lxiii et lxiv ; *Diospolis*, IX et X, et p. 20. — de Morgan, *Recherches*, I, p. 148. — Budge, *History of Egypt*, I, p. 54.
[3] de Morgan, *Recherches*, I, p. 148, fig. 243.

Rappelons, avant de quitter cette catégorie d'objets, le rôle magique que les peignes semblent avoir joué, et sur lequel j'ai attiré l'attention plus haut.

Épingles. Les épingles à cheveux montrent en même temps que les motifs zoomorphes des peignes, oiseaux, tête de taureau, des lignes régulières incisées sur l'épingle elle-même et qui sont le premier exemple que nous rencontrions d'une décoration née de la technique.



Fig. 39. — Peignes en ivoire. Décorés de figures humaines. University College de Londres.



Fig. 40. — Peignes en ivoire. Décorés de figures d'Antilopes et de Girafes.

Il s'agit, évidemment, des liens unissant les fibres constituant l'épingle et y attachant avec fermeté l'ornement sculpté du sommet, tête de taureau, oiseau, etc. [1] (fig. 43).

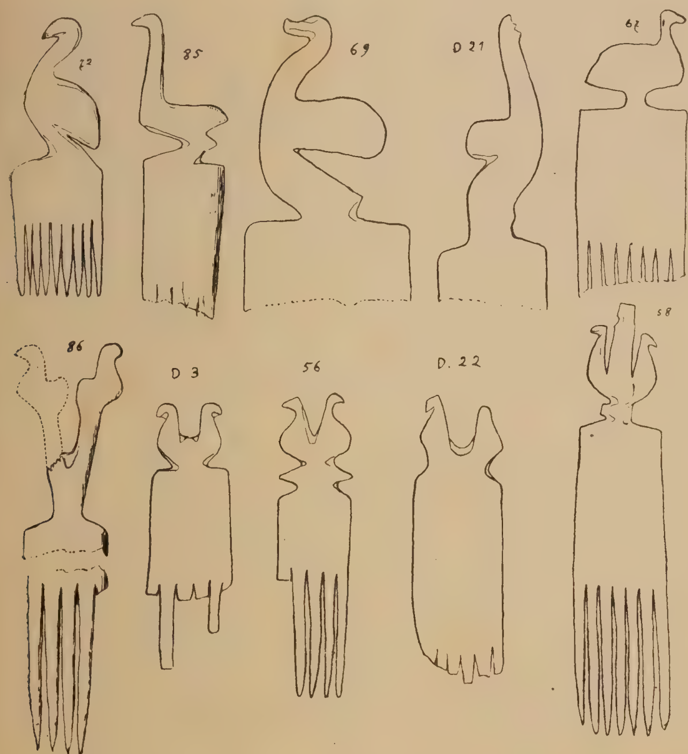


Fig. 41. — Peignes en ivoire décorés de figures d'oiseaux.

Pendants.

Ce sont encore une fois identiquement les mêmes motifs qui réapparaissent sur toute une série d'objets en pierre, en ivoire et en os et dont le rôle n'est pas aisé à déterminer. Peut-être s'agit-il tout simplement d'ornements. Cependant, si l'on attache des liens à la partie inférieure, où se trouvent un retrécissement et un trou, les figures se trouvaient à l'envers, peut-être de façon à être vues à l'endroit par celui qui les portait.

[1] Petrie, *Naqada*, pl. lxiii et lxiv ; *Diospolis*, pl. x. — de Morgan, *Recherches*, I, pp. 148-149. — Mac Iver and Mace, *El Amrah*, pl. xii, 2 et 3.

On y verra des représentations humaines (fig. 44), des représen-tations d'oiseaux plus ou moins stylisés, des représentations de la tête de taureau [1] et, enfin, un singulier ornement dérivé peut-être du type de l'oiseau (fig. 45).

Une autre catégorie d'objets décorés est formée par les pendants de colliers dont il a été question dans le chapitre de la parure ; le plus souvent on se contente de graver sur les deux côtés quelques petits traits à intervalles réguliers, ou bien on simule un lien qui partant de la base s'enroule jusqu'au sommet, ou bien encore les liens s'entrecroisent pour former des motifs assez simples. Parfois encore les deux systèmes de décorations sont unis (fig. 46 et plus haut fig. 22). Nous rappelant les observations qui ont été faites précédemment, rien ne nous empêche de considérer les lignes décorant les pendants comme ayant un rôle magique [2].

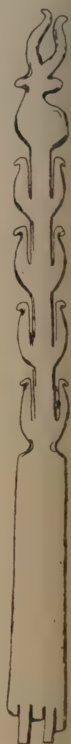


Fig. 42. Peigne e[n] ivoire. Décoré d'une [fi]gure d'antilo[pe] et d'ornemen[ts] dérivés de [la] forme de l'[oi]seau.

Palettes. Ce sont incontestablement les palettes en schiste qui nous fournissent le plus bel exemple d'évolution des formes que l'on puisse imaginer. Petrie en a établi le développement chronologique et nous n'avons pas à nous y arrêter longuement ici [3].

Les plus anciennes ont la forme rhomboïdale et reproduisent vraisemblablement, de l'avis de Petrie, quelque éclat naturel de la roche schisteuse (naturals cross cleavages of the slate rock). Peu de temps après apparaissent les formes naturelles qui vont nous occuper à présent et d'où dérivent enfin, de nouveau, des formes uniquement géométriques.

Je ne connais qu'une seule palette qui reproduise la forme humaine : elle appartient à la collection Petrie, à l'University College de Londres (fig. 47). Un autre

[1] Hommes : Petrie, *Naqada*, pl. lix-lx ; oiseaux : *idem*, lix, lxii et lxiv ; *Diospolis*, pl. x, xi, et xii. — de Morgan, *Origines*, II, pp. 64 et 143. — Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. x, 7. — Taureau : Petrie, *Naqada*, pl. LXII, 37. — Petrie, *Diospolis*, vii, 1 ; *Naqada*, pl. lxii, 51.

[2] Petrie, *Naqada*, pl. lxi, lxii et lxiv ; *Diospolis*, pl. x. — de Morgan, *Recherches*, II, pp. 62-63, fig. 137-147. Les traits incisés sont fréquemment remplis d'un enduit noirâtre.

[3] Petrie, *Diospolis*, pl. iii.

pécimen de la même collection nous montre la palette surmontée 'une figure d'antilope (?) dont la tête a disparu (fig. 48). Sur d'au-res spécimens, au contraire, c'est la palette entière qui repro-

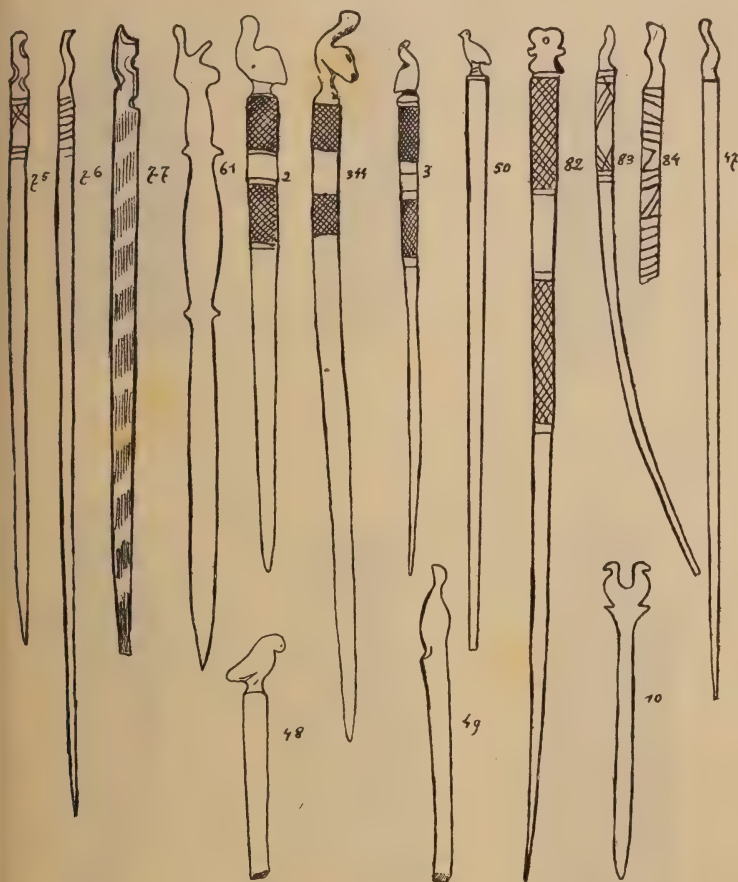


Fig. 43. — Épingles en ivoire décorées de figures d'Oiseaux et de la Tête de Taureau.

it *grosso modo* les lignes de l'animal. Parmi les palettes repré-ntant des antilopes, notons-en une où Petrie reconnaît l'ibex le mouflon [1] (fig. 49).

Petrie, *Naqada*, pl. xlvii, 1, 2, 3 et 4 ; *Diospolis*, pl. xi, 1. — Budge, *a story of Egypt*, I, p. 59, 20910 et 35049. — Quibell and Green, *Hieracon-s*, II, pl. lxiv, 17.

D'autres spécimens affectent les formes de l'éléphant ou d
l'hippopotame [1] (fig. 50).

Les palettes en forme de tortue sont fort instructives, car nou



Fig. 44. — Pendants en schiste et en ivoire.
University College de Londres.

y voyons qu'après avoir complètement méconnu le caractère d
pattes on ne s'est nullement fait scrupule de les laisser entiè

[1] Petrie, *Naqada*, pl. xlvii, 5-8; *Diospolis*, pl. xi, 4 et 5.

ent disparaître et même de les transformer en têtes d'antilopes [1] (fig. 51).

Les poissons, qui souvent sont dessinés avec grand soin, finissent par devenir des palettes sans aucune forme bien déterminée (fig. 52). Remarquons le spécimen au centre de la figure et dans lequel la queue du poisson a été transformée elle-même en un poisson plus petit [2].

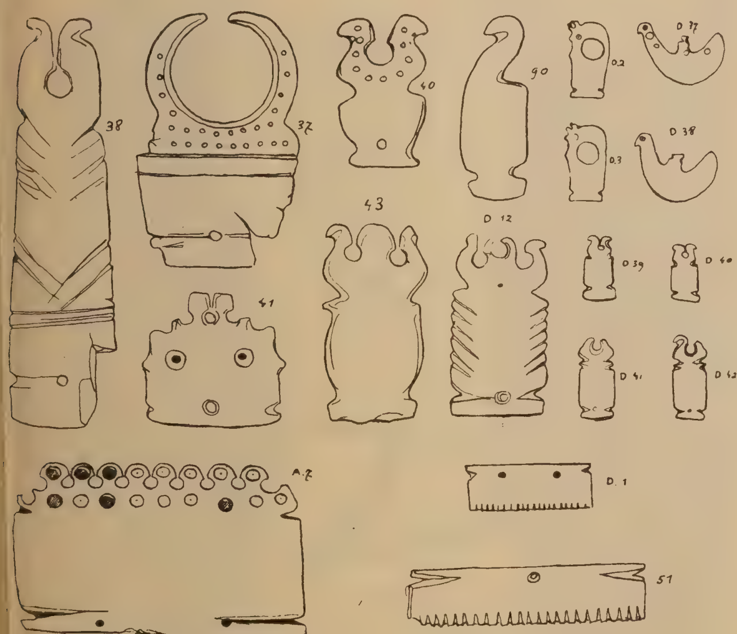


Fig. 45. — Pendants en schiste et en ivoire décorés de motifs dérivés.

Le cas le plus curieux est celui de l'oiseau ; d'abord extrêmement reconnaissable [3] (fig. 53, 54 et 55), il ne tarde pas à se modifier : on le

[1] Petrie, *Naqada*, pl. xlvii, 9, 10, 11, 12, 14 et 18 ; *Diospolis*, pl. xi, 6, 9 et 10. — Budge, *a History of Egypt*, I, p. 60, 23061.
[2] Petrie, *Naqada*, pl. xlviii, 51, 52 et 60 ; *Diospolis*, pl. xi, 15, 16, 17, 18, 27 et 28.
[3] Newberry, *Extracts from my Notebooks*, V, nº 36, dans les *Proceeding of the Society of Biblical Archaeology*, XXIV, 1902, p. 251 et pl. ii.

répète deux fois, afin de donner à la palette une forme symétriqu
on allonge démesurément la partie plane sur laquelle on broyera
fard et, de changements en changements, la tête de l'oiseau, seu
partie subsistante, finit, elle aussi, par être absorbée et la palet
ne présente plus qu'une forme où l'on chercherait en vain à reco
naître le type originaire, si les spécimens intermédiaires ne no

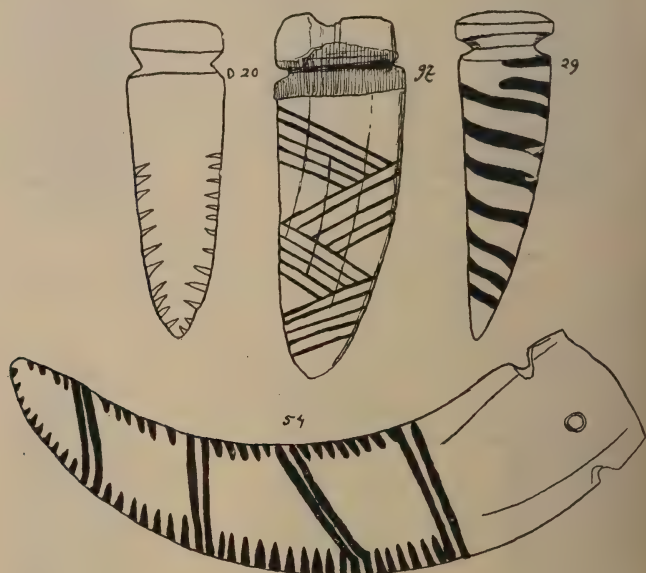


Fig. 46. — Pendants en pierre et en ivoire décorés de traits
de lignes incisées, parfois remplies d'un enduit noiratre.

avaient pas été conservés[1] (fig. 56). J'attire spécialement l'attent
sur une palette en forme d'oiseau, appartenant à la collect
Petrie, à l'University College de Londres, et qui se rattache ét
tement aux statuettes d'oiseaux que nous aurons l'occasion d'é
dier plus tard (fig. 57).

On pourrait citer encore quelques formes qui ne se rattach
pas, tout au moins en apparence, aux types ci-dessus.

[1] Petrie, *Naqada*, pl. xlvii, 21, 23, 24, 29, 30 et 32; XLIX, 64, 69, 72,
82, 86, 89, 91 et 92 ; *Diospolis*, pl. xii, 35 et 38.

Voilà pour la forme des palettes. On cherchait, en outre, à don-
er à l'ensemble plus de ressemblance avec le modèle, grâce à ielques traits incisés, notamment sur les palettes en forme de isson, dont la forme était moins caractéristique que celle des ılettes représentant des antilopes ou des oiseaux [1]. Mais à côté de

Palettes incisées.



FIG. 47. — PALETTE ERMINÉE AU SOMMET EN FIGURE HUMAINE.

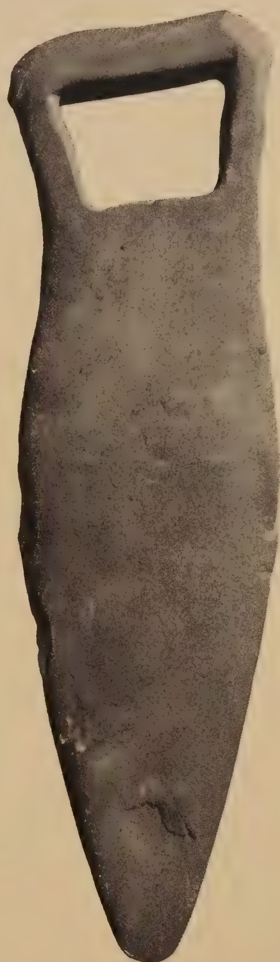


FIG. 48. — PALETTE SURMONTÉE D'UNE FIGURE D'ANTILOPE.

[1] Outre les palettes citées aux notes précédentes on en trouvera de plus nom-ux spécimens dans PETRIE, *Naqada*, pl. XLVII-L et p. 43 ; *Diospolis*, pl. XI-XII p. 20. — MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. VII, VIII et X.

ces dessins complémentaires, il importe de citer quelques palett
de formes géométriques portant des dessins incisés :

On y a relevé une figure d'éléphant [1], des représentations crocodile [2], ainsi que le dessin d'un animal indéterminé [3] (fig. 58

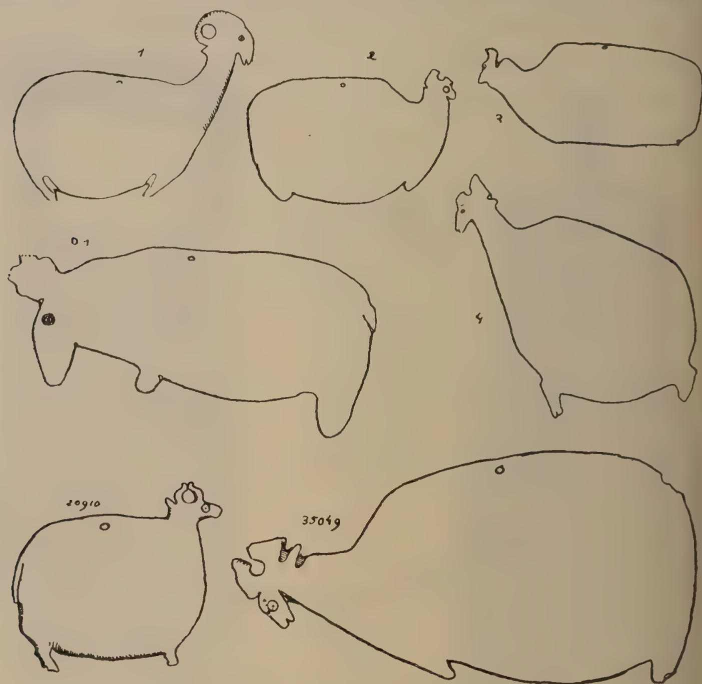


Fig. 49.— Palettes en forme d'Antilopes.

Une palette découverte à Diospolis (tombe B 102) porte, en lég relief, une figure difficile à identifier [4] (fig. 58).

Un fort beau spécimen de la collection Petrie, à l'Universit College de Londres, est décoré sur les deux faces d'ibex affronté gravés dans la palette ; des perles en ivoire sont placées dans l cavité des yeux (fig. 59). Deux autres spécimens encore, l'u découvert à Hou (Ashmolean Museum, à Oxford) et l'autre de pr

[1] Petrie, *Diospolis*, pl. v et xii, 43.
[2] de Morgan, *Origines*, II, p. 144, et musée de Berlin, nº 12877.
[3] de Morgan, *ibidem*.
[4] Petrie, *Diospolis*, pl. v, B, 102.

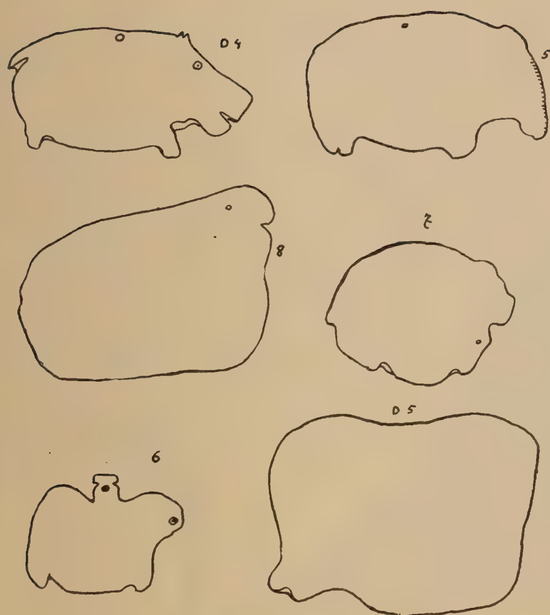


Fig. 50. — Palettes en forme d'Éléphant et d'Hippopotame.

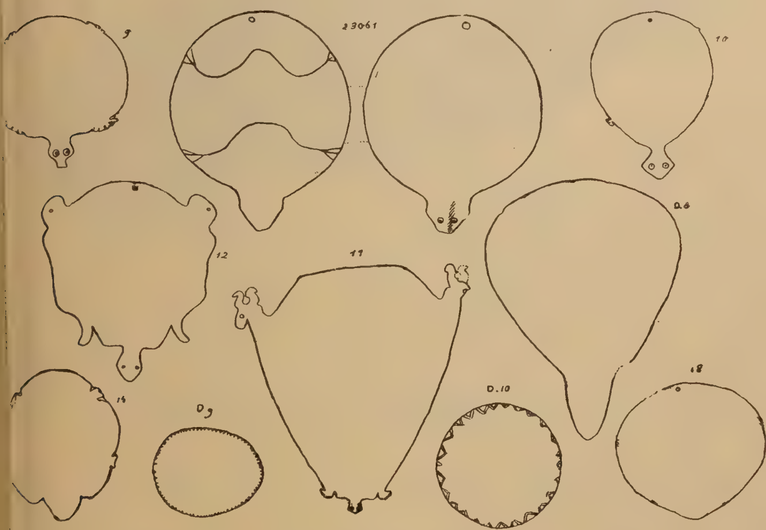


Fig. 51. — Palettes en forme de Tortue.

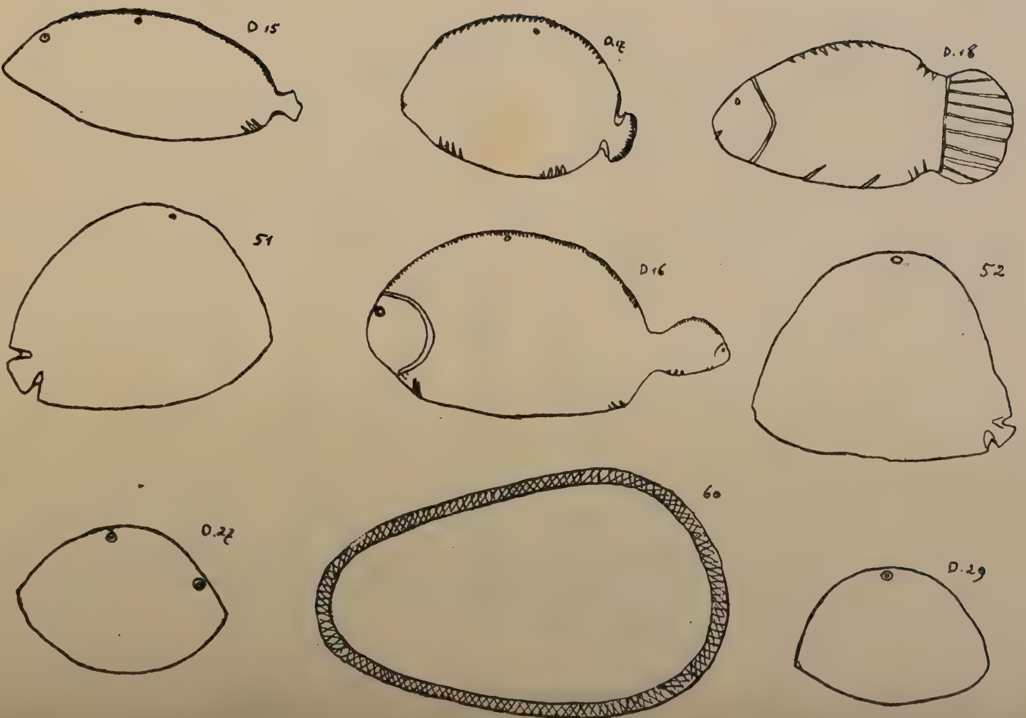


Fig. 52. — Palettes en forme de Poissons.

enance inconnue (University College de Londres), sont décorés de essins d'animaux assez sommaires (fig. 59)[1]. Enfin, ce qui est lus remarquable, c'est la découverte encore récente de M. Mac ver, qui trouva sur une palette deux signes superposés ressem-lant à des hiéroglyphes. Avant de nous arrêter quelque peu sur point important, remarquons qu'un bon mbre de palettes, et des plus petites, sont rcées d'un trou de suspension qui montre i'on pouvait les porter suspendues au corps mme ustensiles pour broyer le fard, ou bien core qu'elles s'étaient, au cours des âges, rfois transformées en amulettes.

Quels sont maintenant les signes yptiens relevés sur la palette trou-e par M. Mac Iver à El-Amrah ? uelle en est la si-ification? (fig. 60).

Dans un article blié au moment

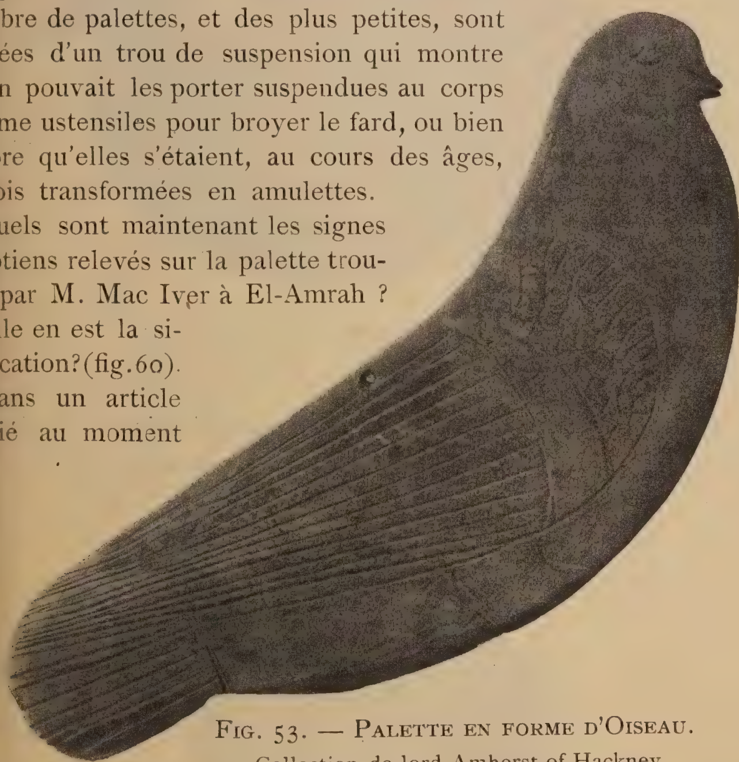


Fig. 53. — Palette en forme d'Oiseau.
Collection de lord Amherst of Hackney.

la découverte de cette palette, M. Mac Iver s'exprimait i [2] :

C'est à peu près le plus ancien exemple découvert jusqu'à pré-e de l'usage des hiéroglyphes; on sait que l'écriture hiéroglyphi-

[1] Le premier est le spécimen publié sans indication dans Petrie, *Diospolis*, x, 20.

[2] D. R. Mac Iver, *A prehistoric Cemetery at El Amrah in Egypt : Preliminary Report of Excavations*, dans *Man*, I, nº 40, avril 1901.

que existait comme système parfaitement développé dès la Ire d
nastie, mais cette palette appartient à une période beaucou
antérieure à Ménès, le premier roi de la Ire dynastie ».



Fig. 54. — Palette en forme d'Oiseau.
Collection de lord Amherst of Hackney.

Revenant sur cette appréciation dans son Mémoire sur les fouill
d'El-Amrah, M. Mac Iver remarque heureusement, avec Petrie



Fig. 55. — Palette en forme d'Oiseau.
Musées royaux de Bruxelles, 10 cm. de hauteur.

Griffith, l'analogie des signes de la palette avec un des étendar
de barques (nous en parlerons plus loin) et avec les gravu
des statues archaïques du dieu Min découvertes par Petrie à Kopt

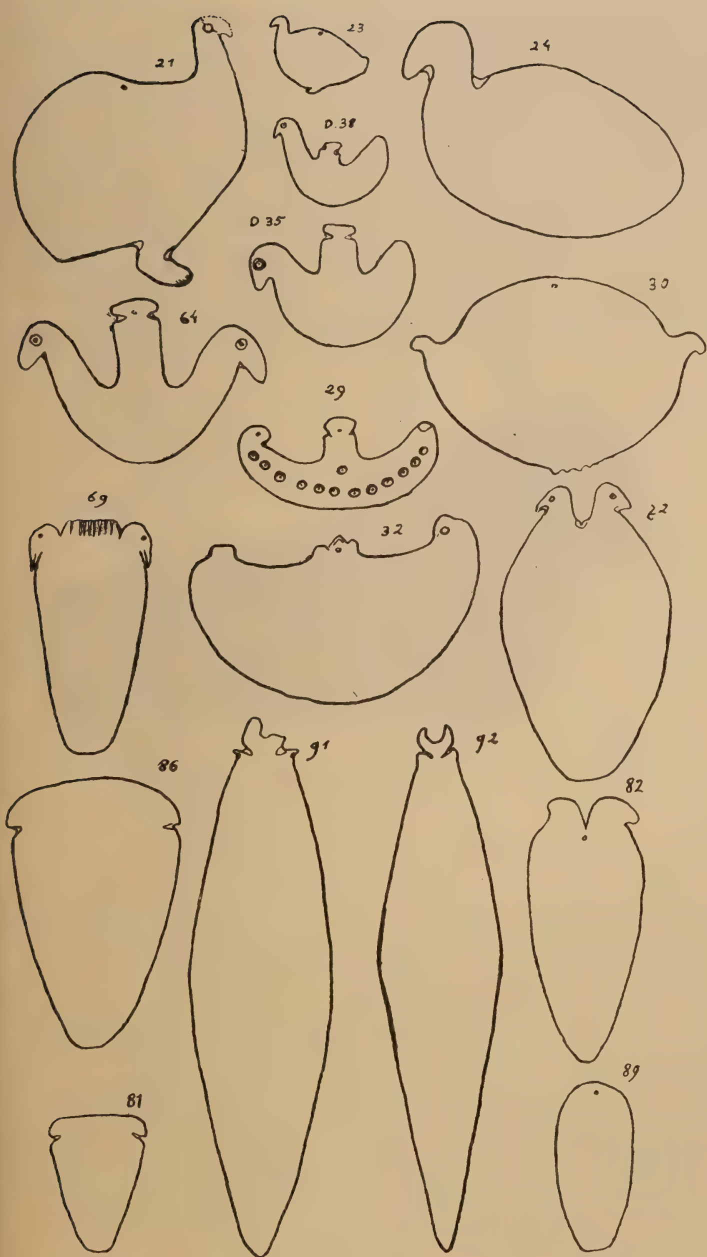


Fig. 56. — Palettes en forme d'Oiseau.

et il s'arrête à cette hypothèse que nous avons affaire à un signe analogue à l'emblème de ce dieu Min [1].

Réduite à ces proportions, la découverte n'en est pas moins importante, car, comme le remarque l'auteur, c'est le premier exemple de ces palettes ornées de sculptures en relief dont les monuments proto-dynastiques ont fourni de si remarquables spécimens.

En effet, les fouilles exécutées par M. Quibell dans l'ancien temple de Hieraconpolis ont amené la découverte de deux merveilleuses palettes recouvertes de sculptures en léger relief qui constituent, dans l'histoire des débuts de l'Égypte, des documents de



FIG. 57. — PALETTE EN FORME D'OISEAU.
University College de Londres.

tout premier ordre. Ils ont eu pour mérite notamment de faire reconnaître définitivement l'époque à laquelle il convenait de placer des fragments de monuments du même genre conservés dans différents musées. Il nous suffira de constater ici que les simples palettes à broyer la malachite, dont on trouve des spécimens dans la plupart des tombes préhistoriques, sont devenues à cette époque de véritables objets de luxe, des pièces votives déposées dans le temple et destinées peut-être à commémorer des fêtes religieuses importantes. C'est là une de ces évolutions d'objets décorés que nous avons eu l'occasion d'indiquer au début de ce chapitre. Nous

[1] MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pp. 37-38.

·viendrons plus tard sur les scènes gravées sur ces grandes palettes, ,timant qu'elles relèvent plutôt de la sculpture que de l'art orne- entaire.

Massues et sceptres.

J'en dirai autant des massues votives du même temple de Hiera-

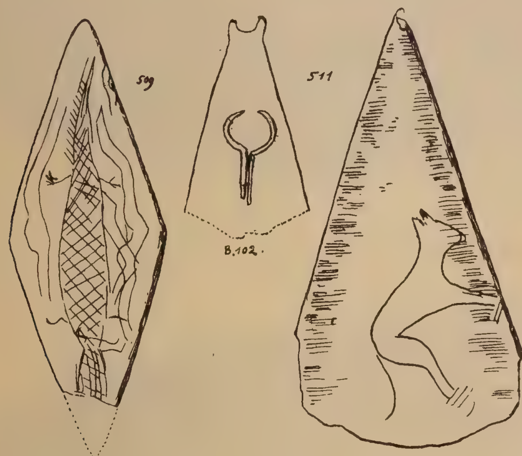






Fig. 58.— Palettes décorées de Figures incisées.

ıpolis, qui nous montrent une fois encore des objets usuels venus de véritables objets de luxe, de proportions démesurées, e par conséquent, entièrement détournés de leur destination pmitive.

D'ordinaire, les têtes de massues en pierre peuvent se classer en dıx groupes principaux : les unes, et ce sont les plus anciennes,







F[illegible] — PALETTES AVEC DESSINS GRAVÉS.

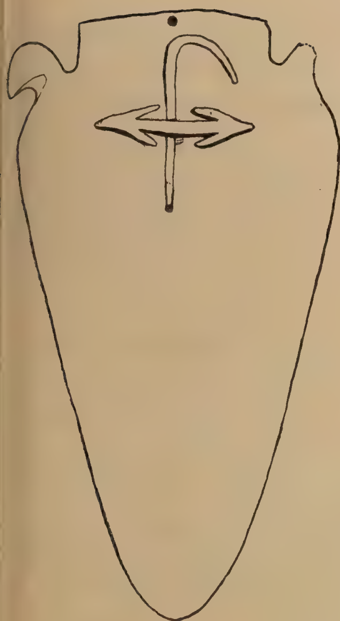


Fig. 60.— Palette.
Décorée d'un signe hiéroglyphique (?) en relief.

affectent la forme d'un disque; elles sont alors le plus souvent en syénite, porphyre, et plus rarement en albâtre [1]. Les autres sont en forme de poire et on en rencontre en basalte, hématite, brèche, albâtre et surtout en calcaire blanc compact. Cette dernière forme s'est conservée, au moins jusqu'à la IVe dynastie et pendant toute l'histoire d'Égypte, comme emblème entre les mains du roi. Un signe hiéroglyphique exprimant les idées de blancheur et d'éclat nous en garde l'image [2].

Deux spécimens découverts à Diospolis Parva sont encore emmanchés, l'un d'ivoire et l'autre de corne [3]. Quelques têtes de masses présentent une forme différente, rappelant un double marteau à extrémités pointues [4] (fig. 61). es têtes de massues sont habituellement sans ornements. Cepenant on en a découvert à El-Amrah un spécimen en calcaire blanc écoré de points noirs [5]. Je suis assez porté à considérer de même s objets découverts par Petrie à Négadah et dans lesquels il vourait voir les pièces d'un jeu, eu égard à la matière dont ils sont its, calcaire et pierre de sable tendre [6] (fig. 62).

[1] M. Hall a émis l'hypothèse que ces soi-disant massues en forme de disque ourraient bien n'être que la partie inférieure de la massue, comme on le trouerait représenté sur le signe . On trouvera la preuve que ces pièces sont éellement des têtes de massues dans les représentations des cercueils peints du oyen empire. Voir Lepsius, *älteste Texte des Todtenbuchs nach Sarcophagen des ltägyptischen Reichs im Berliner Museum*, Berlin, 1867, pl. 38.

[2] Petrie, *Diospolis parva*, p. 24 et pl. iv ; *Naqada*, pl. xvii.

[3] Petrie, *Diospolis parva*, pl. v.

[4] Petrie, *Naqada*, pl. xvii. 23 (Ashmolean Museum, à Oxford).

[5] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. x, 6, et p. 16.

[6] Petrie, *Naqada*, pl. vii et p. 35 (Ashmolean Museum, à Oxford).

A Hieraconpolis, M. Quibell a découvert, sans parler des pièces d'apparat auxquelles je viens de faire allusion, une quantité énorme de têtes de massues [1] qui avaient simplement servi comme pièces de parade, ainsi qu'on peut s'en convaincre en constatant avec l'auteur que le trou d'emmanchement n'est pas toujours complètement percé. On rencontre parfois des têtes de massues décorées de lignes incisées unissant le sommet de la massue à la base (voir fig. 61, n° 23).

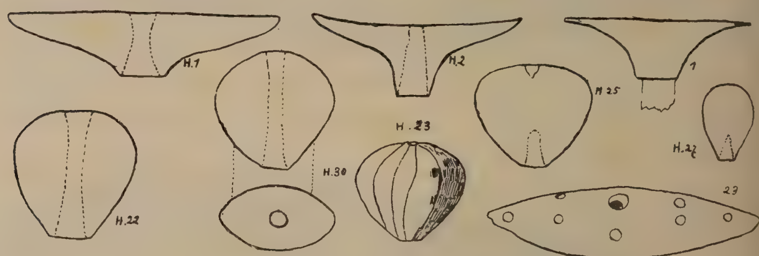


FIG. 61. — TÊTES DE MASSUES.
Provenant de Hieraconpolis et de Négadah.

Enfin il faut mettre hors pair deux têtes de massues ou de sceptres, l'une en ivoire décorée de trois registres où sont représentés des captifs, les bras liés derrière le dos et attachés, en file, par le cou [2]; l'autre en serpentine, nous montrant, en relief, des figures alternées de chiens et de lions [3]. Ces deux dernières pièces appartiennent au début de la période historique et sont de véritables chefs-d'œuvre techniques (fig. 63).

Vases en pierre.

La perfection de forme de ces têtes de massues, faites des pierres les plus dures, et sans l'aide des outils en métal, du moins à la

[1] QUIBELL and GREEN, *Hieraconpolis*, II, pl. XXVII et p. 41.

[2] QUIBELL, *Hieraconpolis*, I, pl. XII, et II, p. 37.

[3] QUIBELL and GREEN, *Hieraconpolis*, II, pl. XXIII, LXVI et p. 38, et I, pl. XIX. Une tête de massue du musée de Berlin est décorée de trois ornements dérivés du type de la tête de taureau (voir plus loin).

On trouvera sur la figure 63 une autre tête de massue provenant de Hieraconpolis et qui reproduit deux parties antérieures de taureaux ou de béliers. *Hieraconpolis*, I, pl. XIX, 3, et XXV, et p. 8 ; II, p. 38.

Un spécimen analogue provenant de Hou se trouve, de même que les pièces précédentes, à l'Ashmolean Museum, à Oxford.

période la plus ancienne, a de quoi étonner. Notre étonnement ne sera que croître si nous examinons les vases en pierre que l'on rencontre dans les tombeaux dès les débuts de la période préhistorique.

Voici ce qu'en dit Petrie : « Tout le long de la période préhistorique, depuis les tombes toutes primitives, contemporaines de la date de succession 30, jusqu'à la fin, les vases en pierre sont abondants. De plus le goût des vases en pierre dure se conserva dans les temps historiques ; des centaines de coupes en pierre sont ensevelies avec les rois de la Ire dynastie et on en trouve encore beaucoup dans les tombes des IIIe et IVe dynasties. A l'époque de la XIIe dynastie, la serpentine et l'albâtre, plus tendres, remplacent entièrement les belles diorites ainsi que les porphyres, et, sous la XVIIIe dynastie, l'art de travailler les pierres dures est entièrement perdu, sauf dans la statuaire. Au point de vue de la beauté et de l'habileté dans l'emploi des belles pierres dures on peut dire que les Égyptiens atteignirent graduellement le niveau le plus élevé vers la fin des temps préhistoriques et au début de l'ère des plus anciennes dynasties. La VIe, la XIIe ou la XVIIIe dynastie ne peuvent supporter même un instant la comparaison avec la grandeur archaïque » [1].

Nous ne pouvons nous arrêter ici à étudier en détail les formes de ces vases et je me contenterai de renvoyer le lecteur aux remarques de Petrie ainsi qu'aux nombreuses planches où sont reproduites toutes les formes découvertes jusqu'à présent [2]. Nous ne devons nous occuper que de la décoration de ces vases, ainsi

[1] Petrie, *Diospolis parva*, p. 18.

[2] Petrie, *Diospolis parva*, pp. 18-19 et pl. III pour le diagramme montrant l'évolution des formes pendant la période préhistorique (M. Petrie me dit qu'il fait toutes ses réserves quant à l'évolution des vases en pierre, de forme cylindrique, dont les dates de succession ne sont basées que sur des observations de M. Quibell, qu'il n'a pu contrôler rigoureusement) ; *Naqada*, pl. VIII-XVI ; *Diospolis*, pl. IX. — Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. XVI. — Petrie, *Abydos*, I, pl. XXVII, XLII-XLVII ; *Royal tombs*, II, pl. XLVI-LIII G ; *Abydos*, I, pl. IX-X ; — Quibell, *El Kab*, pl. II, III, VI, X, XXVII ; Quibell and Green, *Hieraconpolis*, I, pl. XXXI-XXXIV, XXXVI, XXXVII ; II, pl. XXX Ces indications se rapportent également aux vases des premières dynasties égyptiennes. — Voir encore A. H. Sayce, *the Stone vases of ancient Egypt*, dans *the Connoisseur, a magazine for collectors*, IV, 1902, pp. 159-165, avec de belles photographies.

que des quelques exemples où on a donné au vase lui-même une forme soit animale, soit humaine.

Décorations skéiomorphes.

Le plus souvent le vase est uni ; parfois on s'est contenté d'y représenter une corde qui fait le tour du col et on a eu soin de préciser le détail. D'autres fois il s'agit d'un simple bourrelet sinueux qui n'est même pas toujours continu [1].

Plus rarement, le vase est décoré de côtes régulières, d'une perfection de travail inouïe [2], ou encore revêtu d'une décoration en écailles s'imbriquant les unes dans les autres.

Sur un vase on avait représenté, en léger relief, un lacis de cordes tressées constituant une sorte de filet dans lequel aurait été

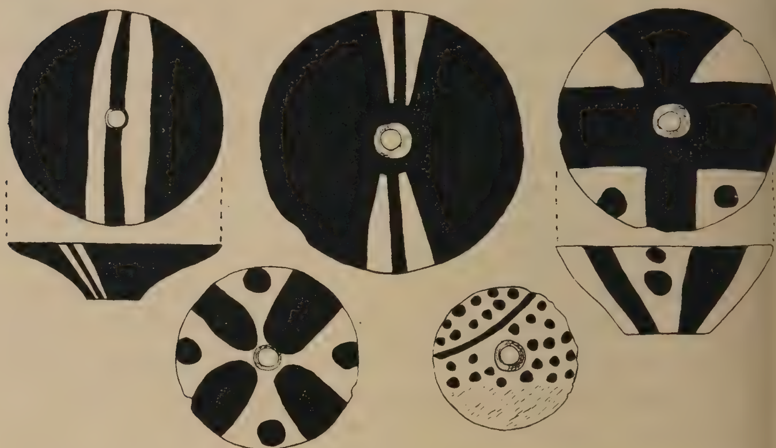


FIG. 62. — TÊTES DE MASSUES EN PIERRE TENDRE DÉCORÉES.

placé le vase [3]. C'est là un exemple de ces motifs skéiomorphes dont il a été question plus haut. On en trouvera un second dans le fragment d'un vase en marbre dont la surface extérieure était sculptée de façon à simuler un panier tressé [4].

[1] Exemples : PETRIE, *Naqada*, pl. X ; *Royal tombs*, II, pl. XLVII B, LII, LIII, LIII A et LIII F — QUIBELL, *Hieraconpolis*, I, pl. XXXIII.

[2] DE MORGAN, *Recherches*, II, p. 184. — QUIBELL, *Hieraconpolis*, I, pl. LIX, 7 — PETRIE, *Royal tombs*, II, pl. XLIX ; pl. V, 12 ; I, pl. XXXVIII, 1 et 2.

[3] PETRIE, *Royal tombs*, II, pl. VI, 27, et XXIX, 21-25 ; XLI, 94 — DE MORGAN, *Recherches*, II, fig. 823, p. 245.

[4] PETRIE, *Royal tombs*, II, pl. IX, 12.

Enfin, toute une série de vases, datant pour la plupart des débuts e la période historique, nous montrent des figures en relief, têtes umaines, animaux, etc. Nous allons rapidement les passer en evue.

Décorations humaines.

Un seul vase est, à ma connaissance, décoré de représentations umaines. C'est un vase appartenant à la collection Petrie à l'Uniersity College de Londres, et d'après sa forme il doit se classer ntre les débuts de la période préhistorique et la date de succesion 60-70, par conséquent encore en pleine époque préhistorique. Nous y voyons deux têtes humaines, sculptées en relief sur la anse du vase, avec le même type que nous avons déjà rencontré. La bouche a été indiquée par un trait horizontal fortement accenué et les yeux relevés au moyen de deux perles collées dans es cavités de la pierre [1] (fig. 64).

Décorations animales.

A Hieraconpolis, M. Quibell découvrit toute une série de vases lécorés de figures d'animaux. On y voit des têtes de félins au-desus d'un signe qui ressemble à l'hiéroglyphe [2], une figure le scorpion [3] (fig. 65) et, enfin, une représentation très curieuse lans laquelle je serais tenté de voir une inscription pictographiue, sans pouvoir, cependant, en proposer une lecture quelconque. La présence de l'arc est surtout ce qui me fait songer à quelque hose de semblable [4] (fig. 66).

D'autres pièces, malheureusement fragmentaires, montrent ne tête d'oiseau ainsi qu'un objet bizarre terminé par une toile [5].

Les tombes royales de la Ire dynastie à Abydos n'ont donné ue peu de fragments analogues. Sur quelques-uns on relève e curieux ornements en relief dont on ne peut malheureusement ien tirer de précis. Un vase en albâtre de la même localité était écoré à la base de signes incisés [6].

[1] Un fragment d'un vase semblable avait été trouvé par M. Quibell à Ballas. — Voir Petrie, *Naqada*, pl. xlii, 26, et p. 42.

[2] Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. xvii.

[3] *Idem*, I, pl. xvii et xxiii.

[4] *Idem*, l, I, pl. xix, xx et xxv.

[5] Quibell and Green, *Hieraconpolis*, II, pl. lix.

[6] Petrie, *Royal tombs*, II, pl. v, 15, vi a, 22-23; I, pl. xxxviii, 4, et II, pl. li h, 335.







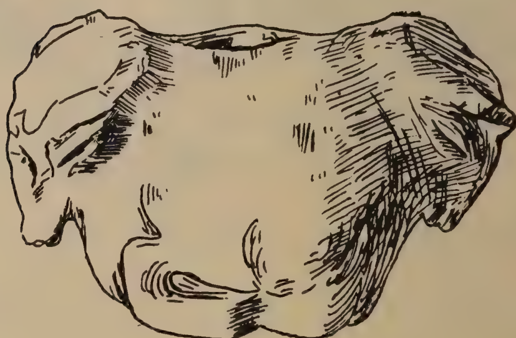


Fig. 63. — Têtes de massues ou de sceptres provenant de Hieraconpolis.

Disons immédiatement que l'on employait également l'ivoire pour en faire des vases que l'on décorait de la même manière que la pierre, à en juger d'après un fort beau fragment découvert à Abydos [1].

[1] Petrie, *Royal tombs*, pl. vi, 22.

Passons aux vases auxquels on a donné des formes fantaisistes. Un des plus curieux est celui découvert par Petrie à Abydos et représentant une outre [1] (fig. 67).

Vases en pierre de formes fantaisistes.

D'autres spécimens provenant de Négadah reproduisent des oiseaux, des grenouilles, des hippopotames [2] (fig. 68 et 69). A Hieraconpolis, M. Quibell découvrit deux vases, en stéatite et en serpentine, en forme d'oiseaux [3].

Le musée de Berlin possède trois pièces inédites : l'une est un vase en pierre en forme d'éléphant (n° 14146), l'autre un vase en forme d'hippopotame (n° 14147), la troisième un vase en forme de chien (n° 12590) [4].

Enfin, dans la collection Petrie à l'University College de Londres, un vase reproduit probablement une figure d'éléphant. Deux fragments de la même collection nous montrent d'abord deux têtes d'hippopotames et une autre représentation difficile à reconnaître. (Est-ce vraiment une représentation animale ?) (Fig. 70.)



FIG. 64. — VASE EN PIERRE.
Décoré de deux figures humaines.

Céramique.

La plupart des formes que l'on rencontre dans les vases en pierre, la plupart des décorations que nous y avons relevées, nous allons maintenant les retrouver dans la céramique. Mais, ici, nous avons d'abord à rechercher si nous pouvons vérifier en Égypte l'hypothèse qui fait naître la céramique primitive du moulage ou tout au moins de la copie d'un panier en vannerie [5].

[1] PETRIE, *Royal tombs,* I, pl. XXXVIII, 3, et p. 28.
[2] PETRIE, *Naqada,* pl. XII (Ashmolean Museum à Oxford).
[3] QUIBELL, *Hieraconpolis,* I, pl. XX, 2 et 4, et p. 8 ; II, p. 38.
[4] *Königliche Museen zu Berlin. — Ausführliches Verzeichnis der ägyptischen Altertümer und Gipsabgüsse,* 2e édit. Berlin, 1899, p. 36 et fig 2, où l'on peut connaître confusément le n° 12590.
[5] Pour le même fait dans la civilisation de la Grèce primitive, voir JOHN L.

Vannerie. Les primitifs connaissaient-ils la vannerie ?

Dans les plus anciennes tombes préhistoriques le mort avait ét enveloppé dans une natte, ou bien encore le fond de la tombe avai été tapissé d'une natte [1].

L'usage des nattes fut très fréquent pendant tout l'ancien empire

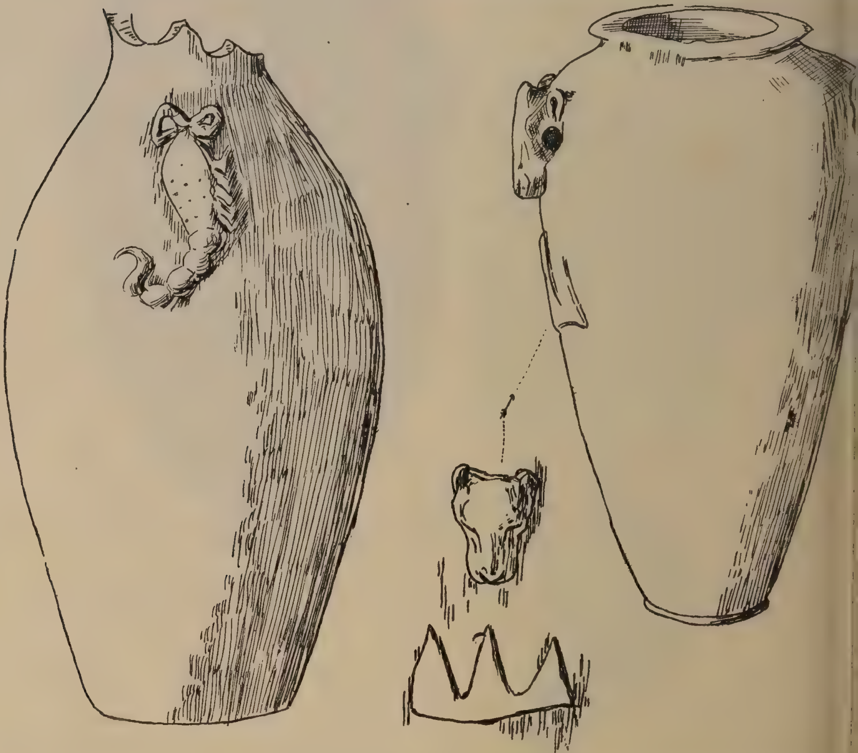


Fig. 65. — Vases en pierre décorés de figures d'animaux en relief

aussi bien pour servir de tapis que pour décorer les murs de appartements. Des représentations de tombes de la Ve dynasti montrent à quel degré de perfection on était parvenu à cett époque [2].

Myres, *Textile Impressions on an Early Clay Vessel from Amorgos*, dans le *Journ of the Anthropological Institute*, XXVII, *November 1897*, pp. 178-180 et pl. xii.

[1] Petrie, *Naqada*, p. 15, tombe 31 ; p. 23, tombe B 14 ; p. 25, tombe 42 p. 27, tombe 722. — Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, p. 31 pl. xi, 5 et 6.

[2] Petrie, *Egyptian decorative Art*, pp. 44-45.

On a trouvé dans les tombes du cimetière préhistorique de El Amrah des paniers de forme habituellement sphérique et qui contenaient de la malachite [1]. Quelques spécimens montrent une décoration rappelant les paniers fabriqués actuellement au Soudan.

C'est la même comparaison que fait immédiatement M. Amelineau, découvrant dans une des chambres du tombeau du roi Khasekhmoui une grande quantité d'objets en vannerie : « ... J'y



Fig. 66. — Inscription pictographique (?).
Sculptée en léger relief sur un vase en pierre.

trouvai, dit-il, d'assez longs morceaux de bois entourés de vannerie. J'en rencontrai ensuite dans toute la chambre. J'eus bientôt reconnu que les morceaux de bois avec de la vannerie autour provenaient de chaises brisées, car l'une des extrémités n'était pas revêtue de vannerie. Ces chaises avaient au moins 0m40 de hauteur et elles étaient larges de 0m60 environ, ce qui donne la forme très connue d'une sorte de haut tabouret. Sur ces chaises étaient placés d'autres ouvrages en vannerie qui, tressés avec une sorte de paille diversicolore, ressemblaient aux ouvrages que l'on

[1] Mac Iver, *A prehistoric Cemetery at El Amrah in Egypt*, dans *Man*, 1901, n° 40, p. 52 ; Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. xi, 2, et p. 42.

fait encore dans le Soudan et que l'on vend dans le bazar d'Assouan. Comme je demandais à mes ouvriers s'ils avaient encore de semblables ouvrages dans l'intérieur de leurs maisons, ils me répondirent négativement, en me disant que ces ouvrages ressemblaient beaucoup aux *Margonê* que faisaient les Barbarins. Ce mot me frappa et je me rappelai sur-le-champ le mot **ΜΑΡΚΩΝΙ** que j'avais trouvé dans la vie copte de Pakhôme..... »[1].

Indépendamment de la céramique, dont nous allons nous occu-



FIG. 67.— VASE EN PIERRE EN FORME D'OUTRE.
Ashmolean Museum, à Oxford.

per dans un instant, l'industrie du vannier a laissé de nombreuses traces dans l'art décoratif de la Ire dynastie, comme l'a remarqué Petrie[2].

Poteries imitant la vannerie.

L'imitation du panier est surtout sensible dans la céramique préhistorique dans deux classes de poteries; l'une appelée par Petrie *Cross Lined Pottery*, à fond rouge avec dessins blancs, ne se rencontre que dans les tombeaux les plus anciens (dates de succession 31-34); l'autre est la céramique noire avec incisions remplies

[1] AMELINEAU, *les Nouvelles Fouilles d'Abydos*. Seconde campagne, 1896-1897. *Compte rendu in extenso*. Paris, 1902, pp 176-177 ; *les Nouvelles Fouilles d'Abydos* (1896-1897). Paris, 1897, p. 40. — Voir PETRIE, *Royal tombs*, I, p. 15.
[2] PETRIE, *Royal tombs*, II, pp. 35 et 39.

l'un enduit blanchâtre et probablement importée [1] (fig. 71-72). Quelques spécimens imitant la vannerie appartiennent cependant à la catégorie des poteries décorées [2].

Les pierres dures.

Remarquons également ici que bon nombre de vases en poterie sont décorés de façon à imiter les pierres dures et à remplacer les vases faits en ces matières plus précieuses. Petrie remarque même que dans les tombes où l'on trouve de beaux vases en pierre, il y a peu ou point de poteries [3].

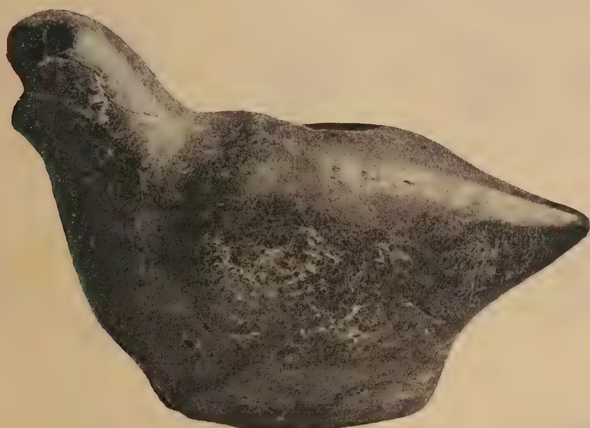


FIG. 68.— VASE EN PIERRE EN FORME D'OISEAU.
University College de Londres.

Les courges.

Si nous notons encore qu'on a parfois pris comme modèle de vase un fruit, une courge, comme dans l'exemple publié par M. de Bissing [4], nous aurons signalé, je crois, les principaux cas où l'on rencontre sur les vases primitifs égyptiens des motifs skéiomorphiques ou dérivés de la technique.

[1] PETRIE, *Naqada*, p. 38 et pl. XXVIII, 34, 36, 46, pl. XXIX, 52-79, pl. XXX; *Diospolis parva*, p. 14, pl. XIV, 55-70. — MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. XV.

[2] PETRIE, *Naqada*, p. 40 et pl. XXXIII, 12 et 29. — SCHWEINFURTH, *Ornamentik der ältesten Cultur-Epoche Ægyptens*, dans les *Verhandlungen der b. Gesellsch. für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, 1897, pp. 397-398.

[3] PETRIE, *Naqada*, p. 40 et pl. XXXIII, 1, XXXV, 62, 65, 63, 67; *Diospolis parva*, p. 18 et 15.

[4] DE BISSING, *les Origines de l'Égypte*, dans l'*Anthropologie*, IX, 1898, p. 254 et pl. IV, fig. 1. — PETRIE, *Naqada*, pl. XXVI, 40, 41, 42, 43, 50, 51 et 52.

Vases à peinture blanche.

Occupons-nous maintenant de la décoration des poteries indé-pendamment de l'origine des divers motifs que l'on y rencontre. La première classe de poteries qui doit nous arrêter est celle des

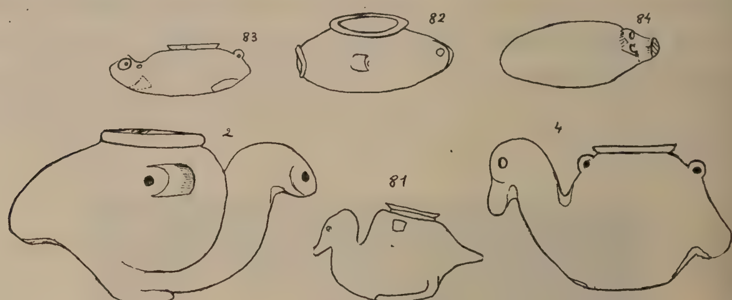


Fig. 69. — Vases en pierre en forme de Grenouilles, Hippopotame et Oiseaux.

vases à peinture blanche. Comme nous l'avons déjà remarqué, ses produits appartiennent à la plus ancienne époque : ils sont caractérisés par une couleur rouge brillante sur laquelle les orne

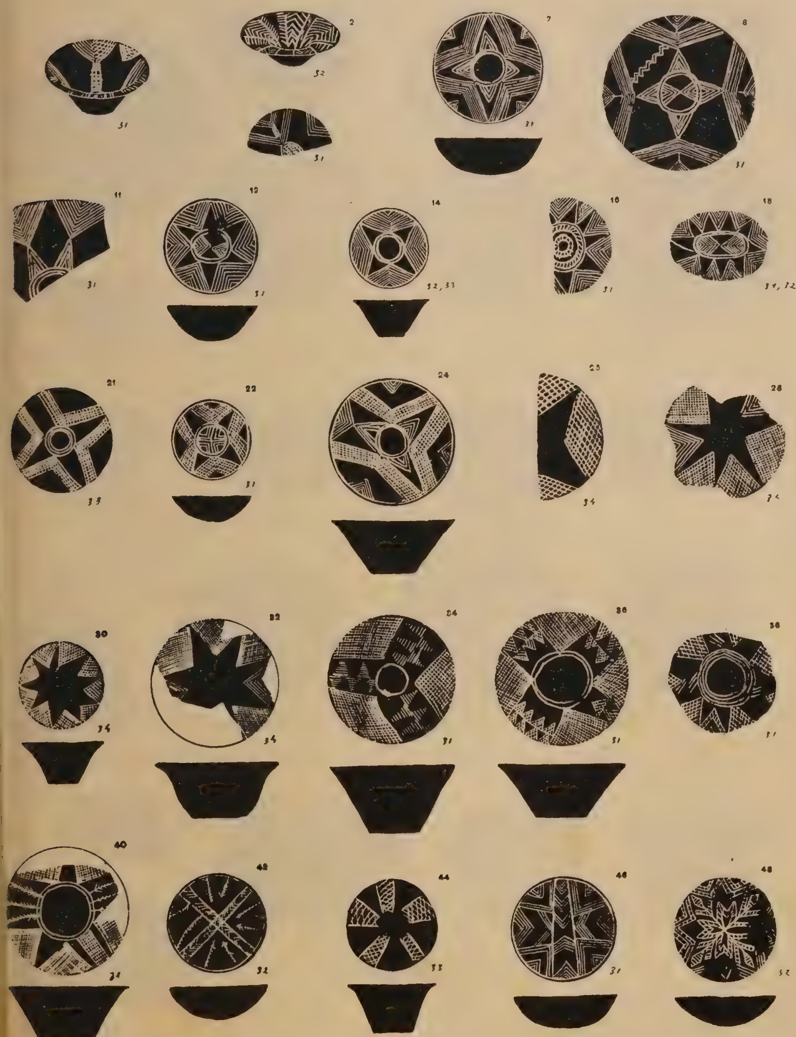


Fig. 70. — Vase et fragments de vases en forme d'animaux.

ments sont peints en blanc. On a déjà plusieurs fois fait ressorti les analogies frappantes de ces poteries avec celles que fabriquen encore actuellement les Kabyles [1].

[1] Petrie, *Diospolis parva*, p. 14 ; *Naqada*, p. 38. — Mac Iver and Wilkin

Nous avons dit plus haut que ces poteries étaient souvent déco-
ées de lignes imitant la vannerie ; mais à côté de ces décorations
on trouve des motifs floraux, des représentations animales et hu-



G. 71. — VASES ROUGES A PEINTURE BLANCHE, IMITANT LA VANNERIE.

yan Notes, frontispice. — JOHN L. MYRES, *Notes on the History of the Kabyle ttery*, dans le *Journal of the Anthropological Institute*, XXXII, January-June 02, pp. 248-262 et pl. XX.

maines, ainsi que des séries de lignes en zigzag, le tout dans l
même style que les dessins peints sur les statuettes archaïques don
il a été question plus haut.



Fig. 72. — Vases noirs incisés imitant la vannerie.

Motifs floraux.

Lorsque les motifs floraux y apparaissent, c'est sous forme d
simples branches très stylisées et auxquelles on serait tenté d
comparer les décors analogues de certains vases préhistorique

grecs découverts à Santorin [1]. Nous reproduisons ici deux vases montrant des branches assez décoratives. Le vase du milieu reproduit la seconde face de vase figuré à la page 35. L'autre vase est figuré sous ses deux faces, de façon à mettre en relief les motifs floraux [2] (fig. 73).

Représentations humaines.

Un spécimen décoré de représentations humaines a été reproduit plus haut à propos de la coiffure des hommes (fig. 13). Deux autres vases, découverts l'un à Abydos et l'autre à Meâla, nous montrent également des figures humaines [3].

Représentations d'animaux.

Les représentations d'animaux sont plus nombreuses. L'hippopotame surtout est fréquent ; on trouve ensuite des antilopes d'espèces diverses, d'autres animaux dont la détermination ne peut toujours être faite avec précision ; des poissons, des oiseaux, des crocodiles, des scorpions, etc. Il suffira d'en décrire quelques spécimens. Une grande coupe ovale, de la collection Petrie, à l'University Collège de Londres, est ornée, au centre, d'un crocodile ; à la partie supérieure, de trois hippopotames ; à la partie inférieure, des lignes s'entrecroisant à angle droit, dont l'ensemble pourrait indiquer, d'après Petrie, les rides de l'eau [4] (fig. 74).

Un autre vase de la même collection est décoré d'un motif floral, d'un cervidé et d'un animal que Petrie appelle un hérisson, sans que je sois absolument convaincu de l'exactitude de cette identification [5] (vase au centre de la fig. 75).

Un vase provenant, semble-t-il, de Gebelein nous montre des figures extrêmement curieuses. D'un côté deux antilopes placées au-dessus d'une série de lignes en zigzag ; de l'autre côté, un bizarre animal au corps extrêmement allongé, avec une petite tête surmontée de deux oreilles pointues. On serait tenté d'y reconnaître

[1] de Bissing, *les Origines de l'Égypte*, dans l'*Anthropologie*, IX, 1898, pl. iii, fig. 1 et 3. — Petrie, *Naqada*, pl. xxviii, 40-42 ; xxix, 69, 76, 85 d. On trouvera des applications des règles de transformation de motifs naturels en motifs géométriques dans les spécimens figurés pl. xxviii, 40, 42, 46, 48 ; pl. xxix, 52, 54, 61, 63, 64, etc. — Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. xv, 10, 20, 21.

[2] Petrie, *Prehistoric Egyptian Pottery*, dans *Man*, 1902, n° 83, pl. H, 2.

[3] de Morgan, *Recherches*, I, pl. ii, 5, et pl. iii, fig. 1. — de Bissing, *loc. cit.*, pp. 246 et 247.

[4] Petrie, *Prehistoric Egyptian Pottery*, dans *Man*, 1902, n° 83, et pl. H, 5.

[5] Petrie, *Prehistoric Egyptian Pottery*, dans *Man*, 1902, n° 83, et pl. H, 4.

d'abord une girafe, mais la manière dont le corps est dessiné exclut cette hypothèse. Un fragment découvert à Négadah (XXIX, n° 98) nous montre comment on la représentait d'une façon très caractéristique. L'animal figuré ici ne pourrait-il être l'okapi, retrouvé récemment dans le Congo belge et qui avait été certainement



FIG. 73. — VASES A PEINTURES BLANCHES A MOTIFS FLORAUX.
University College de Londres.

connu des anciens Égyptiens, comme l'a démontré M. le professeur Wiedemann [1] ? (fig. 75).

Un vase provenant, d'après M. de Bissing, d'Abydos, d'après M. de Morgan, de Gebelein, mérite également notre attention ; c'est le spécimen le plus curieux de cette catégorie de vases : au centre,

[1] WIEDEMANN, *das Okapi im alten Aegypten*, dans *die Umschau*, VI, 1902, pp. 1002-1005 ; *das ägyptische Set-Thier*, dans la *Orientalistische Litteratur Zeitung*, V, 1902, col. 220-223. — PETRIE, *Prehistoric Egyptian Pottery*, dans *Man*, 1902, n° 83, et pl. H, 1.

un scorpion, puis à l'entour divers animaux : hippopotame, crocodiles, poissons, oiseaux, tortue et autres figures impossibles à déterminer. Mais ce qui est plus intéressant, c est d'y rencontrer une représentation de barque analogue à celles que nous allons

Représentation de barque.



Fig. 74. — Vases a peinture blanche avec représentation d'un crocodile et d'hippopotames.
University College de Londres.

avoir à examiner dans un instant et qui apparaissent d'ordinaire sur une autre catégorie de poteries [1] (fig. 76).

Ces exemples suffiront certainement à donner une idée des vases décorés de figures d'animaux [2], et il ne nous restera plus qu'à

[1] de Morgan, *Recherches,* I, pl. ii, 5 — de Bissing, *loc. cit.,* pl. iii, fig. 2, et pp. 246-247.

[2] Voir encore Petrie, *Naqada,* pl. xxix, 91-97 ; *Diospolis,* pl. xiv, 93 b et 96; *Prehistoric Egyptian Pottery,* dans *Man,* 1902, n° 83, pl. H, 6. — Mac

mentionner deux spécimens décorés de motifs géométriques et de figures singulières dont l'explication reste encore à trouver. Ces deux vases appartiennent également à la collection Petrie, à l'University College de Londres[1] (fig. 77).



FIG. 75. — VASES A PEINTURE BLANCHE AVEC REPRÉSENTATION D'ANIMAUX.
University College de Londres.

Poteries décorées.

D'un type tout à fait différent sont les « poteries décorées » dont nous allons nous occuper [2].

Les plus anciens spécimens sont à peu près contemporains de la céramique à peinture blanche, mais c'est principalement à partir de la date de succession 40 qu'on les rencontre fréquemment. I

IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. XV, 17, 18 ? (animal stylisé ?). — DE MORGAN, *Recherches*, I, pl. II, 1 ; pl. III, 2 et 3. — DE BISSING, *loc. cit.*, pl. III fig. 1 et 3; pl. IV, fig. 5.

[1] PETRIE, *Prehistoric Egyptian Pottery*, dans *Man*, 1902, nº 83, pl. H, 3, p. 133 : « The upper figures might be adzes or hoes, the lower figures are curiously like lictors' fasces, but no such forms are known in Egypt ; they may however, be a form of stone axes set in handles. Certainly neither can be the hieroglyphic *neter* sign, as that had double projections down to dynastic times »

[2] HOERNES, M., *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa van den Anfängen bis um 500 vor Chr.* Vienne, 1898, Nachträge, 2, *Neolithische Vasenmalerei in Aegypten*, pp. 687-689.

emble bien que l'on doive chercher en deux endroits différents la ource des vases de cette espèce, et si les spécimens du type à peinture blanche sont surtout apparentés aux poteries kabyles, on est tenté de chercher plutôt du côté des côtes syriennes de la Méditerranée le point de départ de l'industrie des « vases décorés » [1].

Vases décorés imitant les pierres dures.

Rappelons tout d'abord, en précisant ce que nous disions tout à l'heure, les vases décorés imitant les vases en pierres dures. Tantôt c'est la brèche que l'on copie [2], tantôt encore ce sont diverses sortes de marbres ; mais l'imitation la plus intéressante est celle du calcaire nummilitique, représenté par une série de spirales, comme l'ont reconnu très ingénieusement Petrie et Schweinfurth [3]. Peu à peu on développa les spirales, sans se souvenir de ce qu'elles représentaient primitivement, et l'on en arriva à décorer des poteries en se contentant d'y tracer deux ou trois énormes spirales [4] (fig. 78).



Fig. 76.— Vase a peinture blanche. Représentation d'une barque et de divers animaux; d'après l'*Anthropologie*.

La présence de ces ornements a été mal interprétée par quelques observateurs, qui auraient voulu y voir une représentation de la mer. Le malheur est que, à ma connaissance tout au moins,

[1] Petrie appelle ces vases « decorated pottery », et c'est dans ce sens qu'il faut entendre ici le terme « poteries décorées ».

[2] Petrie, *Naqada*, pl. xxxiii, 1, et p. 40, xxxi, 6 (wavy handled); *Diospolis*, pl. xv, 5, 18 b et c (wavy handled); xvi, 64 et 76 b. — Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. xiv, W *β* (wavy handled).

[3] Petrie, *Naqada*, pl. xxxv, 67 a, b, c, et p. 40. — Schweinfurth, *Ornamentik der ältesten Cultur-Epoche Aegyptens*, dans les *Verhandlungen der b. Gesellsch. für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, 1897, pp. 397 et 398.

[4] Petrie, *Naqada*, pl. xxxiv, 31 a - 33 b ; *Diospolis*, pl. xv, 7 c.

on n'a jamais rencontré des spirales et des représentations de bar-
ques sur une même poterie [1].

Signalons les représentations de vases en pierre dure dans cer-
taines tombes de l'ancien empire, représentations faites suivant un
procédé analogue à celui des décorateurs primitifs [2].



FIG. 77. — VASES A PEINTURE BLANCHE.
University College de Londres.

D'autres vases — et ceci n'est que le rappel de ce que j'ai dit plu
haut — sont décorés de lignes représentant la garniture de paill

[1] *A propos des bateaux égyptiens*, dans l'*Anthropologie*, XI, 1900, pp. 11
et 347.

[2] DAVIES, *the Rock Tombs of Deir el Gebrawi*, I, pl. XVII et XIX et pp. 22-23.

ressée dont le vase est recouvert, garniture parfois assez lâche, parfois, au contraire, étroitement serrée[1].

Vases décorés imitant la vannerie.

C'est ainsi qu'un vase publié par de Morgan, provenant de la haute Égypte, et qui présente une technique légèrement différente, reproduit de la façon la plus exacte, d'après Schweinfurth, ces grands paniers à lait que les habitants actuels du pays des

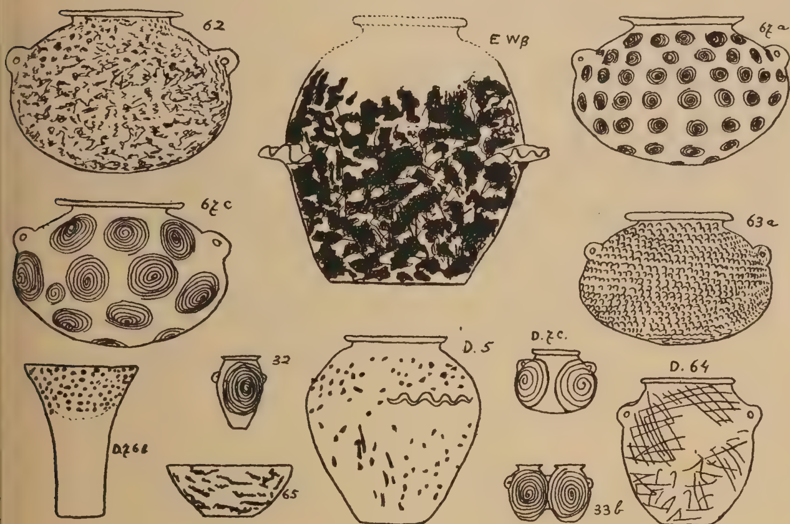


Fig. 78. — Vases décorés imitant les vases en pierre dure.

omalis savent si bien tresser au moyen des racines coriaces du ouffu *Asparagus retroflexus* F[2] (fig. 79).

On peut certainement chercher dans ce procédé de décoration origine de ces lignes parallèles semées par groupes plus ou moins guliers à la surface du vase. Dans certains spécimens on s'est taché à les représenter en damier, dans d'autres cas on s'est con-

[1] Petrie, *Naqada*, pl. xxxiii et xxxv ; *Diospolis*, pl. xv et xvi. — Mac Iver d Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. xiv.

[2] Morgan, *Recherches*, I, pl. ix, 1. — Comparez Petrie, *Naqada*, pl. xv, 76. — de Bissing, *les Origines de l'Égypte*, dans l'*Anthropologie*, IX 98, pp. 247-8. — Schweinfurth, *Ueber den Ursprung der Aegypter*, dans les *rhandlungen der b. Gesellsch. für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, 97, p. 281 ; *Ornamentik der ältesten Cultur-Epoche Aegyptens*, *ibid.*, p. 397.

tenté de quelques lignes qui semblent tracées au hasard [1] (fig. 79)

Représentation de montagnes.

Fréquemment aussi nous rencontrons à la surface du vase, combinées parfois avec cette imitation du tressage ou d'autres motifs encore, des séries de petits triangles qui, probablement, représentent des montagnes [2]. Un spécimen montre des personnages et des animaux posés sur ces triangles, absolument comme sur les fameuses statues de Min découvertes à Coptos, selon la remarque de M. Petrie [3] (fig. 80).

Représentation de plantes.

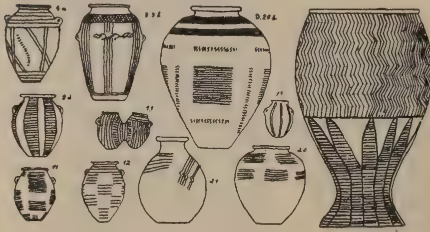


FIG. 79. — VASES DÉCORÉS IMITANT LA VANNERIE.

Une des représentations des plus curieuses que l'on ait relevées sur ces vases est celle d'une plante dans laquelle Schweinfurth a reconnu l'aloès cultivé en pot et qui n'appartient pas à la flore spontanée de l'Égypte. On le rencontre encore aujourd'hui en Égypte cultivé dans les cimetières ou au-dessus des portes des habitations, comme symbole de force vitale et comme préservatif contre le mauvais œil. Le caractère funéraire de cette plante ne doit pas être perdu de vue, et nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard [4] (fig. 81).

D'autres représentations semblent bien indiquer des arbres, et se rapprochent assez de l'hiéroglyphe ◊ pour permettre cette identification. Je suppose que c'est à eux que fait allusion Petrie lorsqu'il parle de représentations de bois qui, combinées avec les signes de montagnes, doivent indiquer le paysage au milieu duquel se meuvent les animaux, les hommes et les barques [5].

[1] PETRIE, *Naqada*, pl. XXXIII, 11, 12, 20, 21, 23, 24, 26 ; *Diospolis*, pl. XV, 3, 4f, 20b, 20c, 21b, 25a.

[2] Voir MAC IVER and WILKIN, *Libyan Notes*. London, 1901, p. 65; note 2 : « The so-called « mountain » pattern found on prehistoric Egyptian decorated pottery occurs everywhere in Kabyle work, where it has clearly nothing to do with mountains, but, arises from a combination of the triangles which enter as units into almost all these rectilinear designs ».

[3] PETRIE, *Naqada*, pl. XXXIV et LXVII, 13, 14, 15 et 17 et p. 49; *Diospolis*, pl. XVI, 53c, 54, 59e, 78c.

[4] SCHWEINFURTH, *Ornamentik der ältesten Cultur-Epoche Aegyptens*, *loc. cit.* p. 392. — PETRIE, *Diospolis*, p. 16.

[5] PETRIE, *Diospolis*, p. 16.

Représentation d'animaux.

Les animaux représentés sont peu nombreux ; on trouve des ıutruches et différentes espèces de gazelles et d'antilopes ; excep-ionnellement apparaissent le crocodile et le caméléon [1].

Un vase fort remarquable découvert à Abydos nous montre, à ;ôté de la figure d'un Kudu et de deux moutons à longues cornes [2], ıne représentation d'un arbre autrement figuré qu'on ne le rencon-re d'ordinaire, et sur lequel sont perchés des oiseaux [3]. On pourrait ›n rapprocher un vase avec représentation d'un aloès sur lequel ›n voit deux oiseaux [4], ainsi qu'un autre fragment semblable [5] fig. 82).

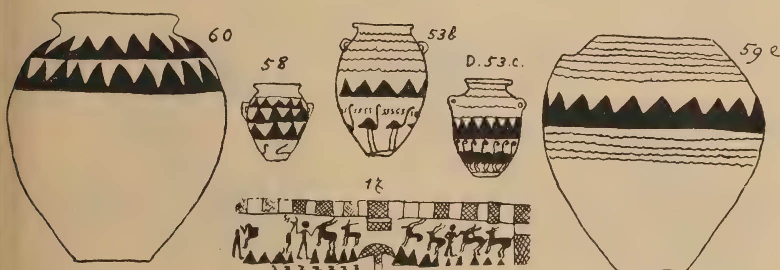


Fig. 80. — Vases décorés avec série de triangles.

Représentations humaines.

Plus rarement apparaissent les représentations humaines ; on n trouvera les principales dans la fig. 83. Nous y trouvons .'abord des figures de femmes, extrêmement schématiques, où par-›is même les bras ne sont pas indiqués ; le corps se réduit à deux riangles engagés l'un dans l'autre et surmontés d'une masse noire ›vale pour la tête [6]. D'ordinaire les femmes nous apparaissent dans ıne pose identique à celle de la statuette reproduite sur la figure 5 e ce livre et qui, s'il fallait en juger d'après les représentations

[1] Schweinfurth, *Ornamentik*, etc., p. 399 : « Man erkennt unter ihnen die ;äbel-und Beisa-Antilope *(Oryx leucoryx* und *Oryx Beisa)*, ferner Addax-An-ilopen, beziehungsweise Wasserböcke, vielleicht auch Kudus ».

[2] Thilenius, *das ägyptische Hausschaf* dans le *Recueil de travaux relatifs à la hilologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXII, 1900, pp. 199-212. —)ürst und Claude Gaillard, *Studien über die Geschichte des ägyptischen Haus-chafes, ibidem*, XXIV, 1902, pp. 44-76.

[3] Petrie, *Abydos*, I, pl. l et p. 23.

[4] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. xiv, D 49.

[5] Petrie, *Naqada*, pl. lxvi, 3.

[6] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. xiv, D 50b.

analogues des tombeaux de l'ancien empire, serait caractéristique pour indiquer la danse [1]. Si l'on veut admettre cette interprétation — nous verrons tout à l'heure si elle a quelque chose de fondé — on reconnaîtra avec M. Mac Iver des joueurs de castagnettes dans les deux personnages représentés devant une « danseuse » sur un vase découvert à El-Amrah [2] (fig. 84).

Lorsque des hommes sont représentés, outre le cas dont je viens de parler, nous les voyons, debout, en marche, parfois avec l'indication du fourreau cachant les parties génitales et dont il a été question plus haut ; sur un spécimen, on a peut-être voulu les



Fig. 81. — Représentations de l'aloès et d'arbres.
D'après Schweinfurth.

représenter chassant des antilopes ; ils portent des bâtons ou des boomerangs (?) [3] (fig. 80 et 83).

Représentation de barques. Ce qui étonne de plus de rencontrer sur ces vases primitifs, ce sont les représentations de barques. On les trouve sur un assez grand nombre de vases, barques à rames ou même barques à voile, et, combinées avec les représentations humaines, animales, dans le paysage d'arbres et de montagnes, elles animent ces poteries de scènes dont nous aurons plus tard l'occasion d'étudier la signification. Contentons-nous pour le moment de remarquer avec Schweinfurth que ces

[1] de Morgan, *Recherches,* II, p. 65.

[2] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos,* pl. xiv, D 46, et p. 42.

[3] Vases avec figures humaines : Petrie, *Naqada,* pl. xxxv, 77 ; lxvi, 5, 7 ; lxvii, 17. — Cecil Torr, *sur Quelques Prétendus Navires égyptiens,* dans l'*Anthropologie,* IX, 1898, p. 33, fig. 1 ; p. 34, fig. 3[a] et 3[b] ; p. 35, fig. 5[a] et 5[b]. — de Morgan, *Recherches,* I, pl. x, 2[a] et 2[b].

bateaux sont, sans exception, dessinés comme montrant à l'observateur le côté gauche (babord). Les Égyptiens, dit-il, s'orientant d'après le sud et, pour eux, l'ouest étant à droite et l'est à gauche, la position des barques indique qu'on se les représentait comme naviguant contre le courant [1] (fig. 83 et 85).

Citons ici immédiatement — bien que nous aurons à y revenir plus tard — les barques en terre cuite, trouvées dans quelques tombeaux et sur l'une desquelles on a peint d'une façon assez naïve les rameurs, debout, tenant chacun une rame à la main [2] (fig. 83).



Fig. 82. — Vase décoré avec représentation d'animaux et d'un arbre sur lequel sont perchés des oiseaux. British Museum.

Représentations diverses.

Parfois également, sur ces vases décorés, on remarque auprès des barques des séries de lignes en zigzag qui ont pour but de représenter l'eau.

Quelques vases montrent également un objet curieux, difficile à identifier, et que Petrie regarde comme un mât et une voile, et qu'on pourrait alors comparer à l'hiéroglyphe [hiéroglyphe] [3]. Schweinfurth y voit des boucliers formés de peaux qui, d'après les pièces analogues des Dinka, Bari et Cafres, seraient affermis au moyen d'un long

[1] Schweinfurth, *Ornamentik*, etc., p. 400.
[2] Petrie, *Naqada*, pl. xxxvi, 80, et lxvi, 1.
[3] Petrie, *Naqada*, pl. lxvi, 6, 9, 10, et p. 49.

bâton qui, en Égypte, porterait des armoiries à sa partie supé-rieure [1] (fig. 83).

On trouve encore sur les vases des séries de signes en forme d[e] S, N et Z [2], dont il serait peut-être difficile de rendre compte. O[n] pourrait cependant supposer qu'ils dérivent d'une forme abrégé[e] des séries d'autruches, en se rappelant que nous avons constaté plu[s] haut que les épingles décorées de formes d'oiseaux présentent par[-] fois des formes très proches d'un S.



Fig. 83.— Représentations diverses de vases décorés. Barques, personnages, animaux, arbres, boucliers (?).

Je suis fort tenté de retrouver une abréviation de formes sem-blable sur un vase découvert par Petrie à Abadiyeh [3], et où nou[s] rencontrons une série de signes ♀, que je regarde comme u[n] dessin fort sommaire des figures de femmes représentées les bra[s] levés au-dessus de la tête (fig. 86).

Mentionnons encore quelques vases dont la décoration peut di[-]

[1] Schweinfurth, *Ornamentik*, etc., p. 399.
[2] Schweinfurth, *Ornamentik*, etc., p. 398.
[3] Petrie, *Diospolis*, pl. xx, 8.

ficilement se ranger dans les catégories que nous venons de passer en revue. De ce genre sont les vases où se rencontre une étoile ı cinq branches [1], un vase portant des figures humaines dessinées ı l'envers et de façon très sommaire [2] et, enfin, un petit nombre de vases où se rencontrent des crocodiles (l'un d'eux percé de harbons), des scorpions et des serpents [3]. Ces derniers vases rappellent quelque peu les vases découverts à Hieraconpolis et qui latent des débuts de la période historique.

Vases décorés de figures en relief.

Il faut aussi en rapprocher les rares vases qui sont décorés de notifs en relief et dont un spécimen lécouvert à Négadah présente une igure de lézard et une autre de scorpion [4] (fig. 87).



Fig. 84.

Sur un vase du British Museum n° 36328) décoré d'autruches, de riangles et de barques, deux des ınses sont surmontées de figurines l'oiseaux. Symétriquement on voit ur le même vase deux figures en elief de sauriens (?) [5].

Un autre spécimen, à l'University College de Londres, est décoré de igures en relief d'un crocodile, d'un roissant et d'un harpon.

Dans les collections de l'Ashmolean Museum, à Oxford, se trouent trois vases rouges, à bord supérieur noirci, datant des débuts e la période préhistorique et qui présentent un intérêt tout spécial ig. 88). Sur le premier, provenant de Négadah (tombe 1449), on emarque une tête en relief faite assez grossièrement ; elle est ontinuée par une ligne en relief descendant perpendiculairement et allant en s'amincissant de plus en plus. Je pense qu'elle

[1] Petrie, *Diospolis*, pl. xv.
[2] Petrie, *Naqada*, pl. xxxv, 77.
[3] Petrie, *Naqada*, pl. xxxv, 78 ; *Diospolis*, pl. xvi, 78[b], 78[c], et 78[d].
[4] Petrie, *Naqada*, pl. xxxvi, 87 et p. 41.
[5] La position de ce vase dans la vitrine ne me permet pas de le décrire plus actement, et je regrette vivement de n'avoir pu obtenir l'autorisation d'en onner ici une reproduction.

représente le corps de l'homme : en effet, de part et d'autre s détachent vers le haut deux lignes remontantes, en relief, qu indiquent les bras ; vers le bas, à une certaine distance de la lign médiane, on distingue, toujours en relief, deux boules qui se pro longent par des lignes remontant assez brusquement jusqu'a sommet du vase. L'homme embrasserait le vase entier dans un position difficile à imaginer et qui ne peut s'expliquer que pa la naïveté de l'artiste primitif, qui n'a pas manqué de dessiner l

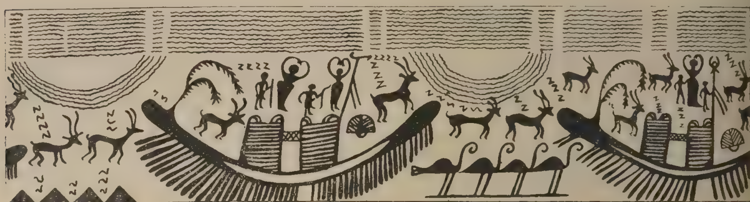


FIG. 85. — VASE DÉCORÉ AVEC REPRÉSENTATIONS VARIÉES.
D'après de Morgan.

tête de face (les deux photographies au centre de la figure 88 sor les deux fragments d'un même vase). L'intérêt de ce vase curieu consiste surtout en ce qu'il permet de saisir sur le vif une de ce lois de simplification à outrance dont nous avons eu l'occasion d nous occuper plus haut. En effet, deux autres vases, provenant d Hou (tombes U 179 et B 101) et qui, d'après les dates de successio sont plus récents que le spécimen de Négadah, nous montrer comme décoration deux ornements en relief constitués précisémer par une boule d'où se détache une ligne remontant jusqu'au somm du vase. C'est donc une copie exacte des jambes du personnag figuré sur le vase décrit en premier lieu. Je pense que de copie e copie la signification de ces lignes s'est perdue, et que, notammer dans les spécimens de Hou, on ne savait plus qu'il s'agissait d'un représentation humaine. Aussi l'ornement ressemble-t-il à deu serpents affrontés, et je ne serais pas étonné que l'artiste primit en ait eu l'idée lorsqu'il façonna le vase [1].

[1] Le vase à la gauche de la figure est publié en dessin, sans indication da le texte, dans PETRIE, *Diospolis*, pl. XIV, 66.

Un vase de l'Ashmolean Museum, à Oxford, découvert à Négadah (tombe 1871, date de succession 46), nous fait connaître un système de décoration fort rare. Il s'agit d'un vase rouge à bord supérieur noirci. L'intérieur est, comme d'ordinaire, également noirci, mais on avait, en outre, gravé dans l'argile, avant la cuisson, une série de dessins assez rudes représentant peut-être des serpents et des plantes (figure 89). Il s'agirait peut-être d'un vase magique ? Ce qui est certain, c'est qu'à part deux petits fragments, de technique iden- **Vases à décors intérieurs.**



Fig. 86. — Vase décoré découvert a Abadiyeh.

tique, dans le même musée, il n'existe, à ma connaissance du moins, aucun vase comparable à celui-ci [1].

Un certain nombre de poteries rugueuses *(rough faced)* ont été décorées de lignes incisées, mais ce mode d'ornementation semble avoir été rarement employé (fig. 90 [2]). **Vases à décor incisé.**

[1] Voir Petrie, *Naqada*, pl. xxxv, 71.
Un vase au British Museum, décoré à l'intérieur de signes fantaisistes, n'est apparemment que le résultat d'une fraude moderne.

[2] Petrie, *Naqada*, p. 41 et pl. xxxv, 74 et 76 ; xxxvi, 93 a et b ; xxxvii, 41. — *Diospolis*, pl. xvi, 74 b et 93 c ; xvii, 49.
Sur notre figure le vase supérieur = *Diospolis*, xvi, 74 b ; en bas, en commençant par la gauche. 1 = *Naqada*, xxxvi, 93 b (terre noircie à la fumée) ; 2 = *Diospolis*, xvi, 93 c (Hou U 126); 3 (Hou B 158) ; 4 = *Diospolis*, xvii, 49 (Hou U 170).

Tels sont les différents motifs dont sont décorées les poteries archaïques égyptiennes ; comme on peut s'en rendre compte rapidement, ils sont tous, ou bien skéiomorphes, ou bien inspirés directement d'une chose naturelle, montagne, plante, animal, homme, etc. C'est une preuve excellente des théories exposées



FIG. 87. — VASES DÉCORÉS A REPRÉSENTATIONS RARES.

au début de ce chapitre et sur lesquelles il n'est pas nécessaire d'in-sister davantage.

Vases à formes fantaisistes.

Étudions à présent, rapidement, les poteries auxquelles l'artist primitif a cherché à donner une forme soit humaine, soit animale

Forme humaine.

Un vase extrêmement curieux, à couverte noire brillante, pr venant des fouilles de M. Petrie à Abadiyeh, a été découvert dan une tombe de la première moitié des temps préhistoriques (dat

[1] Je réserve pour le chapitre sur la sculpture quelques vases en pierre et e terre représentant des figures humaines, et où le « vase » disparaît devant figure sculptée.

de succession 33-41). L'artiste primitif s'est efforcé de donner au vase la forme féminine et il a réussi à faire une figure qui ne s'écarte pas trop des statuettes de femmes en terre de la même époque, dont nous nous occuperons plus loin, et dont nous avons donné déjà des spécimens à propos de la parure. Une simple



FIG. 88. — VASES ROUGES A BORD SUPÉRIEUR NOIRCI AVEC FIGURES EN RELIEF.
Ashmolean Museum, à Oxford.

pincée dans l'argile sert à indiquer le nez, les oreilles et les épaules; les seins sont faits sommairement et pendent sur la poitrine, comme ils se présentent chez les négresses; enfin le vase, qui s'enfle en arrière brusquement, essaie de rappeler le développement graisseux extraordinaire des fesses (stéatopygie) que l'on remarque également sur les statuettes [1] (fig. 91).

Citons encore un vase en forme humaine et qui semble représenter un captif accroupi sur le sol dans une pose incommode. L'artiste primitif n'a cherché à représenter avec précision que la tête [2].

Formes animales.

Les mêmes fouilles de Hou-Abadiyeh ont fait découvrir égale-

[1] PETRIE, *Diospolis*, pl. v, B, 102.
[2] PETRIE, *Diospolis*, pl. vi, B, 83.

ment deux vases en forme d'hippopotames, l'un cherchant à imiter l'animal aussi exactement que possible, l'autre au dessin assez sommaire et orné de deux anses latérales [1] (fig. 92). C'est également le cas pour un autre vase en forme d'hippopotame, se trouvant au musée du Caire, et que M. de Bissing a publié il y a quelques années déjà [2].

Ce qui constitue l'intérêt tout spécial de cette dernière pièce, ce

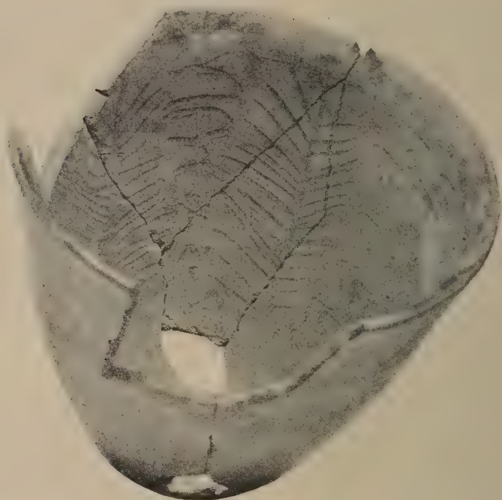


Fig. 89. — Vase rouge a bord supérieur noirci avec décor intérieur incisé.
Ashmolean Museum, à Oxford.

sont les peintures qui y ont été ajoutées par l'artiste primitif : Voici ce qu'en dit M. de Bissing : « Les hippopotames du moyen empire sont décorés, d'après la remarque de Maspero, de roseaux, de lotus et de papillons parce qu'ils se tiennent au milieu des roseaux et que des papillons voltigent alentour. De même l'artiste pouvait décorer les deux côtés du vase en forme d'hippopotame de la longue série d'oiseaux de marécage au long cou et aux grandes pattes caractéristiques du plus ancien art égyptien, parce qu'en réalité

[1] Petrie, *Diospolis*, pl. vi, R, 134, et pl. xiv, 67. Sur ce dernier spécimen on relève encore des traces de peintures, notamment des harpons peints sous le ventre de l'animal.

[2] Fr. W. v. Bissing, *Altägyptische Gefässe im Museum zu Gise*, dans la *Zeitschrift für Aegyptische Sprache*, XXXVI, 1898, pp. 123-125.

il voyait dans la nature l'hippopotame environné de semblables oiseaux. Il faut expliquer différemment les harpons qui se trouvent par groupes de trois ou quatre sur les anses, sous la lèvre, sous la tête et à la queue. Il faut apparemment se représenter l'hippopotame comme pris à la chasse au harpon » [1].

Ces remarques très judicieuses sont intéressantes, et nous



FIG. 90. — VASES RUGUEUX AVEC DÉCORS INCISÉS.
Ashmolean Museum, à Oxford.

aurons l'occasion d'y revenir. M. de Bissing note en même temps la fréquence des vases en forme d'animaux dans l'art primitif égyptien, comme dans tous les arts primitifs. Il faut citer pour l'Égypte, à ce point de vue, des vases en forme de poisson [2] et d'autres plus nombreux en forme d'oiseaux (fig. 92) [3]. Parfois le vase représente deux oiseaux côte à côte (fig. 92) [4].

La collection Petrie, à l'University College de Londres, comprend

[1] Nous avons eu l'occasion de remarquer le même détail précédemment pour une représentation de crocodiles.

[2] PETRIE, *Naqada*, pl. XXVII, 68a- 68c, et p. 37. — QUIBELL and GREEN, *Hieraconpolis*, II, pl. LXVI, et p. 50.

[3] PETRIE, *Naqada*, pl. XXVII, 69a-c.—DE MORGAN, *Recherches*, I, p. 160, fig. 481.

[4] PETRIE, *Naqada*, pl. XXXVI, 90.

un certain nombre de vases en forme d'oiseaux dont un, fort remarquable, où l'on a peut-être cherché à représenter un vautour (fig. 93 et 94).



Fig. 91. — Vase noir poli en forme de Femme.
Ashmolean Museum, à Oxford.

Ici, encore, l'imitation s'écarte énormément du modèle, et seules les formes intermédiaires nous aident à comprendre ce que le primitif a voulu représenter [1].

Caisses décorées.

Dans quelques tombes on a découvert également des petites caisses rectangulaires en poterie, dont les parois extérieures sont décorées de la même manière que les vases. L'une de ces caisses, provenant de Diospolis, nous montre le motif des triangles imitant les montagnes, ainsi que des registres de traits parallèles et inclinés en sens opposé d'un registre à l'autre [2] (fig. 95).

Un autre spécimen, appartenant au British Museum, est décoré de barques, d'ibex, de groupes de lignes parallèles et de signes en forme de S [3] (fig. 95).

Un couvercle d'une boîte analogue se trouve dans la collection Petrie, à l'University College de Londres. Avant de cuire la terre, l'ouvrier primitif avait gravé sur le couvercle une autruche, un scorpion et deux figures humaines, qui font de cet objet l'une des plus anciennes représentations obscènes que nous connaissions [4].

Enfin M. Mac Iver, dans ses fouilles d'El Amrah, découvrit une caisse du même genre sur les parois de laquelle se trouvent des-

[1] Petrie, *Diospolis*, pl. vi, R, 131 ; xix, 71.
[2] Petrie, *Diospolis*, pl. xvi, 73.
[3] Budge, *History of Egypt*, I, p. 98, fig. — British Museum, n° 32639.
[4] Petrie, *Prehistoric Egyptian Figures*, dans *Man*, 1902, n° 14, p. 17, et pl. B, 22.

inées au charbon quatre scènes différentes : sur une des faces apparaît un hippopotame, sur la seconde un bateau au dessous duquel se voit un crocodile; la troisième face reste jusqu'à présent inexplicable [1] ; quant à la quatrième, on peut en donner des interprétations diverses. M. Mac Iver y voit une série de six animaux à long cou (probablement des girafes) marchant vers la droite ; leur corps, remarque-t-il, est dessiné schématiquement et ressemble

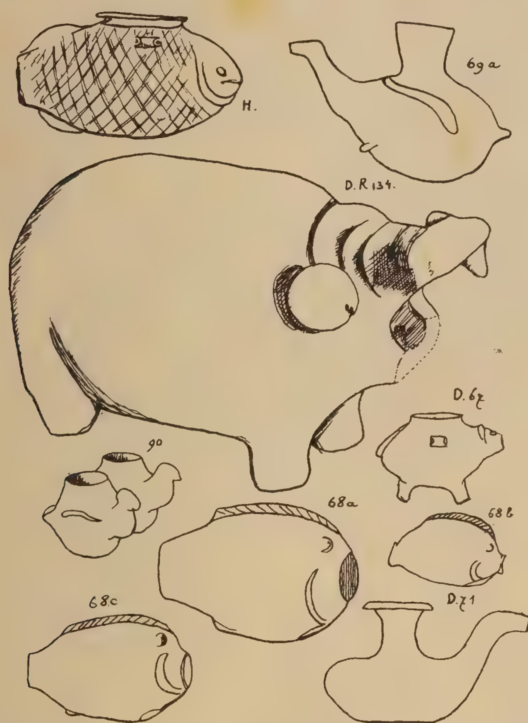


FIG. 92. VASES EN TERRE EN FORME D'ANIMAUX.

une palissade. En dessous d'eux se trouve une rangée de triangles [2]. Les dessins de l'époque, malgré leurs simplifications à outrance, ne nous ont pas habitué à des représentations d'animaux

[1] Voir PETRIE, *Naqada,* pl. LIII, 113, où on trouvera une marque de poterie analogue au dessin de cette face (fig. 95).

[2] MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos,* pl. XII, 10-13, et p. 42. Cette caisse décorée se trouve actuellement à l'Ashmolean Museum, à Oxford.



Fig. 93. — Vases en terre en forme d'Oiseaux.

ussi schématiques. J'y vois plutôt une palissade dont les pieux eraient ornés à la partie supérieure de bucrânes. On a déjà plueurs fois constaté à cette époque l'emploi de crânes d'animaux yant, à côté de leur rôle décoratif, un sens magique ou relilieux [1] (fig. 95).



FIG. 94. — VASE EN TERRE EN FORME DE VAUTOUR.
University College de Londres.

Nous avons ainsi terminé l'examen des poteries décorées de époque primitive ; il existe cependant encore une espèce de écoration : ce sont les dessins et les marques gravées sur ces bjets, et dont l'étude présente une importance capitale ; cepen-

[1] CAPART, *la Fête de frapper les Anou,* dans la *Revue d'histoire des religions,* LIII, 1901, pp. 252-253.

dant, comme l'étude de ce sujet va nous conduire à traiter de questions quelque peu en dehors du domaine de l'art décoratif, il sera préférable de le réserver pour la fin de ce chapitre, lorsque nous aurons terminé l'examen des objets décorés de l'époque primitive.



Fig. 95. — Caisses rectangulaires en poterie avec représentations diverses.

Mobilier. L mobilier des primitifs égyptiens — on se l'imagine facilement — était fort rudimentaire. Les matériaux qu'ils employaien à cet usage, moins résistants que l'ivoire ou la céramique, ont ét détruits, ou à peu près, par l'action du temps. Ne nous étonnon donc pas si nous n'avons que peu de renseignements à ce sujet Il faut atteindre les débuts de la période historique pour trouve des indications précises.

Foyer. Mentionnons cependant quelques objets mis au jour par le fouilles récentes, et, d'abord, les foyers des maisons primitives, don M. Petrie a retrouvé quelques exemplaires dans la petite ville pré-historique qui se pressait autour du plus vieux temple d'Osiris, à Abydos. Ces foyers ressemblent fort à des cuvettes en terre cuite

On y faisait brûler du charbon de bois, et l'un d'eux contenait encore quelques cendres.

Tous portent sur le plat du bord, incisés dans la poterie, des motifs imitant la vannerie. Deux spécimens surtout sont curieux. Le dessin représente un serpent dont la tête s'infléchit vers le foyer et semble s'avancer au dessus du feu. Le décorateur, remarque M. Petrie, a associé l'agathodémon — le fétiche domestique de l'époque préhistorique — avec la place du foyer [1] (fig. 96).



Fig. 96. — Foyers en terre décorés de Motifs imitant la Vannerie.

Meubles divers.

Nous avons déjà parlé des fragments de meubles garnis de vannerie découverts dans les tombes royales. Les fouilles de M. de Morgan, à Négadah, de MM. Amelineau et Petrie, à Abydos, et de M. Quibell, à Hieraconpolis, n'ont malheureusement mis au jour que des fragments peu importants, qui ne donnent qu'une idée très vague du mobilier à l'époque primitive. On n'a trouvé que des débris de coffrets et de sièges ou lits bas. Ils permettent cependant de constater que les pieds qui soutenaient ces meubles avaient la forme de jambes de taureaux et étaient traités dans une manière qui rappelle à M. Petrie les œuvres italiennes du *cinque cento* plutôt que les œuvres archaïques (fig. 97).

[1] Petrie, *Excavations at Abydos,* dans *Man,* 1892, n° 64, p. 89, et fig. 6, 7 et 8; *Abydos,* I, pl. LIII, 13-18 et p. 25.

[2] Petrie, *Royal tombs,* I, p. 27.

Une remarque surtout y est intéressante, c'est le goût prononc des décorateurs pour l'incrustation. Les petites plaquettes en ivoire en bois, en terre émaillées, avec des lignes incisées, sont très nombreuses [1].

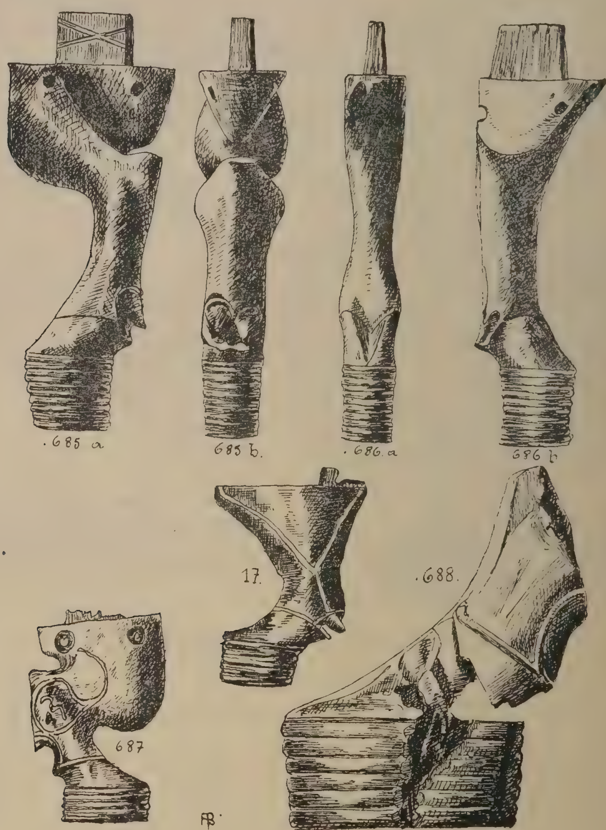


Fig. 97. — Pieds de Meubles en Ivoire en forme de Jambes de Taureau.

Les motifs qui inspirent les décorateurs sont empruntés surtou aux nattes, aux filets, aux plumes. On se sert aussi de la figure hu

[1] Petrie a découvert à Abydos un grand nombre de tuiles en terre émaillé ayant servi à la décoration des murs. Voir Petrie, *Abydos*, II, pl. viii et p. 26 Cela oblige à entièrement reviser les opinions émises dans Borchardt, *zu*

maine comme support, et déjà l'on trouve ces captifs agenouillés servant de support des sièges comme on les rencontrera pendant la période historique [1] (fig. 14).

Certains fragments en ivoire découverts à Hieraconpolis sont peut-être des bras de fauteuils ; ils sont ornés de figures d'animaux du même style que celles relevées sur les manches de couteaux. On y remarquera principalement des animaux fantastiques, au cou démesurément allongé ; parfois un homme, debout, saisit de chacune de ses mains le cou d'un de ces animaux dans une pose qui nous est surtout familière dans l'art mycénien et chaldéen [2] (fig. 98 et 99).

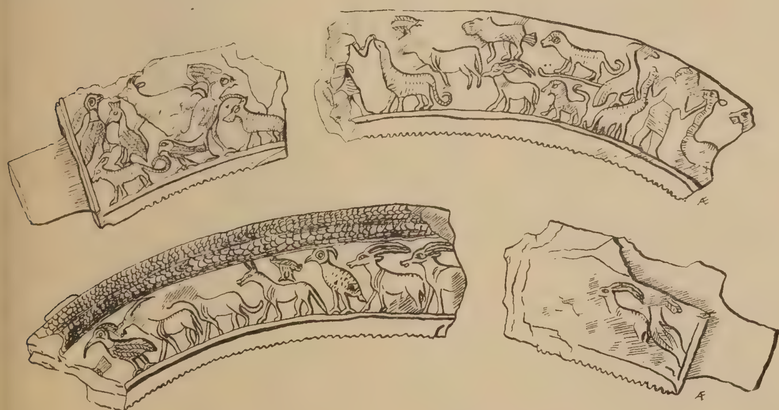


Fig. 98. — Fragments de Meubles en Ivoire avec représentations diverses.

Les mêmes fouilles de Hieraconpolis ont mis au jour des cylindres en ivoire, décorés de figures d'hommes et d'animaux, traités dans le même style. A en juger par le sceptre découvert à Aby-

Geschichte der Pyramiden I. Thür aus der Stufenpyramide bei Sakkara. Berliner Museum, n° 1185, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache,* XXX, 1892, pp. 83-87 et pl. I. — Wiedemann, *Compte rendu de Quibell, Hieraconpolis,* I, dans la *Orientalistische Litteraturzeitung,* III, 1900, col. 331.

[1] Quibell, *Hieraconpolis,* I, pl. xi et p. 7 ; II, p. 37.

[2] Quibell, *Hieraconpolis,* I, pl. xii, xiii, xiv, xvi, xvii, xxxii ; animal fantastique, pl. xvi, 2, et xvii. — Evans, *the Mycenæan Tree and Pillar Cult and its Mediterranean Relations, with Illustrations from Recent Cretan Finds.* Londres, 1901 (reprinted from the *Journal of Hellenic Studies),* pp. 65 et suiv. et fig. 43, 44, 45. Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur ce point.

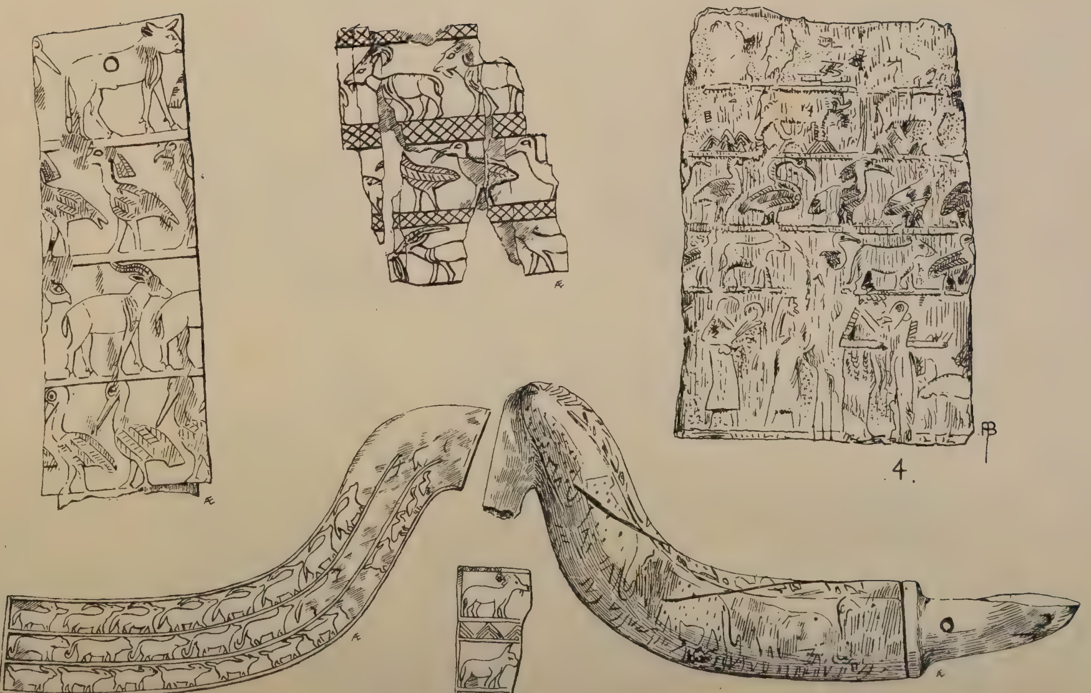


Fig. 99. — Fragments de Meubles en Ivoire
avec représentations diverses.

dos[1] on peut les considérer comme les fragments d'un sceptre. Un de ces cylindres, surtout, au nom du roi Nar-Mer, est intéressant, parce qu'il offre un curieux exemple d'inscription pictographique et hiéroglyphique analogue à celle gravée sur une plaque en schiste du Musée du Caire, dont nous parlerons plus loin[2] (fig. 100).



Fig. 100. — Cylindres en ivoire décorés de figures diverses.

Si l'on veut bien se rappeler les divers types de décoration que nous avons eu l'occasion de passer en revue, une constatation surtout paraîtra frappante. Les primitifs égyptiens étaient de précis observateurs de la nature, l'homme, les plantes, les animaux leur servant presque exclusivement de modèles. Rarement nous avons rencontré ce qu'on pourrait appeler un ornement géométrique en dehors de ceux qui naissent spontanément de l'imitation des matériaux mis en œuvre par l'industrie primitive et surtout par la vannerie.

[1] Petrie, *Royal tombs*, II, pl. ix, 1.
[2] Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. xv ; 7, inscription de Nar-Mer.

En somme, le génie décoratif, qu'il faut bien distinguer du penchant pour la décoration, semble avoir manqué aux primitifs égyptiens. Ils n'ont tiré, il faut bien l'avouer, qu'un assez

FIG. 101. — MARQUES DE POTERIES.

Hommes, éléphants, hippopotames, lions, antilopes, girafes, oiseaux, plantes, reptiles, barques, etc.

médiocre parti des motifs naturels qu'ils copiaient. Cette médiocrité est surtout flagrante dans les « poteries décorées », et l'on peut même se demander si le primitif qui traçait sur l'argile des représentations de barques, d'oiseaux, de plantes, de gazelles et d'hommes voulait réellement décorer le vase ou bien s'il avait un but différent. L'art pour l'art est, je pense, une exception chez les peuples primitifs, et le but esthétique doit être bien rarement visé chez eux. L'étude que nous ferons des peintures de la tombe de Hieraconpolis nous permettra, je pense, d'élucider en partie ce point, d'une importance capitale pour la juste appréciation de l'art décoratif des primitifs égyptiens. L'ancien empire égyptien ne diffère pas énormément, à ce point de vue, de l'époque primitive et dans ce domaine, encore une fois, il nous est fort difficile de trouver de profondes modifications entre les deux périodes; il n'y a, je pense, rien qui empêche de considérer l'art décoratif des contemporains des IVe, V^e^ et VIe dynasties, comme la suite logique et le lent développement des principes mis en œuvre par leurs lointains prédécesseurs des temps préhistoriques. J'espère montrer tout à l'heure que les décors des murs des mastabas de l'ancien empire ne sont autre chose que le développement de l'idée qu'exprimaient les primitifs en ornant leurs poteries de figures peintes. Les mêmes tombeaux ne nous montrent à côté des scènes et des motifs empruntés directement à la nature que l'imitation des pierres dures, de la vannerie ou même de la boiserie [1].

Marques de poteries.

Revenons à ces dessins gravés sur les poteries et que l'on peut à peine regarder comme une décoration. Le but de ces lignes incisées semble avoir été différent, sans qu'il soit possible, à l'heure actuelle, de le déterminer toujours avec précision. Ainsi que l'a reconnu M. Petrie, il semble bien que dans certains cas il s'agisse d'une marque de propriété, diverses poteries dans une seule tombe portant la même marque [2].

Souvent aussi on doit, je crois, les considérer comme une sorte de signature mise par le potier sur les vases qui sortaient de ses mains. M. Petrie m'a fait remarquer que ces marques ont toutes été gravées après la cuisson du vase.

[1] Petrie, *Egyptian decorative Art*, pp. 44 et 89, et chap. iv, *Structural decoration*.

[2] Petrie, *Naqada*, p. 44.

Ce qui est surtout à remarquer, c'est qu'on les a d'ordinaire relevées sur deux catégories de vases : les vases rouges à bord supérieur noir *(black topped)* et les vases rouges brillants *(red polished)*. Jamais on n'en a trouvé sur les vases que nous avons étudiés plus haut *(cross lined* et *decorated pottery)* [1].

Si maintenant nous cherchons à la suite de M. Petrie à classer ces marques en diverses catégories, voici ce que nous remarquerons (fig. 101) [2].

La figure humaine n'apparaît qu'exceptionnellement [3] ; une seule fois nous voyons un homme, dont un animal difficile à identifier avec précision semble dévorer la tête, rappelant ainsi le personnage mythologique *mahes* [4].

Les figures d'animaux se rencontrent plus fréquemment et, sauf une exception, elles diffèrent peu comme style des représentations peintes sur les vases, ressemblant peut-être davantage à celles des vases à peinture blanche *(cross lined)*. Les types les plus usuels sont l'éléphant, l'hippopotame, diverses espèces d'antilopes et peut-être aussi la girafe [5].

L'oiseau n'est pas aussi fréquent et les espèces représentées ne sont pas facilement identifiables ; on reconnaît cependant l'oiseau à pattes allongées et au cou recourbé en S, si fréquent sur les poteries décorées [6].

Le crocodile et les serpents sont souvent employés [7] ; les motifs

[1] Petrie, *Naqada*, p. 44.

[2] Les marques D. 20 proviennent d'une palette en schiste, ce que Petrie a négligé d'indiquer dans *Diospolis*. L'original est à l'Ashmolean Museum, à Oxford, et a été reproduit plus haut à propos des palettes avec décor incisé.

[3] Petrie, *Naqada*, pl. li, 1, 2, 7.

[4] D'après Pleyte, *Chapitres supplémentaires du Livre des morts*, I, p. 41, « ce n'est qu'après la XXe dynastie que le titre ou nom de *Mahes* devient un nom de dieu ». Je crois les représentations de ce dieu rares. Je citerai le naos D 29 du Louvre (Pierret, *Panthéon égyptien*, fig., p. 79), un manche de fouet au musée de Leide, I, 77 (Leemans, *Monuments*, II, pl. lxxxiv), et un boomerang magique de l'University College de Londres, de la XIIe dynastie.

[5] Petrie, *Naqada*, pl. li, 7-27; *Diospolis*, pl. xx, 13-29. — Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. xvii, 19-24. — Newberry, *Extracts from my Notebooks*, V, n° 37, dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, XXIV, 1902, p. 251, et pl. i, 5.

[6] Petrie, *Naqada*, pl. li, 28-32 ; *Diospolis*, pl. xx, 30-35 ; xxi, 51.

[7] Petrie, *Naqada*, pl. li, 33-38 ; *Diospolis*, pl. xxi, 36-43.

loraux se bornent à une esquisse sommaire du palmier et de quelques espèces végétales qu'on n'arriverait pas aisément à déterminer [1].

Les bateaux, bien qu'ils soient rares, ne manquent pas totalement, et ils ne rappellent que d'une façon fort peu précise ceux que nous avons relevés sur les poteries décorées [2].

Telles sont à peu près les seules représentations qu'il soit possible d'expliquer à première vue. Avant de continuer notre examen des marques nous devons nous poser une question assez importante.

Hiéroglyphes primitifs (?).

Rencontre-t-on parmi ces figures faciles à identifier des signes que nous pourrions appeler des « hiéroglyphes » ? En d'autres termes devons-nous considérer l'écriture hiéroglyphique comme une importation de conquérants venus d'Asie, de la haute Nubie ou d'une autre région, ou bien est-il possible de relever sur les objets ayant appartenu aux primitifs quelque chose qui pourrait faire soupçonner chez eux l'usage d'une écriture dont les hiéroglyphes postérieurs ne seraient que le développement ?

Rappelons quelques remarques de M. de Bissing au sujet de l'origine africaine des hiéroglyphes.

« L'écriture hiéroglyphique, dit-il, présente, à mon avis, un caractère tout égyptien. Une assez grande et très ancienne partie des signes est constituée par des plantes et des animaux. Le papyrus est bien certainement une plante d'Égypte ; or, un groupe, fréquent dans le sens de *verdoyant,* en représente la tige et la fleur. C'est d'ailleurs l'écusson de la basse Égypte et le signe pour le nord. Quant au lotus, on le rencontre si souvent que le signe pour *mille* en égyptien n'est autre que la tige de la *Nymphœa cœrulea* avec une feuille nageant sur l'eau. Des fleurs de *Nymphœa* sur un bassin sont la forme la plus ancienne du signe *š*, où entre plus tard le papyrus. Je ne sache pas que la *Nymphœa cœrulea* et la *Nymphœa lotus* soient originaires d'Asie; et ce sont ces plantes précisément, comme l'ont prouvé MM. Borchardt et Griffith, qu'on rencontre dès les plus anciens temps en Égypte, tandis que la

[1] Petrie, *Naqada,* pl. lii, 52-69 ; *Diospolis,* pl. xxi, 53-72. — Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos,* pl. xvii, 25-29.
[2] Petrie, *Naqada,* pl. lii, 70-71 ; *Diospolis,* pl. xxi, 52.

Numphœa nelumbo, probablement de provenance asiatique, ne se trouve que sur les monuments de la basse époque.

» Pour les animaux, le résultat est le même : ni le crocodile ni l'hippopotame surtout, qu'on ne pourrait séparer de la civilisation archaïque, des premières conceptions mythologiques des Égyptiens, n'existent en Asie (les espèces des Indes diffèrent sensiblement des espèces africaines figurées sur les monuments). L'aigle (en réalité un vautour noir), le vautour à tête nue, oiseau sacré de la déesse Mout, l'épervier (qu'on devrait nommer faucon), la chouette et, avant tout, l'ibis offrent des types absolument africains ou, du moins, ne sont nullement caractéristiques de l'Asie.

« Il en est de même des différentes espèces de fauves comme le chacal, symbole de divers dieux des morts (on me dit que c'est plutôt un renard), les gazelles (parmi elles l'*Oryx leukoryx* inconnu en Asie), l'éléphant même, qui présente le type africain, l'hyène et beaucoup d'autres. Si nous en venons aux serpents, aux insectes et aux poissons, partout nous trouvons des espèces connues dès lors comme égyptiennes : l'*urœus,* le scarabée, le scorpion et différents poissons qu'on voit dans les hiéroglyphes et que l'on retrouve dans les peintures murales de l'Ancien Empire. Remarquez qu'au nombre des animaux mentionnés il y en a que les anciens Égyptiens ont dû connaître longtemps avant de leur attribuer le sens conventionnel qu'ils ont reçu. Combien de fois a-t-on dû voir l'hippopotame sortir la tête de l'eau pour prendre l'air avant de trouver dans la tête de cet animal sortant des eaux l'expression parlante pour ce que nous nommons *une minute ?* Bien longtemps, les anciens Égyptiens ont dû observer le scarabée faisant des boulettes avec des ordures avant d'y voir le symbole de la création perpétuelle, de la formation de l'œuf. Si l'hippopotame, à la rigueur, a pu frapper les nouveaux venus dès leur entrée en Égypte et leur suggérer cette idée bien curieuse de symboliser l'instant, il ne peut guère en être de même pour le scarabée. En tout cas, les Égyptiens, avant de venir en Égypte, n'ont pas pu avoir une expression pour le mot *instant* et *devenir*, puisque les mots mêmes qui désignent ces idées sont originaires d'Égypte[1] ».

[1] F. de Bissing, *les Origines de l'Égypte,* dans l'*Anthropologie,* IX, 1898, pp. 409-411. Il me semble qu'il y a dans ces dernières lignes une véritable con-

S'appuyant, d'une part, sur ces observations, et, d'autre part, sur les marques de poteries et les *graffiti* dont nous parlerons plus loin, M. Zaborowski concluait qu'il fallait chercher en réalité dans ces marques et graffiti l'origine de l'écriture hiéroglyphique [1].

Ces conclusions sont assez hardies si l'on juge seulement d'après ce que les fouilles des dernières années ont fait connaître. J'inclinerais cependant à adopter l'opinion de ces auteurs, quoique je ne puisse baser cette appréciation que sur des points encore assez douteux.

Les inscriptions de la Ire dynastie n'ont pas l'aspect d'hiéroglyphes en voie de formation; les concordances des dates de succession avec celles des rois de l'Ancien Empire, telles que M. Petrie les a établies à la suite de ses fouilles dans le *temenos* d'Osiris à Abydos, laissent peu d'espoir pour le moment de découvrir ces hiéroglyphes qui formeraient le lien entre les marques de poteries, les graffiti et les hiéroglyphes classiques. On peut se demander cependant si le hasard des fouilles ne fera pas découvrir un jour quelques monuments de ces « adorateurs d'Horus » dont M. le professeur Sethe vient de remettre en lumière le véritable rôle [2].

Les marques de poteries dont nous avons parlé jusqu'à présent comprennent peu d'hiéroglyphes. Citons d'abord un signe représentant la plante du sud [3], puis un, qui n'est autre que la couronne de la basse Égypte [4], la couronne de la déesse Neith d'origine libyenne, comme nous avons eu l'occasion de le noter plus haut et, par conséquent, pourrait très bien avoir été introduit comme signe pictographique dans un système d'écriture déjà tout constitué.

Je rappellerai encore le signe gravé sur une palette en schiste

fusion que, j'en suis persuadé, l'auteur ne ferait plus aujourd'hui. Voir Erman, *Aegyptische Grammatik*, 2e édit. Berlin, 1902, § 36, p. 17.

[1] Zaborowski, *Origines africaines de la civilisation de l'ancienne Égypte,* dans la *Revue scientifique,* 4e série, XI, 11 mars 1899, pp. 293-294.

[2] Sethe, *Beiträge zur ältesten Geschichte Aegyptens (Untersuchungen zur Geschichte und Alterthumskunde Aegyptens,* herausgegeben von Kurt Sethe, III, 1), pp. 3-21 : *die « Horusdiener »*.

[3] Petrie, *Naqada,* pl. lii, 74.

[4] Petrie, *Naqada,* pl. lii, 75.

et qui est l'emblème du dieu Min et qu'on retrouve assez souvent parmi les marques de poteries [1] et qui a pu ne devenir un signe hiéroglyphique que par l'adoption d'un dieu indigène par des populations conquérantes. Il semble encore que l'on puisse reconnaître le signe 𓋴, ce qui confirmerait l'interprétation que j'en ai donnée il y a déjà quelques années [2] (fig. 102).

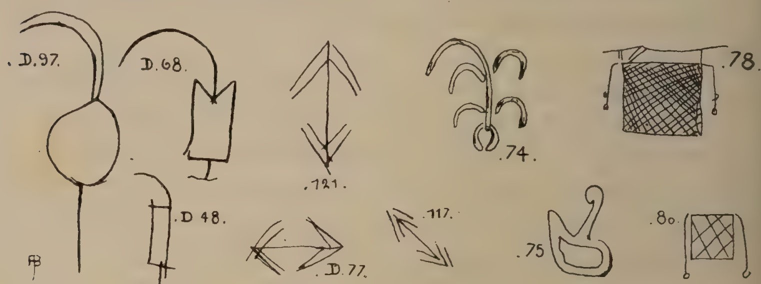


Fig. 102. — Signes hiéroglyphiques (?) de l'époque préhistorique.

Un dernier signe que l'on relève sur les poteries, où il n'est pas possible de l'identifier [3], se retrouve vraisemblablement sur une inscription intéressante découverte dans la tombe du roi Den de la Ire dynastie, et dans laquelle, du reste, il est resté inexpliqué [4].

Ce sont là des indices bien faibles et qui n'autorisent pas de conclusions sérieuses. Je crois que jusqu'à nouvel ordre il n'est pas permis d'affirmer que les primitifs Égyptiens aient été en possession d'un système d'écriture hiéroglyphique.

Marques alphabétiformes.

Possédaient-ils une autre espèce d'écriture ? Une des plus grandes surprises des dernières découvertes a été de s'apercevoir

1. Petrie, *Naqada*, pl. LIII, 117-122 ; *Diospolis*, pl. XXI, 67, 69, 73-79.
2. Petrie, *Diospolis*, pl. XXI, 48, 68 et 97. — Capart, *Note sur la décapitation en Égypte*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XXXVI, 1898, pp. 125-126.
3. Petrie, *Naqada*, pl. LII, pp. 78 et suiv.
4. Petrie, *Royal tombs*, I, pl. X, 11, et pl. XVI, 20 ; II, pl. XXVI, 59, et XXVII, 102.

Voir Evans, Arthur J., *Further Discoveries of Cretan and Aegean Script with Libyan and Proto-Egyptian Comparisons*, dans le *Journal of Hellenic Studies*, XVII, 1897, p. 378.

ue peut-être ils employaient des caractères *alphabétiformes* [1], et es caractères ont précisément été relevés parmi les marques de oteries. Ce sont celles qui doivent nous occuper à présent.

Au cours de ses fouilles de Négadah, M. Petrie avait relevé un ertain nombre de marques de formes géométriques et il constatait ue « peu d'entre elles étaient frappantes et ressemblant à une série lphabétique quelconque. Jamais non plus, ajoutait-il, on ne les encontrait groupées de façon à suggérer qu'on y attachait des idées onstantes » [2].

Mais les fouilles dans les tombes royales d'Abydos devaient apporter des matériaux nouveaux pour l'étude de cette question, et les echerches de M. Evans sur les pictographes crétois et les systèmes néaires du monde créto-égéen avaient préparé la voie aux conclusions que M. Petrie allait en tirer.

L'examen de cette question pourrait nous entraîner loin de notre ujet, et je suis obligé de me contenter de quelques indications ommaires en renvoyant aux ouvrages où le lecteur pourra trouver es renseignements plus complets [3].

M. Petrie releva sur les poteries des tombes royales de la premìère dynastie une série de marques qui immédiatement se révélèrent comme identiques aux marques alphabétiformes des vases préstoriques. En même temps il confirmait ce que M. Evans avait éjà noté, c'est-à-dire l'identité des alphabets linéaires créto-égéens des marques de poteries découvertes en Égypte à Kahun et Gub, sur des monuments contemporains des XIIe et XVIIIe dynasties gyptiennes. Cette fois, un pas de plus était fait en montrant que s marques des XIIe et XVIIIe dynasties mises en tables correspondent exactement aux marques des tombes royales de la Ire dynastie des poteries préhistoriques. Enfin, les alphabets primitifs de la

[1] J'ai besoin de m'excuser de ce terme barbare qui présente, à mes yeux vantage de ne pas préjuger la question de la valeur de ces signes.

[2] PETRIE, *Naqada*, p. 44, et pl. LIII et suiv. ; *Diospolis*, pl. XXI-XXIII. — Voir core quelques marques dans MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, . XVII.

[3] PETRIE, *Royal tombs*, I, pp. 31-32.
EVANS, *Primitive Pictographs and a Præ-Phœnician Script from Crete*, dans le *urnal of Hellenic Studies*, XIV, 1894, pp. 270 et suiv., et Londres, Quaritch, 95 ; *Further Discoveries of Cretan and Aegean Script : with Libyan and Proto-yptian Comparisons*, *ibid.*, XVII, 1897, pp. 327-395, et Londres, Quaritch, 1898.
SERGI, *the Mediterranæan Race : a Study of the Origin of European People*. ndon, 1901, pp. 296-305 et fig. 79-93.

Carie et de l'Espagne présentaient une série de signes identiques. Si l'on examine le tableau dressé par Petrie [1], on remarquera que peu de signes manquent à l'une quelconque des séries et que les signes qui se retrouvent dans toutes présentent rarement des variantes s'écartant d'une façon notable des signes les plus anciens (fig. 103). C'est donc un système bien fixé dès l'origine et qui

FIG. 103. — TABLEAU DES SIGNES ALPHABÉTIFORMES.
D'après Petrie.

subit peu de modifications au cours des âges. On a pu même en rapprocher avec quelque vraisemblance les signes libyens et *tifinagh,* qui sont encore employés dans l'écriture actuelle des Touareg. La conclusion qu'on peut tirer de ces recherches a déjà été entrevue naguère par M. Berger dans son *Histoire de l'écriture dans l'antiquité* [2] : il aurait existé dans tout le bassin de la Méditerranée dès les temps préhistoriques un système d'écriture ou tout au moins de marques en usage partout. Quel en serait le

[1] Les sources de ce tableau sont les suivantes, d'après des renseignements donnés aimablement par M. Petrie :

PETRIE, *Naqada; Royal tombs, I; Kahun, Gurob and Hawara*. Londres, 1890.

SAYCE, *the Karian Language and Inscriptions,* dans les *Transactions of the Society of Biblical Archaeology,* IX, 1887, pp. 112-154.

BOUDARD, P. A., *Essai sur la numismatique ibérienne*. Paris, 1859.

[2] BERGER, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*. Paris, 1891, pp. 324 et 332.

centre de dispersion, quel peuple en a été le propagateur ? Ce sont là des questions difficiles à résoudre et dont la solution ne sera probablement atteinte que dans un avenir lointain. Les rapports de ces marques avec les alphabets plus récents paraissent indéniables, et l'on se demandera avec Petrie ce qu'il reste alors de la égende phénicienne de l'origine de l'alphabet.

Voici la réponse de M. Petrie : « Les soi-disant lettres phéniciennes étaient certainement d'un usage familier longtemps avant es débuts de l'influence phénicienne. Ce qui est réellement dû aux Phéniciens semble avoir été le choix d'une courte série la moitié environ des signes des alphabets qui subsistaient encore alors), et cela dans un but de numération comme A = 1, E = 5, I = 10, N = 50, P = 100, Φ = 500, etc. Cet usage rendit bientôt ces signes aussi invariables dans leur ordre que nos propres nombres, et en imposa l'emploi à toutes les contrées avec lesquelles les Phéniciens entretenaient des rapports de commerce. Les autres signes ne tardèrent pas à tomber en désuétude, excepté dans les pays, Asie Mineure et Espagne, dont les civilisations subirent moins de changements ». M. Weill, dans un récent travail de la *Revue archéologique* [1], a contesté ces résultats, mais je dois déclarer que ses raisonnements ne m'ont nullement convaincu. Je ne pense pas que l'on puisse dire à la suite de sa démonstration, comme il le fait lui-même, que « des tableaux et des déductions de M. Petrie il ne subsiste ni un mot ni un fait ». Il me semble qu'il a perdu de vue un point d'une importance capitale : c'est la présence de ces signes alphabétiformes sur des poteries préhistoriques dès les débuts de la période primitive. S'il faut admettre, comme il le veut, que ces signes linéaires ne sont que la déformation de signes hiéroglyphiques, il faudrait donc croire que dès avant les plus anciens monuments connus on était en possession d'un système hiéroglyphique ayant été si longtemps en usage que ses signes aient pu prendre une forme linéaire. On n'en aurait retenu qu'un tout petit nombre (33 dans le tableau de Petrie) qui se seraient propagés dans le monde méditerranéen d'une façon si bizarre que l'on peut, après plusieurs milliers d'années, les comparer avec des signes identiques (au nombre de 30) relevés sur

[1] Weill, R., *la Question de l'écriture linéaire dans la Méditerranée primitive,* dans la *Revue archéologique,* 1903, I, pp. 213-232.

les monuments primitifs de l'Espagne. Jusqu'à présent, nous ne pouvons retrouver ces hiéroglyphes qui n'ont laissé que des traces très douteuses sur les monuments préhistoriques, et les critiques de M. Weill qui n'a pas envisagé, je pense, ce côté de la question ne me paraissent entamer en rien les tableaux et les déductions de M. Petrie.

Comment expliquer maintenant que ces signes alphabétiformes se retrouvent en Égypte à l'époque préhistorique, sous la Ire, la XIIe et la XVIIIe dynasties ? Je pense que deux hypothèses seulement doivent être envisagées : l'Égypte aurait à ces diverses époques été en rapport avec le pays d'où le système serait originaire, ou bien les Égyptiens, dès les époques primitives, auraient conservé la connaissance de ce système à côté de leur écriture hiéroglyphique.

Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer les analogies que présentent les primitifs Égyptiens avec les Libyens ; nous venons d'autre part de dire les ressemblances du système alphabétique primitif avec les alphabets libyens ; on a déjà plusieurs fois constaté les rapports du monde libyen avec le monde créto-égéen. Je pense qu'il n'y aurait pas de témérité à attribuer l'apparition de ces marques aux diverses époques de l'histoire de l'Égypte précisément à des contacts avec le monde égéen, soit directement, soit par l'intermédiaire des Libyens. Ces rapports sont indiqués en même temps par l'apparition de vases d'un type spécial : ce sont les poteries noires incisées avec enduit blanchâtre dans les incisions ; ces poteries dont on a trouvé des spécimens analogues en Espagne, en Bosnie, à Hissarlik, en Crète (à Cnossos) et en Sardaigne [1] sont évidemment, lorsqu'on les rencontre en Égypte, des produits importés. Je crois également qu'il faut attribuer à ces mêmes rapports l'apparition en Égypte, à partir de la XII-XIIIe dynastie, des figurines de femmes nues qui avaient disparu de l'art égyptien depuis les temps primitifs. On les retrouve de nouveau à l'époque de la XVIIIe dynastie et le phénomène est intéressant à noter. On trouve facilement la preuve des rapports de l'Égypte avec le monde libyo-égéen pendant la Ire dynastie dans les vases découverts par M. Petrie dans les tombes royales et dans le temple d'Osiris à Abydos ; pendant la XIIe dynastie dans la présence à Cnossos

[1] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, p. 43.

de monuments égyptiens de cette époque et peut-être dans l'apparition en Égypte des « tombes en cuvette » *(pan graves)* [1].

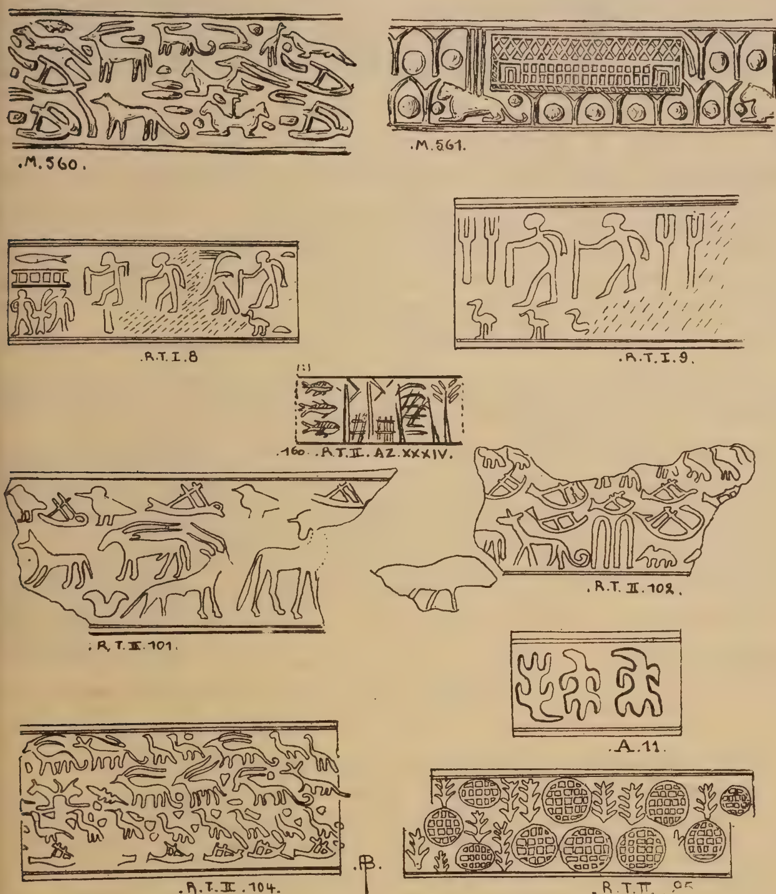


Fig. 104. — Spécimens d'impressions de cylindres.

La présence de ces tombes dans les environs d'Abydos, à l'extrémité de la route des oasis, indique la voie qu'ont dû suivre après la XII[e] dynastie ces populations, dont le caractère libyen est si évident [2].

[1] On en trouvera la description dans Petrie, *Diospolis*, pp. 45-49 ; le terme employé par Petrie « pan graves » n'est que l'abréviation de *pan-shaped graves*.
[2] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pp. 67-68.

Les rapports sont devenus pendant la XVIIIe dynastie si fréquents, surtout avec le monde mycénien, qu'il est inutile d'insister sur ce point ; déjà nous avons noté les influences libyennes sous le règne d'Amenophis IV.

Quant à l'hypothèse d'un usage continu des signes alphabétiformes en Égypte, elle doit être rejetée, je pense, pour les raisons qu'a exposées M. Mace à propos des « tombes en cuvette » et des objets qu'on y découvre. C'est ainsi qu'il constate que cette poterie noire à incisions dont il vient d'être question — à l'exception d'un ou deux exemples sporadiques sous la IIIe dynastie — manque complètement pendant toute la période qui sépare les populations préhistoriques de celles des « tombes en cuvette » [1].

Cylindres. On excusera ces considérations dont je ne puis méconnaître la fragilité et l'on me permettra, puisque j'ai parlé des écritures primitives, de signaler, en terminant ce chapitre, les cylindres qui apparaissent également dans les premiers temps de l'histoire d'Égypte pour disparaître assez rapidement. Quelques-uns présentent, à côté des inscriptions hiéroglyphiques, des représentations de personnages et d'animaux dont le style archaïque se rattache entièrement à l'art des primitifs [2]. Nous revenons ainsi à notre sujet dont nous nous sommes assez écarté dans ces dernières pages (fig. 104).

J. CAPART.

[1] MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, p. 69.

[2] Je noterai surtout deux cylindres en ivoire à Berlin, nos 15337 et 15338. — SCHAEFER, *Neue Alterthumer der « new race » aus Naqada*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XXXIV, 1896, p. 160 et fig. 4. — PETRIE, *Royal Tombs*, II, pl. X. — DE MORGAN, *Recherches*, II, p. 169, fig. 560, et p. 170, fig. 561. — PETRIE, *Abydos*, I, pl. LI, no 11 ; *Royal tombs*, I, pl. XIX, 8 et 9; II, pl. XIII, 95 ; XIV, 101-104. — MAX MUELLER, *An archaic cylinder from Egypt*, dans la *Orientalistische Litteraturzeitung*, V, 1902, col. 90-92, et fig. — DENNIS, *ibid.*, col. 210-211. — EVANS, *Further discoveries of Cretan and Aegean Script*, dans le *Journal of Hellenic Studies*, XVII, 1897, pp. 362 et suiv.





PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 2 MARS 1903

Présidence de M. Louis Paris, *président.*



LA séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-sept membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de février. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Paul Perdrizet, S. Muller et A. Pit, nommés membres correspondants, nous adressent leurs remerciements.

M. Joseph Destrée s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Cumont (F.). Alexandre d'Abonotichos. Un épisode de l'histoire du paganisme au IIe siècle de notre ère. Bruxelles, 1887. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

[1] MMmes Schweisthal, Préherbu, Seghers, Delacre et P. Combaz ;
MMlles Ranschyn, H. Bouvier et L. Bouvier ;
MM. A. Hanon de Louvet, J. Capart, le baron A. de Loë, Van Havermaet, Hamelius, Paris, Sainton, Adan, Magnien, Schweisthal, H. Paridant, Préherbu, Nélis, G. Combaz, Pelseneer, le chevalier A. de Selliers de Moranville, Seghers, Cahon, Ranschyn, Vervaeck, Ledure, Le Bon, Hauman, G. Paridant, Stevens, Clébus, Duwelz, de Lara, Charles, De Bavay, Lacomblé, A. Delacre, P. Combaz, C. Hermant père, T'Scharner, de Zantis de Frymerson, Lefebvre de Sardans, de la Roche de Marchiennes, Vanderkelen-Dufour, Eyben, Muls, Damiens, Devestel, A. Dillens, Crespin, Diaz, De Smeth, J. Van der Linden et Hermant fils.

Germain de Maidy (L.). L'ancienne cloche de Mattaincourt. Nancy, 1898. 1 br. in-8°. (Id.)

du Chatellier (Paul). Un âge du cuivre ayant précédé l'âge du bronze a-t-il existé en Armorique ? Quimper, 1903. 1 br. in-8°. (Id.)

Naue (Dr J.). Die vorrömischen Schwerter aus Kupfer, Bronze und Eisen. Mit einem Album, enthaltend 45 Tafeln Abbildungen. München, 1903. 1 vol. in-4° br. et 1 album en portefeuille. Don de l'auteur.)

Carton (le Dr J.). Le théâtre romain de Dougga. Paris, 1902. 1 vol. in-4° br., pll. et figg. (Id.)

De Mot (J.). La Grèce de Minos et d'Agamemnon. (Les civilisations primitives en Grèce.) Bruxelles, 1903. 1 br. in-12°. (Id.)

Bols (J.). Eene neolithische standplaats te Alsemberg ontdekt in 1901. Gent, 1902. 1 br. in-12°. (Id.)

Le camp romain de Dalheim. — Fouilles instituées en 1851 par l'administration générale des travaux publics du grand-duché de Luxembourg. Premier rapport. (Extrait des publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché de Luxembourg, année 1851.) 1 br. in-4°, pll. (Achat.)

Congrès archéologique international organisé par l'Académie d'archéologie de Belgique, de concert avec la Société française d'archéologie. Anvers. — Ouverture le 12 août 1866, clôture le 21 suivant. (Invitation — Organisation et administration — Règlement — Programme, etc.) Anvers, 1866. 6 feuillets in-4° sous couverture. (Don de M. Mahy.)

Van Den Gheyn (l'abbé G.). La polychromie dans les édifices religieux. Bruxelles, 1888. 1 br. in-8°. (Don anonyme.)

Van Den Gheyn (J.). L'origine asiatique de la race noire. Bruxelles, 1891. 1 br. in-8°. (Id.)

Cerbère. Étude de mythologie comparée. Bruxelles, 1883. 1 br. in-8. (Id.)

van Ertborn (le baron O.). Le musée de Bruxelles et les iguanodons de Bernissart. Anvers, 1902. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Album national. Paris, s. d. Lot de 18 fascicules illustrés de reproductions de clichés photographiques représentant, pour la plupart, des monuments historiques. (Achat.)

Élections.— MM. L. Le Maire, Georges Macoir et Paul Van Iseghem sont nommés membres effectifs.

Mme Amé De Meuldre est nommée membre associé.

Projet de programme d'excursions pour 1903 (Art. 86 des statuts).

Les propositions suivantes sont parvenues au bureau :

Intra muros :

Visite des musées, avec causeries.

En province :

Céroux-Mousty et Ottignies, à l'occasion des fouilles.
Louvain et Rotselaer (donjon de Terheyden).
Tournai.
Sichem, Montaigu et Averbode.
Gheel.
Ypres et Furnes.
Braine-le-Château.
Afflighem.
Alost.
Termonde.

Hors frontières :

Cologne et région environnante.
Maestricht et environs.
Nimègue, Arnheim et Utrecht.
Londres et comté de Kent (Rochester, Maidstone, Canterbury, Douvres, etc.).
Bourgogne, Morvan et Orollonnais (Sens, Auxerre, Avallon, Saint-Père, Vézelay, Autun et Dijon).

M. le Président dit que, comme les années précédentes, le bureau examinera quelles sont celles de ces excursions auxquelles il convient de donner la préférence.

Quant au choix du lieu de notre excursion annuelle hors frontières, le referendum habituel en décidera.

LE PALAIS DU ROI MINOS

Fouilles de Knossos (Crète), 1900-1903.

Conférence avec projections par M. Alphonse ROERSCH
chargé de cours à l'Université de Gand.

Les fouilles exécutées, au cours de ces dernières années, sur différents points du bassin de la mer Égée, et notamment dans l'île de Crète, ont augmenté considérablement notre connaissance de la civilisation mycénienne et ont démontré qu'en réalité la civilisation de Mycènes n'est qu'un épisode, une forme locale, d'une civilisation plus ancienne, plus étendue et, à certains égards, beaucoup plus avancée. Cette civilisation préhellénique, à laquelle on a justement donné le nom de civilisation égéenne, s'est surtout développée en Crète, et elle paraît y avoir brillé tout spécialement à Knossos.

Dans les fouilles qu'il a commencées en 1900 et qu'il espère pouvoir terminer dans le courant de l'été prochain, M. Arthur J. Evans, conservateur du musée ashmoléen d'Oxford, a mis au jour, à Knossos, outre les vestiges d'une immense station néolithique, les ruines de constructions remontant à 2500 ans environ avant notre ère et les restes d'un superbe palais mycénien, d'une richesse de décoration inouïe, qu'il faut reporter aux années 1800 à 1400 avant Jésus-Christ.

Ce sont ces trouvailles dont M. Roersch a pu, au cours d'un récent voyage en Crète, constater *de visu* toute l'importance qui ont fait l'objet de sa conférence.

Après avoir rappelé que le terrain des investigations du savant archéologue anglais avait, de tout temps, joui chez les Grecs d'une célébrité légendaire et avoir résumé la légende de Minos, roi de Knossos, l'orateur décrit successivement les différentes parties de la demeure des puissants souverains crétois : entrées monumentales, cours et terrasses, appartements des hommes, salles de réception et d'audience, gynécée, sanctuaires, ateliers, communs, galeries et magasins à provisions. Cet exposé l'amène à faire connaître, en peu de mots, l'ancienne civilisation crétoise dans ses diverses manifestations artistiques, religieuses, etc., etc...

M. Roersch insiste sur le nombre des objets découverts et sur l'intérêt puissant qu'ils présentent : vases, fragments céramiques, sculptures, bas-reliefs, fresques, ne donnant pas seulement une haute idée de la perfection de l'art crétois, mais fournissant également de précieux documents sur le genre d'existence des habitants de Knossos, leurs occupations et leurs distractions, leurs vêtements, etc...

Une trouvaille retentissante et qui peut avoir une portée considérable est celle d'un nombre très grand de tablettes portant des inscriptions : il n'est plus contestable que l'usage de l'écriture était répandu en Crète dès une antiquité très reculée.

Le conférencier recherche brièvement les rapports qui existent entre la civilisation crétoise et les civilisations de l'Égypte et de l'Orient et indique les différences qui séparent la culture mycénienne de la culture grecque.

M. Evans a cherché à identifier certaine partie du palais de Knossos — le sanctuaire — avec le fameux labyrinthe de Crète dont la légende a conservé un si frappant souvenir. M. Roersch rappelle à ce propos par quels arguments heureux et par quels rapprochements ingénieux le célèbre auteur des fouilles a su étayer une théorie aussi séduisante. Toutefois, il n'a pas voulu, dans sa causerie, suivre M. Evans sur le terrain de l'hypothèse et s'est borné à mettre en relief les résultats positifs,

concrets et tangibles des fouilles de Knossos et à faire ressortir leur importance, leur intérêt et leur nouveauté.

L'orateur a rapporté de son voyage au pays du roi Minos de nombreux clichés qu'il a fait projeter et qui ont permis à ses auditeurs de se faire une idée exacte des découvertes de M. Evans et, en général, de l'ancienne civilisation crétoise.

Le conférencier est vivement applaudi.

M. le Président félicite M. Roersch de sa brillante conférence et constate que son succès a été aussi vif que mérité. Il le remercie et l'engage, en excellents termes, à nous revenir bientôt. *(Applaudissements.)*

La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 6 AVRIL 1903.

Présidence de M. Louis Paris, *président.*



LA séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingt-treize membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mars. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Mme Amé De Meuldre nous remercie pour sa nomination de membre associé.

MM. Jean Poils et Paul Verhaegen nous expriment toute leur gratitude pour les condoléances que nous leur avons exprimées à la suite de leurs deuils récents.

La Société royale historique de Londres, l'Institut royal archéologique de la Grande Bretagne et de l'Irlande et l'Académie royale d'archéologie de Belgique nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

[1] Mmes De Meuldre, Schweisthal, De Munter, Le Roy, Rutot, Delacre, Ledure et P. Combaz ;

Mlles H. Bouvier, L. Bouvier et M. Destrée ;

MM. Comhaire, G. Cumont, Vanderkelen-Dufour, Léanne, Ortman, Sainton, Magnien, de Lara, Vervaeck, Macoir, Paris, Ouverleaux-Lagasse, De Meuldre, Desvachez, de Buggenoms, Tahon, Schweisthal, Devis, le baron A. de Loë, Jean Capart, De Bavay, Joly, G. Paridant, Roosen, Brossel, Duwelz, Bellero-

La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut nous fait parvenir le programme et le règlement de ses concours pour 1903.

MM. Joseph Naert et Georges Hulin nous remercient des félicitations que nous leur avons adressées à l'occasion de leur nomination dans l'ordre de Léopold.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne. Publié par Godefroid Kurth. Tome premier. Bruxelles, 1903. 1 vol. in-4° br. (Envoi de la Commission royale d'histoire.)

Louis De Pauw, conservateur général des collections de l'Université libre de Bruxelles. Mons, 1898. 1 br. in-8° port. (Don de M. Mahy.) Le registre de Franciscus Lixaldius, trésorier général de l'armée espagnole aux Pays-Bas, de 1567 à 1576, publié par M. F. Rachfahl, professeur à l'Université de Halle. Bruxelles, 1902. 1 vol. in-8° br. (Envoi de la Commission royale d'histoire.)

Blum (M.). Bibliographie luxembourgeoise ou Catalogue raisonné de tous les ouvrages ou travaux littéraires publiés par des Luxembourgeois ou dans le grand-duché actuel du Luxembourg. Première partie : Les auteurs connus. Deuxième livraison. C—D. Luxembourg, 1903. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur par l'intermédiaire de M. l'abbé Grob.)

Claessens (P.). Les civilisateurs chrétiens de la Belgique (Introduction à la Belgique chrétienne). Liége, 1872. 1 vol. in-8° br. (Achat.)

Wauters (A.). Les bois communaux de Chimay. — Recherches historiques sur la nature et l'étendue des droits des communes de Chimay, Saint-Remy, Bauwelz, Villers-la-Tour. Bruxelles, 1881. 1 br. in-8°. (Id.)

Van de Velde (H.). Les vitraux incolores des anciens monuments de la Belgique. Anvers, 1865. 1 br. in-8°, figg. (Id.)

Dognée (E.-M.-O.). Les symboles antiques. L'œuf. Anvers, 1865. 1 br. in-8°, figg. (Id.)

che, Hauman, Edg. Baes, Cornil, Flébus, De Munter, Bruniaux, Van Tichelen, Carion, Nélis, Lefèvre de Sardans, Muls, Jean Poils, le chevalier A. de Sellier de Moranville, Beeli, Minner, C. Winckelmans, Meerschaut, le Dr Hermant, Le Bon, E. de la Roche de Marchiennes, L. Le Roy, Rutot, Delacre, Ranschyn, Ledure, Sneyers, l'abbé Ch. Constant, l'abbé Corluy, P. Combaz, Mahy, Buschen, Van Goidsenhoven, Donny, M. Vanderkindere, R. Vromant, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Jean De Mot, De Bruyne, Vanden Meersche, Houa, Aubry, Chevalier, J. Destrée, Edm. Seghers, A. Dillens, T'Scharner, Van der Poorten, Verheyden, Streel, Vanheerswynghels, Verhaeren, Lacomblé, Wehrlé, J. Van der Linden et Hermant.

MOKE (H. G.). Fragments d'une histoire de la Belgique ancienne. Gand, 1854. 1 br. in-8°. (Id.)

KUNTZIGER (J.). Essai historique sur la propagande des encyclopédistes français en Belgique au XVIIIe siècle. Paris 1879. 1 vol. in-8° br. (Id.)

DESTRÉE (J.). Musées royaux des arts décoratifs et industriels. Parc du Cinquantenaire. — Anciennes industries d'art. Guide du visiteur. Bruxelles, 1897. 1 br. in-12. (Id.)

GÉNARD (P.). L'hôtel des monnaies d'Anvers. Anvers, 1874. 1 vol. in-8° br., 2 pll. (Id.)

GÉRARD (P.-A.-F.). Notice sur les relations politiques de la Belgique avec la Hollande depuis la séparation des deux pays au XVIe siècle jusqu'en 1830. Bruxelles, 1875. 1 vol. in-8° br. (Id.)

BRIART (A.), CORNET (F.) et HOUZEAU DE LEHAIE (A.). Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Rapport sur les découvertes géologiques et archéologiques faites à Spiennes en 1867. Mons, 1872. 1 br. in-8°, 2 pll. (Id.)

DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE (AUG.). L'église romane de Wéris. 1 feuille volante. (Don de M. Mahy.)

Nous avons également reçu de l'auteur, notre confrère M. Arthur de Canart d'Hamale, un exemplaire de chacun des deux ouvrages suivants : « Esto vir » (1 vol. in-18° br.), « Un seau d'eau » (1 vol. in-18° br.).

Pour les collections : Petit bronze colonial, attribuable à Alexandre Sévère. (Don de M. H. Mahy.)

Bois gravé hollandais de la fin du XVIe siècle (?). (Don de M. X. Stainier.)

Tricoise de maréchal ferrant trouvée à Westroosebeke, au lieu dit *S'mis der Franschen* (Forge des Français), à 2 mètres de profondeur. (Don de M. le B^on De Maere d'Aertrycke.)

Un fer à cheval, d'époque indéterminée, trouvé à la profondeur de 1 m. à 1 m. 50 au cours des travaux de terrassement exécutés pour la construction des égouts au *Langeveld*, sous Uccle. (Don de M. G. Cumont.)

Éclats et déchets de taille en silex et en quartzite de Wommersom recueillis à l'emplacement d'une petite station néolithique située sur l'ancien chemin d'Arendonck, à 2,850 mètres à l'est de l'église de Vieux-Turnhout. (Commission des fouilles.)

Délégation. — M. Charles Terlinden est désigné pour représenter la Société au congrès international des sciences historiques à Rome.

Élections. — M. Octave Join-Lambert est nommé membre correspondant.

MM. l'abbé Aloïs De Laet et Auguste Vincent sont nommés membres effectifs.

LES DÉBUTS DE L'ART EN ÉGYPTE

CONFÉRENCE AVEC PROJECTIONS

PAR M. JEAN CAPART

Conservateur adjoint aux Musées royaux du Cinquantenaire,
Chargé de cours à l'Université de Liége.

Nous ne résumerons pas cette très intéressante conférence que chacun pourra lire très prochainement dans les *Annales*.

Nous mentionnerons toutefois les applaudissements, aussi prolongés qu'unanimes, par lesquels l'assemblée a ratifié les félicitations et les remerciements que M. le Président a adressés à l'excellent conférencier.

La séance est terminée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 4 MAI 1903.

Présidence de M. LOUIS PARIS, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-quatre membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril. (Adopté sans observation.)

[1] MMmes De Meuldre, Delacre, Seghers, Ledure, Hermant et Chevalier; MMlles Ranschyn et L. Bouvier ;

MM. G. Cumont, J. Poils. Magnien, Sainton, De Meuldre, Schweisthal, Lowet, Comhaire, Huisman, Cuvelier, A. Delacre, de Brabandère, le baron A. de Loë, E. Collès, Nélis, A. Joly, Ledure, Roosen, De Bavay, Vincent, Seghers, De Buggenoms, Hamelius, Van Nooten, L. Paris, Tahon, Huvenne, P. Blin d'Orimont, M. Blin d'Orimont, de Lara, Vanderkeelen-Dufour, P. Hanon de Louvet, De Soignie, Lefebvre de Sardans, Stocquart, F. Hanon de Louvet, Guilmot, Verhoogen, Hermant, Titz, Chevalier, J. Van der Linden, Wehrlé, A. Hermant fils, le comte F. van der Straten-Ponthoz et Seghers fils.

Correspondance. — M. Auguste Vincent nous remercie de sa nomination de membre effectif.

La Société des antiquaires de Cambridge et la Société archéologique du comté d'York nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

La Société d'histoire et d'archéologie de la Campine « Taxandria » nous fait part de sa fondation.

Nos confrères MM. Donnet, le baron Liedts et Louis Titz nous remercient des félicitations que nous leur avons adressées à l'occasion de leur nomination dans l'ordre de Léopold.

Dons, envois et achat. — *Pour la bibliothèque :*

DE LA GRANCIÈRE (A.). Le gardien du trésor. Légende du pays de Guéméné-sur-Scorff. Vannes, 1902, 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Notes d'archéologie romaine. — Quelques statuettes de bronze inédites, la plupart découvertes dans le Morbihan. Vannes, 1901. 1 br. in-8°, 1 pl. (Id.)

Les villages préromains en Bretagne-Armorique. Saint-Brieuc, 1902. 1 br. in-8°. (Id.)

A Notre Dame de Quelven (Le grand pardon, coutumes et traditions locales). Vannes, 1902. 1 br. in-8°, figg. (Id.)

Les chambres souterraines artificielles armoricaines. Saint-Brieuc, 1901. 1 br. in-8°, 1 pl. (Id.)

Explorations archéologiques dans le centre de la Bretagne-Armorique; cantons de Cléguérec, Pontivy et Baud (Morbihan). Paris, 1900. 1 br. in-8°. (Id.)

PEREIRA DE LIMA (J. M.). Iberos e Bascos. Paris-Lisboa, 1902. 1 vol. in-12 br., figg. (Id.)

BUTTIN (C.). Notes sur les armures à l'épreuve. Annecy, 1901. 1 vol. in-8° br., figg. (Id.)

A propos d'un casque à trois crêtes. Annecy, 1898. 1 br. in-8°, 1 pl. en phototypie. (Id.)

Les armes prohibées en Savoie sous les royales constitutions. Annecy, s d. 1 br. in-8°, 2 photographies et une figure dans le texte.

La masse d'armes de Bayard. Annecy, s. d. 1 br. in-8°, 1 photographie. (Id.)

VAN ERTBORN (le Bon). Les dépôts quaternaires de la Belgique et leurs faunes. Causerie géologico-paléontologique. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8°, 1 pl. (Id.)

Le système pliocène en Belgique. L'âge vrai du vrai moséen étage amstelo-moséen. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8°. (Id.)

MAAS (P.-J.). Het munthuis van Thorn. Hasselt, 1902. 1 br. in-12, 1 carte et 1 planche. (Id.)

Le Sillon (1900). — Le Sillon (1902).— Cercle Vrije Kunst (4e exposition). — Labeur (1902). — Société royale belge des aquarellistes (1901). — Société nationale des aquarellistes et pastellistes de Belgique (1902). Ens. 6 catalogues br. (Don de M. Mahy.)

NADAILLAC (Mis DE). Du Cap au Caire. Paris, 1903. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Tableaux anciens, objets d'art. Collection de feu M. Étienne Le Roy, commissaire-expert des musées royaux de peinture et de sculpture de Belgique. Catalogue gr. in-8° br., pll. (Don de MM. Le Roy frères.)

Vente des lundi 27 et mardi 28 avril 1902. Galerie A. et J. Le Roy frères, rue du Grand-Cerf, 6, Bruxelles.

Pour les collections :

Lame et tranchant de hache polie en silex et fragments de poteries belgo-romaines trouvés à Leval-Trahegnies (Hainaut) *(Commission des fouilles)*.

Délégation. — MM. le vicomte de Ghellynck-Vaernewyck et A. De Meuldre sont désignés pour représenter officiellement la Société au congrès archéologique de France, qui aura lieu prochainement à Poitiers.

Élections. — M. Charles Buttin est nommé membre correspondant.

MM. Max Colas, Théophile De Warichet, Ernest Léanne, Edmond Lefebure, l'abbé Henri Lenaerts, Alphonse Roersch et l'abbé Maurice Zech sont nommés membres effectifs.

M. l'abbé Jules Corluy est nommé membre associé.

Referendum pour le choix de l'excursion annuelle hors frontières.

M. le secrétaire général donne communication à l'assemblée du résultat de ce referendum :

L'excursion Cologne, Deutz, Altenberg, Brauweiler obtient une adhésion.

L'excursion Nimègue, Arnhem, Utrecht réunit trois adhésions.

L'excursion Maestricht, Aix-la-Chapelle et environs a trois adhésions.

L'excursion en Angleterre (Rochester, Maidstone, Canterbury, Douvres, etc.) a quatre adhésions.

L'excursion Bourgogne, Morvan, Avallonnais obtient vingt-cinq adhésions.

Le projet Bourgogne, Morvan, Avallonnais est donc adopté, et le voyage, dont le programme détaillé sera distribué sous peu, se fera vers la mi-juin.

LA COLONISATION BELGE AU XVIIIe SIÈCLE

Conférence par M. Michel HUISMAN

Agrégé à l'Université de Bruxelles.

Un hommage rendu à la Commission administrative qui ouvre une place sans cesse plus large aux travaux des *historiens* proprement dits fournit à M. Huisman l'exorde de sa conférence.

L'orateur montre l'importance prise, depuis quelques années, dans les recherches historiques, par les questions économiques, en particulier par les problèmes commerciaux et coloniaux. Il étudie, en les commentant, les principales circonstances où le peuple belge a manifesté sa force et son besoin d'expansion. Tour à tour, il passe en revue les settlements agricoles du *Fleming* et de la Transylvanie, les expéditions des navires battant pavillon de Flandre et de Bourgogne, la colonisation des Açores et des Canaries, le mouvement d'émigration du XVIe siècle ; puis il dépeint la situation économique des Pays-Bas à l'avènement du régime autrichien, l'état de dépendance dans lequel ils se trouvèrent vis-à-vis des nations voisines.

Dans la seconde partie de sa causerie, M. Huisman explique les origines du mouvement colonial qui se dessine en Belgique sous le règne de l'empereur Charles VI : nos compatriotes tournent leurs regards vers la mer comme vers la suprême voie de salut, et dès 1714, en dépit des difficultés, équipent des navires vers les Indes orientales et la côte de Guinée. Le succès couronna ces premières expéditions qui donnèrent des bénéfices allant jusqu'à 100 p. c.

Les puissances maritimes, hostiles à toutes les entreprises qui pouvaient faire tort à leur négoce, adressèrent leurs plaintes à Vienne et capturèrent même plusieurs navires d'Ostende, prétendant interdire aux Belges tout trafic dans les pays extra-européens où elles avaient quelque commerce. Ni les saisies de vaisseaux, ni les écrits virulents des pamphlétaires hollandais et anglais n'arrêtèrent l'ardeur des négociants belges. En 1769, l'empereur de Chine Kang-Hï, le Louis XIV du Cathay, leur octroya une « loge » ou *hang*, grande et belle maison,

à Canton, sur la rivière des Perles, et, la même année, le drapeau austro-belge fut hissé à Coblom ou Cabelon, sur la côte de Coromandel; peu de temps après, deux nouveaux comptoirs étaient octroyés, dans le Bengale, à Banhi-Bazar et à Hydsiapour.

A la suite de la « folie financière » de l'année 1720, la nécessité se fit sentir de réunir tous les efforts particuliers et de donner au commerce transocéanique une forme mieux adaptée aux idées du temps et aux besoins du moment. Malgré l'avis du marquis de Prié, le ministre plénipotentiaire qui préférait être le dispensateur des patentes de mer dans l'intérêt de ses propres affaires, l'empereur décida d'ériger une compagnie à charte privilégiée.

M. Huisman résume les principaux caractères de la compagnie d'Ostende dont l'*octroi* fut publié le 20 juillet 1723. Le fonds social avait été fixé à six millions de florins; en quelques heures le capital fut entièrement couvert. Une tapisserie allégorique, œuvre de Daniel Leyniers, l'un des meilleurs hautelisseurs bruxellois, a consacré le souvenir de l'allégresse qui régnait à ce moment dans le pays. Les directeurs de la compagnie d'Ostende trafiquèrent en Asie, reprirent les comptoirs de Canton, de Coblom, de Banki-Bazar et étendirent les factoreries dans le Bengale (à Bourompour, Dacca, Ballasor, etc.).

Le conférencier entretient son auditoire de l'organisation de ces colonies hindoues et de leurs produits (étoffes de coton ou *chités*, bas de teinture, borax, indiennes, tissus de soie, épices, etc.). Les relations avec la Chine furent les plus lucratives; les navires rapportaient de Canton des cargaisons de porcelaines, de *jolivetés*, d'étoffes de soie et de satin, surtout une grande quantité de thé, qui devint alors une boisson recherchée.

Le mouvement « vers une plus grande Belgique » amena la ligue des puissances maritimes ; le maintien de la compagnie d'Ostende pouvait déchaîner la guerre. L'empereur, isolé, soucieux d'obtenir pour sa fille aînée la garantie de la pragmatique sanction, suspendit, le 31 mai 1727, la société belge des Indes. Quatre ans plus tard, la compagnie d'Ostende fut supprimée ; toutefois elle subsista en tant que société financière jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

L'histoire de la colonisation belge, sous le régime autrichien, est féconde en enseignements. Œuvre de volontés et d'initiatives privées, elle a révélé chez les Belges des capacités peu communes ; elle a jeté les bases d'une marine marchande; elle a rendu au pays une partie de sa vitalité économique, et cela dans des circonstances malheureuses et difficiles.

Aujourd'hui, a dit en terminant M. Huisman, le Belge jouit de l'indé-

›endance et de la liberté ; ses aptitudes coloniales se sont développées ; lles sont stimulées par l'intelligence, l'initiative, la largeur de vues l'un souverain qui veille sans cesse à leur fournir de nouveaux champs l'activité.

La connaissance d'un passé glorieux fortifiera la foi de notre peuple ans ce mouvement d'expansion si brillamment inauguré en Afrique ; l sera tenté de le poursuivre dans d'autres contrées, dans celles-là surout où il retrouvera les traces et les souvenirs des entreprises de siècles ntérieurs.

* * *

M. le président remercie chaleureusement le conférencier qui est ivement applaudi.

La séance est levée à 10 heures 1/2.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 1er JUIN 1903

Présidence de M. LOUIS PARIS, *président.*

LA séance est ouverte à 8 heures.

Quarante et un membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance e mai. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. Ernest Leanne nous remercie de sa nomiation de membre effectif.

L'Institut royal archéologique de la Grande Bretagne et de l'Irlande, a Société royale historique de Londres, la Société royale des antiuaires d'Irlande, l'Institut royal des architectes anglais, l'Académie oyale d'archéologie de Belgique et le Cercle archéologique du Pays de Vaes nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

[1] Mmes De Meuldre, Delacre et Seghers ;
Mlle Ranschyn ;
MM. Tahon, De Meuldre, Vincent, Maghien, G. Cumont, de Raadt, M. Blin Orimont, le baron A. de Loë, Ranschyn, Verhaegen, Paris, A. Delacre, de ara, l'abbé M. Zech, l'abbé Lenaerts, Vanderkelen-Dufour, P. Blin d'Oriont, De Bavay, Desvachez, Buls, Schweisthal, Roosen, E. de Prelle de la ieppe, J. De Soignie, de Schrynmakers de Dormal, Huisman, le comte van der Straten-Ponthoz, Ledure, Kestens, De Proft, Jean Poils, De Kuyr, Eyben, Lacomblé, Seghers, Lefebvre de Sardans et Colas.

M. Huybrichts nous informe de la découverte que l'on vient de faire à Tongres, à l'occasion du placement de tuyaux pour une distribution d'eau, d'un *hypocauste* que la Société scientifique et littéraire du Limbourg va s'efforcer de conserver.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Hennequin (le colonel). Étude historique sur l'exécution de la carte de Ferraris et l'évolution de la cartographie topographique en Belgique depuis la publication de la grande carte de Flandre de Mercator (1540) jusque dans ces derniers temps. Bruxelles, 1891. 1 vol. in-8 br., pll. (Don de M. Mahy.)

Rutot (A.). Sur les antiquités découvertes dans la partie belge de la plaine maritime et notamment sur celles recueillies à l'occasion du creusement du nouveau canal de Bruges à la mer. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

van Ertborn (le baron O.). Le bassin houiller de la Campine. Paris, s. d. 1 br. in-8°. (Id.)

Commission royale des monuments. Correspondance avec la Société nationale pour la protection des sites et des monuments en Belgique. Bruxelles, 1903, 1 br. in 8°. (Envoi de la Commission.)

Extrait du Bulletin de la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie (Bruxelles): Le volcanisme, par le baron O. van Ertborn. — Nouvelle théorie de l'explosion volcanique, etc., par E. Van den Broeck. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8°, figg. (Don de M. le baron van Ertborn.)

van Ertborn (le Bon O.). Le volcanisme. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8°, figg. (Don de l'auteur.)

Catalogue des monnaies et médailles formant les collections Jhr Van den Bogaerde de Heeswijk, Jhr J. H. F. K. van Swinderen, etc. Amsterdam, 1903. In-8° br., pll. (Envoi anonyme.)

Pour les collections : Hachette polie retaillée, en silex gris de Spiennes, de 11 centimètres de longueur et de 40 millimètres de largeur au tranchant, trouvée à Rixensart, dans le bois de Rixensart.

Silex taillé trouvé à Quiévrain (Hainaut).

Bois de cerf incisé provenant d'un puits préhistorique d'extraction de silex, à Spiennes.

Vase belgo-romain, en terre grise, trouvé à Bavay dans une sablière située à gauche de la route menant à la gare de Bavay-Louvignies.

Monnaie de Jean II, duc de Brabant, trouvée à Uccle.

Jean II, duc de Brabant
(1294-1312)

Dans le champ, en trois lignes :
o I o DVX — o B o

En légende circulaire, + moneta ⊙ duplex.
Rev. Croix feuillue :
+Andwerpiens.

BILLON.

Van der Chijs, pl. IX, n° 26.
M. de Coster donne cette pièce à Jean II, tandis que Van der Chijs a place, sous toute réserve, il est vrai, à Jean III.
On peut adopter, jusqu'à preuve du contraire, le classement de Louis e Coster. *(Commission des fouilles.)*

Délégation. — M. Joseph Destrée est désigné par l'assemblée pour eprésenter officiellement la Société au congrès de la Fédération archéoogique et historique de Belgique, qui aura lieu à Dinant, en août prohain, sous la direction de la Société archéologique de Namur.

Fouilles. — M. le président informe l'assemblée que la Société va eprendre sous peu ses fouilles dans la région d'Ottignies.
Les bois de Rixensart et de Bierges, ainsi que le bois de la Tassenière, Bousval, vont faire, cette année, l'objet de ses investigations.
Les travaux seront, comme précédemment, dirigés par M. Charles Dens.
Elle achèvera également la fouille du cimetière belgo-romain du *champ de la Croix Pierre orée,* à Fontenoille près de Florenville, dont l'exploration a été commencée en 1901.

Communications :

I. ERRERA. — *Le tissu de Modène.* (Lecture par M. Louis Paris.)
CH. DENS. — *Sépultures du premier âge du fer dans la région d'Ottignies.* (Résumé présenté par M. le B[on] de Loë.)
GABRIEL LEFÈVRE. — *Coup d'œil historique sur Landen et les villages environnants.* (Résumé présenté par M. Paul Verhaegen.)
C. WINCKELMANS et J. VAN DEN POEL. — *Un curieux ouvrage en terre, à Wichelen* (Flandre orientale). (Lecture par M. Ch. Magnien.)
La séance est levée à 10 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 29 JUIN 1903, A 8 HEURES 1/2

LES GRAVURES ET LES PEINTURES PALÉOLITHIQUES DES PAROIS DES GROTTES DU SUD DE LA GAULE

Conférence par M. le Dr CAPITAN
Professeur à l'École d'anthropologie de Paris.

En une brillante conférence abondamment illustrée de superbes projections et accompagnée d'une exhibition d'estampages et de relevés exécutés sur place, le docteur Louis Capitan est venu exposer devant les membres des sociétés de géologie, d'anthropologie et d'archéologie, réunis dans le grand auditoire de physique de l'Université libre, les résultats nouveaux de ses recherches et de celles de quelques-uns de ses confrères dans les grottes paléolithiques fameuses, à parois gravées et peintes, du sud de la Gaule.

*
* *

Malgré les exemples nombreux de gravures rupestres qu'offre l'ethnographie moderne, il n'a pas fallu, dit le conférencier, moins de vingt ou vingt-cinq ans pour faire prendre en considération ces manifestations artistiques paléolithiques dont l'authenticité est établie aujourd'hui par des faits tellement évidents qu'on ne les discute plus.

*
* *

Après avoir passé en revue les découvertes déjà connues (grotte de la Mouthe, Pair-non-Pair et Combarelles), le savant professeur de l'école d'anthropologie de Paris a présenté, en les commentant d'une façon magistrale, les dessins gravés et les peintures de quatre grottes nouvellement étudiées.

C'est d'abord la grotte Chabot, à Aiguèze (Gard), de la fin de l'époque solutréenne, obscure seulement dans la profondeur, mais aux parois rugueuses, difficiles à interpréter. On y reconnaît cependant, au milieu d'un enchevêtrement de traits, trois petits animaux nettement caractérisés, dont l'un à long cou, plusieurs figures d'équidés et une figuration d'éléphants.

C'est ensuite la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne) découverte par l'abbé Cau-Durban, avec ses parois peintes où l'on distingue une figura-

tion se rapportant à un bison. Cette grotte, extrêmement curieuse, est actuellement à l'étude. Ses dépôts meubles renfermaient l'industrie magdalénienne.

C'est aussi la grotte de Bernifal qui s'ouvre dans une vallée latérale de la vallée de la Vezère, aux environs des Eyzies (Dordogne), et où l'on voit des bisons, des équidés, des têtes de capridés (isards ?), des antilopes et des mammouths. A côté et sur les animaux se voit certain signe dont il sera question plus loin.

C'est enfin la grotte de Font de Gaume, où il convient de s'arrêter davantage.

Cette grotte, située près des Eyzies comme la précédente, dans une petite vallée qui débouche dans la vallée de la Beune, présente, sur ses parois, une série de figures gravées et peintes à l'ocre rouge et au manganèse, soit isolés, soit mélangés.

Les figures, qui sont au nombre de 80, se répartissent comme suit :

Animaux indéterminés.	11
Aurochs (ordinairement entiers, soit en file, soit affrontés).	49
Rennes (dont deux affrontés).	4
Cerf	1
Équidés	4
Antilopes.	3
Mammouths	2
Signes divers.	6

Les dimensions des figures vont de $0^{m}20$ à $2^{m}70$ de largeur. Généralement la gravure est associée à la peinture, qui, parfois, recouvre les traits. Dans d'autres cas ceux-ci sont tracés par dessus.

Parfois la figure est en partie peinte, en partie gravée ; d'autres fois, seulement gravée.

Beaucoup de ces figures sont recouvertes d'une couche de stalagmite formant, en certains endroits, un simple enduit de quelques millimètres, en d'autres une nappe épaisse et dure de plusieurs centimètres et parfois aussi de vraies colonnes sous lesquelles elles disparaissent presque totalement.

Un animal peint en silhouette noir brun ressemble étrangement à l'*okapi*, la fameuse antilope rencontrée récemment au Congo, et dont le musée de Tervueren possède un spécimen.

Un grand bovidé, peint entièrement à l'ocre rouge, porte, sur le ventre, deux figures triangulaires. Ces signes observés déjà en d'autres points de la grotte se présentent toujours groupés par deux ou par trois.

Le docteur Capitan est disposé à les considérer comme des signes symboliques.

Adrien de Mortillet les regarde comme étant tout bonnement des représentations de tentes.

Bien que les dépôts qui comblent en partie la grotte n'aient point encore été explorés on peut cependant avec grande vraisemblance attribuer ces peintures à la fin de l'époque magdalénienne.

*
* *

On est loin d'être fixé, a dit, en terminant, le conférencier, sur le sens de ces figurations d'animaux et de signes dans lesquelles il conviendrait peut-être de chercher une idée fétichiste ou religieuse.



Pl. XXVI.



GROUPE EN IVOIRE

ATTRIBUÉ A F. DU QUESNOY.



MÉLANGES

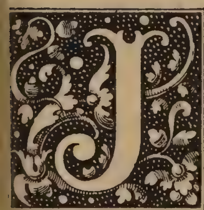


TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.



Groupe en ivoire attribué à F. du Quesnoy.

Monsieur le Président,



E suis heureux de faire œuvre de membre correspondant de la Société d'archéologie de Bruxelles en vous adressant, tant en mon nom qu'en celui de mon excellent collègue M. Herluison, quelques renseignements qui me semblent de nature à intéresser les membres de votre compagnie.

Je vous envoie donc une bonne épreuve photographique d'un charmant ivoire, épreuve que j'ai fait faire exprès pour vous, d'après la pièce qui appartient au musée historique depuis l'année 1851 tout au moins.

Je la trouve cataloguée à cette date voisine de la fondation du musée sous le nº 14 et ainsi décrite :

« Petit groupe en ivoire, d'un seul morceau, représentant l'enfant Jésus tenant la croix et appuyé sur saint Jean qui le regarde et l'aide à la supporter ».

« Attribué à François du Quesnoy dit : François Flamand, né à *Bruxelles* en 1594 ».

Les dimensions de cet ivoire sont les suivantes :

Hauteur : 0m865.
Largeur à la base : 0m090.

Si vraiment l'auteur de cet ivoire est bien François Flamand, cett œuvre, sans doute inédite ou perdue de vue, peut vous intéresser. — Elle est cataloguée depuis 1884 sous ce n° : P, 80. Elle se trouve dan la salle dite de la Renaissance où sont classés nombre d'ivoires.

Il serait plus exact de décrire ainsi cette sculpture :

« Saint Jean-Baptiste aide l'enfant Jésus à charger sa croix ».

L'enfant-Dieu, debout, semble remercier son aide.

La croix de bois, légère, du petit saint Jean repose sur le sol entr les deux pieds de Jésus.

LÉON DUMUYS,
Conservateur adjoint du musée historique d'Orléans



Changeurs brabançons au XIVe siècle.

DANS la *Revue néerlandaise de numismatique* (année 1902) j'ai di que les changeurs étaient établis pour recevoir les monnaies don la circulation était défendue et que, d'après un placard du commence ment du XVIIe siècle, ils devaient cisailler ces pièces et les envoyer à l Monnaie sous peine de confiscation de ces pièces et d'une amende allan au quadruple de leur valeur [1].

[1] Voici comment l'*Almanach des Monnoies*, année 1787, publié à Paris, défin la mission des changeurs :

« Les changeurs ont été établis pour recevoir les monnoies anciennes, défec » tueuses, décriées et étrangères, ainsi que les vaisselles et matières d'or et d'ar » gent que le public apporte au change, lui en payer la valeur, en raison de leu » titre et de leur poids, aux prix fixés par les tarifs, et les transmettre aux hôtel » des monnoies pour y être converties en espèces aux coins et armes du roi.

» Ils sont tenus de cisailler les espèces, et de difformer les vaisselles et matiè » res qu'on leur apporte au change. Dans le cas où il se trouveroit chez un chan » geur des ouvrages d'orfèvrerie non cisaillés ou difformés, autres que ceux » son usage marqués à ses armes, lettres ou chiffres, ils seront saisis et confisqués » et le changeur puni comme billonneur, c'est-à-dire pour la première fois a » carcan, et aux galères à perpétuité en cas de récidive ».

Ces dispositions draconiennes expliquent la disparition presque totale de l'ar genterie et de l'orfèvrerie usuelle du moyen âge, en dehors des objets destinés a culte qui ont été mieux préservés par leur destination sacrée.

J'ai fait remarquer que probablement la mission des changeurs, au XIVe siècle, était la même, et j'ai cité à l'appui de cette opinion un mémoire de représentations adressées au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, parce que ceux de Louvain avaient défendu aux changeurs de Brabant d'apporter des matières (billon d'or et d'argent) à la Monnaie de Malines où le travail avait commencé à partir du 9 septembre 1384.

Le texte suivant prouve que les femmes pouvaient exercer les fonctions de changeur :

Item ontfaen van margrieten van keerberghe wisselerse te loeven van verboerden ghelde dat si in ghenomen hadde, also die wardain vander munten van loeven dat over bracht vj in junio xx gulden maken xvij peteren valentes xxvz mottoenen.

Traduction : De même, reçu de Marguerite van Keerberghe, changeuse à Louvain, pour de la monnaie confisquée sur laquelle elle avait mis la main, suivant la dénonciation du gardien de la Monnaie de Louvain, le 6 juin 1379 ...... 20 florins font 17 peters valant 25 1/2 moutons.

D'autres changeuses sont citées dans la liste des changeurs de Brabant.

Marguerite van Keerberghe payait pour occuper sa charge une redevance annuelle de 20 moutons.

André Baert, changeur à Vilvorde, qui payait la même redevance annuelle, est mentionné pour le même fait :

Item ontfaen van andries baert wisseler te vilvorden vanden selven saken biden wardain voirs. opten selven tijt .... v gulden val. iiij peteren ende x gr. vlem. valentes vj mottoenen ende x gr. vlem. (Reg. 2364 ; Comptes du receveur général de Brabant, Renier Hollant, de la Saint-Jean 1378 à la Saint-Jean 1379 au chapitre : *alrehande accidentien).*

Quelquefois, par grâce des souverains, ces changeurs remplissaient leurs fonctions gratuitement ; c'est l'avantage qui fut accordé à Jean de Gand parce qu'il s'était cassé la jambe en accomplissant une mission pour les affaires du duc Wenceslas :

Item es te wetene dat jan van ghint oec van gracien ten wissel sit, overmids dat hi sijn been brac in sheren orbaren ghesonden.

Ce Jean de Gand, qui s'appelait en réalité *van Aertsele,* devint plus tard maître de la Monnaie de Malines pour compte de Philippe le Hardi (v. *Rev. néerl. de num.,* année 1902).

Un fait intéressant à signaler c'est que, pendant l'année 1381 à 1382

(de la Saint-Jean à la Saint-Jean), les changeurs de Louvain et de Bruxelles ne tinrent pas comptoir dans l'intérêt de la Monnaie [1].

L'année suivante on les voit de nouveau en fonction.

Item vanden wisseleren van loven noch van bruessel niet ontfaen binnen den voers. jaere want si en saten niet ter wissel omme tebat vander munten. (Reg. 2367, comptes de Renier Hollant, de la Saint-Jean 1381 à la Saint-Jean 1382. Archiv. gén. du Royaume à Bruxelles.)

Dans le registre précédent (n° 2366, de la Saint-Jean 1380 à la Saint-Jean 1381), ce fait est déjà prévu puisqu'au chapitre relatif aux changeurs il est dit à ce sujet : *mer hen wert de wissel te richts verboden soe dat sij ten naesten jaer niet geven en selen* (mais le change leur a été légalement défendu, de sorte que, l'année prochaine, ils ne payeront aucune redevance).

Rareté de l'argent.

A propos de la rançon du comte de Saint-Pol, le receveur général constate la difficulté d'obtenir assez d'argent à cause de sa rareté : *want te dier tijt soe en quam also vele gelts niet in den wissel, gelijc men oic sien mach in der rekenningen die die froijere [2] dair af gemaect heeft.*

(Reg. 2363, comptes du receveur général de Brabant Renier Hollant, de la Saint-Laurent 1377 à la Saint-Jean 1378, au chapitre : *Vanden ranchonen, vanden derden paymente dat men te bruessel betailde.)*

Lombards.

Comme le prouve le chapitre relatif aux lombards, leur office était affermé en Brabant. Leurs redevances étaient alors payées en moutons et s'élevaient, en 1376-1377, à la somme de 2089 moutons ou 56403 gros de Flandre. Pendant cette période leur maïeur était Jean vander Heyden (der lombarde meyer). *Ontfaen vander lombarden sedert sente jansmisse lxxvj tot sente jansmisse lxxvij geleent ende betailt op hair jair pachten*

[1] Il résulte, en effet, du *tableau des comptes et opérations de la Monnaie de Louvain* que j'ai publié dans la *Gazette numismatique française*, année 1897, pp. 226-227, que du 1er avril 1381 au 1er janvier 1382 (n. s.) on n'a frappé que 90 marcs d'or et 800 marcs d'argent, et que du 1er janvier 1382 (n. s.) au 1er janvier 1383 (n. s.) on n'a pas frappé d'or du tout. Cela explique pourquoi les opérations des changeurs, pendant cette période, furent suspendues, l'intérêt de la Monnaie ne les motivant pas.

[2] De Froijere, v. DE RAADT, *Sceaux armoriés*, t. I, pp. 470-471.

(Reg. 2362, comptes du receveur général Renier Hollant, de la Saint-Laurent 1376 à la Saint-Laurent 1377.)

Saisie d'argent en possession d'un marchand de Cologne.

On sait qu'au moyen âge la rareté des métaux précieux rendait souvent très difficile le ravitaillement des ateliers monétaires. C'est ce qui explique l'institution des changeurs et les nombreuses ordonnances qui défendaient le transport de l'or et de l'argent hors des États [1].

Voici, dans les comptes du receveur général de Brabant Renier Hollant (de la Saint-Jean 1380 à la Saint-Jean 1381, reg. 2366, Ch. des comptes. Arch. gén. du royaume à Bruxelles), un texte qui mentionne une saisie d'argent pour empêcher son transport en Flandre. Ce texte figure sous le titre des recettes accidentelles de la Monnaie de Louvain *(ontfaen vander accidentien vander munten van loeven)* :

Primo ontfaen van enen coeman die van colen quam ende te brugge wert riden soude ende die coeman quam ende wert gevaen van heeren goessen loef belleman vander munten ende hadde over hem dat Reynier bracht wert viij marc vj onchen selvers coels gewichts dair had Reynier af xlijz peteren, maken in mottoenen, twee peters voer drie mottoenen lxiij mottoenen xx gr. vlem.

Traduction : Reçu d'un marchand de Cologne se dirigeant vers Bruges et qui fut arrêté par Gossuin Loef, crieur public de la Monnaie (de Louvain) et qui était en possession de 8 marcs et 6 onces d'argent, poids de Cologne. Cet argent fut remis (au receveur général) Renier (Hollant) qui en obtint 42 1/2 peters, c'est-à-dire en moutons, en comptant 2 peters pour 3 moutons, 63 moutons et 20 gros de Flandre, équivalant, par conséquent, à 1721 gros de Flandre.

Comme le titre de cet argent n'est pas indiqué, on ne peut tirer aucun renseignement de ce prix. Dans un registre suivant (n° 2379) un marc d'argent fin est évalué à 318 gros de Flandre. Ici la valeur du marc étant beaucoup inférieure, il est certain qu'il ne s'agit pas d'argent fin. Ce bon Gossuin semble avoir fait du zèle, car le même registre mentionne un second exploit :

Item ontfaen van enen wisselere van diest dat die voirs. heere goessen vanc ane verboert silver xxviij peteren xviij lb pay[t] maken in mottoenen, twe peters vore drie mottoenen xliij mottoenen iij lb pay[t].

1 Voyez : *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne,* par L. Deschamps de Pas. Paris, 1863, appendice n[os] 80, 85, 92, 94, 95, 111, 117, 118 etc.

Traduction : Encore reçu d'un changeur de Diest que le dit sieur Gossuin surprit en possession d'argent confisqué.

En effet, cet argent devait être remis à la Monnaie et ne pouvait être gardé par le changeur.

Introduction de faux " scurmannen „ en Brabant.

Item ontfaen van twee mersmannen van leuwe die ongerecht scuremannen int lant brachten ende daermit gevangen waren vanden meyer van thienen, gepoent omme xc peteren val. cxxxv mottoenen.

Traduction : Encore reçu de deux colporteurs [1] de Léau qui avaient introduit de faux « scurmannen » [2] dans le pays (en Brabant) et qui furent arrêtés, nantis de cet argent, par le maïeur de Tirlemont ; ils furent admis à composition moyennant une amende de 90 peters valant 135 moutons. Cela représente la somme considérable de 3645 gros de Flandre.

Amende pour un faux serment.

Ontfaen biden rentmeester van geldenaken Jaquemaert van chamont van enen valsschen ede die ten heiligen gesworen was tadorp bi peteren germiaul gepoint omme xl mottoenen.

Traduction : Reçu du receveur (particulier) de Jodoigne Jacques van Chamont [3] pour un faux serment prêté, à Orp [4], sur les reliques des saints, par Pierre Germiaul (ou Germioul), admis à composition moyennant une amende de 40 moutons.

Cette amende était considérable puisqu'elle représentait 1080 gros de Flandre. (Reg. 2363, comptes du receveur général de Brabant Re-

[1] Kiliaen traduit *meersman* par *circitor, circuitor, qui merces distrahendas vicatim circumfert;* donc colporteur.

[2] C'est une monnaie d'argent dont le type a été emprunté au scel de Louvain de cette époque. V. *Annales de la Soc. d'arch. de Bruxelles,* 1901, p. 46.

[3] V. de Raadt, *Sceaux armoriès,* t. I, p. 357.

[4] Dans la *Géographie et histoire des communes belges,* Tarlier et Wauters disent que la signification du nom de cette localité est *vieux village* (oud dorp), qu'on prononce *A dorp*. Ils citent *Hadorp* en 1138, *Adorph* en 1156 et 1159, *Auendorp* en 1164, *Adorp* en 1175, 1280 et 1421, *Hardorp* en 1184 et par contraction *Aorb* et *Aorp* en 1160 et 1173. Plus tard la première syllabe disparut et l'on écrivit simplement *Orp* (en latin *Orpium* en 1262). On trouve *Grooten Adorp* en 1435 et *Cleine Adorp* au xiv[e] siècle. *Tadorp* est donc la contraction de *te Adorp*, qui signifie *à Orp*.

nier Hollant, depuis la Saint-Laurent 1377 à la Saint-Jean 1378, sous le titre : *Ontfaen van alderhande beternissen ende forfaiten,* c'est-à-dire Recettes résultantes de diverses amendes et compositions.)

Cage en fer pour enfermer les délinquants de la forêt de Soignes.

Tout le monde connaît la cage en fer dans laquelle Louis XI, roi de France fit enfermer, pour crime de trahison, son ministre le cardinal Balue.

On trouve une représentation de cette cage en fer dans l'*Histoire de France* par MM. Henri Bordier et Édouard Charton, nouvelle édition, Paris, 1864, tome premier, page 523.

Comme on voit par le texte ci-après relaté, Louis XI n'avait rien innové puisque l'usage d'enfermer les prisonniers dans une telle cage existait, en Brabant, plus d'un siècle auparavant, sans qu'on sache à quelle époque avait été inventé ou introduit en Brabant ce genre de prison [1]. D'après le texte des comptes du receveur général de Brabant, cet usage était certainement beaucoup antérieur à l'année 1376 :

Item uutgegeven ende betailt dat Reynier maken dede een kiste te parkiers [2] dair men die gevangen in leggen soude die op zonie misdaden, ende oic so plegtmense noch dair in te leggen alsij misdoin op zonie, cost gelijc dat wercliede dair af rekenden mit alle stoffen van ijserwerke ende van dachueren..... xxiiiz mottoenen.

Traduction : Encore dépensé et payé parce que Renier (Hollant, le receveur général de Brabant) a fait construire une caisse à..... pour y mettre les prisonniers qui avaient commis des méfaits dans la forêt de Soignes, car maintenant encore on a la coutume de les placer dans une caisse lorsqu'ils commettent des délits dans cette forêt; ainsi que les ouvriers ont compté pour la confection de cette caisse avec toutes ses ferrures et les journées d'ouvrage..... 23 1/2 moutons ou 634 1/2 gros de Flandre.

(Reg. 2362, comptes *(in fine)* de Renier Hollant, de la Saint-Laurent 1376 à la Saint-Laurent 1377. Archiv. gén. du royaume à Bruxelles.)

G. Cumont.

[1] D'après une notice de notre savant confrère M. Prou, dans la *Grande Encyclopédie*, v° *Cage*, p. 754, VI, *Histoire, cage de fer*, l'usage de ces sortes de prisons n'était pas complètement inconnu aux anciens. Il semble que c'était une coutume orientale. En Italie on cite des cages de fer de la fin du XIIIe siècle.

Voyez encore : Gay, *Glossaire archéologique*, v° *Cage*, et collection Gaignières au Cabinet des estampes à Paris, où figure la cage de Balue.

[2] Plutôt *perkiers*, le mot est en abrégé; c'est, sans doute, l'indication de la localité, mais laquelle ?

Inscription de cloche, à Hocsem.

Louvain, 20 mai 1903.

Monsieur le Président,

DANS un article relatif aux cloches d'églises paru récemment dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles* (t. XVI, 1902, pp. 436 et suiv.), M. S. De Schryver a fait connaître une belle inscription en vers flamands relevée sur une cloche de Portofino en Italie.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que cette même inscription se retrouve aussi ailleurs, et notamment sur une cloche de la petite église de Hocsem sous Hougaerde. — On sait que le chroniqueur Jean de Hocsem affecta, par testament de 1344, des fonds à la construction du beau chœur de cette église. — Voici, d'après un relevé pris rapidement, l'inscription de cette cloche. Tarlier et Wauters ne la renseignent pas, mais elle est peut-être publiée ailleurs.

Jan es mynen name
Myn gheluet zy Gode bequame
Alsoverre men my horen sal
Wilt God bewaren over al.

Ghemaeckt int jaer MCCCCLXXII.

Peut-être existe-t-il d'autres répliques du quatrain de la cloche de Portofino. Celle-ci était datée de 1520, et fondue par G. Waghevens, de Malines.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

R. M.





TABLE DES MATIÈRES



Procès-verbaux des séances.

Mélanges.

Bibliographie.

Question.





TABLE DES PLANCHES ET FIGURES



ÉTUDE SUR LES TAPISSERIES EXPOSÉES A PARIS EN 1900 :

Objets belgo-romains recueillis a Denterghem :

Les débuts de l'art en Égypte :



Bruxelles, imprimerie Vromant & C°, rue de la Chapelle, 3.

☞ AVIS. — Chaque auteur a droit à 100 tirés à part avec titre et faux-titre, couverture imprimée et brochage.



La Société n'est pas responsable des idées émises par ses membres. (Art. 13 des statuts.)



Les bandes ornées et lettrines ont été dessinées spécialement pour les *Annales,* et sont la propriété de la Société. La reproduction en est interdite.

Tarif des tirés à part :

1°	Par feuille de 16 pages ou fraction	7	centimes	l'exemplaire.
2°	Couvertures non imprimées	1 1/2	»	»
3°	Couvertures imprimées	2 1/2	»	»
4°	Composition et tirage des titres.	2	»	»
5°	Planches (photogravure en demi-teinte d'après dessin ou d'après gravure) format (in-8°) des Annales (avec insertion et papier de soie à chaque gravure)	10	»	»
6°	Planches doubles, idem	20	»	»
7°	Brochage de 1 à 3 feuilles	1	»	»
	» 4 à 6 »	2	»	»
	» au delà de 6 feuilles	4	»	»

Les prix marqués sous les rubriques 3°, 4° et 7° ne seront comptés à ce tarif que pour un minimum de 50 exemplaires.



Publications de la Société.

I. ANNALES

de la Société d'Archéologie de Bruxelles. — Mémoires, rapports et documents. Se publient en livraisons trimestrielles formant chaque année un volume d'environ cinq cents pages, enrichi de nombreuses planches et gravures et orné de bandes et de lettrines gravées.

VOLUME PREMIER, 1887-88, XXV, 408 p., XI pl., fig. dans le texte.
VOLUME DEUXIÈME, 1888-89, XXIV, 380 p., IV pl., 10 fig. dans le texte.
VOLUME TROISIÈME, 1889, XXIV, 396 p., XI pl., 37 fig. dans le texte.
VOLUME QUATRIÈME, 1890, XXXII, 508 p., XX pl., une carte (0.90 × 0.65), 70 fig. dans le texte (ce volume est épuisé).
VOLUME CINQUIÈME, 1891, XXXV, 560 p., XXIII pl., 78 fig. dans le texte.
VOLUME SIXIÈME, 1892, XXIV, 384 p., XXI pl., 64 fig. dans le texte.
VOLUME SEPTIÈME, 1893, XXXII, 486 p., XXI pl., 22 fig. dans le texte.
VOLUME HUITIÈME, 1894, XXXIV, 528 p., XV pl., 49 fig. dans le texte.
VOLUME NEUVIÈME, 1895, XXXII, 498 p., XXVIII pl., 45 fig. dans le texte.
VOLUME DIXIÈME, 1896, XXXII, 508 p., XXI pl., 11 fig. dans le texte.
VOLUME ONZIÈME, 1897, XXXI, 488 p., XIII pl., fig. dans le texte.
VOLUME DOUZIÈME, 1898, XXXII, 504 p., XIX pl., 19 fig. dans le texte.
VOLUME TREIZIÈME, 1899, XXXI, 480 p., XXIV pl., 37 fig. dans le texte.
VOLUME QUATORZIÈME, 1900, XXIX, 446 p., XXXV pl., 43 fig. dans le texte.
VOLUME QUINZIÈME, 1901, XXXIII, 510 p., XXX pl., 40 fig. dans le texte.
VOLUME SEIZIÈME, 1902, XXXII, 490 p., XI pl., 26 fig. dans le texte.

Le prix des seize vol. achetés à la fois est fixé à fr. 231.20 au lieu de 256.00
pour les membres : fr. 211.40 au lieu de 256.00

II. CONFÉRENCES

M. GUSTAVE HAGEMANS : Le poignard de silex — étude de mœurs préhistoriques. Un vol. in-12, V, 74 p., 1888-89. 2.00
pour les membres 1.50

M. ALPHONSE WAUTERS : L'architecture romane dans ses diverses transformations *(extrait des Annales)*. Un vol. in-8°. VII, 112 p., 1889. 2.00
pour les membres 1.50

MM. GOSSET, LUCAS ET SAINTENOY : La Conservation des Monuments en France, en Angleterre et en Belgique ; les Coupoles d'Orient et d'Occident *(extrait des Annales)*. Un vol. in-8°, IV, 60 p., VI pl., 1890 (épuisé).

Les membres désireux d'acquérir les volumes des Annales et des Conférences de la Société d'Archéologie de Bruxelles sont priés de s'adresser à M. le Secrétaire général de la Société, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

III. ANNUAIRE

Tome I, 1890. Rapport annuel, liste des membres, etc., etc., un vol. in-12, V, 80 p. *(épuisé)*.
Tome II, 1891, un vol. in-12, VI, 88 p. *(épuisé)*.
Tome III, 1892, un vol. in-12, V, 112 p.
Tome IV, 1893, un vol. in-12, VII, 108 p.
Tome V, 1894, un vol. in-12, VII, 154 p.
Tome VI, 1895, un vol. in-12, 121 p.
Tome VII, 1896, un vol. in-12, 83 p.
Tome VIII, 1897, un vol. in-12, 151 p.
Tome IX, 1898, un vol. in-12, 115 p.
Tome X, 1899, un vol. in-12, 142 p.
Tome XI, 1900, un vol. in-12, 142 p.
Tome XII, 1901, un vol. in-12, 132 p.
Tome XIII, 1902, un vol. in-12, 126 p.

IV. PHOTOGRAPHIES

Tous les membres de la Société peuvent également obtenir des exemplaires des 112 photographies prises pendant les excursions de la Société au prix de fr. 0.80, collées, et de fr. 0.60, non collées, en s'adressant au Secrétariat général de la Société.

Brux. Impr. Vromant et Cie, rue de la Chapelle, 3.